

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Les récits de conjuration sous le règne de Louis XIV

par
Bruno TRIBOUT

**Thèse effectuée en cotutelle
au Département des Littératures de langue française,
de l'Université de Montréal**

et
**à l'école doctorale de Littératures françaises et comparée,
de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)**

**Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiae Doctor en littératures de langue française
et à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV) en vue de l'obtention du grade de
Docteur ès lettres**

**Juin 2008
© Bruno Tribout, 2008
Tome I**



Université de Montréal
Faculté des études supérieures
et
Université Paris-Sorbonne (Paris IV)
École doctorale de Littératures françaises et comparée

**Cette thèse intitulée ‘Les récits de conjuration sous le règne de Louis XIV’
présentée et soutenue à l’Université de Paris-Sorbonne par Bruno Tribout
a été évaluée par un jury composé de :**

Président-rapporteur :

Bernard BEUGNOT, Professeur, Littératures de langue française, Université de Montréal

Directeur de recherche (Québec) :

Eric MECHOULAN, Professeur, Littératures de langue française, Université de Montréal

Directeur de recherche (France) :

Patrick DANDREY, Professeur, Littératures françaises et comparée, Paris-Sorbonne

Membre du jury :

Gérard FERREYROLLES, Professeur, Littératures françaises et comparée, Paris-Sorbonne

Examineur externe (Québec) :

Lucie DESJARDINS, Professeure, Département d’études littéraires, U. du Québec à Montréal

Examineur externe (France) :

Pierre RONZEAUD, Professeur, Littératures françaises et comparée (Aix-Marseille)

Résumé français

Cette thèse a pour objet la mise en série d'une dizaine de récits de conjuration (Sarasin, Retz, Saint-Réal, Vertot, Le Noble...) publiés sous Louis XIV en dépit de l'interdit pesant sur ce sujet. Bien que disparates génériquement, ces ouvrages partagent une esthétique paradoxale fondée sur une distribution ambivalente de l'éloge et du blâme, qui rend leur sens politique difficile à établir.

Pour ce faire, une première partie reconstitue les contextes historique, théorique et esthétique de l'évocation des conjurations, faisant surgir diverses facettes d'un même paradoxe : si le corpus voit le jour au moment où les conjurations disparaissent des pratiques, si la portée critique des conjurations pointe jusque dans les doctrines politiques de l'absolutisme, du point de vue esthétique, la topique en question n'est pas moins pourvoyeuse de paradoxes puisqu'elle permet de juxtaposer éloge du roi et éloge des conjurés afin de délivrer un double enseignement moral destiné aux sujets comme au prince.

C'est donc sur le plan esthétique qu'il faut chercher la clef de lecture du corpus. Pour ce faire, après avoir souligné, dans une seconde partie, l'idiosyncrasie des textes et montré que, malgré les influences de l'historiographie (notamment Salluste) et de la nouvelle historique, on ne saurait parler d'un (sous-)genre du récit de conjuration, l'enquête suggère que la cohérence du corpus tient, d'une part, à une esthétique de l'éloge paradoxal en faveur de la concorde civile et, d'autre part, aux vertus apaisantes d'un récit à suspens qui exploite chez le lecteur la hantise de la chute des monarchies et le plaisir de jouer à se faire peur, pour louer la stabilité d'un grand règne.

Mots clés : XVII^e siècle, morale politique, historiographie, conjuration, Louis XIV

Summary in English

In my thesis, I analyse a series of conspiracy narratives published in the reign of Louis XIV by such authors as Sarasin, Retz, Saint-Réal, Vertot, Le Noble, etc. Though pertaining to a variety of literary genres, the corpus texts share a paradoxical aesthetics alternating between praise and condemnation, rendering their political significance difficult to decipher.

To this end, the first part of my thesis reconstitutes the historical, theoretical and aesthetical context in which conspiracies occurred. This approach highlights various aspects of the same paradox: from historical point of view, the corpus texts appeared when the nobility tended to disregard conspiracy as a means of action; in the history of ideas, philosophers could not always keep the theory of absolutism clear of the compromising topic of conspiracy and, in literature, praise for the king and praise for conspirators were often intertwined to convey a dual message of virtue and obedience.

Thus it is at the level of aesthetics that an answer to the political ambiguity of the corpus texts should be sought. With this in mind, in the second part of my thesis, I analyse firstly the specificity of each text and show that despite their link to history or the historical novel, they do not form a genre apart. Instead, the coherence of the corpus texts is to be found in the aesthetics of paradoxical praise for peace and in the reassuring virtues of narratives which, to the readers' delight, use the threat of the fall of empires as a means of showing the benefits of a stable and glorious monarchy.

Key words: 17th century, political ethics, historiography, conspiracy, Louis XIV

Sommaire

Introduction générale.

Première partie. Conjuraton et *res literaria* à l'âge classique :

conditions et paradoxes d'une littérature des conjurations.

Chapitre I. Les mots et les choses : nommer la conjuration, conjurer.

Chapitre II. Penser la conjuration : archéologie de l'euphémisation classique.

Chapitre III. Écrire la conjuration : avatars d'un discours épideictique ambigu.

Deuxième partie. Les récits de conjuration sous le règne de Louis XIV :

une réponse esthétique au paradoxe politique.

Chapitre I. Le corpus des récits de conjuration.

Chapitre II. Y a-t-il un genre du récit de conjuration ?

Chapitre III. Y a-t-il une leçon des récits de conjuration ?

Chapitre IV. L'esthétique des récits de conjuration.

Conclusion générale.

Liste des abréviations utilisées dans ce volume

An.	= ouvrage anonyme
pseud.	= pseudonyme
l.	= livre
t.	= tome
vol.	= volume
ch.	= chapitre
p.	= page
f./ ff.	= folio(s)
sv.	= pages suivantes
n.p.	= non paginé
éd.	= publié par, collectif sous la responsabilité de
rééd.	= réédition
<i>Id.</i>	= auteur identique à celui cité dans la note immédiatement précédente
<i>Ibid.</i>	= auteur et œuvre identiques à ceux de la note immédiatement précédente
<i>op. cit.</i>	= ouvrage cité précédemment
<i>loc. cit.</i>	= même page que celle indiquée dans la note immédiatement précédente
art. cité	= article cité précédemment
éd. cit.	= édition citée précédemment
s.l.	= lieu d'édition non spécifié
s.l.n.d.	= sans lieu ni date
s.é.	= sans nom d'éditeur
limin.	= pièces liminaires
c.	= environ
cf.	= comparer à
<i>i.e.</i>	= c'est-à-dire
<i>supra</i>	= plus haut
<i>infra</i>	= plus bas
<i>passim</i>	= en maints endroits du même ouvrage
<i>R.H.L.F.</i>	= <i>Revue d'Histoire Littéraire de la France</i>
<i>C.A.I.E.F.</i>	= <i>Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises</i>
<i>N.R.F.</i>	= <i>Nouvelle Revue Française</i>
S.T.F.M.	= Société des Textes Français Modernes
P.U.F.	= Presses universitaires de France
C.U.F.	= Collection des Universités de France

Remerciements

La majeure partie de mes recherches ayant dû être menées à l'étranger, je souhaite tout d'abord remercier celles et ceux qui les ont rendues possible concrètement : mes remerciements vont donc d'abord au personnel du Service des livres rares et des collections spéciales de la Bibliothèque de l'Université de Montréal, et notamment à Geneviève Bazin, aux conservateurs de la Trinity College Library de Dublin, aux conservateurs de la Marsh's Library à Dublin, et notamment à Muriel McCarthy, ainsi qu'à Penelope Woods de la Russell Library à la National University of Ireland, Maynooth.

Mes recherches ont également été soutenues grâce aux généreuses subventions accordées, successivement, par le Ministère de l'Éducation Nationale (France), la Faculté des Études supérieures et le Département d'Études françaises de l'Université de Montréal, le Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, enfin le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Je tiens aussi à remercier pour son soutien financier le Humanities Research Institute de la University of Ulster, et tout particulièrement Pól Ó Dochartaigh ainsi que Graham Gargett pour la confiance dont ils m'honorent.

Mais ce travail est surtout redevable à ceux dont le savoir et l'amitié m'ont constamment encouragé, notamment Marie-Clarté Lagrée, Mathieu Lemoine, Bruno Forand et Ruth Whelan. Pour Grégory Gicquiaud, qui a accepté la tâche ingrate de relire ces pages, j'ai la plus vive et la plus profonde reconnaissance. Je tiens enfin à exprimer ma dette envers Jean Lafond qui m'a suggéré ce travail sur les conjurations et envers Gérard Ferreyrolles qui en a guidé les premiers développements en dirigeant mon mémoire de maîtrise. Qu'il me soit permis, pour finir, d'exprimer toute ma gratitude à Patrick Dandrey et Éric Méchoulan qui, en France et au Canada, ont dirigé mes travaux avec une attention, une patience et une générosité auxquelles je dois plus que je ne saurais dire.

Introduction

« Il y a de la révolte à s'imaginer que l'on se puisse révolter »¹ : c'est en ces termes qu'Anne d'Autriche accueille au Palais-Royal le coadjuteur de Paris venu plaider la libération de Blancmesnil et de Broussel, le bien-aimé « Père du peuple », le jour du véritable « coup d'État »² que constitue leur arrestation. Peu importe qu'en l'occurrence Retz ait rencontré juste (l'arrestation de Broussel entraîna en effet les émeutes parisiennes de la « journée des barricades »), la manière dont le pouvoir se définit à travers la réponse de la Régente est sans équivoque : la souveraineté s'étend sur les faits et gestes autant que sur les pronostics, les intentions, les représentations ; elle couvre le domaine du factuel comme celui du possible. Sorti de son contexte frondeur, cette citation illustre, plus généralement, l'interdit que l'absolutisme naissant³ fait peser non seulement sur toute révolte, mais sur toute représentation de la révolte.

Pourtant, comme l'on sait, les hommes du XVII^e siècle, y compris les contemporains de Louis XIV, ne se sont privés ni de se révolter ni de représenter la révolte, en dépit du démenti de l'histoire officielle, souvent prolongé jusqu'à nous par ce que Jean-Marie Constant nomme « la tradition jacobine de l'historiographie française »⁴. Or l'étude des belles-lettres plus encore que celle de l'histoire a pâti de cet escamotage historiographique : ce constat est précisément à l'origine de nos recherches. Si les historiens du XX^e siècle ont, en effet, amplement analysé les révoltes populaires ou nobiliaires de l'époque moderne⁵, véritable « âge d'or » des conjurations comme l'écrit Yves-Marie Bercé⁶, les études littéraires ont généralement sous-estimé les représentations textuelles des phénomènes en question. De fait, si l'on excepte les travaux sur la figuration du

¹ Cardinal de Retz, *Mémoires*, précédés de *La Conjuration du comte de Fiesque*, éd. Simone Bertière, Paris, Garnier, « Classiques Garnier », 1987, t. I, p. 305.

² Sur la notion de « coup d'État », que nous emploierons ici au sens classique, voir *infra*, première partie, ch. I, p. 37-39 et ch. II, notamment p. 92-98.

³ Sur la question infiniment complexe de savoir si et dans quelle mesure l'absolutisme a existé dans les pratiques et les représentations, nous renvoyons, parmi une pléthore de titres, à la récente synthèse, excellemment documentée, de Fanny Cosandey et Robert Descimon, *L'Absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Éditions du Seuil, « Points Histoire », série « L'histoire en débat », 2002, 319 p., ainsi que, pour le domaine des lettres, à Hélène Merlin-Kajman, *L'Absolutisme dans les lettres et la théorie des deux corps du roi*, Paris, Honoré Champion, 2000, 364 p.

⁴ Jean-Marie Constant, *Les Conjurateurs. Le Premier Libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Hachette, « Littérature générale », 1987, p. 8.

⁵ Pour les révoltes frumentaires et antifiscales, nous renvoyons, entre autres, aux travaux classiques d'Yves-Marie Bercé, Madeleine Foisil, René Pillorget, Christian Jouhaud et, toujours utile pour la qualité de l'information, Boris Porchnev. Pour les prises d'armes nobiliaires, on verra notamment Pierre Chevallier, Jean-Marie Constant, Arlette Jouanna, Klaus Malettke, Georges Minois et Gaston Dethan.

⁶ *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome, l'Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident moderne de l'Université Paris-Sorbonne et le Dipartimento di storia moderna e contemporanea dell'Università degli studi di Pisa, Rome, 30 septembre-2 octobre 1993, sous la direction d'Yves-Marie Bercé et Elena Fasano Guarini, École française de Rome, Palais Farnèse, diffusion Bocard, 1996, 773 p., quatrième de couverture.

peuple en révolte⁷ et des études éparses et partielles sur le complot dans le théâtre tragique⁸, force est de constater qu'aucune étude d'ensemble ne s'attache aux représentations littéraires des révoltes politiques sous Louis XIV. Ce travail voudrait tâcher, modestement, de combler une telle lacune, en délimitant, au sein d'un vaste ensemble de textes classiques consacrés aux conjurations, un domaine restreint d'investigation choisi pour sa valeur exemplaire. En effet, ce corpus restreint, que nous désignons ici sous l'étiquette de *récits de conjuration*, présente, à travers sa diversité même, une synthèse des questions relatives à l'écriture des conjurations ; il permet d'envisager comment, en ce domaine précis, se construit le rapport de la fiction à l'histoire, comment s'élabore une signification politique à mi-chemin entre éloge du monarque et critique des excès de l'absolutisme, enfin comment les conjurations, en tant que faits plus ou moins construits dans les imaginaires du temps, peuvent être associées à des formes et à des effets esthétiques singuliers. Ce corpus nous a donc semblé offrir des bornes pertinentes pour étudier des problèmes qui, comme on le comprend, surgissent partout où il est question de représenter les conjurations à l'âge classique ; pour cette raison, nous tâcherons de faire dialoguer le corpus choisi avec un plus vaste ensemble de textes touchant aux conjurations, tout en gardant présente à l'esprit la question englobante du rapport de la fiction à la politique, question doublement problématique s'agissant des conjurations, comme nous le soulignerons plus bas, après avoir d'abord donné un bref aperçu du corpus primaire. Cette rapide présentation débouchera sur une série de questions et d'hypothèses de lecture concernant le sens des récits de conjuration, en fonction desquelles seront enfin introduits la méthode et le plan adoptés dans cette étude.

⁷ Nous pensons, notamment, à l'étude de Pierre Ronzeaud, *Peuple et représentations sous le règne de Louis XIV. Les Représentations du peuple dans la littérature politique en France sous le règne de Louis XIV*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1988, 426 p., voir en particulier : « Première partie », ch. VIII. « Définitions en contexte psychologique. 2. Versatilité et révolte », p. 177-204.

⁸ Grâce à *Cinna*, les études cornéliennes se sont, de fait, souvent penchées sur la fonction des complots et conjurations : voir, parmi quelques études classiques, G. L. Van Roosbiseck, « Corneilles's *Cinna* and the « Conspiracy des dames » », *Modern Philology*, n°20/1 (août 1922), p. 1-17, Louis Herland, « Sur la signification politique de *Cinna* », *Études classiques*, 1957, Serge Doubrovsky, *Corneille et la dialectique du héros*, Paris, Gallimard, « Tel », 1963, p. 185-221, Jean Mesnard, « Le Thème de la mort de César dans *Cinna* », *Mélanges J. Lods*, Paris, Presses de l'ENS de jeunes filles, 1978, t. II, p. 707-726 et Georges Couton, *Corneille et la tragédie politique*, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1984, p. 28-30. Quelques articles s'attachent ponctuellement à d'autres auteurs (on verra par exemple Alicia C. Montoya, « Noble zèle ou exemple séditieux ? Cornélie et Caius Gracchus sur scène : Paris, Amsterdam et Genève », *Réécritures 1700-1820*, éd. Malcolm Cook et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval, Berne, Peter Lang, 2002, p. 229-242), et l'on a avancé l'idée d'un possible groupement de textes dramatiques dans une sous-catégorie spécifique, celle des « tragédies de la conjuration » (voir Georges Couton, *Corneille et la tragédie politique*, *op. cit.*, p. 30-31 et Roger Guichemerre, « À propos de *La Mort de Sénèque* : les tragédies de la conjuration », *Cahiers Tristan L'Hermitte*, n°4 (1982), p. 5-14). Enfin, un récent colloque, à Strasbourg, s'est donné pour tâche d'explorer l'univers tragique des complots et conjurations : *Complots et coups d'État sur la scène de théâtre (XVI^e-XVII^e siècles)*, actes de la journée d'étude du 13 mars 1997, éd. François-Xavier Cuche, *Vives Lettres*, n°4 (1998), Strasbourg, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 171 p.

Les récits de conjuration qui forment notre corpus regroupent des textes divers, soulignons-le d'emblée, en dépit des fortes similitudes thématiques et formelles qui les rapprochent et permettent ainsi de les comparer. Il s'agit de textes connus ou moins connus, dont certains sont de véritables chefs-d'œuvre et d'autres, reconnaissons-le également, ne valent vraiment qu'à travers leur apport dans cette mise en série que nous souhaitons interroger. Cet ensemble comporte une dizaine de textes parfois anonymes, publiés en France ou du moins en français, sous le règne de Louis XIV. Ce corpus regroupe *La Conspiration de Valstein* ouvrage de Jean-François Sarasin⁹, une anonyme *Conjuration de la donna Hyppolite d'Arragon baronne d'Alby, sur la ville de Barcelone*¹⁰, *La Conjuration du comte de Fiesque* écrite par le cardinal de Retz¹¹, ouvrage que l'on mettra en parallèle avec sa principale source italienne traduite par Jean-Jacques Bouchard¹², *La Conjuration des Espagnols contre la République de Venise en l'année 1618* composée par Saint-Réal¹³, *l'Histoire de la conjuration de Portugal* due à l'abbé de Vertot¹⁴, *l'Histoire secrète des plus fameuses conspirations* d'Eustache Le Noble, comprenant *De la conjuration des Pazzi contre les*

⁹ Nous utiliserons dans ce mémoire l'édition du texte procurée par Ménage dans les *Œuvres de Monsieur Sarasin*, avec une épître de Ménage et un discours de Pellisson, Paris, Augutin Courbé, 1656, 2 t. en 1 vol., in-4°, p. 89-136.

¹⁰ L'édition citée est la seule que nous connaissions : *La Conjuration de la donna Hyppolite d'Arragon baronne d'Alby, sur la ville de Barcelone. En faveur du Roy Catholique, en l'An 1645, 1646, 1647, & 1648*, insérée dans un *Recueil de diverses pieces curieuses, pour servir à l'Histoire*, Cologne, Jean du Castel, 1662, in-12, p. 55-105.

¹¹ Nous consultons le texte de 1665 dans l'édition procurée par Simone Bertière : *La Conjuration du comte de Fiesque*, suivie des *Mémoires*, Paris, Éditions Garnier, « Classiques Garnier », 1987, p. 169-215. Cette édition comporte de très riches notes qui apportent les variantes principales, issues des manuscrits et de l'édition de 1682. Cette dernière est donnée *in extenso*, en appendice à l'édition de Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot : *Cardinal de Retz, Œuvres*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1984, p. 1055-1087. Difficilement accessible malheureusement, l'édition scientifique de référence demeure celle de Dereck Arthur Watts qui, outre les deux éditions anciennes, a collationné minutieusement les quatre copies manuscrites et a ainsi profondément marqué la tradition éditoriale. *Cardinal de Retz, La Conjuration de Fiesque, édition critique publiée d'après le texte de 1665 avec des variantes provenant de manuscrits inédits*, Oxford, Clarendon Press [Oxford University Press], 1967, xxxiv-121 p.

¹² Nous citons l'édition originale de la traduction de l'ouvrage de Mascardi par Jean-Jacques Bouchard, publiée sous le pseudonyme de sieur de Fontenai Sainte Geneviève : *La Conjuration du comte de Fiesque, traduite de l'Italien du Sgr Mascardi, par le Sr de Fontenai Ste Geneviève et dédiée à Monseigneur l'Eminentissime cardinal duc de Richelieu. Avec un recueil de vers à la louange de son Eminence Ducale*, Paris, Jean Camusat, 1639, 2 parties en 1 vol, in-8°. Il s'agit d'une traduction assez fidèle à l'original d'Agostino Mascardi, *La Congiura del Conte Giovanni-Luigi de' Fieschi*, Milan, C. Lantoni, 1629, in-8°, 140 p.

¹³ Nous utilisons l'édition originale du texte de César Vichard, abbé de Saint-Réal : *La Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, Paris, Claude Barbin, 1674, in-12, i-329 p., édition reproduite en fac-similé dans : *Don Carlos et La Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, introduction et notes d'Andrée Mansau, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 1977, 675 p., p. 297-643. Excepté l'apparat critique, la pagination de cette édition correspond à la pagination originelle de l'édition princeps.

¹⁴ Comme nous l'expliquerons plus bas dans cette introduction, le texte de René Aubert d'Aubœuf, abbé de Vertot, a connu plusieurs états. Nous comparerons l'édition originale : *Histoire de la conjuration de Portugal en 1640*, Paris, Veuve E. Martin, 1689, in-12, xx-278-i p., à l'édition dite « revue et augmentée » : *Histoires des révolutions de Portugal [1711]*, Paris, Libraires associés, 1786, xiv-396 p.

*Médicis et Épicaris*¹⁵, ainsi que deux ouvrages anonymes : l'*Histoire de la conjuration des Gracques*¹⁶ et l'*Histoire de la dernière conjuration de Naples, en 1701*¹⁷.

Le groupement de ces textes disparates à plus d'un titre est justifié par un certain nombre d'éléments fédérateurs déjà mis en avant par Jean Lafond dans un article fondateur qui a inspiré nos recherches¹⁸. Jean Lafond proposait de rapprocher ces ouvrages essentiellement sur la base de traits formels. Outre la cohérence chronologique liée à leur date de publication, les textes étudiés peuvent en effet être décrits formellement comme des avatars particuliers d'historiographie en prose, genre en vogue dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, teintés d'imitation de Salluste, avec un apport fictionnel plus ou moins important et une dépendance plus ou moins marquée à l'égard de principes génériques venus du roman ou de la nouvelle. De prime abord, on pourrait ainsi avancer que les textes du corpus se situent à mi-chemin entre ce que l'on nommait le « morceau d'histoire » et la « nouvelle historique » ou sa variante qu'est « l'histoire secrète ». Ces traits formels englobants ne sauraient pourtant masquer la grande diversité des textes ici regroupés. Or, contrairement à l'approche que nous venons d'évoquer, il semble qu'une telle diversité tienne d'abord à la forme elle-même. Il est certain, par exemple, que les textes d'Eustache Le Noble se rattachent à l'esthétique des nouvelles galantes bien davantage que le récit de Saint-Réal, nouvelle qui cherche à mimer la prose d'histoire et ses protocoles de vérification et de croisement des sources, là où le texte de Retz, apparemment proche de l'histoire, s'en éloigne en effet par sa dimension polémique et par l'ampleur des considérations politiques qui perturbent la narration historique proprement dite. À ces exemples d'évidentes divergences formelles peuvent s'ajouter autant de différences concernant les conditions d'écriture et les enjeux politiques des récits de conjuration : le pamphlet anti-espagnol écrit par le savoyard Saint-Réal pour courtiser la France où il cherche emploi et pension est bien différent, sur ce point, de l'essai de jeunesse qu'est *La Conjuration de Fiesque*, dans lequel Retz

¹⁵ Nous utilisons une copie des éditions originales, imprimée la même année que ces dernières, sans doute en Hollande, et seule disponible à la Bibliothèque Nationale de France : Eustache Le Noble, sieur de Tennelière, baron de Saint-Georges, *Histoire secrète des plus fameuses conspirations. De la conjuration des Pazzi contre les Médicis*, suivant la Copie imprimée à Paris, 1698, in-12, 200 p. et *Épicaris, suite des Histoires des plus fameuses Conspirations*, suivant la Copie imprimée à Paris, 1698, in-12, 216 p.

¹⁶ An., *Histoire de la conjuration des Gracques*, *Œuvres posthumes de M. de Saint-Réal*, Paris, Claude Barbin, 1693-1695, 2nde partie, p. 1-175. Nous utiliserons l'édition suivante, plus aisément accessible : *Œuvres de Monsieur l'abbé de Saint-Réal*, nouvelle édition, La Haye, Les frères Vaillant et N. Prévost, 1722, 5 vol., in-12, frontispice gravé, t. I, p. 121-224 ; cette œuvre anonyme est prêtée à tort à Saint-Réal, sans doute par le libraire Claude Barbin, avide de remplir les volumes des œuvres posthumes d'un auteur à succès.

¹⁷ An., *Histoire de la dernière conjuration de Naples, en 1701*, Paris, P. Giffart, 1706, in-12, x-180 p. Il s'agit de la traduction latine de la *Conjuratio initia et extincta Neapoli anno 1701*, Anvers, J. Frik, 1704, in-4°, 64 p. et 3 p. d'errata. D'après le *Dictionnaire* de Barbier, l'auteur de l'ouvrage serait soit le père oratorien Jean-Claude Viani soit le duc de Pepoli, et le traducteur soit l'abbé Anthelme Tricaud (prieur de Belmont), soit Jérôme Du Perrier.

¹⁸ Jean Lafond, « L'imaginaire de la conjuration dans la littérature française du XVII^e siècle », *Complots et conjurations dans l'Europe moderne, op. cit.*, p. 117-135.

laisse paraître une critique acerbe d'un ministériat accusé de confisquer la faveur royale à son profit et de gêner toute quête généreuse de la « gloire ». De même, le texte de Sarasin, sans doute conçu à l'origine pour appuyer les prétentions françaises sur l'Empire, *La Conjuration sur la ville de Barcelone*, née au plus fort de la guerre contre l'Espagne pour illustrer les bienfaits de la tutelle française en Catalogne, sont fort éloignés de l'anonyme récit de *La Conjuration des Gracques* qui montre la République romaine chancelante, au moment même où le règne finissant de Louis XIV connaît les pires difficultés contre la ligue d'Augsbourg ; et tous sont encore bien différents de *La Dernière Conjuration de Naples* qui encense la monarchie française au moment où celle-ci cherche à s'adjoindre le trône espagnol légué au duc d'Anjou, tout en se heurtant à l'alliance de La Haye.

Ces quelques remarques liminaires suffisent à suggérer l'hétérogénéité du corpus du point de vue générique, politique et esthétique. Elles demandent, bien entendu, à être précisées, mais permettent de compliquer l'approche naïve que nous serions tenté de privilégier, fondée sur la supposition d'une cohérence formelle des textes, associée à une divergence politique : telle était notamment la thèse soutenue, non sans quelque raison, nous y reviendrons, par Jean Lafond¹⁹. Ce dernier voyait dans cet ensemble de textes un « sous-genre de la littérature historiographique » de l'âge classique²⁰. Une telle approche synthétique du corpus était donc essentiellement fondée sur des rapprochements formels (prose brève, imitation de Salluste) et soulignait la variété des enjeux politiques impliqués par les textes en question. Il s'agira, dans ce travail, d'affiner et de nuancer ce jugement. En nous fondant sur les singularités des auteurs et leurs différentes manières de concevoir l'écriture de l'histoire, en privilégiant donc l'idiosyncrasie des textes même à travers leur mise en série, nous chercherons à montrer, à rebours, qu'on ne peut réellement parler, au sujet des récits de conjuration, de genre ni même de « sous-genre », mais que, en dépit de parti pris politiques distincts, ces textes mettent en jeu un rapport singulier de la fiction au politique. C'est là, en définitive, où nous semble devoir être cherchée l'homogénéité du corpus. Soulignons d'emblée que ce rapport de la fiction au politique, cette mise en fiction d'une optique politique, si l'on préfère, n'est en rien la défense d'un parti ou la glorification d'une entreprise princière ou nationale, mais plutôt l'expression, par le biais de la fiction, d'une préoccupation commune pour le destin de la chose publique telle qu'elle apparaît dans une lumière crue au contact de la révolte et de la guerre civile – le thème des conjurations servant donc de catalyseur dramatique pour l'expression d'une angoisse d'ordre politique. En bref, cette mise en fiction d'une optique politique se manifeste non par un ensemble d'allégeance politique, mais plutôt par l'adoption d'une esthétique particulière. Celle-ci

¹⁹ Voir *infra*, deuxième partie, ch. II, notamment p. 370-381.

²⁰ Jean Lafond, « L'imaginaire de la conjuration dans la littérature française du XVII^e siècle », art. cit., p. 117.

est construite sur un paradoxe qu'on peut présenter simplement de la manière suivante : cherchant à la fois à louer et à blâmer, à faire peur et à rassurer, les récits de conjuration ne sont pas, comme on pourrait le penser d'abord, des textes sulfureux prônant la révolte, mais ils tendent au contraire à louer les bons princes et les bons sujets ; ils le font, paradoxalement, à travers la présentation ambiguë des conjurés (héros en mal, admirables par leurs vertus certes mal employées) et le portrait de mauvais princes ou mauvais conseillers qui triomphent néanmoins de la révolte (Néron, Doria et le machiavélique Bedmar en sont quelques exemples). Ce faisant, les textes envisagés jouent sur le plaisir trouble que les lecteurs éprouvent à voir le chaos de la chose publique au bord de l'abîme, tout en sachant que, de la chute si pathétiquement représentée, ils sont eux-mêmes préservés, car vivant paisiblement sous l'égide d'un bon roi. De cette esthétique paradoxale fondée sur l'ambivalence du blâme et de l'éloge, les fruits sont doubles et c'est, semble-t-il, la raison pour laquelle elle a été si constamment cultivée par les auteurs du corpus : d'une part, les récits de conjuration incitent au loyalisme et au maintien de la paix civile en montrant à tous les sujets le triste destin des révoltés ; d'autre part, ils rappellent aux princes et aux conseillers à quels malheurs ils exposent leur patrie et leur personne s'ils s'écartent du chemin de la vertu. Ce paradoxe esthétique et sa justification politique, ici sommairement résumés, nous semblent expliquer les aspects contradictoires des récits de conjuration et fédérer l'ensemble en question. Nous chercherons donc à en voir d'abord les développements aussi bien dans la pensée du temps que dans les pratiques politiques des contemporains, avant d'en apprécier les avatars dans les divers genres classiques de manière à mieux asseoir ensuite notre lecture du corpus restreint. Mais notre hypothèse de départ nécessite d'emblée quelques éclaircissements, sur lesquels nous nous arrêterons un moment avant de présenter plus en détail la démarche adoptée dans le cours de ce travail.

Il convient en effet de définir plus précisément ce que l'on peut entendre lorsque l'on parle d'attribuer un sens politique aux récits de conjuration, œuvres plus ou moins fictives qu'il semble, de prime abord, difficile de situer entre le pur délassement de l'esprit à l'occasion d'une histoire extraordinaire et la démonstration à gages, voire engagée, fruit de la commande ou de l'ambition curiale – voire, pire, entre le pamphlet larvé et la provocation ouverte à la révolte, comme on l'a souvent pensé, au sujet de Retz notamment. Quel que soit le résultat de cette combinatoire d'éléments politiques ou a-politiques, force est de constater que les récits de conjuration ont nécessairement à se situer par rapport au pouvoir : leur titre même, qu'il soit compris comme une bravade iconoclaste envers le pouvoir ou comme une étiquette publicitaire apte à susciter la curiosité du lecteur, invite chaque fois à se poser la question du sens politique, de son usage polémique pour inciter à l'action ou de son emploi récréatif pour émouvoir le lecteur. Reste que, dans l'un ou l'autre

cas, comme nous l'avons souligné à travers la citation liminaire d'Anne d'Autriche, le simple fait d'imaginer ou de représenter la conjuration à l'âge de l'absolutisme revenait à braver un interdit. Que cela ait souvent eu lieu, comme en témoignent les faits historiques autant que les œuvres d'art, n'est pas pour nous étonner. Cependant, le sens des faits et les degrés divers de cet interdit s'expliquent assez bien par des solidarités nobiliaires, des conflits pour le partage de la faveur royale ou des revendications économiques sur lesquels nous reviendrons²¹ ; en revanche, c'est la signification des représentations contemporaines de ces mêmes faits qui pose souvent problème. Mise à part les œuvres qui participent directement et clairement de la propagande royale (comme ce fut le cas des épîtres, pamphlets ou récits divers relatant la conspiration de Biron ou de Cinq-Mars, par exemple), le lecteur est souvent en peine pour assigner un sens précis au récit de ces conjurations antiques ou renaissantes, qui secouent les pays voisins de la France, qu'il s'agisse des petites cités-États italiennes (Gênes, Naples, Venise), des provinces espagnoles (Portugal, Catalogne) ou de conspirations militaires comme celle de Wallenstein contre l'Empereur. De telles œuvres peuvent, bien entendu, être considérées comme des textes engagés au service de la politique étrangère de la France ; mais la distance spatiale et temporelle peut tout autant servir d'alibi pour masquer une critique du tour absolutiste que prend la monarchie française. Ainsi, l'interprétation communément admise du texte de Saint-Réal s'oppose à celle, tout aussi commune, du texte de Retz – le premier pro-français et anti-espagnol, le second cachant une critique du ministériat. Pourtant, le texte de Saint-Réal, si anti-espagnol soit-il, n'est pas dépourvu de critique à l'encontre de l'absolutisme tyrannique (qu'il soit d'ailleurs masqué d'oripeaux monarchiques ou « républicains »). De même, il n'est pas certain que le texte de Retz porte une telle charge subversive à l'encontre de la monarchie absolue – témoin le projet politique (pour autant qu'on puisse le deviner précisément) de son héros conjuré, qui ne semble guère innover sur la forme du gouvernement, ramenant au contraire le type « républicain » du pouvoir en place à une principauté fondée sur l'autorité d'un seul. L'aspect parfois déroutant des ouvrages évoquant les conjurations tient donc à la coïncidence de postulations politiques apparemment opposées. C'est précisément ce feuilletage qui doit retenir d'abord notre attention car il semble au cœur des questions éthiques, politiques et esthétiques qui se posent aux lecteurs de récits de conjuration. Ce feuilletage prend le plus souvent la forme d'un paradoxe que nous avons déjà rapidement évoqué. Or, pour mieux comprendre la nature de ce paradoxe, il est essentiel de tâcher d'abord de décomposer les couches successives responsables de ce feuilletage ; en d'autres termes, il est important de distinguer entre diverses acceptions du politique, ou encore, si l'on veut, entre divers niveaux d'interdit que les représentations de conjuration seraient amenées à

²¹ Voir *infra*, première partie, ch. I, §. 2, notamment p. 50-59.

transgresser ou à utiliser pour leur propres fins. On distinguera donc trois acceptions : thématique, polémique et politique, lesquelles formeront trois hypothèses successives pour lire les récits de conjuration et feront finalement apparaître les raisons pour lesquelles nous retenons la troisième hypothèse comme la plus efficace pour rendre compte du corpus.

Le premier type d'interdit, le plus évident et celui qui ne concerne en somme que la surface des textes, est lié au thème même de la conjuration : c'est celui dont parlait Anne d'Autriche selon Retz, celui qui concerne la censure ou l'autocensure que tout artiste devrait pratiquer eu égard au choix des motifs d'une œuvre d'art en contexte absolutiste²². Cet interdit de surface et de police semble bien affecter le corpus dans une certaine mesure, et touche parfois directement l'histoire éditoriale des œuvres étudiées. Le Noble, par exemple, prévoyait un ambitieux programme retraçant, en trois volets séparés, l'histoire des plus fameuses conspirations ; si les deux premiers tomes passèrent l'épreuve de la censure, le dernier n'obtint pas l'approbation du roi²³. Pourtant, hormis quelques littérateurs pratiquant des genres mineurs, qui firent le pari risqué de Le Noble, on peut dire, généralement parlant, que le phénomène d'autocensure dut en lui-même être suffisamment opérant pour expliquer l'absence quasi-totale de conjurations dans les grands genres sous Louis XIV – même au théâtre, où les conjurations continuent à faire quelques apparitions, on note un net recul par rapport au règne précédent où complots et conspirations fleurirent librement sur scène. Les réflexes liés à l'autocensure peuvent aussi expliquer la circulation longtemps uniquement manuscrite de certains textes, ceux de Sarasin et de Retz en particulier, le premier publié à la mort de l'auteur dans le recueil de ses œuvres complètes, le second publié anonymement presque un quart de siècle après sa rédaction. Pourtant, ce type d'interdit que nous dirions thématique ne permet pas de rendre compte de l'essence des œuvres. Il arrive même qu'il soit levé explicitement par une commande officielle comme ce fut sans doute le cas pour *La Conspiration de Valstein*, ouvrage entrepris à l'instigation des frères Du Puy pour appuyer les prétentions impériales du Roi, ou encore pour *La Conjuration de Venise*, œuvre intéressée, suggérée à Saint-Réal pour plaire au ministre, auprès duquel le Savoyard brigua un emploi. C'est que, dans ce type de compréhension du rapport de la

²² Cette autocensure commence bien entendu avec les représentations historiques elles-mêmes, et au sein des histoires officielles. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant d'observer, avec Chantal Grell, le silence fait sur les conjurations par « ces grandes histoires de France célébrant les noces de la nation et de la dynastie régnante » : « si l'on s'en tient au seul exemple de Mézeray, ajoute-t-elle, il apparaît qu'au long des trois gros volumes in-folio de son *Histoire de France*, il n'est fait mention dans l'index, d'aucune conjuration, ni d'aucun complot » (Chantal Grell, « Le modèle antique dans l'imaginaire du complot en France au XVII^e siècle », *Complots et conjurations dans l'Europe moderne, op. cit.*, p. 163-164). Yves-Marie Bercé souligne également que complots et conjurations, « bannis des annales officielles des nations, apparaissaient à peine dans l'historiographie, alors qu'ils ont à l'évidence fait partie des procédés de gouvernement et qu'ils ont certainement joué un rôle primordial dans la dynamique du pouvoir de l'Europe » (Yves-Marie Bercé, « Introduction », *Complots et conjurations dans l'Europe moderne, op. cit.*, p. 2).

²³ Voir *infra*, deuxième partie, ch. I, §. 7, p. 285 et sv.

fiction à la politique, la conjuration n'est guère qu'une topique, c'est-à-dire, en soi un objet neutre, rhétorique plus que tout autre chose. Ainsi, lors de l'*inventio*, moment crucial pour le processus créateur, la conjuration pouvait s'offrir aux romanciers et aux dramaturges parmi bien d'autres *topoi* qu'ils triaient en fonction des situations et des effets visés. En tant que thème, la conjuration est donc pratiquement dépolitisée. Première hypothèse de lecture, donc, la conjuration n'apparaîtrait dans les textes en question que comme topique, participant à l'élaboration d'un bel objet esthétique pour le plaisir du lecteur – un plaisir fait de crainte et d'horreur.

Cette hypothèse ne permet d'expliquer qu'une partie des récits de conjuration qui relèvent également de l'attitude inverse et autrement plus radicale, consistant à recharger la topique conjuratoire de son sens politique. Échappant apparemment à la pratique purement récréative d'un thème, bien des textes du corpus mettent en évidence la présence scandaleuse d'un sens politique brisant l'interdit qui pèse sur les conjurations pour faire explicitement l'éloge de la révolte. C'est là entrer dans le domaine de la polémique. La conjuration comme polémique utilisera les techniques pamphlétaires de façon plus ou moins larvée pour faire la guerre au pouvoir, critiquer la mise en place de l'autoritarisme centralisé, éventuellement inciter à la révolte. On peut penser que le texte de Retz déjà évoqué représente sans doute le mieux une telle position, si l'on considère qu'il s'agit avant tout d'une charge contre Richelieu et de la dénonciation d'un pouvoir absolu qui fait fi de l'ancien principe monarchique, largement rêvé par la noblesse du temps, fondé sur la participation aristocratique à l'administration du royaume. C'est bien ce qui ressort de la peinture initiale de la situation où se trouve Gênes, languissant sous le pouvoir absolu des Doria :

[Fiesque] eût pu se promettre néanmoins que son mérite lui aurait ouvert le chemin de la gloire où il aspirait, en servant son pays, si l'extrême pouvoir de Jannetin Doria, dont nous avons déjà parlé, lui eût laissé quelque lieu d'y espérer de l'emploi ; mais, comme il était trop grand par sa naissance et trop estimé par ses bonnes qualités pour ne donner pas de l'appréhension à celui qui voulait attirer à lui seul toute la réputation et les forces de la République, il voyait bien qu'il ne pouvait avoir de prétentions raisonnables en un lieu où son rival était presque le maître, parce qu'il est certain que tous ceux qui prennent de l'ombrage ne songent jamais aux intérêts de celui qui le donne que pour le ruiner²⁴.

Cette habile peinture de la situation politique de Fiesque peut rappeler en effet la situation sans issue de quelques familles nobles qui, en France et sous Louis XIII, avaient le malheur de n'être pas bien vues du ministre et ne pouvaient donc « espérer de l'emploi ». Plus encore, lorsque Retz écrit que « la maison de Doria tient le cœur de toute la noblesse abattu par une honteuse crainte, ou engagé par un intérêt servile »²⁵, il semble faire une allusion transparente à ce que l'on a parfois nommé la domestication de la noblesse à son époque. Ces phrases annoncent d'ailleurs lointainement la

²⁴ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 176-177.

rhétorique politique que l'on retrouvera dans ses *Mémoires*, écrits près de trente ans plus tard. L'argumentation du noble pris au piège d'un « tyran » qui l'exclut de sa clientèle impliquerait *in fine* un passage à la limite : au-delà de la simple critique, le texte engage à l'action – et ce n'est sans doute pas la moindre vertu des nombreuses délibérations au discours direct dans *La Conjuración de Fiesque* que de mobiliser un style oratoire et une rhétorique qui s'appliquent virtuellement à toute situation similaire et semble interpeller le lecteur ici et maintenant. Face à la tyrannie génoise, décrite en termes anatomiques et médicaux, les « remèdes » ne sauraient donc être que violents. L'équation patiemment démontrée par Retz tend à imposer une conclusion : Fiesque n'a pas le choix de sa manière d'agir. Par sa naissance, sa vertu et cette tyrannie qui, non contente de l'éloigner du pouvoir, le considère comme suspect, Fiesque ne peut que se révolter et tâcher de libérer sa patrie ainsi que lui-même d'un joug insupportable. L'aspect aisément transposable de ce discours en constitue le caractère polémique et, en un sens, agressif pour le pouvoir ; ce dernier, d'ailleurs ne s'y est pas trompé : ayant eu vent de l'ouvrage manuscrit, Richelieu qualifia Retz de « dangereux esprit » et sa famille poussa le jeune abbé de Gondi à un exil préventif²⁶. De fait, le lecteur d'aujourd'hui peut être aussi sensible que Richelieu à l'aspect subversif d'un texte qui décline avec tant de passion les arguments en faveur de la révolte et détaille avec tant de précision les moyens d'action pour mener à bien une conjuration. Nul doute qu'en ce sens, représenter la conjuration, c'est précisément la prôner. Pour poursuivre avec l'exemple retzien, on peut dire en effet que non seulement son texte ne manque pas d'appels à la révolte, longuement orchestrés autour des délibérations des conjurés, mais qu'il fournit une présentation assez complète des méthodes de guerre et des ruses à employer pour mener à bien une telle entreprise. Pourtant, la plupart des textes qui détaillent également et avec autant de précisions ces procédés conjuratoires ne peuvent guère être interprétés comme des manuels de révolte. Bien souvent, en effet, l'aspect polémique des textes sert la cause du pouvoir. C'est le cas par exemple de *La Conjuración de Valstein*, texte originellement conçu pour appuyer les prétentions de Louis XIII outre-Rhin, au moment où le roi négocie secrètement avec le généralisme des armées impériales. Or, c'est parce que l'empereur révoque son général couvert de lauriers, c'est parce que l'État se prive des services d'un sujet méritant que la cour de Vienne apparaît sous les couleurs sombres d'une tyrannie incapable de récompenser justement les services rendus. À la limite, on peut soutenir que Wallenstein se trouve excusé, voire justifié. De même, dans le texte de Vertot, la mainmise espagnole sur le Portugal est

²⁵ *Ibid.*, p. 188.

²⁶ Voir *Mémoires*, éd. cit., p. 228.

décrite sous le jour le plus noir, et d'une manière tout à fait semblable à la tyrannie des Doria chez Retz :

Les grands du royaume n'osoient paroître dans un éclat conforme à leur dignité, ni exiger tous les droits dus à leur rang, de peur d'exciter les soupçons des ministres Espagnols, dans un temps où il suffisoit d'être riche, ou considéré par sa naissance & par son mérite pour être suspect. La noblesse étoit comme reléguée dans ses maisons de campagnes ; & le peuple étoit accablé d'impôts²⁷.

Seulement, ici, à la différence du texte retzien, le ministre visé et tenu responsable n'est pas un ministre abhorré de l'intérieur, c'est le principal ennemi de la France, le comte-duc d'Olivarès. Cette différence est de taille puisque l'aspect polémique de l'évocation des conjurations se pare des connotations positives que lui confère son usage au profit de la polémique anti-espagnole dans le contexte de la guerre de Trente Ans, connotations qui trouvent un regain de sens dans un ouvrage publié au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. De fait, si les conclusions de l'argumentation de Vertot sont les mêmes que celles de Retz, ce n'est pas contre un gouvernement naturel et légitime qu'elles s'appliquent mais contre la domination d'une cour étrangère, qu'il s'agit de chasser du pays : « Les Portugais n'ayant plus rien à perdre, & ne pouvant espérer de fin ni d'adoucissement à leurs misères que dans le changement de l'État, songèrent à s'affranchir d'une domination qui leur avoit toujours paru injuste, & qui devenoit tyrannique & insupportable »²⁸. Deuxième hypothèse donc, la manipulation de la topique conjuratoire ne relèverait pas seulement d'une rhétorique visant la délectation du lecteur, mais serait bel et bien politique et destinée à justifier la révolte contre un pouvoir tyrannique : cet usage polémique de la conjuration a bien entendu divers degrés et des applications diverses, certaines vues comme agressives pour le pouvoir en place, d'autres au contraire appuyant les intérêts français à l'étranger.

Pourtant, au-delà même de ses différents usages, cet aspect des conjurations que nous avons nommé polémique ne permet pas d'expliquer entièrement la mise en forme des textes étudiés, car il existe une dimension plus fondamentale de l'évocation des conjurations ayant trait à l'essence même du pouvoir. Nous pouvons donc nommer cette dimension l'aspect proprement politique des récits de conjuration. En effet, une part importante de la littérature politique du temps se plaît à décrire le pouvoir lui-même comme originellement impur, toujours nécessairement subversif par rapport à un pouvoir antérieur ; ainsi, on peut dire que la conjuration en tant que moyen de renverser et d'instaurer le pouvoir lui tend le miroir ironique de ses origines troubles. On se souvient, en ce sens, des propos de Verrina dans *La Conjuración de Fiesque* ; exhortant son maître à la révolte, il recourt

²⁷ Vertot, *La Conjuración de Portugal*, op. cit., p. 42-43.

²⁸ *Ibid.*, p. 46.

à deux fameux parallèles historiques à valeur d'*exempla* transposables (et aussitôt transposés) dans le présent :

Un misérable pirate qui s'amuse à prendre de petites barques du temps d'Alexandre passa pour un infâme voleur, et ce grand conquérant qui ravissait les royaumes entiers est encore honoré comme un héros, et, si l'on condamne Catilina comme un traître, l'on parle de César comme du plus grand homme qui ait jamais vécu. Enfin je n'aurais qu'à vous mettre devant les yeux tous les princes qui règnent aujourd'hui dans le monde, et à vous demander si ceux dont ils tiennent leurs couronnes ne furent pas des usurpateurs²⁹.

Le mécanisme même de l'*exemplum* historique témoigne ici de la vigoureuse portée politique des récits de conjuration : si la conjuration, avant d'être le terme du pouvoir, en est aussi la source potentielle, représenter la conjuration, c'est, comme dans un miroir inversé, représenter génétiquement le pouvoir, montrer l'origine occulte et occultée d'un ordre établi qui voudrait bien cultiver l'amnésie volontaire. Aller contre cette obscure injonction à l'oubli, c'est briser un interdit essentiel et proprement politique. Certes souvent combiné avec les aspects thématique ou polémique que nous venons d'évoquer, la présence sous-jacente de cet interdit politique permet de rendre compte à la fois des options esthétiques choisies par les auteurs de récits de conjuration et de l'effet politique induit par cette esthétique. Telle est donc notre troisième hypothèse de lecture, celle que nous avons favorisée comme la plus englobante et la plus apte à rendre compte de l'ensemble des textes évoqués tout en combinant, à divers degrés, les autres hypothèses présentées plus haut. Tâchons de la résumer ici à la lumière de ce qui précède : doublement inquiétante parce que la menace vient à la fois du passé (l'origine du pouvoir) et de l'avenir (sa possible chute), la représentation d'une conjuration doit, esthétiquement parlant, permettre à la fois une mise en récit dramatique et une mise à distance dédramatisante ; leçon pour le prince, invitation à se réformer, elle doit faire sentir les excès du pouvoir et faire craindre au prince ces révoltés qui seraient assez téméraires pour le renverser ; mais, en soulignant pathétiquement l'inévitable échec des conjurés, elle doit simultanément confirmer le pouvoir en place dans sa légitimité et prôner l'obéissance en faisant comprendre que la révolte n'a jamais bonne issue et qu'elle est toujours châtiée de façon terrible. Certes, la concomitance de ces deux pôles de signification dans les textes étudiés n'est pas sans poser problème dans la mesure où une telle simultanété peut sembler improbable dans sa manière de réunir les incompatibles. Aussi bien ne trouvera-t-on aucun équilibre parfait entre ces deux tensions, mais plutôt un jeu de forces antagonistes, en fonction duquel la portée épictétique et la portée démystificatrice des textes seront toujours inversement proportionnelles, générant une esthétique particulière, qui concilie les contraires dans un tout harmonieux en remplissant les

²⁹ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 192.

fonctions de ces postulations contradictoires : susciter admiration et mépris, crainte et soulagement, révolte et apaisement.

Les trois hypothèses de lecture thématique, polémique et politique, que nous venons de présenter dans l'ordre de pertinence croissante par rapport à l'ensemble du corpus, vont donc nous servir de fil directeur pour étudier la signification des textes en distinguant aussi précisément que possible leurs différents aspects. Ce faisant, tout en cherchant à tracer les limites dans lesquelles chacune de ces hypothèses est pertinente, nous garderons à l'esprit qu'elles se combinent chaque fois de manière originale pour expliquer chaque récit dans son idiosyncrasie. De fait, le va-et-vient entre l'étude de la singularité des textes et la mise au jour de leurs caractéristiques communes constituera une tension constante dans notre étude. La progression de cette dernière sera fondée sur deux mouvements : le premier, surplombant, cherchera à présenter les conditions et les paradoxes de l'évocation des conjurations à l'âge classique ; le second, plus détaillé, se concentrera précisément sur le corpus restreint des récits de conjuration que nous avons mis au jour. Sans nécessairement parler d'un rapport de tout à partie, la première section de cette étude constitue néanmoins un essai de reconstitution d'un contexte de faits, de modes de pensée et de représentations dans lequel prennent place les récits de conjuration et en dehors duquel il serait artificiel de les étudier. Nous avons donc tâché d'étendre l'enquête au contexte le plus large, seul susceptible d'éclairer l'étude des récits de conjuration.

Pour ce faire, nous avons donc scindé cette première partie en trois chapitres. Le premier, consacré aux mots et aux choses de la conjuration, tâchera, en guise de préliminaire, de débrouiller l'écheveau lexicologique du XVII^e siècle (et d'aujourd'hui encore) qui obscurcit souvent notre compréhension de ce qu'est une conjuration, puis se concentrera sur l'évolution des formes de contestation politique à l'âge classique afin de situer précisément les conjurations dans l'histoire des mentalités et des comportements politiques, histoire qui sera cruciale pour comprendre notre corpus. Le second chapitre sera consacré à la manière dont la littérature politique de l'époque pensait la conjuration. Après avoir rappelé quels sont les référents théoriques pour penser les divers visages de la révolte à l'âge classique, notamment les diverses étapes de la constitution du droit de résistance, nous montrerons que, malgré les apparences, trop souvent entérinées par la critique, on trouve chez les penseurs du XVII^e siècle une réflexion sur les conjurations, même s'il s'agit d'une réflexion oblique : la « sourdine » classique en la matière est trompeuse et l'objet qu'on tâche de faire disparaître, chargé de références à la pensée de la tyrannie et du tyrannicide, est condamné de manière ambiguë, conserve une charge critique contre le mauvais prince et porte en soi une vertu fortement anxiogène liée à la hantise de la chute des grands empires – tous éléments auxquels les

textes de notre corpus font écho. Mais avant d'aborder ces dernières, il faudra pour finir les replacer dans le cadre plus général de l'écriture de la conjuration au XVII^e siècle. Cette étape, qui constitue le troisième chapitre de la première section, se révélera essentielle non seulement pour mieux comprendre le fonctionnement générique des récits de conjuration qui empruntent à d'autres genres limitrophes, mais aussi pour asseoir notre interprétation politique des textes. Ainsi seront tour à tour envisagées les représentations de conjurations dans les pamphlets, l'histoire, la tragédie et les genres romanesques. Le chapitre se conclura sur les leçons qu'on peut tirer de la réécriture comique des conjurations, dernier avatar d'un discours épideictique ambigu, qui permettra de confirmer notre lecture des textes. À toutes les étapes de cette première partie, tant du point de vue lexical qu'historique, théorique ou politique, nous observerons diverses incarnations du même principe d'ambivalence à la fois politique et esthétique qui combine et varie les partis pris tantôt pour le prince, tantôt pour les conjurés : ce balancier constituera un des enseignements majeurs et un axe central de notre lecture.

Ce cadre général mis en place, nous nous concentrerons sur notre corpus dans la deuxième partie de ce travail, et notre premier but, avant même de l'envisager comme un tout constitué, sera de revenir sur la singularité de chaque texte. En ce sens, un premier chapitre sera consacré à expliquer la genèse et les conditions de publication des textes ; nous tâcherons d'établir aussi précisément que possible les intentions de l'auteur, le sens de son travail historiographique, sa manière de concevoir l'écriture de l'histoire et de se rattacher à divers genres existants. Dans cette première étape, c'est l'homogénéité du corpus qui sera éprouvée et nuancée : étape essentielle non seulement pour saisir ce qui distingue les textes, mais pour établir les aspects qu'ils ont en commun. C'est sur cette base que l'on reviendra ensuite vers le corpus comme ensemble, en se demandant d'abord, dans un deuxième chapitre, dans quelle mesure il est possible de parler de genre ou de sous-genre du récit de conjuration. Pour ce faire, nous verrons comment les textes reproduisent une partie des protocoles de l'histoire savante, mais aussi comment la fiction métamorphose à divers degrés la matière historique qui sert de base à tous les textes étudiés. Faute de pouvoir parler de genre en raison de l'hétérogénéité des ouvrages, nous serons amené à rechercher la cohérence du corpus sur d'autres terrains, notamment celui de l'intentionnalité morale et politique. Cette conclusion fournira le lien avec le troisième chapitre de cette section qui posera la question du sens politique des récits de conjuration. Après avoir rappelé les ambiguïtés du jugement moral porté sur les conjurés, nous aboutirons finalement à privilégier une lecture des textes moins polémique que moraliste, et nous montrerons comment les récits de conjuration peuvent se lire comme autant d'*exempla* paradoxaux dont la leçon générale, loin d'être celle d'un bréviaire de révolte, rejoint

finalement la morale la plus classique des manuels de cour et des miroirs des princes. Fort de cette enquête sur l'exemplarité paradoxale des textes, nous reviendrons, pour finir, sur l'esthétique qui la rend possible. Dans le quatrième et dernier chapitre, en effet, nous montrerons que l'héroïsation ambiguë du factieux et la dramatisation des récits en question, tout en concourant à un certain sublime des conjurations et au plaisir du texte, sont partie prenante d'un art de l'éloignement, destiné à rassurer le lecteur après l'avoir fait trembler. Dans une sorte bien particulière d'éloge paradoxal se dessine donc, en creux et à travers la noirceur des conjurations, un rêve d'âge d'or et d'unanimité politique sous le règne rassurant d'un grand roi.

Première partie

Conjuration et *res literaria* à l'âge classique.

Conditions et paradoxes d'une littérature des conjurations

Chapitre I.

Les mots et les choses : nommer la conjuration, conjurer

INTRODUCTION.

Cette première partie de notre étude souhaite reconstituer, bien entendu sans chercher l'exhaustivité, le foisonnement des représentations littéraires des conjurations au XVII^e siècle, de manière à constituer un cadre de référence par rapport auquel puisse prendre sens le corpus que nous venons de présenter. Pour ce faire, il a semblé nécessaire d'assortir cet aperçu littéraire d'une présentation des idées relatives aux conjurations, en s'appuyant sur l'histoire des idées politiques. Mais avant même d'en venir aux idées et aux représentations dans les deux derniers chapitres de cette première partie, il a paru indispensable de s'attarder d'abord sur les mots et les choses : nommer la conjuration, conjurer, voilà deux pratiques qui s'expliquent et s'éclairent l'une l'autre et par lesquelles il semble de bonne méthode de débiter. Ce faisant, nous entrons d'emblée au cœur du sujet et de ses ambiguïtés ; en effet, si les mots, dans la règle des dictionnaires d'époque autant que dans les pratiques langagières des contemporains, ont encore souvent un sens flottant, c'est que les choses elles-mêmes apparaissent mal définies et peu discernables dans l'enchevêtrement des faits. Le flottement du lexique répond à l'opacité de l'histoire. Aussi ce premier chapitre ne prétendra pas mettre de l'ordre là où les hommes du XVII^e siècle ne l'ont pas fait, mais, dans un dessein plus modestement didactique, il faudra tâcher de s'entendre sur le lexique et sa signification, de même que sur les tendances discernables à travers les faits de révolte ; outre que cela semble nécessaire pour la clarté du propos, une telle mise au point est également justifiée par les données de l'histoire. Car il serait vain de nier, *in fine*, que les mots ne construisent une optique implicite sur les faits, optique sur laquelle les contemporains s'entendent à demi-mots. De la même manière, les faits eux-

mêmes ne sont pas si obscurs qu'ils n'admettent un certain nombre de structures et presque un rituel récurrent, faisant des conjurations quelque chose de bien défini dans les mentalités d'époque. Mais une fois les mots et les choses restitués à leur évidence, il faudra tâcher de rendre compte, précisément, des raisons qui obligèrent les contemporains à biaiser avec ces réalités. Ce faisant, nous serons amenés à découvrir un secret parallèle dans les pratiques langagières et politiques. En effet, si la conjuration semble si difficile à dire, c'est qu'elle apparaît étonnamment proche des pratiques du pouvoir qu'elle conteste ; parallèlement, l'étude des structures de la conspiration nobiliaire, mais aussi des autres formes de contestations dans l'Ancienne France, révèle la parenté entre ceux qui gouvernent et ceux qui s'opposent au pouvoir. Ainsi, les structures de la contestation reproduisent en creux les structures du pouvoir et les mots de la révolte miment, comme en un miroir inversé, les mots du roi. Nous adopterons donc ici un plan simple, en nous appuyant d'abord sur la lexicologie pour comprendre les mots et leurs ambiguïtés, puis sur l'histoire des comportements et des pratiques politiques pour tâcher d'expliquer les formes et les évolutions des contestations politiques à l'âge classique.

* *
*

NOMMER LA CONJURATION : L'ECHEVEAU LEXICOLOGIQUE.

Introduction.

« Notre mémoire des mots, écrit Alain Rey au début d'un bel ouvrage sur le mot *révolution*, est infime, par rapport à ce qu'ils ont véhiculé. Renouer les liens qui existèrent entre *révolution* et *hélice*, entre *se révolter* et *se vautrer* est un fascinant jeu d'esprit [...]. Mais le seul jeu historique du signifiant démasque peut-être une obscure vérité »¹ : or, en réalité, l'évolution des signifiants démasque autant qu'elle masque cette vérité des choses dont parle Alain Rey ; et le mot *conjuration*, qui a connu un destin diamétralement opposé à celui de *révolution* en dépit de leur commune vocation politique et de leur apparente proximité, semble pouvoir en témoigner. Ces évolutions antithétiques s'expliquent certes parce que *conjuration* n'a pas, comme *révolution*, une dimension profondément polysémique, mais aussi et surtout parce que son histoire est prise d'emblée – contrairement là encore à celle de *révolution* – dans le jeu des usages, des constructions et des manipulations purement politiques². Un tel constat nous fait prendre d'emblée la mesure du

¹ Alain Rey, « *Révolution* ». *Histoire d'un mot*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 1989, 376 p., p. 25.

² Si le mot *révolution* est susceptible de traduire, comme le rappelle Alain Rey (*op. cit.*, p. 13), des concepts aussi différents que la *metabolé* platonicienne, la *conversio* augustinienne, la *mutatio rerum* des Latins ou la *seditio* de

caractère utopique de toute tentative de description normée du paysage lexicographique de la *conjuratio* au XVII^e siècle. Son contenu définitionnel est en effet mouvant, instable, protéiforme, aussi bien dans la « règle » dictionnaire que dans « l'usage » infiniment divers qu'en font les contemporains, de sorte que l'observateur de la langue classique se trouve, à juste titre, quelque peu désarmé devant cette labilité insoupçonnée³. Il fallait la science de Jean-Claude Waquet pour restituer à leur riche complexité la fausse simplicité des définitions et des usages modernes en matière de *conjuratio* : telle est, en effet, la tâche qu'il se donne dans un livre intitulé *La conjuratio des dictionnaires*⁴, ouvrage qui force le respect par l'ampleur de l'échantillonnage étudié : pas moins de 560 citations fournies par la base de données « Frantext », portées à 850 grâce aux dépouillements supplémentaires de textes absents de ladite base, principalement des Mémoires,

Machiavel, c'est en effet que son histoire, infiniment complexe, recoupe voire hérite celle des composés et dérivés du verbe de mouvement *volvere* – le vocable le plus important de la série étant sans doute *évolution*. Toutefois, il faut rappeler que le mot *révolution* reste avant tout, à l'époque moderne, un mot savant qui, d'abord réservé aux lexiques topologique et technique, est passé peu à peu du domaine de l'astronomie à celui des sciences du vivant, puis de l'historiographie où *révolutions* au pluriel est un quasi synonyme d'« événements » et n'implique pas la violence, encore moins l'idée de changement de type de gouvernement. Quant à l'autre nom commun issu de *revolvere*, le mot *révolte*, il s'agit d'un emprunt moderne à l'italien *revolvere*, dont le participe *rivolto*, « retourné », a formé le verbe *rivoltare*, « retourner, échanger », passé en français vers 1500, comme un italianisme, avec le sens de « retourner, échanger », sens qui finit par s'effacer progressivement, au cours du XVI^e siècle, au profit de l'acception moderne : « retournement d'allégeance politique » ou « abjuration religieuse ». En schématisant, on peut donc conclure que l'acception de *révolte* et de *révolution* dans un sens politique ne s'impose qu'avec la première modernité, et même seulement avec la fin du XVIII^e siècle en ce qui concerne *révolution*. En revanche, *conjurare* et *conspirare* sont d'emblée réservés au domaine politique dans la Rome archaïque et classique et ce n'est qu'avec l'Antiquité chrétienne et tardive que *conjurare* acquiert une acception démonologique. À ce sujet, voir Joseph Hellegouarc'h, *Vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, 2^e tirage revu et corrigé, Paris, Les Belles lettres, « Études anciennes », (1963) 1972, 601 p., sur la notion de *conjuratio*, p. 95-97, sur *conspiratio*, p. 98-99, ainsi que la mise au point d'Isabelle Cogitore sur « le lexique des conjurations » au début de son étude sur *La Légitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conspirations* [version remaniée d'une thèse de Doctorat d'Histoire, Paris IV, 1994], Rome, École française de Rome, Paris, diffusion Boccard, « Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », 2002, viii-298 p., p. 15-26.

³ Notons que ce flottement du terme est observable à divers moments historiques, jusqu'à nos jours, et constitue peut-être ainsi un invariant consubstantiellement lié au concept de conjuration. Comme la « reviviscence du mot *tyrannie* » qu'a parfaitement analysée Mario Turchetti, on pourrait en effet parler d'une reviviscence du mot *conspiration* dans les sciences politiques contemporaines, notamment avec l'explosion des *conspiracy theories* outre-atlantique. Or, de même que Mario Turchetti fait remarquer, au sujet du mot *tyrannie*, « l'actuelle confusion dans la terminologie des sciences politiques », *tyrannie* commutant avec *autoritarisme*, *totalitarisme*, *fascisme*, *dictature*, ou encore *autocratie*, de même, les modernes sciences politiques emploient le mot *conspiration* dans des sens et avec des contenus si divers qu'ils témoignent de la permanence d'un problème lexicologique à travers le temps. Voir Mario Turchetti, « Reviviscence du mot *tyrannie* », *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, P.U.F., « Fondements de la politique. Série Essais », 2001, 1044 p., ch. 32, p. 900-927. Pour les « *conspiracy theories* », citons, parmi une pléthore de titres, ces quelques ouvrages de la dernière décennie : D. Pipes, *Conspiracy : How the Paranoid Style Flourishes and Where It Comes From*, Boston, Free Press, 1997 ; J. Dean, *Aliens in America : Conspiracy Cultures from Outerspace to Cyberspace*, Ithaca, Cornell University Press, 1998 ; *The A-Z of Conspiracy Theories*, éd. K. Tuckett, Chichester, Summersdale, 1998 ; M. Fenster, *Conspiracy Theories : Secrecy and Power in American Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1999 ; T. Melley, *Empire of Conspiracy : The Culture of Paranoia in Postwar America*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 1999 ; *The Age of Anxiety : Conspiracy Theory and the Human Sciences*, éd. Jane Parish et Martin Parker, Oxford, Blackwell Publishers, « The Sociological Review Monographs », 2001, 216 p. et *Revue Traverse*, n° spécial sur « Conspiration », automne 2004, Zurich, Chronos.

⁴ Jean-Claude Waquet, *La Conjuratio des dictionnaires. Vérité des mots et vérités de la politique dans la France moderne*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, « Sciences de l'histoire », 2000, 267 p.

des pamphlets et des traités politiques⁵. Or s'il est vrai, comme l'écrit Marc Fumaroli, que les dictionnaires classiques, ceux de Richelet, de Furetière et de l'Académie, fondent une « orthodoxie langagière »⁶, reste à savoir si celle-ci correspond toujours et en tout point à une orthodoxie politique : telle est, en substance, la question fondamentale que pose Jean-Claude Waquet, non sans avoir, au préalable, constaté que l'analyse politique des dictionnaires n'a jamais vraiment été entreprise, ou jamais de manière satisfaisante : D. D'Oria, un des rares universitaires à s'être penché sur la question, aboutit en effet à la conclusion, somme toute un peu hâtive, selon laquelle les trois dictionnaires cités précédemment « comblent de louanges le roi, la cour, la noblesse et le clergé ; ils affirment que la monarchie est la forme la plus parfaite du gouvernement »⁷. Or, une telle conclusion paraît difficilement recevable sans nuances ni précautions, notamment dans le cas de Furetière⁸. Comme le rappelle Jean-Claude Waquet, le loyalisme monarchique des lexicographes ne doit pas rendre aveugle aux variations contextuelles affectant la définition des modes opératoires et des fins spécifiques du gouvernement royal. Reprenant l'étude à nouveaux frais, en tenant compte de ces variations critiques, Jean-Claude Waquet analyse aussi bien la variété des usages que la manière dont les lexicographes enregistrent et infléchissent ces derniers, tout en mêlant références savantes et axiologie personnelle. L'enquête qui va de « l'universelle confusion des mots » à « l'illusoire clarté des dictionnaires » – si l'on peut ainsi résumer ce parcours à grands pas⁹ –, montre que les noms étudiés dans l'orbite de *conjuración* – à savoir *conspiration*, *complot* et *cabale*¹⁰ – sont irrémédiablement pris dans un certain cercle vicieux qui tient aux choses autant qu'aux mots eux-mêmes : « si les mots, conclut Jean-Claude Waquet, n'ont pas de sens bien fixé, les choses, pour

⁵ Sur les principes de cet échantillonnage et de la constitution du corpus, voir *Ibid.*, p. 14 et note 47, p. 22.

⁶ Marc Fumaroli, « La coupole », *La Nation*, dans *Les Lieux de mémoire*, éd. Pierre Nora, Paris, 1986, vol. 2, p. 335, cité par Jean-Claude Waquet, *op. cit.*, p. 7.

⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁸ Nous reviendrons sur Furetière plus bas, voir *infra*, première partie, ch. I, p. 31 et sv.

⁹ Nous utilisons, pour ce faire, les titres des deux premières parties de l'ouvrage. L'auteur résume d'ailleurs la démarche adoptée dans son introduction : « Les leçons contenues dans ces trois ouvrages [*i.e.* les dictionnaires de Furetière, de Richelet et de l'Académie] pourront alors être confrontées à l'usage dont on aura au préalable présenté la dispersion, ce qui permettra de faire ressortir non seulement la dimension simplificatrice des définitions données par ces dictionnaires, mais aussi – et surtout – le sens et les implications politiques de cette simplification » (Jean-Claude Waquet, *op. cit.*, p. 15 ; pour la méthode et le plan adoptés, voir plus généralement : *op. cit.*, « Introduction », p. 14-16).

¹⁰ « Ce n'est pourtant, explique l'auteur, ni à leur actualité historiographique, ni à l'écho qu'ils portent des convulsions politiques du Grand Siècle, que ces mots doivent d'avoir été choisis pour objet de la présente étude, mais plutôt à quelques-unes de leurs caractéristiques sémantiques. Loin d'être univoques, *cabales*, *complot*, *conjuración* et *conspiration* sont en effet des termes ambigus et difficiles, et se rangent pour cette raison au nombre de ceux sur lesquels les synonymistes du XVIII^e siècle ont exercé leur zèle définitoire » (*op. cit.*, p.11-12). Jean-Claude Waquet se limite ainsi à l'étude de ces quatre mots non seulement pour des raisons d'exhaustivité, mais aussi et surtout parce que leur traitement et les problèmes qui en résultent sont jugés représentatifs de la construction du vocabulaire politique dans les dictionnaires classiques et permettent, en ce sens, de tirer des conclusions à portée générale (voir *op. cit.*, p. 11).

leur part, n'ont pas vraiment de nom »¹¹. C'est cette circularité à laquelle il faudra tâcher de donner un sens, en se penchant sur les raisons politiques susceptibles de l'expliquer.

Mais, avant même de considérer la manière dont le flottement définitionnel répond au désordre dans l'usage, avant d'essayer d'en comprendre les raisons contextuelles, il semble opportun de rappeler, tout simplement, la *doxa* des dictionnaires. Si *conjurat[i]o[n]*, au sens de « serment », de « rite et de formule pour chasser le démon », ou de « pratique magique pour combattre les influences maléfiques », apparaît assez tôt, dès le XII^e siècle, traduisant en langue vulgaire le latin des clercs¹², l'autre acception, celle qui va nous intéresser dans cette étude, s'y adjoint seulement dans le dernier tiers du XV^e siècle, comme quasi doublet de *conspirat[i]o[n]* (qui, lui, apparaît plus tôt), avec le sens politique moderne d' « entreprise concertée secrètement contre l'État, le souverain, par un groupe de personnes que lie un serment »¹³ : pris en ce sens, le mot *conjurat[i]o[n]* remotive donc directement l'étymologie latine, *con-jurare*¹⁴, consistant dans un serment liant des contractants en vue d'une fin reconnue par tous, une fin dont le mot *conjurat[i]o[n]* semble donner une appréciation négative. Avec les noms (*conjurés*, *conjurateurs*) et les verbes (*conjur[er]*, *conspirer*) qui en dérivent, ces mots, dans leur acception politique, sont en effet généralement pris en mauvaise part : « tous sont accusateurs », résume Jean-Claude Waquet¹⁵. Force est pourtant de constater

¹¹ *Ibid.*, p. 65.

¹² Nous empruntons ces éléments de définition au *Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris, Dictionnaire Le Robert, 1994, p. 443. Pour la datation de cette évolution, selon le *Dictionnaire historique de la langue française*, « le mot a supplanté l'ancien français *conjuoison*, dérivé de *conjur[er]* (1160), et a gardé les valeurs du latin ; cependant, le sens de « formule magique pour combattre les influences maléfiques » (fin XII^e siècle), spécialement « exorciser » (1690), s'est moins répandu que celui de « complot contre le pouvoir établi » (1470) qui procède de l'ancien sens, « serment » (1160-1174), sous l'influence de *conjur[er]* et qui est soutenu par *conjuré*. Par extension, il s'applique à l'action concertée de plusieurs personnes contre quelque chose ou quelqu'un » (voir *Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, avec la collaboration de Marianne Tomi, Tristan Hordé, Chantal Tanet, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998, 3 vol., viii-4304 p., t. I, p. 852).

¹³ *Petit Robert, loc. cit.* Dans cette acception, le mot *conjurat[i]o[n]* n'est attesté pour la première fois qu'en 1470 ; *conspirat[i]o[n]*, en revanche, apparaît dès le XII^e siècle.

¹⁴ Sur ce point, et sur l'usage des termes *conjurat[i]o* et *conspirat[i]o*, on se reportera notamment à Joseph Hellegouarc'h, *Vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, *op. cit.*, p. 95-99, ainsi qu'à Isabelle Cogitore, *La légitimité dynastique d'Auguste à Néron*, *op. cit.*, p. 18-19. Comme le souligne Joseph Hellegouarc'h, *conjurat[i]o* « exprime toute association d'un certain nombre de personnes pour la réalisation d'un but déterminé ; [...] ainsi que l'indique clairement la composition du mot, cette union est scellée par la prestation d'un serment » (Joseph Hellegouarc'h, *op. cit.*, p. 95). Quant au doublet sémantique, *conspirat[i]o*, il est apparu plus tardivement en latin, traduction du grec *σὺμπνοια*, et sert également à désigner « l'accord réalisé en vue de l'accomplissement d'une tâche commune » (*Ibid.*, p. 98). Dans la langue classique, notamment pour Cicéron, *conspirat[i]o*, beaucoup moins péjoratif que *conjurat[i]o*, serait aussi plus expressif et souvent rapproché de *consentire*. On notera enfin le rôle qu'a pu jouer sur le flottement axiologique de *conjurat[i]o* cette étymologie fantaisiste de *consilium* (le synonyme latin pour *conjurat[i]o*), qui a longtemps prévalu et faisait encore autorité à l'âge classique, selon laquelle *consilium* était rapporté à *silentium*, le complot impliquant donc un silence partagé dans la droiture du secret préservé (voir Isabelle Cogitore, *La Légitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conspirations*, *op. cit.*, p. 16-17).

¹⁵ Jean-Claude Waquet, *op. cit.*, p. 27.

l'insuffisance de ces définitions et de ces classements axiologiques, devant l'étonnante variété des usages attestés à l'âge classique.

Les ambiguïtés de l'usage.

Non seulement, en effet, les mots que nous venons d'évoquer sont utilisés tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part, mais ils alternent, commutent ou rivalisent avec toute une série de vocables associés à *conjurat*ion et *conspira*tion : *complot*, *révolte*, *sédition*, *troubles*, mais aussi *faction*, *brigue*, *association*, *ligue*, *parti*, *cabale*, *intrigue*, *pratique*, *machination*, voire *coup d'État*... la liste n'est pas close des mots qui gravitent autour de *conjurat*ion, aussi bien dans les textes interrogés par Jean-Claude Waquet que dans notre corpus spécifique. L'usage est parfois si flottant qu'on peut désespérer d'y trouver une logique, du moins une logique d'ensemble valable au-delà des tendances ponctuellement observables. Commentons d'abord, à l'aide de notre corpus, quelques occurrences qui semblent témoigner de l'équivalence sémantique des mots évoqués. Le mot *conjurat*ion est, par exemple, susceptible de dédoubler *troubles*, dont il semble être un équivalent dans ce fragment de Sarasin : « Les troubles de Boheme ayant suivy, & les grands de ce Royaume conspiré contre l'Empereur, Valstein demeura fidele, quoy que les revoltez le sollicitassent d'entrer dans leur party »¹⁶. Ailleurs dans le même texte, c'est *révolte* qui semble être un doublet de *conjurat*ion :

Valstein ayant jetté si heureusement les fondemens de sa *revolte* delibera de tirer la guerre en longueur, afin d'avoir le temps de gagner à soy l'armée, de laisser ruiner le Duc de Baviere par les Suedois, d'affoiblir luy-mesme les Provinces hereditaires dans le quartier d'hyver, & de s'accommoder à loisir avec les Ennemis de son Maistre¹⁷.

Dans ce dernier fragment, les stratégies de la conjuration supposée de Wallenstein sont désignées comme partie prenante d'un processus, plus flou, de révolte. Similairement, il semble que *conjurat*ion et *intrigue* soient parfois si proches qu'elles paraissent liées par recoupement ou inclusion sémantique – la dernière étant au principe de la première ou vice versa. C'est ce que montrent par exemple ces lignes tirées de la préface qu'Eustache Le Noble donne aux trois livres dont il voulait faire une *Histoire secrète des plus fameuses conspirations* : « j'ay choisi dans les grands Auteurs, les intrigues secrètes des plus fameuses conjurations, & je les ay réduites en petites Histoires particulières »¹⁸. Plus étonnant encore, ce flottement dans l'usage apparaît parfois entièrement contradictoire, et la conjuration se déplace là où on ne l'attendrait pas. Dans l'anonyme *Conjurat*ion des Gracques, par exemple, un sénateur affidé vient avertir Caius Gracchus d'une ligue

¹⁶ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 95.

¹⁷ *Ibid.*, p. 135-136.

¹⁸ Le Noble, « préface », *La Conjurat*ion des Pazzi, op. cit., np.

qui le menace : « Tribun, lui dit-il, les Riches viennent de conjurer contre vous dans le Sénat »¹⁹. De la sorte, la conjuration n'apparaît plus du côté des frères engagés pour la cause plébéienne, ce que laisseraient attendre à la fois le titre et l'interprétation courante à l'époque, mais du côté du Sénat. Ainsi, flottant dans son emploi, le mot *conjuration* peut également être remplacé par celui qui semble lui être opposé en tant de manières : le mot *révolution*. Chez l'abbé de Vertot, *conjuration* disparaît jusque dans le titre même d'un ouvrage qui retiendra notre attention ; en effet, si les contemporains pouvaient se procurer, en 1689, une *Histoire de la conjuration de Portugal en 1640*, la réédition « revue et augmentée » du même ouvrage gomme l'étiquette de conjuration et s'intitule désormais, à partir de 1711, *Histoire des révolutions de Portugal* (et même, à partir de 1722, tout simplement *Révolutions de Portugal*)²⁰ ; il est vrai, comme nous le verrons, que ce changement de titre peut trouver une justification dans le fait que le livre est retravaillé et que nous passons, en quelque sorte, d'une histoire particulière à une histoire générale du Portugal, sur deux siècles et non plus sur quelques décennies ; mais on peut toutefois se demander ce qu'est devenu, dans l'esprit de l'historien, ce qui formait à l'origine l'élément central de la pièce. Le mot *révolution* lui-même, enfin, est d'une grande généralité et pouvait désigner tout événement, tout changement historique quel qu'il soit – même s'il ne s'agissait pas d'une prise d'armes impliquant la violence. On verra, par exemple, la manière dont il dédouble *événement* dans ce titre de Claude Vanel, abrégiateur de Mezeray : *Abrégé nouveau de l'histoire générale des Turcs, où sont décrits les événemens et les révolutions arrivées dans cette vaste monarchie depuis son établissement jusqu'à présent*²¹. Mais, tout en servant de doublet sémantique pour évoquer un événement historique, *révolution* permet également, et peut-être plus spécifiquement, de désigner les mutations dans le personnel étatique : dans cette dernière acception, il est proche, comme on le voit, de l'idée de conjuration. Un certain nombre de textes situés, du point de vue des critères formels, en proche périphérie de notre corpus, évoquent ainsi des « révolutions » constituées, en grande partie, ou du moins initialement, par une conjuration. Tel est le cas, par exemple, du récit du missionnaire Marcel Le Blanc dans son *Histoire de la révolution du royaume de Siam arrivée en l'année 1688 et de l'état présent des Indes*²². Ces différents exemples permettent d'illustrer le désordre qui règne dans le lexique classique en matière

¹⁹ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 180.

²⁰ Vertot, *La Conjuration de Portugal en 1640*, Paris, Veuve E. Martin, J. Boudot, E. Martin, et au Palais, chez Claude Barbin, 1689, in-12, xx-278 p. L'ouvrage reparait sous le titre : *Histoire des révolutions de Portugal*, Paris, M. Brunet, 1711, in-12, viii-407 p. ; ce succès de librairie connaît de nombreuses rééditions tout au long du XVIII^e siècle, en 1712, 1722, 1753, 1755, 1758, 1768.

²¹ Claude Vanel, *Abrégé nouveau de l'histoire générale des Turcs, où sont décrits les événemens et les révolutions arrivées dans cette vaste monarchie depuis son établissement jusqu'à présent*, par M. Vanel, Paris, C. Osmont, 1689, 4 vol., in-12.

de conjuration. Pourtant, s'ils sont ainsi interchangeables à la surface des textes, cela ne signifie pas que ces mots soient perçus comme tout à fait équivalents. Leur mobilité témoigne davantage de la difficulté que les contemporains éprouvaient pour construire et nommer des événements eux-mêmes déroutants.

Dans un chapitre essentiel du livre déjà évoqué²³, Jean-Claude Waquet recense la grande variété des étiquettes ainsi appliquées à des faits historiques ayant acquis avec le temps, pour nous, une « dénomination canonique »²⁴ : nous les connaissons maintenant sous les noms de conjuration d'Amboise, conspiration de Biron, assassinat de Concini, cabale du maréchal d'Ornano, conspiration de Chalais, Journées des Dupes, conjuration de Cinq-Mars, cabale des Importants, conspiration prétendue contre le prince de Condé... Or ces événements sont loin d'avoir une telle évidence dans la littérature historiographique et politique contemporaine. Comme l'a montré Jean-Claude Waquet, en se fondant sur les sondages relatifs aux quatre mots qu'il étudie, chacun de ces huit ou neuf événements peut être nommé indifféremment *conjuration*, *conspiration*, *cabale* et *complot*, avec non seulement des variations d'un texte à l'autre, mais aussi à l'intérieur d'un même texte. Nul doute que ces variations sont surtout explicables par les changements de perspective dus aux allégeances politiques des auteurs, au réseaux d'alliance ou à la domesticité qui les définissent. Penchons-nous, par exemple, sur la manière dont la mort du maréchal d'Ancre est évoquée dans les textes contemporains. Si Balzac, dans une perspective encomiastique, parle de cet événement comme d'un « coup célèbre » faisant pièce à un « usurpateur »²⁵, Fontenay-Mareuil se tient un peu en retrait par rapport à l'événement et toujours dans une perspective de plaidoirie : il cherche à « innocenter » le roi et à faire porter la charge sur Luynes, en soulignant que l'ordre a été donné « non qu'on tuast le maréchal d'Ancre [...], mais que ses [ennemis] pensassent aux moyens de l'arrêter »²⁶. Enfin, les *Mémoires* de Richelieu, diamétralement opposés aux positions précédentes, incarnent le point de vue de la légitimité politique et du droit royal, gommant toute idée d'intrigue à l'horizon de ce coup d'État : le cardinal parle de la « mort du maréchal d'Ancre, qui fut tué par le commandement du roi »²⁷ – la seule conjuration contre Concini dont il est question chez Richelieu, comme le souligne Jean-Claude Waquet, étant d'ailleurs celle de Bouillon et de Mayenne... Mais ce

²² Marcel Le Blanc, *Histoire de la révolution du royaume de Siam arrivée en l'année 1688 et de l'état présent des Indes*, Paris, D. Horthemels, 1692, in-12, limin., 192 p.

²³ Jean-Claude Waquet, *op. cit.*, première partie, ch. III : « Des événements indéfinis », p. 65-81.

²⁴ *Ibid.*, p. 65.

²⁵ Jean-Louis Guez de Balzac, *Le Prince*, Paris, 1631, p. 176, cité par Jean-Claude Waquet, *op. cit.*, p. 74.

²⁶ F. Duval, marquis de Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, II, 5, Paris, 1837, p. 114, cité par Jean-Claude Waquet, *Loc. cit.*

²⁷ Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, *Mémoires*, Paris, 1907-1931, 10 vol., vol. II, p. 156, cité par Jean-Claude Waquet, *Loc. cit.*

n'est pas à dire que la construction de l'événement s'impose instantanément avec le sens que cherche à lui donner le pouvoir quand il déclenche ce coup de majesté. Jean Canault, biographe et défenseur d'Ornano, présente en effet le roi en compagnie des « principaux conspirateurs de la mort du maréchal d'Ancre »²⁸ : « coup » de majesté contre « conspiration », la variation est ici bien significative de la perspective politique adoptée. Les vicissitudes des mots étudiés par Jean-Claude Waquet autorisent donc ce dernier à avancer la conclusion selon laquelle « peu à peu l'idée s'impose que les épisodes dont on parle ici ne portent à l'origine aucun nom, en dehors des appellations ambiguës et contradictoires que leur attribuent des témoins dont aucun n'est exempt de préoccupations polémiques »²⁹. On pourrait d'ailleurs poursuivre la réflexion en se demandant si les événements en question ne conservent pas, encore aujourd'hui, une part d'ambiguïté, qu'elle soit ou non politique. Force est de constater qu'en dépit de la terminologie historique devenue quasi « canonique », les mêmes événements pourront recevoir différentes étiquettes et, par là même, être « construits » de manière opposée. Si, toujours au sujet de la mort du maréchal d'Ancre, Yves-Marie Bercé parle du « *coup d'État royal* du 24 avril 1617 »³⁰, Pierre Chevallier évoque, de son côté, la « *conspiration royale* contre Concini »³¹ : coup d'État contre conspiration, l'ambiguïté demeure donc par delà les siècles, et semble irrémédiablement inscrite dans la matière brute de l'histoire. Avant de se pencher plus spécifiquement sur la construction de tels événements par l'historiographie moderne et contemporaine – construction au sujet de laquelle il existe pourtant des règles et un certain consensus, que nous tâcherons de comprendre dans la deuxième partie de ce chapitre –, il convient d'interroger encore plus avant le lexique : si les usages sont flottants, indéfiniment pris dans la trame des choix politiques, on peut espérer, en revanche, trouver dans les dictionnaires classiques des définitions stables, susceptibles d'indiquer, en dernière analyse, les normes que prendraient plaisir à déjouer les usages parfois flottants et toujours nécessairement politiques tels que nous avons pu les observer.

²⁸ Jean Canault, *Vie du maréchal J.-B. d'Ornano*, éd. J. Charay, Grenoble, 1971, p. 46 et sv. (également cité par Jean-Claude Waquet, *Loc. cit.*).

²⁹ *Ibid.*, p. 74-75.

³⁰ Yves-Marie Bercé, *La Naissance dramatique de l'absolutisme (1598-1661)*, Paris, Seuil, « Points. Histoire », « Nouvelle histoire de la France moderne. 3 », 1992, 282 p., p. 78.

³¹ Pierre Chevallier, *Louis XIII : roi cornélien*, Paris, France-loisirs, 1980, 680-xii p., p. 159, cité par Jean-Claude Waquet, *op. cit.*, p. 81, note 111.

Les ambiguïtés de la règle.

Interrogeons d'emblée le *Dictionnaire universel* de Furetière puisqu'il s'agit, en la matière, d'un exemple plus complexe, plus riche d'enseignement aussi, que les dictionnaires de Richelet ou de l'Académie. Voici ce qu'on peut lire sous les articles « Conjuraton » et « Conspiration » :

CONJURATION. Conspiration ; ligue ; machination ; cabale secrette pour attenter à la vie du Prince, ou à la liberté publique. Une horrible conjuration. La conjuration de Catilina fut decouverte par Ciceron. De toutes les entreprises des hommes il n'en est point de si grandes que les conjurations. Ab. de St. R. On le dit aussi d'une brigade, d'un complot entre plusieurs personnes pour faire piece à quelqu'un. Le public s'obstina à admirer le Cid, malgré la conjuration du Cardinal de Richelieu contre cette piece. BAY. [...].

CONSPIRATION. Ligue ; union de plusieurs personnes mal intentionnées contre l'Etat, ou les Puissances ; complot ; conjuration ; mauvais dessein. Tramer une conspiration. Entrer, tremper dans une conspiration. Catilina étoit le Chef, & le conducteur de cette dangereuse conspiration. Abl. [...]³².

Il est frappant de constater que Furetière renvoie, dans un bouclage souvent caractéristique des répertoires lexicographiques, à la plupart des termes de la série que nous évoquions plus haut : *conjuraton*, *conspiration*, *ligue*, *machination*, *cabale*, *brigade*, *complot* sont donc censés se définir réciproquement dans un jeu indéfini de renvois de l'un à l'autre. Mais ce réseau lexical, tissé au gré des références internes entre les articles, dessine en sous-main une cartographie originale des termes politiques, qui permet d'évaluer le caractère singulier des définitions citées, comme l'a montré Jean-Claude Waquet dans un article ayant pour objet l'analyse politique du *Dictionnaire* de Furetière³³. S'il est clair que les événements en question apparaissent sous un jour négatif (il s'agit d'une « horrible conjuration » et d'une « dangereuse conspiration »), la spécificité des définitions de Furetière peuvent, pourtant, être mieux appréciées si l'on compare ces dernières aux entrées *sédition*

³² Nous nous servons de l'édition suivante, en fac-similé : Antoine Furetière, articles « Conjuraton » et « Conspiration », *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois. Corrigé et augmenté par Henri de Basnage de Beauval. Nouvelle édition revû, corrigé, et considerablement augmenté par Jean Baptiste Brutel de la Rivière*, La Haye, 1727, Pierre Hussin, etc. rééd. Georg Olms Verlag, Hildesheim – New York, t. I.

³³ Outre l'ouvrage déjà cité, voir notamment, de Jean-Claude Waquet, l'article : « Conjuraton, cabales, séditions : pour une analyse politique du *Dictionnaire universel* de Furetière », *Conjuraton et coups d'État dans la France de l'âge classique*, journée d'étude du 11 mai 1995, organisée à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg par le groupe de recherche « Littérature et politique sous l'Ancien Régime », présidée par Yves-Marie Bercé et Noémi Hepp, actes publiés sous la direction de Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche, *Vives Lettres*, n°1 (1996), Strasbourg, 130 p., p. 12. Nous renvoyons également à la version remaniée de la thèse de Marine Roy-Garibal, récemment publiée : *Le Parnasse et le palais : l'œuvre de Furetière et la genèse du premier dictionnaire encyclopédique en langue française (1649-1690)*, Paris, Champion, « Lumière classique », 2006, 821 p., en particulier au chapitre consacré aux « ambiguïtés du discours politique », *op. cit.*, p. 505-520. Marine Roy-Garibal prolonge et complète les propos de Jean-Claude Waquet, en montrant, derrière l'apparence lisse des définitions, la portée critique du *Dictionnaire universel*, qui, du point de vue politique, peut être lu « comme un traité de pédagogie royale et un manuel de gouvernement » (p. 505), « voyant dans la monarchie le meilleur des régimes » (p. 508), mais favorable à une « monarchie tempérée » (p. 512). Cette position permet de rendre compte, ultimement, des contradictions entre les rubriques, notamment en ce qui a trait au machiavélisme ou au concept de guerre juste, tour à tour condamnés et réévalués (p. 507-508 ; p. 514-515).

et *révolte*³⁴. D'un côté, la révolte d'Angleterre a causé « hérésie » et « schisme », de l'autre, la sédition apparaît comme toujours « funeste à ses auteurs », habituellement tirés « de la lie du peuple » ; enfin, la révolte politique est comparée au péché religieux qui « rend l'âme rebelle à Dieu ». « La plupart des Hérétiques sont rebelles » écrit Furetière³⁵, qui ajoute « qu'il y a eu dans le ciel une révolte des Anges, qui ont été précipitez dans l'Enfer » : argument pragmatique, argument sociologique et argument religieux se combinent donc pour renforcer l'appréciation extrêmement négative des mouvements d'origine populaire. Cette différence de degré et d'intensité dans la caractérisation péjorative fait ainsi ressortir la relative sobriété de la condamnation des conjurations par le lexicographe. Celle-ci concorde d'ailleurs avec le caractère « neutre »³⁶ des exemples cités à l'appui des définitions : « La conjuration de Catilina, écrit Furetière, fut decouverte par Ciceron » : si l'action de Cicéron suppose certes la mise au jour d'un crime prémédité, le jugement de valeur négatif est d'une sobriété étonnante si on le compare aux définitions et aux exemples cités précédemment. Grâce à la forme passive, Furetière déplace subtilement l'accent sur la prouesse du consul, célébré pour sa gestion d'une crise qui manqua de précipiter la patrie dans le chaos. Mais allons plus loin. La citation des premières lignes de *La Conjuration des Espagnols* de Saint-Réal permet à Furetière de donner la parole à une appréciation bien plus positive de la conspiration : « De toutes les entreprises des hommes il n'en est point de si grandes que les conjurations »³⁷. La définition de Furetière n'est donc pas neutre. Elle est un peu plus que cela. Reste, dira-t-on³⁸, que l'ambivalence ainsi décelée dans la définition de Furetière pourrait renvoyer à la distinction entre deux types de conjuration : celle dirigée contre « la liberté publique » ou « l'État » et celle tramée contre « le Prince » ou « les Puissances ». Or la portée politique de cette dichotomie traditionnelle³⁹

³⁴ Nous empruntons les citations suivantes à Jean-Claude Waquet, qui utilise les entrées *sédition* et *révolte* du *Dictionnaire universel* (« Conjurations, cabales, séditions : pour une analyse politique du *Dictionnaire universel* de Furetière », art. cité, p. 18-19).

³⁵ Les deux dernières citations proviennent de l'article *rebelle* du *Dictionnaire universel*.

³⁶ Jean-Claude Waquet, art. cité, p. 19.

³⁷ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, *op. cit.*, p. 1-2.

³⁸ Voir encore Jean-Claude Waquet, art. cité, p. 22.

³⁹ Aristote avait en effet déjà distingué divers types de conjurations en fonction des causes (ambition, crainte, mépris, brigue électorale) et des acteurs et constitutions politiques impliqués (voir Aristote, *Politique*, texte établi et traduit par Jean Aubonnet, Paris, Les Belles Lettres, « C.U.F. », (1971) 1991, 2 tomes en 3 vol., t. II, ch. V, p. 1-95 et *infra*, première partie, ch. I, p. 64 et sv.), aboutissant dès l'Antiquité à la grande distinction que nous évoquons, reprise à l'âge moderne, notamment par Machiavel, dans le célèbre chapitre des *Discours sur la première décade de Tite-Live* [rédaction de 1512 à 1519, publication en 1532] qui traite des conjurations (non sans un ajout significatif : la conspiration pour se rendre maître d'une place militaire) : « Nous devons donc pour entrer en matière, écrit-il en effet au début de ce chapitre, examiner d'abord contre qui se font les conjurations ; et nous trouverons que l'on conspire ou contre un État ou contre un prince. Nous raisonnerons de ces deux espèces de conspirations, nous étant assez expliqués déjà sur celles qui ont pour objet de livrer une place assiégée à l'ennemi, ou qui sont du même ordre » (*Œuvres complètes*, trad. par Edmond Barincou, introduction de Jean Giono, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1952, p. 617-618).

apparaît, une fois de plus, à travers le réseau des renvois entre les entrées ; en l'occurrence, on peut se faire une idée plus précise des préférences de Furetière en comparant les articles *liberté*, *tyran* et *tyrannie*. Si la conjuration peut être négative au sens où elle attente à la « liberté publique », elle apparaît en revanche comme positive dès lors qu'elle s'attaque à qui détruit cette même « liberté publique » : mais l'« oppresseur de la liberté publique »⁴⁰, celui qui fait fi des « loix divines et humaines »⁴¹, tel est précisément le tyran. Si donc la conjuration est ambivalente, en dernière analyse, c'est bien parce qu'elle permet à la fois d'exercer et de détruire la tyrannie. En effet, celui qui conjure contre la liberté se définit comme tyran, et nous tenons la preuve que Furetière l'entend bien ainsi dans un des exemples qu'il glisse malicieusement à l'appui de sa définition : « Le public s'obstina à admirer le Cid, malgré la conjuration du Cardinal de Richelieu contre cette piece ». Une telle citation, dans ce contexte, ne peut être anodine : tout en s'abritant à la fois derrière Bayle et derrière l'acception « figurée » du mot, Furetière désigne pourtant ostensiblement Richelieu comme le chef d'une conjuration contre un des grands génies dramaturgiques du XVII^e siècle : ce faisant, le cardinal ministre prive – ou tâche de priver – le public de sa liberté de juger et d'apprécier à sa guise un ouvrage par ailleurs admirable. Étrange écho à l'attentat contre, précisément, la « liberté publique » mentionnée au début de l'article... Pour se convaincre, d'ailleurs, de la réversibilité des conjurations et conspirations, il n'est que de lire la fin de l'article en question, où il est précisé que :

Conspiration, se prend quelquefois en bonne part, & se dit de l'union, du consentement de plusieurs personnes, pour faire réussir un dessein louable ; pour faire procurer le bien, l'avantage de l'Etat, de l'Eglise, &ct.

On ne saurait être plus clair sur l'ambivalence sémantique du champ lexical des conjurations. L'acception méliorative ou péjorative des mots de conjuration ne peut, en définitive, se comprendre hors d'un contexte idéologique qui décide du sens. Pas plus que l'usage fluctuant en fonction des contextes, les dictionnaires ne nous livrent donc une grille d'analyse universellement transposable.

Mais s'il n'y a pas de norme, il ne saurait pas non plus y avoir d'écart. Il faut réfléchir à ce deuxième paradoxe des conjurations. La réponse ne peut consister à dire simplement, après avoir reconnu notre impuissance à débrouiller l'écheveau lexicologique, qu'il faut sortir des dictionnaires, abandonner la reconstruction hypothétique des tendances de l'usage, pour ne considérer que les contextes. Ce serait s'enfermer dans un raisonnement circulaire, en croyant sortir de l'impasse du nominalisme – celui qui consisterait, par exemple, à ne considérer comme telle que ce que les contemporains nommaient *conjuration*, lorsque nous avons vu à quel point une conjuration peut se cacher là où nous ne l'attendons pas et, inversement, peut ne pas être là où elle est explicitement

⁴⁰ Article « tyran », cité par Jean-Claude Waquet, art. cité, p. 23.

⁴¹ Article « liberté », cité par Jean-Claude Waquet, art. cité, p. 22.

nommée. C'est pourquoi la méthode employée par Franklin Lewis Ford, dans son ouvrage sur *Le meurtre politique* qui étudie bon nombre de conjurations, nous semble peu satisfaisante, si du moins on la résume, comme le fait Pierre Chaunu dans sa préface, à un « nominalisme prudent »⁴². Mieux vaut sans doute essayer de comprendre le sens du paradoxe lexicographique que nous venons d'évoquer et tâcher de saisir en vertu de quels principes politiques les mots de conjuration sont travaillés d'une si profonde ambivalence. C'est ce que nous essaierons de faire, pour conclure l'analyse de ces efforts définitoires à l'âge classique, après avoir tâché de contribuer nous-mêmes à cette vaste tâche en proposant une typologie terminologique à buts pratiques.

Une typologie terminologique à fins pratiques.

Tout au long de ce travail reviendront en effet les termes de la série évoquée plus haut ; on ne saurait affirmer qu'on déjouera toujours les pièges de leurs ambivalences, mais l'on ne saurait trop se prémunir d'un tel flottement préjudiciable à la clarté de l'exposé. C'est pourquoi nous nous proposons d'opérer un bref classement initial qui, pour empirique qu'il soit à ce stade, s'avère pourtant nécessaire, dans le simple but de nous entendre⁴³. En effet, malgré leur ambiguïté, somme toute relative, les termes de la série étudiée ne sauraient être sémantiquement équivalents pour nous ; et nous proposons de les définir en fonction de trois critères combinés : l'optique politique construisant l'événement, la qualité et le nombre des acteurs sociopolitiques désignés implicitement ou non et, pour finir, le degré décroissant de généralité ou de polysémie. En fonction de ces critères, il devient possible de délimiter trois catégories, elles-mêmes divisées en plusieurs sous-groupes, qui permettent d'assigner une place précise à *conjuration* et *conspiration* dans le spectre large du

⁴² Franklin Lewis Ford, *Le Meurtre politique, du tyrannicide au terrorisme* [*Political murder : from tyrannicide to terrorism*, Cambridge, Harvard University Press, 1985], trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, préface de Pierre Chaunu, Paris, P.U.F., 1990, 546 p., p. 11.

⁴³ Si une telle tentative est suspecte, précisément parce qu'elle nous ramène du côté du nominalisme et laisse irrémédiablement échapper quelque chose du foisonnement des faits, sa pertinence restreinte et assumée répond au dessein et au sujet particulier de ce travail et s'applique aux corpus ici envisagés, tout répertoire ne valant d'ailleurs sans doute que par ce qu'il laisse échapper et ne parvient pas à « classer ». Jean Nicolas se livre à un effort similaire, bien que d'un point de vue historique et avec un point de vue plus large, dans son ouvrage sur *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, paru aux éditions du Seuil en 2002. L'historien se livre ainsi à une « typologie rébellionnaire » comportant « 72 types de conflits, regroupés en 13 grands ensembles distincts » (*op. cit.*, p. 26) : il s'agit nommément du rejet des initiatives réformatrices de l'État, de résistance à la fiscalité étatique, de résistance à l'appareil judiciaire, militaire ou policier de l'État, d'actes d'hostilité à l'égard de la seigneurie, de la noblesse, de l'Église, de mise en cause de notables, de mise en cause de l'autorité municipale, d'actes de rébellion liés à la subsistance, à la religion et aux croyances, de conflits de travail, de particularismes régionaux,... mais aussi d'assemblées, de fêtes, de rivalités de quartiers, de tumultes d'écoliers ou de rivalités nobiliaires tournant à l'affrontement collectif, ces derniers types de faits (Jean Nicolas en dénombre 769 !) étant tous regroupés dans une rubrique « Divers ». Or c'est sans doute cette rubrique aux contours mal définis qui importe le plus, car nous faisant entrer de plain-pied dans les mentalités de l'ancienne France, comme en témoignent notamment tant de travaux historiques sur les liens entre fêtes et révoltes, ou sur les réseaux sociaux et amicaux de clientèle impliqués dans les révoltes nobiliaires.

lexique de la révolte : la première catégorie évoque, avec un grand degré de généralité, une infraction à la légalité, une opposition, plus ou moins organisée et structurée, à l'autorité politique (en ce sens, on peut regrouper ici *troubles*, *révolte*, *rébellion*, *sédition*) ; la seconde catégorie de termes implique l'idée décisive d'association, sous-tendant une organisation minimale plus ou moins hiérarchisée (ici se tiennent ensemble, d'un côté, *ligue*, *union*, *parti* et *faction*, de l'autre, *complot*, *intrigue*, *cabale* et *brigade*, avec, bien entendu, *conjuración* et *conspiration*) ; pour finir, il convient de mettre à part le *coup d'État*, puisque, s'il s'agit également d'un dépassement de la stricte légalité, cette infraction aux lois est organisée par le pouvoir lui-même en vue de se préserver ou de se renforcer.

Affinons cette typologie en quelques lignes. Le mot *troubles* au pluriel nous semble pouvoir être le terme générique de la première catégorie évoquée : avec un degré de généralité maximal, il peut commuter avec *révolte*, *rébellion* et *sédition*, pour désigner une agitation, une dissension, plus ou moins spontanée ; plus flou, moins explicite que les mots qu'il fédère, il est souvent associé, dans l'historiographie, aux périodes de vacillement ou d'incertitude du pouvoir (guerres de religions de la fin du XVI^e siècle, régence d'Anne d'Autriche marquée par la Fronde, par exemple). Antonyme de *tranquillité* et de *concorde publique*, il désigne aussi un stade embryonnaire de la révolte caractérisée, ou plutôt la révolte qui n'a pas de visage, l'écheveau indistinct des faits dont on ne peut encore extraire une signification précise⁴⁴. La série *révolte*, *rébellion*, *sédition*, quant à elle, permet d'insister davantage sur une opposition déclarée au pouvoir, opposition nette, qui a lieu au grand jour, comme en témoignent le mécanisme et le sens de la préfixation communs à tous ces vocables : la *sed-itio*, c'est en effet l'action de se mettre à part, de rompre de la concorde civile, de même que *re-volvere*, c'est se retourner, faire volte-face, affronter le pouvoir, mouvement que rappelle aussi le préfixe intensif ou itératif de *re-bellare*, qui signifie, à proprement parler, reprendre la guerre – ce qui, autrement dit, en tenant compte de la pensée politique contemporaine, rejoint l'idée que le mouvement de révolte rallume la discorde originelle pacifiée par l'instauration de la société civile. On peut toutefois introduire une nuance dans cette catégorie : si *révolte* et *rébellion* semblent

⁴⁴ Pour emprunter quelques exemples aux *Mémoires* de Retz où ce type de lexique est bien représenté, on lira l'analyse des causes de la Fronde à laquelle se livre le mémorialiste avant d'en faire un récit haut en couleur : expliquant l'évolution des modes de gouvernement depuis l'origine de la monarchie française, il écrit au sujet des guerres de religion : « Sous Charles IX et sous Henri III, la cour fut si fatiguée des troubles, que l'on y prit pour révolte tout ce qui n'était pas soumission » (Cardinal de Retz, *Mémoires*, éd. Simone Bertière, Paris, Garnier, « Classiques Garnier », 1987, t. I, p. 284). On voit clairement à travers cet exemple que *troubles* est susceptible d'englober *révolte*, mais aussi de désigner tout ce qui est en deçà même de la révolte caractérisée, tout ce qui fait ou semble faire entorse au pouvoir. Avec cette large extension sémantique, *troubles* paraît parfois proche du mot *révolution*, que nous avons déjà commenté. On trouve d'ailleurs ces deux mots dans l'entourage l'un de l'autre, dans un fragment du passage des *Mémoires* déjà évoqué : « Nous avons éprouvé et senti toute ces vérités dans notre dernière révolution. Qui eût dit, trois mois devant la petite pointe des troubles, qu'il en eût pu naître dans un État où la maison royale était parfaitement unie, où la cour était esclave du ministre, où les provinces et la capitale lui étaient soumises » (*Ibid.*, p. 291).

indifféremment utilisés pour la noblesse ou le peuple (bien que sans doute davantage pour la noblesse, souvent avec l'idée d'organisation et de programme politique précis⁴⁵), *sédition* met l'accent sur un type d'acteurs bien précis, le tiers état : peuples, mercenaires, bourgeois de bas étage, agissant avec une certaine spontanéité (qu'ils soient ou non conduits par la noblesse). L'essentiel, pour cette catégorie, consiste donc dans la manière de désigner l'opposition politique comme une opposition au grand jour, une opposition, en d'autres termes, qui adopte les modalités de la guerre normée telle qu'on la connaît en Occident depuis les Grecs : face à ce type de révolte, la deuxième catégorie que nous avons délimitée désigne une opposition plus inquiétante qui repose sur l'idée d'association et, au moins en partie, sur l'idée de clandestinité que nous tendrons à considérer, dans un certain sens, comme une innovation de la première modernité⁴⁶.

Tout d'abord, c'est bien la notion d'association politique qui fédère la série : *ligue, union, parti, faction, intrigue, cabale, brigade, conjuration* et *conspiration*⁴⁷. Mais celle-ci se laisse subdiviser en fonction de la publicité ou de la clandestinité de l'association en question. D'un côté, *ligue, parti* et *faction* renvoient à une communauté d'intérêt ou de sensibilité politique et religieuse liant, en vertu d'un pacte tacite ou non, des acteurs dans une lutte collective⁴⁸. Ce type d'association

⁴⁵ En effet, *rébellion* et surtout *révolte* ont tendance à singulariser : au sens étymologique, révolte s'applique d'abord à un seul homme qui rompt avec le pouvoir, même s'il entraîne derrière lui toute sa clientèle, voir toute une ville ou tout un pays. On verra, en ce sens, le début de *La Conjuration du comte de Fiesque*, où il est question de la révolte de Philippin Doria : « En effet, il prit si bien son temps et ménagea sa révolte avec tant de conduite, qu'elle sauva Naples à l'Empereur, que les Français lui allaient ravir en peu de jours si Philippin Doria eût continué de les servir fidèlement » (Retz, *La Conjuration de Fiesque, op. cit.*, p. 174). Les révoltes nobiliaires entraînent souvent la publication de manifestes expliquant les raisons de la rupture avec le pouvoir, comme par exemple, en août 1615, le Manifeste du Prince de Condé, en mai 1631, le Manifeste du Duc d'Orléans, réfugié à la cour de Nancy ou encore, en 1641, le *Manifeste pour la justice des armes des princes de la Paix* publié par le comte de Soissons à la veille de La Marfée : la révolte, en ce sens, est clairement délimitée, accompagnée de griefs et de revendications précises.

⁴⁶ Voir *infra*, première partie, ch. II, p. 75 et sv.

⁴⁷ On se reportera également aux suggestions de Joseph Hellegouarc'h qui, dans son essai de description du lexique politique romain, réservait déjà un chapitre aux « groupements de caractères exclusivement politique », parmi lesquels figuraient, d'un côté, *coitio, conjuratio, conspiratio*, de l'autre, *factio* et *partes* (voir Joseph Hellegouarc'h, *op. cit.*, p. 91-115).

⁴⁸ Pour se limiter à quelques exemples, il convient de rappeler que la Ligue des princes ultra-catholiques de la fin du XVI^e siècle tire précisément son nom de ce type d'opposition déclarée, unie par un programme politico-religieux commun. La question des ligues offensives et défensives continue d'ailleurs d'être une topique des traités politiques tout au long du XVII^e siècle. Quant au *parti*, il consiste lui aussi dans une franche opposition reposant sur un pacte commun : le parti des Princes, pendant la Fronde, regroupe ainsi tous ceux qui sont favorables au contre-pouvoir que représentent les princes du sang, et cela implique un vaste réseau de domesticité et de clientèle. Le mot *faction* désigne parfois une opposition moins manifeste, ou dont les contours sont moins bien définis : si on le trouve ainsi pour désigner l'opposition frondeuse contre la cour par exemple (« vous aimez mieux le cabinet que la faction » dit Retz à Monsieur le Prince, *Ibid.*, p. 187), le mot est aussi parfois équivalent de *complot* ou d'*intrigue* (« les factions et les intrigues y donneront du coloris », écrit Retz au début du récit de la Fronde, tandis que Blancmesnil est présenté plus loin comme un ennemi des « conférences particulières » des Frondeurs, car « elles sentaient sa faction et son complot », *Ibid.*, p. 139 et p. 167). Si l'on oppose parfois *parti* et *faction* sur la base des connotations méliorative pour l'un, péjorative pour l'autre, force est de constater la fragilité de ce partage. Au milieu du XVIII^e siècle, dans son *Dictionnaire philosophique*, Voltaire montrera les limites d'une telle distinction des termes, après en avoir pourtant joué : « La principale acception du terme de faction signifie un parti séditieux dans un État. Le terme de parti par lui-même n'a rien d'odieux, celui de faction l'est toujours. [...] Un chef de parti, ajoute-t-il, est toujours un chef de faction : tels ont été le cardinal de Retz,

repose partiellement sur les solidarités lignagères, familiales, économiques, qui dessinent les contours de ce que pouvait être l'amitié politique dans l'Ancienne France⁴⁹. D'un autre côté – seconde branche de cette deuxième catégorie si l'on veut – le reste des termes évoqués désigne une association qui, au moins en partie, est gardée secrète ou bien opère dans le secret d'actions politiques souterraines ou chiffrées : ces dernières peuvent consister en luttes d'influence ou en pressions pour une redistribution de la faveur royale ou ministérielle ; dans ce cas, il s'agit de combat non armé, et *intrigue*, *cabale*, *brigue* semblent des mots adéquats⁵⁰. Mais ces associations secrètes peuvent également déboucher sur la violence armée, et c'est alors, précisément, qu'on utilise les mots *conjurat*ion et *conspira*tion. N'oublions pas, pour finir, le mot *complot*, qui nous semble être le terme générique pour désigner tout type d'action politique reposant sur une association secrète, qu'elle implique ou non la violence.

Reste, bien entendu, la troisième et dernière catégorie, à laquelle il faut réserver une place à part : le *coup d'État*, le *coup de majesté*, parfois tout simplement le *coup* désignent une modalité extraordinaire, hors norme, de l'exercice d'un pouvoir par ailleurs normé et légitime. Comme l'écrit Gabriel Naudé dans ses *Considérations politiques sur les coups d'État*, texte toujours cité pour la clarté et la concision de sa définition⁵¹ –, il s'agit en somme d'un « *excursus juris communis propter bonum commune* »⁵² :

Henri duc de Guise, et tant d'autres ». Notons, enfin, que les oppositions nobiliaires prennent aussi fréquemment le nom d'*union*. Arlette Jouanna rappelle ainsi qu'une « Union des Princes et Seigneurs ligués ensemble pour le bien public contre le mauvais gouvernement de Jules Mazarini » se forme en janvier 1649 et renaît en 1650 pendant l'emprisonnement des Princes, et que, de leur côté, les gentilshommes du royaume multiplient les « Actes d'Union » : on en retrouve notamment le 2 octobre 1649, le 18 février 1651, le 21 février 1659...

⁴⁹ Sur cette notion décisive pour comprendre les soubassements des différentes formes d'associations politiques à l'âge moderne, nous renvoyons notamment à l'article de Jean-Marie Constant, « L'amitié : le moteur de la mobilisation politique dans la noblesse de la première moitié du XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n°205 (octobre-décembre 1999), Paris, P.U.F., p. 593-608, ainsi qu'à celui d'Anne Fillon, « Politique, théâtre et sentiment dans les Mémoires de quelques gentilshommes conspirateurs de la génération du Cid », *L'État et les Aristocraties. France, Angleterre, Écosse (XII^e-XVII^e siècles)*, textes réunis par Philippe Contamine, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 305-333.

⁵⁰ On verra également à ce sujet Emmanuel Le Roy Ladurie, « Cabales au XVII^e siècle », *Annuaire du Collège de France*, n° 76 (1976), p. 617-635.

⁵¹ Cette citation commode et partout reproduite devrait, en toute rigueur, ne pas être coupée de son contexte immédiat ni être employée sans qu'on ait établi au préalable le caractère représentatif de l'ouvrage de Naudé. En effet, même au sein de ce qu'Étienne Thuau nomme, dans un des chapitres de son livre, le « courant étatiste » (et il faut sans doute prendre « courant » au sens le plus large possible, au sens d'« esprit » ou de « caractère », mots qu'il utilise ailleurs), le texte de Naudé mérite une place à part. Par son écriture chiffrée, par le complexe protocole de lecture qu'elle réclame (et qu'a parfaitement analysé Louis Marin), par ses ambiguïtés aussi, qui ne correspondent que partiellement aux ambiguïtés de la raison d'État au XVII^e siècle, les *Considérations politiques sur les coups d'État* ne peuvent pas, en réalité, être prises comme un modèle absolument représentatif du « courant étatiste », dont on trouverait plutôt la vulgate d'un côté chez les libellistes de Richelieu, de l'autre dans le recueil Faret, *Le Prince* de Balzac ou *Le Ministre d'État* de Silhon, même s'il s'agit, chaque fois, de constructions qui obéissent à leur propre logique et répondent à des impulsions spécifiques. Sur Naudé, nous renvoyons notamment à Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu* [1966], postface de Gérard Mairet, Paris, Albin Michel, 2000, cinquième partie, ch. VIII, 1, p. 321-334 ; Jean-Pierre Cavaillé, *Dis-simulations : Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto : religion, morale et politique au XVII^e siècle*, Paris, Champion, « Lumière classique », 2002, 453 p., ch. 3, p. 199-265 ;

ou, poursuit-il, pour m'étendre un peu davantage en français, des actions hardies et extraordinaires, que les Princes sont contraints d'exécuter aux affaires difficiles et comme désespérées, contre le droit commun, sans garder même aucun ordre ni forme de justice, hasardant l'intérêt du particulier pour le bien du public⁵³.

Sans nous étendre ici sur les modalités variées ni sur les types de coups d'État, question sur laquelle nous reviendrons plus loin⁵⁴, on nous permettra d'utiliser la définition synthétique qu'en donne Étienne Thuau, dans son livre magistral sur *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu* :

Il faut s'en servir 1/ pour se défendre, 2/ par nécessité d'État et non par caprice ou intérêt personnel, 3/ rarement, 4/ en préférant les moyens doux et faciles, 5/ le faire « à regret et en soupirant », 6/ il y faut recourir en des occasions bien déterminées : quand on établit un nouveau régime, pour conserver ou établir un État, pour affaiblir ou casser certains droits ou privilèges, ou en établir de nouveaux ; pour mettre quelqu'un en crédit ou abattre un personnage trop puissant⁵⁵.

enfin Sophie Gouverneur dans le récent ouvrage issu de sa thèse : *Prudence et subversion libertines : la critique de la raison d'État chez François de la Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé et Samuel Sorbière*, Paris, Champion, « Libre pensée et littérature clandestine », 2005, 532 p., notamment « Dissimulation et coup d'État : les *Considérations politiques sur les coups d'État* », p.164-175.

⁵² « Une infraction au droit commun, en vertu du bien commun ». Nous citons le texte dans la récente et accessible réédition chez Gallimard : Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État* [1639], établissement du texte par Frédérique Marin et Marie-Odile Perulli, Paris, Gallimard, « Le Promeneur », 2004, 288 p. Nous traduisons. On consultera également l'édition suivante : *Considérations politiques sur les coups d'État*, précédé de « Pour une théorie baroque de l'action politique » par Louis Marin, notes et annexes de Frédérique Marin et Marie-Odile Perulli, Paris, Les Éditions de Paris, 1988, 223 p., édition qui demeure celle de référence.

⁵³ Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, éd. citée, p. 104.

⁵⁴ On nous permettra toutefois d'insister d'emblée sur la réversibilité du « coup d'État » dans le texte complexe de Naudé, bien des événements ainsi nommés se laissant plutôt décrire comme des conjurations, tramées par des opposants contre le pouvoir en place – quand bien même ces opposants se voient ensuite couronnés. Nous renvoyons à l'article d'Isabelle Cogitore qui traite en détails de « deux cas choisis par l'érudit dans l'Antiquité romaine et qui, sous le nom de coups d'État, sont en réalité des conspirations : la chute de Séjan, en 31 ap. J.-C. et celle de Plautien, en 205 ap. J.-C. », (*Complots et conjurations dans l'Europe moderne, op. cit.*, p. 193-202, ici p. 194). Voir également *infra*, première partie, ch. II, p. 92.

⁵⁵ Étienne Thuau, *op. cit.*, p. 330. Parallèlement à la définition de Naudé, de nombreux textes historiographiques témoignent de la justesse de la description synthétique d'Étienne Thuau résumant la vulgate de la représentation du coup d'État dans l'imaginaire politique de l'époque. Outre le coup de majesté contre Concini par le jeune Louis XIII souvent commenté (notamment dans *Le Prince* de Balzac), le récit et l'appréciation d'un coup d'État de Christine de Suède à l'encontre de son Grand Écuyer, perpétré sur le sol français – à Fontainebleau, le 6 novembre 1652 –, se révèlent particulièrement intéressants : ce coup d'État permet en effet de mettre en avant le caractère extraordinaire de l'action princière, dans la mesure où il s'agit d'une entorse aux formes ordinaires de la justice non seulement du souverain suédois, mais du roi de France. Le père Le Bel, chargé de confesser la victime du coup d'État, montre comment l'action de la Reine de Suède répond aux critères du parfait coup d'État notamment en insistant sur son caractère défensif, ponctuel, rationnel, sur sa justification par des motifs supérieurs (non passionnels), en l'occurrence se défaire d'un puissant qui a trahi les secrets de l'État et, pour finir, sur la compassion qui accompagne le geste de la Reine : Le Bel trouva en effet « sa Majesté dans sa Chambre avec un visage serain, & sans aucune emotion ; je m'approchay d'elle, me laissant tomber à ses pieds, les larmes aux yeux, & les sanglots au cœur ; je la suppliy par les douleurs, & les playes de Jesus Christ de faire misericorde & grace à ce Marquis : cette Reyne me tesmoigna estre fachée de ne me pouvoir accorder ma demande » et, lorsque le religieux prend la liberté de lui dire que l'action qu'elle prépare aurait lieu dans la maison du roi de France, « Sa Majesté me fit responce, quelle avoit cette justice aupres de l'Autel & quelle prenoit Dieu à tesmoin si elle en vouloit a la personne de ce Marquis, & si elle n'avoit pas deposé toute haine, ne s'en prenant qu'à son crime & à sa trahison qui n'auroient jamais de pareil, & qui touchoit tout le monde : outre que le Roy de France ne la logeoit pas dans sa maison, comme Captive reffugiée, quelle estoit Maistresse de ses volentez pour rendre & faire justice à ses domestiques, en tous lieux & en tout temps, & quelle ne devoit respondre de ses actions qu'à Dieu seul ; adjouçant que ce quelle faisoit n'estoit pas sans exemple » (Le Pere Le Bel, *Relation de la mort du marquis de*

C'est donc à dessein, on le comprend à la lecture de cette définition, que nous finissons par la catégorie du coup d'État : cette dernière, en effet, nous fait passer de l'autre côté du pouvoir, du côté de celui qui le détient, et permet d'expliquer une partie de l'ambivalence lexicale dont il a été question ici. En effet, ce qui distingue la deuxième catégorie de la troisième, ce n'est pas tant le type ni les modalités de l'action envisagée – toutes deux ont en commun, rappelons-le, la concertation secrète et la violence ponctuelle – que la perspective selon laquelle l'action est menée ou perçue. Ainsi, la différence entre la conjuration et le coup d'État, ce n'est ni la clandestinité, ni la violation des lois, ni même la « légitimité » – pour autant que ce dernier critère ait un sens –, c'est l'ancrage de l'acte en question, soit du côté du pouvoir en place, soit du côté de ceux qui ne l'ont pas, ou pas assez. En d'autres termes, la conjuration, c'est l'envers du coup d'État. Son développement dans la France de la première modernité correspond à l'institution, à la fois dans les pratiques et dans les théories politiques, de nouveaux modes de gouvernement incluant le secret et le dépassement ponctuel des lois à travers des actes éblouissants qui renouent un moment avec la violence originelle du pouvoir – et dont le but ultime est souvent de le refonder symboliquement.

Conclusion.

On comprend ainsi qu'au cœur du désordre consécutif à l'instauration de ces nouvelles pratiques, les contemporains aient pu avoir quelques difficultés à mettre de l'ordre dans les mots censés désigner ces choses inaccoutumées. Émergeant, avec des spécificités renouvelées, hors des catégories traditionnelles de la révolte déclarée et de la rébellion ouverte, les complots, cabales et autres conjurations, étiquettes incertaines accolées à des faits encore opaques, sont donc mimétiques du coup de majesté autant par la clandestinité inscrite dans l'événement que par la difficulté éprouvée à nommer le – relativement – nouveau. La difficulté à dire le nouveau, mais aussi, bien entendu, le danger : car dire la conjuration aussi bien que le coup d'État n'était pas sans conséquence politique, puisqu'il s'agissait de rompre et de divulguer un secret toujours susceptible de révéler les rouages les plus enfouis du pouvoir. En un sens donc, la paradoxale esthétique de la représentation des conjurations, tel qu'il nous est apparu en introduction, se retrouve dans l'ambiguïté lexicale elle-même : dans le contexte absolutiste de la deuxième moitié du XVII^e siècle, il ne suffit pas de dire que l'évocation de la conjuration est un exercice dangereux, il faut souligner

Monaldeschi, grand escuyer de la reyne Christine de Suede, fait par le reverend pere Le Bel, ministre de l'ordre de la Sainte Trinité du couvent de Fontaine-Bleau, le 6 novembre 1652, Cologne, Jean du Castel, 1662, dans Recueil de diverses pieces curieuses, pour servir à l'Histoire, Cologne, Jean du Castel, 1662, p. 120-122). Malgré la violence de l'acte (le marquis reçoit de nombreux coups d'épée et souffre une longue agonie), le coup d'État n'est donc pas condamné et sert à rehausser le caractère absolu de la justice royale. En outre, comme l'écrit le père Le Bel, « le silence

que ce danger vient surtout du fait que la conjuration renoue avec une violence qui a précédé l'instauration d'un pouvoir devenu légitime, qui peut à tout moment se retremper dans cette originelle violence. Mis à part l'aspect subversif contenu dans l'évocation même d'une conjuration, c'est, plus profondément, cette réversibilité du coup d'État et de la conjuration qui peut rendre compte d'une partie de l'ambiguïté lexicale que nous avons évoquée et qui n'est pas sans conséquences sur l'écriture des conjurations. Pourtant, avant d'en venir à ces représentations littéraires, et après avoir parlé des mots, il convient encore d'interroger les faits eux-mêmes : si les différentes formes de contestations politiques pouvaient parfois paraître difficiles à débrouiller pour les contemporains, comme nous l'avons vu à travers leurs efforts lexicaux pour rationaliser et classer les faits, en revanche, les historiens de notre temps assignent aux conjurations une place bien précise dans le paysage de la révolte à l'âge classique. C'est sur cette place singulière qu'il convient de s'attarder à présent, en tâchant d'évaluer les évolutions qui se dessinent au moment où les auteurs de notre corpus prennent la plume.

* *
*

CONJURER : FORMES ET ÉVOLUTIONS DES CONTESTATIONS POLITIQUES DANS L'ANCIENNE FRANCE.

Introduction.

Protéiformes, impliquant des types de personnel divers, souvent pris dans de complexes réseaux de relations internationales, poursuivant des buts pécuniaires, religieux ou politiques variés, les contestations politiques dans l'Europe et la France moderne soulèvent des problèmes encore plus épineux que ceux que nous venons d'entrevoir à travers le lexique. Il ne s'agira pas ici, bien entendu, de présenter l'ensemble de ces aspects, mais simplement de retenir les éléments susceptibles de nous permettre de mieux caractériser la conjuration à l'âge classique : de quelle type de révolte se démarque-t-elle ? Où prend elle sa source et pourquoi ? Quels types d'acteurs implique-t-elle ? Quels sont les discours de justification employés, les buts avoués ou inavoués ? Peut-on déceler des constantes dans les conjurations modernes ; enfin, existe-t-il, éventuellement, une évolution distinguant la deuxième moitié du XVII^e siècle de ce qui précède ? Pour tâcher de donner quelques éléments de réponse à ces questions, il convient tout d'abord de souligner la fréquence, la variété et, très souvent, la violence des contestations politiques à l'âge classique,

du Roy [de France] dans cette occasion a fait croire que la Royauté estoit un Caractere indelible, son pouvoir & son autorité accompagnoient par tout la personne qui en avoit toujours esté revestué » (*Ibid.*, p. 111).

comme le fait par exemple Yves-Marie Bercé qui, dans *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne*, rappelle « la brièveté de perspective » et l'illusion d'optique de ceux qui font commencer l'histoire des idées et des mouvements politiques avec le XIX^e siècle : « Il n'y a pas d'époque immobile »⁵⁶. Plus encore, en dépit des conclusions de Franklin Lewis Ford qui a étudié sur la longue durée *Le Meurtre politique, du tyrannicide au terrorisme*, la période moderne ne semble pas être particulièrement épargnée par la violence politique d'opposition. Dans une perspective comparatiste fondée essentiellement sur des données chiffrées, l'historien américain cherche en effet le dénominateur commun des diverses périodes de stabilité dans lesquelles le meurtre politique semble absent⁵⁷. Il en ressort qu'Athènes au V^e siècle, la république romaine, les monarchies féodales du haut Moyen Age, les structures gouvernementales de l'Europe moderne seraient caractérisées par « une certaine qualité d'équilibre, entre l'autorité et la longanimité » :

Cet équilibre, poursuit Franklin Lewis Ford, entre, d'un côté, un degré passablement élevé de respect du gouvernement en tant que nécessité sociale et, de l'autre, les effets d'amortisseurs des droits coutumiers n'a peut-être pas fonctionné avec une grande lucidité concernant les détails théoriques dans l'esprit de la plupart des contemporains (en ce sens, les Grecs et les Romains étaient probablement plus conscients que les Européens par la suite) ; mais il semble que l'on en ait apprécié les avantages⁵⁸.

Or il est avéré que ces avantages, précisément, n'ont pas toujours été perçus comme tels par les acteurs historiques du passé et que les problèmes ont souvent consisté, au contraire, dans les conflits entre les droits et privilèges coutumiers et un pouvoir fort de plus en plus soumis à des impératifs qui excédaient les cadres coutumiers existant localement. En ce sens, et pour autant qu'on puisse la comparer à la période qui précède, il semble bien que la première modernité marque justement une césure, un tournant, dans ce fonctionnement supposément harmonieux des anciennes institutions. Georges Minois, qui s'est lui aussi intéressé à la longue durée du crime politique, relève la « relative rareté des assassinats politiques en Occident de 800 à 1300 environ »⁵⁹. Ce constat, l'historien l'explique à la fois par la force des solidarités civiles créées par les serments de fidélité caractéristiques de la pyramide sociale féodale et par la régulation publique des conflits au moyen d'attitudes relevant d'une législation non écrite mais admise par tous : le défi et la guerre ouverte. En revanche, avec le délitement de ce modèle de société et l'apparition de nouveaux modes de

⁵⁶ Yves-Marie Bercé, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, P.U.F., « L'Historien », 1980, p. 43-44.

⁵⁷ Franklin Lewis Ford se fonde en effet, de manière certes discutable, sur un critère numérique et son référent pour décrire la violence aux temps modernes demeure le XX^e siècle. C'est ce qui explique les résultats de son enquête et le statut privilégié de l'âge classique. Reste que si l'on adopte cette méthode, le déséquilibre demeure frappant entre, d'un côté, le petit nombre de régicides effectifs dans l'Europe moderne et, de l'autre, pour la seule période allant de 1901 à 1980, les 682 tentatives de meurtres politiques recensées par l'auteur, dont 70 % furent couronnées de succès, tuant 479 personnes et impliquant des organisations internationales très structurées – I.R.A., Brigades rouges, Main noire, O.L.P.

⁵⁸ Franklin Lewis Ford, *Le Meurtre politique, du tyrannicide au terrorisme*, op. cit., p. 540.

⁵⁹ Georges Minois, *Le Couteau et le poison : l'assassinat politique en Europe (1400-1800)*, Paris, Fayard, 1997, p. 18.

gouvernement impliquant l'arsenal des *arcana imperii* caractéristiques de la moderne raison d'État, on observe une recrudescence des contestations politiques clandestines, elles aussi fondées sur des types d'action qui ont tous les traits distinctifs de la violence étatique : secret, caractère ponctuel, régime « extraordinaire » justifié par une fin qui l'est également – qu'il s'agisse d'éliminer un ministre, de s'emparer d'une ville, de renverser une domination étrangère. C'est en ce sens que, malgré l'apparente stabilité des institutions et l'image d'Épinal qui accompagne invariablement les « absolutismes » européens, Yves-Marie Bercé a pu parlé de l'Europe moderne comme d'un « âge d'or » des complots, des révoltes et des révolutions⁶⁰.

Encore faut-il savoir ce qu'on désigne ainsi, tant les faits historiques ont de facettes différentes. Il nous semble caractéristique, en ce sens, que le bel ouvrage d'Yves-Marie Bercé sur les *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne* rassemble à la fois des révoltes paysannes antifiscales (comme celles des Croquants et des Nu-Pieds), des révoltes urbaines liées au « patriotisme de clocher »⁶¹ (comme celles des villes de l'Italie centrale, celles des places de sûreté protestantes en France, ou encore celles des villes alignées sur Paris dans leur engagement contre Mazarin pendant la Fronde) et enfin des révoltes nobiliaires (celles de Condé ou de Gaston d'Orléans côtoient celle des barons de Sicile, rassemblés autour du marquis de Cea). Or il est frappant de constater que tous ces types de révoltes, pourtant fort différents, et d'autres encore que nous évoquerons dans la suite, sont susceptibles d'être peu ou prou décrits comme des conspirations. Ainsi, la révolte antifiscale de 1647, à Naples, s'appuie sur une base populaire récupérée par une partie de la noblesse qui conjure contre l'Espagne. De même, certaines révoltes urbaines sont des conjurations, comme à Naples encore en 1701, ou dans la Gênes des Doria en lutte contre la faction des Fiesque. Enfin, toutes les révoltes nobiliaires ne se font pas au grand jour, comme en témoignent ces nombreux conjurateurs français sous le règne de Louis XIII qu'a étudiés notamment Jean-Marie Constant⁶². Mais si l'on peut s'attendre à ce qu'une étude des révoltes, dans sa généralité, englobe des faits si disparates, on pouvait penser qu'un volume portant plus précisément sur les *Complots et conjurations dans l'Europe moderne* se resserre autour d'un objet bien délimité : or il est frappant, au contraire, de constater la variété des événements analysés dans ce collectif, également coordonné par Yves-Marie Bercé⁶³. Des complots religieux (luthériens ou jansénistes), des conjurations nobiliaires aux conspirations indépendantistes, de la phobie des complots aux complots imaginaires,

⁶⁰ *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, op. cit., quatrième découverte.

⁶¹ Yves-Marie Bercé, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne*, op. cit., p. 48.

⁶² Voir notamment l'ouvrage déjà cité en introduction : Jean-Marie Constant, *Les Conjurateurs. Le Premier Libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Hachette, « Littérature générale », 1987, 298 p.

⁶³ *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, op. cit., passim.

enfin de la conjuration à son autre qu'est le coup de majesté, un large spectre de pratiques ou de possibles inquiétants ou rêvés est déployé dans cet effort collectif pour cerner un objet décidément labile et protéiforme.

Il serait vain autant que prétentieux de vouloir mettre de l'ordre là où tant d'historiens si chevronnés n'ont pas cru bon de le faire, ou n'y sont pas parvenus. Une fois encore, comme précédemment pour le lexique de la révolte, le classement proposé aura d'abord et avant tout un but pratique, celui de cerner le plus clairement possible notre objet d'étude à partir du savoir que les historiens d'aujourd'hui peuvent en avoir. Ce classement, comme le précédent, sera également fondé sur un effet de simplification, non seulement, comme le rappelle Yves-Marie Bercé dans la conclusion du livre déjà cité, parce qu'« il n'est nullement facile de faire correspondre un mouvement insurrectionnel et un groupe social »⁶⁴, mais aussi parce que l'essentiel, dans l'optique qui est ici la nôtre, est de dégager les « structures pluriséculaires de la violence politique »⁶⁵ qui pouvaient expliquer les réflexes des hommes de l'Ancienne France, qu'ils soient eux-mêmes acteurs ou simplement lecteurs de l'histoire. Ce bref panorama des structures de contestations politiques permettra, nous l'espérons, de mieux comprendre quelles sont les spécificités particulières des conjurations en faisant la part de ce qui les relie aux autres phénomènes de révoltes et de ce qui les singularisent. Ces limites et ces finalités ainsi reconnues, nous nous fonderons essentiellement sur deux types de critère pour distinguer les faits de révoltes dans l'Ancienne France : le nombre et la qualité des acteurs impliqués, d'une part, et le type de revendications ou de fins de l'action envisagée, d'autre part. Ce filtre sommaire nous amène à distinguer trois types de contestations politiques : d'une part le régicide et le tyrannicide, de l'autre les différents types de révoltes populaires, enfin les conjurations nobiliaires.

Le tyrannicide et le régicide.

Le tyrannicide ou le régicide impliquent, dans leur avatar moderne tout au moins⁶⁶, la présence d'un nombre restreint d'acteurs et s'en prennent directement à la vie du souverain. Pierre Chevalier, dans son ouvrage sur les *Régicides. Clément, Ravailiac, Damiens*, constate ainsi la recrudescence de ce type de pratique à l'âge moderne, puisqu'en moins de deux siècles, trois sujets ont osé porter la main sur leur souverain, alors que cela n'était jamais arrivé depuis que la maison

⁶⁴ Yves-Marie Bercé, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, op. cit., p. 251.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 249.

⁶⁶ La proximité des protagonistes est un élément essentiel de l'imaginaire du tyrannicide, dont nous verrons les raisons plus bas. Le petit nombre d'acteurs impliqués et le lien très fort unissant le meurtrier et le tyran sont des constantes depuis l'Antiquité. Nous songeons notamment au premier tyrannicide qui nous soit rapporté dans l'histoire profane, l'assassinat des tyrans d'Athènes par Harmodios et Aristogiton (voir *infra*, première partie, ch. II, p. 66).

capétienne occupait le trône de France⁶⁷. Mais il ne suffit pas de rappeler ces faits qui débouchèrent effectivement sur le meurtre politique – ou y manquèrent de peu car, dans le cas de l’attentat de Damiens, le 5 janvier 1757, le roi effectivement touché, n’avait été que légèrement blessé – ; il convient aussi de souligner le nombre important de tentatives qui ou bien ne furent jamais mises à exécution, ou bien furent découvertes avant le passage à l’acte ou bien encore furent conduites à terme mais se trompèrent de cible... En France, par exemple, entre 1584 et 1608, on dénombre une vingtaine de projets d’assassinat déjoués, qui devaient viser Henri IV, et Pierre Chevalier évoque la kyrielle d’affaires suivantes : celle du capitaine Michau (1584), du sieur Louis Pépin, dit « le capitaine Rougemont » (1^{er} novembre 1589), de La Barre, dit « Barrière » (1593), d’André Regnard, dit le « Tonnelier » (1594), de Jean Châtel (27 décembre 1594), de Jacques Bâticle (janvier 1595), de Julien Guesdon et de l’Italien de Meaux (1596), de Nicolas Langlois, puis de Charles Ridicauwe et de Clément Oudin (1593-99), de Nicole Mignon (15 mai 1600), de Pierre Yverd (mai 1601), de François Richard (octobre 1603) et de Saint-Germain de Roqueville (3 mai 1608)⁶⁸. Le climat particulier de la fin du XVI^e siècle, notamment la délicate sortie des guerres civiles et la difficile pacification du royaume, peut expliquer partiellement cette flambée de fureur régicide. En ce sens, la plupart des historiens s’accordent à reconnaître dans les acteurs du parricide politique des exaltés ou des visionnaires, bien souvent de basse extraction, plus ou moins manipulés par la hiérarchie religieuse bien qu’il soit extrêmement malaisé de démêler la vérité en cette matière. Or, même si les régicides plus tardifs, sous Louis XIII et Louis XIV, avouent encore parfois agir sous l’impulsion de motivations religieuses, ils évoquent pourtant, le plus souvent, d’autres types de préoccupations, qui nous mettent peut-être sur la voie d’une justification plus essentielle du crime politique. Car, de fait, les tentatives de régicide ne s’arrêtent guère au règne de Henri IV et à ses tensions confessionnelles exacerbées ; elles perdurent jusqu’au cœur du règne de Louis XIV, en dépit de la pacification accomplie, et continuent d’imprégner puissamment les mentalités à travers l’ensemble du Grand Siècle. C’est sur la structure mentale de cet imaginaire du tyrannicide que nous souhaitons insister à présent, en raison de son lien de parenté avec l’imaginaire des conjurateurs.

⁶⁷ Comme on sait, le 1^{er} août 1589, Jacques Clément frappe Henri III, le 14 mai 1610, François Ravaillac tue Henri IV et le 5 janvier 1757, Robert-François Damiens, cherchant à assassiner Louis XV, ne fait que le blesser légèrement. Voir notamment Pierre Chevallier, *Les Régicides. Clément, Ravaillac, Damiens*, Paris, Fayard, 1989, 419 p., ainsi que Jacqueline Boucher, « La noblesse française et la tentation du régicide (1589-1610) », *Sociétés et idéologies des temps modernes : hommage à Arlette Jouanna*, publié sous la direction du Centre d’histoire moderne et contemporaine de l’Europe méditerranéenne et de ses périphéries, de l’Université de Montpellier III, textes recueillis par J. Fouilleron, G. Le Thiec, H. Michel, avec une préface de Yves Durand, Montpellier, Université de Montpellier 3, 1996, 2 vol., xiv-822 p., p. 37-58 et Philippe Delorme, *Les Rois assassinés*, préf. de Jacques de Bourbon Busset, Etrepilly, C. de Bartillat, « Gestes », 1993, 294 p.

⁶⁸ Pierre Chevallier, *Les Régicides*, *op. cit.*, deuxième partie, ch. II. « Les tentatives d’assassinat d’Henri IV de 1584 à 1609 », p. 121-158.

Malgré le peu d'informations et le peu d'études spécialisées dont nous disposons à ce sujet, il est possible de mieux comprendre l'imaginaire du tyrannicide à travers ce que l'histoire des mentalités et la psychologie historique nous révèlent de l'intériorisation des structures politiques qu'implique la relation entre le roi et le sujet. Dans un chapitre intitulé : « Qui pourrait m'empêcher d'aller tuer le roi ? », Arlette Farge s'est précisément intéressée à la question, en donnant la parole aux archives, qui permettent parfois de faire entendre des faits minimes, des scories de l'histoire, rarement enregistrés par l'historiographie traditionnelle⁶⁹. Le contenu des interrogatoires judiciaires passés au crible par Arlette Farge est en effet riche d'enseignement sur les structures mentales et les motivations implicites des aspirants régicides. Le titre du chapitre déjà cité est d'ailleurs emprunté aux propos d'un certain Joseph Botat, dit Champagne, valet de pied de l'ambassadeur de Venise. Celui-ci fut jeté en prison, d'après l'interrogatoire, parce que « Monsieur l'Ambassadeur de Venise étant un jour en visite chez Madame de Bonettes, Joseph qui avait suivi l'ambassadeur dans une antichambre auprès du feu, dit en ces termes : qui pourrait m'empêcher d'aller tuer le Roi ? »⁷⁰. Comme pour Joseph Botat, frustration sociale, forfanterie et récriminations souvent obscures se mêlent dans la plupart des motifs reconnus par ces régicides en puissance qui ne le sont souvent qu'en imagination. De fait, les archives conservent la mémoire de cette imagination du crime politique, où la grande histoire rencontre l'histoire privée, et côtoie parfois la pathologie. Il arrive ainsi que le projet de régicide soit partie prenante d'une stratégie retorse pour régler des conflits familiaux, comme pour ce jeune homme déséquilibré qui, en 1705, s'accuse de vouloir « faire périr le Roi » à l'instigation de ses parents, dans le seul but de les voir condamnés à mort. Plus troublant encore, les interrogatoires judiciaires conservent l'histoire de ce nommé Thorin qui, affecté par la mort de sa maîtresse et devenu muet, avoua avoir entendu une voix intérieure le pressant en ces termes : « Vous assassinerez le roi et pour une preuve qu'il faut le faire, vous resterez sourd et muet »⁷¹. Si l'on suit donc les conclusions d'Arlette Farge, mis à part ceux qui sont passés à l'histoire pour avoir mis leur projet à exécution, les « régicides » en puissance n'agissent pas d'abord en vertu de motifs essentiellement religieux ni même politiques, sauf à comprendre que ces motifs émanent de « la mystique royale » et de « sa symbolique de l'amour donné ou refusé »⁷².

⁶⁹ Arlette Farge, « Qui pourrait m'empêcher d'aller tuer le roi ? », *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, « Librairie du XX^e siècle », 1992, 314 p., troisième partie, p. 197-223.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 197. Archives AB 10139. Interrogatoire du 30 mars 1684. Il n'est plus fait mention de cette affaire ensuite, sauf pour dire que le prisonnier s'est échappé.

⁷¹ L'étrange pathologie de Thorin, sorte de visionnaire profane, ayant entendu une voix et subitement perdu l'usage de la sienne propre, ne communiquant plus qu'à l'aide d'une sorte d'écriture phonétique, rejoue dans la sphère de la domesticité, l'injonction divine qui motivait jadis les tyrannicides fanatiques. Voir Arlette Farge, *Ibid.*, p. 214.

⁷² *Ibid.*, p. 203.

Pour la plupart des habitants de l’Ancienne France, pour la masse du tiers état mais sans doute aussi pour une grande majorité du second ordre, la monarchie avait en effet construit et imposé un imaginaire de proximité et de relation privilégiée entre le sujet et son souverain, mythe monarchique entretenu par l’accessibilité du roi – qui n’était pas qu’imaginaire, puisque, même sous Louis XIV par exemple, on pouvait pénétrer assez loin dans le palais de Versailles avant de rencontrer le moindre obstacle⁷³. En cas de récrimination grave et fondée, tout sujet pouvait et peut-être aussi devait idéalement se présenter au roi de justice. Telle était la contrepartie de l’amour paternel accordé aux sujets par un roi d’autant plus père du peuple que la mystique nuptiale du sacre en faisait, comme l’écrit par exemple Robert Gervais dans son *Miroir des rois*, un « vrai époux et mari de France ». En vertu de « ce doux, gracieux et aimable lien », matérialisé par l’anneau nuptial remis au roi au jour du sacre, le souverain était « inséparablement uni avec ses sujets pour mutuellement s’entr’aimer ainsi que font les époux »⁷⁴. La métaphore des épousailles du roi et de son peuple, *topos* de la littérature politique et glose infinie de saint Paul, avait l’intérêt, comme l’écrit Yves-Marie Bercé, d’exprimer « l’évidence de ce lien affectif que le pire des monarques et le dernier des sujets n’auraient jamais mis en cause »⁷⁵. De fait, nombre de modernistes ont souligné la nécessité de faire une histoire du sentiment politique généré par cet imaginaire filial et familial de la monarchie⁷⁶. Cet idéal du lien affectif est véhiculé par un imaginaire de la proximité, inscrit dans les

⁷³ En témoignage, par exemple, cet autre cas conservé dans les archives et exhumé par Arlette Farge, l’histoire de Marie-Geneviève de Saint-André qui, à 24 ans, après avoir servi dans diverses maisons en Normandie, se retrouvant sans emploi et réduite à coucher dans un grenier à foin, décide d’aller voir le Roi. Elle se rend à Versailles et parvient jusqu’à la salle des gardes, avant de se voir fermer la porte au nez ; on lui donne quelque argent en la poussant dehors, et c’est alors qu’elle tente de monter dans le carrosse de la Reine, et en brise les vitres lorsqu’on la fait descendre, ce qui la conduit à la Bastille où la jeune fille désespérée confie qu’elle souhaitait simplement « voir dîner le Roi et savoir ce que Sa Majesté voulait qu’elle fit ; que c’était son intention de parler au Roi et qu’alors elle se serait jetée à genoux devant lui, qu’elle n’a jamais pensé à rien de mal contre le Roi ». Arlette Farge voit dans cet exemple un fragment de « cet imaginaire public qui autorise chacun à voir le roi et à muer en haine sa déception ». La nature quasi filiale de la relation du roi et du sujet implique, comme possibles horizons, amour autant que haine : « Dans cette étrange relation (suscitée par l’essence même de la monarchie) gît son envers menaçant » (*Ibid.*, p. 201).

⁷⁴ Fragments cités par Yves-Marie Bercé, dans *Les Monarchies*, sous la direction de Yves-Marie Bercé, avec la collaboration de Guy Antonetti, Colette Beaune, Yves-Marie Bercé, Jean-Pierre Brancourt, Alexandre Grandazzi, Sylvie Le Bohec-Bouhet, Philippe Levillain, Paris, P.U.F., 1997, troisième partie, p. 238.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 239.

⁷⁶ Pour d’autres avatars de cette mythologie politique, nous renvoyons entre autres à Yves-Marie Bercé, *Le Roi caché. Sauveurs et imposteurs. Mythes politiques populaires dans l’Europe moderne*, Paris, Fayard, 1990. Il existe bien entendu une continuité manifeste entre l’aspect populaire et les manifestations plus élaborées de cet imaginaire affectif. Pour un aperçu de sa contrepartie nobiliaire, motivant non plus les régicides mais les conspirateurs, nous renvoyons notamment à Anne Fillon ; après avoir insisté sur « le poids de l’affectivité dans la vie politique » comme en témoigne le registre émotionnel des Mémoires, Anne Fillon tâche de relativiser la thèse de Jean-Marie Constant qui fait la part belle aux motifs idéologiques, et sur laquelle nous reviendrons plus bas : « nos gentilshommes, explique Anne Fillon, ne font pas encore de distinction bien nette entre ce qu’ils aiment, ce qu’ils croient, ce qu’ils veulent. Certes, Jean-Marie Constant trouve dans ses Conjurateurs l’esquisse d’un idéal politique, mais lorsqu’il agissent, c’est encore pour une grande part par sentiment : affection et amitié, coups de cœur politiques. Blessés dans leur désir d’être aimés de ceux qu’ils servent – et peut-être aussi dans leur désir de les admirer – les gentilshommes conspirateurs critiquent leurs maîtres, dénoncent leurs caprices, leur ingratitude, voire leur incompetence ». Voir : « Politique, théâtre et sentiment dans les Mémoires de

pratiques politiques par l'accessibilité au moins théorique du roi père. Lui aussi favorable à une « histoire du discours d'émotion » naturellement engendré par les structures monarchiques, Joël Cornette cherche à poser les jalons d'une « histoire affective qui reste à écrire » et cite notamment un fragment révélateur de Jean Bodin :

Quand les sujets voient que leur prince se présente à eux pour leur faire la justice, ils s'en vont à demi contents, ores qu'ils n'aient pas ce qu'ils demandent : « Pour le moins, disent-ils, le roi a vu notre requête, il ouï notre différend, il a pris la peine de la juger ». Et si les sujets sont vus, ouïs et entendus de leur roi, il est incroyable combien ils sont ravis d'aise et de plaisir⁷⁷.

Cette relation de proximité entre le roi et ses sujets, fondée sur un discours émotionnel ancré dans les mentalités, est sujette elle-même aux aléas et aux régulations particulières de tout ce qui relève de l'affectif. On comprend donc que l'amour quasi filial qui liait idéalement le sujet à son roi puisse se muer en son contraire en cas de litige, et que cette réaction doive s'exprimer également dans le registre affectif. Arlette Farge, en conclusion du travail déjà évoqué, commente l'inquiétante réversibilité de la relation affective du sujet et du roi, en recourant au passage à la limite : « si s'installe de la haine [...], le désir d'approcher le roi se mue en volonté de le toucher mortellement sans aucun autre intermédiaire que le poignard ou la dague ». Ainsi, le tyrannicide est l'envers du bon sujet. « Aimer le roi et le tuer, conclut Arlette Farge, sont en fait les deux volets d'une même posture induite par les principes mêmes de la souveraineté »⁷⁸. Cette compréhension du régicide, fondée sur le témoignage « affectif » des archives et sur un essai de reconstitution de psychologie historique, nous semble avoir l'avantage de compléter avec profit la vision strictement politique du régicide, en faisant dériver ce dernier, plus essentiellement, de la mystique monarchique elle-même. La « structure » du régicide, si l'on peut dire, est donc une réplique inversée du mode de gouvernement induit par la structure monarchique, et c'est ce jeu de miroir qui nous semble décisif pour saisir l'essence des contestations politiques dans les monarchies modernes. À bien des égards, nous retrouverons ce jeu de miroir dans les révoltes populaires et les conjurations nobiliaires, sur lesquelles nous allons brièvement nous pencher à présent.

Les révoltes populaires.

Si le régicide constitue un degré radical de crime de lèse-majesté, individualisé même lorsqu'il véhicule une lutte commune, et touchant directement la personne du roi dans un face à face

quelques gentilshommes conspirateurs de la génération du *Cid* », *L'État et les aristocraties. France, Angleterre, Écosse (XII^e-XVII^e siècle)*, textes réunis et présentés par Philippe Contamine, Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la Recherche Scientifique, Maison française d'Oxford, 26 et 27 septembre 1986, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989, p. 305-333, ici p. 330.

⁷⁷ Joël Cornette, *La Mélancolie du pouvoir. Omer Talon et le procès de la raison d'État*, Paris, Fayard, 1998, p. 154.

⁷⁸ Arlette Farge, « Qui pourrait m'empêcher d'aller tuer le roi ? », *Dire et mal dire, op. cit.*, p. 199-200.

dont nous avons tâché d'éclairer l'imaginaire, les révoltes dites populaires, qu'elles soient frumentaires, anti-fiscales, voire simplement « festives »⁷⁹, semblent être, du point de vue de la violence politique, le pendant collectif du crime singulier : elles impliquent en effet des acteurs issus du tiers état, rassemblés de façon plus ou moins spontanée, pour faire entendre des revendications communes. Pourtant, si les officiers pâtissent souvent de ces troubles, les ministres, plus rarement encore le roi, ne sont visés que par ricochet – tout au plus voit-on, dans les cas les plus graves, leur image parfois brûlée en effigie. Comme nous venons de le faire au sujet du tyrannicide, il ne s'agira, de nouveau, dans le cadre limité de cette contextualisation, que d'avancer quelques hypothèses et arguments pour tâcher de cerner la structure profonde de ces faits de révoltes populaires, également susceptibles d'être récupérés, nous le verrons, dans les conjurations.

Tout au long du XVII^e siècle, les révoltes populaires se sont succédé sans relâche et ont depuis longtemps attiré l'attention de l'historiographie moderne, générant une abondante série d'études sur la question⁸⁰. Si elles furent nombreuses sous Louis XIII (par exemple, les soulèvements des croquants de 1624, les émeutes urbaines à Dijon en 1630, à Aix en 1631, à Lyon en 1632, en Guyenne en 1633-1635, à Moulins en 1640, à Bayonne en 1641, les révoltes des Nu-Pieds de Normandie en 1639), leur violence et leur fréquence atteignent sans doute un acmé sous Louis XIV (révolte des Sabotiers de Sologne en 1658, révolte du Boulonnais en 1662, révolte du Papier timbré et révolte des Bonnets rouges en 1675, révolte des « Tard-Avisés » du Quercy en 1707). Certes, les causes de la révolte consistent souvent dans un agrégat de conjonctures climatique (sécheresse, mauvaise récolte, engendrant des crises de subsistances endémiques), fiscale (crue fiscale, nouvelles impositions), politique (régences, maladie du roi, absence ou mort des héritiers du trône), voire internationale (guerre contre l'Espagne, Ligue d'Augsbourg), qui font de chacun de ces mouvements insurrectionnels des événements singuliers ; mais il est toutefois possible, comme l'a fait Yves-Marie Bercé, de dégager « des répétitions dans les aspirations des insurgés, des permanences dans les manières de se révolter »⁸¹.

⁷⁹ Nous renvoyons notamment à la belle étude d'Yves-Marie Bercé, *Fête et révolte : des mentalités populaires du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette littératures, « Pluriel : histoire », (1976) 2006, 253 p.

⁸⁰ Parmi les principaux ouvrages sur les révoltes populaires, nous nous permettons de renvoyer ici à Boris Porchnev, *Les Soulèvements populaires en France de 1623 à 1648* [éd. russe 1948, éd. allemande 1954], Paris, S.E.V.P.E.N., « École pratique des hautes études. VI^e section / Centre de recherches historiques », 1963, 679 p. ; Madeleine Foisil, *La Révolte des nu-pieds et les révoltes normandes de 1639*, Paris, Presses universitaires de France, 1970, 368 p. ; Yves-Marie Bercé, *Histoire des croquants : étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève, Droz, « Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes », 1974, 2 vol., viii-973-xii p., ainsi qu'à la thèse manuscrite de Christian Jouhaud, *Idées et mentalités d'opposants ormistes. Bordeaux, 1651-1653*, Bordeaux, 1973, thèse de 3^e cycle dactylographiée.

⁸¹ Yves-Marie Bercé, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, P.U.F., « L'historien », 1980, p. 249.

Du point de vue des pratiques, il est frappant d'observer à quel point les révoltes collectives se construisent le plus souvent en continuité avec un esprit de corps ; ainsi, même lorsqu'elles éclatent de façon spontanée, à la faveur d'un événement déclencheur ponctuel, les révoltes populaires tendent à reconduire une structure hiérarchique correspondant à celle qui régit la société d'Ancien Régime. La plupart du temps, d'ailleurs, les insurgés choisissent pour chef les élites locales traditionnelles : le seigneur, le curé, le maire⁸². Plus encore, le projet subversif lui-même n'implique nullement un renversement, encore moins une prise de pouvoir. Contre l'idéal d'innovation, c'est toujours vers un rêve de rénovation que s'orientent les diverses revendications populaires. En ce sens, le *Dialogue de Jean Nu-Pieds*, un texte publié pendant la révolte normande de 1639 et cité par Madeleine Foisil, illustre à merveille cet état d'esprit en développant ainsi le programme des séditeux :

Je rendray en bref la premiere franchise
Du noble, du paisan et de la sainte Église
Je veux dire en l'état où nous étions alors,
Que Louis douzième menait un siècle d'or⁸³.

Aussi étrange que cela puisse paraître, le rêve des insurgés paysans tout au long du XVII^e siècle s'alimentait donc à un idéal d'âge d'or ; mais, loin qu'il faille y voir une revendication absurde, « l'âge d'or, comme l'explique Yves-Marie Bercé, n'était pas un vain mot » : « les innovations intervenues au cours de ces siècles s'avéraient le plus souvent des défaites paysannes, au plan du statut politique comme du partage économique. L'âge des libertés et des bonnes chères était effectivement en amont »⁸⁴. Ce rêve de retour à un bonheur hors de portée et projeté, à plus ou moins juste titre, dans le passé mythique de la monarchie, infuse dans l'imaginaire de la révolte au point d'en expliquer profondément les fonctions symboliques, avec lesquelles un tel désir de restauration a partie liée – qu'il s'agisse de fonctions « purificatrices » (quand on cherchait d'abord à retrouver faveur et protection divine) ou bien de fonctions judiciaires (lorsqu'il fallait punir les auteurs d'innovations néfastes)⁸⁵. En ce sens, la révolte a pu être décrite comme « une coutume

⁸² Voir notamment à ce sujet le chapitre III sur les meneurs de révoltes dans Yves-Marie Bercé, *Révoltes et révolutions*, *op. cit.*, ainsi que *Fête et révolte*, *op. cit.*, p. 12 et sv.

⁸³ Voir Madeleine Foisil, *La Révolte des nu-pieds*, *op. cit.*, p. 147. Yves-Marie Bercé souligne le même rêve de restauration d'un âge d'or fantasmé chez les croquants insurgés. Voir notamment *Histoire des croquants*, *op. cit.*, t. II, p. 608.

⁸⁴ Yves-Marie Bercé, *Révoltes et révolutions*, *op. cit.*, p. 36.

⁸⁵ Yves-Marie Bercé montre ainsi que la révolte peut s'apparenter à une sorte de mission chrétienne ; il cite des exemples de rebelles arborant la figure du Christ ou de la Vierge sur leurs étendards (ainsi la Madone de l'Arc pour les révoltés de Naples en 1647, qui aurait intercédé en leur faveur et fait plusieurs miracles) et montre l'ampleur que peut prendre parfois les chasses aux sorcières qui accompagnent les émeutes populaires sur fond de xénophobie identitaire (comme lors du massacre de deux mille juifs à Lisbonne en 1506). Parallèlement, l'historien insiste sur les prétentions judiciaires de la révolte, visible notamment à travers les rituels qu'elle imite et qui s'apparente soit à la justice coutumière d'un droit provincial antérieur à la centralisation monarchique (comme lorsque ces rebelles rouennais

pénale folklorique »⁸⁶, destinée à résister à l'innovation, c'est-à-dire, en définitive, à maintenir l'ordre. Dans la conclusion de l'ouvrage qu'il a consacré au sujet, Yves-Marie Bercé résume donc ainsi le sens de la révolte au sein des sociétés anciennes :

La révolte était interruption festive, exercice de justice et purification rénovatrice. Banale, somme toute peu évitable, la révolte n'étonnait pas [...]. Les sociétés de corps et leurs organisations étatiques rudimentaires s'accommodaient passablement des accès de colère des sujets. La révolte y constituait une sorte de droit communautaire, une grossière justice populaire, coutumière et conservatrice, répondant aux agressions venues d'en haut, expansions des gouvernements, innovations des élites, prétentions des possédants⁸⁷.

Même si les objectifs premiers étaient évidemment différents, puisque les paysans cherchaient d'abord à assurer leur survie immédiate et leur pain quotidien, les insurrections populaires et les régicides admettent donc une structure profonde similaire : dans les deux cas, la violence politique est sentie comme nécessaire pour contrer une innovation ou une déviation par rapport à un ordre originel senti comme seul juste et apte à maintenir l'équilibre social⁸⁸. Plus encore, cette violence s'exprime toujours dans un comportement mimétique du pouvoir incriminé : quand le roi renie son amour pour ses sujets, le crime de lèse-majesté lui retourne, dans une proximité fantasmée, la haine des sujets comme dans un miroir ; quand le gouvernement innove au détriment de l'ordre ancien, les insurrections populaires éclatent non sans reproduire la société réglée qu'elles contestent momentanément, avec ses instances et ses rituels judiciaires.

Les conjurations nobiliaires

Or, à bien des égards, les révoltes et conjurations nobiliaires, par lesquelles nous finirons ici, peuvent se comprendre dans le prolongement des attitudes contestataires que nous venons d'évoquer. S'ils semblent en effet partager avec les régicides cet imaginaire affectif de proximité

invoquent la justice légendaire du duc de Rollon, ou Raoul, en criant « Raoul, Raoul » quand ils frappent à la porte des maisons à piller), soit même à la justice du roi, dont on se plaît à subvertir les rituels officiels (notamment en déléguant des « préfets » du peuple pour frapper aux maisons, en recourant aux lieux mêmes des exécutions officielles, ainsi qu'aux pratiques issues du droit romain, comme le traînement des corps et le refus de sépulture). En ce sens, justice et purification constituent, avec la fête, trois fonctions « latentes dans le déroulement des révoltes ». Voir Yves-Marie Bercé, *Révoltes et révolutions*, *op. cit.*, p. 136-138.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 135.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 253.

⁸⁸ Plus tard encore, au milieu du XVIII^e siècle, Damiens admittra (pour autant, bien sûr, qu'on puisse discerner clairement ses intentions) être agi par de semblables motifs de rénovation d'un ordre qui périclité. Tel est, semble-t-il, le sens de la mise en garde qu'il adresse au souverain dans sa fameuse lettre au roi. « Sire, Je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher ; mais si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant qu'il soit quelques années d'ici, Vous et Monsieur le Dauphin, et quelques autres périront. Il seroit fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande bonté qu'il a pour les Ecclésiastiques, dont il accorde toute sa confiance, ne soit pas sûr de sa vie [...]. L'Archevêque de Paris est la cause de tout le trouble par les Sacrements qu'il a fait refuser ». Damiens, loin de chercher à abolir l'ordre politique que représente Louis XV, voudrait au contraire le voir renouvelé par une restauration de l'ordre religieux dont il est inséparable depuis l'origine de la monarchie (« Lettre de R.-F. Damiens sans date au roi incluse dans son

filiale avec le roi, dont nous avons parlé, nombre de conjurateurs affirment également chercher la restauration d'un meilleur tempérament politique, équilibre que l'évolution de la monarchie absolutiste aurait fait disparaître. Enfin, trait commun à tous les types de contestations entraperçus ici, les conjurations comme les régicides et les révoltes populaires semblent mimétiques du pouvoir auquel elles prétendent s'opposer. Cependant, pour les gouvernants de l'âge moderne, les conjurations ont un statut bien particulier : à la différence des régicides, difficiles à identifier et à prévoir, et contrairement aux révoltes paysannes, endémiques, prévisibles et même, nous l'avons dit, en un sens intégrées dans l'ordre des choses, les conjurations nobiliaires semblent inquiéter beaucoup plus sérieusement le pouvoir monarchique et tout est fait pour tâcher de les prévenir et les déjouer. C'est que, en parasitant l'entourage princier, en renversant les systèmes d'alliances soutenant le pouvoir, en s'appuyant sur les forces étrangères, les révoltes ou conspirations nobiliaires sont capables, pour les plus sérieuses d'entre elles, de bouleverser l'équilibre de l'État et de changer entièrement la face de la monarchie.

Mais, contrairement à ce que laisserait attendre cette situation privilégiée des complots et sans qu'on puisse dire s'il s'agit d'une réaction consciemment ou inconsciemment idéologique à leur nocivité pour l'État moderne alors en construction, l'historiographie jusqu'à une date récente a eu une attitude paradoxale à l'égard des conspirations nobiliaires : si la révolte des grands, princes du sang ou officiers royaux proches du roi – ainsi, par exemple, pour les révoltes de Gaston d'Orléans ou pour l'affaire Cinq-Mars –, bénéficie souvent d'une attention particulière, les conjurateurs de haute ou moyenne noblesse qui fleurissent sous Louis XIII et encore sous Louis XIV, sont généralement des oubliés de l'histoire. Comme le souligne Jean-Marie Constant, dans la préface de son livre sur *Les Conjurateurs*, ces omissions volontaires sont sans doute explicables par « la tradition jacobine de l'historiographie française »⁸⁹ : en vantant les mérites des cardinaux ministres et du nouveau système politique patiemment mis en place (système annonciateur de la centralisation étatique et du transfert de la souveraineté dans la notion même d'État), notre tradition historiographique a fini par oblitérer toute mémoire de l'opposition nobiliaire à l'âge du ministériat. Curieusement donc, l'histoire républicaine du XIX^e siècle, puis l'histoire positiviste, relayées par les nouvelles histoires structurelles du XX^e siècle n'ont fait que reconduire le travail d'escamotage historiographique jadis entrepris par les historiographes royaux du XVII^e siècle. C'est ce qui explique que nul n'ait « véritablement osé s'intéresser aux vaincus du règne de Louis XIII »⁹⁰

interrogatoire du 9 janvier 1757 », *Pièces originales et procédures du procès fait à Robert-François Damiens tant en la prévôté de l'hôtel qu'en la cour de Parlement*, Paris, Pierre-Guillaume Simon, 1757, in-8°, 4 tomes, t. I, p. 204-207).

⁸⁹ Jean-Marie Constant, *Les Conjurateurs*, *op. cit.*, p. 8.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 7.

comme du règne de Louis XIV et ce, jusqu'aux récentes entreprises des trente dernières années, qui ont vu bien des modernistes se pencher à nouveaux frais sur cet « envers du Grand Siècle » : historiens de la noblesse comme Arlette Jouanna, Jean-Marie Constant ou Klauss Malettke, biographes des grands conspirateurs ou frondeurs comme Georges Dethan ou Christian Bouyer, ont ainsi permis de redresser l'image faussée que nous avons des nobles en révolte. Loin d'être les représentants de l'égoïsme nobiliaire qu'avait stigmatisé l'histoire « républicaine », leurs revendications et leurs justifications apparaissent autrement plus complexes à travers les manifestes, les comptes-rendus d'assemblée et les Mémoires analysés par les historiens qui ont choisi de prendre à la lettre des documents généralement négligés comme étant de pure rhétorique. C'est sur ces discours de légitimation que nous nous pencherons également, après avoir brièvement tiré la leçon des faits.

Dans le cadre modeste de ce chapitre introductif, il n'est pas question de refaire l'histoire des complots et conspirations nobiliaires du XVII^e siècle ; tout au plus se permettra-t-on de tirer quelques enseignements de la récurrence de certains faits, au plan des configurations sociales, des rituels de prises d'armes et des buts visés. Si l'absolutisme a connu une « naissance dramatique »⁹¹, c'est bien parce que les révoltes nobiliaires n'ont cessé d'accompagner, de façon endémique, la constitution des nouvelles formes de gouvernement à travers le XVII^e siècle. On dénombre ainsi une dizaine de révoltes et complots nobiliaires sous Louis XIII et presque autant sous Louis XIV. Certes, dira-t-on, les événements en question ont tous leur singularité, sont tous marqués par un contexte, par des enjeux, par des fins spécifiques. Comment peut-on rapprocher, sous Louis XIII, la conspiration de Chalais en 1626, la conspiration qui se dénoue par la Journée des Dupes, le 11 novembre 1630, la révolte de Gaston d'Orléans et de Henri II de Montmorency-Damville en 1631-1632, le complot, organisé autour de Gaston, par Montrésor et Saint-Ibar en 1636, la guerre du comte de Soissons en 1641, la conjuration de Cinq-Mars et De Thou en 1641-1642 ? Quoi de commun, sous Louis XIV, entre la cabale des Importants en 1643, la Fronde des Princes en 1650-1653, les conspirateurs des forêts en 1656-1657, la conspiration du Roussillon, la conspiration du chevalier de Rohan en Normandie et la conspiration du chevalier de Sardan dans les provinces méridionales, toutes trois également en 1674 ? Sans nier la grande diversité des faits en question, ni les évolutions qui se dessinent à travers le siècle, force est toutefois de constater certaines constantes dans les révoltes nobiliaires.

⁹¹ Nous empruntons cette expression bien venue, notamment parce qu'elle fait signe vers la mise en texte que nous étudierons au chapitre trois, à Yves-Marie Bercé : *La Naissance dramatique de l'absolutisme (1598-1661)*, Paris, Seuil, « Points. Histoire », « Nouvelle histoire de la France moderne. 3 », 1992, 282 p.

D'un point de vue matériel et concret, tout d'abord, il s'agit toujours de regroupements de noblesses, haute noblesse ou noblesse seconde, qui se placent sous la protection de figures de proue du second ordre – le plus souvent des princes du sang – et se cherchent parfois des appuis auprès des puissances étrangères – l'Espagne ou l'Empire. Ces regroupements prennent sens du fait de revendications communes, qu'ils impliquent directement ou indirectement : il peut s'agir en effet de luttes pour le partage de l'influence royale, comme lors de la Journée des Dupes ou de la cabale des Importants ; il peut être question de la défense de privilèges au sens concret, lutte pour le maintien ou l'extension de prérogatives ou d'apanages, comme dans le cas de Gaston d'Orléans ou du comte de Soissons. Ce faisant, la haute noblesse entraîne indirectement dans ses revendications tout un réseau de clientèle et parfois une large frange de noblesse par solidarité de caste : Gaston d'Orléans reçoit ainsi le secours d'un nombre considérable de gentilshommes spontanément ralliés à sa cause lorsqu'il traverse la France dans l'été 1632 – on estime ainsi ce nombre à environ 500 maîtres, accompagnés de leurs valets. Dans les années 1640, on retrouve de même, dans l'entourage de Monsieur, de Conti, de Beaufort, de Bouillon ou de Soissons, une domesticité prompte à la révolte : Saint-Ibar, Montrésor, Varicarville, Fontrailles, Bassompierre, Brienne, Fontenay-Mareuil, Puylaurens ou Bois d'Ennemetz sont de tous les complots et fourniront d'ailleurs une partie du personnel de la Fronde.

Mais les revendications des complots et prises d'armes impliquent également, à un degré variable, une part plus abstraite que la défense des privilèges au sens concret du terme, en somme une part de motivation liée à la défense du second ordre et, partant, à la défense du « Bien commun » et du royaume. Les actions les plus frappantes en ce sens sont sans doute les assemblées de noblesse, pendant la Fronde en 1651, puis à La Roche-Guyon en 1652 et, plus tard, à la fin des années 1650. De l'« Union des Princes et Seigneurs ligüés ensemble pour le bien public contre le mauvais gouvernement de Jules Mazarini », formée dès janvier 1649, aux divers « Acte d'Union » des gentilshommes⁹², ces associations politiques de noblesse tâchent de préserver les « libertés » et les « franchises » que le second ordre était réputé posséder de droit, dans le temps, somme toute mythique, de l'ancienne « constitution » du royaume. Ces réunions avaient certes, à l'origine, un caractère public prononcé mais, après leur interdiction en juin 1658, elles furent contraintes à la clandestinité et durent rejoindre, par mimétisme, les rituels des conspirateurs. Malgré l'attitude ambiguë des grands (Gaston d'Orléans les condamne ; Condé tâche de les exploiter pour négocier sa réintégration après la paix ; Longueville, sans se prononcer, cherche à les protéger), ces réunions de

⁹² Elles furent notamment organisées le 2 octobre 1649, le 18 février 1651 et le 21 février 1659. Nous renvoyons en particulier au livre de Jean-Dominique Lussaigne, *Les Assemblées de la noblesse de France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, préface de François Dumont, Paris, Éditions Cujas, 1965, viii-254 p.

noblesse furent assez actives ; en 1656-1657, elles menèrent au découpage de l'Anjou et de la Normandie en cantons, dans lesquels des représentants élus furent chargés de recenser les violations des privilèges ; après l'interdiction de 1658, ces réunions eurent lieu dans des fermes, des auberges, des foires et des forêts. En 1659, à l'issue de la dernière de ces réunions, Charles d'Ailly, Gabriel de Jaucourt et le comte d'Harcourt rédige un « Acte d'Union » demandant « la réparation de toutes les violences exercées tant contre le général que contre les particuliers de leur Corps »⁹³. Cette agitation aboutira à l'exécution de Gabriel de Jaucourt ; elle sera étouffée par le pouvoir royal, jusque dans l'historiographie, comme l'avait prédit Saint-Evremond, dans un célèbre pamphlet qui lui valut l'exil :

Ils tairont malicieusement qu'Annery, ce premier mobile des assemblées, allait et venait de nuit chez les gentilshommes du Vexin ; qu'on avait rencontré proche de Hesdin Créqui-Bernieulle ; que Gratot, le Montrésor des provinces, avait tenu à Coutances force discours politiques sur le Bien public. Ils tairont que Bonnesson armait les Sabotiers de Sologne, et donnait de la chaleur à ce dangereux parti, qui se formait contre l'État⁹⁴.

Or ces propos de Saint-Evremond nous permettent de saisir une évolution décisive des révoltes nobiliaires après la Fronde, parce qu'ils relient étroitement le programme idéologique de défense des prérogatives nobiliaires à un type de personnel particulier. Comme l'indique, ironiquement, l'expression de « Montrésor des provinces », nous assistons en effet, après la proclamation de la majorité de Louis XIV, à un changement d'échelle et à un renouvellement des configurations sociales de la révolte : si la petite noblesse provinciale reste sporadiquement agitée, on observe un net désengagement des grands.

Ainsi l'agitation ne cesse pas, mais elle change de face : elle n'agit plus dans l'entourage de la cour et sous la houlette des Princes du sang, mais en province, à l'instigation de la noblesse locale. Les modes d'action et les buts, pourtant, demeurent similaires, comme en témoignent trois conspirations qui marquent le milieu du règne personnel de Louis XIV, toutes trois découvertes en 1674, et dont Klaus Malettke a fait l'objet central de son étude sur *Opposition und Konspiration unter Ludwig XIV*, à laquelle nous empruntons ici⁹⁵. En mars 1674, les autorités royales découvrent en effet une conspiration tramée dans le Roussillon, province française depuis la Paix des Pyrénées,

⁹³ « Promettons, dit encore l'Acte d'Union, sur notre honneur et sur notre foi de ne nous jamais départir de cette union présente qu'elle n'ait obtenu l'entière satisfaction de toutes ses lésions reconnues et déclarées pour telles ». Texte cité par Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte*, op. cit., p. 376.

⁹⁴ Voir *Ibid.*, p. 277.

⁹⁵ Nous renvoyons au livre de Klaus Malettke, *Opposition und Konspiration unter Ludwig XIV. Studien zu Kritik und Widerstand gegen System und Politik des französischen Königs während der ersten Hälfte seiner persönlichen Regierung*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1976, 402 p., ainsi qu'à son étude sur les « Complots et conspirations contre Louis XIV dans la deuxième moitié du XVII^e siècle », *XVII^e Siècle*, n° 186/1 (1995), p. 113-133 et à sa contribution au colloque de l'École française de Rome, qui reprend le texte précédent (*Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, op. cit., p. 347-371).

et dont le but était, avec l'aide des Espagnols, de livrer à ces derniers les villes de Villefranche, Perpignan, Prades, Céret, Salces et Collioure. Au printemps 1674, Louis de Rohan-Guéméné, dit le chevalier de Rohan, aidé de Gilles du Hamel, sieur de Latréaumont, et d'un médecin professeur hollandais, Franciscus Affinius Van den Enden, engage des négociations avec le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols, pour, avec la complicité de Guillaume III d'Orange, soulever la Normandie, livrer la ville à une flotte espagnole et hollandaise et instituer la Normandie en « République libre », sur le modèle des Provinces-Unies. Découverte par les services de surveillance de Louis XIV, l'affaire, traitée avec une certaine discrétion, se solde par une soixantaine d'arrestations, mais seulement quatre exécutions capitales. Similaire en importance et en visée est l'affaire des provinces méridionales, réprimée l'année suivante par le gouvernement. Le protestant Jean-François de Paule, seigneur de Sardan, cherchait en effet à soulever les provinces de Guyenne, Languedoc, Dauphiné et Provence pour les réunir en une « Confédération » séparée du royaume. Les négociations avec l'étranger furent poussées assez loin, puisque Sardan signe un traité avec Guillaume III d'Orange, puis avec Charles II d'Espagne, promettant, outre la protection espagnole en cas de succès, une aide matérielle et militaire. Les trois événements dont il vient d'être question sont donc comparables en terme de personnel nobiliaire, de projet politique et d'implication étrangère. On observe, tout d'abord, dans les trois cas, la collusion entre moyenne et petite noblesse provinciale et notables locaux. Parmi les vingt-trois comploteurs de Villefranche, neuf appartiennent à la noblesse, et le reste consiste en diverses autorités municipales ou parlementaires. Dans la conjuration normande, cinquante-sept des quatre-vingt une personnes incriminées appartenaient à la noblesse d'épée ou de robe. Certes, Louis de Rohan était issu de la célèbre et ancienne maison dont il portait le nom, mais Gilles du Hamel, son complice, avait ses origines dans le milieu robin, certains membres de sa famille ayant servi à la chambre des comptes et au Parlement de Rouen. Quant à Van den Enden, c'était un bourgeois d'Anvers, devenu médecin à Amsterdam, puis professeur de philosophie et sciences naturelles dans le « quartier Picpus », un homme, donc, qui n'avait pas de raisons particulières pour partager l'idéal nobiliaire. Enfin, au sujet des trente-deux « personnes de qualité » formant la base des conjurateurs méridionaux, il est difficile d'avoir des informations précises ; si le préambule signé entre Guillaume III d'Orange et Sardan – d'ailleurs issu de moyenne noblesse toulousaine – est caractéristique des revendications nobiliaires en matière fiscale et constitutionnelle, le gros des conjurés devait consister en petite noblesse et notabilité locales – comme semblent l'indiquer les documents dont nous disposons, mentionnant pêle-mêle Bernard d'Audijos, gentilhomme ruiné, Don Miquel Jean Morton, gentilhomme espagnol ou un certain Albo, banquier de son état.

Enfin, les buts poursuivis et revendiqués tranchent également sur ceux des conjurés de la première moitié du siècle, à la fois par leur audace et par le peu de chance qu'ils avaient de réussir. Dans les trois cas cités, les comploteurs cherchaient en effet à mener à bien des projets « séparatistes », visant à donner l'autonomie à certaines provinces – une autonomie toujours placée sous influence étrangère, en l'occurrence celle de l'Espagne. Ces velléités autonomistes s'accompagnaient de projets constitutionnels ambitieux, puisque la « République libre » de Normandie ou les « Provinces Confederées » du Midi devaient être régies par un système d'États Généraux ou d'assemblée d'ordres (innovation importante, deux ordres seulement étaient nommés en Normandie : la noblesse et le peuple), hors d'un système monarchique accusé de court-circuiter cette ancienne et originelle forme de police. Deux conclusions s'imposent au vu de ces conspirations nobiliaires de l'après Fronde. On ne peut qu'être frappé, tout d'abord, par l'aspect rétrograde du programme politique proposé : celui-ci rejoint, certes, le projet alternatif inlassablement proposé par la noblesse française depuis la crise du milieu du XVI^e siècle, mais on doit également noter que les propositions d'autonomies locales, sur le modèle des Provinces-Unies ou de la confédération suisse, avaient une indéniable charge critique à l'encontre de la monarchie louis-quatorzienne – aspect critique que nous retiendrons tout particulièrement comme une clef d'interprétation pour notre corpus. Le second aspect frappant de ces révoltes est leur fondamentale inadéquation au contexte de l'époque, inadéquation qui explique finalement leur échec. En effet, aucun de ces projets n'était capable de fédérer la noblesse à grande échelle, aucun n'aurait pu se placer sous la protection, même lointaine, de la haute noblesse ou des Princes du sang et ce, non pas parce que l'esprit de classe ou les solidarités ne jouaient plus, mais parce que ces revendications de l'après-Fronde n'avaient pas su prendre la mesure de la nouvelle donne politique imposée par Louis XIV, qui devait radicalement bouleverser les modes de gestion des intérêts nobiliaires, disons l'économie des rapports entre le souverain et la haute noblesse. C'est sur les conséquences de cette « révolution » politique qu'il faut désormais nous arrêter brièvement, afin de comprendre à la fois le sens des complots nobiliaires du début du siècle et les raisons de leur disparition progressive avec l'avènement de Louis XIV : cela nous permettra, en retour et pour clore ce chapitre, de problématiser un peu plus précisément la signification des récits de conjurations qui se multiplièrent dans la deuxième moitié du siècle.

Commençons par rappeler que, contrairement au phénomène du tyrannicide, le complot ou la révolte nobiliaires, tels qu'ils apparaissent dans la France de la première modernité, n'ont jamais pour but d'attenter à la vie du roi, encore moins de contester la forme du gouvernement, étant entendu que, dans tous les cas de figure ou presque (mettons à part, peut-être, d'improbables revendications nobiliaires, comme celle de Turquet de Mayerne en faveur d'une *Monarchie aristo-*

démocratique⁹⁶), la monarchie apparaît comme le meilleur type de gouvernement. Tout au plus peut-on percevoir, dans les moments de crises extrêmes, comme lors de la Fronde, une mise en cause des modalités du gouvernement monarchique sous sa forme supposément « absolue » – et parfois, mais rarement et sporadiquement, des poussées d'idéologie démocratique, comme lors de l'Ormée de Bordeaux ou dans les pamphlets de la fin de la Fronde⁹⁷. Il suffit de relever la fidélité des plus fermes frondeurs au principe de la royauté pour se convaincre du loyalisme monarchique des hommes du XVII^e siècle. Mais la crise qui secoue une large part de la noblesse sous Louis XIII vient de l'éclatement des cadres de référence traditionnels du second ordre, mutation qui plonge ses racines bien avant dans la Renaissance : c'est sans doute ce bouleversement renaissant qui donne la clef pour comprendre véritablement le sens des contestations nobiliaires et l'essoufflement des pratiques conspiratrices sous Louis XIV. Revenant sur la crise du milieu du XVI^e siècle, Arlette Jouanna distingue un « malcontentement » conjoncturel, sur lequel nous allons revenir, et un « malcontentement structurel », pour ainsi dire inhérent au gouvernement monarchique⁹⁸. Ce dernier provient de l'imaginaire médiéval des liens vassaliques impliquant réciprocité dans le système de don et contre-don de l'amitié politique, imaginaire encore très vivace au XVII^e siècle⁹⁹. En ce sens, toute rupture, tout accommodement emprunte les rituels et jusqu'au lexique des réactions passionnelles. Or, en matière politique et spécifiquement en ce qui concerne la relation au roi, le problème vient, comme l'écrit Arlette Jouanna après Sharon Kettering, du fait qu'« il était impossible d'évaluer exactement la nature de la réciprocité »¹⁰⁰. Cette ambiguïté structurelle, à l'origine de bien des malentendus, se double bien entendu d'autres sources de mécontentement liées à la conjoncture de l'évolution des modes de gouvernement. On connaît le célèbre programme de Richelieu, lorsque, dans un pays marqué par la guerre civile et qui doit assumer une politique

⁹⁶ Louis Turquet de Mayerne, *La Monarchie aristo-démocratique, ou Le Gouvernement composé et meslé des trois formes de légitimes républiques, par Loys de Mayerne Turquet*, Paris, J. Berjon, 1611, in-4°.

⁹⁷ Sur ces attitudes qui ne tranchent qu'apparemment sur leur contexte, nous renvoyons aux travaux déjà cités d'Arlette Jouanna et de Christian Jouhaud, ainsi qu'à l'édition d'Hubert Carrier, *La Fronde, contestation démocratique et misère paysanne : 52 mazarinades présentées par Hubert Carrier*, Paris, ÉDHIS, 1982, 2 vol., pagination multiple et surtout à deux chapitres de sa plus récente synthèse : « Les positions marginales » et « Apparition d'une véritable mystique révolutionnaire en 1652 », *Le Labyrinthe de l'État : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Champion, « Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine », 2004, 1 vol., 694 p., ch. II.2, p. 105-120, et ch. III. 3, p. 133-150. Nous reviendrons plus bas, au chapitre II, sur la signification de ces discours de contestation hyperbolique, voir *infra*, première partie, ch. II, p. 98-116.

⁹⁸ Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, op. cit.*, p. 102 et sv.

⁹⁹ Outre, les travaux de Joël Cornette et d'Anne Fillon déjà évoqués, nous renvoyons à ce sujet à l'article de Jean-Marie Constant sur « L'amitié : le moteur de la mobilisation politique dans la noblesse de la première moitié du XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n°205 (octobre-décembre 1999), Paris, P.U.F., p. 593-608, et, dans une perspective différente, au livre de Natalie Zemon Davis : *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle [The Gift in Sixteenth-Century France]*, trad. Denis Trierweiler, Paris, Seuil, 2003, 271 p.

¹⁰⁰ Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, op. cit.*, p. 102.

interventionniste de plus en plus ambitieuse, sur fond de constitution d'un pouvoir centralisé tout-puissant, le cardinal ministre propose au jeune Louis XIII de « rabaisser l'orgueil des Grands », en contrôlant l'anoblissement, en restreignant les privilèges fiscaux, en transformant la noblesse guerrière en officiers utiles au royaume, enfin en réclamant une loyauté indéfectible à la couronne. On est longtemps parti de ce programme, qui ne fut d'ailleurs que partiellement réalisé à la mort du ministre, pour expliquer l'activation du « devoir de révolte », en réaction aux théories d'un « déclin nobiliaire » à la faveur duquel les nobles auraient été progressivement « domestiqués » par l'absolutisme.

Or, Arlette Jouanna, entre autres, rappelle à quel point cette métaphore est « inepte » et mal inspirée¹⁰¹. En effet, l'évolution du pouvoir sous Louis XIII et Louis XIV, qu'on choisisse ou non de le nommer « absolutisme », fut réalisée (et ne pouvait pas ne pas l'être), non seulement avec l'assentiment, mais avec la participation très active de la noblesse (qui, rappelons-le, constitue, encore au XVIII^e siècle, une majorité écrasante du personnel politique). Si l'on part de ce constat, il faut donc reconnaître et attribuer d'autres explications et d'autres motifs aux complots et prises d'armes nobiliaires. Or si la révolte est endémique dans le second ordre jusqu'au règne de Louis XIV, c'est que celle-ci s'intègre naturellement dans une structure politique en quelque sorte prévue par la nature même de la monarchie. En ce sens, Arlette Jouanna évoque, chez les nobles, une « conscience très lucide du bon usage de la rébellion ». C'est en effet, le plus souvent, pour des avantages financiers ou patrimoniaux que la noblesse se révolte, entraînant avec elle des solidarités lignagère et domestique, elles-mêmes activées en partie par l'intérêt. C'est certainement la raison pour laquelle l'agitation croît lors des minorités et des régence, périodes où les instances d'arbitrages et de répartition des faveurs sont mal établies. C'est pourquoi également, même lorsqu'elle prend les armes, la noblesse grande ou moyenne ne se coupe jamais la voie de l'accommodement, puisque, au contraire, tout tend vers une négociation finale. L'agitation où Gaston d'Orléans se laisse entraîner, de plus ou moins bon gré, jusqu'à la Fronde, est tout à fait emblématique de cette attitude : il s'agit de discuter son apanage et sa part d'action dans le gouvernement en tant que frère du roi et longtemps héritier potentiel de Louis XIII¹⁰². *A contrario*,

¹⁰¹ « Domestiqués, les grands ?, demande Arlette Jouanne. Cette métaphore inepte et pourtant si courante qui fait d'eux des fauves et du roi un dompteur est tout à fait inadéquate : c'est de collaboration active et volontaire qu'il vaut mieux parler, collaboration inaugurée par Henri II de Condé et enfin rendue possible pour le plus grand nombre par la solidité du pouvoir royal » (*Ibid.*, p. 244).

¹⁰² Notons toutefois le cas particulier que constituait évidemment la révolte d'un Prince du sang. Ce dernier, même lorsqu'il allait plus loin que la simple règle implicite de révolte-négociation, ne se coupait jamais du retour en grâce, du fait de son statut particulier. En revanche, s'il allait trop loin, il entraînait inévitablement la perte de ses proches complices, et c'est une des accusations que les contemporains ont fait peser sur Gaston d'Orléans : « Ce prince, écrit par exemple Guy Patin, est malheureux pour son irrésolution, et vraiment traîne-gibet, qui perd et ruine tous ceux qui

lorsque la haute noblesse franchit le seuil au-delà duquel l'accommodement n'est plus possible, cela constitue une irrémédiable erreur de tactique. Montmorency et Soissons sont deux exemples de ces cas limites ; en ce sens, écrit Arlette Jouanna, « la 'victoire' de La Marfée était en réalité une défaite : comme Montmorency, Soissons avait commis l'erreur tactique de se battre ; bien pis, il avait été victorieux ; il s'était ainsi irrémédiablement fermé les voies de la réconciliation avec le roi, but normal de toute révolte bien conduite »¹⁰³. Ainsi, la kyrielle de complots et de conjurations dont nous avons parlé jusqu'à celui de Cinq-Mars trouve une explication naturelle dans un jeu de négociations politiques et de partage de la faveur royale, structurellement inscrit dans les comportements nobiliaires de l'Ancienne France.

Or, l'avènement du règne personnel de Louis XIV marque une césure très nette, qui nous intéresse à plus d'un titre pour comprendre le sens des conjurations et de leurs représentations à la fin du XVII^e siècle. La césure louis-quatorzienne, c'est tout simplement l'institution d'un pouvoir fort rendant vain le jeu de négociation politique dont nous venons de parler. La répartition claire de la faveur, un arbitrage ferme des conflits, sans intermédiaire ministériel à partir de 1661, fait s'évanouir les velléités des conspirateurs potentiels. Une fois de plus, Arlette Jouanna synthétise l'essence de ce revirement :

Vint cependant le temps où les rites des révoltes perdirent de leur attrait, et où les périls et les dépenses qu'elles entraînaient apparurent, du moins aux yeux des grands, comme des risques inutiles. L'avènement personnel d'un roi fort, en 1661, capable d'empêcher le phénomène du monopole de la faveur royale, rendit possible un jeu politique moins aventureux et sans doute plus rentable. [...] Les solidarités, les illusions et les paris des prises d'armes ne présentèrent plus les mêmes intérêts pour les grands ; et la protestation nobiliaire des provinces, bien que ranimée lors de la persécution des huguenots, n'eut plus l'ampleur qu'elle avait connue. Un siècle de conjurations, de prises d'armes et de complots s'achevait¹⁰⁴.

En ce sens, les quelques conspirations tramées sous Louis XIV, sur lesquelles nous nous sommes attardés à dessein, témoignent de l'obsolescence des réflexes nobiliaires classiques : ces trois événements ponctuels manifestent certes, au plan de la longue durée, le temps lent de la rémanence des comportements nobiliaires, mais ils démontrent aussi que les conjurations ne faisaient plus réellement partie du paysage politique, que la menace qu'elles constituaient était, somme toute, fort limitée et qu'elles ne représentaient assurément plus, comme au temps de Louis XIII, un modèle d'action dans l'esprit des contemporains.

Conclusion.

s'attachent à lui, témoin feu M. de Montmorency, le comte de Soissons, etc. et même le cardinal de Retz » (fragment cité par Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État*, op. cit., p. 63).

¹⁰³ Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte*, op. cit., p. 242.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 390.

Cette approche historique, pour sommaire et limitée qu'elle soit dans le cadre de cette contextualisation liminaire, nous permet pourtant de mieux comprendre le phénomène des conjurations dans la France moderne en les replaçant dans le cadre plus large des contestations politiques apparentées au crime de lèse-majesté. Les conjurations partagent bel et bien de nombreux traits distinctifs avec deux autres types de menaces pour le pouvoir royal, dont nous nous sommes efforcé de montrer qu'elles étaient « naturelles » au contexte absolutiste, inscrites dans la structure politique des temps modernes. Pourtant, un élément singulier est venu s'ajouter, distinguant la conjuration du régicide et de la révolte populaire. En effet, la conjuration nobiliaire semble être le seul phénomène de contestation politique qui réfléchisse réellement les mutations dans l'exercice du pouvoir royal au XVII^e siècle. Fréquentes dans la première moitié du siècle, tout comme les tentatives de régicides ou les révoltes populaires, et imputables à des dysfonctionnements, structurels ou conjoncturels, du régime monarchique, les conjurations, à la différence des révoltes populaires, ont pourtant tendance à disparaître sous Louis XIV, non que la France connaisse alors un « âge d'or » – les études qui se sont attachées aux « envers » du Grand Siècle nous préservent de ce raccourci de pensée –, mais simplement parce que la rentabilité politique des conjurations était dévaluée. Or, loin de simplifier notre travail de problématisation, ces conclusions historiques nous placent au contraire face à une nouvelle difficulté : comment expliquer, en effet, que des textes relatant des conjurations historiques commencent à se multiplier au moment même où les conjurations nobiliaires disparaissent peu ou prou des pratiques ?

* *
*

CONCLUSION.

Ce chapitre initial marque une première étape de contextualisation de notre objet d'étude par cercles concentriques. Contextualisation large qui va chercher en amont des représentations littéraires, les mots et les choses qui coexistent à leur apparition, ce parcours conduit néanmoins au cœur du problème déjà évoqué en introduction. Dans les pratiques langagières autant que politiques, nous avons trouvé la confirmation du caractère ambigu de la conjuration du fait de la secrète symétrie observable entre le pouvoir et la contestation du pouvoir. Le paradoxe que nous avons cru voir à l'œuvre dans toute représentation de conjuration est donc clairement perceptible avant même l'élaboration esthétique. Mais les conclusions que nous tirons de l'analyse des mots et des choses de conjuration débouchent à leur tour sur de nouvelles questions auxquelles nous devons tâcher de proposer des solutions. D'un côté, la rhétorique déployée pour faire de la conjuration, lorsqu'elle fait

l'objet d'une représentation, un moyen de critiquer le pouvoir ne peut être saisi, comme dans le cas des dictionnaires, que de manière contrastive, et sans qu'il soit toujours aisé d'assigner un sens politique aux nuances observées. D'autre part, la disparition historique des conjurations sous Louis XIV nous pousse à nous demander ce qu'implique la recrudescence des représentations en la matière : les conjurations mises en récit sont-elles pensées comme un spectre toujours menaçant, lourd de significations politiques, ou bien comme un thème pathétique et dramatique, conçu d'abord pour le plaisir esthétique du lecteur ? Or, avant de proposer des réponses à ces questions, et précisément pour pouvoir le faire, il semble nécessaire de se pencher plus précisément sur la réflexion politique que la littérature du temps pouvait proposer au sujet des conjurations. Aussi le prochain chapitre se propose-t-il de donner un aperçu des soubassements théoriques qui accompagnent la révolution des pratiques que nous venons de décrire. Et, de même que le pouvoir en marche vers l'absolutisme s'est toujours efforcé de gommer et de minimiser les mots et les choses de conjuration, la réflexion politique a tâché, tout au long du XVII^e siècle, d'en escamoter les dangers, en tendant à en supprimer les traces conceptuelles comme on tendait parallèlement à en ôter toutes traces historiques. Le prochain chapitre sera donc consacré aux fondements antiques et aux développements modernes de l'euphémisme théorique en matière de conjuration.

Chapitre II.

Penser la conjuration : archéologie de l'euphémisation classique

INTRODUCTION.

Hormis le chapitre, à juste titre célèbre, que Machiavel consacre aux conspirations, au troisième livre des fameux *Discours sur la première décade de Tite-Live*¹⁰⁵ – chapitre fondé sur un propos à ce point novateur et autonome qu'il fut édité séparément en France, dès le XVI^e siècle, sous le titre de *Traité des conjurations*¹⁰⁶ –, il n'existe pas, dans l'Europe moderne, de textes théoriques

¹⁰⁵ Nicolas Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live* [*Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, rédigés de 1512 à 1519, publiés en 1532], *Œuvres complètes*, trad. Edmond Barincou, introduction de Jean Giono, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1952, livre troisième, ch. 6 : « Des conspirations », p. 617-637 ; pour une autre traduction, on consultera, notamment, l'édition de Christian Bec, parfois fautive (Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1996, cvi-1386 p., les *Discours* se trouvant p. 3-620) et surtout la récente édition d'Alessandro Fontana et Xavier Tabet, Paris, Gallimard, 2004, 514 p.

¹⁰⁶ Voir Hierosme de Chodemey, *L'Histoire de la conjuration de Catilin*, suivie d'un *Traicté des conjurations extraict du troisiemes livre des discours de Machiavel*, Paris, Abel l'Angelier, 1575, in-8°, 58 ff., la traduction du chapitre de Machiavel se trouvant ff. 42-59. L'initiative de Chodemey est intéressante, non seulement parce qu'elle témoigne d'une tentative pour relire l'ouvrage de Salluste à la lumière du système machiavélien, mais aussi parce qu'elle démontre une continuité dans le discours des conjurations et dans son ambiguïté. En effet, le traducteur se montre bon élève de Machiavel lorsque, dans sa préface au lecteur, il en reprend la taxinomie, en présentant l'entreprise de Catilina comme une conjuration « contre la patrie » (« Au lecteur », n.p. i). Pourtant, et malgré la dédicace à Henri III, Chodemey retient également l'ambiguïté de la destination du chapitre de Machiavel, quand il justifie sa place à la suite de la *Conjuration de Catilin* en reprenant la double utilité sur laquelle, comme nous le verrons, insistait le Florentin : « J'ay adjousté à la presente Traduction, un discours de Machiavel touchant les conjurations, pourceque là dedans y a une fort bonne instruction, tant pour les Princes que pour les sujets, accompagnée d'une infinité de beaux exemples, entre lesquels celui de Catilin n'est pas oublié » (« Épître au Roi », n.p. iii-iv). Plus tard, au XX^e siècle, on continuera à éditer le chapitre des *Discours* en l'isolant de son contexte ; il est intéressant de noter que le chapitre « Des conjurations » est alors souvent considéré comme une annexe du *Prince* et qu'en ce sens, il est significativement rebaptisé « Traité des conspirations et du régicide » – héritage, sans doute, de la relecture de Machiavel par les défenseurs du tyrannicide dans la France de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle, ce qui montre d'emblée à quel point ces deux questions sont indissociablement liées. Pour les éditions modernes, on verra notamment : *Le Prince. Suivi du traité des conspirations et du régicide*, trad. Charles Guiraudet, éd. R. Christian, Paris, À l'enseigne du pot cassé, « Collection Lumen animi », 1935, in-16, 193 p. ; et *Le Prince. Traité des conspirations et du régicide*, trad. Charles Guiraudet, avant-propos de Jean-Robert Delahaut, Bruxelles, Éditions Terres latines, 1944, in-8°, 200 p.

concernant, de façon aussi spécifique, les conjurations : inversement, il n'est pas de traité, si loyaliste, si fadement topique soit-il, qui n'évoque, ne serait-ce qu'en passant, cette question cruciale dans l'élaboration de la pensée politique au tournant des XVI^e et XVII^e siècles¹⁰⁷. De fait, depuis l'origine de la réflexion politique en Occident, complots et conjurations constituent des lieux communs de l'effort théorique pour comprendre et formaliser la vie civile : réalités politiques avec lesquelles la théorie doit compter, accompagnées d'un arsenal argumentatif défavorable, le plus souvent, mais pas toujours ni partout, les conjurations sont pourtant plus que des accidents de l'histoire ou des cas particuliers relégués dans quelque vaine catégorie des doctrines civiles ; elles finissent, au contraire, de proche en proche, par questionner les structures et les fondements, voire l'essence même du politique. Face à l'ampleur du sujet qui se découvre alors, il ne saurait être question, bien entendu, de retracer les filiations enchevêtrées du discours des conjurations ; tout au plus se contentera-t-on, pour les besoins de l'étude, de distinguer dans cet entrelacs conceptuel les éléments qui paraissent pertinents pour historiciser et expliquer l'ambiguïté du discours classique, un discours qui réagit de façon bien plus complexe qu'il n'y paraît d'abord à l'interdit qui, au fur et à mesure que l'on avance dans le XVII^e siècle, finit par peser sur la représentation des conjurations.

Or la principale difficulté, pour qui veut retracer la généalogie de la pensée des conjurations, tient à la fragmentation des questions qui s'y rattachent et s'entremêlent dès l'origine, faute d'entreprises théoriques abordant le problème de front : cet apparent vide théorique s'explique tant par le caractère sulfureux que pourraient revêtir de telles tentatives que par la destination, au moins implicite, de la plupart des traités politiques à l'âge classique, exclusivement réservés à l'usage du prince et de ses conseillers. Une fois admise cette absence de réflexion constituée et unifiée en tant que telle autour du sujet, il faut reconnaître qu'une histoire, même sommaire, de la théorie des conjurations ne peut qu'être reconstituée à la croisée d'une série de problèmes, qui font l'objet, quant à eux, de corps de doctrine et occupent le devant de la scène théorique : ceux-ci incluent notamment, d'une part, le problème du tyrannicide, problème spécifique sur lequel il existe une

¹⁰⁷ À notre connaissance, il n'existe pas d'ouvrage critique traitant spécifiquement de cette question pour la période considérée : nous avons donc eu recours, à côté de monographies sur les auteurs que nous allons croiser, et devant l'ampleur de la bibliographie critique, à quelques classiques de la pensée politique du XVII^e siècle afin de reconstruire les cadres conceptuels dans lesquels sera formalisée la notion de conjuration. Ont été ainsi consultés, entre autres : Georges Lacour-Gayet, *L'Éducation politique de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1898, X-472 p. ; Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, postface de Gérard Mairet, Paris, Albin Michel, (1966) 2000, 504 p. ; *Raison et déraison d'État : théoriciens et théories de la raison d'État aux XVI^e et XVII^e siècles*, éd. Yves Charles Zarka, Paris, P. U. F., « Fondements de la politique. Série Essais », 1994, vii-436 p. ; Yves Charles Zarka, *Philosophie et politique à l'âge classique*, Paris, P. U. F., « Fondements de la politique. Série Essais », 1998, viii-296 p. ; *Le pouvoir de la raison d'État*, éd. Christian Lazzeri et Dominique Reynié, Paris, P.U.F., « Recherches politiques », 1992, 264 p. ; Myriam Yardeni, *Utopie et révolte sous Louis XIV*, Paris, Nizet, 1980, 163 p. ; Reinhart Koselleck, *Le Règne de la critique [Kritik und Krise, 1959]*, Paris, Éditions de Minuit, « Arguments », 1979, 180 p., notamment ch. I. « La structure politique de l'absolutisme comme condition des Lumières », p. 13-41. ; enfin Jean-Marie Goulemot, *Le Règne de l'histoire. Discours historiques et révolutions, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Albin Michel, « Idées », 1996, 456 p.

abondante littérature (étant certes entendu que tous les conjurés ne cherchent pas nécessairement à faire mourir un tyran) et, d'autre part, le problème de la légitimité, intrinsèque ou conjoncturelle, de la souveraineté et de la soumission politiques – et, partant, de la légitimité même des conjurés qui cherchent à modifier l'exercice du pouvoir, sans toujours vouloir le renverser purement et simplement (étant entendu, par ailleurs, que tous les conjurateurs ne souhaitent pas forcément s'emparer du pouvoir). C'est dans cet entrelacs de problèmes classiques de la pensée politique, et dans leurs réactions mutuelles aux évolutions historiques des doctrines civiles, qu'il faut chercher l'origine du discours moderne sur les conjurations. Mais cela ne doit pas masquer ce qui demeure, fondamentalement, la question cruciale donnant sens à ces constructions théoriques : celle du devenir et de la vie des États. Or on peut penser qu'en dépit de l'apparente sécurité des discours encomiastiques officiels, les récentes secousses politico-religieuses dans l'Europe moderne, impliquant la lente genèse des États-Nations, mais aussi la désagrégation des ensembles médiévaux, la disparition des seigneuries, la chute des anciennes principautés, la reconfiguration des frontières et des réseaux d'allégeance, tous ces ébranlements « dramatiques », pour citer encore Yves-Marie Bercé, maintenaient un climat propice aux réflexions sur le destin des Empires, un climat qui, au sortir des plus ou moins « glorieuses » révolutions en Angleterre, aux Pays-Bas, au Portugal et des troubles domestiques de la minorité de Louis XIV, était un facteur fortement anxiogène. C'est dans ce contexte de naissance de l'État moderne sur fond de crises institutionnelle et politique, et au croisement des efforts théoriques pour asseoir la raison d'État et poser les fondements du pouvoir moderne, qu'il faut replacer l'émergence et la constitution d'un discours classique sur les conjurations qui se caractérise par sa nature oblique, dont nous tâcherons de rendre compte. Pour ce faire, le présent chapitre sera divisé en deux parties ; la première posera les jalons de la réflexion occidentale sur les conjurations en insistant sur les éléments pertinents pour expliquer les diverses positions des penseurs du XVII^e siècle, auxquelles nous consacrerons ensuite le deuxième temps de ce développement.

* *
*

LES REFERENTS THEORIQUES DE L'AGE CLASSIQUE.

Introduction.

Pour bien comprendre les options théoriques développées au XVII^e siècle en matière de conjuration, il semble en effet essentiel de revenir brièvement sur leurs fondements, qu'on peut répartir selon trois axes principaux en suivant la périodisation canonique, Antiquité, Moyen Âge et

Renaissance. Ce bref parcours permettra d'historiciser diverses attitudes intellectuelles consistant à appréhender la conjuration comme une catégorie consubstantiellement liée à toute vie politique, c'est-à-dire, du point de vue des jugements de valeur, comme une chose en soi ni bonne ni mauvaise, mais inévitable ; plus encore, celle-ci apparaît parfois non seulement naturelle, mais souhaitable, voire souhaitée et valorisée. Cette première partie s'attache donc à ressaisir les variations historiques de ces attitudes de pensée, avec lesquelles le XVII^e siècle entretient un secret dialogue. Nous nous efforcerons de comprendre dans quels contextes s'instaure une pensée positive de la conjuration, quels sont les arguments récurrents ou novateurs, quels sont les buts poursuivis et les éléments conjoncturels qui expliquent et parfois limitent ces arguments. Ces temps forts de la pensée de la conjuration ont, bien entendu, une importance décisive face à l'apparente éclipse du Grand Siècle : en effet, si l'on peut dire schématiquement que deux attitudes prévalent au XVII^e siècle, à savoir l'incitation larvée à la révolte ou l'atténuation des menaces effectives que font peser les conjurations sur la stabilité monarchique, ces deux options s'expriment toujours à travers un filtre rhétorique qui cherche à masquer la chose dont on parle, mais qui, pour ce faire, s'appuie, implicitement ou non, sur les arguments développés à l'orée des temps modernes et dans l'Antiquité. C'est donc en gardant à l'esprit ce mécanisme de filiation théorique que nous évoquerons successivement la valorisation des conjurations dans le discours grec et romain, la reprise médiévale et christianisée des théories sur le droit de résistance et enfin le bouleversement que, dans le sillage de Machiavel, la modernité politique apporte dans la pensée des conjurations.

L'Antiquité gréco-romaine et la valorisation des conjurations.

Or, précisément, si l'on nous permet de remonter le temps jusqu'aux origines de cette réflexion sur les conjurations, que nous trouvons au livre V de la *Politique* d'Aristote¹⁰⁸, le problème est d'emblée pensé comme connexe à celui du devenir étatique. La tripartition aristotélicienne, avec ses trois formes politiques mères et les six autres formes « impures » et mixtes, implique en effet un

¹⁰⁸ Aristote, *Politique*, trad. Jean Aubonnet, Paris, Les Belles Lettres, « C.U.F. », (1971) 1991, 2 tomes en 3 vol., voir en particulier l'ensemble du livre V qui traite des « Révolutions » (t. II, vol. II, p. 1-95). Pour une traduction contemporaine, on se reportera à celle de Loys Le Roy, qui, donnée en 1576 et republiée en 1600, fit autorité jusqu'au XVIII^e siècle : *Les Politiques d'Aristote esuelles est montrée la science de gouverner le genre humain en toutes espèces d'estats publiques, traduites de grec en françois par Loys Le Roy dict Regius, avec expositions prises des meilleurs autheurs, augmentées du IX et X livres composez en grec au nom d'Aristote par Kyriac Strosse, traduits et annotez par Frédéric Morel*, Paris, Ambroise Drouart, 1600, 2 parties en 1 vol., xxiv-499-xxxxi. Sur la politique d'Aristote, voir *Aristote politique. Études sur la Politique d'Aristote*, éd. Pierre Aubenque et Alonso Tordesillas, Paris, P.U.F., « Epiméthée », 1993, ix-552 p., Francis Wolff, *Aristote et la politique*, Paris, P.U.F., « Philosophie », 1991, 125 p., et Solange Vergnières, *Éthique et politique chez Aristote, Physis, Êthos, Nomos*, Paris, P.U.F., 1995, xi-308 p., ainsi que A. Neschke-Hentschke, « L'œuvre du cithariste et du meilleur cithariste sont le même. La meilleure constitution et son statut épistémique dans la philosophie politique d'Aristote », *The Ways of Life in Classical Political Philosophy*, actes du 3^e colloque du Collegium Politicum, Madrid (2002), éd. Francisco Leonardo Lisi, Sankt Augustin, Academia Verlag, « Studies in Ancient Philosophy », 2004, p. 135-151.

discours centré sur les raisons susceptibles d'expliquer le passage d'une forme à une autre ; et la science politique apparaît donc comme la science du passage, la science des mutations étatiques. Son but, dans une certaine mesure, est d'empêcher, de retarder, ou d'assouplir ces transformations, même s'il s'agit d'une tâche difficile, ou plutôt impossible. Si, en effet, la meilleure forme de gouvernement est celle qui assure le plus de stabilité – en ce sens, il s'agit sans doute, pour Aristote, d'une forme mixte de royauté, intégrant des éléments d'aristocratie, voire de démocratie –, nulle n'est pourtant exempte de corruption, soit naturelle, soit artificielle. Cette dernière peut en effet être réputée artificielle car consécutive à une intervention humaine, intervention qui relève surtout, fait décisif pour l'histoire théorique qui nous intéresse, de l'opération des *passions* : dès l'origine donc, le discours politique sur les conjurations implique une forte orientation anthropologique.

Pourtant, si l'on raisonne dans le cadre de la typologie aristotélicienne, on constate que les divers types de contestations entraînant les révolutions étatiques admettent d'abord une explication intrinsèque et quasi mécanique, car ces transformations sont fonction des formes de gouvernement elles-mêmes. À la démocratie et aux genres apparentés correspondent les révoltes, à la monarchie les régicides, enfin aux aristocraties les conjurations. Certes, le classement n'est pas toujours si clair ni si étanche, et Aristote envisage, en s'appuyant abondamment sur l'histoire¹⁰⁹, sur la géographie¹¹⁰, sur la morale¹¹¹, de nombreux cas autrement plus complexes. Ne serait-ce qu'en vertu de sa conception des formes de gouvernement, d'ailleurs, chaque forme mixte admet potentiellement deux types opposés de révolutions, donc deux facteurs de changement : tyrannicide ou conjuration,

¹⁰⁹ Les données de l'histoire permettent ainsi d'étayer les catégories et d'enrichir la taxinomie des causes de conjurations. Ainsi Décamnichos, chef d'une conspiration contre Archélaos parce que celui-ci l'avait livré à Euripe pour être fouetté, illustre la révolte due au mauvais traitement (*Ibid.*, l. V, ch. 10, §. 20, p. 78), Artapanès, conjuré contre Xerxès dont il craint le ressentiment eu égard au meurtre de Darius, est un exemple de révolte sous l'effet de la peur (*Ibid.*, l. V, ch. 10, §. 21, p. 78), ou encore Sardanapale, s'attirant la révolte de ses sujets pour ses mœurs efféminées, témoigne d'une rébellion fondée sur le mépris (*Ibid.*, l. V, ch. 10, §. 22, p. 78). L'histoire permet donc de fonder sur la réalité les distinctions théoriques, mais il semble qu'elles les débordent parfois, et poussent le philosophe à des subdivisions inattendues. Aristote montre par exemple comment Chariclès, oligarque d'Athènes, devient un démagogue, non à l'égard du peuple, mais des Trente, la démagogie pouvant donc s'introduire dans tous les groupes quels qu'ils soient... (*Ibid.*, l. V, ch. 6, §. 6, p. 57).

¹¹⁰ Aristote explique en effet que les divisions au sein d'une cité ont parfois leur origine dans la topographie et les accidents du terrain ; pensant notamment au Pirée, quartier plus démocrate que le cœur d'Athènes, il écrit qu'« une cause de sédition dans les cités, c'est parfois la position géographique, quand le territoire ne se prête pas naturellement à l'existence d'une citée unifiée », (*Ibid.*, l. V, ch. III, §. 15, p. 50). Une variante de telles observations géographiques prend parfois la forme de remarques « raciales » : « Un autre facteur de sédition, c'est l'absence de communauté raciale, tant qu'il n'y a pas une communauté d'aspirations », ainsi l'admission d'étrangers à titre de cofondateurs ou de colons entraîne souvent, à terme, des révoltes opposant les différentes ethnies (*Ibid.*, l. V, ch. III, §. 11, p. 49).

¹¹¹ En un sens – et nous allons y revenir –, s'ils résultent de réalités historiques et géographiques bien particulières, les mouvements de révoltes entraînant les mutations politiques ne s'expliquent pas entièrement par les contingences, car ils sont fatalement attachés à toute association humaine ; en effet, d'un point de vue moral ou anthropologique, tout pouvoir secrète son opposition, et « on ne doit donc pas perdre de vue que tout artisan de la puissance d'un État – simples particuliers, magistrats, tribus et, en général, toute fraction ou masse quelle qu'elle soit – provoque des mouvements séditionnels ; en effet, ou bien les autres, jaloux des honneurs qu'on leur décerne, prennent l'initiative de la révolte, ou bien eux-mêmes, forts de leur supériorité, refusent de rester sur un pied d'égalité » (*Ibid.*, l. V, ch. 4, §. 10, p. 53).

révolte ou régicide, etc. Pourtant ce qui frappe, de prime abord, dans ce système d'explication, c'est la correspondance mimétique des formes de contestation aux formes de gouvernement visées. Chaque régime secrète donc un mode spécifique de révolte, lié à la dégénérescence naturelle des diverses constitutions. En effet, pour la royauté par exemple,

c'est de l'intérieur que proviennent, en fait, la plupart des causes de sa ruine. Cette ruine s'opère de deux façons : dans un cas, par les dissensions des membres du gouvernement royal, et dans l'autre, quand les rois tentent d'administrer leurs États de façon trop tyrannique et veulent étendre leur compétence souveraine aux dépens de la loi¹¹².

Pour le type oligarchique, également, la ruine provient de « la violation de la justice dans la constitution elle-même ; le principe en est dans un mélange défectueux, pour la *politie*, de démocratie et d'oligarchie, et, pour l'aristocratie, de ces deux éléments et de la vertu »¹¹³. Puisque ces causes de dégénérescence intrinsèque sont, en un sens, naturelles, on doit donc penser que les tyrannicides et les conjurations, dont la longue série historique évoquée par Aristote est à même d'impressionner le lecteur, sont des événements inévitables, des éléments structurels de toute vie politique. Tout au plus, les gouvernants peuvent-ils tâcher de s'en prémunir en respectant les principes liés à la constitution de leur cité, conformément à la logique de la typologie aristotélicienne.

Mais les hommes au pouvoir ont également avantage à désamorcer le funeste engrenage des passions humaines, causes « artificielles » des mutations politiques, ou plutôt ressorts aléatoires d'une mécanique dégénérative inévitable. En ce sens, Aristote ne dégage pas moins de neuf causes occasionnelles de révoltes relevant des passions ou associables à leur violence, à savoir l'appât du gain, l'appât des honneurs, la démesure, la crainte, la supériorité excessive des chefs, le mépris, un accroissement de puissance disproportionné d'un ou de plusieurs citoyens, la brigue électorale et l'incurie¹¹⁴. Bien entendu, l'ensemble de ces causes n'est pas impliqué également dans tous les types de mutations politiques, et il importe à notre propos de constater que les conjurations, dans le modèle aristocratique ou monarchique, reposent la plupart du temps sur le motif de l'honneur ou de l'orgueil démesuré (*hybris*)¹¹⁵. Les exemples historiques utilisés par Aristote confirment ces orientations causales : les événements qui illustrent la démonstration permettent en effet d'insister

¹¹² Aristote, *Politique*, éd. cit., I. V, ch. 10, § 36, p. 81-82.

¹¹³ *Ibid.*, I. V, ch. 7, § 5, p. 62.

¹¹⁴ Cette nomenclature causale occupe l'ensemble du chapitre 10 du livre V (*Ibid.*, p. 73-82).

¹¹⁵ Orgueil et honneur sont ainsi en quelque sorte spécialisés dans les conjurations contre le tyran au sein des constitution de type monarchique : « Traitements injustes, peur, mépris, dit en effet Aristote, poussent beaucoup de sujets à s'attaquer aux monarchies, et, parmi les causes d'injustes traitements, la plus fréquente est l'orgueil démesuré, mais quelquefois aussi la spoliation des biens personnels » (*Ibid.*, I. V, ch. 10, § 13, p. 76). Pour corroborer cette affirmation, on ajoutera les exemples historiques de Pausanias contre Philippe, de Dercas contre Amyntas le Petit, de l'eunuque qui fit mourir Evagoras de Chypre, de Crataïos contre Archélaos, de Python et Héraclide d'Aénéos contre Cotys (cités I. V, ch. 10, § 15-18, p. 76-77).

sur le thème de l'honneur, avec souvent une connotation passionnelle, comme ci-dessous au sujet d'une des premières et des plus fameuses conspirations de la Grèce classique, celle d'Harmodios et d'Aristogiton : « Par exemple, souligne Aristote, la révolte contre les *Pisistratides* vient de ce qu'ils avaient couvert de boue la sœur d'Harmodios et insulté Harmodios (Harmodios défendait sa sœur et Aristogiton, Harmodios) »¹¹⁶. En ramenant ainsi à des causes passionnelles la fameuse conspiration d'Harmodios et d'Aristogiton contre les tyrans d'Athènes, Aristote démythifie d'emblée la figure politique des héros de la liberté¹¹⁷ : en sondant, à hauteur d'homme, les mobiles des factieux, le Philosophe choisit de ne pas placer ces derniers au-dessus des tyrans qu'ils contestent. Ni supérieurs, ni inférieurs, à vrai dire, les conjurés se comportent, encore une fois, comme des doubles inversés des gouvernants, et il n'est pas jusqu'aux moyens utilisés pour renverser le pouvoir – la ruse et la violence¹¹⁸ – qui ne ressemblent à ceux utilisés précisément pour l'établir.

Reste qu'en insistant de la sorte sur les motifs des conjurés, Aristote inaugure, pour une longue tradition, un argumentaire qui deviendra classique ; et c'est pourquoi il importe de saisir l'ambiguïté de sa position et l'usage ambivalent que ses sectateurs pourront en faire : avec ce système théorique imputant les mutations politiques conjointement à une fatalité intrinsèque inscrite dans chaque constitution et aux turpitudes morales des hommes, Aristote n'apparaissait pas plus favorable aux oligarques qu'aux conspirateurs ; au vrai, cela s'explique parce que la préférence du Philosophe allait sans doute à une monarchie tempérée par des influences aristocratiques, mais on comprend qu'on ait pu, par la suite, tirer la relative neutralité de ce système théorique soit du côté du pouvoir, soit du côté de la contestation du pouvoir. C'est en ce sens que le legs d'Aristote semble décisif pour expliquer l'ambivalence morale de la théorie des conjurations telle qu'elle fut

¹¹⁶ *Ibid.*, l. V, ch. 10, § 15-18, p. 76-77.

¹¹⁷ Pisistrate, tyran d'Athènes, avait trois fils, Hippias, Hipparque, Thessalos, dont le second fut poignardé par Harmodios et Aristogiton, en 523 avant Jésus-Christ ; condamnés à mort par les deux frères d'Hipparque, ils furent réhabilités comme héros de la patrie et leur mémoire honorée d'une statue qui passe pour la première représentation grecque glorifiant des hommes et non des dieux. Pourtant, dès l'Antiquité, l'on fut partagée sur le sens à donner à l'événement ; si Démosthène conforte l'interprétation patriotique en disant que « quiconque sera tombé en défendant la démocratie recevra les mêmes récompenses qu'Harmodios et Aristogiton » (Démosthène, *Contre Leptine*, ch. 159), Hérodote est plus réservé sur les bienfaits de cette conjuration qui apporta « pendant quatre ans un régime despotique encore plus sévère qu'auparavant » (*Histoires*, l. V, ch. 55) tandis que Thucydide, allant plus loin dans la démystification, rapporte l'événement à un meurtre passionnel dans le cadre d'une relation homosexuelle triangulaire. Aristote se fait donc ici l'écho de cette ambivalence ; on comparera ce passage avec l'explication donnée dans *La Constitution d'Athènes* : « Thettalos, de beaucoup plus jeune, avait une conduite téméraire et insolente ; ce fut la cause de tous leurs maux. En effet il s'était épris d'Harmodios et avait été déçu dans son amour ; loin de contenir son ressentiment, il en montrait à toute occasion la violence ; et à la fin, comme la sœur d'Harmodios devait porter une corbeille aux Panathénées, il l'en empêcha en insultant Harmodios qu'il traita d'efféminé. C'est pourquoi Harmodios et Aristogiton, exaspérés, accomplirent leur acte après s'être assuré beaucoup de complices » (éd. Georges Mathieu et Bernard Haussoullier, Paris, Les Belles Lettres, « C.U.F. », 1985, l. XVIII, ch. 2, p. 19). Pour un rapide exposé des faits et de leurs conséquences, on verra notamment : Franklin Lewis Ford, *Le Meurtre politique, du tyrannicide au terrorisme* [*Political murder*], *op. cit.*, première partie, ch. II, p. 52-54.

¹¹⁸ Aristote, *op. cit.*, l. V, ch. 4, § 13, p. 54.

véritablement constituée à l'orée de l'âge classique, comme nous le verrons dans la seconde partie de ce chapitre.

Beaucoup moins ambiguë semble être, en apparence, la condamnation des conjurations dans la littérature politique romaine républicaine et impériale, qui insiste beaucoup plus fortement sur une axiologie morale, en vertu de laquelle le crime contre la patrie fait déchoir le conjuré de son statut de citoyen et, partant, d'homme civilisé. La conception romaine des mutations politiques, moins complexe que celle d'Aristote, s'explique en partie par un changement radical de contexte, mais elle fut également préparée en amont par la reprise simplifiée de la théorie cyclique du Stagirite, telle qu'on la trouve notamment chez Polybe, au cœur de son immense œuvre historique. Son expérience directe de la lutte des cités grecques prises entre Rome et la Macédoine à la suite de l'effondrement de l'Empire d'Alexandre n'a sans doute pas peu contribué à nourrir la réflexion de Polybe sur la chute des empires et la mutation des régimes politiques. Sa théorie de l'*anacyclosis* réglant la succession cyclique des formes de gouvernement, tout en radicalisant les propositions d'Aristote, propose une double analyse causale de la ruine des États qui marquera fortement la tradition occidentale¹¹⁹. Pour l'historien, en effet, il existe essentiellement deux catégories causales susceptibles d'entraîner la chute des Empires : « La vérité est que tout État peut mourir de deux façons. L'une est la ruine qui lui vient de l'extérieur ; l'autre, à l'opposé, est la crise interne (*en autois*). La première est difficile à prévoir, la seconde est déterminée de l'intérieur »¹²⁰. Ainsi, Polybe substitue à la distinction aristotélicienne entre causes naturelles (l'inévitable mutation des formes de gouvernement) et causes artificielles (les passions humaines), une distinction en quelque sorte topographique entre facteur extérieur et intérieur. Ces deux causalités sont en un sens naturelles, mais la première est référée au hasard, la seconde est parfaitement intelligible et même prévisible, en vertu d'un cercle vicieux éternellement recommencé :

Quand il arrive qu'une société a surmonté des périls nombreux et graves, quand elle a acquis une puissance et une domination incontestable, de nouveaux facteurs entrent en jeu. La prospérité s'installe dans la société et la vie s'oriente vers le luxe. Les hommes deviennent ambitieux et rivalisent pour obtenir les magistratures et autres distinctions. À la longue, l'aspiration aux magistratures et les

¹¹⁹ Sur la recherche des causes historiques chez Polybe, voir en particulier Polybe, *Histoires*, éd. Paul Pédech, Paris, Les Belles Lettres, « C.U.F. », 1977, livre VI, ch. 4-9, p. 71-80 et les commentaires de Paul Pédech, *La méthode historique de Polybe*, Paris, Les Belles Lettres, « Collection d'études anciennes », 1964, ch. II, p. 75-98 et ch. VI, p. 303-330. Pour la réception de Polybe à l'époque moderne, on verra notamment Peter Burke, « A survey of popularity of ancient historians, 1450-1700 », *History and Theory*, V/2 (1966), p. 135-152, ainsi que Denis Morineau, *La Réception des historiens anciens dans l'historiographie française, fin XVII^e-début XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, Paris IV, 1988. La promotion de Polybe à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle est l'œuvre notamment de Jacques-Auguste de Thou, Isaac Casaubon, William Camden et Paolo Sarpi.

¹²⁰ Texte cité et commenté par Santo Mazzarino, *La Fin du monde antique. Avatars d'un thème historiographique [La Fine del mondo antico]*, trad. André Charpentier, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1973, p. 17-21 ; pour une autre traduction, voir Polybe, *Histoires*, éd. Paul Pédech, Paris, Les Belles Lettres, « C.U.F. », 1977, livre VI, ch. 57, 1-5, p. 140-141.

protestations de ceux qui se voient évincés, l'orgueil et le luxe, entraîneront la décadence (*tes epi to kheiron metaboles*)¹²¹.

L'opposition ainsi conçue entre causes externes, irrationnelles et imprévisibles, référées au hasard et à la Fortune, et causes internes, rationnellement explicables par la décadence morale des concitoyens, apparaît comme une distinction fondamentale dont vont hériter à la fois la pensée médiévale, encline à substituer à la Fortune la main d'un Dieu vengeur, et la modernité stigmatisant, dans la crise interne et son lot de complots et de conjurations, une décadence morale, en particulier celle attribuée aux mal sentants de la foi. Ainsi la théorie de Polybe prépare la récupération de la politique d'Aristote par le monde romain, en mettant l'accent sur les devoirs du citoyen et en attribuant au dévoiement des mœurs les conjurations et autres crises responsables des changements de régime politique.

De fait, telle est bien la position, apparemment univoque, du monde romain par rapport aux conspirateurs. Ce qui valait sans doute pour Aristote et dans l'univers des cités-États amenées périodiquement à recomposer leurs équilibres politiques devenait obsolète dans le monde centralisé de la Rome républicaine, puis impériale – en ce sens, on ne s'étonne guère, rétrospectivement, de la fortune des penseurs politiques et des juristes latins auprès des étatistes dans la France moderne¹²². Cependant, la valorisation unanime de la patrie et du devoir n'est pas exempte d'ambiguïté dans le cas des conspirations, qu'elles visent ou non un tyran. Car, comme le notent par exemple Mario Turchetti, Pierre Chevallier et Georges Minois auxquels nous empruntons ici quelques références¹²³, lorsqu'il libère la patrie, le tyrannicide – mais toute la difficulté consiste précisément à savoir qui est le tyran et quand commence la tyrannie¹²⁴ – devient un véritable devoir pour le citoyen. En ce sens,

¹²¹ *Loc. cit.*

¹²² Que l'on songe par exemple au travail des légistes médiévaux et renaissants sur le corpus juridique romain, et à l'élaboration progressive d'une constitution non écrite pour la monarchie de type « absolue » à partir de quelques formules privilégiées du droit romain (notamment *Principes legibus solutus est*, *Quod principi placuit legis habet vigorem*, *Princeps solus conditor legis*, etc.). Sur ce point, on verra notamment : Jacques Krynen, « Droit romain et État monarchique. A propos du cas français », *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge*, éd. Joël Blanchard, Paris, Picard, 1995, p. 13-23 ; *Id.*, *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècles*, Paris, Gallimard, 1993, ainsi que la présentation synthétique dans Fanny Cosandey et Robert Descimon, *L'Absolutisme en France*, *op. cit.*, ch. I, § 1, p. 29-40.

¹²³ Voir : Georges Minois, *Le Couteau et le poison*, *op. cit.*, première partie, ch. III, p. 85, ainsi que Pierre Chevallier, *Les Régicides*, *op. cit.*, deuxième partie, ch. I. « Doctrines et pratiques du tyrannicide », p. 104-107. Voir également : Mario Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, P.U.F., « Fondements de la politique. Série Essais », 2001, 1044 p., I. I, section II, p. 126-184. Sur le lien entre conspirations et tyrannicides, dans la Rome impériale, on verra : Isabelle Cogitore, *La Légitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conspirations*, *op. cit.*, p. 104-109.

¹²⁴ En effet, le tyrannicide entrerait potentiellement en conflit avec le *crimen majestatis populi Romani imminutae*, tel qu'il fut légalement contrôlé très tôt sous la République, d'abord par la *lex Appuleia de majestate* (du temps de Sylla, en 103 av. J.-C.), puis par la *lex Julia de majestatis* (du temps d'Auguste, en 4 av. J.-C.). Voir, pour une rapide contextualisation, Mario Turchetti, *op. cit.*, p. 167.

les échos sont unanimes : Sénèque, au livre VII du *De beneficiis*¹²⁵, fait l'éloge des tyrannicides ; Suétone, au livre VI du *De claris rhetoribus*, place dans la bouche du rhéteur Albutius un vibrant éloge de Brutus ; Quintilien fait de même, sans oublier Cicéron mettant les *tyrannoctonoï* au rang de héros et pères de la Patrie, au livre III du *De officiis*, dans lequel, après avoir fait le panégyrique des meurtriers de César, de Denys, d'Alexandre de Phères, de Phalaris ou de Démétrius, il demande en effet : « Quel plus grand crime que de tuer un homme, que dis-je ? ton ami ? Et cependant, s'est-il fait un vrai criminel celui qui a tué un tyran, même ami ? Tel n'est pas l'avis du peuple romain, qui, parmi toutes les actions d'éclat, estime que c'est la plus belle »¹²⁶. L'attitude de l'ennemi de Catilina n'est donc pas sans équivoque. Dans un domaine qui n'est pas normé de la même manière que les autres sphères d'activité humaine et qui admet souvent un régime d'exception, les devoirs de l'homme de bien ne s'imposent pas avec évidence ni de manière univoque, comme cela apparaît notamment à travers l'exemple de l'amitié politique.

En effet, lorsque, dans le *De amicitia*, Cicéron décrit le pacte scellé par les conjurés comme une « amitié entre méchants », une « coalition de mauvais citoyens » – « *improborum consensio* »¹²⁷ –, la délimitation des frontières de la mauvaise amitié apparaît vite comme problématique et implique un raisonnement contradictoire ou tautologique¹²⁸ : si, d'un côté, Cicéron affirme d'emblée que « l'amitié ne peut exister que chez des hommes de biens »¹²⁹, s'il condamne en conséquence les faux « amis » de Coriolan, de Thémistocle ou de Tibérius Gracchus qui, au nom de l'amitié,

¹²⁵ Certes, Sénèque condamne les traîtres à la patrie et les conspirateurs tels que Coriolan ou Catilina (notamment dans le long mouvement oratoire du livre V, chapitre 16 (*Ingratus est...*, où ces derniers sont cités avant Marius, Sylla et Pompée). Les chapitres XVI et XVII du livre VII du *De beneficiis* roulent en effet sur la question suivante : « Est-on tenu envers un bienfaiteur, qui de sage est devenu méchant ? ». Sénèque prend des exemples de tyrans tels qu'Apollodore ou Phalaris, et prône le tyrannicide lorsque le tyran détruit l'essence de la chose publique, la « *societas humani* ». Sénèque écrit en effet, pensant sans aucun doute à Néron, « Tous les liens qui m'attachaient à lui, en rompant brutalement l'union sociale que le droit garantissait, il les a tranchés », « *Quidquid erat, quo mihi cohaereret, intercisâ juris humani societas abscidit* » (Sénèque, *De beneficiis*, éd. François Préchac, Paris, Les Belles Lettres, « C.U.F. », 1972, tome II, p. 97-98, passage également cité par Pierre Chevallier, *op. cit.*, p. 105).

¹²⁶ Cicéron, *De officiis*, l. III, ch. 4, cité par Georges Minois, *op. cit.*, p. 85.

¹²⁷ « Donc une telle coalition de mauvais citoyens ne doit pas se couvrir de l'excuse de l'amitié ; on doit plutôt la punir de toutes sortes de supplices, pour que personne ne se croie autorisé à suivre son ami même quand il fait la guerre contre la patrie », « *Quare talis improborum consensio non modo excusatione amicitiae tegenda non est, sed potius supplicio omni vindicanda est, ut ne quis concessum putet amicum vel bellum patriae inferentem sequi* » (Cicéron, *Laelius de amicitia*, texte établi et traduit par François Combès, Paris, Les Belles Lettres, « C.U.F. », 1993, ch. XII, §. 43, p. 29).

¹²⁸ L'ambiguïté de la position de Cicéron sur les limites morales et politiques de l'amitié a été critiquée dès l'Antiquité. Voir notamment Aulu Gelle, *Nuits Attiques*, l. I, ch. 3, §. 14, et Cicéron, *Laelius*, *op. cit.*, note 1, p. 39. Pour une analyse approfondie des implications de l'*amicitia* dans le monde romain, on se reportera notamment à Joseph Hellegouarc'h, *Vocabulaire latin des relations et des partis politiques*, *op. cit.*, première partie, ch. II. « Les relations politiques fondées sur la *fides* : amitié et clientèle », p. 41-62 et ch. III. « Les différentes formes de l'*amicitia* », p. 63-90.

¹²⁹ « *nisi in bonis amicitiam esse non posse* » (*Ibid.*, ch. 5, §. 18, p. 12). Cette définition initiale est empruntée à Platon et surtout Aristote ; voir *Éthique à Nicomaque*, trad. J. Tricot, Paris, J. Vrin, « Bibliothèque des textes philosophiques », 1990, 541 p., l. VIII-IX, p. 381-475, notamment l. VIII, ch. 4 : « Mais la parfaite amitié est celle des hommes vertueux et qui sont semblables en vertu : car ces amis-là se souhaitent pareillement du bien les uns les autres en tant qu'ils sont bons, et ils sont bons par eux-mêmes » (*op. cit.*, p. 390 et sv.).

chercheraient à justifier leur participation au crime contre la patrie¹³⁰, d'un autre côté, Cicéron tâche d'étendre les limites morales des actions que nous imposent les devoirs de l'amitié. C'est ce qui explique l'aspect parfois paradoxal du texte : on apprend, certes, qu'il convient de refuser « de servir une passion ou d'aider à une injustice »¹³¹, mais on lit également que, « si jamais quelqu'un se trouve appelé à prêter son appui aux désirs d'amis qui respectent trop peu la justice, mais engagé par là leur liberté ou leur réputation, *il doit s'écarter un peu du droit chemin*, à la condition de ne pas encourir de déshonneur »¹³². La réserve de Cicéron, dans un tel contexte, a donc de fortes résonances politiques ; elle consacre, en somme, l'ambiguïté des amitiés conspiratrices, dans la mesure où elle lègue à la postérité le soin de juger leur fin recevable ou non, eu égard, précisément, au destin de la patrie. En d'autres termes, cette ambiguïté s'enroule autour de la difficile définition de la tyrannie, et reconnaît implicitement le principe de justification *a posteriori* des conjurations – entraînant par exemple, d'un côté, la justification de Brutus, de l'autre la condamnation de Catilina...

Mais, même lorsque la tradition romaine évoque le spectre de Catilina, il n'est pas bien certain qu'elle le fasse toujours de manière univoque. L'exemple le plus éloquent en ce sens demeure sans nul doute l'ouvrage de Salluste sur *La Conjuration de Catilina*, auquel nous nous référerons plus d'une fois dans la suite de ce travail, non seulement du point de vue de l'histoire des idées politiques, mais aussi en raison de sa valeur canonique d'un point de vue générique et

¹³⁰ Voir *Ibid.*, ch. 11, §. 36 - ch. 12, §. 40, p. 25-27. Dans ce passage, Cicéron examine en effet la question de savoir « jusqu'où l'affection doit aller dans l'amitié » « *quatenus amor in amicitia progredi debeat* » (*Ibid.*, p. 25). ce développement se conclut sur une condamnation sans appel de la complicité dans la révolte : « Car il est honteux et totalement inacceptable de vouloir excuser ses mauvaises actions et en particulier celles qui menacent l'Etat en avouant qu'on les a commises pour aider un ami », « *Turpis enim excusatio est et minime accipienda, cum in ceteris peccatis, tum si quis contra rem publicam se amici causa fecisse fateatur* » (*Ibid.*, p. 27).

¹³¹ « *ut aut libidinis ministri aut adjutores essent ad injuriam* » (*Ibid.*, ch. 10, §. 35, p. 24).

¹³² « *Ut etiam, si qua fortuna acciderit, ut minus justae amiorum voluntates adjuvandae sint, in quibus eorum aut capus agatur aut fama, declinandum de via sit, modo ne summa turpitudine sequatur* » (*Ibid.*, ch. 17, §. 61, p. 39). Nous soulignons. Dans le *De officiis*, Cicéron revient aussi sur le problème des limites morales de l'amitié, et admet qu'il s'agit d'un cas problématique ; sa position toutefois y semble plus claire et contenue dans les strictes limites de la moralité : « C'est surtout dans les amitiés que les devoirs sont embrouillés, car il est contraire au devoir, à la fois, de ne pas leur accorder ce que l'on pourrait à bon droit, et de leur accorder ce qui ne serait pas juste. Mais il existe pour tout ce genre de problème un précepte bref et facile. En effet, tout ce qui paraît utile, honneurs, richesse, plaisirs et autres choses du même genre, tout cela ne doit jamais être préféré à l'amitié. De plus, l'homme de bien n'agira pas, à cause d'un ami, à l'encontre de l'Etat, ni à l'encontre d'un serment et de la bonne foi » « *Maxime autem perturbantur officia in amicitia, quibus et non tribuere quod recte possis, et tribuere quod non sit aequum, contra officium est. Sed hujus generis totius breve et non difficile praeceptum est. Quae enim videtur utilia, honores, divitiae, voluptates, cetera generis ejusdem, haec amicitiae numquam anteponenda sunt. At neque contra rem publicam neque contra jus jurandum ac fidem amici causa vir bonus faciet* » (*De officiis, op. cit.*, l. III, ch. 43, p. 92-93). Pourtant, la version abstraite et conceptuelle de ce « précepte » simple et facile laisse de nouveau jour aux ambiguïtés exploitées par les factieux et que nous retrouverons dans nos textes : « Quand donc on compare ce qui paraît utile, en amitié, avec ce qui est beau, que soit négligée l'apparence d'utilité et que vaille la beauté », « *Cum igitur id quod utile videtur in amicitia, cum eo quod honestum est, comparatur, jaceat utilitatis species, valeat honestas* » (*Ibid.*, ch. 46, p. 94).

stylistique¹³³. Pour se concentrer sur l'aspect politique du texte, et même si les spécialistes divergent parfois sur le sens de l'ouvrage¹³⁴, il ne fait pas de doute que *La Conjuration de Catilina* est construite non comme un morceau de chronique, mais comme un tout signifiant savamment architecturé, disons presque comme une démonstration politique. La structure même de l'ouvrage reflète, pour citer Étienne Tiffou, « la démarche de pensée en rimes croisées de Salluste »¹³⁵. En effet, outre un long prologue qui s'emploie, pour ainsi dire, à faire la généalogie du mal, l'historien n'hésite pas à ponctuer régulièrement le déroulement linéaire des faits par des digressions de nature morale. Exemple en ce sens est l'opposition entre les discours de Caton et de César, prononcés lors d'une séance extraordinaire du Sénat réuni pour statuer sur le sort des conjurés. Tout aussi importants sont les portraits qui décrivent d'abord abstraitement les personnages dont les actions concrètes prolongent ensuite, dans les faits, l'éthopée initialement donnée comme une clef de lecture. Ce dispositif alternant analyse et récit oriente fortement le texte de Salluste et permet à l'historien d'asseoir par étapes graduelles sa thèse centrale : la conjuration de Catilina serait l'épiphénomène symbolique de la décadence des mœurs à Rome, décadence qui laisse présager une ruine interne inévitable. Ce faisant, l'historien reprend la tradition causale à dominante anthropologique, issue d'Aristote et de Polybe. En effet, le personnage de Catilina n'est présenté qu'après une longue digression introductive sur la dégénérescence des mœurs romaines. Nostalgique des « institutions civiles et militaires de nos ancêtres », Salluste s'attache à montrer « en quel état de grandeur ils laissèrent [la République], et par quelle décadence insensible le plus beau et le meilleur des États est devenu le plus mauvais et le plus corrompu »¹³⁶. Or ce bouleversement politique, l'historien l'explique précisément en le rapportant aux séquences déjà évoquées par Polybe ; ainsi ce n'est pas en vertu d'un ennemi extérieur, mais en raison de son succès même contre ses ennemis que Rome s'est amollie avec le temps :

Mais quand par son travail et sa justice la république se fut agrandie, quand les plus puissants rois furent domptés, les peuplades barbares et les grandes nations soumises par la force [...], la fortune se mit à sévir et à tout bouleverser. Ces hommes qui avaient aisément enduré fatigues, dangers, situations difficiles ou même critiques, ne trouvèrent dans le repos et la richesse, biens par ailleurs

¹³³ Salluste, *La Conjuration de Catilina* [*De conjuratione Catilinae*] ; *La Guerre de Jugurtha* ; *Fragments des histoires*, texte établi et traduit par Alfred Ernout, revu et corrigé par J. Hellegouarc'h, Paris, Les Belles lettres, « Collection des universités de France », 15^e tirage, 1999, 313 p., p. 54-124.

¹³⁴ Pour la pensée politique de Salluste, on consultera notamment M. Rambaud, « Les prologues de Salluste et la démonstration morale dans son œuvre », *Revue d'études latines*, n°24 (1946), p. 115-130 ; Ronald Syme, *Salluste*, traduction de P. Robin, Paris, Les Belles Lettres, 1983, 326 p. ; D.C. Earl, *The Political Thought of Sallust*, Cambridge, Cambridge University Press, 1963, viii-132 p. ; Étienne Tiffou, *Essai sur la pensée morale de Salluste à la lumière de ses prologues*, Montréal-Paris, Presses de l'Université de Montréal - Éditions Klincksieck, « Collection Études et commentaires », 1973, 612 p.

¹³⁵ Voir Étienne Tiffou, *Essai sur la pensée morale de Salluste à la lumière de ses prologues*, *op. cit.*, notamment ch. 12, « Pour une interprétation de la *Conjuration de Catilina* », p. 353-413.

¹³⁶ Salluste, *La Conjuration de Catilina*, *op. cit.*, ch. 5, §. 9, p. 59.

désirables, que fardeaux et misères. D'abord la soif de l'argent s'accrut, puis celle du pouvoir ; ce fut là pour ainsi dire l'aliment de tous les maux¹³⁷.

Telle est la situation dramatique d'une civilisation essoufflée et oublieuse de ses valeurs fondatrices au point que, « comme une mère dont la fécondité est tarie, écrit Salluste, Rome fut pendant de longues années sans produire aucun grand homme »¹³⁸. Or, ce glissement inéluctable vers la ruine intérieure ne fait donc que trouver en Catilina le catalyseur d'une situation qui, en soi, le dépasse et s'explique par un large contexte : « dans une cité aussi grande et aussi corrompue, Catilina n'avait pas eu de peine à grouper autour de lui tous les vices et tous les crimes, qui formaient comme ses gardes du corps »¹³⁹.

Pourtant, malgré ce sombre portrait fondé sur la bassesse morale de Catilina, en raison d'une absence totale de *virtus*¹⁴⁰, on constate ailleurs dans le texte de Salluste, des caractérisations mélioratrices qui peuvent étonner. De fait, certains éléments de la vie du conjurateur sont décrits sur un plan qui rejoint, peut-être à l'insu et en dépit de son historien, l'univers des valeurs héroïques. En effet, la détermination, le courage et surtout l'ambition de Catilina, maintes fois soulignées, sont des vertus toujours louées par Salluste ; si, bien souvent, ces éloges concernent d'autres personnages historiques contemporains, ils rejaillissent sur le conjurateur ; plus encore, après avoir insisté sur la haute ambition de Catilina, Salluste reconnaît que cette passion est un « défaut malgré tout assez voisin de la vertu »¹⁴¹. Enfin, les vertus guerrières de Catilina semblent ne le céder en rien à celles de ses ennemis, sortis victorieux du combat, en raison surtout de leur supériorité numérique. En un sens, l'éloge larvé de Catilina concerne la vertu romaine en tant que telle, dont l'historien se félicite qu'elle soit un moment rallumée même si c'est à la faveur d'une guerre intestine. En effet, la

¹³⁷ *Ibid.*, ch. 10, §. 1-3, p. 64.

¹³⁸ *Ibid.*, ch. 53, §. 5, p. 115.

¹³⁹ *Ibid.*, ch. 14, §. 1, p. 68.

¹⁴⁰ Pour être plus complet sur le sens du *Catilina*, c'est bien entendu à ce concept clef qu'il aurait fallu s'attarder, ce qui ne peut se faire sans d'amples développements qui n'auraient pas leur place ici. C'est pourtant la *virtus* qui, ultimement, permet de distinguer parmi les grands hommes, tels que Caton ou César, et peut-être à sa manière Catilina, ceux qui méritent réellement les honneurs de la patrie. On verra sur ce point l'éloquente opposition de Caton et César dans la gestion de la crise catilinaire, et la préférence de Salluste qui va sans doute à Caton. C'est que s'opposent ici en sous-main deux conceptions de la *virtus*, l'une stoïcienne, en un sens individualiste, moteur de la sagesse humaine, et l'autre toute civique et républicaine qui, pour Salluste, appartient en propre à la chose publique et seulement par délégation aux grands hommes. On se reportera notamment sur ce point aux remarques d'Étienne Tiffou : « La *virtus*, étant le principe qui invite l'homme à se consacrer au service de l'État, lui impose deux obligations : elle le pousse, d'une part, à s'employer à la grandeur de Rome, c'est-à-dire à le rendre glorieuse, et pour ce faire, elle l'incite, d'autre part, à ne ménager à aucun moment sa peine et à s'engager sans cesse dans l'action. On conçoit clairement les rapports étroits qui unissent *gloria* et *virtus*, mais l'une ne va pas sans l'autre. La *vera gloria* appartient en propre à la cité et par délégation à l'individu ; de même la *virtus* est avant tout civique, et ce n'est que par une conséquence accessoire qu'elle contribue, elle aussi, à distinguer l'individu. Sa finalité est donc extérieure à l'homme » (Étienne Tiffou, *Essai sur la pensée morale de Salluste*, op. cit., p. 137 ; voir plus généralement le ch. 5 : « La *virtus*. Rétrospective. Sa conception chez Salluste », p. 119-154).

¹⁴¹ Salluste, *La Conjuration de Catilina*, op. cit., ch. 11, §. 1, p. 65. « *Quod tamen vitium proprius virtutem* ».

bravoure de Catilina est celle d'un vrai général romain : « Catilina, se rappelant la noblesse de sa race et son honneur passé, se jette au plus fort de la mêlée, et tombe percé de coups en combattant »¹⁴². La conclusion même du récit de Salluste laisse paraître *volens volens* une part d'admiration secrète pour les conjurés et le courage dont ils ont fait preuve jusqu'au bout :

Le combat terminé, c'est alors que l'on put vraiment voir quelle audace et quelle bravoure avait montrées l'armée de Catilina. Presque tous les morts, en effet, couvraient de leur corps le poste de combat qu'ils avaient occupé de leur vivant. Quelques soldats du centre, que le choc de la cohorte prétorienne avait dispersés, gisaient un peu plus loin, mais tous néanmoins étaient frappés de face. Catilina, lui, fut trouvé loin des siens au milieu des cadavres ennemis ; il respirait encore un peu, et gardait sur son visage cet air de violence et d'orgueil qu'il avait eu toute sa vie¹⁴³.

Malgré l'image négative que conserve le protagoniste, force est pourtant de constater que la présentation de ses actions, jusque dans la rhétorique de l'hypotypose ici employée, renvoie à un processus d'héroïsation laissant à penser que Catilina fait exception à cette carence de grands hommes que déplorait Salluste.

Sans toutefois remettre en cause profondément le sens du texte de Salluste, le visage *bifrons* de Catilina rejoint, pourtant, l'ambivalence des amitiés conspiratrices, telle qu'on a pu la constater chez Cicéron. Cette caractérisation ambiguë est fondée, une fois encore, sur les traits communs que les meilleurs citoyens et les pires traîtres à la patrie peuvent partager du point de vue de l'héroïsme. Cette ambivalence fondamentale et la rhétorique qui l'accompagne marqueront profondément les textes de notre corpus. Ainsi on peut dire, pour résumer sommairement cette première sous-partie, qu'en dépit de la disparité des contextes, d'Aristote à la Rome républicaine, se mettent en place les diverses facettes d'une argumentation qui reconnaît l'impossibilité de juger les conjurations *a priori*. Condamnées en principe lorsqu'il s'agit d'un crime contre la patrie dont la nature demeure pourtant toujours difficilement appréciable, les conjurations sont louées en revanche en tant que résistance à la tyrannie, régime certes abhorré mais lui-même ultimement ambigu dans ses critères définitoires.

Le christianisme médiéval et la tradition du droit de résistance.

Or, l'Antiquité tardive et le long Moyen Age latin, avec l'éclatement de l'Empire et l'expansion du christianisme, ne font que reconduire, sur des fondements théologiques, l'ambiguïté de la justification des conjurations contre le tyran¹⁴⁴. Certes, Lactance, dans le *De mortibus*

¹⁴² *Ibid.*, ch. 60, §. 7, p. 123.

¹⁴³ *Ibid.*, ch. 61, §. 1-4, p. 123-124.

¹⁴⁴ Sur la pensée médiévale du tyrannicide, outre les ouvrages déjà cités de Pierre Chevallier et de Georges Minois, nous renvoyons à la synthèse qu'on trouvera dans l'article « Tyrannie » du *Dictionnaire de théologie catholique* (dir. de A. Vacant, E. Mangenot et Mgr É. Amann, et alii, Paris, Letouzey et Ané, 1950, t. XV, 2^{ème} partie : trinité – zwinglianisme), ainsi qu'à *I re nudi : congiure, assassini, tracolli ed altri imprevisti nella storia del potere : atti del convegno di studio della Fondazione Ezio Franceschini, Certosa del Galluzzo, 19 novembre 1994*, éd. Glauco Maria Cantarella et Francesco Santi, préface d'Ovidio Capitani, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo,

persecutorum, et Tertullien, dans son *Apologétique*¹⁴⁵, dénoncent les tyrans persécuteurs sans pourtant admettre la révolte, car la tyrannie est pensée comme un châtement divin ; en revanche, Saint Augustin, dans le *De civitate Dei*, lègue à la tradition occidentale de la contestation politique un *distinguo* fondamental : si le simple citoyen ne peut tenter une action contre le tyran¹⁴⁶, en revanche les hommes revêtus de l'autorité publique ont bel et bien cette prérogative, en cas de tyrannie déclarée ; plus encore, lorsque l'autorité est impuissante à enrayer le fléau, un simple particulier peut parfois recevoir une sorte de mandat divin pour libérer le peuple :

Il en est certains dont Dieu ordonne la mise à mort, soit par une loi, soit par un ordre exprès à une personne particulière à un moment choisi. En fait, celui qui accomplit l'ordre envoyé ne tue pas lui-même, il n'est qu'un instrument, l'épée dans la main de celui qui ordonne. Pour cette raison, le commandement qui interdit de tuer n'est pas enfreint par ceux qui font des guerres sur l'ordre de Dieu¹⁴⁷.

L'argumentation permet donc d'éviter adroitement l'interdit majeur du *Non occides* de l'*Exode* et refonde sur des bases chrétiennes le discours anti-tyrannique formant la préhistoire des justifications conspiratrices de l'âge moderne. Sur fond d'augustinisme politique¹⁴⁸, il existe une filiation claire entre les théories de saint Augustin et les réflexions des penseurs impliqués dans les conflits entre pouvoirs spirituel et temporel à l'automne du Moyen Âge et au début de la Renaissance : entre temps, Jean de Salisbury, au chapitre XX de son *Policratus*, a déclaré « licite et glorieux d'occire les tyrans »¹⁴⁹, Saint Thomas d'Aquin, non sans ambiguïté¹⁵⁰, s'est aligné, du moins dans le *Commentaire au livre II des Sentences de Pierre Lombard*, sur la position de saint Augustin et sur sa

« Quaderni di cultura mediolatina », 1996, xvii-181 p. ; et Philippe Delorme, *Les Rois assassinés*, préf. de Jacques de Bourbon Busset, Etrepilly, C. de Bartillat, « Gestes », 1993, 294 p. ; *Murder and monarchy : regicide in European history (1300-1800)*, éd. Robert von Friedeburg, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2004, xiv-307 p.

¹⁴⁵ Après avoir égrené la liste des tyrans romains, Tertullien conclut pourtant à la nécessité de la soumission, vertu chrétienne par excellence, à preuve dit-il : « D'où viennent les Cassius, les Niger, les Albinus ? D'où viennent ceux qui assiègent César entre deux victoires ? D'où viennent ceux qui se font un jeu de le prendre à la gorge ; d'où viennent ceux qui, armés, envahissent le palais avec une audace supérieure à celle de tous les Sigerius ou des Parthenius ? C'étaient des Romains, si je ne me trompe, c'est-à-dire des gens qui ne sont pas chrétiens » (Tertullien, *Apologétique*, l. XXXV, cité par Georges Minois, *op. cit.*, p. 86).

¹⁴⁶ En cela, Augustin s'appuie sur un fameux fragment des Proverbes (*Proverbes*, ch. 8, §. 15), mais en se démarquant du latin de la Vulgate, il témoigne d'un inflexionnement intéressant qui reflète la forte présence du thème de la tyrannie à la fin de l'Empire : il écrit en effet : « *Per me reges regnant, et tyranni per me tenent terram* » là où la Vulgate dit simplement « *Per me reges regnant et legum conditores justa decernunt* » (Voir : *De civitate Dei*, l. I, ch. 17). On notera l'importance de la substitution de *conditores*, neutre, à *tyranni*, politiquement marqué et fortement péjoratif et dysphorique dans le lexique latin antérieur.

¹⁴⁷ *Ibid.*, l. I, ch. 21, cité par Georges Minois, *op. cit.*, p. 87.

¹⁴⁸ Nous renvoyons notamment à la thèse classique de François-Xavier Arquillières, *Augustinisme politique : essai sur la formation des théories politiques du Moyen Âge*, Paris, Vrin, « L'Église et l'État au Moyen Âge », (1956) 1999, 206 p., ainsi que la synthèse de Benoît Beyer de Ryke, « L'apport augustinien : Augustin et l'augustinisme politique », *Histoire de la philosophie politique*, éd. Alain Renaut, Paris, Calmann-Lévy, 1999, t. II, p. 43-86.

¹⁴⁹ Jean de Salisbury, *Policratus*, ch. III, §12, cité par Georges Minois, *op. cit.*, p. 87.

¹⁵⁰ Sur ce point, voir Mario Turchetti, *op. cit.*, § « Quand faut-il résister à la tyrannie ? », p. 272-274.

relecture chrétienne de l'éloge cicéronien des tyrannicides¹⁵¹ ; et enfin des jurisconsultes, comme Bartolo en Italie¹⁵², ou des théologiens, comme Jean Petit en France, ont perpétué cette tradition jusqu'à l'aube de la première modernité.

À une période charnière donc, Jean Petit marque pourtant une rupture décisive dans le discours de légitimation du meurtre politique, à travers une apologie du tyrannicide¹⁵³, que Georges Minois décrit comme « la première dénuée de toute ambiguïté »¹⁵⁴. Il s'agit certes d'un type de tyrannicide particulier, puisque le duc d'Orléans, qui domine au Conseil, ne règne pas à proprement parler, mais cherche à évincer la faction adverse ; écrite précisément à l'instigation du duc de Bourgogne et formant le corps d'un sermon prononcé le 8 mars 1408 devant une partie de la cour, l'apologie de Jean Petit entreprend donc de justifier le meurtre du duc d'Orléans par son rival ; elle circula dans l'ensemble du royaume avant d'être condamnée, lors de la XV^e session du concile de Constance, comme « erroné[e] en matière de foi et de bonnes mœurs, grandement scandaleus[e] et de nature à ébranler l'État et l'ordre de toute la chose publique »¹⁵⁵ et ce, alors même que la pièce s'appuie sur toute la tradition théologique que nous venons d'évoquer :

Il est licite, écrit Jean Petit, à ung chascun subject sans quelconques mandement ou commandement, selon les loys moral, naturel et divine, de occire ou faire occir ycellui traistre desloyal et tirant, et non pas seulement licite, mes honorable et méritoire, maismement quant il est de si grant puissance que justice n'en peut bonnement estre faite par le souverain¹⁵⁶.

Certes, le tyrannicide se dote puissamment, ici, d'alibis éthiques de toutes sortes, mais ils n'étaient ni nouveaux ni particulièrement choquants par rapport aux arguments traditionnels de légitimation que nous avons rappelés. Sans entrer dans les détails conjoncturels et politiques de cette condamnation par le concile de Constance, il semble, à nos yeux, que la nouveauté gênante de l'apologie de Jean Petit consiste principalement dans l'accent mis sur les *moyens* du tyrannicide ;

¹⁵¹ Georges Minois cite le passage suivant dans lequel saint Thomas répond à la question de savoir « si les chrétiens sont tenus d'obéir aux puissances séculières et surtout aux tyrans », en s'appuyant précisément sur le legs cicéronien : « Cicéron parle du cas où quelqu'un s'arroge le pouvoir par la violence, contre la volonté des sujets ou en forçant leur consentement, et lorsqu'il n'y a pas de recours possible à une autorité supérieure qui puisse juger l'usurpateur. Alors, celui qui tue le tyran pour délivrer la patrie est loué et reçoit une récompense » (*Commentaire des Sentences de Pierre Lombard*, II, dist. XLIV, qIIaII, cité par Georges Minois, *op. cit.*, p.91). Toutefois, il faut comprendre que cette latitude ne s'applique qu'aux cas de tyrannie d'usurpation.

¹⁵² Bartolo da Sassoferrato (1314-1357), *De tyrannia, politica e diritto nel trecento italiano*, éd. Diego Quaglioni, Florence, L. S. Olschki, « Il Pensiero politico. Biblioteca, n°11 », 1983, 257-iii p.

¹⁵³ Jean Petit (1367-1411), *Justification du duc de Bourgogne*, BnF ms fr 5733 ; des extraits ont été publiés dans : *Fragmente aus der Zweiten « Justification du duc de Bourgogne » des Magisters Johann Petit*, éd. de W. Holtzmann et Otto Cartellieri, Heidelberg, C. Winter, 1914, 55 p. Sur l'événement et son contexte, voir : Alfred Coville, *Jean Petit. La Question du tyrannicide au commencement du XV^e siècle*, Paris, A. Picard, 1932, ainsi que Bernard Guénéé, *Un Meurtre, une société. L'Assassinat du duc d'Orléans. 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1992.

¹⁵⁴ Georges Minois, *Le Couteau et le poison*, *op. cit.*, p. 96.

¹⁵⁵ *Ibid.*, texte cité p. 100.

¹⁵⁶ *Ibid.*, texte cité p. 97.

l'auteur recommande, en effet, d'agir « par aguaz, cauteles et espiemens, et si est licite de dissimuler et taire sa volonté d'ainsi faire »¹⁵⁷. L'attention portée aux techniques de la dissimulation, techniques qui deviendront autant de *topoi* dans les manuels de civilité curiale et les traités politiques modernes, est donc une des singularités de cet ouvrage charnière, qui relie ainsi étroitement l'opposition anti-tyrannique aux associations politiques fondées sur le secret –comme le sont, précisément, les complots et les conjurations de l'âge classique¹⁵⁸.

On peut en conclure que, du point de vue de la réflexion sur les conjurations, la période médiévale se distingue peu des cadres théoriques mis en place dans l'Antiquité ; tout au plus se contente-t-elle de prolonger une ambiguïté héritée des penseurs grecs, celle de la justification des conspirations anti-tyranniques : mais encore les penseurs médiévaux le font-ils en limitant l'extension de cette justification en vertu de principes religieux liés à l'idée de mainmise de Dieu sur l'histoire ; c'est dans cette optique que les théologiens et juristes médiévaux décrivent tour à tour le tyran comme un châtiment divin et les conspirateurs comme des instruments du ciel. Il faut attendre la fin du Moyen Âge pour voir poindre une réflexion renouvelée sur les conjurations, qui porte désormais non plus sur les justifications mais sur les techniques. En détachant encore davantage ce discours technique de toute considération liée à l'éthique, les penseurs de la Renaissance occupent assurément une place à part, sur laquelle il convient à présent de s'arrêter quelque peu.

Les conjurations au filtre du rationalisme politique renaissant.

En donnant en effet un rôle central à l'économie technique du secret, Machiavel écrit à son tour un chapitre décisif de l'histoire conceptuelle des conjurations. Plus encore, c'est même le premier penseur moderne, comme nous l'avons dit, à s'intéresser au « sujet important des conspirations »¹⁵⁹ en tant que tel. La mutation des pratiques et l'évolution des modes de gouvernement réclamaient ce nouvel effort de théorisation, qui progresse lui-même par strates et paliers successifs à l'intérieur de l'œuvre du Florentin : si le *Prince* aborde la question sous l'angle technique, et surtout pour prémunir les gouvernants contre le danger des complots et des révoltes¹⁶⁰,

¹⁵⁷ *Loc. cit.*

¹⁵⁸ De fait, ce tyrannicide particulier, comme on l'a dit, puisqu'il ne vise pas un tyran au pouvoir, mais s'explique par les rivalités lignagères entre Bourgogne et Orléans à la cour d'un roi fou le plus souvent, fut soigneusement préparé en grand secret et perpétré de nuit par des hommes masqués qui prirent aussitôt la fuite de façon à laisser le meurtre dans l'anonymat, pourtant rapidement percé à jour (Georges Minois, *Le Couteau et le poison*, *op. cit.*, p. 56-64).

¹⁵⁹ Nicolas Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, éd. cit., t. III, ch. 6, p. 635.

¹⁶⁰ En adoptant une perspective résolument axée sur la pratique, Machiavel explique, par exemple, qu'il faut ou mettre en ruine les territoires nouvellement conquis jouissant de leurs propres lois auparavant ou alors y demeurer, et ce, afin d'éviter toute révolte. En ce sens, la conjuration de Thrasybule contre les Trente d'Athènes en 404-403 av. J.-C. et la conspiration de Pélopidas et Épaminondas en 379 sont bien évoquées sous un jour négatif, mais parce que le Florentin envisage les faits du point de vue de la technique politique pour conquérir et conserver les principautés (voir pour cet

si les *Histoires florentines* rapportent plus d'une dizaine de conjurations, mais surtout dans une perspective historique¹⁶¹, ce sont les *Discours sur la première décade de Tite-Live* qui se démarquent de l'ensemble par leur effort, sans précédent depuis Aristote, pour théoriser le phénomène des conjurations du point de vue d'une science politique rationaliste. Ainsi, le chapitre traitant « Des Conspirations », au troisième livre des *Discours*, apparaît comme un référent incontournable pour notre corpus et mérite, de ce fait, que nous nous y arrêtions quelque peu. Même si le Florentin commence par rappeler la nocivité des conspirations, en s'abritant, de façon d'emblée ambiguë, derrière une citation de Tacite prônant l'obéissance politique des sujets¹⁶², il est frappant de retrouver chez Machiavel la neutralité de point de vue que nous observons dans la *Politique* d'Aristote. Ce qui intéresse Machiavel dans les *Discours*, ce n'est ni le jugement moral, ni réellement les moyens d'éviter les conjurations, mais plutôt les causes et les conditions de tels événements, l'explication logique de leur apparition, de leur échec ou de leur succès éventuels¹⁶³. C'est pourquoi le texte évacue rapidement une morale de façade, ou plutôt témoigne d'emblée d'une ambivalence éthique, dans la mesure où la leçon à tirer des conjurations est ainsi formulée : « Que les princes apprennent donc à se garder des conspirations, et leurs sujets à s'y engager avec plus de circonspection, ou plutôt à savoir vivre contents sous les maîtres que le sort leur a donnés »¹⁶⁴. On comprend, dès lors, la portée ambivalente du chapitre qui s'exprime dans l'ironie latente d'une réserve formulée comme après coup, à la faveur de cette autocorrection « ou plutôt ». Que les

exemple : *Le Prince*, éd. cit., ch. V, p. 302). Mais on pourra également comparer ce cas de figure avec celui, inverse, où le Prince a l'initiative de quelque conjuration pour conquérir une principauté, Prince qui, ce faisant, ne s'attire pas toujours l'approbation de Machiavel. Voir notamment l'exemple d'Agathocle de Sicile, qui se fit roi de Syracuse en tuant par surprise les sénateurs et les plus riches des citoyens, ayant conquis son titre « par mille travaux et dangers » et l'ayant conservé « par audacieux et périlleux actes », mais néanmoins sans *virtù* (*Ibid.*, ch. VIII, p. 313-314).

¹⁶¹ Parmi celles-ci, on retiendra notamment les complots des Noirs et des Blancs (*Histoires florentines*, éd. cit., l. II, ch. 20, p. 1025), la conjuration des Bardi et des Frescobaldi (l. II, ch. 32, p. 1042-1045), le complot de Pietro Cennami et Giovanni da Chivizzano aidés des Sforza pour chasser le tyran de Lucques (l. IV, ch. 25, p. 1151-1152), la conjuration de Stefano Porcari (l. VI, ch. 29, p. 1171-1172), la conjuration de Diotisalvi contre Piero de Médicis (l. VII, ch. 10 et 11, p. 1302-1304), la conjuration contre Galéas, duc de Milan (l. VII, ch. 33, p. 1334-1339), la conjuration des Pazzi contre les Médicis (l. VIII, ch. 2-8, p. 1340-1350), le complot pour remettre Piero de Médicis au pouvoir (l. IX, ch. III, p. 1401-1402).

¹⁶² « C'est une règle d'or que celle de Tacite, écrit en effet Machiavel, qui dit que « les hommes doivent révéler le passé et se soumettre au présent ; désirer les bons princes, et supporter les autres quels qu'ils soient » » (*Ibid.*, p. 617). On notera la triple ambiguïté de cette citation qui pourrait relever d'une forme d'ironie, dans la mesure où d'une part l'exaltation du passé par Tacite (mais aussi par Machiavel à travers les exemples des conjurateurs célèbres dont il parle dans son chapitre) prête à encenser les tyrannicides ; dans la mesure également où le renouveau renaissant de la vogue de Tacite, accompagné des prémisses du « tacitisme », rendent d'emblée suspecte cette citation ; enfin parce que Machiavel lui-même démentira cette précaution initiale en centrant son propos sur des considérations techniques aptes à faire réussir tout projet de conspiration.

¹⁶³ C'est d'ailleurs plutôt sur l'échec quasi inévitable des conjurations que Machiavel semble insister lorsqu'il se demande : « cela posé, examinons quelles ont été les suites des conspirations ainsi entreprises, et pourquoi elles ont si rarement réussi ». (*Ibid.*, p. 621).

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 617.

conjurations soient donc « dangereuses et pour les sujets et pour les princes »¹⁶⁵, là n'est pas la question ; ce qui importe, c'est de replacer et de comprendre les conjurations à l'horizon de l'anthropologie machiavélienne : or, la taxinomie mise en place par le Florentin, qui formera le principe de classement des conjurations pour les siècles à venir, n'est plus fondée sur une instrumentalisation des discours politiques – au sens où, comme nous l'avons vu, il pouvait être utile de distinguer tel ou tel cas dans lequel le meurtre du tyran devenait licite – mais sur un système théorique qui s'efforce d'expliquer le devenir des États en se plaçant à hauteur d'homme.

Certes, on ne saurait nier l'importance des distinctions établies, notamment en ce qui a trait au double classement ternaire différenciant, d'une part, les *espèces* de conjuration – « contre un prince », « contre un État » c'est-à-dire une République n'obéissant pas au principe de la monarchie ou, enfin, « celles qui ont pour objet de livrer une place assiégée à l'ennemi, ou qui sont du même ordre »¹⁶⁶ – et, d'autre part, les *séquences* périlleuses dans les trois cas cités – avant, pendant ou après l'exécution¹⁶⁷. Ces distinctions sont décisives, bien entendu. La première permet à Machiavel de regrouper sous le problème des conspirations diverses pratiques politiques d'associations secrètes habituellement traitées à part dans la tradition philosophique : ainsi la conjuration aristocratique, le complot militaire, le tyrannicide sont liés par le motif commun du secret, dont ils déclinent en quelque sorte les possibles¹⁶⁸. D'autre part, la théorie des dangers qui menacent les trois moments de la vie d'une conjuration sera souvent réemployée par les penseurs du siècle suivant, machiavélisant ou non, dans le but de condamner la révolte – ces dangers étant tels, à tous les stades de l'entreprise, qu'ils suffisent en effet à représenter la vanité des conjurations. Du reste, cette tripartition machiavélienne a une telle importance dans la perspective du réquisitoire contre la révolte qu'elle fut souvent reprise, y compris dans la fiction – et nous verrons qu'elle explique même le programme éditorial du polygraphe Eustache Le Noble, qui prévoyait, dans son *Histoire des plus fameuses conspirations*, d'illustrer les trois séquences de l'échec programmé de telles entreprises¹⁶⁹.

¹⁶⁵ Nicolas Machiavel, *Discours*, éd. cit., p. 617.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 618. Ainsi, on dira que la conjuration de Brutus et Cassius contre César est une conjuration « contre un prince » (*Ibid.*, p. 619), tandis que la conjuration de Catilina est une conjuration « contre la patrie » (*Ibid.*, p. 633).

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 619. En ce sens, et nous y reviendrons plus bas, le principal risque encouru avant l'exécution tient principalement à une mauvaise gestion du secret – « trahison, imprudence ou légèreté » (*Ibid.*, p. 623) – comme dans la conjuration de Philotas contre Alexandre (*Ibid.*, p. 623), tandis que le danger qui accompagne l'exécution provient d'un « contre-ordre » imprévu ou d'un « manque de courage » (*Ibid.*, p. 627), comme dans la conjuration des Pazzi contre les Médicis ou la conjuration contre le duc de Ferrare (*Ibid.*, p. 628-629). Quant à la troisième scansion des dangers liés aux conspirations, elle tient, comme dans la conjuration contre César ou contre Giovannandrea di Lapognano, aux survivants aptes à venger le prince mort (*Ibid.*, p. 632-633).

¹⁶⁸ Machiavel traite donc parallèlement, et sans que la distinction apparaisse essentielle, les conjurations de Brutus et Cassius ou des Pazzi et les tyrannicides de Pausanias contre Philippe de Macédoine ou d'un derviche contre Bajazet...

¹⁶⁹ Voir *infra*, deuxième partie, ch. I, p. 285 et sv.

Pourtant, comme nous le disions, malgré l'aspect novateur de ces distinctions, ce qui importe sans doute le plus dans le chapitre de Machiavel, du point de vue de la pensée politique et au-delà des classements opérés, c'est l'accent mis sur les facteurs moraux expliquant les processus historiques. En effet, l'anthropologie de la *virtù* marque profondément tant l'historiographie que la réflexion politique en matière de conjurations ; c'est donc à travers elle qu'est reconfigurée la dimension axiologique apparemment absente du chapitre VI : attribuées à « l'énergie » et à la « force », concepts éthiques essentiels chez Machiavel, les conspirations forcent le respect par les qualités qu'il faut bien reconnaître à ceux qui ont su les entreprendre et les mener à bien pour s'installer au faîte du pouvoir. Pour eux, on devine, de la part du Florentin, une admiration sourde en contraste avec un certain mépris pour l'*éthos* commun de ceux qui les font échouer par de viles passions mal maîtrisées (notamment l'irrésolution ou la peur). Mais, quel que soit le cas, ce sont bien les passions qui sont en jeu dans les conjurations. Principe causal, elles sont au fondement des motifs qui poussent à conspirer contre le prince, notamment, explique Machiavel en écho à Aristote, lorsque les sujets subissent des « injures » faites « aux biens et à l'honneur », ce dernier étant toujours le plus puissant mobile des conjurateurs¹⁷⁰. En ce sens, Machiavel admet certes que « tout individu peut concevoir un pareil dessein, grand ou petit, noble ou plébéien, admis ou non dans la familiarité du prince »¹⁷¹, mais précise toutefois que le personnel des conjurations implique davantage « les grands de l'État, ou les familiers du prince »¹⁷² et ce, non pas tant parce qu'ils bénéficient d'un réseau de fidélité appréciable et ici hautement nécessaire que parce qu'ils sont plus sensibles au code de l'honneur comme aussi au désir de gloire et de puissance – on notera que, dans le cas d'une conjuration « contre la Patrie », ce désir s'étend potentiellement au plus grand nombre, notamment parce qu'il peut s'agir d'une « république déjà corrompue »¹⁷³, mais aussi, plus fondamentalement, parce que les républiques « ont plus de considération pour leurs grands hommes, ce qui rend ceux-ci plus audacieux et plus ardents à conspirer »¹⁷⁴. C'est pour cette raison également que, pour ce qui est des conjurations des grands, « des bienfaits excessifs leur en inspirent le dessein aussi souvent que les cruelles injures »¹⁷⁵, car, dans le système éthique de Machiavel, « la soif de

¹⁷⁰ Machiavel, *Discours*, *op. cit.*, p. 618.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 619.

¹⁷² *Loc. cit.*

¹⁷³ *Ibid.*, p. 633.

¹⁷⁴ *Loc. cit.*

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 620.

régner est une passion aussi ardente et même davantage que le désir de se venger »¹⁷⁶. On ne peut donc s'étonner de compter les favoris parmi les plus ardents conjurateurs¹⁷⁷.

De semblables principes moraux sont ainsi non seulement placés à la source des conjurations, mais règlent également la marche de l'entreprise. Certes, la troisième catégorie de dangers, c'est-à-dire ceux qui suivent l'exécution, échappe apparemment aux conjurateurs – en réalité, dans cette catégorie, dit Machiavel, « il n'y en a qu'un, le voici : c'est qu'il reste quelqu'un qui venge le prince mort »¹⁷⁸ ; mais les dangers qui précèdent et accompagnent la mise en œuvre de l'entreprise sont disséqués encore une fois dans une perspective moraliste. Avant l'exécution, tout tourne autour du secret, dans la mesure où – comme le répéteront à l'envi les auteurs de notre corpus – « le secret gardé par un grand nombre de conjurés est un vrai miracle »¹⁷⁹. Il existe deux raisons à cela : d'une part, en amont, parce qu'on « se trompe souvent sur le degré d'attachement que l'on croit avoir inspiré à un ami »¹⁸⁰ et, d'autre part, en aval, parce que trois principes – « trahison, imprudence ou légèreté »¹⁸¹ – sont susceptibles d'éventer le secret. Au cours de l'exécution, les dangers intrinsèquement liés à la nature humaine sont tout aussi redoutables. Les deux principaux en sont la surprise ou la lâcheté. La surprise intervient lorsqu'un impondérable perturbe les plans bien établis, comme lors de la conjuration des Pazzi, sur laquelle nous reviendrons avec Eustache Le Noble. C'est la surprise, en effet, qui empêche les affidés des Pazzi d'apprivoiser le déroulement d'événements si « extraordinaires »¹⁸², « faute de temps pour entrer dans [les] nouveaux personnages » qu'ils doivent jouer après qu'un contretemps a modifié les plans initiaux¹⁸³. Quant à la lâcheté, elle est responsable de bien des palinodies, mais elle est finalement peu à craindre de ceux qui se sont laissés engager dans de telles entreprises ; plus intéressantes sont, en l'occurrence, les formes dérivées du manquement de « cœur » : l'irrésolution peut naître simplement « de quelque geste humain » de la part du prince, capable de désarmer les conjurés¹⁸⁴ ; elle peut venir également du « prestige » du prince : « telle est en effet la majesté prestigieuse qui émane de la personne des

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 621.

¹⁷⁷ Machiavel égrène une série d'exemples édifiants empruntés à l'histoire antique et moderne : Perennius favori de Commode, Plautinius de Sévère, Séjan de Tibère, Iacopo d'Appiano de Piero Gambacorti, Coppola de Ferdinand d'Aragon... (*Loc. cit.*).

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 632.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 622 ; voir *infra*, deuxième partie, ch. IV, p. 557 et sv.

¹⁸⁰ *Loc. cit.*

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 623.

¹⁸² *Ibid.*, p. 625.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 628.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 629.

princes qu'elle peut intimider le meurtrier »¹⁸⁵. Les fragments cités témoignent, sans ambiguïté, de la perspective adoptée par Machiavel ; il ne s'agit plus d'engager le prince à la clémence stratégique, ni de travailler à renforcer son prestige à fins politiques ; il s'agit d'accompagner les conjurés dans les dernières étapes de leur entreprise semées de « surprises » susceptibles de les faire échouer.

Ces quelques exemples manifestent assurément l'originalité choquante du discours de Machiavel sur les conjurations : la nouveauté ne réside pas vraiment dans l'exposé apparemment détaché des cas légitimes de tyrannicide – au fond, nous l'avons vu, tout l'argumentaire était en place dès le Moyen Âge chrétien, même si l'idée de conjuration « contre la Patrie », plus neuve, était peu défendable dans les cadres de pensée médiévaux et constitue donc un apport ; l'originalité ne tient pas non plus à l'examen des techniques de la conjuration, dont les prémisses étaient déjà connues, avec Jean Petit notamment. La vraie nouveauté repose dans l'analyse « moraliste » des ressorts anthropologiques des conspirations, qui reprend, en lui donnant une tout autre ampleur, la perspective aristotélicienne. L'espèce d'anatomie morale des conspirateurs, qui se dégage alors du chapitre VI, constitue une option théorique mise en réserve pour les penseurs de l'âge classique, qui seront sensibles à la déconstruction moraliste des effigies historiques et des « grands desseins » héroïques.

Mais cette perspective anthropologique singulière explique aussi que Machiavel n'ait pas de postérité immédiate, sur le point précis des conjurations, dans la seconde moitié du XVI^e siècle : en effet, la pensée des conspirations est de nouveau englobée dans le discours plus vaste sur le tyrannicide, qui connaît un regain de vigueur à la Renaissance, avec divers degrés d'implication partisane et de profondeur conceptuelle. En ce sens, si l'on excepte des auteurs tel que La Boétie, dont le *Contre-un* s'inscrit dans une veine humaniste qui prolonge la pensée médiévale en la fécondant par les lettres anciennes¹⁸⁶, la plupart des apologistes du meurtre politique ont de plus en plus tendance à faire du tyrannicide un instrument stratégique au cœur des luttes religieuses qui secouent la deuxième moitié du siècle. Pourtant, on le sait, Luther, bien que sans illusions sur les puissants, est farouchement hostile à la résistance politique. Son *Traité de l'autorité temporelle et*

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 628.

¹⁸⁶ C'est ce qui fera dire à Tallemant des Réaux qu'il ne s'agit que d'« une amplification de collège » (*Historiettes*, éd. Antoine Adam, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1960, 2 vol., t. I, p. 270, cité par Georges Minois, *Le Couteau et le poison*, *op. cit.*, p. 113). En effet, La Boétie, qui n'a vraisemblablement pas lu Machiavel, compile en humaniste l'héritage ancien pour aboutir à une conclusion étonnante, dont il faut souligner, pour en apprécier la force, qu'elle rompt avec l'opposition traditionnelle entre le roi et le tyran, telle qu'on la trouve chez Platon, Xénophon, Aristote et saint Thomas ; la servitude volontaire fonctionne donc selon les mêmes mécanismes dans l'un et l'autre cas : « c'est un extrême malheur, dit-il en effet, d'être subject à un maistre, duquel on ne se peut jamais assuré qu'il soit bon, puisqu'il est toujours en sa puissance d'être mauvais quand il voudra ». Voir *De la servitude volontaire ou Contr'un*, éd. Malcolm Smith, avec des notes additionnelles de Michel Magnien, Genève, Droz, « Textes littéraires

des limites de l'obéissance qu'on lui doit reprend l'idée augustinienne des deux cités, configuration dans laquelle le tyran ne peut être que la « verge de Dieu »¹⁸⁷. La position de Calvin, toutefois, est plus nuancée : s'il prône la soumission dans l'*Institution de la religion chrétienne*¹⁸⁸, Calvin suggère malgré tout, prolongeant un autre aspect du discours augustinien, que les représentants légitimes des États au sein de la République ont pour mandat de tempérer les éventuelles dérives de la monarchie :

À ceux qui seraient constitués en tel état, je leur défendrais si peu de s'opposer à l'intempérance et cruauté des rois, selon le devoir de leur office, que même, s'ils dissimulaient, voyant que les rois désordonnément vexassent le pauvre populaire, j'estimerais devoir être accusé de parjure une telle dissimulation, par laquelle malicieusement ils trahiraient la liberté du peuple, de laquelle ils se devaient connaître être ordonnés tuteurs par le vouloir de Dieu¹⁸⁹.

C'est donc le légitime devoir des États généraux que d'encadrer l'exercice de la souveraineté royale, dans la mesure où leur pouvoir, même limité et fractionné, participe, avec celui du roi, d'une commune origine divine. Mais il est également possible de discerner les traces d'un Calvin plus radical, penchant en faveur du tyrannicide, notamment dans les cas, pourtant peu fréquents, où il arrive que Dieu « suscite manifestement quelques-uns de ses serviteurs et les arme de son mandement, pour faire punition d'une domination injuste et délivrer de calamité le peuple iniquement affligé »¹⁹⁰. La Religion réformée s'engage ainsi dans la voie de la légitimation du tyrannicide et, entre l'assassinat de François de Guise et la mort d'Henri III, une kyrielle d'ouvrages reprend inlassablement les arguments en faveur de la déposition du tyran, aussi bien en France, qu'en Allemagne ou en Angleterre¹⁹¹.

français », 2001, 110 p., ainsi que Henri Weber, « La Boétie et la tradition humaniste d'opposition au tyran », *À travers le seizième siècle*, Paris, A. & G. Nizet, 1986, t. II, p. 93-115 (la citation précédente se trouve p. 94).

¹⁸⁷ Luther, *Traité de l'autorité temporelle et des limites de l'obéissance qu'on lui doit*, *Œuvres*, Genève, Labor et fides, 1958, t. IV, p. 190, cité par Georges Minois, *Le Couteau et le poison*, *op. cit.*, p. 123.

¹⁸⁸ Nous renvoyons notamment à l'*Épître au roi*, dans laquelle Calvin, s'adressant à François I^{er}, écrit : « Il est bien vraisemblable que nous, desquels jamais n'a été ouïe une seule parole séditeuse et desquels la vie a toujours été connue simple et paisible quand nous vivions sous vous, Sire, machinions de renverser les royaumes ! Qui plus est, maintenant, étant chassés de nos maisons, nous ne laissons pas de prier Dieu pour votre prospérité et celle de votre règne » (également cité par Georges Minois, *Le Couteau et le poison*, *op. cit.*, p. 124). Dans le corps de l'ouvrage, l'exemple canonique de Nabuchodonosor témoigne de la soumission que Dieu réclame de ses fidèles, même envers le mauvais prince.

¹⁸⁹ Calvin, *Institution de la religion chrétienne*, Genève, Labor et fides, 1955, l. IV, ch. 20, §. 25, cité par Geroges Minois, *Le Couteau et le poison*, *op. cit.*, p. 125.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 125.

¹⁹¹ En Angleterre, on citera : John Poynt, *A Short Treatise on political power, and of the true obedience which subjects owe to kings and other civil governors, with an exhortation to all true and natural English men, compiled by Dr. John Ponet, bishop of Rochester and Worchester*, 1556 (avec cette édifiante exergue tirée des Psaumes : « *It is better to trust in the Lord, than to trust in Princes* » – Psaumes 118, §. 9) ; Christopher Goodman, *How superior powers ought to be obeyed by their subjects: and wherein they may lawfully by God's word be disobeyed and resisted, wherein also is declared the cause of all this present misery in England, and the only way to remedy the same, by Christopher Goodman*, Genève, 1558, George Buchanan, *De jure regni apud Scotos, dialogus, authore Georgio Buchanano Scoto*, Edimbourg, 1579, John Knox, *The First Blast of the trumpet against the monstrous regiment of women*, 1588 ; et en Allemagne : Johannes Althaus (dit Althusius), *Politicia methodice digesta atque exemplis sacris et profanis illustrata*, Herborne, 1603, rééd. 1614.

L'après Saint-Barthélemy marque, sans nul doute, un acmé des rhétoriques monarchomaques, notamment à travers l'anonyme et radical *Vindiciae contra tyrannos*¹⁹² qui réactive l'idée de contrat (*pactum*) ou d'alliance (*foedus*) – déjà esquissée par La Boétie par exemple – en vertu de laquelle le peuple met en dépôt la souveraineté dans les mains d'un prince tenu, en retour, de lui rendre des comptes et qui peut conséquemment, dans certains cas, être déposé par le peuple lui-même. Paradoxalement, il n'y a pas de solution de continuité entre l'idée de révolte et la considération du bien commun ou du service du roi ; c'est que l'ancienne « théorie » des deux corps du roi¹⁹³ est ici réactivée : comme l'indique l'auteur de la fameuse *Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de la prise des armes par les inférieurs*, cette conception permet de faire la part entre « deux choses qui sont comme la matière et la forme, à savoir la personne, qui est la cause de quoi, comme Charles, ou Henri, et puis l'état, qui est le droit de commander, l'autorité et majesté, la cause qui fait que la personne n'est plus commune, mais sainte et sacrée »¹⁹⁴. À la faveur de cette distinction, l'entreprise tyrannicide cesse d'être en contradiction avec le service du roi bien entendu ; malgré les apparences, il n'y a donc pas de paradoxe dans cette *Déclaration* de Henri de Montmorency-Damville, citée par Arlette Jouanna : « Le féal devoir et fidélité que nous avons au service de Sa Majesté et au bien et repos de ses sujets et de son royaume nous a induit à prendre les armes contre les oppresseurs et perturbateurs d'icelui »¹⁹⁵. À travers ce type d'argumentaire protestant, il est important de noter, comme l'observe Arlette Jouanna, un passage progressif de l'idée de résistance légitime à l'idée de révolte légitime, qui n'est plus fondée exclusivement, comme chez les théoriciens du début du XVI^e siècle, sur des motifs religieux : en effet, les

¹⁹² Voir : *Vindiciae contra tyrannos, sive de principis in populum populique in principem legitima potestate*, Stephano Junio Bruto auctore, Edimbourg, 1579, in-8°, xii-236 p. Cet ouvrage anonyme est attribué tour à tour et sans certitude à Hubert Languet, à Théodore de Bèze ou à Philippe de Mornay. Peu après sa publication, il fut traduit en français sous le titre suivant : *De la puissance legitime du Prince sur le peuple, et du peuple sur le Prince, traité tres utile & digne de lecture en ce temps, escrit en latin par Estienne Junius Brutus, & nouvellement traduit en françois, préf. de C. Superantius*, s.l.n.d., 1581 (reproduit en fac-sim., Paris, EDHIS, 1977, 264 p.). Sur la manière dont ce brûlot s'inscrit dans la tradition des justifications du tyrannicides, on verra : Clémy Vautier, *Les Théories relatives à la souveraineté et à la résistance chez l'auteur des « Vindiciae contra Tyrannos »*, [thèse de licence et de doctorat, Université de Lausanne, Faculté de droit], Lausanne, F. Roth, 1947, 174 p.

¹⁹³ Sur ce problème, voir le débat entre Ernst Kantorowicz et Alain Boureau ; Ernst Kantorowicz, *Les Deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen Âge* [*The King's two bodies*, Princeton, Princeton university press, 1957], trad. Jean-Philippe et Nicole Genet, Paris, Gallimard, 1989 et Alain Boureau, *Le Simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français*, Paris, Les Éditions de Paris, 1988 ; pour l'influence de cette tradition de pensée dans les belles-lettres, voir Hélène Merlin-Kajman, *L'Absolutisme dans les lettres et la théorie des deux corps. Passions et politique*, Paris, Honoré Champion, 2000.

¹⁹⁴ *Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de la prise des armes par les inférieurs, où il est montré par bonnes raisons tirées de tout droit divin et humain, qu'il est permis et licite aux Princes, Seigneurs et peuple inférieur, de s'armer pour s'opposer et résister à la cruauté et félonnie du Prince supérieur, voire même nécessaire pour le devoir du quel on est tenu au pays et République* [texte attribué à Odet de La Noue], Basle, Les héritiers de J. Oporin, 1575, cité par Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte*, op. cit., p. 291.

¹⁹⁵ *Déclaration et protestation de monseigneur Henri duc de Montmorenci sur les derniers troubles et remuements advenus en ce royaume* (Béziers 25 novembre 1585), s.l., 1585. Texte cité par Arlette Jouanna, *Ibid.*, p. 295.

persécutions religieuses n'apparaissent que comme un cas particulier de tyrannie et ce qui frappe, quand on avance dans la seconde moitié du XVI^e siècle, c'est la remarquable déconfessionnalisation de l'argumentation monarchomane, qui explique d'ailleurs la facilité avec laquelle elle a pu être reprise ensuite par les catholiques.

Car, comme l'avait ironiquement souligné Montaigne¹⁹⁶, l'accession au pouvoir d'un prince protestant en 1589 marque en effet un renversement complet du discours tyrannicide et les pamphlets protestants échangent leurs arguments avec les diatribes catholiques. Les polémistes catholiques, au premier rang desquels les controversistes jésuites, donnent alors une extension maximale non plus au droit mais au devoir d'assassiner le tyran, sur fond de forte polémique sur la légitimité de l'immixtion du pouvoir spirituel dans le temporel – polémique dont le cardinal Bellarmin, notamment, était devenu emblématique avec ses *Controversiae*¹⁹⁷. Dans un tel climat, les *Aphorismi confessoriorum* du jésuite portugais Emmanuel Sâ et surtout le *De rege et regis institutione* de Jean Mariana¹⁹⁸ durcirent la position catholique en profitant du très ancien flottement théologique, d'origine augustinienne, dont nous avons parlé : non seulement une assemblée mandatée de compétences politiques institutionnelles était en droit de corriger et même de déposer le tyran si nécessaire, mais, en cas de résistance de ce dernier, le peuple, voire le moindre des sujets, pouvait impunément porter la main sur le tyran déclaré ennemi public. Cette reprise exacerbée du discours monarchomane protestant par les catholiques zélés avait achevé de déconfessionnaliser les discours qui pouvaient alimenter les conspirations contre le Prince. Ces derniers devenaient partie prenante d'un réservoir d'arguments que faisait alors fructifier une parole certes furieusement rhétorique, mais que l'on peut considérer néanmoins comme dépositaire et continuatrice des efforts antiques et médiévaux pour penser la conjuration.

Conclusion.

En effet, malgré l'aspect violemment pamphlétaire de la littérature tyrannicide au tournant des XVI^e et XVII^e siècles, il est frappant de voir réinvesti dans les débats contemporains l'héritage

¹⁹⁶ Montaigne écrit en effet : « Cette proposition si solennelle : s'il est permis au sujet de se rebeller et armer contre son prince pour défense de la religion, souviens-toi en quelles bouches cette année passée l'affirmative d'icelle était l'arc-boutant d'un parti, la négative de quel autre parti, c'était l'arc-boutant : et oyez à présent de quel quartier vient la voix et instruction de l'une et de l'autre et si les armes bruyent moins pour cette cause que pour celle-là » (Montaigne, *Essais*, I, II, ch. 12, texte cité par Georges Minois, *Le Couteau et le poison*, *op. cit.*, p. 150).

¹⁹⁷ Robert Bellarmin, *Disputationes Roberti Bellarmini, de controversiis christianae fidei adversus hujus temporis haereticos*, Ingolstadt, D. Sartor, 1587-1593, 3 tomes, 8 vol. Les controverses furent maintes fois rééditées tout au long du XVII^e siècle (1602, 1610, 1611, 1615, 1618, 1625 et 1643). Bellarmin y soutenait, comme on sait, le « pouvoir indirect » du Pape sur les rois, position qui lui attira une persistante hostilité de la part des gallicans.

de toute la tradition occidentale, avec un syncrétisme qui s'explique sans doute par l'urgence polémique de cette guerre de plumes parallèle aux prises d'armes et dont les conséquences concrètes pouvaient être tout aussi dramatiques pour le pouvoir. Sans avoir la même hauteur de vue, précisément pour ces raisons conjoncturelles, la littérature politique des guerres civiles avait renoué, par-delà Machiavel (dont nous avons souligné la place à part et l'absence de postérité immédiate), avec l'augustinisme politique et la tradition anti-tyrannique médiévale, voire romaine. Mais, ce faisant, à travers les échanges d'arguments et parfois aussi les palinodies dans les deux camps, les contemporains illustraient le caractère interchangeable du prince et du tyran, et l'ambiguïté des étiquettes politiques, ambivalence qui avait déjà lézardé la régularité du système éthique de Cicéron, et qu'Aristote avait soulignée à sa manière en faisant des conjurations une étape, quasi obligée, du cycle des révolutions étatiques propre au gouvernement monarchique. Or c'est précisément cette inéluctabilité des conjurations, reconnue par toute la tradition occidentale, que l'âge classique va s'efforcer de minimiser, voire d'escamoter. Et ce, non pas en ignorant la pensée renaissante et ses origines antiques et médiévales, mais en lui répondant directement ou indirectement : directement, en maintenant le débat sur le plan politique (notamment en soulignant la précellence de la monarchie et la longévité de l'exemple français) ; indirectement, en déportant sa réponse sur le plan rhétorique : en ce sens, la littérature civile de la seconde moitié du XVII^e siècle n'aura de cesse qu'elle ne voile la menace que le temps et la mort font perpétuellement peser sur les âges d'or et les Arcadies politiques. La seconde partie de ce chapitre se donne pour but de présenter quelques-unes des incarnations de ce traitement oblique des conjurations.

* *
*

LE XVII^e SIECLE ET LE TRAITEMENT OBLIQUE DES CONJURATIONS.

Introduction.

L'historiographie de la littérature politique à l'âge classique a toujours eu tendance à voir dans le siècle de Louis XIV un temps mort entre la mise en place de la rationalité politique à la Renaissance et la nouvelle impulsion donnée à la réflexion sur le meilleur gouvernement dans les premières décennies du XVIII^e siècle. Entre temps, le XVII^e siècle se laisse volontiers scinder en deux parties : la première verrait l'acclimatation du rationalisme au pragmatisme étatique grâce au

¹⁹⁸ Voir : Manoel Sá, *Aphorismi confessoriorum, ex doctorum sententiis collecti, auctore Emanuele Sa*, Paris, P. Chevalier, 1600, in-32, 624 p., et Juan de Mariana, *Joannis Marianae, De rege et regis institutione libri III*, Tolède, P. Rodericus, 1599, viii-446-ix p., in-4.

zèle des libellistes de Richelieu ; la seconde tendrait tout bonnement à remplacer la pensée politique par le dithyrambe, le droit divin des rois ayant fini par rendre vaines les anciennes nomenclatures des vertus royales sans cesse enrichies à travers la longue lignée des miroirs des princes. C'est qu'en un sens le prince n'avait plus d'autre miroir que lui-même; c'est que sa geste politique devait alimenter d'*exempla* les traités à venir plutôt que refléter un éclat emprunté. Cette image d'Épinal a pourtant été battue en brèche, notamment par tous ceux qui se sont intéressés aux rhétoriques libertines de la première moitié du siècle, ou encore aux contestations de la fin du règne. Reste qu'elle est suffisamment admise par la critique pour que jamais n'ait été vraiment posée la question des représentations théoriques de la révolte au XVII^e siècle. Certes, la littérature politique de l'époque n'aide guère en ce sens : comme nous l'avons dit, le traitement frontal de la question est inexistant et il faut chercher souvent à travers les précautions, les feintes et les contradictions internes du discours politique de quoi alimenter un débat caché sur la résistance au pouvoir. Si l'on prête attention à ces signes textuels et ces brèches argumentatives, on verra que complots et conjurations sont bien présents dans la théorie politique au XVII^e siècle, et sous des formes plus diverses qu'on ne le pense habituellement. Nous tâcherons d'en dégager ici les aspects essentiels en nous permettant quelques entorses à la pure chronologie. Nous verrons, d'abord, comment la montée en puissance de la raison d'État dans le premier tiers du XVII^e siècle peut alimenter une réflexion sur les conjurations, pour les condamner certes, mais aussi pour faire l'inventaire des techniques conjuratoires et révéler *in fine* la symétrie du pouvoir et de son contraire, du point de vue du rationalisme. Dans un second temps, nous nous concentrerons sur le traitement particulier des conjurations dans les critiques politiques du début et de la fin du règne de Louis XIV, sur fond de réflexion sur la fragilité des empires et sur l'inéluctable cyclicité des formes politiques. Après ces deux premiers temps dans lesquels se reflétera une pensée somme toute marginale, nous reviendrons sur la « doctrine » absolutiste, pour autant qu'une telle chose existe, et sur la manière dont la *doxa* politique de l'époque louis-quatorzienne, malgré la coexistence d'un discours contraire, tient à distance toute idée de conjuration.

Étatisme et condamnation ambivalente des conjurations.

Si, comme nous venons de le rappeler, une forte augmentation de l'arsenal et des joutes théoriques accompagna la montée de la violence tyrannicide au tournant des XVI^e et XVII^e siècles, en revanche, les choses changèrent radicalement après l'assassinat d'Henri IV. Le *De potestate*

*summi pontificis in rebus temporalibus*¹⁹⁹ de Bellarmin, publié peu après, fut brûlé par le Parlement de Paris ; Aquaviva, général des Jésuites, décréta pour son ordre une interdiction de prôner le tyrannicide, position dont le père Coton, confesseur d'Henri IV, se fit le champion et le porte-parole en France et dans toute la Compagnie²⁰⁰. Même si certains, comme Suarez dans le *De legibus ac Deo legislatore* et la *Defensio fidei*²⁰¹, ou Sylvius dans son *Commentaire sur la Somme*²⁰², continuent, assez avant dans le siècle, à prôner le tyrannicide, surtout dans la mesure où il s'agissait d'une conséquence potentielle du « pouvoir indirect » du pape, apte à délier les peuples de leur devoir de soumission au roi, on observe pourtant un net recul des théories tyrannicides accompagnant, dans les courants « étatiste »²⁰³ et gallican, la construction des concepts de la modernité politique, notamment l'idée de droit divin des rois et de l'indépendance du temporel. Cette évolution fut préparée, en amont, par l'attitude décisive des Politiques de la fin du XVI^e siècle, et nommément par Bodin ; en réaffirmant concomitamment deux principes, à savoir, d'une part, une nette distinction entre tyrannicide et régicide (la simple incitation au second étant passible de peine de mort) et, d'autre part, l'inaptitude du sujet à statuer sur l'éventuelle dérive tyrannique d'un roi, la

¹⁹⁹ Il y soutenait par exemple que « le Souverain Pontife peut et doit commander aux rois, afin qu'ils n'abusent pas de la puissance royale » (voir saint Robert Bellarmin, *Tractatus de potestate summi pontificis in rebus temporalibus adversus Culielmum Barclaium, auctore Roberto S. R. E. card. Bellarmino*, Rome, B. Zannetti, 1610, in-16, 277 p. + table, cité par Georges Minois, *Le Couteau et le poison, op. cit.*, p. 225).

²⁰⁰ Voir Claude Aquaviva, *Le Décret de R. P. Claude Aquaviva, général de la compagnie de Jésus, contre la pernicieuse doctrine d'attenter aux sacrées personnes des roys* [Rome, 6 juillet 1610], Paris, C. Chappelet, 1614, in-8°, ainsi que la *Lettre déclaratoire de la doctrine des pères jésuites conforme aux décrets du Concile de Constance, adressée à la reine, mère du roi, régente en France. Par le père P. Coton, de la compagnie de Jésus*, Paris, C. Chappelet, 1610, in-8°, qui déclencha la querelle de l'Anti-Coton, querelle qui dura assez avant dans le siècle pour qu'en 1625, à l'occasion d'une congrégation internationale des procureurs de la Société de Jésus à Rome, et au moment où la parution d'un ouvrage de Santarelli ranimait l'hostilité du Parlement de Paris, Coton, à qui l'on devait la réintroduction des Jésuites en France (1603), proposât au général Vitelleschi de republier le décret d'Aquaviva et d'écrire à Louis XIII que les Jésuites professaient publiquement des thèses en faveur du pouvoir temporel des rois (Voir article « Coton », *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVII^e siècle, op. cit.*, p. 339-341 et Georges Minois, *Le Couteau et le poison, op. cit.*, p. 222-224).

²⁰¹ Francisco Suárez (1548-1617), *Tractatus de legibus ac Deo legislatore, in decem libros distributus, auctore P. D. Francisco Suarez*, Lyon, H. Cardon, 1613, in-fol., pièces limin., 747 p., et *Defensio fidei catholicae et apostolicae adversus anglicanae sectae errores, cum responsione ad apologiam pro juramento fidelitatis et praefationem monitoriam Jacobi magnae Britanniae regis*, Cologne, Birckmannic et H. Mylis, 1614, in-fol., pièces limin., 888 p. Ce dernier pense en effet que « si le roi légitime gouverne tyranniquement et que la nation n'ait pas d'autres moyens de se défendre que d'expulser et de déposer le roi, la nation entière pourra, dans une assemblée publique et commune des cités et des chefs, déposer le roi ; cela en vertu du droit naturel, qui permet de repousser la force par la force, et parce que toujours le cas de nécessité de conserver la République est compris comme exception dans la première convention où la nation confia le souverain pouvoir au roi » (Georges Minois, *op. cit.*, p. 230).

²⁰² Franciscus Sylvius (François Du Bois), *Francisci Sylvii, Commentaria in tertiam partem S. Thomae Aquinatis [...] et in ejusdem supplementum centesima quaestione auctum*, Anvers, J. Keerbergium, 1618, 2 tomes en 1 vol. in-fol. : « Le pouvoir souverain, écrit-il par exemple, a été donné au prince par la nation, qui peut le lui retirer, s'il en fait manifestement usage au détriment de la chose publique » (cité par Georges Minois, *op. cit.*, p. 233 ; ce dernier montre néanmoins que les derniers défenseurs du tyrannicide que nous venons de citer envisage le meurtre politique comme un cas d'école, finalement sans prise direct sur la réalité et souvent soumis à de telles conditions qu'il paraît quasiment impraticable).

²⁰³ Sur la porosité d'une telle étiquette et la prudence qui s'impose dans son usage, nous renvoyons à Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu op. cit.*, p. 166-168.

République annule en théorie toute possibilité de meurtre politique. Après le traumatisme de 1610, les thèses sur le droit divin des rois envahissent en effet la littérature politique, comme l'ont bien montré, entre autres, Étienne Thuau et Georges Lacour-Gayet²⁰⁴. Pour ne citer qu'un exemple parmi mille, le *De regno et regali potestate, adversus Buchananum, Brutum, Boucherium et reliquos monarchomaquos* de William Barclay, publié en 1600, est emblématique de cette rupture avec la tradition monarchomaque et de cette consolidation de l'inviolabilité de la personne royale, en conséquence de laquelle le tyrannicide, jadis quasi devoir religieux, devient un crime de lèse-majesté non seulement humaine mais divine²⁰⁵.

Cette vive réaction contre la littérature tyrannicide trouve une incarnation exemplaire lors des états généraux de 1614, à travers le débat autour de l'inviolabilité divine du roi et du caractère irrévocable du lien d'obéissance. Ce débat paraît parfois étrange aux yeux des modernes, puisqu'il oppose les représentants du tiers, favorables à la formulation officielle du droit divin des rois, à la Cour, beaucoup plus réticente et doutant de la nécessité d'agiter cette question. Dans le fameux « article du tiers » rédigé par Claude Le Prêtre, on peut lire en effet :

Que pour arrêter le cours de la pernicieuse doctrine qui s'introduit depuis quelques années contre les rois et puissances souveraines établies de Dieu par des esprits séditieux qui ne tendent qu'à les troubler et soulever, le roi sera supplié de faire arrêter à l'assemblée des États, pour loi fondamentale du royaume qui soit inviolable et notoire à tous :

1. Que comme il est reconnu souverain en son État, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a nulle puissance sur la terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume, pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils lui doivent, pour quelque cause ou prétexte que ce soit²⁰⁶.

Pourtant la question du droit divin ne sera pas discutée dans l'Assemblée ni inscrite comme « loi fondamentale du royaume », suite aux recommandations du Conseil du roi qui prive ainsi le tiers de sa requête ; en signe de protestation, ce dernier décide de laisser une place vide dans son cahier à l'endroit de l'article. Ce fait ne montre pas seulement l'ampleur du traumatisme lié au régicide de 1610, mais témoigne également d'une nouvelle attitude qui prévaudra de plus en plus dans la théorie politique du temps : tout en construisant la légitimité de la monarchie de style absolu, les écrivains politiques, notamment les « étatistes », auront tendance à esquiver le débat reposant sur les

²⁰⁴ Sur ce point, voir par exemple, Georges Lacour-Gayet, *L'Éducation politique de Louis XIV, op. cit.*, ch. VII « Le pouvoir absolu » ; Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu op. cit.*, d'abord l'exposé de la vulgate politique sous Richelieu p. 15 et sv., ensuite ses métamorphoses sous la plume des étatistes, ch. X, 1 (p. 361-366) et 4 (p. 388-404) ainsi que le mouvement de laïcisation et son rapport paradoxal au droit divin des rois, « Conclusion », p. 411-419 ; Fanny Cosandey et Robert Descimon, *L'Absolutisme en France. Histoire et historiographie, op. cit.*, première partie, ch. III, p. 84-93, notamment la discussion de l'assertion de March Bloch : « L'absolutisme est une sorte de religion » (cité p. 84).

²⁰⁵ William Barclay, *De regno et regali potestate, adversus Buchananum, Brutum, Boucherium et reliquos monarchomaquos*, Paris, G. Chaudière, 1600, 542 p.

²⁰⁶ Il s'agit du titre donné par Georges Minois au huitième chapitre du livre déjà cité (*Ibid.*, p. 237-238).

arguments religieux, préparant ainsi la voie, comme l'écrit Georges Minois, à « la sécularisation du droit de résistance »²⁰⁷. Corrélativement, en faisant du maintien ou de l'accroissement de la puissance même de l'État la fin de toute politique, l'idéologie étatiste regroupait sous une même étiquette tous les types de révoltes, ligues, conjurations et séditions, qu'ils aient ou non des motifs religieux, favorisant ainsi la sécularisation de la réflexion politique sur ces matières.

Or, la manière dont les traités politiques désignent leurs référents historiques est caractéristique de cette évolution. Si, par exemple, quand il déclame contre « la conjuration des seditious ligueurs », dans son traité *De l'authorite du roy, et crimes de leze majesté*²⁰⁸, Pierre de Belloy est encore tributaire du contexte des guerres civiles, s'il en est de même pour Pierre Matthieu dans ses *Remarques d'Estat* dénonçant les « esprits indociles & remuants ne se pouv[ant] ranger sous les loix de la modestie & du respect » et qui engendrèrent un « prodige de revolte & sedition »²⁰⁹, une réflexion beaucoup plus dégagée des troubles passés apparaît dans la première décennie du XVII^e siècle, notamment dans la vaste synthèse de Charron. Le type d'événements dont nous tâchons ici de décrire la conceptualisation politique occupe en effet une part importante de la réflexion sur la vertu de prudence, au troisième livre du traité *De la sagesse* : plus précisément, conjuration, trahison, « esmotions populaires », faction et ligue, sédition, tyrannie et rébellion, enfin guerres civiles apparaissent comme autant de moments de crise, dont la gestion réclame le concours non de la « prudence ordinaire & facile, qui chemine selon les loix, coutumes & train ja estably »²¹⁰, mais d'un autre type de prudence, une prudence « extraordinaire et plus difficile »²¹¹, « requise aux affaires difciles & mauvais accidents publics & privez »²¹². C'est dans le cadre novateur de cette prudence extraordinaire – dont l'origine serait à chercher dans l'humanisme marchand du

²⁰⁷ Georges Minois, *op. cit.*, titre du ch. VIII, p. 245.

²⁰⁸ Pierre de Belloy, « Épître », *De l'authorite du roy, et crimes de leze majesté, qui se commettent par ligues, designation de successeur, & libelles escrits contre la personne, & dignité du Prince*, 1597, 75 p., n.p., p. xv''.

²⁰⁹ Pierre Matthieu, *Remarques d'Estat et d'histoire sur la vie et les services de monsieur de Villeroy, par P. Matthieu*, Rouen, Jacques Besongne, 1619, 120 p., p. 60 et p. 32.

²¹⁰ Pierre Charron, *Œuvres [Œuvres revues, corrigées et augmentées]*, Paris, 1635], *De la sagesse. Livre troisième, auquel sont traictez les advis particuliers de la sagesse, par les quatre vertus morales*, Genève, Slatkine Reprints, 1970, ch. I : « De la prudence en général », p. 4. Chaque type d'événement énuméré plus haut fait l'objet d'un développement spécifique à travers différentes sous-sections du chapitre IV consacré à « la prudence requise aux affaires difciles & mauvais accidents publics & privez ».

²¹¹ *Ibid.*, ch. I, p. 4.

²¹² *Ibid.*, titre du chapitre IV déjà cité. On peut rapprocher et comparer la manière dont Charron distingue deux types de prudence avec celle dont il parle d'une « double justice » : « Il faut sçavoir premierement qu'il y a une double justice ; une naturelle, universelle, noble, philosophique ; l'autre aucunement artificielle, particulière, politique, faicte et contraincte au besoin des polices et estats. [...] Ceste-cy permet au besoin et approuve plusieurs choses que celle-là rejetteroit et condamneroit du tout. Elle a plusieurs vices légitimes et plusieurs actions bonnes illégitimes. Ceste-là regarde tout purement la raison, l'honneste ; ceste-cy considère fort l'utile, le joignant tant qu'il peust avec l'honnesteté. De celle-là, qui n'est qu'en idée et en théorie, n'en faut poinct parler » (*Ibid.*, l. III, ch. V, p. 218).

quattrocento italien²¹³ – que Charron propose au prince une réflexion sur la gestion des conjurations. Cette étape marque une date décisive dans l’histoire que nous tâchons d’écrire, non seulement parce que, pour la première fois dans la France moderne – et en un sens la dernière –, les conjurations font l’objet de considérations spécifiques, étant distinguées des autres types de révoltes politiques, et surtout parce que cette réflexion s’inscrit clairement dans un renversement de perspective par rapport à Machiavel : Charron ouvre en effet son chapitre en déclarant que si « Machiavel traicte au long comme il faut dresser & conduire les conjurations, nous allons dire comme il les faut rompre, empescher & y remedier »²¹⁴. Contrairement au texte bifrons de Machiavel, qui n’adoptait pas de point de vue, ou plutôt qui adoptait simultanément celui du pouvoir et de l’opposition²¹⁵, Charron se situe exclusivement du côté du prince.

²¹³ Sur l’évolution du concept de prudence, nous renvoyons à l’article de Christian Lazzeri : « Prudence, éthique et politique de Thomas d’Aquin à Machiavel » (*De la prudence des anciens comparée à celle des modernes : sémantique d’un concept, déplacement des problématiques*, éd. André Tosel, Paris, Diffusion Les Belles lettres, Annales littéraires de l’Université de Franche-Comté, « Série Agon », n° 7, 1995, 286 p., p. 79-128). La définition d’un domaine extraordinaire de la prudence est en effet le fruit d’une série de révolutions, à commencer par la sécularisation de la prudence, préparée de longue main par l’académie napolitaine du Quattrocento, notamment par Pontano qui, sans rompre avec la recherche d’une finalité éthique, la conçoit comme purement mondaine, menant à un « souverain bien relatif » (pour reprendre l’heureuse formule d’Etienne Gilson à propos de Thomas d’Aquin, dans son *Histoire de la philosophie médiévale*, Paris, Payot, 1986, p. 539, citée par Ch. Lazzeri, *Ibid.*, p. 82). Consécutive à cette sécularisation, l’élimination de toute finalité éthique normative semble acquise dès le XV^e siècle dans l’humanisme marchand italien (voir Christian Bec, *Les Marchands écrivains. Affaires et humanisme à Florence, 1375-1434*, Paris, La Haye, Mouton, 1967, 491 p. Sur la *prudenza* des *mercatores* comme « prudence de la chair », « uniquement préoccupée du bien-être matériel », lire p. 329-330 et, plus généralement, l’ensemble du troisième chapitre de la deuxième partie : « Affaires et place de l’homme dans le monde. *Fortuna, Ragione, Prudenzs* », p. 301-330). Prolongeant les révolutions précédentes, Machiavel redéfinit la finalité prudentielle comme purement relative au sujet et donnant lieu à des « comparaisons internes d’avantages et de désavantages relatifs » (C. Lazzeri, *Ibid.*, p. 105-106). La réflexion émergente sur la raison d’État au milieu du XVI^e siècle mettra donc à profit la lente évolution du concept de prudence au cours du siècle précédent pour bâtir la distinction des domaines ordinaire et extraordinaire et légitimer la subordination de la morale à la politique. C’est ce que fera notamment Juste Lipse, que reprend Charron. Aux chapitres XIII et XIV du livre IV des *Politicorum sive civilis doctrinae libri sex*, et seulement après avoir solidement enté la rationalité politique sur des préceptes moraux, dans la pure tradition des arts de gouverner, Juste Lipse envisage en effet la question de savoir si, à la simple prudence, il convient d’ « ajouter & mesler quelque chose de la lie & des fanges des fraudes & tromperies » (Juste Lipse, *Les Politiques. Livre IV*, traduction de Charles Le Ber, 1597 [1590], avant-propos de Jacqueline Lagrée, publication du Centre de philosophie morale et politique de l’Université de Caen, Caen, Presses Universitaires de Caen, « Bibliothèque de Philosophie morale et politique. Textes et Documents », 1994, 91 p., p. 79 et sv.). Il apparaît que, pour « ce siecle & les hommes d’aujourd’huy », pour ces royaumes « ruinez par dol & par fraude », la force et son autorité persuasive ne sont plus suffisantes : dès lors, Juste Lipse en vient à admettre la fraude et la finesse au sein d’une *prudencia mixta*, à condition qu’elles soient subordonnées au « bien & utilité publique » (ch. XIII) et qu’elles se maintiennent dans certaines bornes (ch. XIV) : si la fraude « legere », qui opère par « defiance & dissimulation », est recevable en raison de sa vertu défensive, si parfois la nécessité justifie également la fraude « moyenne » qui, « aux confins & voisinage du vice », consiste notamment en « conciliation & deception » grâce à la persuasion ou aux présents, le troisième type de fraude, la fraude « grande » impliquant « la Perfidie et l’Injustice » est à bannir absolument car, autorisant par exemple la rupture des serments relatifs au bien des sujets ou l’arbitraire envers des particuliers riches ou puissants, elle ferait passer les intérêts privés du Prince avant l’intérêt public de l’État. En dépit de ces restrictions, Juste Lipse élabore, pour consolider la philosophie étatiste, un concept hautement opératoire, et qui sera d’ailleurs enveloppé dans l’opposition à la « raison d’Enfer » (sur prudence et raison d’État, voir : Étienne Thuau, *Raison d’État et pensée politique à l’époque de Richelieu, op. cit.*, notamment ch. III, p. 103-152).

²¹⁴ Pierre Charron, *De la sagesse, op. cit.*, p. 49-50.

²¹⁵ Machiavel, rappelons-le, voulait présenter des « exemple[s] [...] qui serv[ent] aux conspirateurs et à ceux contre qui on conspire » (Machiavel, *Discours*, éd. cit., t. III, ch. 6, p. 636).

Il s'ensuit que les dangers dont parlait Machiavel ne sont plus ceux encourus par les conjurés, mais exclusivement ceux qui menacent les gouvernants. Leur nocivité réside dans la force du secret aussi bien que dans le courage de ceux qui sont prêts à se sacrifier en commettant un crime de lèse-majesté. Si, ce faisant, Charron laisse transparaitre, *volens nolens*, un peu de l'éthique de la gloire à l'œuvre chez Machiavel, c'est pour mieux établir la gravité de la menace que les conjurations font peser sur le prince :

Conjuration est une conspiration & entreprise d'un ou plusieurs contre la personne du Prince ou l'Estat : c'est chose dangereuse, malaisée à éviter ou remédier, pource qu'elle est couverte & cachée. Comment se peut-on sauver d'un ennemy couvert du visage du plus officieux amy ? Comment peut-on sçavoir les volontez & pensees d'autrui ? Et puis celui qui mesprise sa vie est maistre de celle d'autrui, *contemnit omnes ille, qui mortem prius*. Tellement que le Prince est exposé à la merci d'un particulier, quel qu'il soit²¹⁶.

L'essentiel du danger, comme en témoigne ce fragment, repose bel et bien dans le secret des conjurés, dans leur entreprise « couverte et cachée », susceptible de jeter un doute universel et indéfini sur l'entourage princier. Mais précisément, on peut dire que, pour pallier cette sourde menace, le secret génère en retour des stratégies princières adaptées à cette forme spécifique d'agression ; non seulement, en effet, Charron recommande une activité de contre-espionnage, « une recherche & contremine par gens propres à cela fideles & discrets, qui sont les yeux & les oreilles du Prince »²¹⁷, mais, allant plus loin, il suggère la nécessité – il est vrai purement défensive – de la dissimulation : face à la menace larvée des conjurés, le prince devra ainsi s'efforcer « de tenir bonne mine à l'accoutumé »²¹⁸ et, en ce sens, « d'attendre sans effroy & sans trouble tout ce qui pourra advenir »²¹⁹.

Tel est bien, à nos yeux, l'intérêt du chapitre de Charron : en recentrant son propos sur la figure du prince, il crédite ce dernier d'un certain nombre de postures autrement réservées aux conjurés et permettant généralement de jeter le discrédit sur eux. On observe donc, au point de départ de la lignée étatiste, une ambiguïté propre au champ d'action « extraordinaire » du prince, lorsque les nécessités de l'État le requièrent. Au reste, à la réserve de cette inversion capitale, Charron reconduit les conseils de Machiavel : de même que le soin de se faire aimer par la générosité et l'« innocence » permet au prince d'asseoir son empire – « *fidelissima custodia principis innocentia* »²²⁰ –, de même la douceur, voire la clémence constituent souvent une réponse

²¹⁶ Pierre Charron, *De la sagesse, op. cit.*, p. 49. On notera également que le passage fait peut-être discrètement référence à Cicéron en mentionnant l'amitié violée dans le tyrannicide, mais c'est pour critiquer la position cicéronienne (voir Cicéron, *De officiis*, l. III, ch. 4, cité *supra*, p. 70).

²¹⁷ Pierre Charron, *De la sagesse, op. cit.*, p. 50.

²¹⁸ *Loc. cit.*

²¹⁹ *Loc. cit.*

²²⁰ *Loc. cit.*

appropriée aux conjurations. Certes, s'il est vrai qu'« espargner telles gens c'est trahir cruellement le public »²²¹, et qu'en ce sens la raison d'État réclamerait un processus exemplaire de châtement, pourtant « il y faut de la prudence, & ne s'y faut porter tousjours et partout de la mesme façon »²²². Faire périr sans ménagement quelques obscurs conjurés n'est guère dommageable au prince ; mais, cas fréquent dont rend compte l'anthropologie machiavélienne, que faire lorsqu'il s'agit de favoris, de grands, voire de princes du sang ? En ce sens, écrit Charron tout en citant le geste d'Auguste envers Cinna, « quelquefois faut pardonner, si c'estoit un Grand à qui le Prince & l'Etat sont obligez, duquel les enfans, parens & amis soient puissans »²²³. Reste que, dans la logique du secret dans laquelle Charron s'est placé dès le début du chapitre, la véritable prudence et le meilleur antidote consistent à contrer les conjurés sur leur propre terrain : à savoir simuler l'ignorance du secret, en bref, annihiler le secret en lui ôtant son envers, la publicité :

Le meilleur de tous [les remèdes] c'est de prevoir la conjuration, l'eluder & rendre vaine, feignant pour ce coup ne sçavoir les conjurez, mais faire comme si lon vouloit pourvoir à autre chose, comme firent les Carthaginois à Hannon leur Capitaine, *optimum & solum saepe insidiarum remedium, si non intelligentur*²²⁴.

Dans l'histoire conceptuelle des conjurations, le chapitre signé par Charron constitue donc une synthèse moderne des réflexions d'Aristote et de Machiavel, centrée pour la première fois sur la figure du prince et dans l'optique purement technique imposée par la perspective prudentielle. Le discours de Charron, sur ce point en retrait par rapport au Florentin, ne donne ni même ne cherche aucune explication aux conjurations, mais il met à la disposition du prince des instruments adéquats pour les prévenir et y remédier ; cela n'est possible qu'au moyen d'une extension des registres et des modes d'action du pouvoir jusqu'au domaine de « l'extraordinaire », bientôt investi par la naissante raison d'État moderne.

La raison d'État, précisément en tant qu'elle conditionne et justifie des actions extraordinaires, c'est-à-dire hors du cours normal de l'exercice régulé du pouvoir – ces actions n'ayant d'autre fin que de préserver ou d'augmenter le pouvoir lui-même –, telle est précisément la notion que Gabriel Naudé, approfondissant Machiavel et les premiers étatistes, va doter d'une puissance sans précédent dans ses *Considérations politiques sur les coups d'État*. Auteur déjà

²²¹ *Loc. cit.*

²²² *Loc. cit.*

²²³ *Ibid.*, p. 51.

²²⁴ *Loc. cit.* On comparera cette conséquence inattendue de la prudence extraordinaire avec les conseils donnés par Machiavel à la fin du chapitre sur les conjurations dans les *Discorsi*, où il recommande également ou bien une clémence tactique et parfois dilatoire, ou bien une grande discrétion. « Si vous trouvez les conjurés nombreux et puissants, gardez-vous de les démasquer avant d'avoir la force suffisante pour les écraser, faute de quoi vous démasqueriez votre impuissance, et ceux-ci, talonnés par la nécessité, agirait dès lors sans égard » (Machiavel, *Discours*, éd. cit., l. III, ch. 6, p. 635), mais inversement, « quand la conjuration a peu de forces, on peut et on doit l'étouffer le plus promptement possible » (*Ibid.*, p. 636).

sulfureux de l'*Apologie pour tous les grands personnages qui ont été faussement soupçonnés de magie*, qui louait à demi-mots la magie « feint & simulée », « politique & naturelle »²²⁵ – entendons les mystères religieux mis au service de fins politiques –, Gabriel Naudé va plus loin encore dans la voie de l'autonomisation du politique par rapport à toute morale en publiant ses *Considérations*, imprimées à douze exemplaires, en 1639, sous les presses privées du cardinal Bagni²²⁶. Ces circonstances de publication intimistes, jointes à une « puissante périphrase »²²⁷ et à l'usage du « style de Montaigne et de Charron »²²⁸, truffé d'érudition latine et si opposé aux efforts débutants, selon l'expression balzacienne, pour « civiliser la doctrine », relèvent de ce que Louis Marin nomme « la complexité des protocoles de l'énonciation non seulement écrite, mais imprimée de l'ouvrage »²²⁹. Ce cryptage du texte pourrait s'expliquer, à suivre Naudé dans son avis « Au lecteur », par la profondeur de la matière traitée. Si l'auteur prend ainsi, à tant d'égards, le contre-pied du *Prince* de Balzac²³⁰, c'est que « les choses qu'il traite sont beaucoup plus importantes »²³¹. De fait, et continuant à s'opposer à Balzac et à toute une lignée d'écrivains étatistes, Naudé s'appuie sur Bodin pour délimiter plus précisément son champ d'étude :

Plusieurs, écrit en effet Bodin, ont traité au fond et fort amplement de l'établissement des mœurs, de la guérison des peuples, de l'institution des princes, et de l'affermissement des lois ; mais ils ont passé fort légèrement sur les affaires d'État, et n'ont rien dit des révolutions des empires, et de ce qu'Aristote appelle sophismes ou secrets des Princes ; et Tacite, secrets de l'Empire²³².

S'inscrivant donc dans cette filiation discursive que nous avons fait remonter à Aristote, Naudé s'intéresse aux révolutions des empires comme au cœur du politique ; c'est à l'horizon des mutations étatiques que prennent sens les secrets des Princes et autres *arcana imperii* et, plus précisément, c'est pour intervenir dans ces bouleversements de l'État (afin de les prévenir ou bien

²²⁵ Gabriel Naudé, *Apologie pour tous les grands personnages qui ont été faussement soupçonnés de magie*, Paris, François Tarca, 1625, p. 56. Sur cet ouvrage, voir René Pintard, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, Paris, Boivin, 1943, troisième partie, ch. I, §. 1. « L'instinct critique » et ch. I, §. 2. « La méthode critique » p. 442-450.

²²⁶ Voir l'édition de référence : Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'Etat* [première éd. 1639, texte de l'éd. de 1667], précédé de « Pour une théorie baroque de l'action politique » par Louis Marin, éd. Frédérique Marin et Marie-Odile Perulli, Les Éditions de Paris, 1988. Nous utilisons la récente réédition : Paris, Gallimard, « Le Promeneur », 2004. Sur la pensée politique de Naudé, voir : René Pintard, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, op. cit., troisième partie, ch. 4, §. 3. « À l'école de Machiavel : la politique de Naudé », p. 542-551, ainsi que Étienne Thuau, *La Raison d'État et la pensée politique à l'époque de Richelieu*, op. cit., p. 318-334.

²²⁷ Louis Marin, « Pour une théorie baroque de l'action politique » [1988], *Politiques de la représentation*, éd. Alain Cantillon et alii, Paris, Éditions Kimé, « Collège international de philosophie », 2005, p. 208.

²²⁸ Gabriel Naudé, « Au lecteur », *Considérations politiques sur les coups d'État*, éd. cit., p. 63.

²²⁹ Louis Marin, « Pour une théorie baroque de l'action politique », art. cit., p. 211.

²³⁰ Jean-Louis Guez de Balzac, *Le Prince, Œuvres, divisées en deux tomes, publiées par Valentin Conrart* [Paris, Louis Billaine, 1665], Genève, Slatkine Reprints, 1971, tome II, p. 1-122. Voir également, pour la politique de Balzac, Étienne Thuau, *La Raison d'État et la pensée politique à l'époque de Richelieu*, op. cit., p. 252-263.

²³¹ Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, éd. cit., p. 64.

²³² *Ibid.*, texte cité, p. 82.

de les faire réussir) qu'un mode d'action princière spécifique se révèle nécessaire. Prolongeant la réflexion de Juste Lipse et de Charron, qui s'efforçaient de définir une prudence « mêlée », voire « extraordinaire »²³³, Naudé s'intéresse à un type de « conseil fin et artificieux qui s'écarte un peu des lois et de la vertu, pour le bien du roi et de royaume »²³⁴. Si, comme l'explique le secrétaire-bibliothécaire, « nous devons considérer la *Prudence* comme une vertu morale et politique, laquelle n'a autre but que de rechercher les divers biais, et les meilleurs et plus faciles inventions de traiter et faire réussir les affaires que l'homme se propose »²³⁵, alors nous devons admettre que le Prince doit se doter d'une prudence spécifique apte à faire réussir les desseins particuliers liés au maintien ou à l'accroissement de son État. En ce sens, la raison d'État peut dicter, comme nous l'avons vu, un « excès du droit commun à cause du bien public », le coup d'État résultant alors

des actions hardies et extraordinaires que les princes sont contraints d'exécuter aux affaires difficiles et comme désespérées, contre le droit commun, sans garder même aucun ordre ni forme de justice, hasardant l'intérêt du particulier, pour le bien du public²³⁶.

Ainsi, comme l'écrit Louis Marin, dans un commentaire inspiré des *Considérations* de Naudé, le prince, à travers le recours au coup d'État, « pose son acte « aux limites » de son pouvoir »²³⁷. Mieux, « le coup d'État du prince, c'est le pouvoir d'État faisant en quelque sorte *régression à la violence originnaire de sa fondation*, à son fondement de force. Le coup d'État révèle, dans l'instant même de sa manifestation, le fondement du pouvoir, il est *l'apocalypse de son origine* »²³⁸. Même si cette explication et sa conséquence consistant en « la mise en réserve de la force dans les signes »²³⁹ ne nous semblent pas particulièrement « baroque » ni relever spécifiquement de la période ainsi désignée²⁴⁰, il reste que les *Considérations* semblent bien présenter le coup d'État comme un

²³³ Voir *supra*, première partie, ch. II, p. 89 et note 213 p. 89.

²³⁴ Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, éd. cit., p. 85. Le libertin érudit fait clairement référence au néo-stoïcisme dans la même page, glosant Juste Lipse de la manière suivante : « il vient ensuite à parler d'une autre prudence, laquelle il appelle mêlée, parce qu'elle n'est pas si pure, si saine et entière que la précédente ; participant un peu des fraudes et des stratagèmes qui s'exercent ordinairement dans les cours des princes, et au maniement des plus importantes affaires du gouvernement » (*Loc. cit.*).

²³⁵ *Ibid.*, p. 86.

²³⁶ *Ibid.*, p. 104.

²³⁷ Louis Marin, « Pour une théorie baroque de l'action politique », art. cit., p. 200.

²³⁸ *Loc. cit.* Nous soulignons.

²³⁹ *Loc. cit.*

²⁴⁰ En effet, la pratique du coup d'État comme la réflexion sur ce type d'événement traversent l'ensemble de la première modernité – sinon l'histoire de l'Occident – et, de plus, la fulgurance et l'économie de moyen que requiert le coup d'État s'apparente davantage, s'il faut lui chercher un pendant esthétique, à la « sourdine » stylistique plus propre au classicisme. Pour l'usage du terme « baroque » dans le domaine politique, voir : *L'État baroque (1610-1652). Regards sur la pensée politique de la France du premier XVII^e siècle*, éd. Henry Méchoulan, étude liminaire d'Emmanuel Le Roy Ladurie, Paris, J. Vrin, 1985. La pertinence de l'emploi du terme pour les belles-lettres a été mise en question dans un numéro de *Littératures classiques* intitulé « Le Baroque en question(s) », éd. Didier Souiller, n°36 (printemps 1999), Paris, Honoré Champion. Au-delà des mises en question, nous renvoyons aux travaux classiques de Jean Rousset, Claude-Gilbert Dubois et Bernard Chédozeau. Pour le lien entre la représentation spécifique des conjurations et

dévoilement de l'envers du pouvoir et de la violence nue qui lui préexiste et qui le fonde. Mais il faut tâcher de prendre la mesure d'une telle conception et de ses implications pour cet autre envers du coup d'État princier que sont les conjurations.

Certes, si la fortune de Naudé (après Bagni, il sera protégé, comme on sait, par Richelieu puis Mazarin, pour l'édification et la défense duquel il rédige un *Mémoire confidentiel* et le fameux *Mascurat*²⁴¹) et si l'orientation absolutiste de la pensée des « libertins érudits » ne permettent pas de douter du loyalisme de l'auteur des *Considérations*, on ne peut qu'être frappé, pourtant, par l'ambivalence du texte. On ne saurait mettre en doute, bien entendu, les conclusions de René Pintard dans son livre sur le *Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*. À l'orée d'un chapitre décisif de cet ouvrage, René Pintard pose en effet ces questions auxquelles le lecteur habitué aux autres aspects du libertinage, qu'il soit religieux ou moral, croit d'emblée savoir la réponse :

Et puisqu'en général toutes les audaces vont de pair, ne faut-il pas que ces penseurs indépendants en matière de religion et de morale partagent, à l'endroit de l'absolutisme, un peu de cette hostilité dont font parade tous les gentilshommes mécréants pour qui les conspirations semblent le naturel complément des blasphèmes ? Mécontentement chagrin, critique morose, révolte sourde ou hautaine : à quoi vont-ils se résoudre²⁴² ?

La réponse, comme on sait, ne réside pas dans l'une de ces options, et les conspirations ne sont guère en faveur auprès des libertins, dont le conformisme exacerbé en morale politique s'appuie sur un paradoxe qu'il nous faut maintenant comprendre et approfondir. Leur position s'explique par une combinaison de principes et de partis pris, au premier rand desquels viennent l'affirmation de la nécessité du gouvernement politique²⁴³, l'appréhension des troubles et des révoltes, ainsi qu'un mépris élitiste pour le « populaire »²⁴⁴. Dès 1620, Gabriel Naudé, mêlant ces trois perspectives,

l'esthétique baroque, voir l'article de Gisèle Venet, « Temps et espace baroques dans *The Conspiracie and Tragedie of Charles, Duke of Byron* de Chapman », *Lieu et temps*, éd. Jean Fuzier, actes du Congrès de la Société Française Shakespeare (1984), Montpellier, Presses de l'Université Paul Valéry, 1989.

²⁴¹ Gabriel Naudé, *Mémoire confidentiel adressé à Mazarin*, éd. Alfred Franklin, Paris, L. Willem, 1870, xxx-108 p. et le *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin : depuis le sixième janvier, jusques à la déclaration du premier avril mil six cens quarante-neuf*, Paris, s.é., c. 1650, 718 p. Le premier de ces ouvrages permet à Naudé de montrer son orthodoxie en recommandant à Mazarin la politique de son prédécesseur (et partant d'être reconduit dans ses fonctions par le nouveau ministre), le second, dialogue entre Saint-Ange (i.e. Naudé) et Mascurat (i.e. Camusat) – et plus connu sous ce titre de Mascurat – est une réfutation systématique des pamphlets frondeurs et une apologie du cardinal.

²⁴² René Pintard, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, op. cit., p. 539.

²⁴³ Voir par exemple, Samuel Sorbière, très proche de Hobbes, dans « À Monsieur Vaubrun », *De l'amitié. À monsieur de Vaubrun, comte de noigent, mestre de camp general des carabins de France*, Paris, Estienne Loyson, 1660, 83 p., p. 14 et sv.

²⁴⁴ Cette tendance est bien représentée dans les *Considérations*, où Naudé range parmi « les opinions [dont il faut] être persuadés pour entreprendre les coups d'État », celle de considérer le peuple « comme une bête à plusieurs têtes, vagabonde, errante, folle, étourdie, sans conduite, sans esprit, ni jugement », et même comme « inférieure aux bêtes, pire que les bêtes, et plus sotté cent fois que les bêtes mêmes » ; cette représentation topique du peuple rejoint également la crainte de la révolte et du tumulte, puisque le peuple crédule est prompt à croire « les imposteurs, les rusés politiques, les

écrivait dans le *Marfore, ou Discours contre les libelles* que « tous les [...] deffauts que voudrés rechercher en l'Estat » ne sont pas « si préjudiciables qu'une guerre de trois mois »²⁴⁵ ; en conséquence, personne n'est en droit de mettre en cause « l'auctorité absoluë qu'obtiennent les princes et les potentatz sur leurs subjectz »²⁴⁶. Cette conviction va si loin que, dans bien des cas, les libertins regrettent que le gouvernement ne soit pas davantage autoritaire. Comme l'explique René Pintard, au vu des troubles qui secouent toute l'Europe, certains libertins comme Sorbière, De l'Estoile ou Boulliau se prennent à rêver de la quiétude civile qui régnerait en terres d'Islam du fait de l'extension maximale du pouvoir placé entre les mains du Sultan. Cet « Empire absolu », écrit ainsi Sorbière, y « fait presque le mesme effect » que la « loi de Nature » chez les peuples sauvages, de sorte que s'y développe une tranquillité laissant la majorité vivre « en paix, et sans danger de recevoir le moindre dommage »²⁴⁷. Or c'est précisément un défaut d'autorité qui, selon Sorbière, expliquerait les malheurs des monarchies européennes, dans lesquelles le pouvoir royal est inopportunément tempéré par une longue série de pouvoirs intermédiaires, médiations évidemment propices aux projets factieux²⁴⁸ :

Je doute si tout nostre malheur et nostre sottise ne vient pas de ce que nous ne vivons pas, dans nos Societez civiles de l'Europe, ny tout à fait sous l'Estat de l'Empire, ny rendus à celui de la Nature. Nous sommes en un certain milieu [...], partagés entre ces deux Estats ; et tantost la sujection aux Puissances souveraines nous abbat le courage, tantost les pensées de liberté nous le relevent, et nous font insulter temerairement contre les premiers que nous rencontrons en nous relevant²⁴⁹.

Si donc, comme l'écrit Pintard, « leur politique laïcisée dépasse en arbitraire les plus farouches exigences de leurs contemporains », s'ils sont « à l'avant-garde, à l'extrême pointe conquérante du mouvement absolutiste »²⁵⁰, c'est que les libertins cherchent à exorciser une angoisse des troubles susceptibles de rompre la *concordia civium* – cela est particulièrement clair chez Sorbière, traducteur et admirateur de Hobbes²⁵¹ –, angoisse fondée sur les spectres des guerres civiles et la hantise des révolutions étatiques, qu'ils s'accordent pourtant à reconnaître comme inévitables.

mutins, les séditeux, les dépités, les superstitieux, les ambitieux, bref tous ceux qui ont quelque nouveau dessein » (Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, éd. cit., p. 155).

²⁴⁵ René Pintard, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, op. cit., texte cité p. 543.

²⁴⁶ *Loc. cit.*

²⁴⁷ *Ibid.*, texte cité p. 554.

²⁴⁸ À l'opposé, dans les sociétés orientales telles que les imagine Sorbière, le pouvoir est tout entier concentré dans les mains du Sultan et la relation de sujétion se fait sans médiation aucune : « Cette entiere dependance de leur vie et de leur fortune ne les rend pas plus malheureux. Au contraire ; ils en ont moins à craindre les insultes des personnes privées ; ils sont tous immediatement sous la protection de leur Souverain » (*Ibid.*, texte cité p. 554).

²⁴⁹ *Ibid.*, texte cité p. 555.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 560.

²⁵¹ Aussitôt après leur première publication en latin ou en anglais, Samuel Sorbière donne en effet une traduction française des deux ouvrages majeurs de Hobbes. Voir ; *Éléments philosophiques du citoyen, traicté politique où les fondemens de la société civile sont découverts [De cive, 1642], par Thomas Hobbes, et traduits en françois par un de ses amis*, Amsterdam, J. Blaeu, 1649, 2 parties en 1 vol., in-8° ; puis *Le Corps politique, ou les Éléments de la loy*

Tel est donc le paradoxe politique des libertins : renforcer au plus haut point un pouvoir qu'ils savent néanmoins toujours transitoire. C'est ce dont témoigne, par exemple, ce fragment du *Mémoire confidentiel adressé à Mazarin* :

L'exemple de nos voisins, écrit Naudé, nous apprend assez qu'il n'y a rien de si dangereux ès grandes affaires, que de les laisser trainer, ou de les penser sauver en temporisant, et en donnant tousjours aux factieux une partie de ce qu'ils demandent affin de sauver l'autre. Il y a tantost quatre ans qu'on ne fait rien autre chose en France²⁵².

Naudé, qui pense à l'Angleterre et aux Pays-Bas, s'appuie paradoxalement sur des conspirations tournées en révolutions, pour réclamer un renforcement de l'autoritarisme monarchique. Or l'accord discordant entre la conscience de la labilité des couronnes et les vœux absolutistes n'est nulle part si évident que dans les *Considérations politiques sur les coups d'État* : s'appuyant sur Boèce pour établir qu'« il n'y a rien d'engendré au monde qui ne soit sujet à quelque changement »²⁵³, Naudé en vient à affirmer avec audace qu'« il ne faut donc pas croupir en l'erreur de ces faibles esprits, qui s'imaginent que Rome sera toujours le siège des saints Pères, et Paris celui des rois de France »²⁵⁴.

Pour qui est conséquent, le raisonnement de Naudé dans les *Considérations*, quelque crypté et diffracté qu'il soit par le réseau des citations et des digressions, implique donc clairement le droit légitime d'entreprendre la ruine ou l'érection d'une république, pour le prince ou son ministre, certes, mais pas seulement pour eux... Prêtons attention à l'extension abstraite et englobante du discours, et à la manière dont sont désignés les acteurs politiques :

S'il est question, écrit Naudé, *qu'un ministre, soit pour le service de Dieu, ou pour celui de son maître*, songe aux moyens de ruiner quelque république ou empire, cette maxime générale lui fera croire de premier abord, qu'une telle entreprise n'est pas impossible, puisqu'il n'y en a pas une qui jouisse du privilège de pouvoir toujours durer et subsister²⁵⁵.

Mais la mention du ministre vient en fait préciser une conclusion beaucoup plus ouverte quant au type d'action impliquée et beaucoup moins explicite quant aux acteurs qui pourraient en avoir l'initiative : « cette maxime étant très véritable, venait en effet de dire Naudé, *un bon esprit* ne désespérera jamais de pouvoir surmonter toutes les difficultés, qui empêcheraient peut-être quelque

morale et civile, avec des réflexions sur la loy de nature, sur les serments, les pacts [sic] et les diverses sortes de gouvernemens, leurs changemens et leurs révolutions [De corpore politico or the Elements of law, moral and politick, 1650], par Thomas Hobbes, Traduit d'anglois en françois par un de ses amis, s. l., 1652, in-12, viii-180 p. Dans ses propres ouvrages, et notamment dans son traité De l'amitié, Sorbière revient sur l'utilité, sinon la nécessité de la concorde : d'une part la concorde civile est la seule sortie possible de cette guerre de tous contre tous qui caractérise l'état de nature ; d'autre part, l'amitié elle-même permet de perfectionner cette concorde ou de pallier les interstices et déligatures de la société civile lorsque le corps social vient à se déliter dans certaines circonstances (Samuel Sorbière, De l'amitié., op. cit., p. 14-18).

²⁵² René Pintard, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, op. cit., texte cité p. 551.

²⁵³ Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, op. cit., ch. IV. « De quelles opinions faut-il être persuadé pour entreprendre les coups d'État », p. 147.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 148.

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 148-149. Nous soulignons.

autre d'exécuter ou d'entreprendre *ces affaires d'importance* »²⁵⁶. Nous touchons donc là au cœur du texte de Naudé, du point de vue qui nous occupe : le paradoxe politique libertin – l'exaltation d'un pouvoir absolu pourtant relatif et passager – se prolonge dans l'ambivalence des acteurs désignés par Naudé et dans la réversibilité des coups d'État en conjurations. On peut penser, d'ailleurs, que les deux dimensions englobées dans la réflexion de Naudé relèvent à peine de l'ambiguïté, tant les deux faces du déploiement extraordinaire du pouvoir et du contre-pouvoir se rejoignent dans un même mécanisme essentiel – « apocalypse de son origine » comme le disait Marin, mais aussi, si l'on peut oser la formule, parousie de son anéantissement. La première fin des coups d'État comme des conjurations (« quoiqu'elles soient à mon avis les plus injustes », précise malicieusement Naudé) n'est-elle pas, précisément, « l'établissement et nouvelle érection ou changement des royaumes et principautés »²⁵⁷ ? Cette proximité des complots et des coups d'État apparaît, d'ailleurs, à travers la construction des références historiques dans les *Considérations politiques*. Comme l'a parfaitement montré Isabelle Cogitore, Naudé évoque plusieurs exemples de conspirations antiques à l'appui de sa définition des coups d'État. Les conspirations de Séjan et de Plautien sont ainsi censées illustrer les « coups d'État simples » ; or il est évident qu'elles ne mettent pas en jeu la seule initiative impériale, mais préexistent, sous forme d'initiative contre le pouvoir, à la « surprise » que constitue, dans les deux cas, la réaction du pouvoir. « En pervertissant certaines de ses références, conclut Isabelle Cogitore, l'érudit pouvait se démarquer du pouvoir qu'il servait tout en démasquant ses ressorts, ses *arcana* »²⁵⁸. Mais l'on peut aller plus loin, sans même évoquer ce type de références biaisées au phénomène des conjurations. En effet, les *Considérations* ne manquent pas d'exemples, non seulement de révoltes réussies ou de luttes indépendantistes menées à bien, mais encore d'usurpateurs satisfaits ou d'habiles conjurateurs – il est vrai que ces derniers sont présentés comme ayant manqué leur but, mais nous reviendrons plus loin sur les raisons structurelles expliquant qu'un conjurateur, inévitablement, est quelqu'un qui a échoué. Ainsi, « les Suisses, les Lucquois, les Hollandais, et ceux de Genève » témoignent du succès des guerres d'indépendance, à côté de César et d'Auguste, entre autres usurpateurs, et de C. Blossius, de Gracchus ou de Spartacus, parmi les exemples de conjurés²⁵⁹. En ce sens, si l'apport des *Considérations* est décisif pour la théorisation des nouveaux moyens d'un pouvoir qui, de plus en plus, se prend lui-même comme ultime fin, le legs de Naudé en matière de résistance au pouvoir est

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 148. Nous soulignons.

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 116.

²⁵⁸ Isabelle Cogitore, « Les conspirations comme 'coup d'État' chez Gabriel Naudé : l'exemple antique », *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, op. cit., p. 193-202, ici p. 202.

²⁵⁹ Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, op. cit., p. 149. Voir aussi p. 161, *passim*.

tout aussi décisif. Renversant l'optique de Charron, prolongeant la perspective machiavélienne, non du point de vue moraliste, mais uniquement du point pratique, Naudé met la moderne technicité rationaliste dans les mains de ceux qui veulent conserver le pouvoir, comme de ceux qui souhaitent l'acquérir. Mais c'est en ce sens également que Gabriel Naudé constitue, d'une certaine manière, un hapax dans la littérature politique du temps. Celle-ci, à travers ses efforts pour consolider un régime monarchique doté d'extraordinaires pouvoirs d'intervention, tend à réduire les risques de reprises du discours des coups d'État par ceux qui s'opposent au prince ; et les constructions théoriques auront donc de plus en plus tendance à minimiser les risques de conjurations et à réduire à la portion congrue la place, jadis topique, qui leur revenait dans la plupart des traités politiques. Mais avant d'en venir au terme de ce processus observable dans les ouvrages qui précèdent et accompagnent le règne de Louis XIV, il convient de s'arrêter sur les discours qui font exception à la « sourdine » classique et que l'on trouve dans les critiques émergeant au début et à la fin du règne.

Aspects critiques de l'évocation des conjurations dans la pensée politique sous Louis XIII.

Ces discours marginaux, en effet, sont les derniers où l'on puisse deviner une évocation, la plupart du temps seulement implicite, des conjurations ; mais l'on peut dire qu'ils conservent, malgré tout, jusque dans leur perspective critique, une certaine réserve quant aux moyens susceptibles d'être pratiqués pour contester et s'opposer. Tenant registre des dysfonctionnements du régime sans proposer, sauf exception, de véritables alternatives institutionnelles²⁶⁰, ces discours critiques tiennent indéniablement de leur époque et reflètent l'euphémisation des conjurations dans la pensée politique de la seconde moitié du XVII^e siècle. À partir de ce renversement historique, résultat d'une longue et lente évolution, notre tâche, à vrai dire délicate, ne peut donc consister qu'à découvrir les interstices, les failles, les ambiguïtés de discours où les conjurations relèvent peut-être, mais peut-être pas, d'un possible politique. C'est pourquoi, avant même d'évoquer ces discours

²⁶⁰ Si la théorie aristotélicienne des « constitutions » fut toujours présente à l'époque moderne, sa réactivation dans un sens opposé à la monarchie relevait pourtant déjà de cas-limites relativement marginaux avant le règne de Louis XIV : on peut penser notamment aux appels démocratiques pendant la Ligue (voir Charles Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, Paris, Durand, 1865) ou au penchant de Louis Turquet de Mayerne pour une monarchie « aristodémocratique » (*La Monarchie aristodémocratique, ou le Gouvernement composé et meslé des trois formes de légitimes républiques, aux estats généraux des provinces confédérées des Pays-Bas, par Loys de Mayerne Turquet*, Paris, J. Berjon, 1611, in-4^o, pièces limin., 562 p). Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, de telles alternatives au régime monarchique sont encore plus rares. On peut songer pourtant à la fugitive poussée démocratique pendant la Fronde, à la fin de l'été 1642 (sur ce sujet, voir Hubert Carrier, *La Fronde : contestation démocratique et misère paysanne, 52 mazarinades (fac-similé) présentées par Hubert Carrier*, Paris, ÉDHIS, 1982, 2 vol., ainsi que, du même, *Le Labyrinthe de l'État : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Honoré Champion, « Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine », 2004, p. 95-119) ou encore à certaines pages étonnantes du curé Meslier. Majoritairement pourtant, la pensée politique sous Louis XIV, quand elle intégrait des éléments critiques, se contentait d'aspirer à réformer le régime en restaurant son lustre originel, comme nous le verrons

d'opposition, il convient, dernier détour nécessaire, de se pencher sur la toile de fond qui constitue précisément les conjurations en possible : la pensée des vicissitudes et du devenir étatique, que nous avons d'emblée signalée comme essentielle pour notre propos. Cette réflexion prend en effet une importance et une actualité particulière, en France, après les guerres de religion, au point qu'elle obsède véritablement toute réflexion sur la vie civile. D'origine aristotélicienne, mais diffusée dans des systèmes parfois très éloignés, l'idée de cycle de vie des États devient un lieu commun de la littérature épique ou dramatique « baroque » et un thème récurrent de la tragédie politique. L'idée est fortement exprimée dès la renaissance de la pensée politique en France, avec Bodin en particulier²⁶¹, qui se donne pour tâche, dans les *Six Livres de la république*, de décrire et expliquer « l'origine, accroissement, estat florissant, changement, décadence et ruine des Républiques », changements inévitables et à ce point consubstantiels à la chose publique que l'art politique consiste, faute de mieux, à « faire en sorte que le changement soit doux et naturel, si faire se peut, et non pas violent, ny sanglant »²⁶² ; en un sens, c'est parce que les tyrannicides, les conjurations et les guerres civiles sont menaçantes, et parfois inévitables, qu'un art politique se révèle nécessaire pour accompagner les cycles étatiques enroulés indéfiniment sur eux-mêmes.

De fait, dans la littérature politique des guerres civiles et des années qui suivent, la représentation du devenir étatique donne le vertige ; celle-ci s'arc-boute sur l'idée d'une éternelle révolution de toutes choses, entraînant la mutation de l'ensemble des êtres créés et non pas seulement des polices ; la cyclicité politique se détache donc d'une conception plus englobante du devenir affectant toute forme de vie, comme cela apparaît notamment dans le traité *De la vicissitude ou variete des choses en l'univers* de Loys Le Roy, qui consacre de nombreuses pages aux « vicissitudes des républiques, royaumes et Empires »²⁶³. À la logique chronologique du cycle de vie

plus bas, avec Fénelon entre autres. Elle pouvait donc faire l'économie d'une réflexion sur les moyens propres aux « révolutions », au passage d'une constitution à une autre.

²⁶¹ Notons qu'en ce sens, Bodin avait été précédé en Italie, notamment par Machiavel ; au chapitre 1 du livre V des *Histoires florentines* consacré aux « Vicissitudes des empires », le Florentin note : « Il n'a point été donné aux choses humaines de s'arrêter à un point fixe lorsqu'elles sont parvenues à leur plus haute perfection ; ne pouvant plus s'élever, elles descendent ; et pour la même raison, quand elles ont touché au plus bas du désordre, faute de pouvoir tomber plus bas, elles remontent, et vont successivement ainsi du bien au mal et du mal au bien. La *virtù* engendre le repos, le repos l'oisiveté, l'oisiveté le désordre, et le désordre la ruine des États ; puis bientôt du sein de leur ruine renaît l'ordre, de l'ordre la *virtù*, et de la *virtù* la gloire et la prospérité » (Machiavel, *Histoires florentines*, éd. cit., p. 1169).

²⁶² Jean Bodin, *Les Six Livres de la république* [1578], préface ; textes cités par Jean-Marie Goulemot, *Le Règne de l'histoire. Discours historiques et révolutions (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Albin Michel, « Idées », 1996, p. 33.

²⁶³ Loys Le Roy, *De la vicissitude ou variete des choses en l'univers, de Loys Le Roy, et concurrence des armes et des lettres par les premières et plus illustres nations du monde, depuis le temps où a commencé la civilité, et memoire humaine jusques à present. Plus s'il est vray ne se dire rien qui n'ayt esté dict paravant : et qu'il convient par propres inventions augmenter la doctrine des anciens, sans s'arrester seulement aux versions, expositions, corrections, et abrezes de leurs escrits, Par Loys Le Roy dict Regius, Au tres-chrestien Roy de France et de Poloigne Henry IIII du nom* [1575], texte revu par Philippe Desan, Paris, Fayard, « Corpus des Oeuvres de philosophie en langue français », 1988, p. 68-69.

des États²⁶⁴, s'ajoute un raisonnement logique typologique dérivée d'Aristote²⁶⁵, mais surtout une logique des contraires permettant d'expliquer généralement « comment toutes choses en l'univers sont temperees et conservees par contraires et dissemblables »²⁶⁶; la révolution perpétuelle des états semble ainsi n'être qu'un cas particulier de l'enchaînement inéluctable des contraires :

Telle est, en effet, au dire de Loys Le Roy, la revolution naturelle des polices, selon laquelle l'estat de la Republique se muë et transmuë, et derechef fait mesme retour. Si la vertu des commandans estoit tousjours semblable, les affaires humains iroient mieux et plus assurément, sans qu'on les veist transporter ça et là, et estre incessamment muez. Car l'autorité est aisément maintenuë par les mesmes moyens qu'elle est acquise. Mais ou pour diligence oisiveté, pour continence et equité, convoitise et orgueil prennent lieu : la fortune change avec la maniere de vivre. Parquoy les Royaumes et Empires sont transferez continuellement des moins idoines aux plus habiles, changeans de famille en famille, et de nation en nation. [...] Ainsi sont par l'instabilité de fortune, et imprudence humaine, les estats publics acreux, diminuez, haussez, abaissez, changez, destruits, convertis et remis des uns és autres : ayans les mieux policez leur puissance plus asseuree et plus durable, sans toutefois qu'il en soit de perpetuels²⁶⁷.

Fondée, comme chez beaucoup de ses contemporains, sur l'idée de « l'universel bransle » de toutes choses, la pensée de Louys Le Roy apparaît pessimiste sur les possibilités de maintenir durablement la paix civile, puisque même les meilleurs gouvernements n'y peuvent prétendre. Certes, l'auteur ne donne ici, pour cause des bouleversements politiques, que la bassesse des hommes – oisiveté, convoitise, orgueil – contraire aux meilleures dispositions morales – diligence, continence et équité. Les trois vertus cardinales ici évoquées sont inévitablement appelées à être « transmüées » en leur contraire, et cet antagonisme des vices et des vertus constitue une psychomachie décisive pour expliquer la décadence des États ; en référence à l'optique anthropologique de la pensée politique aristotélicienne, un espace est ainsi ouvert pour désigner ces événements dramatiques qui résultent de l'effort des vices pour vaincre les vertus politiques : c'est en ce sens que complots, conjurations, guerres civiles ou régicides peuvent apparaître à l'horizon de ces textes à résonance baroque évoquant, dans un état d'esprit exalté ou anxieux, la réversibilité des meilleurs gouvernements. Le plus souvent, du reste, les conjurations sont explicitement désignées comme une des conséquences inévitables de ces cycles de la vie des États. Dans son *Discours de la verité des causes et effects des*

²⁶⁴ Loys Le Roy écrit ainsi : « L'on void qu'une seigneurie bien fondee prospere quelque temps par la bonté de son gouvernement, et va de bien en mieux, tirant de droict fil vers le mylieu, où le faist de son vray cours politique : puis decline de hault en bas, ou du mylieu en l'extremité. Vray est qu'où finit l'une, l'autre commence, et est avancee par la ruine de la precedente : où plusieurs sont reduittes en une grande, et la grande est demembree en plusieurs moindre » (*Loc. cit.*).

²⁶⁵ Le théoricien explique en effet les enchaînements logiques des polices fondés sur leur dégradation naturelle : « La premiere des polices est la Monarchie dressee naturellement : laquelle engendre la royauté par bon établissement. Mais quand la royauté se transmuë en ses prochains vices, comme en tyrannie : de leur abolition prent naissance l'Aristocratie qui se change communément en oligarchie. Et quand la commune venge l'injustice des gouverneurs, ensuyt la democratie : par les outrances et iniquitez de laquelle est dressee derechef l'ochlocratie » (*Loc. cit.*).

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 32.

²⁶⁷ *Loc. cit.*

*decadences, mutations, changements, conversions, & ruines des monarchies, empires, royaumes, & republicques*²⁶⁸, Claude Duret reprend précisément l'idée de l'incessante opposition des contraires pour associer infailliblement aux mauvais princes les conspirations qui ne peuvent manquer de les détrôner :

Et pour la hayne & inimitié qu'on avoit anciennement de la memoire & souvenance des Tyrants, & meschans & injustes, Princes tuez & occis, leurs subjects le plus souvent & ordinairement ont deféré & présenté les Monarchies, Empires, & Royaumes, d'iceux aux entrepreneurs, chefs, & conducteurs de conspirations, & conjurations, comme si de nature il estoit infaillible, & necessaire qu'aux plus meschants, & injustes Monarques, Empereurs, & Roys il doive tousjours suivre, & succeder de bons & justes pour successeurs, & heritiers de leurs Monarchies, Empires, & Royaumes, comme si iceux successeurs, & heritiers deussent craindre, & apprehender de tomber & cheoir sous la mesme loy du glaive de leurs ayeulx, & predecesseurs, en vivants, & se comportants à la mode, & façon d'iceux²⁶⁹.

Comme par une loi « de nature », loi « infaillible », un bon monarque doit succéder au mauvais prince, et cette conception du cycle étatique permet donc de valoriser à l'extrême les entreprises conspiratrices, dans la mesure où le chef de conjuration se voit, en quelque sorte, promettre le sceptre qu'il va ôter de la main du méchant prince. Conséquence de la cyclicité des formes étatiques, la conjuration demeure pourtant aussi neutre que l'idée de cycle elle-même, puisqu'elle permet l'avènement du bon comme du mauvais gouvernement. Reste qu'elle apparaît comme un outil privilégié de cette mue de l'État. Pour les hommes de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècles, l'éternelle révolution des États, fondée sur une loi de nature universelle, correspondait sans doute aussi à une profonde conviction touchant la nature humaine, conviction en vertu de laquelle toute activité politique devait être le fruit d'« un grand desir naturel de muer », parce que les hommes ont « l'esprit muable, impatient de repos & curieux de nouveautez »²⁷⁰.

La réflexion moderne sur le rôle et le sens des conjurations s'arc-boute donc sur une conception anthropologique des mutations politiques, héritage lointain de la doctrine d'Aristote et de son avatar polybien ; l'historien grec, nous l'avons vu, en simplifiant le système aristotélicien, ne conserve guère que deux types d'explication causale pour rendre compte des grands bouleversements de l'histoire : la ruine extérieure, imprévisible, et la crise interne, explicable par la décadence morale et, en un sens prévisible, voire remédiable si les gouvernants s'appliquent à préserver la bonne santé de la chose publique. Souvent reprise au sortir des guerres civiles, une telle distinction permet d'assigner une place bien spécifique aux conjurations. Ainsi, les *Discours*

²⁶⁸ Claude Duret, *Discours de la verité des causes et effects des decadences, mutations, changements, conversions, & ruines des monarchies, empires, royaumes, & republicques. selon l'opinion & doctrine des anciens & modernes mathematiciens, astrologues, mages, philosophes, historiens, politiques, & theologiens. Au roy. Par Claude Duret bourbonnois, conseiller et advocat de sa majesté à Moulins*, Lyon, Benoist Rigaud, 1595, « Avec permission ».

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 25-26.

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 311.

*politiques et militaires du seigneur de La Nouë*²⁷¹, ouvrage que Saint-Réal cite d'ailleurs en épilogue de sa *Conjuration des Espagnols*, reprennent cette double explication causale en dramatisant la deuxième catégorie qui implique un mal rongé l'État de l'intérieur :

Entre plusieurs desolations, qui surviennent à un Estat préparé à cheoir, les deux plus mauvaises sont, quand une puissante Nation, ou plusieurs, de diverses mœurs & langues, vient à l'usurper & reduire en servitude : alors ne faut-il point demander combien de miseres souffrent les subjugez. L'autre desolation est, quand un Royaume se met soy-mesmes en beaucoup de pieces, les plus habiles & les plus forts en empoignant chacun leur part, qu'ils gouvernement en diverses formes, & pour se conserver s'appuyent des estrangers : alors se fait aussi un grand renversement de toutes choses, & les calamitez y sont de longue duree²⁷².

La Noue s'appuie d'ailleurs sur des exemples qui témoignent encore une fois d'une certaine indifférence aux frontières que nous avons tâché d'établir entre conjurations, tyrannicides ou guerres civiles, puisqu'en effet, le militaire évoque tant la partition du royaume de Judée sous les rois de Juda et d'Israël que l'éclatement de l'empire romain ou encore la division du royaume de Hongrie et les luttes intestines, dans beaucoup de villes italiennes du Quattrocento, entre les Guelfes et les Gibelins, ces dernières impliquant de nombreuses conjurations, notamment celle de Fiesque à Gênes. L'absence de séparation bien nette entre ces événements variés est donc justifiée, en un sens, par la bipartition causale issue de Polybe ; en outre, les penseurs politiques du début du XVII^e siècle ont tendance à étendre encore davantage le spectre des événements pouvant entrer dans ce cadre explicatif, notamment en complexifiant le schéma initial par l'ajout d'un troisième type de cause. Dans son traité *De la naissance, durée et chute des Estats*, Lucinge adapte en effet le système de Polybe aux événements dont la modernité était témoin :

Les causes efficientes de la totale ruine des estats sont interieures ou exterieures, ou meslangees de l'un et de l'autre. Les interieures se doivent tirer et entendre au regard de la non-chalance, ignorance et desbordement des princes qui se laissent transportez à toutes voluptez, à quoy on peut adjoindre les factions, les traictez clandestins, l'ambition, le desespoir de sujets, et assez d'autres occasions, toutes propres à renverser les estats de fond en comble. Les causes exterieures, ce sont les ruses, les armes et l'effort de l'ennemy. Les mixtes sont celles qui participent et de l'un et de l'autre²⁷³.

²⁷¹ La Noue, *Discours politiques et militaires du seigneur de La Nouë, nouvellement recueillis & mis en lumiere*, Basle, François Forest, 1587, limin., table + 710 p.

²⁷² *Ibid.*, p. 22.

²⁷³ René de Lucinge, *De la naissance, durée et cheute des estats, où sont traittées plusieurs notables questions sur l'establissement des empires et monarchies [...]*, par René Lusinge, Paris, M. Orty, 1588, in-8°, limin. + 198 ff. Nous avons consulté l'édition moderne établie par Michael J. Heath, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 1984, 288 p., citation p. 196. L'ouvrage eut un important retentissement et fut publié en traduction en Angleterre et en Allemagne : *The Beginning, continuance and decay of estates, wherein are handled many notable questions concerning the establishment of empires and monarchies, written in French by R. de Lusing [sic]... and translated into English by J. F. [John Finett]*, London, J. Bill, 1606, in-4°, 163 p. ; *De Augmento, conservatione et occasu imperiorum libri tres, in quibus de imperii turcici amplitudine [...] multae [...] quaestiones [...] excutiuntur, a Renato de Lusinga, [...] lingua primum gallica conscripti, inde in italicam ab Hier. Nasello conversi, nunc vero latinitate donati a Jacobo Geudero [Jacob Geuder von Heroltzberg]*, Francfort, S. Heusler, 1609, in-8°, limin. + 309 p. + index et errata. Lucinge met concrètement cette théorie en regard des faits dans son *Histoire de l'origine, progrès et déclin de l'empire des Turcs [...]* par René de Lusinge [sic], sieur des Alymes. *Complainte des esclaves chrestiens détenus [...]* entre les mains des Turcs

À côté des ruines extérieure et intérieure, fondées sur la dégénérescence morale du prince ou sur des conjurations issues de « l'ambition » et scellées par des « traitez clandestins », il faut donc admettre un type mixte de causes délétères : comme il y a peu de chance qu'un prince, même dépravé, s'allie avec des étrangers ennemis de l'État, il est probable que Lucinge songe ici aux alliances secrètes avec l'étranger pratiquées par les conjurés et les rebelles, comme ce fut le cas en Italie, en Angleterre ou en France. L'appel à l'arbitrage ou au soutien des grandes puissances européennes, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, était en effet une nécessité pour les conjurés qui voulaient mener à bien leur entreprise avec quelque chance de succès. C'est ce que faisait déjà Catilina, en demandant l'aide des Allobroges²⁷⁴, suivi dans cette voie par Fiesque, Wallenstein ou Bedmar²⁷⁵. Claude Duret avait d'ailleurs insisté sur le fait qu'en matière de révolte et de conjuration, l'interdit qui pèse sur l'alliance avec l'ennemi est naturellement levé²⁷⁶ ; prenant plusieurs exemples historiques allant en ce sens, Duret conclut en effet :

Et qui peut avoir cest honneur de tuer & d'occire un tyran, est estimé & aymé grandement du peuple [...], comme Armodius & Aristogiton, en Athenes, les meurtriers de Domitian & Caligula Empereurs en Rome, & Laurent de Medicis, meurtrier d'Alexandre de Medicis Duc de Florence, gendre de l'Empereur Charles 5. & nepveu du Pape Clement. Et plus aysément & facilement les tyrants sont ruinez & renversez par la force & puissance exteriere, à cause que les bons & justes cytoiens fort volontiers conspirent & conjurent avec les ennemys mesmes à la ruine & perte des tyrans²⁷⁷.

La conjuration peut donc impliquer deux types de trahison envers le prince, liées dans une même démarche, l'association secrète des citoyens et l'alliance avec l'ennemi ; cause interne et cause externe étant ainsi, la plupart du temps, rassemblées dans les conjurations, on peut se demander ce qu'il reste finalement de la typologie polybienne dans le discours classique. En dernière analyse, le legs de Polybe comme celui d'Aristote consiste dans la perspective morale qui devait être

[...] faite en langue esclavonne par Grégoire Sleidan, et traduite en françois par B. V. P., Paris, P. Chevalier, 1614, in-8°, 350 p. + limin.

²⁷⁴ Voir Salluste, *La Conjuration de Catilina*, op. cit., ch. XL, p. 92-93, chapitre dans lequel Catilina tente, par l'intermédiaire de P. Umbrenus, de s'aboucher avec les députés des Allobroges pour les entraîner dans la révolte, comme un moyen de se débarrasser de leurs lourdes dettes.

²⁷⁵ Dans le récit de Retz, Fiesque se laisse en effet séduire par les offres d'assistance des Français (Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 177-180), mais, sur les conseils de ses proches, finit par se résoudre à tenter l'usurpation de Gênes avec ses propres forces (voir l'opposition de Raphaël Sacco et Verrina, *Ibid.*, p. 194-195). Quant à Wallenstein, certains historiens rapportent qu'il aurait négocié directement avec l'ennemi suédois pour faire la paix à son avantage (voir Sarasin, op. cit., p. 109). Enfin, Bedmar est indirectement mandaté par les Espagnols pour mettre à exécution son entreprise contre Venise, avec l'aide du Vice-Roi de Naples et des garnisons impériales prenant leurs quartiers dans l'état vénitien (Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 76-77). De façon générale, sur les alliances étrangères et leur rôle dans les conjurations, nous renvoyons à Lucien Bély, « La place de l'étranger dans les conspirations », *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, op. cit., p. 391-410.

²⁷⁶ C'est ainsi qu'on peut expliquer certaines conduites nobiliaires qui semblent étonnantes aujourd'hui, mais qui s'intégraient dans la logique naturelle de la révolte aux XVI^e et XVII^e siècles. Ainsi, il était dans l'ordre des choses que le grand Condé un moment révolté parce qu'il s'estimait mal rétribué pour ses services à la couronne, se donne à l'ennemi contre lequel le roi était en guerre. Sur la révolte nobiliaire et son rapport à la négociation, voir *supra*, première partie, ch. I, p. 57-58.

²⁷⁷ Claude Duret, *Discours de la verité des causes et effects des decadences*, op. cit., p. 88.

inséparable des théorisations de la chose publique aussi longtemps que les projets de *polis* étaient liés à l'idée d'un bien collectif. Si cette dernière conception, de type aristotélicienne, est remise en cause avec la modernité, accompagnée d'un relatif repli sur le bien privé²⁷⁸, les conjurations demeurent néanmoins, dans les théories contemporaines, pour attester cette transformation et la perte de sens qui l'accompagne : c'est donc à titre d'*exempla* moraux qu'elles valent surtout. En ce sens, la méditation sur la ruine des empires apparaît comme le reliquat classique de la théorie aristotélicienne des mutations politiques et de l'explication causale de Polybe. La déploration de la ruine de Carthage, *topos* historiographique et moral depuis l'Antiquité, est souvent relue à l'âge moderne au seul profit de cette perspective morale. Nul doute en effet, selon Claude Duret, que la perte de la capitale ennemie de Rome ne vienne de sa décadence morale :

& au contraire en Carthage ce n'estoyent que partialitez & factions, & onques les loix n'avoient esté si peu prisees, ny les Magistrats moins estimez, ny les mœurs plus gastez : ce qui estoit un certain signe & presage que du plus haut degré & souverain fastige de leurs foelicitez ils devoient bien tost estre precipitez & ruinez, comme il advint peu de apres²⁷⁹.

Carthage, référent classique pour penser la ruine des empires, fut donc entraînée par le déclin de ses mœurs, mais il importe de souligner le fonctionnement de ce processus de ruine interne. Si l'absence de vertu est dangereuse, c'est bien parce qu'elle entraîne la dispersion des citoyens dans les rivalités d'honneur ou de biens, parce que les « factions » et les « partialitez » se multiplient, faisant éclater la concorde civile. Ce type d'explication prévaut d'ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, dans les premiers chapitres de la *Conjuration de Catilina* destinés à retracer la généalogie du mal, et qui constituent naturellement un point de passage obligé pour penser les conjurations²⁸⁰. On comprend donc que les théoriciens du XVII^e siècle aient surtout retenu cette conception morale des

²⁷⁸ Si, pour faire bref, l'on se réfère à l'analyse fondatrice d'Aristote au du livre VI de l'*Éthique à Nicomaque*, le *Phronimos*, c'est-à-dire l'homme le mieux à même d'accomplir sa tâche d'homme (l'*ergon anthropou*) est défini comme celui qui est capable de délibérer correctement sur ce qui est bon à la fois pour lui-même et pour l'homme en général ; le prudent, pour Aristote, réalise ainsi la fin de la *praxis*, l'*eu pratein*, en articulant étroitement l'universel et le particulier de façon à bien vivre (*eu zen*). Or une mutation décisive apparaît à la Renaissance, préparée, comme l'a montré Christian Bec, par l'humanisme marchand du Quattrocento : dans le monde troublé de la deuxième moitié du XVI^e siècle, l'impératif n'est plus de bien vivre, mais de vivre, voire de survivre. Dans ce contexte, on observe non seulement une sécularisation, mais une subjectivisation des finalités éthiques. En d'autres termes, pour reprendre en la déplaçant une formule d'Étienne Gilson, le sujet moderne vise un « souverain bien relatif » ; de plus, il est désormais seul habilité à savoir où se trouve le bien pour lui. Sur les conséquences de cette révolution morale, nous renvoyons, entre autres, à l'article d'Anna Maria Battista, « Morale « privée » et utilitarisme politique en France au XVII^e siècle », *Le Pouvoir de la raison d'État*, éd. Christian Lazzeri et Dominique Reynié, Paris, P.U.F., « Recherches politiques », 1992, p. 91-134, ainsi qu'à son livre : *Politica e morale nella Francia dell'età moderna*, Gênes, Name, 1998.

²⁷⁹ Claude Duret, *Discours de la vérité des causes et effects des decadences*, *op. cit.*, p. 342-343.

²⁸⁰ On se souvient que Salluste assignait pour cause à la décadence romaine un déplacement significatif de la notion de gloire et de *virtus* : si, dans un premier temps, « querelles, discordes, inimitiés s'exerçaient contre les ennemis du dehors ; entre citoyens, c'est par la valeur qu'on rivalisait » (Salluste, *La Conjuration de Catilina*, *op. cit.*, ch. 9, §. 2, p. 63), ce premier état fut ensuite remplacé par un second, dans lequel « la cupidité détruisit la loyauté, la probité, et toutes les autres vertus ; à leur place ce fut l'orgueil, la cruauté, le mépris des dieux, la vénalité qu'elle enseigna », et surtout l'ambition qui mena à d'inévitables et sanglantes rivalités entre les citoyens (*Ibid.*, ch. 10, §. 4, p. 64). Voir *supra*, première partie, ch. II, p. 71-72.

conjurations, resituée, à des degrés divers, dans le cadre explicatif mis en place par Polybe et Aristote.

Mais, en dernière analyse, c'est surtout l'action historique d'un Dieu enclin à châtier la dégénérescence morale qui permettait d'expliquer l'existence de conjurations aux étapes critiques de la vie des États. En se référant précisément à la destruction de Carthage et à la conjuration de Catilina – la première entraînant d'ailleurs la seconde²⁸¹ –, Claude Duret montre comment les conspirations font partie de ces événements permettant à Dieu de maintenir les peuples « en crainte & humilité » :

Car les hommes facilement se gastent, corrompent, enflent, & enorgueillissent en grandes prosperitez & richesses, & quand ils mescognoissent & oublient d'où proviennent & procedent telles graces, Dieu a accoustumé leur envoyer des infortunes & adversitez pour les amander & chastiez. Parquoy on voit ordinairement, que toute monarchie, empire, royaume, & republique n'ayant ennemy dehors, en trouve tantost dedans : & lors qu'elle est devenue en sa grandeur & perfection, ne pouvant estre abbaissée, ou retenue par force & puissance estrangere & exterieure, est tourmettée & affligée de partialitez & dissensions internes, & souvent muée, changée, destruite, ou transmuée en autre gent & nation, avec renouvellement de police & justice.

Puissamment intégrées au plan de Dieu permettant de châtier les dérives morales, les conjurations, espèces particulières de discordes intestines, relèvent donc fatalement de l'histoire de l'homme déchu. Ce faisant, les cadres explicatifs issus de la cyclicité aristotélicienne ou de la causalité polybienne auront tendance à être supplantés par des interprétations d'ordre théologico-politique. C'est que l'inéluctabilité de la chute des régimes, fortement anxiogène lorsqu'elle était simplement référée à une pure loi de nature, pouvait être en quelque sorte apprivoisée sous l'espèce du décret divin ; plus encore, une telle intervention de Dieu, d'essence clémente et juste, même dans la rétribution sanglante des vices, pouvait participer aux efforts des théoriciens de l'après-Fronde pour mettre à distance l'angoisse de la chute et tendre, par un remarquable euphémisme, à l'exclure du vraisemblable politique.

Telle est la voie de plus en plus communément empruntée par la théorie politique au fur et à mesure que l'on avance dans le XVII^e siècle ; il ne s'agit pourtant que d'une tendance, et ni la sortie de l'âge « baroque » ni même la gaze du classicisme proprement dit n'effacent une certaine rémanence du discours anxiogène sur la chute des États, notamment par le biais des conjurations. Avant d'en venir donc à ce qui forme la tendance générale, il convient encore de se pencher sur le

²⁸¹ Claude Duret souligne explicitement le lien logique entre ces deux formes de décadence : « De fait ordinairement un Estat tombe en decadence, mutation, conversion, & ruine, quand il n'a point d'ennemy dehors, comme le remonstra Annibal aux Carthaginois, au rapport de Tite Live 10. livre de la Decade 3. *Nulla magna civitas quiescet potest, si foris hostem non habet, domi invenit : Ut praevalida corpora ab externis causis tita videntur, sed suis ipsa viribus onerantur.* A ceste cause, Scipion Nasica estoit d'opinion, apres la victoire des Romains contre les Carthaginois, que Carthage fust rasee, à fin que les Romains demeurans sans ennemis, ne tournassent contre eux mesmes les armes, & s'entredeffissent, comme il advint incontinent : Voyez Saluste en sa Conjuracion Catilinaire » (Claude Duret, *Discours de la verité des causes et effects des decadences, op. cit.*, p. 372-373).

retour des théories cycliques impliquant la conjuration et ce, à trois moments de l'histoire du règne de Louis XIV : la Fronde, la Révocation de l'Édit de Nantes et enfin les guerres de la Ligue d'Augsbourg et de Succession d'Espagne. Les pamphlétaires de la Fronde, pour commencer par eux, qui manipulent les lieux communs de la pensée politique de l'époque pour les besoins de leur propagande, réinvestissent en effet le motif de la chute des empires en lui donnant souvent un tour dramatique et une actualité inquiète. Les *Instructions politiques, contenant le véritable remède aux maladies de l'Etat*, par exemple, reconnaissent la nécessité de « la fin des Empires & Républiques, qui comme toutes les choses du monde, sont sujettes à changement & destruction, en changeant de forme, ou passant sous une autre domination »²⁸². Nombre de mazarinades, plus ou moins célèbres, reprennent la même idée, ainsi *Le Politique chrétien, l'Épilogue ou Dernier Appareil du bon citoyen* ou le *Discours chrétien et politique de la puissance des rois*²⁸³. Prolongeant l'évocation topique du cycle de vie des États, certains pamphlets de la Fronde choisissent d'illustrer ce thème en s'appuyant sur les événements récents qui bouleversent l'Europe et l'Asie. Des pièces comme la *Question, si la voix du peuple est la voix de Dieu*, ou encore *L'Arrivée extraordinaire du courrier français*, citées par Hubert Carrier, évoquent les « combustions étranges » qui embrasent la Chine, les Indes, la Turquie, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Irlande, mais aussi la France qui « s'en va en lambeaux »²⁸⁴. Dans son histoire de la Fronde, Benjamin Prioleau s'exclame également : « *Quam malignum astrum Regna tunc passim afflabat ! Vides eodem tempore fata Galliae, vides Angliae, Neapolis, Catalauniae et Lusitaniae...* »²⁸⁵. Si quelques-uns des événements ici évoqués – aspect englobant des révoltes que nous avons déjà souligné – relèvent de ce que nous nommerions plus volontiers des révoltes (la Catalogne) ou des révolutions (l'Angleterre), les événements de Naples et du Portugal ont bien pour origine des conjurations, celles-ci étant donc inscrites à l'horizon des possibles en temps de troubles. Pourtant, les Mazarinades, même les plus critiques et les plus exaltées, sont discrètes sur les moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour changer la forme du gouvernement ; à

²⁸² An., *Instructions politiques, contenant le véritable remède aux maladies de l'Etat, & les moyens asseurez pour y établir & conserver la tranquillité publique, présentées à nosseigneurs de la cour du Parlement, & à toutes autres personnes ayans pouvoir & charge dans l'Etat*, Paris, Jean Brunet, 1652, p. 10.

²⁸³ An., *Le Politique chrestien de S. Germain. A la reyne*, Paris, Jean Henault, 1649, 12 p., in-4° (Moreau n° 2811) ; An., *Épilogue, ou Dernier Appareil du bon citoyen sur les misères publiques*, Paris, R. Sara, 1649, in-4°, 11 p. (Moreau n° 1264, suite du Manuel du bon citoyen) ; An., *Discours chretien et politique de la puissance des rois, avec le portrait de Louis XIII et d'Anne d'Autriche*, s.l.n.d., in-4°.

²⁸⁴ An., *Arrivée extraordinaire du courrier français, apportant les nouvelles du royaume de France, et ce qui s'est passé à Paris depuis le premier mars jusques au 8 dudit mois*, Paris, J. Musnier, 1649, in-4°, cité par Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État*, op. cit., p.102.

²⁸⁵ Benjamin Prioleau, *Ab excessu Ludovici XIII. De rebus gallicis Historiarum libri XII*, Charleville, Gédéon Poncelet, 1665, t. II, p. 62. (« Quel astre malfaisant soufflait alors çà et là sur les royaumes ! On voit au même moment les funestes destins de la France ! mais encore ceux d'Angleterre, de Naples, de la Catalogne et du Portugal... »), texte cité par Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État*, op. cit., p. 103, note 143..

ce silence caractéristique s'ajoute, *a fortiori*, pour celles d'entre les Mazarinades qui font l'éloge de la révolution anglaise ou d'une constitution « républicaine » fondée sur le parlementarisme, une absence totale de référence aux conjurations, qui semblent peu appropriées au type de bouleversement souhaité. L'« illuminé » François Davant²⁸⁶ ou les libelles radicaux comme *Le Caractère de la royauté*, *Le Guide au chemin de la liberté* ou *La Mercuriale*²⁸⁷ apparaissent d'ailleurs extrêmement marginaux, au point qu'on peut conclure, avec Hubert Carrier, que, dans les presses de la Fronde, « l'idée républicaine [...] est inexistante en dehors de l'Ormée et de l'écho qu'elle rencontre à Paris dans la brève période de la fin du printemps et du début de l'été 1652 »²⁸⁸. Pour le reste donc, la présentation exacerbée et dramatique des aléas historiques liés au cycle de vie des États ne sert, paradoxalement, qu'à conforter la conviction que la monarchie est le meilleur des régimes, quand bien même on souhaite l'améliorer ou, mieux, le rénover, en lui rendant sa forme

²⁸⁶ Christian Jouhaud, « François Davant ou l'innocence en proie aux mazarinades », *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, « Collection historique », 1985, p. 230-236, et Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653)*, Genève, Droz, 1991, p. 66-76.

²⁸⁷ An., *Le Caractère de la royauté et de la tyrannie, faisant voir par un discours politique, 1° les qualités nécessaires à un prince pour bien gouverner ses sujets ; 2° les maux qui arrivent aux peuples lorsque les souverains sont incapables de les gouverner*, Paris, 1652, in-16, 24 p. Bien qu'il s'agisse en réalité de réaffirmer topiquement les vertus du bon Prince (justice, clémence, valeur et modération), nous pouvons y lire, en surface, une condamnation apparente du principe monarchique : « Quoy que la fin de la Politique soit de rendre les hommes heureux, & que pour parvenir à cette fin le gouvernement Monarchique ait esté jugé le plus propre par beaucoup de Sages, neantmoins l'expérience nous fait voir le contraire soit que nous considerions les Empires en leurs établissements soit en leur vigueur soit en leurs decadences & en leur fin » (*Ibid.*, p. 4-5). Allant plus loin, *Le Guide au chemin de la liberté* semble prôner une liberté fondée sur le droit naturel et proche des modèles démocratiques et aristocratiques de l'Antiquité : ce pamphlet commence en effet de la sorte : « Je sçay bien que ce nom de liberté, que le peuple Romain, les Juifs, les Grecs & les Nations, les mieux civilisées, ont eu en telle estime, qu'ils l'ont constituée comme leur souverain bien, doit chocquer la plus part de ceux qui liront cét escrit, parce qu'il semble que les François font gloire de leur servitude. Neantmoins comme dans la plus grande corruption des Israélites, lors que l'Idolatrie avoit perverty l'usage du vray culte que l'on doit à Dieu, il se trouva sept mille hommes qui n'avoient pas flechy leur genouïl devant Baal : aussi nous pouvons dire qu'encore que les François ayent la plus part flechy le genouïl devant ces Idoles de fortune qui leur font entendre par leur faux oracles qu'on leur doit sacrifier nos vies & nos biens, toutes-fois il y a un bon nombre de gens de biens, lesquels ayant horreur d'un Gouvernement Tyrannique, soupirent apres une liberté qu'ils poursuivront avec la force, s'achant qu'ils ont de leur costé la Justice » ; cet appel initial à la liberté est encore une fois converti en un distinguo menant d'une part à la critique de la tyrannie, d'autre part à l'éloge du bon roi (en l'occurrence, celui qui sait se défaire de Mazarin : « Nous ayons la Royauté & detestons la tyrannie, & ne trouvons point de plus seur chemin à la liberté que de nous deffaire du Mazarin, & mettre bas le Mazarinisme » (An., *Le Guide au chemin de la liberté faisant voir I. Que les François sont traités en esclaves, II. Qu'ils ont droit de tout faire pour sortir d'esclavage*, Paris, s.é., 1652, 24 p., ici p. 3-4, puis p. 23) ; la troisième mazarinade évoquée est sans doute la plus violente en montrant la nécessité d'un troisième parti entre celui des Princes et celui de la Cour ; elle se réfère d'ailleurs directement à l'Ormée : « Ny le Roy, ny les Princes ne font rien pour nous : de leur costé tout se termine à Mazarin, mais ny l'un ny l'autre ne songe au Mazarinisme. Et c'est contre cettui-cy que je vois le necessité d'un tiers parti, qui seroit & plus juste & en un peu de temps bien considerable. Nous en avons un exemple és Bordelois. L'Ormée est un tiers parti qui s'est relevé depuis peu. Les Grands pretendent que tout leur est deu : & les petits sont tellement lassez de tyrannie, qu'il ne tient qu'à un filet que tout ne se remuë pour l'ébranler. Mais qu'attendons-nous, que nous n'ayons plus de forces pour nous remuer » (An., *La Mercuriale, faisant voir : I. L'injustice des deux partis, soit en leurs fins, soit aux moyens dont ils se servent pour y parvenir, II. La nécessité d'un tiers parti pour réduire les autres deux à la raison*, Paris, 1652, in-4°, 24 p., ici p. 22).

²⁸⁸ Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État*, op. cit., p. 118 ; on se reportera également aux textes cités dans *La Fronde : contestation démocratique et misère paysanne*, op. cit., ainsi qu'à Christian Jouhaud, « L'ormée », *Mazarinades : la Fronde des mots*, op. cit., ch. VIII, p. 185-208, et à Héléne Sarrazin, *La Fronde en Gironde : l'Ormée, un mouvement révolutionnaire (1648-1654)*, Bordeaux, Les Dossiers d'Aquitaine, « Mémoires de France », 187 p.

pure et première grâce à de vastes réformes. C'est ce type de constat qui pousse Christian Jouhaud, contrairement à Hubert Carrier, à définir les mazarinades non pas comme des textes d'opinion ou de pensée politique, mais comme des textes d'action destinés à influencer le lecteur²⁸⁹ : « les Mazarinades, conclut magistralement Arlette Jouanna, textes d'action, textes manipulateurs, jouent avec des idées explosives, mais les *désamorcent* »²⁹⁰. On dénombre certes quelques accidents isolés où des accès de révolte débouchent sur des paroles hardies reniant l'autorité des rois – comme lors de ce dîner arrosé, en juillet 1649, où Brissac, Matha et Fontrailles, après avoir roué de coups des valets de pieds du roi, lâchèrent que « les rois n'étaient plus à la mode »²⁹¹ –, mais, hormis ces cas à part, la chute n'est évoquée que pour être aussitôt rejetée. Ainsi, dans *La Décadence visible de la royauté*, Dubosc-Montandré, condamnant toute action ressemblant à « des imitations ou des expressions parfaites de la revolte des Anges », écrit :

Si nous estions d'une humeur moins raisonnables ; & si nous n'estions point accoutumés de respirer sous la douceur du gouvernement Monarchique, *la chute du Trosne ne nous cousteroit plus qu'une secousse* : Mais nos esprits ne sçauroient plus ployer qu'avec des violences extremes, sous quelque autorité qui nous seroit inconnuë²⁹².

²⁸⁹ Christian Jouhaud, « Mazarinades et action : contre le concept de reflet », *Mazarinades, op. cit.*, p. 36-39. Ce constat sert de fondement méthodologique à Christian Jouhaud qui cherche dès lors à « reconstituer la logique des actions dans lesquelles [les mazarinades] s'inscrivent » et à comprendre « comment s'opère [leur] mise en action » (*Ibid.*, p. 39). Voir Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, op. cit.*, p. 362.

²⁹⁰ Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, op. cit.*, p. 365. Nous soulignons. L'historienne montre notamment à quel point le titre de certaines mazarinades constitue un leurre destiné à piéger le lecteur. Elle évoque par exemple ce texte de mai 1652 intitulé : *La Discussion des quatre controverses politiques. I. Si la puissance des rois est de droit divin. II. Si les rois sont par-dessus les lois. III. Si les peuples ou états généraux ont pouvoir de régler leur puissance. IV. Si dans l'État où se trouvent maintenant les affaires, on peut faire un régent ou lieutenant pour le roi*. Or, sous couvert d'une analyse faussement savante de questions politiques brûlantes, « ses conclusions, écrit Arlette Jouanna, sont en réalité tout à fait conformes à la nouvelle orthodoxie absolutiste : le pouvoir du roi est de droit divin ; le souverain est au-dessus des lois [...] ; le peuple, enfin, n'est pas au-dessus du monarque » (*Ibid.*, p. 363). Il s'agit donc d'une mazarinade « manipulatrice » qui tend simplement à montrer qu'il faut donner à Gaston d'Orléans la lieutenance du Royaume. Or le même mécanisme est observable même dans les pamphlets d'apparence plus violente et évoquant le spectre des révolutions : « Levons le masque, écrit par exemple Dubosc-Montandré, le temps le demande : voyons que les grands ne sont grands que parce que nous les portons sur nos épaules : nous n'avons qu'à les secouer pour en joncher la terre [...] faisons carnage de l'autre [le parti contraire] sans respecter ni les grands, ni les petits, ni les jeunes, ni les vieux, ni les mâles, ni les femelles, afin que même il n'en reste pas un pour en conserver le nom : alarmons tous les quartiers, tendons les chaînes, renouvelons les barricades, mettons l'épée au vent, tuons, saccageons, brisons, sacrifions à notre vengeance tout ce qui ne se croisera pas pour marquer le parti de la liberté » (*Ibid.*, texte cité p. 365). En aucun cas, pourtant, il ne saurait s'agir, pour le parti condéen dont émane ce texte, d'établir une « république » fondée sur la « liberté », tout au plus Condé peut-il souhaiter orchestrer des émeutes pour les mettre au service de ses propres ambitions politiques.

²⁹¹ Montglat, *Mémoires*, collection Michaud et Poujoulat, 3^e série, t. V, Paris, 1838, p. 217, texte cité par Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État, op. cit.*, p. 45.

²⁹² Dubosc-Montandré, *La Décadence visible de la royauté, reconnuë par cinq marques infaillibles. I. Par le peu d'autorité que ceux qui sont interessez à la soutenir, ont auprès de sa majesté. II. Par le peu de respect que les peuples ont pour tout ce qui vient de la part du roy. III. Par l'usage des fourbes que le conseil fait pratiquer à sa Majesté, pour abuser de la simplicité des peuples. IV. Par la facilité des entreprises auxquelles on porte sa majesté sans les concerter comme il faut, pour les faire reüssir à son honneur. V. Et par le secours que le conseil luy fait emprunter des huguenots, en les reestablishant en leurs privileges, pour faire triompher le party Mazarin avec plus de succez*, 1652, p. 3. Nous soulignons. La même idée est reprise plus loin : « Aussi voyons nous que la decadence en est si notable, qu'ils n'y auroit rien de plus proche que sa chute, si nos esprits n'en estoient entierement esloignés » (*Ibid.*, p. 4). Ce type de

Ainsi, malgré son étonnante violence et son caractère menaçant, ce texte s'arrête au bord de l'abîme, non sans l'avoir au préalable découvert et sondé de façon inquiétante. Si, dans leur grande majorité, les mazarinades expriment en effet de fortes réserves sur le gouvernement de la France, notamment et surtout par le ministre honni, elles affirment toujours vouloir travailler pour le bonheur commun dans une monarchie renouvelée et assainie. Tout en évoquant les événements souvent cités par la presse frondeuse, les *Souhais de la France à monseigneur le duc d'Angoulême* sont emblématiques en ce sens ; voici ce qu'on peut y lire au sujet de l'état d'esprit des parlementaires français :

Ils détestent et condamnent toutes les usurpations, soit qu'elles aient été heureuses, soit que le succès en ait été funeste. Ils ont même en horreur l'établissement de la république romaine, qui n'a pas commencé si heureusement qu'eux ; comme aussi les Suisses, qui ne se sont pas ligués avec tant d'avantage, et même les États de Hollande et les Parlementaires d'Angleterre, qui n'ont pas agi avec tant de force ni avec une conduite pareille à la leur. Ils ne travaillent que pour soutenir la grandeur et la dignité de cette couronne et pour rendre éternelle la monarchie française²⁹³.

Prenant acte des conséquences des complots, conjurations, révoltes, voire révolutions dans les pays voisins, les jeux d'arguments rhétoriques, parfois la réflexion politique entreprise à travers les libelles de la Fronde s'engagent donc sur une voie qui annonce déjà, par bien des aspects, la sourdine classique appliquée à la révolte. En disséquant le succès des révolutions modernes, les mazarinades cherchent à toucher leur lecteur, non pour l'engager à renverser la monarchie, mais pour presser sans relâche ceux qui le peuvent et le doivent à prendre les bonnes décisions pour assainir le régime en lui rendant son fonctionnement primitif, seul apte, comme on le pensait alors, à éterniser le bonheur qu'il devait procurer aux sujets et aux rois.

Chez quelques esprits distingués ou sceptiques – comme par exemple La Mothe Le Vayer²⁹⁴ –, l'instabilité des formes étatiques continue, même sous le règne personnel de Louis XIV, d'être un thème récurrent qui essaime dans des œuvres diverses ; mais c'est surtout au tournant du règne, après la Révocation de l'Édit de Nantes, que l'idée est exploitée par les polémistes protestants.

raisonnement qui constitue aussi, d'une certaine manière, un procédé argumentatif, sera décisif pour expliquer le sens des récits de conjuration. Voir *infra*, deuxième partie, ch. IV, p. 553 et sv.

²⁹³ An., *Les Souhais de la France à monseigneur le duc d'Angoulême*, Paris, P. Du Pont, in-4°, dans Célestin Moreau, *Choix de mazarinades*, publié pour la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard, 1853, 2 vol., t. I., p. 86, texte cité par Hubert Carrier, *Le Labyrinthe de l'État, op. cit.*, p. 76.

²⁹⁴ Nous renvoyons par exemple à ce passage du discours *De la connoissance de soy-mesme* où La Mothe Le Vayer évoque clairement les vicissitudes de la monarchie anglaise à travers le prisme anthropologique de l'inconstance dont nous avons déjà souligné l'importance : « & non seulement cela peut estre dit de chaque particulier, les Estats mesme, & les plus grandes Communautez sont sujettes à de pareilles diversitez d'opinions, qui succedent les unes aus autres. Appian Alexandrin a fait cette observation, que le peuple Romain qui ne pouvoit au commencement souffrir ses Rois, receut & consacra depuis ses Empereurs. Et nous avons veû il n'y a gueres une Nation s'ennuyer du gouvernement monarchique qu'elle vouloit mitiger sous un autre nom, le reprendre depuis, & se repentir avec raison d'en avoir ainsi usé. Tant il est vrai, que nous ne sommes tous constans que dans nostre inconstance ; ce que nous confirmera mieux que tout autre chose la connoissance de nous-mesmes, autant de fois que nous ferons les retraittes interieures, & les reflexions spirituelles qui nous la peuvent donner » (La Mothe Le Vayer, *Deux Discours, Le Premier, Du peu de certitude qu'il y a dans l'histoire. Le Second, De la connoissance de soy-mesme*, Paris, 1668, p. 142-143).

Ainsi, l'*Histoire de la décadence de la France, prouvée par sa conduite*, s'en prend aux jésuites accusés d'une véritable conspiration, pour avoir fait « le coup le plus imprudent, & le plus capable de ruiner l'Etat »²⁹⁵. En effet, si « Louïs le Grand auroit peu aspirer avec une espece de droit & de justice a monter sur le throne de la Monarchie universelle », ce coup de majesté le place soudainement « sur le bord du precipice », et ce, parce que ses inspireurs avaient en vue « plutôt leur domination que celle de ce grand, mais trop facile Monarque »²⁹⁶. Certes, la menace qui pèse alors sur la France n'est pas celle de la conjuration ou du tyrannicide, mais plutôt d'une guerre civile : « L'on sçait, ajoute l'auteur, que la Nation n'a jamais reçu d'échec considerable, que quand elle a eû affaire à la Nation même. Qui peut dire si ce n'est point par là qu'elle doit tomber de ce haut faite de grandeur ou on la voit aujourd'hui ! »²⁹⁷. Mais ce qui frappe, à travers ces exemples et généralement dans les imprimés de l'après-Révocation, en complète opposition avec l'incitation au tyrannicide de la fin du siècle précédent, c'est la violence atténuée envers le souverain, malgré la force des récriminations : ce décalage constitutif explique que le passage à l'acte y soit rarement souhaité et que l'on demande tout au plus la punition des coupables, en épargnant un roi aveuglé par ses ministres et par sa trop grande douceur. On observe bien, parfois, un retour des théories monarchomaques, dans les écrits les plus virulents de Jurieu par exemple, et notamment dans les *Lettres pastorales aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone*²⁹⁸ ; mais elles

²⁹⁵ An., *Histoire de la décadence de la France, prouvée par sa conduite*, Cologne, Pierre Marteau, 1687, p. 117-118.

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 9.

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 122-123.

²⁹⁸ Pierre Jurieu, *Lettres pastorales adressées aux fideles de France, qui gemissent sous la captivité de Babylon [sic]. Ou sont dissipées les illusions que M. de Meaux dans sa lettre pastorale, & les autres convertisseurs emploient pour séduire. Et où l'on trouvera aussi les principaux evenemens de la presente persecution*, Rotterdam, Abraham Acher, 1686-1689. Jurieu insiste surtout dans un premier temps sur le loyalisme des Protestants : « Quel trouble faisons nous dans l'Etat ? Quel mal avons nous fait en mettant la couronne dans la famille des Bourbons & en l'empêchant de tomber de dessus la tête de Louis XIV, durant sa minorité ? Où sont nos seditions & nos revoltes. L'Europe sçait & voit qui sont ceux qui troublent l'état ou nous, ou ceux qui desolent les provinces, qui diminuent les revenus du Roi, qui aneantissent le commerce & qui forcent plus d'un million d'ames à chercher des issues pour sortir du Royaume » (*Ibid.*, p. 39). De même, Jurieu réfute toute allégation de trahison, comme dans la lettre XVIII où il se livre à une « Apologie sur cette accusation atroce », par laquelle « on veut prouver que l'an 1659 les Réformés de la basse Guyenne avoient traité avec l'Anglois pour le faire entrer en France & lui livrer des places dans ce Roiaume » (*Ibid.*, p. 409), et notamment la prétendue « Conjuration du Synode de Montpazier » (*Ibid.*, p. 418). Mais on peut lire néanmoins dans les premières lettres que « la tyrannie de l'Anté-Christ [entendons Louis XIV] tombera sans effusion de sang, fer et feu » ; puis, à partir de la guerre (novembre 1688) et de l'accession au trône d'Angleterre de Guillaume III défenseur du protestantisme et chef de file de la coalition européenne contre Louis XIV, les propos de Jurieu se font plus violents et il souhaite en effet que cette « grande et surprenante révolution en attirera sans doute d'autres qui ne seront pas moins considérables ». Jean-Marie Goulemot observe en ce sens que le discours providentialiste de Bossuet a été inversé au profit de la cause protestante au terme d'une lente évolution (Jean-Marie Goulemot, *Le Règne de l'histoire*, op. cit., p. 84 ; les deux derniers passages de Jurieu sont cités au même endroit). Georges Minois constate également après la révocation de l'Édit de Nantes une recrudescence des idées monarchomaques non seulement dans l'imprimé mais dans les discours, comme en témoignent les interrogatoires, conservés aux Archives de la Bastille, de plusieurs personnes suspectes arrêtées après 1685. Un Genevois, Déodat, explique par exemple « qu'un prince qui violait la bonne foi des traités était un tyran, qu'il était surpris qu'il n'y eût jamais eu personne assez courageux pour s'en défaire, et qu'un homme qui écraserait un homme pareil irait droit au paradis » ; de même, dans l'Est, un accusé aurait « parl[é] du roi dans des

n'ont jamais la même évidence ni la même ampleur que dans la flambée pamphlétaire de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècles. Si l'appel à la révolte est donc rarement traité de front, en revanche la réflexion sur la décadence des empires va, une fois encore, fournir la trame de fond d'une critique en règle du gouvernement louis-quatorzien et ouvrir de façon biaisée sur d'autres possibles politiques. Ainsi, les *Présages de la décadence des empires* – ouvrage paru sous l'anonymat et portant le sous-titre symptomatique : « Où sont mêlées plusieurs Observations curieuses touchant la Religion & les Affaires du Temps »²⁹⁹ –, cultivent la métaphore, l'allusion, la parabole, pour délivrer un message pourtant limpide. « Un soleil, lit-on par exemple, qui ne se trouve pas le moindre broüillard à son lever, ni pendant le plus beau de sa course, est sujet à s'envelopper de nuages quand il approche de son couchant »³⁰⁰. Et c'est précisément ce couchant que Jurieu se plaît à annoncer, tant il est vrai que « la Loi commune, qui assujettit toutes les choses sublunaires au changement »³⁰¹ est valable également pour « la durée des États »³⁰² – « douze ou treize siècles » étant « comme la plus longue vieillesse où les Etats ayent accoustumé de parvenir »³⁰³, après quoi, il y a tout lieu de « craindre l'Epoque fatale de la ruine des grands Empires »³⁰⁴. De fait, une kyrielle d'exemples historiques vient de nouveau appuyer ce propos, de l'Égypte au royaume des Israélites, et de l'empire d'Alexandre au royaume de Pyrrhus. Plus encore, souligne l'auteur en passant, « ceux qui ont pris les noms les plus magnifiques ont été d'ordinaire les plus malheureux »³⁰⁵. Ainsi en est-il du nom de « grand » dont se sont affublés Alexandre ou Henri IV³⁰⁶... Sans la nommer explicitement, l'ensemble de ce discours tend donc à désigner la France, clairement identifiable dans ce passage où se concentrent tous les signes de la menace décadentiste orchestrée par Jurieu :

termes si séditeux et si outrés que son désaveu n'en peut effacer le souvenir », tandis qu'un autre « tint même en passant par Metz un discours injurieux contre la personne du roi, et je compris, dit le rapport, dans les premières conversations que j'eus avec lui, que c'est un insigne scélérat, capable d'entreprendre et d'exécuter de sang-froid les plus grands crimes » (Georges Minois, *Le Couteau et le poison*, op. cit., texte cité p. 270). Ainsi, conclut l'historien, « à partir de 1685, derrière le décor fastueux et liturgique du Grand Règne, Ravaillac n'est pas oublié ». (*Ibid.*, p. 271).

²⁹⁹ An., *Présages de la décadence des empires, où sont mêlées plusieurs observations curieuses touchant la religion & les affaires du temps*, Mekelbourg, Rodolphe Makelckauw, 1688, 262 p., ouvrage attribué à Pierre Jurieu, selon Antoine Alexandre Barbier.

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 103.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 26.

³⁰² *Loc. cit.*

³⁰³ *Ibid.*, p. 49.

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 50.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 75.

³⁰⁶ En effet, poursuit Jurieu, « Alexandre le *Grand* ne démentira point ma remarque. Mourir jeune, empoisonné par ses amis, au milieu de sa gloire, sans avoir eu le loisir de jouir de ses conquêtes & de se reposer de ses travaux, ce n'est pas une fin à quoi les autres Princes ayent sujet de porter envie » (*Ibid.*, p. 76). De même, « la mort de Henri le *Grand*, assassiné comme on le sçait, montre que ce Titre qu'on lui a donné, n'a pas perdu en lui sa funeste propriété » (*Ibid.*, p. 79).

Mais s'il y a un Etat qui, suivant le calcul de ses propres Historiens, a déjà duré douze cens soixante & neuf ans : qui pendant ce temps-là, quoi que souvent attaqué par les Etrangers, & quelquefois conduit à deux doigts de sa ruïne, n'a pourtant jamais été conquis ni détruit : qui a toujours réparé ses pertes ou sous le Prince même qui les avoit faites, ou sous son successeur immédiat ; & qui depuis qu'il subsiste a toujours tenu l'Europe ou sous le joug, ou dans la terreur, on pourroit dire, peut-être, qu'après une si longue durée, il doit craindre quelque atteinte mortelle, & qu'il n'est pas loin de quelque fâcheuse catastrophe³⁰⁷.

Cette catastrophe souhaitée, Jurieu, bien entendu, ne précise pas la forme qu'elle pourrait revêtir, ni les acteurs qui pourraient y jouer un rôle ; tout au plus en analyse-t-il les vecteurs et, pour ce faire, il reprend la causalité morale que nous avons déjà évoquée : « Il y a de certains vices, écrit-il, qui sont pour ainsi parler, naturellement enchaînez avec la prospérité ; & qui sont ordinairement la cause qui fait suivre de si près la grandeur temporelle par la décadence »³⁰⁸. Or la référence à ce type de causalité ramène le discours de la chute en terrain connu, dans le registre des guerres civiles et des conjurations, et ce, d'autant plus que Jurieu renvoie de nouveau à la méditation traditionnelle sur les ruines jumelles de Carthage et de Rome :

La défaite d'Antiochus par Scipion, & la destruction de Carthage mirent Rome dans le plus haut degré de sa puissance : mais on vit dès-lors naître dans son sein les guerres civiles, qui ne se terminèrent que par l'oppression de la liberté publique, & par le retour de la Monarchie, dont elle avoit secoué le joug quelques siècles auparavant. Grande & pitoyable décadence pour un Etat populaire³⁰⁹.

Les guerres civiles romaines, comme on sait, en achevant de boucler un cycle politique qui, de la république ramène à la domination d'un seul, sont également un terreau propice aux conjurations (tant et si bien que Salluste, on s'en souvient, fait de celle de Catilina une conséquence de la chute de Carthage). Mais Jurieu va plus loin dans l'analyse des causes de la décadence morale en l'assignant notamment à deux éléments clefs : d'une part la généralisation de la perfidie, « espèce de rouïlle ou de vermoulûre, qui peu à peu ruïne les appuis de [ceux] dont on abuse »³¹⁰ et qui – « effet naturel de la fraude » – « apprend aux autres à tromper ceux qui les trompent » ; d'autre part, la crainte réciproque du prince et de ses sujets, résultat d'une politique de « l'oppression des foibles »³¹¹. Ce dernier élément, la crainte mutuelle et quasi universelle qui caractérise un régime dérivant vers la tyrannie, permet de renouveler de façon originale le *topos* de la double causalité des mutations étatiques :

Quand donc on craint de deux côtez ; & que le dedans est aussi suspect que le dehors, parce que les sujets sont aussi mécontents que les Etrangers, on ne peut nier que cet état inquiet ne présage quelque chose : [... quand] les sujets & les ennemis ont les mêmes raisons de souhaiter que les choses changent, il est presque impossible qu'elles subsistent long-temps sans changer. Un Prince qui craint

³⁰⁷ *Ibid.*, p. 50.

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 73.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 64.

³¹⁰ *Ibid.*, p. 88.

³¹¹ *Ibid.*, p. 89.

ses sujets n'est pas en état de pousser les Etrangers : & quand les Etrangers l'attaquent, il est fâcheux pour lui d'avoir à se garder de ses sujets propres. C'est pourquoi les Politiques font dépendre la ruine des Empires de ces deux causes, sçavoir les troubles intestins & les attaques étrangères³¹².

Même si, une fois encore, ces remarques valent également pour ce que nous nommons les guerres civiles ou le tyrannicide, on peut dire que Jurieu renouvelle la compréhension des conjurations en leur donnant pour fondement à la fois la « fraude » mimétique de celle du prince et la peur entraînée par la politique tyrannique. En un demi-siècle donc, entre Naudé et Jurieu, la compréhension de la conjuration comme double inversé du coup d'État a retrouvé un caractère « moraliste » qu'elle n'avait pas dans les systèmes envisageant surtout la technicité de l'acte, qu'il soit d'autorité ou de révolte. Mais, en retrouvant des racines morales, la conjuration a conservé son caractère mimétique fondé sur la symétrie princière. Elle n'est donc plus, comme chez Aristote ou Machiavel, le fait de l'appât du gain ou des honneurs, mais la réaction outrée relevant de – et entraînée par – la perfidie et la crainte, qui règlent également l'univers du prince et l'univers des conjurés. Au final, pourtant, les contestations consécutives à la Révocation de l'Édit de Nantes s'étendent peu sur les moyens d'une réelle opposition, même si la description des prémisses d'une chute désirée prend parfois le ton d'un sourd appel à la révolte.

Il en va de même dans les textes qui accompagnent et commentent l'enlèvement dans les guerres de la fin du règne – celle de la Ligue d'Augsbourg et de Succession d'Espagne – comme ces pamphlets publiés hors du royaume : *Les Soupirs de la France esclave*, *La Métempsychose de Machiavel en Louis XIV* ou encore *La Peste du genre humain, ou la Vie de Julien l'Apostat mise en parallèle avec celle de Louis XIV*³¹³. En dénonçant la politique hégémonique de la France, l'auteur du *Vray Interest des princes chrestiens*³¹⁴ évoque les « Pretentions de la France à la Monarchie Universelle de la Chrestienté » et montre « comme déjà [Louis XIV] agit en Monarque Universel »³¹⁵, en conséquence de quoi il appelle de ses vœux une conspiration des puissances étrangères, soulignant « l'intérêt que les Espagnols, l'Empereur, le Pape, les Princes d'Italie, & les Princes & Villes de l'Empire ont à s'opposer à cette prétendue succession [au trône espagnol], avec

³¹² *Ibid.*, p. 95-96.

³¹³ *Les Soupirs de la France esclave, qui aspire après la liberté*, Amsterdam, 1689, in-4°, 228 p. (1^{ère} édition selon Barbier, contenant quinze « mémoires », dont le premier est daté du 1^{er} septembre 1689 et le dernier du 1^{er} octobre 1690, et qui seraient dus à Michel Le Vassor ou Pierre Jurieu) ; *La Peste du genre humain ou La Vie de Julien l'Apostat mise en parallèle avec celle de Louis XIV*, Cologne, Pierre Marteau, 1696, 12°, 296 p. (attribué à Samuel Johnson d'après Barbier).

³¹⁴ An., *Le Vray Interest des princes chrestiens. Opposé aux faux interests, qui ont été depuis peu mis en lumiere*, Strasbourg, Jean Marlorat, 1688, 226 p.

³¹⁵ *Ibid.*, p. 53 et p. 64. « N'a-t-il pas, dit l'anonyme, traité les Princes d'Allemagne & la Republique de Genes comme ses Esclaves ? Je ne diray pas comme ses Sujets. Un Prince n'ose pas de son autorité privée dépouiller de leurs biens ses Sujets. Et le Roy de France a de son autorité dépouillé de leurs Estats les Princes d'Allemagne, qui étoient ses Voisins, qui est s'attribuer l'autorité & le pouvoir que les seuls Maistres ont sur leurs Esclaves » (*Ibid.*, p. 56-57).

les prétentions du Roi de France sur l'Empire »³¹⁶. C'est dans un tel contexte de crise que voient le jour un certain nombre de textes critiques, très pessimistes sur le destin du royaume si des réformes ne sont pas rapidement entreprises. Avec souvent une continuité étonnante dans leurs critiques malgré la différence de perspective, ces textes émanent, d'une part, de l'opposition aristocratique quelque temps groupée autour du duc de Bourgogne, éphémère Dauphin (Fénelon, Beauvilliers et le duc de Chevreuse, dans le château duquel fut rédigé le fameux plan de réforme du gouvernement, connu sous le nom de *Tables de Chaulnes*³¹⁷) et, d'autre part, de la bourgeoisie négociante qui critiquait le système mis en place par Colbert (critique dont *Le Détail de la France* et le *Factum de la France* de Boisguilbert³¹⁸, mais aussi le *Projet d'une dîme royale* de Vauban³¹⁹ sont de bons exemples). Si l'on ne trouve nulle trace de conjuration ni de révolte dans ces libelles parfois très rudes pour le gouvernement louis-quatorzien (peut-être pourrait ici faire exception la figure marginale du curé Meslier, chez qui critiques économiques et réformes institutionnelles se mêlent à des accents tyrannicides retrouvés), on y remarque toutefois la récurrence du thème alarmiste de la fin des empires, comme dans la fameuse et d'abord anonyme *Lettre à Louis XIV* de Fénelon, datée par Jean Orcibal de l'hiver 1693-1694³²⁰, et qui découvre l'abîme dans lequel la France est prête à basculer, en interpellant directement le souverain en termes catastrophistes :

Voilà, Sire, l'état où vous êtes. Vous vivez comme ayant un bandeau fatal sur les yeux [...] ; vous ne songez pas que vous combattez sur un terrain qui s'enfonce sous vos pieds, et que vous allez tomber malgré vos victoires. Tout le monde le voit, et personne n'ose vous le faire voir. Vous le verrez peut-être trop tard³²¹.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 115.

³¹⁷ Rappelons qu'à la mort du Grand Dauphin en février 1711, le Duc de Bourgogne devient à son tour Dauphin de France ; le duc de Beauvilliers, son gouverneur, et Fénelon, son précepteur, croient alors dans l'espoir de voir bientôt réalisés leurs projets de réforme, tels qu'on peut s'en faire une idée dans ces *Plans de gouvernement* rédigés en novembre 1711. Mais le Duc de Bourgogne meurt en février 1712. Voir Fénelon, *Plans de gouvernement*, dits *Tables de Chaulnes*, *Œuvres*, éd. Jacques le Brun, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1997, p. 1085-1105.

³¹⁸ An. (Pierre Le Pesant, sieur de Boisguilbert), *Le Détail de la France. La Cause de la diminution de ses biens et la facilité du remède*, s.l., 1695. Pour les éditions modernes, on consultera le recueil d'Eugène Daire sur les *Économistes financiers du XVIII^e siècle* (Vauban, *Projet d'une dîme royale* ; Boisguilbert, *Détail de la France*, *Factum de la France*, et *Opuscules divers* ; Jean Law, *Considérations sur le numéraire et le commerce*, *Mémoires et lettres sur les banques*, *Opuscules divers* ; Jean-François Melon, *Essai politique sur le commerce* ; Dutot, *Réflexions politiques sur le commerce et les finances*), précédés de notices historiques sur chaque auteur et accompagnés de commentaires et de notes explicatives par M. Eugène-Daire, Paris, Guillaumin, 1851, ainsi que l'édition d'Alfred Sauvy au tome II de *Pierre de Boisguilbert ou La Naissance de l'économie politique*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1966, xx-1030-i p.

³¹⁹ Vauban, *Projet d'une dîme royale*, s. l., A la sphère, 1700, in-12.

³²⁰ Fénelon, *Lettre à Louis XIV* [publiée pour la première fois par D'Alembert en 1787], précédée de *Un Prophète à la cour* et accompagnée de notes par F.-X. Cuhe, Rézé, Séquences, « L'ire du Temps », 1994, 59 p. Témoin des conséquences économiques désastreuses de la politique hégémonique de Louis XIV, la lettre a sans doute été écrite, d'après Jean Orcibal, avant la bonne récolte de 1694 et l'amélioration qu'elle apporte.

³²¹ *Ibid.*, p. 47.

La menace de la chute est plus qu'un argument rhétorique issu d'une topique, elle est fondée sur l'observation d'une réalité inquiétante d'où émerge la nécessité de réformer l'État dans l'urgence. Cette hantise de la décadence des empires, également agitée devant les mauvais princes des *Aventures de Télémaque*³²², est donc, chez les premières « lumières » de la fin du règne, en partie un *topos* de la pensée politique, en partie un argument rhétorique du réquisitoire contre le « grand » règne et en partie aussi la conséquence d'observations inquiètes de l'état de la France. Au terme de ce bref aperçu des fonctions critiques de l'évocation des conjurations dans la littérature politique contre les excès du règne de Louis XIV, nous sommes à même de mieux apprécier les transformations affectant la topique de la chute dont dépend en grande partie la pensée des conjurations. Or ce qui frappe, c'est la déperdition de sens affectant le lieu commun de la chute des empires. En effet, le recours à cette topique n'implique plus les structures explicatives antiques mises en place par Aristote ou Polybe ; la hantise de la chute ne charrie plus les idées de cyclicité politique ; et c'est parce que la pensée politique classique évacue l'angoissante mutabilité naturelle des régimes que les complots, les conjurations, les tyrannicides et autres guerres civiles sont définitivement oblitérés et disparaissent des possibles politiques pris en compte par l'effort théorique. Il ne s'agit pas de dire que cette théorie fondatrice est morte, elle demeure sous-jacente, inexprimée, et traverse le classicisme pour féconder la pensée des Lumières³²³, avant d'être actualisée, en bout de ligne, par l'ouvrage de Volney consacré aux *Ruines, ou méditations sur la révolution des empires*, lui-même à l'origine du renouveau de ce thème ensuite magistralement revisité par le romantisme³²⁴ ; mais ce que l'on peut dire, pour l'âge classique, c'est que la cyclicité étatique verse dans l'arsenal des lieux communs sur la vanité de toutes choses, et nous reviendrons

³²² C'est le cas notamment pour l'Empire des tyrans (comme le Pygmalion du troisième livre), ou des États des mauvais Prince qui ne savent pas s'entourer de vertueux conseillers ni partager également leur faveur (comme Idoménée, ce roi de Crète qui, par sa confiance aveugle en Protésilas, a précipité son royaume dans la désolation ; voir notamment le récit de cette méprise au livre XI).

³²³ Sur la résurgence de ce système d'explication causale de l'histoire, après la mort de Louis XIV, voir notamment : Jean-Marie Goulemot, « Vision du devenir historique et formes de la révolution dans les *Lettres persanes* », *XVIII^e Siècle*, n°21 (1989), p. 13-22. Renouant avec l'ancien système de la mutation des formes politiques, hérité d'Aristote, Montesquieu reconnaît en effet, comme l'écrit Jean-Marie Goulemot, « une fatalité de la destruction » des Empires : telle est la « révolution ultime », par rapport à laquelle les conjurations (et bien d'autres accidents de l'histoire, dont Montesquieu fait la liste) apparaissent comme des « révolutions secondes » qui mènent inexorablement à la principale (art. cit., p. 20). Tout en montrant comment Montesquieu est héritier de l'âge classique et de « cette conception de la politique pensée comme désir de durer », Goulemot montre néanmoins que, « politiquement, [Montesquieu] s'éloigne radicalement de l'absolutisme qui se prétendait pureté des formes originelles retrouvée, rempart dressé contre les menaces du temps. Pour lui, le despotisme, le pouvoir absolu, sont l'aboutissement d'un processus de dégradation, préface à l'anarchie et à la destruction définitive des formes politiques et sociales » (art. cit., p. 22).

³²⁴ Constantin-François de Chasseboeuf, Comte de Volney, *Les Ruines, ou méditations sur la révolution des empires ; par M. de Volney, député de l'Assemblée Nationale de 1789*, Paris, Desenne, Volland, Plassan, 1791, 410 p. Sur la poétique des ruines dans la littérature, voir : Roland Mortier, *La Poétique des ruines en France : ses origines, ses variations de la Renaissance à Victor Hugo*, Genève, Droz, « Histoire des idées et critique littéraire », 1974, 237-xxxii p.

plus bas sur les conséquences de cette récupération chrétienne. Contentons-nous, pour le moment, de citer un curieux exemple du sort de ce lieu commun dans la littérature morale et politique. Dans sa *Critique historique, politique, morale, économique, & comique sur les lotteries, anciennes & modernes, spirituelles, & temporelles, des Etats, & des Eglises*, Gregorio Leti, renouant une nouvelle fois les fils de l'écheveau lexicologique dont nous avons parlé, utilise l'instabilité des empires pour prouver la puissance de Dieu :

Quiconque considerera bien ce grand nombre de Rebellions, de Seditions, de Tumultes, de Soûlevemens, de Revolutions, de Conspirations, de Factions, de Troubles, & de Conjurations qui procèdent d'une même source, quoi que sous des noms differens, & avec quelques circonstances diverses, ne pourra s'empêcher d'avouër & de s'écrier que *Sors populi in manu Dei, le Sort du Peuple est en la main de Dieu*³²⁵.

Enrôlé dans l'apologétique, ce *topos* ne met pourtant pas radicalement en cause les grandes puissances : sa nocivité politique est en effet désamorcée au profit d'une portée morale et théologique, telle qu'elle apparaît par exemple dans le passage suivant :

Il n'y a pas trois cens ans qu'il y avoit dans l'Europe plus de cent Républiques, & où sont-elles à présent ? *Quaesivi, & ecce non erant, je les ai cherchées, & voici elles n'étoient plus*. Elles ne subsistent plus que dans la memoire des Hommes, & qui lira avec attention les Histoires de leur décadence & de leur ruïne, trouvera qu'elles n'ont été détruites que faute de bon Gouvernement ; celles qui se maintiennent encore qui ne sont qu'au nombre de cinq ou six, ont été plusieurs fois sur le bord du précipice, où elles n'ont évité de tomber que parce que *Sors Principium & principatum in manu Domini, le sort des Princes & des Principautez est en la main du Seigneur*³²⁶.

S'il y a donc des précipices, ceux-ci, pour les sujets des grandes puissances européennes, sont moraux plus que matériels. Prenant acte de la disparition des petites Républiques et des principautés gravitant autour des couronnes, ce fragment de Leti met clairement à l'abri les cinq ou six États-Nations qui se sont lentement consolidés à partir de la Renaissance, pour former la carte géopolitique de l'Europe moderne. La topique de la chute des empires, épargnant les puissances comme la France, a donc peu à peu dérivé vers l'idée d'abîmes intérieurs, aptes à stimuler l'humilité du chrétien et à aiguillonner son examen de conscience. Similairement, ce qui apparaît périlleux pour le Roi Très Chrétien, ce n'est plus d'hypothétiques conjurations, mais plutôt, en dernière analyse, le jugement de Dieu. Avec la mise à distance des théories cycliques au profit d'une conception ondulatoire linéaire du temps des empires, conception d'obédience éminemment chrétienne, s'amorce ainsi le processus d'euphémisation qui tend à éliminer l'angoisse des révolutions et à faire disparaître toute mention de leurs embrayeurs potentiels dans les traités

³²⁵ Gregorio Leti, *Critique historique, politique, morale, économique, & comique sur les lotteries, anciennes & modernes, spirituelles, & temporelles, des États, & des Églises*, traduit de l'italien de Monsieur Leti, Amsterdam, Theodore Boeteman, 1697, tome I, p. 397. Sur Leti, voir Franco Barcia, *Un Politico dell'età barocca, Gregorio Leti*, Milan, Franco Angeli, 1981, « Saggi e ricerche dell'Istituto di Scienze Politiche 'Gioele Solari', Università di Torino », 174 p. et Nati Krivatsy, *Bibliography of the works of Gregorio Leti*, New Castle (Del.), Oak knoll books, 1982, 117 p.

³²⁶ *Ibid.*, p. 252.

politiques. Les conjurations et autres mouvements de révolte, naguère au centre de la première réflexion politique moderne, n'ont plus droit de cité dans les théories de l'« absolutisme » sous Louis XIV.

Doctrine absolutiste et pensée des conjurations.

Avant d'en venir à la manière dont cette euphémisation s'exprime dans la vulgate absolutiste, un dernier détour s'impose, du côté de la représentation du devenir étatique dans les théories contractuelles contemporaines, souvent décrites comme alliés indésirables de la construction d'un gouvernement de type absolu. De Grotius à Pufendorf et à Spinoza en passant par Hobbes, qui en est le meilleur représentant et dont la diffusion fut la plus grande sous Louis XIV³²⁷, les théories du contrat semblent en effet travailler main dans la main avec les étatistes qui élaborent parallèlement la pensée absolutiste³²⁸. Pourtant, bien qu'elles aillent indéniablement dans le sens de l'autoritarisme, ces théories, surtout chez Hobbes, comme nous le verrons, posent les limites de

³²⁷ Sur le rôle de Hobbes, nous renvoyons, entre autres, à Yves-Charles Zarka, *Hobbes et la pensée politique moderne*, Paris, P.U.F., 1995. Les théories contractuelles rayonnent largement dans la pensée française de l'époque et imprègnent souvent les fables morales de l'origine du politique. Ainsi, le père Le Moyne, emblématique de pensée politique sous Louis XIV et peu suspect, à la différence de Hobbes, de vouloir construire une science politique faisant l'économie de la religion, décrit de cette manière la naissance de la société civile et l'institution des Rois – non pas arbitraire, mais purement contingente et « terrestre » : « La raison fondamentale pour cela, se doit prendre de la première institution des Princes, & de l'intention des Peuples, qui leur ont resiné leur liberté, & les ont mis sur leurs testes. On se trompe de se persuader que les Princes soient nez avec les Hommes, & que le Royauté soit de mesme âge que la Nature. On a esté assez long-temps sans connoistre d'autres marques de commandement que les Houlettes des Bergers ; sans voir d'autres couronnes que celles que la Jeunesse encore innocente de l'innocence de la Nature, cueilloit sur la terre. Le Monde s'estant corrompu depuis, & la Nature ayant perdu sa première pureté, il fallut que les Peuples pour faire cesser la violence des uns & l'oppression des autres, s'accordassent aux choix de certaines Personnes de merite eminent & reconnu, qu'ils investissent d'une Autorité fabriquée de nouveau & de leur propre creation, en vertu de laquelle ils eussent pouvoir de distinguer les droits confus, de démesler les possessions litigieuses, de donner des bornes aux desseins qui seroient trop vastes, de fixer les pretentions qui demanderoient trop d'étenduë, d'établir des Loix & des Ordonnances pour le repos du Public, & pour la seureté des particuliers, & d'en garantir l'observation par des peines proportionnées à l'infraction qui en seroit faite. Voila au vray l'origine de la Principauté, & la fin de l'institution des Princes : Et cela se pourroit confirmer par la ceremonie qui s'observe en France au Sacre des Roys, où l'investiture leur est donnée par la Main de la Justice, aussi bien que par le Sceptre & par la Couronne. Il appert de là, que la Justice estant le propre caractere, & la difference essentielle qui distingue le Prince d'avec le Tyran ; celui qui ne s'acquitte pas de ce devoir, manque au premier article de son contract, est infidele à la Republique, abuse le Peuple, déroge à sa qualité, déchoit de son rang, & ne se reserve tout au plus qu'une vaine lueur de Principauté, & qu'une fausse couleur de Prince » (Le Moyne, *De l'art de regner. Au roy. par le pere Le Moyne de la compagnie de Jésus*, Paris, Sebastien Cramoisy, & Sebastien Mabre-Cramoisy, 1665, p. 257).

³²⁸ Sur l'entrecroisement de multiples aspects de la pensée hobbesienne avec la vulgate absolutiste, nous renvoyons au livre d'Yves-Charles Zarka cité précédemment. Cette proximité est parfois inattendue. Voir par exemple, sur le droit divin des rois, l'article de L. Borot, « « There is no power but of God ». Avatars d'une citation et d'un concept chez Hobbes », *Tout pouvoir vient de Dieu... (St Paul. Rm XIII, 1.10), Actes du VI^e colloque Jean Boisset et du XI^e Colloque du Centre d'histoire des réformes et du protestantisme de l'Université de Montpellier*, éd. Marie-Madeleine Fragonard et Michel Peronnet, Montpellier, Sauramps éditions, 1993, p. 244-260. Dans la théorie de Hobbes, qui confère un pouvoir nécessairement absolu au Léviathan, le régicide et le tyrannicide ne sont pas essentiellement distincts mais plutôt enveloppés dans la même hantise et la même condamnation. On se souvient à ce sujet de la manière dont Hobbes voudrait contrôler la circulation de toute la littérature antityrannique de l'Antiquité (voir *Le Léviathan, traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile* [1651], trad. de l'anglais et comparé au latin par François Tricaud, Paris, Éditions Sirey, 1971, ch. 29, p. 349 et *infra*, première partie, ch. II, p. 116 et sv.).

l'absolutisme. Certes, en ce qui concerne les révolutions étatiques, il est frappant de constater l'angoisse partagée à la fois par les étatistes et les penseurs du contrat – la crainte de la chute des empires servant même explicitement de fondement à l'élaboration des théories contractuelles. Encore emblématique en ce sens, Hobbes (dont on s'est d'ailleurs plu à commenter la correspondance supposée entre le « caractère » et la pensée, notamment en se fondant sur son célèbre aveu : « la peur et moi sommes deux jumeaux »³²⁹) fonde en effet son système sur la peur et ce, à double titre, d'une part parce qu'elle est, comme nous le verrons, la raison d'être de la science politique, d'autre part parce qu'elle est au noyau du pacte civil.

Pour se convaincre tout d'abord de l'importance fondatrice de cette hantise de la chute des gouvernements, il suffit d'observer le retour et l'appropriation par Hobbes de la dichotomie polybienne, comme ici dans le *Léviathan* :

Et encore que la souveraineté dans l'intention de ceux qui la fondent, soit immortelle, elle n'en est pas moins, non seulement sujette, par sa nature propre, à la mort violente du fait de la guerre étrangère, mais aussi habitée, dès son institution, du fait de l'ignorance et des passions des hommes, par de multiples germes de cette mortalité naturelle qu'apporte la discorde intestine³³⁰.

En insistant de la sorte sur la précarité des États, découlant d'une « mortalité naturelle », Hobbes apparaît bien entendu à mille lieux de ce qui constituera la gaze louis-quatorzienne mettant l'accent sur la durée, voire l'éternité de la monarchie française ; mais le philosophe assigne précisément à la science politique le but de prolonger, autant que faire se peut, la durée de vie des régimes : « Encore que rien ne puisse être immortel, de ce que fabriquent les mortels, poursuit-il, néanmoins, si les hommes avaient cet usage de la raison auquel ils prétendent, leurs Républiques pourraient au moins être mises à l'abri du danger de périr de maladies internes »³³¹. Il convient de souligner l'incroyable ambition d'une telle politique : mis à part les causes extrinsèques de décadence, en effet incontrôlables, une vraie science politique devrait tendre à éterniser toute *res publica*, en la préservant des causes intrinsèques de décadence, autrement dit, de « la discorde intestine » dont relèvent complots, conjurations, guerres civiles et semblables divisions du corps politique. Or, cet « art d'établir et de maintenir les Républiques repose, selon Hobbes, comme l'arithmétique et la géométrie, sur des règles déterminées »³³², à savoir principalement sur « la génération de ce grand LEVIATHAN », véritable « *dieu mortel*, auquel nous devons, sous le *Dieu immortel*, notre paix et

³²⁹ On verra d'ailleurs à ce sujet la controverse épistolaire entre le philosophe et John Wallis, qui écrivit un *Hobbius Heautontimorumenos*, auquel Thomas Hobbes répliqua par des *Considerations upon the reputation, loyalty, manners and religion of Thomas Hobbes, written by himself, by way of letter to a learned Persian* [Dr. Wallis, in answer to his *Hobbius Heautontimorumenos*], London, W. Crooke, 1680, 63 p.

³³⁰ Thomas Hobbes, *Le Léviathan*, *op. cit.*, p. 234.

³³¹ *Ibid.*, p. 342.

³³² *Ibid.*, p. 220.

notre protection »³³³. En outre, la paix dans le Léviathan est bien plus que le consensus ou la concorde, comme l'explique Hobbes : « il s'agit d'une unité réelle de tous en une seule et même personne, unité réalisée par une convention de chacun avec chacun »³³⁴, en vertu de laquelle tous renoncent à leur droit de se gouverner pour le transférer à une personne ou à une assemblée déterminée. Or, c'est là qu'entre en jeu le deuxième fondement de la politique sur la peur : en effet, dans l'anthropologie pessimiste de Hobbes pour qui « tous les hommes sont méchants »³³⁵, l'argument essentiel poussant ainsi les hommes à aliéner leurs droits vient du fait que, dans l'état de nature (état imaginaire et heuristique qui désigne en creux l'absence de société civile) « l'homme est un loup pour l'homme »³³⁶ et ce n'est qu'une « guerre de tous contre tous »³³⁷. Seule la crainte pousse ainsi les hommes à pactiser, crainte mutuelle et réciproque – crainte du vaincu pour sa vie, crainte du vainqueur pour la pérennisation de sa victoire et l'avenir de ses biens et prérogatives. Cette idée du contrat, nous la trouvons déjà dans le *De jure belli ac pacis* de Grotius, dédié à Louis XIII et dont Antoine de Courtin fit une traduction dédiée à Louis XIV, traité dans lequel est précisément discutée la question de savoir comment « un peuple qui est libre [...] s'engag[e] à un ou à plusieurs, en leur transportant, à pur et à plein, sans aucune réserve, le droit de le gouverner ? »³³⁸. Raffinée par Samuel Pufendorf dans son *De jure naturae et gentium* publié en 1672³³⁹ et reprise par Spinoza dans son *Tractatus theologico-politicus*, traduit en français dès 1678 et publié sans nom d'auteur sous trois titres différents (*La Clef du sanctuaire*, *Traité des cérémonies superstitieuses des Juifs*, *Réflexions curieuses d'un esprit désintéressé*), la théorie du contrat a des conséquences radicales sur la conception de la souveraineté : comme l'écrit Spinoza, « il faut obéir aux volontés du souverain, quelque absurdité qu'il commande » ; aucune révolte n'est donc envisageable dans un

³³³ *Ibid.*, p. 178.

³³⁴ *Loc. cit.*

³³⁵ Thomas Hobbes, *Du citoyen. Principes fondamentaux de la philosophie de l'État* [1642], suivi de *Léviathan* (ch. XVI et XVII), éd. Gérard Mairet, Paris, L.G.F., Le Livre de poche, « Classiques de la philosophie », 1996, p. 45.

³³⁶ *Ibid.*, p. 47.

³³⁷ *Ibid.*, p. 53.

³³⁸ Hugo de Groot, dit Grotius, *De jure belli ac pacis*, Paris, 1625, in-4, 786 p., texte cité dans la traduction de Courtin, *Le Droit de la guerre et de la paix*, par M. Grotius, traduit du latin en français, par M. de Courtin, Paris, A. Seneuze, 1687, 2 vol. in-4°, t. I, ch. III, §. 8 (texte cité par Georges Lacour-Gayet, *L'Éducation politique de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1898, p. 374).

³³⁹ Samuel Pufendorf, *De jure naturae et gentium libri octo*, Londini Scanorum, A. Junghans, 1672, in-4°, limin., 1227 p. et l'index, 1672. En bref, Pufendorf développe une théorie jusnaturaliste impliquant un double contrat, le premier qui consiste pour les citoyens à aliéner leurs droits pour ne former qu'un seul corps social est passé à l'unanimité, le second qui a trait à la forme du gouvernement de ce corps social et à l'extension des droits de chacun est passé à la majorité. La théorie du droit naturelle fait ici bon ménage avec l'absolutisme, puisque, le double contrat passé, rien ne permet au peuple de revenir en arrière. Ainsi, Pufendorf ne donne jamais de définition de la « tyrannie ». Sur Pufendorf, voir Mario Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, op. cit., p. 571-577, Simone Goyard-Fabre, *Pufendorf et le droit naturel*, Paris, P.U.F., « Léviathan », 1994, 263 p. et Fiammetta Palladini, *Samuel Pufendorf discepolo di Hobbes : per una reinterpretazione del giusnaturalismo moderno*, Bologne, Mulino, 1990, 297 p.

tel système, même en cas d'affront ou d'agression, car, « quiconque a cédé, volontairement ou par contrainte, le droit de se défendre, a renoncé en même temps à son droit naturel »³⁴⁰. La généalogie des idées contractuelles aboutit donc, comme l'écrit Georges Lacour-Gayet, à « une sorte de dogme de la souveraineté absolue de l'État ».

Avec l'avènement du règne personnel de Louis XIV, les idées de Hobbes ont tendance à se radicaliser et ce, même dans les milieux où l'on ne l'attendrait pas ; il est remarquable en ce sens que la plupart des protestants qui eurent à encourir les persécutions après 1685 continuent d'être acquis aux idées absolutistes, ainsi Merlat dont Lacour-Gayet décrit le *Traité du pouvoir absolu des souverains*, très influencé par Hobbes, comme « le code de l'absolutisme, sous la forme la plus achevée que l'on puisse imaginer »³⁴¹. De fait, le pouvoir ne s'y trompe pas et semble apprécier les idées hobbesiennes. Ainsi, pour sa traduction des *Éléments de la politique de Monsieur Hobbes*, dédiée à Louis XIV, Du Verdus s'attire un privilège qui loue le traducteur d'avoir montré « combien il importe à nos sujets de vivre en pais selon nos lois »³⁴². Dans son épître dédicatoire, Du Verdus envisage même les grandes vertus pédagogiques que, en matière de révolte, pourrait avoir la diffusion du traité de Hobbes : « J'oserais assurer, Sire, que s'il plaît à Votre Majesté que quelques professeurs fidèles en lisent dans vos Etats cette traduction ou autre meilleure, on n'y verra de tout

³⁴⁰ Texte cité par G. Lacour-Gayet, *L'Éducation politique de Louis XIV, op. cit.*, p. 377. An. (Baruch de Spinoza), *Tractatus theologico-politicus, continens dissertationes aliquot, quibus ostenditur libertatem philosophandi non tantum salva pietate et reipublicae pace posse concedi, sed eandem nisi cum pace reipublicae ipsaque pietate tolli non posse*, Hambourg (Amsterdam), H. Künrath (Chr. Koenraad ou chez Rieuwertsz), 1670, in-4°, préface, index et 233 p., traduit en français 1678 et publié sans nom d'auteur sous trois titres différents : *La Clef du santuaire [sic], par un sçavant homme de notre siècle*, trad. Gabriel de Saint-Glain, Leyde, P. Warnae, 1678, in-12, préface, table, 531 p., index et 30 p. ; *Réflexions curieuses d'un esprit dés-interressé sur les matières les plus importantes au salut tant public que particulier*, Cologne, Claude Emanuel, 1678, [30]-531-[31]-30 p., in-12, Cologne (il s'agirait selon E. Rahir de deux fausses adresses pour Amsterdam) ; *Traité des cérémonies superstitieuses des Juifs, tant anciens que modernes*, Amsterdam, J. Smith, 1678, in-12, préface, table, 531 p., index et 30 p. Le texte cité par Lacour-Gayet est emprunté au chapitre XVI : « Des fondements de la république ». Pour Spinoza, qui serait pourtant favorable au gouvernement qui se rapproche le plus de la liberté naturelle, le souverain doit logiquement avoir le monopole de la puissance et recevoir une obéissance absolue ; en cas contraire, et si les sujets pouvaient garder une partie de leurs droits, ils viendraient à se battre entre eux pour le défendre ou l'accroître au détriment d'autrui, causant la rupture du corps social. C'est pourquoi se fait sentir la nécessité d'un pouvoir absolu, « de quelque façon que l'on soit gouverné, précise Spinoza, soit par l'autorité d'un seul, de quelques-uns, ou de la plupart des membres d'une communauté » (*Loc. cit.*). Sur la politique de Spinoza, voir Étienne Balibar, *Spinoza et la politique*, Paris, P.U.F., 1985, ainsi qu'Antonio Negri, *L'anomalie sauvage. Pouvoir et puissance chez Spinoza [L'anomalia selvaggia : saggio su potere e potenza in Baruch Spinoza]*, traduit de l'italien par François Matheron ; préfaces de Gilles Deleuze, Pierre Macherey, et Alexandre Matheron, Paris, P.U.F., « Pratiques théoriques », 1982, 348 p.

³⁴¹ Lacour-Gayet, *L'Éducation politique de Louis XIV, op. cit.*, p. 382. Voir Élie Merlat, *Traité du pouvoir absolu des souverains : pour servir d'instruction, de consolation et d'apologie aux églises réformées de France qui sont affligées*, par Elie Merlat, ministre réfugié, Cologne, J. Cassander, 1685, in-12 ; Lacour-Gayet mentionne encore, au sujet de l'influence de Hobbes sous une version radicalisée, des anonymes *Essais de morale et de politique*, publiés à Lyon en 1687, ainsi qu'un plagiaire : Desbans, *Les Principes naturels du droit et de la politique*, s.l.n.d., rééd. par Jean-François Dreux du Radier, Paris, 1765.

³⁴² Du Verdus, *Les Éléments de la politique de Monsieur Hobbes, de la traduction du sieur Du Verdus*, Paris, H. Le Gras, 1660, in-8°, limin. et 488 p. Texte cité par Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 380-381.

son règne ni sédition ni révolte »³⁴³. De fait, la crainte de la révolte en général est bien ce qui inspire la théorie hobbesienne ; et le philosophe demande en effet dans la préface du *De Cive* :

De combien de rébellions et d'étranges félonies a été cause l'erreur de ceux qui ont enseigné qu'il appartenait à des personnes privées de juger de la justice ou de l'injustice des édits d'un monarque ? [...] Car, avant que ces questions séditeuses ne commencent à être agitées, les princes exerçaient leur souveraine puissance sans être obligés à la demander³⁴⁴.

C'est donc – et cela est sans doute explicable en partie, mais pas seulement par le contexte de rédaction de l'ouvrage et l'exil de Hobbes à la suite de la Révolution anglaise – pour restaurer et affermir l'autorité du prince que Hobbes imagine ce contrat fondé sur la translation de la souveraineté, par tous les membres du Léviathan, en direction du roi. Il en résulte logiquement un souverain ou une assemblée souveraine placés absolument au-dessus des lois, sans aucune « liberté de mettre en discussion le caractère absolu du pouvoir »³⁴⁵ ; et Hobbes pense cette théorie comme un antidote, précisément, au « poison des doctrines séditeuses »³⁴⁶, dont la réfutation occupe une bonne part du chapitre XXIX du *Léviathan*, chapitre consacré aux « choses qui affaiblissent la république ou qui tendent à sa dissolution »³⁴⁷. Parmi ces dernières, sont mis en cause les fondateurs grecs et latins de la pensée politique occidentale, notamment pour leur positions sur la question du tyrannicide, que nous avons déjà évoquées ; leurs ouvrages sont comparés à du venin et à la morsure d'un chien enragé³⁴⁸ et les efforts de Hobbes pour les condamner sont tout à fait emblématiques du rejet louis-quatorzien :

Pour ce qui est de la rébellion, en particulier lorsqu'elle se dresse contre une monarchie, une de ses causes les plus fréquentes est la lecture des livres de politique et d'histoire des anciens Grecs et Romains. [...] C'est, dis-je, à la suite de telles lectures que des hommes ont accepté de tuer leurs rois, parce que les auteurs grecs et latins, dans leurs ouvrages ou propos touchant la politique, présentent comme légitime et honorable le fait pour n'importe qui d'en user ainsi, pourvu qu'avant d'accomplir cet acte le meurtrier baptise sa victime du nom de tyran [...]. En somme, je ne peux rien imaginer de plus préjudiciable à une monarchie que le fait de permettre l'enseignement officiel de ces textes, à moins que des correctifs émanés de maîtres circonspects, et propres à leur ôter leur venin, ne leur soient aussitôt appliqués³⁴⁹.

³⁴³ *Ibid.*, p. 381.

³⁴⁴ Thomas Hobbes, *Du citoyen*, éd. cit., p. 43.

³⁴⁵ Thomas Hobbes, *Léviathan*, éd. cit., p. 355.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 344. Cela ne signifie pourtant pas que le souverain soit délié de toutes lois ; en effet, il est assujéti aux seules lois de nature – dont Hobbes s'efforce de montrer qu'elles sont similaires aux principes de la Bible – mais non pas aux lois de la république qu'il a faites lui-même. Si tel était le cas, c'est le principe même de la souveraineté et, à terme, la cohésion du corps social qui seraient radicalement remis en cause : « Mettant la loi au-dessus du souverain, cette erreur place aussi, au-dessus de lui, un juge et un pouvoir capables de le châtier : ce qui revient à faire un nouveau souverain ; et, pour la même raison, un troisième pour punir le second ; et ainsi de suite, sans fin, jusqu'à la désorganisation et la dissolution de la République » (*Ibid.*, p. 346).

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 342.

³⁴⁸ Sur la comparaison violente et dysphorique avec la morsure d'un chien qui cause l'*hydrophobie*, voir *Ibid.*, p. 349.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 349.

La généalogie des idées factieuses plonge donc profondément ses racines dans la littérature antique, et trouve ses fondements notamment chez Aristote et Cicéron, ailleurs nommés en tête d'une liste d'auteurs « sulfureux »³⁵⁰, en vertu de laquelle Hobbes croit « pouvoir dire en toute vérité que jamais rien ne fut payé plus cher que l'accès de nos pays d'Occident à la connaissance du grec et du latin »³⁵¹. La rupture radicale avec l'aristotélisme politique est particulièrement significative et prépare l'avènement conceptuel de l'absolutisme, car c'est à double titre que Hobbes s'éloigne d'Aristote en refusant non seulement l'incitation au tyrannicide tel qu'il croit la lire dans la *Politique*, mais aussi l'ensemble du système fondé sur une perpétuelle cyclicité des types de gouvernement. Cette rupture est décisive et caractérise, si l'on peut dire, le classicisme politique, qu'on serait tenté de décrire comme une véritable parenthèse dans la pensée politique occidentale³⁵².

Pourtant, bien que refusée pour ses conséquences sanglantes, la neutralité du système aristotélien, qui a bien souvent nourri l'ambivalence de la pensée moderne, se prolonge sans qu'il y paraisse chez Hobbes. D'une part, bien entendu, parce que Hobbes parle des *res publicae* en général, sans jamais spécifier la nature de celle qu'il considère comme la meilleure, ou plutôt sans jamais prouver *more geometrico* pourquoi il la considère comme telle – la préface du *De cive* est explicite en ce sens : « la monarchie, dit-il, est plus commode que les autres formes de gouvernement (*laquelle seule chose j'avoue que je n'ai pas démontrée en ce livre, mais soutenue avec probabilité, et avancée comme problématique*) »³⁵³. D'autre part, l'ambivalence aristotélienne est rattrapée, *nolens volens*, par la cohérence intrinsèque d'un système fondé sur la « loi de nature ». En effet, si le souverain est au-dessus des lois qu'il a faites, il demeure toujours sous le joug des lois de nature aussi bien que ses propres sujets. De la sorte, le souverain ne peut pas exiger, par exemple, qu'un citoyen se tue lui-même, ou se fasse du mal à lui-même, non plus qu'il ne peut l'obliger à dire la vérité lorsqu'il s'agit de s'accuser soi-même. Plus encore, lorsque des mutins ou des conjurés se

³⁵⁰ Si la littérature républicaine de l'ancienne Rome est un véritable poison, c'est qu'elle repose sur une fiction du bonheur politique supposément attaché au gouvernement démocratique ; ce dernier, pour Hobbes, ne permet pas d'atteindre les fins de toute association politique, mais au contraire entraîne un état d'anarchie ou plutôt de tyrannie, comme le montre la censure au carré dans le passage auquel nous faisons référence : « Et, de même qu'Aristote, Cicéron et d'autres auteurs ont fondé leur doctrine politique sur les opinions des Romains, auxquels la haine de la monarchie avait été enseignée d'abord par ceux qui avaient déposé leur souverain et partagé entre eux la souveraineté de Rome, et ensuite par leurs successeurs. A la lecture de ces auteurs grecs et latins, les hommes ont pris l'habitude, dès l'enfance, sous des dehors trompeurs de liberté, de favoriser les désordres, et de pousser la licence jusqu'à censurer les actions de leurs souverains, pour censurer ensuite les censeurs eux-mêmes » (*Ibid.*, p. 229).

³⁵¹ *Ibid.*, p. 229.

³⁵² Dès la fin du règne de Louis XIV, on sait en effet que la théorie de la cyclicité politique est reprise, notamment par Montesquieu, mais aussi par Voltaire, dont l'entreprise historiographique implique en elle-même l'idée que quelque chose comme un « grand » siècle est passé, le dernier des « quatre grands siècles dans l'histoire du monde ».

³⁵³ Thomas Hobbes, *De cive*, éd. cit., p. 50-51. Nous soulignons.

sont rebellés contre l'État et qu'ils se voient réduits à défendre leur vie, là aussi, on observe la nécessité de laisser s'exercer la loi de nature :

Mais, écrit en effet Hobbes, au cas où déjà un grand nombre d'hommes *ont ensemble injustement résisté au pouvoir souverain*, ou commis quelque crime capital pour lequel chacun d'entre eux s'attend à être mis à mort, n'ont-ils pas *la liberté, alors, de se réunir et de se prêter l'un à l'autre défense et assistance* ? Ils l'ont certainement : car ils ne font que défendre leurs vies, ce que le coupable peut faire aussi bien que l'innocent³⁵⁴.

Certes, les buts de la société civile ne sont pas contraires à la loi de nature, et l'on peut dire que la « république » contractuelle permet même l'exercice régulier et pacifique des impératifs de ladite loi ; mais il est des cas où la loi de nature va à l'encontre du pacte même, autonomisant alors certains membres du Léviathan amenés à défendre leur propre vie quand le corps politique ne peut ou ne doit pas le faire. C'est tout le paradoxe des conjurations : il s'agit bien d'actions menées *injustement*, mais, une fois mises à exécution, il est juste, ou plutôt il est de l'ordre de la nature même que les conjurés défendent leur vie par tous les moyens lorsque l'État se retourne contre ceux qui le menacent. Les conjurés sont donc condamnés dans leur entreprise, mais légitimés dans leur lutte subséquente pour la survie. C'est dire que la conjuration orchestre une régression à l'état de nature par laquelle la guerre de tous contre tous se met à ronger la cohésion du Léviathan. Allant plus loin, on peut même dire que l'éclatement du Léviathan est constitutivement prévu par un système qui ne méconnaît pas la double causalité polybienne :

Enfin, quand dans une guerre étrangère ou intestine l'ennemi remporte la victoire finale, de telle façon que, les forces de la République ne tenant plus la campagne, les sujets n'ont plus de protection à attendre de leur loyalisme, la République est alors DISSOUE, et chacun est libre de se protéger par toutes les voies que son propre discernement lui suggérera³⁵⁵.

Toutes les formes de discorde civile, tous les facteurs de désagrégation du Léviathan, au premier rang desquels les conjurations, ont donc pour conséquence, en vertu même de la loi de nature, d'annihiler le pacte d'association politique et de rétablir l'état de nature. Ce faisant, on voit pourquoi Hobbes et les théories du contrat apparaissent parfois comme des alliés indésirables de la pensée absolutiste, et combien ces derniers demeurent proches, en dépit de la réprobation globale de Hobbes envers la littérature politique gréco-romaine, non seulement de la conception cicéronienne de l'amitié politique, ambivalente comme on l'a dit, mais aussi de la conception dynamique du vitalisme étatique chez Aristote. On conclura en soulignant l'extrême difficulté que les hommes de la deuxième moitié du XVII^e siècle avaient à se détacher de ces cadres politiques fixés depuis l'Antiquité, où les conjurations apparaissaient toujours, dans les interstices du pouvoir, comme opérateurs de mutation. Pour qu'une rupture vraiment radicale se produise, il faudra cette révolution

³⁵⁴ Thomas Hobbes, *Léviathan*, éd. cit., p. 232. Nous soulignons.

³⁵⁵ *Ibid.*, p. 355.

préparée de longue main, mais seulement latente avant l'âge classique : faire non plus du Léviathan – c'est-à-dire de l'*ensemble* du corps social – mais du seul prince, un *dieu mortel*³⁵⁶.

Une fois encore, sans que cela, à nos yeux, ne tienne aucunement du hasard, on observe chez les publicistes et dans les arts de gouverner du classicisme au sens propre, la récurrence du discours anxiogène de la chute. On pourrait alors relire l'apothéose, voire la « divinisation » du prince absolu en parallèle avec l'expression de cette angoisse³⁵⁷. La déification du roi telle qu'on la retrouve par exemple chez le jésuite Le Moyne nous aide à mesurer la distance qui sépare la période classique de la « tyrannicidomanie » du début du siècle. Dans son traité *De l'art de regner*, Le Moyne assigne en effet à la caducité des États un rôle décisif dans son éloge d'un prince vraiment absolu. Entre autres choses, cette dernière permet, assez topiquement, d'établir d'abord la dignité du sujet dont il traite, l'art de régner étant « le plus important de tous les Arts », à preuve « les Villes ruinées, les Provinces saccagées, les Nations & les Races exterminées » faute d'une pleine maîtrise de la science politique³⁵⁸ ; en outre, l'angoisse de la chute, nourrie d'une observation inquiète des événements qui secouent l'Europe, impose également l'idée de la nécessité d'un roi fort. Soulignant les risques de révoltes qui seraient consubstantiellement attachés à la Religion réformée, Le Moyne conclut en effet : « ce qui s'est passé en Angleterre à nostre veuë, témoigne assez de quelle façon cette cruelle [*i.e.* la religion réformée] se joüe des Couronnes & des Testes couronnées »³⁵⁹. On peut donc penser que ce danger « à nostre veuë » donne un caractère plus dramatique à la constitution du caractère divin des rois dans la France classique. Certes, il ne saurait être question de reprendre ici la longue et complexe filiation qui mène de l'assertion de saint Paul dans l'*Épître aux Romains* (XIII, 1-8) au problème du « droit divin » des rois au XVII^e siècle³⁶⁰ ; tout au plus se contentera-t-on de souligner

³⁵⁶ Voir *supra*, première partie, ch. II, p. 86 et sv.

³⁵⁷ Dans un article sur la conception du temps historique dans l'ancienne France, Jochen Schlobach constate également l'étrange position de l'absolutisme « classique », qui refuse aussi bien l'idée d'anéantissement de la fin du Moyen Âge que les théories cycliques de la Renaissance, sans pour autant être à même ni avoir les moyens d'inventer l'idée de progrès : la conception qui domine alors est celle d'un providentialisme menant vers une fin religieuse, ou encore celle d'un temps bloqué, arrêté sur l'acmé louis-quatorzienne (Jochen Schlobach, « Temps cyclique et temps linéaire du XVI^e siècle au XVIII^e siècle », *Décadence et apocalypse, Cahier du Centre de Recherche sur l'Image, le Symbole et le Mythe*, Cahier n°1 (1986), Séminaires de l'année 1985-1986, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 1986, 157 p., p. 61-95). On consultera également son étude approfondie, en allemand : *Zyklentheorie und Epochenmetaphorik, Studien zur bildlichen Sprache der Geschichtsreflexion in Frankreich von der Renaissance bis zur Frühaufklärung*, München, 1980, 387 p.

³⁵⁸ Le Moyne, *De l'art de regner. Au roy. Par le pere Le Moyne de la compagnie de Jésus*, Paris, Sebastien Cramoisy, & Sebastien Mabre-Cramoisy, 1665, p. 9.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 63.

³⁶⁰ Voir *Bible* de « Port-Royal » [1657-1700], traduction collective principalement orchestrée par Louis-Isaac Lemaître de Sacy, éd. Philippe Sellier, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1990, p. 1472. Sur la fortune de la formule *Omnis potestas a Deo*, notamment chez les légistes modernes, on verra les actes du colloque : « *Tout pouvoir vient de Dieu...* » (*St Paul. Rm XIII, 1.10*), *Actes du VI^e colloque Jean Boisset, Actes du XI^e Colloque du Centre d'histoire des réformes et du protestantisme de l'Université de Montpellier*, éd. Marie-Madeleine Fragonard et Michel Peronnet, Montpellier, Sauramps éditions, 1993, 371 p. ; Jacques Krynen, « Droit romain et État monarchique. A propos du cas français »,

la force avec laquelle la plupart des écrivains politiques sous Louis XIV insistent non seulement sur la légitimation divine du pouvoir, mais sur le caractère divin des rois eux-mêmes. Cela est patent dans l'ensemble de la littérature du temps, et non pas seulement à travers les lieux communs qui ornent habituellement les préfaces – même si celles-ci peuvent se parer d'une force singulière du fait de leur position à l'orée des traités politiques. En ce sens, quand, dans l'épître dédicatoire de son *Monarque*, Jean-François Senault fait l'éloge de Louis XIV en écrivant qu'« il semble que Dieu ait voulu faire son Chef-d'œuvre de Vostre Majesté, & qu'il ait recueilly dans vostre Personne, ce qu'il a divisé dans celle des plus illustres Monarques »³⁶¹, on peut penser qu'au-delà du caractère convenu du panégyrique, cet éloge a une portée plus profonde au vu de la véritable mission divine que Senault assigne au souverain dans le reste de l'ouvrage³⁶². Car la doctrine du caractère divin des rois dépasse, bien entendu, le cadre limité des préfaces et les écrivains politiques rivalisent de formules en ce sens : si Cardin Le Bret définit le roi comme le « lieutenant de Dieu »³⁶³, Jean Savaron parle de « Dieu corporel »³⁶⁴, Balzac de « Dieu sur la terre »³⁶⁵ et Guy Joly décrit les bons rois comme des « portraits vivants du roi éternel »³⁶⁶. « Vous êtes des dieux, écrit également Bossuet, c'est-à-dire que vous avez dans votre autorité, vous portez sur votre front un caractère divin »³⁶⁷. Louis XIV lui-

Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge, éd. Joël Blanchard, Paris, Picard, 1995, p. 13-23 ; ainsi que Fanny Cosandey et Robert Descimon, *L'Absolutisme en France*, op. cit., ch. I, notamment p. 31 et sv.

³⁶¹ Jean-François Senault, « Epître dédicatoire au Roy », *Le Monarque ou Les Devoirs du Souverain*, par le R. P. Jean François Senault, Prestre de l'Oratoire, Paris, Pierre le Petit, 1661, n.p., p. ii.

³⁶² Paradoxalement, tandis que la pensée étatiste a fortement contribué à renforcer les thèses absolutistes, beaucoup des traités politiques sous Louis XIV sont en retrait par rapport au corpus qu'a par exemple analysé Etienne Thuau sous Louis XIII, et, avec une sorte de consensus autour de l'opposition à la « raison d'Enfer », mettent en avant une politique chrétienne ; la littérature politique est semble donc moins audacieuse alors que triomphe une politique elle-même plus « absolue » que dans la première moitié du siècle. Dans la préface de son ouvrage, Senault vante ainsi non pas des auteurs toujours suspects comme Aristote et Tacite, mais les livres politiques des *Écritures* : « Il n'y a point de secret d'Etat dans Aristote ni dans Tacite, que l'on ne puisse trouver dans la Sagesse & dans l'Ecclesiastique. Et je maintiens que ces deux Livres peuvent enseigner aux plus grands Princes la plus délicate & la plus fine Politique du monde » (*Ibid.*, préface n.p., ii-iii).

³⁶³ Cardin Le Bret, *De la souveraineté du roi*, Paris, 1632, cité par Georges Minois, *Le Couteau et le poison*, op. cit., p. 251. Sur Le Bret, voir notamment : Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, op. cit., p. 275-278.

³⁶⁴ Jean Savaron, *De la souveraineté du roi*, Paris, 1615, cité par Georges Minois, *Le Couteau et le poison*, op. cit., p. 251.

³⁶⁵ Décivant les modes d'action du Prince, notamment ceux qui relèvent du coup d'État, Balzac écrit en effet : « En cela certes il paroît quelque chose de plus qu'humain. Il use de la façon d'opérer la plus relevée et la plus excellente de toutes : il semble qu'il agisse en un instant, et qu'il tienne desjà quelque chose des *corps glorieux*, à qui l'agilité n'est pas moins propre que la lumière. La vitesse de ses actions trouble la vue et l'imagination des spectateurs qui le considèrent. [...] Certes cela s'appelle estre Roy, et tenir la place de Dieu sur la terre » (*Le Prince*, texte cité par Christian Jouhaud, « Une « religion du roi » équivoque. *Le Prince* de Jean-Louis Guez de Balzac », *Le Savoir du prince du Moyen-Age aux Lumières*, éd. Ran Halévi, actes du colloque du Centre de recherches politiques Raymond Aron, juin 1998, Paris, Fayard, « L'esprit de la cité », 2002, (p. 175-196), p. 186-187). Nous soulignons.

³⁶⁶ Claude Joly, *Instruction royale ou Paradoxe sur le gouvernement de l'État*, 1652, p. 31, cité par Georges Lacour-Gayet, *L'Éducation politique de Louis XIV*, op. cit., p. 457.

³⁶⁷ Bossuet, *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, 1679 [rééd. en 1700-1704, puis 1709], l. V, ch. IV, 1, cité par Georges Lacour-Gayet, op. cit., p. 400.

même, dans ses *Mémoires*, explique que « Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants »³⁶⁸. Du point de vue de la révolte politique, la conséquence est claire : le caractère divin des rois les éloigne définitivement dans une radicale altérité ontologique et les rend inattaquables, car intangibles, incommensurablement éloignés de leurs sujets. Dans son ouvrage sur *L'Éducation politique de Louis XIV*, auquel nous avons emprunté les exemples précédents (ouvrage déjà ancien mais toujours utile par la masse et l'intérêt des textes dépouillés), Georges Lacour-Gayet a relevé en ce sens les références bibliques récurrentes qui permettent d'asseoir le caractère divin des rois tout en réalisant une espèce d'amalgame entre Dieu et le roi. Fréquente, à ce sujet, est cette citation de l'*Ecclésiaste* : « Où est la parole du roi, là est la domination, et qui lui dira : Que fais-tu ? »³⁶⁹, dont la conséquence apparaît clairement dans ce passage des *Proverbes* : « Crains Dieu et le Roi et ne te mêle point avec les factieux »³⁷⁰. Or cette absolue dissymétrie³⁷¹, éloignant radicalement les sujets du roi, et mimétique du rapport entre le fidèle et Dieu tel qu'on le concevait dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, permet de fonder, comme l'écrit Saumaise, « l'injusticiabilité des rois »³⁷² ou, mieux, ce que Merlat, dans son *Traité du pouvoir absolu des souverains*, nomme « l'anapeythyne, qui est, précise Georges Lacour-Gayet, le droit d'agir sans pouvoir être repris ni contrôlé »³⁷³. Absolu à l'image de Dieu, dieu lui-même à la

³⁶⁸ « Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, continue en effet le rédacteur des *Mémoires de Louis XIV*, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement ; et cette loi n'est pas faite en faveur des princes seuls, mais est salutaire aux peuples mêmes auxquels elle est imposées, et qui ne la peuvent jamais violer sans s'exposer à des maux beaucoup plus terribles que ceux dont ils prétendent se garantir » (Georges Minois, *Le Couteau et le poison*, op. cit., texte cité p. 249-250). Cette nécessaire obéissance est indépendante de la religion du Prince ou de la qualité morale de son gouvernement, mais est naturellement associée à la hiérarchie instituée par Dieu. On comprend d'ailleurs que tendre à « diviniser » le roi ait pour résultat un mouvement symétrique tendant à éterniser l'État.

³⁶⁹ Lemaître de Sacy donne la traduction suivante : « Sa parole est pleine de puissance, et nul ne lui peut dire : Pourquoi faites-vous ainsi ? » (*Bible, Ecclésiaste*, ch. VIII, §. 4, éd. cit., p. 794). Cette citation (avec celle que nous donnons immédiatement plus bas) est mise en exergue au livre d'Élie Merlat, *Traité du pouvoir absolu des souverains, pour servir d'instruction, de consolation et d'apologie aux églises réformées de France qui sont affligées*, Cologne, 1685, in-16, 336 p. Nous la retrouvons dans toute la littérature civile de la deuxième moitié du XVII^e siècle, entre autres chez des penseurs aussi différents que Hobbes et Bossuet.

³⁷⁰ On peut lire, dans la Bible de Lemaître de Sacy : « Mon fils, craignez le Seigneur et le roi, et n'ayez point de commerce avec les médisants » (*Proverbes*, ch. 24, §. 21, éd. cit., p. 780).

³⁷¹ Merlat, dans son *Traité du pouvoir absolu des souverains*, écrit par exemple : « Cette éminence et cette immense dignité qui les élève à tel point au-dessus de leurs sujets qu'il n'y a nulle proportion des uns aux autres, ni aucune loi commune qui puisse permettre que les peuples aient droit de régler la volonté et les actions de leurs princes » (Georges Lacour-Gayet, *L'Éducation politique de Louis XIV*, op. cit., texte cité p. 404). L'identité de l'auteur (un protestant exilé à Lausanne et satisfait de son régime « républicain ») ainsi que la date de publication (1685) donnent bien entendu à cet ouvrage une valeur exemplaire, et l'on ne peut imaginer éloge plus paradoxal du caractère absolu des rois ; encore une fois, ce paradoxe nous permet de mesurer toute la distance qui sépare les classiques des monarchomaques de la fin du siècle précédent.

³⁷² Texté cité par Georges Lacour-Gayet, *Le Couteau et le poison*, op. cit., p. 450.

³⁷³ Texté cité par Georges Lacour-Gayet, *Ibid.*, p. 451. L'auteur remarque, en note, que le mot avait déjà employé par Bochart, dans ses *Epistola* [1650] : « *Reges docemus esse prorsus ἀνπευθύνους* » ; cette forme adjectivale était connue

réserve de la caducité qu'il partage avec le reste des hommes, le Prince est intouchable et l'on comprend que les conjurations disparaissent, du moins en surface, des traités politiques de l'âge classique, qui ne peuvent être que des miroirs des princes idéalisés et sans prise directe avec la réalité³⁷⁴.

Tout au plus les conjurations sont-elles parfois mentionnées de manière oblique dans l'analyse obligée des vertus cardinales que le bon souverain doit porter à leur perfection. Prenons pour exemple de ce traitement oblique des conjurations, la mention la plus courante de ces événements, qui intervient lorsqu'il s'agit de faire l'éloge de la douceur et de la modération du Prince ; en effet, depuis le *De clementia* de Sénèque et son éloge de la clémence d'Auguste envers Cinna, complots et conjurations restent associés, dans la tradition politique, au problème de la clémence³⁷⁵. Rares sont pourtant les mentions de cas contemporains sous le règne de Louis XIV. Il faut remonter un peu en amont pour trouver des exemples portant sur les affaires du temps, comme dans l'émouvant *Εικων Βασιλικη* de Charles I^{er}, dont le préfacier loue le roi d'Angleterre pour avoir toujours recommandé la douceur à son fils, le futur Charles II, dédicataire de l'ouvrage ; comme le souligne l'auteur de la préface, ce dernier est en effet sommé de :

mettr[e] en pratique ces regles dorees de la Clemence, dont son Pere bien-heureux luy a tant fait voir d'eschantillons, & que luy mesme luy propose dans ce Royal Portrait que je te mets en main ; en sorte que *si tost que ce trait fourchu des emulations factieuses*, (Permetts que je me serve de ses propres termes) *sera tiré hors du corps de l'Estat*, on luy voye essayer *tous les artifices dignes d'un Prince*, & toute la douceur imaginable pour en guerir la playe ; de peur que la douleur cuisante, qu'il pourroit faire en la traittant rudement, ne soit esgalle à l'angoisse que la blessure a causee ; & qu'il accorde des Actes d'oubly d'une si vaste estenduë, que cela soit suffisant de bannir toutes les craintes & les ombrages pour l'advenir³⁷⁶.

en grec, mais pas le substantif, dont la transposition en français donne, aux yeux de Lacour-Gayet, « je ne sais quel barbarisme tiré du grec, pour mieux frapper l'imagination de ses lecteurs par un mot pédantesque ».

³⁷⁴ On pourra à ce sujet comparer l'importance, l'étendue et le rôle des exemples historiques concrets dans les traités politiques avant et après la Fronde, même chez ceux qui restent dans la ligne d'opposition à la « raison d'Enfer ». Tandis que Balzac, par exemple, se réfère de façon à peine voilée à des faits précis de la révolte nobiliaire ou des coups d'État (Concini et Marillac notamment), une sorte de « sourdine » est à l'œuvre dans l'écriture beaucoup plus abstraite de Le Moyne ou Senault.

³⁷⁵ Pour le problème de la clémence, nous revoyons notamment, pour l'époque moderne, aux commentaires de Sénèque par Calvin, *L. Annaei Senecae Libri duo de Clementia ad Neronem Caesarem Joan. Calvini commentariis illustrati*, Paris, 1532 (réédition par F. L. Battles et A. M. Hugo, *Calvin's Commentary on Seneca's De clementia*, Leiden, 1969), ainsi qu'au chapitre XXIII du livre I des *Essais* de Montaigne ; on consultera d'autre part, les analyses d'Isabelle Flandrois du point de vue de l'histoire des idées politiques, dans *L'Institution du Prince au début du XVII^e siècle*, préface de Pierre Chaunu, Paris, P.U.F., 1992, 230 p., notamment ch. IV, p. 196-202 et, en ce qui concerne l'histoire du droit et des pratiques juridiques, les articles de Xavier Rousseaux, « De la négociation au procès pénal : la gestion de la violence dans la société médiévale et moderne (500-1800) », *Droit négocié, droit imposé ?*, éd. Ph. Gérard, F. Ost et M. Van de Kerchove, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 1996, p. 273-312 et de Marie-Sylvie Dupont-Bouchat, « Le crime pardonné. La justice réparatrice sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Criminologie*, n°32/1 (1999), p. 31-56.

³⁷⁶ Charles I^{er}, *ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ. The Pourtraicture of His Sacred Majestie in his solitudes and suffering* [attribué à Charles I^{er} ou au Dr. Gauden, bishop d'Exeter], s.l., 1648, in-8°, viii-269 p., trad. D. Cailloué, revue par Porrée, *Le Portrait du roy de la Grand'Bretagne durant sa solitude & ses souffrances*, Rouen, J. Berthelin, 1649, in-12, limin. +

Ce portrait de la clémence princière n'était évidemment pas dénué d'arrière-pensées politiques de la part d'un roi tenu prisonnier et inquiet des succès de l'opposition parlementaire, mais, lorsque l'on avance dans le siècle, la clémence est de plus en plus analysée *in abstracto*, détachée de toute actualité polémique ou partisane ; on peut dire, en ce sens, que l'évocation des conjurations par le biais de la clémence est toujours voilée, presque accidentelle, puisqu'elle tient au maillage de citations de la tradition humaniste plus qu'à une volonté politique orientée par le présent. C'est bien ainsi qu'en avait déjà usé Balzac, en 1631, dans le *Prince*, souvent réédité sous Louis XIV³⁷⁷ : le chapitre XVII évoque en effet à demi-mot l'assassinat de Concini, qui apparaît comme un cas particulier au cœur d'un développement sur la clémence ordinaire du roi. Balzac opère d'ailleurs un renversement significatif en faisant du favori de la Reine mère le « Tyran qui opprimoit ses vrais & legitimes Sujets, qui estoit alterer du sang de ses Princes, qui tenoit captive toute sa Cour »³⁷⁸. Mais si Concini fut l'objet d'un coup de majesté, ce type d'action reste toutefois exceptionnel : le roi « n'a usé de l'autorité souveraine, écrit Balzac, que contre ceux qui la vouloient usurper »³⁷⁹. En de telles circonstances, comme nous l'avons souligné précédemment, les pouvoirs du prince sont fort étendus : la mort peut être décrétée « sur un simple soupçon, sur une legere deffiance, sur un songe qu'aura fait le Prince », « & c'est une excusable severité »³⁸⁰. Mais l'ensemble de ce discours ne tend qu'à faire ressortir cette « bonté qui ne peut être assez louée, & qui n'est propre qu'au Roy, de faire la mesme chose, & de ne faire mourir personne »³⁸¹. À travers l'exemple de la clémence, on comprend donc comment opère la sourdine classique au sujet des conjurations ; ces dernières ne

400 p., ici p. 13-14. Ce texte fut également édité par le libraire parisien Preuveray, qui se fit une spécialité de la défense de Charles I^{er}, en éditant également la *Defensio regia pro Carolo I ad regem Carolum II*, de Claude Saumaise, en 1649, réédité en 1652 avec la réponse de Milton.

³⁷⁷ Mentionnons, notamment, les rééditions chez M. Bobin en 1660, Augustin Courbé en 1661 et Louis Billaine en 1677.

³⁷⁸ Jean-Louis Guez de Balzac, *Le Prince, Œuvres, divisées en deux tomes, publiées par Valentin Conrart* [Paris, Louis Billaine, 1665], Genève, Slatkine Reprints, 1971, tome II, ch. XVII, p. 62.

³⁷⁹ *Loc. cit.*

³⁸⁰ *Loc. cit.*

³⁸¹ *Loc. cit.* La lecture du chapitre XVII du *Prince* suggère à Christian Jouhaud une définition de la puissance absolue comme rencontre de deux extraordinaires : l'extraordinaire de la perfection royale et l'extraordinaire de la violence sans légitimité juridique ou morale. Si l'extraordinaire de la perfection vient à manquer, alors disparaît également l'extraordinaire juridique ; c'est précisément cette faille potentielle que permet d'explorer, selon Christian Jouhaud, ce qui devait être initialement le troisième livre du *Prince*, retravaillé et publié sous le titre *Aristippe ou De la cour*. Pour l'historien, « *Aristippe* propose un lourd jeu d'équivoques qui s'offrent pour étayer les raisonnements qu'un lecteur avisé développerait afin de produire une radicale critique du système monarchique français » et le texte du *Prince* pourrait ainsi être relu à travers les critiques d'*Aristippe* qui vise notamment les « conseillers-tyrans », comme dans ce texte cité par Jouhaud : « Cependant le Prince ne peche point, et ne laisse pas d'estre coupable ; son ignorance ne luy peut pont estre pardonnée : sa patience n'est point une vertu, et le désordre ou qu'il ne sçait pas ou qu'il endure, luy est imputé devant Dieu, tout de mesme que s'il le faisoit [...] ; les Rois ne se doivent pas contenter d'une innocence personnelle et particulière [...], il ne leur sert de rien d'estre justes s'ils se perdent par l'injustice de leurs Ministres » (*Le Prince*, texte cité par Christian Jouhaud, « Une « religion du roi » équivoque. *Le Prince* de Jean-Louis Guez de Balzac », *Le savoir du prince du Moyen-Age aux Lumières*, éd. Ran Halévi, actes du colloque du Centre de recherches politiques Raymond Aron, juin 1998, Paris, Fayard, « L'esprit de la cité », 2002, p. 195).

sont plus seulement, comme chez Charron par exemple, évoquées de manière stratégique en se plaçant du point de vue du prince, elles sont tout simplement subordonnées, à titre de simples *exempla*, au catalogue des vertus royales. Lorsqu'on passe de la clémence à la prudence, on pourrait s'attendre à ce que les conjurations soient davantage l'objet de spéculations, comme ce fut le cas au début du siècle, par exemple dans la *Sagesse* de Charron, mais l'on ne trouve guère le même niveau de précision ni d'analyse technique. Certes, les littérateurs politiques continuent d'inspirer au roi, comme le fait notamment Nicole dans son traité *De l'éducation d'un prince*, « une horreur extrême des guerres civiles & de toutes sortes de broüilleries, qui sont pour les Princes des causes de maux presque irreparables, & des abysmes sans fond »³⁸². Mais, il revient à la seule justice du prince, en orchestrant une harmonieuse répartition des biens et des honneurs, d'éviter, selon les termes de Le Moyne, « les convulsions, les soulevemens, & les autres simptome des Estats malades » qui pourraient causer « leur chûte, leur ruine & le changement de leur forme »³⁸³. Ces exemples, comme on le voit, ne sont guère détaillés, et l'on trouverait peu de considérations techniques au sujet des conjurations dans les ouvrages de cette époque. Il faut remonter encore à Balzac pour voir apparaître quelque chose de la sorte dans un développement sur la prudence du roi :

Sa puissance est aujourd'huy telle, que si trois mutins s'assemblent contre l'Estat, il a quatre moyens de les dissiper ; mais sa prudence est telle de l'autre costé, qu'il n'en vient là que fort rarement, & ne leur donne gueres le loisir de se rendre tout-à-fait coupables. Il les surprend entre la pensée du crime & l'exécution. Ils croyent avoir negocié fort secrettement, & il sçait autant de leurs nouvelles que s'il avoit presidé à leur conseil : ils delibèrent encore par où ils se jetteront dans le danger, & il a desja pourveû à leur seureté³⁸⁴.

La fugitive référence à la temporalité des conjurations telle qu'elle apparaît chez Machiavel – ici l'avant et le pendant de l'exécution – se fond et disparaît dans l'éloge de la prudence du prince, qui laisse peu de jour, comme on le voit, à l'expression d'une angoisse des complots. Clémence, justice, prudence offrent donc prise au discours sur les conjurations, mais celui-ci a totalement changé de face et de sens, si on le compare à son « âge d'or » théorique de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle. Il n'est réinvesti dans les textes de l'âge classique que de biais, dans le cadre d'exemples canoniques illustrant les vertus d'un roi portant un « caractère divin ». Ce n'est pas à dire, soulignons cette importante réserve, qu'il ait tout à fait disparu de la surface des textes, mais les arts de gouverner sous Louis XIV jettent une gaze apaisante sur ces événements qui continuent d'être inquiétants pour les contemporains, comme en témoigne notamment la rémanence du discours de la chute.

³⁸² Pierre Nicole, *De l'éducation d'un prince. Divisée en trois parties, dont la dernière contient divers traittez utiles à tout le monde*, Paris, Charles Savreux, 1670, 426 p. + table, ch. 33, p. 26.

³⁸³ Le Moyne, *De l'art de regner, op. cit.*, p. 267.

³⁸⁴ Balzac, *Le Prince*, éd. cit., ch. XVII, p. 62.

Or, précisément dans la mesure où cette menace perdure dans les traités de l'époque, on peut penser que le caractère oblique et euphémique de l'évocation des conjurations s'est offert aux classiques comme la solution la plus économe, tant formellement que politiquement, pour pallier l'inquiétude générée par de tels événements. Il semblerait, certes, qu'il s'agisse d'une solution de facilité, consistant essentiellement à escamoter le problème : de fait, cette solution apparaît peu conséquente, si on la compare aux théories contractuelles contemporaines, qui, en éloignant elles aussi les conjurations, offrent une formalisation plus profonde et plus originale de la vie civile ; car c'est précisément pour éviter les associations politiques susceptibles de rompre le corps social que Hobbes avait imaginé la solution du contrat et du transport total de la souveraineté à une seule instance de gouvernement ; pourtant, il s'agissait toujours, comme nous l'avons vu, d'une solution temporaire dans la mesure où le Léviathan pouvait et même devait toujours finir par éclater, ses membres régressant alors à l'état de nature. Or si la doctrine absolutiste n'aborde pas le problème avec la même frontalité, cela ne signifie pas qu'elle passe tout à fait les conjurations sous silence : euphémisées dans l'examen des vertus cardinales du prince, elles sont surtout rejetées tout bonnement hors du cadre de la politique, comme ne pouvant trouver place dans un miroir du prince puisqu'elles ne sont susceptibles d'affecter qu'un tyran. Dans ses *Dialogues des morts composés pour l'éducation d'un prince*, et afin de montrer les dangers de la tyrannie y compris et d'abord pour celui qui l'exerce, Fénelon se plaît ainsi à imaginer la confrontation de sages législateurs avec les plus résolus tyrans – Solon et Pisistrate, Platon et Denys le Tyran – contraints d'avouer qu'« on passe mal son temps à se croire toujours entre des poignards »³⁸⁵. Parfois ce sont aussi deux puissants qui évoquent leur expérience de la tyrannie : fort instructive en ce sens est la confrontation des tyrans Néron et Caligula ; ce dernier reconnaît les inconvénients du pouvoir lorsqu'il est exercé avec une « puissance sans borne » : « cette folie serait bien jolie si elle n'avait rien à craindre, mais les conjurations, les troubles, les remords, les embarras d'un grand empire gâtent le métier »³⁸⁶. La prose discrètement chagrine de Fénelon, ainsi que la destination de l'ouvrage paraîtront peut-être suspects – raison pour laquelle nous avons précédemment ménagé à l'archevêque de Cambrai une place à part ; mais ses propos, sur ce point, ne diffèrent guère de la doctrine absolutiste la plus orthodoxe telle qu'on la trouve, par exemple, dans *Le Monarque ou Les Devoirs du souverain* du père Senault qui consacre en effet le troisième discours de son premier traité à la tyrannie. Celle-ci, fondée sur le refus de la justice et sur l'administration du royaume pour soi seul, est caractérisée par la crainte que renvoie au tyran la conscience de ses crimes. Ainsi, il ne lui faut « qu'un léger

³⁸⁵ Fénelon, *Dialogues des morts composés pour l'éducation d'un prince*, Œuvres, éd. Jacques Le Brun, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1983, t. I, ch. XLIX. Dialogue de Caligula et Néron, p. 420.

soupçon » pour croire « que ses sujets ont conspiré contre luy »³⁸⁷ et le cycle de l'injustice et de la crainte devient un cercle vicieux dont on ne peut s'extraire :

S'il apprehende quelque conspiration contre sa personne, il se tient renfermé dans son Palais, où il ne médite que des vengeance & des meurtres : Si la haine & la fureur luy inspirent du courage, il sort de sa taniere comme une beste farouche, suivi de ses satellites, & va porter dans la ville, la terreur, la confusion & le carnage [...]. Il apprehende toujours quelque sedition ou quelque revolte, & dans le sein mesme de la Paix il ne goûte pas la douceur ni le plaisir du repos. Sa conscience, qui sert de ministre à la Justice divine, le tourmente nuit & jour ; & comme si la Tyrannie & la joye ne pouvoient loger ensemble, il est toujours mal-heureux, parce qu'il est toujours criminel. Ses propres enfans luy sont suspects ; & jugeant de leurs sentimens par les siens, il croit qu'ils peuvent tout entreprendre pour une Couronne, & qu'il n'y a point de crime qu'ils ne veuillent bien commettre pour acquerir un Empire³⁸⁸.

Le responsable et, pourrait-on dire, le seul auteur des conjurations, est donc le tyran. Les conspirations sont ici traitées sous un mode doublement biaisé, d'une part, parce qu'elles sont le fait de la tyrannie et ne sauraient donc concerner les contemporains et, d'autre part, parce qu'elles ne sont présentées que comme imaginaires et chimériques, fruits d'une conscience tyrannisée par sa propre injustice. On comprend donc comment l'euphémisation classique, si ténue, si discrète soit-elle, récupère en creux toute la tradition politique où se sont lentement sédimentés les discours sur la conjuration. Les conjurations ne sont, bien entendu, ni comprises comme embrayeurs de mutations politiques, ni analysées techniquement, ni moralement justifiées ni même envisagées comme réellement possibles sous le règne d'un bon roi tel que Louis le Grand. Ainsi oblitérées par une sorte d'« art de l'éloignement », pour reprendre l'expression forgée par Thomas Pavel³⁸⁹, leur conception, à l'âge classique, demeure malgré tout tributaire de l'optique anthropologique et moraliste, issue d'Aristote mais aussi, comme nous l'avons vu, de Machiavel, de Charron et de Naudé : en effet, à l'horizon du champ théorique, elles demeurent, même innommables, pour punir le tyran, mais un tyran tout hypothétique et qui n'est plus qu'un cas d'école.

Conclusion.

On peut donc dire que la vulgate absolutiste, telle qu'elle apparaît dans les œuvres d'ailleurs fort diverses que nous avons citées à témoin, couronne et parachève l'appréhension oblique des conjurations dans la littérature politique du XVII^e siècle. La mise à distance des conjurations dans les traités du règne louis-quatorzien doit certes beaucoup aux réflexes de protection inaugurés au début du siècle avec la mise en place de la raison d'État et la répression de l'insoumission quelle

³⁸⁶ *Loc. cit.*

³⁸⁷ Jean-François Senault, *Le Monarque ou Les Devoirs du souverain*, *op. cit.*, p. 12.

³⁸⁸ *Ibid.*, p. 12-13.

³⁸⁹ Thomas Pavel, *L'Art de l'éloignement. Essai sur l'imagination classique*, Paris, Gallimard, « Folio. Essais », 1996, 460 p.

qu'elle soit. Elle tire aussi une partie de sa vigueur de l'angoisse générée par la rémanence, tout au long du siècle, des théories cycliques et des discours sur la ruine des empires. Mais on peut dire également que, même dans sa version la plus autorisée, la sourdine louis-quatorzienne en matière de conjuration hérite plus ou moins consciemment de l'ambivalence que ces mêmes événements avaient déjà chez certains promoteurs de la raison d'État, ou des effets pervers et nécessairement critiques que pouvait revêtir toute considération sur le devenir des empires. C'est pourquoi l'on peut dire que, malgré les efforts pacifiants des théoriciens de l'époque, l'évocation distante des conjurations conserve quelque chose d'inquiétant. Ainsi, le discours sécurisant de dénégation, qui fait de la conjuration la réponse à une tyrannie toute imaginaire et topique, renvoie malgré tout à l'ambivalence fondamentale du pouvoir. Cette dernière paraît, même à travers la gaze louis-quatorzienne, dans la réversibilité des coups d'État et des conjurations comme déflagration violente d'un pouvoir en quête de fondation ou de refondation. Elle transparaît aussi à travers le fait que la conspiration soit, pour le tyran, rémunératrice de ses propres fautes et, en un sens, mimétique de son propre pouvoir. Tels sont les résidus toujours latents de ce que la pensée classique s'efforce, en vain, d'escamoter. Cette résistance de la conjuration nous pousse à conclure que la mise à distance classique est toujours nécessairement une entreprise manquée. Force est de convenir qu'à l'issue de ce parcours, nous sommes de nouveau confrontés à un faisceau de problèmes qui ne sont pas sans lien avec le paradoxe de la représentation des conjurations alliant toujours à quelque degré éloge et blâme, épидictique et démystification. Certes, même si les référents de la pensée classique suffisent à nous convaincre de la lucidité des hommes du XVII^e siècle sur la question, les conjurations conçues comme autre du pouvoir ne peuvent plus apparaître dans les traités politiques sous Louis XIV, à moins d'être mises à distance par toute une série de stratégies qui tendent à en occulter la réalité et le danger ; cependant, les conjurations demeurent à l'horizon de toute réflexion politique, à titre de repoussoir contre la tyrannie. En d'autres termes, la pensée absolutiste, même la plus orthodoxe, a du mal à se passer du concept distinctif et discriminant de *tyrannie* et, conséquemment, d'une définition de la violence politique englobant, dans leur réversibilité, conjurations et coups d'État. Innocuité d'un cas d'école certes, mais persistance d'un élément canonique indélébile, lui-même associé à une tradition critique que le classicisme voudrait faire oublier : c'est ce qu'on pourrait nommer, après avoir décrit successivement un paradoxe lexical et historique, le paradoxe théorique des conjurations dans la deuxième moitié du XVII^e siècle.

* *
*

CONCLUSION.

Au terme de ce chapitre, le relatif silence du XVII^e siècle sur la question des conjurations apparaît en réalité bruisant d'un vaste héritage, dont l'étendue, de l'Antiquité à la Renaissance, suffit à rendre suspecte l'idée reçue selon laquelle les classiques ne se seraient pas penchés sur le sujet. En définitive, ce lieu commun semble être lui-même le résultat de la minimisation théorique des conjurations à laquelle travaillaient les penseurs du temps. Mais, comme nous avons tâché de le montrer, les textes du XVII^e siècle ouvrent à une réalité autrement plus complexe. Si l'on accepte de prêter oreille aux discours adjacents sur la succession des formes de gouvernement, le devenir des empires et le meilleur type de police, on reconnaîtra que les conjurations demeurent toujours à l'horizon de la pensée politique classique et ce, sans doute d'autant plus fortement que leur absence de surface est frappante. Référent obligé de toute théorie civile prenant en compte la succession concrète des polices, la conjuration demeure un concept inquiétant jusque sous Louis XIV, en dépit d'une disparition asymptotique que s'efforcent d'opérer les théoriciens de la vulgate absolutiste. Mais comment s'étonner, par ailleurs, que cet effort de mise à distance soit l'histoire d'un échec ? Le paradoxe théorique que nous avons tâché de décrire semble n'être qu'un avatar des difficultés inhérentes à toute représentation de conjuration telles que nous les avons soulignées en introduction. De même qu'on ne peut dire les mots et les choses de conjuration que dans un rapport ambigu au pouvoir, de même on ne peut penser la conjuration que dans une optique déniassée sur la domination politique, impliquant une réflexion sur son origine. On observe ainsi la continuité des choses à leurs représentations langagières et théoriques, mais aussi esthétiques, comme on le verra dans le prochain chapitre qui sera consacré à l'écriture des conjurations et mettra un terme à la contextualisation de notre objet d'étude.

Chapitre III.

Écrire la conjuration : un discours épидictique ambigu

INTRODUCTION.

Au terme d'un article consacré à « la logique de la situation de complot et de secret » dans la France classique, logique qui entraîne aussi bien le pouvoir que la résistance au pouvoir dans des pratiques parallèles qui s'établissent au-delà du « jeu normal des institutions », Yves-Marie Bercé concluait en formulant l'hypothèse suivante :

Les pratiques mises à jour sont bien éloignées de la lettre des institutions, puisqu'en l'occurrence le pouvoir lui-même échappe à sa légalité. Ni les juristes ni les écrivains politiques n'ont voulu ou daigné recenser ces usages. *Cette réalité des comportements importe peut-être plus à l'historien de la littérature, si les hommes de lettres*, témoins conscients ou involontaires de leur époque, en ont inclus intuitivement quelques bribes ou quelques reflets dans la construction de leur œuvre³⁹⁰.

Avec les réserves que le chapitre précédent nous a permis de formuler, force est en effet de constater que la littérature juridique et politique tend à escamoter la question des complots et des conjurations, alors même qu'ils faisaient partie intégrante de la réalité souvent tragique de l'Ancienne France. Nous avons tâché d'illustrer quelques aspects de cette mise à distance, mais il convient à présent d'étendre l'enquête aux autres domaines des belles-lettres, en se demandant, avec Yves-Marie Bercé, si l'on peut attendre de ces dernières qu'elles prennent, en quelque sorte, le relais des

³⁹⁰ Yves-Marie Bercé, « Exercice de complot et secret d'État dans la France de 1640 », *Conjurations et coups d'État dans la France de l'âge classique*, journée d'étude du 11 mai 1995, organisée à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg par le Groupe de recherche « Littérature et politique sous l'Ancien Régime », présidée par Yves-Marie Bercé et Noémi Hepp, actes publiés sous la direction de Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche, *Vives Lettres*, n°1 (1996), Strasbourg, p. 72. Nous soulignons.

littérateurs politiques, qu'elles nous présentent, plus ou moins consciemment, plus ou moins clairement, ce que la science politique du temps laissait dans l'ombre. Ce serait là recourir à l'hypothèse du reflet certes « involontaire » et « intuitif », mais plus que tout révélateur, hypothèse à vrai dire séduisante, mais qu'il faut manier avec précaution et sur laquelle nous reviendrons à diverses reprises au cours de ce chapitre. Reste que cette hypothèse ne peut que nous interpeller d'abord par ce qu'elle révèle des lacunes de l'histoire littéraire : en effet, tandis que, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les historiens se sont amplement penchés, et depuis longtemps, sur les complots et les conjurations, les historiens de la littérature ont, semble-t-il, toujours négligé ce champ d'investigation. Certes, complots et conjurations apparaissent parfois comme un « thème » dans des études, surtout théâtrales, déjà anciennes (c'est le cas, notamment, des travaux de Georges Couton ou Serge Doubrovsky sur Corneille, et, plus récemment, de Roger Guichemerre³⁹¹) ; mais les conjurations sont le plus souvent traitées de façon incidente, et ne constituent pas un objet à part entière. Ce qui est vrai des études théâtrales, l'est encore davantage des genres en prose. Il n'existe presque rien sur les conjurations dans les romans, en dépit de quelques articles sur Scudéry ou La Calprenède³⁹², presque rien non plus sur les conjurations dans les nouvelles historiques, malgré quelques tentatives pour étudier en ce sens des textes de Saint-Réal ou Madame de Villedieu³⁹³. Le groupe de recherche « Littérature et politique » de l'Université de Strasbourg s'est donné, il y a maintenant dix ans, pour axe de recherche le thème « *Littérature et conjuration (conspirations, complots, coups d'État...)* sous l'Ancien Régime », sans qu'on puisse dire encore si les travaux en cours ont rencontré un terrain aussi fertile que, par exemple, les travaux novateurs du même groupe strasbourgeois sur le genre des mémoires³⁹⁴. Ce bref tableau de la relative négligence des historiens de la littérature pour les conjurations pourrait appeler d'emblée une explication fort simple : si les critiques ne s'y sont pas intéressés, c'est peut-être que le corpus des conjurations « littéraires » est lui-même négligeable. L'hypothèse formulée par Yves-Marie Bercé – à savoir le possible repli des conjurations dans le champ des belles-lettres, *si les hommes de lettres* y ont prêté attention – serait donc une hypothèse mal fondée. Sans prétendre prouver ce qui n'est pas et soutenir qu'il s'agit là d'un thème majeur ignoré de toute la tradition critique, le présent chapitre voudrait montrer que la littérature des conjurations au XVII^e siècle est pourtant plus étendue, plus diversifiée et plus profonde qu'il n'y paraît d'abord. Aussi mérite-t-elle notre attention à plus d'un titre, et nous nous

³⁹¹ Voir *supra*, introduction, note 8, p. 9.

³⁹² Voir *infra*, première partie, ch. III, p. 163-166.

³⁹³ Voir *infra*, première partie, ch. III, p. 199-200.

³⁹⁴ Voir Madeleine Bertaud, « Introduction », *Conjurations et coups d'État dans la France de l'âge classique*, *op. cit.*, p. 7.

demanderons notamment si la littérature des conjurations confirme les tendances décelées dans la pensée politique ou si, au contraire, elle en prend le contre-pied. Ce faisant, nous garderons à l'esprit le paradoxe inaugural de la représentation des conjurations et nous chercherons de quelle manière les textes rencontrés s'approprient ce paradoxe pour contourner l'interdit qui pèse sur l'écriture des conjurations. Sans prétendre à l'exhaustivité ni même la rechercher, nous présenterons ici un échantillonnage contrasté des différents genres illustrant le thème des conjurations pour, finalement, faire surgir la légitimité et l'intérêt du moins connu de tous, qui retiendra notre attention dans la suite de ce travail. Seront donc successivement interrogés, dans un ordre croissant de proximité générique par rapport aux récits de conjuration, les genres ancrés dans le réel et le factuel tels que les pamphlets et l'historiographie, puis la scène tragique, et enfin les genres romanesques, notamment les histoires tragiques, les romans et les nouvelles historiques et galantes. Cet ordre de présentation nous a semblé pertinent pour notre propos, dans la mesure où les récits de conjuration, dont l'analyse détaillée sera menée dans la seconde partie de ce travail, s'approprient un certain nombre de traits caractéristiques de chacun des genres mentionnés, et que, du pamphlet aux nouvelles historiques, on observe un degré croissant de parenté esthétique. C'est d'ailleurs parce qu'ils présentent cet ensemble syncrétique de similitudes esthétiques que les récits de conjuration nous semblent avoir une valeur exemplaire.

* *
*

CONJURATIONS ET LITTÉRATURE PAMPHLETAIRE.

Introduction.

On ne peut guère être surpris que la littérature pamphlétaire, pour commencer par elle, réserve une place de choix aux conjurations au sein de son arsenal rhétorique pour stigmatiser l'ennemi – qu'il s'agisse d'un ordre religieux, d'un cardinal ministre ou d'un « parti » à la cour – en lui renvoyant ses fautes réelles ou supposées. Chose peu surprenante dans le cadre d'un discours polémique, c'est surtout en ce dernier sens et essentiellement à titre de fiction que la conjuration est présente dans les pamphlets politiques dont nous distinguerons ici trois massifs bien délimités et choisis pour leur caractère représentatif : d'une part, la littérature anti-ligueuse et anti-jésuite au tournant des XVI^e et XVII^e siècles, de l'autre, les pamphlets anti-Mazarin pendant la Fronde, enfin, plus avant dans le siècle, les pamphlets anti-papistes à l'occasion des deux révolutions d'Angleterre. La cohérence thématique, stylistique, formelle d'un tel corpus idéologiquement très varié repose sur l'utilisation des conjurations comme instrument d'accusation dans la rhétorique judiciaire déployée

par le pamphlet, pièce courte en général, et où domine l'optique engagée que donne une farouche prise de parti pour telle ou telle cause. L'emphase, pour servir la satire ou la plaidoirie *pro et contra*, est donc un trait commun à ce corpus et permet d'observer d'emblée, à travers le grossissement même, les caractéristiques de la représentation des conjurations lorsqu'elles sont ainsi récupérées à des fins politiques. Si de tels textes prennent parfois la forme de dépositions judiciaires, de récits historiques ou de révélations prétendument cryptées, tous ressortissent essentiellement à la littérature des publicistes qui commence à prendre toute sa vigueur au tournant du XVI^e et du XVII^e siècles. Notre but, dans le développement qui suit, sera donc d'étudier la dynamique pamphlétaire dans la reprise politique des conjurations ; ce faisant, nous chercherons à historiciser les étapes éventuelles marquant la prise de conscience du potentiel rhétorique offert par l'écriture polémique des conjurations, et nous tâcherons de savoir s'il existe éventuellement des étapes discernables dans l'histoire de ce type de discours.

La littérature anti-ligueuse et anti-jésuite au tournant des XVI^e et XVII^e siècles.

Il nous a semblé qu'en ce sens se distinguait d'abord un premier massif de textes, liés à la polémique anti-jésuite de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle. Afin d'affiner l'étude en la rendant aussi précise que possible sans toutefois donner trop d'ampleur à cette étape de notre travail, nous nous concentrerons ici sur trois textes jugés représentatifs, trois factums anonymes, à savoir un pamphlet anti-ligueur publié pendant le siège de Paris, *Discours de la trespernicieuse conspiration pour surprendre la ville de Senlis, machinee par aucuns ligueurs chanoine, curez, vicaires, moines, cordeliers, & habitans d'icelle ville*³⁹⁵, un pamphlet anti-jésuite sous Henri IV, *La Conspiration faite par les peres jesuites de Douay, pour assassiner le prince Maurice d'Oreng, conte de Nassau, avec le portraict racourcy du cousteau à quatre trenchans, de l'invention jesuitique*³⁹⁶ et, pour finir, un pamphlet à tendance gallicane et anti-espagnole relatant de façon cryptée (ou plutôt parodiquement cryptée) la conspiration de Biron, *Lettre mistique touchan la conspiration derniere avec l'ouverture de la caballe mysterielle des jesuites, revelée par songe, à un gentilhomme des troupes du conte Maurice, escrite à frere Jean Boucher*³⁹⁷. Certes, il y a peu de

³⁹⁵ An., *Discours de la trespernicieuse conspiration pour surprendre la ville de Senlis, machinee par aucuns ligueurs chanoine, curez, vicaires, moines, cordeliers, & habitans d'icelle ville*, Tours, Claude Monstr'oeil et Jean Richer, 1590, in-8°, 20-iii p. « Avec permission ».

³⁹⁶ An., *La Conspiration faite par les peres jesuites de Douay, pour assassinet le prince Maurice d'Oreng, conte de nassau, avec le portraict racourcy du cousteau à quatre trenchans, de l'invention Jesuitique*, suivant la copie imprimée à Leide, 1598, 16 p.

³⁹⁷ An., *Lettre mistique touchan la conspiration derniere avec l'ouverture de la caballe mysterielle des jesuites, revelée par songe, à un gentilhomme des troupes du conte Maurice, escrite à frere Jean Boucher. Cum examine Indicis Expurgatorii. Le tout dediee à l'excellence du conte Maurice, Par M.D.L.F.*, Leiden, 1602, iv-49-124 p.

choses en commun entre un projet d'assassinat de Maurice de Nassau par le biais d'un tonnelier simple et fanatique, la prise d'une petite ville fortifiée comme Senlis et la conspiration d'un favori d'Henri IV avec l'aide de l'Espagne. Les types d'événements ici évoqués sont bien de nature différente, mais la manière dont ils sont construits à travers l'optique polémique révèle des constantes qui importent d'autant plus que nous les retrouverons dans la suite de cette étude : ces constantes concernent les catégories et la forme du récit (personnel et structure des conjurations) ainsi que le sens de tels événements (considérations techniques sur les conjurations, « philosophie » de l'histoire ou de la chose publique qui s'en dégagent). Mais, parmi ces constantes, la plus essentielle demeure ici l'aspect polémique contenu en puissance dans la conjuration comme topique ; et les textes choisis nous donnent l'occasion d'en observer d'abord le fonctionnement à l'encontre des jésuites. Ainsi, l'auteur de la *Conspiration de Senlis* dénonce la Ligue en termes violents, recourant à la métaphore médicale de la gangrène :

La miserable & detestable Ligue est une des plus pernicieuses & violentes maladies qui en ces derniers siecles ait occupé l'estat & monarchie Françoisse, aiant presque planté ses veneneuses racines par toutes les parties de ce pauvre estat, & occupé de telle façon aucunes, que (comme le chancre) elle ne peut recevoir son entiere pristine santé, que par la recision du membre qui en est infecté³⁹⁸.

La *Lettre mystique* sur la conspiration de Biron réactive les métaphores animales de l'imagerie infernale pour fustiger « les Peres Loiolitiques » qui « lioient les consciences des conspirateurs d'exécrables anathemes »³⁹⁹ :

Et ou est l'encre asses noire, qui peut despeindre ces Tyrannicides ? *Ceux qui marchent sur Roy de France, de Portugal, de Suede, les Dragons, Scolpendres, & Viperes sans peur ? C'est à dire, qui tuent, ou font la Loy aux Princes sans sacrilege, pource qu'ils sont appuyez sur les aisles du Vautour Espagnol*⁴⁰⁰.

Quant à la *Conspiration contre Maurice de Nassau*, la conclusion insiste également sur la nécessité de faire une prompte et rigoureuse justice contre le tonnelier impliqué dans l'entreprise, « afin que doresnavant personne ne se laisse induire par ceste sanguinaire & meurtriere secte de Jesuites, laquelle (comme il est notoire à tout le monde) ne pratique autre chose que par trahisons, & autre diaboliques inventions pour accabler les Rois, Princes, & Seigneurs que Dieu a commandé d'honorer »⁴⁰¹. Dans ce texte, les jésuites apparaissent d'autant plus coupables qu'ils exploitent lâchement la simplicité d'un tonnelier qui se voit promettre une grosse somme d'argent et l'office de messenger de la ville d'Ypre (dont l'attribution bien entendu ne dépend pas de la Compagnie), et qui,

³⁹⁸ An., *La Conspiration de Senlis*, op. cit., p. 3-4.

³⁹⁹ An., *Lettre mystique*, op. cit., p. 28.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, « Épître dédicatoire à Monseigneur de Nassau », p. ii-iii np.

⁴⁰¹ An., *Conspiration contre Maurice de Nassau*, op. cit., p. 14-15.

au cas où l'entreprise tournerait mal pour lui, se voit promettre « d'aller incontinent à la vie éternelle »⁴⁰².

Mais cette charge contre la Compagnie, où l'on reconnaît les traits canoniques du genre du pamphlet, s'accompagne de motifs récurrents liés plus spécifiquement à la représentation des conspirations. C'est le cas, notamment, en ce qui concerne le personnel historique : les actes des conjurés sont souvent perçus et analysés grâce aux catégories issues des différentes typologies de mobiles moraux que nous avons vu se succéder depuis Aristote. Certes, les conjurations sont d'abord condamnées simplement en vertu du principe de souveraineté qui invalide la cause des jésuites, mais la bassesse morale des conjurés participe aussi de cette condamnation, et permet d'en renforcer la vigueur. Tout simple qu'il est, le tonnelier de la *Conspiration contre Maurice de Nassau* est condamné autant pour son fanatisme crédule que pour sa cupidité, lui qui, « au désespoir de se voir tant endetté sans aucun moyen d'en sortir », accepte le tyrannicide pour « la somme de deux cents livres de gros »⁴⁰³. De même, les conjurés de Senlis apparaissent comme des « desbauchez, escervelez, endetez, mutins & querelleux, & autres gens de petite estoffe, & à qui leur fortune poise »⁴⁰⁴ ; en effet, ce n'est qu'« une vermine de jeunes gens tous artisans & mecaniques, la plupart desbauchez ou faineans, des Prestres, Moines tous de peu de qualité & extrêmement ignorants »⁴⁰⁵. On retrouve dans ces textes à la fois le mépris et la crainte du peuple et des gens de rien, dont Pierre Ronzeaud a parfaitement analysé les avatars dans la littérature du temps⁴⁰⁶. Mais cette attitude se double de méfiance pour ce qui apparaît comme potentiellement violent et incontrôlable, tant il est vrai, dit l'auteur de la *Conspiration de Senlis*, que « le Scorpion petite beste a plus de venin qu'un autre »⁴⁰⁷. Les textes témoignent donc d'un mépris du peuple ambivalent : incapable par lui-même de décision et de constance, le peuple se révèle néanmoins, en vertu de la force du nombre, un instrument politique indispensable pour faire réussir les conjurations. Symétriquement, les aristocrates qui dirigent les conspirations n'apparaissent pas plus vertueux : au contraire, avec la *Lettre mystique*, surgit un archétype du discours des conjurations au XVII^e siècle, celui du favori ingrat qui ne songe qu'à supprimer le roi dont il tient pourtant sa place éminente. Ainsi, le « jeune Mars » de ce texte faussement crypté est dépourvu de tout principe moral, à

⁴⁰² *Ibid.*, p. 8.

⁴⁰³ On notera également, dans la prise de décision du tonnelier, le rôle joué par l'intervention négative de sa femme (« incité par sa femme », *Ibid.*, p. 5), une topique que nous reverrons à maintes reprises.

⁴⁰⁴ An., *La Conspiration de Senlis, op. cit.*, p. 6-7

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 19.

⁴⁰⁶ Nous renvoyons à Pierre Ronzeaud, « Versatilité et révolte », *Peuple et représentations sous le règne de Louis XIV*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1988, p. 177-204.

⁴⁰⁷ An., *La Conspiration de Senlis, op. cit.*, p. 19.

commencer par la piété qui aurait dû lui enseigner à respecter son souverain. L'auteur de la *Lettre mystique* se livre alors à une brève analyse des conséquences politiques de cette indifférence morale :

Voilà pourquoy Aristote en sa Politique impose comme une necessité ceste regle de pieté, qu'il appelle *Regula juris*, sans laquelle les Estats ne peuvent subsister sans confusion. Fausses maximes qui avez empuanti le cœur des plus sages de l'odeur d'irreligion, & rempli les jugemens d'indifference. Vous avez esté enfantees de la division des Religions, aussi vous estes la source de toutes les felonnies, & des changemens politiques. Car vous avez delivre les hommes de ceste loy interne de conscience, qui sert de Bourreau aux ames criminelles, desgagé leur cognoissance du sentiment interieur de leur faute, & plante en leurs courages une fraisle & fausse securité : par ce moyen la porte a esté ouverte aux Revoltes & felonies, aux remuemens d'Estat : pource qu'on ne craint point de vengeur celeste, de ce venin le Brave [Biron] estoit imbu : & ces maximes luy avoient esté enseignees en l'escole du Pere⁴⁰⁸, rafraichies par de courtizans politiques : l'une & l'autre Religion luy estoient indifferentes : [...] car comme il estoit d'humeur passionnee & changeante, aussi estoit il capable de toute Religion⁴⁰⁹.

À travers cet intéressant fragment qui renvoie explicitement à Aristote et à sa réflexion sur les causes des conjurations, l'impiété fondamentale de Biron est donnée comme responsable de sa révolte : la religion de Biron, en fin de compte, c'est la politique qui foule aux pieds toute morale, ne songeant qu'à sa propre fin : la mention des « courtizans politiques » se profile ici comme une référence transparente au machiavélisme et au tacitisme accusés de pervertir la chose publique. La présence d'Aristote sur fond de cyclicité étatique est également intéressante, et nous permet de constater qu'il n'y a pas solution de continuité entre pensée et représentation des conjurations, même dans un genre où domine l'exigence d'efficacité rhétorique.

La réflexion politique nous a familiarisé avec la typologie morale des conjurés ; elle nous permet également de retrouver certaines constantes dans la structure des conjurations, même si l'élément narratif qui entre ici en jeu apporte évidemment quelques éléments nouveaux. Pour la première fois, en effet, la référence à « Cathilina » évoquée dans la *Lettre mystique* n'est pas seulement une référence historique, mais également un clin d'œil à l'ouvrage de Salluste, dont les textes ont tendance à imiter, plus ou moins consciemment, la forme singulière⁴¹⁰. Il ne s'agit guère, pour les pamphlets, que de la chronologie narrative : la maturation du projet par le chef des conjurés, le recrutement des complices, la mise au point du plan d'action, puis le passage à l'acte sont successivement décrits et analysés⁴¹¹. Ainsi, dans la *Conspiration contre Maurice de Nassau*, le

⁴⁰⁸ Armand de Gontaut (1524-1592), baron de Biron, fut maréchal de France ; politique, il mourut aux côtés d'Henri IV en luttant contre les Ligueurs.

⁴⁰⁹ An., *Lettre mystique*, op. cit., p. 8-9.

⁴¹⁰ Voir *infra*, deuxième partie, ch. II, p. 370-381.

⁴¹¹ Sur l'importance de la maturation du projet et l'exigence d'une prudence apte à saisir le moment opportun, on lira par exemple ce fragment de la *Lettre mystique* : « Les conspirations ce font de longue main au desceu de tout le Monde, & par un seul. Car la ou plusieurs communiquent il est impossible qu'on ne soupçonne quelque chose ? Celle-cy ne pouvoit porter coup, n'ayant aucune de ces particularitez : celle de Charles Martel sortit en effect, pour ce qu'elle avoit esté tramee sourdement par l'espace de quatre vingt ans, appuyee d'une justice apparante & menee par une justice superieure, qui vouloit chastier la festardise des Roix : celle de Huë aussi mais elle avoit esté commencee plus de cent ans au paravant avec telle dexterité du chef, prudence des membres, & humilité des conspirateurs, que ces ennemis

tonnelier Pierre Panne est approché par son cousin Melchior Van de Walle, serviteur des jésuites, et incité à rencontrer le « Provincial et Recteur »⁴¹² qui décide de l'envoyer en Hollande pour exécuter l'entreprise, où deux jésuites « habillez en Lansquenects »⁴¹³ l'accueillent et le guident dans ses démarches. Plus précis encore, l'auteur de la *Conspiration de Senlis*, après avoir décrit le chef des conjurés, « le Sr. Dezonville frere du Sr de Vielpont & de Saint Yne »⁴¹⁴, donne une longue liste des complices, qui deviendra rituelle dans toutes les évocations de conjuration⁴¹⁵. Non seulement le texte insiste sur les détails du plan militaire – afin de permettre l'escalade des remparts de la ville en divers endroits par les troupes ligueuses –, mais il décrit aussi assez minutieusement deux pratiques qui relèvent de la technique des conjurations et sont liées au secret.

Il s'agit, d'une part, de la manière d'introduire subrepticement des militaires dans la ville de Senlis – ils sont ici « desguisez en paysans avec des hottes pleines de cerises, merises, poix, seves, pain, beurre, lesquels ayants vendu au marché, se separerent trois à trois, & se retirerent ez maisons desdits conspirateurs Ecclesiastiques, jusques sur le soir que ceux de la Ligue devoient venir pour escheler la muraille deladite ville »⁴¹⁶ ; mais le texte insiste également sur un détail crucial pour éviter la confusion, à savoir la mise en place d'un système de mots de passe pour se faire reconnaître dans la foule : « ils auoient donné trois mots de guet, sçavoir est, pour ceux à qui vouloient sauver la vie, Vierge Marie ; & pour ceux qui estoient destinez au sac, Vive Guise ; & Saint Sauveur pour n'entrer ez maisons de ceux qui respondroient ce mot »⁴¹⁷. La mention des mots de passe, passage obligé des conjurations, conduit de ces premiers éléments structurels récurrents aux considérations techniques sur le secret, elles aussi topiques dans le traitement des conjurations⁴¹⁸. Ce thème est ici

mesmes l'estimoient digne de l'Empire tant s'en faut qu'ils ayent parlé d'usurpation n'y de conspiration que mesme il ont attendu que la mort de leur Roy & la tyrannie de Charles de Lorraine, leur aye mis la couronne sur la teste au lieu que cestuy-cy à voullu d'une volée de Canon renverser la justice & enporter la Souveranetee, sans adresse n'y prudence, mais qu'a ton-veu que fumee » (An., *Lettre mystique*, op. cit., p. 32-33).

⁴¹² An., *Conspiration contre Maurice de Nassau*, op. cit., p. 7.

⁴¹³ *Ibid.*, p. 12.

⁴¹⁴ An., *La Conspiration de Senlis*, op. cit., p. 6.

⁴¹⁵ Voici égrenés les patronymes au moment clef du récit : « Estant hors de prison il a tellement continué ceste pratique, aidé à ce de son frere Vieilpont, & d'un Chanoine de Saint Fralbour nommé Lesguillon, & de deux Chanoines de Saint Rieulle nommez l'un Vizet l'autre Guillot jeunes & desbauchez, & du Curé de Saint Sauveur prez Saint Yne nepveu d'un Chanoine de nostre Dame, & du Vicair de ladite Eglise, du Curé de Courteil village proche de Senlis nommé Cauet, de deux moines de Saint Maurice, & de deux autres de Saint Vincent, & quatre ou cinq Cordeliers, & d'un pauvre gueux impotent qui alloit & venoit pour eux, qu'ils ont gagné plusieurs au tres, sçavoir le Vicair de Saint Aignan nommé Loys Semé, l'hoste de l'Eschiquier, Nicolas de Camp, Pierre Taconet, Hierosme Stocq, Jean Roussel mercier, Jean Sauvage, Rieulle le Roy, Philippes Roussel, Rieulle Noudart, Nicolas Bacouel, Jean Bacouel, Toussaint le Pere, Godefroy du Montier & autres jusques au nombre de trente artisans & gens de petite estoffe » (*Ibid.*, p. 6-7).

⁴¹⁶ *Ibid.*, p. 7-8.

⁴¹⁷ *Ibid.*, p. 10.

⁴¹⁸ L'effet de secret est encore accru dans la *Lettre mystique*, en raison du pseudo-cryptage du texte à fin mi-politique, mi-parodique. Ce dernier opère un bouclage entre les techniques politiques employées par les conjurateurs et les techniques d'écriture mises en place par le pamphlétaire : « Et voila les tragedies que six personages jouent sur la

renforcé puisqu'il s'agit de montrer du doigt la Compagnie de Jésus, accusée de s'ingérer furtivement dans les secrets d'État et de ne travailler que sous couvert du secret et de la dissimulation. L'auteur de la *Lettre Mistique* s'étonne ainsi du manque de prudence de Biron, pourtant présenté comme sectateur de Machiavel : « & puis qu'il faisoit tant de cas du secretaire de Florence : que n'imitoit il ces maximes, & celles de Caesar Borgia, *que pour trahir il faut rire & se taire, que le secret & le silence sont l'ame de la conspiration* »⁴¹⁹ ; dans le même esprit, l'auteur de la *Conspiration contre Maurice de Nassau* souligne la faute du tonnelier qui partout « s'enqueroit quel homme c'estoit que le Prince Maurice, de quelle corporence, quelle barbe il portoit »⁴²⁰. Même si l'envers incontrôlable du secret est la trahison – comme dans cette conjuration de Senlis révélée par « un Flamand brasseur de Bierre »⁴²¹ – la nécessité du secret entraîne souvent des considérations sur la dissimulation, pratique civile et politique jugée positive et essentielle⁴²². On saisit donc, même à travers le filtre du pamphlet clairement orienté vers un but politique, l'ambiguïté qui se dessine lorsqu'il s'agit de tirer les leçons des conjurations et de comprendre le sens de leur représentation : certaines vertus employées ici à mauvais escient sont ailleurs nécessaires pour concrétiser les fins politiques les plus honorables. Il s'agit là d'une configuration récurrente, sur laquelle il nous faudra revenir.

France, qui est le theatre moyen de l'Europe. Un sanglier couronné : un renard Catholique, un dogue langoureux : un chameau de Pape : l'escadron des Pautheres rouges : & quelque milliers de serpens verts qui se glissent par tout pour allumer le feu & les estincelles : a l'opposite un belier caeleste qui a douze testes, de quel costé qu'on l'attaque on trouve un front d'airain invisible qui terrasse tout » (An., *Lettre mistique, op. cit.*, p. 49).

⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 31. Nous soulignons. L'auteur de la *Lettre Mistique* accompagne son récit de plusieurs exempla historique représentant les inconvénients du manque de secret : « Mais ce qui remarque plus son aveuglement & son imprudence, c'est qu'il parloit ouvertement du Duc en bonne part, en barbe de son Prince & de ces ennemis : & n'estoit-ce pas conniver à une revolte, & confirmer les sinistres soupçons que le Roy & la France avoient conceu de luy, il scavoit que parler au Prince en bien de son ennemi, c'est luy donner des esguillons de jalousie, de bourreaux de vengeance qui font qu'un tiran de Syracuse pour avoir ouy sourdemant ce mot de conspiration fait, mettre à la rouë celui qui la prononcé : qu'un Alexandre pour avoir ouy quelque mot jetté à l'aventure par Philotas, le fait mourir luy & son Pere : que Philippe pour avoir soupçonné le Duc de Parme de brigue, & pour avoir ouy dire quelques mots insolens au Cardinal de Farneze son Frere, luy donne le Boucon : que le feu Roy pour avoir entendu qu'une femme se vante de luy donner la couronne de S. Gregoire fait mourir avec rage le Duc Balafre (son mari) » (*Ibid.*, p. 31-32).

⁴²⁰ An., *Conspiration contre Maurice de Nassau, op. cit.*, p. 12.

⁴²¹ An., *La Conspiration de Senlis, op. cit.*, p. 15-16.

⁴²² On verra par exemple ces considérations de l'auteur anonyme de la *Lettre mistique* sur la dissimulation et les conséquences désastreuses de ceux qui ne savent pas garder le secret de la conjuration : « Parmedion qui à esté un des grands Politiques du monde, s'est trouvé trompé icy : il estoit sage, tempere tousjours semblable à soy-mesme, unique & sans compaignon en son dessain dix ans durant, mais depuis qu'il à ouvert son coeur à Aegiloque, Aegiloque à sa putain, la chausse-trappe est esventée, à sa propre ruine : le nombre d'amis & de partizans est fort necessaire, mais la multitude des depositaires de la particularité est dangereuse. Cesar est bien aise, d'engager beaucoup d'amis par benefices : mais leur communiquer la fin de ces obligations, il n'a garde : il donne un Royaume de Mets à Lepidus, un d'Austrasie à Scevola, mais de leur descouvrir, que c'est pour s'en aider à l'usurpation de l'Empire de Rome, il ne le fait jamais, & si le feu Duc n'eust ouvert le cachot de desseins que Claude & Francois ces ayeuls avoient formé depuis Francois, avec tant de silence à l'Archevesque de Lyon & au Mareschal de la Chastre, à sa femme & à ces freres & à un bon nombre de partizans qui esventerent sans discretion les machinations, ces desirs climacteriques eussent veu leur tour » (An., *Lettre mistique, op. cit.*, p. 33-34).

Autre élément essentiel, qui vient confirmer l'orientation de lecture suggérée par la pensée politique de l'époque, les textes cités ici, aussi brefs soient-ils, ne peuvent faire l'économie d'une pensée ou plus simplement d'une vision du déroulement de l'histoire et des fins de la chose publique ; en ce sens, l'image du devenir des empires ici dépeinte reprend une vulgate traditionnelle, d'obédience plus ou moins aristotélicienne, amalgamant diverses influences décrites au chapitre précédent :

C'est la vicissitude du monde & des empires, dit l'auteur de la *Lettre mystique*, ainsi la gloire des Roix va en décadance comme les hommes ont leurs accroissemens & declinaisons, aussi les Estats de leurs origines vont à la fleur de virilité, puis de pas en pas roulent de l'eschelle, & décroissent jusqu'à deux pas de leur ruine, principalement ceux qui sont nés avec violence & usurpez avec tyranie⁴²³.

Ainsi le texte reprend-il le thème de la ruine des empires en lui donnant un tour anthropomorphique ; mais ces pamphlets, qui tous stigmatisent des conjurations n'ayant pas abouti, tendent le plus souvent à représenter un devenir orienté par la volonté divine – tant il est vrai, lit-on par exemple dans la *Conspiration de Senlis*, que c'est « le bon Dieu qui a pris la cause des bons François en sa main & les a tousjours miraculeusement conservez »⁴²⁴. Certes, à travers les conjurations, le royaume flirte avec l'abîme, suscitant ainsi l'angoisse des lecteurs, mais aussi, peut-être, un certain plaisir lié à cette angoisse même. Reste qu'il s'agit d'un plaisir innocent, que le lecteur averti peut s'accorder tout à loisir, puisque la chose publique, quelle qu'en soit la forme, sort toujours renforcée de l'épreuve, comme s'il y avait un « esprit » des États qui les préservait. Dans une adresse directe au lecteur, le narrateur de la conspiration de Biron conclut en effet :

Tu vois ce Torrent & cest Orage secoué par un seul Monarque. Admire la Providence, & ne recherche point les causes occultes de ce conseil. N'eusses tu pas jugé sa ruine ? mais toutefois l'esprit des estats politiques qui guide leur secret ressort à converti sa cheute en une splendeur plus remarquable⁴²⁵.

Si la conjuration suscite la crainte, elle débouche donc sur un renforcement de la puissance de l'État et sur une conscience accrue de son utilité et du bonheur qu'il procure : les deux derniers textes cités comparent en effet le « corps humain » au « corps Politicque & monarchique »⁴²⁶, non seulement pour en analyser les symptômes et les remèdes radicaux qu'il faut parfois y apporter – en l'occurrence, l'amputation des membres qui risquent de ruiner l'ensemble – mais aussi pour réaffirmer la nécessaire cohésion qui est à la fois le moyen et la fin de la société civile. Telle est en effet la conclusion de la *Conspiration de Senlis* : « Vous pouvez voir (benevoles Lecteurs) par ce petit discours [...] ces miserables avortons de la France [...] aucunement touchez, ny de la naturelle

⁴²³ *Ibid.*, p. 45.

⁴²⁴ An., *La Conspiration de Senlis*, *op. cit.*, p. 4-5.

⁴²⁵ An., *Lettre mystique*, *op. cit.*, p. 28.

⁴²⁶ An., *La Conspiration de Senlis*, *op. cit.*, p. 3 et 11.

obligation qui [sic] devraient avoir à leur pays, ny de l'honneur, devoir & amitié qui les lie envers leurs parens, concitoyens & amys »⁴²⁷. Ainsi, même lorsqu'elle ne se donne pas explicitement pour but la pensée politique et vise d'autres fins – ici la polémique anti-jésuite au sens large –, la littérature des conspirations ne peut faire l'économie d'une réflexion, d'un embryon de réflexion sur le lien social et l'essence du politique.

Les pamphlets anti-Mazarin pendant la Fronde.

Si la représentation des conjurations dans les trois textes que nous venons d'analyser est donc subordonnée à un dessein politique, le pamphlet n'évacue pas toute dimension narrative comme nous l'avons vu. Sur ce point, pourtant, le traitement des conjurations dans les mazarinades que nous allons étudier à présent se révèle différent : certaines d'entre elles utilisent en effet la conjuration comme argument d'accusation contre le cardinal ministre, mais la chronologie de la conjuration n'y est pas construite ni développée de la même manière que précédemment. En ce sens, les conjurations attribuées à Mazarin relèvent peut-être davantage de la fiction et de l'imaginaire, mais elles fonctionnent symboliquement comme la plus grave des accusations, puisqu'elles impliquent le crime de lèse-majesté. Il semble donc qu'il y ait une spécificité du traitement des conjurations dans les mazarinades. Pour tâcher de la discerner, nous nous contenterons, une fois encore à titre d'illustration non exhaustive, d'un échantillon de trois textes de l'année 1652 qui prennent ostensiblement le parti des Princes : *La Conjuration italienne contre la France, par l'introduction des Italiens, des Anglois, & des Savoyards, au conseil du roy, qui sont les effets de la haine que le cardinal Mazarin porte aux François*⁴²⁸, *La Dernière Conjuration du cardinal Mazarin, brassée dans son desespoir contre l'illustre maison de Condé*⁴²⁹, enfin *La Conjuration découverte, des sieurs Servient, Le Tellier, de Lyonne & autres : triumvirat du conseil du cardinal Mazarin*⁴³⁰. Ces textes reprennent, pour discréditer le camp adverse, le *topos* informatif qui consiste à prétendre révéler d'importants secrets politiques, mais leurs fondements historiques sont moins précis et plus polémiques que dans le groupe de textes précédemment analysé. La conjuration y

⁴²⁷ *Ibid.*, p. 16-17.

⁴²⁸ An., *La Conjuration italienne contre la France, par l'introduction des Italiens, des Anglois, & des Savoyards, au conseil du roy, qui sont les effets de la haine que le cardinal Mazarin porte aux François*, Paris, 1652, 37 p.

⁴²⁹ An., *La Dernière Conjuration du cardinal Mazarin, brassée dans son desespoir contre l'illustre maison de Condé*, Paris, 1652, in-4°, 44 p.

⁴³⁰ An., *La Conjuration découverte, des sieurs Servient, Le Tellier, de Lyonne & autres : triumvirat du conseil du cardinal Mazarin. Contre messieurs les Princes & la ville de Paris, pros crits par arrest de la cour de Parlement. I. Pour la justification de la pure intention de son altesse royale. II. Dessein du triumvirat, pour faire un changement dans l'Estat. III. Leurs trahisons contre la ville de Paris. IV. Mazarin déclaré ennemy juré de la maison royale*, Paris, Louys Hardouin, 1652, 16 p. « Avec permission ».

apparaît donc purement instrumentalisée : les accusations traditionnelles à l'encontre du ministre sont réajustées et enveloppées dans une accusation générale de conjuration.

En ce sens, ces mazarinades tendent d'abord à mettre en avant la trahison du ministre. Dans *La Dernière Conjuration du cardinal Mazarin*, texte violent où l'on feint de faire parler le cardinal à la première personne, Mazarin se dit préoccupé « des affaires du Roy d'Espagne mon Prince naturel »⁴³¹. Semblables propos sont tenus dans le style emporté et emphatique de *La Conjuration italienne contre la France* :

Les siècles à venir, jugeront & trouveront estrange, pour ne dire honteux, à la France pepiniere & mere nourrice d'un si grand peuple, & d'un nombre sans nombre de tant de si genereux courages, d'avoir tellement paru lasche jusques à ce point, que de souffrir qu'un homme de vile & basse extraction, *estranger & traistre à son Prince naturel*, soit admis comme Ministre au Gouvernement des affaires plus importantes du plus Noble Royaume du monde⁴³².

Traître au second degré, le ministre étranger⁴³³ pactiserait avec les ennemis de la France après avoir trahi son propre Prince. Ce type d'accusation conduit naturellement à la mise en place d'une conjuration bien plus rhétorique que réelle. En l'absence de fondement dans les faits, la conjuration du ministre est pourtant expliquée en vertu des principes traditionnels de la pensée des conjurations, tel que celui de la division et de la discorde civile.

Ainsi peut se comprendre *La Conjuration du triumvirat* : en effet, s'il est vrai que « la plupart des soulèvements & des malheurs qui ruinent les États & les divisent, n'ont autre source que l'ambition »⁴³⁴, alors on observera que l'ambition du ministre travaille « sourdement par dessous terre à éloigner la paix, de peur que la Maison Royale ne se trouve unie en une parfaite intelligence »⁴³⁵. Ainsi s'explique aussi l'aveu de Mazarin dans *La Dernière Conjuration du*

⁴³¹ An., *La Dernière Conjuration du cardinal Mazarin*, op. cit., p. 19.

⁴³² An., *La Conjuration italienne contre la France*, op. cit., p. 7-8. Nous soulignons.

⁴³³ L'auteur de *La Conjuration du triumvirat* pense également que la présence d'étrangers au Conseil est une des principales causes de la ruine des États, et se réfère au passé national en prenant l'exemple de Clodion prince légitime chassé puis rappelé : « Ceux qui considereront l'Histoire de ce temps ici, & voudront en dire leur sentiment sans passion, jugeront de ces sinistres événements & desastreux pour la France, & en donneront le blâme à la mauvaise conduite de ce Cardinal, & que l'on repasse la veuë avec la pensée sur tous les peuples & sur tous les Siècles, on trouvera que la cheute & décadence de la plupart des grands Royaumes n'a point eu de cause plus ordinaire que le mauvais gouvernement & la blâmable administration de ceux qui ont la conduite des affaires. Telle s'est veuë autrefois l'Italie gouvernée par un grand nombre de pernicieux Ministres qui estoient autant de petits tyrans qui la déchirerent & la ruinerent : C'est ce qui s'est veu en France, lors principalement que les François ont esté si mal advisez que d'appeller les Estrangers au gouvernement de l'Estat : comme ils firent du temps de Clodion le Chevelu, qui avoient chassé & appellé un Chef Romain pour regner en sa place, lequel par tant de mauvaises actions & exactions, se rendit tellement odieux, qu'ils furent contrains de le déposer & de rappeler Clodion : il n'y a rien qui fasse plus de prejudice à un Estat que d'avoir de mauvais & ambitieux Ministres, qui en leur gouvernement savent faire tout autre chose, fors de donner de bons conseils aux Princes, cas qui leur oste le bon conseil, ne leur laisse rien qui les puisse empescher de se perdre » (An., *La Conjuration du triumvirat*, op. cit., p. 13-14).

⁴³⁴ An., *La Conjuration du Triumvirat*, op. cit., p. 3.

⁴³⁵ *Ibid.*, p. 14. Nous soulignons.

cardinal ; ce dernier affirme s'être toujours efforcé de perdre le prince de Condé, et surtout de la manière suivante :

j'ay tousjours taché de rompre le neud de l'union qui pouvoit le lier avec le reste des Princes, & de nourrir parmy eux le schisme de la division, affin de me renforcer pendant qu'ils s'affoibliroient les uns les autres ; & de conserver ma fortune dans la possession d'une heureuse tranquillité, pendant que je me rendois le spectateur de leur divorce, & que mesme je profitois de leur desunion⁴³⁶.

La discorde civile est donc à la fois la condition et le résultat des conjurations, et *La Conjuración italienne contre la France* décline les domaines dans lesquels Mazarin porte la division, tout au long d'une litanie qui égrène les différentes « especes de Conjuración Italienne »⁴³⁷ : d'abord sa conjuration contre Joly, syndic des rentiers de l'Hôtel de Ville ; ensuite « sa conjuration contre le Parlement de Paris » lorsqu'il fait publier que le roi a dû fuir la capitale par mesure de sécurité, « d'autant, disoit il, que dans le Parlement il y en avoit qui avoient intelligence avec les ennemis de l'Etat, & qu'ils se vouloient assurer de la personne du Roy ; artifice Italien du Cardinal Mazarin, conjurant ainsi la ruine de cette premiere Cour du Royaume, pour l'exposer à la furie du peuple »⁴³⁸ ; enfin la conjuration contre les Princes – « autre conjuration Italienne la plus hardie & audacieuse qui se puisse imaginer »⁴³⁹. On pourrait ajouter également la « conjuration » du siège de Paris, de la translation du Parlement à Pontoise, ou encore du licenciement des hommes de guerre en Flandres et des « seditions par quelques racailles de gens determinez »⁴⁴⁰, entretenues à dessein par le ministre. Bref, on comprend que toutes les actions de Mazarin depuis le début de la Fronde sont ainsi relues à travers le prisme des conjurations, relecture qui pourrait sembler inappropriée, mais qui, en réalité, repose sur deux éléments définitionnels des conjurations : l'alliance perfide et déloyale avec l'ennemi, la rupture de la concorde civile, car c'est bien là, au dire des pamphlétaires, le but de l'action de Mazarin : « allumer une Guerre Civile en France »⁴⁴¹. Ainsi, l'utilisation partisane et polémique du mot *conjuración* dans les mazarinades, avec la singularité que nous lui avons reconnue, n'est possible que parce qu'elle rencontre un certain écho dans l'imaginaire politique du temps et, finalement, une certaine réalité dans le domaine des représentations.

Les pamphlets « anti-papistes » à l'occasion des révolutions anglaises.

Une dernière série d'exemples va nous permettre d'observer encore cette instrumentalisation de la théorie politique dans la représentation polémique des conjurations, autour de l'histoire

⁴³⁶ An., *La Dernière Conjuración du cardinal Mazarin*, op. cit., p. 16.

⁴³⁷ An., *La Conjuración italienne contre la France*, op. cit., p. 36.

⁴³⁸ *Ibid.*, p. 36.

⁴³⁹ *Loc. cit.*

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 29, mis pour p. 39.

mouvementée de l'Angleterre. Cette fois-ci, ce sont trois textes polémiques anti-« papistes » et anti-français qui vont retenir particulièrement notre attention ; il s'agit de l'*Histoire de la conspiration d'Angleterre* de Roger L'Estrange⁴⁴² et de la *Narration véritable de l'exécrable conspiration du parti papiste, contre la vie de sa sacrée majesté, le gouvernement de l'Angleterre, & la religion protestante* de Tite Oates⁴⁴³, tous deux publiés en 1679 et relatant une conspiration supposée, en 1678, qui aurait été orchestrée par l'opposition catholique à Charles II et plus particulièrement par les jésuites français. Ce complot catholique, tout à fait invraisemblable, est riche d'enseignement sur les tensions paroxystiques entre les diverses confessions en Angleterre au moment où le Parlement venait de voter le bill d'Exclusion, interdisant en principe la succession d'un prince catholique à Charles II. Tout aussi chimérique est le complot évoqué par Jacques Abbadie dans son *Histoire de la dernière conspiration d'Angleterre, avec le détail des diverses entreprises contre le roy et la nation, qui ont précédé le dernier attentat*, publié en 1696⁴⁴⁴. Abbadie, qui se réfère d'ailleurs explicitement aux thèses avancées par Tite Oates en 1679⁴⁴⁵, croit, lui aussi, découvrir une conspiration qui ferait suite à la tentative d'invasion militaire de Jacques I^{er} (arrêtée par la défaite à Londonderry en 1690) : n'ayant pu vaincre Guillaume d'Orange par les armes, Jacques I^{er}, aidé par la France, aurait donc comploté l'assassinat du roi. Cette littérature de la conjuration, à mi-chemin entre l'historiographie (par les déclarations de principe et la forme adoptée) et la pure fiction (par la plupart du contenu, redisons-le), a un lien essentiel avec la polémique et le pamphlet dans la mesure où il s'agit d'abord d'une littérature dirigée contre les jésuites et, par ricochet, contre la France. Certes, les auteurs affichent toujours leur volonté de faire œuvre d'historien, comme Roger L'Estrange qui, dans sa préface au lecteur, affirme avoir entrepris son récit parce que « toute l'Europe ne parlait que de la Conspiration d'Angleterre ; [et] Que la plus part du Monde ne pouvoit estre persuadé qu'elle fust veritable »⁴⁴⁶. De même, Abbadie écrit pour renverser une représentation des faits erronée et parce « qu'on tache sur tout de déguiser à nos Alliés, & à nos voisins la vérité des choses qui se sont

⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 37.

⁴⁴² Roger L'Estrange, *Histoire de la conspiration d'Angleterre, trad. de l'anglois du sieur L'Estrange par L.D.L.F.*, 1679, Londres, Richard Bentley, xxii-200 p.

⁴⁴³ Titus Oates, *Narration véritable de l'exécrable conspiration du parti papiste, contre la vie de sa sacrée majesté, le gouvernement de l'Angleterre, & la religion protestante, avec la liste des noms de plusieurs nobles, gentilshommes, & autres conjurés, & des principaux officiers tant civiles que militaires, qui devoient contribuer à son execution, publiée par l'ordre des tres honorables seigneurs spirituels en temporels assemblez & parlement, par Tite Oates, docteur en theologie*, Suivant la Copie de Londres, 1679, in-12, 120 p.

⁴⁴⁴ Jacques Abbadie, *Histoire de la dernière conspiration d'Angleterre, avec le détail des diverses entreprises contre le roy et la nation, qui ont précédé ce dernier attentat*, Londres, W. Redmayne, 1696, in-8°.

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 53-54.

⁴⁴⁶ Roger L'Estrange, *Histoire de la conspiration d'Angleterre, op. cit.*, préface p. vii.

passées au sujet de la dernière Conspiration »⁴⁴⁷. Plus encore, Abbadie se rapproche intentionnellement du genre de l'histoire dans son « Avertissement » liminaire, en affichant des buts parfaitement orthodoxes du point de vue de la théorie historiographique. Il met ainsi en avant la nécessité pour l'historien d'être vrai, agréable et utile, et, pour ce faire, travaille à découvrir les motifs secrets des actions humaines :

Il ne suffit pas de s'attacher religieusement à la vérité. Il faut encore tâcher de la rendre agréable & utile. On réussit toujours dans le premier de ces deux desseins, par le retranchement des circonstances peu nécessaires ; & dans le second en faisant une relation des choses passées qui soit de quelque usage pour l'avenir. L'Histoire en general veut qu'on découvre les motifs des actions humaines. Celle-cy le demande particulièrement. Une relation qui ne marqueroit point les desseins & les artifices des Conspireurs, ne seroit pas une véritable Histoire : mais un journal sec & insipide de la Conspiration⁴⁴⁸.

En plus des contraintes qui régissent le discours historiographique en général, Abbadie reconnaît donc des impératifs spécifiquement liés aux monographies centrées sur une conjuration ; ceux-ci concernent tout particulièrement les aspects moraux et politiques de l'analyse causale et technique des conjurations.

Si les trois textes sur les conjurations anglaises se rapprochent donc du genre de l'histoire tel qu'on le concevait à l'époque, ils ne tardent guère, malgré les déclarations liminaires, à verser dans le genre pamphlétaire, tant le parti pris anti-jésuite est puissant et l'exaltation du roi protestant appuyée. Au sujet des jésuites, « ces saints Coupeurs de gorge », qui croient « dans l'antichrestienne opinion d'une cinquième monarchie souveraine sur tous les Rois & Princes du Christianisme »⁴⁴⁹, Tite Oates affirme dans sa dédicace à Charles II que « leurs conjurations sont trop frequentes & trop claires pour en douter : tout ce que depuis 1000. ans l'on a tramé contre la vie & les droits d'un grand nombre de Princes, demontre ce qu'il faut esperer d'eux dans l'avenir »⁴⁵⁰. Au dire d'Oates, la présente conjuration ne tendrait d'ailleurs pas moins, de la part du pape, qu'à se proclamer roi d'Angleterre, après avoir réduit le pays au catholicisme romain et fait assassiner le roi, le duc d'York son frère, avec le prince d'Orange et toute la famille des Stuarts... Chez Abbadie, cette condamnation des jésuites se double d'une charge violente contre la France, touchant la personne même de Louis XIV :

Enfin c'étoit avoir peu d'égard pour la gloire de Louis XIV qui dans l'élévation de fortune & de sentimens où il se trouve, ne pouvoit manquer de condamner cette action, s'il venoit à la connoître, ni la tolerer en la condamnant, sans montrer qu'il n'étoit pas le maître de son Royaume, ce qui auroit été injurieux à sa vertu ou à sa dignité⁴⁵¹.

⁴⁴⁷ Jacques Abbadie, *Histoire de la dernière conspiration d'Angleterre*, *op. cit.*, « Avertissement », p. i.

⁴⁴⁸ *Loc. cit.*

⁴⁴⁹ Titus Oates, *Narration véritable de l'Exécrable Conspiration du Parti Papiste*, *op. cit.*, p. 13.

⁴⁵⁰ *Ibid.*, « Dédicace à Charles II », p. 6-7.

⁴⁵¹ Jacques Abbadie, *Histoire de la dernière conspiration d'Angleterre*, *op. cit.*, p. 24.

En suggérant habilement (c'est-à-dire en ayant l'air de s'en prendre à des auteurs malintentionnés) que Louis XIV n'a pas pu ne pas avoir eu connaissance de la conspiration de 1690, Abbadie pousse son lecteur à admettre qu'en contribuant à cette conjuration par son silence, Louis XIV approuvait en fait des conduites politiques machiavéliennes, haïssables et indignes d'un grand monarque. En contraste, c'est Guillaume d'Orange qui apparaît comme un grand roi. Si, au début de l'ouvrage, Abbadie affirme renoncer à l'impossible tâche de « donner le caractère de ce Prince »⁴⁵², pourtant, ce que la noirceur de la conjuration permet de faire ressortir peu à peu, c'est bien le portrait d'un véritable souverain. Contrairement à Louis XIV, tout d'abord, Guillaume est franc – c'est même cette franchise qui le perd⁴⁵³. Plus encore, il est clément et respectueux des lois au point qu'il « prit hautement le parti des conjurés, aussi long-tems qu'on pût douter de leur crime ; tant la vie & l'honneur des particuliers sont chers à un veritable Roy »⁴⁵⁴. Ainsi, de ce jeu de reflets positifs et négatifs, on peut conclure que le portrait en creux du parfait monarque est une idée importante apportée par ces textes pamphlétaires, à inscrire sur la liste des constantes thématiques et formelles de l'écriture des conjurations.

Mais un autre élément décisif apparaît avec ces conspirations contre l'Angleterre : l'analyse approfondie du « caractère » des conjurés ; celui-ci éclaire les « motifs » que tout texte historiographique se doit de rechercher. Certes, l'explication morale classique est toujours présente, et les conjurés apparaissent eux-mêmes comme le produit d'une décadence éthique latente. On retrouve ainsi, dans l'*Histoire de la dernière conspiration d'Angleterre*, « des hommes sans droiture, qui regardent les loix & la Religion, comme de vains noms [...] ; des malheureux qui font toute sorte de métiers pour vivre ; des esprits inquiets, qui s'ennuyeroient à vivre paisiblement ; & avec cela, ceux qui étoient un peu suspects pour la bravoure »⁴⁵⁵, enfin « ceux qui trouvoient leur avantage dans le renversement des loix ; gens qui par le mauvais état de leur cœur & de leur fortune font des miseres publiques, une ressource à leur malheur »⁴⁵⁶. Mais, au cœur de cette énumération classique du personnel des conjurations, s'est glissée une catégorie neuve, celle des esprits « inquiets » qui pratiquent la révolte comme une irrépressible nécessité psychologique, voire comme un art de vivre. Abbadie livre parfois un portrait plus détaillé de quelques-uns des accusés les plus

⁴⁵² *Ibid.*, p. 15.

⁴⁵³ La magnanimité de Guillaume d'Orange relève bien entendu la noirceur des conspirateurs, dont Abbadie souligne l'ingratitude : « Ce Prince, écrit-il ainsi, est d'une confiance & d'une franchise qui semblent d'intelligence avec ses ennemis ; c'est ce qui les oblige à conspirer contre luy. Il est d'ailleurs d'une telle exactitude à faire observer les loix, qu'il ne peut souffrir qu'on les viole sous aucun pretexte, non pas même, quand il s'agit de sa sûreté & de sa conservation. Cela les rend moins retenus dans leurs attentats » (*Ibid.*, p. 64).

⁴⁵⁴ *Ibid.*, p. 73.

⁴⁵⁵ Jacques Abbadie, *Histoire de la dernière conspiration d'Angleterre*, *op. cit.*, p. 87-88.

⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 34-35.

célèbres, tel Fergusson qui semble bien relever de cette catégorie de comploteur : « On le représente comme un homme inquiet, ennemi du repos, qui cabalait seulement pour avoir le plaisir de cabaler ; de sorte que ceci avoit comme passé en proverbe : *Point d'intrigue sans Fergusson* »⁴⁵⁷. De même que ces conjurations anglaises livrent une épure de ce qu'est le parfait monarque, elles dressent le portrait essentiel du conspirateur. C'est un élément que nous retrouverons dans d'autres textes de la fin du XVII^e siècle.

Conclusion.

Quant à la morale des pamphlets, elle est, comme nous l'avons compris, fortement partisane, au point même de gommer la perspective théologique : si Dieu apparaît parfois pour cautionner le succès des rois d'Angleterre⁴⁵⁸, il semble moins essentiel que dans les textes du début du siècle. La conjuration est clairement condamnée comme l'œuvre machiavélique de la France et, pour la première fois, la conjuration, très négative, apparaît en opposition avec la ou les révolutions dont s'enorgueillit au contraire le peuple anglais, marquant ainsi une étape importante dans l'évolution de ce couple historiographique. Pour clore cette première section consacrée à la représentation des conjurations dans la littérature pamphlétaire, soulignons-en la position à la fois emblématique et marginale par rapport au champ plus vaste des belles lettres. Emblématique parce que l'instrumentalisation de la topique repose, comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises, sur la gestion consciente et maîtrisée de la structure narrative, des implications théoriques et des possibilités signifiantes du récit de conjuration. Mais aussi marginale, parce que les pamphlets représentent peut-être la seule catégorie de textes qui fassent une utilisation à ce point univoque des conjurations, dans la mesure où ces dernières conservent chaque fois leur essence purement négative et doivent être perçues comme telles pour que la portée polémique des pamphlets puisse opérer à plein. En ce sens, leur réponse au paradoxe de la représentation des conjurations tient dans leur nature polémique et leur claire orientation critique.

* *
*

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 60.

⁴⁵⁸ On verra par exemple ce passage dans lequel l'élogieuse éthopée de Guillaume d'Orange est couronnée par la protection divine, qui achève d'en faire un être d'exception : « Ils craignoient que les grandes ressources de ce Prince, ses alliances, ses forces du dehors ; & plus que tout cela, le caractère de son esprit, ferme, appliqué, patient, invincible aux difficultez, d'un genie particulier à réparer les mauvais événemens, ou à les faire servir au bien de la cause ; également capable de vigueur & de menagement ; qui étoit toujourns le dernier vaincu dans les mauvais succez, & dans

CONJURATIONS ET HISTORIOGRAPHIE CLASSIQUE

Introduction.

On pourrait certes attendre, dans les genres historiographiques proprement dits, un traitement tout aussi frontal des conjurations. Pourtant, même si les œuvres qui se donnent comme de l'histoire et qui traitent des conjurations au XVII^e siècle sont moins polémiques que les pamphlets – ce qui ne signifie pas moins partisans –, la manière dont elles construisent les faits n'est pas exempte de manipulations liées au paradoxe de la représentation des conjurations. Rarement sinon jamais étudiée pour elle-même, l'historiographie des conjurations constitue pourtant un type de texte fréquent, qui accompagne naturellement les événements traumatiques marquant l'époque, tant en France, avec les diverses conspirations nobiliaires contre les Bourbons, qu'à l'étranger, avec les troubles en Angleterre, au Portugal, en Catalogne ou aux Pays-Bas. Pourtant, comme on pouvait s'y attendre, l'historiographie officielle est peu loquace sur le sujet, du moins en ce qui concerne les conjurations en France. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les historiographes du roi, de Sorel à Racine : le traitement réservé aux conspirations de Biron, de Chalais, à la révolte de Montmorency ou de Gaston d'Orléans, est plus qu'elliptique, tandis que les événements similaires à l'étranger sont traités de façon fort partielle en fonction des intérêts de la France. Il nous faut donc nous tourner vers d'autres textes qui n'émanent pas des historiographes royaux ou patentés. Parmi le corpus qui émerge alors, on pourrait, sommairement, distinguer trois types de présentation formelle des conjurations, en allant des miscellanées aux sommes historiques : une présentation à tiroir, faisant des conjurations des avatars ou des échantillons d'une classe d'événements spécifiques (comme les revirements de fortune spectaculaires, les impostures majeures, les disgrâces retentissantes), une présentation thématique relevant du morceau d'histoire et centrée sur une conjuration particulière, et une présentation englobante où les conjurations apparaissent sur fond d'histoire continue mais deviennent des éléments saillants en vertu d'un filtre spécifique. Sans uniformiser ce corpus, en lui-même disparate, nous continuerons de nous demander, bien entendu, pourquoi et comment ces textes historiographiques prennent le risque de représenter ce qui ne devrait pas l'être.

Les recueils de conjurations.

Le premier type de textes que nous évoquons s'apparente aux miscellanées et pratique un feuilletage de la matière historique filtrée en fonction d'une logique événementielle et morale sur

les bons, le premier à se vaincre & à se posséder luy même. On projete donc de se défaire de luy avant toutes choses ; on détache des scélérats pour le tuer : mais Dieu veilloit pour sa conservation » (*Ibid.*, p. 40-41).

laquelle nous reviendrons plus bas, parmi lesquels les conjurations peuvent parfois se voir attribuer une place privilégiée. Il en va ainsi dans l'ouvrage d'un petit polygraphe, Jean-Baptiste de Rocoles, intitulé *Les Imposteurs insignes ou Histoires de plusieurs hommes de néant, de toutes nations, qui ont usurpé la qualité d'empereurs, roys & princes*, publié en 1683⁴⁵⁹, ou encore, du même auteur et la même année, dans le livre intitulé *La Fortune marastre de plusieurs princes & grands seigneurs de toutes nations, depuis environ deux siecles*⁴⁶⁰. À côté de révoltés contre leur souverain comme Henri II de Montmorency ou Charles de Bourbon, à côté d'usurpateurs comme Cromwell, ou de rois détrônés comme Christian II, roi de Danemark, ce dernier ouvrage, présente un certain nombre de conspirateurs tels que Marillac ou Concini. Chaque conjurateur fait ainsi l'objet d'une courte rubrique, qui reprend les grandes lignes de sa vie, l'orientation morale du volume étant par ailleurs tout à fait limpide et offerte à travers le titre-programme, puis l'épître ironiquement dédiée « Aux plus Heureux des Hommes » :

Je ne sçauois mieux m'adresser qu'à ceux que la fortune flatte, & qui dans leur prospérité n'ont d'autre objet que de s'éterniser dans la jouissance de leur bonheur ; Leur vaines pretensions seront eschouées, leur oppinion se trouvera mal fondée lors qu'ils verront dans ces portraits le peu de fondement qu'on doit établir sur la Condition, & sur l'Estat des plus heureux des hommes : Lors qu'ils y remarqueront les attributs de la fortune ; son inconstance, sa brutalité, & son peu de discernement entre la pourpre & la burre, les chaumes & les palais, je m'assure qu'ils seront desabusez, & qu'ils s'imagineront avoir aussi près de leur teste l'épée que Denis tiran de Sicile fit attacher à un crein, & pendre sur la teste de Democles, que la mauvaise fortune l'est de leur personne⁴⁶¹.

Dans ce cadre moral dont le fonctionnement rappelle celui de la vanité en peinture, les conjurations apparaissent naturellement comme une sous-rubrique des revirements de fortune illustrant la fragilité des grandeurs d'établissement, dans une méditation qui plonge profondément dans la tradition classique de critique des valeurs mondaines. C'est le même programme qu'avait déjà adopté Pierre Du Puy, en 1667, avec plus de brio et davantage de saveur stylistique, dans son *Histoire des plus illustres favoris anciens et modernes*⁴⁶², en deux tomes bien remplis, dont l'éditeur, commentant le succès du livre, explique la richesse en soulignant que « nous ne voyons dans le monde que de grandes revolutions : les vicissitudes y sont ordinaires, & le malheur de ces personnes

⁴⁵⁹ Jean-Baptiste de Rocoles, *Les Imposteurs insignes ou Histoires de plusieurs hommes de néant, de toutes nations, qui ont usurpé la qualité d'empereurs, roys & princes : des guerres qu'ils ont causé, accompagnées de plusieurs curieuses circonstances*. Par Jean Baptiste de Rocoles, historiographe de France & de Brandebourg, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1683, 566 p.

⁴⁶⁰ Jean-Baptiste de Rocoles, *La Fortune marastre de plusieurs princes & grands seigneurs de toutes nations, depuis environ deux siecles*. Par le sieur J. B. de Rocoles, historiographe de France & de Brandebourg, Leyde, J. Mongné, 1683, 298 p.

⁴⁶¹ *Ibid.*, « Épître dédicatoire », np., p. i.

⁴⁶² Pierre Du Puy, *Histoire des plus illustres favoris anciens et modernes, recueillie par feu Monsieur P. D. P., revue & augmentée de plusieurs pieces par le sieur Louvet, docteur en medecine & historiographe*, Lyon, Barthelemy Riviere, 1667, tome 1, 434 p. + table, tome 2, 446 p. + table.

relevées ne pourroit fournir que trop de matieres »⁴⁶³. Parmi les nombreux articles biographiques fournis dans ces volumes figurent plusieurs conspirateurs (de nouveau, Biron, Concini, Chalais...), et nous aurons l'occasion de revenir en détail sur l'une des ces figures, « Albert Valsteyn, Duc de Fridland, & de Meckelbourg, General des Armées Imperiales, & d'Allemagne, sous Ferdinand II Empereur », puisqu'en effet, Pierre Du Puy démarque entièrement le récit de Sarasin⁴⁶⁴.

Contentons-nous, pour le moment, de prendre un bref exemple, choisi par commodité puisque lui aussi sera de nouveau étudié plus loin sous sa forme romanesque : la conjuration d' « Hibraim Bassa sous Solyman II. Empereur des Turcs »⁴⁶⁵. Le texte que lui consacre Du Puy illustre la réversibilité de la fortune de manière exemplaire et ce, d'autant plus qu'Ibrahim Bassa manifeste d'abord une grande humilité et que son élévation aux premières charges de l'empire turc est, en quelque sorte, garantie par un pacte qui devrait lui assurer l'impunité pour le reste de ses jours :

[Ibrahim] supplia Solyman de n'élever pas sa fortune en lieu d'où elle peut choir avec plus de ruine, luy remonstrant qu'une mediocre prosperité estoit plus assurée que les grandeurs dont il le vouloit honorer ; que ses services seroient suffisamment reconnus, s'il luy donnoit dequoy couler ses jours dans le repos qu'on établit loin des necessitez de la vie. Solyman loüa sa modestie, & le voulant avancer aux premieres Charges de son Empire, luy jure de ne le faire point mourir tant qu'il seroit en vie, quelque changement qui peut arriver dans sa Cour⁴⁶⁶.

Pourtant, l'issue de l'histoire d'Ibrahim est d'emblée annoncée, en référence au thème central du recueil : « mais la condition des Roys qui est inhumaine & sujette au changement, & celle des Favoris qui est orgueilleuse & méconnoissante, fera que Solyman manquera de promesse, & Hibraim de fidelité »⁴⁶⁷. Et, de fait, Ibrahim qui confisque à son profit une grande part du pouvoir est bientôt en butte à l'hostilité de la première sultane et de la mère de Soliman, qui tâchent de le discréditer. Pour se protéger, et par ambition, Ibrahim prend diverses alliances secrètes qui font soupçonner une conspiration. L'on découvre ou croit découvrir « qu'il avoit des secrettes intelligences avec l'Empereur Charles-Quint enemy de son Maistre : cette perfidie amere renverse entierement ce que les Sultanes avoient desja ebranlé »⁴⁶⁸. Mais le problème consiste dès lors, pour le sultan, à trouver une manière de supprimer le favori devenu dangereux sans rompre la promesse qu'il lui avait faite : la solution, techniquement douteuse mais politiquement accomplie, consiste à étrangler Ibrahim dans son sommeil, au moment où il n'est pas tout à fait « en vie ». La conclusion

⁴⁶³ *Ibid.*, « Préface de l'éditeur », np., p. i-ii.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, t. II, p. 398-425.

⁴⁶⁵ « Hibraim Bassa », *Ibid.*, t. II, p. 97-106.

⁴⁶⁶ *Ibid.*, t. II, p. 97.

⁴⁶⁷ *Loc. cit.*

⁴⁶⁸ *Ibid.*, t. II, p. 103.

offre alors naturellement une excellente occasion de méditer sur la vanité des biens de fortune, puisque le destin d'Ibrahim offre un parfait

exemple que si les fortunes de la Cour reluisent comme de l'or, elle se rompent comme du verre : Son Maistre l'avoit avancé plus qu'il ne desiroit, craignant au commencement la cheute de sa fortune, mais il se precipita luy même ou par sa déloyauté ou par sa mauvaise conduite : il appuya la durée de ses grandeurs sur le serment de son Prince, mais elles estoient humaines, & partant sujettes à se briser⁴⁶⁹.

De cette méditation, il résulte que la fortune est fragile et mouvante, ce qui, transposé dans la pensée chrétienne, rejoignait les réflexions sur la vanité du monde et l'humilité que les créatures doivent garder face aux décrets divins. Tel était déjà, nous l'avons observé, le sens que Rocolles donnait à son recueil d'*exempla*. Le destin de Montmorency, par exemple, illustre le fait que l'innocence est parfois punie « pour le regard des fautes des peres », dont la descendance peut être châtiée « jusques à la quatriesme generation »⁴⁷⁰. Chez Du Puy, pourtant, la présence de Dieu se fait plus discrète et l'accent est mis davantage sur les fautes humaines, sur l'humanité à la fois du favori et du roi. En effet, c'est par son ambition et par la démesure de ses passions qu'Ibrahim s'est, en un sens, condamné lui-même. Derrière la méditation chrétienne sur la vanité, qui forme le propos central des recueils, les chapitres consacrés aux conjurateurs renouent donc avec l'explication purement anthropologique de la révolte qu'avait notamment proposée Aristote et que Machiavel, Charron, Naudé et Balzac avaient reprise au début du XVII^e siècle. Ce dernier exemple nous porte donc à croire qu'il existe une spécificité du thème des conjurations imposant des réajustements narratifs et conceptuels aux genres dans lesquels le thème apparaît, comme nous l'avons déjà constaté plus haut en ce qui concerne la matrice narrative du récit de conjuration logé au cœur des pamphlets. De fait, l'examen moraliste des conjurés est encore amplifié, et avec une ambiguïté particulière, dans le second type de textes historiographiques que nous distinguerons ici : les morceaux d'histoire consacrés à la vie d'un conjurateur.

Biographies de conspirateurs et monographies de conjuration.

Avec ce type de texte, le modèle narratif des biographies, plus ou moins inspiré de ce qui demeure au XVII^e siècle le grand modèle en la matière, les *Vies* de Plutarque, est lui aussi quelque peu assoupli par les nécessités internes de la narration d'une conjuration qui se confond peu ou prou avec la vie du protagoniste. De plus, l'utopique recul de l'historien est de nouveau mis à mal par une nécessaire perspective partisane, le plus souvent, bien entendu, en faveur du prince. Pourtant, les textes que nous allons évoquer roulent sur une double ambiguïté que les pamphlets précédemment

⁴⁶⁹ *Ibid.*, t. II, p. 105-106.

⁴⁷⁰ Jean-Baptiste de Rocolles, *La Fortune marastre de plusieurs princes & grands seigneurs*, *op. cit.*, p. 209.

évoqués n'étaient pas en mesure de révéler pleinement : l'étonnante concomitance à la fois d'une optique partisane et d'une optique critique par rapport au pouvoir, l'étrange coexistence d'une anatomie critique du conjurateur et d'un regard positif, laudateur, concernant certaines de ses vertus morales.

Toutefois, les textes ici étudiés affichent d'abord un loyalisme très orthodoxe. Dans un ouvrage anonyme, symptomatiquement intitulé *Traité du mariage de Henry IV*, auquel est simplement adjoint le récit de la vie et de la conjuration de Biron (*Plus la Conspiration, Prison, Jugement & mort du Duc de Biron, avec un Sommaire de sa vie*⁴⁷¹), Henri IV apparaît ainsi comme le modèle du bon prince qui « usa si bien de sa prudence accoustumee » qu'il détourna sans peine les desseins périlleux d'un mauvais sujet. De la même manière, le récit de *La Conjuraton de Conchine*, attribué à Pierre Matthieu ou Michel Thévenin⁴⁷², ne laisse guère d'ambiguïté sur la leçon mise en avant, l'ouvrage nous donnant une « certaine & asseuree cognoissance que la mort des gens de bien est pleine d'honneur et de felicité, comme celle des meschans est tres-horrible & tres-espouvantable : Et entre les meschans, celle des puissans favoris qui ont degeneré en tyrannie, & abusé de leur fortune en toute sorte d'injustice, d'orgueil, & d'insolence »⁴⁷³. Le texte rejoint alors la topique du discrédit des favoris glorieux et de l'inconstance des biens de fortune, mais il va plus loin en entreprenant de défendre le coup d'État, simplement nommé ici un « meurtre » « illustre » et « nécessaire à la liberté publique »⁴⁷⁴, tandis que le pouvoir et peut-être les intentions de Concini sont comparés à « la lepre des Juifs [qui] gastoit & corrompoit jusques aux murailles »⁴⁷⁵. Plus précisément, c'est l'usurpation des « marques de la souveraineté » qui forme le fondement du réquisitoire contre Concini :

En termes de droicts celui est coupable de mort qui use des marques reservées à la souveraineté : il vaut mieux prevenir par voye de faict, que voulant garder la loy de justice perdre les loix & l'Estat : on n'a point attendu les formalitez de justice pour le condamner, c'est le ciel qui a fait son procez, c'est toute la terre qui a tesmoigné contre luy, c'est Dieu par la bouche du Roy qui a prononcé son arrest : telles gens doivent estre tuez à la premiere occasion, par ce que la grande

⁴⁷¹ An., *Traité du mariage de Henry IV roy de France et de Navarre, avec la sérénissime princesse de Florence. Des ambassadeurs de part et d'autre, de son heureuse arrivée en France, à Marseille, et ses entrées en Avignon, et Lyon. Plus la conspiration, prison, jugement & mort du duc de Biron avec un sommaire de sa vie, & pareillement le procez de Jean [sic pour Nicolas] L'Hoste. Avec la généalogie de la maison de Medici [1607]*, Rouen, Jean Petit, 1610, in-8°, 88 p.

⁴⁷² Pierre Matthieu, ou Michel Thévenin, *La Conjuraton de Conchine*, Paris, Pierre Rocolet, 1618, 327 p. Dans l'édition consultée, le privilège, au nom de Michel Thevenin, nous apprend que l'auteur a composé l'ouvrage en latin ; Pierre Matthieu pourrait donc être l'auteur de la traduction française. On consultera également Antoine-Alexandre Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes par Ant.-Alex. Barbier. Troisième édition, revue et augmentée par MM. Olivier Barbier, René et Paul Billard*, Hildsheim, Georg Olms Verlagsbuchhandlung, 1963, tome I (A-D), p. 690, qui reflète la même incertitude sur l'attribution de l'ouvrage.

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 2.

⁴⁷⁴ *Ibid.*, p. 272.

⁴⁷⁵ *Loc. cit.*

puissance qu'ils ont usurpée donne terreur à la justice, & empesche que les formes d'icelle ne se puissent garder en leur endroit⁴⁷⁶.

Le coup d'État, qui s'établit traditionnellement hors des formes habituelles de la justice, est précisément justifié comme une réponse au dépassement des cadres habituels permettant l'exercice normé du droit, à savoir l'usurpation « des marques réservées à la souveraineté ». En ce sens, la seule instance judiciaire supérieure si l'on peut dire, c'est Dieu, avec qui le roi s'identifie au moment d'un coup de majesté permettant de conserver intact ce pouvoir qui, précisément, vient de Dieu. Certes, l'acte du roi est ainsi justifié, y compris dans sa violence crue – puisque le premier texte insiste sur le supplice moral infligé à Biron durant son emprisonnement, avant même la souffrance physique et que le second texte ne recule pas devant le récit des mutilations de Concini, qui ne fut rien moins que « traîné, pendu, haché, & bruslé »⁴⁷⁷. Cependant le coup d'État est toujours concomitamment accompagné par la projection d'un idéal du pouvoir.

La *Conspiration de Biron* est particulièrement intéressante en ce sens, dans la mesure où elle met en scène une dramatisation symbolique de la clémence du prince et du parjure du favori, qui n'est pas sans évoquer le thème chrétien du reniement de saint Pierre. On observe trois scissions de cette mise en scène : le matin, le midi et le soir du jour qui précède la condamnation de Biron. Lorsqu'il a en effet assez de preuves contre son favori, Henri IV appelle le maréchal à la cour où, après l'avoir embrassé, « sa Majesté luy parla des advis qu'il avoit eus de quelque mauvaise intention qu'il avoit contre son Estat, ce qu'il ne luy apporteroit qu'un repentir, s'il ne luy en disoit la verité »⁴⁷⁸. En se contentant de répondre par « quelques paroles assez hautaines », Biron se coupe une première fois le chemin du pardon. Puis, après le déjeuner, le roi lui adresse une nouvelle fois la parole, mais de façon cryptée, tandis qu'il

faisoit un tour dans sa grande salle, lequel [Henri IV] luy monstrant sa statue en relief, triomphant au dessus de ses victoires, luy dist, *Hé bien, cousin, si le Roy d'Espagne m'avoit veu comme cela, qu'en diroit-il ?* il respondit au Roy legerement, *Sire, il ne vous craindroit gueres*. Ce qui fut bien noté de tous les Seigneurs presens & lors le Roy le regarda d'une œillade rigoureuse, dont il s'aperceut : & soudain rabillant son dire, il adjousta, *J'entens, Sire, en ceste statue que voilà, mais non pas en vostre personne*. Bien monsieur le Mareschal, dit le Roy : car quelquesfois il le cousinait, quelquesfois il l'appelloit Duc de Biron, autrefois monsieur le Mareschal⁴⁷⁹.

La médiation de la statue, le jeu des réponses et le changement de ton sont bien entendu des signes à interpréter, par l'intermédiaire desquels le roi offre sa clémence une nouvelle fois, et en réponse auxquels, une nouvelle fois, Biron se montre incapable d'humilité. Une troisième et dernière chance de salut lui est ensuite offerte dans l'après-midi, en tête à tête avec le roi dans son cabinet.

⁴⁷⁶ *Ibid.*, p. 245, mis pour p. 273.

⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 266.

⁴⁷⁸ An., *Traité du mariage de Henry IV*, op. cit., ch. 22, p. 43.

N'obtenant rien de Biron, le roi lui propose alors une partie de jeu de paume, au cours de laquelle il aurait lâché : « *Vous jouez bien, mais vous faites mal vos parties* »⁴⁸⁰, signe de la condamnation imminente du maréchal en raison de son alliance coupable avec l'Espagne. Le lendemain, au levé du jour, Biron ayant dénié l'accusation une dernière fois, le roi décide son arrestation, avec néanmoins ces paroles : « je ne veux point perdre cest homme, mais il se veut perdre luy mesme de son bon gré : cependant ne me le faites point prendre si vous n'estimez qu'il merite la mort, & je luy veux encore dire, que s'il se laisse mener par la Justice, qu'il ne s'attende plus à grace quelconque de moy »⁴⁸¹. De fait, en basculant du côté du droit et de la justice, le procès de Biron n'a plus aucun recours du côté de la clémence, fût-ce en invoquant les paroles de Dieu, qui demande aux chrétiens de pardonner à ceux qui les ont offensés⁴⁸² : tout au plus Biron est-il assuré du pardon d'Henri IV en ce qui concerne sa personne profane, mais non pas en ce qui touche à sa personne sacrée et à l'ensemble du Royaume⁴⁸³. Cette dramatisation du don et du refus de la grâce, stylisée et accentuée par la configuration ternaire du récit a donc pour but de présenter le portrait d'un roi idéal, à travers la vertu de clémence. Cependant, tout en usant d'une technique similaire concernant l'image idéale du roi, certains textes peuvent apparaître davantage critiques vis-à-vis du prince. Ainsi, dans un ouvrage plus tardif racontant l'*Histoire de Henry II, dernier duc de Montmorency*⁴⁸⁴, précisément au moment où l'auteur anonyme dresse un parallèle entre la condamnation de Biron et celle de Montmorency, on trouve une sévère critique du manque de clémence envers ce dernier. Le texte stigmatise Richelieu, dont l'ironie, telle qu'on la lui attribue dans le passage cité ci-dessous, manifeste tragiquement une conception dévoyée du pouvoir par celui qui, n'étant pas roi, croit pourtant le posséder tout entier :

Le Cardinal, s'entretenant de cette mort avec ses Confidens, leur dit ces paroles : Que les Princes du tems du Roi Louis XIII aient fait la guerre à cause de son mariage, ce n'étoit rien ; Que les Huguenots se soient declarez dans toute la France & fait la guerre, c'étoit par un motif de conscience dans leur opinion : Que le Duc de Rohan ait fait trois fois la guerre, & trois fois la Paix, contre son Roi,

⁴⁷⁹ *Ibid.*, ch. 23, p.43.

⁴⁸⁰ *Ibid.*, ch. 22 (mis pour 24), p. 43-44.

⁴⁸¹ *Ibid.*, ch. 26, p. 44.

⁴⁸² On lira en ce sens l'intervention décisive du sieur de La Force, qui se réfère au pardon comme au devoir de tout chrétien, *a fortiori* de qui doit mériter le titre de Roi Très Chrétien : « Dieu veut que nous pardonnions à ceux qui nous ont offencez, comme nous desirons qu'il nous pardonne. Les hommes ne vous ont point mis la couronne sur la teste, c'est luy seul qui vous l'a donnee. Les Rois ne peuvent mieux monstrier leur grandeur qu'en usant de clemence, Sire, je ne veux point jetter aux extrémitez sinon qu'en suppliant vostre Majesté de luy sauver la vie, & le mettre en tel lieu qu'il vous plaira » (*Ibid.*, ch. 34, p. 47-48).

⁴⁸³ On verra notamment : *Ibid.*, ch. 37, p. 48-49.

⁴⁸⁴ An., *Histoire de Henry II, dernier duc de Montmorency, pair et maréchal de France, gouverneur & lieutenant general pour le roi, en Languedoc*, Paris, S. Jacques, 1699, 544 p.

c'étoit une necessité du tems : Mais que le Duc de Montmorency se soit declaré, & prit les armes contre un Ministre, cela meritoit la mort⁴⁸⁵.

Ici épinglée, la conduite du cardinal montre, au-delà de la polémique sous-jacente sur l'usurpation du pouvoir par le favori, que l'exercice de la souveraineté pour soi seul et non pour le royaume rend impossible toute clémence de même que toutes les autres vertus politiques traditionnellement attribuées au bon gouvernant. Si l'on revient aux textes qui font l'éloge d'Henri IV, on verra que les conjurations permettent de projeter une image idéale de l'administration de la chose publique, où l'on retrouve de nouveau, comme dans la réflexion politique, l'idée de concorde : « O Grand Henry, lit-on dans *La Conjuration de Conchine*, que tu estois sage de sçavoir bien choisir tes bons & fidelles Conseillers d'avec les meschans, & les traistres : comme un bon Musicien qui sçait de differentes voix composer les accords d'une douce harmonie »⁴⁸⁶. Une fois de plus, l'harmonie et la concorde civile sont présentées comme étant les plus puissants remparts contre la menace de ruine que la fortune et les passions néfastes – ambition, désir de vengeance, démesure – font peser sur toute organisation politique : « Soyons tous liez ensemble d'affection & de volonté, conclut le texte précédemment cité, comme ceux qui passent un fleuve à la nage s'entretiennent tous par la main, ne meritons pas moins de nous mesme que de la fortune »⁴⁸⁷.

Comme nous le disions, il y a donc une double perception du pouvoir dans ces textes à la fois partisans dans la condamnation de la révolte et critiques dans l'utopie politique qu'ils projettent. Une autre dualité est à noter en ce qui a trait à la figure du conjurateur : certes condamné pour son ambition et sa déloyauté, il est aussi admiré, dans une certaine mesure, pour son courage et sa force d'âme. S'il est dépeint, dans un premier temps, comme « plus meschant & pernicieux que Catilina ne fut jamais aux Romains », c'est bien parce que Concini est un monstre d'ambition, « une beste sauvage trans-formee en un homme » et dont l'« ame estoit tyrannisee de cent mille soupçons, envies, rapports, jalousies, appetits de vengeance, & autres poignantes passions »⁴⁸⁸. De même, *La Conspiration de Biron*, parlant du protagoniste, évoque sans cesse « son orgueil », « son arrogance & son ambition »⁴⁸⁹, passions qui le poussent à mépriser les bienfaits dont le comble Henri IV, et à se flatter, par exemple, « du mariage de la troisième fille du Duc de Savoye », dans l'idée « d'estre un jour cousin de l'Empereur & neveu du Roy d'Espagne »⁴⁹⁰. Aussi n'est-il pas moins tyrannisé par ses passions que Concini : « L'ambition du Mareschal & la haine implacable qu'il avoit contre le

⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 507.

⁴⁸⁶ Pierre Matthieu, *La Conjuration de Conchine*, *op. cit.*, p. 61.

⁴⁸⁷ *Ibid.*, p. 326.

⁴⁸⁸ *Ibid.*, p. 49.

⁴⁸⁹ An., *Traité du mariage de Henry IV*, *op. cit.*, ch. 5, p. 38.

⁴⁹⁰ *Ibid.*, ch. 7, p. 36.

Roy, estoient les deux furies qui bourrelloient son ame »⁴⁹¹. Et c'est bien cette *hybris* qui, malgré la « trop grande débonnairété & patience » du roi, sera finalement punie. Mais la condamnation de l'ambition des conspirateurs n'est pas toujours aussi uniforme, et se nuance quelquefois d'une admiration secrète, comme semble en témoigner, par exemple, la métaphore stellaire dans *La Conjuraton de Conchine* :

Aucuns ambitieux se portent au plus haut, comme quelques exhalaisons se portent jusques à la plus haute region de l'air, & s'allument du feu voisin, & sont Cometes pour quelques temps, mais apres elles s'esvanouyssent. Les autres s'avancent avec esclat, comme quelques-uns de ces Meteores sortent de la nuë avec du bruit, ainsi que le tonnerre, mais ils ne durent guere ; les autres exhalaisons se fondent en pluye : finablement les autres ne montent pas haut, mais vont de travers comme le vent, comme quelques vapeurs se convertissent aussi en vent⁴⁹².

Cette métaphore filée, bien entendu topique et ici un peu encombrée, véhicule certes une signification d'ensemble négative se rapportant à la vanité des grandeurs mondaines, mais n'est pas exempte, semble-t-il d'une sourde admiration pour ces comètes qui brillent bien haut – avant de retomber... Moins ambigu sans doute est l'éloge du duc de Montmorency par le biographe anonyme que nous avons cité. La piété, la gloire des armes, les services rendus à la monarchie, tout cela est mis de l'avant et valorisé malgré une révolte coupable. Une telle ambiguïté vis-à-vis des conjurés apparaît avec plus de force encore dans les biographies de certains usurpateurs plus ou moins heureux – leur réussite même expliquant sans doute la présence plus appuyée des éloges.

C'est le cas, notamment, de Cromwell, usurpateur plus que conspirateur à nos yeux de modernes, mais dont la conquête de la souveraineté est souvent perçue comme une conjuration contre le roi dans les biographies du XVII^e siècle. Certes, au dire de Gregorio Leti, dans sa *Vie d'Olivier Cromwel*⁴⁹³, c'est bien « son Ambition, qui l'engagea à s'élever dans le monde à quelque prix que ce fut »⁴⁹⁴, et cette ambition est d'autant plus dangereuse qu'elle peut feindre « toutes les grimaces d'une modestie simulée »⁴⁹⁵. En un sens donc, Cromwell apparaît comme « un Tygre alteré de sang » et « son ambition démesurée ne peut être excusée en aucune maniere »⁴⁹⁶. Pourtant, ouvrant ainsi la voie à la reconnaissance d'une certaine grandeur, Leti dit ne pas savoir que « jamais le monde ait produit un homme qui puisse luy être égalé en quoy que ce soit ». Et, de fait, ce qui ressort des écrits du temps est bien un portrait contrasté : ainsi le père Galardi, dans un volume significativement intitulé *La Tyrannie heureuse, ou Cromwel politique*, montre que les premières

⁴⁹¹ *Ibid.*, ch. 13, p. 40.

⁴⁹² Pierre Matthieu, *La Conjuraton de Conchine*, op. cit., p. 32.

⁴⁹³ Gregorio Leti, *La Vie d'Olivier Cromwell*, trad. P. Coste, Amsterdam, Antoine Schelte, 1694, 2 vol., in-8°, 476 p. et 555 p.

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 170.

⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 345.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 125.

démarches de Cromwell pour parvenir au pouvoir peuvent être indifféremment rattachées à des motifs contraires : « l'ambition, l'intérêt, ou le zèle du bien public »⁴⁹⁷. C'est donc un paradoxe que nous présente Galardi : un « Heros Tyran »⁴⁹⁸. De même, dans un portrait contrasté, qui enchaîne le pour au contre, Gregorio Leti reconnaît que Cromwell fut un tyran sanguinaire, mais aussi une manière de « génie universel » : bref, « *Tyran sans vice* » et « *Prince sans vertu* », le Protecteur est un être ambigu, un être moralement bifrons :

Son hypocrisie, sa dissimulation profonde, son ambition démesurée, aux intérêts de laquelle il sacrifioit tout, ternissent sans doute beaucoup l'éclat de ses grandes qualitez, & les doivent faire regarder avec horreur, plutôt qu'avec admiration ; *mais ces défauts à part, on ne peut s'empêcher de le regarder comme un prodige de valeur, d'expérience, de prudence* ; également capable de régler les affaires Ecclesiastiques, & de gouverner un Etat par les Maximes les plus fines, & les plus sûres dont on ne se fût jamais servi⁴⁹⁹.

Valeur, expérience, prudence, en somme, Cromwell, bien qu'usurpateur, possède les qualités du parfait monarque, et c'est bien ce qui conduit le biographe à soutenir, tout à fait paradoxalement, qu'« il eût mérité de régner, s'il n'eût pas été un Usurpateur & un Tyran ; & c'eût été le Prince le plus accompli, qui eût jamais paru dans le Monde, digne de l'admiration de tous les hommes, si avec les qualitez, qu'il avoit, la nature l'avoit fait naître sur le Trône »⁵⁰⁰. L'exemple de Cromwell radicalise sans doute l'ambiguïté que nous avons perçue dans les biographies de Biron ou Concini. Pourtant, tous ensemble ces morceaux d'histoire plus ou moins centrés sur une conspiration nous mettent sur la voie d'une ambiguïté fondamentale, à la fois par rapport à l'approche du pouvoir et par rapport à la figure du conspirateur. Or, il semble que cette ambiguïté soit essentielle au thème des conjurations, dans la mesure où elle emblématise l'inscription littéraire ou plus simplement textuelle du paradoxe général de la représentation des conjurations. Écrire la conjuration tout en masquant ses conséquences ultimes sur le pouvoir et son essence, cela passe d'abord par l'élaboration rhétorique d'un parallélisme latent entre les figures ambivalentes du roi et du factieux.

Histoires générales et conjurations.

Nous venons d'envisager les incidences de deux types de saisie de l'histoire et de découpage historiographique sur le traitement de la thématique conjuratoire : un découpage à tiroirs thématiques, comme dans le cas des recueils de conjurations, un découpage anthropologique, comme pour les vies de conjurateurs. Reste maintenant à s'intéresser à la place occupée par les

⁴⁹⁷ François Galardi, *La Tyrannie heureuse, ou Cromwel politique, avec ses artifices & intrigues dans tout le cour de sa conduite*, par le Sieur Galardi, Leyde, Jean Pauwels, 1671, 108 p., ici p. 22.

⁴⁹⁸ *Ibid.*, p. 1.

⁴⁹⁹ Gregorio Leti, *La Vie d'Olivier Cromwell*, *op. cit.*, p. 292-293. Nous soulignons.

⁵⁰⁰ *Loc. cit.*

conjurations au sein des histoires dites générales : ce problème mérite toute notre attention puisque le type d'événements qui nous occupe est alors appelé à se démarquer, d'une manière qui reste à déterminer, de la trame des faits qui composent toute fresque historique. On cherchera donc de quelle manière les conjurations se singularisent, et quels liens elles entretiennent avec les événements sur le fond desquels elles se détachent. Fidèle à la méthode ici adoptée, et pour les mêmes raisons que précédemment, nous nous pencherons sur le problème, encore une fois brièvement, à partir d'exemples volontairement variés et en étudiant essentiellement trois cas de figure différents : d'abord, la *Conjuration de Nicolas Gabrini, dit Rienzi*, du père Du Cerceau⁵⁰¹, ouvrage qui, se donnant comme un morceau d'histoire spécifique, est en réalité un gros volume consacré à l'histoire de Rome au Quattrocento, dont le cadre chronologique excède de beaucoup la simple narration d'une conjuration ; ensuite, l'*Histoire de la révolution de Siam, arrivée en l'année 1688* de Jean Volant des Verquains⁵⁰², volume consacré à un changement dynastique dont les prémisses sont en réalité présentées comme une conjuration ; enfin, l'*Histoire des revolutions d'Angleterre depuis le commencement de la monarchie* de Joseph d'Orléans, dont les trois tomes paraissent chez Barbin de 1675 à 1695, et dont la fresque historique est tissée de diverses conjurations⁵⁰³. Une fois de plus, nous nous intéresserons ici à la manière de construire l'événement *conjuration*, en prenant cette fois à témoin les efforts de petits polygraphes à succès⁵⁰⁴, dont les textes, bien entendu, ne sont pas dépourvus d'ambiguïtés conceptuelles ni de flottements lexicologiques.

Or, sur ce plan, il est frappant de constater la proximité des événements décrits comme conjuration et comme révolution. Certes, comme nous l'avons observé dans le premier chapitre, le mot *révolution* est parfois très proche de *conjuration*, avec qui il peut commuter dans la mesure où il évoque un changement dynastique ou un renversement d'alliance à la cour. Pourtant, comme l'a

⁵⁰¹ Jean-Antoine Du Cerceau, *Conjuration de Nicolas Gabrini, dit Rienzi, tyran de Rome en 1347, ouvrage posthume du R. P. Du Cerceau de la compagnie de Jésus*, achevé et publié par le P. Brumoy, avec *Les Incommoditez de la grandeur, comédie-héroïque* [le héros est Philippe, duc de Bourgogne...], *Diverses pièces de poésies*, Paris, Veuve Etienne, 1733, in-12, xxiv-600 p. Cet ouvrage fut quasi achevé vers 1705, mais ne vit le jour qu'en 1733, après la mort de l'auteur, grâce aux soins du père Brunoy, qui se chargea de compléter une soixantaine de pages manquantes. Voir à ce sujet la « Lettre de l'éditeur » et les pièces qu'il mentionne, p. xv et sv.

⁵⁰² Jean Volant des Verquains, *Histoire de la révolution de Siam, arrivée en l'année 1688*, Lille, Jean Chrysostome Malte, 1691, 176 p., « Avec Permission ».

⁵⁰³ Joseph d'Orléans, *Histoire des revolutions d'Angleterre depuis le commencement de la Monarchie, par le Père d'Orleans de la compagnie de Jésus*, Paris, Claude Barbin, 1675-1695, 3 vol., 564 p. - 457 p.

⁵⁰⁴ Oubliés aujourd'hui, ces historiens polygraphes eurent un certain succès à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, exploitant le regain d'intérêt du public pour les genres historiques, succès dont témoigne encore Lenglet Du Fresnoy qui les cite dans son *Catalogue des principaux historiens, & des remarques critiques sur la bonté de leurs ouvrages, & sur le choix des meilleures éditions*, adjoint à sa *Methode pour etudier l'histoire*, Paris, Antoine Urbain Coustellier, 1713, 463 p. + table. Outre l'ouvrage cité, Du Cerceau publia également, en 1728, une *Histoire de la*

bien montré Jean-Marie Goulemot, à partir du milieu du XVII^e siècle, les révolutions deviennent un objet d'investigation historiographique spécifique, senties comme autant de passages où se concentre la production du sens de l'histoire⁵⁰⁵. C'est avec une très nette conscience de la nature de cet objet bien délimité que Joseph d'Orléans affirme dans son « Avertissement » : « Je croy donner à cet ouvrage une estenduë proportionnée à la matiere que j'y traite, qui n'est pas l'Histoire de la Nation Angloise, mais celle des Revolutions d'Angleterre. J'y montre en passant ce qu'il ne faut pas ignorer, & j'y découvre à fond ce qu'il faut sçavoir »⁵⁰⁶. Ces « révolutions » désignent l'ensemble d'un processus défini, en réalité, par son terme historique : c'est parce qu'un ensemble de faits, souvent de nature diverse, s'achève par un détrônement ou un changement de régime que la série elle-même sera décrite comme une révolution ; la forme du processus, en revanche, n'est pas spécifiée par le terme *révolution* et demeure donc ouverte, susceptible de recevoir des contenus différents, tels que révoltes, tyrannicides ou conspirations... L'*Histoire de la révolution de Siam* est ainsi consacrée à la manière dont l'influent mandarin Pitracha parvient à « monter sur le Thrône », la *Conjuration de Nicolas Gabrini* raconte comment le protagoniste réussit à se faire « Tyran », l'*Histoire de la derniere revolution de Perse*, un autre ouvrage de Du Cerceau, narre la manière dont « une poignée, pour ainsi dire, de barbares » réussit à « détrôner [le] Roy de Perse »⁵⁰⁷, tandis que l'histoire des révolutions anglaises – pluriel qui confirme qu'il s'agit d'une vision du devenir historique autant que d'une méthode historiographique – est toute entière consacrée à « cette alternative presque réglée, qui se trouve chez les Anglois d'un regne heureux, florissant, applaudi ; & d'un regne malheureux, troublé, finissant par la catastrophe d'un Roy déposé, mis aux fers, souvent sacrifié à l'ambition d'un usurpateur sanguinaire »⁵⁰⁸.

Ce regroupement de textes admet donc comme trait distinctif le terme ultime d'un processus chaque fois décrit comme une « révolution » : si une telle catastrophe du drame historique est toujours condamnée en elle-même, en revanche la description et la perception des moyens et du mode d'action mis en œuvre pour mener à terme ladite révolution varient beaucoup en fonction des textes, et parfois même à l'intérieur de chacun d'eux. On peut ainsi constater que les conjurations sont bien présentes à l'horizon de ces révolutions. En ce sens, Pitracha est tantôt décrit comme un

dernière révolution de Perse, qui eut plusieurs rééditions tout au long du XVIII^e siècle ; quant à Joseph d'Orléans, à côté des deux ouvrages déjà cités, il publia aussi une *Histoire des révolutions d'Espagne*, A. Rouillé et Brumoy, 1737, 3 vol.

⁵⁰⁵ Jean-Marie Goulemot, *Le Règne de l'histoire*, op. cit., notamment ch. IV : « Problèmes de l'historiographie et recherche d'un nouvel objet : l'histoire des révolutions », p. 127-156.

⁵⁰⁶ Joseph d'Orléans, *Histoire des revolutions d'Angleterre*, op. cit., t. I, p. 4.

⁵⁰⁷ Jean-Antoine Du Cerceau, *Histoire de la derniere revolution de Perse*, La Haye, Gosse & Neaulme, 1728, t. I, 393 p., p. 1-2.

⁵⁰⁸ Joseph d'Orléans, *Histoire des revolutions d'Angleterre*, op. cit., t. I, p. 4.

mandarin à « l'ambition desordonnée »⁵⁰⁹, un chef de parti, un conspirateur : en effet, il est le « Chef » d'un « party dans le Royaume aussi contraire aux interêts du Roy de Siam & de la Famille Royale, qu'à l'établissement de la Religion Chrétienne & de la Compagnie de France »⁵¹⁰ ; ailleurs, on rapporte « une faction dont Pittracha étoit le Chef » ; puis l'on décrit « les artifices de ce rusé Conspirateur »⁵¹¹, et l'on informe le roi de Siam que « sa perte avoit été resoluë par les Conjurez »⁵¹². Le même flottement est observable, chez Joseph d'Orléans, quand il décrit Cromwell tour à tour comme conspirateur, régicide, usurpateur et tyran (contre lequel le jésuite souhaite défendre « la Religion, l'Autorité legitime, les Souverains »⁵¹³).

Or comment expliquer la disparition de l'idée de conjuration dans le titre des deux derniers ouvrages mentionnés, alors même qu'une conscience claire de la nature des conjurations semble manifeste, même fugitivement, au cœur des ouvrages ? Il faut, une nouvelle fois, avancer l'hypothèse de la nocivité du concept de conjuration et de la nécessité d'une représentation biaisée des réalités qu'elle implique. Mis à part lorsqu'elles font partie d'un catalogue à vertu morale (notamment, comme nous l'avons vu, lorsqu'elles illustrent l'inconstance de la fortune ou la condition des favoris), ou encore quand elles coïncident avec le développement d'une biographie, les conjurations n'ont pas droit de cité dans la grande histoire : il semble donc qu'elles s'effacent de toute fresque historique, absentes de toute représentation générale du devenir des États, pour être reversées dans des formes de l'historiographie classique qui sont, disons-le, marginales, voire anecdotiques. De la sorte, on comprend l'aspect neutre, lisse et aisément maniable du concept de *révolution* par rapport à celui de *conjuration*. Les révolutions évoquent certes un changement radical dans le personnel politique de telle ou telle cour, mais elles impliquent un pouvoir continué ; plus encore, elles se placent du côté du pouvoir, tandis que les conjurations impliquent une résistance à ce dernier. C'est ce qui explique la recrudescence des ouvrages historiques ayant pour titre « Histoire des révolutions », face à la relative rareté des titres en « conjurations » ; on observe même, et nous y reviendrons, des phénomènes de réécritures allant explicitement en ce sens : un ouvrage de Vertot, intitulé, lors de sa première publication en 1689, *Histoire de la conjuration de Portugal*, est ainsi rebaptisé *Histoire des révolutions de Portugal* dans les éditions suivantes...

À côté des *exempla* thématiques ou biographiques dont nous avons parlé, rares sont donc les ouvrages de quelque ampleur qui, comme celui du père Du Cerceau, persistent à parler de

⁵⁰⁹ Jean Volant des Verquains, *Histoire de la révolution de Siam*, *op. cit.*, p. 11.

⁵¹⁰ *Ibid.*, p. 20.

⁵¹¹ *Ibid.*, p. 13.

⁵¹² *Ibid.*, p. 16.

conjurateur. On peut même soutenir que cela se fait au détriment de la cohérence du texte lui-même, et nous rejoignons par là les ambiguïtés, voire les maladresses d'une littérature que la postérité n'a pas inscrite au panthéon des chefs-d'œuvre. Ainsi, après s'être explicitement rattaché à l'idée de conjuration, en évoquant même l'ouvrage de Saint-Réal, ce qui confirme qu'il existait bien une conscience d'un certain « genre » de la conjuration, Du Cerceau poursuit en montrant que la conjuration dont il entreprend lui-même l'histoire... ne ressemble en rien à une conjuration :

Il n'en est pas ainsi de celle que je vais décrire. Le secret y eut peu de part ; l'adresse y eut encore moins ; l'effet en fut prompt & subit : une chimère devint tout à coup une réalité : le succès fut heureux pour le coupable, heureux même durant un tems pour le Souverain ; &, ce qui est étonnant, ce crime devint dans la suite en quelque façon nécessaire à ceux dont il attaquoit l'autorité ; de sorte qu'ils se crurent obligés de le tolérer, de le maintenir, de rétablir même la tyrannie⁵¹⁴.

En somme, cette « conjuration si extraordinaire »⁵¹⁵ est à tel point hors du commun qu'il faut bien reconnaître le peu de traits qui la rattachent réellement aux conceptions habituelles de la conjuration. Aux yeux du lecteur moderne, le premier de ces traits discordants tient même au fait que l'idée de *conjurateur* n'ait pas disparu alors qu'elle avait mené Rienzi au pouvoir ; car tel est bien, comme nous l'avons vu, le lot historiographique des conjurations : ou bien le succès les change en révolution, ou bien l'échec les bannit irrémédiablement de la grande histoire.

Conclusion.

Prolongeant les conclusions que nous avons déjà tirées de l'analyse des corpus pamphlétaires, l'étude, même sommaire, des textes historiographiques révèle que la conjuration comme thématique est assez souple pour se plier aux divers éléments formels qui régulent les genres dans lesquels elle s'inscrit, mais qu'elle présuppose malgré tout des structures narratives et parfois aussi une conception de l'histoire et de la politique qui lui sont inséparables. Des trois types historiographiques ici envisagés, qui constituent les principales options en la matière à l'âge classique, se dégagent trois attitudes des historiens, et plus généralement des hommes de lettres contemporains, face aux conjurations. Si, dans la grande histoire, on a tendance à minimiser l'importance des conjurations en en gommant la présence à la surface des textes, certains recueils historiques faisant une large place aux conjurations rejoignent néanmoins la position dominante des penseurs classiques à l'égard de la thématique : les conjurations y sont en effet traitées comme un motif de réflexion morale sur l'instabilité de la fortune et la vanité des grandeurs d'établissement. Plus subtile et plus retorse se révèle parfois la présentation des conjurateurs dans les genres

⁵¹³ Joseph d'Orléans, *Histoire des révolutions d'Angleterre*, op. cit., t. I, p. 7' : « Son parricide, dit en effet l'historien, a rendu [Cromwell] le plus odieux Tyran qui fut jamais » (op. cit., p. 8').

⁵¹⁴ Jean-Antoine Du Cerceau, *Conjurateur de Nicolas Gabrini*, op. cit., p. 3.

biographiques : à côté d'une condamnation morale qu'impose le contexte politique, le lecteur est conduit à partager l'admiration plus ou moins cachée qui se dégage inévitablement de la peinture des actions d'un grand homme, fût-il méchant et immoral. Bien entendu, s'il faut se garder de généraliser et si les textes étudiés relèvent tous d'un contexte spécifique, force est pourtant de constater que se dessinent petit à petit les grandes orientations de la représentation esthétique des conjurations, avec des lignes de force que nous allons bientôt retrouver à travers des domaines nous faisant pénétrer plus avant dans la sphère de la fiction. Après nous être d'abord arrêtés au théâtre, nous envisagerons la manière dont les conjurations sont représentées dans les romans et les nouvelles historiques, formellement plus proches du corpus qui fera l'objet de la seconde partie de cette étude.

* *
*

CONJURATIONS ET TRAGÉDIE.

Introduction.

À mi-chemin entre le respect que l'historiographie doit aux faits avérés et l'affabulation romanesque, la tragédie d'histoire telle qu'on la pratique au XVII^e siècle offre un observatoire de choix pour comprendre comment la topique des conjurations est travaillée par les nécessités d'un genre à la fois fortement codifié par la poétique et davantage soumis aux lois esthétiques que les genres qui viennent d'être envisagés dans les deux sections précédentes. Or, les lois du genre prises en compte, on ne peut guère s'étonner que les conjurations apparaissent si fréquemment sur la scène classique. Comme dans l'historiographie, certes, les usurpateurs – c'est-à-dire les conjurateurs qui ont vu leur entreprise couronnée de succès –, ont largement droit de cité, puisqu'il s'agit de cas exemplaires, utiles à la fois pour produire les effets du spectacle tragique et pour nourrir d'arguments le débat sur l'essence du bon gouvernement – un débat qui, comme on sait, fait le fond de la tragédie politique à travers l'ensemble du siècle. Pourtant, bien plus que dans l'historiographie, les conspirateurs, y compris et surtout ceux qui échouent, bénéficient d'une attention particulière, sans doute parce que le mode de représentation qu'implique le théâtre donne plus de latitude aux nécessités de la présentation oblique des conjurations avec laquelle nous nous sommes familiarisés précédemment. De ce fait, la critique s'est depuis longtemps, et dans des perspectives très variées, penchée sur la thématique des complots et des conjurations au théâtre, à la différence des autres

⁵¹⁵ *Loc. cit.*

champs des belles-lettres que nous venons d'interroger. Pourtant, la littérature critique en matière de conjurations dramatiques utilise des critères ambigus pour établir son objet d'étude. Dans la lignée de Jacques Maurens qui avait évoqué, dans sa thèse, un « cycle des tragédies de la conspiration », Roger Guichemerre⁵¹⁶, Georges Couton⁵¹⁷, Madeleine Bertaud⁵¹⁸, Dominique Moncond'huy⁵¹⁹ et Alain Couprie⁵²⁰ ont utilisé à leur tour cette étiquette de « tragédie de la conspiration » pour désigner un ensemble, à vrai dire mal circonscrit, et dont la disparate même n'est pas sans poser d'épineux problèmes. Dans la catégorie des « tragédies de la conspiration », Roger Guichemerre range *La Mort de César* de Scudéry⁵²¹, *Cinna* de Corneille⁵²², *La Mort de Sénèque* de Tristan L'Hermite⁵²³ et *La Mort d'Agrippine* de Cyrano de Bergerac⁵²⁴. Georges Couton y ajoute *La Mort de Brute et de Porcie ou La Vengeance de la mort de César* de Guérin du Bouscal⁵²⁵ et *Le Grand et Dernier Solyman ou La Mort de Mustapha* de Mairet⁵²⁶. Alain Couprie fait remonter l'origine moderne du « cycle » à la date de 1545, c'est-à-dire au *Julius Caesar* de Muret et voit en *Pertharite*, *Agésilas* et *Suréna* de Corneille le crépuscule du cycle en question⁵²⁷. Pourtant, aux ouvrages précédemment évoqués, nous serions enclins d'ajouter des pièces plus tardives, qui recourent de toute évidence le thème dont il s'agit ici, et qui coïncident aux bornes chronologiques de notre corpus : en effet, le thème des conjurations connaît un regain de vigueur dans la tragédie post-racinienne récemment remise en

⁵¹⁶ Roger Guichemerre, « À propos de *La Mort de Sénèque* : les tragédies de la conjuration », *Cahiers Tristan L'Hermite*, n°4 (1982), p. 5-13.

⁵¹⁷ Voir Georges Couton, *Corneille et la tragédie politique*, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1984, 128 p., p. 30-31 ; évoquant *Cinna*, le critique écrit en effet que « les tragédies de la conspiration sont à la mode à ce moment (Scudéry, *La Mort de César* ; Guérin du Bouscal, *La Mort de Brute et de Porcie ou La Vengeance de la mort de César* ; Mairet, *Le Grand et Dernier Solyman ou La Mort de Mustapha*) ».

⁵¹⁸ Madeleine Bertaud, « Sur l'échec des conjurés dans *La Mort de Sénèque* », *Ethics and Politics in Seventeenth Century France, Essays in honour of Dereck A. Watts*, Exeter, University of Exeter Press, 1996, p. 175-184.

⁵¹⁹ Dominique Moncond'huy, « La tragédie de la conjuration et ses enjeux au XVII^e siècle », *Complots et coups d'État sur la scène de théâtre (XVI^e-XVIII^e siècles)*, textes réunis par François-Xavier Cuhe, journée d'étude du 13 mars 1997, *Vives Lettres*, n°4 (1998), Strasbourg, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 171 p., p. 65-89.

⁵²⁰ Alain Couprie, « Coups d'État ou coups de théâtre ? Corneille entre ambiguïtés idéologiques et nécessités dramatiques », *Ibid.*, p. 91-104

⁵²¹ Georges de Scudéry, *La Mort de César. Tragédie* [1636]. *Par monsieur de Scudéry, seconde édition, avec privilège du roy*, Paris, Augustin Courbé, 1637, 86 p. On consultera également l'édition critique publiée par Éveline Dutertre et Dominique Moncond'huy, Paris, Société des textes français modernes, 1992, xxvii-398-i p.

⁵²² Pierre Corneille, *Cinna* [1640-1641], *Œuvres complètes*, éd. Georges Couton, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1980-1987, 3 vol., t. I, p. 903-969.

⁵²³ François L'Hermite, sieur de Solier, dit Tristan, *La Mort de Sénèque. Tragédie* [Paris, Toussaint Quinet, 1645], éd. Jacques Madeleine, Mayenne, S.T.F.M., diff. Vrin, 1984, vii-134 p.

⁵²⁴ Cyrano de Bergerac, *La Mort d'Agrippine, veuve de Germanicus. Tragédie* [1653], éd. Dominique Moncond'huy, Paris, La Table Ronde, « La petite vermillon », 1995, 127 p.

⁵²⁵ Guyon Guérin Du Bouscal, *La Mort de Brute et de Porcie ou La Vengeance de la mort de César, tragi-comédie*, Paris, Toussaint Quinet, 1637, in-4°, viii-104 p.

⁵²⁶ Jean Mairet, *Le Grand et Dernier Solyman ou la Mort de Mustapha*, Paris, Augustin Courbé, 1639, in-4°, limin. et 141 p.

⁵²⁷ Alain Couprie, art. cit., p. 91.

lumière avec, notamment, le *Brutus* de Catherine Bernard⁵²⁸, *Manlius Capitolinus* d'Antoine de La Fosse⁵²⁹ et *Cornélie, mère des Gracques* de Marie-Anne Barbier⁵³⁰. D'un point de vue chronologique, il est donc difficile de circonscrire le « cycle des tragédies de la conspiration » aux années qui forment le cœur du règne de Richelieu et les turbulences de la Fronde.

Tout aussi périlleuse, nous semble-t-il, est la tentation d'assimiler les pièces évoquées à la représentation d'une « conspiration de style Louis XIII », comme le suggérait Georges Couton, précisément au sujet de *Cinna* et pour les raisons suivantes :

par l'importance qu'y tiennent les femmes et l'amour ; par les secrets mal gardés ; parce que les mobiles personnels ou familiaux se joignent aux raisons politiques si bien qu'on ne distingue plus ce qui est désir politique de réformer le régime, ambitions particulières, souci de vendetta ; parce que sur les lendemains du complot, s'il réussissait, personne ne s'interroge bien sérieusement ; parce qu'un véritable snobisme de la conspiration se manifeste⁵³¹.

Or il nous semble clair que tous ces traits plus ou moins distinctifs des « tragédies de la conspiration » (et certains mêmes caractéristiques de la tragédie politique au sens le plus large) se trouvent épars dans l'ensemble du corpus et, partant, ne désignent pas un style particulier de conspiration. Corrélativement, les « analogies frappantes » que Roger Guichemerre décèle dans les « formes d'écriture théâtrale » et qui permettent au critique de conclure à « une véritable typologie de la tragédie de la conjuration »⁵³², ne semblent pas toujours spécifiques aux tragédies relatant une conjuration. Ainsi, parmi les passages obligés recensés par Roger Guichemerre, la motivation sentimentale des protagonistes, l'héroïsme féminin, les fautes du tyran imputées aux mauvais conseillers, la péripétie due à l'intervention de la figure du traître ou la délibération sur le châtement approprié, avec son morceau d'éloquence attendu, ne semblent pas appartenir en propre aux tragédies de conspiration – *a contrario*, on pourrait songer à bien des dramaturgies qui recourent à certains de ces éléments, sinon à tous, sans entrer dans le moule des pièces évoquées. Mais, de fait, la question semble être précisément celle-ci : y a-t-il un moule des tragédies de la conspiration et peut-on vraiment parler de « typologie » en la matière ? Roger Guichemerre, qui tâchait de le démontrer en s'appuyant sur certains éléments récurrents des pièces, ne laisse pas de reconnaître lui-même, en conclusion, « l'originalité des dramaturges » et l'irréductible singularité de chaque pièce,

⁵²⁸ Catherine Bernard, *Brutus, tragédie*, Paris, Veuve de Louis Gontier, 1691, in-12, x-72 p.

⁵²⁹ Antoine de LaFosse, *Manlius Capitolinus, tragédie, représentée pour la première fois en 1698*, Paris, Pierre Ribou, 1698, 84 p.

⁵³⁰ Marie-Anne Barbier, *Cornélie, mère des Gracques, tragédie* [1703], édition présentée par Alicia C. Montoya, texte établi et annoté par Volker Schröder, Toulouse, Société des Littératures classiques, « Collection de rééditions de textes rares du XVII^e siècle », diffusion Honoré Champion, 2005, lxiv-92 p.

⁵³¹ Pierre Corneille, *Cinna*, éd. cit., p. 1585-1586.

⁵³² Roger Guichemerre, « À propos de *La Mort de Sénèque* : les tragédies de la conjuration », art. cit., p. 5.

tant il est vrai, poursuit-il, que le « caractère paradoxal des grandes œuvres du XVII^e siècle » consiste à « unir l'imitation et l'originalité »⁵³³.

Mais sans aller jusqu'à invoquer ce principe général de l'invention poétique classique, il est peut-être une autre explication à la disparate d'un « cycle » que la tradition critique a voulu construire à partir de considérations purement thématiques. En tâchant, au contraire, d'appréhender d'abord la signification morale et politique des pièces évoquées, tout en les rattachant à une logique esthétique singulière, il semble possible de mieux saisir les frontières du « sous-genre » ou du « sous-ensemble » dont parle Dominique Moncond'huy et de faire ainsi le départ entre des groupes bien distincts. En ce sens, si l'on met à part des œuvres du type de *La Tragédie des rebelles*, pièce polémique à clefs (explicites et explicitées dans l'imprimé) commentant l'actualité de la lutte anti-protestante au début des années 1620⁵³⁴, on pourrait départager en trois groupes la masse des

⁵³³ *Ibid.*, p. 13.

⁵³⁴ An., *La Tragédie des rebelles, où sous noms feints, on void leurs conspirations, machines, monopoles, assemblées, pratiques & rebellions descouvertes. Dediee à la reyne*, Paris, Veuve Ducarroy, 1622. L'argument de cette tragédie anonyme en résume clairement le propos et le sens : « Ceste Tragedie est une pure invention, par laquelle sous les noms feints, on peut recognoistre qu'en vain la rebellion s'attaque aux justes armes du Roy », puisqu'en effet, « Toute Tragedie est sanglante, & ne se finit jamais que par un Catastrophe de malheurs, qui s'esclatent en fin au desavantage de ceux qui en sont les premiers autheurs. Jusques icy les rebelles [c'est-à-dire ceux de « la Religion pretenduë »] contre tous les droicts divins & humains se sont souslevez & opposez directement aux justes armes de leur souverain. Nous avons veu avec combien d'heureux succez nostre Louys invincible les a pressez, nous avons veu combien est mal assuré celuy qui prend les armes contre un Roy, de qui l'equité plus que divine peut attirer mesmes les ames les plus farouches & les esprits les plus indigestes à son service. Nous verrons en bref l'Epilogue de leur malheur, & le Catastrophe dernier, ou seront reduites toutes leurs rebellions ». Les clefs sont explicitées d'emblée dans un tableau des « personnages de la Tragédie » : cette dernière met en scène des entités abstraites comme Megere (« La Rebellion »), Racadamantro (un « Demon »), des identités collectives comme Olimpius et Alexis (« Les Citoyens de la Rochelle & Montauban ») et Doris et Cloris (qui représentent respectivement la France et la ville de Paris) ; enfin les bergers Meris, Tirsis, Palemon, Menander et Fabius représentent les sieurs de Soubise, de Favas, de la Motte, Monsieur de Rohan et Monsieur de la Force, en se fondant sur une transposition allégorique clairement décodée par l'argument initial : « Monsieur de Soubise & monsieur de Favas sous le nom de Meris & Thirsis Pasteurs (à l'imitation d'Homere, qui appelle Agamenon Prince de la Grece, Ἀγαμενονα πῖμενα λαών, Pasteur du peuple) se promeneront pres de l'Isle de Rié, discourans des brebis (sçavoir des Soldats) que leur mere (qui est la rebellion, qui tient son siege à la Rochelle) leur aura donné en garde » (*Ibid.*, p. 6). Outre certains traits que l'on retrouve ailleurs dans les tragédies de conspiration (tels que les conciliabules stratégiques et les revers, eux-mêmes annoncés par un « oracle »), on constate le malheur inévitablement attaché à la rébellion contre le prince, ici exprimé par exemple dans la bouche de Ménandre à l'acte IV :

Tout m'est contraire : on me fuit, on me presse,
Il faut hélas que je vive en tristesse,
Depuis deux ans que contre toute loy
Je n'ay voulu obeyr à mon Roy.

L'inévitable bonne fortune du roi et la défaite des factieux poussent certains protestants endurcis à se soumettre au pouvoir, comme Fabius / Monsieur de la Force, qui décide au terme de la pièce de déposer les armes aux pieds du roi :

Pour maintenant je me veux reposer,
Je suis trop vieil il est temps d'espouser
Le front joyeux d'une bonne Fortune,
C'est trop long temps voguer en plain Neptune,
Puis que je suis un des anciens guerriers,
Je me veux mettre à labry des lauriers :
Mais ou pourrois-je avec plus d'assurance
Trouver repos qu'avec le Roy de France ?
C'est mon Azile ou je veux desormais

tragédies ayant pour thème une conjuration. Si l'on veut bien se souvenir du sens précis que nous avons donné plus haut à ces termes du lexique politique de l'époque, nous distinguerons ce qui relève d'une part de la « tragédie des cabales » (pour reprendre une expression de Georges Couton), d'autre part de la tragédie du coup d'État, et enfin de la tragédie de conjuration proprement dite. Il nous semble en effet que ces catégories de tragédies mettent l'accent sur des débats moraux, des significations politiques, des dramaturgies chaque fois différents et spécifiques à chacun des trois ensembles.

Les tragédies de la cabale.

Ce qu'on peut appeler « tragédies des cabales », suivant l'heureuse formule de Georges Couton à propos de *Britannicus*, regroupe des pièces à complots et à conspirations qui prennent d'abord la forme, comme dans la pièce de Racine, d'intrigues de cour, de révolutions de palais et dans lesquelles le but est avant tout l'élimination d'un favori ou la renégociation de l'équilibre des forces dans l'entourage princier. Comme, aussi bien, c'est le prince qui est, en dernier ressort, l'arbitre de ces cabales (quand il n'en est pas tout simplement l'instigateur), on peut dire qu'il s'agit là des seuls cas où la conspiration-cabale a une issue heureuse et partant représentable comme telle, sans recours à l'écran de la dissimulation. Parce que la représentation se place du côté du pouvoir, le paradoxe de la représentation des conjurations est contourné de l'intérieur. Outre la pièce de Racine qui a inspiré la terminologie de Couton, et qu'il convient en réalité de mettre à part, puisqu'il n'y est pas explicitement question de conjuration, nous classons dans cette catégorie des pièces telles que *Le Grand et Dernier Soliman ou La Mort de Mustapha* de Mairet ou *La Mort de César*, tour à tour mise en scène par Scudéry et par Marie-Anne Barbier. Malgré l'apparence, ces trois pièces, l'une inspirée par l'orientalisme en vogue, les deux autres par un cas d'école du tyrannicide⁵³⁵, évoquent une conspiration qui vise à éliminer de la cour un personnage influent susceptible de devenir un tyran. C'est donc avec des guillemets que nous reprenons l'expression de Couton, puisqu'en réalité, ces tragédies ne visent pas à peindre, comme chez Racine, un « monstre naissant », mais plutôt à éliminer un prince susceptible de le devenir.

Vivre tranquille & demeurer en paix (*Ibid.*, p. 29-30).

La paix, sur laquelle s'achève cette tirade, constitue bien entendu la leçon de la pièce, où résonnent jusqu'au bout les vœux réitérés pour la tranquillité civile autour d'un « mesme Autel » (*Ibid.*, p. 30), autel qui, en même temps que celui de la religion catholique romaine, est peut-être aussi celui de l'État (apte à susciter la « conversion » de la Force, comme il l'avait fait jadis pour Henri de Navarre).

⁵³⁵ Voir notamment Jean Mesnard, « Le Thème de la mort de César dans *Cinna* », *Mélanges J. Lods*, Presses de l'ENS de jeunes filles, n°10, 1978, t. II, p. 707-726.

Pourtant, tout concourt à montrer d'abord le protagoniste de la pièce (celui qui est clairement et d'emblée désigné par le titre en forme de *Mort de...*) comme un excellent prince ou un excellent « citoyen ». Ainsi l'exposition de la tragédie de Mairet, qui occupe les trois premières scènes, a notamment pour fonction de représenter Mustapha comme l'héritier idéal de la couronne de Solyman, à la fois intrépide à la guerre et juste en temps de paix. Dans les deux pièces sur la mort de César, le protagoniste apparaît également doué de toutes les vertus des bons gouvernants, alors même qu'il aspire à n'être que citoyen et refuse le diadème dont le Sénat s'apprête à le couronner. Les vertus de César et le débat qu'elles engendrent occupent même une place significative dans ces pièces. C'est notamment la douceur qui est l'élément le plus discuté ; celle-ci fait partie intégrante du mythe césarien depuis l'Antiquité, tel qu'il a été cristallisé surtout dans les textes de Plutarque et de Salluste⁵³⁶. Dans la pièce de Scudéry, les considérations techniques sur l'utilité et le bien-fondé politique de la douceur de César constituent le fond des premières scènes de l'acte I, II et III, puis encore de la scène 8 de l'acte IV. Brute, à l'acte I, n'y voit qu'un habile masque destiné à abuser le peuple en cachant le caractère véritable du tyran :

D'une feinte douceur, d'un sousris attrayant,
L'adresse de Caesar le pipe en le voyant ;
Sa ruse son esprit, sçait desguiser les choses,
Et cacher finement les fers dessous les roses⁵³⁷.

Mais, pour les deux autres triumvirs, cette douceur n'est pas feinte et comporte plus d'un élément dommageable pour le pouvoir ; au début de l'acte II, Lepide et Anthoine enchérissent à l'envi sur les conséquences de la politique césarienne. Lépidé semble y voir une crainte de régner tout à fait :

La douceur de Caesar se trouvera deceuë,
Et sa clemence enfin n'aura pas bonne issuë,
Ne regner qu'a demy, c'est avoir mauvais jeu ;
Et nostre Dictateur en fait trop, ou trop peu⁵³⁸.

Quant à Anthoine, il tend à considérer cette clémence comme une faiblesse du pouvoir et César comme un dictateur qui ne s'assume pas comme tel :

Cét excès de clemence a desja trop permis ;
Tout doit estre suspect, venant des ennemis ;
Et de quelques bien-faicts qu'on les reconilie,
Les croire, c'est foiblesse, & les aimer folie⁵³⁹.

Pour Anthoine, la rigueur apparaît même comme une conséquence logique de l'usurpation à laquelle tend César ; en se situant clairement dans la filiation du chapitre XVII du *Prince* de Machiavel⁵⁴⁰,

⁵³⁶ Voir en particulier Salluste, *La Conjuration de Catilina*, *op. cit.*, ch. 50, p. 103-109.

⁵³⁷ Georges de Scudéry, *La Mort de César*, *op. cit.*, acte I, scène 1, p. 5-6.

⁵³⁸ *Ibid.*, acte II, scène 1, p. 15-16.

⁵³⁹ *Ibid.*, acte II, scène 1, p. 16-17.

Anthoine montre qu'un pouvoir usurpé ne peut s'établir que sur la contrainte, et non pas sur l'amour :

Quiconque tient en main la puissance usurpée,
En tout temps, en tous lieux, y doit tenir l'espée ;
Tel Prince doit avoir (comme celui d'Enfer)
Et le Throsne de flame, & le Sceptre de fer :
Et comme il est servy par la seule contrainte,
Il doit s'environner de terreur & de crainte⁵⁴¹.

À ces propos, Anthoine ajoute au début de l'acte III, une nouvelle mise en garde contre César, se livrant aux considérations traditionnelles concernant le peuple, dont les « ames du commun, tiennent de leur naissance, / Insensibles tousjours à la reconnoissance »⁵⁴². Si l'usurpateur doit fuir la clémence, c'est que les êtres vils qu'il gouverne l'interpréteraient comme de la « molesse »⁵⁴³. C'est pourquoi César doit se « faire des Loix des maximes d'Estat »⁵⁴⁴. Le Dictateur, pourtant, refuse toujours d'entendre un tel discours. Quant à Marie-Anne Barbier, elle ne dresse pas de César un portrait bien différent ; ce dernier affirme en effet :

Je n'aspire, Brutus, qu'à regner sur les cœurs,
Et Rome vainement m'offre un superbe Empire
S'il faut qu'un seul Romain en secret en soupire⁵⁴⁵.

Barbier tire même très habilement parti de la douceur de César pour approfondir le drame psychologique de Brutus, conjuré et traître tout à la fois, qui, touché des vertus royales de César, lui envoie un billet anonyme pour le prévenir du sort qui l'attend au sénat. Aussi dira-t-il à son confident, Flavien :

Mais apprens à quel point mon cœur est combattu.
Les bontez de Cesar, mes remords, ma vertu,
Tout s'unit à la fois contre ma barbarie :
En vain j'entens les cris de ma triste Patrie⁵⁴⁶.

L'exercice de ces vertus princières est pourtant mis à rude épreuve par les dangers d'un basculement dans la tyrannie. Exploitant toujours l'idée de clémence, Scudéry tire symboliquement parti d'un événement historique minime pour entraîner la tragédie vers sa catastrophe ; au moment même où la tension tragique est à son comble, lors de son arrivée au sénat aux Ides de Mars, César est saisi par T. Cimber d'une demande de grâce pour son frère en exil, et ce fait avéré donne précisément au

⁵⁴⁰ Voir Machiavel, *Le Prince*, éd. Edmond Barincou [trad. de Gohory, 1571], Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1952, ch. 17, p. 338 et sv. : « De la cruauté et clémence et quel est le meilleur d'être aimé ou craint », « *De crudelitate et pietate ; et an sit melius amari quam timeri, an contra* ».

⁵⁴¹ Georges de Scudéry, *La Mort de César*, *op. cit.*, acte II, scène 1, p. 17.

⁵⁴² *Ibid.*, acte III, scène 1, p. 33.

⁵⁴³ *Ibid.*, acte III, scène 1, p. 32.

⁵⁴⁴ *Ibid.*, acte III, scène 1, p. 33.

⁵⁴⁵ Marie-Anne Barbier, *Cornélie, mère des Gracques*, *op. cit.*, acte III, scène 5, p. 276.

dramaturge l'occasion de développer une dernière fois, en action, les idées politiques de César sur la clémence :

Je suis clement, mais juste ; on se doit souvenir,
Comme je sçay payer, que je sçauray punir.
Me preservant les Dieux de la honteuse tasche,
Qu'imprime aux Dictateurs, le commandement lasche ;
Une telle priere est digne de mespris :
Elle doit s'adresser à de foibles esprits,
Mais non pas à Caesar ; qui sans craindre personne,
Suit tousjours les conseils que la vertu luy donne⁵⁴⁷.

Or il y a bien entendu deux façons d'interpréter cette tirade (deux interprétations qui ne s'excluent peut-être pas l'une l'autre), selon qu'on y voit le couronnement d'un des « *populares* » renonçant à la démagogie de la douceur pour pratiquer enfin la vertu royale de justice, ou bien, au contraire, le premier acte de rigueur par lequel César bascule vraiment dans la tyrannie. La conclusion de la pièce inclinerait à préférer cette seconde interprétation dans la mesure où l'inclémence de César décide Cassie à lui porter le premier coup : « Prens, lui dit-il en effet, ce premier hommage en qualité de Roy »⁵⁴⁸. On peut ainsi en conclure que les tragédies de la conjuration type « cabale » brossent du protagoniste un portrait flatteur mais inquiétant, et inquiétant dans la mesure même où les vertus politiques du héros peuvent le porter à usurper le pouvoir.

Les conjurés, dont la cabale cherche à se défaire de ce personnage inquiétant, ne sont pourtant pas présentés sous un jour plus favorable. Ainsi, afin de poursuivre l'exemple précédent, l'on peut douter que Cassie et Brute aient vraiment la sympathie de Scudéry, et l'efficacité de leur action semble, en dernière analyse, fort compromise, dans la mesure où, comme le dit Brute, « De la mort d'un Tyran, reneest la tyrannie »⁵⁴⁹ : l'issue du drame pousse d'ailleurs les conjurés à fuir « ceste infame Rome », contraints qu'ils sont de s'évader pour échapper au peuple qui souhaite venger la mort de César. Plus encore, on peut dire que les cabales des conjurés, dans les trois pièces évoquées, sont présentées de façon sensiblement négatives et rapportées à de bas intérêts, qui relèvent en retour les vertus vraiment royales dont sont dotés Mustapha aussi bien que César. L'avis « Au lecteur » de Scudéry, outre qu'il vient après une ample dédicace à Richelieu faisant explicitement le parallèle entre César et le cardinal-ministre, ne laisse d'ailleurs point de doute sur le parti pris du dramaturge :

Je sçay bien, écrit-il, que Brutus a des Sectateurs, qui ne le trouveront pas bon, mais outre que j'escris souz une Monarchie & non pas dans une Republique, je confesse que je n'ay pas de ce Romain,

⁵⁴⁶ *Ibid.*, acte V, scène 1, p. 298.

⁵⁴⁷ Georges de Scudéry, *La Mort de César*, *op. cit.*, acte IV, scène 8, p. 63-64.

⁵⁴⁸ *Ibid.*, acte IV, scène 8, p. 64

⁵⁴⁹ *Ibid.*, acte V, scène 5, p. 78.

les hauts sentimens qu'ils en ont : car s'il aimoit tant la liberté de sa Patrie, je trouve qu'il devoit mourir avec elle, apres la perte de la bataille de Pharsalle, sans attendre celle de Philippes. Il ne devoit point devenir le flateur de CAESAR, pour s'en rendre apres l'assassin ; ou plustost le Parricide : & s'il aimoit tant la Philosophie, il devoit finir sans luy dire des injures, & ne pas faire voir qu'il ne vouloit estre sage, que lors qu'il estoit heureux⁵⁵⁰.

De la sorte, ce sont bien la jalousie, la tromperie et la dissimulation qui sont les fondemens passionnels et moraux de la conspiration contre César, motifs qui n'ont rien de noble et qui rabaisent inévitablement les assassins intéressés que sont, au fond, les conjurés. À ces motifs bas, Marie-Anne Barbier, à la fin du siècle, ajoute des mobiles sentimentaux dans le goût racinien, en imaginant que les desseins politiques de César contrecarrent l'amour de Brutus pour Porcie et celui d'Antoine pour Octavie. En donnant cette dernière à Brutus, pour que Brutus entre dans sa famille, et en donnant Porcie à Antoine, César va, sans le vouloir, poser les fondemens de la conjuration. De cette façon, toutes les protestations de générosité dont les conjurés font assaut dans la suite de la pièce sont d'emblée minées par ce motif sentimental qui, seul, les inspire. En ce sens, le spectateur perçoit inévitablement comme une ironie d'auteur les confidences de Brutus à Flavien :

L'amour de mon païs est tout ce qui m'inspire ;
C'est pour la liberté qu'aujourd'hui je conspire⁵⁵¹.

Similairement, dans la pièce de Mairet, les personnages gravitant dans l'entourage du Sultan sont principalement mus par la jalousie, passion qui rend odieuses leurs manœuvres pour discréditer Mustapha. Comme pour César, c'est l'influence et le pouvoir qui perdront le fils de Solyman. Ce seul pouvoir semble d'ailleurs constituer tout le crime de Mustapha aux yeux de la reine, décidée à le perdre à force d'inspirer de la défiance au Sultan :

D'où vient que mes soupçons s'arrêtent malgré moi
Sur un dont le pouvoir me donne de l'effroi,
Et qui peut mieux que tous entreprendre ce crime,
En ayant moins que tous de sujet légitime.
C'est votre propre fils de qui je veux parler⁵⁵².

Plus encore, et même lorsqu'il use de la plus vile supercherie en contrefaisant une lettre pour accuser Mustapha de traiter avec l'ennemi persan, le grand vizir Rustan balaie ses remords en s'appuyant sur la vraisemblance et sur des motifs de raison d'État :

Et d'ailleurs que sait-on, si lorsque je l'opprime,
Le châtement en lui ne prévient point le crime ?
Que sait-on, et pour moi j'y trouve assez de jour,
Si la rébellion ne suit point son amour ?
Possible en le perdant, possible après sa perte
La vérité du fait nous sera découverte⁵⁵³.

⁵⁵⁰ « Au lecteur », *Ibid.*, np. iv.

⁵⁵¹ Marie-Anne Barbier, *Cornélie, mère des Gracques*, op. cit., acte I, scène 6, p. 256.

⁵⁵² Jean Mairet, *Le Grand et Dernier Solyman*, op. cit., acte II, scène 2, vers 459-463.

Ce raisonnement machiavélien est fondé sur la simple hypothèse de la dépravation du prince, qui renvoie finalement à celle de Rustan lui-même.

Pour César comme pour le fils de Solyman, c'est donc l'excès d'influence et de pouvoir qui leur est à charge, sans que cet excès, en lui-même peut-être condamnable, ne parvienne en retour à ennoblir les conjurés ni à en faire de véritables héros. C'est pourquoi nous parlions ci-dessus du dénouement de *La Mort de César* de Scudéry comme d'une catastrophe à double sens : elle semble appuyer les impératifs de la raison d'État sans pour autant cautionner les motifs abjects des conjurés qui la mettent à exécution. Il en va de même, semble-t-il, pour *Le Grand et Dernier Solyman*. La raison d'État est bien ce qui prime dans l'esprit du Sultan, à travers l'amphibologie et les équivoques, soulignées d'ailleurs en didascalie, comme en témoigne cette remarque de Mairet pour introduire la première scène de l'acte V : « *Scène équivoque de Solyman* ». Le dernier acte montre, en effet, la duplicité de Solyman dans toute son ampleur : feignant la clémence, il promet de manière équivoque un mariage princier à Mustapha et à Despine, un mariage qui les conduira en fait au tombeau :

Ce n'est pas, Mustapha, que mon cœur n'y résiste,
Cette sorte d'hymen me déplaît et m'attriste,
Mais par raison d'Etat, je le ferai pourtant,
Plutôt que par dessein de vous rendre content⁵⁵⁴.

L'ironie tragique atteint pourtant son comble dans les toutes dernières scènes de l'acte V, lorsqu'on apprend que celui que la Sultane vient de sacrifier à sa jalousie n'était autre que son propre fils qui, par tout un jeu de substitutions alors éclairci, avait été placé en des bras inconnus avant d'être ramené à la place qui était naturellement la sienne en tant que légitime héritier du trône. Il ne s'agit pourtant pas d'une remise en cause des rudes lois de la raison d'État, même si l'on devine une sympathie pour Mustapha ou César. L'épître dédicatoire de Mairet peut, sur ce point encore, nous permettre de confirmer cette hypothèse. Adressée de façon hardie « À très haute, très vertueuse, et très inconsolable Princesse, Marie Félice des Ursins, Duchesse de Montmorency », dont le mari vient précisément d'être exécuté à la suite de sa révolte contre Richelieu, l'épître de Mairet loue les vertus d'Henri II de Montmorency, sans critiquer pourtant l'absence de clémence du ministre, tenant les deux partis à la fois :

Ne faites donc jamais de trêve avec vos ennuis, écrit-il à la duchesse, mais regrettez encore davantage s'il est possible une si belle vie, et si regrettable en son malheur, que la Justice elle-même, contrainte qu'elle fut de la sacrifier à la rigueur de ses lois, ou pour mieux dire, aux plus sévères maximes de la raison d'État, ne put s'empêcher de mouiller son bandeau de larmes, elle qui, dès la

⁵⁵³ *Ibid.*, acte II, scène 5, vers 649-654.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, acte V, scène 1, vers 1513-1516.

naissance des Républiques, des Monarchies et des Empires, doit être accoutumée et comme endurcie aux spectacles sanglants que ses balances exigent tous les jours de son Epée⁵⁵⁵.

Or cette position n'est pas précisément politique. Nous dirions plutôt qu'elle est esthétique. Sans mettre en cause le moins du monde les « sévères maximes de la raison d'État », elle se concentre sur un des effets de l'exercice parfois tragique de la justice : les larmes. Elle projette ainsi l'esthétique sombre et cette dramaturgie de l'ironie et de l'enfermement tragique à l'œuvre à la fois dans la pièce de Mairet et dans celles de Scudéry et de Barbier. De fait, les pièces à conjuration prenant la forme de « tragédie des cabales », à l'instar de celle qui inspira l'expression à Georges Couton, sont des tragédies noires, sinon pessimistes, qui montrent, au croisement de la raison d'État et de la cabale politique, la pente du pouvoir moderne vers la tyrannie, voire l'auto-engendrement de la tyrannie par elle-même – comme cela apparaît notamment à travers l'exemple canonique de César, tyran remplacé, inévitablement et naturellement, par un autre tyran.

Les tragédies du coup d'État.

Ce dernier exemple, et le sort que Corneille réserve à Octave Auguste dans *Cinna*, nous permet de mesurer d'emblée toute la distance qui sépare, tant du point de vue esthétique que politique, les tragédies des cabales d'un autre ensemble de pièces à conjuration, que nous serions enclins à nommer « tragédies du coup d'État », puisque la conjuration ne semble y être que l'occasion du coup d'État en quoi consiste sans doute l'essentiel du drame⁵⁵⁶. Dans ce type de tragédie, l'accent est mis simultanément sur le pouvoir et le contre-pouvoir, dans une double focalisation à la fois sur le conjuré et sur le prince, dont relèvent, de façon emblématique, deux œuvres quasi contemporaines, *Le Comte d'Essex* de La Calprenède et *Cinna* de Corneille. Ce sont ces deux tragédies que nous allons maintenant interroger à titre exploratoire.

Il s'agit pourtant de deux pièces que tout semble opposer en apparence, tant du point de vue de la structure que du sens. En effet, on peut dire tout d'abord que *Le Comte d'Essex* commence là où *Cinna* finit. La première scène de la pièce de La Calprenède montre le face à face entre la reine et

⁵⁵⁵ Épître dédicatoire « À très haute, très vertueuse, et très inconsolable Princesse, Marie Félice des Ursins, Duchesse de Montmorency », *Ibid.*, p. 458-459.

⁵⁵⁶ Nous nous inspirons, sur ce point, des remarques d'Alain Couprie au sujet de *Cinna* et de *Suréna*. Dans un article déjà évoqué, le critique écrit en effet : « Le coup d'État étant réponse et réaction à une crise, les tragédies du dramaturge mettent à la fois en scène une conjuration et un coup d'État. Mais il arrive que leur ordre alterne. L'entreprise de *Cinna*, Maxime et Émilie est une conjuration qui se dénoue par le coup d'État d'Auguste. De même dans *Suréna*, aussi choquant que cela puisse paraître de nos jours, la puissance du héros éponyme, ses prétentions amoureuses s'apparent à un comportement de conjuré. [...] Crime politique, l'assassinat de *Suréna* est à ranger dans la catégorie du coup d'État ». La concomitance dans *Cinna* d'une conjuration et d'un coup d'État, celui-ci n'étant qu'une des réactions possible à celle-là, nous semble particulièrement intéressante pour expliquer ce type particulier de dramaturgie des conjurations, comme nous allons tâcher de le faire dans cette section ; en revanche, l'exemple de *Suréna* est bien plus contestable, dans la mesure où il n'existe pas à proprement parler de conjuration dans cette tragédie.

le comte qui a conspiré contre elle, dans un tête-à-tête assez similaire à la première scène de l'acte cinq chez Corneille, confrontant Cinna à Auguste. D'autre part, le dénouement des deux tragédies, l'un noire et tragique, l'autre solaire et harmonieux, semble indiquer une nette absence de coïncidence dramaturgique entre les deux ouvrages. Et pourtant, ces tragédies ont un puissant lien de parenté ; il ne s'agit pas tant du thème de la conjuration qui les traverse, que de l'accent mis sur l'éthopée en acte qui permet peu à peu au prince de parvenir à une conduite vraiment souveraine. Même si l'apparence les oppose encore une fois, le principe est identique dans les deux pièces, puisqu'il est question, pour Auguste, de s'élever à la clémence et, pour Elizabeth, d'y résister. Dans les deux cas, donc, le même principe agit puissamment : le protagoniste doit renoncer à ses passions pour atteindre à la souveraineté, les différences tenant aux situations divergentes. Ainsi, dans la pièce de La Calprenède, tout commence par la clémence, car la reine est passionnément amoureuse du comte qui l'a trahie, tandis que chez Corneille la pièce s'achève sur l'effet de surprise d'une clémence accordée par un prince pourtant souillé de crimes et qui ne s'est jamais refusé à faire couler le sang. Si les deux tragédies se déroulent en sens inverse, leurs résultats opposés sont donc sous-tendus par le même principe, à savoir la recherche de la justice et du bon gouvernement.

Dans le premier cas, en effet, le souverain apparaît d'abord dégradé par sa réaction passionnelle face à la conjuration ; un conseiller se charge ainsi de rappeler à la reine toutes ses hautes vertus qui semblent disparaître dans ses atermoiements pour punir le crime de lèse-majesté :

Que vostre Maiesté considere aujourd'huy
Des services legers qu'elle receut de luy,
Et ne regarde point que cest ingrat conspire
Et contre votre vie, & contre vostre Empire,
Ah Ciel qu'est devenu cest esprit de clairté
Cest esprit plein de flames & de vicacité,
Cette rare prudence, & la haute pratique
De la plus grande Reyne & la plus politique,
Qui jamais ait porté le diademe au front⁵⁵⁷.

De l'avis de tous, en ce cas précis, comme le dit encore le comte Cécile, « Il faut que la justice emporte la clemence »⁵⁵⁸ ; et cela d'une part parce que le crime du comte d'Essex semble trop important pour être jamais pardonné, d'autre part et surtout parce qu'il se refuse lui-même à s'abaisser pour demander la clémence d'Elizabeth. À la différence de Cinna, en effet, le comte semble obstiné à plaider non coupable, malgré les preuves qui l'accablent. Dans un mouvement que reprendra Corneille, ou que La Calprenède avait peut-être puisé, comme Corneille, dans Sénèque, le

⁵⁵⁷ Gautier de Coste, sieur de La Calprenède, *Le Comte d'Essex*, Tragédie, Paris, 1639, acte II, scène 1, p. 20.

⁵⁵⁸ *Ibid.*, acte II, scène 1, p. 19.

comte d'Essex accusé par la reine tâche d'abord de tout nier. De même que Cinna s'écrie : « Moi, Seigneur, moi, que j'eusse une âme si traîtresse ! », le comte d'Essex réplique à la reine Elizabeth :

Ouy, quelque estonnement à saisi mes esprits,
Et ce coup impreveu m'a sans doute surpris.
Mon visage est changé je le cognois Madame,
Mais il exprime mal les mouvemens de l'ame
Et c'est un faux miroir s'il ne s'explique mieux
Que par ce changement qui paroist à vos yeux⁵⁵⁹.

Pourtant, Cinna aussi bien que le comte d'Essex sont très rapidement mis face à l'évidence ; et les vers 1481-1492 de *Cinna*⁵⁶⁰ trouveraient un écho dans la réplique d'Elizabeth à Essex :

Voy ce que tu tramais dans ce noir attentat
Et contre ma personne & contre mon estat,
Comme avec l'Irlandois tu partages ma terre
Et comme entre ses mains tu remets l'Angleterre⁵⁶¹.

Il n'est pas jusqu'à l'endurcissement des conjurés et leurs bravades qui ne soient assez similaires. On sait la réponse fière de Cinna à la fin de la scène évoquée ci-dessus ; en bravant Auguste et en refusant de demander pardon, Cinna en effet « couronne son crime »⁵⁶². Dans *Le Comte d'Essex*, on peut dire que tout l'intérêt, toute la tension dramatique sont rivés à cet acte d'humilité attendu de la part du comte. En effet, non seulement, d'un point de vue technique dont témoignent les traités politiques de l'époque, il faut bien entendu, pour obtenir la clémence du prince, la solliciter, mais encore il se trouve que le comte d'Essex sait d'avance qu'il est couvert par le pardon de la reine, en vertu d'un pacte qui les lie et qui fut jadis matérialisé par l'échange d'une bague qu'Essex a toujours en sa possession. Du fond de son cachot, ce dernier rappelle la puissance de ce pacte en citant la reine terme à terme :

Que dans quelque peril, dans quelque extremité
Ou par un changement tu sois precipité,
Fusses-tu malheureux pour m'avoir desservie

⁵⁵⁹ *Ibid.*, acte I, scène 1, p. 4.

⁵⁶⁰ Pierre Corneille, *Cinna*, éd. cit., acte V, scène 1, vers 1481-1492 :

Écoute cependant, et tiens mieux ta parole.
Tu veux m'assassiner, demain, au Capitole,
Pendant le sacrifice, et ta main pour signal
Me doit au lieu d'encens donner le coup fatal :
La moitié de tes gens doit occuper la porte,
L'autre moitié te suivre, et te prêter main-forte.
Ai-je de bons avis, ou de mauvais soupçons ?
De tous ces meurtriers te dirai-je les noms ?
Procule, Glabrien, Virginian, Rutilé,
Marcel, Plaute, Lénas, Pompone, Albin, Icile,
Maxime qu'après toi j'avais le plus aimé ;
Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

⁵⁶¹ La Calprenède, *Le Comte d'Essex*, op. cit., acte I, scène 1, p. 6.

⁵⁶² Pierre Corneille, *Cinna*, éd. cit., acte V, scène 1, vers 1558.

Quand il m'en cousteroit la couronne & la vie,
 Je te retirera de peine & de hazard
 Si tost que je verray ce gaigne de ta part⁵⁶³.

C'est parce qu'il détient ce gage de clémence que le comte, bien que coupable, peut braver la reine pendant les quatre premiers actes, inversant de fait le rapport de force politique, en vertu d'un secret qui échappe aux autres courtisans. De la sorte, même si la reine Elizabeth décide de lancer la machine judiciaire, qui aboutira logiquement à la condamnation d'Essex, celui-ci se montre à la justice rempli de la même arrogance qu'il arbore depuis son arrestation, continuant à braver ses ennemis, et notamment le comte Cécile qui pense profiter de sa ruine. Mais l'endurcissement qu'Essex a montré lors du procès a bientôt raison de la patience de la reine :

Qu'à ma miséricorde il préfère un cercueil,
 Qu'il ne déroge point à son humeur hautaine
 Pour demander pardon à cette pauvre Reine,
 J'approuve son courage, & desja luy promets
 Que bien qu'il le demande il ne l'aura jamais⁵⁶⁴.

Or, précisément au moment où la reine parvient à renoncer à l'idée du pardon, comble de l'ironie tragique, Essex, voyant ses jours vraiment menacés, se décide à renvoyer l'anneau de la reine qui scellait leur pacte et devrait lui assurer, avec le pardon, une victoire entière sur Elizabeth humiliée. La femme du comte Cécile, confidente de la reine et qui sert d'ambassade à ses secrètes volontés, est donc chargée par Essex de remettre l'anneau dans les mains d'Elizabeth ; mais la confidente, jadis séduite et trompée par le Comte qui a ruiné sa réputation en publiant son infidélité, saisit cette occasion pour se venger de son ancien amant. Ironiquement donc, la reine abattue assistera à la mise à mort du comte d'Essex qui, lui-même, se croira trahi.

L'intensité et la qualité du tragique sont particulièrement notables dans ce dénouement, mais le tragique baigne pourtant l'ensemble de la pièce si l'on situe le drame à son véritable niveau : celui de l'âme royale faisant effort pour se dépouiller de sa personne passionnelle. De ce point de vue, on peut dire que la pièce est construite sur un jeu d'alternance entre clémence et rigueur, allant en *crescendo* puisque l'hésitation est portée par degrés à un niveau d'intensité supérieur. La pièce s'ouvre d'abord sur une promesse d'impunité totale :

Ouy, ouy, confesse tout & jamais n'aprehende,

⁵⁶³ La Calprenède, *Le Comte d'Essex, op. cit.*, acte IV, scène 5, p. 67.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, acte IV, scène 3, p. 62. On comparera avec le contenu du pacte rappelé par le comte d'Essex, à la scène 5 de l'acte IV (*Ibid.*, p. 67), et rompu bel et bien par la nouvelle résolution d'Elizabeth :

Que dans quelque peril, dans quelque extremité
 Ou par un changement tu sois precipité,
 Fusses-tu malheureux pour m'avoir desservie
 Quand il m'en cousteroit la couronne & la vie,
 Je te retirera de peine & de hazard
 Si tost que je verray ce gaigne de ta part.

Bien que ta trahison fut si noire & si grande
 Quelle t'eust fait resoudre a me priver du jour
 Que ta confession altere mon amour⁵⁶⁵.

Mais si l'humeur hautaine du comte contraint bientôt la reine à livrer ce denier à la justice, c'est pour ordonner aussitôt à sa confidente de tâcher de fléchir son amant :

Visite c'est ingrat, & fay s'il t'est possible
 Qu'à tant d'affection il se rende sensible,
 Qu'il despouille pour moy c'est orgueil indompté
 Et que sa repentance implore ma bonté⁵⁶⁶.

Comme rien n'y fait et qu'Essex est condamné en cour de justice, le dilemme de la reine se tourne en fureur, mettant aux prises les maximes d'État et ce qu'Elizabeth nomme les « maximes d'amour »⁵⁶⁷ ; le conflit entre la raison d'État, voire la raison tout court et l'amour prend la forme classique d'une confusion extrême, faite de paradoxes :

Je sçay tout, je voy tout, mais ce pouvoir supreme,
 Malgré ce que je doy m'arme contre moy mesme⁵⁶⁸.

La volonté de la reine, ainsi retournée contre elle-même dans ces vers pathétiques, prend alors consciemment la décision de se condamner elle-même :

Quoy qu'il ayt entrepris & quoy qu'il m'en arrive
 Quoy qu'il ayt conspiré, je veux je veux qu'il vive⁵⁶⁹.

Le martèlement du verbe *vouloir* illustre le conflit interne d'un pouvoir mis au service de la personne de la reine et non de sa souveraineté même, puisque, dit-elle, « Ma raison, ma prudence, & mon ressentiment »⁵⁷⁰ sont balayés par la fureur de sa passion.

Pourtant, Elizabeth parviendra, comme Auguste, à se dompter et à dominer ce qui entrave la raison, et ce, de façon exemplaire, en accordant sa clémence, non pas certes au comte d'Essex, mais au comte de « Soubstantonne », qui, moins coupable qu'Essex, a trempé dans la conjuration par pure amitié et tout en la réprouvant. De même qu'Auguste chez Corneille, c'est dans le juste et pondéré départ établi entre clémence et justice que la personne royale accède vraiment à la souveraineté : les vers suivants, adressés à Southampton venu implorer la clémence pour son ami, témoignent donc de cette « dernière victoire » d'Elizabeth :

S'il ne se fust treuvé plus criminel que vous
 Il eust receu sans doute un traitement plus doux,
 Mais le crime du Comte est de telle importance
 Qu'il arreste le cours de toute ma clemence,

⁵⁶⁵ *Ibid.*, acte I, scène 1, p. 3.

⁵⁶⁶ *Ibid.*, acte II, scène 2, p. 27.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, acte IV, scène 1, p. 54.

⁵⁶⁸ *Ibid.*, acte IV, scène 1, p. 55.

⁵⁶⁹ *Ibid.*, acte IV, scène 1, p. 53.

⁵⁷⁰ *Ibid.*, acte IV, scène 1, p. 56.

Et toute ma bonté ne luy peut pardonner⁵⁷¹.

En effet, comme on l'a compris, en étendant la clémence au comte, Elizabeth commettrait une injustice qui dégraderait son pouvoir ; aussi sa victoire passe-t-elle paradoxalement, et là encore de la même façon que pour Auguste, par le renoncement passer au pouvoir mal compris :

Importunes grandeurs fastes, pourpre esclatante
 Dont la pompe autrefois me rendit insolente
 Vous que j'ay tant chers, vous pour qui mille fois
 J'ay violé le droict & l'honneur & les loix,
 Vous à qui j'ay donné sans raison & sans haine
 Le sang qui crie encor d'une innocente Reine,
 Dans mon coupable esprit vous n'avez plus de lieu
 Je vous dis, je vous dis, un eternel Adieu⁵⁷².

Ce renoncement au pouvoir est précisément la condition d'un véritable exercice de la souveraineté, et telle est également la leçon de *Cinna*. Le doute d'Auguste, que Corneille a eu le génie d'emprunter à Dion Cassius⁵⁷³, en croisant cette source avec le récit du *De clementia* de Sénèque⁵⁷⁴, est ce qui permet au souverain de se détacher de soi, en se détachant de la puissance qui lui masque l'essence et le sens du véritable gouvernement. Le parallélisme intrinsèque, teinté de néo-stoïcisme chrétien, entre le gouvernement de l'empire et le gouvernement de soi, à l'occasion de la clémence ou du refus de la clémence en réponse à une conjuration donne corps au véritable coup d'État auquel se hissent les protagonistes de *Cinna* et du *Comte d'Essex*.

Au-delà de la justice légaliste et formelle, le prince doit prendre la mesure de ce qui est véritablement juste ; conformément à sa définition, dont nous faisons une nouvelle fois l'expérience, le coup d'État s'établit par-delà les lois, au seul motif du bien commun et pour l'accroissement de la souveraineté. On comprend peut-être mieux, à présent, la distinction établie précédemment, parmi les tragédies qui évoquent des conjurations, entre les véritables tragédies de conjuration, les tragédies des cabales et les tragédies des coups d'État : tandis que les tragédies à cabales évoquent des conjurations (alléguées ou avérées) qui se révèlent impuissantes à changer la nature viciée du pouvoir, les tragédies des coups d'État aboutissent, à l'occasion d'une réflexion sur la rétribution des conjurations, à une juste réforme du pouvoir⁵⁷⁵ : tragédies des cabales et tragédies des coups

⁵⁷¹ *Ibid.*, acte IV, scène 3, p. 59.

⁵⁷² *Ibid.*, acte V, scène 7, p. 94-95.

⁵⁷³ Voir Dion Cassius, *Histoire romaine*, Paris, Les Belles lettres, « C.U.F. », t. 1, 55, ch. XIV, 1-22.

⁵⁷⁴ Voir Lucius Anaeus Seneca, *De clementia*, éd. François-Régis Chaumartin, Paris, Les Belles Lettres, « C.U.F. », 2005, ch. IX, 1-12, p. 16-20.

⁵⁷⁵ On ne saurait conclure cette rubrique sans évoquer le cas particulier d'*Athalie*. Dominique Moncond'huy insistait déjà sur la nature singulière de la pièce, en écrivant : « Quant à *Athalie*, le contexte de la création de la pièce comme la spécificité de son sujet, quelque rapport qu'elle puisse entretenir avec la tragédie de la conjuration, en fait à nos yeux un cas à part. Ainsi, il paraît clair que Racine, qui connaît bien *Cinna*, par exemple, refuse délibérément de reprendre un tel modèle. Sans doute pour des raisons qui relèvent de ses choix esthétiques, mais aussi parce qu'il écrit dans un autre

d'État sont donc inversement symétriques. Reste donc à se pencher sur les tragédies des conjurations en tant que telles, dont les caractéristiques dramaturgiques devraient maintenant, par contraste, apparaître plus nettement.

Les tragédies de la conjuration.

Parmi ces caractéristiques dramaturgiques, deux traits propres aux « vraies » tragédies de conjuration sont essentiels. Le premier est de grande conséquence sur le plan dramatique, le second concerne le sens même de la dramaturgie des conjurations. En effet, il semble d'abord que, contrairement aux catégories précédentes, les tragédies de conjuration mettent au premier plan la stratégie proprement politique des conjurés, et tout particulièrement la question du secret qui, dramatiquement parlant, se noue et se dénoue dans l'espace de la tragédie ; à l'opposé, nous avons évoqué précédemment des tragédies à sujet conjuratoire où le secret n'est jamais vraiment éventé – ou pris au sérieux – comme dans les deux *Morts de César* ; et nous avons présenté encore d'autres textes dans lesquels le secret est d'emblée percé, comme dans *Le Comte d'Essex*. À rebours, dans des pièces telles que *La Mort de Sénèque* de Tristan, *La Mort d'Agrippine* de Cyrano de Bergerac, *Brutus* de Catherine Bernard, *Manlius Capitolinus* d'Antoine de La Fosse ou *Cornélie, mère des Gracques* de Marie-Anne Barbier, les considérations stratégiques, notamment relatives au secret, occupent toujours le devant de la scène.

On observe tout d'abord un accroissement de la place relative réservée aux délibérations purement tactiques, trait que nous retrouverons, encore amplifié, dans les ouvrages de notre corpus. Bien entendu, les nécessités de l'intérêt dramatique ont pour effet de limiter l'ampleur et la précision des réflexions stratégiques. Pourtant, dans *La Mort de Sénèque*, les trois premières scènes de l'acte II consistent en débats sur les moyens les plus sûrs de faire réussir l'entreprise. Pison s'étant refusé à assassiner Néron en sa propre maison⁵⁷⁶, et ayant proposé au contraire d'aller tuer l'ennemi dans le

contexte, où la conjuration, dans la réalité, n'est plus vraiment à l'ordre du jour. La tragédie politique s'écrit autrement. Peut-être conviendrait-il alors de parler, pour certaines pièces, de tragédie de la sédition, par exemple » (Dominique Moncond'huy, art. cit., p. 88). Il nous semble pourtant que la spécificité de la pièce pourrait relever en partie des critères que nous avons dégagés précédemment, le coup d'État y étant une réponse à la conjuration, à la réserve, certes décisive, qu'il s'agit ici d'un coup d'État autant humain que divin. Cela n'est pas sans rencontrer l'évolution des représentations politiques dont parle Dominique Moncond'huy ; si, comme nous l'avons observé au premier chapitre, le contexte historique n'a pas tout à fait évacué la menace conjuratoire, en revanche, la montée en puissance du droit divin des rois et des figurations providentialistes du devenir historiques rendent compte de cette mutation du coup d'État, encore rapproché ainsi du modèle divin.

⁵⁷⁶ Pison recourt en effet aux arguments de la morale nobiliaire qui bannissait l'emploi de la ruse et de la dissimulation, préférant le combat à visage découvert :

Je l'attire chez moy sous couleur de delices ;
Où tenant ma partie en un lâche Concert,
Je luy donne au souper un poignard pour dessert.
Ce trait me fait horreur, je ne suis point capable

palais impérial, Sévinus opine à faire le coup à l'extérieur, de façon à « vanger en public une injure publique »⁵⁷⁷. C'est alors seulement, au terme de la scène, que Lucaïn suggère l'occasion des jeux publics donnés en l'honneur de Cérès, le lendemain, et dresse le plan de l'action en ces termes :

Il faudra d'abord que Lateranus l'arreste
Feignant le suplier de lire une Requête,
Et donne le signal à tous les Conjurez
Luy tenant de ses bras les deux genoux serrez :
Et lors estant meslez avec les gens de guerre,
De cent coups de poignard nous le mettrons par terre⁵⁷⁸.

À la fin du siècle, la belle tragédie de La Fosse est sans doute celle qui ménage le plus de pauses réflexives consacrées à la stratégie factieuse. Nous ne pensons pas qu'il y ait une véritable évolution sur ce point, mais, ce qui est certain, en revanche, est que *Manlius Capitolinus* subit l'influence de *La Conjuración des Espagnols contre la république de Venise* et bénéficie d'une conscience aiguë du genre des conjurations en prose, comme en témoigne d'ailleurs la préface de la tragédie : « je me suis encore appuyé, écrit La Fosse, de la lecture de plusieurs fameuses Conjurations anciennes & modernes ; & j'avoue que j'ai beaucoup emprunté, surtout de celle qui a été écrite en notre Langue, par un savant Abbé, assez connu par le mérite des Ecrits qu'il a mis au jour »⁵⁷⁹. En ce sens, l'ampleur des considérations stratégiques n'est guère surprenante chez La Fosse, et relève souvent d'emprunts qui ont déjà retenu l'attention des critiques, notamment Alfred Johnson dans son étude comparatiste sur les rapports entre La Fosse, Otway et Saint-Réal⁵⁸⁰. La Fosse reprend par exemple à Saint-Réal la sage résolution du marquis de Bedmar de ne s'appuyer que sur un petit nombre de conjurés entrant pleinement dans sa confiance et pourvus de talents complémentaires ; la mise en présence de Servilius et de Rutile, à la scène 3 de l'acte II, est ainsi inspirée de la rencontre entre Nicolas de Renault et le capitaine Jacques Pierre⁵⁸¹. De même, la stratégie de recrutement des factieux, au sens plus large, est une réminiscence jumelée de Salluste et de Saint-Réal. Elle apparaît ainsi dans les reproches adressés à Manlius par le consul Valérius :

Jusqu'à quand voulez-vous, si prompt, si secourable,
Sans vous inquiéter de nos soupçons secrets,
De tous les mécontents prendre les intérêts ;
Les combler de faveurs ? Ordinaire industrie

· De voir du sang d'un hoste ainsi tacher ma table.

Voir : Tristan, *La Mort de Sénèque*, *op. cit.*, acte I, scène 2, p. 37.

⁵⁷⁷ *Ibid.*, acte I, scène 2, p. 39.

⁵⁷⁸ *Loc. cit.*

⁵⁷⁹ Antoine de La Fosse, « Préface », *Manlius Capitolinus*, *op. cit.*, np. i.

⁵⁸⁰ Voir Alfred Johnson, *La Fosse (Manlius), Otway, Saint-Réal : origines et transformations d'un thème tragique*, Paris, Hachette, 1901, 449 p.

⁵⁸¹ Antoine de La Fosse, *Manlius Capitolinus*, *op. cit.*, acte II, scène 3, p. 32 et sv. Comparer avec Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, *op. cit.*, p. 115-125.

De qui veut à ses loix asservir sa Patrie⁵⁸².

Un autre élément provenant de la stratégie de Bedmar chez Saint-Réal consiste dans la réunion concomitante de moyens indépendants pour mener à bien la conjuration, de façon à parer à tout contretemps éventuel ; en effet, Manlius se réjouit d'avoir su :

Trouver divers moyens, indépendans entre eux,
Qui peuvent s'entr'aider, sans pouvoir s'entreuire,
Et dont à mon dessein un seul peut me conduire⁵⁸³.

De même, la détermination de Manlius, développée dans une tirade de la scène 2 de l'acte II, démarque un discours de Bedmar relatif au moment opportun, ce *kairos* qu'il ne faut pas laisser passer s'il se présente une fois aux conjurés :

Il faut des actions & non pas des conseils.
La longueur est funeste à des desseins pareils.
Peut-être avec le tems mes soins, aidés des vôtres,
Aux moyens déjà pris en ajouteroient d'autres :
Mais d'abord qu'une fois on peut, comme à présent,
En avoir joint ensemble un nombre suffisant,
De peur qu'un coup du sort les rompe, ou les divise,
Il faut s'en prévaloir, & tenter l'entreprise⁵⁸⁴.

Sans multiplier de tels exemples, on peut mesurer toutefois combien les passages cités entrent dans le détail des considérations pratiques et développent techniques et stratégies politiques à la manière des arts de gouverner. Si nous n'avons rencontré rien de tel dans les tragédies précédentes, au point même que le détail de la stratégie factieuse était souvent révélé d'emblée au spectateur, sans avoir donné matière à délibération sur scène (ainsi la révélation d'Elizabeth à Essex dans la scène d'exposition, ou encore la tirade de Cinna à Émilie à la scène 3 de l'acte I⁵⁸⁵), c'est qu'au fond, l'intérêt des tragédies de conjuration de type « cabales » ou « coups d'État » réside ailleurs et tient peu au détail de la conjuration en elle-même.

Or, l'aspect le plus frappant du corpus restreint des véritables tragédies de conjuration, celui qui les démarque très clairement de l'ensemble thématique plus vaste que nous avons délimité, c'est

⁵⁸² Antoine de La Fosse, « Préface », *Manlius Capitolinus*, op. cit., acte I, scène 3, p. 11. Cf. Salluste, *La Conjuration de Catilina*, op. cit., ch. 14, p. 68-69. Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 40-47.

⁵⁸³ *Ibid.*, acte II, scène 1, p. 26. On comparera avec Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 136-137 : « Dés la première pensée que le Marquis de Bedmar avoit eu de son Entreprise, il avoit resolu de ne s'y point engager, qu'il n'eut beaucoup plus de moyens qu'il n'en falloit pour la faire réussir ; & que ces moyens ne fussent tellement indépendans & dégagés l'un de l'autre, que quand mesme il y en auroit quelqu'un qui viendroit à manquer, les autres n'en demeurassent pas moins en état de servir ». Voir également le discours de Renaut pour encourager les conjurés au moment de passer à l'acte : « Neanmoins, tous ces differens Secours, que je viens de nommer sont disposez de telle sorte, que chacun d'eux pourroit manquer sans porter prejudice aux autres ; Ils peuvent bien s'entr'aider, mais ils ne sauroient s'entre-nuire ; Il est presque impossible qu'ils ne réussissent pas tous, & cependant un seul nous suffit » (*Ibid.*, p. 249-250).

⁵⁸⁴ Antoine de La Fosse, *Manlius Capitolinus*, op. cit., acte II, scène 2, p. 29.

⁵⁸⁵ Voir La Calprenède, *Le Comte d'Essex*, op. cit., acte I, scène 1, p. 6 et Corneille, *Cinna*, éd. cit., acte I, scène 3, vers 230-249.

l'importance donnée à la gestion du secret par les conjurés. Cela est frappant tout d'abord à travers la récurrence du discours sur la dissimulation. Condition essentielle du succès des conjurations, la discrétion est bien entendu une préoccupation constante des protagonistes, au point de tourner parfois à l'obsession. Ainsi, lorsque Manlius fait part de son projet à son ami Servilius, il lui recommande le secret comme naturellement attaché à une telle entreprise :

Et tu comprends assez, sans qu'on t'en avertisse,
Que soigneux de cacher jusqu'au plus foible indice,
A tous autres après, & tes yeux & ton front
En doivent dérober le mystère profond⁵⁸⁶.

Comme l'indique la réplique de Manlius, l'une des principales choses à craindre n'est pas la trahison verbale volontaire, somme toute assez rare chez les gens d'honneur qui composent le cercle des conjurés, mais plutôt la trahison involontaire par les marques d'effroi ou de scrupule qui peuvent transparaître dans le discours, se peindre sur le visage, ou s'exhiber dans la contenance et les gestes. Dans *La Mort d'Agrippine*, c'est le tyran Tibère qui illustre l'ampleur du danger, en soulignant la difficulté qu'il y a à contenir un secret d'importance, puisqu'il se libère malgré qu'on en ait :

De l'attentat qui trouble une âme embarrassée,
La parole est toujours auprès de la pensée,
Et le cœur agité par quelque grand dessein
Ebranle malgré soi la bouche avec le sein⁵⁸⁷.

Expert dans l'art de sonder les cœurs en étudiant d'abord les visages, Tibère utilise ses talents pour déchiffrer le non-dit afin de confondre les tyrannicides, malgré leur habileté. Aussi ne s'est-il pas laissé prendre au récit feint d'Agrippine, à la scène 2 de l'acte III : surprise alors qu'elle confiait sa détermination à Cornélie, Agrippine a cru se tirer d'affaire en affirmant qu'il s'agissait d'un songe dont elle faisait le récit à Cornélie, un songe suscité en elle par les dieux pour avertir Tibère des menaces qui pèsent sur sa vie. On peut admirer l'ingéniosité d'Agrippine, qui réécrit le plan d'exécution de la conjuration sous la forme d'un cauchemar où elle tient cette fois un rôle susceptible de plaire au prince, sans rien abandonner pourtant de sa verve anti-tyrannique, puisque le songe qu'elle imagine donne la parole à Brutus :

Oui, César, je t'ai vu menacé du trépas.
Mais comme à ton secours je volais, ce me semble,
Nombre de meurtriers qui couraient tous ensemble
T'ont percé sur mon sein ; Brutus les conduisait,
Qui, loin de s'étonner du grand coup qu'il osait :
« Sur un trône, a-t-il dit, hérissé d'hallebardes,
Je veux, le massacrant au milieu de ses gardes,
Voir couler par ruisseaux de son cœur expirant
Tout le sang corrompu dont se forme un tyran »⁵⁸⁸.

⁵⁸⁶ Antoine de La Fosse, *Manlius Capitolinus*, op. cit., acte II, scène 1, p. 28.

⁵⁸⁷ Cyrano de Bergerac, *La Mort d'Agrippine*, op. cit., acte V, scène 1, vers 1361-1364.

On peut penser que la hardiesse de cette fiction, mensonge qui inclut la vérité, en garantit sans doute l'efficacité auprès de Tibère. Elle illustre en tout cas l'impératif du secret dans les tragédies de conjuration, l'ingéniosité des conjurés pour éviter la suspicion des princes et la complexité des formes que peuvent revêtir la simulation et la dissimulation à l'œuvre dans les conjurations. Il existe néanmoins une constante dans la stratégie dissimulatrice généralement pratiquée par les conjurés, par laquelle nous concluons ce paragraphe : elle consiste, autant que possible, à diviser le secret en strates, ne laissant ainsi qu'aux principaux chefs de la conspiration la connaissance du secret dans son entier. Dans *La Mort de Sénèque*, par exemple, les conseils que Lucain donne à Épicaris vont en ce sens. Comme cette dernière s'apprête à recruter des bras armés à qui confier l'exécution proprement dite, craignant la peine encourue « si par un naturel enclin à trop parler / Cet important dessein vient à se révéler », Lucain lui suggère de n'informer leurs complices que partiellement :

C'est pourquoi pratiquant ces hommes de courage
Qui doivent s'employer en un si grand ouvrage,
Soyez bien circonspecte & d'un soin curieux
Ne leur en désignez ny le temps ny les lieux⁵⁸⁹.

Le secret factieux est donc sécable et implique toujours une réserve de secret que les principaux conjurés et les spectateurs sont seuls à connaître. Car, bien entendu, le secret a d'importantes conséquences sur l'art théâtral ; au-delà des considérations dogmatiques sur la dissimulation, au-delà même des débats stratégiques, le secret s'impose dans les tragédies de la conjuration par la puissance dramatique dont les auteurs évoqués ont su le doter.

En ce sens, on peut articuler la représentation dramatique du secret dans les tragédies de la conjuration autour de trois temporalités liées d'abord à la naissance de l'amitié conjuratoire matérialisée par le pacte, ensuite à la délation et à l'emboîtement des trahisons, et, enfin, au déroulement inverse, à l'épuisement du secret. On aura remarqué que ces trois scissions de la tragédie de conjuration correspondent aux trois temps de la structure tragique définis par Aristote comme le nouement, la crise et le dénouement, la reconnaissance réputée être un des catalyseurs du dénouement prenant ici la forme spécifique de l'aveu du secret. Si l'on considère cette structure tripartite, l'élément premier concerne le recrutement des factieux sous le sceau du secret, première étape qui culmine dans la scène essentielle du pacte. Les nécessités dramatiques et les contraintes de la représentation scénique expliquent sans doute que ce premier temps de la conjuration soit toutefois moins développé au théâtre que dans l'équivalent en prose que nous étudierons plus bas. Toutefois, la scène du pacte est parfois utilisée pour solenniser le projet factieux, comme ici, au

⁵⁸⁸ *Ibid.*, acte III, scène 2, vers 791-800.

⁵⁸⁹ Tristan, *La Mort de Sénèque*, *op. cit.*, acte II, scène 3, vers 501-504, p. 41.

moment où Manlius introduit Servilius dans la société des conjurés et lui demande en conséquence de prêter serment comme les autres :

Je te veux, avant tout, présenter à Rutile,
Comme il est d'un esprit exact & difficile,
Il faudra qu'un serment, où tous se sont soumis,
De ta foi, dans ses mains assure nos amis⁵⁹⁰.

Le pacte, sous cette forme explicite, est pourtant rare, au point qu'on ait voulu faire dériver cette idée, dans le texte précédemment cité, de l'ouvrage de Saint-Réal dont il s'inspire. Quoi qu'il en soit, c'est sur le second temps de la tragédie, à savoir la crise et ses conséquences, que repose bien souvent le succès des pièces étudiées, et cela explique le soin avec lequel ces scènes pivots ont été construites – que la crise elle-même provienne d'une trahison ou bien d'un événement critique plus ou moins apparenté (comme un renversement d'alliance, ou la révélation d'un secret même s'il n'est pas politique). Le personnage du traître, dont le portrait psychologique est un des enjeux du drame, n'était pas sans poser un épineux problème aux dramaturges, qui ont souvent résolu la difficulté de manière similaire. Pour ne pas faire déchoir le personnage du traître de son statut noble lui permettant de partager la scène tragique avec les autres protagonistes, et partant diminuer la puissance tragique de son dilemme, les dramaturges eurent recours à un personnage de moindre rang, perfide instigateur du désir de délation. Ce dernier se trouve être de statut social moindre, qu'il s'agisse de l'amante ou de la femme du traître (ainsi Valérie dans *Manlius Capitolinus*), ou encore d'un esclave ou d'un affranchi (tel que Milicus dans *La Mort de Sénèque*). Dans certains cas, pourtant, la trahison est plus frontale : elle est le fait de personnages mus par des passions coupables, en particulier par l'ambition ; ainsi d'Agrippine qui dénonce Séjanus à la scène 3 de l'acte III, ou de Livilla qui révèle la conjuration à Tibère à la scène 1 de l'acte V, dans la pièce de Cyrano. En effet, dans *La Mort d'Agrippine*, la tension tragique est portée par la fureur des passions qui provoquent elles-mêmes la crise, tandis qu'ailleurs, comme dans le *Brutus* de Catherine Bernard, la conjuration est éventée sans trahison délibérée, par un esclave, Vindicius, alors que, envoyé chez Aquilius, parent des Tarquins chassés de Rome, il surprend par hasard une conversation compromettante⁵⁹¹. Mais si, dans la pièce de Catherine Bernard, le traître proprement dit n'occupe pas le devant de la scène, c'est que la crise porte plus précisément sur une autre trahison : l'implication des deux fils de Brutus dans la conjuration et la difficile décision que ce dernier devra prendre à leur égard. Quoi qu'il en soit de cette diversité de traitement de la crise tragique, ce qui importe dans notre

⁵⁹⁰ Antoine de La Fosse, *Manlius Capitolinus*, op. cit., acte II, scène 1, p. 27.

⁵⁹¹ Catherine Bernard, *Brutus*, op. cit., acte IV, scène 1, p. 43.

perspective est le rôle essentiel qu'y joue la révélation du secret et, dans la mesure où il existe, la part qu'y prend le traître, dont le geste est toujours soigneusement motivé et préparé en amont.

Or le traître, figure sur laquelle il faut nous arrêter quelque temps, apparaît le plus souvent comme un personnage contrasté ; il est rarement, comme ce Procule décrit dans *La Mort de Sénèque*, « une Ame assez foible ardante à l'intérêt »⁵⁹². Le plus souvent, il apparaît au contraire comme un personnage courageux et généreux, instinctivement porté à soutenir ses amis comme à combattre pour le bien commun ; c'est d'ailleurs le heurt de ces deux postulations contradictoires entre le bien commun et l'amitié conjuratoire qui fait habituellement le fond du drame psychologique traversé par le personnage du traître. À ce titre, l'une des figures les plus tragiques de ce caractère est sans doute Servilius dans la pièce de La Fosse. Parce qu'il redoute en lui un « manque de foi »⁵⁹³, le soupçonneux Rutilie décide, avec l'accord de Manlius, de soumettre Servilius à une épreuve de vérité qui consiste en un récit détaillé des scènes les plus violentes auxquelles la conjuration s'apprête à donner lieu, comme en témoigne cette tirade où Rutilie rapporte en présence de Servilius un discours qu'il aurait tenu aux conjurés :

Qu'une pitié sur-tout, indigne de leur cœur,
A nos Tyrans détruits ne laisse aucun vengeur.
Femmes, Peres, enfans, tous ont part à leurs crimes,
Tous sont de nos fureurs les objets légitimes.
Tous doivent... Mais, Seigneur, d'où vient qu'à ce récit
Votre visage change, & votre cœur frémit⁵⁹⁴ ?

Ébranlé par les images dysphoriques du carnage qui se prépare, le traître naissant a bien du mal à déguiser ses sentiments. Si ce dernier parvient à donner momentanément le change en répliquant : « je frémis à vos yeux de joie & de surprise »⁵⁹⁵, Rutilie aura finalement raison de la compassion de Servilius pour ses concitoyens, en redoublant la peinture pathétique de la licence militaire, qui, dit-il, fera voir et entendre :

Les cris, les pleurs, enfin toute la violence,
Où du soldat vainqueur s'emporte la licence ;
Souvenons-nous, Amis, dans ces momens cruels,
Qu'on ne voit rien de pur chez les foibles mortels ;
Que leurs plus beaux desseins ont des faces diverses,
Et que l'on ne peut plus, après tant de traverses,
Rendre par d'autre voie, à l'Etat agité,
L'Innocence, la Paix, enfin la Liberté⁵⁹⁶.

⁵⁹² Tristan, *La Mort de Sénèque*, *op. cit.*, acte II, scène 3, vers 532, p. 43.

⁵⁹³ Antoine de La Fosse, *Manlius Capitolinus*, *op. cit.*, acte III, scène 6, p. 49.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, acte III, scène 5, p. 47.

⁵⁹⁵ *Loc. cit.*

⁵⁹⁶ *Ibid.*, acte III, scène 5, p 47-48. On comparera ce passage au discours de Renaut dans l'ouvrage de Saint-Réal, qui fournit à La Fosse la matrice structurale et les images de cette tirade. Voir Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, *op. cit.*, p. 246-257.

Paradoxalement, c'est en effet cette épreuve de vérité qui confirme Servilius dans sa résolution de trahir ses amis ; comme le constate Rutile, Servilius écoutait en effet ce discours martial et cataclysmique « rêveur, triste, interdit, / Les yeux mal assurés »⁵⁹⁷, signes visibles du trouble qui agite son âme. De fait, suivant les conseils de Valérie, attachée à l'ordre républicain, car fille du consul Valérius, Servilius décide de trahir ses amis, non sans avoir obtenu au préalable l'assurance « que le Sénat pardonne à tous les Conjurés »⁵⁹⁸. Mais la spécificité des traîtres de conjurations, du moins lorsque le caractère du personnage bénéficie d'une attention particulière, tient à l'exacte symétrie des dilemmes observables de part et d'autre de l'acte de trahison proprement dit. En effet, à peine son geste commis, Servilius est de nouveau rejeté dans l'incertitude, encore accrue après une scène de confrontation pathétique avec son ami trahi. Le traitant de « lâche », d'« indigne Romain », « né pour l'esclavage »⁵⁹⁹, Manlius exprime avec force le profond dégoût moral que lui inspire Servilius, qu'il a pourtant voulu jusqu'au bout préserver des soupçons des autres conjurés :

J'ai ri de leurs soupçons, j'ai retenu leurs bras,
 Qui t'alloient prévenir par ton juste trépas.
 A leur sage conseil que n'ai-je pu me rendre !
 Ton sang valoit alors qu'on daignât le répandre ;
 Il auroit assuré l'effet de mon dessein ;
 Mais sans fruit maintenant il souilleroit ma main ;
 Et trop vil à mes yeux pour laver ton offense,
 Je laisse à tes remords le soin de ma vengeance⁶⁰⁰.

De fait, Servilius ne tarde pas à faire sienne la voix de son ami, pour se tourmenter lui-même des ces « noms affreux, entendus pour la première fois » :

Moi lâche ! moi perfide ! & je vivrais encore ?
 Moi-même autant que lui je me hais, je m'abhorre.
 Il m'a contre moi-même inspiré sa fureur. [...]
 Forçons-le de douter, en voyant mes efforts,
 Qui l'emporte en mon coeur du crime, ou du remords⁶⁰¹.

Par une dynamique inverse à celle des scrupules loyalistes, que Servilius exprimait de façon pathétique avant de trahir ses amis et qui étaient fondés sur la répugnance à répandre le sang de tant de romains innocents inévitablement appelés à être enveloppés dans le carnage, les remords du traître vont le pousser à agir comme le plus radical et le plus emporté des conjurés : Servilius est en effet le seul d'entre eux qui prend le parti d'accompagner Manlius, finalement condamné par le Sénat en dépit des promesses d'amnistie, dans un suicide jumeau par lequel :

Tous deux précipités au pied du Capitole,

⁵⁹⁷ *Ibid.*, acte III, scène 6, p. 50.

⁵⁹⁸ *Ibid.*, acte IV, scène 2, p. 54.

⁵⁹⁹ *Ibid.*, acte IV, scène 4, p. 61.

⁶⁰⁰ *Loc. cit.*

⁶⁰¹ *Ibid.*, acte IV, scène 5, p. 62.

Ils meurent embrassés, tristes sujets d'horreur,
Où l'on voit l'amitié consacrer la fureur⁶⁰².

Ainsi meurt ce traître exemplaire, en illustrant la profondeur du dilemme entre lois de la patrie et lois de l'amitié.

Mais les tragédies de conjuration ne présentent pas toujours une figure de traître hissée à un tel degré de tragique moral, et par exemple *Brutus* apparaît comme une pièce dans laquelle le secret est éventé quasi par hasard. Il faut donc, pour finir, chercher ailleurs la spécificité de la représentation du secret dans nos tragédies, en se tournant notamment vers la dernière des trois scissions que nous évoquions précédemment, celle qui accompagne le dénouement du drame. En effet, l'épilogue des tragédies de la conjuration permet de mieux comprendre le parti que les dramaturges ont tiré du cycle de vie du secret dans les événements qu'ils avaient choisi de traiter. Ce cycle de vie donne lieu à ce qu'on pourrait appeler une dramaturgie de la réversibilité du secret, au sens où la progressive construction du secret factieux jusqu'à la crise au cœur de la pièce est ensuite – et avec une éventuelle lenteur qui n'est pas sans lien avec le plaisir tragique – déroulée, pour ainsi dire, à l'envers. Le nouement du secret, nous l'avons dit, est plus ou moins rapide, et il arrive même que la pièce commence alors que le pacte est déjà conclu ; en revanche, la révélation du secret, avec toutes les étapes symétriques à son élaboration, constitue souvent l'élément porteur de l'intérêt dramatique. Certes, cela n'est guère étonnant dans la mesure où le secret, qu'il soit ou non politique, a toujours occupé une grande place sur la scène tragique depuis l'Antiquité – pour Aristote, il s'agit comme on sait d'un rouage essentiel de la *catharsis* puisque le secret participe de plain pied à une structure qui mène à la « reconnaissance », par le protagoniste, d'un mystère qu'il ignorait tragiquement. Cette place centrale du secret est encore accrue à l'âge classique par l'ampleur de la réflexion sur la dissimulation et le machiavélisme. Tous les modes du secret – diffracté, différé, partiel, voire creux – ont tour à tour été sollicités pour nouer et dénouer les tragédies ; et l'on se souvient, entre autres, du parti que Barthes tirait jadis du secret dans son analyse de *Phèdre* conçue comme tragédie de la parole⁶⁰³.

Or, à bien des égards, les tragédies qui nous occupent sont également des tragédies de la parole, et l'on noterait d'ailleurs plus d'une réminiscence de l'aveu de Phèdre à CÉnone (notamment dans la forme même des séries de trahisons partielles qui finissent par anéantir le secret). La scène 2 de l'acte III de *Manlius* paraît révélatrice, en ce sens, par l'investigation inquiète que Valérie mène jusqu'à un acmé qui constitue en fait la crise tragique :

Valérie :

⁶⁰² *Ibid.*, acte V, scène 8, p. 83-84.

⁶⁰³ Roland Barthes, *Sur Racine*, Paris, Éditions du Seuil, « Pierres vives », 1963, 173 p., p. 109 et sv.

De tant d'armes, Seigneur, l'amas prodigieux,
 Qu'avec soin Manlius fait cacher dans ces lieux,
 Après ce qu'on a dit de ses projets sur Rome,
 Marquent d'autres desseins, que la perte d'un homme
 De ses affronts récents encor tout furieux,
 Sur le Sénat sans doute il va faire...

Servilius :
 Grands Dieux !
 Qu'osez-vous pénétrer ? Savez-vous, Valerie,
 Quel péril désormais menace votre vie⁶⁰⁴ ?

L'interjection de Servilius qui vaut acquiescement à la vérité des propos de Valérie, de même que les conséquences tragiques et irréversibles de la parole ainsi libérée rappellent en effet la scène 3 de l'acte I de *Phèdre*. Certes, dans les tragédies de conjuration, il s'agit assez rarement d'aveux véritables, mais plus souvent d'interrogatoires et d'épreuves de vérité dans le cadre de rapports de pouvoir. Mimétique de l'aveu, la scène de l'épreuve de vérité acquiert alors une puissance tragique emblématique, comme nous l'avons pressenti avec l'exemple de *La Fosse*. Ayant obtenu des indices – valant quasiment des preuves – de l'implication d'Agrippine dans le complot, que Séjanus vient d'avouer en implorant pardon, Tibère, à la première scène de l'acte IV, imagine néanmoins le plaisir qu'il aurait à prendre la veuve de Germanicus à son propre piège, et à la contraindre de faire un plein aveu malgré elle : pour ce faire, la stratégie de Tibère, qui est aussi la plus courante en la matière, consiste à feindre une délation accusant Agrippine, et à observer attentivement la réaction de son interlocutrice :

Ce langage muet des yeux avecque l'âme
 Me pourra découvrir le complot qu'elle trame.
 Je feindrai de savoir qu'elle en veut à mes jours,
 Afin que si son front pâlit à ce discours,
 Il soit, pour la convaincre, un indice contre elle⁶⁰⁵.

Les scènes de confrontation de ce type se multiplient après la crise de l'événement du secret, et forment souvent la matrice des deux derniers actes des tragédies de la conjuration ; en effet, il est rare que l'ensemble du secret soit révélé d'emblée, tandis que sa révélation partielle agit habituellement par effets d'entraînement jusqu'à renverser de proche en proche l'ensemble de la pyramide factieuse.

C'est ce que l'on peut observer dans la pièce de *Cyrano*. On y voit d'abord Agrippine sur le point de se trahir malgré le déguisement de ses propos : à la scène 2 de l'acte III, elle dénonce Séjanus pour donner le change et contrer la stratégie de Tibère, mais Séjanus, opportunément caché derrière un rideau, se jette alors aux pieds du prince pour avouer sa faute. Ce dernier aveu motive, au

⁶⁰⁴ Antoine de La Fosse, *Manlius Capitolinus*, *op. cit.*, acte III, scène 2, p. 40.

⁶⁰⁵ *Cyrano* de Bergerac, *La Mort d'Agrippine*, *op. cit.*, acte IV, scène 1, vers 1017-1020.

début de l'acte IV, la trahison de Livilla, amante de Séjanus, prête à tout pour sauver son amant et pour perdre Agrippine, qui est sa rivale à la fois pour le trône et pour le cœur de Séjanus. Coup de théâtre final, qui achève de dévider l'entrelacs du secret, au moment où Livilla obtient la condamnation d'Agrippine, à la scène 2 de l'acte V, et fâchée que la mort continue d'unir les deux amants, Livilla se fait mener vers Tibère, lui promettant la révélation d'un dernier secret, le nom du dernier des conjurés : à savoir elle-même. Il y a donc, dans *La Mort d'Agrippine*, une véritable gradation dans la puissance dramatique attachée au développement du secret, qui culmine dans un coup de théâtre – le dernier de la pièce étant, comme on sait, le fait qu'Agrippine, contrairement à ce que laisse attendre le titre en trompe-l'œil, ne meurt pas réellement mais plutôt, comme le veut Tibère, nourrit « un trépas éternel dans la peur de mourir »⁶⁰⁶. Un coup de théâtre tout aussi tragique amène le dénouement du *Brutus* de Catherine Bernard : avec un décalage caractéristique de la rétention dramatique du secret, le protagoniste apprend d'abord la formation d'une conspiration, à la scène 2 de l'acte IV, sans qu'on sache l'informer précisément du « nom des conjurez »⁶⁰⁷ ; mais Valérius, à la scène suivante, révèle pourtant qu'un de ses fils, Tiberinus, fait partie du complot – bien qu'il faille encore attendre la scène de confrontation, à la scène 5 du même acte, pour voir Brutus au fait de la vérité sur Tiberinus : coup de théâtre à la scène suivante, Titus, dont Brutus faisait justement l'éloge, avoue lui aussi sa participation coupable au complot. Ainsi la révélation lente de la totalité du secret de la conjuration nourrit une péripétie diffractée, ou plutôt c'est le cycle de vie du secret lui-même qui forme le fond des étapes tragiques, de la crise au dénouement.

En ce sens, c'est sans conteste dans *La Mort de Sénèque* que la dramaturgie du secret est exploitée au maximum de ses possibilités. D'abord parce que Tristan, en accord avec la tradition historique, a introduit, avec Procule, une première trahison, à la scène 6 de l'acte II, qui ne porte pas à conséquence, mais révèle d'emblée l'importance du danger couru par les conjurés. Ensuite, parce que, une fois le secret réellement percé grâce au témoignage de l'affranchi Milicus⁶⁰⁸, le spectateur assiste à la propagation lente des accusations : la confession de l'affranchi n'incrimine d'abord que son ancien maître Sévinus ainsi que Natalis, confident de ce dernier. Mais, avec un comble d'ironie tragique, c'est Rufus, « capitaine des gardes » (selon les termes anachroniques de Tristan), qui se voit chargé de mener l'interrogatoire, débouchant sur d'autres révélations :

Rufus, prenant Sevinus au collet :
Parle avant qu'on t'entraîne avecque violence :
Nomme les Conjurez.

⁶⁰⁶ *Ibid.*, acte V, scène 7, vers 1619-1620.

⁶⁰⁷ Catherine Bernard, *Brutus*, *op. cit.*, acte IV, scène 2, p. 46.

⁶⁰⁸ Tristan, *La Mort de Sénèque*, *op. cit.*, acte III, scène 2, vers 946 et sv., p. 71-73.

Sevinus :
 Ne presse point ma foy :
 Si tu me fais parler, je parleray de toy.

Rufus :
 Nomme-les, nomme-les.

Sévinus :
 O l'impudence extrême !
 Que ne te resous-tu de les nommer toy mesme⁶⁰⁹.

Enfin, Sévinus interrogé seul et poussé par la promesse de l'impunité que lui fait espérer Sabine, finira par livrer la liste des conjurés, auxquels Sabine, par jalousie et vengeance, adjoindra le malheureux Sénèque, bien qu'il eût refusé de tremper dans le complot – tout en s'abstenant de le révéler à l'empereur, ce qui, il est vrai, constituait en soi un délit assimilable au crime de lèse-majesté. La manière dont le philosophe accepte l'ordre du prince, sans même une velléité de contestation, constitue assurément le dernier coup de théâtre de la pièce de Tristan, et peut-être aussi une dernière extension des cercles concentriques ordonnés autour du secret factieux, puisque le silence et la résignation de Sénèque semblent également cacher, chez lui, une approbation tacite du principe même de la conjuration, que Lucain ne fut d'ailleurs pas loin d'obtenir de lui, à la scène 3 de l'acte II. En portant le drame et en nourrissant les étapes cruciales du spectacle tragique, le secret joue donc, dans les tragédies de la conjuration, un rôle décisif du point de vue dramatique, voire esthétique. Après avoir évoqué ainsi l'ampleur que ce type de pièces donne aux considérations techniques, et notamment au secret dont elles tirent une spécificité dramaturgique, reste, comme nous l'annoncions, à envisager ce corpus du point de vue de sa signification morale et politique et à chercher s'il existe une spécificité des textes étudiés en ce domaine.

Or, tandis que les deux sous-groupes que nous avons délimités précédemment renvoient à une signification politique clairement exhibée, il n'en va pas de même de ce dernier groupement de tragédies de la conjuration. Rappelons que, d'un côté, les pièces de type « tragédie des cabales » nous sont apparues pessimistes, mettant en évidence l'irréversible pente de tout pouvoir vers la tyrannie, tandis que, de l'autre, les pièces apparentées aux « tragédies du coup d'État » portent sur scène une vision idéale du bon gouvernement, même si cette vision ne devient une réalité qu'après la traversée d'épreuves tragiques. Or si cet aspect sombre ou solaire permet une description assez claire du sens politique global des pièces envisagées, il n'en va pas de même en ce qui concerne les « tragédies de la conspiration ». Et ce, non pas parce qu'elles seraient exemptes de marqueurs politiques, mais plutôt parce qu'elles en multiplient les avatars contradictoires. Ainsi, le problème tient principalement à ce que les tragédies de la conjuration semblent tour à tour, ou plutôt d'un

même mouvement, sombres et solaires, optimistes et pessimistes dans la vision du pouvoir qu'elles proposent, rassemblant concomitamment en leur sein les leçons politiques de la tragédie de conjuration type cabale et coup d'État. Dominique Moncond'huy, dans un article déjà cité où sont étudiées comme des types représentatifs les pièces de Scudéry, Corneille, Tristan et Cyrano, établissait judicieusement un partage entre quatre catégories de tragédies de la conspiration⁶¹⁰ : ce classement nous servira ici de point de départ. Le critique proposait de distinguer ces pièces en fonction de la manière dont elles représentent le prince et les conjurés, et partant en fonction de leur signification politique. La première de ces catégories regrouperait des pièces où les conjurés apparaissent sous un jour sombre, mus par des motifs de pur intérêt, et où, en retour, le prince serait seul l'objet de la pitié ou de l'admiration. La seconde possibilité dramaturgique évoquée par Dominique Moncond'huy consiste à présenter les conjurés comme « plutôt justes, éventuellement idéalistes », et le pouvoir comme détenu par un prince « qui a pu être un tyran d'usurpation mais qui gouverne désormais pour le bien de tous » : en ce sens, terreur et pitié seraient les produits cathartiques à la fois de la représentation des conjurés et du prince. Dans cette rubrique se rangeraient *Cinna* et *La Mort de César* – même s'il nous semble extrêmement difficile, sinon impossible, de ranger dans la même catégorie deux dramaturgies si radicalement opposées ; non seulement, on peut douter de la pureté des intentions de la cabale sénatoriale contre César, mais encore le pouvoir de César dérive vers la tyrannie, comme nous l'avons montré, et il meurt en tyran, prononçant des paroles exactement symétriques de celles d'Auguste dans *Cinna* : « je suis clement, mais juste » – là où, bien entendu, Auguste fait le chemin inverse, passant de l'exercice tyrannique de la justice à la clémence du prince accompli. La troisième possibilité, selon Dominique Moncond'huy, consiste à faire du prince « un tyran définitif », ce qui revient à donner aux conjurés « une 'légitimité' certaine », et tel serait le cas dans *La Mort de Sénèque*. Cependant, outre qu'une telle solution est à peu près inenvisageable de façon frontale dans le contexte du milieu du XVII^e siècle, comme nous avons tâché de le montrer aux chapitres précédents, il est d'ailleurs douteux que les conjurés réunis autour de Pison et d'Épicaris soient gratifiés d'une quelconque légitimité ; à rebours, comme nous le verrons et comme l'a parfaitement analysé Madeleine Bertaud, les mobiles des conjurés, du moins avant l'entrée en scène d'Épicaris, font douter de l'ingénuité de leur motivation, suffisamment en tout cas pour que terreur, pitié, ou encore admiration ne puissent être portées qu'« au seul bénéfice des conjurés ». Enfin, dernière possibilité envisagée par Dominique Moncond'huy, le dramaturge pourrait « faire du prince un vrai tyran et des conjurés des personnes

⁶⁰⁹ *Ibid.*, acte IV, scène 3, vers 1333-1337, p. 97.

⁶¹⁰ Dominique Moncond'huy, « La tragédie de la conjuration et ses enjeux au XVII^e siècle », art. cit., p. 85-87.

qu'aucun idéal ne motive », et ce cas, qui serait le plus « atypique », se trouverait emblématisé par *La Mort d'Agrippine*. Mais le critique précise aussitôt, nuancant de fait ce modèle radical, qu'une « Agrippine peut certes susciter quelque compassion, un Séjanus quelque admiration »... Ainsi, même dans la tragédie de *Cyrano*, qui nous semble également être la plus noire de toutes celles évoquées précédemment, les personnages ne sont pas tout d'une pièce, et le sens politique, à savoir l'éloge ou la critique des conjurés, l'éloge ou la critique du prince, est sujet à caution. Ceci posé, la même *Mort d'Agrippine*, que Dominique Moncond'huy semble vouloir isoler dans une catégorie distincte de toutes les autres, apparaît finalement au critique comme « une anti-tragédie de la conjuration ». Cette étiquette paradoxale, qui nous semble d'ailleurs contestable, ruine le classement proposé précédemment par le critique. Or si le découpage quaternaire proposé paraît fragile au point de se contredire ainsi, n'est-ce pas parce qu'il s'appuie sur des catégories politiques non pertinentes lorsqu'il s'agit d'appréhender la tragédie de l'âge classique ? Ou bien faut-il chercher un autre mode de discours politique, un autre fonctionnement de l'exemplarité politique dont relèverait l'ensemble des textes étudiés ?

Certes, loin de nous l'idée d'affirmer l'absence de signification politique de ce théâtre, comme le fait par exemple Alain Couprie, soutenant, dans un article déjà cité, que « pas plus que la conspiration, le coup d'État n'a donc de valeur, ni de sens par lui-même. Ils appartiennent moins à des notions juridiques qu'à des situations théâtrales »⁶¹¹. Même si nous ne croyons pas, à la manière de Georges Couton, au fonctionnement « allégorique » des productions théâtrales classiques qui, par le biais de la fable, qu'elle soit ancienne ou moderne, auraient un sens essentiellement circonstanciel⁶¹², nous ne pensons pas non plus que les diverses représentations de conjurations aient une valeur purement et simplement dramatique, comme ici Alain Couprie et, sur un plan plus général, comme le pense également Georges Forestier⁶¹³. Ni purement circonstancielle, ni strictement dramatique, la conjuration au théâtre est un biais pour représenter tragiquement des événements à la fois topiques dans la pensée politique et, au moins potentiellement, historiques et « réels » ; ce qu'il nous faut comprendre pour toucher le sens profond des pièces, c'est donc la

⁶¹¹ Alain Couprie, « Coups d'État ou coups de théâtre ? Corneille entre ambiguïtés idéologiques et nécessités dramatiques », art. cit., p. 104.

⁶¹² Georges Couton avance par exemple que « la clef de Nicomède est l'histoire intérieure de notre pays dans l'année 1650-1651. Nicomède est M. le Prince clairement reconnaissable » (Georges Couton, *Corneille et la Fronde. Théâtre et politique il y a trois siècles*, Clermont-Ferrand, G. de Bussac, « Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont », 1951, p. 75). L'obsession des clefs chez Couton vient d'une conviction profonde, clairement mise en avant dès l'introduction, selon laquelle l'allégorie apparaît comme « une forme de la pensée de notre XVII^e siècle, nous dirions presque une catégorie de son entendement » (*Ibid.*, p. 7. Nous soulignons).

⁶¹³ Voir notamment Georges Forestier, *Essai de génétique théâtrale : Corneille à l'œuvre*, Paris, Klincksieck, « Collection d'esthétique », 1996, 387 p. S'opposant à l'idée d'une justification contextuelle, Georges Forestier soutient

manière dont la fiction se saisit d'un motif politique à la fois théorique et factuel pour, tout en cherchant à atteindre les buts du spectacle tragique, faire réfléchir le spectateur sur les fondements du bon gouvernement. Ce résultat semble atteint, à nos yeux, grâce à l'ambivalence généralisée de la représentation à la fois des conjurés et du prince. Il y a en effet un principe de dédoublement dans les pièces étudiées, qui concerne autant le pouvoir que les opposants au pouvoir.

Ainsi les conjurés, pour commencer par eux, sont tour à tour l'objet, au cœur des mêmes tragédies, de descriptions antagonistes menant aussi bien à l'héroïsation qu'à la condamnation. L'étude des motifs que les factieux mettent en avant pour justifier leur action permet justement d'en faire ressortir le caractère ambivalent, dans la mesure où les conjurés semblent tantôt obéir aux valeurs les plus nobles – telles que le bien commun de la patrie, le sentiment de l'honneur ou l'éthique de l'amitié –, et tantôt aux mobiles les plus bas – tels que la simple poursuite des plaisirs, la quête de la vengeance ou la soif du pouvoir. Prenons quelques exemples pour illustrer une ambivalence que l'on rencontre principalement sous deux formes qui seront étudiées tour à tour – la première fondée sur l'opposition entre des personnages antagonistes (l'un étant l'inverse et le faire-valoir de l'autre) ; la seconde montrant le clivage au cœur d'un seul et même personnage, à travers le dilemme moral qui le traverse, souvent rythmé de palinodies tragiques. La pièce de Catherine Bernard présente de manière exemplaire une opposition interne entre deux types de conjurés, le héros et le dépravé, telle qu'elle surgit du face à face entre Tibérinus et de Titus, les deux fils de Brutus. Certes, tous deux sont mêlés à la conjuration, mais pour des motifs bien différents, et ils adoptent des attitudes si opposées après la découverte des faits que l'antagonisme des personnages permet au dramaturge de construire un véritable diptyque dans les dernières scènes de l'acte IV. Ainsi, Titus apparaît comme le digne fils de son père, refusant d'abord la main d'Aquilie si c'est au prix d'une trahison contre son pays, et promettant finalement le silence à son amante, sans cacher que sa dissimulation coupable ne l'empêchera pas d'être « plus ardent à venger sa Patrie »⁶¹⁴ ; en revanche, Tibérinus, épicurien et peu soucieux du bien commun, préfère l'« étroite amitié » des princes aux « nœuds du sang », et cela parce que « l'inflexible rudesse » des gouvernants de la république naissante est peu agréable à cette « libre jeunesse » :

Et tous avec les Rois veulent voir de retour
Les plaisirs, la licence, & l'éclat de la Cour⁶¹⁵.

que le choix du sujet de la fable aurait pour seul critère la valeur dramatique et les possibilités nouvelles d'exploration esthétique.

⁶¹⁴ Catherine Bernard, *Brutus*, op. cit., acte III, scène 1, p. 35.

⁶¹⁵ *Ibid.*, acte II, scène 1, p. 16.

Plus encore, une fois le complot éventé, les deux fils de Brutus adoptent une attitude diamétralement opposée : d'un côté Tibérinus, sans « le moindre repentir », tâche de faire parler « les droits de la nature » et la voix du sang pour fléchir son père et l'entraîner ainsi à la clémence, de l'autre, Titus se présente lui-même devant son père en ces termes :

Ouy, Titus engagé sans estre resolu,
N'auroit point achevé ce qu'il avoit conclu.
Mais je suis criminel, je reviens, je m'accuse.
Et qui cherche à mourir, ne cherche pas d'excuse⁶¹⁶.

De surcroît, Titus se hisse consciemment jusqu'à l'héroïsme patriotique, en demandant l'affranchissement pour l'esclave délateur, auteur du salut de la patrie qui coïncide pourtant avec sa propre mort. Chargée d'un fort potentiel dramatique, l'opposition de ce que l'on pourrait nommer le bon et le mauvais conjuré brouille la portée politique des textes. *La Mort de Sénèque* fournit une leçon similaire. Épicaris mise à part, personnage qui ne semble mû que par l'horreur de la tyrannie, le reste des conjurés agit suivant des mobiles sans grande noblesse : si Lucain cherche à plaire à Épicaris⁶¹⁷, Sévinus, Pison et Rufus brûlent « d'un feu de vengeance »⁶¹⁸. La vengeance fait d'ailleurs partie, au premier chef, de ces motifs bas qui entraînent les conjurés, et dont on sait l'importance (jadis étudiée par Elliott Forsyth⁶¹⁹) à travers l'ensemble du théâtre classique. À cet égard, de nouveau, une opposition est ménagée entre les tenants de la vengeance, même au détriment de la patrie, et ceux qui, par souci de leur gloire, c'est-à-dire par respect à la fois pour ce qu'ils se doivent à eux-mêmes et pour ce qu'ils doivent au public et à l'État, prônent le pardon. Dans la pièce de Cyrano, Agrippine apparaît comme un monstre d'orgueil et tout est sacrifié au « plaisir furieux que la vengeance donne »⁶²⁰ et ce, jusqu'au trône même que Tibère offre de lui remettre⁶²¹. Manlius magnifie également la vengeance, source unique de ses menées conspiratrices ; l'*hybris* du personnage paraît même dans la façon qu'il a de présenter la vengeance à Servilius comme :

⁶¹⁶ *Ibid.*, acte IV, scène 6, p. 56.

⁶¹⁷ Voir Tristan, *La Mort de Sénèque*, *op. cit.*, acte II, scène 3, vers 549-552, p. 44 :

Aussi toute l'amour qu'il faut que l'on explique
Doit avoir pour objet la liberté publique :
C'est ce qui des grands cœurs eschauffe les desirs,
Et qui doit t'obliger à pousser des soupirs.

⁶¹⁸ *Ibid.*, acte II, scène 1, vers 322, p. 32.

⁶¹⁹ Elliott Christopher Forsyth, *La Tragédie française de Jodelle à Corneille : 1553-1640 : le thème de la vengeance*, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, H. Champion, 1994, 484 p. On verra également la manière caractéristique dont la vengeance est placée en sous-titre d'une autre tragédie de conspiration que nous n'étudions pas ici : il s'agit de la pièce de Guyon Guérin du Bouscal, *La Mort de Brute et de Porcie ou La Vengeance de la mort de César*, tragi-comédie, Paris, T. Quinet, 1637, viii-104 p., in-4.

⁶²⁰ Cyrano de Bergerac, *La Mort d'Agrippine*, *op. cit.*, acte II, scène 3, vers 538.

⁶²¹ *Ibid.*, acte II, scène 2, vers 505-506 :

Règne, je te l'ordonne, et régner, fais connaître
Que tu sais m'obéir encor comme à ton Maître.

Un privilège illustre, un des droits glorieux
 Qu'un homme tel que toi partage avec les Dieux⁶²².

Il importe ici de noter que la vengeance est précisément ce qui rend caduque, de la part des conjurés, toute prétention à quelque noblesse de vue dans leur dessein politique ; le même Manlius prétend ainsi expliquer le sens de son action en termes politiques, mais ceux-ci s'avèrent symptomatiquement incapables d'offrir une réelle alternative au régime consulaire :

De nos prédécesseurs qu'elle fut l'imprudence,
 Qui détruisant d'un Roi la suprême puissance,
 Sous un nom moins pompeux se sont fait deux tyrans,
 Qui, pour nous accabler, sont changés tous les ans,
 Et qui tous l'un de l'autre, héritant de leurs haines,
 S'appliquent tour à tour à resserrer nos chaînes⁶²³ !

Les reproches que Valérie adresse à Servilius permettent également de souligner la vanité d'une action prétendument politique qui n'est fondée en réalité que sur le désir de vengeance. À son amant qui lui déclare vouloir verser « un mauvais sang, pour en purger l'État », Valérie réplique en effet :

Et de quel sang plus pur pouvez-vous bien prétendre
 De remplacer celui que vous voulez répandre ?
 De qui prétendez-vous sauver votre Pays⁶²⁴ ?

Valérie incarne donc la position opposée à celle de Servilius qui adopte pour lui-même la vengeance de son ami et la prolonge par son propre désir de laver l'injure que lui a infligée Valérius. Or la fille de ce dernier lui reproche précisément de si bas motifs : « Vous, à votre vengeance immoler votre gloire »⁶²⁵ ... De fait, ce reproche paraît si bien fondé que Valérie obtient gain de cause ; Servilius se retire de la conjuration, du moins momentanément, puisque, bientôt bourrelé de remords, ce dernier revient pour sauver son ami ou mourir avec lui. Car c'est en effet l'amitié qui est le plus puissant

⁶²² Antoine de La Fosse, *Manlius Capitolinus*, op. cit., acte II, scène 1, p. 25.

⁶²³ *Ibid.*, acte III, scène 5, p. 46.

⁶²⁴ *Ibid.*, acte III, scène 2, p. 42.

⁶²⁵ On notera à ce sujet l'opposition constante entre la vraie et la vaine gloire, cette dernière étant assimilée à l'*hubris* des Grecs, et dont *La Mort d'Agrippine* offre un parfait représentant en Séjanus, comme le montre par exemple le dialogue suivant entre Séjanus et son confident, à la scène 4 de l'acte II :

Térentius :
 Mais le crime est affreux de massacrer son maître !

Séjanus :
 Mais on devient au moins un magnifique traître [vers 597-598...]

Térentius :
 Mais n'as-tu point d'horreur pour un tel parricide ?

Séjanus :
 Je marche sur les pas d'Alexandre et d'Alcide.
 Penses-tu qu'un vain nom de traître, de voleur,
 Aux hommes demi-Dieux doive abattre le cœur ? [vers 635-638]

ressort dramatique des tragédies de la conspiration et qui offre aux dramaturges les plus vastes possibilités pour illustrer l'ambivalence des héros qu'ils portent à la scène.

La topique de l'amitié permet également de mettre en valeur la manière dont, comme nous le disions précédemment, l'ambivalence est parfois inscrite dans un seul et même personnage. En effet, le heurt tragique entre l'amitié au sein de la société politique et l'amitié au sein de la société des conjurés est ce qui fait le fond du dilemme moral du traître. Servilius, dans la pièce de *La Fosse*, illustre parfaitement ce dilemme. Même s'il n'hésite pas un instant à tremper dans la conjuration que lui propose Manlius, Servilius est d'emblée présenté comme un héros ambigu, car le principe qui le pousse à la révolte tient à l'éthique de l'amitié qui, en soi et prise absolument, ne cesse d'être louée. Ainsi, c'est sous un jour très positif que le personnage est introduit, comme en témoignent les propos d'Albin, confident de Manlius, dans la scène d'exposition :

Et quel bonheur encor, que, sans être attendu,
Servilius hier se soit ici rendu !
Des devoirs d'un ami qu'avec zèle il s'acquitte !
A peine, loin de Rome, il apprend, dans sa fuite,
Du Sénat contre vous l'Arrêt injurieux,
Que, pour vous secourir, il revient en ces lieux⁶²⁶.

Obéissant aux « devoirs d'un ami », Servilius a su, en effet, comme il l'explique à Manlius peu après, se « garantir de cette erreur commune, / De trahir ses amis trahis par la fortune »⁶²⁷. Mais précisément, en vertu même de cette exacte soumission aux règles du devoir, Servilius est bientôt pris dans le dilemme qui oppose deux devoirs également impérieux, celui de servir son ami et celui de servir sa patrie. Ainsi ébranlé par les diverses épreuves que lui a réservées Rutilie et dont nous avons parlé, Servilius se retrouve seul devant un dilemme à résonances cornéliennes, pathétiquement exprimé à la première scène de l'acte IV :

Hé ! quel choix feras-tu ?
Deux écueils opposés menacent ta vertu.
En se sauvant de l'un, elle périt sur l'autre⁶²⁸.

⁶²⁶ Antoine de La Fosse, *Manlius Capitolinus*, *op. cit.*, acte I, scène 1, p. 9.

⁶²⁷ *Ibid.*, acte I, scène 3, p. 11.

⁶²⁸ *Ibid.*, acte IV, scène 1, p. 53. On comparera ce passage au fameux monologue de Rodrigue, à la scène 6 de l'acte I du *Cid* :

Que je sens de rudes combats !
Contre mon propre honneur mon amour s'intéresse :
Il faut venger un père, et perdre une maîtresse.
L'un m'anime le coeur, l'autre retient mon bras.
Réduit au triste choix ou de trahir ma flamme,
Ou de vivre en infâme,
Des deux côtés mon mal est infini.

On peut dire toutefois que le dilemme de Servilius est encore plus aigu que celui de Rodrigue, dans la mesure où c'est un même principe, l'amitié au sens classique du terme, principe en soi noble, qui sous-tend les deux options possibles.

Valérie qui devine en quoi consiste le dilemme de son amant en résume l'essence, en opposant les deux amitiés civiles et personnelles ; La Fosse prête à son personnage les vers suivants où se répondent significativement à la rime les deux amitiés en question, prolongeant sur l'ensemble du quatrain une même homophonie, encore accrue par un jeu d'assonances et de rimes internes :

Un juste repentir n'est-il donc plus permis ?
 Quoi ! pour ne pas rougir, devant quelques amis,
 Que séduit & qu'entraîne une aveugle furie,
 Vous aimez mieux rougir, devant vôtre Patrie ⁶²⁹ !

Or, à la différence du dilemme cornélien en définitive « sans tragique » puisqu'il impose au héros une hiérarchie des devoirs qui, par le sacrifice de soi à l'honneur de la race, finit par résoudre le dilemme (si l'on considère tout au moins l'exemple canonique du *Cid*), le principe tragique du dilemme des amitiés conspiratrices et civiles dans les tragédies de la conjuration est tel qu'il est impossible à trancher : cette configuration du dilemme fait toujours du traître un traître au second degré, appelé à revenir inévitablement, par oscillation, au second terme de l'alternative tragique. Si cette structure tragique s'applique sans doute dans une moindre mesure à la pièce de Cyrano, dans laquelle les égoïsmes sont poussés si loin qu'il n'est pas de fidélité vraiment concevable au principe de l'amitié, en revanche, le dilemme dont nous venons de parler permet d'expliquer une partie des effets tragiques dans les tragédies de Tristan, de Catherine Bernard et de La Fosse ; chez ce dernier surtout, le dilemme est exploité au maximum de ses possibilités. Certes, lorsqu'il dénonce Manlius tout en demandant des lettres d'abolition pour son crime, Servilius pensait résoudre le dilemme d'une manière habile mais, en réalité, à partir du moment où il dénoue les nœuds de l'amitié, il met en marche un cercle vicieux sans issue : en effet, il ne pourra par la suite réclamer les services de l'amitié ni de la part du Sénat, ni de la part des conjurés :

Tu trompes tes amis, tes ennemis te trompent,
 Et toi-même as rompu les mêmes nœuds qu'ils rompent⁶³⁰.

Prisonnier d'une telle circularité, le personnage du traître trahi essaie, pour en sortir, toutes les issues qu'il s'est lui-même condamnées. Souvent déçu par le camp qu'il a adopté après coup (la « patrie » pour Servilius, la conjuration d'Aquilius pour Titus), on le voit alors se tourner de nouveau vers l'ancienne amitié et mourir avec elle ou pour elle. Ainsi Titus réclame lui-même la mort au nom de « Rome », et Servilius aide Manlius à fuir la mort ignominieuse que lui réserve le sénat, dans un suicide spectaculaire par lequel les deux amis « meurent embrassés »⁶³¹. On comprend dès lors pourquoi le traitement de l'amitié dans les tragédies de la conjuration permet d'illustrer

⁶²⁹ *Ibid.*, acte IV, scène 2, p. 55.

⁶³⁰ *Ibid.*, acte IV, scène 8, p. 66.

⁶³¹ *Ibid.*, acte V, scène 8, p. 83-84.

l'ambivalence fondamentale des conjurés : principe bon en lui-même, il conserve quelque chose de positif même s'il est mis au service d'une cause condamnable – ambivalence que nous avons d'ailleurs entraperçue au chapitre précédent, à travers le traitement que lui réserve la tradition philosophique, notamment romaine.

Si une telle ambivalence de la figure du factieux rend délicate la tâche d'assigner une signification précise aux tragédies de la conjuration, ce flottement politique à première vue déconcertant est encore accru par l'ambivalence des hommes au pouvoir. En effet, dans l'ensemble des pièces étudiées ici, le pouvoir est certes toujours confirmé dans son existence, fût-elle tyrannique, par l'inévitable échec des conjurés, mais il est toujours aussi critiqué à l'occasion des nombreux débats politiques qui parsèment les textes. On peut penser tout d'abord que nos quatre tragédies à sujet romain exploitent l'inconstance politique topiquement attribuée aux anciens romains pour exalter, de façon biaisée, le pouvoir monarchique moderne. Tel est le sens des remarques d'Octavius, envoyé de Tarquin détrôné auprès des consuls, lorsqu'il ironise sur les conséquences de la révolte républicaine :

Ce forfait avec lui porte son châtiment.
Les Romains sont en proie à leur aveuglement,
Ils ne consultent plus les loix, ny la Justice,
Un caprice détruit ce qu'a fait un caprice⁶³².

Mais, plus que la critique de tel ou tel régime, ou l'accent mis sur les métamorphoses inévitables des formes étatiques, c'est l'essence même du pouvoir qui est questionnée dans les tragédies de la conjuration d'une manière singulièrement forte. Au-delà des formes précises du gouvernement, c'est donc la manière d'exercer le pouvoir qui est visée pour être critiquée ou louée. Ainsi, les motifs évoqués par Séjanus, dans la pièce de *Cyrano*, ne peuvent guère recueillir l'approbation de l'auditoire, dans la mesure où l'amant d'Agrippine dévoile sans fard sa propension à la tyrannie, et ce, quelle que soit la forme qu'il donnerait au pouvoir après l'avoir accaparé :

Si César massacré, quelques nouveaux Titans,
Elevés par mon crime au trône où je prétends,
Songent à s'emparer du pouvoir monarchique,
J'appellerai pour lors le peuple en République,
Et je lui ferai voir que par des coups si grands
Rome n'a point perdu, mais changé ses tyrans⁶³³.

De ce fait, le dévoilement des plans politiques de Séjanus condamne irrémédiablement les conjurés, et permettrait de comprendre, par contraste, pourquoi Tibère, tout tyran qu'il est, est finalement le vainqueur de la pièce, puisqu'il incarne une légitimité, à vrai dire la seule qui semble demeurer dans

⁶³² Catherine Bernard, *Brutus*, *op. cit.*, acte I, scène 2, p. 3.

⁶³³ *Cyrano de Bergerac*, *La Mort d'Agrippine*, *op. cit.*, acte II, scène 4, vers 619-624.

le paysage chaotique décrit par *La Mort d'Agrippine*. Pourtant, l'on a tout lieu de douter que ce soit bien là la leçon de la pièce de Cyrano, et ce, même si la proximité de l'auteur avec la pensée politique libertine nous autorise à supposer un loyalisme absolu envers une monarchie même autoritaire au plus haut point⁶³⁴. En effet, il nous semble que Cyrano a voulu exprimer, à travers les effets induits par le spectacle tragique, ce que les autres dramaturges avaient inscrit formellement dans les tirades politiques. Tout en laissant au spectateur le soin de tirer lui-même la leçon, *La Mort d'Agrippine* représenterait donc implicitement la contagion tyrannique engendrée par un pouvoir qui apparaît tel, de la même manière qu'Épicaris décrit, explicitement cette fois, les effets néfastes du mauvais gouvernement dans *La Mort de Sénèque*. Il n'est pas possible de ne pas citer ici la belle tirade d'Épicaris, interrogée par Néron sur les motifs de sa participation au complot :

Tu veux donc le sçavoir : en voicy le sujet :
 Je t'aymois autrefois, quand ton front hypocrite
 Se couvroit fausement des couleurs du merite :
 Lors que ta main feignoit de faire un grand effort
 Pour escrire ton sein sous un Arrest de mort :
 Quand ton Esprit brutal, cachant sa vehemence,
 Pratiquoit la Justice, exerçoit la Clemence,
 Et pour mieux t'affermir en ton Authorité,
 Montroit de la sagesse & de la pieté.
 Mais depuis que tu cours où la fureur te guide,
 Que tu te rends cruel, ingrat, & parricide,
 Que tu rodes la nuit, & que tu tiens à jeu
 Les tiltres de voleur & ceux de boute feu ;
 Je te hay comme un Monstre abismé dans le crime ;
 Et trouve que ta mort est un coup legitime⁶³⁵.

Ce diptyque du bon et du mauvais gouvernement illustre l'ambivalence du portrait du pouvoir dans les pièces étudiées. Car, si la dérive tyrannique, dont Néron est un bon représentant, peut en effet justifier les conjurés, ces derniers apparaissent pourtant toujours condamnés *de facto* par la catastrophe des tragédies de la conjuration. À la différence de celles que nous avons appelées tragédies du coup d'État, les pièces présentées ici n'aboutissent pas à une réforme heureuse du pouvoir : Néron n'a plus rien d'un monstre naissant, Tibère est un tyran confirmé et Brutus même, à l'issue de la pièce de Catherine Bernard, apparaît doté d'un « cœur barbare »⁶³⁶ et presque déchu de son statut de héros républicain (qui plus est de son propre mouvement puisque, aussi bien, il prend la décision de « quitter le soin de la cause commune »⁶³⁷). On peut dire, en ce sens, que l'ambivalence du pouvoir, même si elle n'apparaît pas (et ne peut pas apparaître) aussi clairement que celle des

⁶³⁴ Sur cet apparent paradoxe et la position politique des libertins, voir *supra*, première partie, ch. II, p. 96 et sv.

⁶³⁵ Tristan, *La Mort de Sénèque*, *op. cit.*, acte V, scène 3, vers 1730-1744, p. 125-126.

⁶³⁶ Catherine Bernard, *Brutus*, *op. cit.*, acte V, scène 5, p. 66.

⁶³⁷ *Ibid.*, acte V, scène 6, p. 67.

conjurés, est néanmoins assez prégnante pour mettre en question le sens politique des pièces étudiées. Dans son article déjà cité, Dominique Moncond’huy formulait le paradoxe politique de ces tragédies en concluant de la façon suivante : « il est clair, par principe en quelque sorte, que les conjurés *ne peuvent pas* avoir raison (même et y compris s’ils n’ont pas complètement tort...) ; autrement dit, de telles pièces vont servir, ‘stratégiquement’, à *dire* la faiblesse, le défaut du prince, *et pourtant* les conjurés auront tort »⁶³⁸. C’est volontiers que nous ferions nôtres de telles conclusions et, pour reprendre les cadres conceptuels que nous avons mis en place dans les chapitres précédents, il nous semble que le paradoxe de la leçon politique des tragédies de la conjuration, paradoxe évidemment absent des tragédies de types « coup d’État » ou « cabales », dérive précisément du paradoxe de la représentation des conjurations à l’âge classique : la nécessaire gaze politique porte ici sur l’aspect potentiellement critique des conjurations vis-à-vis du pouvoir. Les dramaturges optent donc pour une représentation biaisée de la critique politique anti-tyrannique qui aura d’autant plus d’efficacité que les factieux auront d’ambiguïté. Les tragédies de la conjuration induisent donc non pas une lecture à clefs, mais une lecture anamorphique : c’est en se déplaçant de côté, hors du point de perspective classique habituellement incarné par la « place du roi », c’est en se plaçant momentanément du côté des conjurés pourtant condamnés, que l’on peut apercevoir l’ultime leçon critique des textes.

Conclusion.

Les analyses qui précèdent nous poussent donc à conclure qu’il n’existe pas réellement, comme le voulait Jacques Maurens, de « cycle des tragédies de la conspiration » : en effet, cette étiquette regroupe un corpus de textes hétérogènes qui n’ont guère en commun qu’une thématique, que les dramaturges successifs se sont appropriée en la passant au filtre d’esthétiques et de visées signifiantes très variées. Si la question de l’optique politique des textes étudiés ne cesse de faire problème, il semble néanmoins que la réponse tienne en partie dans les options esthétiques elles-mêmes ; c’est précisément en fonction de ce critère esthétique que nous avons cru pouvoir relire le corpus dramatique des conjurations en proposant un nouveau découpage, qui fasse d’abord une place à deux dramaturgies opposées mises en regard : d’abord celle du type des cabales, encline à présenter la nature essentiellement viciée du pouvoir et la dérive tyrannique qui le travaille de l’intérieur ; ensuite, celle du type des coups d’État, mettant en scène l’effort généreux d’un pouvoir qui s’arrache à cette même pente tyrannique. Enfin, nous avons fait une place à part aux tragédies des conjurations : prises entre les deux optiques précédentes et renvoyant une image ambivalente à

⁶³⁸ Dominique Moncond’huy, « La tragédie de la conjuration et ses enjeux au XVII^e siècle », art. cit., p. 81.

la fois des conjurés et du pouvoir, les tragédies de la conjuration utilisent cette ambiguïté pour masquer une critique du mauvais gouvernement d'autant plus radicale qu'elle est rhétoriquement et dramaturgiquement atténuée par une volontaire ambivalence du jugement moral sur les protagonistes. On voit donc comment ce principe thématique de l'ambivalence du personnel tragique que partagent toutes les pièces à conjuration est tiré vers différentes significations selon que les dramaturges pratiquent l'une ou l'autre des trois esthétiques que nous avons étudiées. La dernière d'entre elles, sans doute la plus violente politiquement et celle qui laisse le plus de part à l'incitation à la révolte, inaugure, pour nous, un rapport essentiel à la signification politique qui sera raffiné dans les récits de conjuration qui feront l'objet de la seconde partie de notre étude. Mais ces derniers empruntent également de nombreux traits aux genres romanesques, et il convient donc de s'arrêter sur l'apport de la prose de fiction à la représentation littéraire des conjurations au XVII^e siècle.

* *
*

CONJURATIONS ET GENRES ROMANESQUES.

Introduction.

Qu'il s'agisse des grands cycles romanesques héroïques ou galants, des genres brefs, comme les histoires tragiques ou les nouvelles historiques, galantes et autres histoires secrètes, les différents genres qui accompagnent l'évolution de la prose fictionnelle classique offrent un vaste champ d'observation pour mieux comprendre les principes de la représentation des conjurations, en dépit du peu d'études qui aient été menées sur ces corpus. Dans son étude classique sur *Les Idées politiques dans le roman héroïque*⁶³⁹, Marlies Mueller passe rapidement sur ce sujet, et les travaux dont nous pouvons disposer se résument souvent à des remarques incidentes ou à des articles ponctuels. Friand d'interprétations politiques, Georges Couton signalait, par exemple, la lecture allégorique qu'il est possible de faire du roman de Gomberville, *La Jeune Alcidiane*, ouvrage laissé inachevé en 1651 et qu'il proposait de lire en parallèle avec les événements de la Fronde et de la révolution d'Outre-Manche, puisqu'on y voit mis à mort Montezume, le roi du Mexique⁶⁴⁰. Plus récemment, quelques critiques ont manifesté leur intérêt pour la représentation des conspirations

⁶³⁹ Marlies Mueller, *Les Idées politiques dans le roman héroïque de 1630 à 1670*, Lexington, French Forum, « Harvard Studies in Romance Languages », 1984, 219 p.

⁶⁴⁰ Voir Georges Couton, *Corneille et la Fronde. Théâtre et politique il y a trois siècles*, Clermont-Ferrand, G. de Bussac, « Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont », 1951, ch. 3, p. 75 et sv. Sur la pensée politique de Gomberville, on consultera également la thèse de Bernard Teyssandier : *Le Prince à l'école des images : La Doctrine des mœurs de Martin Le Roy, sieur de Gomberville*, thèse de doctorat en Littérature française, sous la direction de Patrick Dandrey, Paris IV, 2004, 3 vol., 800 p.

dans le roman, notamment Simone Bertière pour Scudéry⁶⁴¹, Sophie Dalbourg pour Mme de Villedieu⁶⁴² et Mark Bannister pour La Calprenède⁶⁴³. Si les conclusions de ces différentes analyses varient bien entendu en fonction de leur objet délimité, elles confortent la distinction qui semble naturelle entre d'un côté, les longs cycles romanesques, de l'autre, la prose brève, avec les histoires tragiques et les nouvelles historiques et galantes. En effet, l'économie narrative de ces genres romanesques est très différente et pose des problèmes spécifiques, liés à la plus ou moins grande insertion des narrations de conjuration dans l'ensemble narratif qui les dépassent ; ainsi, dans un long roman, l'inscription de la conjuration comme « histoire intercalaire » influe de toute évidence sur la manière d'en faire le récit, de même que les liens thématiques ou structurels entre une conjuration et les autres pièces d'un recueil d'histoires tragiques se traduisent dans une écriture spécifique. Outre ces observations qui tiennent aux spécificités formelles les plus évidentes des genres considérés, la fiction en prose nous confronte aussi à un nouveau problème lié à la signification politique des textes envisagés. En effet, la prose narrative admet deux régimes qui semblent tout aussi hyperboliques : si le premier, dans les histoires tragiques, met l'accent sur l'absolue condamnation du conjuré, anti-héros sombre dont la chute sensationnelle est une pièce stratégique de l'exemplarité morale des recueils, le deuxième a trait à l'esthétique héroïco-galante qui fait du conjuré, même brisé par l'échec, un être noble dont le seul tort est d'être assez malheureux pour voir son mérite boudé par la fortune. C'est sur ces avatars de la figure du factieux que nous nous concentrerons, en cherchant comment la matrice narrative de base des récits de conjurations, que nous avons mis au jour dans les pamphlets et dans les textes historiographiques, est travaillée par les genres fictionnels où elle trouve à s'inscrire.

Conjurations et cycles romanesques

Dans les grands romans que nous étudierons ici à titre d'exemple, il n'est guère étonnant que la conjuration proprement dite n'occupe que l'espace limité d'une histoire intercalaire, et, partant, semble n'être qu'un point isolé dans la kyrielle d'histoires variées que le roman de facture classique avait pour fonction de lier au moyen d'une trame narrative souvent assez lâche. Ce constat de départ aurait pu nous pousser à rassembler, dans un tout assez cohérent, les histoires intercalaires des

⁶⁴¹ Simone Bertière, « Le personnage de Jean-Louis de Fiesque de Mascardi à Schiller : histoire d'une héroïsation manquée », *Trois figures de l'imaginaire littéraire*, XVII^e Congrès de la Société française de Littérature générale et comparée, Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 151-166.

⁶⁴² Sophie Dalbourg, « Roman pastoral et coups d'État : *Carmente* de Mme de Villedieu », *Conjurations et coups d'État dans la France de l'âge classique*, *op. cit.*, p. 119-130.

⁶⁴³ Mark Bannister, « La Calprenède et la politique des années Mazarin », *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, n°56 (mai 2004), p. 379-395.

grands romans et les nouvelles galantes de format restreint. Pourtant, les conjurations « intercalaires » secrètent des liens spécifiques qui les relient au cycle dont elles constituent un fragment et, de ce fait, il est impossible de les traiter sur le même plan que les petites nouvelles isolées. À titre exploratoire, nous nous contenterons une nouvelle fois d'un nombre restreint d'ouvrages, en nous concentrant sur *Ibrahim ou l'Illustre Bassa*⁶⁴⁴ de Madeleine et Georges de Scudéry et sur *Carmente*⁶⁴⁵ de Mme de Villedieu. Ces ouvrages assignent aux conjurations qu'ils relatent une place limitée en volume, mais qui ne cesse pas pour autant d'entretenir un lien privilégié avec le fil narratif d'ensemble et l'économie générale des textes. Force est de constater, en effet, le nombre d'échos thématiques destinés à rappeler l'épisode conjuratoire, entretenus de proche en proche à travers l'ensemble du récit englobant.

C'est ce que souligne notamment Sophie Dalbourg dans son étude de *Carmente*. Ce qui nous importe n'est pas tant qu'il s'agisse d'événements réels évoqués par le jeu des clefs (Carmente et Évandre seraient respectivement Marie de Longueville et le duc d'York, futur Jacques II, ce qui pose par ailleurs bien des problèmes d'analyse), mais plutôt que le texte roule sur une véritable obsession des complots et des coups d'État. Dans *Carmente*, les coups d'État, projetés ou mis à exécution, au nombre de neuf au total, se succèdent à rythme soutenu, chacune des six intrigues sentimentales du roman étant mise en parallèle avec un événement politique de ce type : il s'agit plus précisément de complots menant à des tyrannicides (assassinat du roi d'Argos par son fils, meurtre de Palans par Nicostrate), de révoltes populaires (histoire de Persélide et soulèvement contre Tessandre), de prise du pouvoir par la force (le coup d'État du prince Timoléon prenant les rênes de la République de Syracuse), de conjurations nobiliaires (l'histoire de Simas et la conjuration des amis d'Évandre pour obtenir sa libération). Mais, comme le montre ce dernier exemple, ce ne sont pas uniquement les histoires intercalaires qui sont concernées par les conjurations : l'histoire principale de *Carmente*, celle qui permet de tenir ensemble les différents récits intercalaires grâce à un maillage narratif et thématique spécifique, est également, en elle-même, le récit d'une vaste conjuration dont les rebondissements occupent presque tout le roman. Une partie de la noblesse œuvre en effet, à travers le texte, pour obtenir la libération d'Évandre qu'elle considère comme l'héritier légitime face au tyran Nicostrate, usurpateur du trône.

⁶⁴⁴ Georges et Madeleine de Scudery, *Ibrahim ou l'Illustre Bassa* [1641, Paris, Antoine de Sommerville, 4 vol., in-8°, front. et portrait gravé], rééd. avec introduction et notes à l'Épître et à la Préface par Rosa Galli Pellegrini, établissement du texte, notes, annexes et fiches historiques par Antonella Arrigoni [l'éd. ici transcrite est celle de Rouen, Compagnie des Libraires du Palais, 1665 – BnF Y2-67959 à 67962], Fasano-Paris, Schena editore, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, 2 vol., 1226 p.

⁶⁴⁵ Marie-Catherine Desjardins, Mme de Villedieu, *Carmente, histoire grecque, par Mlle Des Jardins*, Paris, Claude Barbin, 1668, 2 vol., x-500 -536 p.

À un moindre degré, nous pouvons observer quelque chose de semblable dans *Ibrahim ou l'illustre Bassa* de Georges de Scudéry, roman dans lequel le cinquième livre de la troisième partie est consacré à l'« Histoire de Jean Louys Comte de Lavagne », un exemple sur lequel il convient de s'arrêter quelque peu en raison de son lien évident avec le récit de Mascardi, source des textes de Bouchard et de Retz. Tandis que Simone Bertière, dans un article consacré à l'évolution du personnage de Fiesque dans la littérature d'Ancien Régime⁶⁴⁶, adopte nécessairement une perspective comparatiste qui tend à isoler cette histoire secondaire de l'ensemble du cycle romanesque, tandis que Rosa Galli Pellegrini, l'éditeur moderne du texte, pense que cet épisode « n'a presque aucun lien direct avec la structure générale du roman »⁶⁴⁷, il est pourtant possible de trouver une forte cohérence thématique et signifiante entre l'épisode politique de la conjuration de Fiesque et l'ensemble du roman : non seulement, parce que, comme dans *Carmente*, l'histoire est liée topiquement à l'intrigue sentimentale entre deux amants, Sophronie et Doria, personnage dont l'exil et la présence à Constantinople est une conséquence de l'affaire Fiesque (notons, en outre, que le protagoniste du roman, Ibrahim, est lui aussi d'origine génoise de même que le marquis français et Léonora, personnages au service de la maison de Fiesque) ; mais aussi parce que la leçon de la conjuration de Fiesque rejoint d'autres préoccupations de Scudéry à travers l'ensemble de l'œuvre et, notamment, celles qui sont liées au devenir des Empires, à la fortune des favoris et au problème du bon gouvernement et de la clémence politique. Ce dernier élément surtout nous paraît important. À côté des changements de fortune spectaculaires qui forment la trame du texte, et font la saveur du roman – la mort de Jannetin Doria au sommet de la faveur et la chute de Fiesque au moment de sa victoire en sont de belles illustrations –, les péripéties romanesques illustrant une méditation sur le bon gouvernement des États forment aussi une part importante de l'esthétique des Scudéry. En ce sens, la clémence, attribut moral du prince idéal, acquiert un relief tout particulier dans *Ibrahim*. En effet, le récit cadre est lui-même encadré par deux actes de clémence : après avoir remporté une victoire contre les chrétiens, au début du roman, Ibrahim obtient du sultan la liberté du jeune Doria, d'Osman et d'Alibech ; à l'autre extrémité du récit (précisément au livre cinq de la quatrième partie), Ibrahim, tombé amoureux de la belle Isabelle Grimaldi également aimée de Soliman, est finalement, contre toute attente, épargné par le sultan qui fait preuve de clémence au lieu de se rendre aux conseils du muphti qui recommande l'assassinat d'Ibrahim (qui plus est, de façon machiavélique, pendant le sommeil de ce dernier, afin de ne pas enfreindre la promesse faite par le

⁶⁴⁶ Voir Simone Bertière, « Le personnage de Jean-Louis de Fiesque de Mascardi à Schiller : histoire d'une héroïsation manquée », art. cit., *passim*.

sultan de ne jamais faire de mal à Ibrahim de son vivant). Or, un des intérêts du récit de la conjuration de Fiesque est de déboucher également, de façon exemplaire, sur le problème de la clémence. En outre, le fait même que ce récit soit adressé à Isabelle, objet futur de la clémence de Soliman, et que la narration implique Doria, prisonnier chrétien ayant été gracié par Soliman à la demande d'Ibrahim, ne peut qu'orienter la lecture de l'épisode intercalaire dans le sens de la question récurrente du pardon politique. Le récit principal, on s'en souvient, se clôt sur l'orchestration à la fois pathétique et dramatique de la clémence de Soliman, vaincu, en quelque sorte, par l'héroïsme moral d'Ibrahim :

Vous vivrez, luy dit lors Soliman, en se descouvrant le visage, qu'il avoit tout baigné de larmes, vous vivrez, genereuse Princesse, la vertu d'Ibrahim m'a surmonté. Approche, luy dit-il, et s'il est vray que tu ne me haïsses pas encore, crois certainement que la bien-veillance que j'ay eüe pour toy, va reprendre sa place en son ame. Le repentir qui m'estoit un sentiment inconnu, en chasse l'amour d'Isabelle, pour y restablir l'amitié d'Ibrahim⁶⁴⁸.

La « vertu » d'Ibrahim et le repentir intercèdent donc en faveur des amants, comme Ibrahim l'avait fait en faveur de ses propres prisonniers ; cette leçon d'une royauté solaire conquise à l'issue d'un combat moral avec soi-même clôt le texte sur un acmé positif et ne peut pas ne pas faire écho à la conclusion de l'« Histoire de Jean Louys » que Scudéry semble précisément avoir travaillée pour faire ressortir cet élément du pardon. Ce dernier était déjà présent, il est vrai, chez Mascardi et Bouchard⁶⁴⁹, mais pris dans un réseau d'autres considérations qui en atténuent la portée, tandis que Scudéry donne au problème de la clémence une importance particulière en l'insérant ainsi aux étapes charnières de la trame narrative. Dans les temps troubles qui suivent immédiatement la mort de Fiesque, en effet, c'est un de ses frères de moindre charisme qui prend la relève à la tête de la conjuration, et qui s'enfuit hors de Gênes pour se réfugier dans la place forte de Montobio ; alors, le

⁶⁴⁷ Georges et Madeleine de Scudery, *Ibrahim ou l'illustre Bassa*, éd. Rosa Galli Pellegrini et Antonella Arrigoni, Fasano-Paris, Schena editore, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, 2 vol., 1226 p., vol. II, troisième partie, livre V, p. 842.

⁶⁴⁸ *Ibid.*, quatrième partie, livre V, p. 1138.

⁶⁴⁹ Dans la « belle infidèle » de Bouchard, il semble que l'accent porte davantage que sur la personne du prince, sur l'ambiguïté de l'action de Fiesque, laquelle partage les sénateurs. L'auteur semble entretenir à dessein le doute qu'il s'est efforcé de susciter chez le lecteur au sujet de l'être moral du protagoniste : « Cette reddition fit naistre de grandes broüilleries dans Genes, pource que le Senat ayant à deliberer sur ces personnes là ; Plusieurs descouvrirent leurs passions, combattans avec sentimens divers les uns pour la peine & les autres pour l'absolution des Conjurez : & comme il arrive d'ordinaire dans les contentions des hommes factieux : chascun deffendoit son opinion avec tant d'animosité, que sans tenir aucun milieu dans leurs propositions, quelques uns exagéroient le fait comme un Parricide execrable ; & d'autres le depeignoient comme un simple effet de legereté de jeunesse qui estoit aucunement excusable : ayant esté desja punie assez rigoureuxment par la mort de Jean Louïs de Fiesque, & par les peines des autres que nous avons descrites auparavant : De sorte que desormais prevaloit l'avis de ceux qui loüoient grandement la clemence, comme qualité absolument requise en ceux qui gouvernent les Estats : & rendant la faute des Conjurez moins coupable par les violences de Jean Louis de Fiesque, & par la simplicité du jeune âge de ses freres : persuadoient qu'ils fussent absous » (Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 99-201). Certes, la leçon de Bouchard rejoint finalement celle des Scudéry en ce que la nécessité de la clémence ainsi mise en avant accentue le caractère tyrannique de la rigueur dont témoigne Doria.

sage Pansa, ancien précepteur de Fiesque hostile à la conjuration, paraît devant le sénat de Gênes pour plaider la clémence à l'endroit des conjurés ; il demande qu'on n'attaque pas Montobio, mais que les conjurés soient sommés de se rendre à Gênes, et il obtient « qu'à sa considération, on pardonneroit à tous les Conjurez, pourveu qu'ils demeuraissent dans la Ville »⁶⁵⁰. Cependant, les conseils du sage gouverneur ne tiendront pas devant l'ambition du nouveau duc élu par le sénat, qui « resolut de retracter l'abolition qu'il avoit donnée à tous les Conjurateurs. Et pour cet effet, il confisqua tous les biens du Comte, declara ses deux freres rebelles à la Republique » et fit prendre la citadelle de Montobio par Spinola. Plus encore, Girolame s'étant rendu à discrétion, « André Doria voyant que le Senat inclinait à la clemence, y fut en personne, et parla avec tant de force, qu'il fit changer l'ordre, et porter les choses à la derniere violence, en les faisant mourir contre le sentiment public »⁶⁵¹. Ainsi donc, l'inclémence qui clôt la regrettable entreprise de Fiesque est l'inverse symétrique du pardon accordé par Soliman sous l'emprise du repentir à la fin d'*Ibrahim*. André Doria, replié sur son ressentiment, n'a pas pu accéder à ce « sentiment inconnu » par lequel Soliman s'est finalement surmonté, en présentant l'image du prince accompli.

En conclusion, on comprend donc, à travers les deux exemples de *Carmente* et d'*Ibrahim* comment l'inclusion d'épisodes de conjuration dans les grands ensembles narratifs qu'affectionnaient les classiques n'est pas simplement justifiée par la quête rhétorique et esthétique de la digression plaisante qui allie extraordinaire et sensationnel, mais que le récit de conjuration relève également d'un dessein précis quant à la signification morale et politique à la fois du récit cadre et des histoires intercalaires. Il existe donc un processus très abouti d'intégration des récits de conjurations dans la trame des grands romans classiques. Reste à savoir, en retour, comment l'esthétique qui régit ces textes romanesques se comporte face aux conjurations, et à quel degré leur représentation en sort modifiée. À la croisée de l'esthétique héroïque et de l'esthétique galante, cette dernière supplantant peu à peu la première, les romans du XVII^e siècle ont nécessairement une façon très particulière de représenter les événements historiques, notamment les conjurations. Trois types de distorsions fictionnelles se détachent avec un relief particulier ; elles concernent l'idéalisation héroïque des personnages, la coloration galante imposée au récit et enfin la dramatisation pathétique des événements.

Ce prisme à travers lequel les conjurations sont relues par les romanciers classiques aboutit à la formation d'un objet étrange, et qui l'est sans doute davantage que les tragédies de la conjuration, genre pour lequel l'ambivalence – autre tour que prend la médiocrité requise par les arts poétiques –

⁶⁵⁰ Georges et Madeleine de Scudery, *Ibrahim ou l'Illustre Bassa*, éd. cit., vol. II, troisième partie, livre V, p. 901.

⁶⁵¹ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 908.

est quasi constitutive des personnages tragiques. Dans le cas du roman, et en présence d'une toute autre poétique, on aboutit au contraire à un objet bâtard assez surprenant : en effet, les conjurés sont fréquemment idéalisés sans détour et le plus souvent sans nuance, tandis que leurs actions continuent d'être condamnées. Ainsi, pour reprendre l'exemple de Scudéry, l'histoire de Fiesque est soumise à un traitement romanesque étonnant marqué par l'héroïsation du protagoniste⁶⁵². Si le romancier affirme humblement, en prélude à son histoire, n'avoir fait qu'« une paraphrase du Mascardi », qu'« une version de ce fameux italien », dont il ne veut être que « l'interprete »⁶⁵³, force est pourtant d'avouer que son interprétation impose une version radicalement opposée à celle de l'original italien. En effet, Mascardi, dans une prose fleurie néo-cicéronienne, condamne avec insistance l'odieuse révolte de Fiesque contre sa propre patrie. À rebours, Scudéry, comme s'il occultait momentanément la perspective politique, transforme Fiesque en héros, en héros galant qui plus est. Le contexte d'énonciation fictif imaginé par Scudéry impose et motive d'ailleurs cette relecture, puisque Fiesque est ici évoqué par le biais d'Alphonse, qui s'adresse à Isabelle, elle-même entourée des principaux personnages du roman qui sont tous au service de la maison de Fiesque... Alphonse n'a donc cessé de présenter Fiesque comme un héros, un héros mû principalement (sans que cela soit le moins du monde défavorable ici) par « l'ambition et le desir de la gloire », qui « estoient ses passions dominantes, et les seules choses pour lesquelles il faisoit toutes les autres »⁶⁵⁴. De telles motivations le poussent précisément à former le plan d'une entreprise audacieuse, qui devait le rendre maître de la république génoise : « Et certes, commente Alphonse, il faut avoüer, que jamais on n'a entendu parler d'une entreprise si hardie, en un âge si peu avancé, d'une prudence si extraordinaire, pour la conduite d'une chose si dangereuse, et d'un bonheur égal au sien, si la Fortune ne l'eust pas abandonné »⁶⁵⁵. Mais Scudéry ne pouvait pas ne pas être sensible à l'aspect détonnant d'une position si radicalement opposée à celle de Mascardi ; conséquemment, le romancier a ingénieusement mis en place un dispositif totalement absent du texte source : il s'est efforcé de présenter Fiesque comme un être moralement noble et irréprochable, mais manipulé par son entourage, et notamment par une mère ambitieuse, opposée au bon Sinibalde, le père du héros, qui l'avait judicieusement placé sous la gouverne du sage Pansa. Ainsi conçu, le rôle des parents de Fiesque sont en effet de l'invention du romancier et la part active de la mère dans la préparation de la conjuration permet, sinon de l'innocenter, du moins de laver le héros d'une culpabilité autrement

⁶⁵² Sur ce point, outre l'article de Simone Bertière, « Le personnage de Jean-Louis de Fiesque de Mascardi à Schiller : histoire d'une héroïsation manquée », déjà cité, on verra plus particulièrement les analyses de Chantal Morlet sur « Jean Louis de Fiesque, héros de roman », *XVII^e Siècle*, n° 109 (1975), p. 33-50.

⁶⁵³ Georges et Madeleine de Scudery, *Ibrahim ou l'Illustre Bassa*, éd. cit., vol. II, troisième partie, livre V, p. 86.

⁶⁵⁴ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 844

⁶⁵⁵ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 851-852.

trop accusée⁶⁵⁶. Chez Scudéry, c'est la mère du héros qui s'adresse à « trois pernicieux Conseillers »⁶⁵⁷ spécialement choisis pour exhorter son fils à passer à l'action ; c'est elle qui leur conseille de n'évoquer aucune considération basement matérielle de peur de choquer en Fiesque le soin de la gloire, mais de songer plutôt, dit-elle, à « le tromper adroitement pour l'empescher de tromper nos esperances »⁶⁵⁸ ; c'est elle, enfin, qui intervient au moment crucial pour exhorter son fils à agir en songeant à l'honneur de sa race⁶⁵⁹. Tous ces conseils habilement mis en pratique ont ainsi permis que « cet homme nay pour les grandes choses, eut un extrême plaisir de pouvoir se persuader, par les raisons qu'on luy avoit dites, qu'il pouvoit tout ensemble delivrer sa Patrie, vanger ses propres injures, destruire ses ennemis, contenter son ambition, et ne rien faire contre la gloire »⁶⁶⁰.

Non content de le présenter comme un héros essentiellement intéressé à la gloire, Scudéry achève la transformation romanesque de Fiesque en faisant du Génois un modèle de galanterie. Le portrait initial présente ainsi le protagoniste comme un parfait honnête homme dans le style épideictique et hyperbolique, marqué par les épithètes élogieuses et les superlatifs : « il faut que je vous die, qu'[...] il fust le plus doux, le plus civil, le plus galant, l'esprit le plus libre et le plus tranquille qu'on eust jamais vû », qu'il brillait dans « tous les exercices d'un homme de sa condition, où il avoit reüssi admirablement »⁶⁶¹. Plus encore, le peu d'intrigue sentimentale que présente l'original italien est systématiquement exploité dans le sens du goût galant. Il est avéré que Fiesque fut amoureux de Léonora, la sœur de Jules Cibo, mais les Scudéry glosent ingénieusement sur les raisons toutes galantes qui devaient lui donner la préférence sur son rival... qui n'est autre, dans la version romanesque, que Jannetin Doria, contre lequel sera dirigée la conjuration de Fiesque : « sa beauté, sa bonne mine, sa conversation, sa complaisance, son humeur gaye et enjouée ; l'adresse qu'il avoit à danser, à joüer du Luth, à chanter, à monter à cheval, et à toutes les choses qui peuvent donner quelque agrément, le rendoit incomparable »⁶⁶² ! Voilà Fiesque parfait galant. De

⁶⁵⁶ Chantal Morlet, dans l'article cité, insiste également sur la justification esthétique de cette invention du personnage de la mère, qui permet de purifier le dessein de Fiesque.

⁶⁵⁷ Georges et Madeleine de Scudery, *Ibrahim ou l'illustre Bassa*, éd. cit., vol. II, troisième partie, livre V, p. 853.

⁶⁵⁸ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 854.

⁶⁵⁹ Scudéry invente à cet effet un parallèle audacieux avec le destin de Coriolan, dont la mère de Fiesque se sert comme d'un aiguillon dans sa furieuse rhétorique factieuse : « Allez (luy dit-elle) allez ; et vous souvenez que si Coriolanus ne se fust jamais laissé fléchir aux larmes d'une femme, il se fust acquis l'Empire, et se fust conservé la vie. Ne craignez pas, mon fils, que je sois Volumnia en cette rencontre : au contraire, je vous commande autant que je le puis, de haster l'execution de vostre entreprise : tous les momens que vous perdez icy, vous auroient déjà servy à vous approcher du Thône : allez donc, ô mon fils, faire une action proportionnée à vostre courage, ou trouver une mort digne de vostre naissance » (*Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 891).

⁶⁶⁰ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 858.

⁶⁶¹ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 844.

⁶⁶² *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 846.

surcroît, la rivalité amoureuse qui l'oppose à Jannetin est présentée sous le jour le plus classiquement romanesque, puisque les rivaux se livrent à une surenchère de soumissions galantes : « ce n'estoit plus que courses de bague, que tournois, que serenades, bals et festins, et en toutes ces choses, si le Comte n'y estoit pas plus magnifique, il y estoit plus entendu »⁶⁶³. Par ailleurs, même lorsque Fiesque s'engage dans un champ d'action qui déborde la simple intrigue sentimentale – en elle-même assez mince puisqu'elle ne concerne guère que le début du récit, Léonora étant, de fait, accordée à Jannetin –, le héros conserve quelque chose de policé et de galant, qui relève d'une sorte d'érotique politique. Voici, par exemple, la manière dont il paraît devant le peuple et parvient à charmer tout ensemble la noblesse et le tiers état :

Il salüoit avec promptitude, sousrioit à quelques-uns en les rencontrant, estoit magnifique en ses habillemens, doux et facile à tout le monde, et ce qui avançoit encore son dessein, estoit comme vous le sçavez aussi bien que moy, qu'il estoit tres-beau, et d'une humeur extrêmement gaye : qu'il avoit l'air du visage doux et agreable, et l'action si noble, si libre, et si belle, qu'on estoit forcé de l'aimer dès la première veüë. Il s'accoustumoit aussi à faire des armes, et à monter à cheval : et cela, avec une si belle disposition, et une si grande adresse, que ceux qui le voyoient ne pouvoient s'empescher d'aimer *un homme, qui leur donnoit tant de plaisir*⁶⁶⁴.

Ainsi dépeint, Fiesque a tout pour séduire aussi bien Léonora et les bourgeois de Gênes que les lecteurs d'*Ibrahim*, et il est sans doute superflu d'insister sur le fait que nous sommes ici très loin non seulement de la version de Mascardi mais de celle qu'en donnera Retz ; les distorsions imposées à la source italienne sont clairement explicables par l'influence de l'esthétique galante, d'ailleurs renforcée par le traitement pathétique du destin de Fiesque, troisième élément sur lequel nous souhaitons insister ici après l'idéalisation héroïque et la métamorphose galante du conspirateur.

Le roman héroïque tend en effet à exploiter les données de l'histoire de manière à faire saillir les éléments les plus pathétiques, dont l'effet est préparé et renforcé par l'idéalisation des protagonistes. En ce sens, l'exploitation du destin tragique de Fiesque est un bon exemple de la volonté des romanciers d'exploiter toutes les ressources offertes par le pathétique. Sont ainsi mis en relief les moments clés qui mènent à l'irréversible échec de la conjuration, et c'est sans nul doute dans le récit de la mort absurde du protagoniste que le pathos atteint un acmé. Mascardi, que Bouchard suit assez fidèlement sur ce point, avait déjà exploité le caractère absurde de la fin du héros, mais l'orientation de son récit suggère qu'il tendait surtout à présenter l'abjection morale du personnage :

Il mourut miserablement, se pouvant dire qu'il fut suffoqué plustost dans un borbier sale & puant que dans l'eau de la mer : aiant esté estouffé par ses armes mesmes en qui il avoit mis toute la seureté de sa vie ; C'est ainsi que la providence Divine qui n'erre jamais, prend plaisir de se joüer de la folle sagesse des miserables humains, laquelle par un petit mouvement arrivé de hazard comme par le

⁶⁶³ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 848.

⁶⁶⁴ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 872. Nous soulignons.

petit caillou roulant du haut de la montagne, détruit en un instant l'orgueilleuse machine qui avoit été bastie par une si longue espace de temps avec tant d'artifice, & avoit été fondée & établie sur tant de forces ; faisant retomber sur la teste des plus coupables ces foudres espouvantables, qui avoient été lancez avec tant de barbarie dans le sein pitoyable de la Patrie, & de tant de Citoyens innocens⁶⁶⁵.

L'aspect moralisateur ne fait aucun doute chez Mascardi que Bouchard suit ici au point de conserver l'emphase habituelle de sa source ; le rôle donné à la providence, les armes qui se retournent contre le fauteur de trouble, l'aspect symbolique du boubier qui engloutit Fiesque et préfigure l'enfer réservé aux parricides, tous ces traits sont de l'invention de Mascardi et tirent le hasard de la mort du héros vers une signification morale précise. L'escamotage de toute considération morale apparaît d'autant plus frappant chez Scudéry quand on compare son récit de la mort de Fiesque au passage qui vient d'être cité :

Car puisqu'il faut vous dire nostre mal-heur, nous apprimes que le Comte s'estant rejetté à terre (comme je vous ay dit) de dessus les Galeres de Doria, pour aller à la Capitane, dont il se vouloit assurer, en passant sur une planche, qui portoit d'un bout à terre, et de l'autre sur la petite eschelle qui est proche de la Poupe, la Galere ayant un peu remüé, fit que la planche n'ayant plus de prise, tomba, et fit tomber le Comte dans l'eau, qui estant armé de toutes pieces, ne put se dégager de ce peril : Et ces mesmes armes qu'il avoit prises pour conserver sa vie, furent la cause de sa mort. Car sans cela il tomba si près du bord, qu'il eust été impossible qu'il se fust noyé⁶⁶⁶.

Le texte romanesque feint de s'en tenir à une narration serrée et factuelle de l'accident de Fiesque. La description de sa chute dans l'eau n'est pas accompagnée, comme chez Mascardi, de leçons moralisantes sur le destin des révoltés. Au contraire, le texte adopte une certaine sobriété narrative, mais il est clair qu'il désigne pourtant les événements de façon à impliquer une participation émotionnelle de la part du lecteur, en jouant sur l'aspect pathétique de cette mort absurde. Tout d'abord, l'idée de châtement mérité présente chez Mascardi est remplacée par la grandeur du danger (le « peril ») et le caractère absurde de ce dernier (« il eust été impossible qu'il se fust noyé »). Ensuite, les armes, connotées négativement chez Mascardi comme celles d'un rebelle, apparaissent ici légitimes et légitimées précisément par l'autodéfense. Plutôt qu'un misérable factieux qui s'attire le châtement céleste mérité, Scudéry nous présente donc un héros magnanime qui joue de malchance en mourant d'autant plus héroïquement qu'il meurt victorieux, quand bien même dans des circonstances absurdes. Si, dans l'exemple de la mort de Fiesque, le pathos est charrié par une sobriété narrative proche de l'ellipse, il arrive aussi que le pathétique résulte de l'amplification d'une scène ailleurs sommairement traitée. C'est le cas notamment des adieux de Fiesque à sa femme, sur lesquels l'historien italien passait brièvement et que Retz fera servir à l'exaltation de la bravoure de Fiesque. Chez Scudéry, au contraire, la femme de Fiesque – qui se voit attribuée un nom, Léonora, tandis qu'elle reste anonyme chez Retz – se présente comme une sorte de miroir

⁶⁶⁵ Jean-Jacques Bouchard, *La Conjuración du comte de Fiesque*, op. cit., p. 160-161.

⁶⁶⁶ Georges et Madeleine de Scudery, *Ibrahim ou l'illustre Bassa*, éd. cit., vol. II, troisième partie, livre V, p. 898-899.

pathétique tendu aux lecteurs, puisqu'elle ressent les passions que le texte souhaite suggérer : en effet, écrit Scudéry, « le grand cœur de Leonora, ne se trouva point assez ferme pour demeurer constant en cette occasion : et considerant l'extrême peril où le Comte s'alloit exposer, l'affection et la crainte la troublerent d'une telle sorte : que tombant aux pieds du Comte, le visage tout couvert de larmes », elle le supplie de renoncer à son dessein⁶⁶⁷. Sa supplique recourt d'ailleurs à un pathétique assez convenu, lié à la topique de la passion amoureuse et de l'interdépendance de la vie des amants : « je vous conjure, dit-elle, par la chose du monde qui vous est la plus chere, par l'amour que je vous porte, par celle que vous avez pour moy, par les larmes que je respans, et par vostre propre gloire, de vouloir conserver ma vie en conservant la vostre »⁶⁶⁸. Si, chez Mascardi, la désapprobation de Léonora, « merveilleusement esmeuë de la meschanceté du fait », empêche l'identification qui favorise les sentiments de sympathie et de pitié pour Fiesque⁶⁶⁹, chez Scudéry, l'accent mis essentiellement sur l'amour liant Fiesque et sa femme est propice, à la naissance de tels sentiments. En outre, l'aspect pathétique des adieux à Léonora est renforcé par l'intervention paradoxale de la mère de Fiesque qui, invoquant Coriolan, se rit de sa sensibilité funeste « aux larmes d'une femme »⁶⁷⁰, avant de réapparaître, elle-même éplorée, après la mort de son fils. Aux côtés de Léonora transportée inconsciente par les conjurés en déroute et qui ne tardera pas à mourir de désespoir, la mère de Fiesque, « cette femme ambitieuse, se repentoit de sa violence, et se punissoit elle-mesme de sa propre faute »⁶⁷¹. La manière abrupte dont elle apprend la mort de son fils est étudiée de façon à clore le récit à la manière d'une histoire tragique : en effet, c'est le mauvais conseiller dont elle s'était elle-même servie pour influencer Fiesque qui lui confirme la nouvelle du décès en ces termes : « ouïy, Madame, poursuivit Vincent Calcagne, qui estoit

⁶⁶⁷ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 889.

⁶⁶⁸ *Loc. cit.*

⁶⁶⁹ Il serait pourtant faux de dire que le texte de Mascardi est exempt de pathétique, mais ce dernier est d'une autre espèce que le pathos romanesque de Scudéry ; il est en effet tourné tout entier vers l'exécration du crime de Fiesque et en montre par anticipation l'horreur du dénouement qui est à crainte à travers les appréhensions de Léonora : « [Fiesque] alla à la chambre où sa femme estoit avec Pansa, & leur descouvrit en peu de paroles tout ce qu'il avoit dessein de faire. Cette Dame estant merveilleusement esmeuë de la meschanceté du fait, où estoit joint encore l'extreme danger de son mari ; toute fonduë en larmes, elle cheut à ses pieds comme suppliante, & lui embrassant les genoux lui dit ces paroles. Je vous supplie Jean Louïs par tout ce que vous avez de plus cher en ce monde, & par l'amour passionnée que je vous porte, de songer à la conservation de vostre vie, & de ne point tacher l'honneur de vostre maison, par aucune action indigne. Je vous conjure par ces larmes que je verse, & par ces genouïls que j'embrasse de ne pas vous oubliez vous-mesme, ni moi, ni vostre Patrie, ni Dieu. Mon mari où allez vous vous precipiter ; & moi où me laissez-vous ? Demeurerai-je ainsi dans cette inquietude d'esprit attendant la funeste nouvelle de vostre mort : Pour estre par apres une vesve affligée qui serai monstrée au doigt, comme ayant esté autrefois la femme d'un traistre ? Avez-vous bien le cœur de me laisser en proye à la licence des soldats & du Peuple, qui venant en foule saccager cette maison, comme la retraite d'un rebelle assouvira sa cruauté, & peut-estre encore son impudicité sur mon corps. Eh Jean-Louïs arrêtez-vous. Elle ne passa pas outre en estant empeschée par ses pleurs, & aiant esté interrompuë par le Comte de Fiesque » (Bouchard, *La Conjuraton de Fiesque*, *op. cit.*, p. 153-154).

⁶⁷⁰ Voir *supra*, première partie, ch. III, note 659, p. 206.

⁶⁷¹ Georges et Madeleine de Scudery, *Ibrahim ou l'illustre Bassa*, éd. cit., vol. II, troisième partie, livre V, p. 906.

extrêmement touché par cette perte, et mort par vos commandemens. Vous luy avez ordonné de vaincre ou de mourir, il a fait tous les deux, Madame, car il est mort après la mort de son ennemy »⁶⁷². Ainsi, Calcagne renvoie à la mère de Fiesque son propre discours, dans un effet de rime interne qui accroît les conséquences tragiques de son ambition. L'esthétique romanesque héroïco-galante implique donc une métamorphose des conjurations, relues, comme chez Scudéry et Villedieu, à travers le prisme de l'héroïsation, de l'idéalisation galante et de la dramatisation pathétique des événements historiques. Or, cette présentation largement méliorative des faits pose d'une manière nouvelle une question qui n'a cessé de nous accompagner : que doit-on penser de la position politique qui paraît, consciemment ou non, à travers les conjurations « galantes » ?

Dans un article déjà cité, Chantal Morlet disait au sujet de cette métamorphose galante de Fiesque qu'elle opérait « un glissement du moral à l'esthétique ». La critique affirmait que le romanesque avait permis de détacher les faits de tout contexte référentiel trop précis, au point même que les codes galants et les nécessités de l'esthétique romanesque avaient fini par isoler le héros de la conjuration dans une sorte de lieu purement esthétique, marqué par la séparation radicale et une sorte de pure autonomie :

[Fiesque], écrit Chantal Morlet, s'affirme tout entier dans l'audace d'une entreprise unique dont ni les conséquences ni l'échec ne compromettent la signification. Parfaitement autonome, il échappe à tout ce qui pourrait justifier un jugement non seulement politique mais moral – au sens normatif du terme –, c'est-à-dire à tout ordre. L'admiration qu'il suscite chez le lecteur n'est donc ni une sanction ni l'intelligence ou l'approbation d'un jeu politique efficace. C'est le regard porté sur l'extraordinaire⁶⁷³.

Sans nier la part de vérité d'une telle assertion, puisqu'il est vrai que, dans une certaine mesure, l'esthétique galante couvre d'un voile idéal l'entreprise de Fiesque, une affirmation si radicale paraît difficilement soutenable, eu égard à la fois au contexte historique et aux rhétoriques du discours politiques que nous nous sommes efforcés de reconstituer dans les chapitres qui précèdent. En ce sens, comme cela nous est déjà apparu à l'occasion du genre historiographique ou des tragédies, le « regard porté sur l'extraordinaire » n'est nullement incompatible avec une optique politique, bien au contraire. Car il est clair que les romanesques construisent une certaine vision de la chose publique à travers la fiction et que, lorsqu'elles évoquent des conjurations, comme chez Scudéry ou Villedieu, elles ne peuvent éluder une prise de position. Or, du moins dans les exemples cités plus haut, le roman apparaît paradoxal au plus haut point, transcrivant de façon plus frontale que dans les tragédies l'ambiguïté dont nous avons étudié plusieurs avatars : en effet, il ne fait pas

⁶⁷² *Loc. cit.*

⁶⁷³ Chantal Morlet, « Jean Louis de Fiesque, héros de roman », art. cit., p. 48-49.

de doute que, malgré l'héroïsation du factieux, les textes ne vont pas dans le sens d'un éloge de la révolte, bien au contraire.

Ainsi, il n'y a aucun lieu de douter que Scudéry ne conserve la leçon de Mascardi, toujours hostile à la conjuration, de même que Mme de Villedieu ne soit défavorable aux factieux, si « galants » soient-ils⁶⁷⁴. Bien des éléments du récit d'*Ibrahim* permettent de nous en persuader. Tout d'abord parce que le héros galant cache une face sombre qui perce le glacis idéalisé de son portrait. Ne le voit-on pas, parfois, loin de la noble assurance qu'il montrait ailleurs au peuple, « portant sur le visage quelques marques d'une inquietude extraordinaire, et avec une pasleur telle que l'estonnement la peint quelque-fois au front de ceux qui sont sur le point de l'exécution d'un grand dessein, dont l'événement est mal assuré »⁶⁷⁵. Secondant d'une certaine manière la réflexion du lecteur, « le genereux Pansa », sage précepteur de Fiesque, lui dit : « j'apprens à craindre de la crainte » : « Car comme puis-je croire, poursuit-il, que ce que vous premeditez soit glorieux et honorable, s'il a la force de troubler la tranquillité de vostre ame ? »⁶⁷⁶. À travers la bouche de Pansa se développe une réflexion politique sur la révolte dans une ligne de pensée tout à fait orthodoxe, et qui semble loin de l'autonomie esthétique qui semblait devoir se refermer sur le personnage de Fiesque. En effet, Pansa fustige les auteurs de troubles dont il feint de croire qu'ils influencent Fiesque, en insistant sur leur bassesse morale et la médiocrité méprisable de leurs motivations :

Ceux qui vous conseillent n'ont rien à perdre ny rien à hazarder : soit qu'on considere leurs biens ou leur reputation. Et c'est pour cela que ces sortes de gens souhaitent les revoltes, les seditions, les tumultes, et les desordres, parce que c'est la coustume de semblables personnes, de s'enrichir des pertes d'autruy, et de trouver leur repos particulier dans une confusion generale⁶⁷⁷.

Plus encore, le héros paraît parfois entaché des mêmes vices que ces âmes violentes dont parle Pansa. Scudéry révèle un aspect caché de Fiesque au moment où ce dernier se livre au discours final destiné à exhorter les conjurés à passer à l'action. Le romancier le montre sous un jour tyrannique et sanguinaire, peu compatible avec l'éthique nobiliaire de la loyauté guerrière. Après avoir exposé son plan d'action, Fiesque profère en effet des menaces contre ceux qui songeraient à lui résister :

Ouy, mes compagnons, je le proteste tout haut, il faut de nécessité combattre ou mourir. Et ce sang qui sera ingratement refusé au secours de la Patrie, si proche de sa ruine ; se répandra, en ce mesme lieu, pour laver la tache de cette perfidie. Ouy, je le dis encore une fois, la premiere victime qui

⁶⁷⁴ Il nous semble donc impossible de dire, comme l'écrit Sophie Dalbourg, de façon assez contradictoire d'ailleurs, que Mme de Villedieu « justifie [...] tout coup d'État contre un souverain ou un système politique injuste, et condamne [...] systématiquement toute prise de pouvoir par la force, vint-elle d'un prince héritier de la couronne » (Sophie Dalbourg, « Roman pastoral et coups d'État : *Carmente* de Mme de Villedieu », art. cit., p. 124).

⁶⁷⁵ Georges et Madeleine de Scudery, *Ibrahim ou l'Illustre Bassa*, éd. cit., vol. II, troisième partie, livre V, p. 877.

⁶⁷⁶ *Loc. cit.*

⁶⁷⁷ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 879.

sera consacrée pour le salut public, sera en ce mesme endroit égorgée de ma main, si quelqu'un entreprend de s'opposer à ce que je veux⁶⁷⁸.

Sous les dehors d'un héros habile à jouer du luth et adroit dans les exercices de la danse se cachait donc un lion ambitieux qui ne répugne pas à verser le sang de qui prétend lui résister, sinistre augure de ce que Fiesque aurait pu être s'il eût été assez heureux pour devenir le maître de Gênes. Enfin, outre le portrait cataclysmique de la ville jetée « en une confusion et en une consternation generale »⁶⁷⁹, la condamnation de la violence factieuse se donne principalement à lire dans le résultat de la guerre civile, aussi ironique que la mort du héros elle-même : « la plupart des Forçats ayant rompu leurs fers, déroberent toutes les armes, et tout ce qu'ils purent prendre : et s'en allans, jouïrent seuls de la liberté que le Comte avoit voulu s'acquérir »⁶⁸⁰. On ne peut mieux souligner l'injustice d'une cause qu'en montrant qu'elle ne profite guère qu'à des personnages interlopes. En ce sens, la conjuration, même intercalaire et dans sa version galante, a sans nul doute une portée politique. Condamnant la révolte et ses funestes conséquences, la leçon du récit semble dirigée autant vers les nobles qui songeraient à se révolter que vers les souverains dont la mauvaise conduite pourrait mécontenter les sujets : alors, la conjuration semble être davantage un spectre agité devant les puissants qui ne se comportent pas en véritables souverains. Telle est sans doute la fonction critique de Jannetin Doria chez Scudéry, comme du tyran Tessandre ou de l'usurpateur Nicostrate chez Mme de Villedieu. Exemple de cette visée d'éducation politique est la réplique d'Ardélie aux dévoiements de Tessandre :

Monstre, Monstre, est-ce ainsi que tu pratiques la justice, où t'oblige le rang qu'il a plu au Ciel de te donner ? Crois-tu que les Dieux t'aient placé au-dessus des personnes du commun, pour opprimer celles qu'il a fait naître au-dessous de toi ? Apprends, indigne monarque, qu'il y a un tribunal au-dessus de tous les rois, où tu rendras compte du mauvais usage que tu fais de la puissance que tu as reçue, et puisque tu es assez indigne du rang que tu remplis pour avoir besoin qu'une affranchie te fasse des leçons de vertu, sache que les hommes les plus élevés sont obligés à une vertu plus délicate que les moindres, parce qu'ils sont en vue aux yeux de plusieurs personnes, et qu'ils sont responsables envers les Dieux des mauvais exemples qu'ils donnent à ceux qui font gloire de les imiter⁶⁸¹.

Ainsi la visée morale qui se cache sous la gaze galante dans le roman classique rejoint la leçon de la plupart des représentations de conjuration précédemment étudiées : celle-ci consiste dans un miroir des princes inversé. Le caractère surprenant de ce fonctionnement textuel provient du fait qu'un écart maximum se creuse entre, d'une part, l'héroïsation romanesque impliquée par les lois du genre et les nécessités de l'esthétique galante et, d'autre part, la condamnation sans appel d'une action

⁶⁷⁸ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 888.

⁶⁷⁹ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 896.

⁶⁸⁰ *Ibid.*, vol. II, troisième partie, livre V, p. 905.

⁶⁸¹ Fragment cité par Sophie Dalbourg, « Roman pastoral et coups d'État : *Carmente* de Mme de Villedieu », art. cit., p. 125.

politique qui fait horreur. Ainsi, les grands cycles romanesques illustrent une nouvelle fois le fonctionnement politique biaisé des textes de conjurations. Qui plus est, ces romans mettent en lumière, sans doute plus que les autres genres étudiés ci-dessus, trois aspects caractéristiques de la prose conjuratoire, à savoir le traitement romanesque des conjurations, l'anthropologie héroïque qu'elle sous-tend et la dimension dramatique qui l'anime. Tous ces traits réapparaissent avec des variantes significatives sur lesquelles nous nous concentrerons, dans les textes fictionnels relevant d'une esthétique de la brièveté. Nous allons maintenant les considérer comme un des derniers avatars de la représentation littéraire des conjurations, en séparant d'un côté le genre de l'histoire tragique, de l'autre, celui de la nouvelle galante.

Conjurations et histoires tragiques

Un des traits distinctifs des histoires tragiques tient à ce que l'évocation des conjurations repose sur une matière historique récente, datant tout au plus de la fin du Moyen Âge et couvrant toute la période moderne, incluant parfois des événements fort récents. Cette proximité historique, qui tranche avec ce que l'on a pu observer ailleurs, notamment sur la scène tragique, relève de l'esthétique de l'histoire tragique, et ses conséquences sont importantes pour le traitement des conspirations. Ainsi trouve-t-on par exemple, relatant des événements encore tout proches, une anonyme *Histoire de Marie royne d'Escosse, touchant la conjuration faite contre le roy* – « histoire vrayment tragique » souligne le titre⁶⁸² –, une *Histoire des prosperitez malheureuses d'une femme cathenoise* due à Pierre Matthieu⁶⁸³, ainsi que « la conjuration de Bajamont Tiepoli », la quatorzième des histoires tragiques de Rosset⁶⁸⁴ et l'histoire d'Albert Walstein, la sixième histoire tragique de Claude Malingre⁶⁸⁵. Dans cette courte liste de textes que, fidèle au principe

⁶⁸² An., *Histoire de Marie royne d'Escosse, touchant la conjuration faite contre le roy, & l'adultere commis avec le comte de Bothwel, histoire vrayement tragique, traduite de latin en françois*, [*De Maria Scotorum regina, totaque ejus contra regem conjuratione*, trad. Philippe Camuz], Edimbourg, Thomas Waltem, 1572, in-12, 88 p. Il s'agit de la traduction d'un ouvrage que Barbier attribue à George Buchanan, mais qui serait plutôt dû à Thomas Wilson, secrétaire d'État d'Élisabeth I^{ère}, d'après John Scott (*A Bibliography of works relating to Mary queen of Scots (1544-1700)*, by John Scotts, s.l., publications of the Edinburgh Biographical society, 1896, viii-103 p., fac-simil.) L'ouvrage porte une fausse adresse et aurait été imprimé à Londres, d'après Weller, à la Rochelle, d'après Scott.

⁶⁸³ Pierre Matthieu, *Histoire des prosperitez malheureuses d'une femme cathenoise, grande seneschalle de Naples, En suite d'Aelius Sejanus*, par Pierre Matthieu, Rouen, Jacques Besongne, 1619, 119 p.

⁶⁸⁴ François de Rosset, « De la conjuration de Bajamont Tiepoli, Gentil-homme Venitien, contre sa patrie, & sa fin malheureuse. Histoire XIV », *Les Histoires tragiques de nostre temps : Où sont contenuës les morts funestes & lamentables de plusieurs personnes, arrivées par leurs ambitions, amours desreglées, sortileges, vols, rapines, & par autres accidents divers & memorables. Composées par François de Rosset, & dediées à Feu Monseigneur le Chevalier de Guise. Seconde Edition reveuë, corrigée & augmentée par l'Autheur*, Paris, Antoine Brunet, 1625, lim. + 557 p., édition reprise, avec une préface de René Godenne, Genève, Slatkine Reprints, 1980, xix-557 p., p. 382-401.

⁶⁸⁵ Claude Malingre, sieur de Saint-Lazare, « Histoire VI. D'Albert Walstein, Duc de Fritland, Generalissime des armées de Ferdinand deuxiesme du nom, Empereur des Romains, & de plusieurs grands Seigneurs de son party », *Histoires tragiques de nostre temps, dans lesquelles se voyent plusieurs belles maximes d'Estat, & quantité d'exemples fort*

méthodologique déjà employé, nous étudierons comme représentatifs de leur genre, il n'est pas anodin qu'apparaissent les noms des plus fameux nouvellistes du XVII^e siècle, tels que Rosset ou Malingre ; c'est que les grands maîtres de l'histoire tragique ont senti tout le potentiel dramatique que pouvait offrir le récit d'une conjuration, en parfaite adéquation avec la régulation esthétique de leur genre de prédilection : intrigue resserrée, attente dramatique, catastrophe tragique teintée d'horreur macabre et de pathos, enfin, valeur morale exemplaire. Tels sont en effet les éléments constitutifs de l'histoire tragique que la thématique conspiratrice favorise puissamment, et il convient de revenir en détail sur chacun de ces éléments⁶⁸⁶.

De fait, ces diverses catégories sont bien représentées dans les textes que nous venons de mentionner, à commencer par le nécessaire resserrement de l'intrigue en vue de produire une densité narrative propice à renforcer le tragique. Ainsi, l'auteur de l'histoire de la Reine d'Écosse explique, dans son avis « Au Lecteur debonnaire », que son ambition a été d'enfermer dans « ceste petite histoire » une nouvelle occurrence « des exemples insignes & memorables d'aucunes cruautez, executées par des femmes à l'encontre de leurs marys », comme l'histoire en fournit tant⁶⁸⁷. Il y a donc un effort conscient, de la part de l'auteur, pour « comprendr[e] ce fait le plus succinctement que faire se pourra », quand bien même l'horreur qu'inspire cette conjuration réclamerait une exposition plus minutieuse et détaillée : « desirant me haster, conclut l'auteur à la fin du récit, je ay touché [cet événement] assez briesvement, sans avoir rien amplifié, selon que l'énormité du forfait le meritoit »⁶⁸⁸. De la sorte, l'horreur des événements relatés semble déborder et envelopper le récit lui-même, créant l'effet de concentration tragique spécifiquement recherché par le genre en question, et susceptible d'étayer une dénonciation morale du factieux sans ambiguïté.

Dès lors, le tragique peut s'appuyer sur la dramatisation du récit qui résulte de ce resserrement des événements et de leur disposition rythmique, souvent en *crescendo* – que l'on songe, notamment, aux divers préparatifs inquiets de la conjuration, aux tentatives successives⁶⁸⁹,

memorables, de constance, de courage, de générosité, de regrets, & repentances, Rouen, David Ferrand et Thomas Dare, 1641, 890 p., p.196-239. Sur Malingre, on verra notamment Steve Uomini, *Cultures historiques dans la France du XVII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998, 631 p., ch. 6, p. 130-180.

⁶⁸⁶ Pour la poétique de l'histoire tragique, on consultera entre autres la récente thèse de Sylvie Robic-de Baecque et sa bibliographie sur la question : *Le Salut par l'excès : Jean-Pierre Camus (1584-1652), la poétique d'un évêque romancier*, Paris, Honoré Champion, 1999, 453 p.

⁶⁸⁷ An., *Histoire de Marie royne d'Escosse*, *op. cit.*, p. 2.

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p. 21' - 21''.

⁶⁸⁹ *L'Histoire de Marie royne d'Escosse* est ainsi ponctuée par diverses tentatives d'assassinat du roi, comme lors de l'épisode du « Poison donné au Roy », relaté en termes crus et pathétiques : « Et de fait, avant qu'il eust esloigné Sterling de mille pas, une si grande douleur le saisit par tout le corps, qu'on pouvoit facilement cognoistre, que cela ne venoit point de la vehemence d'aucune maladie, ains d'une trahison faite à la main, de laquelle furent indices les vessies colorées, qui luy enleverent par tout son corps, luy estant parvenu à Glasc, voire avec telle douleur par tous ses

puis à l'échec sanglant de l'entreprise. De fait, c'est souvent sur le récit de la chute des conjurés que les nouvellistes se concentrent, utilisant le pathos et l'ironie tragique pour parvenir à créer les effets désirés. En ce sens, la mort absurde du protagoniste de la conjuration n'est qu'une des options disponibles, mais c'est de loin la plus fréquemment orchestrée. Rosset, par exemple, dans une claire perspective moraliste, met en contraste la « valeur » de Tiepoli et l'absurdité de sa mort quasi burlesque :

Tiepoli fit ce jour là le devoir d'un vaillant homme : mais sa valeur fut surmontée par le bon droit. Il taschoit de rallier tousjours ces gens en leur représentant la liberté & quand il vit que tout estoit perdu, il prit la fuite comme les autres par la ruë Merciere appellé vulgairement Fresqueria, là où il fit encor ferme avec une troupe des siens, & arresta ses adversaires. Au bruict qui retentissoit par ceste ruë, une pauvre femme ouvrit une fenestre pour voir le sujet du tumulte, & de frayeur donna un si grand coup contre un pot de terre, remply d'oeillets qu'il tomba du haut en bas, & en tombant rencontra la teste de Tiepoli, si rudement qu'il l'assomma⁶⁹⁰.

Cette fin absurde – que nous serions tenté de mettre en parallèle avec celle de Fiesque – joue sur le décalage entre, d'un côté, la grandeur et la difficulté de l'action entreprise et, de l'autre, la médiocrité des causes de son échec *in extremis* par un infime impondérable, où le personnel des histoires tragiques voit souvent le signe d'une intervention divine, relevant de ce que nous appellerions l'ironie tragique. Dans l'histoire de Galéaz évoquée par Le Noble, un moment après le meurtre du duc de Milan dans l'église Saint-Étienne, un des conjurés en fuite connaît un sort similaire qui révèle la vanité de son entreprise et humilie toute la prudence des conjurés : « Jean-André Lampognan se sauva parmy les Dames ; mais les trouvant par terre, il s'embarassa les pieds dans leurs jupes & fut tué par un Estafier more du Duc qui le joignit »⁶⁹¹. Il y a certes une résonance galante dans cette ironie tragique qui met un terme au projet des conjurés, propre sans doute à la topique de Le Noble, mais le principe est le même que le pot d'œillets de Rosset, la boue du port de Gênes chez Retz, ou encore, chez Malingre, non seulement la noire trahison de Butler et de ses amis envers Wallenstein, qui pourtant avait fait leur fortune⁶⁹², mais encore la façon dont « ils le firent envelopper dans un tapis de table, & emporter sur un chariot au chasteau »⁶⁹³. Comme l'indiquent ces quelques exemples, la dramatisation du récit dans les histoires tragiques est souvent aimantée

membres, qu'à peine pouvant respirer, & donnoit peu d'esperance de sa vie : & ce pendant la Royne ne voulut permettre qu'il fust visité d'un seul medecin » (*Ibid.*, p. 11').

⁶⁹⁰ François de Rosset, « De la conjuration de Bajamont Tiepoli », *op. cit.*, p. 395-396.

⁶⁹¹ Eustache Le Noble, « Galeaz duc de Milan. LXXXIII. Entretien. Par M. Le Noble », *Nouveaux Entretiens politiques* (mars 1709), Paris, Veuve Séraphin Lainé, 1709, 45 p., p. 18. Nous reviendrons plus bas sur cette nouvelle historique et galante.

⁶⁹² On notera en passant l'ambiguïté radicale entretenue sur la notion même de conjuration : se situe-t-elle du côté de l'Empereur ou bien du côté de Wallenstein ? Si l'Empereur a la prérogative du coup d'État, comme l'indique ce titre en manchette, précisant « Officiers des Regimens Irlandois pour l'Empereur, entreprennent de faire tuer Walstein », ailleurs, il semble que la conspiration soit l'autre nom donné au coup d'État : « Buthler autheur de toute cette conjuration ».

par une scène à faire et un effet à produire au dénouement du texte. Dès lors, les événements sont puissamment disposés en fonction de cette fin où se concentre l'essentiel du tragique.

Une autre source du *pathos* alimentant l'esthétique tragique dans les textes étudiés consiste dans l'appropriation esthétique et morale des mises en scène judiciaires dont on sait l'importance dans la réalité du temps⁶⁹⁴ : la punition réservée aux conjurateurs occupe proportionnellement un volume narratif qui ne laisse aucun doute sur son importance dans l'économie des nouvelles. De fait, le récit des châtiments infligés aux conspirateurs permet aux nouvellistes de laisser libre cours au goût du morbide dont leur lectorat est friand. Certes, Rosset passe rapidement sur le châtiment physique – il se contente de dire, sobrement en comparaison des autres histoires tragiques, que Tiepoli « est pendu, & puis traisné & jetté dans la mer, comme indigne de sepulture »⁶⁹⁵ –, de manière à insister plus longuement sur les sanctions morales imposées aux descendants du conjurateur. En revanche, à travers plusieurs fragments ecphrastiques et crus, Pierre Matthieu dresse l'échafaud pour la malheureuse Cathenoise en soulignant la portée morale d'un châtiment exemplaire :

Et afin que le public receust publiquement la satisfaction qu'il se promettoit de ceste procedure, apres que le procez fust instruit, [on]⁶⁹⁶ fit dresser hors de la ville une torture où il fit appliquer aux yeux de toute la ville & du Royaume la Cathenoise & ses enfans qui souffrirent de grands tourmens pour l'avant-goust des plus extremes. Les plus miserables s'estimoient heureux, en comparaison de telles prosperitez. Ne s'esmouvoir de ces exemples, c'est comme le cochon de Pyrrho, manger gouluëment son orge au plus fort de la tourmente⁶⁹⁷.

Ayant ainsi disposé le lecteur à « s'esmouvoir », pour apprécier pleinement le spectacle tragique qui va lui être présenté, Matthieu, loin d'en faire l'ellipse, prend plaisir à détailler les souffrances et humiliations imposées aux factieux, à travers une longue suite de supplices qui semblent ne jamais cesser et qui, même après que la justice a fait son œuvre, se poursuivent, plus avilissants encore, dans la vengeance populaire :

Quelques jours apres ils sont traisnez nuds par toute la ville sur une claye, puis attachez à trois masts de Navires, les tenailles ardentes les pincet, les rasoirs les escorchent, les flammes les estouffent. La Cathenoise vieille & caduque mourut dans les tourmens, on luy arracha le coeur & les entrailles, sa teste fut mise sur l'une des portes de Naples, le reste du corps s'en alla en cendre. Sa fille Sanche fut bruslee toute vive, Robert son fils estant dans le feu à demi rosty en fut tiré vif, & comme si le supplice eust esté trop doux pour la satisfaction publique, le peuple le traisna par toute la ville dans la fange & les cloaques, puis il luy arracha le cœur & les entrailles, le mit en pieces, & y en eut qui

⁶⁹³ Claude Malingre, « Histoire d'Albert Walstein », *op. cit.*, p. 237-238.

⁶⁹⁴ Sur ce point, nous renvoyons à des historiens tel que Robert Muchembled, *Le Temps des supplices. De l'obéissance sous les rois absolus (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 1992, 259 p.

⁶⁹⁵ François de Rosset, « De la conjuration de Bajamont Tiepoli », *op. cit.*, p. 396.

⁶⁹⁶ Il s'agit précisément, dit Matthieu d'« Hugues de Baux Prince d'Orenge, Comte d'Avelline », « commis avec un pouvoir absolu & souverain pour sans exception faire punir les coupables » (Pierre Matthieu, *Histoire des prosperitez malheureuses d'une femme Cathenoise*, *op. cit.*, p. 115).

⁶⁹⁷ *Loc. cit.*

barbalement inhumains les déchirèrent avec les ongles & y planterent les dents, non plus par vengeance, mais par fureur & brutalité⁶⁹⁸.

L'essence tragique du récit des supplices repose ici sur un goût pour le sensationnel et l'horreur macabre, qui faisait assurément partie du plaisir esthétique pris à la lecture des histoires tragiques, plaisir dans lequel l'horreur trouvait sa justification. Pour les meilleures d'entre elles, pourtant, ce plaisir morbide n'était pas tout à fait gratuit et formait le catalyseur esthétique de significations morales, à la manière d'*exempla* paradoxaux et radicaux puisque fonctionnant comme des contre-exemples animés d'une violence hypertrophiée.

Ainsi, chez Rosset, la transition entre le plaisir esthétique lié au tragique et la signification morale passe, à côté des châtiments physiques, par l'insistance sur les punitions et les humiliations morales imposées à la descendance des conjurés. Le narrateur insiste sur la transformation fort symbolique de la maison de Tiepoli en « une boucherie publique, à fin que cela tesmoigne à la posterité, que le lieu, où le dessein avoit esté pris de respandre le sang innocent des citoyens, meritoit d'estre destiné pour estre abreuvé du sang des bestes »⁶⁹⁹. Qui plus est, Rosset décrit les nouvelles armes que le gouvernement impose à la famille Tiepoli, et développe leur signification, à la manière d'un emblème dont la devise pourrait être d'exprimer la vanité des conjurations :

ils portent un escu de gueulles, broüillé de sang, à une queue de scorpion d'argent. Armes dignes de l'auteur d'une si grande & si abominable trahison. L'escu & le sang signifioient la marque perpetuelle, & le dessein desesperé, qu'il avoit pris de respandre tant de sang. Et la queue du Scorpion, le venin de Tiepoli, qui avoit paru sur la fin en la queue de ses actions. Cette queue estoit d'argent, parce que par argent il avoit corrompu les volontez du peuple, & fondé son execrable projet d'usurper la Republique, au prix du sang & de la mort du Duc, de la Seigneurie, & de ses Citoyens⁷⁰⁰.

Au moyen de symboles médiateurs d'une justice qui s'inscrit au-delà de la mort physique des conjurés pour perpétuer la mémoire de leur crime, ces différents exemples tendent à illustrer une entreprise officielle de relégation morale, tirant son origine chez les historiens du temps et dont l'histoire tragique de conjuration, avec son apport rhétorique, est conçue comme le dernier maillon. En orientant ainsi le récit vers la production d'une leçon morale, ces textes conjuratoires ne font pas

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 117. Sur ce point, d'ailleurs, le macabre dans le récit de Matthieu relève autant de l'esthétique tragique que de l'observation réaliste, dans la mesure où, comme l'a souligné notamment Yves-Marie Bercé, les cérémonies populaires de justice n'étaient guère improvisées, mais au contraire ritualisées selon une matrice qui mimait les procédures de la justice princière en laissant libre cours à la violence macabre. « C'est surtout, écrit Bercé en ce sens, la mise à mort des ennemis publics qui recourait à des cérémonies évocatrices de l'apparat des exécutions officielles, spectaculaires, moralisatrices et mémorables. Poursuites et promenades afflictives, précipitations et pendaisons, exhibitions et mutilations des cadavres n'étaient pas improvisées par le hasard. Tel pont, tel puits public, telle potence de place de marché servaient au supplice parce qu'ils étaient emblématiques de la communauté, situés sur un lieu de passage obligé, ou bien parce qu'ils étaient les sites patibulaires ordinaires. Les traînements des corps et le refus de sépulture achevaient ce cérémonial macabre, presque intemporel puisque ces éléments étaient hérités du droit pénal romain » (Yves-Marie Bercé, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, P.U.F., « L'Historien », 1980, 263 p., p. 136).

⁶⁹⁹ François de Rosset, « De la conjuration de Bajamont Tiepoli », *op. cit.*, p. 399.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, p. 399-400.

exception, bien entendu, au sein des recueils d'histoires tragiques ; au contraire, les textes que nous venons de citer s'alignent sur les principales leçons illustrées par le genre, notamment en ce qui concerne la critique de l'ambition, *topos* de l'évocation des conjurations de manière générale.

En ce sens, les conjurations rejoignent la finalité morale des recueils dans lesquels elles s'inscrivent, lorsque, comme chez Rosset et Malingre, elles font partie d'une collection d'histoires ayant pour fin la critique des passions et des illusions humaines. Ainsi, non seulement les histoires consacrées aux conjurations participent au plan d'ensemble, mais la topique conjuratoire est relue et façonnée pour apporter de nouveaux arguments à la visée morale englobante. S'instaure donc un système de rimes internes, qui peut prendre la forme de parallèles à l'intérieur de chaque histoire, ou d'échos entre les chapitres du recueil. Il est ainsi frappant de constater comment, chez Rosset, la conjuration de Tiepoli entre en résonance avec l'histoire vingt-deux consacrée au duc de Montmorency et avec l'histoire vingt-trois qui traite de la mort de Cinq-Mars et de Thou ; de même, chez Malingre, la conjuration de Wallenstein fait écho à l'histoire onze, qui relate la conspiration de Chalais (sous le nom crypté de Prodose). Les histoires consacrées aux conjurations participent donc de plain-pied à la circulation d'une certaine exemplarité politique dans les recueils d'histoires tragiques. Variante de ces rapprochements internes, le parallèle entre les conjurés au cœur d'une même histoire permet également de renforcer le projet moral d'ensemble. Ainsi, Malingre interrompt longuement le récit de la conjuration de Wallenstein pour la comparer à celle de Cinna (non pas le Cinna de Corneille, mais L. Cornelius Cinna, consul partisan de Marius et célèbre pour ses proscriptions). Ce parallèle porte sur quatre points, amplement détaillés si l'on considère le format réduit du genre, à savoir le fait que Cinna ait été consul comme Wallenstein généralissime de l'armée impériale, que l'un et l'autre se soient appropriés les dépouilles de leurs ennemis réduits à néant, qu'ils aient tous deux reçu serment d'obéissance inconditionnelle de l'armée, et surtout qu'ils aient été tués au milieu de leur gloire, le premier dans Rome avec toutes les marques de la dignité consulaire, le second « prétendant faire son entrée dans Prague avec toutes les marques de Souverain »⁷⁰¹. De la sorte, la chute de Cornelius Cinna, *exemplum* dysphorique bien établi, anti-portrait du parfait général d'armée donne des mains à la création d'une exemplarité moderne, en faisant ressortir les enseignements moraux du destin de Wallenstein. Ce processus d'exemplarisation ainsi que la condamnation du général d'Empire sont donc renforcés par l'art du parallèle. En délaissant ainsi la narration linéaire de type historique, pour donner au lecteur le sens et le goût du

⁷⁰¹ Voir l'ensemble du chapitre XIII de l'histoire VI, qui porte pour titre en manchette : « Paralleles de Walstein avec Cinna » (Claude Malingre, « Histoire d'Albert Walstein », *op. cit.*, p. 218-221).

parallèle et des renvois intertextuels au sein des recueils et au-delà, les histoires tragiques continuent de cultiver le dessein moral qui les anime.

De fait, la leçon topique, comme nous l'avons dit, se concentre sur la critique de l'ambition, inlassablement répétée : « les Grands, conclut Rosset après la mort de Montmorency, voyent icy un exemple à leur persuader que les plus hautes fortunes de la terre ; sont sujettes aux plus grands malheurs »⁷⁰², « ce nous est grande leçon de l'inconstance de la Fortune, de l'incertitude des choses du monde, & de la fragilité de nostre nature », écrit-il à la fin de l'histoire de Cinq-Mars, ajoutant au discours direct, assez inhabituellement pour que cela mérite d'être souligné, un souvenir personnel, comme pour guider le mouvement de méditation que l'histoire doit susciter dans le for intérieur de tout lecteur : « je me souvins, lors que je vis à terre la teste de Monsieur de Cinq-Mars, d'un Epitaphe gravé sur une sepulture de marbre en l'Eglise de Sainte Marie des Chapelles à Naples, qui contient seulement ces mots : *Ecce superbientis naturae qualis sit mox futurus casus*. O quelle chute ! O quel changement ! Ah qu'est-ce de ce Monde »⁷⁰³. Similairement, on peut dire qu'« il y a du malheur aux Prosperitez injustes », conclut de son côté Pierre Matthieu en prolongeant la morale de Boccace dont il a tiré l'argument du récit de la chute de Phelippa la Cathenoise : inéluctablement, « si tost qu'elle eust beu dans le hanap enchanté de la Cour, sa premiere innocence degenera en une ardente convoitise de s'aggrandir » qui la porta à conspirer contre le roi de Naples⁷⁰⁴. Malingre, lui aussi, impose clairement une lecture morale de l'histoire de Wallenstein, en se livrant à un long développement liminaire sur l'ambition ; empruntant à Tacite et à Sénèque, recourant à la personnification, à l'arsenal des *exempla* classiques – Néron et Alexandre notamment –, réactivant la métaphore architecturale, Malingre se lance dans une sévère diatribe contre l'ambition :

ambition affamée, qui jamais (disoit Seneque à Neron) ne demande le retranchement de sa fortune, mais toujours a bouche fraische, & beauté : cette sorciere & magicienne qui tient les mortels enchainez & attachez au monde, où tant de Vautours secrets qui les bequetent, & qui leur rongent incessamment le cœur, leur arrachent plutôt l'ame que la vie, parce qu'il faut que l'ambitieux vive sans conscience, & sans ame : elle cette fausse & trompeuse ambition qui donne le surnom de grand à Alexandre, qui ne tenant quasi qu'un rien au regard de la terre : parce qu'au monde toute la terre est presque un rien, trouve neantmoins le monde trop petit pour estendre les bornes de ses ambitieuses fumées : aussi ceux qui ont basti le fondement de leur fortune sur des entreprises de plus haut estage, comme leur fondement est basti sur le sable, l'edifice de leur ambition venant à fondre, les precipite du

⁷⁰² François de Rosset, « Histoire XXII. Relation veritable de tout ce qui s'est passé en la prise de Monsieur le Duc de Montmorency, jusques à sa mort. Ensemble les responses qu'il fit, sur les interrogations qui luy furent faictes, &c. », *op. cit.*, p. 674-690, ici p. 689.

⁷⁰³ François de Rosset, « Histoire XXIII. Particularitez remarquées en la mort de Messieurs de Cinq-Mars, & de Thou, à Lyon le Vendredy 12. Septembre. 1642 », *op. cit.*, p. 691-727, ici p. 727.

⁷⁰⁴ Pierre Matthieu, *Histoire des prosperitez malheureuses d'une femme Cathenoise*, *op. cit.*, p. 28. La portée morale exemplaire du récit est d'ailleurs d'emblée soulignée, y compris à travers la typographie, par le but que le narrateur assigne à son récit : prouver « que LA MONTEE AUX GRANDES PROSPERITEZ EST DE VERRE, LA CIME EST TREMBLEMENT, LA DESENTE UN PRECIPICE ».

plus haut degré de la gloire aux plus basses marches de mespris & de misere, & telle a esté la vie & la fin de l'ambition d'Albert Walstein⁷⁰⁵.

À travers ces quelques exemples, il apparaît que la critique de l'ambition des conspirateurs rejoint une morale de la vanité des choses de ce monde d'inspiration à la fois païenne et chrétienne, cette dernière l'emportant sans doute dans l'explication de l'échec des conjurés.

Il y a ainsi, chez Rosset, comme nous l'avons déjà entrevu à propos du pot de terre malencontreusement responsable de la mort de Tiepoli, une perspective théologique sans cesse présente, et seule susceptible de donner sens à l'univers sombre représenté dans les histoires tragiques. En plaçant l'État de Venise sous la protection d'un de ces « Genies tutélaires des Républiques », Rosset réactive dès lors la lecture providentialiste de l'histoire dont nous avons étudié l'impact sur la pensée des conjurations au chapitre précédent :

Ceste entreprise, écrit-il, estoit grande, & relevee : mais si la plupart des choses se doivent juger par l'evenement elle fut aussi mal executee, que resoluë. Il faut croire qu'il y a des intelligences celestes, qui servent, & maintiennent les Estats, des Anges gardiens des Provinces, & des Genies tutélaires des Républiques. Quand le changement des dominations temporelles arrive il faut que le ciel y consente, autrement les hommes ont beau brasser & entreprendre. Ils y perdent leur temps, & leur peine, le vent emporte leurs desseins, & leurs resolutions sont inutiles. Le grand Moteur de l'Univers, qui a si long temps maintenu ceste Republique, qu'elle n'a jamais souffert aucune mutation depuis unze siecles, fait bien paroistre, que ceste conjuration luy estoit desagreceable⁷⁰⁶.

On verra que Saint-Réal, lorsqu'à son tour il choisit Venise pour cadre de son récit de conjuration, se garde bien de laisser entendre que le ciel a la moindre part à la conservation de la république. Au contraire, la perspective providentialiste oriente fortement le récit de Rosset, et « ceste pauvre femme remplie de simplicité »⁷⁰⁷ qui laisse tomber un pot d'œillet sur la tête de Tiepoli devient l'instrument naïf des volontés du ciel. Plus encore, le texte renchérit en soulignant le sens providentialiste de l'événement et en réactivant l'herméneutique de l'histoire telle qu'on la trouve dans les Écritures : « Ainsi mourut le cruel meurtrier de ses freres, par la main d'une foible femme, comme nous le lisons au livre V des Juges »⁷⁰⁸. Le parallèle entre l'histoire profane et l'histoire sainte oriente clairement la lecture de l'aventure malheureuse de Tiepoli. Une telle perspective est également présente dans l'histoire de Marie d'Écosse, puisque « Dieu par une grace, & bonté speciale a icy gardé comme extraordinairement la Royne d'Angleterre » contre les menées de sa sœur. La grandeur et la puissance des plus petites choses dans le plan de dieu sont confirmées *a contrario* par les propos de Pierre Matthieu, pour qui « les Estats se destruisent aussi tost par des foibles instrumens, que par des efforts violens : & quand le juste courroux de Dieu les veut desoler il

⁷⁰⁵ Claude Malingre, « Histoire d'Albert Walstein », *op. cit.*, p. 197-198.

⁷⁰⁶ François de Rosset, « De la conjuration de Bajamont Tiepoli », *op. cit.*, p. 390-391.

⁷⁰⁷ *Ibid.*, p. 398.

⁷⁰⁸ *Ibid.*, p. 396.

n'y met pas toujours les trois pointes de son tonnerre, il n'y employe que les rats, les grenouilles, les moucheron »⁷⁰⁹. Chez Rosset, également, la lecture providentialiste de l'histoire est soulignée dans la chute du texte : une prière, qui clôt l'histoire de la conjuration de Bajamont Tiepoli en refermant le chapitre, oriente l'ensemble du texte et délivre une leçon pour le présent. Passant significativement de Venise à la France, Rosset s'adresse finalement à l'ange tutélaire de la mère patrie :

O Ange tutélaire de la France, qui aviez si long-temps conservé nostre grand Roy, & destourné de son chef les poinctes homicides, & qui pour nos pechez avez souffert qu'il nous fut ravy, vueillez garder la sage & genereuse Marie. Benissez toutes ses entreprises, & permettez (ô grand Dieu) qui avez commandé à vos Messagers volants, de planter leur camp tout à l'entour de ceux qui vous craignent, que le bon Ange accompagne toujours nostre Monarque : Achevez par sa main ce que les Oracles luy promettent, & qu'à mesure que ses ans croistront, vostre grace s'augmente avec luy de telle sorte, que les autres Roys apprennent de luy à regir leurs Empires⁷¹⁰.

Comme plus haut, lorsqu'il concluait l'histoire de la conjuration de Cinq-Mars en mentionnant le cours tout personnel de la méditation morale que lui inspirait le destin du conjuré, Rosset ramène son lecteur, à travers les méandres du style périodique et dans une optique votive, au présent de la lecture, et plus encore au futur proche du royaume. Aussi bien, comme le montre cette manière de conclure, la perspective morale si prégnante dans la représentation de conjuration rejoint inévitablement des considérations sur le bon gouvernement.

Dans le texte de Pierre Matthieu, émaillé de maximes en manchette ou bien inscrites en capitales dans le corps du texte, les recommandations politiques vont dans le sens d'une illustration des vertus cardinales qui sont l'ornement des actions d'un bon prince. Parmi celles-ci, la clémence, vertu dont nous avons déjà souligné ailleurs l'importance cruciale, occupe une place à part : « En quelque estat que le subject se repente, il faut preferer la Clemence à la severité » peut-on lire à l'orée du texte⁷¹¹. De même, l'*Histoire de Marie royne d'Escosse* revient également sur ce problème crucial en montrant dans quelle mesure la reine d'Angleterre est une « Princesse vrayment debonnaire & pitoiable »⁷¹² :

usant de sa douceur, & clemence accoustumée, au lieu d'en prendre vangeance, comme elle le pouvoit faire, elle a, (contre l'opinion, & advis de plusieurs Seigneurs & gens de conseil tant dedans que dehors le Royaume) essayé tous les moyens qui luy ont esté possibles, pour la gratifier, comme sa propre soeur, & l'a restituer en son Royaume : luy aiant mesme conservé la vie, apres que le meurtre par elle commis en la personne du Roy d'Ecosse son mary fut descouvert⁷¹³.

⁷⁰⁹ Pierre Matthieu, *Histoire des prosperitez malheureuses d'une femme Cathenoise*, op. cit., p. 5.

⁷¹⁰ François de Rosset, « De la conjuration de Bajamont Tiepoli », op. cit., p. 401.

⁷¹¹ Pierre Matthieu, *Histoire des prosperitez malheureuses d'une femme Cathenoise*, op. cit., manchette, p. 8.

⁷¹² An., *Histoire de Marie royne d'Escosse*, op. cit., p. 85'.

⁷¹³ *Ibid.*, p. 84''.

À travers la réflexion sur la juste rétribution des conjurations chez Pierre Matthieu et dans l'*Histoire de Marie royne d'Escosse*, derrière le souhait de Rosset adressé à l'ange tutélaire de la France à la fin de sa nouvelle tragique se cache donc une nomenclature des vertus d'un bon prince renvoyant aux leçons des arts de gouverner ; grâce à une exemplarité détournée dont nous avons déjà observé le mécanisme, les histoires tragiques de conjuration semblent ainsi implicitement s'efforcer, pour paraphraser Rosset, d'apprendre aux rois « à regir leurs Empires »⁷¹⁴.

Conjurations et nouvelles historiques et galantes

Avant de conclure sur les spécificités du traitement des conjurations dans la prose fictionnelle, on ne peut négliger de parler d'un autre genre majeur, qui résulte, en un sens, de la fusion des esthétiques évoquées précédemment ; les nouvelles historiques et galantes peuvent être considérées comme le fruit d'une évolution du goût classique à la croisée des histoires courtes de type histoires tragiques, qui fleurirent jusqu'au milieu du siècle, et des cycles romanesques historico-galants, qui tombent peu à peu en désuétude avec la génération classique proprement dite vers 1660. Les nouvelles galantes importent, dans une esthétique singulière, les influences mêlées des deux genres précédents et cette évolution s'accompagne d'ailleurs d'un renouveau de la réflexion sur la prose fictionnelle, dont bénéficie tout particulièrement la topique conjuratoire⁷¹⁵. En effet, les auteurs de nouvelles historiques et galantes tendent à considérer les lacunes de l'historiographie comme autant de vides offerts à la fiction et disponibles pour l'exploration des motifs psychologiques et sentimentaux que, par ailleurs, l'histoire, même grande, se devait de mettre au jour. C'est en exploitant ainsi des critères définitoires communs au roman et à l'histoire que les nouvelles galantes ont créé une esthétique propre, dont bénéficie tout particulièrement le traitement des conjurations, puisque l'inconnu et le secret leur sont consubstantiels. C'est ce dont témoignent trois textes de l'époque sur lesquels nous choisissons de nous appuyer plus particulièrement, une « nouvelle galante » d'Isaac Claude, intitulée *Le Comte de Soissons*⁷¹⁶, et deux « nouvelles historiques » d'Eustache Le Noble, *Abra-Mulé, ou l'histoire du détronement de Mahomet IV*⁷¹⁷ (que l'auteur présente lui-même comme une « nouvelle historique ») ainsi que « Galeaz duc de

⁷¹⁴ François de Rosset, « De la conjuration de Bajamont Tiepoli », *op. cit.*, p. 401.

⁷¹⁵ Sur l'évolution de la pensée du roman au XVII^e siècle, on verra notamment les textes rassemblés dans la récente édition de Camille Esmein-Sarrazin, *Poétiques du roman : Scudéry, Huet, Du Plaisir et autres textes théoriques et critiques du XVII^e siècle sur le genre romanesque*, Paris, « Sources classiques », Champion, 2004, 943 p.

⁷¹⁶ Isaac Claude, *Le Comte de Soissons. Nouvelle galante*, Cologne, Pierre Le Jeune, 1699, 239 p.

⁷¹⁷ Eustache Le Noble, *Abra-Mulé, ou l'histoire du détronement de Mahomet IV. Troisième nouvelle historique*. Par M. Le Noble, Paris, Martin Jouvenel et George Jouvenel, 1696, 2 vol., 168 p. - 151 p. [Privilège du 2 septembre 1694, achevé d'imprimer le 20 mai 1696].

Milan », nouvelle insérée dans les *Entretiens politiques*⁷¹⁸. L'accroche de ces textes, qui développent un discours esthétique dont les similarités sont frappantes, renoue avec la topique anti-romanesque ; ces ouvrages débutent ainsi par des propos de dénégation, visant à démentir leur caractère fictionnel : « voici une Histoire véritable que je te donne sous la figure d'un Romant » souligne Isaac Claude dans son « Avis au lecteur »⁷¹⁹. « Il ne faut pas s'imaginer, ajoute Le Noble dans sa préface à *Abra-Mulé*, que ce soit une aventure de Roman faite à plaisir, c'est la pure vérité de l'intrigue secrète du Serrail »⁷²⁰. Et précisément, c'est l'intrigue secrète, celle des replis insondables du cœur échappant d'ordinaire aux historiens, qui sert de pivot à l'argumentaire des romanciers pour défendre la noblesse du genre qu'ils pratiquent, voire pour le hisser au même degré de proximité avec la vérité que l'historiographie. Ce procédé de légitimation était déjà fréquent chez les romanciers du milieu du siècle, mais l'on peut dire que les nouvellistes en font un usage très systématique et en explorent avec rigueur tous les possibles. Le postulat des secrets de l'histoire et l'exploitation de leurs possibles fictionnels fondent précisément l'esthétique de la nouvelle historique et de sa variante qu'est l'histoire secrète, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Qui plus est, lorsqu'il s'agit, comme dans les textes cités, de narrer une conjuration, le secret est d'autant plus au devant de la scène que l'aspect romanesque du mystère des cœurs et de la confiance galante tend à ne faire plus qu'un avec le secret purement politique tel qu'on le trouve plus classiquement dans les textes historiographiques. À travers le prisme galant, en effet, c'est toujours l'amour qui motive la politique, c'est lui qui permet d'expliquer ce que l'histoire purement factuelle renonce à motiver, c'est lui qui opère une liaison logique entre des événements laissés sans liens apparents. Ainsi, poursuit Le Noble en s'adressant à son lecteur, « ce n'est donc point une chimère d'invention que vous lirez icy, c'est une pure histoire tres véritable & si l'on prend la peine de la conférer avec les générales, on verra que je suis tres exact dans toutes les circonstances des événemens publics, & que je ne fais que développer les raisons secrètes qui ont causé ces événemens »⁷²¹. L'herméneutique du secret passionnel permet donc de rendre compte de la grande histoire ; et c'est précisément ces raisons cachées fournies par le cœur qui permettent à Isaac Claude d'expliquer en profondeur la conjuration du comte de Soissons. Opérant une réhabilitation du personnage révolté, Claude répond aux détracteurs de Soissons qu'il ne faut pas attribuer sa révolte

⁷¹⁸ Eustache Le Noble, « Galeaz duc de Milan. LXXXIII. Entretien. Par M. Le Noble », *Nouveaux Entretiens politiques* (mars 1709), Paris, Veuve Séraphin Lainé, 1709, 45 p.

⁷¹⁹ Isaac Claude, *Le Comte de Soissons*, « Avis au lecteur », n.p.

⁷²⁰ Eustache Le Noble, *Abra-Mulé*, préface, n.p. ii.

⁷²¹ *Ibid.*, préface, n.p. iii.

à « une trop grande ambition »⁷²² ; en effet, les historiens qui parlent ainsi ignorent les secrets de l'histoire :

*c'est qu'ils ne savent pas tout ce qui s'est passé de secret, ils ignorent ou que c'est l'amour qui a été cause de toutes les fausses démarches qu'il a faites, ou le pouvoir qu'a cette malheureuse passion sur les plus grands cœurs. Il étoit plu soumis que personne aux ordres du Roy, il y étoit obligé & en qualité de sujet, & de parent puis qu'il avoit l'honneur de porter le nom auguste de Bourbon ; mais son malheur ayant voulu qu'il eut le ministre de son Prince pour rival il ne faut pas s'étonner, si l'on a imputé souvent à désobéissance, les choses où il a été entraîné par la crainte d'un homme qui n'avoit gueres moins de pouvoir que le Roy lui-même*⁷²³.

Institué rival de Richelieu pour les beaux yeux de la duchesse d'Elboeuf, le comte de Soissons prend, sous la plume d'Isaac Claude, un relief passionnel bien différent du portrait politique que l'on trouve dans l'historiographie officielle du temps. Sa conjuration n'a plus rien à voir avec d'anciennes prétentions au partage de la faveur royale, fondées sur l'extraction princière de Soissons, mais s'explique toute entière par « un désir de vengeance » contre le ministre qui, en assignant la duchesse d'Elboeuf à résidence, empêche quiconque d'en approcher :

*C'est une espece de consolation à un malheureux qu'une pareille pensée, le Duc s'en sentant soulagé en quelque façon, s'y adonna entierement. Il sçavoit que le Cardinal selon le malheur de tous les favoris avoit presque autant d'ennemis qu'il y avoit de personnes dans le Royaume ; ainsi sa premiere pensée fut de se faire chef d'un parti contre lui, & il ne douta point qu'il ne fut secondé par des personnes de grande considération*⁷²⁴.

Mais, s'il a beaucoup d'ennemis, le cardinal a également beaucoup de pouvoir et beaucoup d'argent, ce qui lui assure une victoire finale : exemplaire du travestissement galant est, en ce sens, la relecture de la bataille de la Marfée, où la fiction rencontre peut-être la vérité en ce qui concerne la mort de Soissons attribuée à Richelieu – point sur lequel se divisent les contemporains et encore les historiens d'aujourd'hui. Certes, la victoire de Soissons est d'abord attribuée à la sincérité et la profondeur de sa motivation sentimentale, plus pure et plus puissante que celle du cardinal et, en dépit du déséquilibre de forces, « le Comte de Soissons qui étoit animé par l'amour, y combatit [sic] avec tant de courage, qu'il mit l'armée Royale en déroute »⁷²⁵. Pourtant, Richelieu parvient par une déloyale ruse à se débarrasser de son rival en le faisant assassiner sournoisement : le ministre ayant en effet réussi « à pratiquer quelque assassin » fit « faire un coup si horrible, & si abominable »⁷²⁶. Il n'est pas jusqu'aux détails historiques qui ne soient respectés dans la réélaboration romanesque à laquelle se livre Isaac Claude. Tout ce dont l'histoire nous assure en effet est que le comte est bien

⁷²² Isaac Claude, *Le Comte de Soissons*, *op. cit.*, p. 9.

⁷²³ *Loc. cit.* Nous soulignons.

⁷²⁴ *Ibid.*, p. 149.

⁷²⁵ *Ibid.*, p. 238.

⁷²⁶ *Ibid.*, p. 237.

mort d'une balle dans la tête, tirée alors que sa visière était relevée, et Claude reconstitue donc la scène de l'assassinat en fonction de ce détail célèbre :

le Comte reconnut la voix de son Garde, qu'il avoit toujours vû auprès de lui pendant le combat, & croyant qu'il parloit de bonne foi, il retourna la tête, & leva la visiere de son casque, pour découvrir où étoient les ennemis. Mais ce traître lui lâcha son pistolet, & l'ayant atteint dans l'endroit qu'il avoit découvert, il se rendit digne de la recompense qu'on lui avoit promise⁷²⁷.

Sans quitter le terrain de la vérité historique, Claude l'a donc parée d'un surcroît de sens en y ajoutant une dimension sentimentale dont les lecteurs étaient friands et qui permettait de motiver des faits attestés, mais en attente de sens. Si le secret sentimental et le secret politique demeurent ici dans un certain degré d'extériorité (l'un expliquant l'autre), il arrive qu'ils soient entremêlés de façon plus étroite encore, comme en témoigne le texte de *Le Noble*.

En effet, on observe d'abord un phénomène similaire d'explication galante des actions historiques dans *Abra-Mulé*. C'est parce qu'il s'éprend de l'héroïne éponyme, promise au sérail de Mahomet, que Soliman entreprend « de se mettre à la place de son frère pour satisfaire une passion amoureuse qui le rendoit son Rival »⁷²⁸. Ce fondement sentimental posé, les enlèvements, les naufrages, les rendez-vous secrets ménagés par le biais d'une vieille gouvernante et à la faveur de déguisements baroques, pour invraisemblables qu'ils soient, ont du moins la motivation interne, la cohérence logique que leur donne la passion amoureuse à l'origine de toutes les actions des protagonistes. Similairement, c'est parce qu'Olgiat devient le « rival » de Galeaz, duc de Milan, c'est parce que la belle Cicerina est enlevée par ce violent duc, que la conspiration est finalement mise au point, par un protagoniste amoureux qui « ne souhaite même cette mort que pour [...] pouvoir posséder librement » la Cicerina⁷²⁹. Au crédit du romanesque facile affectionné par *Le Noble*, on mettra, outre l'idéalisation des personnages féminins⁷³⁰, la propension à multiplier les bals et fêtes galantes offertes aux dames (le bal du duc, fatal pour la Cicerina, ou bien le feu d'artifice organisé par Soliman pour *Abra-Mulé*), les enlèvements rocambolesques (Olgiat déguisé en maçon pour faire évader Cicerina, l'incendie des appartements du Vizir pour libérer *Abra-Mulé*), la propension à dresser des décors fantastiques pour les scènes de rencontre (notamment les labyrinthes de verdure, que nous reverrons), et enfin les retrouvailles improbables (notamment celles de

⁷²⁷ *Ibid.*, p. 238.

⁷²⁸ Eustache *Le Noble*, *Abra-Mulé*, préface, n.p. ii.

⁷²⁹ Eustache *Le Noble*, « Galeaz duc de Milan », *op. cit.*, p. 15.

⁷³⁰ On lira par exemple ce portrait de l'héroïne, dans une veine métaphorique galante assez convenue : « Sous ses cheveux blonds elle avoit deux grands yeux noirs, un nez admirable, une bouche bien coupée, deux rangs de perle, au lieu de dents, un tour de visage plus rond qu'ovale ; des joues ou les lys & les roses se mêloient agréablement, une gorge qui naissante s'enfloit par ses soupirs, le bras fait au tour qui finissoit par une main potelée & par des doigts d'une extrême délicatesse ; une taille admirable ; enfin, tout ce qui frapoit les yeux y laissoit une impression qui alloit jusqu'au cœur » (*Ibid.*, p. 9).

Soliman, déguisé en dervis « qu'on réputait capable de guérir les maladies par la lecture de chapitres de l'Alcoran »⁷³¹ et de la belle Abra-Mulé, prétendument malade au point de faire arrêter sa caravane à la lisière d'une forêt – mais Le Noble précise toutefois que « Soliman passé sous ce déguisement entra dans la chambre d'Abra, & ne perdit point le tems à lire l'Alcoran »⁷³²...). Or tous ces éléments relevant plus ou moins directement de l'esthétique galante et des attentes du public en matière de récit sentimental n'empêchent pas que soient décrites de façon très précise les manœuvres politiques, voire techniques des conjurés pour venir à bout de leur projet. Que l'on songe par exemple à l'analyse des factions qui partagent la cour de Mahomet ou encore à la mise en place du projet d'assassinat du duc de Milan, concerté en secret entre les factieux, avec une précision de détails qui rappelle, au cœur de la nouvelle galante de Le Noble, les textes historiographiques dont il utilise l'esthétique :

Ils resolurent donc de l'assassiner ; mais il ne leur fut pas facile de déterminer l'endroit où ils l'assassineroient. Lampognan proposoit de le tuer dans le Château de Milan ; mais les deux autres luy remontrèrent le danger qu'ils couveroient, étant enfermés dans le Château à la mercy de tous les Officiers de la garnison. Ils proposerent de le tuer à la chasse, ce qui leur parût douteux & plain de risques ; à la promenade il n'étoit pas seur. Ils resolurent donc de le tuer dans quelqu'assemblée solemnelle où il ne pouroit manquer de venir⁷³³.

À côté du secret sentimental qui lie les deux amants et explique les manœuvres politiques d'Olgiate, Le Noble laisse donc toute sa place au secret politique qui agit entre les conjurés. Cela permet en outre au narrateur de laisser le texte disponible au traitement dramatique que nous avons observé plus haut au sujet des histoires tragiques. En effet, l'existence parallèle d'un secret politique donne lieu à une écriture rythmée par le suspense, notamment en ce qui a trait à une possible délation, et cette tension prend ici la forme d'un jeu sur les trois présages qui annoncent la mort de Galéaz⁷³⁴. De fait, la dramatisation des textes grâce à la mécanique particulière du secret politique des conjurés tend à faire des œuvres évoquées, comme l'écrit Le Noble, autant d'« aventure tragique »⁷³⁵. Comme dans les sommes romanesques, les héros sont dédouanés d'une partie de leur culpabilité

⁷³¹ Eustache Le Noble, *Abra-Mulé*, *op. cit.*, p. 63.

⁷³² *Ibid.*, p. 64.

⁷³³ *Ibid.*, p. 16.

⁷³⁴ On lira en ce sens le passage suivant, qui rappelle l'utilisation dramatique que Le Noble avait fait des présages dans les deux volets de son *Histoire secrète des plus fameuses conspiration* : « La grande Eglise de Milan est sous le nom de S. Etienne, & le jour de la Feste de ce premier Martyr, le Duc avoit coûtume de venir en grand Cortège & en grande Pompe visiter cete Eglise. Ils prirent donc resolution de choisir le jour, & cet endroit pour l'assassiner, plusieurs choses ont été remarqués avoir prédit sa mort. La premiere, qu'il mit une cuirasse comme il faisoit assez souvent lors qu'il sortoit du Château, puis il l'ota soudain comme si elle le blessoit. La seconde, qu'il voulut faire dire & entendre la Messe ce jour là dans le Château ; mais il se trouva que son Chapelain étoit alé à la grande Eglise, & y avoit fait porté sa Chapelle & tous ses ornemens, il proposa à l'Empereur, à l'Evêque de Cosne de la luy dire dans le Château ; mais cet Evêque luy alegua des raisons tres pertinentes pour s'en dispenser. Avant que de partir, il prit entre ses bras ses deux enfans, les baiza tendrement, & l'on eut peine à les luy faire quitter pour partir pour la Grande Eglise » (*Ibid.*, p. 17).

⁷³⁵ *Ibid.*, p. 7.

politique par la force de leur passion amoureuse, qui permet de conclure que Soissons fut « plus malheureux que coupable »⁷³⁶, et que « la Catastrophe funeste de l'amour d'Abra-Mulé [fut] fatale à l'Empire Othoman, & à ses trois malheureux amans »⁷³⁷... En s'entremêlant grâce à leur nature similaire, secret politique et secret passionnel impliquent néanmoins une esthétique et conséquemment une participation du lecteur différentes. Jouant tantôt sur le pathos et le suspense dramatique de l'échec, tantôt sur le romanesque de la galanterie, les nouvelles historico-galantes que nous venons d'évoquer inaugurent donc une synthèse esthétique intéressante, qui sera réemployée dans les textes étudiés dans la deuxième partie de ce travail.

Conclusion.

À travers l'étude de l'inscription des conjurations dans les divers genres relevant de la fiction narrative en prose, nous avons donc pu nous faire une meilleure idée des options esthétiques disponibles à l'âge classique pour évoquer de tels événements. Les divers avatars romanesques que nous avons rencontrés ont pour nous d'autant plus d'importance qu'ils sont, de tous les corpus déjà analysés, à la fois formellement et esthétiquement, les plus proches des récits de conjuration. Les nouvelles historiques et galantes occupent en ce sens une place à part. Certes, nous avons vu qu'en matière de conjuration, les genres en prose oscillent entre, d'une part, une héroïsation du factieux, quasiment détachée du réel de l'histoire dans une sorte d'autonomie esthétique et, d'autre part, une condamnation pathétique et morbide d'une conjuration qui finit par un châtement terrible et mérité. Mais les textes narratifs brefs de la deuxième moitié du siècle qui héritent en partie de l'esthétique des grands romans héroïques ainsi que de celle des histoires tragiques ouvrent cependant une troisième voie qui consiste à maintenir l'héroïsation galante, sans renoncer à la dramatisation pathétique des événements dans le cadre d'une brièveté imposée par le genre. Ce faisant, les nouvelles historiques et galantes s'ouvrent à une ambiguïté qui prolonge et approfondit celle des cycles romanesques, entre héroïsation et condamnation du factieux : c'est ce même principe que nous trouverons réinvesti dans les récits de conjuration, soutenu par une plus grande latitude formelle qui est le fruit d'une indétermination générique riche de possibles. Mais avant d'en venir à ce corpus et de voir dans quelle mesure il emprunte aux différents genres que nous avons évoqués depuis le début de ce chapitre, nous souhaitons, pour finir, faire état d'un phénomène particulier : la réécriture comique des conjurations. Qu'une telle chose existe témoigne de la conscience que les classiques avaient de manipuler, avec les conjurations, une topique bien particulière assortie de

⁷³⁶ Isaac Claude, *Le Comte de Soissons*, *op. cit.*, p. 9.

⁷³⁷ Eustache Le Noble, *Abra-Mulé*, *op. cit.*, p. 150-151.

constantes esthétiques assez solides pour qu'on puisse en faire la caricature : ainsi le renversement comique des conjurations permet d'attester l'existence de règles transversales fédérant toute représentation de conjuration quelle qu'elle soit.

* *
*

REECRITURES COMIQUES DES CONJURATIONS

Introduction.

Tout au long de la période étudiée, pièces satyriques, mazarinades, pastiches en vers ou en prose ont évoqué des conjurations sous forme humoristique ; en important ainsi la thématique des conjurations, les textes en question ont dû néanmoins se fondre dans le moule d'une structure narrative particulière, indépendamment de leur genre d'attache, une structure qui témoigne jusque dans la subversion comique qu'il existe des constantes topiques et formelles spécifiquement liées à l'évocation des conjurations. Or ces constantes semblent indépendantes des effets recherchés de manière circonstancielle, puisque, comme nous l'avons vu, les éléments de cette structure narrative apparaissent aussi bien dans les pamphlets que dans l'historiographie, dans les cycles romanesques et dans les plus courtes nouvelles, y compris lorsque ces genres sont relus par le biais du comique et exploités comme pamphlet satyrique, pseudo morceau d'histoire ou pastiche. C'est ce dont témoigne un ensemble de textes sur lesquels nous nous appuyons ici, une fois encore sans souci d'exhaustivité, mais en nous fondant sur la valeur représentative qu'on peut attribuer aux ouvrages choisis, à savoir une pièce satyrique de Pierre Dupuy, *Complot et finesse de six poissonnières et harangeres, pour attraper le tasseur*⁷³⁸, une mazarinade anonyme de 1649, *La Conspiration de quatre femmes des plus nobles et des plus illustres de Paris qui ont complotté l'entiere ruine de Mazarin*⁷³⁹, une mazarinade de Sandricourt de 1652, *Le Complot et entretien burlesque sur l'arrest*

⁷³⁸ Pierre Dupuy, *Complot et finesse de six poissonnières et harangeres, pour attraper le tasseur. Par Pierre Du Puy, à un sien amy*, Paris, 1613, 16 p.

⁷³⁹ An., *La Conspiration de quatre femmes des plus nobles et des plus illustres de Paris qui ont complotté l'entiere ruine de Mazarin*, Paris, Antoine Quenet, 1649, 7 p. « Avec permission ».

du 29. Decembre⁷⁴⁰, un récit en prose satyrique rattaché à la polémique du cartésianisme, paru en 1695, l'*Histoire de la conjuration faite à Stokolm contre Mr Descartes*⁷⁴¹, et enfin *La Conspiration de Compesières*, poème savoyard de Jean Mussard⁷⁴², daté de la même année et qui relate sous une forme fictionnelle et satyrique l'affaire de la chapelle du résident de France à Genève et le blocus économique organisé par un certain Dupuy, aventurier genevois, qu'une ambition déçue a mené à se convertir et à passer au service de la France. Après avoir montré comment les textes à valeur comique mettent à profit le schéma narratif des conjurations pour susciter le rire, nous nous demanderons si les enjeux politiques, qui nous ont semblé inséparables de l'évocation des conjurations, transparaissent également dans ces réécritures comiques ; nous chercherons notamment si la leçon comique, pour autant qu'elle existe, contredit la leçon tragique telle que nous l'avons rencontrée dans les tragédies et dans les histoires tragiques précédemment évoquées.

Topiques conjuratoires et sources du comique.

En dépit de leur variété, ces textes présentent un découpage narratif similaire, mettant l'accent successivement sur le recrutement des conjurés, leur réunion secrète qui mène au pacte, non sans délibérations parfois houleuses, puis la mise en œuvre dramatique de l'entreprise. Une des sources principales du comique consiste donc précisément dans le décalage entre la solennité de l'événement moulé dans la structure narrative usuelle et l'aspect dérisoire du personnel factieux⁷⁴³. Ainsi, dans le pamphlet anonyme de 1649, l'assemblée des conjurés est d'abord introduite d'une manière qui ne laisse pas présager de la tournure comique de la pièce en question. Les précisions historiques sont données dans un style concis et sobre, en dépit de l'aspect polémique de la rhétorique anti-Mazarin :

L'assemblee qui se fit Dimanche dernier apres vespres en cette ville de Paris, dans la ruë des Gravilliers à la cinquième chambre, nous fait esperer qu'en bref nous jouyrans des douceurs d'une

⁷⁴⁰ Sandricourt, *Le Complot et entretien burlesque sur l'arrest du 29. Decembre. Contenant les principaux chefs d'accusation proposez par la France contre le Ministre du Cardinal Mazarin, par le Sieur de Sandricourt*, Paris, 1652, 23 p.

⁷⁴¹ An., *Histoire de la conjuration faite à Stokolm contre Mr Descartes*, Paris, Jean Boudot, 1695, in-12, 53-vi p. On attribue cet ouvrage à Gervaise de Montpellier, que Barbier identifie à un pasteur protestant converti au catholicisme. Nous avons peu d'information sur ce personnage. Voir Antoine-Alexandre Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes, op. cit.*, tome I, p. 693.

⁷⁴² Jean Mussard, *La Conspiration de Compesières* [manuscrit c. 1695, première éd. 1903], poème en dialecte savoyard présenté par Claude Barbier et Olivier Frutiger sous la direction de Gaston Tuillon, La Salévienne, 1988, 101 p. + cartes.

⁷⁴³ Pour ce type de fonctionnement rhétorique qui a trait au burlesque, nous renvoyons notamment au récent collectif dirigé par Dominique Bertrand, consacré aux *Poétiques du burlesque*, Paris, Champion, 1998, ainsi qu'à Francis Bar, *Le Genre burlesque en France*, Paris, D'Artrey, 1960.

longue Paix, que bien-tost Mazarin ne sera plus au monde, & que dans peu de temps la France sera delivrée d'un Monstre si horrible⁷⁴⁴.

Pourtant, le lecteur ne tarde pas à découvrir la liste des chefs de la conjuration. Dans la veine de la misogynie burlesque la plus traditionnelle, le lecteur est mis en présence de « Dame Guillemette », la protagoniste, fille de joie qui a convaincu ses quatre filles de participer au complot : « l'ainée tenoit sa boutique de Revendeuse sur le Pont Neuf, & sa Chambre aux Marests du Temple, la seconde fut Mariée à un Vielleux, qui luy permettoit ce qu'elle vouloit pourveu que la bouteille marchast : la troisieme estoit ravaudeuse de bas, & la quatrième vendoit de l'Eau de Vie »⁷⁴⁵. L'auteur anonyme joue donc plaisamment sur le renversement de la liste des conjurés, traditionnelle dans le cadre de récit de conjuration. De même, Pierre Dupuy implique son lecteur dans un jeu de connivence lorsqu'il réécrit le rituel du pacte des conjurés de façon burlesque. En effet, la signature du traité, qui constitue habituellement l'étape la plus solennelle du récit, est ici le fait de six poissonnières plus ou moins illettrées :

& afin que ceste nostre deliberation demeure ferme & assurée pour le premier soir, comme je vous ay dit, nous avons signé la presente d'un reste d'os de Jambon, avec le sceau en queue de mouluë & d'haren, celles qui ont dit ne sçavoir escrire, ont paraphé avec le doigt trempé en fin muscat. *Perrette, gueule fresche. Alizon, grand gosier. Thienette, bransle-fesse. Nicole, ventre creux. Jacqueline, de l'aloyau. et Guillemette l'alterée*⁷⁴⁶.

Nous pouvons faire une observation similaire dans le texte de Jean Mussard : la réunion des conjurés y est d'abord évoquée en termes solennels⁷⁴⁷, avant d'être tournée en dérision par la description parodique du dérisoire équipage des différents curés qui arrivent les uns après les autres des petits villages alentour. Il semble donc qu'une grande partie des effets comiques de ces textes, au-delà de l'évident ridicule des conjurés, repose sur l'écart vis-à-vis des normes tacitement admises et senties comme contraignantes lorsqu'il s'agit d'évoquer une conjuration. Conformément au

⁷⁴⁴ An., *La Conspiration de quatre femmes*, op. cit., p. 3.

⁷⁴⁵ *Ibid.*, p. 5 (mis pour 4).

⁷⁴⁶ Pierre Dupuy, *Complot et finesse de six poissonnières*, op. cit., p. 16.

⁷⁴⁷ On verra par exemple cette entrée en matière, qui suit les règles du poème héroïque et dont la solennité ne laisse pas présager le basculement du côté de l'héroï-comique :

Ecouta to l'entrepreiza cruella
Qu'a éta faite encontre ceta vella
Pet to lou paitre et to louz ancoura
De la Savoy que volon trobla.

E s'assemblaron to à Compezieré
Pet aveza é moyan de no nuiré,
En l'an mille si san nonanté sin,
U may d'otobrou et quazi su la fin.

Voir Jean Mussard, *La Conspiration de Compesières*, op. cit., p. 30.

fonctionnement esthétique du burlesque, ce ne sont pas les formes qui sont remises en cause, mais c'est l'inadéquation surprenante du contenu aux formes en question qui prête à rire. En ce sens, si le fil narratif des conjurations est préservé dans les réécritures comiques, il est en complet décalage avec l'insignifiance de la matière évoquée.

Cela apparaît également dans les passages qui ne font pas partie de la topique narrative des conjurations, mais plutôt de ce que nous appellerions leur topique rhétorique. Ainsi la délibération entre les conjurés qui précède le pacte et qui programme le plan d'action offre une occasion de renversement burlesque, dès lors que les arguments mis en jeu semblent dérisoires. C'est bien le cas dans le débat *pro et contra* qui oppose Marc Dupuy, chef de la conspiration de Compesières et le curé d'Arare, qui répond à la proposition de couper l'alimentation de Genève en charbon par ces arguments ridicules :

Voz avi bin ouna bouna pansayé
 May y'et le ma, fet l'encoura d'Araré,
 Que s'é n'avion ne braza ne sarbon,
 E ne farion biscoi ne macaron.
 Que faret-on dedian noutre parossé
 Quan noz in bin tremala noutré clossé
 Et barbota noutre messe en latin ?
 On bissecoi et on en ca soverin⁷⁴⁸.

Un procédé similaire est employé dans l'*Histoire de la conjuration faite à Stokolm contre Mr Descartes*. Au cours de leur « conférence » secrète, les conjurés mis en scène déclarent le philosophe « Ennemi du bien public » et le décrivent « comme un Esprit fier & superbe, qui ne suivant que ses idées, méprisoit ces grands Philosophes, dont l'autorité seule devoit balancer les meilleures raisons »⁷⁴⁹. L'autorité à laquelle Descartes est en butte, c'est l'ancien aristotélisme tombé en désuétude et ses catégories dépassées, dont le philosophe précisément a osé faire l'économie : ce sont donc ces catégories elles-mêmes qui sont plaisamment mises en scène dans le texte ; elles organisent une assemblée de factieux et se livrent à une délibération comique : si le Son est tenu à l'écart, de peur qu'il n'évente le secret de la conjuration, le Chaud se fait le porte-parole des revendications des conjurés, tandis que le Froid prend la défense de Descartes par modération, alors que l'Opacité, naturellement peu éclairée précise l'auteur, donne des mains à la Lumière en désignant comme obscure la théorie cartésienne du mouvement. La condamnation est donc sans appel : « ce Philosophe infortuné fut déclaré Novateur & Chef de Secte, Rebelle aux Lois de l'ancienne & véritable Philosophie »⁷⁵⁰. Il va donc s'agir de s'entendre sur le plan d'action et la

⁷⁴⁸ Jean Mussard, *La Conspiration de Compesières*, op. cit., p. 46.

⁷⁴⁹ An., *Histoire de la conjuration faite à Stokolm contre Mr Descartes*, op. cit., p. 28.

⁷⁵⁰ *Ibid.*, p. 52-53.

manière de le mettre à mort. Alors, de nouveau, la délibération repose sur un procédé parodique : les formes de la philosophie aristotélicienne proposent d'envoyer des bêtes féroces déchirer Descartes dans le palais de la reine ; mais ce procédé trop public est condamné comme dangereux pour les conjurés mêmes. En quête d'une méthode plus secrète, le Son et la Lumière proposent que Descartes ne soit ni vu ni entendu afin de couper court à ses théories ; mais le Chaud propose une voie plus expéditive consistant à mettre du désordre dans les qualités contraires du corps de Descartes pour le faire mourir. Tous s'accordent sur cette méthode et le philosophe meurt quelques jours plus tard d'une forte fièvre et d'un transport au cerveau. Le récit se referme alors sur une claire mise en garde contre quiconque serait tenté, comme Descartes, de s'écarter du chemin des Anciens. Sa mort doit servir en ce sens de « terrible exemple »⁷⁵¹. L'ironie de cette conclusion rejoint, bien entendu, celle fondée sur le décalage comique entre les qualités que réclament une action si hardie et les motifs mesquins ou risibles des conjurés, de sorte qu'au-delà des spécificités de chaque texte et de leur ancrage dans un contexte toujours différent, on perçoit de nouveau la portée critique de la représentation des conjurations en général – même, et peut-être surtout, lorsqu'elles sont, comme ici, doublement mises à distance, d'une part, par la condamnation topique de leur vanité, d'autre part, par la forme comique adoptée de surcroît et qui semble ainsi prolonger la signification politique des textes.

Subversion comique et leçon politique des conjurations.

Car, bien entendu, la réécriture comique des conjurations n'est pas dépourvue de signification morale et politique. On peut soutenir, au contraire, qu'elle renseigne de façon essentielle sur la portée critique des évocations de conjuration, en vertu du passage à la limite que pratique volontiers l'écriture comique. Cet effet d'emphase comique est patent dans le traitement des thèmes moraux traditionnellement liés aux représentations de conjuration. Le contexte comique permet en effet de peindre dans toute leur médiocrité la bassesse des motifs factieux et les fondements abjects de leur action politique. Le désir de vengeance, la concupiscence, la lubricité et, bien entendu, l'ambition sont tour à tour dépeints sous le jour le plus joyeusement sombre. En ce sens, le texte de Dupuy ne manque pas de sous-entendus grivois sur le désir des poissonnières de « taster du testeur », non plus que la mazarinade de 1649 sur ce qui pousse les « quatre sœurs Germaines » à s'armer contre le ministre :

⁷⁵¹ *Ibid.*, p. 53.

Ce malheureux, ce damné, ce perfide, qui empesche nostre commerce, qui ruine nostre traffic ; & nous fait faire mauvaise chere. Vive Dieu, si vous estiez toutes trois dans le mesme sentimant que moy, & que vous eussiez assez de courage, de hardiesse, & de resolution, nous irions constamment affronter ce malheureux, & au hazard de nostre vie, mettre la France en repos, & la delivrer de ce cruel ennemy⁷⁵².

On comprend bien que ces quatre « nobles » femmes ne sont pas de celles qui exercent le plus noble des métiers ; de même, la convoitise et l'ambition des curés mis en scène par Jean Mussard, loin d'être transfigurées en quête de gloire ou en dépassement héroïque comme dans le roman galant ou dans l'historiographie, sont entièrement déconsidérées par le mode scatologique sur lequel elles sont traitées :

Celi discor to ranpli d'élocancé
Avoi le pan portavé l'apedancé.
Le bio Dupoi qu'avai fay le conplo,
De gran argoi, se confla quem'on bo,

Se bin se bo que, montan su sa rossé
Pet s'en alla, é caqua dian sé soffé.
To lou pe fin vegnan pet l'anmenna,
Son moutardi lou pregnai pet le na.

May veissia bin on'atrou trobla-féta :
L'anbession leu met marté en téta.
Y faillay vi lou pé grou encoura
Pet se placi cori et pratiqua⁷⁵³.

Pourtant, même si les arguments employés et le traitement des thèmes diffèrent ici profondément de ce que l'on trouve dans le roman et la tragédie, il semble que, malgré ces disparités génériques et esthétiques, la condamnation de la vanité des conjurateurs débouche sur des conclusions similaires. Plus encore, la version comique de l'aspect critique des conjurations que nous avons évoqué à plusieurs reprises permet de faire ressortir sous un jour plus cru la dénonciation de la misère morale de l'homme, leçon quasi universellement attachée à l'écriture des conjurations. Ainsi, l'aspect ridicule et dérisoire des motifs factieux dans les textes comiques n'est qu'une radicalisation des propos déjà présents chez les dramaturges et les nouvellistes.

Plus encore, le principe de la double postulation des conjurations, comme critique des conjurés et critique du mauvais gouvernement reste inchangé dans la réécriture comique du thème en question. En effet, malgré leur portée comique, les textes étudiés insistent clairement sur les principes de l'art de gouverner dans la veine la plus classique. Ainsi, même s'il s'agit d'un texte burlesque et même si la tirade est prononcée par une prostituée, on ne s'étonne guère de trouver dans une mazarinade ces considérations sur la tyrannie des ministres assorties des *exempla* classiques :

⁷⁵² An., *La Conspiration de quatre femmes*, op. cit., p. 6.

⁷⁵³ Jean Mussard, *La Conspiration de Compesières*, op. cit., p. 63-64.

Ne suis-je pas du temps que le Marquis d'Ancre, favory de feu la Reyne Mere, fut tué malheureusement, & n'avez vous jamais entendu dire qu'Aman favory du Roy Assuerus finit ses jours ingiominieusement, & fut pendu au mesme gibet qu'il avoit fait dresser pour Mardochée. Il en arrivera de mesme de Mazarin : ce Cameleon qui a pris toutes sortes de couleurs pour s'enrichir & s'eslever en grandeur sera picqué par une petite mousche qui le mettra dans le tombeau, ou parmy les puanteurs des plus horribles charognes, & cette Corneille, qui s'estoit emplumée des plus belles plumes de la France, sera enfin dépoüillé, & mise tout à nud, n'en est-ce pas le commencement, puisque tantost on luy vend ses meubles par Arrest de la Cour & que tantost on enleve tous ses Benefices par Confiscation⁷⁵⁴.

La concupiscence des ministres est donc épinglée autant que celle des conjurés et, en dépit de l'échec des conjurations comiques (mis à part celle visant Descartes), le pouvoir n'est pas plus épargné que ses contradicteurs. Ce mouvement de balancier déjà évoqué pour d'autres types de textes semble aboutir à une leçon similaire destinée à faire l'éloge des bons princes capables d'assurer autour de leur personne fédératrice la parfaite concorde civile, objet immémorial de toute science politique. Ainsi, aussi parodique soit-elle en tout le reste, *La Conspiration de Compesières* se conclut précisément sur un éloge de la paix civile :

Fadé que to osse ouna meilleu suite,
Et deissen lay, ossi meilleu conduita.
N'apregni pa à voutrou parossien
A vivré ma avoi voutrou vezin

Pet être iruo, n'y a ran de sanblablou
Qu'à trafiqua louz on avoi.
Quan noz avin le boi du paisan
U le sarbon, voz en avi l'arzan⁷⁵⁵.

Les concupiscences variées qui rêvaient de perturber les échanges avec la cité de Genève sont bannies des villages environnants, et l'auteur de *La Conspiration de Compesières* leur préfère les vertus du trafic, lui-même garant de l'harmonie civile. La présence de cette conclusion moralisatrice, a certes pour fonction de renforcer le caractère comique du texte ; reste que la facture topique de cette morale – fût-elle comique – montre qu'on ne peut guère faire l'économie d'une réflexion, si minime soit-elle, sur le gouvernement et les vertus politiques lorsqu'on évoque, d'une manière ou d'une autre, les conjurations.

Conclusion.

Si nous avons considéré ces exemples facétieux, génériquement hétérogènes, et du reste peu nombreux au XVII^e siècle, à la fin de ce chapitre consacré à l'écriture des conjurations, ce n'est pas en pensant à quelque hiérarchie littéraire, mais plutôt parce qu'ils nous permettent de conclure en soulignant la persistance trans-générique de lieux communs et de topiques thématiques, structurels

⁷⁵⁴ An., *La Conspiration de quatre femmes*, op. cit., p. 8 (mis pour 6).

⁷⁵⁵ Jean Mussard, *La Conspiration de Compesières*, op. cit., p. 74-76.

et signifiants liés aux représentations de conjuration. Les divers types de réécritures comiques qui viennent d'être abordés confirment en effet que la conjuration en tant que thématique implique une matrice structurelle que l'on retrouve *mutatis mutandis* à travers des formes de narrativité elles-mêmes variées. Les conjurations comiques montrent également que demeure, malgré les différences génériques, une signification d'ensemble commune à tout le corpus. À côté de la condamnation morale de la révolte, d'autant plus accentuée ici que le personnel factieux est dérisoire et tourné en ridicule, se donne à lire une mise en garde politique contre les dangers qu'entraîne inévitablement un mauvais gouvernement, assortie d'un éloge de la paix civile telle que peut la garantir un prince réellement vertueux. En ce sens, la réécriture comique des conjurations a pour intérêt de confirmer la validité d'une lecture duelle des conjurations dont nous avons progressivement construit les critères et délimité le cadre de fonctionnement.

* *
*

CONCLUSION.

Le chapitre que nous refermons nous a permis de présenter, à travers quelques œuvres parmi les plus connues et les plus représentatives, une étude synthétique des formes et des spécificités esthétiques, politiques et morales que prennent les divers types de représentation de conjuration à l'âge classique. S'il est évident que chaque genre impose une orientation particulière à la thématique conjuratoire, reste qu'un certain nombre de traits trans-génériques ont pu être observés, relatifs aux structures narratives, aux topiques argumentatives, enfin et surtout à une esthétique particulière dont la portée est politique : certes, nous avons vu se mêler, à des degrés divers de contradiction interne, héroïsation du factieux et condamnation pathétique de héros sans conscience, mais il nous est aussi apparu que ces choix formels convergent vers une conclusion unanime. De cette même conclusion, nous pouvons déduire, d'une part, que la conjuration, qu'elle soit ou non le support d'une héroïsation, d'effets pathétiques ou dramatiques, a toujours partie liée avec le plaisir du texte y compris et surtout par l'angoisse trouble qu'elle suscite chez le lecteur, mais aussi, d'autre part, que la condamnation de la conjuration va toujours dans le sens d'un éloge du bon prince, étant l'occasion d'une réflexion sur les vertus politiques. Cette lecture duelle n'est pas une lecture scindée : car les deux aspects mentionnés marchent main dans la main. En effet, plus l'esthétique qu'elles engagent est efficace, plus la leçon politique des représentations de conjuration aura de poids ; ou, pour le dire autrement, c'est par le biais de l'esthétique que les représentations de conjuration secrètent une signification politique. En interpellant le lecteur par l'admiration, la crainte

ou le plaisir, les conjurations tendent à montrer la nécessité et les bienfaits du gouvernement tout autant que sa fragilité. En ce sens, on peut dire que la représentation des conjurations à l'âge classique atteint le but que se donnaient les penseurs politiques de l'absolutisme, mais par des moyens opposés. Au lieu de tendre à escamoter les conjurations en les représentant de façon oblique et minorée, les textes que nous avons étudiés s'emparent des conjurations en présentant frontalement les dangers auxquels elles exposent l'État. Mais c'est précisément de ce traitement frontal, renforcé par le tragique ou l'héroïque, que résulte l'efficacité de la leçon proposée autour des vertus civiles aptes à former le bon souverain comme le bon sujet.

Le corpus que nous étudierons plus en détail dans la deuxième partie de ce travail permet d'affiner et de confirmer cette hypothèse de lecture. En dépit du parcours accompli à travers la plupart des genres classiques, grands par leur position dans la hiérarchie des genres (histoire, tragédie) ou fameux par leur vogue et l'engouement du lectorat (cycle romanesque, histoires tragiques, nouvelles galantes, mais aussi pamphlets), une lacune importante en matière de conjuration demeure : les œuvres qui restent aujourd'hui les meilleures représentations classiques de conjuration, celles qui sont esthétiquement les plus abouties, n'ont pu trouver place dans ce panorama. Même si, par exemple, le contenu thématique ainsi que certaines sources ou certains avatars de *La Conjuration des Espagnols contre la république de Venise* de Saint-Réal, de *La Conjuration du comte de Fiesque* de Retz ou de *La Conspiration de Valstein* de Sarasin sont apparus au détour des rubriques précédentes, il s'est révélé malaisé d'insérer dans tel ou tel genre précis l'ensemble de textes que nous avons présentés en introduction comme formant *a priori* un corpus distinct, plus ou moins homogène du point de vue formel et politique. Ce corpus comprend, rappelons-le, outre les trois œuvres que nous venons de citer, *La Conjuration du comte de Fiesque* dans la « belle infidèle » qu'en donne Jean-Jacques Bouchard, *La Conjuration des Pazzi contre les Médicis* ainsi qu'*Épicaris* d'Eustache Le Noble, *l'Histoire de la conjuration de Portugal* de l'abbé de Vertot, auxquelles s'ajoutent trois œuvres anonymes : *La Conjuration de la Donna Hyppolite d'Arragon*, *l'Histoire de la conjuration des Gracques* et *l'Histoire de la dernière conjuration de Naples*. C'est cet ensemble d'une dizaine de textes, regroupés faute de mieux sous la rubrique de « récits de conjuration », dont l'appartenance générique apparaît dorénavant problématique en regard de la fresque plus vaste que nous venons de brosser. En effet, nous pouvons dire qu'avant de présenter des spécificités positives, qui apparaîtront graduellement dans les prochains chapitres, c'est d'abord par des marques négatives que ce corpus s'impose à nous, car il regroupe des textes qui ne peuvent être classés, tels quels, dans les rubriques génériques que nous avons passées en revue : trop sobres (et d'ailleurs trop tardifs) pour relever de l'histoire tragique, trop politiques pour

s'apparenter vraiment à la nouvelle galante, mais d'un autre côté trop respectueux du détail de l'histoire pour être vraiment des nouvelles historiques, trop réalistes dans leur représentation du secret pour se rapprocher des histoires secrètes, mais pourtant trop soucieux d'élaboration narrative pour relever vraiment du morceau d'histoire et trop peu engagés dans la polémique pour être apparentés aux pamphlets, les textes regroupés ici posent un important problème d'hybridité générique sur lequel nous reviendrons plus loin. C'est précisément ce problème qui nous pousse, à titre heuristique, à recourir à l'étiquette de « récits de conjuration » pour distinguer cet ensemble de textes sans pour autant forcer leur appartenance à un genre canonique précis.

Même si, dans la suite de notre enquête, nous tâcherons, bien entendu, de montrer que cette délimitation, toute négative, du corpus est confortée par une série de critères positifs, il convient dans un premier temps d'insister sur les divergences entre les textes, leur radicale idiosyncrasie qui pourrait rendre difficile aussi bien leur rattachement aux genres précédemment évoqués qu'à un hypothétique genre du récit de conjuration. Une première partie sera donc consacrée à une approche non pas synthétique, mais purement chronologique des textes envisagés, en tâchant de les restituer patiemment à leur contexte immédiat d'écriture et de publication. Une attention particulière sera ici accordée aux données biographiques, sociales, politiques et éditoriales qui permettent d'expliquer l'aspect singulier des textes, aspect que nous ne perdrons jamais de vue, même lorsque nous nous emploierons à justifier leur regroupement. Pour ce faire, nous procéderons en trois temps, en adoptant la démarche suivante. Dans la lignée des considérations qui précèdent, nous commencerons par interroger notre corpus d'un point de vue générique, en nous demandant tout particulièrement quels sont les éléments formels et esthétiques susceptibles de le rattacher, d'une part, à l'historiographie, d'autre part, au roman ou à la nouvelle galante et historique. Ces considérations nous amèneront à critiquer la notion de genre ou de sous-genre appliquée au corpus et nous pousseront à chercher ailleurs les critères de l'unité postulée. C'est pourquoi nous nous demanderons, dans un second temps, s'il existe une portée politique des récits de conjuration, et de quelle manière cette dernière est inscrite dans les textes. En mettant en évidence l'aspect rhétorique, voire la fonction ludique de l'ambivalence du jugement de valeur sur les conjurés, nous soulignerons que celle-ci débouche bel et bien sur une exemplarité et une forme de leçon politique, mais une exemplarité paradoxale et une lecture qu'on pourrait dire moraliste – au sens classique – de la politique. Ainsi l'oscillation entre procès et légitimation des protagonistes est le substrat nécessaire à une suspension du jugement sur laquelle repose un *exemplum* paradoxal, où la conjuration devient le prétexte d'une analyse de l'âme humaine et des conduites politiques. Cette lecture sera confortée par l'esthétique des conjurations à laquelle nous consacrerons une dernière partie, dans laquelle nous

montrons que la véritable portée du texte sourd d'une esthétique qu'on pourrait décrire, en empruntant l'expression à Thomas Pavel mais en lui donnant un sens légèrement différent, comme un art de l'éloignement. En se fondant sur le sublime des conjurations, les auteurs du corpus mettent en effet en place une esthétique tragique, qui, tout en impliquant une jouissance trouble chez le lecteur averti, est finalement destinée à montrer l'inactualité du danger lié aux conjurations, pour qui vit sous le règne d'un grand roi. C'est donc en recourant à une esthétique fondée sur un régime épideictique ambigu que les récits de conjuration achèvent d'éloigner la menace des conjurations, répondant en cela, mais d'une manière singulière, à la mise à distance pratiquée par les penseurs politiques et les historiens du temps.

Deuxième partie
Les récits de conjuration sous Louis XIV
Une réponse esthétique au paradoxe politique

Chapitre I.

Le corpus des récits de conjuration

INTRODUCTION.

Si, dans les textes évoqués précédemment, une communauté de formes, de procédés et d'intentions permettait le plus souvent un classement clair autour d'un genre précis, tel que le pamphlet, l'histoire, la tragédie, le roman ou la nouvelle, la chose est moins aisée lorsqu'il s'agit de ce que nous avons appelé, précisément faute de pouvoir les rattacher à un genre précis, les récits de conjuration. Nous avons souligné d'emblée, dans l'introduction, que les critères formels que Jean Lafond cherchait à identifier dans les textes en question ne sont pas discriminants du point de vue du genre comme peut l'être l'ensemble des règles et procédés qui définissent par exemple le pamphlet, la tragédie ou le roman¹. Au contraire, on peut dire que les auteurs du corpus semblent entretenir à dessein un flottement générique en jouant sur les frontières des genres constitués dans les poétiques classiques et sur la liberté que cette pratique frontalière leur alloue. Nous tâcherons plus loin de montrer quelles peuvent être les raisons de cette liberté d'écriture et de quelle manière les auteurs étudiés exploitent cette hybridité. Pour lors, il convient d'avancer prudemment dans ce corpus, en commençant simplement par questionner son bien fondé en tant qu'ensemble. Quelque paradoxale qu'elle puisse paraître, notre démarche consistera à questionner un ensemble que nous prenons précisément pour fin en nous concentrant d'abord sur l'idiosyncrasie des textes. Aussi bien cette attention précise à chacun des textes dans sa singularité nous permettra, en retour, de mieux cerner ce qui fait la spécificité du corpus et en justifie la saisie synthétique.

Nous procéderons donc à une brève présentation des ouvrages du corpus en tâchant de regrouper ci-dessous les renseignements relatifs aux conditions de publications, aux intentions

¹ Voir *supra*, introduction, p. 11-12.

politiques et esthétiques des auteurs, à l'histoire de la réception des textes. L'obscurité de certains d'entre eux, notamment lorsqu'ils sont anonymes comme *La Conjuración d'Hyppolite d'Arragon sur la ville de Barcelone*, *L'Histoire de la conjuration des Gracques* ou *L'Histoire de la dernière conjuration de Naples, en 1701*, empêche parfois d'aboutir à des conclusions certaines, mais nous nous efforcerons d'avancer des hypothèses motivées chaque fois que les certitudes ne sont pas possibles. Pour des raisons de clarté et d'économie, nous ajouterons d'emblée à ces détails circonstanciels et contextuels, un résumé de ce que nous apprennent les historiens d'hier et d'aujourd'hui au sujet des événements narrés. De cette façon, il apparaîtra nettement que non seulement le contenu historique des textes est très varié mais que la manière dont les auteurs comprennent et pratiquent l'histoire est elle aussi différente d'un texte à l'autre. En effet, à côté de conjurations nobiliaires comme celles de Fiesque ou de Bragance, que nous avons décrites comme les plus traditionnelles, on rencontre des révoltes populaires, comme celle des Gracques, des mouvements à base militaire comme celui de Wallenstein, ou encore des tentatives de soulèvement bâtarde impliquant milice, ouvriers et notables étrangers, comme à Naples ou à Venise. Disparité de contenu, donc, qui se reflète dans les différences esthétiques entre les ouvrages : à côté de textes qui respectent ou miment les procédures de l'historiographie savante (comme ceux de Vertot ou Saint-Réal), on trouve d'autres récits qui, par la place accordée à la passion amoureuse et l'attention portée à l'âme des protagonistes, se rapprochent de la nouvelle galante où l'histoire n'est que prétexte (surtout chez Le Noble, mais aussi dans *La Conjuración de Barcelone*), d'autres encore où la balance entre histoire et fiction trouve un équilibre singulier en étant avant tout mises au service de causes politiques. Celles-ci sont d'ailleurs profondément disparates : au loyalisme de bon aloi des traducteurs de Mascardi, Priorato ou Majelli, dont le but est d'abord lié à l'esthétique des « belles infidèles » s'opposent les desseins plus ambigus de Retz, ou encore la démonstration morale désabusée de Saint-Réal ou de Vertot, le premier étant d'ailleurs plus pessimistement augustinien que le second. Bref, à mesure que nous avancerons dans la présentation des textes, nous serons confrontés à des disparités croissantes qui semblent rendre problématique notre groupement de textes. Une bonne compréhension initiale de ces différences nous permettra précisément d'être à même d'envisager ensuite une approche synthétique, comparant le comparable sans réduire imprudemment la spécificité des textes.

* *
*

LA CONJURATION DE FIESQUE PAR BOUCHARD.

La date de parution du premier ouvrage qui nous intéresse est, chronologiquement parlant, quelque peu antérieure à celle du reste du corpus, et remonte à la fin du règne de Louis XIII ; la traduction libre, sur le mode des « belles infidèles » alors en vogue², que Jean-Jacques Bouchard donne du livre consacré par Mascardi³ à la conjuration de Fiesque nous a néanmoins semblé devoir s'intégrer au corpus non seulement par l'objet qui est le sien, mais également par la forme choisie et surtout par les multiples liens qui relient cet ouvrage à celui du cardinal de Retz. Le « libertin » Jean-Jacques Bouchard, dont René Pintard a donné un portrait contrasté⁴, avait en effet publié en 1639, à Paris, sous le pseudonyme de Fontenai-Sainte Geneviève, une adaptation de *La Congiura del conte Giovanni-Luigi de' Fieschi* d'Agostino Mascardi. Ce dernier ouvrage, applaudi alors comme une des meilleures pièces d'historiographie italienne, avait vu le jour dix ans plus tôt en 1629, à Milan, et son succès fut tel qu'il fut réédité la même année à Anvers et à Venise, avant d'être traduit en français et en espagnol⁵. C'est Camusat, le puissant libraire officiel de l'Académie, qui, peu avant sa mort, publia la traduction de Bouchard à Paris, mais celle-ci eut, semble-t-il, fort peu de succès, pour des raisons qui tiennent sans doute davantage, comme le rappelle Roger Zuber, au style de traduction adopté plutôt qu'au contenu du livre⁶. Avant d'évoquer plus en détail les

² Sur la fortune du genre, nous renvoyons à Roger Zuber, *Les « Belles Infidèles » et la formation du goût classique*, Paris, Albin Michel, [1968] 1995, 521 p.

³ Sur Mascardi, on pourra consulter la bibliographie, déjà ancienne, de Francesco Luigi Mannucci dans *La Vita e le opere di Agostino Mascardi, con appendici di lettere e altri scritti inediti e un saggio bibliografico*, Genève, Tip. della gioventù, 1908, 640 p.

⁴ Voir notamment : René Pintard, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, p. 200-245, ainsi que, du même, « Un autre Jean-Jacques Bouchard ? », *XVII^e siècle*, n° spécial « Aspects et contours du libertinage », n°127 (1980), p. 225-244.

⁵ Agostino Mascardi, *La Congiura del conte Giovanni-Luigi de' Fieschi*, Milan, C. Lantoni, 1629, in-8°, 140 p. L'ouvrage fut réédité à Anvers, 1629, in-4°, limin., 107 p., frontispice gravé, à Venise, 1629, in-4°, limin., 110 p. ; il fut également traduit en espagnol, un an après la traduction française, à la mort de l'auteur : *Conjuración del conde Juan Luis Fiesco, por Agustín Mascardi, traduzida en castellano por don Antonio Velasquez*, Madrid, J. Sanchez, 1640, in-4°, 52 ff. Dans son *Dictionnaire historique et critique*, Pierre Bayle décrit Agostino Mascardi comme « un savant homme, et l'un des meilleurs orateurs du XVII^e siècle ». Camérier d'Urbain VIII, il occupa la chaire de rhétorique dans le collège de la Sapienza, fondée pour lui. Prince de l'académie des humoristes, il s'intéressa tout particulièrement à l'histoire et rédigea un traité *Dell'arte historica*, prisé par les savants de son siècle, y compris au-delà des monts (on verra notamment les éloges de Naudé, qui dans son *Mascurat*, justifie Mazarin d'avoir aidé son compatriote en rachetant une partie des imprimés). Voir Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique, nouvelle édition, augmentée de notes extraites de Chauffepié, Joly, La Monnoie, Leduchat, L.-J. Leclerc, Prosper Marchand, etc.*, Genève, Slatkine Reprints, 1969, t. X, p. 349-351.

⁶ Sur l'activité de Camusat, tôt spécialisé dans la publication de traductions (notamment des œuvres antiques sacrées et profanes), et qui, grâce au soutien de Chapelain et des premiers académiciens, devint le libraire de l'Académie, on verra Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, « Histoire et civilisation du livre », 1969, 2 vol., 1092 p., t. I, p. 345-346, ainsi que Roger Zuber, *Les « Belles Infidèles » et la formation du goût classique*, op. cit., p. 61-62. À la fin des années 1630, son entreprise bien assise, Camusat parut vouloir s'émanciper de la sorte de direction littéraire que lui prodiguaient Chapelain et Conrart ; il voulut choisir lui-même ses traducteurs, qui n'eurent pas l'appui de l'Académie et ne furent pas des succès de librairie : Bouchard fut du nombre. Tallemant des Réaux confirme le déclin de Camusat : « Camusat estoit bon libraire et, tandis qu'il suivit le

circonstances de la publication de cet ouvrage et les intentions du traducteur, rappelons d'abord brièvement en quoi consistent les événements historiques qui font l'objet de *La Conjuración du comte de Fiesque*.

La scène se situe au début de l'année 1547 dans la république de Gênes au moment où la puissance des Doria va être brutalement contestée par leurs opposants groupés autour de Fiesque⁷. Pour bien comprendre le sens de cette contestation, il faut évoquer brièvement l'esprit des factions qui s'affrontent alors. La réalité des conflits ne tient pas tant aux anciennes rivalités structurelles entre les grands clans nobles (les Fieschi et les Grimaldi, qui furent guelfes, les Doria et les Spinola, qui furent gibelins) qu'aux nouveaux rapports de pouvoirs induits par les réformes d'André Doria. Ce dernier avait pris le contrôle de Gênes en 1528, après avoir libéré la ville de la tutelle de la France pour la placer sous la protection de l'Espagne qui, plus que la France, offrait, pour le commerce et la banque, des débouchés propres à assurer la prospérité de la République. Ce changement d'alliance fut accompagné de réformes constitutionnelles qui prenaient acte de l'évolution sociale et économique de Gênes : d'un côté, André Doria ouvrait le gouvernement aux familles « populaires » de grands marchands, sur un pied d'égalité avec les anciens clans nobles qui, comme les Spinola ou les Grimaldi, étaient à la fois des possesseurs terriens et des commerçants ; de l'autre côté, Doria marginalisait les nobles qui, comme les Fregosi, les Adorni et surtout les Fieschi, n'étaient que des grands seigneurs fonciers ; parallèlement, les familles populaires qui ne possédaient pas d'entreprises, mais fournissaient simplement des artisans virent leurs droits diminuer car Doria rabaisa considérablement l'autorité du Doge, traditionnellement élu parmi les familles populaires avec la mission de les défendre. Or la conjuration de 1547 repose précisément sur le rapprochement de ces deux groupes sociaux mis à l'écart et l'alliance des grands seigneurs fonciers et des corps de métiers populaires autour de Jean-Louis de Fiesque. Ce dernier, né en 1525 et chef de sa maison depuis 1542, outré de voir les Doria fermer la porte à ses ambitions, chercha à renverser leur gouvernement et à restaurer l'alliance avec François I^{er} et le pape Paul III, avec sans doute l'idée d'instaurer une « seigneurie » à Gênes, sur le modèle de celle des Sforza à Milan. Plutôt que de recourir à l'armée française, opération risquée et qui avait déjà échoué quelques années

conseil de Chapelain et de Conrart, il n'imprima guères de meschantes choses : mais sur la fin il s'imagina estre assez habile pour faire les choses de sa teste » (*Historiettes*, éd. cit., t. II, p. 564 et sv.).

⁷ L'édition des *Œuvres* de Retz par Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot fournit un précieux aperçu de la situation historique à Gênes. Voir *Œuvres*, éd. cit., p. 1099-1103. La meilleure documentation sur la question demeure en langue étrangère, notamment dans les études consacrées à André Doria. Voir, entre autres, Paolo Lingua, *Andrea Doria : principe e pirata nell'Italia del'500*, Gênes, Fratelli Frilli, 2006 ; Giuseppe Oreste, *Genova e Andrea Doria nella fase critica del conflitto franco-asburgico*, Gênes, 1950, Mercadal Garcia, *Juan Andrea Doria : Condotiero y almirante del Emperador Carlos V (1466-1560)*, Madrid, « El Gran Capitan », 1944.

auparavant⁸, Fiesque prit le parti de prendre la ville de l'intérieur avec l'appui combiné des corps de métier favorables à un changement politique et de l'immense clientèle qu'il avait dans ses terres. La conjuration eut lieu la nuit du 2 janvier 1547, après que Fiesque eut rassemblé ses amis chez lui pour un banquet où il prit soin de ne les informer qu'au dernier moment des détails de son entreprise : s'assurer des lieux stratégiques de la ville, les portes, le port et l'arsenal, crier partout « Liberté », porter la confusion à son comble en incendiant certains quartiers, et profiter du trouble pour se rendre maître du palais Doria et tuer les membres de la famille. Le tout réussit autant que Fiesque pouvait le souhaiter ; le neveu de Doria fut tué et la ville était presque entièrement au pouvoir des troupes factieuses. Cependant Fiesque vint à se noyer dans le port de Gênes, encombré du poids de son armure, au moment où il tâchait de s'emparer de la capitane. André Doria, qui avait pu s'enfuir, revint bientôt pour rétablir le calme et châtier le reste des conjurés qui, en l'absence de leur chef, ne formaient qu'une troupe désorganisée, incapable d'aucune action politique d'envergure. Le Fiesque de Bouchard est donc un jeune homme impatient, sans grand talent et sans envergure politique, luttant pour une cause qui semblait dépassée. Ce faisant, Bouchard suivait de près l'exemple de Mascardi, ostensiblement favorable aux Doria. Nous verrons à quel prix Retz parviendra plus tard à inverser cette image fort négative de Fiesque. Mais revenons d'abord brièvement sur les circonstances dans lesquelles Bouchard a fait paraître sa traduction de Mascardi.

Nous savons, par plusieurs sources, que le travail de Bouchard et de Retz sur leur texte source fut à peu près concomitant, bien que la publication du livre de Retz soit plus tardive et son histoire plus complexe. Les deux hommes s'étaient sans doute rencontrés à Rome, où Bouchard, domestique du cardinal Barberini, s'était installé en 1631 et où Retz fit un séjour à l'automne 1638, dans les circonstances que l'on sait : sa famille l'avait de consentir à un exil volontaire et temporaire, par crainte de représailles de la part de Richelieu, auquel le jeune Gondi avait résisté en refusant de céder la première place à un protégé du ministre lors du classement des licenciés de théologie⁹. Or Retz, qui profite de son séjour à Rome pour asseoir sa capacité de savant théologien,

⁸ En effet, lorsque César Fregose, chef de cette autre famille de possesseurs terriens, avait demandé l'appui des Français pour assiéger la ville en 1537, l'entreprise s'était soldée par un échec cuisant.

⁹ Sur cet épisode, voir le récit de Retz, *Mémoires*, éd. Simone Bertière, p. 229-231. Sur la rencontre de Retz et Bouchard à Rome, on verra notamment les lignes que René Pintard consacre à l'activité romaine des « déniaisés d'Italie », *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, op. cit., 2^e partie, ch. II, §. 4, p. 214 et sv. Malgré la présence simultanée des deux hommes à Rome, on ne peut guère que former quelques hypothèses sur leur proximité et la fréquence de leur rencontre, sans certitude aucune. « On ignore, souligne d'ailleurs Pintard, quelle part purent prendre aux débats de ce groupe quelques-uns des mécréants français qui séjournèrent à Rome après 1630 [au nombre desquels Retz...]. Avec plusieurs de ces visiteurs, Bouchard fut lié familièrement : peut-on en conclure qu'il les agrégea à sa cohorte impie ? » (*Ibid.*, p. 215). Cela est fort peu probable dans le cas de Retz, qui s'efforça au contraire de ne pas se mêler aux libertins. Le témoignage de Gédéon Tallemant des Réaux, qui l'accompagna à Rome avec ses frères Paul et François confirme sur ce point le texte des *Mémoires* : « Il ne vit pas une femme, ou il en vit si secrètement que nous n'en pûmes rien découvrir » (Tallemant, *Historiettes*, éd. Antoine Adam, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la

mais aussi de bel esprit, brilla dans les controverses de l'École de la Sapience¹⁰ et fut sans doute également amené à fréquenter l'Académie romaine que hantait son compatriote. En outre, Derek Arthur Watts, dans son édition critique de *La Conjuration de Fiesque* dans la version retzienne, a d'ailleurs montré que les deux hommes avaient dû se rencontrer à l'occasion d'un service que Chapelain, correspondant de Bouchard et familier de Retz, avait fait agréer à ce dernier lorsqu'il le vit sur le point de partir pour l'Italie ; il s'agissait de remettre à Bouchard un paquet de livres que lui destinait Balzac. Une fois arrivé à Venise, Retz envoie les livres à Rome où il se rendra lui-même quelques mois plus tard. « Il nous semble très probable, ajoute Derek Arthur Watts dans son introduction à l'ouvrage de Retz, que cet individu ambitieux et flagorneur [Bouchard] n'a pas manqué l'occasion d'étaler toute sa marchandise littéraire devant ce jeune prélat de haute naissance, neveu de l'archevêque de Paris, déjà renommé comme mécène, et dont la recommandation pouvait être efficace malgré l'hostilité de Richelieu »¹¹. Il est donc très vraisemblable que Bouchard et Retz aient pu évoquer Mascardi au moment de leur rencontre romaine, le premier ayant sans doute déjà terminé la rédaction de son ouvrage. Dans une lettre à Peiresc aujourd'hui perdue, datée du 1^{er} février 1636, dont le souvenir est conservé à travers la réponse du destinataire, Bouchard mentionnait en effet sa version de Mascardi¹² : mais on ne sait au juste si l'ouvrage était terminé, car une lettre de Chapelain, datée du 2 octobre 1638, nous apprend que Bouchard promet *La Conjuration de Fiesque* à Richelieu depuis bientôt trois ans¹³... Celle-ci voit enfin le jour en 1639, malgré les retards de l'imprimeur (le privilège est daté du 11 janvier 1639). Il est d'ailleurs possible que Bouchard ait mis un point final à son texte, car il s'inquiétait de la concurrence que pourrait lui faire la version rivale entreprise par Retz lui-même, qui circulait déjà sous forme manuscrite au moment où parut le texte de Bouchard. Cette hypothèse est corroborée par le fait que Bouchard s'enquiert de cette traduction auprès de ses correspondants parisiens. Cette réaction, cependant, est tardive et n'intervient qu'après la publication de *La Conjuration de Fiesque* chez Camusat (le

Pléiade », 1960-1961, t. II, p. 312). De son côté, Retz explique ainsi sa conduite assagie : « Quoique je n'eusse aucun dessein d'être d'Église, je me résolus, à tout hasard, d'acquérir de la réputation dans une cour ecclésiastique où l'on me verrait avec la soutane » (*Mémoires*, éd. cit., t. I, p. 230). Voir également sur « l'intermède italien » de Retz, Simone Bertière, *La Vie du cardinal de Retz*, Paris, De Fallois, 1990, p. 71-73.

¹⁰ Voir Retz, *Mémoires*, éd. Simone Bertière, p. 230.

¹¹ Retz, « Introduction », *La Conjuration de Fiesque*, éd. cit., p. xvii.

¹² Voir Jean-Jacques Bouchard, *Lettres inédites, écrites de Rome (1633-1637)*, *Les Correspondants de Peiresc*, éd. Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Picard, 1881, vol. III, p. 41-43.

¹³ Voir *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, éd. Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Imprimerie nationale, 1880-1883, 2 vol., t. I, p. 472.

traducteur se montrant surtout préoccupé, dans l'immédiat, de la manière dont Richelieu accueillit l'ouvrage¹⁴). Ainsi, ce n'est qu'en mai 1640 que Chapelain répond aux inquiétudes de Bouchard :

Pour la *Congiura* de M. l'abbé de Retz, je vous confirme que c'est un ouvrage différent de celui de M. Mascardi, quoique ce soit le même sujet qu'il traite, et que le travail en est assez beau, sinon pour aller de pair avec l'italien, au moins pour ne lui céder guère¹⁵.

Ce texte est utile pour des raisons qui dépassent les simples questions de datation. De fait, tout en ménageant son interlocuteur, Chapelain distingue bien la spécificité des deux textes qu'il compare : à la différence de Retz qui fait un travail d'historien tel qu'on pouvait le concevoir à l'époque (et qui s'est d'ailleurs considérablement éloigné d'une source qu'il ne cite d'ailleurs jamais), Bouchard a, quant à lui, le mérite d'avoir écrit une « belle infidèle » cherchant à rivaliser avec l'original italien. Telles étaient, précisément, les intentions de Bouchard, si l'on s'en rapporte à l'épître dédicatoire de l'ouvrage adressée « A Monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu ». Après avoir, comme de juste, loué fort haut les « merveilles » du ministériat de Richelieu et s'être fait l'ambassadeur des éloges qu'adresse au cardinal « l'Académie Romaine », « la compagnie la plus sçavante & la plus polie » d'Italie¹⁶, Bouchard explique de la manière suivante l'origine politico-littéraire de son projet de traduction ; celui-ci serait né de « l'un des plus grand differens qui ait jamais esté agité dans leur assemblée » :

Où aiant souvent disputé avec eux des avantages qu'à la France par-dessus les autres Empires de la terre : je leur soustins un jour qu'elle ne les surpassoit pas seulement en generosité & en vaillance, mais encore en doctrine, & en beauté & politesse de langage. Tous les chefs de cette proposition, apres avoir esté examinez & contestez quelques temps, me furent enfin accordez, excepté le dernier. Les Romains pretendans estre les premiers hommes du monde, autant pour l'excellence de leur langue, que par la pureté de leur Religion, & l'antiquité fameuse de leur ville. De sorte que pour leur persuader me contraire, il m'a falu en venir à la preuve : Et ayant choisi l'*Histoire de la Conjuration de Fiesque* escrite par le seigneur Mascardi, comme l'une des pieces les plus polies & les plus eloquentes que nostre siecle ait veu produire à l'Italie, j'ay entrepris de la faire paroistre en nostre langue avec tous les avantages qu'ils peuvent pretendre quelle ait en la sienne. M'obligeant de trouver aux phrases & aux parolles mesmes les plus Toscanes, des façons de parler, & des mots qui ayent la mesme force & la mesme grace en François¹⁷.

C'est donc d'abord d'une joute de lettrés sur la hiérarchie des langues romanes dont témoigne *La Conjuration de Fiesque* mise en français par Bouchard : son ambition se concentre toute dans la traduction des manières « toscanes » et l'adaptation d'un modèle d'éloquence cicéronien et asianiste

¹⁴ Voir *Ibid.*, t. I, p. 194-195 et p. 298-299.

¹⁵ Cette lettre de Chapelain est citée par Dereck Arthur Watts, *La Conjuration de Fiesque*, éd. cit., introduction p. xiii, reprise par Marie-Thérèse Hipp, *La Conjuration de Fiesque*, éd. cit., p. xii.

¹⁶ Bouchard fréquenta régulièrement l'Académie des Humoristes ; il fut notamment le maître d'œuvre de l'hommage que l'Académie rendit à Peiresc après sa mort, qui parut un an avant la traduction de Mascardi : *Monumentum romanum Nicolao Claudio Fabricio Perescio, senatori Aquensi, doctrinae virtutisque causa factum*, Rome, typis Vaticanis, 1638, xx-119 p.

¹⁷ Jean-Jacques Bouchard, « Épître dédicatoire », *La Conjuration du comte de Fiesque*, op. cit., p. v-viii.

à la tendance dominante en France favorable déjà à un atticisme bien tempéré¹⁸. On comprend dès lors que, à la différence de Retz, Bouchard ne soit pas vraiment intervenu sur le contenu de l'ouvrage de Mascardi. Ce qui l'intéresse, c'est la réflexion et la pratique de l'éloquence, de cette éloquence particulière qui sied aux ouvrages d'histoire et doit être à la hauteur de la noblesse du sujet choisi sans pour autant pécher par excès de style fleuri. La traduction de Bouchard doit donc être considérée à l'intérieur des débats rhétoriques qui agitent l'orée du classicisme, notamment en ce qui concerne la prose d'histoire. Dans une « Dissertation sur une harangue », citée par Roger Zuber, qui date précisément du moment où Bouchard réfléchissait à sa traduction, Balzac répond aux préférences de son compatriote pour le style fleuri en le mettant en garde contre l'outrance de l'asianisme ultra-montain : « En un mot, Monsieur, lui dit Balzac, on attend de vous le Caractere de Tite-Live ». En ce sens, il convient de rejeter à la fois la « sublimité des Poètes » et une trop plate simplicité, pour atteindre un juste tempérament des contraires, qui permette d'atteindre, poursuit Balzac, « une Grandeur, qui ne soit point monstrueuse ; une Hardiesse qui soit sage ; de la Force adoucie, et de la Beauté modeste ; des Ornemens non seulement permis et de bon exemple, mais aussi nécessaires, et employez sans profusion »¹⁹. Il nous faudra, bien entendu, revenir en détail sur cette pratique de l'écriture de l'histoire ; contentons-nous de souligner à présent que le primat de l'aspect rhétorique explique pourquoi le livre de Bouchard est de ceux qui se laissent le plus facilement caractériser dans notre corpus, au plan générique aussi bien que politique : « belle infidèle » qui se rattache à ce qu'on nommait alors les « morceaux d'histoire », *La Conjuration de Fiesque* tend à démontrer la maîtrise rhétorique du traducteur, en quête d'illustration dans le domaine de l'éloquence et, concomitamment, en quête d'un évêché que cette même éloquence pourrait contribuer à faire obtenir²⁰. La fidélité à Mascardi fondée sur l'émulation oratoire se joint

¹⁸ Nous renvoyons notamment aux travaux de Marc Fumaroli, en particulier à la conclusion générale de *L'âge de l'éloquence* consacrée aux conflits et mutations de ces « deux rétoriques » en France (*L'Âge de l'éloquence : rhétorique et res literaria de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 2002 [1980], xxv-882 p., p. 673-705).

¹⁹ Guez de Balzac, « Dissertation sur une harangue » [1638], *Œuvres*, Paris, L. Billaine, 1665, t. II, p. 565, citée par Roger Zuber, *Les « Belles Infidèles » et la formation du goût classique*, op. cit., p. 91.

²⁰ L'on sait combien Tallemant, parmi nombre de ses contemporains, a ironisé sur l'ambition de Bouchard en affirmant qu'il « marchandait tous les petits évêchés d'Italie, l'un après l'autre, et ne fut pourtant jamais prélat » (Voir Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. cit., t. II, p. 761). La dédicace de l'ouvrage de Bouchard à Richelieu s'inscrit dans une stratégie parallèle pour briguer une dignité ecclésiastique en France. Selon la correspondance avec Pereisc évoquée plus haut et ici résumée par Dereck Arthur Watts, Bouchard affirme en 1636 « avoir entrepris cette traduction, « il y a fort longtemps », dans le simple but de s'exercer en italien ; mais le bruit en étant parvenu aux oreilles de Richelieu et ayant reçu un accueil favorable auprès du cardinal-ministre qui serait allé jusqu'à suggérer qu'on lui dédiât l'ouvrage, Bouchard commence déjà à entrevoir là un jalon de plus vers l'évêché tant convoité » (Retz, « Introduction », *La conjuration de Fiesque*, éd. cit., p. xv). Pintard ajoute également que l'ambition de Bouchard finit par le rendre désagréable, vers le milieu des années 1630, à ses correspondants français Chapelain, Balzac et les frères Dupuy. Mais il faut cependant reconnaître avec Pintard que ce qui attire les critiques des érudits français, ce sont moins les qualités de lettré et la politesse d'esprit, rarement déniées à Bouchard, que « l'ombre d'un rival possible autour de la source de leurs

donc à l'ambition de l'auteur pour expliquer la morale loyaliste qui parcourt le texte de Bouchard, en cela diamétralement opposée à la leçon de Retz.

* *
*

LA CONSPIRATION DE VALSTEIN PAR SARASIN.

La Conspiration de Valstein, écrit par Jean-François Sarasin²¹, est, dans l'ordre chronologique de publication, le second texte de notre corpus ; il s'agit d'une œuvre posthume dont la rédaction est difficile à dater, et qui fut d'abord publiée en 1655, dans un *Recueil de diverses pièces curieuses pour servir à l'histoire*, puis, l'année suivante, dans les œuvres complètes de Sarasin, éditées par les soins de Gilles Ménage, à qui Sarasin avait légué ses manuscrits²². Il semble y avoir quelque chose d'insolite à rencontrer ici le nom de Sarasin, plus couramment associé à la poésie mondaine qu'à l'historiographie savante. De fait, lorsque, au début du XIX^e siècle, Charles Nodier et Pierre-Sébastien Laurentie préfacent les *Trois Conjurations* de Sarasin, Retz et Saint-Réal qu'ils eurent l'idée de regrouper en un volume thématique, ces bibliophiles éclairés prennent soin de

honneurs et de leur fortune » (Pintard, *op. cit.*, p. 237). Bouchard fit en effet une cour constante à Richelieu, ambitionnant un évêché, voire une place à l'Académie, tout en continuant ses assiduités auprès du cardinal Barberini, qui lui valurent finalement, en 1641, d'être élu clerc du Sacré Consistoire. Mais cette élection n'était pas seulement le fruit de la politique retorse du libertin dissimulé ; Bouchard la devait également aux succès qu'il s'était attirés à divers reprises dans le domaine de l'éloquence (Barberini lui confie l'édition des auteurs grecs ayant écrit en faveur de l'Église et l'emploie assez tôt comme secrétaire pour les lettres latines) et en manifestant publiquement sa maîtrise oratoire (notamment lors de l'oraison latine, le jour de l'Ascension 1640, devant le Pape, et lors du prêche, le jour de la Saint-Louis 1640, dans l'église des Français...). C'est donc l'ambition jointe à la capacité qui rendirent Bouchard suspect à ses amis français plus qu'un libertinage caché qui n'apparaîtra vraiment dans toute son étendue que de manière posthume dans le manuscrit des *Confessions*. Au demeurant, comme nous le verrons plus bas, la morale loyaliste que Bouchard conserve et conforte dans sa traduction est tout à fait conforme à la politique des libertins.

²¹ Comme beaucoup de patronymes de l'époque moderne, celui de Sarasin n'est pas fixé dans sa forme orthographique et nous rencontrerons de multiples variantes ; on adoptera toutefois la leçon de Ménage, dont Baillet rappelle le bien fondé : « mais n'écrivez pas [...] Sarrasin, ni comme d'autres Sarrazin, ou Sarazin, mais Sarasin. Je me fonde en cela sur Ménage, homme exact en ces matières [...]. On ne doit pas écrire le nom d'un homme autrement qu'il ne l'écrit lui-même » (Adrien Baillet, *Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs, par Adrien Baillet, revûs, corrigés & augmentés par Mr. de la Monnoye, nouvelle édition*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1725, 8 tomes reliés en 2 vol., in-4°, t. III, p. 281).

²² Jean-François Sarasin (qui publia aussi sous le pseudonyme Atticus Secundus), *La Conspiration de Valstein* [contre l'empereur], *Recueil de diverses pièces curieuses pour servir à l'histoire*, Cologne (Bruxelles), Jean du Castel (Foppens), 1656 (un second titre porte 1655), in-12 ; le bibliophile Charles Nodier, premier éditeur moderne du texte, attire l'attention sur le fait que l'œuvre fut sans doute imprimée par Foppens et non Jean du Castel, et qu'elle ne se trouve sans doute pas dans tous les exemplaires du *Recueil de diverses pièces curieuses*, ne figurant pas dans la table des matières (voir *Les Trois Conjurations, Le cardinal de Retz, Sarrazin, Saint-Réal, avec des notes par M. C. Nodier et M. Laurentie*, Paris, Imprimerie de Béthune, « La Bibliothèque choisie » [Bibliothèque choisie par une société de gens de lettres, sous la direction de M. Laurentie, III^e section « Histoire et Mémoires historiques »], 1830, p. 132-133) ; l'œuvre est ensuite publiée dans le recueil des *Œuvres de Monsieur Sarasin*, réunies par Ménage, avec une épître de celui-ci et un discours de Pellisson, Paris, Augutin Courbé, 1656, 3 t. en 1 vol., in-4°, t. I, p. 89-136. Comme mentionné ci-dessus, nous la citons dans l'édition des *Œuvres complètes*, par Paul Festugière, Paris, Champion, 1926, 2 vol., t. II, p. 252-283.

prévenir l'étonnement de quelques-uns de nos lecteurs, qui pourraient bien nous demander si l'écrivain que nous rapprochons de Saint-Réal et du cardinal de Retz est bien ce même Sarrazin, joyeux poète, modèle aimable de Chapelle, ami des plaisirs, et chantre de mille petits riens poétiques qui devaient tout au plus l'assimiler à Voiture²³.

Or il s'agit bel et bien du même Sarasin, dont la vie, consumée tout entière à séduire les mécènes et à servir les grands, explique le caractère éminemment circonstanciel et polygraphique de l'œuvre²⁴. Reflet des conditions de sa domesticité et d'un *ethos* partagé entre celui d'amuseur public et de mélancolique²⁵, la polygraphie de Sarasin semble hésiter surtout entre les petits genres de circonstances et des ouvrages plus ambitieux que les circonstances, précisément, ne lui laissent guère le temps de mener à bien. De tout cela résulte une impression d'œuvre inachevée, sinon d'œuvre manquée, que soulignent les regrets récurrents exprimés par les critiques²⁶. Certes, les fonctions de Sarasin ne lui laissèrent guère le temps de se consacrer à son œuvre, comme en témoigne le petit nombre de textes publiés de son vivant²⁷, mais il serait faux de penser que, suivant l'image fragmentaire que l'histoire littéraire s'est plu à nous léguer, l'honnête homme mondain l'emporte sur l'homme de lettres érudit ; au contraire, la position frontalière de celui que ses contemporains surnommaient Polyandre, à la fois docte et homme du monde, le laisse à même de couvrir l'ambition de « civiliser la doctrine » et de tirer le trait d'union entre savoirs et mondanité. La réception immédiate de Sarasin témoigne d'ailleurs qu'il n'avait pas échoué dans cette

²³ *Les Trois conjurations*, op. cit., p. 1.

²⁴ En ce sens, mettant en regard *La Conspiration de Valstein* et le burlesque *Dulot vaincu ou La Défaite des Bouts-rimés*, Charles Nodier se demandait plaisamment : « Scarron et Bossuet sortant d'un même cerveau, ne serait-ce pas une grande bizarrerie ? » (*Ibid.*, p. 2). Cette « bizarrerie » polygraphique, caractéristique de l'œuvre de Sarasin, n'étonne pourtant guère au XVII^e siècle, puisqu'elle est commune à bien d'autres plumes mondaines ou savantes. Sur ce sujet, on verra le récent numéro de *Littératures classiques* consacré à la « polygraphie au XVII^e siècle », n^o 49 (automne 2003), éd. Patrick Dandrey, Delphine Denis, Jean-Marc Chatelain, Paris, Société des Littératures classiques.

²⁵ Sarasin semble se plaire à mettre lui-même en scène cet aspect bifrons de son caractère. Le rôle de bouffon et d'amuseur public qu'il y endosse côtoie bien souvent la mélancolie, voire la rancœur qui croissent à mesure que les services rendus restent sans effet. De fait, Sarasin souffrira beaucoup de l'ingratitude de ses protecteurs, qui le cantonnèrent dans son personnage de bouffon, non sans rudesse parfois, comme en témoigne telle anecdote rapportée par Tallement : « Cent fois le Prince l'a traité de coquin, de fripon, en présence de ses officiers. L'autre sortoit sans rien dire, et puis revenoit aussystost en bouffonnant : Quoy, Prince, vous resvez ! », disoit-il parfois, et continuoit sur ce ton-là. Tantost il rimoit, tantost il contrefaisoit quelqu'un, et faisoit tant qu'il le faisoit rire » (voir *Historiettes*, éd. cit., t. II., p. 355). En parfaite opposition avec cette apparence comique, Sarasin s'est plu à se peindre en mélancolique : « *Je suis le Roy des songe creux* », « *Aussi par tout, la voix publique/ M'appelle le Melancolique* » (« Le Melancolique », *Les Œuvres de Monsieur Sarasin*, éd. Gilles Ménage, avec un « Discours sur les Oeuvres de Monsieur Sarasin par Pellisson », Paris, Augustin Courbé, 1656, 3 tomes en 1 vol., t. 1, p. 122).

²⁶ Paul Festugière, l'éditeur moderne de Sarasin, regrette ainsi que « le courtisan eût réduit trop fréquemment l'auteur au rôle d'amuseur ou de publiciste de circonstance » (« Introduction », *Les Œuvres complètes de Sarasin*, éd. Paul Festugière, p. v). De la même manière, Charles Nodier écrit dans sa notice pour les *Œuvres choisies de Jean-François Sarrazin* : « Préoccupé par l'amour et par le plaisir, il ne put suffire à toutes ces promesses, ou plutôt il ne s'occupa jamais d'en accomplir aucune. Ses travaux se bornèrent à des jeux, ses succès aux chances d'un hasard tout-à-fait inattendu ; et quand un chef-d'œuvre, qui rappeloit les anciens, parut presque entièrement éclos sous sa plume, il oublia de le finir. Pour comble de malheur, il enchaîna son âge mûr au service des grands » (*Œuvres choisies de Jean-François Sarrazin*, avec une notice de Charles Nodier, Paris, N. Delangle, « Collection des petits classiques français », 1826).

entreprise. Dans un « Discours sur les Œuvres de Monsieur Sarasin » placé en tête de l'édition procurée par Ménage²⁸, Pellisson consacre un chapitre conclusif au « génie de M. Sarasin pour les divers genres d'écrire » : « Exceller en un seul genre d'écrire, c'est beaucoup ; exceller en plusieurs et presque opposés, comme M. Sarasin, c'est la plus certaine marque de la grandeur et de la beauté d'un génie »²⁹. La texture souple et polymorphe de ce génie est précisément ce qui lui vaut d'être universel aux yeux de ses éditeurs qui renouent, en le présentant ainsi, avec le rêve renaissant de l'homme universel, tout en lui donnant le tour classique de l'alliance des deux génies, « le génie pour les lettres » et « le génie pour le monde »³⁰. Dans ses *Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, Charles Perrault fait écho à ce jugement, lorsqu'il présente Sarasin comme « un des plus beaux génies pour les belles lettres, des plus faciles et des plus universels qu'on ait vus il y a longtemps »³¹. Passé par l'alambic de l'esthétique classique qui s'est véritablement constituée entre ces deux éloges funèbres, le lien entre les deux génies pour les lettres et pour le monde n'est plus tant l'universalité que cet idéal d'équilibre et de juste tempérament caractérisant Sarasin aux yeux de Perrault :

Sa manière d'écrire et de composer semble tenir comme le milieu pour la prose entre Balzac et Voiture, et pour les vers entre Voiture et Malherbe. [...] Dans ce milieu qu'il a tenu il a fait voir qu'il était né pour tous les genres d'écrire. Ses ouvrages sont presque tous différents les uns des autres, et il semble qu'il n'ait eu dessein que de donner des échantillons de toutes sortes de styles pour montrer qu'il excellait en tous également³².

La polygraphie pratiquée par Sarasin n'est donc pas séparable des expérimentations qui accompagnent la gestation de l'esthétique classique et c'est dans ce contexte que nous pouvons comprendre le type particulier d'historiographie dont relève *La Conspiration de Valstein*. Mais avant d'entrer plus en détail dans les intentions esthétiques et politiques qui ont pu animer le polygraphe, il convient d'évoquer brièvement le contenu du livre, puis de saisir aussi précisément que possible la place de cette œuvre dans l'ensemble varié de la production de Sarasin.

Pour des raisons qui tiennent beaucoup aux traitements des sources de Sarasin, sur lesquelles nous reviendrons plus bas, *La Conspiration de Valstein* s'apparente à une biographie tronquée, qui s'attache tout particulièrement à la geste militaire du général d'Empire et à sa rébellion supposée,

²⁷ *Le Discours de la Tragédie, le Bellum parasiticum, la Pompe funèbre de Voiture et l'Histoire du Siècle de Dunkerque* représentent en effet à peine un tiers de l'œuvre de Sarasin.

²⁸ « Discours sur les Œuvres de Monsieur Sarasin par Pellisson », *Les Œuvres de M. Sarasin*, Paris, A. Courbé, 1656, 3 parties en 1 vol., in-4, t. 3. p. 1-72.

²⁹ *Ibid.*, p. 131.

³⁰ *Ibid.*, p. 146.

³¹ Charles Perrault, « Jean-François Sarasin », *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leur portrait au naturel* [vol. I., 1696 – vol. II., 1700], éd. D. J. Culpin, Tübingen, Gunter Narr Verlag, coll. « Biblio 17 », 2003, t. I, portrait 38, p. 195.

³² *Ibid.*, p. 195-196.

sur laquelle les historiens modernes demeurent partagés. Le texte de Sarasin, malgré sa mouture biographique, reste inachevé, le récit étant suspendu bien avant l'assassinat de Wallenstein – compliquant ainsi l'interprétation d'une œuvre qui fait silence sur le coup d'État après avoir évoqué la conspiration. La fulgurante carrière militaire et politique de Wallenstein ne peut se comprendre sans référence à la fois aux rivalités dynastiques et politiques à la cour de Vienne et aux conflits européens de la guerre de Trente Ans³³. Issu d'une famille de moyenne noblesse ancrée en Bohême, Wallenstein, protestant converti au catholicisme, se destine à la carrière militaire, sans que sa naissance ni ses biens ne lui permettent d'espérer un poste éminent. Néanmoins, son mariage avec Lucrecia Nekšová z Landek le constitue héritier d'un vaste domaine terrien en Poméranie et lui permet de financer la levée d'une armée qu'il met à la disposition de Ferdinand II, alors archiduc d'Autriche et futur empereur, pour lutter contre Venise dans la guerre du Frioul. Les succès remportés à cette occasion lui acquièrent très tôt l'amitié de l'empereur, qui lui confie ensuite les milices de Poméranie et accepte de nouveau ses services lorsqu'en 1619, il lui offre son armée, forte alors de trente mille hommes, pour contenir la révolte de Bohême. Wallenstein vint à bout des troupes de Frédéric V commandées par Mansfeld et, avec l'aide de Tilly, repousse le roi du Danemark et pacifie la Poméranie. Ces victoires ratifiées par le traité de Lübeck, et le duc de Mecklembourg étant destitué de son titre pour son rôle dans la révolte, Wallenstein se voit promu duc de Mecklembourg et de Friedland en récompense de ses services à l'Empire. Cependant, les conséquences de l'édit de restitution de 1629 vont entacher la gloire du général. L'armée grosse de plus de 130 000 hommes, la plus importante armée jamais réunie dans l'ancienne Europe, que Wallenstein avait massée dans le nord-est de l'Allemagne pour faire pression et pousser à l'application de l'édit, constituait une telle menace pour les princes allemands que, ligüés derrière Maximilien de Bavière, ils obtinrent de Ferdinand la destitution du général – l'empereur espérant par cette concession s'assurer le vote des électeurs à la diète de Ratisbonne en 1630. Cependant, en juillet de la même année, l'invasion de la Poméranie par le roi de Suède venu soutenir les princes

³³ Sur Wallenstein, nous renvoyons notamment à la biographie classique de Golo Mann, *Wallenstein : his life*, traduit de l'allemand par Charles Kessler, London, Deutsch, 1976, 909 p. On consultera également les ouvrages généraux sur la guerre de Trente Ans, notamment ceux de Georges Livet et Georges Pagès : Georges Livet, *La Guerre de Trente ans*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 1994, 127 p, et Georges Pagès, *La guerre de Trente ans*, Paris, Payot, « Histoire Payot », 1991, 267 p. La célébration du 350^e anniversaire des Traités de Westphalie ont également amené la publication d'ouvrages utiles pour comprendre le contexte et les enjeux de la carrière de Wallenstein, notamment le livre de Claire Gantet, *La Paix de Westphalie, 1648 : une histoire sociale (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, « Essais d'histoire moderne », 2001, 447 p., et le colloque sur *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit. Actes du colloque, Paris, 24-26 septembre 1998, organisé par la Direction des archives et de la documentation du ministère des affaires étrangères et par le Centre pour la recherche, l'enseignement et la publication dans le domaine de l'histoire de l'Europe de l'Université Paris XII-Val de Marne, sous la dir. de Lucien Bély, avec le concours d'Isabelle Richefort. Avant-propos de Hélène Carrère d'Encausse, présentation de Louis Amigues, introduction de Marc Fumaroli*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, vi-615 p.

protestants met l'empereur en difficulté. Gustave-Adolphe remporte une rapide victoire sur Tilly, et Ferdinand doit rappeler Wallenstein avec des pouvoirs étendus qui le laissent maître de faire la guerre ou la paix. L'aigreur de la destitution passée, la crainte d'un nouveau retour de fortune et les rapides victoires de sa puissante armée poussèrent sans doute Wallenstein à vouloir s'assurer une retraite certaine après la paix. On ne sait au juste où tendait son ambition, mais il est possible qu'il songea à usurper la couronne de Bohême. Quoi qu'il en soit, c'est sur cette incertitude quant aux buts de Wallenstein que se clôt le texte de Sarasin ; les dernières phrases du manuscrit laissent penser que l'historien aurait passé rapidement en revue les victoires de Wallenstein contre les Suédois, la prise de Prague, puis la défaite de Weimar. Or ces succès mirent le général dans une position de pouvoir si dangereuse pour Ferdinand lui-même que ce dernier prit, pour la seconde fois, le parti de révoquer sa charge, voyant que Wallenstein se passait de consulter Vienne. Ayant appris la nouvelle, Wallenstein demande un serment de fidélité à ses officiers et tâche en même temps de négocier avec les protestants, tout en se retirant dans la forteresse d'Egra aux confins de la Bohême et de la Saxe. C'est alors que l'empereur donna le signal d'éliminer le général rebelle, ordre qui, sous la houlette de Butler, fut exécuté grâce à Gordon, gouverneur d'Egra, le 15 février 1634. L'ouvrage de Sarasin se range donc parmi les plus audacieux du corpus, du fait de l'actualité brûlante de son sujet ; sans aboutir à des conclusions prématurées, on peut penser d'emblée que cette actualité même est responsable de l'inachèvement du texte. Cependant, pour mieux comprendre les enjeux de l'écriture en français de la vie mouvementée de Wallenstein à peine quelques années après sa mort, il faut tâcher de replacer le plus précisément possible l'ouvrage de Sarasin au sein de la carrière politique et mondaine du polygraphe³⁴. C'est donc à travers les certitudes que nous avons au sujet de cette carrière que nous tâcherons de conjecturer les conditions possibles de la genèse de l'œuvre. Ce faisant, nous formulerons d'abord quelques hypothèses sur la datation de l'ouvrage, qui nous amèneront ensuite à réfléchir sur le milieu qui a pu donner naissance à l'œuvre – impulsion mondaine, savante ou politique – et partant sur les fins de Sarasin.

Il est possible, en schématisant, de partager la carrière de Sarasin en trois époques, toutes traversées par *La Conspiration de Valstein* : l'époque Chavigny, l'époque Gondi et l'époque Condé³⁵. En effet, du point de vue de la domesticité, le problème initial de Sarasin est assez simple à

³⁴ Nous devons une partie des informations qui suivent à Paul Festugière : l'introduction de son édition des *Œuvres complètes* de Sarasin, déjà citée, reste en effet la plus complète mise au point historique et biographique sur l'auteur ; bien qu'ils présentent une image plus conventionnelle d'un Sarasin poète mondain, nous nous appuyons également sur la classique *Histoire de la littérature française du XVII^e siècle* d'Antoine Adam et sur la notice bio-bibliographique établie par Alain Génétiot dans sa *Poétique du loisir mondain, de Voiture à La Fontaine*, Paris, Champion, 1997, p. 521-528.

³⁵ Sur Sarasin, outre les dictionnaires biographiques anciens tels que Louis Moréri, *Le Grand Dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, par M. Louis Moréri, Prêtre, Docteur en théologie, nouvelle édition de 1759, Slatkine Reprints, Genève, 1995, t. X, p. 759-760 et Louis-Henri Baratte, *Les Normands illustres ou*

résumer. Arrivé à Paris en 1635, à vingt-et-un ans, après avoir reçu une excellente éducation à Caen³⁶, il se heurte dans la capitale à un double obstacle : d'une part, chez la marquise de Rambouillet, Voiture occupe déjà la place qu'il brigait, d'autre part, à la Cour et chez la Reine, officie déjà Benserade, en sorte que, ne pouvant s'imposer ni au Louvre ni au Palais-Royal, il lui restait, non pas, comme le dit malicieusement le *Segraisiana*, à trouver refuge auprès des bons bourgeois, mais à se tourner vers les princes, où il fit, de fait, l'essentiel de sa carrière. Il leur commença donc une cour continuelle, qui ne devait vraiment porter ses fruits que treize ans plus tard. Pour lors, il parvient, en 1637, à trouver une place auprès du comte de Chavigny, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et favori de Richelieu ; là, il s'initie au manège des cabinets et se prépare à la carrière politique, au moment même où la France commence à prendre une part active dans la guerre de Trente Ans : c'est sans doute dès cette époque qu'il conçut l'idée de retracer l'histoire de la conspiration de Wallenstein, dont l'apologie allait dans le sens de la politique française contre l'empereur. Il pourrait donc s'agir d'une des toutes premières œuvres de Sarasin. Au reste, si l'on devait retenir cette date précoce, le texte n'aurait rien d'une production isolée dans le contexte littéraire de l'époque, puisque la renommée et le destin de Wallenstein eurent d'importants échos à travers l'ensemble de l'Europe³⁷. Dès les années 1631-1633, par exemple, on joue une trilogie néo-latine, attribuée à Lütkeschwager (Joachimus Micraelius), le recteur de Stettin. Un certain Thomas Widman aurait également écrit un *Drama de Tillio et Fridlando*, joué sur le théâtre des jésuites à Ingolstadt le 16 août 1635³⁸. Ces œuvres, aujourd'hui perdues, et d'autres semblables ont dû circuler en Europe et l'idée, à défaut du texte, parvenir jusqu'à Sarasin. Plus certainement, comme nous le verrons plus loin dans le chapitre consacré aux questions génériques, Sarasin s'est inspiré du *Soldat suédois* de Spanheim, publié en 1633, année même de la chute de Wallenstein, dont l'auteur ignore encore le sort³⁹. Enfin, Sarasin avait sans doute à sa disposition

biographies historiques et raisonnées des poètes normands, etc., Paris, 1846 et l'introduction aux *Œuvres complètes* par Paul Festugière, nous renvoyons également à Albert Mennung, *Jean-François Sarasin's Leben und Werke, seine Zeit und Gesellschaft, kritischer Beitrag zur französischen Litteratur und kulturgeschichte des 17. Jahrhunderts unter benutzung ungedruckter quellen*, von Dr Albert Mennung, Halle, Max Niemeyer, 1902-1904.

³⁶ Sarasin fut sans doute élève au Collège du Mont, dirigé par les Jésuites, puis à l'Université de Caen. Son père, très cultivé, veille toujours sur ses études et lui fait imiter, dès son jeune âge, les lettres de Balzac – comme il le confiera à Balzac lui-même.

³⁷ Comme l'affirme Nicolas de Vernultz, dans l'« Argument » de sa tragédie consacrée à Wallenstein, le duc de Friedland était « *notum etiam pueris* », « connus des enfants mêmes » (Nicolas de Vernultz, pseud. Nicolaus Vernulaeus, *Fritlandus, tragoedia*, Louvain, L. Coppen, 1637, texte réédité et traduit dans *Un « Wallenstein » néo-latin : « le duc de Friedland », « Fritlandus. Tragoedia », par Nicolaus Vernulaeus*, éd. Jean-Marie Rousseau et Henri Plard, 1989, Bruxelles, University Press, xxxi-149 p., p. 15).

³⁸ Le titre de cet ouvrage semble exclure qu'il s'agisse de l'assassinat politique d'Eger en 1634, puisque y figure encore Tilly, mort à Ingolstadt le 30 avril 1632.

³⁹ Réflétant l'actualité incertaine au moment où il achève son volume, Spanheim écrit en effet à la fin du livre : « Les Ducs de Weymar pressent les talons de Walstein, que quelques advis font blessé, d'autres mort, en la forest, qui est entre

une tragédie latine de Nicolas de Vernultz, intitulée *Fritlandus* et parue à Louvain précisément en 1637⁴⁰. Dans la foulée des auteurs qui s'étaient appropriés ce sujet d'actualité, Sarasin a donc pu souhaiter faire un Wallenstein français, d'autant plus que le Normand récemment arrivé dans la capitale était à l'affût d'un coup d'éclat qui eût attiré sur lui l'attention de Richelieu. Il crut cependant plus expédient, et peut-être moins risqué, de chercher les faveurs du cardinal-ministre, en donnant, en 1639, un *Discours de la tragédie* en préface à *L'Amour tyrannique* de George de Scudéry, que Richelieu voulait qu'on louât. Cet opuscule s'achève sur une fiction d'ajournement, en évoquant un voyage en Italie⁴¹. Anecdote en apparence anodine, la fin du *Discours* nous livre en réalité un élément important pour l'histoire de *La Conspiration de Valstein*, puisqu'en effet, en accompagnant Chavigny dans son voyage à Rome, Sarasin y a sans doute entendu parler de la renommée de deux de ses compatriotes : d'une part, Jean-Jacques Bouchard, qui, comme nous l'avons dit, venait de dédicacer au protecteur de Chavigny sa *Conjuration de Fiesque* et qui n'a sans doute pas manqué d'entrer en contact avec le ministre d'État ; d'autre part, Paul de Gondi, le futur cardinal de Retz, qui avait certes quitté Rome en décembre 1638, mais qui, comme nous l'avons vu, avait de toute apparence dialogué avec Bouchard au sujet de sa propre version de *La Conjuration de Fiesque*. Tout porte donc à croire que Sarasin a pu affermir une idée qu'il avait eue quelques mois plus tôt, lors de ce voyage à Rome⁴².

Mais voilà qu'à la suite d'obscures malversations financières, Sarasin doit quitter le service de Chavigny, sans toutefois en être chassé ; criblé des dettes qu'il hérite de son père mort au même moment, Sarasin revend les charges de ce dernier et, par l'intermédiaire de Ménage, entre alors, précisément, au service de Gondi, devenu coadjuteur de son oncle, l'archevêque de Paris. Sarasin avait trente ans : ses fréquentations littéraires disent bien sa double insertion dans les milieux mondains et savants. D'un côté, il pouvait apprécier le petit cercle réuni autour de Gondi, sorte d'académie éclectique où se côtoyaient nombre d'esprits fins, de libertins ou de talents mondains,

Fravenstein, & Klostergrab. Ceste victime sembloit estre encore deuë à la tombe du Roy » (*Le Soldat suédois, ou Histoire véritable de ce qui s'est passé depuis l'avenü du roy de Suede en Allemagne jusques à sa mort*, s. l., 1633, in-8°, vi-496 p., p. 495).

⁴⁰ Nicolaus Vernulaeus, *Fritlandus, tragoedia*, Louvain, L. Coppen, 1637. Le texte latin et sa traduction française peuvent être consultés dans la récente édition procurée par Jean-Marie Rousseau et Henri Plard : *Un « wallenstein » néo-latin : « le duc de Friedland »*, 1989, Bruxelles, University Press, xxxi-149 p.

⁴¹ « Nous eussions continué, dit Sarasin, à vérifier la régularité des mœurs, des sentiments et de la diction... si un voyage, que nous allons faire au-delà des monts, n'avait empêché la suite de notre dessein » (*Les Œuvres complètes de Sarasin*, éd. cit., t. I, p. 281).

⁴² Il est aussi probable, bien que nous n'ayons aucune certitude en la matière, que Sarasin ait consulté deux manuscrits importants pour son sujet, qui figure parmi les premières sources modernes liées à l'histoire de Wallenstein et qui appartiennent au fonds de la Bibliothèque Corsini à Rome : la *Causa et Morte dell Vualstain* et la *Diffesa sopra la Morte del Vualstain*, fonds de la Bibliothèque des Princes Corsini à Rome, ms 406, f. 43 et f. 51.

tels que Gassendi, Ménage, Chapelain, Voiture, Gomberville, Marolles et Pierre de Lalane⁴³. D'un autre côté, Sarasin était tenté par l'érudition, et c'est pourquoi il s'adressa à la très savante académie des frères Dupuy, bibliothécaires du roi. Il y rencontre des savants véritables et de grande envergure, entre autres, Sirmond, Rigault, La Mothe Le Vayer, Du Cange, Grotius et Naudé qui, rappelons-le, avait donné, en 1639, une édition confidentielle de ses *Considérations politiques sur les coups d'État*⁴⁴, à laquelle Sarasin pouvait penser lorsqu'il réfléchissait au destin de Wallenstein trahi par l'empereur – parfait exemple de coup d'État. Il trouva dans l'académie putéane, avec une attention patiente aux progrès de ses travaux, une exhortation perpétuelle à s'attacher à la prose historique. C'est principalement l'avocat Desmarets, frère aîné de Saint-Sorlin, qui se chargea de cette espèce de direction artistique. Nous avons conservé des traces de leur correspondance, qui montre à quel point les savants groupés autour des Dupuy avaient à cœur une réformation de la prose d'histoire ; sans cesse ils proposaient au poète galant la relation d'événements récents, propres à éveiller l'intérêt des cercles mondains :

Je voudrais seulement vous persuader de cultiver surtout le discours en prose ; je voudrais que vous en fissiez votre œuvre et que la poésie ne fût pour vous qu'un hors-d'œuvre. Quelles ressources la prose n'offre-t-elle pas ? Elle ne rejette aucune matière. [...] Parmi ces derniers événements, la guerre entreprise de nos jours contre l'Espagne offre à votre plume un vaste sujet, et les exploits de tant de généraux sont bien dignes de vous inspirer⁴⁵.

De fait, Sarasin se plut un moment à tâcher de remplir ce rôle de passeur entre la science historique et les mondains, poursuivant, comme l'écrit Alain Génétiot, « une double carrière »⁴⁶, où les genres historiques dominent : il rédigea le premier chant d'un poème épique sur la guerre d'Espagne dans le goût de *La Pucelle*, commença une histoire de Clovis, aujourd'hui perdue, et surtout jeta les bases d'une histoire des rois de France qui demeure, comme le reste, inachevée. Enfin, il vint à bout de *l'Histoire du siège de Dunkerque*, écrite pour complaire au duc d'Enghien, devenu prince de

⁴³ C'est aussi chez Gondi que Sarasin fit la rencontre du comte de Fiesque, perpétuel opposant, qui descendait du Génois dont Retz avait raconté l'histoire, et auquel Sarasin avait dédié une « Epistre » en vers qui jetait un regard plutôt favorable sur la révolte de son aïeul. Voir « Epistre à Monsieur le Comte de Fiesque », *Œuvres complètes*, éd. cit., p. 49-55.

⁴⁴ Voir Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État* [1639], établissement du texte par Frédérique Marin et Marie-Odile Perulli, Paris, Gallimard, « Le Promeneur », 2004, 288 p.

⁴⁵ Desmarets regrettait la dispersion de son ami : « Sarasin, aimable et élégant esprit, j'ai peur que les services que vous rendez à un prince de sang royal n'interrompent vos études » ; il inscrivait clairement l'œuvre dont il rêvait dans un projet d'illustration de la prose française : « ne renoncez pas, je vous en prie, à contribuer par vos écrits à l'ornement de notre langue ; vous ferez acte de bon citoyen, vous ornerez la patrie elle-même » (cité par Paul Festugière, « Introduction », *Œuvres complètes*, éd. cit., p. 36 et 37).

⁴⁶ Comme le rappelle Alain Génétiot, le but avoué de cette double carrière était d'« acclimater une haute culture littéraire, historique et morale au goût des salons mondains » (Alain Génétiot, *Poétique du loisir mondain*, op. cit., p. 525). Rappelons en effet qu'à côté des petits genres mondains, Sarasin s'adonne à la morale (son *Discours sur la morale d'Epicure* vulgarise l'épicurisme chrétien de Gassendi), à la traduction latine (notamment de *La Vie d'Atticus* de Cornélius Népos), voire à l'érudition philologique (les *Opinions du nom et du jeu des eschets* sont une contribution savante aux *Origines de la langue française* de Ménage).

Condé ; et tout porte à croire qu'il reprit également, à cette époque marquée par la pratique de l'historiographie, *La Conspiration de Valstein*, dont il avait pu montrer l'essai aux frères Du Puy. Si les résultats ne furent pas toujours à la hauteur de leurs espérances, du moins l'appel qu'ils avaient lancé ne resta pas sans réponse. Cependant, le climat politique évoluait et l'opposition contre Mazarin grossissait ; Sarasin fut même compromis dans une campagne de libelles et de pamphlets et dut fuir avec Retz à Commercy : la Fronde n'était assurément pas un moment propice pour publier l'histoire d'un général rebelle et la rédaction de *La Conspiration de Valstein* dut sans doute être ajournée de nouveau.

Exilé, de nouveau pressé par les créanciers de son père⁴⁷, Sarasin fit appel à Ménage, qui intéressa à son sort la marquise de Rambouillet, devenue Mme de Montausier : ils lui trouvèrent une place dans la maison de Condé⁴⁸, qui, en lui procurant une certaine sécurité, l'asservit davantage aux Princes et aux aléas de leur politique frondeuse. Après leur arrestation en janvier 1650, il resta fidèle à Mme de Longueville qu'il accompagna jusqu'à Stenay, d'où il participa à la campagne de libelles en faveur des Princes⁴⁹. De même, après leur libération, il suivra bientôt Condé dans la tourmente de son exil en Guyenne. Il faut donc attendre l'immédiate après-Fronde pour trouver de nouveau mention du travail de Sarasin sur *La Conspiration de Valstein*, dont le sens politique, depuis l'orientation de départ en faveur de Richelieu, a sans nul doute évolué au contact de cet autre général rebelle qu'était Condé. Quoi qu'il en soit de cette influence des circonstances, le travail est sur le point d'être remis sur le métier, une fois la Fronde passée, comme l'atteste la correspondance avec Balzac : ce dernier s'enquérant de la rédaction de *La Conspiration de Valstein*, Sarasin lui répond, en novembre 1652, qu'il n'attend plus, pour reprendre le travail, que de recevoir « quelques mémoires du cabinet de M. de Béthune, dont [il a] encore besoin ». Pourtant, si l'opuscule historique sur Wallenstein n'a cessé de hanter Sarasin, sans doute depuis ses premiers pas auprès de Chavigny, il est peu vraisemblable qu'il ait destiné cette histoire d'insubordination à une publication immédiate dans le moment où Condé, son dernier protecteur, venait d'apparaître comme rebelle aux yeux du roi. On peut même douter qu'il en ait repris la rédaction après la Fronde ; lorsqu'il mourut deux ans plus tard, c'est en tout cas un texte inachevé que Ménage trouva parmi les papiers dont Sarasin l'avait fait dépositaire.

⁴⁷ Sarasin fut inquiété par un certain Nicolas du Mont, sieur de Sannerville, qui fit saisir ses terres de Normandie, pour sûreté d'une créance de 2 929 livres remontant à son père Roger Sarasin.

⁴⁸ Cette place n'était en fait que le poste de secrétaire, provisoirement libre, de Jean de Montereuil, envoyé à Rome pour soutenir les prétentions de Conti au chapeau de Cardinal.

⁴⁹ Mme de Longueville déployait en effet une activité fébrile pour rassembler les factieux éparpillés et Sarasin rédigea pour elle une *Lettre du roi au parlement de Paris sur la détention des Princes*, ainsi qu'une *Apologie pour Messieurs les Princes envoyée par Madame de Longueville à Messieurs du parlement de Paris*, enfin un *Manifeste de Mme la duchesse de Longueville*, qui tâchait de justifier le traité par lequel Turenne s'était lié avec l'Espagne.

La carrière éminemment polygraphique que nous avons retracée à grands traits laisse peu de place aux certitudes en matière de datation – si l’on excepte les rares ouvrages publiés du vivant de Sarasin. Nous ne pouvons donc qu’avancer prudemment quelques hypothèses. Il y a deux principales options pour dater *La Conspiration de Valstein* : ou bien nous envisageons la genèse de l’ouvrage dans la longue durée, d’un bout à l’autre de la vie de Sarasin (et telle est l’hypothèse que nous privilégions) ; ou bien nous considérons que le texte est le fruit d’une rédaction ponctuelle et subite, à la suite d’un événement déclencheur – que ce soit par exemple, vers 1635, la lecture du *Mercure françois* ou du *Mercure d’Allemagne* et la volonté de plaire au Cardinal ; ou encore, dans les années 1635-1637, l’atmosphère politique de la maison Chavigny et la lecture des tragédies latines de Lütkeschwager, Widman ou Vernultz ; ou enfin, entre 1644 et le début de la Fronde, la complaisance pour Gondi, le nouveau protecteur, et lecture des historiens comme Carve, Spanheim ou Priorato, sur les conseils habilement donnés par le cercle des frères Dupuy. Chacune de ces périodes peut certes constituer à elle seule le milieu de naissance de *La Conspiration de Valstein*, mais il est plus probable que, toutes ensemble, elles formèrent une chaîne ininterrompue aiguillonnant sans cesse l’historien. Enfin, comme nous essayerons de le montrer plus bas, la superposition des significations politiques dans le texte de Sarasin témoigne en ce sens.

De même qu’il est hasardeux d’arrêter une date précise, nous ne pouvons qu’avancer des conjectures en ce qui concerne les circonstances de la rédaction et les mobiles de Sarasin. En ce sens, trois hypothèses, peut-être superposables, semblent émerger du parcours que nous venons d’évoquer : l’impulsion mondaine, savante ou politique. L’idée que Sarasin ait pu répondre aux sollicitations du cercle Gondi est assez vraisemblable, sans être pour autant la plus convaincante. Albert Mennung semble pencher en ce sens, lorsqu’il fait remarquer que nulle part ailleurs que chez le coadjuteur on ne professait tant d’intérêt pour la rébellion⁵⁰. Certes, nous savons que *La Conjuration de Fiesque* circulait dans l’entourage de Gondi avant d’être imprimée en 1665, qu’elle avait pu parvenir jusque chez les Scudéry (comme en témoigne cette « Histoire de Jean-Louis, comte de Lavagne » au milieu du cinquième livre de la seconde partie d’*Ibrahim ou L’Illustre Bassa*, roman publié en 1641) et qu’enfin Sarasin avait écrit, à la même époque, une *Epistre à Monsieur le comte de Fiesque*, où sur un ton badin, après avoir rappelé l’illustre filiation du familier de Retz, le Normand faisait l’éloge de l’aïeul de Fiesque :

Issu d’un Preux, qui plus hardy que trois
Fit une nuit belle peur aux Genoïs,
Non par un trait de Ribleur, ou jeune homme ;

⁵⁰ Albert Mennung écrit en effet : « In Keinem Kreise hatte man ein größeres Interesse an Verschwörungen und Rebellionen, wie in dem seines ehemaligen Gönners, des Koadjutors », dans *Jean-François Sarasin’s Leben und Werke*, op. cit., t. II, p. 201.

Mais par un fait que par tout on renomme,
 Et qui sans plus guerdonnoit sa vertu,
 S'il n'eust esté par malheur trop vestu⁵¹.

Toutefois, si la présence diffuse des idées factieuses dans l'entourage de Gondi est indéniable, il y a peu de chance qu'elle ait pris la forme d'une sollicitation réelle adressée à Sarasin, encore moins d'une commande : il s'agissait plutôt d'un climat intellectuel et politique. Les choses semblent plus claires du côté des frères Dupuy, qui firent véritablement pression sur Sarasin pour l'encourager à une prose d'histoire nécessairement inscrite dans un cadre de propagande. En ce sens, on peut avancer l'hypothèse suivante : le climat du cercle Gondi a pu attirer l'attention de Sarasin sur Wallenstein ; le projet d'une histoire consacrée à la chute du général d'Empire a pu ensuite être confortée par le projet ambitieux que l'académie putéane proposait au poète mondain. Alain Génétiot résuma ainsi le rôle et l'action du cabinet Dupuy sur ceux qu'il choisissait comme intercesseurs de la culture humaniste :

Le très sélectif et très érudit cabinet Dupuy n'en est donc pas moins tourné vers la littérature contemporaine, à laquelle il sert à la fois de milieu nourricier pour la création et de référence par ses débats critiques. Polissant les savants les plus austères et civilisant la sévère discipline humaniste, il achève à l'inverse d'ancrer dans la culture humaniste des écrivains et des critiques tels que Chapelain, Balzac, Ménage, Perrot d'Ablancourt et Sarasin qui, à leur tour, deviennent les oracles du goût des milieux mondains où ils se produisent par ailleurs, assurant la diffusion et la vulgarisation des humanités classiques en milieu mondain par le canal agréable des beaux esprits⁵².

De fait, nous avons vu que si les Dupuy, par l'intermédiaire de Desmarets, aiguillonnèrent sans relâche Sarasin, ils n'en tirèrent pourtant que d'assez minces résultats en ce qui concerne la prose d'histoire. Il semble donc que, sans exclure l'influence mondaine ni savante, consubstantiellement liées par ce projet de vulgarisation, ce soit davantage du côté de la commande politique qu'il faille se tourner pour expliquer à la fois la genèse de *La Conspiration de Valstein* et sa brutale interruption. Ici, la maison Chavigny joue un rôle essentiel dès l'arrivée de Sarasin à Paris en 1635 : on a sans doute proposé à ce dernier d'écrire une pièce pour justifier *a posteriori* les démarches que Richelieu avait entreprises en direction de Wallenstein avant sa mort en 1634⁵³. On sait quelles critiques s'attiraient le ministre, en France et hors de France, pour cette alliance politique avec les hérétiques hollandais ou suédois. Ainsi, dans la rhétorique des pamphlétaires impériaux, Wallenstein apparaissait comme une marionnette entre les mains des Français, prêts à toutes les compromissions pour lutter contre l'Autriche et l'Espagne : telle était, dès 1634, la thèse d'un Vernultz, que nous avons déjà évoqué, lequel avait fait du personnage de Lalgus – le « Bavard » – le prototype

⁵¹ Sarasin, *Les Œuvres de Monsieur Sarasin*, éd. Gilles Ménage, *op. cit.*, p. 49.

⁵² Alain Génétiot, *Poétique du loisir mondain*, *op. cit.*, p. 130.

⁵³ Albert Mennung aboutissait à une conclusion similaire : « *So war es denn auch ein Stück nationaler Geschichte, das Sarasin Schrieb* » (*Jean-François Sarasin's Leben und Werke*, *op. cit.*, t. II, p. 201).

grotesque du parasite représentant la politique machiavélique de la France, dont la manipulation insidieuse ne s'exerçait que par le truchement d'envoyés extraordinaires, dont il était toujours possible de nier le mandat comme imaginaire. Si le poète dramatique songeait en l'occurrence à quelqu'un, ce ne pouvait être, d'ailleurs, qu'au marquis de Feuquières, qui avait été député, en juillet 1633, à Dresde, pour négocier avec Kinsky, intermédiaire de Wallenstein. Le but de ces négociations n'allait pas moins, comme on sait, à faire élire Louis XIII lui-même roi des Romains, successeur désigné à la dignité impériale ; Wallenstein, de son côté, recevrait la couronne de Bohême pour prix de sa trahison⁵⁴. Toutes ces informations sur les menées prétendument « secrètes » des ambassadeurs de Richelieu, outre qu'elles étaient soupçonnées, voire connues de tous, puisque le roi ne se cachait pas des prétentions qu'il avait sur l'Empire, pouvaient parvenir à Sarasin directement par Chavigny, ou de biais grâce au marquis de Feuquières lui-même, proche de Chapelain, ou encore par l'intermédiaire de son ami Isaac Arnauld de Corbeville⁵⁵. Quoi qu'il en soit des moyens par lesquels Sarasin put se tenir informé de ces tractations, l'ambassade de Feuquières n'aboutit guère : ce dernier n'avait pas tardé à comprendre en effet que Wallenstein jouait double jeu, et ses promesses restèrent vagues lors des pourparlers dont les comptes rendus ne pouvaient pas apprendre grand-chose à Sarasin. Seulement ces négociations excitaient la rumeur selon laquelle le généralissime songerait à se faire roi de Bohême : et Wallenstein n'allait pas tarder à être assassiné, le 25 février 1634. Loin de disparaître alors, il semble qu'au contraire l'intérêt politique de *La Conspiration de Valstein* soit renforcé après l'assassinat d'Eger. L'ouvrage s'inscrit dès lors dans la querelle qui oppose, d'un côté, les pamphlétaires français dénonçant la bassesse de l'Empereur et l'irrégularité de l'assassinat du général, de l'autre, les écrivains impériaux qui saluent dans ce crime la défense de la foi chrétienne et de l'ordre européen. Cette querelle, orchestrée du côté français par le Cardinal et ses ministres, fait rage pendant quelques années, puis le climat

⁵⁴ On verra notamment cette réponse explicite de Louis XIII à Feuquières : « J'emploierai très volontiers la puissance de mes armes et de mes bons amis, avec toute mon autorité pour le faire élire Roi de Bohême et même pour le porter plus haut » ; on lit aussi plus loin : « Sa Majesté estime être utile au bien public qu'il soit roi de Bohême » (Voir la lettre de Louis XIII, datée du 19 juin 1633, en réponse à la lettre de Feuquières datée du 27 mai, insérée dans le *Mémoire envoyé par le commandement du roi au seigneur de Feuquières, touchant l'affaire résolue au conseil d'État*, dans *Lettres et négociations du marquis de Feuquières, ambassadeur extraordinaire du roi en Allemagne, en 1633 et 1634*, Amsterdam, Jean Neaulme, Paris, Desaint et Saillant, 1753, 3 t., in-8°, t. II, p.1-9).

⁵⁵ En effet, une sœur d'Isaac Arnauld de Corbeville avait épousé le marquis de Feuquières. Selon Victor Cousin, Corbeville « accompagne en Allemagne son beau-frère le marquis de Feuquières, et fut envoyé par lui auprès de Wallenstein, pour engager l'ambitieux capitaine à embrasser les intérêts de la France ; et la négociation était près de se conclure quand Wallenstein fut assassiné » (Victor Cousin, *La Société française du XVII^e siècle d'après « le Grand Cyrus » de Mlle de Scudéry*, Paris, Didier, 1866, 2 vol., t. II, p. 60). Si l'on ne trouve pas trace de cette mission (peut-être s'agit-il plutôt de Rozière, un neveu de Feuquières ou de Le Fèvre de la Boderie, un parent d'Arnauld), quelques papiers de l'ambassadeur pourraient aussi avoir été consultés par Sarasin chez les frères Dupuy, puisque ces documents (et notamment une *Relation du voyage que le sieur de Feuquières a fait en Allemagne*) sont repris dans le *Mémoire pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, qu'Antoine d'Aubery fit ensuite publier à Cologne, en 1667.

politique évolue avec l'impopularité croissante de Richelieu puis de son successeur, accusés de faire traîner la guerre en longueur, avec les débuts de la Fronde (offrant l'exemple moins apprécié d'un Wallenstein français...), avec, surtout, les traités de Westphalie qui, le 24 octobre 1648, mettent un terme à la guerre. La paix annule la validité politique de *La Conspiration de Valstein*, telle qu'elle fut sans doute conçue dans le climat du milieu des années 1630. Au début de la décennie suivante, Richelieu, en butte à des difficultés personnelles, puis Mazarin cherchèrent dorénavant à calomnier Wallenstein pour se laver de toute compromission avec le général rebelle⁵⁶. Telles furent sans doute les raisons de l'inachèvement du texte, dont Sarasin renonce à poursuivre la rédaction après 1648, même lorsqu'en 1652, la fin de la guerre « condéenne » lui laisse le loisir de se consacrer à des œuvres qui ne soient pas dictées uniquement par les circonstances... À moins qu'on ne voie, dans les strates du texte qui laissent percer l'image la moins positive de Wallenstein, le signe que Sarasin a revu son texte même après 1648 alors que l'image publique de son héros perdait en France de sa gloire passée. Ces discordances internes, sur lesquelles nous reviendrons plus bas, pourraient enfin nous pousser à relativiser la portée politique du texte que tempère certainement le projet à la fois esthétique et savant lié à l'ancrage mondain de Sarasin et au patronage des frères Dupuy. S'il y a donc vraisemblablement, à l'origine de *La Conspiration de Valstein*, un projet politique affirmé lié à la domesticité de Sarasin, force est pourtant de constater que les diverses influences issues des salons mondains, des cercles érudits et du patronage politique restent inextricablement liées et qu'il est sans doute vain – sinon même tout à fait contraire à l'ancienne conception des Belles Lettres – d'essayer de les distinguer trop nettement.

* *
*

LA CONJURATION D'HYPPOLITE D'ARRAGON SUR LA VILLE DE BARCELONE.

Contrairement aux deux textes évoqués précédemment, nous n'avons guère de renseignements concernant *La Conjuration de la donna Hyppolite d'Arragon baronne d'Alby, sur la ville de Barcelone, en faveur du roy catholique, en l'an 1645, 1646, 1647, & 1648*, hormis le fait que ce texte vit sans doute le jour pour la première fois dans le même recueil d'opuscules historiques où fut d'abord publié *La Conspiration de Valstein* en 1656⁵⁷. On peut bien sûr spéculer sur cette

⁵⁶ Dans *La Société française du XVII^e siècle*, déjà cité, Victor Cousin renvoie sur ce point aux *Mémoires* de Richelieu, dans la collection dirigée par M. Petitot, Paris, Foucault, « Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France », 2^e série, 1823, t. VIII, p. 93.

⁵⁷ *La Conjuration de la donna Hyppolite d'Arragon baronne d'Alby, sur la ville de Barcelone. En faveur du roy catholique, en l'an 1645, 1646, 1647, & 1648* parut en effet pour la première fois, à notre connaissance, dans un *Recueil de diverses pièces curieuses, pour servir à l'Histoire*, publié à Cologne (Bruxelles), chez Jean du Castel (Foppens), en

proximité, reste que les circonstances de la genèse de cette « pièce curieuse » conserve une part d'énigme. Barbier ne mentionne pas cet ouvrage anonyme dans son *Dictionnaire* qu'on ne prend guère en défaut pour les autres récits de conjuration⁵⁸. Comme l'ouvrage de Sarasin, le texte en question évoque des événements quasi contemporains du moment de la rédaction et s'apparente à la littérature historiographique de circonstance en présentant une vue très partisane d'une conjuration qui permit de maintenir la mainmise française sur Barcelone, centre stratégique de la Catalogne alors pro-française. Au début de l'époque moderne, la Catalogne, qui jouissait historiquement d'une relative autonomie arc-boutée sur des institutions qui lui étaient propres, fut pour les mêmes raisons mise à l'écart du développement économique lié à l'impérialisme espagnol (notamment au Nouveau Monde), mais pourtant contrainte de payer le prix fort au service de la politique étrangère de l'Escorial. Ainsi, durant la guerre de Trente Ans, elle se vit étroitement associée à l'effort de guerre et forcée de fournir les quartiers d'hiver des troupes qui combattaient contre la France. Mais en 1640, les Catalans se soulevèrent contre l'Espagne et la Catalogne fut constituée en république indépendante sous protectorat français. L'avantage que cette révolte d'une province frontalière constituait pour le parti adverse pousse l'Espagne à tout tenter pour entretenir l'agitation en Catalogne et susciter des sentiments anti-français, surtout lorsqu'en 1642, la victoire de Lérida donne raison aux Franco-Catalans et oblige l'Espagne à renoncer momentanément au parti des armes. C'est dans ce contexte que Madrid essaya d'exploiter l'ambition de quelques intrigants qu'on savait attachés à la cause espagnole. La baronne d'Albi, secondée par Dom Onoffre Aquilles et l'abbé de Gallicans, fut ainsi chargée de rassembler les mécontents dans une conjuration pour s'emparer de Barcelone, avec le renfort du clergé acquis à la couronne et d'une armée de pied jointe à une descente de la flotte espagnole. En distribuant de l'argent, et en profitant des cabales qui partageaient le gouvernement franco-catalan, les conjurés mirent sur pied un plan de campagne qui

1656 (nous utiliserons l'édition suivante, parue au même endroit, chez le même éditeur, en 1662, le texte se trouvant p. 55-105). Le recueil contenait des pièces apparemment hétéroclites : *La Réponse faite aux mémoires du comte de La Chastre. Par M. le comte de Brienne* ; *La Conjuration sur la ville de Barcelonne* ; *Relation de la mort du marquis Monaldeschi. Par le R. P. Le Bel* ; *Motifs de la France pour la guerre d'Allemagne* ; *Lettre au nom d'un étranger touchant la paix entre les deux couronnes d'Espagne et de France* ; *Conjuration de Valstyn. Par Sarrasin*. Nous n'avons pas de renseignements sur sa réception, même si le texte ou plutôt l'ensemble de ces textes « curieux » semble avoir suffisamment retenu l'attention des contemporains pour mériter d'être réédité en 1662, 1664, 1674, et, près d'un siècle après la première, dans *Le Conservateur* de juillet 1760 (*La Conjuration de la donna Hippolyte d'Arragon baronne d'Alby* occupe la troisième section, p. 170-205).

⁵⁸ Parmi les ouvrages qui nous intéressent au premier chef, parus d'abord anonymement ou dont l'attribution est douteuse, Barbier mentionne en effet *La Conjuration de Fiesque* et *l'Histoire de la dernière conjuration de Naples*. Son *Dictionnaire* fournit également des informations utiles relativement à *l'Histoire de la conjuration de Portugal en 1640* de Vertot, ainsi qu'à une *Conjuration de Conchine*, une *Histoire de la conjuration faite à Stockholm* d'un certain Gervaise de Montpellier, et une *Histoire de la conspiration faite contre Charles II*, ouvrages que nous évoquerons dans la première partie de ce travail (voir les différentes entrées sous « Conjuration » dans Antoine-Alexandre Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes par Antoine-Alexandre Barbier. Troisième édition, revue et augmentée par MM. Olivier Barbier, René et Paul Billard*, Hildesheim, Georg Olms Verlagsbuchhandlung, 1963, tome I (A-D), 1130 p.).

consistait à faire entrer sourdement des hommes armés dans la ville pour, le jour de l'exécution, ouvrir toutes les prisons, s'emparer du port et le livrer à la flotte espagnole. La chose tourna court cependant. L'armée navale, rebutée par les contretemps et les hésitations des conjurés, ne parut point le 8 septembre, et laissa les coupables à la merci du comte d'Harcourt qui rentra victorieux du front ; après l'exécution d'Aquilles, la baronne d'Albi fut reconduite à la frontière.

On comprend quel profit politique les propagandistes pouvaient espérer trouver dans un tel matériau historique. Ce petit ouvrage bien écrit et qui n'a rien d'un pamphlet de circonstance doit malgré tout être d'abord replacé dans la guerre de plume qui accompagna la guerre de Trente Ans et qui était fondée essentiellement sur une représentation archétypique et caricaturale des identités nationales dont on a souvent déjà étudié l'élaboration rhétorique à l'époque moderne. La littérature qui a trait spécifiquement à la Catalogne n'est qu'une province de cette prose guerrière due principalement aux libellistes de Richelieu. En la matière, le texte le plus connu est sans doute *La Catalogne françoise où il est traité des droits que le roi a sur les Comtez de Barcelone et de Roussillon* dû à Pierre de Caseneuve⁵⁹. Cet érudit, lié à l'archevêque de Toulouse Charles de Montchal, rédigea des traités d'histoire du droit politique et d'histoire de la langue ; ami de Ménage (qui rédigea une *Vita Casenovae presbyteri*), ses *Origines de la langue française* furent publiées à la suite du *Dictionnaire étymologique*. De ces observations, il est tentant, mais dangereux, de déduire que, derrière l'auteur anonyme de *La Conjuration de la baronne d'Albi*, pourrait se cacher le même Caseneuve, dont la mort, qui intervint un peu avant celle de Sarasin aurait pu laisser Ménage en possession de ce petit texte inédit comme il l'était de l'ouvrage de Sarasin. Aussi aurait-il pu être à l'origine de leur rapprochement dans le *Recueil de diverses pieces curieuses, pour servir à l'histoire*, voire l'instigateur de tel projet en amont et dans une optique similaire à celle que nous avons reconnue chez les frères Dupuy conseillant la plume historique de Sarasin... hypothèses spécieuses puisque rien ne permet de les confirmer de quelque façon que ce soit. Qu'elles demeurent de simples conjectures n'enlèvent pourtant rien aux traits bien réels, quant à eux, qui nous ont permis de proposer ces rapprochements : l'aspect partisan, la tentative de digérer l'histoire érudite pour la proposer aux mondains et, pour ce faire, l'adoption d'une narration simple, qui s'en tient à l'essentiel dans une optique tout à la fois didactique et divertissante, ces éléments font signe en direction de la commande esthétique-politique déjà entrevue plus haut avec Sarasin. Pourtant, comme chez ce dernier, le texte anonyme n'a pas la platitude qu'on pourrait supposer à un libelle de

⁵⁹ *La Catalogne françoise où il est traité des droits que le roi a sur les comtez de Barcelone et de Roussillon* par P. de Caseneuve, Toulouse, Bosc, 1645. Sur l'auteur, on verra l'introduction de Georges Molinié à l'édition de *La Carité*, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, Société de littératures classiques, 1980, 514 p. (fac-sim. de l'édition Toulouse, D. et P. Bosc, 1621).

circonstance et de propagande. Certes, la maîtrise narrative ajoute au plaisir de lire, mais surtout la présentation contrastée des acteurs historiques et la réflexion proposée en sous-main sur le pouvoir font de ce texte une œuvre autrement plus riche qu'un simple pamphlet, et c'est sans doute cela qui lui vaut d'être insérée dans cet étrange recueil de *Pièces curieuses*, comme une conjuration répondant à celle de Sarasin, toutes deux encadrant un coup d'État (celui de Christine de Suède expédiant son grand écuyer), et toutes deux offrant aussi l'ombre portée d'un coup d'État – nous reviendrons plus bas sur cette ambivalence.

* *
*

LA CONJURATION DE FIESQUE PAR RETZ.

L'espace d'une dizaine d'années qui sépare la publication de *La Conjuration de la baronne d'Alby* du texte de Retz n'est qu'une trompeuse apparence de discontinuité chronologique dans notre corpus : en effet, l'histoire complexe des versions manuscrites et imprimées de *La Conjuration de Fiesque* écrite par Retz montre en réalité que, de la rédaction en 1639 jusqu'à la publication posthume en 1682, interviennent de constantes réélaborations qui enrichissent le texte de significations variées mais en compliquent aussi singulièrement la lecture. En tête de son excellente édition, que nous avons déjà citée, Dereck Arthur Watts résumait ainsi les principaux problèmes posés par l'étrange destin éditorial du texte : « la genèse de *La Conjuration de Fiesque*, son caractère clandestin ou semi-clandestin, l'existence de deux versions imprimées radicalement différentes et d'une troisième qui présente des variantes notables – sans parler de la version manuscrite dont nous publions pour la première fois des extraits, voilà autant de problèmes auxquels il est probablement vain d'espérer apporter une solution définitive »⁶⁰. Sur la plupart des points, cependant, les hypothèses de Watts, à défaut d'être des explications définitives, sont pour le moins convaincantes. La première de ces hypothèses concerne la date de rédaction de la version manuscrite initiale. On sait que Retz affirme dans ses *Mémoires* avoir écrit *La Conjuration de Fiesque* à dix-huit ans, soit vers 1632⁶¹, à une date antérieure donc à la compétition pour la première place en Sorbonne qui mena le jeune Gondi à un exil préventif et temporaire imposé par ses proches. Si les contemporains, comme Tallemant des Réaux, s'accordent à dire qu'il s'agit bien là d'un des

⁶⁰ Dereck Arthur Watts, « Introduction », *La Conjuration de Fiesque*, éd. cit., p. vii.

⁶¹ « M. le cardinal de Richelieu, qui était un très grand homme [...], avait le faible de ne point mépriser les petites choses. Il le témoigna en ma personne ; car l'histoire de *La Conjuration de Jean-Louis de Fiesque*, que j'avais faite à dix-huit ans, ayant échappé, en ce temps-là, des mains de Lauzières, à qui je l'avais confiée seulement pour la lire, et ayant été portée à M. le cardinal de Richelieu par Boisrobert, il dit tout haut, en présence du maréchal d'Estrées et de Senneterre : « Voilà un dangereux esprit » » (Retz, *Mémoires*, éd. cit., p. 228).

premiers ouvrages de Retz⁶², Dereck Arthur Watts, après Régis de Chantelauze, ont attiré l'attention sur un passage des *Mémoires* de Mme de Nemours, qui rétablit la vérité chronologique :

Étant en Italie, le livre de la Conjuration de Louis de Fiesque lui tomba malheureusement entre les mains ; et comme la lecture des roman gâte ordinairement l'esprit des jeunes personnes disposées à l'amour, la lecture de ce livre tourna si fort la tête la tête ambitieuse de ce coadjuteur, qu'il osa même entreprendre de justifier dans ce nouveau Catilina ce que l'auteur qui a écrit contre lui y a si justement et si sagement condamné⁶³.

De fait, en dépit de l'absence totale de référence à Mascardi ou à Bouchard de la part de Retz, Mme de Nemours est la première à corrélér l'écriture de *La Conjuration de Fiesque* avec le voyage en Italie, entre avril et décembre 1638, dans les circonstances que nous avons décrites. Qu'il ait ou non rencontré Mascardi ou Bouchard, qu'il ait ou non discuté avec eux de leur version de la conjuration, il n'est guère douteux que Retz ramena dans ses cartons le projet d'écrire sa propre monographie sur le sujet. Peut-être y fut-il encore incité par la publication, à Paris, au début de 1639, de l'ouvrage de Bouchard qu'il n'avait vu que manuscrit, si tant est qu'il en eut eu connaissance avant sa parution. Quoi qu'il en soit, le travail de Retz semble bien commencer dans les premiers mois de 1639, et la première allusion à son manuscrit que nous ayons conservée apparaît dans la correspondance de Chapelain, au détour d'une lettre d'août de la même année⁶⁴. En raison de cette quasi concomitance, il est toutefois difficile de dire si Retz a bien pris connaissance du texte de Mascardi. La coïncidence des dates, sans doute fortuite, apparaît comme un piège dans lequel la plupart des critiques se sont précipités ; et c'est de façon nuancée que Dereck Arthur Watts évoque l'hypothèse d'un texte anti-Bouchard, tout en donnant des arguments quasi décisifs pour conclure que Retz ne s'est pas fondé sur Bouchard pour écrire sa version des événements de 1547. En effet, tandis que la traduction de Retz fourmille d'italianismes souvent maladroits, que précisément Bouchard a su éviter – *rocca* toujours traduit par *roque*, au lieu de *forteresse*, *borgo* par *bourg* au lieu de *faubourg*, *Darsena* francisé en *Darsène* tandis que Bouchard développe en *port du dedans* –, rien ne montre que Retz ait démarqué Bouchard de quelque manière que ce soit, ni même qu'il se soit servi de ses leçons lexicales. Ceci semblerait indiquer que Retz a travaillé indépendamment du texte de Bouchard, sans

⁶² « Je remarquay, dit Tallemant des Réaux, que le premier ouvrage qu'il fit, hors quelques sermons, ce fut la *Conjuration de Fiesque*, car cela convenoit assez à son humeur. C'est peu de chose, et ce qu'il fait est assez médiocre. Il a pourtant bien de l'esprit ; mais il ne pense point assez aux choses, et ne se met pas mesme en peine de les apprendre. Il avoit beaucoup pris du Mascardi » (Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. cit., t. II, p. 308).

⁶³ Madame de Nemours, *Mémoires de la duchesse de Nemours pendant la guerre de Paris, jusqu'à la prison du cardinal de Retz en 1652* [1709], Paris, 1838, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, éd. Joseph-François Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat, 2^e série, t. IX, p. 620.

⁶⁴ « Au reste, j'ay l'esprit plein de la conjuration du Conte de Fiesque et ne puis assés admirer que M. l'abbé de Retz, dans une profession si différente à la sienne et à son âge, ait pu réussir si excellemment » (Lettre à La Lane du 6 août 1639, *Correspondance de Chapelain*, éd. citée, t. I, p. 472, citée par Dereck Arthur Watts, *op. cit.*, p. xii).

doute au moment même où son compatriote révisait son manuscrit et le publiait, fin 1638 début 1639.

Mais les problèmes ne s'arrêtent pas là : des quatre manuscrits du XVII^e siècle que nous connaissons, antérieurs à l'édition princeps parue chez Claude Barbin en 1665 (suivie, la même année, d'une contrefaçon hollandaise), aucun n'est autographe ; et ces manuscrits présentent des variations majeures par rapport à l'édition parisienne, elle-même légèrement différente de la *Conjuration elzévirienne*⁶⁵. Ces variations, pourtant, concernent essentiellement le style : elles permettent d'établir l'antériorité d'un premier groupe de manuscrits (manuscrits A et B) sur un deuxième (manuscrits D et C) qui offre des corrections stylistiques disposant déjà à l'édition de 1665. Celles-ci concernent principalement la transition d'un style oratoire fleuri à une prose concise de facture plus classique, accompagnant en cela l'évolution générale de la prose au XVII^e siècle. On note ainsi une tendance à l'économie d'expression, la suppression des images ampoulées, la modernisation des tournures. Quant au fond, les manuscrits et l'édition de 1665 diffèrent peu : tout au plus peut-on dire que le conflit entre la « générosité » et le pragmatisme dans l'action politique est renforcé par l'ajout de considérations réalistes présentes dans l'imprimé ; de même, au lieu de se contenter d'insister sur l'ambition de Fiesque, la conclusion du premier imprimé tâche de trouver des circonstances atténuantes au héros, présentant de manière apparemment détachée les jugements contradictoires que l'on peut porter sur l'auteur de la conjuration. Cette manière de procéder était sans doute mieux adaptée à la publication et permettait peut-être d'égarer les censeurs ; rien n'indique pourtant que ces modifications soient de la main de Retz, puisque le texte parut dans l'anonymat et qu'aucune preuve interne ne permet réellement de vérifier l'authenticité de ces réécritures. L'avis « Au lecteur », dans la deuxième édition Barbin, en 1682, insiste d'ailleurs sur ce problème, dans le but de justifier précisément la nouvelle impression :

Cet ouvrage a été imprimé la première fois sur une copie fort imparfaite, sans la participation de son auteur, qui était alors dans les pays étrangers. Néanmoins il eut un succès si favorable que, peu de temps après, on le contrefit en Hollande. Aujourd'hui que les bruits publics ont réveillé la curiosité sur cette matière, plusieurs personnes m'en ayant demandé des exemplaires, j'ai prié l'auteur de le revoir pour en faire une troisième édition plus correcte que les précédentes. Il m'a fait cette grâce sans vouloir y mettre son nom ; mais il m'a assuré qu'il n'y a rien laissé qui ne soit fondé sur le rapport des historiens qui ont écrit cette *Conjuration*, ou de dessein formé ou, par occasion, dans l'histoire de ce temps-là. Aussi j'espère que son travail ne vous sera pas désagréable et que vous me saurez quelque gré de l'y avoir engagé⁶⁶.

⁶⁵ La classification des manuscrits de *La Conjuration de Fiesque* a été établie par Dereck Arthur Watts de la manière suivante : manuscrit A (BN, Ms fr. 24717, fol. 1-44) ; manuscrit B (Mazarine, Ms. 1924, 67 feuillets non chiffrés) ; manuscrit C (BN. Nvelles acquisitions françaises, 1517, 93 feuillets) ; manuscrit D (BN. Ms. Fr. 6050, 94 feuillets + feuillet A préliminaire, relié aux armes de Denis Feydeau de Brou, conseiller au Parlement de Paris).

⁶⁶ Retz, « Au Lecteur », *Histoire de la conjuration du comte Jean-Louis de Fiesque* [1682], *Œuvres*, éd. Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », p. 1055. Sauf mention contraire, lorsque nous

Comme on le comprend, cet avis de Barbin en tête de la seconde édition rend les choses encore plus confuses. Non seulement, en effet, l'imprimeur semble d'abord se discréditer en reconnaissant que son atelier a travaillé sur un manuscrit fautif, sans l'accord de l'auteur, mais il jette subséquemment le doute sur la dernière édition elle-même, qui demeure anonyme sans qu'il soit possible de préciser le rôle de Retz.

S'il était bien en mission diplomatique à Rome de juin 1665 à septembre 1666, le cardinal était mort depuis plusieurs années lorsque parut la seconde édition de 1682. On peut donc douter de la bonne fois de Barbin qui, sans doute à l'affût d'une opération commerciale, a pu confier à quelque érudit le soin de compléter la dernière version. Comme le suggère Dereck Arthur Watts, les « bruits publics » en question pourraient certes renvoyer à l'affaire des poisons, mais aussi à la récente publication de *La Conjuration des Espagnols* de Saint-Réal, véritable succès de librairie, qui a pu pousser l'imprimeur à remettre sous presse le texte de Retz. Il est donc quasiment acquis que Retz n'a pas participé à cette dernière édition. Dans son avis liminaire, Barbin indique du reste en quoi a consisté le travail de réécriture : il s'est agi, tout en continuant à polir le style, de donner plus de consistance historique au texte souvent théorique de 1665 qui, partant des événements considérés comme autant d'*exempla*, se plaisait à élaborer des débats sur les techniques les plus propres à faire réussir une conjuration. À rebours, l'auteur de la dernière réécriture revient au texte de Mascardi, diversifie les sources historiques (en ajoutant Sigonio, Foglietta, Capelloni, Du Bellay), ajoute des détails constitutionnels pour ancrer les événements dans la longue histoire de Gênes (comme les considérations sur la société génoise et l'histoire des corps propres à cette république) : ces éléments tous ensemble ancrent davantage le récit dans l'histoire et le rendent plus dramatique. Marie-Thérèse Hipp, qui complète sur ce point les propos de Dereck Arthur Watts, commente en ce sens le rôle des harangues de Fiesque, ou encore la fonction de la mère du héros, réapparue dans l'édition de 1682 pour aiguillonner le héros⁶⁷. Or l'historicisation et la dramatisation du récit de la conjuration sont précisément deux éléments sur lesquels repose le succès du texte de Saint-Réal, et l'on peut penser qu'une telle réécriture de *La Conjuration de Fiesque* n'est pas due simplement au hasard, mais plutôt à l'industrie de Barbin⁶⁸. Ces considérations, jointes à la déploration peut-être naïve d'un manuscrit autographe à jamais perdu, ont généralement poussé les éditeurs modernes à conclure que l'édition parisienne de 1665 était le texte le plus proche de l'original – se montrant en cela héritiers

ferons référence à l'édition de 1682, nous utiliserons l'édition sus-mentionnée qui reproduit le texte posthume *in extenso*.

⁶⁷ Voir « Notes sur le texte », *Ibid.*, p. 1104.

⁶⁸ On trouvera des indications sur les pratiques de Barbin dans l'article d'Andrée Mansau, dont nous servirons plus bas : « Les œuvres apocryphes de Saint-Réal ou les supercheries des libraires », Actes du 2^e colloque de Marseille, sur « L'état présent des études sur le XVII^e siècle », Marseille, Publications du C.M.R. 17, 1972, p. 103-111.

d'une culture de l'imprimé qu'il y aurait lieu de commenter. Dans la mise en série que nous tentons de proposer ici, il semble que la nécessité d'établir « le » texte de Retz soit pourtant moins pressante que pour les critiques déjà cités, pour lesquels il importait d'éditer fidèlement les œuvres d'un auteur majeur de la littérature française. Pour nous, au contraire, les versions manuscrites et l'édition remaniée de 1682 peuvent trouver voix au chapitre comme autant d'incarnations différentes d'une topique qui nous intéresse pour elle-même. Reste que nous sommes également enclin à considérer la seule impression parue du vivant de Retz comme une référence par rapport à laquelle les variantes s'ordonnent et prennent sens.

Mais le sens du texte n'est pas aisé à établir au fil de ces réécritures. Si, à travers l'évolution des représentations de Fiesque sous l'Ancien Régime, telle qu'étudiée notamment par Simone Bertière, deux pôles émergent nettement (Fiesque apparaissant ou bien comme un nouveau Brutus, ou bien comme un nouveau Catilina), Retz oscille étrangement entre ces deux extrêmes et l'image de son héros, en 1665, et plus encore en 1682, en ressort floue et incertaine. Une idée s'est pourtant longtemps imposée aux lecteurs, présente chez les contemporains et reprise en chœur par les critiques, selon laquelle *La Conjuración de Fiesque*, justification de la révolte contre le pouvoir centralisateur et despotique des cardinaux-ministres, est une œuvre polémique et militante, une sorte de préfiguration du destin de Retz. Telle était déjà l'interprétation de Mme de Nemours qui écrivait dans ses *Mémoires* :

Et il ne faut que lire le livre qu'il n'a fait là-dessus qu'en feignant seulement de traduire celui de *la Conjuración* [de Mascardi], pour voir combien il était charmé et des révoltés et des révoltes, puisqu'il paraît ne l'avoir traduit et commenté que pour justifier la conduite du comte de Lavagne. Il se faisait même plus d'honneur et plus de plaisir du nom de petit Catilina qu'on lui donnait quelquefois, qu'il ne s'en promettait du chapeau de cardinal que son ambition lui faisait désirer à quelque prix que ce fût, et que sa vanité lui faisait espérer avec tant de confiance.

De la lecture du livre de cette conjuration, il lui resta donc un si grand goût pour les intrigues parmi les bourgeois de Paris, que depuis cela il avait toujours ménagé le peuple de cette grande ville avec une attention extrême, persuadé sans doute que l'archevêché de Paris n'était propre à rien de si bon qu'à faire des intrigues considérables, qu'à fomenter des séditions et qu'à exciter des révoltes⁶⁹.

Ainsi, en rédigeant un « Anti-Mascardi »⁷⁰, comme l'écrit Régis de Chantelauze à la fin du XIX^e siècle, Retz aurait voulu élaborer « une sorte de code à l'usage des conspirateurs »⁷¹, à la faveur d'un récit qui cachait en réalité « un très violent pamphlet, par voies d'allusions et d'insinuations, contre la tyrannie de Richelieu » – ce qui explique d'ailleurs pourquoi les éditeurs de la collection des Grands Écrivains de la France aient naturellement choisi de faire figurer cet

⁶⁹ Mme de Nemours, *Mémoires*, éd. cit., t. IX, p. 620, cité par Dereck Arthurs Watts, *op. cit.*, p. xi.

⁷⁰ Régis de Chantelauze, « Notice pour la conjuration du comte de Fiesque », *Œuvres du Cardinal de Retz*, Paris, Hachette, G.E.F., 1870-1880, 10 vol., t. V, p. 478.

⁷¹ *Ibid.*, p. 476.

ouvrage juste après la section consacrée aux pamphlets⁷². Les critiques contemporains ont généralement suivi cette voie. Dereck Arthur Watts insiste, par exemple, sur le parallèle implicitement dressé par Retz entre la Gênes des Doria et la France de Richelieu ; en ce sens, la révolte de Fiesque ne pourrait se comprendre hors du cadre de pensée féodal, selon lequel l'aristocratie se verrait contrainte d'user d'un droit de résistance contre ce qui l'opprime et menace les prérogatives attachées à son ordre⁷³. Subséquemment, on a souvent insisté, comme Pierre Henri Simon dans son étude consacrée au *Domaine héroïque dans les lettres françaises*, sur l'éthique de la gloire qui parcourt le texte et dont résulte « la justification du crime par la grandeur de l'acte et la grandeur du risque »⁷⁴. C'est le recours à la « mythologie héroïque », pour reprendre l'expression d'André Bertièrre, qu'on retrouve plus tard dans les *Mémoires*, avec d'inhérents et inévitables paradoxes déjà présents dans l'œuvre de jeunesse qu'est *La Conjuration de Fiesque*⁷⁵. Ainsi, lorsqu'il étudie « l'héroïsation d'un factieux », René Pintard insiste précisément sur ces ambivalences et les procédés de légitimation déployés par Retz pour pallier le jour sombre que le pragmatisme politique du héros jette sur la quête de la gloire présentée comme l'unique et noble mobile de Fiesque⁷⁶. Cette fine contextualisation, qui dépasse la vue quelque peu figée que l'on se faisait d'une pensée « féodale » toujours à l'œuvre dans l'aristocratie moderne, présente certes une lecture nuancée de *La Conjuration de Fiesque*, mais ressortit pourtant du principe de lecture inauguré par la duchesse de Nemours, où l'on serait tenté de voir une illusion biographique rétrospective : or celle-ci semble avoir souvent porté préjudice au texte de Retz. On observe, par exemple, ce type d'illusion dans un article de Mélanie Aron qui considère, de façon caricaturale, *La Conjuration de Fiesque* comme « une préfiguration du destin de Retz » et tente de valider anachroniquement son interprétation de l'œuvre de jeunesse à partir de sa lecture des *Mémoires* – une lecture d'ailleurs sujette à caution qui réduit à un pamphlet *La vie du cardinal de Rais* autant que *La Conjuration de Fiesque*⁷⁷. Cette réduction biographique n'est pas bien différente d'une lecture à la manière de Sainte-Beuve ; elle rejoint l'étonnement – pourtant malicieux puisqu'il

⁷² *Loc. cit.*

⁷³ Voir Dereck Arhtur Watts, « Quelques réflexions sur la conjuration de Fiesque », *Revue des Sciences Humaines*, n° 126 (1967), p. 289-302.

⁷⁴ Pierre Henri Simon, *Le Domaine héroïque dans les lettres françaises (X – XIX^{ème} siècle)*, Paris, Armand Colin, 1963, p. 178.

⁷⁵ André Bertièrre, « Une mythologie héroïque », *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977, deuxième partie, ch. IV, p. 323.

⁷⁶ René Pintard, « La conjuration du comte de Fiesque ou l'héroïsation d'un factieux », *Héroïsme et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, Actes du colloque de Strasbourg, mai 1972, Klincksieck, « Actes et colloques », 1974, p. 225-230.

⁷⁷ Mélanie Aron, « *La conjuration du comte de Fiesque, une préfiguration du destin de Retz ?* », *Conjurations et coups d'État dans la France de l'âge classique, op. cit.*, p. 101 et sv.

suggère l'excès d'une telle interprétation – d'un Nodier lorsqu'il présentait l'opuscule de Retz de la manière suivante : « Il est très-remarquable que le cardinal de Retz se soit avisé de tracer ce portrait historique, si analogue à l'idée que nous nous faisons de sa propre vie au moment où il la commençait »⁷⁸...

Certes, l'abbé de Gondî n'avait pas dix-sept ans comme il le prétend, mais vingt-cinq : peu importe – ou plutôt cette erreur de Retz importe précisément dans la mesure où elle est révélatrice de la place que *La Conjuration de Fiesque* devait occuper dans son esprit. Il s'agit bel et bien d'un travail d'écolier, d'un écolier turbulent certes, mais qui ne s'est encore révolté qu'en brillant plus que les autres dans l'exercice de la controverse théologique en Sorbonne et qui n'a guère écrit que des sermons. Il est particulièrement frappant en ce sens que Retz n'évoque jamais son ouvrage de jeunesse dans les périodes mouvementées de la Fronde où les considérations théoriques sur les stratégies militaires ou les pratiques dissimulatrices auraient pu être étayées par une référence à un opuscule historique qui fourmille de réflexions de ce genre et qui fut d'ailleurs publié et diffusé avec succès dix ans plus tôt. Si l'on n'observe rien de semblable dans les *Mémoires*, en revanche, *La Conjuration de Fiesque* est évoquée dans cette partie tronquée du récit de la vie de Retz qui concerne ses hésitations face au choix de carrière que lui impose son entourage : lorsque le jeune Gondî décide, à tout hasard, de s'appliquer à « être d'Église » pour servir son ambition, il dit vouloir rivaliser avec Richelieu en excellant dans le champ de la théologie, et tout particulièrement en s'opposant, en bon héritier du parti dévot dont ses parents furent de bons représentants, aux options jésuites ultramontaines du cardinal-ministre⁷⁹. C'est dans le cadre de cette opposition, qu'il faut bien dire purement livresque et toute théorique, que Retz évoque l'incident lié à la circulation manuscrite de son ouvrage. Replacer ainsi *La Conjuration de Fiesque* dans l'histoire personnelle de Retz permet aussi de repositionner l'opuscule dans la série de textes ici étudiée – quitte à prendre momentanément le contre-pied des lectures précédentes d'une façon peut-être elle-même excessive. Exercice d'écolier⁸⁰ qui n'est certes pas dépourvu de portée politique, au même sens que les

⁷⁸ Charles Nodier, « Avertissement pour *La Conjuration de Fiesque* », *Les Trois Conjurations*, op. cit., p. 10.

⁷⁹ « Dès que j'eus pris la résolution de me mettre à l'étude, j'y pris aussi celle de reprendre les errements de M. le cardinal de Richelieu ; et quoique mes proches mêmes s'y opposassent, dans l'opinion que cette matière n'était bonne que pour des pédants, je suivis mon dessein : j'entrepris la carrière, et je l'ouvris avec succès. Elle a été remplie depuis par toutes les personnes de qualité de la même profession » (*Mémoires*, op. cit., p. 227). C'est dans le cadre de cette rivalité doctrinale et livresque que Retz fait intervenir *La Conjuration de Fiesque*, dans le prolongement de ses esquives répétées face aux avances de Richelieu. Sur l'héritage religieux des Gondî, on verra Simone Bertière, *La Vie du cardinal de Retz*, Paris, Éditions de Fallois, 1^{ère} partie, ch. V, p. 112 et sv.

⁸⁰ Dans la première partie de ses *Mémoires*, Retz insiste d'ailleurs fréquemment sur sa condition toute simple d'« écolier » ; on se souvient notamment de l'anecdote frappante de Coutevant, capitaine des cheveux-légers du Roi qui requiert le cheval que Gondî venait de retenir pour rentrer de Fontainebleau à Paris : « je m'avançai, dit-il, en lui disant que j'avais retenu le cheval ; et comme il me voyait avec un petit collet uni et un habit noir tout simple, il me prit pour ce que j'étais en effet, c'est-à-dire pour un écolier, et il ne me répondit que par un soufflet » (*Mémoires*, op. cit., p. 259).

controverses religieuses auxquelles Retz s'adonnait alors, *La Conjuration de Fiesque* est d'abord un exercice de style où Retz s'essaie à l'écriture historique et délie sa plume comme il s'exerçait dans l'éloquence sacrée à travers l'écriture des sermons ; de fait, à mi-chemin entre l'imitation de Salluste et la traduction de Mascardi, cet exercice d'école sent la rhétorique des collègues, comme en témoignent les versions manuscrites et encore l'édition de 1665. Parmi d'autres motifs rhétorique, la *disputatio* y est emblématisée au cœur du texte à travers le débat quelque peu mécanique qui oppose Calcagno et Verrina, et occupe à soi seul un tiers de l'ouvrage.

Pour conclure, on peut faire remarquer que mettre ainsi l'accent, comme nous venons de le faire, sur la dimension purement rhétorique du texte constitue peut-être une erreur aussi importante que celle qui consiste à lire *La Conjuration de Fiesque* dans une perspective pseudo-biographique comme un pamphlet engagé. Mais il est sans doute possible de trouver *in fine* un juste milieu qui permettrait de concilier lecture rhétorique et lecture biographique du texte dans un autre type d'approche qui rattacherait l'œuvre à la culture politique de Retz – une culture politique largement négligée par la critique et que Simone Bertièrre, dans ses *desiderata* placés à la fin de son immense bibliographie de Retz, suggère d'étudier comme une clef de l'œuvre⁸¹. En ce sens, Malina Stefanovska, dans un récent article, a proposé une approche de *La Conjuration de Fiesque* qui permet de sortir le texte du pur et simple engagement pamphlétaire, en étudiant sa signification politique dans le contexte de la pensée du lien social et de la théorisation de la société civile au milieu du XVII^e siècle⁸². Une telle réflexion, sur laquelle nous reviendrons, permet effectivement d'allier les lectures antagonistes que nous avons évoquées et de faire saillir les éléments de continuité entre l'œuvre de jeunesse et les plus tardifs *Mémoires*.

* *
*

LA CONJURATION DES ESPAGNOLS CONTRE LA REPUBLIQUE DE VENISE PAR SAINT-REAL.

Publiée elle aussi chez Barbin, en 1674, *La Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, écrite par Saint-Réal est sans doute, avec celle de Retz, l'œuvre la plus fascinante de notre corpus. D'ascendance savoyarde, simple clerc sans bénéfice, formé chez les jésuites de Lyon et qui fit ses débuts auprès de Varillas dans l'administration de la bibliothèque royale, Saint-Réal est passé à la postérité essentiellement pour deux œuvres que l'on range ordinairement sous l'étiquette

⁸¹ Simone Bertièrre, « Desiderata », *Le Cardinal de Retz*, Paris, Rome, Memini, « Bibliographie des écrivains français », 2000, ch. 13, p. 153.

⁸² Nous renvoyons à l'article de Malina Stefanovska, « *La Conjuration de Fiesque* de Retz, un essai sur le lien politique », *Littératures classiques*, n°57 (2006), p. 9-21.

de nouvelles historiques ; mais, pour bien apprécier le sens de *Dom Carlos* et de *La Conjuration des Espagnols contre la république de Venise*, il convient de replacer brièvement ces œuvres dans la carrière politique d'un lettré au service des ducs de Savoie. Comme on sait, la position stratégique des États de Savoie – qui outre la Savoie étaient forts, à l'est, du comté de Nice et, à l'ouest, du Piémont – faisait de ses ducs des alliés recherchés par les puissances espagnoles et françaises ; si la Savoie adopta en conséquence une politique louvoyante entre ces puissances, elle finit également par s'y perdre : suite aux victoires successives remportées par les troupes françaises dans les années 1630, à la mort de Victor-Amédée I^{er}, la cour de la régente Christine de France est en effet partagée entre deux partis, l'un pro-français, favorable à la sœur de Louis XIII, l'autre pro-espagnol, dirigé par les oncles du jeune duc Charles-Emmanuel II. Ce clivage, qui va perdurer jusqu'aux victoires de Victor-Amédée II sur Louis XIV, faisait rage au moment où Saint-Réal publie ses deux ouvrages historiques. Or, depuis *La Réconciliation du mérite et de la fortune* dédié à Louis XIV en 1665⁸³ jusqu'au *Panegyrique de la régence de Madame Royale* en 1680, depuis ses services auprès d'Hortense Mancini jusqu'aux négociations pour le mariage de Victoire-Amédée II avec Anne-Marie d'Orléans, Saint-Réal soutient clairement le parti français, à la fois dans ses écrits et son action politiques – ce dont témoigne, à maints égards, *La Conjuration des Espagnols*, qui peut être lue comme une œuvre engagée, voire polémique attribuant à l'ambassadeur espagnol à Venise la responsabilité d'une conjuration visant à déstabiliser une république si hostile à l'hégémonie des Habsbourg en Italie. Certes, cette thèse un peu sommaire mérite d'être raffinée, ne serait-ce que parce que Saint-Réal a fait précéder ses nouvelles historiques d'un traité *De l'usage de l'histoire*⁸⁴ qui nous donne précisément des clefs de lecture – des clefs davantage moralistes que politiques, pour interpréter le type d'historiographie qu'il pratique. Néanmoins, la lecture sommaire que nous adoptons ici dans un premier temps permet de comprendre quel étrange travestissement des sources Saint-Réal a effectué pour élaborer un récit qui défend une thèse sans doute partielle. C'est donc d'abord sur le contenu de ce récit que nous nous pencherons, le mettant en regard avec ce que les historiens d'hier et d'aujourd'hui nous apprennent sur la conjuration de 1618.

Après avoir rappelé, dans les premières pages du texte, les raisons économiques, politiques et historiques qui expliquent l'antagonisme de l'Espagne et de Venise, Saint-Réal donne en effet le ton de son écriture partisane en introduisant la figure centrale du marquis de Bedmar, ambassadeur

⁸³ César Vichard, abbé de Saint-Réal, *Réconciliation du mérite et de la fortune*, Paris, Claude Barbin, 1665, in-12, 60 p.

⁸⁴ César Vichard, abbé de Saint-Réal, *De l'usage de l'histoire*, Paris, Claude Barbin et Estienne Michallet, 1671, in-12, 248 p. (privilege du 19 Juillet 1671 au nom de Michallet). Dans la suite de ce mémoire, nous utilisons la réimpression en fac-similé du texte des *Œuvres meslées* de 1693 [Utrecht, Antoine Schouten, in-12, p. 1-98], procurée par René Demoris et Christian Meurillon, avec la collaboration de Christian Descamps, Université de Lille III, Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Littérature des XVII^e et XVIII^e siècles, Université de Lille III, Villeneuve d'Ascq, 1980, in-8°, 77 p.

d'Espagne, protagoniste intelligent mais pervers de la conjuration. En s'assurant l'aval de la cour de Madrid, sans demander aucun engagement écrit, ce dernier aurait voulu ruiner entièrement la République de Venise en profitant, sur terre, du licenciement des troupes de mercenaires hollandais stationnées en Lombardie suite à la guerre du Frioul, et en demandant, sur mer, l'aide navale du vice-roi de Naples, le turbulent duc d'Ossone. Pour mettre à exécution ses desseins, Bedmar se serait entouré de Nicolas de Renault, gentilhomme français en exil, tête pensante des opérations militaires, et du capitaine Jacques-Pierre, ancien pirate, qui, après s'être brouillé avec le duc de Savoie, a profité de la générosité du duc d'Ossone. C'est ce dernier qui doit fournir la flotte pour attaquer Venise par la mer en même temps que les troupes envahiraient les lieux stratégiques de la ville, en commençant par l'arsenal, pièce maîtresse du système de défense vénitien ; des navires spéciaux capables de remonter les canaux de la ville furent construits à cet effet, mais les atermoiements du vice-roi de Naples qui tardé à faire avancer ses vaisseaux laissent le temps à Jaffier, ébranlé par le discours de Renault la veille du jour prévu pour l'exécution, de se résoudre à trahir ses amis pour préserver la République. À la suite de cet éclat, le Conseil des Dix décide l'exécution secrète et prompte des hommes de main de l'ambassadeur, tandis que Bedmar, rappelé par Madrid, bénéficie d'un exil sûr avant d'être promu à d'éminentes fonctions aux Pays-Bas espagnols.

En suivant Gustave Dulong et Andrée Mansau, qui ont étudié la manière dont Saint-Réal s'est servi de ses sources⁸⁵, et sans même entrer dans le détail de l'immense historiographie vénitienne⁸⁶, on comprend pourquoi *La Conjuration des Espagnols* constitue bien une interprétation personnelle de l'histoire, grâce au choix opéré entre les documents disponibles, à la disposition des faits et à l'art de la conjecture. Or il est vrai que les événements vénitiens de 1618 s'offrent tout particulièrement aux hypothèses et aux suppositions dans la mesure où ils conservent, même pour les historiens d'aujourd'hui, de vastes zones d'ombres, amenant à se poser la question soulevée par

⁸⁵ Les informations utiles résultant de l'enquête de Gustave Dulong, dans *L'Abbé de Saint-Réal. Étude sur les rapports de l'histoire et du roman au XVII^e siècle ; Notes et documents relatifs à l'abbé de Saint-Réal*, réimpression en fac-similé des éditions de Paris, Champion, 1921, Genève, Slatkine, diffusion Champion, 1980, 372-175 p., 1^{ère} partie, ch. IV, §. 1 et 2, p. 170 et sv. ont été complétées par Andrée Mansau, *Saint-Réal et l'humanisme cosmopolite*, thèse présentée devant l'Université de Toulouse-Le-Mirail, le 19 avril 1974, Lille, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, diffusion Champion, 1976, v-551-158-15 p., 4^e partie, ch. I et II, p. 398 et sv.

⁸⁶ On trouvera des éléments historiques et bibliographiques sur la question qui nous occupe dans les ouvrages suivants, qui ont valeur de classiques : Alvise Zorzi, *Histoire de Venise : la République du lion [La Repubblica del leone : storia di Venezia]*, trad. Jacques Roque, Paris, Perrin, 2005, 626 p., John Julius Norwich, *Histoire de Venise [A History of Venice]*, trad. Bernard Blanc et Dominique Brotot, Paris, Payot, 1986, 626 p., Frederic Chapin Lane, *Venise : une république maritime [Venice : a maritime republic]*, trad. Yannick Bourdoiseau et Marie Ymonet, Paris, Flammarion, 1991, 660 p. et Charles Diehl, *La République de Venise*, Paris, Flammarion, 1985, 294 p.

l'un d'entre eux : « la conjuration de Venise a-t-elle existé ? »⁸⁷. Ce que nous savons de certain, au sujet d'un événement semble-t-il mineur une fois replacé dans le flot continu des dénonciations qui parviennent en masse au Conseil des Dix, est en effet assez mince : en avril 1618, une lettre anonyme dénonce le capitaine Langlade comme traître à la patrie ; le 12 mai, la dénonciation se fait plus précise et deux français Gabriel Montcassin et Balthazard Juven (qui deviendra le Jaffier de Saint-Réal) mettent le Conseil en garde contre Jacques-Pierre et Langlade. Le bruit court qu'ils seraient de connivence avec l'ambassadeur d'Espagne, dont la maison est assiégé par le peuple vénitien le 19 mai ; le 31, sous forme de jugement sans appel, Venise ordonne l'exécution immédiate de trois français Jacques-Pierre, Renaud et Langlade, les deux derniers pendus au mât de leur bateau. Voici les faits certains dont les archives gardent trace. S'ils permettent de douter de l'existence d'une conjuration en tant que telle, il est clair en revanche que cet obscur complot de mercenaires, qui se solde par l'exécution de quelques protagonistes et le rappel de l'ambassadeur espagnol, fut propre à exciter l'imagination des contemporains ; de fait, ces événements donnèrent lieu immédiatement à des interprétations adverses et concurrentes. La couronne d'Espagne et son ambassadeur nièrent fortement leur implication dans la conjuration supposée ; le marquis de Bedmar rédigea bien une relation à la fin de son mandat, comme cela était l'usage, mais celle-ci diffère de l'anonyme *Squittinio della liberta Veneta* de 1612 que lui attribue Saint-Réal et la *Relation du marquis de Bedmar*, manuscrite, est d'authenticité douteuse. Toute autre, bien entendu, est l'interprétation vénitienne, qui cherche à profiter d'événements qui ne représentaient sans doute pas de grande menace en les transformant en armes politiques contre les Espagnols. Le Conseil des Dix fait appel à Fra Paolo Sarpi, théologien et jurisconsulte officiel de la République, afin de savoir comment réagir à l'événement. Dans sa réponse, datée de novembre 1618, Sarpi souligne clairement la manière dont il convient de se servir de la conjuration :

il faut qu'un membre du Conseil des Dix écrive une relation, non seulement vraie, mais composée où l'on voie une continuité dans la trahison ; il ne faut rien omettre pour donner un grand poids au récit. Il faut publier les copies des lettres et des écrits des rebelles pour rendre tout cela vraisemblable et authentique. Il faut comparer avec la relation déjà écrite, afin que la deuxième ne soit pas en contradiction avec la première, se méfier d'Osuna, de Bedmar et de leur amis français car il est probable qu'il essaieront de faire un récit qui démente tout cela⁸⁸.

De fait, comme le suggérait Sarpi, le gouvernement vénitien va s'attacher à transformer cet événement mineur en arme diplomatique, et l'on retrouve « la grande dépêche du capitaine Jacques-

⁸⁷ Nous empruntons la question à Alain Birou qui en fait le titre d'un article : « La Conjuration de Venise a-t-elle existé ? », *Cahiers Simone Weil*, Aix, n°14/2 (1991), p. 127-134, donné en annexe d'un texte sur « Venise Sauvée et la tragédie grecque » (*Ibid.*, p. 119-126).

⁸⁸ Venise, Conseil des Dix, Consultations juridiques. Filza XIII. Lettre de Paolo Sarpi du 28 novembre 1618 : « Sopra la Congiura ». Lettre manuscrite citée par Andrée Mansau, *op. cit.*, p. 406 : « Cette lettre de Fra Paolo, conclut-elle, révèle comment un gouvernement avec l'aide d'écrivains, fabrique le récit d'une conjuration ».

Pierre », dont parle Saint-Réal, improbable missive que Jacques-Pierre aurait envoyé au duc d'Ossone pour se plaindre de son retard à lui faire parvenir les quelques six mille hommes qu'il aurait promis pour envahir Venise grâce au système des canaux. Le gouvernement conserve également le « Sommaire de la procédure » évoqué par Saint-Réal, qui consigne les déclarations de Jaffier, Renault, Brûlard et quelques autres. Ces documents plus ou moins contrefaits servent bientôt de base à l'histoire officielle de la conjuration telle qu'elle apparaît dans la version de Battista Nani, pour qui il s'agit d'un plan bien concerté, impliquant au premier chef Tolède, Bedmar et le duc d'Ossone, qui devaient attendre les premiers signes du succès de l'entreprise avant de se déclarer⁸⁹.

Or, le travail de propagande vénitien fut à ce point efficace que la thèse défendue par le Conseil des Dix devint couramment admise à l'époque, *a fortiori* dans la France en guerre contre l'Espagne. Deux sources françaises immédiates ont pu influencer Saint-Réal, en plus des ouvrages italiens déjà mentionnés, *Le Mercure françois* de l'année de la conjuration et la *Bibliografia politica* de Naudé. Le premier parle surtout d'une tentative de complot dirigé contre la forteresse de Marano proche de Venise, et décrit en détail le plan de l'exécution, impliquant au premier chef Jacques Pierre et Renault⁹⁰, mais le second fait explicitement l'éloge de l'habileté politique des vénitiens dans la manière dont ils utilisèrent le complot pour faire révoquer l'ambassadeur espagnol :

⁸⁹ Battista Nani, *Historia della republica veneta*, Venise, Combi e La Nou, 1662-1679, 2 vol., in-4. C'est François Tallemant le frère du mémorialiste, qui traduisit l'ouvrage en français : *Histoire de Venise*, Paris, 1679-1680, 4 vol.

⁹⁰ On notera toutefois que la version du *Mercure françois* insiste davantage sur l'engrenage propre au licenciement des mercenaires que sur la prétendue impulsion espagnole du complot : « Cette conjuration a beaucoup d'exemples pareilles dans les Histoires. Ce font des fruicts des desarmements, où il y a tousjours des mescontents pour leur solde : Et lesquels la paix faite, ne pouvans vivre qu'en guerre, taschent à surprendre des places pour piller, se faire payer, ou vendre leur surprise à l'ennemy » (*Cinquiesme tome du mercure françois, ou, Suite de l'histoire de nostre temps, sous le regne du tres-chrestien roy de France & de Navarre, Louys XIII. Contenant ce qui s'est passé de memorables ez annes 1617, 1618 et 1619. Jusques à la declaration de la volonté du roy sur le depart de la royne sa mere du chasteau de Blois. Publiée le 20 Juin 1619*, Paris, Estienne Richer, 1619, 3 t. en un vol., 336 p., 304 p., 246 p., t. 2, p. 40). Voici donc le récit des événements paru dans le *Mercure françois* : « Les conjurateurs avoient gagné un Sergent nommé Massa, qui estoit dans la Forteresse de Marano sur les marche & confins de l'Istrie, en la Mer Adriatique, place forte & de grande importance à ceste Seigneurie ; y ayant un bon port & capable de mettre à couvert une puissante armee. La trame estoit, que ledit Massa devoit tuer le Proviseur Lorenzo Thiepolo, & en mesme temps livrer aux conjurateurs ledit port & place. Ceste trahison eust facilement reüssi, si elle, (par la bonté & grace Divine) n'eust esté descouverte par le moyen d'un varlet de chambre dudit Proviseur, & d'un pensionnaire & appointé de la Seigneurie. En ce mesme temps s'estoient escoulez & glissez peu à peu dans ceste ville plus de cinq cens, des soldats du desarmement qui se faisoit au Frioul & en Istrie, gens de main, qui à certain jour & heure ditte, devoient mettre le feu en plusieurs lieux de la ville, & leur emparer des places les plus importantes, & puis saccager toute la ville, pour de là empescher tous moiens & inventions de pourvoir au salut & conservation de la Seigneurie, qui eust sans doute esté en grand risque & peril d'estre totalement perduë & ruinée : Ca en ce mesme instant nostre armee navale qui estoit és environs de Marano devoit estre bruslée par le moyen & invention d'un certain Jacques Pierre, François de nation, autresfois Corsaire & depuis pensionnaire de la Seigneurie, qui pour lors estoit en nostre dite armee, mais corrompu & gagné par les conjurateurs. Et en ce mesme temps par terre vers le costé de Marano allant à la Forteresse de Palme, se devoit aussi faire un soulèvement de soldats qui restoient du desarmement, lesquels devoient passer le plus promptement que faire se pourroit vers ladite place de Marano. Bref c'est une conjuration, qui la voudra peser, la plus espouventable & effroyable qu'on ouyt jamais parler en ceste Seigneurie. Ceux qu'on a peu prendre des conjurez, aucuns ont esté estranglez és prisons, autres pendus par les pieds aux gibets, comme c'est la coustume de telles sortes de traistres ; autres noyez dans ceste mer ; Et la plus grande partie de ceux qui estoient espars deçà & delà dans la ville és chambres garnies, & aux hostelleres, se sont sauvez &

Mais si le stratagème est vrai duquel on dit que les Vénitiens se sont servis il n'y a pas si longtemps, lorsqu'ils firent courir le bruit que le duc d'Ossone voulait entreprendre sur leur ville, je crois que ça a été un des plus judicieux dont nous ayons jamais parlé ; ainsi leur était-il très important de le faire, pour obliger l'Ambassadeur d'un des plus grands Prince de l'Europe à quitter ses pratiques qui n'allaient à rien moins qu'à la ruine de leur État⁹¹.

Force est donc de conclure que la lecture de Saint-Réal n'est pas isolée ; si la critique a beaucoup insisté sur les manipulations des sources et la création d'un récit partial orienté contre l'Espagne, s'il est aussi indéniable que le Savoyard a fortement contribué à répandre cette version de l'histoire, au point que *La Conjuration des Espagnols*, traduit en italien⁹², fut même, comme l'écrit Andrée Mansau, « confondu avec les œuvres destinées à prouver l'existence de la conjuration »⁹³, il convient néanmoins de nuancer l'originalité de la création de Saint-Réal : ce dernier se contentait finalement de reproduire l'interprétation la plus courante à son époque et son apport à la construction de l'événement et à la représentation de cette conjuration se situe sans doute ailleurs, dans le regard qu'il porte sur les acteurs historiques et sa conception de la finalité de l'histoire.

« Il a traité l'histoire en philosophe comme Tacite, et la Philosophie en littérateur élégant, sans fiel et sans orgueil »⁹⁴ déclare le préfacier de *l'Esprit de Saint-Réal*, ce recueil de morceaux choisis à l'attention des lecteurs éclairés du XVIII^e siècle. De fait, c'était bien là résumer l'esprit de l'auteur du traité *De l'usage de l'histoire* qui, dans une perspective moraliste sur laquelle nous reviendrons en détail dans la deuxième partie de ce travail, considère la matière historique comme pourvoyeuse d'un « portrait de l'ame humaine au naturel »⁹⁵ : cette allégeance à une histoire-miroir⁹⁶ et maîtresse de vie, teintée de scepticisme quant à la possibilité d'une science historique, se

s'en sont enfuis. Nonobstant par le bon ordre qu'on y a mis, il ne laisse pas de jour en jour de s'en découvrir quelques uns, ausquels on baille les mesmes peines qu'aux autres. On a sçeu depuis qu'un certain Regnaut banny de France, a passé le pas comme les autres : & un nommé Ternon, Savoyard, qui fut autresfois de l'escalade de Geneve, ont été pendus aux fourches patibulaires pour leur recompense » (*Ibid.*, p. 38-40).

⁹¹ La *Bibliographia politica* de Gabriel Naudé parue à Venise en 1633 avait été traduite en 1642 par Charles Challine : *La Bibliographie politique du Sr Naudé, contenant les livres et la méthode nécessaires à estudier la politique avec une lettre de M. Grotius et une autre du Sr Haniel sur le mesme sujet, le tout traduit du latin en françois*, Paris, Vve de G. Pelé, 1642, in-8°, p. 208-209. Passage cité par Andrée Mansau, *op. cit.*, p. 417.

⁹² *La Congiura degli Spagnuoli contro la Republica di Venezia nell'anno 1618* de Saint-Réal fait partie d'un volume contenant aussi la traduction de Retz (*La Congiura del conte Giouanni Luigi de' Fieschi contro la Republica di Genoua nell'anno 1547*) : *Le Congiure famose contro le repubbliche di Venezia e di Genoua*, Cologne [ie. Genève], Pierre Marteau, 1681, 2 tomes en 1 vol., 138-109 p.

⁹³ Andrée Mansau, *Ibid.*, p. 414.

⁹⁴ Il s'agit d'un choix d'extraits des volumineuses *Œuvres complètes* de Saint-Réal, qui atteste la renommée du Savoyard jusqu'à la fin du XVIII^e siècle au moins. Ce recueil a été compilé ou bien par D.-P. Chicaneau de Neuville (selon Barbier) ou bien par L. Lesbros de La Versane (selon la permission du 23 juillet 1767) : *Esprit de Saint Réal*, Amsterdam, Philippe Vincent, 1768, xii-432 p., préface np., cité par Andrée Mansau, *op. cit.*, p. 271.

⁹⁵ Saint-Réal, *De l'usage de l'histoire*, *op. cit.*, p. 52.

⁹⁶ Saint-Réal souhaite en effet corriger les hommes « en leur faisant voir dans l'Histoire, comme dans un miroir, les images de leurs fautes » (*Ibid.*, p. 56).

traduit par l'ambition d'effectuer une « Anatomie spirituelle des actions humaines »⁹⁷. Une telle position pourrait surprendre chez l'auteur d'une monographie bien renseignée consacrée à quelques mois de l'histoire vénitienne, mais elle permet au contraire de mieux comprendre *La Conjuración des Espagnols contre la république de Venise* en levant les ambiguïtés qui ne manquent pas d'apparaître si l'on s'en tient à une lecture politique de l'ouvrage. On ne peut nier que Saint-Réal prend plaisir à rendre sous le jour le plus sombre les menées politiques espagnoles et ce parti pris pro-français est diffus tout au long du texte, sans pour autant suffire à en faire un ouvrage polémique ou de propagande. Plus encore, bien des éléments semblent jouer dans le sens contraire. En effet, on peut dire que non seulement les Français ni les Vénitiens n'apparaissent pas toujours meilleurs que les Espagnols – songeons à l'orgueil de Jacques Pierre ou à la corruption des membres du Conseil des Dix –, mais encore que ces derniers sont bien souvent entourés de respect voire d'éloges – et tel est le cas, notamment, de l'ambassadeur lui-même dont le génie politique est le ferment d'une espèce d'héroïsation. Ni tout à fait innocents, ni tout à fait coupables, les personnages tels qu'ils sont représentés et analysés à travers leurs motifs et leurs passions, ont donc sans doute moins pour fonction d'illustrer une thèse sur la conjuration – le machiavélisme de la politique espagnole – que de se prêter à une réflexion sur la nature humaine. Au reste, on ne saurait mieux faire que de s'en rapporter à Saint-Réal lui-même dans la manière de prologue qu'il place en tête de l'ouvrage ; ce dernier revient en effet sur les raisons pour lesquelles les événements vénitiens lui semblent mériter une histoire :

il me semble, dit-il, qu'on ne vit jamais mieux ce que peut la prudence dans les affaires du monde & ce qu'y peut le hazard, toute l'étendue de l'esprit humain & ses bornes diverses, ses plus grandes elevations & ses foiblesses les plus secrettes, les égards infinis qu'il faut avoir pour gouverner les hommes, la difference de la bonne subtilité avec la mauvaise, de l'habileté avec la finesse⁹⁸.

Au dire de l'auteur, l'anatomie de l'esprit humain demeure donc au cœur de son entreprise de narration de l'histoire. Qu'une telle ambition permette simultanément le déploiement d'un récit haletant et dramatique n'est pas le moindre intérêt de cette perspective moraliste exhibée.

L'art de Saint-Réal, qui s'alimente aux genres de l'histoire tragique et de la nouvelle historique sans y appartenir vraiment, fut en effet surtout prisé par ses contemporains amateurs de fiction et sensibles au plaisir trouble que procure la lecture d'événements que nous pourrions décrire comme « romanesques ». En plus des questions liées à la signification politique, le texte de Saint-Réal pose donc un certain nombre de questions liées à son appartenance générique, plus complexe que celle des textes précédents. Le fait que la postérité ait surtout retenu Saint-Réal comme l'auteur

⁹⁷ *Ibid.*, p. 55.

⁹⁸ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, *op. cit.*, p. 12-13.

du *Don Carlos*, explicitement donné comme une « nouvelle historique », complique le problème d'*a priori* et d'un risque de rationalisation rétrospective dont nous tâcherons de nous garder en appréhendant le texte pour lui-même et dans sa propre ambiguïté : à côté d'éléments propres à l'historiographie que nous avons commentés (travail sur les sources, portée moraliste de l'histoire), le texte dispose d'une esthétique qu'on pourrait rattacher à celle de la nouvelle (une économie d'événement qui consiste à rationaliser ou à gommer les éléments discordants, une dramatisation du récit qui favorise le pathos). En définitive, par sa conception sceptique et moraliste de l'histoire, par son traitement narratif de la conjuration de 1618, Saint-Réal a brouillé les signes qui permettraient de catégoriser clairement son texte. Ce faisant, *La Conjuration des Espagnols* pose, à un degré supérieur à ce que l'on observe ailleurs dans le corpus, une question malgré tout commune à la série de textes et sur laquelle il nous faudra revenir en détail.

* *
*

L'HISTOIRE DE LA CONJURATION DE PORTUGAL EN 1640 PAR VERTOT.

Bien moins ambigu génériquement, les ouvrages de Vertot se donnent comme historiques : *l'Histoire de la conjuration de Portugal en 1640*, publiée une première fois à Paris en 1689, avant d'être souvent reprise puis largement « revue et augmentée » pour devenir, en 1711, une *Histoire des révolutions de Portugal*, n'en pose pas moins un certain nombre de problèmes relatifs à l'écriture de l'histoire et au sens politique de cette entreprise qui consiste à narrer de bout en bout une révolte contre le pouvoir. De prime abord, pourtant, la figure de l'abbé de Vertot, sur laquelle nous manquons malheureusement de sources d'information⁹⁹, semble aisée à caractériser, tant elle est emblématique des paradoxes de l'historiographie mondaine à la fin du XVII^e siècle. Historien à succès (son *Histoire des révolutions romaines* fut constamment rééditée jusqu'au XIX^e siècle¹⁰⁰), Vertot acquiert également l'estime des savants de son époque ; familier des bénédictins de Saint-Maur et de la société érudite qui gravite autour d'eux sous la houlette, notamment, de Mabillon et de Ruinart, Vertot collabora régulièrement au *Journal des savants* et fut élu, en 1701, à l'académie des inscriptions et belles-lettres. Historien du Portugal et de la Suède, c'est surtout, outre l'histoire romaine déjà mentionnée, sa volumineuse et précise histoire de l'ordre de Malte qui le fait passer à

⁹⁹ Nous renvoyons notamment à l'entrée « Vertot » du *Dictionnaire du Grand Siècle*, éd. François Bluche, Paris, Fayard, 2005, p. 1583-4.

¹⁰⁰ *Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la République romaine*, par M. l'abbé de Vertot, Paris, F. Barois, 1719, 3 vol. L'ouvrage fut notamment réédité en 1720, 1727, 1732, 1734, et connut une vingtaine de réimpressions jusqu'en 1830.

la postérité¹⁰¹. Pourtant, cette dernière a tendance à le créditer de faits peu glorieux, qui ternissent sa réputation de savant : pour d'évidentes raisons politiques, Vertot a polémique avec Nicolas Fréret, jeune académicien de milieu robin janséniste ; il aurait dénoncé ses thèses sur l'origine des Français et contribué à son embastillement¹⁰². Similairement, Vertot attaqua un autre érudit, mauriste cette fois, Dom Lobineau qui, dans l'*Histoire de Bretagne* qu'il rédigea presque seul¹⁰³, avait passé les prétentions historiques de la couronne sur les états de Bretagne au crible de la méthode mauriste fondée sur le tri et l'authentification des sources. Vertot entreprit de réfuter Lobineau, malgré le bon accueil réservé à l'ouvrage notamment par le *Journal de Trévoux*, dans un texte polémique au titre programme : *Traité historique de la mouvance de la Bretagne, dans lequel on justifie que cette province, dès le commencement de la monarchie, a toujours relevé, ou immédiatement ou en arriere-fief de la couronne de France. Pour servir de réponse à ce qu'en a écrit le R.P. Lobineau, dans son Histoire moderne de Bretagne*¹⁰⁴. Que conclure de ces deux controverses avec Fréret et Lobineau, sinon que Vertot met son travail d'historien, et d'historien reconnu, au service d'un loyalisme sans faille au pouvoir. Or, ces deux visages de Vertot, capable de science et de rigueur, mais aussi de flagornerie et de partialité, apparaissent clairement dès le premier ouvrage de l'historien mondain, celui qui nous intéresse précisément.

On ne saurait douter en effet que l'*Histoire de la conjuration de Portugal en 1640* ne soit un ouvrage partisan tant par le choix du sujet que par la manière de le traiter. Capucin, puis prémontré et enfin simple prêtre séculier, Vertot était, à l'âge de 34 ans, en quête de distinctions qui puissent lui attirer quelque honneur dans la République des Lettres mais aussi de la part du pouvoir. Le choix du sujet de son premier ouvrage était donc en partie dicté par les circonstances : en effet, sur le plan de la politique étrangère du royaume, la perpétuelle rivalité entre les Bourbons et les Habsbourgs venait de connaître un nouvel épisode avec la guerre de la ligue d'Augsbourg qui débuta en 1688 et opposa la France à la plus puissante coalition qu'elle ait jamais connue, avec pour principal enjeu

¹⁰¹ *Histoire des chevaliers hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, appelez depuis les chevaliers de Rhodes et aujourd'hui les chevaliers de Malte, par M. l'abbé de Vertot, Paris, Rollin, 1726, 4 vol.*

¹⁰² Fréret, fraîchement élu à l'académie des inscriptions et belles-lettres en 1724 avait fait la lecture d'un mémoire *De l'origine des Français et de leur établissement dans les Gaules*, lecture interrompue par les protestations de Vertot. On ne sait si Vertot le dénonça à la cour, mais le personnage devait être suspect au pouvoir en tant que familier du cercle de Boulainvilliers et obligé des Noailles opposés comme on sait à la constitution *Unigenitus*. Voir Blandine Kriegel, *L'histoire à l'âge classique*, Paris, P.U.F., « Quadrige », 1996, t. I, p. 182-184.

¹⁰³ Entré à l'abbaye de Sainte-Melanie de Rennes, Lobineau fut associé à l'équipe chargée de rédiger une nouvelle histoire de Bretagne, qu'il rédigea seul à partir de 1696 et qu'il publia en 1707 : Guy-Alexis Lobineau, *Histoire de Bretagne, composée sur les titres et les auteurs originaux, par Dom Gui-Alexis Lobineau*, Paris, L. Guérin, 1707, 2 vol.

¹⁰⁴ Vertot, *Traité historique de la mouvance de la Bretagne, dans lequel on justifie que cette province, dès le commencement de la monarchie, a toujours relevé, ou immédiatement ou en arriere-fief de la couronne de France. Pour servir de réponse à ce qu'en a écrit le R.P. Lobineau, dans son Histoire moderne de Bretagne*, Paris, Pierre Cot, 1710, iv-369-iii p.

le contrôle de l'Espagne. Le récit du succès d'une conjuration tournée contre l'Espagne – il s'agit en effet du seul texte du corpus évoquant une conjuration non seulement menée à son terme, mais débouchant sur un gouvernement reconnu comme légitime – était propre à illustrer la faiblesse de l'ennemi et à flatter les ambitions impérialistes de la France. Et ce, d'autant plus que les événements rapportés prennent place dans un contexte de crise pour l'Espagne qui voit également se soulever la Catalogne à partir de 1640 (un autre texte que nous avons évoqué en fait d'ailleurs le lieu d'une conjuration à portée politique similaire, *La Conjuration de la donna Hyppolite d'Arragon*) ; Vertot ne manque pas en ce sens de souligner l'implication française dans cette province voisine du Portugal ; il charge Pinto, intendant des domaines de Bragance et confident du duc de Bragance, de relayer l'offre de l'amitié française en évoquant le parallèle des deux soulèvements en faisant envisager au duc

l'alliance & la protection qu'il pouvoit esperer des Princes de l'Europe, ennemis naturels de la Maison d'Autriche ; que la Hollande & la Catalogne luy apprennoient ce qu'il devoit attendre d'un grand Ministre, dont le genie sublime & élevé sembloit n'estre appliqué qu'à la ruine de la Maison d'Autriche¹⁰⁵.

Plane ainsi sur le texte l'ombre de Richelieu naguère instigateur implacable de cette politique anti-Habsbourg poursuivie par ses successeurs. En outre, l'ouvrage est judicieusement dédié « À madame la Dauphine », Marie Anne Christine de Bavière qui, ayant épousé le fils de Louis XIV, promettait d'être un jour reine de France. Le deuxième fils de cette dernière, le duc d'Anjou, était d'ailleurs, au moment où Vertot publie son ouvrage, candidat potentiel à la succession de Charles II, roi d'Espagne qui n'avait pas d'héritiers directs. Or l'histoire d'une révolte débouchant sur l'indépendance de toute une province du royaume espagnol pouvait se lire *mutatis mutandis* comme une allégorie du bien-fondé des prétentions françaises sur l'héritage contesté par les Habsbourgs, et ce d'autant plus que le récit de la conjuration elle-même est précédé d'un « avertissement » tournant précisément autour d'une question de succession assez semblable et tâchant d'établir le « droit de la maison de Bragance à la Couronne de Portugal »¹⁰⁶. Voici la liste des candidats à la succession de Portugal dressée par Vertot :

Dom Sebastien Roy de Portugal qui perit malheureusement en Afrique dans la Bataille d'Arzille, ne laissa point d'enfans. Le Cardinal Dom Henry son grand-oncle luy succeda à la Couronne, & n'ayant régné que seize mois, on vit paroistre après sa mort plusieurs Princes & plusieurs Princesses qui pretendoient à la Couronne. Catherine Duchesse de Bragance, Philippe II. Roy d'Espagne, le Duc de Parme, le Duc de Savoye, & Dom Antoine Grand-Prieur de Crato, sortoient tous du Roy Dom Emmanuel pere du Cardinal Roy, mais dans de differens degrez. Il n'y avoit que la Duchesse de

¹⁰⁵ Vertot, *Histoire de la conjuration de Portugal en 1640*, Paris, Veuve E. Martin, 1689, p. 71-71.

¹⁰⁶ Vertot, « Avertissement », *Histoire de la conjuration de Portugal en 1640*, Paris, Veuve E. Martin, 1689, np. viii.

Bragance & le Roy d'Espagne qui se trouvaient dans le mesme degré, & le plus proche de la Couronne¹⁰⁷.

Question de succession compliquée donc, et pour laquelle restent seuls en lice, finalement, deux compétiteurs ayant le même degré de parenté par rapport au feu roi, mais dont l'un est plus puissant que l'autre... Cette situation, bien entendu, pouvait rappeler la rivalité qui existait au moment de la publication du texte entre Philippe d'Anjou, petit-neveu de Charles II et Charles de Habsbourg, futur empereur, les forces des deux partis en présence étant déséquilibrées en raison de la puissante Ligue d'Augsbourg. C'est précisément en raison d'un tel déséquilibre que, dans l'histoire du Portugal, la couronne échoit finalement à celui qui paraît plus éloigné du trône en terme de droit de succession, au détriment de la duchesse de Bragance qui « auroit été reconnue pour Reine de Portugal, du consentement de tout le Royaume, si elle avoit eu les forces nécessaires pour soutenir ses legitimes pretentions »¹⁰⁸. Cet « avertissement » liminaire et l'espèce de prologue qui introduit le récit de la conjuration permettent donc d'établir la thèse de Vertot, sans doute évocatrice pour ses contemporains, selon laquelle la conjuration est une guerre juste et légitime, d'où vient d'ailleurs le caractère extraordinaire des événements rapportés, tant il est vrai qu'on « n'a peut-estre jamais vû dans l'Histoire d'autre Conjuration, qu'on puisse nommer juste »¹⁰⁹. En outre, le travail effectué par Vertot en vue d'une réédition étoffée de l'ouvrage semble accentuer encore cette interprétation discrètement suggérée au lecteur au moyen d'une superposition des strates temporelles, puisque l'historien rappelle l'origine supposément « française » – c'est-à-dire capétienne – de la dynastie Aviz qui s'éteint avec Dom Sébastien en donnant lieu au conflit hispano-portugais¹¹⁰. Après avoir ainsi brièvement évoqué le fléchage politique de *La Conjuration de Portugal en 1640*, il convient d'en rappeler brièvement le contenu historique que l'on mettra en regard du savoir historique d'alors et d'aujourd'hui.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. viii-x.

¹⁰⁸ *Ibid.*, np. xiii-xiv.

¹⁰⁹ *Ibid.*, np. i-ii.

¹¹⁰ « On verra dans cet ouvrage un prince qu'on croit du sang de nos rois, & sorti d'un petit-fils de Hugues Capet, signaler son zèle & son courage contre les Maures, les chasser d'une partie du Portugal, se faire de ses conquêtes un état souverain, & devenir la tige de la maison royale qui règne aujourd'hui si glorieusement » (Vertot, « Préface », *Histoire des révolutions de Portugal*, *op. cit.*, p. ix). Plus loin, l'auteur rappelle le rôle d'Henri de Bourgogne dans la libération du Portugal : « Henri, comte de Bourgogne, et issu de Robert, roi de France, les chassa du Portugal vers le commencement du douzième siècle. Ce prince, animé du même zèle qui forma en ces tems-là tant de croisades, était passé en Espagne dans le dessein d'y signaler son courage contre les infidèles. Il fit ses premières armes sous le commandement de Rodrigue de Bivar, ce capitaine si célèbre sous le nom du Cid. Il se distingua, dans ces guerres de religion, par une valeur extraordinaire. Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, lui confia depuis le commandement de ses armées. On prétend que le prince français défit les Maures en dix-sept batailles rangées, et qu'il les chassa de cette partie du Portugal qui est vers le nord. Le roi de Castille, pour attacher à sa fortune un si grand capitaine, lui donna en mariage une des princesses ses filles, appelée Thérèse, et ses propres conquêtes pour dot et pour récompense. [...] Henri en forma une souveraineté considérable ; et sans être roi, et sans en avoir pris le titre, il jeta les fondemens du royaume de Portugal » (Vertot, *Histoire des révolutions de Portugal*, *op. cit.*, p. 4-6).

Comparés à la plupart des conjurations dont nous avons parlé, les événements liés à la restauration portugaise de 1640 sont bien mieux connus et ne présentent pas cette espèce de mystère historique qui demeure attaché encore aujourd'hui aux agissements de Wallenstein ou aux intrigues espagnoles contre Venise par exemple¹¹¹. Épisode majeur de l'histoire du pays, commenté par les témoins, les Gazettes, les historiens des deux partis et du reste de l'Europe, la conspiration du duc de Bragance ne conserve guère de zone d'ombre. Vertot ironise d'ailleurs sur les préfaces généralement mystérieuses que tout historien de ce type d'événement un peu secret et ténébreux se croit tenu de donner :

Pour les Memoires dont je me suis servi, dit-il, ce ne sont ni manuscrits rares, ni originaux précieux, qui m'ayent été communiquez par des Personnes qui ayent exigé de moy de ne les point citer : ce sont des livres assez communs, & quelques-uns même assez mal écrits ; mais qui m'ont paru avoir un caractere d'exactitude & de fidelité¹¹².

De fait, Vertot puise aux relations du *Mercure français*, aux histoires fameuses des Portugais Luis de Menezes¹¹³ et Francisco de Macedo¹¹⁴, ainsi qu'à deux ouvrages plus tardifs mais non moins diffusés de Vittorio Siri¹¹⁵ et de Gaetano Passarelli¹¹⁶. Il en résulte certes un parti pris anti-espagnol renforcé, mais le croisement de toutes ces sources permet à Vertot de dérouler un récit bien informé que les historiens d'aujourd'hui ne pourraient guère prendre en défaut. Après avoir ainsi rappelé les hauts faits de Dom Sébastien qui porta ses conquêtes jusqu'en Afrique du Nord, mais y mourut mystérieusement, générant une crise de succession dont les Espagnols tirèrent parti pour établir leur domination illégitime et « tyrannique », Vertot explique le fonctionnement du gouvernement de la province partagée entre le « vice-roi », Marguerite de Savoie, duchesse de Mantoue, toute acquise à l'Espagne et son secrétaire d'État, Vasconcellos, créature du comte-duc d'Olivarès qui applique d'une main de fer la politique espagnole, notamment en matière fiscale. Écartés du gouvernement de la province, la plupart des aristocrates portugais vivent repliés sur leurs terres. Tel est le cas,

¹¹¹ On trouvera des informations précises et une bibliographie détaillée dans les ouvrages suivants, qui font autorité dans l'historiographie moderne portugaise en langue française : Christian Hermann et Jacques Marcadé, *La Péninsule ibérique au XVII^e siècle*, Paris, SEDES, 1989, 348 p., Jean-Frédéric Schaub, *Le Portugal au temps du comte-duc d'Olivares (1621-1640) : le conflit de juridictions comme exercice de la politique*, Madrid, Casa de Velázquez, 2001, 521 p. et A. H. de Oliveira Marques, *Histoire du Portugal et de son empire colonial, des origines à l'indépendance*, trad. du portugais par Marie-Hélène Baudrillart, préface de Mário Soares et postface de Jean-Michel Massa, Paris, Karthala, « Hommes et Sociétés », 1998, 611 p.

¹¹² Vertot, « Avertissement », *Histoire de la conjuration de Portugal*, op. cit., np. iv-v.

¹¹³ Luis de Menezes, *Historia de Portugal restaurado, offerecida ao serenissimo principe Dom Pedro, nosso senhor, escrita por Dom Luis de Menezes, conde da Ericeyra*, Lisbonne, J. Galvão, 1679, 2 vol.

¹¹⁴ Francisco de São Agostinho Macedo, *Panegyrico apologetico por la desagrvia da Lusitania de la servitud injusta, del tyranico yugo y de la insoportable tirania de Castilla, con el derecho, virtud y cuydado de Don Juan IV año sessenta de su captividad*, Lisbonne, L. de Queiros, 1641, in-4°, 46 p.

¹¹⁵ Vittorio Siri, *Memorie recondite, dall'anno 1601 fino al a 1640, di Vitorio Siri*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, in-4°, 1677-1679, 8 vol.

notamment, du duc de Bragançe, que les Portugais qui murmurent contre la tyrannie espagnole regardent comme l'héritier du trône, car descendant du premier duc de Bragançe qui fut un fils bâtard de Jean I^{er}, fondateur de la dynastie Aviz et lui-même bâtard de Pierre I^{er}, huitième roi de Portugal. Malgré la double bâtardise qui le rattachait de façon lâche à la couronne portugaise et sa propre inclination pacifique, le duc de Bragançe est projeté sur le devant de la scène par l'intriguant et rusé Pinto Ribeiro, l'intendant de ses domaines, chargé par la noblesse portugaise de s'assurer de son maître. L'essentiel des conjurés qui menèrent en effet l'entreprise au profit du duc de Bragançe consistait dans l'aristocratie privée d'emploi depuis la domination espagnole ; au premier rang de ces notables, on comptait Dom Miguel d'Almeida, Dom Antoine d'Almada, le grand veneur Mello, le grand chambellan Dom Rodrigo de Saa, tous aiguillonnés par l'archevêque de Lisbonne profondément anti-espagnol. Le plan de l'exécution comprend toutes les étapes classiques en la matière : il s'agit de faire mourir Vasconcellos, de s'assurer de la vice-reine, à la faveur d'un soulèvement nocturne où l'on assiègerait le palais à Lisbonne, avant de proclamer le duc de Bragançe roi de Portugal et d'exciter le peuple de la capitale à faire périr tout opposant. Après quelques événements qui font craindre l'échec de l'entreprise – l'existence d'un délateur, la sortie nocturne de Vasconcellos –, les conjurés mènent à bien leur projet, avec une certaine économie de sang versé et de destruction occasionnée si l'on compare le soulèvement de 1640 aux autres événements évoqués par notre corpus.

C'est que, de fait, l'*Histoire de la conjuration de Portugal en 1640* évoque des événements qui semblent bien différents de ceux auxquels nous nous sommes habitués en présentant les ouvrages de Sarasin, de Retz et de Saint-Réal – au point que notre premier réflexe serait sans doute, avec les historiens d'aujourd'hui, de décrire la conjuration retracée par Vertot comme une restauration dynastique. Si l'emploi du terme *conjuration* était certes justifié alors en vertu de critères définitoires sur lesquels nous reviendrons dans un chapitre consacré à la lexicographie de la révolte, il reste que Vertot lui-même s'est penché sur la légitimité du vocable, et qu'il a fini par lui substituer le terme, plus général, de *révolution*, tout en repensant le cadrage de son livre, qui portera désormais, à partir de 1711, sur l'ensemble de l'histoire du Portugal, incluant tous les changements que connut son gouvernement depuis sa fondation jusqu'aux troubles liés à la succession de Jean IV. Mais ce changement de titre validait aussi le succès d'une mode littéraire, voire d'un type d'historiographie ou même d'une conception du temps historique qu'a naguère étudié Jean Marie

¹¹⁶ Gaetano Passarelli, *Bellum lusitanum ejusque regni separatio a regno castellensi, cum abrogatione superadjecta Alphonsi, regis Lusitani, authore R. P. D. Cajetano Passarello*, Lyon, J. Posuel et C. Rigaud, 1684, 532 p.

Goulemot notamment¹¹⁷. En laissant de côté, pour le moment, l'aspect philosophique de cette question, il nous semble surtout que ce changement est révélateur quant au type d'écriture pratiquée par Vertot et au public qu'il visait. Lorsque, en 1689, l'abbé prend la plume, ce n'est pas seulement avec les intentions politiques que nous lui avons reconnues, ni uniquement pour recevoir l'approbation des savants avec qui il se liera après ce premier succès : poussé sans doute par l'excellent accueil réservé aux ouvrages de Retz et de Saint-Réal fraîchement publiés, Vertot était surtout à l'affût d'un sujet intrigant qui, par sa nouveauté, pourrait piquer la curiosité de ses contemporains et se débiter avantageusement en librairie. L'originalité, la « nouveauté », voilà précisément le mérite qu'il attribue à son ouvrage dans l'avertissement de l'édition de 1689 :

J'ay à dire en sa faveur, que c'est la premiere fois que [l'histoire de cette conjuration] a paru en nôtre Langue dans une juste étenduë, & comme un morceau détaché du corps de l'Histoire générale ; & je voudrois bien par là luy procurer quelque petit air de nouveauté que l'on demande à tous les livres, & que l'on a raison de demander¹¹⁸.

Cette combinaison d'une mode et d'un désir de plaire par la nouveauté esquisse donc un autre visage de Vertot, qui semble plus soucieux de la société des salons et des honnêtes gens que ne le laisseraient penser ses fréquentations ultérieures. En outre, la manière dont il avoue concevoir son travail d'historien l'éloigne radicalement de l'érudition académique ou mauriste, pour le rattacher davantage à une veine à la fois sceptique et mondaine de l'historiographie telle que pouvait la concevoir un Mézeray, un Dupleix ou un Saint-Réal. En ce sens, Vertot va plus loin que le *topos* d'humilité lorsqu'il reconnaît que certains secrets de l'affaire de 1640 ont pu lui échapper : « il se peut fort bien, dit-il, que je n'aye pas esté assez exactement informé de tous les ressorts secrets de cette grande affaire : mais s'ils sont si secrets, ils en sont d'autant plus suspects ; & des motifs qu'on ne devine point, sont souvent du nombre de ceux qu'on ne doit point deviner »¹¹⁹. Cette étrange façon de se dédouaner d'un manque occasionnel d'information est accompagnée d'un non moins étonnant aveu de l'utilisation, certes raisonnée mais inventive, de la *dispositio* dans la narration de la conjuration : Vertot, il est vrai, a bien lu tous les historiens qui se pouvaient trouver facilement, mais ce n'est pas la quête de la source authentique qui prime ; Vertot semble davantage préoccupé de la logique d'ensemble et de la cohésion de la trame narrative : « de tout cela, dit-il, avec un peu de meditation, pour accorder & lier les faits entre eux, j'ay formé ce petit Ouvrage »¹²⁰. De fait, la vérité en soi n'est pas ce à quoi il aspire en dernière analyse ; bien au contraire, avoue-t-il ingénument :

¹¹⁷ Jean Marie Goulemot, *Le Règne de l'histoire*, op. cit., en particulier le chapitre IV : « Problèmes de l'historiographie et recherche d'un nouvel objet : l'histoire des révolutions », p. 127-156.

¹¹⁸ Vertot, « Avertissement », *Histoire de la conjuration de Portugal*, op. cit., np. iii-iv.

¹¹⁹ *Ibid.*, np. vi-vii.

ce que je pretends, c'est de raconter la chose non comme elle est arrivée, mais comme je croy qu'elle est arrivée : & ce que j'espere, c'est que les Lecteurs equitables se contenteront de la sçavoir comme un homme qui l'a étudiée assez long-temps, & qui n'a nul interest à louer ou à blasmer, que celui qui naist des choses mesmes qu'il raconte¹²¹.

C'était là, sans doute, trop demander au public savant, mais non pas au public des honnêtes gens qui attendait précisément ce travail de digestion des sources et de disposition dans une narration simple au style agréable¹²². Dans la lignée des historiens mondains – dont Mézeray représente sans doute le meilleur exemple –, Vertot s'est contenté de travailler sur des sources secondaires qu'il pensait digne de foi, sans forcément croiser les témoignages ; il a ôté toute marque d'érudition dans un texte qui évite les renvois marginaux et qui cite fort rarement la source de tel ou tel détail historique ; enfin, il prend soin de dramatiser la narration en jouant sur la disposition du texte et en opérant parfois des raccourcis. Bref, tout est fait pour rendre accessible et séduisante la science historique aux lecteurs mondains, et l'on peut dire pour finir que le choix même de Vertot de se spécialiser dans l'historiographie des révolutions – après celles de Portugal viendront en effet celles de Suède¹²³ et de Rome¹²⁴ – résume sa position d'historien mondain donnant aux événements le tour qui pouvait piquer la curiosité du lecteur par la promesse d'action, de mystère et de nouveauté qu'il contenait.

* *
*

L'HISTOIRE SECRETE DES PLUS FAMEUSES CONSPIRATIONS PAR LE NOBLE.

Un pas supplémentaire du côté de la mondanité et de la fiction littéraire est franchi avec les deux œuvres d'Eustache Le Noble sur lesquelles nous allons nous arrêter à présent. Cette transition subtile vers la fiction nous oblige à souligner, une fois de plus, les nécessaires nuances qu'il nous faut apporter dans la caractérisation générique, politique et esthétique d'un ensemble dont la délimitation s'est d'abord fondée intuitivement sur des critères thématiques. Nul doute en effet que *La conjuration des Pazzi contre les Médicis* ni *Épicaris* ne se donnent comme des nouvelles historiques : plus précisément, le titre de l'ensemble où ces œuvres prennent place les décrit comme

¹²⁰ *Ibid.*, np. vi.

¹²¹ *Ibid.*, np. vii-viii.

¹²² Dans l'« Espître à Madame la Dauphine », placée en tête de *l'Histoire de la conjuration de Portugal*, Vertot reconnaît implicitement que cette quête du naturel est au fondement de son travail stylistique d'historien, à travers la modeste offre d'« un premier Ouvrage, qui n'a peut-estre rien de ces ornemens & de ces graces que vous rencontrez tous les jours dans la lecture des plus excellens livres » (*Ibid.*, np. iii).

¹²³ Vertot, *Histoire des révolutions de Suède, où l'on voit les changemens qui sont arrivez dans ce royaume au sujet de la religion et du gouvernement*, Paris, M. Brunet, 1695.

¹²⁴ Vertot, *Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la République romaine, par M. l'abbé de Vertot*, Paris, F. Barois, 1719, 3 vol. Ce dernier ouvrage connut un grand succès et fut souvent réédité au XVIII^e siècle et jusqu'au début du XIX^e siècle.

des « histoires secrètes », sous-genre de la nouvelle historique alors en vogue et qui jouait de manière plus subtile encore que cette dernière sur la ligne de démarcation ténue entre histoire et fiction. Mais cette plus grande proximité avec l'histoire relève sans doute davantage les libertés prises à son égard. Ainsi, à peine un siècle plus tard, dans son *Essai sur la vie de Sénèque le philosophe*, Diderot, lecteur d'*Épicaris* qu'on publiait alors volontiers parmi les œuvres posthumes de Saint-Réal, se fait critique virulent de leur fausseté historique, les résumant à une masse d'erreur et de rêveries sans fondement, capables de dégoûter même du roman :

L'ingénieur et élégant abbé de S. Réal a nommé Sénèque en plusieurs endroits de ses ouvrages : il y est parlé d'un entretien du philosophe avec la courtisane Epicaris ; de sa présence à une des assemblées des conspirateurs de Pison, et de son projet de monter au trône de l'empire. Mais lorsque l'on cherche la preuve de ces faits dans l'histoire, on trouve que ce sont autant de fictions, et que S. Réal s'est amusé à écrire un roman : or, l'on ne réfute point un roman ; on désireroit seulement qu'un écrivain ne s'affranchît pas de la vérité, au point de défigurer les caractères [...]. Rien ne peut excuser cette altération de la vérité ; et l'on ne peut pas faire un plus coupable abus de ses talents [...] ; ce qui m'inclineroit à croire que le roman historique est un mauvais genre : vous trompez l'ignorant ; vous dégoûtez l'homme instruit ; vous décriez la vérité par la fiction, et la fiction par la vérité¹²⁵.

Ce jugement sévère de Diderot met donc en évidence une esthétique radicalement différente de celle que nous avons rencontrée, notamment, chez Sarasin ou Vertot, dont le projet de mettre l'histoire à la portée du public mondain était plus sérieusement assis sur l'érudition. Ne pouvant guère être rangés parmi l'historiographie « sérieuse », ne cherchant pas même, comme chez Retz ou Saint-Réal, à réécrire l'histoire dans le but de suggérer une lecture moraliste des événements, les textes de *Le Noble* nous confrontent à un type d'écriture que nous n'avons pas encore rencontré et où semble primer le plaisir de la fiction. Il convient néanmoins d'affiner cette approche sommaire et, pour ce faire, nous procéderons en trois étapes en nous attachant d'abord à la place des deux textes dans la production de *Le Noble*, puis à la manière dont il décrit sa propre entreprise historiographique ; à la lumière de ces considérations, nous reviendrons enfin sur les spécificités de son écriture.

Le principe directeur de notre première approche pourrait alors consister à se demander, comme naguère Philippe Hourcade, pourquoi et comment *Le Noble*, « nourri d'érudition gallicane et humaniste, ancien haut magistrat, a pu se mettre au roman »¹²⁶. Et, en réalité, ce ne fut pas seulement le roman : « il étoit Poète, Orateur, Historien, Philosophe, Jurisconsulte, enfin que n'étoit-il pas ? » dira encore, en 1742, Piganiol de la Force se promenant entre les tombes du cimetière

¹²⁵ Denis Diderot, *Essai sur la vie de Sénèque le philosophe, sur ses écrits et sur les règnes de Claude et de Néron*, Paris, Chez les frères de Bure, 1779, p. 486-487, cité par Philippe Hourcade, *Entre Pic et Rétif, Eustache Le Noble (1643-1711)*, Paris, Aux Amateurs de Livres, 604 p., p.21.

¹²⁶ Philippe Hourcade, « Eustache Le Noble, ou le romancier de passage », *Littératures classiques*, n°15 (1991), p. 291-292.

Saint-Séverin¹²⁷. Or le caractère extrêmement morcelé de l'œuvre polygraphique de Le Noble semble faire écho à l'éparpillement d'une vie touffue dont la chronique se tient, comme l'écrit Philippe Hourcade, « à la limite de l'illisibilité », et dont le tableau d'ensemble, s'il en est un, n'évoque rien moins qu'un destin¹²⁸. En outre, les démêlés de Le Noble avec la justice, sa réputation d'espion pour Louis XIV, son caractère excessif et hautain contribuent encore à accentuer l'aspect intrigant et inquiétant du personnage. Ce que nous savons de la première partie de son existence avant qu'il ne sombre dans une sorte de clandestinité permet pourtant de se faire une idée assez précise de son milieu et des valeurs qu'il partageait. Issu d'une famille de petite noblesse franc-comtoise établie à Troyes au XV^e siècle et qui avait dû, plus récemment, son élévation parce que les aïeux de Le Noble avait eu le bonheur d'opter pour le camp royal pendant les guerres de religion, le jeune Eustache reçoit une éducation soignée au collège troyen des Oratoriens, puis à celui de Navarre, et se forme à la science du barreau dans l'idée de succéder à son père, lieutenant général au siège et présidial de Troyes, et que Richelieu avait fait conseiller d'État pour sa complaisance dans le rétablissement des Jésuites dans la ville. Le Noble ne succèdera pourtant pas à son père : un riche mariage, en 1668, lui permet d'acquérir la charge plus prestigieuse encore de procureur général au parlement de Metz. Mais les rapports ne sont pas bons entre le procureur général et le parlement : à la suite d'une série d'accrochages et de partialité dans certaines affaires, notamment parce que Le Noble sert Fouquet contre Georges Cloche, lieutenant-général au bailliage de Mouzon, accusé de concussion, Le Noble est une première fois interdit de fonction en 1679. Rétabli l'année suivante, Le Noble doit bientôt renoncer à sa charge : pour échapper à l'ordre de restitution de sa dot, que sa femme avait obtenu avec la séparation de biens, et pour contrecarrer le décret de saisie et de prise de corps obtenu par ses créanciers, Le Noble avait fait rédiger des faux, qui le conduisent à la Bastille en 1683. Pour tenter de rentrer en grâce et peut-être retrouver quelque emploi au service du roi, Le Noble rédige, au sortir de prison, la *Relation de l'Etat de Gennevilliers*, contre laquelle la France préparait

¹²⁷ Piganiol de la Force, *Description de Paris*, Paris, Théodore Legras, 1742, p. 440, cité par Philippe Hourcade, *Entre Pic et Rétif, Eustache Le Noble (1643-1711)*, op. cit., p. 21.

¹²⁸ Voir *Ibid.*, p. 30. Dans la foulée d'Henri-Jean Martin (qui s'est attaché à l'aspect pamphlétaire de Le Noble), de Marie-Martine Bernard (qui a étudié ses romans et nouvelles) et de Jean-Pierre Collinet (qui s'est penché sur sa contribution aux publications périodiques de l'époque), Philippe Hourcade a consacré de nombreux articles et sa thèse de doctorat aux divers aspects de la polygraphie de Le Noble. Ses travaux, auxquels nous renverrons souvent, constituent une source d'information privilégiée sur *La Conjuration des Pazzi contre les Médicis* et *Épicaris*. Nous renvoyons également à Henri-Jean Martin, *Un Polémiste sous Louis XIV, Eustache Le Noble (1643-1711)*, Paris, Thèse de l'École des Chartes, 1946, 2 vol. ; Marie-Martine Bernard, *Eustache Le Noble conteur galant*, thèse de 3^e cycle, Université de Paris X-Nanterre, 2 vol., 1979 ; et à l'entrée « Le Noble » (rédigée par Jean-Pierre Collinet), du *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, dir. Jean Sgard, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1976, p. 236-238.

une expédition navale¹²⁹, puis, l'année de la révocation de l'Édit de Nantes, un *Charenton, ou L'Hérésie détruite* qui chante les louanges de l'unité de foi supposément retrouvée¹³⁰. Dans le même esprit encomiastique et dans la même veine satyrique, Le Noble récidive en 1689, lors du couronnement de Guillaume III à Westminster, avec le *Couronnement de Guillemot* et le *Festin de Guillemot*, qui, avec le *Songe de Pasquin* paru l'année précédente, forment les premières d'une série ininterrompue de pasquinades ressuscitant les personnages arlequinesques de Pasquin et Marforio dans des dialogues sur l'actualité politique du temps¹³¹ : à défaut de le remettre en grâce, ces œuvres assurèrent à Le Noble un succès passager et lui donnèrent les moyens de subsister dans la capitale. Pourtant, l'on peut dire, avec l'auteur des *Causes célèbres et intéressantes*, qu'après l'affaire des faux et son embastillement, Le Noble « traîna le reste de sa vie dans la misère, l'affliction et le dégoût »¹³². Ainsi, son loyalisme monarchique, qu'il devait à sa formation, qu'il avait trouvé sous une forme exacerbée dans sa famille et son milieu, et qu'il conservait même après s'être démis de sa charge, avait donné naissance à une série d'œuvres flattant la politique impérialiste de Louis XIV au déclin de son règne, mais n'avait pas permis à leur auteur de pouvoir prétendre à quelque reconnaissance de la part du pouvoir (sinon lorsque le roi chercha, en 1703, à « pensionner » Le Noble comme indicateur pour dénoncer les écrits censurés qui circulaient clandestinement à Paris). Parallèlement à ces œuvres outrancièrement partisans, Le Noble dut également, pour survivre, flatter les goûts du public le plus susceptible d'acheter ses textes en se lançant dans l'écriture d'une série de nouvelles historiques dans la dernière décennie du dix-septième siècle : c'est dans ce cadre qu'après *Ildegerte, Reyne de Norwége, Abra-Mulé ou L'Histoire du détronement de Mahomet IV, La Fausse comtesse d'Isamberg* et *Mylord Courtenay, ou Histoire secrète des premières amours d'Elisabeth d'Angleterre*¹³³ sont publiés *La Conjuration des Pazzi contre les Médicis* et *Épicaris*.

¹²⁹ Eustache Le Noble, *Relation de l'état de Gennes, et le traité par lequel les Génois se sont donnez à Charles VI et à ses successeurs, rois de France*, par M. Le Noble, Paris, C. de Sercy, 1685, 220 p.

¹³⁰ Eustache Le Noble, *Charanton, ou L'Hérésie détruite, poème héroïque*, par Mr Le Noble, Paris, E. Michallet, 1686, 69 p.

¹³¹ *Le Songe de Pasquin, ou le Bal de l'Europe, second dialogue sur les affaires du temps Jouxte la copie imprimée à Londres*, chez J. Benn, 1689, 46 p. ; *Le Couronnement de Guillemot et de Guillemette, avec le sermon du grand docteur Burnet, troisième dialogue entre Pasquin et Marforio sur les affaires du temps, Jouxte la copie imprimée à Londres*, chez J. Benn, 1689, 46 p. ; *Le Festin de Guillemot, 4^e dialogue de Pasquin et de Marforio, Jouxte la copie imprimée à Londres*, chez J. Benn, 1689, 41 p.

¹³² Gayot de Pitaval, *Causes célèbres et intéressantes, avec les jugements qui les ont décidées. Recueillis par M***, avocat au Parlement*, Paris, Théodore Le Gras, 1734, t. III, p. 287, cité par Philippe Hourcade, *Entre Pic et Rétif, Eustache Le Noble (1643-1711)*, op. cit., p. 94.

¹³³ *Ildegerte, reyne de Norwége, ou L'Amour magnanime. Première nouvelle historique*, Paris, Guillaume de Luyne, 1694, 124 - 120 p. ; *Zulima, ou L'Amour pur, seconde nouvelle historique*, par M. Le Noble, Paris, Guillaume de Luyne, 1694, 288 p. ; *Abra-Mulé ou L'Histoire du détronement de Mahomet IV. Troisième Nouvelle Historique*, Paris, Martin et George Jouvenel, 1696, 168-151 p. ; *La Fausse comtesse d'Isamberg. Seconde Nouvelle divertissante*, Paris, Martin et George Jouvenel, 1697, 340 p. ; *Mylord Courtenay, ou Histoire secrète des premières amours d'Elisabeth d'Angleterre*, Paris, Michel Brunet, 1697, 118 - 119 p.

Comme l'indiquent les divers sous-titres accolés à ces œuvres – tantôt « nouvelle historique », tantôt « nouvelle divertissante » ou « histoire secrète » –, la manière dont Le Noble envisage et nomme cette partie de sa production littéraire n'est pas univoque et il n'est pas même certain que l'on puisse en faire un tout cohérent. Reste que les œuvres qui se succèdent dans cette période semblent se rattacher à une pratique commune qui consiste à faire du matériau historique, ailleurs pris pour fin en soi ou comme prétexte à discours politiques, un substrat pour l'élaboration fictionnelle où priment la recherche stylistique, les effets narratifs, la thématique passionnelle s'épaulant pour procurer au lecteur un divertissement sans aucune prétention savante. Si l'on peut dire ainsi que l'*Histoire de l'établissement de la république de Hollande ou sa révolte* publiée en 1689 est radicalement différente de l'*Histoire secrète des premières amours d'Elisabeth d'Angleterre* – autant que peuvent l'être un essai d'interprétation politique de l'histoire et de l'histoire romancée souvent de façon extravagante –, il n'est pourtant pas si aisé de situer les deux récits de conjuration entre ces extrêmes. En s'en tenant aux déclarations de l'auteur, il semble que l'*Histoire secrète des plus fameuses conspirations* soit une entreprise bâtarde à mi-chemin entre les deux types d'écriture que nous venons de mettre en balance. Certes, Le Noble a sans doute voulu se situer dans la veine des « nouvelles divertissantes » ; le choix même du titre général d'une série qu'il annonce dès la parution de *La conjuration des Pazzi* semble en témoigner : l'*Histoire secrète des plus fameuses conspirations* mobilise d'emblée à la fois l'aspect intrigant de quelques faits obscurs de l'histoire, propre à piquer la curiosité du lecteur à la seule lecture du titre, et le genre même de « l'histoire secrète », qui laissait entendre que des informations nouvelles seraient révélées au sujet des faits les « plus fameux » ; tout cela fonctionnait donc comme autant de hameçons pour attirer un client facile et avide d'intrigue et de sensationnel. En ce sens, Le Noble comble une attente d'un certain lectorat ; il déclare lui-même, dans sa préface à l'ensemble du cycle, avoir « choisi dans les grands Auteurs, les intrigues secrètes des plus fameuses conjurations » et les avoir « réduites en petites Histoires particulières » pour donner au lecteur « le plaisir des événemens singuliers mêlez d'intrigues de cœur »¹³⁴. Pourtant, le lecteur qui ne cherche que le piquant d'un romanesque de plus ou moins bon aloi se heurte rapidement à un projet, semble-t-il, autrement plus relevé : en effet, l'aspect politique du matériau historique de base est bien davantage souligné ici que dans *Mylord Courtenay* ou *La Fausse Comtesse d'Isamberg*. De fait, Le Noble souhaite ajouter une profondeur supplémentaire au romanesque attendu de l'histoire secrète : « je n'ay pas moins composées [ces histoires], écrit-il, pour l'instruction des politiques que pour le plaisir de ceux qui ne cherchent que

¹³⁴ Le Noble, « Préface », *La Conjuración des Pazzi*, *op. cit.*, np.

l'agrément de l'aventure »¹³⁵. On dira qu'il s'agit là de déclarations liminaires tout à fait topiques dont maints romanciers et nouvellistes ont usé et abusé en préface. La chose n'est pas niable, mais Le Noble donne néanmoins au projet d'instruire son lecteur un aspect inattendu lorsqu'il déroule devant lui un ambitieux programme éditorial.

En effet, Le Noble projette de donner au lecteur trois histoires qu'il rangerait sous le titre générique déjà évoqué : celle de la conjuration des Pazzi contre les Médicis, de Pison contre Néron et de Brutus contre César. Or, ce recueil n'est pas le fruit d'un pur caprice thématique, il est mûrement composé en référence à la théorie machiavélienne des conjurations et, plus précisément, des causes de leur échec. Figurant parmi les rares écrivains classiques qui se réfèrent à Machiavel en l'ayant lu et en le citant précisément, Le Noble reprend en effet la tripartition proposée par le Florentin au troisième livre des *Discours sur la première décade de Tite-Live*, dans un chapitre consacré aux conspirations. Après avoir distingué entre les conjurations contre un état et les conjurations contre un prince, Machiavel, parlant de la seconde catégorie d'événements, écrit en effet qu'« il y a trois moments, trois dangers dans les conspirations : avant l'exécution, pendant et après. C'est pourquoi peu d'entre elles réussissent, vu l'impossibilité de les franchir tous les trois heureusement »¹³⁶. Machiavel s'appuie d'ailleurs sur une série d'*exempla* tirés de l'histoire antique ou moderne pour illustrer et commenter les moments périlleux pour les conjurateurs : parmi ces exemples figurent précisément la conspiration de Pison contre Néron¹³⁷, celle des Pazzi contre les Médicis¹³⁸, enfin celle de Brutus contre César¹³⁹, celles-ci permettant d'illustrer respectivement

¹³⁵ *Loc. cit.*

¹³⁶ Machiavel, « Des conspirations », *Discours sur la première décade de Tite-Live* [1532, rédigés de 1512 à 1519], *Œuvres complètes*, trad. par Edmond Barincou, introduction de Jean Giono, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1952, t. III, ch. 6, p. 621-622.

¹³⁷ La conspiration de Pison est évoquée par Machiavel pour démontrer l'absolue nécessité de ne confier qu'au plus petit nombre de personnes possible le projet de la conjuration avant le moment du passage à l'acte ; cet exemple se prête à deux types de considérations, que Machiavel enchaîne de manière habile. En utilisant le conditionnel – l'irréel – passé, Machiavel entend prouver son argument à l'aide d'un fait qui n'a pas eu lieu : en effet, Pison avait eu l'idée d'inviter tous ses amis à un grand banquet auquel aurait été convié Néron : au moment où ce dernier aurait été entouré d'ennemis cachés prêts à l'abattre, Pison aurait révélé son plan d'action et presser ses convives de l'exécuter. Or, comme on sait, ce plan d'action ne fut pas retenu par Pison car jugé trop contraire aux lois sacrées de l'hospitalité ; la conspiration fut reportée à plus tard, et, dans l'intervalle, Épicharis tâcha d'engager le commandant d'un bateau de la flotte impériale, sans toutefois nommer les conjurés : ce dernier développement est utilisé par Machiavel pour montrer les dangers qu'il y a à laisser une trace écrite du complot, mais aussi la facilité avec laquelle l'on peut discréditer le délateur lorsqu'il est seul. D'où la nécessité de se confier le moins possible et de ne le faire que le plus tard possible dans la chronologie de la conjuration.

¹³⁸ Comme la conjuration de Pison, la conjuration des Pazzi offre une exemplarité à double niveau : d'une part, elle illustre le fait qu'un événement soudain venant tout bouleverser à la dernière minute est souvent fatal au complot, témoin cet empêchement de Julien de Médicis qui fait savoir le matin du jour prévu pour son assassinat qu'il ne pourrait pas se rendre au dîner où les conjurés pensaient lui donner la mort : la nouvelle s'en répand au moment où l'on s'apprête à célébrer la messe, qui représente la dernière occasion pour les conjurés de frapper les Médicis ensemble : il est donc décidé d'avancer la conjuration, mais les volontaires venant à manquer à cause du sacrilège qu'il y a à tuer un homme dans une église, les conjurés, mal préparés, se font bientôt massacrer. L'exemple des Pazzi permet aussi à Machiavel d'introduire un autre type de considération sur les dangers qui menacent les conjurés au moment même de l'exécution :

l'échec avant, pendant et après le passage à l'acte. Or Le Noble reprend précisément la tripartition machiavélienne illustrée par les exemples que le polygraphe considère comme les plus probants :

je vais doner [aux lecteurs], dit-il, trois Histoires importantes, dont l'une qui est la fameuse conspiration des Pazzi contre les Médicis a manqué dans le moment de son exécution, la seconde sera celle de Pison contre Néron qui a manqué avant que d'estre exécutée, & l'autre sera celle de Brutus contre le grand Jule Cesar qui manqua après son exécution¹⁴⁰.

Dans sa fidélité à Machiavel, Le Noble entend donc illustrer une thèse ou une série de considérations liées à la théorie politique. Ce postulat théorique qui forme la clef de voûte cachée de l'architecture du recueil des conjurations dépasse donc les attentes élémentaires du public friand d'histoires romanesques et galantes que nous avons évoquées plus haut.

En outre, l'aspect théorique qui se profile à l'horizon du recueil est encore confirmé par un certain nombre de faits. On peut remarquer tout d'abord le sens des choix opérés par Le Noble. Ce dernier fait un tri parmi les nombreux exemples convoqués par Machiavel dans son chapitre sur les conjurations, pour ne retenir finalement que trois exemples non seulement parce qu'il s'agit des plus connus de son public – sans doute peu renseigné sur les conjurés du bas empire tel que Macrin ou de l'Italie médiévale et renaissante comme Giovanandrea di Lampognano ou les conjuré de Forli –, mais aussi parce que ces exemples connus de tous et qui ne réclamaient pas d'apport érudit se prêtaient plus facilement à être traités comme une sorte d'épure historique pouvant illustrer un système, une thèse sur les conjurations. Ce premier trait souligne le fondement théorique du recueil, que Le Noble a encore renforcé en multipliant les parallélismes entre les trois histoires qu'il donne au lecteur. Loin d'être une collection de varia historique vaguement liés par une thématique, loin de se contenter d'illustrer un propos sur les conjurations, les textes sont liés entre eux par des affinités secrètes qui renvoient à une démonstration morale. Dans la préface d'*Épicaris*, Le Noble affirme ainsi que cette conjuration « sera suivie de celle de Brutus contre Cezar pour opposer la vertu au vice, & le vray courage Romain sous ce grand Homme à la lâcheté des Courtisans de Neron ; comme celle des Pazzi contre les Medicis renfermoit toute la ruse & la délicatesse Italienne »¹⁴¹. Il existe donc un jeu d'échos entre les textes du recueil, qui dépasse même la leçon politique pour projeter le lecteur dans le domaine d'une morale elle-même transhistorique et potentiellement détachable de l'histoire narrée, ce en quoi l'on reconnaît une des fonctions de l'*exemplum*. C'est peut-être vers

« la majesté prestigieuse qui émane de la personne des princes » est en effet capable de faire vaciller les plus fermes résolutions. Ainsi, Antoine de Volterre, ou pour se donner courage, ou inconsciemment pour mettre en garde Laurent de Médicis, lâche au moment de le frapper ce cri qui sauva le tyran : « Ah, traître ! ».

¹³⁹ César offre en effet un exemple parfait de conjuration ayant échoué alors même que la cible est atteinte : certes, César tombe sous les coups de Brutus et de ses complices, mais le peuple, dont l'affection pour César était grande, obtint que les conjurés soient bannis ; tous finirent misérablement sans pouvoir jouir des fruits du tyrannicide.

¹⁴⁰ Le Noble, « Préface », *La Conjuration des Pazzi*, *op. cit.*, np.

¹⁴¹ Le Noble, « Préface », *Épicaris*, *op. cit.*, np.

cette morale que pointe finalement le traité qui devait chapeauter ou plutôt couronner (puisqu', de fait, il n'est pas donné au début du cycle) les trois conjurations : traité politique certes, puisqu'y sont évoqués les techniques et les écueils des conjurations, à la manière de Machiavel. En effet, dit Le Noble :

C'est sur les idées de ce grand home que j'ay composé un Traité politique des conspirations, Traité également utile aux uns pour les prévenir & les éviter, & aux autres pour les en détourner, en leur faisant conoistre les dificultez presque'insurmontables qui en rendent le succez come impossible¹⁴².

Le traité projeté, sur lequel nous n'avons pour tout renseignement que les lignes qui précèdent, semble bien prendre le relais machiavélien en s'adressant aussi bien aux princes qu'aux factieux dans une approche qui ne laisse pas d'être ambiguë, puisqu'en présentant les écueils des conjurations l'auteur aurait également donné à réfléchir sur les moyens de prévenir et pallier ces dangers. Aussi Le Noble démarque-t-il ici l'entrée en matière du chapitre « Des conspirations » de Machiavel, sans l'ironie larvée de ce dernier dont l'autocorrection – « ou plutôt » – prête à commentaires : « Aussi arrive-t-il que bien peu réussissent, pour une infinité qui sont tentés. Que les princes apprennent donc à se garder des conspirations, et leurs sujets à s'y engager avec plus de circonspection, ou plutôt à savoir vivre contents sous les maîtres que le sort leur a donnés »¹⁴³. Sans doute une telle conclusion va-t-elle de soi un siècle et demi après Machiavel et dans la France de Louis XIV. Le Noble ne paraît pas même en faire un sujet de discussion. Aussi peut-on conclure, bien qu'il soit évidemment difficile de spéculer sur un texte que nous n'avons pas, que le traité en question n'aurait pas eu la portée pratique qui doublait la leçon de *virtù* chez Machiavel.

D'après le paratexte des conjurations et les deux œuvres de Le Noble, il semble qu'on puisse accréditer une telle lecture : ce qui intéresse l'auteur, en dernière analyse, c'est moins les actions politiques que l'analyse des passions susceptibles d'expliquer ces dernières. Il ne s'agit pas, bien entendu, de nier trop rapidement la portée politique potentiellement délétère des textes : elle sembla au moins suffisamment inquiétante pour que le pouvoir, qui avait pourtant accordé, le 15 juillet 1697, un privilège à Thomas Guilain pour les *Histoires secrètes des plus fameuses conjurations*, refuse, le 20 avril 1702, de donner un privilège pour les *Réflexions politiques sur les conjurations* : cause ou conséquence de ce refus, *La Conjuration de Brutus contre César*, pourtant annoncée dès 1698, ne parut jamais, sans doute parce qu'il semblait bien téméraire de représenter une conjuration qui avait effectivement atteint son but. Pourtant, cette censure, qui témoigne sans doute seulement du danger que le pouvoir voyait associé à la thématique conjuratoire, n'est guère fondée sur une lecture précise des œuvres et de toute manière demeure extérieure au texte et aux intentions de Le

¹⁴² Le Noble, « Préface », *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., np.

¹⁴³ Machiavel, « Des conspirations », *Discours sur la première décade de Tite-Live*, op. cit., p. 617.

Noble. Or, si l'on tâche de mieux rendre compte de ces dernières, on verra que « l'instruction des politiques » représente bien un des buts que se donne Le Noble : pourtant, ce but passe par un autre type de considération, fondé sur la recherche des ressorts et des mobiles politiques dans l'analyse des passions et du cœur humain. En effet, loin de séparer observation politique et observation moraliste, Le Noble souligne leur contiguïté et leur continuité : « J'ay fait toute ma vie mon plaisir d'une sorte d'aplication à conoistre le cœur de l'home, & les principes de tous ses mouvemens, tant à l'égard des mœurs & des passions, que dans ses veues politiques »¹⁴⁴. Si donc *l'Histoire secrète des plus fameuses conspirations* contient bien un discours politique précis, fondé sur la classification machiavélienne et orientée vers la condamnation des conjurations par la dissuasion d'exemples terribles, ce discours politique est toutefois aimanté par le point de vue du moraliste. Ainsi, malgré le caractère étrange du détour technique par la pensée politique, à un degré sans doute inattendu pour le lecteur mondain habitué à de plus légères nouvelles historiques et galantes, Le Noble rejoint ultimement les lois du genre, en s'attachant au discours convenu en la matière, celui d'une utilité morale qui servait même d'alibi au plaisir de la fiction dans toutes les préfaces des nouvellistes. Grâce à ce détour précis et motivé par la tradition de pensée des conjurations, les débouchés moraux des nouvelles de Le Noble gagnent pourtant en légitimité et sans doute en profondeur. Le discours politique paraît donc moins l'alibi que l'âme de la fiction historique et la déclaration liminaire de l'auteur de *L'École des sages* et de *L'École du monde* gagne en crédibilité : « Mais ce n'est pas à la seule écorce extérieure du discours & de l'avanture que je voudrois qu'on s'attachât, il faut que celui qui veut en profiter étudie en les lisant ce qu'opère le cœur humain dans les passions qui l'animent »¹⁴⁵.

Pourtant, qu'elles soient simple alibi de la fiction ou véritable motivation de l'écriture historique, les préoccupations moralistes semblent autoriser sur les sources un travail de coupes, de remaniements, de distorsions qui rejoint finalement ce qu'on observe dans d'autres provinces de la nouvelle à sujet historique. Si l'aspect moraliste des textes établit une réelle continuité entre un Le Noble, un Sarasin, un Saint-Réal ou un Vertot, force est de constater que la démarche historique utilisée par le premier fait éclater ce semblant d'unité : non seulement Le Noble se contente d'une seule source – nous avons vu, certes, que tel était également le cas de Sarasin ou Retz –, mais encore il n'hésite pas à tronquer, à se libérer du carcan de la chronologie, à interpréter au gré de sa fantaisie les éléments qui peuvent donner matière à quelques développements galants. En ce sens, et pour commencer par le premier texte, si la deuxième partie de *La conjuration des Pazzi contre les*

¹⁴⁴ Le Noble, « Préface », *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., np.

¹⁴⁵ *Loc. cit.*.

Médecis se fonde sur les sources de *Le Noble*, au point que, comme l'écrit Philippe Hourcade, on peut « suivre, presque paragraphe à paragraphe et dans l'ordre »¹⁴⁶, le huitième livre des *Histoires florentines* de Machiavel¹⁴⁷, en revanche, la première partie du texte, qui brode librement sur les mobiles supposément sentimentaux des protagonistes, est une pure invention du romancier, agrémentée de force tournois, lettres galantes et rendez-vous secrets. L'objet de cette première partie est d'ailleurs d'accréditer la thèse de *Le Noble*, selon laquelle la conjuration dérive d'une rivalité amoureuse : celle-ci oppose Francesco Pazzi et Julien de Médicis pour la conquête de la belle Camille Cafarel, conseillée en amour par sa rusée et pragmatique nourrice, nommée La Monna, qui excite la jalousie des rivaux. Si l'on met à part cette entrée en matière des plus farfelues, le reste du texte suit les *Histoires florentines* comme pourrait le faire un véritable plagiaire tant du point de vue du contenu que de la chronologie du récit – mis à part deux éléments sur lesquels Philippe Hourcade a attiré l'attention, à savoir le cri du prêtre Étienne au moment de l'assassinat (tiré, comme nous l'avons vu plus haut en note, des *Discours sur la première décade de Tite-Live*) et la postposition du récit de la mise à mort des deux principaux conjurés, repoussé à la fin du texte pour d'évidentes raisons de mise en relief et de dramatisation. Pour le reste, donc, *Le Noble* démarque sa source machiavélienne, qui se trouve être la seule consultée.

Ce n'est pas, bien entendu, que le polygraphe ne disposait d'autres documents : à côté de Machiavel, *Le Noble* pouvait consulter Guichardin, voire remonter à leur source commune, le *Conjuratōnis commentarium* d'Angelo Poliziano¹⁴⁸. Il pouvait aussi se reporter aux commentaires en français qui formaient depuis la Renaissance un corpus volumineux, sur les origines duquel Pierre Jodogne a fait toute la lumière en rappelant les passages consacrés aux événements florentins dans les *Mémoires* de Commynes, les *Chroniques des religieux de Dunes*, l'*Histoire des règnes de Charles VII et Louis XI* de Thomas Basin et les *Chroniques* de Jean Molinet¹⁴⁹. Il pouvait enfin et

¹⁴⁶ Philippe Hourcade, *Entre Pic et Rétif, Eustache Le Noble*, op. cit., p. 617.

¹⁴⁷ Machiavel, « De la conjuration des Pazzi à la mort de Laurent de Médicis », *Histoires florentines, Œuvres complètes*, op. cit., l. VIII, ch. 1-9, p. 1339-1352.

¹⁴⁸ Angelo Poliziano, *Della Congiura dei Pazzi [Conjuratōnis commentarium]*, éd. Alessandro Perosa, Padoue, Editrice Antenore, 1958, xxxii-101 p.

¹⁴⁹ Pierre Jodogne analyse en effet les passages suivants : Philippe de Commynes, *Mémoires*, éd. Joseph Calmette, Paris, Champion, « Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Age », 1925, l. VI, ch. 4, t. II, p. 269-273 ; *Chroniques des religieux de dunes : Jean Brandon, Gilles de Roye, Adrien de But, Chroniques relatives à l'Histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, F. Hayez, 1870, p. 531 et sv. ; *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, éd. J. Quicherat, Paris, J. Renouard, 1857, l. VI, ch. 17, t. III, p. 61-66 ; « De l'horrible conspiration et murtre qui advint en ce tempz en la cité de Florence », *Chroniques de Jean Molinet*, éd. Georges Doutrepoint et Omer Jodogne, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1935, ch. 61, t. I, p. 187-191. Voir Pierre Jodogne, « La Conjuratōnis commentarium racontée par les chroniqueurs français et bourguignons du XV^e siècle : Commynes, A. de But, Th. Basin, J. Molinet », *Culture et politique en France à l'époque de l'humanisme et de la Renaissance*, Atti del convegno internazionale di Torino in collaborazione con la Fondazione Giorgio Cini di Venezia, 29 Mars – 3 Avril 1971, éd. Franco Simone, Turin, Accademia delle Scienze, 1974, p. 169-212.

surtout, plus proche de lui historiquement et esthétiquement, consulter *Les Anecdotes de Florence, ou L'Histoire secrète de la maison de Medicis*, que Varillas avait fait paraître en 1687¹⁵⁰. Au vrai, il est fort possible que Le Noble ait lu l'œuvre d'un historien dont il partageait en partie les principes d'écriture, la méthode historique, l'esthétique galante, le goût pour l'extraordinaire et la face cachée de l'histoire ; cependant, la chose demeure difficile à déterminer, précisément pour la simple raison que Varillas, comme précédemment Machiavel, emprunte largement à Politien – dans « la première édition du vieux Alde Manuce »¹⁵¹. Bien entendu, le récit de Varillas n'a pas le même degré de crédibilité historique que celui de Machiavel, et sans doute n'y prétend pas : de fait, Varillas ne pratique pas l'histoire mais l'histoire secrète. Aussi sa dette envers Politien – « une description si belle & si patétique, qu'il est presque impossible d'y rien ajouter », avoue Varillas – n'est-elle ici reconnue que pour souligner l'apport de l'historien français qui se concentre sur « les particularités de cette conjuration qui ont été jusques à présent omises »¹⁵². Ces particularités curieuses et secrètes, Varillas les doit surtout à son acuité psychologique qui sonde les âmes à partir des faits fournis par l'historiographie italienne. Le développement de la psyché des protagonistes s'appuie sur l'histoire prise comme matériau d'analyse : et toute la question, pour Varillas, consiste à « tirer de l'histoire quelques incidens nécessaires pour en faire la liaison »¹⁵³. On peut donc dire que si Varillas a eu une influence sur Le Noble, c'est bien davantage par la conception de l'histoire et l'esthétique de l'histoire secrète que par le détail d'un texte trop proche dans le temps pour que Le Noble puisse s'en faire délibérément le plagiaire. De ce qui précède, nous concluons que le polygraphe s'est contenté de suivre les *Histoires florentines*, mais a emprunté aux *Anecdotes de Florence* un rapport à la matière historique qui a pu l'inspirer. L'accent sur le secret et la face cachée de l'histoire ont effectivement la part belle dans *La conjuration des Pazzi*, puisque quelques lignes du chapitre neuf du huitième livre de Machiavel ont fourni l'argument de toute la première partie de Le Noble. À l'extrême fin de son récit de la conjuration, faisant l'éloge funèbre de Julien de Médicis, Machiavel écrit en effet : « il naquit de lui, peu de jours après sa mort, un fils naturel qui fut nommé Jules, dont tout le monde à l'heure présente est à même de juger s'il a été comblé de dons de la fortune et de la vertu »¹⁵⁴. La brève allusion de Machiavel à celui qui devint plus tard le pape Clément VII fournit en effet le prétexte de ce long prologue à la conjuration que représentent les amours de Camille et de Julien. Ceux-ci, narrés selon les principes de la nouvelle galante que nous avons évoqués, trouvent

¹⁵⁰ Antoine Varillas, *Les Anecdotes de Florence, ou L'Histoire secrète de la maison de Medicis*. Par le sieur de Varillas, La Haye, Arnout Leers, 1687, préface + 323 p., I, II, p. 71-101.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 49.

¹⁵² *Ibid.*, p. 75.

¹⁵³ *Loc. cit.*

fort peu d'assise historique. Le Noble semble avoir d'ailleurs pleinement assumé le caractère fictionnel de cette aventure, en choisissant de nommer l'épouse secrète de Julien de Médicis Camille de Cafarel, qui ne correspond en rien à Fioretta Gorini, en qui l'historiographie voit la mère de Clément VII.

En revanche, comme nous l'avons dit, dans la deuxième partie de son récit, Le Noble suit scrupuleusement Machiavel et présente donc la conjuration d'une manière tout à fait orthodoxe historiographiquement, que nous résumons ici, comme nous l'avons fait pour les autres conjurations du corpus. Qui veut comprendre les événements du 26 avril 1478 débouchant sur l'assassinat de Julien de Médicis doit se reporter à la situation politique de l'état florentin. Ce dernier, dirigé par les Médicis, était entré en conflit avec le pape Sixte IV qui prétendait étendre sa domination politique en Italie au détriment de Florence en plaçant les siens aux portes de son territoire. Les Médicis s'étant opposés au rachat de la ville d'Imola, que Sixte IV voulait donner à son neveu Girolamo Riario, le pape avait alors ôté aux Médicis l'administration des finances pontificales au bénéfice des Pazzi : en représailles, les Médicis tenaient les Pazzi éloignés du pouvoir et ces derniers, peut-être avec l'appui du pape, avaient tenté d'organiser un coup de force pour mettre fin à la domination médicéenne sur Florence. L'entreprise constituait en soi un double sacrilège, puisqu'on préméditait un crime de lèse-majesté à la fois humaine et divine en immolant deux princes dans un lieu de culte, Santa Maria del Fiore. Le moment choisi est précisément ce laps de temps qui sépare l'élévation de l'hostie de la communion du prêtre. Francesco Pazzi et Bernardo Bandini doivent frapper Julien ; Laurent est visé par Antonio Maffei de Volterra et le prêtre Stefano da Bagnone, remplaçant à la dernière minute Gianbattista da Montesecco travaillé de scrupules quand il apprend que l'assassinat doit avoir lieu dans une Église. Cette défection est fatale à l'entreprise puisque les conjurés mal préparés ne font qu'effleurer Laurent. Parallèlement, Jacques Pazzi, qui tâchait de s'emparer du palais de la Seigneurie avec des hommes armés, se heurte bientôt au peuple alarmé et largement favorable aux Médicis. La répression est terrible : les conjurés sont pendus sur l'heure aux fenêtres du palais, y compris l'archevêque de Pise, ce qui déclencha les foudres du pape qui lança alors l'interdit contre Florence. En dépit de la mort de Julien et des dangers courus, ou peut-être grâce à eux, l'emprise des Médicis sur Florence sort renforcée de la conjuration des Pazzi : « il n'y eut pas un citoyen, armé ou non, qui ne se rendît chez Laurent dans cette occurrence, souligne Machiavel ; chacun à l'envi offrait ses biens ou ses services, telle était la popularité et la faveur que la Maison s'était acquises par sa sagesse et sa libéralité »¹⁵⁵. Cette morale de l'histoire, soulignée par toute la

¹⁵⁴ Machiavel, *Histoires florentines*, *op. cit.*, l. VIII, ch. 9, p. 1352.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 1351.

tradition historiographique et reprise par Le Noble nous paraît essentielle pour comprendre le sens des récits de conjuration. En outre, cette première leçon sur le pouvoir est renforcée par une autre, tout aussi prégnante : non seulement, en effet, les Médicis sortent grandis de la conjuration, mais le fils bâtard d'un des leurs trouve une sorte de légitimité à travers la mort de son père – Laurent le reconnaît et le fait baptiser Jules en mémoire de Julien – et verra son destin originellement obscur se transformer en pontificat. Le texte ouvre donc sur une méditation sur le destin des puissants qui rappelle, à certains égards, la conclusion de Saint-Réal à propos du marquis de Bedmar ou encore, d'une autre manière, celle de Retz au sujet d'André Doria.

Le traitement de l'histoire dans *La Conjuration des Pazzi* est donc le résultat combiné de deux types de préoccupations entremêlées, l'importance de la perspective moraliste et le désir d'agréer aux lecteurs mondains friands d'histoire galante. L'une et l'autre de ces préoccupations sont bien sûr essentielles à travers l'œuvre entière, mais on peut dire toutefois que l'aspect galant préside à la première partie, l'aspect politique et moraliste à la seconde. Or on observe une structure tout à fait similaire dans *Épicaris*, qui constitue la « suite des histoires secrètes des plus fameuses conspirations ». Non seulement Le Noble maintient la double portée morale et galante – il déclare dans sa préface que sa nouvelle « n'est pas moins instructive que divertissante »¹⁵⁶ –, mais *Épicaris* est construite selon une architecture bipartite, la première partie qui voit l'ascension de Poppée et la chute d'Agrippine étant centrée sur les dérèglements passionnels de Néron, qui expliquent en retour la formation de la conspiration narrée dans la deuxième moitié de l'ouvrage. Ainsi, la thèse selon laquelle la passion est à l'origine de la conspiration, et conséquemment la division du texte en deux parties de façon à illustrer cette thèse, forment entre les deux textes de Le Noble d'évidents parallélismes, qui pourraient nous pousser à conclure qu'il s'agit d'une espèce de méthode historiographique. Sans aller peut-être jusque-là, il est clair néanmoins que Le Noble met en avant une même conception de l'histoire dans ses deux « histoires secrètes ». Aussi la préface d'*Épicaris* insiste-t-elle sur l'exemplarité des événements rapportés et le caractère abstrait et intemporel des leçons morales qui s'en dégagent. Comme pour la Florence des Médicis, la cour de Néron offre, en effet, un lieu privilégié pour étudier l'homme et ses conduites sociales et politiques :

En effet, écrit Le Noble, si la Cour de cet Empereur étoit la plus vicieuse qui fut jamais, elle estoit en même tems la plus politique & la plus raffinée qu'on ait jamais veüe ; l'esprit des principales têtes de l'Etat s'étant tourné à toutes les voyes pernicieuses qui pouvoient conduire à la faveur d'un Maître perdu de débauche, cruel, avare, défiant, & tout ensemble tres-spirituel, ters-rusé, & tres-dissimulé¹⁵⁷.

¹⁵⁶ Eustache Le Noble, « Préface », *Épicaris*, *op. cit.*, np.

¹⁵⁷ *Ibid.*, np.

Ainsi, la série de superlatifs employés témoigne du caractère exemplaire de la cour de Néron, lieu privilégié pour étudier l'homme dans tous ses paradoxes, soulignés ici dans cette opposition entre vices et vertus politiques.

En outre, en plus de son caractère exemplaire, l'histoire est encore traitée comme une matière brute, dont le texte est déjà établi mais dont on peut raffiner l'interprétation ; c'est pourquoi, pour Le Noble, il n'est nul besoin de retourner aux sources savantes, de les comparer et d'en déduire une version plus précise de l'histoire. Comme pour *La Conjuration des Pazzi*, l'érudition apparaît inutile, ne servant pas le but tout ensemble moral et divertissant de l'histoire secrète : en conséquence, comme l'avait fait l'auteur de *La Mort de Sénèque*, comme plus récemment celui de *Britannicus*, Le Noble se contente quasiment d'une source unique, les *Annales* de Tacite. Encore Tristan L'Hermitte et Racine s'étaient-ils souvenus des écrits de Sénèque lui-même, notamment le *De clementia*, mais aussi de Suétone qui consacre à Néron un chapitre de ses *Vies des douze Césars*¹⁵⁸. Le Noble a semble-t-il peu retenu de ce dernier, qui évoque assez brièvement la conjuration de Pison, il est vrai, mais constitue une source précieuse pour le caractère et la vie de Néron¹⁵⁹. Il s'est donc surtout reporté aux trois derniers livres des *Annales*, qui sont entièrement consacrés à Néron, et en particulier aux livres quatorze et quinze, le premier évoquant la vie de l'empereur jusqu'à la répudiation d'Octavie et le mariage avec Poppée, le second consacré aux difficultés militaires éprouvées par Néron aux marges de l'empire et aux dissidences grandissantes au-dedans, notamment la conspiration de Pison évoquée des chapitres 48 à 73. L'historien latin a sans doute été consulté directement en français, vraisemblablement dans la belle traduction qu'avait donnée Perrot d'Ablancourt¹⁶⁰. Et, argument déjà avancé dans la préface de *La Conjuration des Pazzi*, c'est ce respect aveugle de la source ancienne que Le Noble met de l'avant pour prétendre au statut d'historien :

Je n'ay pas avancé une seule circonstance essentielle, que je ne l'aye tirée ou de Corneille Tacite, ou de Suétone, ainsi ce n'est pas un Roman que je vous done, mais un morceau d'Histoire que

¹⁵⁸ Sur les sources anciennes de l'historiographie de Néron, on se reportera notamment aux indications contenues dans : Pierre Grimal, *Le Procès Néron*, Paris, Le livre de poche, 1997, 277 p. et Eugen Cisek, *Néron*, Paris, Fayard, 1982. On consultera tout particulièrement la récente thèse d'Isabelle Cogitore, *La Légitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conspirations*, Rome, École française de Rome, « Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome », Paris, diff. Boccard, 2002, viii-298 p.

¹⁵⁹ Au chapitre 36 de la *Vie de Néron*, Suétone se contente en effet des lignes suivantes : « Il projeta de faire périr les plus nobles citoyens. Il y mit d'autant plus d'acharnement que la découverte de deux conjurations lui en fournit, comme à point nommé, un prétexte légitime. La première et la plus importante, celle de Pison, se tramait à Rome ; la seconde, celle de Vinicianus, fut conçue et découverte à Bénévent » (*Vies des douze Césars*, trad. Théophile Baudement, éd. Jacques Gascou, Paris, Garnier-Flammarion, 1990, p. 254).

¹⁶⁰ *Les Annales de Tacite. Seconde partie. Contenant le regne de Claudius et de Neron*, Paris, A. de Sommerville et A. Courbé, 1644, 452 p. Une édition des *Œuvres complètes* de Tacite par Perrot d'Ablancourt, en trois volumes, avait vu le jour en 1663.

je n'ay fait qu'orner de quelques agrémens qui n'en altèrent point la verité, & qui ne sont que comme des éclaircissemens à ce que les Atheurs m'ont prêté¹⁶¹.

Le Noble n'a donc pas altéré la vérité de l'histoire, mais il l'a plutôt relue à travers un filtre qui privilégie, du moins dans la première partie de son texte, les « particularités » et les anecdotes galantes.

La légende noire de Néron s'y prêtait d'ailleurs à merveille, et Le Noble pouvait s'inspirer de nombre de contemporains illustres ou moins illustres. À côté de Racine qui avait construit sa pièce autour des dérives politiques et passionnelles de Néron, Gabriel Gilbert avait donné une tragédie d'*Arie et Petus, ou Les Amours de Néron* et quelques années avant *Épicaris*, avait vu le jour une nouvelle également intitulée *les Amours de Néron*¹⁶². De fait, c'est bien sur ce thème que roule la première partie d'*Épicaris*. Néron n'y est plus présenté comme un monstre naissant, mais comme un tyran accompli : la cour de ce dernier est encore divisée au début de la nouvelle entre d'un côté l'ambitieuse Agrippine qui espère gouverner à travers son fils au moyen notamment des conseillers qu'elle lui a choisis et de l'autre l'empereur dont les passions déréglées le poussent à délaisser Octavie pour Poppée. Mais avant Poppée, c'est l'esclave *Épicaris* qui eut le cœur de Néron, et c'est donc elle, comme Camille de Cafarel dans *La Conjuración des Pazzi*, qui permet de nouer étroitement les deux parties du texte. En effet, trahie par l'empereur qui veut l'abandonner à son esclave Tigelin, *Épicaris*, à bout de ressources pour lui échapper, conçoit le projet de la conjuration en s'associant avec Pison. En ce sens, la sélection des anecdotes à caractère « galants » (même si le mot s'applique mal au comportement de Néron) dans la source de Le Noble a un double effet centripète. D'une part, elle renforce la cohérence thématique : l'historien insiste sur le délaissement pathétique d'Octavie, la lubricité de Poppée et l'ambition dénaturée d'Agrippine, qui va jusqu'à lui suggérer l'inceste comme moyen de s'assurer de Néron, qui lui-même prépare l'assassinat de cette dernière. Mais, d'autre part, les anecdotes amoureuses assurent la cohérence des deux parties galante et politique du texte. Pour ce faire, Le Noble a véritablement développé le caractère d'*Épicaris*, que Tacite ne présente que comme un personnage subalterne de la conjuration. *Épicaris* n'est pas mentionnée dans la liste initiale des conjurés groupés autour de Pison, dressée au chapitre cinquante du livre quinze, mais est présentée brièvement au chapitre suivant, notamment parce qu'*Épicaris* fut la première à alerter l'empereur par son imprudence dans le recrutement d'un capitaine de vaisseau, Proculus. Son rôle chez l'historien latin est donc tout négatif, et le portrait qu'il en donne est d'abord mitigé : « pendant que les conjurés temporisent et renvoient de jour en jour la réalisation de leurs

¹⁶¹ Le Noble, « Préface », *Épicaris*, *op. cit.*, np.

¹⁶² Voir : Gabriel Gilbert, *Arie et Petus, ou Les Amours de Néron, tragédie par M. Gilbert*, Paris, G. de Luyne, 1660, viii-76 p. et *Les Amours de Néron, par Mad. de la Roche-Guilhen*, La Haye, 1695.

espérances et de leurs craintes, une femme nommée Épicaris, qui était entrée dans le secret sans qu'on ait su comment (rien d'honnête jusqu'alors n'avait occupé sa pensée), les excitait et les gourmandait »¹⁶³. Certes, Tacite loue un peu plus loin dans les *Annales* sa constance sous la torture et sa persévérance à ne rien révéler de la conjuration, mais l'impression qui demeure est celle d'un personnage secondaire qui éveille les soupçons de Néron, que Milichius confirmera. Inversement, en présentant son portrait parallèlement à celui de l'empereur au début du texte, en inventant sa liaison avec Néron, en la dotant d'« un cœur de Reyne »¹⁶⁴ et d'une intelligence supérieure qui en fait véritablement le chef des conjurés, Le Noble transforme Épicaris en véritable centre du texte, au détriment de Pison : « elle estoit l'ame de cette conspiration, écrit-il, & celle qui donoit le plus grand mouvement à ses ressorts »¹⁶⁵. Ce changement de focalisation justifie le titre inattendu de ce récit de la conjuration de Pison, et donne une cohérence à cette conception de l'histoire prise entre romanesque, morale et politique.

Pourtant, si l'on met à part les déportements de Néron groupés dans la première partie de l'histoire secrète et la mise en vedette d'Épicaris que nous venons de commenter, le reste du récit suit d'assez près le déroulement annalistique de la chronologie présentée par Tacite. Brodant sur l'incertitude qui entoure la source du complot – « j'aurais peine à dire quel fut le premier qui en eut la pensée », confie Tacite¹⁶⁶ –, Le Noble l'attribue à la rencontre inopinée entre Pison, son ami Subrius et Épicaris qui surprend leur conversation critique lors d'une débauche collective organisée par Néron, fête imaginaire qui s'appuie pourtant sur des éléments historiques. Le Noble reproduit également la liste des conjurés cités par Tacite, en mentionnant notamment Pison, Rufus, Natalis, Latéranus, Scévinus, Lucain et Sénèque, ce dernier faisant l'objet d'une ambassade – tout à fait fictive – d'Épicaris, chargée de le faire adhérer au principe du complot. La délibération sur la méthode à suivre suit également le récit de Tacite. Le Noble emprunte à l'historien les réticences de Pison à l'idée d'assassiner Néron dans sa maison de campagne à Baïes, chose contraire aux lois de l'hospitalité. Il est donc décidé de passer à l'acte lors des jeux de Cérés, une des rares sorties publiques de l'empereur. Latéranus, sous prétexte de lui présenter une requête, se jetterait aux pieds de Néron, l'immobilisant et laissant les conjurés libres de le poignarder. Mais les conjurés sont trahis la veille du jour prévu pour l'entreprise, et le récit de la délation est lui aussi fidèle aux *Annales*. Après avoir eu un long entretien avec Natalis, Scévinus scelle son testament, donne la liberté à ses esclaves et demande à Milichius d'affûter son poignard et de préparer des bandelettes

¹⁶³ Tacite, *Annales*, trad. et éd. Henri Bornecque, Paris, Garnier-Flammarion, 1965, p. 443.

¹⁶⁴ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 9.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 177.

¹⁶⁶ Tacite, *Annales*, *op. cit.*, p. 441.

pour panser des plaies. Milichius, sur le soupçon qu'il a d'une conjuration, décide, suivant les conseils de sa femme et l'espérance d'une récompense, de trahir son maître. Après interrogatoire, Néron découvre que les propos de Natalis et de Scévinus sur le contenu de leur entretien diffèrent : ils sont soumis à la torture, d'où les bourreaux tirent la liste des conjurés. La répression est sévère et les supplices cruels. Le Noble ajoute encore au récit de Tacite en détaillant le courage hors du commun d'Épicaris qui résiste à la torture et se suicide dans la chaise à porteur qui la mène vers de nouveaux tourments après une nuit de répit. Le récit du suicide stoïcien de Sénèque suit également Tacite, mais il constituait évidemment un *topos* de la littérature morale. On peut voir une réminiscence de Tacite, tout particulièrement dans le sens exemplaire de cette mort et les dernières paroles que Sénèque adresse à ses amis, les exhortant à profiter de sa vie comme du seul testament qu'il leur lègue¹⁶⁷. Enfin, le récit de Le Noble qui se clôt sur une quasi prophétie d'Épicaris, annonçant à l'empereur sa ruine prochaine dans une révolte généralisée annonce de fait les chapitres des *Annales* qui suivent la conjuration. Ainsi, malgré les libertés qu'il prend avec sa source, on peut dire que la chronologie des *Annales* fournit une matrice à Le Noble, matrice qu'il adapte à une tout autre conception de l'histoire fondée sur la révélation des secrets « galants », envers passionnel de l'histoire qui en explique la face politique.

* *
*

L'HISTOIRE DE LA CONJURATION DES GRACQUES.

Un tout autre rapport à l'histoire apparaît dans l'avant-dernière œuvre de notre corpus, *l'Histoire de la conjuration des Gracques*, où l'on ne trouve aucune considération galante, sans pour autant que l'ouvrage soit tout à fait étranger à l'esthétique de l'histoire secrète que nous avons entraperçue avec Le Noble. Les conditions de publication, en dépit du peu d'information dont nous disposons à cet égard, permettent de préciser davantage le sens et l'esthétique de l'œuvre. Il s'agit d'un ouvrage anonyme, certes, mais son insertion dans les *Œuvres posthumes de Saint-Réal*, en 1693, parle d'elle-même. C'est en effet dans un recueil et chez Barbin que vit le jour, pour la

¹⁶⁷ « Lui, sans se troubler, demande son testament et, sur le refus du centurion, il se tourne vers ses amis et déclare « que, puisqu'on lui défend de reconnaître leurs services, il leur laisse le seul bien qui lui reste et toutefois le plus précieux, l'image de sa vie » (Tacite, *Annales*, *op. cit.*, p. 450) ; Le Noble fait également dire à Sénèque : « je vous laisse quelque chose de plus précieux, c'est ma vie pour en profiter » (Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 212).

première fois, le petit opuscule qui nous occupe¹⁶⁸ : l'éditeur s'était montré friand de conjurations puisqu'il avait déterré en 1665 le texte de Retz (dont il orchestra la réédition en 1682, en entretenant l'ambiguïté sur son propre rôle d'éditeur que nous avons décrite plus haut) et avait déjà accueilli le « vrai » texte de Saint-Réal en 1674. Sans doute Barbin spéculait-il sur le profit qu'il pourrait tirer de l'édition d'œuvres posthumes qu'il promettait complètes, c'est-à-dire augmentées des manuscrits et pièces rares, non encore publiées ou inaccessibles, d'un auteur à la mode. C'est dans cet esprit qu'à la mort de Saint-Réal, en 1692, il confia à un certain Joseph de Barral, marquis de La Bastie, le soin d'éditer ses œuvres. Originaire du Dauphiné, Joseph de Barral, dont au vrai nous savons peu de choses, était alors un jeune avocat qui devait mourir en 1747, en charge d'un office de conseiller clerc au parlement du Dauphiné et à la cour des aides de Grenoble ; ce dernier avait pu connaître personnellement l'auteur de *La Conjuration des Espagnols* à Lyon, où Saint-Réal s'était lui aussi formé, ou bien à Paris et par ses écrits. C'est donc La Bastie qui se charge de regrouper les œuvres sorties de la plume de Saint-Réal... et d'en ajouter quelques autres, à la faveur de la relative obscurité qui entoure la vie et l'œuvre du Savoyard : « quelque recherchées qu'elles aient toujours été, à peine connoit-on leur Auteur » souligne, en effet, La Bastie dans un « Avertissement à cette édition ». Présenté comme le « Disciple du fameux Varillas », c'est parce qu'il apparaît comme un proluxe historiographe amateur de secrets et d'anecdotes diverses que Saint-Réal est alors crédité avec quelque vraisemblance de *L'Histoire de la conjuration des Gracques*.

L'attribution est pourtant douteuse, et a été discutée dès l'époque. Offrant peu de secours en l'occurrence, Barbier semble reproduire les propos des contemporains qui y voyaient l'œuvre de Saint-Evremond, autre grand polygraphe, mais aristocrate et si peu soucieux de la publication de ses textes que ses œuvres complètes furent longtemps le lieu rêvé pour publier sous son nom toute sorte de petits écrits. Les érudits qui ont récemment établi le corpus quasi définitif de Saint-Réal et de Saint-Evremond sont pourtant décisifs sur *l'Histoire de la conjuration des Gracques* : rien dans le style, la conception de l'histoire, la leçon politique ne permet vraiment de la rattacher à l'un des deux auteurs cités¹⁶⁹. Cette erreur d'attribution eut la vie longue, néanmoins, puisqu'on la trouve encore répandue au XIX^e siècle¹⁷⁰. Elle atteste surtout du succès d'une de ces « supercherries des

¹⁶⁸ *L'Histoire de la conjuration des Gracques* se trouve p. 1-175 dans le deuxième tome des *Œuvres posthumes de M. de Saint-Réal*, Paris, Claude Barbin, 1693-1695. Nous citons dans l'édition suivante : *Œuvres de Monsieur l'abbé de Saint-Réal*, La Haye, Les frères Vaillant et N. Prévost, 1722, 5 vol., t. I, p. 121-224.

¹⁶⁹ « René Ternois, écrit Andrée Mansau, était affirmatif au sujet du style des *Œuvres Posthumes* de Saint-Réal : il ne s'agit pas de celui de Saint-Evremond ; il n'appartient pas davantage à Saint-Réal » (*Saint-Réal et l'humanisme cosmopolite*, op. cit., p. 271).

¹⁷⁰ *L'histoire de la conjuration des Gracques* est encore associée à Saint-Réal dans l'édition suivante : *Conjuration des Espagnols contre la république de Venise, précédée de sept discours sur l'usage de l'histoire, et suivie de la conjuration des Gracques, par Saint-Réal*, Paris, Au bureau des éditeurs, 1829, 288 p.

libraires » dont parle Andrée Mansau au sujet de Saint-Réal et de Barbin : de fait, écrit-elle, « les éditeurs publient sans les distinguer Le Noble, La Rochefoucauld, Saint-Evremond et Villefore dans les *Œuvres posthumes* de Saint-Réal : Stendhal lui-même s’y trompera ! »¹⁷¹. Au dix-huitième siècle, pourtant, les éditeurs avaient tâché de faire le tri dans les œuvres complètes du Savoyard, et la première édition qui montre un souci de rationalisation est celle, « rangée dans un meilleur ordre », parue chez Nyon fils et David l’aîné en 1745. En charge de l’édition, Gabriel-Louis Pérau, fin connaisseur du Grand Siècle (il édite notamment Boileau et Bossuet), est le premier à rétablir la vérité en refusant l’attribution de *L’histoire de la conjuration des Gracques* à Saint-Réal et en incriminant Barbin, premier éditeur des *Œuvres complètes* :

Le libraire Barbin réussissait assez bien dans ce genre de supercherie. Lorsqu’il voyait que les ouvrages d’un auteur étaient bien reçus du public, il était rare qu’après sa mort, il ne trouvât bientôt des œuvres posthumes à lui attribuer. Il s’adressait pour cela à quelques-uns de ces écrivains qui savent manier la plume assez artistement pour prendre le ton et le style d’un auteur, et il leur faisait faire du Saint-Evremond et du Saint-Réal¹⁷².

Qu’en conclure, sinon, de manière toute négative que Saint-Réal n’est pas l’auteur de l’ouvrage, en dépit d’une tradition que l’autorité de Barbin a renforcée pendant plus d’un demi-siècle. Nous sommes donc réduits à des hypothèses. La plus simple serait de faire de Joseph de Barral l’auteur de cet opuscule ; ce que nous savons de sa fonction d’éditeur et de sa culture historique et oratoire rend la chose vraisemblable, mais rien ne permet d’établir cette hypothèse de manière certaine, en l’absence d’autres œuvres portant sa signature. Au demeurant, compte tenu de l’obscurité de ce personnage, nous pouvons tout à fait nous passer d’une telle attribution, en rendant et en laissant à son anonymat l’*Histoire de la conjuration des Gracques*.

Plus fructueuses en revanche sont les informations que nous pouvons glaner à travers le texte sur les sources et la méthode historiques de l’auteur. En cela radicalement différent de Saint-Réal, mais plus proche de Le Noble, Retz ou Sarasin, le pseudo Saint-Réal a surtout consulté une source principale qui lui fournit la matrice narrative du texte : il s’agit, bien entendu, des *Vies des hommes illustres grecs et romains, comparées l’une avec l’autre, par Plutarque* dans la fameuse traduction de Jacques Amyot, véritable succès de librairie humaniste, dont les éditions se succèdent à intervalles serrés de 1558 au dernier tiers du XVII^e siècle. Dans un des livres, Plutarque instaure un

¹⁷¹ Saint-Réal, *Don Carlos et La Conjuración des Espagnols*, *op. cit.*, p. 4. Voir aussi l’article d’Andrée Mansau, « Les œuvres apocryphes de Saint-Réal ou les supercheres des libraires », *État présent de quelques travaux concernant le XVII^e siècle : Racine, le livre, histoire économique, mentalités religieuses*, Centre méridional de rencontre sur le XVII^e siècle, 2^e Colloque de Marseille (28-30 janvier 1972), Marseille, Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques, 1973, 192 p., p.103-111.

¹⁷² Gabriel-Louis Pérau, « Avertissement », *Les Œuvres de M. l’abbé de Saint-Réal. Nouvelle édition rangée dans un meilleur ordre et augmentée de Saint-Réal*, Paris, David l’aîné, 1745, 3 vol., in-4°, p. xviii-xix, cité par Chantal Grell, « Le modèle antique dans l’imaginaire du complot en France au XVII^e siècle », *Complots et conjurations dans l’Europe moderne*, *op. cit.*, p. 165.

double parallèle entre les Grecs Agis et Cléoménès d'une part et, de l'autre, les Romains Tibérius et Caius Gracchus. C'est de ce chapitre qu'est tirée la structure de l'*Histoire de la conjuration des Gracques*, partagée en deux parties thématiques (non délimitées) autour de chacun des deux frères. Si le texte n'a pas la structure quasi annalistique qu'on observe dans la deuxième moitié d'*Épicaris*, il a bien quelque chose de l'aspect biographique qu'on retrouve, notamment, dans *La Conspiration de Valstein*, fondée sur la biographie de Priorato. De fait, ces quelques remarques liminaires ouvrent sur la question du type d'histoire pratiquée par l'auteur de l'*Histoire de la conjuration des Gracques*. Le problème qui a dû se poser à cet imitateur de Plutarque est quasi identique à celui qu'a dû résoudre Sarasin, à savoir transformer un récit de vie, obéissant à d'autres règles, en particulier, dans le cas de Plutarque, à celles du parallèle, en récit centré sur le développement d'une action particulière, dont le déroulement avait été à peu près fixé depuis Salluste et qui ne recoupait qu'à de rares occasions (notamment le portrait initial et l'éloge funèbre) la matrice biographique. Certes, l'auteur de *La Conspiration des Gracques* aurait pu, comme le fit Sarasin, croiser sa source principale avec d'autres qui lui fournissent les matériaux nécessaires à cette opération de focalisation sur la conjuration. Il le fit en effet, au moins en partie. L'auteur cite bien Cicéron, au sujet de l'inclination à la vie privée qu'on attribue parfois à Caius Gracchus, mais c'est tout simplement d'après le récit de Plutarque¹⁷³. Au vrai, le seul passage où l'on puisse réellement déceler un retour à la source antique consultée directement consiste dans le portrait de Tibérius Gracchus, où est cité Velleius Paterculus, auteur d'un *compendium* de l'histoire romaine sous Tibère et faisant figure de vulgarisateur souvent traduit au XVII^e siècle. Le texte est donné en latin et accompagné d'une traduction libre, tandis qu'une référence est indiquée en manchette, pour la première et la dernière fois dans l'ouvrage¹⁷⁴. On verra qu'on peut deviner d'autres usages de

¹⁷³ L'auteur écrit que Caius fut contraint, « malgré l'inclination opposée que lui donne Cicéron, à s'embarquer dans les Affaires, & à briguer le Tribunat du Peuple » (*op. cit.*, p. 194), mais Plutarque avait déjà souligné cette apparente contrainte en citant, de façon inhabituelle chez lui, la source de cette alléguation : « il feut conduit plus par contrainte au commencement de son entremise des affaires, que par jugement ny de propos deliberé : et escript l'Orateur Cicero, qu'il avoit resolu de fuyr toute administration de magistrat, et de vivre personne privée en paix et tranquillité » (Plutarque, *Œuvres de Plutarque, traduites du grec par Jacques Amyot*, Paris, Jean-François Bastien, 1784, 7 vol., in-8°, t. VI, p. 350-351).

¹⁷⁴ Voici, en effet, ce qu'on peut lire dans le texte de 1695 en conclusion du portrait introductif de Tibérius Gracchus : « enfin, *tantis denique adornatus virtutibus, quantas natura et industria mortalis conditio accipit*. On a dit de lui qu'il était doué de toutes les Vertus que le naturel, l'éducation, le soin, & l'expérience peuvent donner à un Homme sur la Terre ». En manchette, on trouve la référence suivante : « Velleius Paterc. Libr. II ». Voir *Histoire de la conjuration des Gracques*, *op. cit.*, p. 142. Le texte latin dit plutôt : « *vir alioqui vita innocentissimus, tantis denique adornatus virtutibus, quantas perfecta et natura et industria mortalis conditio recipit* », voir Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, l. II, ch. II. L'auteur anonyme avait pu le consulter ou bien dans une édition humaniste telle que celle de Lipse (*C. Velleius Paterculus, cum animadversionibus J. Lipsii*, précédé d'une introduction de Lipse « *Vellei nomina, genus, vita, scripta ; de Indice et materie et numero horum librorum* », Leiden, F. Raphelengium, 1591, 157 p. - 103 p.) ou encore dans une moderne édition bilingue (par exemple l'*Histoire de Velleius Paterculus, traduite nouvellement en françois avec le latin à côté*, Anvers, B. Lescaut, 1680).

Velleius Paterculus dans le texte, mais notre conclusion provisoire tendra à souligner l'absence d'érudition historiographique de l'auteur. En effet, à côté de Velleius Paterculus, aucune des sources traditionnelles de l'histoire des Gracques n'est avancée : pas une allusion au *Brutus* de Cicéron, à Valère Maxime, à l'*Institution oratoire* de Quintilien, au *Dialogue des orateurs* de Tacite¹⁷⁵. Cette absence d'enquête historiographique, ce respect d'une source unique faisant autorité indiquent de toute évidence un contexte esthétique que nous avons déjà observé : il s'agit, pour l'auteur de *La Conjuration des Gracques*, de s'adresser au milieu des salons et au public des honnêtes gens qui se voient ainsi proposer une histoire débarrassée des scories savantes et dont la lecture aisée et le thème à la mode pouvaient attirer la curiosité des mondains avides de piquant et d'extraordinaire.

Car tels sont bien les événements rapportés ici : aussi nous proposons-nous à présent de les résumer, comme nous l'avons fait pour les textes précédents, tout en commentant le maillage de pseudo-citations de Plutarque réalisé par l'auteur de *La Conjuration des Gracques*. Après avoir insisté, en guise d'introduction, sur la dégradation des mœurs romaines depuis la ruine de Carthage (absente chez Plutarque qui ouvre son texte sur un parallèle entre les deux frères), l'auteur résume la carrière de Tibérius jusqu'à son élection au tribunat : questeur en 137 avant Jésus-Christ, envoyé en Espagne avec le consul Caius Mancinus, Tibérius sauve l'armée romaine et négocie une paix avec les Numantins, avant de revenir en triomphe à Rome où il se fait élire tribun en 133. C'est à ce moment-là seulement que notre auteur place le portrait de Tibérius, un portrait plus ambigu que celui présenté par Plutarque, puisqu'à côté de la générosité, du courage, de l'éloquence, les caractéristiques qui résument le personnage sont l'orgueil, l'ambition et une nature vindicative. Attribuée tour à tour à ces qualités et défauts, la proposition de loi agraire faite par Tibérius et visant à réduire la grande propriété en faveur des citoyens pauvres et à priver le Sénat d'une partie du contrôle de l'*ager publicus* est donnée par l'auteur comme « le grand prétexte des Révolutions que j'écris »¹⁷⁶. Les débats et les troubles qu'engendre la publication de la loi sont strictement calqués

¹⁷⁵ Il est parlé des Gracques au ch. 104 du *Brutus* de Cicéron, traduit par L. Giry en 1652, au l. IV, ch. 2, §. 3 des *Des faits et des paroles mémorables* de Valère Maxime, traduit par J. de Claveret en 1647, au l. I, ch. 1, §. 6 de l'*Institution oratoire* de Quintilien, traduit par l'abbé de Pure en 1663, et au ch. 28 du *Dialogue des orateurs* de Tacite, traduit par C. Fauchet en 1585. Nous reprenons les observations de Volker Schröder et Alicia Montoya au sujet de la tragédie de Marie-Anne Barbier, *Cornélie, mère des Gracques*, Paris, Pierre Ribou, 1703. Le critique fait remarquer en effet que les auteurs cités ne font vraisemblablement pas partie de la documentation de Barbier qui, au contraire, s'appuie principalement sur le texte de l'*Histoire de la conjuration des Gracques*, intermédiaire de Plutarque, ce dernier n'étant sans doute pas utilisé directement par l'auteur dramatique (la préface de *Cornélie* ne mentionne en tout cas ni Plutarque, ni Amyot). Voir Alicia Montoya, « Introduction », *Cornélie, mère des Gracques*, éd. Alicia Montoya, texte établi par Volker Schröder, Toulouse, Société de Littératures classiques, 2005, p. xviii, note 67). Pour l'historiographie des Gracques à l'âge classique, nous renvoyons également à l'article de Volker Schröder, « Écrire les Gracques au temps de Louis XIV », *Le Savoir au XVII^e siècle*, éd. John D. Lyons et Cara Welch, Tübingen, Gunter Narr, 2003, p. 121-132.

¹⁷⁶ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 143.

sur le récit de Plutarque, et il n'est pas jusqu'aux discours de Tibérius qui ne soient reproduits ici¹⁷⁷. Devant les résistances du Sénat et d'Octavius, le collègue de Tibérius acheté par les sénateurs pour qu'il use de son droit de *veto*, Tibérius décide de durcir sa loi, puis de faire voter par le peuple la déposition d'Octavius, chose inouïe jusqu'alors dans l'histoire romaine¹⁷⁸. Pour renforcer la thèse de l'ouvrage selon laquelle il s'agit bel et bien d'une conjuration fomentée par les Gracques pour s'emparer du pouvoir à titre personnel, notre auteur évoque « l'absolu Pouvoir que [Tibérius] avoit sur l'esprit du Peuple » et parle de la « Tirannie du Tribun »¹⁷⁹, là où Plutarque est beaucoup plus mesuré¹⁸⁰. Similairement, l'auteur anonyme présente de manière beaucoup plus frontale l'hypothèse des sénateurs qui, à la mort du roi de Pergame, font publier que Tibérius pourrait être « le Dépositaire de ce Diadème & de cette Robbe de Pourpre, qu'il avoit cachés au Peuple »¹⁸¹. Les sénateurs, qui multiplient ainsi leurs attaques et décident de porter Tibérius en justice pour la déposition d'Octavius, poussent finalement le tribun à rompre tout dialogue : la harangue dans laquelle Tibérius franchit le Rubicon est, elle aussi, extraite de Plutarque, mais on observe une radicalisation des arguments chez notre auteur puisque cette rupture est comparée au crime de lèse-majesté et que la critique du sénat se trouve culturellement traduite par l'idée de révolte contre le prince¹⁸². Une fois la rupture consommée, Tibérius, qui souhaite se protéger en se faisant réélire au tribunat afin de garder le contrôle sur les triumvirs et de pouvoir tenir tête au sénat, multiplie les lois

¹⁷⁷ « On vous appelle, ajouta-t-il, les Maîtres de la Terre. Quels Maîtres ! qui n'en possèdent pas un pouce, dont ils puissent disposer un moment, & dont il leur soit permis de se faire une hutte ! » (*Ibid.*, p. 153) reproduit le discours prêté à Tibérius par Plutarque : « il n'y a pas un de tant de pauvres bourgeois Romains qui sçeut monstrier ny un autel domestique, ny une sepulture de ses ancestres : ains vont les pauvres gents à la guerre combattre et mourir pour les delices, la richesse et superfluité d'austroy ; et les appelle-on à faulses enseignes seigneurs et dominateurs de la terre habitable, là où ils n'ont pas un seul poulce de terre qui soit à eulx » (*Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 326).

¹⁷⁸ Ici encore l'auteur anonyme démarque Plutarque ; ce dernier fait dire à Tibérius qu'il « estoit impossible que ce different à la fin se voidast sans guerre civile, et qu'il ne voyoit remede auscun à cest inconvenient, sinon que l'un d'eulx feust deposé de son magistrat » (*Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 330-331) ; on lit dans le texte du XVII^e siècle : « il est nécessaire, pour éviter des Desordres intestins, que l'un de nous deux soient déposé de la Magistrature » (An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 162).

¹⁷⁹ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 164 et 165.

¹⁸⁰ « Ces choses feurent faictes paisiblement par Tiberius, sans que personne luy osast plus aller à l'encontre » (*Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 333).

¹⁸¹ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 171.

¹⁸² Amyot, il est vrai, avait déjà fait un travail d'accommodation de la pensée antique aux temps troubles de la Renaissance, puisque l'opposition des tribuns aux sénateurs est ici transcrite en terme de souveraineté du peuple : « Ne seroit-ce doncques pas chose de tout point hors d'apparence de raison, dit en effet Tibérius, que le tribun peust emmeiner en prison, toutes et quantesfois que bon luy semble, un consul, et que le peuple ne peust oster à un tribun la puissance que luy donne le magistrat, quand il en voudroit user au prejudice de celuy qui la luy a donnée : car c'est le peuple qui eslit austoment le consul que le tribun. Davantage la dignité royale, pource qu'elle comprend soubverainement en soy l'auctorité et la puissance de toutes sortes de magistrats ensemble, est consacrée avecques très-grandes et très-sainctes ceremonies, comme approchante fort près de la divinité : et néantmoins le peuple chassa le roy Tarquinius, pource qu'il usoit violemment de son auctorité » (*Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 337-338). À son tour, notre auteur anonyme effectue un pas de plus dans la « modernisation » de l'histoire des Gracques en passant de l'idée de souveraineté du peuple à celle de révolte contre le prince : « l'on doit agir, quand on s'est brouïllé avec le Sénat, à peu près comme lors qu'on s'est révolté contre son Prince » (An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 175).

en faveur du peuple (notamment en introduisant les chevaliers dans les tribunaux à égalité avec les sénateurs) ; moment charnière dans la carrière de Tibérius, sa candidature pour un second tribunat, normalement impossible, est souvent considérée comme le signe qu'il pensait à s'arroger un pouvoir personnel plus important. Quoi qu'il en soit, il s'apprêtait à faire confirmer ses nouvelles lois, lorsqu'un malentendu causé par l'affluence du peuple le jour de l'entérinement lui est fatal. Certes, différents présages (les poulets qui refusent de manger, une blessure qu'il se fait en se heurtant le pied contre le seuil de sa maison, deux corbeaux qui se disputent et laissent tomber sur lui une grosse pierre)¹⁸³ auraient pu l'éloigner de venir au forum, au même titre que cet avis donné par un ami selon lequel « les Riches viennent de conjurer contre [lui] dans le Sénat »¹⁸⁴. Mais, précisément à cause de cet avis, Tibérius que le peuple ne peut entendre à cause du tumulte, porte ses mains à la tête pour exprimer le danger qui le menace – geste que les sénateurs feignent d'interpréter comme un désir, de la part de Tibérius, de se faire couronner roi. C'est pourquoi Scipion Nasica est dépêché sur le champ avec une troupe armée pour éliminer Tibérius ; ce dernier meurt piteusement, étouffé dans la bousculade qui suit l'arrivée des hommes armés envoyés par les sénateurs au forum. C'est sur cet événement, plus conjuration du sénat contre Tibérius que de ce dernier contre le sénat, que se clôt le premier volet du texte, tout en insistant pathétiquement sur le début de la guerre civile, que la folie et le suicide de Scipion Nasica emblématise en évoquant le suicide collectif et politique qui marqua la fin de la République romaine¹⁸⁵.

La geste de Caius Gracchus, frère du précédent, suit elle aussi de près le déroulement narratif des *Vies des hommes illustres*. Supérieurement éloquent, plus encore que son frère, Caius est d'abord réticent à s'engager dans le *cursus honorum*, ce qu'il ne tarde pourtant pas à faire pour les raisons suivantes avancées pêle-mêle par l'auteur : « l'amour du Peuple qui éclatta plus d'une fois en sa faveur, le désir naturel de vanger la mort indigne d'un Frere illustre, la crainte de ne pouvoir

¹⁸³ « Il lui arrive plusieurs Aventures sinistres, qui furent trouvées des Présages funestes [...]. Les Poulets ne voulurent point manger de tout le matin : il se blessa rudement au pied, en sortant de sa porte ; &, comme il eut avancer quelques pas dans la rue, il vit deux corbeau combattans l'un contre l'autre, l'un desquels fit cheoir justement à ses pieds un gros caillou qui auroit pû facilement l'assommer » (*Ibid.*, p. 178). On comparera ce passage aux pages 340 et 341 dans l'édition citée de Plutarque.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 180. On comparera avec Plutarque : « en plein senat les plus riches et les plus gros de la ville n'ayants peu induire et attirer le consul à leur intention, avoyent resolu de le tuer eulx-mesmes, ayants autour d'eulx grand nombre de leurs suivants et de leurs serfs armés pour cest effect » (*Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 342-343). Plutarque / Amyot emploie à plusieurs reprises le mot *conjuration* pour désigner les menées du Sénat pour se débarrasser de Tibérius. On verra notamment le passage suivant : « Mais il semble que ceste conspiration feut executée à l'encontre de luy, plus par la haine et rancune que luy portoyent les riches, que par les austres occasions qu'ils feignoyent et supposoyent à l'encontre de luy » (*Ibid.*, p. 346).

¹⁸⁵ « & ce fut dans cette espece d'exil, que troublé des remords du Meurtre qu'il avoit commis, & de l'image de la Sédition qu'il avoit excitée, son esprit affoibli par les douleurs qu'il sentoit, il mourut à Pergame dans un délire, chargé des Malédictiones du Peuple » (An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 190). On comparera avec Amyot : « et allant hors de son païs errant, sans honneur, et avecques grand travail, et troublé d'entendement, il mourut bientost après, non guères loing de la ville de Pergamum » (*Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 348).

éviter les pièges de ses Ennemis, & peut-être certaines visions qu'on dit qu'il eut »¹⁸⁶. Après avoir évoqué les débuts de Caius en tant que questeur (en Sardaigne en 126), notre auteur s'arrête un moment pour faire le portrait de celui qui deviendra tribun en 124 : portrait original, fait d'emprunts à Plutarque (extraits du portrait initial déjà évoqué) et, dans une certaine mesure, à la topique du parfait monarque. Jouant sur la popularité que lui acquiert d'emblée sa qualité de vengeur de Tibérius, dont il rappelle la mort dans chacune de ses harangues¹⁸⁷, Caius tâche de se concilier à la fois la plèbe et l'ordre équestre par une série de mesures augmentant leurs prérogatives au détriment du sénat (loi frumentaire instaurant la distribution de blé aux pauvres, parité entre les sénateurs et les chevaliers dans les tribunaux). Ces lois une fois votées par le peuple mettent Caius dans une position de pouvoir capable de bouleverser le fonctionnement des institutions romaines : aussi la puissance qu'il acquiert est-elle « peu différente de celle des Rois », écrit notre auteur en démarquant Plutarque¹⁸⁸. Le pouvoir de Caius, élu tribun une seconde fois en 123, inquiète à tel point le sénat qu'il utilise, pour le contrecarrer, le stratagème déjà employé à l'encontre de Tibérius, à savoir acheter son collègue au tribunat en jouant sur le principe de rivalité. On prie donc Livius Drusus non pas d'adopter une démarche favorable au sénat, mais de rivaliser avec Caius à tel point qu'il en vienne à lui ôter une part de la faveur populaire, « tour de la plus fine & de la plus recherchée Politique, qu'on trouve dans tout le cours des Affaires de ce tems-là »¹⁸⁹. Cette manœuvre offre une occasion d'observer la versatilité de la plèbe, car le crédit de Caius ne tarde pas à diminuer, d'autant plus que celui-ci quitte Rome pour Carthage dont il a fait voter la reconstruction. Les manœuvres de Drusus et la mort de Scipion qui intervient à ce moment-là et implique Fulvius, proche de Caius, oblige le tribun à revenir en hâte dans la capitale reconquérir la plèbe. L'auteur anonyme omet le récit des « signes et presages sinistres » annonçant la chute de Caius présent chez Plutarque¹⁹⁰, mais insiste en revanche sur l'escalade politique qui suit l'élection au consulat d'Opimus, ennemi de

¹⁸⁶ Notre auteur fait place, sur le mode hypothétique, au songe dont Plutarque donne un récit plus détaillé : « son frere luy apparut en songe, qui l'appellant par son nom, luy dict, *que differes-tu, mon frere ? Il n'est possible que tu puisses eschapper, pour ce qu'une mesme vie et une mesme mort nous est à tous deux predestinée pour avoir procuré l'utilité du peuple* » (*Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 351).

¹⁸⁷ « Dans toutes les Harangues, il faisoit toujors entrer la mort de son Frere, qui étoit un sujet bien propre à toucher le Peuple » (An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 198). Caius, disait Plutarque, « avoit le subject d'un accident, qui luy donnoit hardiesse grande de parler, en deplorant la mort de son frere : car de quelque matiere qu'il parlast, il faisoit tousjors tomber là le propos, leur rameinant en memoire les choses passées, et leur mettant devant les yeulx les exemples de leurs ancestres, qui avoyent anciennement fait la guerre aux Falisques, à cause d'un Genucius tribun du peuple, ausquels ils avoyent dict injure, et condamnerent à mourir un Gaius Veterius, à cause que luy seul n'avoit pas voulu ceder et donner lieu à un tribun du peuple passant par la place » (*Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 353-354).

¹⁸⁸ An., *Histoire de la conjuration des Gracques*, op. cit., p. 202. Cf. *Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 357-358.

¹⁸⁹ An., *Histoire de la conjuration des Gracques*, op. cit., p. 203. Notre auteur résume de manière tranchante et cynique la versatilité du peuple, condensant plusieurs pages de Plutarque. On comparera *La Conjuration des Gracques* (p. 203-204) avec *Les Vies parallèles* (*Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 361-363).

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 365-366.

Caïus qui tâche de casser les réformes introduites par le tribun. Cette opposition politique va déboucher sur un affrontement armé, et l'*Histoire de la conjuration des Gracques* dramatise la montée de la violence, notamment en faisant intervenir la mère des Gracques à ce point stratégique du récit. L'auteur brode sur différents passages de Plutarque dont il avait en quelque sorte réservé le sens pathétique pour le dénouement, notamment le portrait de Cornélie et le songe de Caïus. En effet, les paroles de Cornélie reprennent de façon à peine altérée les propos prêtés à Tibérius par Plutarque dans le récit du songe de Caïus au moment où ce dernier hésite à se lancer sur la scène politique :

L'on ne douta plus dès lors des malheurs qui alloient arriver : sur tout, depuis que Cornélie, la Mere de Gracchus, l'eut exhortée elle-même en public, à ne plus souffrir les insultes du Consul, & à se ressouvenir qu'un même esprit & un même sort étoit réservé à son Frere & à lui, & qu'il ne devoit point refuser au Peuple opprimé une vie qu'elle ne lui avoit donnée que pour le Bien & pour la Liberté publique¹⁹¹.

Autre élément dramatique qui fait présager une conclusion imminente et tragique, Caïus s'adresse à la statue de son père, de manière muette chez Plutarque, mais, dans *La Conjuration des Gracques*, en se plaignant de l'ingratitude du peuple qui s'apprête à le laisser périr sans regret¹⁹². Finalement, les plaintes de son épouse Licina, au moment où Caïus se prépare à rejoindre le capitole le jour de la révision des lois imposée par Opimus, complètent la dramatisation du dénouement avec un accent des plus pathétiques¹⁹³. D'autre part, rebondissement lui aussi dramatique, au moment où l'affrontement paraît inévitable, un orage sépare les deux camps, et la révision des lois est reportée à plus tard, de sorte que le lecteur pressent le dénouement, mais peut encore s'interroger sur ses modalités. Entre-temps, Opimus est doté des pouvoirs extraordinaires afin de pourvoir à la sûreté publique, et il est chargé surtout de se défaire de Caïus. Ce dernier réunit ses amis, envoie en ambassade le plus jeune fils de Fulvius portant le caducée de la paix, mais le sénat refuse toute négociation. Les amis de Caïus sont poursuivis et mis à mort, lui-même trouve momentanément refuge dans le temple de Diane où ses imprécations contre le peuple laissent pourtant paraître un véritable stoïcisme face à la mort, qu'il se fait donner dans « un Bocage consacré aux Furies »¹⁹⁴. Hormis les derniers paragraphes sur Cornélie qui concluent le texte de Plutarque, le texte classique

¹⁹¹ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 214. On comparera avec le passage de Plutarque déjà cité en note (éd. cit., p. 351).

¹⁹² On comparera *La Conjuration des Gracques* (op. cit., p. 219) et les *Vies des hommes illustres* (*Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 371).

¹⁹³ Le discours des épouses est semblable chez Plutarque et chez l'auteur anonyme du XVII^e siècle, qui toutefois a simplifié et raccourci comme toujours le texte source. L'idée de l'inutilité du sacrifice de Caïus et du fait qu'il va périr sans gloire ni honneur est présente dans les deux textes. Cf. *Vies des hommes illustres*, éd. cit., p. 373 et *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 219.

¹⁹⁴ On verra le récit de la mort de Caïus chez Plutarque (*Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 375-376) et chez l'auteur anonyme (op. cit., p. 222-223).

et sa source ancienne adoptent un final similaire, insistant d'une part sur l'hypocrisie d'Opimus qui construit un temple à la Concorde avant de mourir lui-même exilé, convaincu de malversation et honni du peuple et, d'autre part, sur le retournement d'opinion de la plèbe qui élève de vaines statues aux Gracques et les honorent d'un véritable culte posthume.

Du point de vue de l'écriture de l'histoire et de son esthétique, il est donc relativement aisé de décrire la position adoptée par l'auteur anonyme. Ce dernier s'est livré à un agréable maillage de citations de Plutarque dont il a suivi *grosso modo* la ligne narrative en se contentant de redisposer parfois certains éléments. Cette fidélité à une source unique considérée comme faisant autorité, manipulée pour la débarrasser des scories de l'érudition, en restreindre les proportions à celles d'un « morceau d'histoire » et en simplifier la présentation rappelle de toute évidence l'esthétique de l'histoire mondaine dont nous avons reconnu l'influence chez la plupart des auteurs ici mentionnés. Hormis le respect de la source antique, jamais questionnée dans sa véracité, deux autres types de pratique révèlent cette compréhension mondaine de l'histoire. D'une part, le travail proprement linguistique effectué par l'auteur, d'autre part l'effort de mise en récit de la matière historique, sa narrativisation si l'on peut dire. Du point de vue linguistique tout d'abord, il convient de souligner que, même s'il ne mentionne jamais sa source, l'auteur devait se considérer comme une sorte de traducteur, ou plutôt de passeur, dans un sens certes plus souple que Bouchard traduisant sa source italienne, mais assez similaire à Sarasin transcrivant Priorato ou Retz s'inspirant de Mascardi. Car, de fait, l'effort de l'anonyme est presque tout entier concentré sur l'adaptation à la régularité classique de la langue d'Amyot, rugueuse et mal polie aux yeux des contemporains. La plupart des passages cités nous ont permis d'observer que l'auteur ne fait guère que translater la langue d'Amyot dans un vocabulaire purgé des incongruités renaissantes et dans un style plus sobre qui, sans être du style coupé, se démarque radicalement des longues périodes en style cicéronisant affectionnées par Amyot. Les calques grammaticaux de Plutarque, les doublons lexicaux à la mode renaissante, les articulations logiques lourdes et redondantes du style fleuri, notamment, sont éliminés. À travers cette adaptation, on reconnaît l'idéal malherbien puis classique d'une langue épurée et d'un style bien tempéré. Ce premier élément qui va dans le sens de l'esthétique mondaine de l'histoire est complété par le travail de mise en récit opéré par l'anonyme, travail dont nous avons déjà aperçu les principes en présentant les emprunts faits à Plutarque. Certes, si les dimensions du texte sont considérablement réduites par rapport à la source, c'est d'abord, comme nous l'avons dit, pour mieux correspondre à l'esthétique du « morceau d'histoire », elle-même parallèle à la vogue des nouvelles et petits romans si prisés dans le dernier tiers du XVII^e siècle. Mais ce resserrement de la source obéit aussi à d'autres principes faisant pression sur l'écriture mondaine de l'histoire, à

savoir principalement la simplification du texte en faveur d'une ligne narrative unique, le principe téléologique de la construction de l'intrigue et enfin la dramatisation du récit, avec plus ou moins d'artifice ou de rhétorique. Il semble en effet que l'anonyme passe par ces différentes étapes pour donner à son texte le caractère du temps. Ainsi, l'*Histoire de la conjuration des Gracques* est tout d'abord purgée des avant et après-propos de Plutarque (les portraits contrastés des Gracques au début, le destin de Cornélie à la fin), ainsi que des circonstances inessentiels (les détails sur la guerre des Numantins par exemple) ou des détails trop techniques (tout particulièrement la présentation des multiples lois proposées par les deux frères), et enfin des digressions morales (parmi d'autres, celle que Plutarque tire de l'opposition de Tibérius et Octavius, purement politique et sans animosité personnelle, « effet de la bonne naissance et de la bonne éducation »). Réduit à l'essentiel, le récit est aussi construit selon un principe logique qui groupe les faits et les met en tension, en les présentant de manière dynamique selon le principe poétique qui veut que tout récit ait un début, un milieu et une fin. Observation simple en apparence mais qui affecte toute la physionomie du texte. En effet, tandis que chez Plutarque le récit avance sans que le lecteur soit informé à l'avance et à intervalles réguliers de ces scansion, la narration, dans le texte classique, progresse d'un pas réglé et de manière logique : le lecteur est d'abord informé des données du problème, à travers l'exposé de la situation initiale et le portrait des protagonistes, ensuite le texte montre comment et pourquoi la situation se complique et mène à une crise, pivot de l'intrigue, crise qui n'est résolue qu'avec le dénouement et la mort des deux frères. Les effets d'annonce et leur reprise dans les conclusions partielles et les transitions entre les parties du texte donnent un peu l'impression d'une démonstration qui avance méthodiquement, d'autant plus qu'il existe un strict parallélisme entre la vie des deux frères. Cet effet ajoute à l'idée de simplicité et de logique ; il semble que rien ne soit omis, que rien ne soit de trop. Outre cette épure du récit et son découpage logique, un dernier élément relève de la version mondaine de l'histoire, également utilisé par les romanciers et nouvellistes de l'époque. Il s'agit de la dramatisation du récit qui consiste à transformer les faits historiques non seulement en action (tel est déjà l'effet de la construction d'un récit téléologique), mais en action rythmée et haletante. L'auteur de l'*Histoire de la conjuration des Gracques* excelle en ce sens, nous l'avons vu, ne serait-ce qu'à travers sa mise en scène des dénouements, tantôt pressentis comme imminents, tantôt repoussés par des rebondissements (certes historiquement attestés par la source). L'anonyme n'invente pas, certes, il ne se permet pas d'ajouter aux faits, mais il les distribue de manière à présenter un récit piquant et par là agréable. Ainsi, l'apparition en songe de Tibérius, l'intervention de Cornélie, les plaintes de Licina, la prière à Diane sont toutes attestées dans la source utilisée, mais l'auteur, plutôt que de les égrener au fil du texte,

les groupe à la fin du récit pour mieux scander son dénouement, en faire attendre la chute en jouant sur les émotions du lecteur, bref, dramatiser l'histoire. Pour conclure en ce qui concerne l'esthétique, par l'adaptation linguistique et stylistique, les divers procédés de mise en récit et de dramatisation de l'histoire, le texte présente un nouveau cas particulier d'écriture mondaine de l'histoire, un avatar singulier d'une pratique qui semble désormais commune aux auteurs du corpus en dépit des compréhensions diverses qu'ils en ont. Mais cette mise en récit de l'histoire s'accompagne, dans le cas de *La Conjuration des Gracques*, d'un travail particulier qui consiste à convertir une double biographie en récit de conjuration. Ce travail en profondeur effectué par l'auteur pour défendre sa thèse, à savoir que l'action des Gracques constitue bien une conjuration pour ruiner le sénat et peut-être s'emparer du pouvoir à titre personnel, est directement lié au sens moral et politique du texte, sur lequel nous finirons ici.

En effet, le recentrage sur l'idée de conjuration opéré par l'auteur anonyme n'affecte pas les faits eux-mêmes ni le plan du récit qui, pour les raisons que nous avons dites, reste étonnamment proches de la source grecque. La manipulation de l'histoire s'effectue donc à travers l'optique idéologique et politique qui se fait jour dans la manière de présenter l'histoire. En ce sens, la perspective de l'auteur de *La Conjuration des Gracques* est radicalement différente de celle de Plutarque. Ce dernier, à travers la structure comparatiste des *Vies des hommes illustres*, rappelée à la fin de chaque section par des parallèles, cherche moins à discourir sur tel ou tel événement qu'à comparer les actions mises bout à bout des divers protagonistes et, ce faisant, à peser les âmes, à jauger leur valeur et leur vertu. Plus précisément, au sujet des Gracques, Plutarque se garde bien de constituer après coup leur histoire en dessein formé de conjurer ou de s'attribuer un pouvoir monarchique. Au contraire, un ensemble de causes sont avancées pour expliquer leurs actions, qui semblent surtout le fruit de la rivalité des classes sociales romaines et de la logique institutionnelle et politique des fonctions occupées par les Gracques. La présentation des événements paraît être impartiale car elle fait place aux différents discours en présence, notamment issus de la plèbe et de l'aristocratie. Cette impression est renforcée par la perspective morale qui semble primer partout. Caractéristiques, en ce sens, sont les conclusions tirées par Plutarque à la fin du chapitre dans la « Comparaison de Tibérius et Gaius avec Agis et Cleomenes » ; elles s'attardent sur les lieux moraux ordinaires, en présentant une évaluation contrastée des Gracques : « Quand est doncques des deux Gracques, ceulx-mesmes qui les haysoyent le plus, et qui en disoyent au demourant tous les maulx du monde, n'oserent oncques nier qu'ils ne feussent mieulx nez à la vertu, que nuls austres Romains de leur temps »¹⁹⁵. Plus encore, le texte de Plutarque se conclut sur le lieu de l'exemplarité

¹⁹⁵ *Œuvres de Plutarque*, éd. cit., p. 381.

morale par excellence : la mort des quatre protagonistes, disséquée et mise en parallèle par le moraliste¹⁹⁶. En revanche, l'anonyme du XVII^e siècle va opérer une mutation totale dans cette perspective moraliste. Sans nier la valeur des Gracques, il s'est agi pour lui de condamner leur ambition coupable qui menaça l'équilibre en menant directement à la guerre civile. Ainsi, c'est davantage les pernicieuses conséquences de l'action des Gracques que l'auteur a en tête lorsqu'il présente leur histoire ; et il n'a de cesse de souligner les éléments allant dans ce sens. Pas plus que chez Plutarque, semble-t-il, on ne prend ici parti pour la plèbe ou le sénat, mais l'auteur renforce systématiquement les commentaires sur l'opposition entre les riches et les pauvres, sur les visées tyranniques des Gracques, enfin et surtout sur les mécanismes de la guerre civile. C'est ici que réapparaît de façon décisive l'influence de Velleius Paterculus que nous avons déjà évoquée de manière ponctuelle au début de cette rubrique. Ce dernier, favorable à Tibère dans l'armée duquel il fut légat, a une vision très partielle des guerres civiles qui menèrent au pouvoir le beau-père de son protecteur. Tout en louant le principat d'Auguste comme sortie glorieuse des guerres civiles, Velleius Paterculus fait un récit très sombre des troubles, et c'est sans doute là que notre auteur puise les éléments qu'il ajoute à Plutarque dans les trois domaines cités.

Avant de détailler ces ajouts, revenons rapidement sur un élément qui reste le fait de notre auteur et constitue réellement une innovation par rapport aux textes sources et qui explique précisément les emprunts à Velleius Paterculus : la thèse de la conjuration. Cette dernière n'apparaît ni chez l'historien latin ni chez l'historien grec ; elle est entièrement l'ouvrage de l'auteur classique, et l'on a vu quels pouvaient être les motifs éditoriaux qui ont poussé à baptiser ainsi cette adaptation de Plutarque. Certes, l'historien latin fournissait à notre auteur, à la différence de Plutarque, une condamnation bien plus claire des Gracques, qu'il résume ainsi : « *virī optimis ingeniis male usi* »¹⁹⁷, mais nulle part dans *L'Histoire romaine* n'apparaît la thèse conjuratoire. C'est pourquoi notre auteur a dû la créer de toute pièce en sélectionnant dans Velleius Paterculus ce qui pouvait en expliquer les causes lointaines dans la société romaine, les motivations chez les protagonistes et les conséquences politiques, dans une optique moraliste qui nous est désormais familière s'agissant de représentation de conjuration. Quant aux causes de la conjuration, l'auteur de *La Conjuración des Gracques* les trouve principalement dans cette « Division entière entre les deux Ordres »¹⁹⁸ qui opposent de plus en plus radicalement le peuple et le sénat. Cette dégradation de la situation politique est elle-même donnée comme le fruit d'une évolution des mœurs romaines à la suite de la ruine de Carthage, l'ennemi extérieur n'étant plus présent pour garantir une discipline intérieure.

¹⁹⁶ « Encores me semble-t-il que leur mort monstre quelque difference de leur vertu » (voir *Ibid.*, p. 381-382).

¹⁹⁷ Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, *op. cit.*, l. II, ch. VII, §. 1.

Quand il présente cette évolution qui fit « passer les Citoyens de l'amour de la Vertu à la pratique du Vice »¹⁹⁹, notre auteur traduit de près l'entrée en matière du livre deux de Velleius Paterculus²⁰⁰. Enfin, cette décadence morale et le recul de la vertu accentuent les conflits de classes, qui font naître précisément le projet des Gracques de se servir de l'opposition entre les riches et les pauvres pour se hisser au pouvoir. C'est en effet ainsi que notre auteur explique le projet politique de Tibérius :

&, si l'on joint à ces Considérations celle de l'état où étoit pour lors la République, par les Divisions qui chaque jour s'augmentoient entre le Sénat & le Peuple, ainsi que je l'ai dit au commencement, on trouvera que toutes ces choses concourent, pour faire concevoir à Tibérius le Projet de se rendre le Chef du Peuple, & l'adversaire du Sénat²⁰¹.

Or ce projet s'appuie également sur d'autres considérations morales liées au caractère des Gracques : leur extraordinaire ambition.

Ainsi, Tibérius agit « moins peut être par rapport à cette Justice qu'il aimoit tant en effet, que séduit par une Ambition démesurée, dont tous ces ennemis l'ont accusé, & qui étoit sans contestation son véritable Vice »²⁰². De même, les vertus de son frère sont telles que même ses ennemis « ne purent jamais lui reprocher que cette Ambition, qui le faisoit se charger de tout, sans vouloir se reposer de rien sur personne »²⁰³. Ces éléments, diffus chez Plutarque, sont en revanche clairement mis en avant chez Velleius Paterculus²⁰⁴, mais c'est surtout en ce qui concerne le but où tendait cette ambition commune aux deux frères que l'historien latin fournit des arguments à la thèse de notre auteur. En effet, Velleius Paterculus pense qu'il s'agissait pour eux de s'attribuer le pouvoir personnel en jouant sur l'agitation populaire et en reversant l'autorité du sénat : certes, rien n'est certain en la matière et l'historien latin demeure prudent, suggérant l'idée sous forme d'hypothèse probable : « *si is occupandae rei publicae animum habuisset* », dit-on de Tibérius à travers Scipion, tandis que l'action de Caius est rapportée alternativement aux motifs suivants : « *vel vindicandae fraternae mortis gratia vel praemuniendae regalis potentiae* »²⁰⁵. De la même manière, l'auteur de *l'Histoire de la conjuration des Gracques* avance prudemment en nuancant son interprétation et en

¹⁹⁸ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 126.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 123.

²⁰⁰ « *Quippe remoto Carhaginis metu subataque imperii aemula non gradu, sed praecipiti cursu a virtute descitum, ad vitia transcursum ; vetus disciplina deserta, nova inducta ; in somnum a vigilis, ab armis ad voluptates, a negotiis in otium conversa civitas* » (Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, op. cit., I, II, ch. I, §. 1).

²⁰¹ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 136.

²⁰² *Ibid.*, p. 142.

²⁰³ *Ibid.*, p. 201.

²⁰⁴ Voir notamment le portrait de Caius à qui Velleius Paterculus attribue la même ambition que son frère : « *Decem deinde interpositis annis, qui Ti. Gracchum, idem Gaium fratrem ejus occupavit furor, tam virtutibus ejus omnibus quam huic errori similem* » (*Histoire romaine*, op. cit., I, II, ch. VI, §. 1).

²⁰⁵ Voir *Histoire romaine*, op. cit., I, II, ch. IV, §.4 et I, II, ch. VI, §. 2.

laissant au lecteur la liberté d'en juger par lui-même ; pourtant sa conclusion tend à imposer l'idée que Tibérius visait la tyrannie :

Son Ambition, qui étoit sa Passion dominante, étoit sa véritable raison ; & cette Passion étoit en lui d'autant plus ardente, qu'il prenoit plus de soin de la cacher. On ne sauroit dire précisément, quel Etablissement il envisageoit dans le but de cette Ambition : on jugeroit peut-être témérairement, si l'on croyoit qu'il en vouloit à la Royauté, comme le lui ont reproché tous ses Ennemis ; mais, il est bien sûr que son imagination se remplissoit de mille idées de Grandeur, de Pouvoir, de Commandement, & d'Administration, qui toutes ensemble ne sont gueres éloignées de l'idée de la Monarchie²⁰⁶.

Cette idée, fortement articulée chez notre auteur, fonde la thèse de la conjuration, et l'on peut dire que le texte, en la rappelant aux moments clefs, parvient à en imposer la vraisemblance avec une sorte d'évidence. Résultant de la situation morale et politique de la République essoufflée, le projet des Gracques est similaire, bien que par un biais plus institutionnel, à celui de Catilina qui profita lui aussi des dissensions internes et de la perte des valeurs républicaines qui fondaient la cohésion sociale.

De fait, prolongeant la signification de *La Conjuración de Catilina*, modèle du genre, *l'Histoire de la conjuration des Gracques* cherche elle aussi à tenir un propos politique et moral lié à la guerre civile. Nouvelle addition au texte de Plutarque, également empruntée à Velleius Paterculus, la peinture de la guerre civile qui se prépare à travers la crise des Gracques constitue assurément la part la plus importante du texte, celle aussi où l'anonyme a le plus innové. Ce dernier emprunte à l'historien latin un passage qui suit chez lui la mort de Tibérius qu'il amplifie en sa place et répercute d'ailleurs dans plusieurs passages de son propre récit :

&, des haines secrettes & particulieres s'étant mêlées aux intérêts des deux Ordres, on vit commencer à Rome l'effusion du Sang des Citoyens. L'Impunité du Crime y devint nécessaire : le Droit fut étouffé sous la Force majeure ; & Nasica se défit du Tribun, par la plus dangereuse de toutes les voies, & qui auroit dû détruire totalement la Ville²⁰⁷.

Ainsi, l'origine des guerres civiles serait à chercher dans la conjuration ; celle-ci constitue à la fois un avant-goût et un résumé de l'horreur des troubles civils dont l'image hante le texte. En ce sens, notre auteur s'arrête sur la décision de Scipion Nasica qui, le jour de la confirmation des lois de Tibérius, mène une troupe improvisée pour disperser la plèbe dont il craint un vote en faveur des pleins pouvoirs pour le tribun. Cette armée semble bien ridicule si on la rapporte aux critères militaires romains ; elle n'est qu'une « Troupe confuse de gens mêlez de toutes conditions, à qui la

²⁰⁶ L'auteur écrit aussi au sujet de Caius : « Le Sénat vit jusqu'à quel point s'étoit élevée la Puissance de Gracchus , qu'il jugea peut différente de celle des Rois » (An., *La Conjuración des Gracques*, op. cit., p. 203).

²⁰⁷ *Histoire de la conjuration des Gracques*, op. cit., p. 187. On comparera avec les commentaires qui accompagnent la mort de Tibérius chez Velleius Paterculus : « Hoc initium in urbe Roma civilis sanguinis gladiatorumque impunitatis fuit. Inde jus vi obrutum potentiorque habitus prior, discordiaequae civium antea condicionibus sanari solitae ferro diiudicatae bellaque non causis inita, sed prout eorum merces fuit. Quod haut mirum est : non enim ibi consistunt exempla, unde coeperunt, sed quamlibet in tenuem recepta tramitem latissime evagandi sibi viam faciunt, et ubi semel

fureur des Nobles avoit permis ces violences »²⁰⁸. En se jetant sur le peuple assemblé dans le respect des formes au Capitole, ces citoyens qui ne sont pas nécessairement nobles prenant les armes contre d'autres citoyens offrent « une parfaite image de la Guerre en pleine Paix »²⁰⁹. À un moment tout à fait symétrique dans le texte, l'anonyme revient sur cette idée forte. Lorsque, de retour d'Afrique, Caïus décide de soutenir ses lois qu'Opimus veut révoquer, Rome est en pleine ébullition : Opimus fait armer les chevaliers et les sénateurs, tandis que Fulvius s'appuie sur le peuple pour se rendre maître du mont Aventin : « & l'on vit à Rome l'image de la plus vive Guerre, sans qu'il y eût d'autres Ennemis que ses propres Citoyens »²¹⁰. Mais ce portrait pathétique de la guerre civile n'a pas seulement pour fonction de dramatiser l'histoire, de la rendre plus touchante ou plus terrible ; il forme un diptyque avec la dégradation des mœurs, l'enrichissement des aristocrates au détriment de la plèbe. En ce sens, l'ambition de quelques citoyens et la thèse de la conjuration ne sont là que comme catalyseur d'une leçon plus importante, dont la force est accrue grâce à la représentation d'un Etat en ruine et sur le bord de l'effondrement. En effet, insiste l'auteur, la mort successive des Gracques « a été le commencement de toutes les guerres civiles des Romains qui n'ont pas discontinué depuis jusqu'à la totale Destruction de la République »²¹¹. La guerre civile est donc un présage de la chute annoncée, elle en est une image vivante et épouvantable. Le texte, en suggérant de façon lancinante l'idée de la chute de la république, fonctionne donc d'une manière classique en matière de conjuration. Tout en condamnant aussi bien la révolte que les abus des détenteurs du pouvoir, l'*Histoire de la conjuration des Gracques* joue sur l'angoisse de la ruine étatique à la fois pour susciter un certain plaisir du texte et pour souligner la nécessité des vertus civiles et politiques tant pour les gouvernants que pour les citoyens.

* *
*

L'HISTOIRE DE LA DERNIERE CONJURATION DE NAPLES, EN 1701.

Dernier ouvrage de notre corpus dans l'ordre chronologique, l'*Histoire de la dernière conjuration de Naples, en 1701* fut publiée à Paris en 1706 et constitue la traduction anonyme d'un texte, lui-même anonyme, paru deux ans auparavant à Anvers sous le titre : *Conjuratio initia et*

recto deerratum est, in praeceps pervenitur, nec quisquam sibi putat turpe, quod alii fuit fructuosum » (Velleius Paterculus, *Histoire romaine, op. cit.*, l. II, ch. III, §. 3-4).

²⁰⁸ An., *La Conjuración des Gracques, op. cit.*, p. 184.

²⁰⁹ *Loc. cit.*

²¹⁰ *Ibid.*, p. 218.

²¹¹ *Ibid.*, p. 191.

*extincta Neapoli anno 1701*²¹². Aussi peut-on dire d'emblée que cet ouvrage ne pose pas moins de problèmes que le texte précédent en matière d'attribution, qu'il en pose même peut-être davantage, puisque, les faits relatés étant si proches de la date de publication, il n'y a pas de sources identifiables pour le texte latin, ce qui referme l'anonymat sur lui-même. La publication de ce dernier texte est donc entourée d'un certain mystère, que nous ne pourrions lever que partiellement et, pour ce faire, il convient de commencer ici par quelques considérations d'ordre historique, avant de proposer des hypothèses sur la genèse de l'ouvrage. Car il est malgré tout une chose certaine au sujet de l'*Histoire de la dernière conjuration de Naples*, c'est qu'elle s'inscrit pleinement, par la matière historique, dans le contexte des derniers rebondissements de la succession d'Espagne, que constituait la mort, en novembre 1700, de Charles II léguant par testament sa couronne au duc d'Anjou et provoquant ainsi la crise qui fit prendre les armes contre la France au reste des cours européennes ligüées dans la grande alliance de la Haye sous la houlette de l'Empereur. Pour Léopold I^{er}, l'enjeu de la guerre n'était pas seulement de soutenir la candidature de son fils Charles, mais aussi, au-delà du seul territoire de l'Espagne, de soutenir les prétentions de Vienne sur les possessions espagnoles aux Pays-Bas et dans la péninsule italienne. Or, la plupart de l'héritage espagnol en Italie s'était alors déclaré en faveur de Philippe V, notamment le royaume de Naples, dirigé par le duc de Medina Celi, vice-roi et grand d'Espagne, qui avait pris acte du testament de Charles II dès le début de 1701. La France ne pouvait que se féliciter de cette allégeance d'un territoire qu'elle avait convoitée tout au long du XVII^e siècle (notamment lors de la révolte populaire de 1647) et encore à travers les négociations à l'occasion des différents traités de partage antérieurs au testament de Charles II. En revanche, le loyalisme de Naples contrecarrait la politique d'expansion impériale en Italie, et c'est pourquoi le conseil de Vienne, avec l'appui de quelques grandes familles hostiles au vice-roi, encouragea la mise en place d'une conjuration visant à soulever le peuple contre Medina Celi et les familles qui profitaient de la domination politique espagnole. Les principaux conjurés sont Malitia et Jean Carasse, François Spinelli, César d'Avalos, Charles Sangro et François Caëtano, tous de bonne extraction, mais plus ou moins désargentés et mécontents du vice-roi. Les conspirateurs s'assurent du soutien de l'Empire et surtout de ses armées, dirigées en Italie par Eugène de Savoie ; ils tentent ensuite de gagner le clergé afin de mieux s'assurer du peuple. On rassemble autour de Naples un certain nombre de proscrits et de bandits, on fait entrer dans la citadelle des affidés déguisés en bergers qui doivent ouvrir les portes aux conjurés, dont le but n'est autre que de poignarder le vice-roi pour semer ensuite le désordre en ville et

²¹² On trouve également le même ouvrage sous le titre suivant : *Conjuratio mita et extincta Neapoli, anno 1700*, Anvers, J. Frik, 1704, in-8°, 64-3 p.

reconnaître la tutelle de l'Empereur. Au dernier moment, une indiscrétion rompt ces préparatifs, car le garde des armes de la citadelle, en les portant chez l'armurier, confie le projet à ce dernier qui, effrayé, révèle toute l'affaire. Malgré la panique qui saisit la ville et les barricades dressées par les conjurés, les troupes royales dirigées par le duc de Popoli viennent rapidement à bout des révoltés, qui sont finalement punis avec la dernière rigueur.

Ce résumé sommaire des événements évoqués dans l'*Histoire de la dernière conjuration de Naples*, replacés dans le contexte de la guerre de Succession d'Espagne, nous donne une meilleure assise pour avancer maintenant quelques hypothèses quant à la genèse de l'ouvrage et son attribution. Ni l'original latin ni la traduction française ne sont signés, les manuscrits n'ont pas été conservés et l'enquête s'avère délicate, en partie parce que les diverses attributions données par les ouvrages bibliographiques semblent souvent sans fondement. Le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier propose toutefois quelques pistes, sur le bien-fondé desquelles nous nous interrogerons après l'avoir cité :

Cette histoire, écrit-il au sujet de *La dernière conjuration de Naples* dont il rapporte d'abord l'attribution usuelle à Du Périer, a été traduite du latin d'un seigneur espagnol, imprimée à Anvers, en 1704, in-4, aux dépens de J. Frik, sous ce titre : *Conjuratio inita et extincta Neapoli, anno 1701*, in-4, 64 p. Suivant quelques personnes, l'auteur de cet ouvrage serait le duc de Popoli, de la maison Cantelmi, qui a joué un rôle important dans la répression de la conjuration.

Le *Dictionnaire des hommes illustres de Provence* présente l'abbé Anthelme Tricaud comme traducteur d'une « Histoire » du même titre que celui donné ci dessus, composée en latin par Jean-Claude Viani, oratorien, né à Aix. Il s'agit probablement du même ouvrage, et il faut en effet remarquer que l'abbé Tricaud avait laissé paraître quelques-uns de ses ouvrages sous le nom de du Perrier²¹³.

En ce qui concerne l'auteur, tout d'abord, il nous semble difficile – mais non pas absolument exclu – de soutenir que ce petit texte historique soit l'ouvrage du duc de Popoli, personnage important de la cour d'Espagne, souvent cité dans l'ouvrage où il joue de fait un rôle important dans la répression de la conjuration en tant que conseiller du vice-roi et maître de l'artillerie du Royaume de Naples. Né en 1653, Rostain Cantelmi Stuart (car lié à la famille de James II, comme en témoigne une garantie envoyée en 1681 par Charles II d'Angleterre) est duc de Popoli, prince de Pettorano, chevalier de la toison d'or (1714) et de l'ordre du Saint-Esprit (1717)²¹⁴ ; il appartient à une ancienne famille qui, depuis le XIV^e siècle, avait gouverné notamment le duché de Sora au nord de Naples, état-tampon entre les Deux-Siciles et les États du Pape. Son frère, le cardinal Giacomo Cantelmi, fut *camerlengo*

²¹³ Antoine-Alexandre Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes par Ant.-Alex. Barbier*. Troisième édition, revue et augmentée par MM. Olivier Barbier, René et Paul Billard, Hildsheim, Georg Olms Verlagsbuchhandlung, 1963, 1130 p, t. V, p. 695.

²¹⁴ On verra le troisième volume des *Mémoires* de Saint-Simon, à l'année 1717, pour cette attribution du colier de l'ordre du Saint-Esprit.

du sacré collège des cardinaux à Rome. Issu d'une famille puissante, dont les services à la couronne d'Espagne sont reconnus depuis le moyen âge, on voit mal le duc de Popoli prendre la plume pour justifier, en cette occurrence, un loyalisme qui allait de soi et qui pouvait se prévaloir de plus ambitieux faits d'armes. En l'absence de sources extérieures permettant l'attribution, il semble que celle que propose Barbier soit surtout l'effet d'une critique interne : il est vrai que le personnage de Popoli est mis en vedette dans le texte, à la fois comme bon conseiller du vice-roi et vaillant chef de guerre habile à mettre un terme à la révolte. « Seigneur dont le suffrage étoit toujours d'un grand poids dans les affaires les plus difficiles »²¹⁵, il conseille tout d'abord au vice-roi de reconnaître publiquement le nouveau roi d'Espagne ; puis, lorsqu'il s'agit de réprimer le complot, fort d'« un grand sens, un jugement solide & une grande expérience dans la discipline militaire »²¹⁶, il conseille la prudence et la temporisation avant de lancer une intervention réglée et efficace. Peut-être s'agit-il là d'un texte plaidoyer où Popoli se poserait en grand chef militaire, cherchant à montrer que ses services à l'occasion de l'interrègne méritent reconnaissance et rétribution. La chose est possible ; elle est surtout appuyée par les déclarations liminaires du traducteur français, qui évoque en préface, et d'une manière trop appuyée pour n'être pas publicitaire, « l'Illustre Auteur, dont j'ai traduit l'ouvrage latin, et dont le nom donneroit un grand relief à ma Traduction, s'il m'étoit permis de le publier »²¹⁷. Sans citer de nom, le traducteur cultive un mystère qui a favorisé ensuite l'assimilation de l'auteur avec Popoli : « Tout ce que je peux apprendre au Public sur l'Auteur original de cet Ouvrage, c'est qu'il joint à une naissance tres-élevée et à des emplois fort distinguez à la Cour d'Espagne, un génie aisé pour les Sciences et pour les beaux Arts »²¹⁸. Quoi qu'il en soit de ces propos, il nous paraissent un peu trop vagues pour fonder une attribution avec quelque certitude. La cour d'Espagne ne manquait certes pas de personnages de noble extraction capables dans les arts – et ce discours n'est pas sans rappeler les attributions spécieuses des textes anti-vénitiens évoqués plus haut au marquis de Bedmar, en qui les Français voyaient le chef de la conjuration contre Venise en 1618.

Enfin, ce qui nous semble parler contre l'attribution du texte à Popoli, c'est la concomitance d'autres attributions possibles, qui, pour n'être sans doute pas plus probantes, nous inclinent néanmoins à la prudence. Ainsi, Barbier évoquait également, suivant les *Mémoires* de Bougerel²¹⁹, Jean-Claude Viani, oratorien d'Aix, comme auteur de la *Conjuratio initia et extincta Neapoli*. Rien

²¹⁵ An., *La Conjuraton de Naples*, op. cit., p. 11.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 113.

²¹⁷ *Ibid.*, p. v.

²¹⁸ *Ibid.*, p. vii-viii.

ne nous semble vraiment justifier cette attribution, et la seule publication que nous connaissions de Viani, une *Paraphrase allégorique aux victoires de Mgr le Dauphin du psaume 71*²²⁰, n'est pas ici d'un grand secours. Qui plus est, si l'on préfère voir dans l'auteur de la *Conjuratio initia et extincta Neapoli anno 1701* un ecclésiastique familier des meilleurs historiens romains et connaisseur de l'histoire napolitaine, ce que l'on peut faire avec quelque raison, il est une autre attribution qui nous semble digne d'intérêt. Elle est omise par Barbier, mais fournie par divers catalogues anciens italiens et français : il s'agit du napolitain Carlo Majelli, donné pour auteur du texte sous le titre déjà cité et légèrement différent de *Conjuratio mita et extincta Neapoli, anno 1700*²²¹. Philosophe, théologien, controversiste²²² et historien, Carlo Majelli fut en effet chanoine de l'église cathédrale de Naples, puis titulaire de plusieurs charges à la Curie²²³. Cette attribution nous paraît vraisemblable pour plusieurs raisons. D'une part, du point de vue social et politique, Majelli est un témoin oculaire direct de la conjuration de 1701 et connaît parfaitement les subtilités de la cour du vice-roi de Naples ; qui plus est, en tant que chanoine de la cathédrale de la ville, c'est un proche du cardinal Cantelmi, frère du duc de Popoli, qu'il accompagnera plus tard à Rome. Ceci pourrait d'ailleurs permettre de faire un lien avec l'attribution de Barbier : sans être tout à fait le fruit d'une commande, Popoli aurait pu, par l'intermédiaire de son frère le cardinal, suggérer qu'on fit une histoire élogieuse de leur rôle dans la résistance à la conjuration impériale – et de fait, les deux frères y paraissent en bonne place, le cardinal n'ayant pas une conduite moins héroïque que le maître d'artillerie²²⁴ ; Popoli aurait alors sollicité les talents d'une bonne plume prête à le servir. Domestique du cardinal, érudit historien et rompu à l'art oratoire, Majelli semblait le candidat idéal, d'autant qu'étant au début de sa carrière, il cherchait des moyens de s'illustrer pour gagner la faveur

²¹⁹ *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence, par le P. Bougerel*, Paris, C. Hérisant fils, 1752.

²²⁰ *Paraphrase allégorique aux victoires de Mgr le Dauphin du psaume 71*, par M. l'abbé de Viani, s.l.n.d., ca. 1690, in-fol., 4 p. (une note manuscrite en bas de la p. 1 sur l'exemplaire de la BnF indique la date 1688).

²²¹ *Conjuratio mita et extincta Neapoli, anno 1700, Auctore Carolo Majello*, Anvers, J. Frik, 1704, in-8°, 64-3 p.

²²² En réponse au *Ragioni del regno di Napoli per la causa de suoi benefizj ecclesiastici* écrit par Alessandro Riccardi, Carlo Majelli publia deux ouvrages de controverse : *Regni Neapolitani erga Petri cathedram religio adversus calumnias anonymi vindicata*, s.l., 1708, 129 p. et *Apologeticus christianus quo anonymi conviciatoris error veritate livor caritate dispellitur* [Roma, 1709], 2 vol., in-4.

²²³ Pour une notice sur sa vie, on pourra consulter : *Caroli Majelli vita et epistolae aliquot editae anno 1775*, s.l., 1775, 35-iii p. À Rome, Carlo Majelli avait été chargé de faire l'*Oraison funèbre de l'éminentissime Charles-Thomas Maillard, cardinal de Tournon, légat apostolique dans la Chine et les Indes orientales, prononcée dans la chapelle du pape le 27 novembre 1711*, par M. Charles Majel, [...] avec des réflexions et explications qui donnent une idée de la persécution et de la mort de ce pieux cardinal, Jouxte la copie de Rome, 1712, in-12, 136 p.

²²⁴ « Ce Prelat avoit eu dessein, dans le commencement de la sédition, de sortir & de se montrer au Peuple, dans l'esperance qu'il pourroit peut-être se servir de son autorité Pastorale, pour ramener les Séditieux à leur devoir. Le Viceroi, qu'il avoit consulté, après avoir loué son zèle & relevé son courage & sa fidelité, lui répondit, que la résolution de s'exposer des premiers au peril, dans une pareille occasion, étoit digne d'un grand Evêque ; mais que ce moïen

de ses protecteurs (ce que prouvent également les controverses théologiques pour les bénéfices ecclésiastiques napolitains dans les années qui suivent l'*Histoire de la dernière conjuration de Naples*). Du point de vue oratoire, Majelli s'était en effet déjà signalé : il avait rédigé, à l'usage du séminaire napolitain, des *Institutiones oratoriae*²²⁵ à partir de ses sermons et il était l'auteur polyglotte de *Carmina graeca, latina, etrusca*²²⁶. La forme aboutie et maîtrisée de la *Conjuratio initia et extincta Neapoli*, consciente des débats stylistiques du temps en matière d'historiographie et des codes issus notamment de la tradition sallustéenne du récit de conjuration, ne permet pas de douter que l'ouvrage ne soit le fait d'un lettré érudit. Enfin et surtout, la place particulière qu'occupent la religion et le miracle des reliques de Saint-Janvier dans la cathédrale de Naples conforte nos arguments en faveur de cette attribution. L'auteur connaît bien la dévotion à ce saint, très forte à Naples, et place la liquéfaction du sang de Saint-Janvier au cœur du récit, scansion miraculeuse qui est elle-même relayée par une série d'interventions divines (une vache égarée qui sème la panique chez les conjurés, un pot d'œillet qui tombe sur la tête d'un des chefs rebelles), interventions divines qui orientent le texte vers une leçon providentialiste. Pour finir, on peut faire remarquer que, la naissance mise à part, Carlo Majelli correspond bien aux déclarations liminaires et publicitaires du traducteur : lettré, fidèle à la cour d'Espagne jusque dans la Curie, pourvu d'emplois élevés, Majelli a de plus l'ancrage napolitain que l'on est presque obligé de reconnaître à l'auteur comme l'a bien noté Barbier. Surtout, Majelli, plus que Popoli ou Viani, « parle plusieurs sortes de Langues, avec la même facilité, que si elles lui étoient naturelles. Ceux qui liront l'Ouvrage, dont je donne la Traduction, jugeront de la beauté de son élocution, et du naturel qu'il a pour écrire l'Histoire »²²⁷. Pourtant, au terme de cette discussion des hypothèses d'attribution, aucune ne nous semble pouvoir être changée en certitude et il semble qu'il faille s'en tenir à des hypothèses tout en comparant leur degré de vraisemblance. Au demeurant, cette discussion n'aura pas été tout à fait inutile, non seulement parce qu'elle a permis de préciser les circonstances possibles de la naissance de l'ouvrage mais aussi et surtout parce que cette enquête sur l'auteur nous a mise sur la voie du traducteur.

En effet, à travers sa préface et le mystère entretenu sur l'auteur, le traducteur nous apprend plus sur lui-même que sur l'auteur anonyme. Certes, on ne saurait dire précisément en vertu de quels

n'étant pas encore nécessaire, il falloit le réserver pour un tems plus fâcheux, au cas qu'il arrivât » (An., *La Conjuratio de Naples*, op. cit., p. 155).

²²⁵ *Institutiones oratoriae quibus accedunt Caroli Majelli selectae orationes ad usum seminari neapolitani*, Naples, Vincenzo Orsino, 1765, 224 p.

²²⁶ Carlo Majelli, *Ephemerides marianae, seu carmina graeca, latina, etrusca per Carolum Majellum [...] in deiparam quotidie ex voto lucubrata nunc primum ex autografo in lucem edita*, Naples, ex typographia Januarii Agrellii, 1847, lxvii-572 p.

critères, ce dernier a été, comme il le prétend, « choisi, pour rendre en nôtre Langue un morceau d'Histoire si bien écrit »²²⁸. Pourtant, ce que nous savons des traducteurs que désignent Quérard et Barbier indique que la base religieuse et la polygraphie historique ont pu être les fondements de cette élection pour traduire la *Conjuratio initia et extincta Neapoli*. D'après les dictionnaires et catalogues consultés, le traducteur serait l'abbé Anthelme de Tricaud, prieur de Belmont, ou Jérôme Du Périer. Du dernier, nous savons peu de choses, sinon qu'il ne se nomme pas en tête de ses ouvrages, prenant le pseudonyme de M. Genest, prieur de Sainte-Gemme, ou signant par ses seules initiales des mémoires historiques et des épîtres politiques²²⁹. Anthelme de Tricaud semble en revanche relativement mieux connu, plus prolifique et surtout tout aussi faussaire que le précédent en ce qu'il utilise volontiers la signature D. P. ou le nom de Du Périer pour ses propres ouvrages, à moins, comme le disent Quérard et Barbier, que la plupart de leurs ouvrages soit le fruit d'une collaboration, pour laquelle ils prennent les pseudonymes de Flachet de Saint-Sauveur ou du Sieur d'Aiglemont²³⁰. Nous pouvons donc supposer que la traduction de l'ouvrage latin est un ouvrage collectif ou impliquant à quelque degré une collaboration entre les deux polygraphes. Anthelme de Tricaud était un esprit curieux et universel, d'abord gazetier de la république des lettres, puis savant annotateur du *Dictionnaire historique* de Moréry²³¹. Entre 1704 et 1706, il publie en effet sous forme de plaquettes plus ou moins régulières des *Essays de littérature pour la connoissance des livres*²³², ainsi que, avec la collaboration de Jérôme Du Périer, des *Pièces fugitives d'histoire et de*

²²⁷ An., « Préface », *La Conjuratio de Naples*, op. cit., p. vii-viii.

²²⁸ *Ibid.*, p. vii.

²²⁹ On lui doit des *Mémoires historiques sur la quatrième race des dauphins et dauphines de Viennois, à l'occasion de la mort de Mgr le Dauphin et de Mme la Dauphine*, Paris, G. Valleyre, 1712, in-12, 204 p. et une épître *La France au roy sur la paix faite au mois de mars 1714*, s. l., 1714, 5 p., ainsi qu'une *Épître au roy sur la prise de Gand et de Bruges et la rapidité de ses conquêtes*, signé : J. L. D***, Bruges, 1745, 8 p.

²³⁰ On verra par exemple le privilège de cette entreprise collective que sont les 5 volumes des *Pièces fugitives anciennes et modernes des auteurs connus et inconnus, et les fragments de celles qu'on ne sçaurait plus trouver*, Paris, J. Cot, puis P. Giffart, 1704-1706. Mis à part cet ouvrage et la traduction de la *Conjuratio initia et extincta Neapoli* qui pourrait être le fruit d'un travail commun, on notera en tout cas une communauté d'intérêt. Ainsi, sur la question du Dauphiné et de l'histoire des Dauphins de France, puisqu'un an après les *Mémoires historiques sur la quatrième race des dauphins et dauphines de Viennois*, Tricaud fait paraître une plus complète *Histoire des Dauphins françois et des princesses qui ont porté en France la qualité de Dauphines, avec un extrait de la donation que le dernier Dauphin de la maison de La Tour du Pin fit du Dauphiné et pays en dépendans au prince Charles, petit-fils du roy Philippe de Valois*, Paris, P. Prault, 1713, 39 ff. n. ch., 308 p.

²³¹ Voir les *Remarques critiques sur la nouvelle édition du Dictionnaire historique de Morery, donnée en 1704, par l'abbé Tricaud et le P. Alexis Gaudin*, Paris, R. Mazières, 1706. Ces remarques eurent un grand succès et furent fréquemment rééditées, notamment à l'occasion des nouvelles éditions du Moréri, et avec des observations de Bayle : *Remarques critiques sur la nouvelle édition du Dictionnaire historique de Moreri, donnée en 1704, avec une Préface et des observations de Mr. Bayle pour servir d'instruction aux nouveaux éditeurs du Dictionnaire de Moreri. 3e édition, augmentée de Nouvelles observations sur ces Remarques critiques et sur l'édition de Moreri publiée en 1725*, Amsterdam, 1730.

²³² Anthelme de Tricaud, *Essays de littérature pour la connoissance des livres*, Paris, J. Moreau (P. Ribou), 13 livraisons, juillet 1702-juillet 1704.

*littérature anciennes et modernes, avec les nouvelles historiques de France et des pays étrangers sur les ouvrages du tems, et les nouvelles découvertes dans les arts et les sciences, pour servir à l'histoire anecdote des gens de lettres*²³³. C'est cet intérêt pour les pièces historiques « curieuses » et « anecdotiques », évoquant les intérêts français à l'étranger, qui a pu attirer son attention sur les événements napolitains de 1701 et la *Conjuratio initia et extincta Neapoli*, comme plus tard sur l'histoire de la Catalogne²³⁴ ou les guerres de Hongrie²³⁵. Les intérêts et les goûts de Tricaud indiquent donc que sa préface pourrait n'être qu'une belle fiction ayant égaré les critiques sur l'auteur comme sur les circonstances de la traduction. Il semble en effet que Tricaud n'ait pas été « choisi » mais qu'il ait lui-même élu cet ouvrage en connaissance de cause comme une belle pièce d'histoire, à la fois par son intérêt historique et par la beauté de sa composition.

Arrêtons-nous en effet un moment sur la compréhension par Tricaud de son métier de traducteur et de l'esthétique de l'écriture de l'histoire. D'une part, ce dernier reconnaît qu'« il n'est point de circonstances plus intéressantes dans l'Histoire, que celles qui regardent le détail d'une Conjuratio »²³⁶ ; d'autre part, celle qu'il entreprend de traduire est « un morceau d'Histoire si bien écrit »²³⁷ que son auteur excelle par « la beauté de son élocution » et le « naturel qu'il a pour écrire l'Histoire »²³⁸. Le texte de la *Conjuratio initia et extincta Neapoli* offre donc une matière de choix au traducteur pour rivaliser dans le domaine du style et de « l'élocution » ; comme pour Bouchard, comme, à un moindre degré pour Le Noble et l'auteur de *L'Histoire de la conjuration des Gracques*, une partie de l'enjeu est d'ordre rhétorique et consiste dans l'esthétique des « belles infidèles » qui cherche à parvenir à un résultat français qui respecte non pas la lettre du texte, mais les catégories esthétiques promues par le classicisme, la pureté lexicale, la régularité syntaxique, l'équilibre bien tempéré entre le style coupé et la grandiloquence cicéronienne. Tout en insistant, dans un *topos* d'humilité initiale, sur la supériorité du texte source, Tricaud entend en réalité souligner l'ampleur de l'enjeu de sa traduction :

La Conjuratio de Naples ne seroit pas inferieure à tous les Ouvrages de ce genre, qui ont paru jusqu'ici, si j'avois été assez heureux de suivre de près l'Illustre Auteur, dont j'ai traduit l'ouvrage latin, et dont le nom donneroit un grand relief à ma Traduction, s'il m'étoit permis de le publier ; et

²³³ Anthelme de Tricaud, *Pièces fugitives d'histoire et de littérature anciennes et modernes, avec les nouvelles historiques de France et des pays étrangers sur les ouvrages du tems, et les nouvelles découvertes dans les arts et les sciences, pour servir à l'histoire anecdote des gens de lettres*, Paris, J. Cot, 1704.

²³⁴ Anthelme de Tricaud, *Histoire de la dernière révolte des Catalans et du siège de Barcelone*, Lyon, T. Amaury, 1714, in-12, ii-360 p.

²³⁵ Anthelme de Tricaud, *Campagnes de Monsieur le prince Eugène en Hongrie et des généraux vénitiens dans la Morée pendant les années 1716 et 1717*, Lyon, T. Amaury, 1718, 2 vol. in-12.

²³⁶ An., « Préface », *La Conjuratio de Naples*, op. cit., p. 3.

²³⁷ *Ibid.*, p. vii.

²³⁸ *Ibid.*, p. viii.

quelque disproportion qu'il puisse y avoir entre le Texte latin et la Version française, je serois toujours tres-honoré, quand on sçauroit que j'ai été choisi, pour rendre en nôtre Langue un morceau d'Histoire si bien écrit²³⁹.

Or cet intéressant fragment de la préface nous montre qu'outre l'enjeu d'une traduction en français d'un « morceau d'Histoire », il y a quelque chose en plus qui rend la chose piquante. Il ne s'agit pas en effet d'une quelconque monographie historique, mais d'un texte qui s'inscrit dans un *genre* particulier. À la fin de notre exposé chronologique du corpus, le mot est donc lâché, certes, avec le sens classique qui n'est pas le nôtre, mais d'une façon néanmoins qui se rapproche de notre acception, d'autant qu'il est complété par une énumération d'ouvrages se rattachant à notre objet d'étude. Cette énumération cite précisément les principaux ouvrages de notre corpus, dont Tricaud vante l'intérêt et les mérites historiographiques :

La Conjuracion de Genes, celle de Venise, et de Portugal, sont les Pièces les plus parfaites que nous ayons en ce genre ; la singularité des événemens, qui y sont amenez d'une maniere très naturelle, touche d'autant plus fortement le Lecteur, qu'il n'a jamais rien lû, ni rien ouï dire de semblable ; d'ailleurs, la variété qui y est répanduë, en embellissant le sujet, y forme un des plus grands spectacles, que l'Histoire puisse fournir²⁴⁰.

Pour la première fois mis côte à côte dans un texte classique, Retz (et peut-être Bouchard), Saint-Réal et Vertot sont ainsi évoqués comme les maîtres du récit de conjuration ; leur supériorité tient certes – donnée générique – à ce que le genre en lui-même implique l'étrangeté curieuse et piquante des événements mis en avant, mais aussi et surtout – spécificité d'auteurs qui ont bien compris le genre – à leur gestion du récit, par le « naturel » de leur élocution et la variété de la narration. Ce sont ces deux éléments que Tricaud retrouve dans la *Conjuratio initia et extincta Neapoli* et il va tâcher de les préserver en mêlant naturel et variété dans une langue congrue appropriée à la noblesse du sujet traité.

Mais, de l'aveu de Tricaud lui-même, cette communauté de principes rhétoriques n'est pas le seul lien qui retienne dans un ensemble cohérent les récits de conjuration évoqués plus haut. Cet aspect rhétorique des textes se combine à une prise en compte du destinataire à travers un effet à produire et une visée morale, qui tous ensemble constituent à proprement parler une esthétique, dont le traducteur est le premier à résumer les principes avec une nette conscience générique. Parlant des conjurations, il écrit en effet :

On y voit peints au naturel ces hommes turbulens, qui paroissent n'être nez, que pour le renversement des Monarchies, et qu'il semble que Dieu n'a destinez que pour punir certaines Nations : On y voit aussi décrit le jeu des passions les plus violentes ; mais souvent avec tant d'art, que ces mouvemens de fureur, d'ambition et de vangeance, qui ont animé les Chefs de parti, viennent ébranler l'ame des Lecteurs, et lui causer tour à tour des sentiments de pitié, de colere et d'indignation. Cependant, malgré l'horreur, qu'inspire toujours la trahison, on ne laisse pas de lire avec quelque

²³⁹ *Ibid.*, p. vi-vii.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. v-vi.

plaisir, les divers moyens, dont elle se sert pour arriver à ses fins : Et quoiqu'on déteste le traître, la route, qu'il suit dans l'exécution de ses desseins, n'en devient pas un épisode moins agréable²⁴¹.

De fait, la préface du traducteur constitue un excellent résumé de la manière de lire les récits de conjuration. Avant de l'essayer de manière comparatiste sur l'ensemble du corpus dans les chapitres qui suivent, nous tâcherons de l'appliquer à l'*Histoire de la dernière conjuration de Naples*. Cette méthode de lecture qui mêle portée morale et politique au plaisir du texte paraît excellemment adaptée au texte en question. En effet, si l'on considère d'abord la conduite du récit, l'historien napolitain a tout fait pour procurer ce plaisir trouble qui vient de l'observation des passions néfastes – fureur, ambition, vengeance – et d'une action qui réclame beaucoup de bonnes qualités utilisées pour une fin détestable. Ainsi les conjurés, quoique d'emblée condamnés, sont décrits comme des héros en mal, notamment le chef de ces derniers, Joseph Capece :

Jamais homme ne rassemblât en sa personne plus de qualitez propres à former un parti que ce dernier ; il avoit le cœur mauvais, l'esprit inquiet & naturellement séditieux & violent, & enfin une imagination vive & toujours échauffée, qui lui donnoit une activité surprenante pour hâter l'exécution de ses desseins. Avec de telles dispositions, il fut à peine associé au nombre des Conjurez, qu'il en devint le Chef²⁴².

Propre à susciter autant l'admiration que la réprobation, le caractère des conjurés joue sur l'ambivalence du plaisir que le lecteur prend au récit d'une conjuration. Cette dualité d'optique est encore renforcée à travers la mise en récit des événements qui recourt à la dramatisation pour impliquer le lecteur, le faire craindre à la fois pour les conjurés et pour l'état, le faire douter jusqu'au bout de l'issue de l'entreprise. Ainsi, si l'on observe la répartition des masses du texte, même si un certain nombre de pages sont consacrées aux circonstances de la conjuration et à sa mise en place à travers le recrutement des factieux, il semble que le récit s'attache tout particulièrement à la conduite de l'action elle-même, particulièrement détaillée. Qui plus est, l'action est soigneusement balisée depuis le début du texte. Illustrant, d'après le traducteur, « la manière, dont Dieu confond les projets des hommes »²⁴³, la conjuration donne « un exemple terrible de la justice de Dieu & de celle des hommes »²⁴⁴ et le lecteur connaît d'emblée quelle sera son issue. Par ailleurs, découverte par une indiscretion au milieu mathématique du récit, la narration se dénoue avec une sorte de lente volupté, ponctuée de délibérations du conseil sur la méthode à tenir pour résister aux conjurés, de revues de troupes et de harangues militaires. Des événements imprévus scandent le récit et font autant de péripéties : une vache qui s'est blessée et crée dans sa fuite une terreur panique du peuple, la nuit qui vient et force à ajourner l'assaut final. Surtout, c'est la dimension surnaturelle et

²⁴¹ *Ibid.*, p. iii-iv.

²⁴² *Ibid.*, p. 37-38.

²⁴³ *Ibid.*, p. viii.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 38-39.

providentielle qui entoure les événements qui permet d'en renforcer l'aspect dramatique. En effet, le narrateur fait du culte de Saint-Janvier la basse continue du texte ; évoqué à plusieurs reprises, l'aspect du sang de ce saint rythme les succès des troupes royales. Au moment de la délation qui fait prendre conscience des risques courus par le vice-roi, Saint-Janvier est aussitôt introduit :

On avoit observé jusqu'alors, un grand secret dans la conduite de cette affaire, & elle auroit échappé aux lumières du Viceroi, si par une providence particuliere de Dieu, qui tient dans sa main la destinée de tous les hommes, elle n'eut été assez tôt découverte pour le salut des Napolitains. Grace qu'ils eurent lieu d'attribuer à la protection dont S. Janvier honore leur Ville, qui celebroit alors avec beaucoup de piété, le miracle de la liquéfaction du Sang du ce Saint²⁴⁵.

La protection tutélaire de Saint-Janvier réapparaît à l'orée du combat final, une fois les troupes dûment bénites par l'évêque de Naples :

Après que toutes les Troupes eurent passé, ce Prelat alla à la Chapelle de Saint Janvier, où il se prosterna devant le Reliquaire qui renferme le Sang de ce Saint, qui étoit alors liquefié, quoiqu'on l'eut vû dans son état ordinaire de coagulation, au commencement du combat, & il y demeura jusqu'à ce qu'il eut eu des nouvelles assurées de la fuite des Conjurez²⁴⁶.

Tout en accréditant, comme nous l'avons dit, l'attribution de l'ouvrage à un proche de l'évêque, qui pourrait être Carlo Majelli, ces références religieuses à Saint-Janvier ont surtout une fonction narrative qui joue comme un effet d'annonce ou de pierre d'attente pour le dénouement. Références pathétiques au martyr du saint et à la liquéfaction de son sang, effets de suspens par rapport à l'issue du drame, tous ces éléments se combinent dans un art de tenir en haleine le lecteur, sans pour autant l'inquiéter outre mesure, ce qui rendrait caduc le plaisir du texte : c'est en ce sens que l'*Histoire de la dernière conjuration de Naples* rejoint un fonctionnement que nous avons reconnu comme traditionnel dans l'évocation des conjurations. Tout en étant un texte partisan, violemment anti-impérial et pro-français, il utilise aussi l'aspect providentiel déjà évoqué pour assurer que Dieu ne laissera pas détruire une monarchie qui le respecte. Certes, la France est nommée une « *Nation Maudite* » par « une partie du Clergé seculier & regulier », mais c'est pour mieux donner une image détestable de ces prêtres qui se méprennent à ce point sur leur ministère qu'ils en font un moyen de propagande :

Et tous enfin, pleins du même esprit de trouble & de sedition, élevoient jusques aux Cieux, dans les conversations particulieres, & même jusques dans les Tribunaux de Penitence, la pieté & la douceur de la domination de la Maison d'Autriche, & d'un autre côté, ils peignoient avec les couleurs les plus odieuses, les mœurs & le gouvernement des Français²⁴⁷.

On peut dire que le texte tend à établir la leçon inverse par contraste. La révolte, par ses dangers et ses horreurs, fait ressortir la douceur et les bienfaits du loyalisme. Le spectre de la guerre civile est agité devant les yeux du lecteur pour le faire trembler, certes d'une crainte partie prenante du plaisir

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 74-75.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 155.

que le traducteur évoquait, mais aussi d'une peur purgative, puisqu'il sait qu'elle ne porte pas à conséquence, que de tels événements ne le menace pas à condition qu'il se tienne éloigner de tels exemples séditieux. Bref, pour que le plaisir soit au rendez-vous, il faut en effet que la conjuration ne soit qu'un « épisode » comme le dit le traducteur, dans la plus vaste théodicée dont nous persuade le texte. Aussi la principale fonction du texte est-elle de tirer la conclusion « que la perfidie de quelques Citoïens, servit à faire éclater la fidélité de tous les autres »²⁴⁸.

* *
*

CONCLUSION.

Force est de conclure, au terme de cette présentation rapide des textes étudiés, que le corpus de ce que nous avons appelé « récits de conjuration » est problématique par son manque apparent d'homogénéité. Ni le type d'événements rapportés, ni la pratique de l'histoire, ni les fins politiques ne permettent d'établir des critères communs à tous les textes du corpus. Lorsque des parallélismes se font jour, et certes ils sont nombreux, ils manquent malgré tout de caractère systématique. Tels textes qui se ressemblent du point de vue de la pratique historiographique sont pourtant divergents du point de vue de la morale politique ou du public visé. Deux textes similaires par leur contenu et leurs sources, comme ceux de Bouchard et de Retz, s'opposent pourtant du point de vue politique, parce que l'un est dépourvu d'ambiguïté et que le second joue au contraire sur un principe d'ambivalence. Ailleurs où le sens politique paraît clair, comme chez Le Noble ou Vertot par exemple, c'est l'esthétique qui diffère radicalement d'un texte à l'autre. Par-dessus tout, l'ancrage précis et chaque fois singulier des auteurs dans un contexte social, politique, littéraire différent tend à désespérer toute tentative pour regrouper les textes en question. Que faut-il donc en conclure ? Que les récits de conjuration ne sont unis que par leur titre, souvent trompeur car évoquant une réalité disparate, ou vaguement par leur thème ? Qu'ils ne forment un ensemble que de manière contrastive et négative, pour n'être pas à proprement parler roman, tragédie, ou nouvelle ? Il semble qu'il en aille autrement, pour de multiples raisons sur lesquelles va maintenant porter l'enquête.

Dans cette présentation qui a volontairement fait porter l'accent sur les différences, il nous est apparu en effet, comme une basse continue fédérant un ensemble à l'harmonie douteuse, que le fonctionnement des textes admettait plusieurs principes communs. Au-delà des singularités événementielles et contextuelles, si l'on accepte de jeter un regard plus surplombant et abstrait sur

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 57.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 169-170.

les textes, il est des ressemblances frappantes : tous, par leur titre même, cherchent à se rattacher à un modèle d'histoire bien connu du public, tous jouent à quelques degrés sur les frontières entre les genres afin d'assouplir la matière historique pour la plier à leur usage, tous réinvestissent, d'une manière ou d'une autre, la leçon politique et morale que nous avons déjà vue à l'œuvre dans tant d'autres genres et qui consiste dans un équilibre réglé entre l'éloge et le blâme, éloge du bon roi et critique du factieux mais aussi éloge du factieux par sa grandeur d'âme et blâme des mauvais princes qui suscitent les révoltes. Ces points communs nous semblent suffisamment nombreux, suffisamment récurrents pour engager à saisir le corpus d'une manière synthétique. C'est ce que nous chercherons à faire maintenant, en nous demandant s'il existe une esthétique des conjurations qui pourrait rendre compte de l'ensemble du corpus. Ce faisant, nous nous garderons bien d'ôter aux textes leur singularité – les résultats de cette première partie devraient nous en garantir au contraire – , mais nous mettrons l'accent à travers les différences sur les rapprochements possibles entre les textes étudiés dans les domaines générique, politique et esthétique.

Les récits de conjuration sous le règne de Louis XIV

par

Bruno TRIBOUT

**Thèse effectuée en cotutelle
au Département des Littératures de langue française,
de l'Université de Montréal**

et

**à l'école doctorale de Littératures françaises et comparée,
de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)**

**Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiae Doctor en littératures de langue française
et à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV) en vue de l'obtention du grade de
Docteur ès lettres**

Juin 2008

© Bruno Tribout, 2008

Tome II



Chapitre II.

Y a-t-il un genre du récit de conjuration ?

INTRODUCTION.

Dans la section qu'il consacre à la « crise de l'histoire », dans son ouvrage *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, Henri-Jean Martin écrit que « le pire domine incontestablement dans les récits des grandes conjurations, dont la mode sévit, et qui relèvent souvent avant tout du roman historique »²⁴⁹. Il n'est pas sans paradoxe de citer les récits de conjuration dans un développement réservé à l'historiographie pour finalement leur retirer l'étiquette d'œuvres historiques. Telle est pourtant la coutume de la critique, souvent perplexe face à un corpus malaisément situable d'un point de vue générique car accueillant des influences variées, comme le chapitre précédent nous en a persuadé. Dans sa fameuse *Histoire de l'historiographie moderne*²⁵⁰ qui fit jadis autorité en la matière, Édouard Fueter réserve pourtant une catégorie à part pour les ouvrages qui, comme les récits de conjuration, semble s'éloigner de notre conception moderne de l'histoire : ainsi Saint-Réal figure dans un chapitre consacré à « l'historiographie galante ou romanesque ». Pourtant, là encore non sans paradoxe, le critique affirme que Saint-Réal « n'osait plus parfois prendre le nom d'historien », car ses œuvres « comme *La Conjuration des Espagnols contre la république de Venise*

²⁴⁹ Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)* [1969], préface de Roger Chartier, Genève, Droz, 1999, 3^e éd., 2 vol., xxi-1091 p., tome 2, p. 846. L'auteur précise en note que « le grand maître du genre fut Saint-Réal » (note 100, p. 846).

²⁵⁰ Édouard Fueter, *Histoire de l'historiographie moderne*, traduit de l'allemand par Emile Jeanmaire, Paris, F. Alcan, 1914, in-8, vii-786 p.

en 1618 sont tout aussi bien des romans, quoiqu'ils prennent l'air de la vérité »²⁵¹. Prenant acte de ces difficultés pour définir génériquement le corpus qui nous intéresse, Chantal Grell « souligne le succès, sous le règne du Grand Roi, du genre bâtard des conspirations »²⁵² ; c'est inscrire dans une formule la place inconfortable de ces ouvrages au sein du paysage littéraire du XVII^e siècle, où l'exigence de pureté et de séparation des genres rejette en marge toute indétermination en la matière. Telle est peut-être la raison pour laquelle les auteurs des récits de conjuration se réclament, le plus souvent sans nuance, du genre de l'histoire. Pourtant, comme nous le verrons, les affirmations préfacielles sont bien souvent contredites par la pratique et les textes semblent s'éloigner très loin du genre qu'ils revendiquent. Tout à la fois jeu avec le lectorat, avec les modes littéraires, mais aussi avec la « vérité » de l'histoire, comme avec la nature du rapport à l'histoire (sérieux ou ludique), donc finalement avec le sens même des textes, l'indétermination générique des ouvrages en question renvoie donc à une myriade de questions ayant d'emblée partie liée avec l'esthétique et la signification de l'écriture conjuratoire. Aussi nous proposons-nous, en resituant les positions d'auteurs dans le cadre des débats contemporains, de poser de nouveau la question du genre des textes en cherchant d'abord dans quelle mesure ils respectent les critères définitoires de l'histoire, puis en quoi le travail de la fiction est pourtant visible à travers le corpus. Ces analyses antithétiques déboucheront naturellement sur une critique à caractère autophagique, puisque littérature de fiction et histoire génèrent à l'âge classique, comme l'écrit Georges Forestier, « une suite de raisonnements circulaires »²⁵³, qui, en se détruisant l'un l'autre, nous pousseront à revoir la validité de ce partage en le jugeant à l'aune des conceptions d'époque. Ainsi, tout en renonçant définitivement à l'idée selon laquelle il y aurait un genre des conjuration, peut-on espérer bénéficier, en retour, d'une approche plus fine de cette « bâtardise » littéraire et des raisons morales et esthétiques susceptibles de l'expliquer.

* *

²⁵¹ *Ibid.*, p. 414. Fueter prend pourtant soin de préciser le sens du travail de Saint-Réal, et sa proximité avec l'historiographie de la renaissance, malgré ce qui lui semble une faiblesse de conception et un manque d'ambition dans les visées de l'histoire : « Ce n'est pas seulement de la belle littérature que s'inspirait Saint-Réal. Il prit aussi pour modèle dans les détails l'historiographie des grands Florentins. Comme eux, il visait à l'instruction ; il voulait enseigner sinon la politique, du moins la sagesse mondaine. Son introduction à la *Conjuration contre Venise* renferme des réminiscences manifestes du fameux chapitre sur les conspirations dans le *Discorsi* de Machiavel. Mais cela se borne à la ressemblance. Machiavel, Davila et d'autres avaient à l'occasion arrangé l'histoire pour la faire servir à un but pédagogique ; Saint-Réal n'avait d'autre but dans ses inventions que de divertir le lecteur » (*Loc. cit.*).

²⁵² Chantal Grell, « Le modèle antique dans l'imaginaire du complot en France au XVII^e siècle », *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, *op. cit.*, p. 165.

²⁵³ Georges Forestier, « Littérature de fiction et histoire au XVII^e siècle : une suite de raisonnements circulaires », *La Représentation de l'histoire au XVII^e siècle*, éd. Gérard Ferreyrolles, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, « Publications de l'Université de Bourgogne », 1999, p. 123-137.

LES RECITS DE CONJURATION ET L'HISTOIRE.

Introduction.

À l'époque où Perrot d'Ablancourt traduit Thucydide, Tite-Live, Tacite, Polybe et Plutarque, modèles qui désespèrent l'imitation, l'histoire traverse une crise sans précédent, dont on mesure l'ampleur si l'on considère l'évolution de l'historiographie sur la longue durée de l'Ancien Régime. Parenthèse entre « l'histoire parfaite » des humanistes et la critique historique des Lumières²⁵⁴, l'histoire classique fait figure de Moyen Age où les acquis précédents semblent à l'abandon. De fait, les sciences historiques paraissent être dans une situation paradoxale, qui n'est pas sans rapport avec celle de l'épopée à la même époque. Appelée des vœux des meilleurs savants, elle n'est pourtant jamais entreprise ou bien se heurte à de cuisants échecs, tout comme l'épopée classique, qui, toujours attendue, ne produit guère que *La Pucelle* de Chapelain. Il faut pourtant se garder de simplification en la matière, car, comme le soulignait jadis George Huppert en concluant ses recherches consacrées à l'histoire parfaite des humanistes, « il n'y eut, en ce domaine précis, aucune rupture »²⁵⁵. Sans nier la distance qui sépare Pasquier de Mabillon et Bayle de La Popelinière, le critique souligne les éléments de continuité, dans les milieux robins ou ecclésiastiques, qui permettent d'un côté aux Patin et aux Ménage d'être les héritiers de Bodin et Pasquier, de l'autre aux Du Pin, aux Baluze, aux Bénédictins de Saint-Maur d'être les continuateurs des travaux érudits entrepris par des savants comme Pierre Pithou²⁵⁶. Pourtant, comme le souligne Marc Fumaroli, s'il

²⁵⁴ Sur la permanence de ce paradoxe et ses avatars jusqu'au XVIII^e siècle, on consultera l'ouvrage de Chantal Grell, *L'Histoire entre érudition et philosophie : étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, 304 p. Une série de colloques et de numéros spéciaux de revues se sont penchés récemment sur l'historiographie classique : on verra notamment le numéro consacré à « L'Histoire au XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 30 (1997) ; *La Représentation de l'histoire au XVII^e siècle*, éd. Gérard Ferreyrolles, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, « Publications de l'Université de Bourgogne », 1999, 190 p. ; *L'Histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècles)*, éd. Carole Dornier et Claudine Pouloin, numéro spécial d'*Elseneur*, n° 19 (2004), Caen, Presses Universitaires de Caen, ainsi que *Les Songes de Clio. Fiction et histoire sous l'Ancien Régime*, éd. Sabrina Vervacke, Éric Van der Schueren, Thierry Belleguic, Laval, Presses de l'Université Laval, « Les Collections de la République des Lettres », 2006, 666 p.

²⁵⁵ George Huppert, *L'Idée d'histoire parfaite [The Idea of Perfect History. Historical Erudition and Historical Philosophy in Renaissance France, 1970]*, trad. Françoise et Paulette Braudel, Paris, Flammarion, « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1973, 217 p., p. 185.

²⁵⁶ Sur l'érudition historique au XVII^e siècle, nous renvoyons notamment à la précieuse et incontournable somme de Blandine Barret-Kriegel, *L'Histoire à l'âge classique*, t. 1 : *Jean Mabillon* ; t. 2 : *La Défaite de l'érudition* ; t. 3 : *Les Académies de l'histoire* ; t. 4 : *La République incertaine*, Paris, P.U.F., « Quadriges », 1996 [1988], 313 p., 350 p., 368 p.

eut de grands mémorialistes et même de grands antiquaires, le XVII^e siècle ne peut se reconnaître des historiens de l'envergure d'un Estienne ou d'un Pasquier, « alliant l'érudition, la méthode critique et le talent littéraire »²⁵⁷. Il semble malgré tout que cette caractérisation négative soit en partie l'effet d'une construction postérieure à la période, due à notre conception de l'histoire largement héritée du positivisme ; cette dernière a en effet largement biffé ce qu'il faut bien reconnaître comme étant une terre fertile pour l'historiographie, dont témoigne le foisonnement de la réflexion sur l'écriture de l'histoire²⁵⁸ et la profusion des textes classiques se réclamant de l'historiographie. Tel est le cas du corpus qui nous occupe. L'intérêt est grand, d'un point de vue critique, de considérer d'abord sérieusement, la volonté qu'on y décèle d'appartenir au genre historique, non seulement, comme nous le verrons point par point, par les déclarations de principe, mais également par les procédures d'enquête et d'écriture, enfin par les modèles que les textes adoptent, au premier rang desquels figure *La Conjuraton de Catilina* de Salluste.

Une démarche historiographique exhibée.

Ce qui frappe en effet à la lecture des textes du corpus, c'est le soin que les auteurs prennent pour s'inscrire dans une démarche historiographique. En ce sens, les textes ne manquent pas de se désigner eux-mêmes comme historiques et les auteurs de se parer de l'*ethos* de l'historien, conformément à la coutume dans tous les genres qui relèvent du domaine en question. Ainsi, dans la plupart des récits de conjuration, on constate que les discours liminaires affichent le désir de parler selon la « vérité », la volonté de respecter l'événement sans le dénaturer par la partialité ou par l'affabulation, ce en quoi Gustave Dulong, dont les travaux sur Saint-Réal constituent toujours une source d'information utile, voit « un effort manifeste pour faire œuvre d'historien et répondre à ce que l'on attend de l'impartialité de l'Histoire »²⁵⁹. À travers ce pacte de lecture inaugural, les auteurs de récits de conjuration se donnent en effet comme de véritables historiens. Nous tâcherons ici de confronter ces affirmations non pas d'abord à une hypothétique vérité historique, qui aurait plus ou moins échappé à ces auteurs, mais aux conditions d'écriture, de recevabilité et de lisibilité de l'histoire au XVII^e siècle.

et 225 p. On verra aussi Bruno Neveu, *Un Historien à l'école de Port-Royal : Sébastien Le Nain de Tillemont (1637-1698)*, La Haye, M. Nijhoff, 1966, xiv-337 p.

²⁵⁷ Marc Fumaroli, « Historiographie et épistémologie à l'époque classique », *Certitudes et incertitudes de l'Histoire*, éd. Gilbert Gadoffre, Paris, P.U.F., « Histoires », 1987, 220 p, 87-104, ici p. 87-88.

²⁵⁸ Citons, parmi les figures les plus éminentes, qui ont réfléchi sur l'écriture de l'histoire, Lucinge, Gomberville, Silhon, La Mothe Le Vayer, Balzac, Saint-Évremond, Le Moynes, Saint-Réal, Bouhours, Rapin, Lamy, Varillas, Cordemoy, Fénelon, Mabillon et Fontenelle. Nous tâcherons, autant que faire se peut, de donner la parole aux théoriciens classiques et de les faire dialoguer avec les textes du corpus.

Or, de prime abord, l'historien se définit lui-même moins par les exigences intrinsèques de son métier que par ce à quoi il ne veut pas ressembler : un romancier. En ce sens, Le Noble affirme à l'orée de son ouvrage : « Je n'ay pas avancé une seule circonstance essentielle, que je ne l'aye tirée ou de Corneille Tacite, ou de Suétone, ainsi ce n'est pas un Roman que je vous done »²⁶⁰. Histoire et roman sont donc perçus comme un couple antithétique, et se définissent en s'excluant l'un l'autre, en sorte que l'historien ne semble redouter qu'une seule chose, verser dans le roman : « Mais, en vérité, dit Sarasin, je crains qu'en les lisant on ne manque de foi pour l'histoire, et que les vérités que je dirai ne passent pour des descriptions de roman »²⁶¹. Cette crainte s'explique par le discrédit traditionnel du roman auprès des savants et des érudits ; si l'argument de façade est l'absence de noblesse du genre, la motivation profonde de cette déconsidération repose sur la condamnation de l'in vraisemblance et du délire romanesque : certes, la tâche de l'historien, selon René Rapin, est guidée par « l'amour de la vérité et du bon sens », « mais rien ne marque plus ce discernement, dit-il, que le dégoût qu'on a pour les Romans, & pour tout ce qui en approche »²⁶². La condamnation du roman concerne en premier lieu des catégories logiques et esthétiques, telles que le vraisemblable : le roman porte préjudice à l'histoire par contrecoup, en faisant passer pour vrai le vraisemblable, en mettant la vérité sur le même pied que la fiction²⁶³ : on se souvient du jugement de Bayle dans un article du *Dictionnaire philosophique* : « Le mélange de la vérité et de la fable se répand dans une infinité de livres nouveaux, perd le goût des jeunes gens, et fait que l'on n'ose croire ce qui au fond est croyable »²⁶⁴. La condamnation du roman est donc indissociablement liée à des considérations morales, assez fortes pour réunir jésuites et jansénistes ; pour Nicole, « le faiseur de roman » au même titre que le « poète de théâtre », peut-on penser, est assimilé à « un empoisonneur public, non du corps mais des âmes des fidèles, qui se doit regarder comme coupable d'une infinité d'homicides spirituels, ou qu'il a commis en effet, ou qu'il a pu causer par ses écrits

²⁵⁹ Gustave Dulong, *L'Abbé de Saint-Réal. Étude sur les rapports de l'histoire et du roman au XVII^e siècle*, op. cit., t. I, p. 121.

²⁶⁰ Le Noble, « préface », *Épicaris*, op. cit., np.

²⁶¹ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 110.

²⁶² René Rapin, *Instructions pour l'Histoire*, Paris, Sebastien Mabre-Cramoisy, 1677, p. 1.

²⁶³ Les classiques ont souvent souligné quelles conséquences pouvaient avoir une telle substitution. L'abbé d'Aubignac, par exemple, affirme dans sa *Macarise* (1654) que « les Auteurs des Romans [...] ont accablé la vérité sous le poids de fables miraculeuses » ; or ce badinage fictionnel des hommes de lettres, apparemment innocent, est de grande portée métaphysique : « Car les fictions de l'Ouvrier venant à se confondre avec les mystères qui nous ont été révélés de la part de Dieu donnent au mensonge l'apparence de la vérité, ou bien à la vérité le caractère du mensonge ». Outre le crime de cette rivalité sacrilège, le poète historien endosse la responsabilité de perturber le fonctionnement politique de l'État, en sapant la vérité sur laquelle il s'appuie : « il est très important aux grands États, poursuit d'Aubignac, de ne point souffrir ces corruptions de l'histoire » (fragments cités par Aron Kibedi-Varga, dans *Les Poétiques du classicisme, théories et critique à l'âge classique*, Paris, Aux amateurs de livres, 1990, p. 55 et p. 56).

²⁶⁴ Voir l'article « Jardins » du *Dictionnaire philosophique et critique*, consacré à madame de Villedieu.

pernicieux »²⁶⁵. Or, par contraste, l'histoire est envisagée comme porteuse d'une leçon morale ; elle n'est pas séparable d'une visée didactique ; et l'abbé de Villiers, résume bien cette incompatibilité du roman et de l'histoire, en affirmant : « en un mot jamais le roman ne saurait être bon s'il n'est fait par d'habiles gens... et jamais d'habiles gens ne s'amuseront à faire des romans quand ils voudront faire des livres instructifs »²⁶⁶.

Cependant, le désir de respecter la vérité, sans l'abâtardir et la ravalier par l'affabulation, se heurte à la difficulté de ne pas démeriter de la noblesse de l'histoire²⁶⁷ : « il m'est venu à la pensée malgré-moy, dit Saint-Évremond, que la mediocrité de nostre génie se trouve au-dessous de la majesté de l'Histoire »²⁶⁸. Le travail de l'historien, en effet, est une activité des plus exigeantes, tant elle réclame de talents différents ; car nul ne saurait écrire l'histoire s'il ne connaît le détail et la complexité des choses : les théoriciens classiques appelaient ainsi de leurs vœux un historien idéal qui fût tout à la fois fin courtisan, homme de guerre et tacticien, mais encore versé dans le droit ou érudit numismate, de sorte que l'éparpillement événementiel et la médiocrité du tissu des faits se transforment en histoire signifiante²⁶⁹. Ainsi, conclut René Rapin reprenant comme tous ses

²⁶⁵ Pierre Nicole, *L'Hérésie imaginaire*, s.l.n.d., p. 169 ; Bernard Magne suggère que dramaturges et romanciers peuvent être englobés dans la condamnation de Nicole (Voir : *La Crise de la littérature française sous Louis XIV: humanisme et nationalisme*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, Lille III, Champion, 1976, t. I, Première partie, ch. III, p. 99).

²⁶⁶ Abbé de Villiers, *Entretiens sur les contes de fées*, cité par Bernard Magne, *La crise de la littérature française sous Louis XIV, op. cit.*, p. 99.

²⁶⁷ René Démoris rappelle ce dilemme des historiens du XVII^e siècle, pour qui il s'agit « d'écrire un récit à la fois "vrai" et "noble" » ; ce dilemme expliquerait, selon lui, la vogue extraordinaire des mémoires, permettant d'éviter l'écueil de la grande histoire : « Aux prises avec une "hypercritique", où le jansénisme rejoint le scepticisme, dans le sentiment qu'il est impossible de *savoir* et de *dire* la vérité, surtout pour les affaires publiques, ces théoriciens ne cachent pas leur intérêt pour les mémoires et les "histoires particulières" » ; voir l'introduction intitulée « Saint-Réal et l'histoire ou l'envers de la médaille », au traité *De l'usage de l'histoire*, publié par René Démoris et Christian Meurillon avec la collaboration de Christian Descamps, Groupe d'études et de recherches sur la littérature des XVII^e et XVIII^e siècle, Université de Lille III, Villeneuve d'Ascq, 1980, p. 45.

²⁶⁸ Saint-Évremond, *Sur les historiens français*, Paris, Claude Barbin, 1684, repris dans l'édition de René Ternois, *Œuvres en prose*, Paris, Didier, « STFM », 1966, t. III, p. 70. L'auteur poursuit en affirmant que l'historien accompli doit posséder des talents très variés, associant des domaines de connaissances multiples et complémentaires : « On ne sauroit bien faire l'Histoire de France, quelques Guerres qu'on ait à décrire, sans faire connoître les ordres du Royaume, la diversité de Religion et les libertés de l'Eglise Gallicane » (*Ibid.*, p. 74). Nombre d'hommes de lettres relaient cette haute idée inihibante qu'on se fait du métier d'historien à l'âge classique ; à la fin de la période, Lenglet Du Fresnois résumera encore l'attente du public en ces termes : « On doit toujours preferer un Historien dans lequel on trouve ces trois perfections, d'avoir une facilité naturelle pour écrire l'histoire ; beaucoup d'étude ; & un grand usage des affaires ; pourvû neantmoins qu'en écrivant, il ne se laisse point emporter à sa passion » (*Methodie pour etudier l'Histoire, Où après avoir établi les principes & l'ordre qu'on doit tenir pour la lire utilement, on fait les remarques necessaires pour ne se laisser tromper dans sa lecture : Avec un Catalogue des principaux historiens, & des remarques critiques sur la bonté de leurs ouvrages, & sur le choix des meilleures éditions*, Paris, Antoine Urbain Coustellier, 1713, 463 p., p. 390). On sait la situation paradoxale qui résulte de ces exigences, auxquelles les classiques finirent par ne plus chercher à répondre. Marc Fumaroli résume pertinemment ce paradoxe en écrivant que « l'histoire est au XVII^e siècle dans une situation qui n'est pas sans analogie avec celle de l'épopée. C'est le genre le plus noble parmi les genres en prose, comme l'épopée est le genre le plus noble parmi les genres en vers, mais c'est, comme l'épopée, du moins en France, un genre fantôme » (« Historiographie et épistémologie à l'époque classique », *op. cit.*, p. 8).

²⁶⁹ On verra aussi dans le même ordre d'idée que les propos de Saint-Évremond et Lenglet Du Fresnois, précédemment cités, la haute idée que Mézeray se fait des talents nécessaires à faire un bon historien, homme complet, érudit

contemporains la définition cicéronienne, « celui qui a le génie grand, fera d'un petit sujet de grandes choses. Il faut donc pour bien écrire l'Histoire, un esprit universel, vaste, capable de grandes idées, pour se faire un grand plan, & de grands desseins. C'est quelque chose d'important que l'Histoire, dit Cicéron, & l'ouvrage d'un homme au dessus du commun »²⁷⁰. Or, par la variété de leur registre et parce qu'ils s'emparent de sujets restreints mais dont la « majesté » est sans cesse affirmée, les auteurs des récits de conjuration tendent à se présenter comme aptes à remplir cette haute idée de l'historien. Ainsi la désignation du sujet qu'ils traitent est toujours faite sur le mode superlatif, voire hyperbolique. Saint-Réal introduit son récit en affirmant que, « de toutes les entreprises des hommes, il n'en est point de si grandes que les Conjurations »²⁷¹. Retz parle de la conjuration de Fiesque comme d'un « chef d'œuvre du courage et de la conduite des hommes »²⁷². « Il n'y a point de doute, poursuit Sarasin, que la Conspiration de Valstein n'ait été une des plus fameuses entreprises des derniers siècles »²⁷³. Parmi les grandes actions humaines dont l'histoire doit s'occuper, il semble donc que la conjuration ait un statut à part, en vertu du caractère extraordinaire à la fois de son exécution et de son exemplarité. C'est ce que soulignait déjà Campanacci, une source de Mascardi pour la conjuration de Fiesque, en introduisant son sujet de la manière suivante :

encyclopédique et orateur parfaitement polygraphe : « Au reste, qui voudroit bien sçavoir l'Histoire de France, il faudroit premierement qu'il sceust celle de toute l'Europe en gros & en detail, l'origine, les actions & les coûtumes de tous les Estats, tant anciens que modernes, les Genealogies de ses plus illustres Maisons, & les descriptions de toutes ses Provinces, costes, forests, montagnes, marests, rivieres, passages, & autres particularitez topographiques, sans lesquelles on tombe dans des precipices inevitables. Delà il faudroit qu'il descendist à l'étude de la France, & qu'il en connust par maniere de dire le moindre Chasteau, le plus petit ruisseau & la dernière maison de Gentil-homme. Ensuite il faudroit qu'il lût & relût avec grand soin tous les Auteurs qui traitent de ces matieres, lesquels sont au nombre de plus de dix mille, qu'il les conferast ensemble, les expliquast & en tirast le sens & le bon suc, sans en dérober ny la methode, ny les paroles. Il faudroit qu'il feuilletast toutes les Archives, Titres, Fondations, Epitaphes, & Contracts, tant des maisons publiques que particulieres, tant de France que des Royaumes voisins. Il faudroit qu'il possedast la connoissance de tous les hommes doctes versez en ces matieres, & qu'il l'entretint avec un soin particulier ; d'autant que ces grands personnages sont comme des Mercurès, qui enseignent le chemin. Enfin après tout cela, il faudroit qu'il fust pourveu d'un génie puissant, d'un raisonnement politique, d'une grande experience, d'une lumiere de discernement, d'une éloquence telle qu'il le faut pour ce sujet, & sur tout, de cet admirable & tres-rare don de sçavoir narrer sans ennuyer, ny sans embrouïiller le Lecteur » (François Eudes de Mézeray, « Préface », *Histoire de France, depuis Faramond jusqu'au regne de Louis le Juste, enrichie de plusieurs belles & rares antiquitez, & de la vie des reynes, des portraits au naturel des rois, des reines, & des dauphins, tirez de leurs chartes, effigies, & autres anciens originaux, et d'un recueil des médailles qui ont esté fabriquées sous chaque regne ; & de leur explication servant d'éclaircissement à l'histoire. par le sieur F. de Mezeray, historiographe de France, nouvelle édition*, Paris, Denys Thierry, Jean Guignard, Claude Barbin, 1685, tome I, 712 p. + table, np. vi). De ces exigences impossibles à réaliser, il résulte un dépit généralement affiché qui devient un *topos* préfaciel, dont témoigne, entre beaucoup d'autre, cette citation de Gomberville : « de tous les Historiens que j'ay lûs en quelque langue qu'ils ayent escrit, ie n'en ay pas vû six qui ne demement à mon iugement l'estime que les siècles passez & que le nostre ont fait inconsidérément de leurs œuvres » (Le Roy de Gomberville, *Discours des vertus et des vices de l'histoire, et de la manière de la bien écrire*, Paris, Toussaint du Bray, 1620, p. 11).

²⁷⁰ René Rapin, *Instructions pour l'Histoire*, op. cit., p. 120.

²⁷¹ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 1-2.

²⁷² Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 212.

²⁷³ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 89.

Haec autem tanta consilii, calliditatis, ac fortitudinis magnitudine instructa, agitata perfectaque conjuratio, ut Graecorum, vel Romanorum nulla allia cum ea conferri posse existimetur, scriptorem adhuc (si bene aliorum novi Commentaria potius, quam scripta) desiderare videtur ; qui eam posteris accuratius prodatur ; ac novo, insignique exemplo confirmeret, nullum esse hominum genus, a quo non summum nobis periculum creari possit, si illud praesertim contemnatur, & negligatur²⁷⁴.

Comme le suggère Campanacci, le récit de conjuration occupe une place à part dans la hiérarchie des catégories événementielles dont s'occupe l'historien, car le péril auquel expose la conjuration est immense et que, partant, la vertu exemplaire de son récit atteint un degré inégalé. C'est ce qui explique que la conjuration soit un motif historiographique privilégié depuis l'Antiquité, et le clin d'œil de Campanacci à Salluste prend de fait la forme d'une réminiscence quasi textuelle, Salluste évoquant la conjuration de Catilina comme « un événement que j'estime entre tous mémorable par la nouveauté du crime et du péril »²⁷⁵. Or, en décrivant ainsi la noblesse des événements qu'ils relatent, les auteurs des récits de conjuration cherchent à atteindre conjointement plusieurs objectifs : ils soulignent certes la difficulté de leur entreprise historiographique et appellent peut-être subtilement l'indulgence du lecteur, mais ils se campent également en historiens hors pair, dont le génie et le talent furent, semblent-ils suggérer, aussi « vastes » que ceux des héros dont ils racontent les « grands desseins ».

Mais pour honorer la grandeur d'une si noble matière, l'historien doit d'abord savoir être vrai et, selon le mot de Fénelon, se garder aussi bien des panégyriques que des satires²⁷⁶. Au reste, tous les hommes de lettres qui ont réfléchi sur l'écriture de l'histoire sont quasi unanimes à dire que ces deux vices opposés des historiens du temps font déchoir leurs ouvrages du rang auquel ils prétendent. « Nous voyons quasi toutes les histoires modernes, dit par exemple La Mothe Le Vayer, pecher si notablement en ce point, qu'elles meritoient mieux le nom tantost d'Apologies pour les uns, & tantost d'Invectives contre les autres, que celui qu'elles portent »²⁷⁷. C'est pour prévenir de

²⁷⁴ Jacopo Maria Campanacci, *Genuensis reip. Motus a Io. Aloysio Flisco excitatus ; ejusdem et L. Sergii Catilinae comparatio. Auctore Jacobo Maria Campanacio. Ad Ill.mum & Exc.mum D.D. Ferdinandum Gonzagam Melficti, principem, & ac magnum in regno neapolitano Justitiarum*, Bononiae, Alexandrum Benacium, 1588, 83 p., p. 7.

²⁷⁵ Salluste, *La Conjuración de Catilina*, op. cit., ch. 4, §. 4, p. 58.

²⁷⁶ Fénelon, *Réflexions sur la grammaire et sur la rhétorique, la poétique et l'histoire* [1716], dites *Lettre à l'Académie*, édition critique par Ernesta Caldarini, Genève, Droz, 1970, p. 108.

²⁷⁷ François de La Mothe Le Vayer, *Discours de l'histoire*, Paris, Jean Camusat, 1638, 239 p., p. 75. Dans un discours plus tardif sur le *Peu de certitude qu'il y a dans l'Histoire*, La Mothe Le Vayer ira plus loin en stigmatisant les *topoi* préfaciels d'impartialité qui reviennent inévitablement sous la plume des historiens les plus « partialisés ». « Je vous confesse, écrit-il, que de telles Prefaces, dont fort peu d'entre eux s'abstiennent, m'ont souvent fait rire, de ce ris qu'eut Anarchasis entendant proferer dans Athenes, in foro veritas ; & que comme le Cardinal Bessarion disoit que les apotheoses modernes luy rendoient suspectes les anciennes, les Historiens des derniers tems m'ont parfois merueilleusement dégousté de ceux de l'antiquité, m'imaginant que comme ils ont tous participé d'une mesme humanité, elle leur a vraisemblablement inspiré à tous les mesmes sentimens d'amour ou d'aversion, aux matieres qu'ils ont traitées, & où ils ont le plus souhaité d'estre creus ». La Mothe Le Vayer appuie ces considérations de l'exemple canonique de Procope, dont les deux versants de l'œuvre historiographique sont puissamment contradictoires. Voir :

telles critiques qu'un auteur comme Sarasin apporte un soin particulier à se démarquer des historiens « passionnés » qui ont perverti par leur parti pris le récit de ces grands événements qu'ils rapportent. Certes, dit ainsi Sarasin, cette noblesse de la matière

est à mon avis ce qui a obligé beaucoup de gens d'esprit à nous en laisser diverses Relations, que j'estimerois parfaites, si elles n'étoient point interessées. Mais certes l'animosité des partis contraires dans lesquels la plus part des Autheurs se sont rencontrés, s'est encore insensiblement trouvée dans leurs Livres ; & de cette sorte les invectives ou les flateries y ont pris la place que la seule vérité doit occuper. Quelques-uns ont accusé l'Empereur de cruauté ; plusieurs ont loué sa Prudence & sa Justice ; ceux-cy ont parlé de Valstein comme d'un monstre ; ceux-là comme d'un Heros, pendant que le mépris des morts, les faveurs de la Cour de Vienne, la haine de la maison d'Autriche, & le dessein de plaire, ou de nuire, leur ont osté la liberté de parler²⁷⁸.

Ainsi, en renvoyant dos à dos les historiens partialisés qui se laissèrent aller à manifester leur propre position politique, l'auteur de *La Conjuraton de Valstein* montre, en renouvelant l'idée de la difficulté d'écrire l'histoire, qu'on ne peut l'écrire de manière intéressée : « la liberté de parler », comme il l'écrit, c'est justement la seule vérité qui la donne. Aussi est-ce cela même qui autorise Sarasin à reprendre à nouveaux frais l'enquête sur Wallenstein, en justifiant sa propre entreprise historiographique :

Voilà pourquoy il me semble que n'estant prevenu d'aucun de ces mouvemens, & me sentant également éloigné de la crainte & de l'esperance, je ne feray rien contre la modestie, si apres tant d'habiles gens j'escris encore l'Histoire de cette Conspiration selon la vérité, au moins autant qu'il me sera possible²⁷⁹.

Nous pouvons donc observer dans les passages liminaires que nous avons cités un effort soutenu pour donner aux narrateurs la stature d'un véritable historien, en reprenant les *topoi* de la quête du vrai et de l'impartialité nécessaire. Cette posture liminaire est parfois encore accentuée par un effet de mise en scène qui tend à présenter l'auteur comme capable d'avoir le courage de la vérité, au mépris même de la haine qu'il pourrait s'attirer. Héros du vrai, l'historien assume un risque en prenant la plume. C'est, par exemple, ce que Bouchard affirme en traduisant la « préface de l'Historien au Lecteur » en tête de *La Conjuraton de Fiesque* par Mascardi :

La vérité est l'objet de ma plume ; & sa place lui sera inviolablement gardée dans toutes les pages de mon livre, sans qu'elle soit jamais altérée par aucune passion mal réglée. C'est de quoi je vous donne parole. Je sçai bien que cette vérité engendre d'ordinaire la haine. Mais c'est dans les meschans esprits qui appréhendent la rencontre de cette belle Vierge, comme les yeux malades fuyent la clarté du Soleil. Au reste les sages & spécialement les Princes ne veulent pas que l'on fraude la foi publique, ni que les mensonges des escrivains imposent à la posterité²⁸⁰.

Deux Discours. Le Premier : Du peu de certitude qu'il y a dans l'Histoire. Le Second : De la connoissance de soy-mesme, Paris, 1668, xvi-148 p., p. 41 et sv.

²⁷⁸ Jean-François Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, p. 252.

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 253. Ce faisant, Sarasin démarque d'ailleurs Salluste qui explique à l'orée de *La Conjuraton de Catilina*, l'ampleur de son impartialité : « j'y étais d'autant plus poussé que j'étais dégagé d'espoir, de crainte, d'esprit de parti » (*La Conjuraton de Catilina*, *op. cit.*, ch. 4, §. 2, p. 58).

²⁸⁰ Bouchard, *La Conjuraton de Fiesque*, *op. cit.*, p. 2.

Ainsi, en dépit de la « haine » qu'il pourrait s'attirer, Mascardi sert la vérité en historien fidèle parce que le pouvoir et la postérité le requièrent, mais aussi surtout parce qu'en elle-même, la vérité apparaît comme la seule justification du récit historique, en vertu d'un principe éthique qui renvoie une nouvelle fois à la fabrique de l'*èthos* de l'écrivain de conjuration. La partialité sert donc de repoussoir dans la construction de cette image, et impose une série de conduites dignes du vrai historien impartial, notamment celles qui consistent à savoir choisir des sources qui soient exemptes de passions. Ainsi, dans l'ouvrage de Vertot, c'est précisément cette exigence qui conduit l'historien à procéder à un tri des sources ; certes, secondant le vœu de Gomberville qui souhaitait se « separer en deux pour estre tousjours dedans l'un, & dedans l'autre party »²⁸¹, l'historien a emprunté sa matière aux historiens des deux camps, mais en faisant particulièrement confiances à ceux qui furent capables de reconnaître de bonne foi l'adresse de l'ennemi.

Tels sont, dit-il en concluant sa préface, les sujets qu'on traite dans cet ouvrage, qu'on a tirés d'historiens Portugais & Espagnols. On les a préférés aux étrangers, & sur-tout dans les endroits où les écrivains partisans de la cour d'Espagne, conviennent de bonne foi des avantages que remportèrent les Portugais dans cette fameuse révolution. On ose esperer que les lecteurs équitables n'en exigeront pas davantage d'un écrivain qui n'es ni Castillan, ni Portugais, & qui n'a nul intérêt à louer ou à blâmer que celui de la vérité, & qui naît du fond même des événemens qu'il rapporte²⁸².

On comprend ainsi que, pour les penseurs classiques, la vérité n'est pas construite dans les représentations qu'en donnent les différents partis en présence, mais qu'il s'agit d'un donné, que l'historien impartial doit respecter en évitant de le déformer par son optique propre. Dépositaire du vrai, l'historien apparaît ainsi investi d'une sorte de magistrature civique, dont il est comptable au public, au prince, à la postérité ; et les auteurs que nous venons de citer tâchent de se conformer à cette image de l'historien comme « personne publique »²⁸³.

²⁸¹ Le Roy de Gomberville, *Discours des vertus et des vices de l'histoire, et de la manière de la bien écrire*, Paris, Toussaint du Bray, 1620, p. 161.

²⁸² Vertot, « Préface », *Histoire des révolutions de Portugal*, *op. cit.*, p. xiii-xiv.

²⁸³ C'est en ce sens que l'historien est souvent comparé au juge pour donner la mesure de l'importance de sa magistrature en tant que « personne publique », expression que nous empruntons à Mabillon qui développe d'ailleurs le parallèle en ces termes : « Comme l'amour de la justice est la première qualité d'un Juge, aussy la première qualité d'un historien est l'amour et la recherche de la vérité des choses passées. Un juge est une personne publique établie pour rendre la Justice, tout le monde suit son jugement sur les faits que l'on luy met en main : et il est coupable d'un grand crime lors qu'il ne fait pas son possible pour rendre a un chacun ce qui luy appartient. C'est aussy l'obligation d'un historien, qui est une personne publique, sur laquelle on se repose pour examiner les faits de l'antiquité ; comme tout le monde n'a pas le tems de les examiner, on s'en rapporte au jugement qu'il en fait : et il trompe le public s'il ne fait pas toutes les diligences possibles pour former un juste jugement des choses. Et il ne faut pas croire que cette justesse de jugement soit de peu de consequence. Car comme la véritable connoissance de l'histoire est la règle de la prudence humaine dans les choses civiles, le fondement de la tradition de l'Eglise dans les choses de la foy, le modèle de la conduite des hommes dans les mœurs : celui la est bien coupable qui fait profession de donner ces Règles, ces fondemens, et ces modèles, lequel néanmoins ne se met pas en peine de rechercher la vérité des choses qui en sont le fondement » (Mabillon, *Brèves Réflexions sur quelques règles de l'histoire* [BnF ms. Fr. 17696], éd. Blandine Barret-Kriegel, Paris, P.O.L., 1990, 167 p. 104).

En ce sens, il semble que tout soit fait dans les récits de conjuration pour montrer que l'historien « annule sa personne passionnelle »²⁸⁴, afin de se conformer à ce que l'on nommait alors la sincérité de l'historien. En tant que « personne publique », comme l'écrit par exemple Mabillon, l'historien doit en effet « se dépouiller de toutes sortes d'affections et de préjugés qui sont contraires à l'amour de la vérité et à la sincérité »²⁸⁵. De manière à renforcer la construction rhétorique de cette image d'impartialité, bien des auteurs du corpus tâchent ainsi d'effacer tout jugement de valeur porté sur l'événement qu'il relate. C'est le cas notamment de Sarasin, de Saint-Réal et de Vertot. Mais on peut observer ce phénomène, à un moindre degré, dans l'*Histoire de la dernière conjuration de Naples*, bien qu'elle fût sans doute écrite à la manière d'un panégyrique par le ministre qui a assuré la représentation des troubles ; pourtant l'auteur s'efforce de ne pas laisser interrompre son récit par des jugements de valeur ou la méditation d'une leçon morale. Telle est du moins la position qu'il affirme à l'orée du livre :

Au reste, les réflexions qu'on ne pourra s'empêcher de faire, en parcourant cet Ouvrage, sur la manière, dont Dieu confond les projets des hommes, seront sans doute d'une grande utilité, et donneront lieu à des sentimens, sur lesquels je m'arrêteroï volontiers, s'il m'étoit permis de quitter le langage d'un Historien, et de perdre de vüe pour quelques momens mon sujet principal²⁸⁶.

Même si, de fait, le jugement moral est bien précis dans ce texte qu'on peut attribuer à Viani, il est moins appuyé que ce que laisserait attendre un texte polémique ou engagé. L'implication de l'auteur dans le texte est donc revue à la faveur d'une atténuation qu'on a parfois nommée, en parlant de la distanciation des passions, la sourdine classique. Un exemple pris parmi le texte du corpus qui semble le plus partial pourra nous en convaincre ; il s'agit du récit de la mort de Fiesque, que nous avons déjà évoqué sous sa forme romanesque héroïco-galante dans le roman de Scudéry. Comparativement, on peut observer à l'œuvre chez Retz cette « chasteté de l'historien » dont parle Fustel de Coulanges et qui semble présider au récit de la mort du protagoniste. Instructive, comme toujours, est la version qu'en donne Mascardi qui, dans le style fleuri qu'on lui connaît, ne manque pas d'imposer sa lecture de l'événement :

Cette violence de gens armés si peu attenduë dans le port, n'aïans pas moins resveillé les esclaves que mariniens, l'on ouï aussitost dans l'air esclatter un bruit confus & espouvantable de chaines & de voix ; tous les Forçats ensemble crians liberté : & esseians de rompre en quelque façon les fascheux liens de leur esclavage. Mais Jean Louis dont l'intention ni le besoin n'estoit point d'avoir des fusts de galeres tous nuds, voulant obvier au dommage que lui pourroit apporter la fuite de ces gens là ; il courut en haste à la Capitane, qui flottoit lentement agitée par le mouvement plain de desordre des gens effroiez qui estoient dedans. Il monta donc sur le pont qui n'estoit fait que d'une simple planche, laquelle portant d'un bout sur le rivage, venoit à s'appuyer de l'autre sur la petite eschele qui

²⁸⁴ Nous empruntons la formule à Roland Barthes, « Le discours de l'histoire » [*L'Information sur les sciences sociales*, n°6/4, (1967)], *Poétique*, n° 49, (1982), p. 16.

²⁸⁵ Mabillon, *Brèves Réflexions sur quelques règles de l'histoire*, op. cit., p. 111.

²⁸⁶ An., *La Conjuration de Naples*, op. cit., p. 8-9.

est proche de la poupe : & la galere s'estant tant soit peu esloignée du bord, il chet lui & le pont dans l'eau : & pource qu'estant armé de toutes pieces il n'eut pas la force de revenir au bord à la nage, & le bruit joint à l'obscurité des tenebres empeschant que l'on ne le peust voir ni ouïr : Il mourut miserablement, se pouvant dire qu'il fut suffoqué plustost dans un borbier sale & puant que dans l'eau de la mer : aiant esté estouffé par ses armes mesmes en qui il avoit mis toute la seuréré de sa vie ; C'est ainsi que la providence Divine qui n'erre jamais, prend plaisir de se joüer de la folle sagesse des miserables humains, laquelle par un petit mouvement arrivé de hazard comme par le petit caillou roulant du haut de la montagne, destruit en un instant l'orgueilleuse machine qui avoit esté bastie par une si longue espace de temps avec tant d'artifice, & avoit esté fondée & établie sur tant de forces ; faisant retomber sur la teste des plus coupables ces foudres espouvantables, qui avoient esté lancez avec tant de barbarie dans le sein pitoyable de la Patrie, & de tant de Citoyens innocens²⁸⁷.

Ainsi l'on peut dire que l'intervention de Mascardi sur le récit de la mort de Fiesque concerne trois types de distorsions impliquant le commentaire d'auteur : elles relèvent tout d'abord, si l'on peut dire, du commentaire stylistique, Mascardi soulignant l'ironie de la mort de Fiesque en renforçant l'ironie de la chute dans l'eau, mort « misérable » dans un « borbier sale & puant ». Ensuite, Mascardi condamne explicitement l'action de Fiesque en soulignant le principe de cette justice distributive, que lui rend le destin dans une sorte de loi du talion. En effet, Fiesque meurt à cause des armes qu'il a prises pour un dessein néfaste. Enfin et surtout, l'auteur italien souligne l'intervention de la providence pour punir l'*hybris* de Fiesque supprimé par les « foudres espouvantables » du ciel. En contraste, nous sommes mieux à même, maintenant, de prendre la mesure de l'écart de Retz par rapport à sa source et de la sobriété dont il pare son récit. En effet, au moment où Fiesque se rend sur la capitane, Retz écrit simplement :

Comme il était sur le point d'y entrer, la planche sur laquelle il passait venant à se renverser, il tomba dans la mer ; la pesanteur de ses armes et la vase, qui était profonde en cet endroit, l'empêchèrent de se relever, et l'obscurité de la nuit jointe au bruit confus qui se faisait de toutes parts ôtèrent aux siens la connaissance de cet accident²⁸⁸.

Retz aurait pu tirer de cette mort tragique des réflexions sur l'héroïsme de Fiesque, puisque ce dernier meurt, rappelons-le, après avoir acquis la victoire et que ses complices, moins brillants que lui ne peuvent jouir de son succès ; pourtant, la mort de Fiesque est décrite sans *pathos* et avec une rapidité qui ne dépare pas le style sobre et nerveux qui caractérise la réécriture de 1665. Elle contraste donc singulièrement avec la complaisance macabre de Mascardi, qui s'attarde sur le ridicule et l'ignominie de cette fin très peu digne d'un héros. Il faudra, bien entendu, revenir sur les raisons politiques et esthétiques d'une telle sobriété, également décelable chez Sarasin, Saint-Réal et dans l'anonyme *Histoire de la conjuration des Gracques* inclus dans les œuvres posthumes de ce dernier. Nous le ferons dans le deuxième et le troisième chapitre de cette partie. Contentons-nous de conclure que, au moins dans les quatre ouvrages cités, le souci de se contenir dans la narration pure,

²⁸⁷ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 160-161.

²⁸⁸ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 208. Nous soulignons.

l'élaboration rhétorique d'une neutralité de ton et l'abstention pathétique mettent en œuvre ce que nous pourrions appeler la sourdine de l'historien.

Cet effet de sourdine se prolonge en quelque sorte dans la disparition des marques pouvant renvoyer à un jugement de la part de l'historien. Secondant le vœu de la plupart des théoriciens, René Rapin affirme ainsi que l'histoire « doit me laisser le cœur libre, pour juger plus sainement de ce qu'elle me dit »²⁸⁹. Ainsi le dispositif rhétorique des œuvres du corpus tend à orchestrer la disparition de l'historien dans le texte dont il assume la narration est également mis en œuvre, dans les récits de conjuration, par un autre procédé rhétorique, qui consiste à feindre une neutralité de point de vue, en rapportant diverses opinions ou jugements de valeur, tout en s'abstenant de trancher et en laissant au lecteur le soin d'en décider. C'est tout particulièrement le cas aux moments cruciaux du récit où le lecteur peut s'attendre à bon droit à trouver l'expression d'un jugement sur le personnel historique, notamment dans les portraits introducteurs de nouvelle figure ou dans les éloges funèbres destinés à congédier un personnage. Dans les deux cas, on peut observer dans les textes du corpus un effort pour répartir éloge et blâme de façon égale, accompagné d'une tendance à ne pas assumer le jugement de valeur, mais à déléguer en le référant aux autres historiens. Ainsi, Vertot, évoquant la mort du duc de Bragance, renvoie dos à dos les historiens portugais enclins à brosser de lui un portrait flatteur et les historiens indifférents, qui insistent sur l'absence de vertus et de hauteur de vue politiques chez le nouveau roi de Portugal :

*Les Portugais, écrit Vertot, au défaut de vertus plus éclatantes, forment son éloge funèbre de sa piété & de sa modération. Les historiens indifférens lui reprochent son peu de courage, & une extrême défiance de lui-même & des autres ; qu'il étoit de difficile accès pour les grands, familier & ouvert seulement avec ses anciens domestiques, & sur-tout avec le compagnon de son confesseur. Ce qui paroît résulter de sa conduite, c'est que ce prince, peu guerrier, & tout occupé de ses exercices de dévotion, eut plutôt les bonnes qualités d'un simple particulier, que les vertus d'un grand roi : & il ne dut sa couronne qu'à l'animosité extrême des Portugais contre les Espagnols, & à l'habileté qu'eut la reine sa femme de faire servir cette haine à l'élévation de sa maison*²⁹⁰.

Ainsi, comme en témoigne cette citation, la démarche de Vertot est très prudente : ce n'est qu'après avoir évoqué les deux faces du personnage, en s'appuyant sur deux types d'historiens, que l'auteur avance un jugement personnel équilibré, en s'abritant encore derrière le mode hypothétique exprimé par le verbe paraître. De la même manière, on se souvient de la manière dont Sarasin revoie dos à dos les portraits de Wallenstein comme un « monstre » et comme un « héros »²⁹¹, de manière à se constituer en historien intègre. Exemplaire en ce sens est l'attitude de Retz pour créer un effet d'impartialité assise sur un jugement pondéré et qui prend en compte les diverses facettes des

²⁸⁹ René Rapin, *Instructions pour l'histoire, op. cit.*, p 72.

²⁹⁰ Vertot, *Histoire des révolutions de Portugal, op. cit.*, p. 309-310.

²⁹¹ Sarasin, *La Conspiration de Valstein, op. cit.*, p. 90.

choses. La conclusion du texte évoque tour à tour trois positions que l'historien peut adopter face à Fiesque : « ainsi mourut Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, que les uns honorent de grands éloges, et les autres chargent de blâme, et que plusieurs excusent »²⁹². Ayant passé méthodiquement en revue ces trois possibles du jugement moral, Retz met en avant le principe d'équité pour conclure finalement, assumant cette fois ses propos à la première personne, d'une manière nuancée qui combine les trois points de vue évoqués – le blâme, l'éloge et l'excuse : « Néanmoins je crois que nous pouvons dire, *avec toute l'équité que doit garder un historien qui porte son jugement sur la réputation des hommes*, qu'il n'y avait rien à désirer, dans celle du comte Jean-Louis, qu'une vie plus longue, et des occasions plus légitimes pour acquérir de la gloire »²⁹³. L'effet d'impartialité fonctionne donc grâce à la mise en scène d'une prise de recul ; le lecteur assiste au mûrissement d'un jugement à travers les historiens et les opinions successifs convoqués par les textes en question. Cette rhétorique est d'autant plus persuasive que le nombre de références est élevé, et certes, soulignons-le encore une fois, il est des textes où ces références sont tout à fait absentes (notamment chez Le Noble).

Marquer sa différence avec le romancier, montrer la difficulté d'écrire l'histoire en tâchant de s'attribuer les qualités nécessaires, exhiber son impartialité, toutes ces précautions liminaires pour construire un *ethos* d'historien se prolongent dans les efforts des auteurs de récits de conjuration pour adopter les procédures de l'enquête historiographique telle qu'on la conçoit au XVII^e siècle. Celles-ci concernent tout particulièrement deux domaines de recherche sur lesquels nous insisterons ici, à savoir la recherche des causes et la recherche des sources. En effet, les théoriciens de l'histoire à l'âge classique insistent à l'envi sur la nécessité de développer les circonstances, les causes et les motifs des événements rapportés. « Rien n'intéresse davantage qu'un fait bien circonstancié, écrit en effet Rapin, lequel [...] devient par là sensible, palpable, évident ; & l'on ne fait sentir le progrès des grandes entreprises & des affaires importantes, qu'en les développant par les differens degrez de leurs circonstances »²⁹⁴. « Sans les circonstances, poursuit Fénelon, les faits demeurent comme décharnés : ce n'est que le squelette d'une histoire »²⁹⁵. Plus encore, c'est l'analyse de ces circonstances qui doit occuper l'historien, de manière à faire surgir les liens de cause à effet qui rattachent circonstances et événements traités. C'est précisément ce qui suscite

²⁹² Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 214.

²⁹³ *Ibid.*, p. 214-215. Nous soulignons.

²⁹⁴ Rapin, *Instructions pour l'histoire*, *op. cit.*, p. 57.

²⁹⁵ Fénelon, « Projet d'un traité sur l'histoire », *Lettre à l'Académie*, *op. cit.*, p. 110.

l'admiration de Fénelon pour Polybe, qui « développe chaque événement dans sa cause », en une « anatomie exacte »²⁹⁶.

Or cette anatomie se départage en deux domaines, selon qu'on considère les causes extérieures et politiques et les causes intérieures et morales. En ce dernier sens, c'est la découverte des motifs des acteurs historiques qui doit retenir tout particulièrement l'attention des historiens : « Dans les temps où on a eu le plus d'esprit, comme dans le siècle d'Auguste et dans celui-ci, on a aimé à raisonner sur les actions des hommes et en pénétrer les motifs, et à connoître les caractères. Les Historiens se sont conformés à ce goût-là ; ils se sont bien gardés d'écrire les faits nuement et séchement ; ils les ont accompagnés de motifs »²⁹⁷. Or, dans l'Antiquité, il existait un modèle en ce sens, souvent admirés par les classiques, *La Conjuration de Catilina* par Salluste. René Rapin se fait l'écho du caractère exemplaire de l'œuvre en question :

Celuy qui s'explique le mieux persuade ; & ce n'est que la persuasion qui imprime aux choses cette teinture de vérité, qu'elles n'ont que par l'air qu'on leur donne, & par le jour où on les met. C'est ainsi que rien n'est plus éloquent que la peinture que fait Salluste de l'état où estoit Rome, quand Catilina prit le dessein de s'en rendre maistre, & quand cét admirable auteur représente la République corrompue par le luxe & par l'avarice, affoiblie du poids de sa propre grandeur, ce sont les expressions d'une éloquence la plus exquise qui se voye dans l'Histoire²⁹⁸.

Nous reviendrons plus bas sur la question de la persuasion et sur l'éloquence liée à la poétique de l'histoire. Contentons-nous, pour le moment, de souligner le statut canonique du procédé de Salluste, dont l'imitation par les auteurs de récits de conjuration est doublement motivée par l'influence générique de l'œuvre sur notre corpus et par les prescriptions de l'historiographie classique en matière de recherche causale. Dans son *Jugement sur les anciens et principaux historiens grecs et latins*, La Mothe Le Vayer donne certes une vision négative des deux prologues mis bout à bout par Salluste, en se fondant surtout sur des critères stylistiques ; il reste que le compte-rendu qu'il donne des deux « Avant-propos » de l'ouvrage est révélateur de la manière dont

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 118.

²⁹⁷ Fontenelle, *Œuvres complètes*, éd. Alain Niderst, Paris, Fayard, « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1989, tome III, 463 p., 172-173. Fontenelle poursuit en ironisant sur une histoire qui serait dépourvue d'analyse causale, laquelle n'aurait aucun intérêt : « Mais la plupart des gens n'en sont pas là, il s'en faut bien. Il ne font qu'errer sans fin dans les détails, et ne s'avisent point de remonter jusqu'aux principes généraux, où tous les détails se réunissent et se confondent. Entasser dans sa tête faits sur faits, retenir bien exactement les dates, se remplir l'esprit de guerres, voilà ce qu'on appelle savoir l'histoire. Mais ceux qui sont chargés de cette sorte de science-là, savent-ils quels sont les ressorts du coeur humain qui ont causé tous ces événements ? Ils n'en ont pas le moindre soupçon » (*Ibid.*, p. 178). En ce sens, Fontenelle faisait écho aux principes de l'histoire morale ou moralisée que Saint-Réal avaient avancé dans son traité *De l'usage de l'histoire* : « Il faut toujours remonter aux motifs, si l'on veut connoître les hommes : car c'est dans leurs motifs, que l'on connoit proprement leur esprit, & toute l'étendue de ce dont il est capable » (*De l'usage de l'histoire* [Paris, Claude Barbin et Estienne Michallet, 1671, in-12, 248 p.], rééd. du texte des *Œuvres meslées* de 1693 [Utrecht, Antoine Schouten, in-12], p. 1-98, par René Demoris et Christian Meurillon, avec la collaboration de Christian Descamps, Université de Lille III, Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Littérature des XVII^e et XVIII^e siècles, Université de Lille III, Villeneuve d'Ascq, 1980, in-8°, 77 p., p. 14).

²⁹⁸ Rapin, *Instructions pour l'histoire*, op. cit., p. 106.

les contemporains les lisaient comme circonstances causales de la conjuration. L'optique critique de La Mothe Le Vayer va nous permettre de prendre la mesure de ce principe d'explication de l'histoire. Ainsi, dit-il, le premier avant-propos,

qui est une tres-belle declamation contre l'oisiveté ; peut estre neanmoins nommé une vraie selle à tous chevaux, par ce que, comme Quintilien l'a fort bien observé, il n'a rien qui touche son Histoire, ni qui le rende plus propre à cette composition qu'à toute autre. Il est suivi d'une description des bonnes & des mauvaises conditions de Catilina en trois ou quatre periodes. Et de là Salluste passe au second Avant-propos, se sentant obligé, dit-il, par la débauche de cet homme, à parler de la vertu des premiers Romains, & de ce qui les avoit fait degenerer de son tems. Pour cet effet il ne prend pas son commencement de moins loin que de la fondation de Rome par les Troiens, lors qu'Enée fugitif avec les autres vont contester cette partie de l'Italie où elle est fondée, aus Aborigenes. Il fait voir en suite comme elle fut gouvernée par des Rois que l'orgueil fit deposer, & comme elle devint grande en peu de tems par la vertu de ceus qui l'habiterent. Il touche les guerres qu'ils eurent contre les Carthaginois ; le relaschement de la Discipline qui arriva depuis ; & les dessentions civiles de Marius & Sylla qui penserent desoler la Republique. Tout cela pour venir en fin au tems de Catilina, le plus corrompu de tous, & qui sembloit inviter ce mauvais Citoyen à entreprendre ce qu'il tascha d'executer²⁹⁹.

Ainsi La Mothe Le Vayer critique Salluste parce qu'il serait remonté trop loin dans le temps, aurait péché par excès dans la recherche des causes ; néanmoins le philosophe montre en creux la manière dont les faits pouvaient être enchaînés dans la lecture classique que les contemporains faisaient des conjurations. L'action néfaste de Catilina s'explique ainsi en amont par la progressive décadence morale de Rome, analysée dans le deuxième avant-propos de Salluste, et plus lointainement encore, par deux autres principes analysés dans le premier prologue, l'oisiveté et (point que Le Vayer n'a pas cité) la concupiscence, deux vices dont Salluste entend se garder mais qu'il attribue en partage à ses contemporains, conspirateurs ou non. On comprend donc l'importance d'un récit bien « circonstancié » : il ne s'agit pas seulement d'une vaine prolepse, mais d'un raisonnement sur les causes de la sédition. Ces liminaires deviennent une topique des récits de conjuration, et sont justifiés autant par la conception classique de l'histoire que par la pression du modèle générique des textes du corpus. De fait, tous ou presque affirment vouloir se reporter en arrière pour embrasser les causes de la conspiration. « C'est la conjuration de Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, écrit Retz en présentant son sujet, qu'il faut prendre de plus loin pour en connaître mieux les suites et les circonstances »³⁰⁰. De la même manière, en présentant la conspiration de Wallenstein, Sarasin insiste sur les conjonctures immédiates de l'action projetée, mais convient de la nécessité de se reporter en arrière pour mieux comprendre les causes de son action :

Il est vray que l'ambition & la conjuncture des affaires, & des accidents de sa fortune, luy representant son entreprise juste & facile, le pousserent en suite à la vouloir executer. Mais il est necessaire avant que d'en commencer le recit, de faire un discours de sa vie jusques au temps de sa

²⁹⁹ La Mothe Le Vayer, *Jugement sur les anciens et principaux historiens grecs et latins, dont il nous reste quelques ouvrages*, Paris, Augustin Courbé, 1646, 359 p., p. 208-210.

³⁰⁰ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 172.

revolte, afin que l'on soit mieux informé des causes qui l'obligerent à conspirer, & des moyens qu'il en eut³⁰¹.

La recherche des causes se développe ainsi amplement en amont de l'événement très circonscrit qu'est la conjuration proprement dite. Nous pourrions faire la même observation chez Saint-Réal, dont le texte présente en outre une variante intéressante de cet incipit, puisque nous en retrouvons une reprise anaphorique, logée au cœur même du récit, lorsque Bedmar, afin d'emporter le soutien de l'Empereur, met par écrit les raisons qui le poussent à conjurer, insistant particulièrement sur la décadence de la République : « il fait voir par les conséquences qui suivent des Faits qu'il a établis, qu'elle est dans sa Decrepitude, & que ses maladies sont de telle nature, qu'elle ne sauroit faire de crise, ni corriger sa constitution presente, qu'en changeant entierement de forme »³⁰². L'incipit traditionnel des récits de conjuration prend donc un tour spécifique axé sur la dégradation morale qui, comme chez Salluste, explique, en dernier ressort, le type d'événement évoqué. Si Catilina est le représentant d'un climat général de corruption, c'est en réaction contre cet état de délabrement moral que s'insurgent les Pison et les Fiesque. L'anonyme *Conjuration des Gracques* brosse également un portrait terrible de la décadence romaine, au principe de l'action des Gracques. Les premières pages du texte développent ainsi une subtile gradation, montrant comment « une Magnificence publique, qui fut bien-tôt suivie du Luxe des Particuliers » fit enfin « passer les Citoyens de l'amour de la Vertu à la pratique du Vice », frappant d'abord les sénateurs, puis la foule, par l'intermédiaire des « Tribuns du Peuple, Magistrats qui étoient inviolables, & dont la puissance devint monstrueuse », exacerbant ainsi les rivalités jusqu'à détruire progressivement le dernier « vestige de cette Egalité qui est le plus ferme soutien des Républiques »³⁰³. En développant ainsi une réflexion causale, dans la lignée du modèle sallustéen et en conformité avec les exigences de l'historiographie classique, les auteurs des récits de conjuration souscrivent pleinement au genre de l'histoire. Il est un autre élément sur lequel nous insisterons ici, naturellement amené par la recherche causale : la quête des sources documentaires, susceptibles de renseigner les auteurs sur les causes et le déroulement des conjurations.

En préface à son recueil consacrée à *L'Histoire secrète des plus fameuses conspirations*, Eustache Le Noble affirme : « je puis dire que j'ay aporté beaucoup de soin, pour y suivre exactement la vérité de l'Histoire »³⁰⁴. Tous les théoriciens sont d'ailleurs unanimes à l'affirmer, « c'est en la narration des choses auenuës qu'il est defendu à l'historien de changer, ou d'imposer

³⁰¹ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, p. 92.

³⁰² Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 151.

³⁰³ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 123, p. 124 et p. 125.

³⁰⁴ Le Noble, « préface », *La conjuration des Pazzi*, op. cit., np.

»³⁰⁵. Or, dans le système classique d'écriture de l'histoire, ce soin apporté à ne rien « changer » et à « suivre » revêt une signification bien particulière. « Suivre » l'histoire, c'est d'abord se conformer à l'histoire écrite ; et le respect des sources est la réponse épistémologique apportée par le XVII^e siècle au problème de la vérité. Vulgarisateurs et érudits se confondent ici dans le statut conféré au principe d'autorité. Dans ses *Brèves Réflexions sur quelques règles de l'histoire*, Mabillon, gloire de l'érudition historique de son siècle, souligne que, parmi les « Regles sur lesquelles est appuyée la verité des choses passées », « la premiere et qui est presque Unique, est l'autorité »³⁰⁶. Deux principes fondent ce respect du principe d'autorité qui avait pourtant connu un début de mise en cause au siècle précédent. Le premier concerne la distinction couramment établie entre l'écorce des faits, leur factualité brute, difficilement niable aux yeux des classiques, et les motifs tout intérieurs des princes et des acteurs historiques. Mabillon poursuit d'ailleurs en précisant :

Ceux qui commencent à estudier l'histoire s'estonnent quelque fois de voir les differens sentimens des auteurs meme contemporains sur un meme sujet. Mais cela ne doit point surprendre, d'autant que cette diversité de sentimens n'est pour l'ordinaire que touchant ce qui regarde le dedans des faits, c'est a dire touchant les Intentions, les motifs, et les causes de quelques faits particuliers qui sont des choses qu'il n'est pas bien facile de penetrer a moins que de scavoit le secret du cabinet. Que si cette diversité paroist meme a l'égard des faits, il ne sera pas difficile de scavoit quel parti on doit prendre³⁰⁷.

Nous verrons plus loin que cette différence entre les événements bruts et leur motivation fonde précisément l'ambition des historiens comme des nouvellistes de suppléer au défaut de l'histoire en factuelle en suggérant les pensées, sentiments et motifs à l'origine des faits. Mais le deuxième principe évoqué par Mabillon pour asseoir le principe d'autorité relève de ce que l'on pourrait nommer une sorte de mystique de la vérité, socle épistémologique lui aussi commun aux romanciers et historiens, mais en des sens divers. « Il y a un certain brillant dans la verité, poursuit en effet Mabillon, qui se fait paroistre d'une maniere qui ne se peut exprimer, et par l'assiduité a lire les auteurs on a un certain goust qui nous fait discerner ceux que nous devons preferer ». Dépendant d'un « certain goust » qui n'a justement rien de certain, la distinction du « brillant » de la vérité est laissé à l'appréciation des auteurs et ouvre une marge de liberté dont ils savent tirer parti. Quoi qu'il en soit, du moment que les auteurs contemporains de l'événement sont considérés comme la matière première de l'histoire, on comprend que l'exhibition des références historiographiques, dans les préfaces, revêt une importance décisive pour la construction de l'*èthos* de l'historien et du statut générique des textes.

³⁰⁵ Nous empruntons ces propos à Gomberville, *Discours des vertus et des vices de l'histoire et de la manière de la bien écrire*, 1620, *op. cit.*, p. 13.

³⁰⁶ Mabillon, *Brèves réflexions sur quelques règles de l'histoire* [BnF ms. Fr. 17696], éd. Blandine Barret-Kriegel, Paris, P.O.L., 1990, 167 p., p. 112.

³⁰⁷ *Ibid.*, p. 113-114.

La recherche des sources adéquates et leur exploitation constituent donc le fond de la méthode historiographique des auteurs de récits de conjuration. C'est ce que souligne encore Le Noble, lorsqu'il affirme : « j'ay choisi dans les grands Autheurs, les intrigues secrètes des plus fameuses conjurations, & je les ay réduites en petites Histoires particulières »³⁰⁸. En ce sens, citer les sources et leur caractère d'autorité est une procédure importante des textes en question et l'on peut distinguer ici deux types d'enquête dérivant de l'importance du principe d'autorité : le premier type tend à conserver l'idée d'un contrôle de l'autorité en croisant une source principale avec une source secondaire, apte à fournir des renseignements additionnels ; le second se contente d'une seule source, parfois sans même la citer, en se reposant donc uniquement sur l'autorité. Dans les deux cas pourtant, on comprend quelle importance revêt la mention initiale des sources, voire, éventuellement, leur rappel au fil de l'œuvre, dans le corps du texte ou bien en note. En ce sens, la préface d'*Épicaris* arbore comme autant de garants les sources utilisées : « Je n'ay pas avancé une seule circonstance essentielle, dit Le Noble, que je ne l'aye tirée ou de Corneille Tacite, ou de Suétone »³⁰⁹. Quant à *La Conjuration des Pazzi*, s'il ne la réfère pas explicitement aux *Histoires florentines*, Le Noble ne cache pas que son esprit, sinon sa matière même, est tirée de Machiavel : « cete matière des conjurations est si importante dans la politique, que Machiavel qui a fait profession d'en pénétrer plus que qui que ce soit tous les secrets, en a fait un long Chapitre dans ses discours sur Tite-live »³¹⁰. Plus précis encore est l'abbé de Vertot. S'il reste évasif en préface, lorsqu'il parle sans plus de précisions des auteurs castillans et portugais sur lesquels il s'appuie³¹¹, Vertot parsème son texte de références, données soit dans le corps du développement, soit en manchette. Ainsi, lorsqu'il traite des fondements du royaume de Portugal, Vertot se réfère explicitement au *Traité de l'origine des rois de Portugal* par Théodore Godefroy³¹², pour dire que le premier fondateur du royaume fut lié au sang royal français (puisque Henri de Bourgogne, comte de Portugal, était petit-fils d'un roi de France, Robert II le Pieux). Ailleurs, lorsqu'il rapporte un événement précis en s'inspirant des réflexions d'autrui ou du témoignage d'un contemporain, il met également en avant sa source, comme par exemple quand, au moment d'une sortie nocturne

³⁰⁸ Le Noble, « Préface », *La Conjuration des Pazzi*, *op. cit.*, np.

³⁰⁹ Le Noble, « Préface », *Épicaris*, *op. cit.*, np.

³¹⁰ Le Noble, « Préface », *La conjuration des Pazzi*, *op. cit.*, np. Philippe Hourcade montre que la référence explicite aux sources donne aux deux récits de conjuration une place particulière et marginale dans l'ensemble de la production de Le Noble : « leur identification précise est exceptionnelle, ainsi les *Histoires florentines* de Machiavel dans les *Pazzi*, les *Annales* de Tacite dans *Epicaris*, alors que partout ailleurs [...] les sources sont méconnaissables sous leur travestissement, quand elles ne se dérobent pas tout à fait » (*Entre Pic et Rétif, Eustache Le Noble, (1643-1711)*, Paris, Aux amateurs de livres, Klincksieck, 1988, p. 292).

³¹¹ Sur les sources de Vertot, voir *supra*, deuxième partie, ch. I, p. 277 et sv.

³¹² Theodore Godefroy, *De l'origine des roys de Portugal, yssus en ligne masculine de la maison de France qui regne aujourdhuy*, Paris, 1624, 48 p.

imprévue du gouverneur Vasconcellos, il évoque la terreur panique des conjurés qui pensent leur projet découvert et pressent Pinto d'écrire au duc de Bragance de se mettre à l'abri des poursuites. Vertot cite alors le *Lusitania liberata ab injusto Castellanos dominio* d'Antoine de Sousa de Macedo et le *De bello Lusitano* de Cajetan ; les références précises aux pages sont également données quand Vertot reprend un bon mot attribué par de Sousa à l'un des conjurés qui vient constituer la reine prisonnière : cette dernière « comprit aisément par ces paroles, qu'elle étoit prisonnière. Outrée de dépit, elle lui demanda avec hauteur : « *Eh ! que me peut faire le peuple ?* ». À quoi Norogna lui répondit avec beaucoup d'emportement : « *Rien autre chose, madame, que de jeter votre altesse par les fenêtres* »³¹³. Bien que, de son côté, il ait pris le parti de ne pas citer ses sources en manchette ni dans le corps du texte, Saint-Réal est sans doute celui qui donne le plus précisément ses sources ; il place un « Avis » à cet effet en tête de l'ouvrage, qui constitue en quelque sorte sa bibliographie :

Il est parlé de cette Conjuracion dans l'Histoire de Monsieur de Nani livre troisième page 156 & au Cinquième Tome du Mercure François de l'année 1618. Les principales Pieces dont elle est tirée, comme la Relation du Marquis de Bedemar, la grande despesche du Capitaine Jacques Pierre au Duc d'Ossonne, qui contient tout le Plan de l'Entreprise, la deposition de Iaffier, qui contient toute l'histoire de ce Capitaine, le Procez Criminel des Conjurez, & plusieurs autres, se trouvent parmi les Manuscrits de la Bibliotheque du Roi ; & le Squittinio della Libéra Veneta, parmi les Imprimez³¹⁴.

Cette liste des références, assorties chaque fois de brefs commentaires, joue indéniablement un rôle de garant du travail historiographique de Saint-Réal, et tend à prouver la solidité de sa documentation. Comme l'a fait observer Gustave Dulong³¹⁵, il est possible de mesurer point par point les dettes de Saint-Réal envers ses différentes sources. L'*Historia della republica veneta*, ouvrage de l'important diplomate, Battista Nani, reflète la version officielle du gouvernement de Venise, et fournit à Saint-Réal la thèse selon laquelle l'exécution observe un plan bien concerté, dont les principaux points sont détaillés³¹⁶. Le Vénitien rattache également l'entreprise contre la ville de Crème à la conjuration des Espagnols, et pense que les véritables instigateurs en sont Tolède, Ossone et Bedmar, qui attendaient le succès de l'affaire avant de se déclarer. Quant à « *la grande dépêche du capitaine Jacques-Pierre* »³¹⁷, elle livre de nombreux détails sur le plan de

³¹³ Vertot renvoie à Antonio de Sousa de Macedo, *Lusitania liberata ab injusto Castellanos dominio, restituta legitimo principi, serenissimo Joanni IV, per D. Antonium de Sousa de Macedo*, Londres, R. Heron, 1645, pièces limin., 794 p., t. 3, ch. 3, p. 457.

³¹⁴ Saint-Réal, « Avis », *La Conjuracion des Espagnols*, op. cit., non paginé en tête de l'ouvrage.

³¹⁵ Voir notamment Gustave Dulong, *L'Abbé de Saint-Réal. Étude sur les rapports de l'histoire et du roman au XVIIe siècle*, op. cit., p. 176-186.

³¹⁶ L'ouvrage avait été traduit en français : *Histoire de Venise. Par Bapt. Nani, Cavalier, et Procureur de S. Marc*, trad. de l'abbé Tallemant, Paris, Claude Barbin, 1679, épître, préface + 511 p.

³¹⁷ On la trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale que Saint-Réal avait consultés pour écrire son ouvrage : *Scrittura ch'el capitan Giacomo Pietro envio al duca d'Ossuna*. Mss. 1496.

l'exécution qui sont complétés par le recours au *Sommaire de la procédure*, ou *Sommario della congiura contra città di Venezia*, fondé sur les minutes de la comparution de Jaffier et des autres suspects interrogés. Saint-Réal y puise la manière dont Jaffier dénonce Jacques-Pierre, et reprend le récit de l'arrestation de Renault et de Brulard, mis à la torture tandis qu'on pratique des perquisitions chez les ambassadeurs³¹⁸. Pourtant, ce type d'enquête historique, qui mêle différentes sources se complétant l'une l'autre, semble malgré tout marginal dans notre corpus, où prime l'attitude qui consiste à démarquer une source unique.

Ainsi, chez Le Noble, en dépit des passages que nous avons empruntés à ses préfaces, la documentation historique est moins bien mise en évidence, et le travail de recherche historique est de toute évidence moins important. De fait, il paraît ne suivre qu'une seule source aussi bien dans *La Conjuration des Pazzi* que dans *Épicaris*. En effet, le premier ouvrage démarque le huitième livre des *Histoires florentines* de Machiavel, au point, comme le souligne Philippe Hourcade, qu'on « peut le suivre, presque paragraphe à paragraphe et dans l'ordre, dans la deuxième partie de la nouvelle de Le Noble ». Il n'est pas jusqu'aux détails qui ne soient retranscrits précisément, ainsi l'invitation de « Raffaello Riario » par les Pazzi, dans leur maison de campagne de « Montughi », où Julien ne se présente pas, « ou par hasard ou volontairement »³¹⁹. De même, l'incident qui bouleverse le plan de l'exécution est rapporté en termes forts voisins de ceux de Machiavel : les conjurés sont contraints « de remplacer Giovanbatista par Antonio da Volterra et Stefano, prêtre, les deux hommes les moins désignés pour un tel geste, tant par leurs habitudes que par leur caractère »³²⁰. Du reste, Philippe Hourcade décèle des influences ou des sources plus ou moins directes qui ne sont pas reconnues par Le Noble, signe d'un travail moins scrupuleux. Parmi elles, le critique souligne que « le détail du cri du prêtre Etienne au moment de l'assaut lancé contre Laurent et Julien dans la cathédrale est fourni par le passage d'un autre ouvrage de Machiavel, et l'entreprise de Bandini avec le Sultan qui le livrera aux maîtres de Florence est probablement inspirée des Anecdotes de Varillas »³²¹. De fait, même si l'on peut déceler une tendance générale, les auteurs de récit de conjuration, loin d'adopter une même logique, souscrivent à des esthétiques variées qui

³¹⁸ La Bibliothèque du roi conservait aussi une *Relazione di Venezia*, d'Alfonso della Cueva, marquis de Bedmar. Mss. 19, 225, 245, 308, 311, 778, 1115, 1437, 1496. Par ailleurs, le *Squittinio della Libertà Veneta*, que Saint-Réal évoque et résume en le prêtant à Bedmar (*La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 61, puis p. 142-152), se trouvait dans les manuscrits (*Scrutinio della liberta veneta*. Mss. 324, 728) et avait été traduit en 1677 sous le titre *Examen de la liberté originaire de Venise. Traduit de l'italien. avec une harangue de Louïs Hélian ambassadeur de France contre les Vénitiens, traduite du latin et des remarques historiques*, Ratisbonne, Jean Aubri, 1677, 259 p.

³¹⁹ Voir Nicolas Machiavel, *Histoires florentines*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. VIII, ch. 1 à 10, p. 1345. Cf. Eustache Le Noble, *De la conjuration des Pazzi contre les Médicis*, op. cit., p. 157.

³²⁰ Voir Nicolas Machiavel, *Histoires florentines*, op. cit., p. 1346. Cf. avec la même scène dans Le Noble, *De la conjuration des Pazzi contre les Médicis*, op. cit., p. 173.

³²¹ Philippe Hourcade, *Entre Pic et Rétif*, Eustache Le Noble, op. cit., p. 258.

requièrent souvent une caractérisation idiosyncrasique sur laquelle nous avons déjà insisté. Ainsi, à côté de Saint-Réal et de Vertot qui n'hésitent pas à afficher leurs sources, on notera que Retz et Sarasin, qui tous deux suivent pratiquement une source unique, qu'ils pervertissent dans sa visée politique, se gardent bien de la mentionner. Ainsi Retz ne souffle mot de Mascardi, non plus que Sarasin de Priorato³²². Pourtant, il est clair, pour les raisons que nous avons mentionnées au chapitre précédent, que Retz recourt directement à la source italienne, du moins dans les manuscrits et l'édition princeps (les choses en vont différemment dans l'édition posthume de 1682 puisque des informations sur le contexte historique ont été ajoutées par une main qui n'est sans doute pas celle de Retz et en se fondant sur d'autres sources). De même, Sarasin suit la structure de la biographie de Wallenstein due à Priorato, mais se garde bien de le mentionner, notamment parce qu'il en transforme la portée morale et politique. Aussi sa source unique est-elle masquée derrière le semblant de confrontation impartiale des sources qu'il met en scène dans la préface déjà citée. Ainsi, quand ils suivent une source unique, les récits de conjuration obéissent à deux tendances principales : la première, illustrée par Le Noble, consiste dans un certain mépris des faits historiques au profit d'une narration dramatique qui occupe tous les soins de l'historiographe, la seconde, que l'on retrouve notamment chez Retz et Sarasin, consiste dans la subversion du sens politique initialement donné aux faits dans la source suivie. On comprend donc quelles raisons ont pu pousser les auteurs à ne pas mentionner leur source dans le second cas. Enfin, il est une troisième attitude observable ici, qui consiste à démarquer une source unique avec pour principale prétention le souci de bien traduire en français un ouvrage digne d'intérêt. Ce sont les « belles infidèles » qui ressortissent à des préoccupations d'abord esthétiques et rhétoriques et peuvent se comprendre dans les débats stylistiques de l'époque. Nul doute que Bouchard et, avec quelques nuances politiques, les auteurs anonymes de *La Conjuration des Gracques* et de *La Conjuration de Naples* ne se rangent dans cette dernière catégorie. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les prétentions de Bouchard s'inscrivent essentiellement dans un débat oratoire sur la précellence des deux premières langues romanes, tandis que *La Conjuration des Gracques*, qui ne cite pas de source (hormis brièvement Velleius Paterculus), tâche de transcrire en français classique la langue encore ampoulée et barbare d'Amyot. *La Conjuration de Naples* pourrait ici faire figure de cas à part ; même s'il s'agit d'une traduction, dont les enjeux rhétoriques sont présentés dans la préface, ce texte se passe de toute référence, car constituant lui-même, en quelque sorte, la référence première : le traducteur anonyme s'est contenté de transcrire la *Conjuratio initia et extincta Neapoli anno 1701*, texte paru

³²² Nous renvoyons au texte déjà cité de Gualdo Priorato, *Historia della vita d'Alberto Valstain, duca di Fritland, del conte Gualdo Priorato, alla maesta christianissima di Liugi terzodecimo, rè di Francia, di Navarra, etc., il Giusto, il Trionfante*, Lyon, Jean-Ayme Candy, 1643, in-4°, iv-66 p.

seulement trois ans après les événements et dont l'auteur, selon toute vraisemblance, est un témoin oculaire des faits – qu'il s'agisse ou non de Carlo Majelli ou du duc de Popoli. Ce dernier cas illustre donc le retour au principe d'autorité dans sa version originelle : celle du témoin oculaire.

Pour conclure cette section, sans niveler les évidentes disparités entre les textes, on peut dire qu'on observe à divers degrés chez les auteurs du corpus un souci d'adopter, au moins en apparence, une démarche d'ordre historiographique. Celle-ci est bien entendu justifiée par des intentions divergentes qui peuvent être d'ordre rhétorique, éthique ou politique, mais les effets de cette démarche mimétique se font pourtant sentir sur l'ensemble du corpus. Cette attitude, dont nous avons tâché de montrer qu'elle est tout à fait conforme à la manière de concevoir l'histoire à l'époque, passe notamment par la construction d'un *ethos* d'historien, par la mise en scène d'un effet d'équité et d'impartialité dans le jugement de l'historien, par le respect des systèmes de causalité historique alors en vogue et par la soumission au principe d'autorité qui règle l'usage des sources. Ce dernier principe explique d'ailleurs la tendance paraphrastique des récits de conjuration, dont l'on ne peut guère s'étonner puisque le travail de réécriture des sources historiques n'est pas condamné en tant que tel par les classiques ; bien davantage, il est l'aboutissement de leurs options épistémologiques concernant la transcription de la vérité. En ce sens, il est logique que l'attention des théoriciens de l'histoire en vienne à se concentrer sur ce travail littéraire de mise en forme des autorités, en d'autre terme sur la poétique de l'histoire. Nous chercherons donc à montrer maintenant dans quelle mesure les récits de conjuration font allégeance à cette dernière.

Le respect de la poétique classique de l'histoire.

« Je connais peu de règles pour l'histoire véritable, écrit Du Plaisir. C'est une peinture dont les traits sont toujours aimés, pourvu qu'ils soient sincères ». Pour l'admirateur de *La Princesse de Clèves*, auteur d'une *Duchesse d'Estramène* qui en prolonge les leçons stylistiques et esthétiques, pour l'un de ceux qui ont les premiers réfléchi sur la nouvelle historique, il n'y a pas à proprement parler de poétique de l'histoire « véritable », entendons de l'histoire des historiens opposée aux histoires fictives. C'est que l'histoire relèverait toute entière d'« une beauté essentielle », une beauté qui se suffirait à elle-même et n'admettrait d'autre règle que celle de la vérité, tout au plus relevée par « une expression exacte et polie »³²³. Cette dernière remarque a son importance. Une importance, tout d'abord, d'ordre ontologique, pour ainsi dire. « Car enfin, dit par exemple La Mothe Le Vayer, il faut que la plume face valoir ce que l'espée peut operer ; & si les Muses ne s'en

³²³ Du Plaisir, *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le style* [1683], édition critique avec notes et commentaires par Philippe Hourcade, Genève, Droz, 1975, p. 44.

meslent, toutes les conquêtes de Mars, & tous les succez que la plus haute Vertu, ou la plus raffinée Politique peuvent faire obtenir, sont bientost mis en oubli »³²⁴. Mais la remarque de Du Plaisir sur la nécessité d'une expression exacte accompagnant la vérité a également une importance d'ordre stylistique et, par contagion, proprement poétique. « Ce n'est pas assez à l'histoire de dire ce qui est vrai, explique ainsi René Rapin, il y faut encore un tour et une manière propres à bien dire ; ce tour et cette manière est le style »³²⁵. De fait, pour les classiques, fidèles à la conception antique, l'histoire relève pleinement de l'art oratoire. L'essoufflement de l'histoire humaniste, accentué par l'optique morale du siècle des saints, et encore accru par le rationalisme, a bien entendu amplifié au XVII^e siècle les préoccupations d'ordre poétique et stylistique, au détriment de la recherche érudite et de la validation documentaire. En ce sens, l'affirmation tranchée de la précellence des préoccupations esthétiques sur les questions érudites dans la composition d'un ouvrage d'histoire est devenue monnaie courante à l'âge classique. On cite souvent en ce sens le traité *De l'usage de l'histoire* de Saint-Réal, écrit dans une optique jansénisante qui tend à privilégier l'utilité morale de l'histoire en donnant toute sa place à la rhétorique capable de la faire surgir de la masse informe des faits. Mais l'optique chrétienne, qui condamne la vanité de la curiosité historique rejoindrait en ce point la position cartésienne, tout aussi hostile à la collection de faits d'ordre pratique. On rapporte souvent les propos d'un petit cartésien, qui amalgame rationalisme et un certain scepticisme, Géraud de Cordemoy. Membre de l'Académie française et lui-même auteur d'une *Histoire de France*³²⁶ qu'il a développée à partir de ses leçons auprès du Dauphin, Cordemoy va en effet jusqu'à écrire dans un traité sur l'histoire :

XIX. Il vaut mieux employer le temps à la composition, & à arranger les faits de l'Histoire, qu'à les rechercher. Il vaut mieux aussi songer à la beauté, à la force, à la netteté, & à la brièveté du stile, qu'à paroître infaillible dans tout ce qu'on écrit.

XX. Pourvû qu'on suive la vray-semblance dans les choses douteuses, on instruit autant ceux qui lisent l'Histoire, que si l'on disoit la verité ; & c'est en cela que l'Histoire est tres-differente de la negociation : en l'une il faut tout sçavoir, de peur de faire une méchante affaire ; mais en l'autre il suffit, quand on ne peut mieux, de suivre l'apparence qui instruit toujourns assez³²⁷.

Cette position qu'on peut dire être la position dominante au XVII^e siècle est aux antipodes du travail des antiquaires et des érudits du siècle précédent. On verra plus bas qu'elle favorise une série d'ambiguïtés et de malentendus qui fournissent des arguments aux défenseurs d'une histoire proche de la fiction. Il faut pourtant souligner que, malgré son aspect radical, poussé à la limite de

³²⁴ La Mothe Le Vayer, *Du peu de certitude qu'il y a dans l'Histoire*, op. cit., p. 54.

³²⁵ René Rapin, *Instructions pour l'histoire*, op. cit., p. 39.

³²⁶ L'ouvrage fut continué et publié par son fils L.-G. de Cordemoy, *Histoire de France*, Paris, J.-B. Coignard, 1685-1689, 2 vol. in-fol.

³²⁷ Géraud de Cordemoy, *Divers traités de métaphysique, d'histoire et de politique*, Paris, 1691, règles XIX et XX, p. 68-69.

l'argument oratoire si l'on peut dire, cette conception de l'histoire avait toujours dominé en Occident. Ainsi, la plupart des théoriciens du XVII^e siècle ne font que reconduire, dans le sillage de Cicéron, la conception d'une histoire éloquente : « *opus unum hoc oratum maxime* »³²⁸. Pour Cicéron, tout se résume d'ailleurs à un seul problème : comment exprimer, avec le plus d'efficacité possible, l'histoire que l'on juge véridique³²⁹. Or, les réponses à ce problème sont essentiellement d'ordre stylistique. Et Cicéron est suivi en cela par la plupart des historiens classiques³³⁰. Dans cette perspective, il n'est guère étonnant que les préoccupations des historiens concernent précisément les limites qu'il faut assigner à l'ornementation de l'histoire. D'après La Mothe Le Vayer, dans son premier *Discours de l'histoire* de 1638, déjà teinté de scepticisme à l'endroit de l'érudition factuelle, l'emprise de la rhétorique sur l'histoire doit recouvrir l'ensemble des possibilités offertes par la poétique :

Mais l'historien ne doit pas seulement orner son stile de l'eloquence oratoire, il faut qu'il se serve encore de l'eloquence poétique. Quintilien dit pour cela que l'histoire est si voisine de la poésie, qu'elle est comme un poème libre & sans contrainte [...]. En effect l'histoire nous represente les choses avenuës & veritables, du mesme air à peu pres que la poésie nous dépeint les possibles & les vray-semblables³³¹.

En ce sens, l'histoire peut justement être définie comme « une poésie à pied » comme l'écrit le père Le Moyne après Quintilien. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner devant l'affirmation d'Eustache Le Noble, qui juxtapose, avec une apparente désinvolture, vérité historique et ornementation rhétorique : « je puis dire, soutient-il au sujet de ses récits de conjurations, que j'ay aporté beaucoup de soin, pour y suivre exactement la vérité de l'Histoire, & pour y joindre tous les ornemens dont je l'ay crue susceptible sans l'altérer »³³².

Au demeurant, les efforts des théoriciens eux-mêmes sont tournés, comme l'écrit René Rapin, vers la définition des « premiers élémens de cette beauté »³³³ essentiellement stylistique de l'histoire. Dans la préface à son *Histoire de Hollande*, Eustache Le Noble donne en résumé une sorte d'art poétique dont pourraient se réclamer les différents auteurs des récits de conjuration. Il s'agit pour qui écrit l'histoire d'être « bref sans obscurité, familier sans bassesse, élevé sans affectation, exact sans inutilitez, éloquent sans figures, politique sans erreurs, et peintre sans

³²⁸ Cicéron, *De legibus / Traité des lois*, texte établi et traduit par Georges de Plinval, Paris, Les Belles Lettres, « C.U.F. », t. I, ch. 1, §. 5.

³²⁹ « *Scribitur ad narrandum, non ad probandum* » (*Ibid.*, t. 10, ch. 1, §. 31).

³³⁰ Rapin dit par exemple que « L'Histoire doit estre éloquente pour n'estre pas ennüeuse » (*Instructions pour l'histoire*, *op. cit.*, p. 104).

³³¹ La Mothe Le Vayer, *Discours de l'histoire*, Paris, Jean Camusat, 1638, 239 p., p. 42-43.

³³² Le Noble, « Préface », *La Conjuration des Pazzi*, *op. cit.*, np.

³³³ René Rapin, *Instructions pour l'histoire*, *op. cit.*, p. 14.

fiction »³³⁴. Ce tempérament délicat de la prose historique reflète, assez précisément semble-t-il, l'idéal stylistique des classiques, au moment où les débats entre asianisme et atticisme ont laissé la place à une conception médiane du naturel bien tempéré, partagée quasi par tous³³⁵. Celle-ci met en œuvre, pour l'histoire, une rhétorique sans pathos, dont tous les éléments concourent finalement à l'expression du naturel. Ainsi l'on peut dire que la prose classique des auteurs de récits de conjuration tient la gageure d'exprimer la rébellion politique sous la forme du naturel et de l'équilibre serein, de la manière dont elle exprime ailleurs l'agitation du cœur. Elle se caractérise surtout par une affectation de sobriété dans la narration des événements, l'aspect factuel, l'absence de digression, de description ou de caractérisation d'aucune sorte participant à la création d'un effet de rapidité stylistique. En ce sens, on peut dire que l'idée de naturel, dans le style, participe pleinement aux principes dictés par l'intelligence de l'histoire, dans la mesure où les théoriciens insistent sur la nécessité de l'ordre et de la composition, apte à montrer le sens de l'histoire sans forcer les faits. En ce sens, après avoir cité Horace – *semper ad eventum festinat* – Fenelon se plaint des histoires hachées qui ne vont pas à l'essentiel et ne sont pas liées par un « fil de vive narration »³³⁶. Suivons, pour illustrer ce propos, le « fil de vive narration » chez Sarasin, au moment où l'historien relate les débuts de Wallenstein :

Les troubles de Boheme ayant suivy, & les grands de ce Royaume conspiré contre l'Empereur, Valstein demeura fidele, quoy que les revoltez le sollicitassent d'entrer dans leur party, par l'offre des premiers emplois, & par l'esperance des recompenses de la guerre. Mais luy n'en pretendant pas moins de l'Empire, & preferant encore le certain & l'honneste aux choses douteuses & tumultuaires, apres avoir tasché vainement de reprimer la sedition de Prague, comme il vit qu'il ne pouvoit conserver les troupes de Moravie dans l'obeïssance, & que ses compatriotes avoient confisqué ses biens, il enleva ce qu'il pût de l'argent public, & se retira à Vienne, où il fut pourtant obligé de le restituer, ne luy restant pour toute chose que douze mille escus qu'il en avoit destournez, & dont il leva mille Cuirassiers³³⁷.

On observe aisément la manière dont le style périodique, surtout dans la deuxième phrase, crée un effet de rapidité grâce à la concaténation des propositions. La phrase en éventail se déploie en enchaînant les paliers temporels et resserre ainsi l'information pour donner cette impression de

³³⁴ Voir Eustache Le Noble, *Histoire de l'establissement de la république de Hollande ou sa révolte*, Paris, Veuve P. Bouillerot, 1689-1690, 2 vol., in-8°, préface non paginée. Fragment cité par Philippe Hourcade, *Entre Pic et Rétif, Eustache Le Noble, op. cit.*, p. 202. Gomberville fait écho à Le Noble dans son ouvrage déjà cité : « il faut rechercher une brièveté sans obscurité, & un discours si coulant que l'on ne soit arrêté, ny par l'embaras des periodes, ny par la rudesse des paroles » (*Discours des vertus et des vices de l'histoire, op. cit.*, p. 172). De manière similaire, René Rapin souhaite rencontrer dans l'histoire « la vigueur, la force, la dignité », « une expression haute, mais modeste », et plus encore « ce temperament de grandeur que Quintilien donne à la veritable éloquence » (*Instructions pour l'histoire, op. cit.*, p. 5 et p. 12).

³³⁵ Parmi la pléthore de titres consacrés à l'évolution des conceptions de l'éloquence, renvoyons à deux classiques : Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence. Rhétorique et "res literaria" de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980 et René Bray, *La Formation de la doctrine classique*, Paris, Nizet, 1966.

³³⁶ Fénelon, « Projet d'un traité sur l'histoire », *op. cit.*, huitième partie, p. 109.

³³⁷ Sarasin, *La Conjuration de Valstein, op. cit.*, p. 95-96.

densité particulière, par laquelle, sans détails inutiles, la narration historique semble aller directement au point essentiel. C'est le même style que cultive de leur côté un Saint-Réal ou un Vertot. Seul parmi les auteurs du corpus, Le Noble se laisse plus volontiers aller à la peinture de détails inutiles à la progression de l'intrigue, ou à des ornements descriptifs superflus.

Pour appuyer cette étude stylistique, on peut également tirer les leçons de la comparaison des œuvres du corpus avec les textes sources antérieurs qui relèvent d'une autre esthétique. Le contraste est ainsi frappant dans le cas de Sarasin entre le style fleuri du modèle italien et le style coupé adopté par le polygraphe dans lequel Pellisson voyait l'incarnation de ce que la galanterie classique avait de meilleur. De fait, le « Discours sur les Œuvres de Monsieur Sarasin par Pellisson », sorte de manifeste de l'esthétique galante placé en tête de l'édition posthume³³⁸, fait l'éloge de « son style [...] clair, simple, familier, mais sans bassesse, et accompagné partout de dignité », style idéal de l'historien, dont Sarasin est l'emblème vivant et incarné – tant il est vrai, poursuit Pellisson, que « toutes ces grandes choses dont j'ai parlé se trouvent en ce petit fragment. J'ai dépeint le véritable génie d'un historien, mais je n'ai fait que le copier sur celui qui paraît en cet ouvrage »³³⁹. Or l'originalité de ce style fait d'une noble simplicité requise par la grandeur du sujet, alliée à une certaine familiarité mondaine qu'on peut décrire par le concept de naturel paraît clairement dans le travail de réécriture et d'adaptation auquel s'est livré Sarasin à partir des sources dont il disposait. Comme nous l'avons vu, Sarasin travaillait la plupart du temps à partir d'une source principale, l'*Historia della vita d'Alberto Valstain duca di Fritland* de Gualdo Priorato, qu'il croisait avec d'autres adjacentes. Or Priorato, historiographe d'Empire, relate la révolte de Wallenstein, non seulement dans une optique lourdement réprobatrice, mais dans un style fleuri et périodique qui ne ménage pas les épithètes, adverbes, superlatifs... Contentons-nous d'un exemple, celui de l'*hybris* de Wallenstein qui éclate tout à fait au moment où il est fait prince d'Empire.

Nella guerra contro il Rè di Danimarca diportossi in maniera, che l'Imperatore lo dichiaro Prencipa dell'Imperio, e donogli il Ducato di Meckelburg. Per lo che assonto il titolo Altezza, ritirossi dal solito delle conversazioni domestiche, sè desiderare la sua audienza, e col grado mutando in tutto altre sua persona, e le pompe della sua corte, che più non potera (che difficilmente) parlargli alcuno, ò di frequente (come prima) vedalo. Anziche, solito prima familiarizarsi né comuiti, si ridusse dopo à mangiar solo ; ben consapeuole, che la gravità nó può stare con la leggerezza di que' fumiche l'vino, & i cibi suaporano alla testa. [...] Teneva una Corte, non grà da Prencipa, ordinario e vassollo, mà quale haurebbe meglio potuto trattare il primo potentato del mondo. Il numero delle persone, la

³³⁸ Sur l'importance de ce texte, nous renvoyons notamment à l'édition procurée par Alain Viala : Paul Pellisson-Fontanier, *L'Esthétique galante* : « Discours sur les Œuvres de Monsieur Sarasin » et autres textes de Paul Pellisson, réunis, présentés et annotés sous la direction d'Alain Viala, par Emmanuelle Mortgat, Claudine Nedelec, avec la collaboration de Marina Jean, Université de Toulouse-Le Mirail, Centre Idées-formes-thèmes et Atelier de sociopoétique du Centre de recherches sur l'institution littéraire de l'université Paris III-Sorbonne nouvelle, Toulouse, Société de littératures classiques, « Collection des rééditions de textes du XVIIe siècle », 1989, 137 p.

³³⁹ « Discours sur les Œuvres de Monsieur Sarasin par Pellisson », *Les Œuvres de M. Sarasin*, Paris, A. Courbé, 1656, 3 parties en 1 vol., in-4, p. 113-149, ici p. 118.

*qualità, gl'officii, gl'habiti rendevano quella pompa, che può desiderare la Maesta congiunta con la magnificenza e splendidezza*³⁴⁰.

Avec un luxe d'adverbe dysphoriques et d'interventions péjoratives en incisives, Priorato décrit, et rend palpable grâce au procédé d'accumulation, la démesure qui s'empare de Wallenstein au moment de sa promotion. Sans pouvoir masquer sa désapprobation devant l'orgueil du général, Sarasin pratique un style qui rend la condamnation morale avec plus de sobriété, et un effet de rapidité dû à l'accumulation des propositions dans la prolepse, conduisant à une apodose cinglante : en effet, dit-il, tandis que

[Wallenstein] estant fait Prince de l'Empire, & Duc de Meckelbourg, il veut estre traité d'Altesse ; qu'il mange seul, fait battre monnoye, & par l'équipage & la despense, & par ses audiences sollicitées affecte de ressembler aux Rois, il corrompt la solidité de sa vertu, & donna au monde de l'aversion pour sa vanité³⁴¹.

Le paragraphe de Priorato est donc condensé en une phrase nerveuse qui atteint sûrement son but – la présentation de la démesure du nouveau prince d'Empire – avec une économie de moyen remarquable.

Nous pouvons observer une chose semblable dans le travail de Retz sur sa propre source italienne, et nous avons pu en prendre la mesure, plus haut, autour de la narration de la mort du héros. Mais tout aussi instructif en ce sens est le travail de Retz lui-même sur son propre texte au fil des réécritures, si du moins elles peuvent lui être attribuées. Dereck Arthur Watts, éditeur scrupuleux de *La Conjuraton de Fiesque*, explique en effet que « c'est par le style surtout que le texte des manuscrits se distingue de celui de l'édition princeps ». Celle-ci se caractérise par « une

³⁴⁰ Gualdo Priorato, *Historia della vita d'Alberto Valstain*, Lyon, Jean-Ayme Candy, 1643, p. 25. On trouvera également diverses autres sources que Sarasin a pu consulter à titre annexe, notamment *Le Mercure d'Allemagne* qui fait état de la nomination de Wallenstein, en termes plus sobres (voir sous la manchette : « Deduction de l'Empereur, pour quelle cause il a spolié les Ducs de Mekelburg de leurs Duchez », *Le Mercure d'Allemagne ou Relation historique, continuée dès le mois de Septembre 1629. jusques au mois de Septembre 1630. contenant les choses plus memorables advenues en l'Europe, sçavoir est, en Hollande, Allemagne, Italie, France, Espagne, Indie, Angleterre, Hongrie, Poulongne, Prussie, Transsylvanie, Turquie & Savoye*, par Jaques Franc Historiographe de sa Maiesté Imperiale, et traduit en François par Louys Franc G, Genève, Jean de Tournes, & Jaques de la Pierre, 1631, p. 32-35). Thomas Carve insiste également sur la décision de l'Empereur et son caractère exceptionnel : « *Facilè erat augurari Caesari, quid Wallensteinium torqueret, istuque ut hominem morosum pacaret, Fridlandiae Ducatum donavit, tum iterum tentavit, si blandiori alloquio vel tunc temporis expugnari posset viri in rebus bellicis dexteria animus* », (*Itinerarium R. D. Thomae Carve*, Nicolas Heyll et Jean Balthasar Runken, 1640, p. 79-80). Enfin, Claude Malingre souligne la présomption de Wallenstein : « L'an 1628. la paix estant faicte entre l'Empereur & le Roy de Dannemarch, Walstein, de simple Baron qu'il estoit, estant fait Duc de Fritland, l'Empereur le fit encore Prince de l'Empire : avec ces dignitez eminentes au lieu d'entretenir la paix en l'Empire, il entre en Pomeranie avec ses forces, où il ruine tout le Duché, enleve l'or & l'argent & les richesses de la Province ; force le Duc de Pomeranie de recevoir de luy garnison en ses meilleures villes, s'empare de Rostoch, Nieustad, & Weimar villes Ansiatiques ; entre à main armée dans le Duché de Melchelbourg, y prend Wolgast forteresse du pays, & en despoüille les Ducs, se faisant investir par l'Empereur de ce Duché de Melchelbourg [...] & se rend par telles voleries & pillages [...] puissant en argent & richesses, deven[ant] desmesurément insolent & superbe » (*Histoires tragiques de nostre temps*, Rouen, David Ferrand et Thomas Dare, 1641, p. 215).

³⁴¹ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 102.

certaine économie d'expression qui fait souvent défaut à l'original »³⁴². On peut suivre ce travail jusque dans les remaniements qui interviennent entre l'édition de 1665 et celle de 1682 et qui, tous ensemble, révèlent un travail soucieux d'élucider l'obscurité, tout en réduisant le nombre des figures et des sentences, qui ralentissent le récit, et freinent sa sobre brièveté. Exemple en ce sens est l'opération d'élagage concernant les métaphores fleuries qui accompagnent généralement les maximes. Ces dernières émaillent le texte de Mascardi et Retz, dans les premières versions manuscrites, semble avoir emprunté le procédé à sa source tout en la travestissant. Ainsi, comme l'observe Simone Bertière, Retz utilise-t-il la métaphore filée du fleuve, comparant de l'ambition humaine. Empruntant sans doute la figure à un passage du livre XXV du *Prince* de Machiavel³⁴³, Retz explique en ce sens la signification de la révolte de Fiesque, son ambition naturelle n'ayant pu trouver un canal légitime pour s'épancher :

Les grands fleuves ne font jamais de mal tant qu'ils demeurent dans leur lit naturel et que rien n'empêche leur cours ; mais, au moindre obstacle qu'ils rencontrent, ils s'emportent avec violence, et la résistance d'une petite digue est cause bien souvent qu'ils inondent les campagnes qu'ils arroseraient avec utilité. Ainsi l'on peut juger que si le naturel du comte de Fiesque n'eût point trouvé le chemin de la gloire traversé par l'autorité des Doria, il fût assurément demeuré dans les bornes d'une conduite plus modérée, et aurait employé utilement pour le service de la République les mêmes qualités qui pensèrent la ruiner³⁴⁴.

Ce fragment de Retz tend à illustrer l'idée qui lui est chère (et qui paraît dans toute sa force dans l'édition de 1665), selon laquelle Fiesque fut en un sens contraint à la révolte faute de pouvoir mettre sa valeur au service des Doria, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si les circonstances le lui avaient permis. On comprend toutefois que la métaphore fluviale, outre son caractère topique, aidait peu, tout compte fait, à illustrer cette thèse que la présentation de la « tyrannie » des Doria faisait comprendre d'elle-même. Retz décida donc de la retrancher tout bonnement du texte de 1682³⁴⁵. Mais outre la suppression de telles comparaisons filées qui du reste avaient passé de mode dans la prose classique, les efforts de Retz concernent la fluidité, la rapidité et la densité de la narration. Il a

³⁴² Dereck Arthur Watts, « Quelques réflexions sur la conjuration de Fiesque », *Revue des Sciences Humaines*, n°126 (1967), p. 290.

³⁴³ Retz renverse le sens de la métaphore machiavélique, qui montrait qu'on peut au contraire « canaliser » la fortune comparée à un fleuve, grâce à la prudence et à la *virtù* : « Je comparerais volontiers la puissance aveugle du hasard à un fleuve rapide qui, venant à déborder, inonde la plaine, déracine les arbres, renverse toutes les habitations et entraîne au loin les terres qui bornaient son lit, sans qu'on ose ou qu'on puisse s'opposer à sa fureur ; ce qui n'empêche pas que, lorsqu'il est rentré dans ses limites on ne puisse construire des digues et des chaussées afin de le canaliser et de diminuer les violences. Il en est de même de la fortune : elle exerce sa puissance, lorsqu'on ne lui oppose aucune barrière ; elle fait porter son effort sur les points mal défendus » (fragment cité par Simone Bertière, dans *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, note 2, p. 557.

³⁴⁴ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 177.

³⁴⁵ Voir Retz, *La Conjuration de Fiesque*, éd. Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot, *éd. cit.*, p. 1063. Le texte de 1682 passe directement du dessein de Fiesque « d'abattre la famille des Doria » à la mise en place progressive d'un plan d'attaque sous l'influence des « conseils de sa mère, et par les flatteries de beaucoup de personnes ». On observera le

donc tendance à resserrer les faits dans la dernière version imprimée, en ôtant du texte de départ les mentions événementielles superflues et surtout les considérations morales ou politiques. Un exemple significatif en ce sens est le traitement réservé aux préliminaires de la conjuration et plus précisément à la maturation de la décision de Fiesque. La comparaison des deux éditions montre une évolution radicale en ce sens ; et, pour se faire une idée des amendements à la première édition, on en citera ici une page, dont on voudra bien nous excuser la longueur, elle-même nécessaire pour prendre la mesure du raccourcissement opéré et qui sera figuré ci-dessous par les italiques.

Après qu'il l'eut bien confirmé dans son dessein, il lui offrit toutes les assistances possibles de la part de la France ; et il pressa si fortement cet esprit déjà ébranlé, qu'enfin il témoigna d'accepter avec beaucoup de joie la proposition que l'on lui fit de lui donner la paie et le commandement de six galères pour le service du Roi, de deux cents hommes de garnison dans Montobio, d'une compagnie de gens d'armes, et de douze mille écus de pension, demandant néanmoins le délai pour en rendre une réponse assurée jusques à son retour à Gênes : *tant il est vrai qu'il n'y a rien de plus difficile en des affaires d'importance que de prendre sur-le-champ une dernière résolution, parce que la quantité de considérations qui se détruisent l'une l'autre, et qui viennent en foule dans l'esprit, font croire que l'on n'a jamais assez délibéré.*

Les grandes actions ressemblent aux coups de foudre : le tonnerre ne fait jamais de violents éclats ni des effets dangereux que quand les exhalaisons dont il se forme se sont longtemps combattues ; autrement ce n'est qu'un amas de vapeurs qui ne produit qu'un bruit sourd et qui, bien loin de se faire craindre, a de la peine à se faire entendre. Il en est ainsi des résolutions dans les grandes affaires : lorsqu'elles entrent d'abord dans un esprit et qu'elles y sont reçues sans y trouver que de faibles résistances, c'est une marque infallible qu'elles n'y font qu'une impression légère et de peu de durée, qui peut bien exciter quelque trouble, mais qui ne sera jamais assez forte pour produire aucun effet considérable.

On ne peut pas désavouer avec raison que Jean-Louis de Fiesque n'ait considéré très mûrement et avec beaucoup de réflexion ce qu'il avait envie d'entreprendre ; car, lorsqu'il fut de retour à Gênes, quoiqu'il eût un désir violent d'exécuter son dessein, [il balança longtemps néanmoins sur les diverses routes qui le pouvaient conduire à la fin qu'il s'était proposée ; et tantôt l'assistance d'un grand roi le faisait pencher vers le parti de se jeter entre les bras des Français, tantôt la défiance naturelle que l'on a des étrangers, jointe à un certain chatouillement de gloire, qui fait toujours souhaiter avec passion de ne devoir qu'à soi-même les belles actions que l'on veut faire, le portaient à chercher dans ses propres forces des moyens qui eussent quelque proportion à de si grandes pensées, et peut-être que ces divers mouvements eussent plus longtemps agité son esprit, et tiré quelque temps les choses en longueur, s'il n'eût eu, à tous moments, de nouveaux et de justes sujets d'indignation contre l'orgueil extraordinaire de Jannetin Doria, qui portant son insolence jusques à mépriser généralement tout le monde, traita le comte de Fiesque, depuis son retour, avec des façons si hautaines, qu'il ne put s'empêcher de prendre feu ouvertement, et de témoigner qu'il ne consentait pas à la servitude honteuse de tous ses concitoyens].

Les politiques ont repris cette conduite de peu de jugement, suivant en ceci la règle générale, qui veut que l'on ne fasse jamais la moindre démonstration de colère contre ceux que l'on hait, que dans le moment que l'on porte le coup pour les abattre ; mais s'il a manqué de prudence dans cette occasion, il faut avouer que c'est une faute ordinaire aux grands courages, que le mépris irrite trop violemment pour leur donner le temps de consulter leur raison et de se rendre maîtres d'eux-mêmes. Cette faute a servi du moins à le mettre à couvert du blâme que quelques historiens lui ont voulu donner, en disant qu'il avait l'esprit naturellement couvert et dissimulé, qu'il était plus intéressé qu'ambitieux, et plus

même mécanisme de suppression à l'œuvre dès qu'il s'agit de métaphore ornée qui ralentissent le récit, comme, dans une citation que nous donnerons plus bas, la comparaison entre la foudre et la conception des grandes entreprises.

amoureux de la fortune que de la gloire : cette chaleur, dis-je, que l'on a remarquée dans son procédé, fait voir qu'il ne s'est porté à cette entreprise que par une émulation d'honneur et une ambition généreuse, puisque tous ceux qui se sont engagés dans de semblables desseins par un esprit de tyrannie et des intérêts qui ne vont point à la grande réputation, ont commencé par une patience toujours soumise et des abaissements honteux.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Jannetin Doria, dont l'insolence allait jusqu'à un excès insupportable, et qui s'était persuadé qu'il était inutile de ménager par amour ceux qu'il tenait déjà par la crainte et par l'intérêt, avança de beaucoup la résolution de Jean-Louis de Fiesque, en ce qu'il augmenta, par toute sorte de mauvais traitements, l'aversion qu'il avait contre lui, et parce qu'il lui donna lieu par cette conduite de se servir utilement pour son entreprise du mépris avec lequel il prétendait abattre tout le monde, et de les employer quelque jour contre lui-même.

Ce long fragment nous permet de prendre la mesure des aménagements qu'apporte Retz à la première version de son texte. Non seulement, comme nous l'avons souligné, il supprime les métaphores qui l'alourdissent (comme ici celle de la foudre), mais il retranche systématiquement les considérations de morale politique et d'analyse psychologique qui retardent la présentation des événements dont la succession chronologique permet d'expliquer la révolte. C'est le cas ici des commentaires sur la difficulté de prendre une résolution finale et sur le naturel franc de Fiesque, qui répugne à dissimuler le ressentiment d'une offense. Ces éléments, qui comme nous le verrons plus bas font partie des stratégies du premier texte pour défendre Fiesque et le dédouaner de Machiavélisme, ont été jugés superflus pour expliquer les causes de la conjuration. En revanche, Retz sans supprimer totalement va parfois réécrire son texte en ajoutant des précisions utiles en ce sens : c'est ce qui advient dans les passages qui sont mentionnés ci-dessus entre crochets. Retz les réécrit en style coupé, de manière à poser clairement les problèmes passés en revue par le jeune Fiesque en train de se déterminer à l'action. On verra ainsi comment est retranscrite son hésitation par rapport à l'engagement vis-à-vis des Français, qui permet de conserver en sous-main la réflexion supprimée sur la dissimulation politique : « il fallait donc user de surprise et former une conjuration secrète contre leur personne [les deux Doria], ou bien les attaquer à force ouverte : le premier parti ne lui paraissait pas assez noble, le second lui semblait impossible sans l'assistance des Français »³⁴⁶. Chez Retz, comme chez Sarasin, c'est donc l'impératif de la brièveté qui triomphe dans la réécriture des sources ou des premières versions du texte. Liée de toute évidence à une certaine conception mondaine de l'histoire, comme en témoigne Sarasin, rattachée également à l'évolution de la prose d'histoire vers une simplicité noble et à celle, générale, de la prose classique vers le naturel qui s'impose sans en imposer, la brièveté ainsi mise de l'avant dans la plupart des récits de conjuration s'explique également par un autre facteur déterminant : le modèle stylistique qu'est Salluste.

³⁴⁶ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, éd. Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot, *éd. cit.*, p. 1064.

« Pour le stile des Memoires ou d'une Histoire peu étenduë, dit ainsi le père Lamy, on ne peut rien avoir de plus parfait que les Commentaires de César, & l'Histoire de Saluste. Il faut les lire souvent »³⁴⁷. Or si, aux côtés de César, Salluste est ainsi admiré par les classiques et donné en exemple dans les collèges, c'est avant tout pour sa prose en style coupé, susceptible de rejoindre le goût des contemporains pour une économie de moyens en terme rhétorique qui soit le plus lestée possible du point de vue esthétique : telles sont les caractéristiques de l'atticisme dans sa version « médiocre » et non obscure, qui avait conquis les publics classiques, bien au-delà des genres d'histoire, notamment parce qu'il s'opposait à l'emphase pédante³⁴⁸. Avec peu de moyens, le texte saura toucher le lecteur de manière à l'instruire tout en lui agréant par le plaisir qu'il procure : cette vulgate du classicisme se reconnaît précisément dans l'écriture serrée que cultive Salluste jusqu'à une certaine obscurité qui lui fut parfois reprochée. C'est ce dont témoigne par exemple l'admiration ambiguë de La Mothe Le Vayer pour la « façon d'écrire pressée » de Salluste³⁴⁹ :

On lui impute encore d'estre trop concis dans ses expressions, & d'avoir rendu par là son style obscur & difficile ; comme la brieveté est d'ordinaire voisine de l'obscurité. C'est pourquoi le mesme Quintilien ordonne aus jeunes gens de s'attacher plus à la lecture de Tite Live, qu'à celle de Salluste. Et il leur recommande ailleurs d'éviter soigneusement ce genre d'écrire rompu & accourci dont Salluste a fait une perfection, & qui veritablement est tres-agreable en lui, mais qu'on ne doit pourtant jamais se proposer pour patron, pour ce que son imitation nous peut rendre insensiblement moins intelligibles ; ce qui est tres-contraire à la vraie éloquence³⁵⁰.

De fait, c'est parce que le maniement de la *brevitas* ressemble à un exercice d'équilibriste entre le nécessaire et l'abscons qu'elle distingue le grand historien. On pourra lire en ce sens, les efforts des auteurs de récits de conjuration, notamment Retz, Sarasin et Saint-Réal, pour n'en dire ni trop ni trop peu, rester dans un juste cadrage de la matière historique. Ainsi, évoquant « le destail des gestes militaires de Valstein », Sarasin écrit : « Plusieurs, qui de dessein formé ont escrit l'Histoire de la derniere guerre d'Allemagne, les ont soigneusement & elegamment racontez. J'en diray seulement ce qui sera necessaire à mon sujet »³⁵¹. Ce cadrage de la matière accompagne donc un cadrage stylistique fait de phrases courtes, saccadées, refusant de multiplier les adjectifs et les adverbes. Au-delà du risque de l'obscurité et malgré la rudesse de la densité sallustéenne, on s'accorde généralement au XVII^e siècle à louer cette écriture tendue :

³⁴⁷ Bernard Lamy, *Entretiens sur les sciences, dans lesquels on apprend comment l'on doit étudier les Sciences, et s'en servir pour se faire l'esprit juste, et le cœur droit* [1683], édition critique présentée par François Girbal et Pierre Clair, Paris, P.U.F., 1966, p. 152.

³⁴⁸ Sur ces questions, on verra notamment Roger Zuber, « Atticisme et classicisme », *Les Émerveillements de la raison. Classicismes littéraires du XVII^e siècle français*, Paris, Klincksieck, 1997, chapitre 5, p. 139-149.

³⁴⁹ La Mothe Le Vayer, *Jugement sur les anciens et principaux historiens grecs et latins, dont il nous reste quelques ouvrages*, Paris, Augustin Courbé, 1646, 359 p., p. 207.

³⁵⁰ *Ibid.*, p. 205-206.

³⁵¹ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, *op. cit.*, p. 136.

Il s'agit d'examiner, dit ainsi Rapin en feignant de répondre à des contradicteurs, si le style dur de Salluste, tout dur qu'il est, n'est pas plus sain & plus propre à l'Histoire, donnant, comme il fait, du poids, de la force & de la grandeur au discours. N'a-t-il pas mesme ses beautez ? N'est-ce pas dans ces duretés de style qu'on trouve quelque fois ces graces fières & terribles, dont parle Démetrius le Phaleréen³⁵².

Par ses « graces fières & terribles », le style coupé répond donc à la gageure de l'historiographie classique : être en adéquation avec la noblesse de la matière sans pourtant verser dans le style ampoulé et fleuri. La noblesse du style serré rejoint donc celle du fonds historique composé par les actions des grands hommes. Mais du point de vue oratoire, le style pratiqué par Salluste a également un autre avantage, celui d'impliquer un type de réception particulier où le lecteur est étroitement associé à l'entreprise de dévoilement historique. Poursuivant son éloge de Salluste, Rapin affirme qu'il « est d'un caractere exact & concis : il est principalement recommandable par la vitesse & par la rapidité de son discours ; c'est ce qui l'anime et le rend si vif »³⁵³ ; or cette même vivacité fait que « Salluste [...] tient des conseils, donne des batailles, prend des villes, conquête des royaumes, avec une brièveté de discours, & une rapidité d'expression qu'on entend à demi-mot »³⁵⁴. La *brevitas* fait donc signe vers le lecteur impliqué dans le décodage de l'histoire, et dont le plaisir de lire est ainsi accru par la connivence. En outre, la réception des récits de conjuration témoigne qu'ils ont bien été lus dans cette optique stylistique qui avait Salluste pour référent. Ainsi, à l'automne de l'âge classique, Voltaire montrera bien, dans son *Siècle de Louis XIV*, à quel niveau l'on doit situer d'abord la filiation entre les textes du corpus et *La Conjuration de Catilina* : « Le style de la *Conjuration de Venise* est comparable à celui de Salluste. On voit que l'abbé de Saint-Réal l'avait pris pour modèle, et peut-être l'a-t-il surpassé »³⁵⁵.

Une histoire éloquente dont le style à la fois noble et naturel serait convenable à la grandeur des actions évoquées dans les récits de conjuration, et dont le modèle pouvait naturellement être celui de Salluste, telle est donc la conception que les contemporains se font de l'écriture historique des conjurations. Mais les récits de conjuration devaient en outre correspondre à une série de prescriptions ornementales de l'historiographie classique, qui découlaient d'ailleurs de l'idéal de naturel et de variété, ainsi que de la définition à la fois éthique et esthétique de l'histoire. Saint-Evremont a une manière singulière de défendre cette exigence de variété dans l'histoire. Pour lui, en effet, la simple narration historique se rend semblable aux romans héroïques, fastidieux par leurs topiques sans cesse répétées :

³⁵² René Rapin, *Instructions pour l'histoire*, op. cit., p. 45.

³⁵³ *Ibid.*, p. 51.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 8.

³⁵⁵ Ce fragment est cité par Andrée Mansau, *Saint-Réal et l'humanisme cosmopolite*, op. cit., p. 441.

Quoy que la description des guerres semble tenir le premier lieu dans l'Histoire, c'est se rendre une espece de Conteur fort importun que d'entasser évenemens sur évenemens, sans aucune diversité de matière ; c'est trouver le moyen dans les veritez d'imiter la maniere des vieux faiseurs de Romans dans leurs faux combats et leurs aventures fabuleuses³⁵⁶.

Enfin, justifiés du côté du plaisir de la lecture par la variété, les ornements le sont aussi et surtout par l'optique morale de l'écriture de l'histoire. À la fin de la période classique, résumant dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*, la manière dont il faut profiter des historiens, Lenglet-Dufresnoy écrit après Saint-Réal et tant d'autres théoriciens :

C'est pourquoy dans la lecture de l'histoire il faut remarquer les maximes, les actions éclatantes, les sages avis, & les évenemens particuliers des affaires, qui peuvent servir, lorsqu'on est engagé dans de pareilles conjonctures. Il est utile d'examiner sur tout les portraits, que les Historiens font des grands Hommes ; ce sont souvent de vifs aiguillons, qui animent à devenir semblables aux personnes qu'on admire ; & à fuir au contraire les manieres de ceux, dont on désapprouve la conduite. Ainsi sans une trop grande application, on peut joindre aux exemples des siecles passez, les experiences qu'on fait tous les jours. [...]. C'est en cela que consiste l'usage de l'Histoire : faire une égale attention sur le bien & sur le mal, pour imiter l'un, & pour éviter l'autre³⁵⁷.

Ainsi, la destination morale de l'histoire explique la présence rhétorique, dans le tissu de la narration, de deux genres littéraires constitués avec une certaine autonomie à l'époque classique : les maximes et les portraits, à quoi l'on ajouterait volontiers, motivées par les mêmes raisons éthiques, les harangues³⁵⁸. De fait, ce sont bien sur ces éléments qu'insistent les auteurs de récits de conjuration dans leur préface, qui, lorsque leur étendue s'y prête, ne manquent pas de souligner la nécessité des ornements. C'est le cas notamment de Bouchard, traduisant Mascardi, qui, à côté de Salluste, cite Bentivoglio comme modèle du morceau d'histoire. Voici les éléments qu'il apprécie par-dessus tout :

Les pensées sont extremement bien appropriées au sujet, & ont entre elles une parfaitement belle liaison. Les Considerations sont pleines de prudence, les sentences sont toutes de pois & fort à propos. Et les harangues, sont eloquentes & de beaucoup d'effet. En somme je descouvre par tout là dedans un admirable meslange de politesse & de jugement. C'est sur leur modelle que je me suis particulierement étudié de dresser ma Conjuracion de Fiesque³⁵⁹.

³⁵⁶ Saint-Évremond, *Sur les historiens françois*, éd. cit., p. 75.

³⁵⁷ Lenglet-Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, op. cit., p. 2-3.

³⁵⁸ On peut relire les exigences des théoriciens en ce qui concerne le génie polyvalent et polygraphe dont doit être doté l'historien à la lumière de ces pratiques ornementales ; en effet, c'est parce qu'il doit être capable de décrire une bataille, de faire parler un chef de parti, de tirer des réflexions morales à partir des faits, que l'historien est fondamentalement un polygraphe versé dans l'art du portrait, de la maxime, de la harangue, etc. On verra par exemple les propos de Pellisson en préface de son édition des *Œuvres* de Sarasin : « Mais, outre ces avantages, l'excellent historien doit avoir, avec une connaissance générale du monde et des affaires, un esprit subtil et pénétrant, capable de démêler les vraies causes des actions humaines d'avec leurs prétextes et leurs couleurs ; une imagination, et vive et judicieuse tout ensemble, qui conçoive les choses telles qu'elles sont et les jette après au-dehors telles qu'elle les a conçues. Il ne les raconte pas, il les peint. Qu'il parle d'une bataille, d'une négociation, de passions d'un prince ou d'un ministre, les lecteurs pensent combattre ou négocier, être agités des mêmes désirs et de la même inquiétude. Il a d'ailleurs un goût très-exquis de ce qui peut plaire ou déplaire, ennuyer ou divertir, et, bien qu'il n'omette rien de nécessaire, il sait étendre ou resserrer les divers sujets, suivant qu'il le faut pour la beauté de son ouvrage » (« Discours sur les Œuvres de Monsieur Sarasin par Pellisson », *Les Œuvres de M. Sarasin*, Paris, A. Courbé, 1656, 3 parties en 1 vol., in-4, p. 117).

³⁵⁹ Bouchard, *La Conjuracion de Fiesque*, op. cit., p. 6-7.

Ainsi les éléments appréciés chez l'historien pris pour modèle, et ceux qui suscitent tout particulièrement l'admiration, sont liés aux sentences et aux harangues qui forment précisément les principales pièces ornementales du discours historique. Saint-Réal, dans la manière d'avant-propos qui ouvre *La Conjuration des Espagnols* souligne l'exemplarité du sujet qu'il a pris à traiter et montre en conséquence dans quelle mesure celui-ci fournit matière à moraliser à travers maximes et sentences : « ces considerations, conclut-il, m'ont toujours fait regarder ces sortes d'Entreprises, comme les endroits de l'Histoire les plus moraux & les plus instructifs »³⁶⁰. La portée morale d'un récit de conjuration implique que l'auteur s'attache tout particulièrement à réfléchir sur la fortune, les passions, la prudence, le courage, champ offert au moraliste pour étudier la nature humaine. La linéarité de la narration historique sera donc souvent coupée par les considérations morales de ce type, inscrites dans la formulation brève des maximes.

Or si la portée morale des harangues, des portraits et des maximes donne une justification supplémentaire à ces éléments ornementaux sur lesquels nous reviendrons dans les paragraphes qui suivent, en revanche celle-ci semble exclure *a contrario* la présence trop étendue des descriptions dans l'histoire. René Rapin les souhaite, par exemple, « nécessaires, exactes, succinctes, élégantes, jamais recherchées »³⁶¹. De fait, pour n'être pas tout à fait absentes des récits de conjuration, elles se limitent le plus souvent au strict nécessaire, notamment à l'explication des lieux stratégiques par où les conjurés vont mener à bien l'exécution. Il en va ainsi de la description sommaire du plan de Gênes d'ailleurs liée à la narration du projet d'assujettissement de la ville par les conjurés³⁶² ; on observe la même chose dans le récit de Saint-Réal où l'Arsenal ou bien encore les canaux de Venise ne sont brièvement décrits qu'en tant que pièces dans la présentation de la stratégie factieuse. La même chose se reproduit dans la conjuration de Naples et dans celle de Barcelone. Certes, on verra que les textes de Sarasin et de Le Noble font exception ici et pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons dans la prochaine section, ayant trait aux éléments romanesques présents dans certains récits de conjuration.

« Il faut reconnoistre encore la bonté de l'histoire par les harangues », écrit Gomberville³⁶³. De fait, comme nous l'avons dit, les harangues constituent, avec les portraits et les sentences, des pratiques ornementales puissamment intégrées à la poétique de l'histoire. Mézeray, historiographe de France, défend ainsi les harangues qu'il place dans la bouche des plus grands hommes de l'histoire :

³⁶⁰ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, *op. cit.*, p.11.

³⁶¹ René Rapin, *Instructions pour l'histoire*, *op. cit.*, p. 80.

³⁶² Voir Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 204-205.

³⁶³ Gomberville, *Discours des vertus et des vices de l'histoire*, *op. cit.*, p. 128.

Les Princes & les grands Seigneurs y harangent à propos, tant pour embellir de quelque ornement plus magnifique, l'Histoire, dont le style est de soy simple & naturel, que pour delasser aussi par ce rafraichissement, le Lecteur fatigué de suivre toujours une armée par les païs ruinez & deserts. Après tout, ce n'est pas sans necessité que je le fais ainsi. Ces Heros ont effectivement dit les choses que je leur mets à la bouche, ou s'ils ne les ont dites, elles sont au moins si necessaires, que je serois moy-mesme obligé de les dire ; De maniere que si vous pensiez retrancher ces pieces d'éloquence, vous demonteriez tout le corps de la narration, & connoistriez alors qu'elles n'en font pas seulement une beauté, mais aussi une partie³⁶⁴.

Au dire de Mézeray, les harangues sont donc justifiées par une série de trois arguments d'ordre esthétique, logique et ontologique pour ainsi dire. Esthétique, car bien entendu la harangue est d'abord un ornement rhétorique pour le plaisir du lecteur ainsi délassé de la rudesse du style narratif de l'histoire purement événementielle ; mais également logique parce que la harangue fait tellement corps avec la narration que l'ôter détruirait l'équilibre de l'ensemble et la suite logique des choses, la harangue pouvant présenter les causes d'un événement, ou bien donner les intentions secrètes, les motifs cachés qui font agir les protagonistes. Plus essentiellement, les harangues, bien que reconstituées par l'historien, ont un statut ontologique qui livre l'âme de l'histoire ; elles appartiennent pleinement à l'histoire, car, fût-ce sous le jour de la vraisemblance, elles expriment la vérité d'un moment du destin des acteurs historiques. Ces trois niveaux de justification expliquent finalement leur présence quasi obligée dans l'histoire classique et plus particulièrement dans les récits de conjuration. Pourtant, comme le fait observer André Bertière, dans son travail sur Retz en tant que mémorialiste, leur régulation est d'abord d'ordre rhétorique : aussi s'inscrivent-elles dans un cadre oratoire, scolaire, politique, en dehors duquel il serait vain de les étudier. Certes, l'antiquité sert encore une fois de référence, et Rapin constate en effet que « Herodote, Thucydide, Xenophon, Salluste, se sont principalement signalez par leurs haranges »³⁶⁵. Pourtant, malgré la caution de tant d'autorités, Rapin condamne, au nom de la vraisemblance et du naturel dont nous avons parlé précédemment, « ces harangues en forme, à la teste d'une armée, quand on va au combat, & ces délibérations d'une ennuieuse prolixité, qui se font sur les affaires dont on parle, ne sont presque plus d'usage dans les Histoires bien sensées »³⁶⁶. De fait, la critique semble embrasser cette fois l'auteur de *La Conjuration de Catilina*, qui place une longue harangue étudiée dans la bouche du factieux, juste avant de livrer bataille, de même qu'il rapporte longuement la joute oratoire entre Caton et César, parmi les sénateurs rassemblés pour statuer sur les sorts des conjurés³⁶⁷. « En effet,

³⁶⁴ François Eudes de Mézeray, « Préface », *Histoire de France, depuis Faramond jusqu'au regne de Louis le Juste*, op. cit., t. I, non paginée, p. iii.

³⁶⁵ René Rapin, *Instructions pour l'histoire*, op. cit., p. 83.

³⁶⁶ *Ibid.*, p. 84.

³⁶⁷ Rapin s'en prend explicitement à ce passage de *La Conjuration de Catilina* : « La plupart des harangues de Salluste sont toujours admirables, & jamais à propos [...] & l'air dont il fait opiner au Senat Caton & César, tout grand qu'il est, n'est point proportionné au reste de l'Histoire » (*Instructions pour l'histoire*, op. cit., p. 85).

dit Rapin, tous ces discours qu'on fait faire aux Grands, ont l'air faux : car sur quels mémoires pourroit-on les avoir pris ? »³⁶⁸. Tout particulièrement dans le cas d'une conjuration, fait-il observer, il y a lieu de souligner l'invraisemblance de la chose : ainsi la « harangue [de César] fut supposée, aussi-bien que celle que Salluste fait faire à Catilina aux conjurez, qui apparemment fut secreta, & peu préparée »³⁶⁹. À travers Salluste, qui ne sert pas universellement de modèle en ce point, Rapin s'en prend également aux historiens qui, comme Mézeray précédemment cité, s'étaient rendus ridicules par un excès de harangues ampoulées. Mais il existe cependant un usage modéré et raisonnable des harangues, dont Rapin consent à reconnaître la beauté :

Il y a donc du temperament à prendre. Un petit discours fait à propos dans une Histoire, par un acteur d'un caractere à en faire, qui soit convenable à la personne & au sujet dont il s'agit peut avoir sa grace, estant mis à sa place³⁷⁰.

De fait, en suivant une fois encore sur ce point le modèle sallustéen, les récits de conjuration vont faire des harangues prononcées par les chefs factieux à la fois des passages obligés et des éléments puissamment intégrés à la structure des textes, tout en s'efforçant de respecter l'idéal de naturel et d'équilibre mis en avant par Rapin, en travaillant notamment à motiver l'insertion des harangues grâce au portrait du personnage et à ses fonctions.

En ce sens, les harangues atteignent les trois buts esthétique, logique et ontologique définis plus haut sans cesser de souscrire à la poétique classique. De fait, Salluste avait lui aussi fait en sorte de motiver soigneusement ses harangues, les plaçant dans la bouche des sénateurs opinant dans l'assemblée, dans le cas de Caton et César, ou encore dans la bouche d'un factieux voulant convaincre ses amis, ou d'un général exhortant ses troupes avant de livrer bataille, en ce qui concerne Catilina³⁷¹ : il n'y avait rien là qui soit hors de propos et la vraisemblance rejoignait la plus stricte nécessité narrative, tout en renseignant sur l'action à venir, mais aussi sur le caractère des personnages et le climat moral de Rome. Sur ce modèle, l'auteur de *La Conjuration des Gracques* prend soin de souligner la relation entre le caractère et la fonction du personnage qu'il met en scène et le discours qu'il lui prête dans des circonstances où la prise de parole en public est naturellement attendue : « & c'est pour lors que le Tribun fit cette Harangue si touchante & si pathétique, sans

³⁶⁸ L'insertion des harangues dans le récit historique blesse donc autant la vraisemblance et le naturel que la vérité. Le père Daniel soulignait ainsi que l'usage de multiplier les harangues « est contraire à la qualité essentielle de l'Histoire ; je veux dire, à la vérité : car certainement la plupart de ces Harangues sont feintes, & une production toute pure de l'esprit de l'Historien », texte cité par Marie-Gabrielle Lallemand, « Les ornements rhétoriques du récit historique : l'exemple du portrait », *Littératures classiques*, n° 30 (1997), « L'Histoire au XVII^e siècle », Paris, Klincksieck, p. 105-119, ici p. 109.

³⁶⁹ *Ibid.*, p. 83.

³⁷⁰ *Loc. cit.*

³⁷¹ On verra Salluste, *La Conjuration de Catilina*, *op. cit.*, discours de Catilina aux conjurés, ch. 20-21, p. 73-77, discours de Caton et de César, ch. 50-52, p. 102-114, et harangue de Catilina à ses troupes, ch. 58, p.119-121.

sortir jamais de son caractère de douceur, qui engageoit encore davantage le Peuple, & irritoit d'autant plus les Ennemis »³⁷². Ainsi la fonction du tribun, sa douceur de caractère, sa maîtrise oratoire et son animosité contre le sénat romain rendent vraisemblable et bienvenue son discours au peuple :

On vous appelle, ajoûta-t-il, les Maîtres de la Terre. Quels Maîtres ! qui n'en possèdent pas un pouce, dont ils puissent disposer un moment, & dont il leur soit permis de se faire une hutte ! [...] Est-ce là la République : & n'est-ce pas pour cette étrange Inégalité, que nos Ancêtres n'ont pu souffrir les Rois, & la Monarchie ? Croit-on que le seul nom des Rois ait fait cette grande aversion de nos Peres ? C'est bien plutôt cette Disproportion de bien immense & odieuse, que la faveur du Prince répandoit prodigement sur quelques uns, tandis que les autres, égaux ou supérieurs en Mérite & en Service, restoient dans l'indigence & dans la disette, &c...³⁷³

Ainsi prononcé « avec la force & la douceur du plus agréable Orateur de son siècle »³⁷⁴, ce discours était vraisemblable et naturel du point de vue des questions oratoires classiques du temps, du lieu, du caractère et de la manière. Cette manière d'ailleurs avait une vraisemblance anachronique faite pour plaire aux orateurs du temps, puisque elle semble illustrer un idéal rhétorique, dont pouvaient se réclamer bien des classiques – Sarasin ou Retz autant que Bossuet ou Fénelon – en alliant dans un apparent paradoxe la force et la douceur pour une action persuasive d'autant plus efficace. Il est frappant d'ailleurs de constater que la plupart des harangues insérées dans le tissu narratif sont suivies de considérations sur leurs effets persuasifs, de manière à prolonger pour le lecteur l'effet souhaité, ici l'émotion procurée par une « si touchante & si pathétique » déclaration.

Les harangues des chefs factieux aux conjurés dans les autres récits de conjuration nous fourniraient des observations similaires, eu égard aux trois fonctions dont nous avons parlé précédemment. On a parfois jugé factices et quelque peu scolaires les discours que Retz prête aux trois conseillers de Fiesque appelés à donner leur avis dans une sorte de conseils de Fronde, Vincent Calcagno, Verrina et Raphaël Sacco. Nous reviendrons à maintes occasions sur le contenu de ces discours en raison de leur importance idéologique, mais ce qui nous importe ici dans l'optique de la poétique classique de l'histoire est de souligner le travail de Retz pour justifier ces harangues : d'un point de vue narratif d'une part, elles interviennent au moment où Fiesque hésite à se lancer dans la conjuration et se demande notamment de quelle manière la mener à bien³⁷⁵ ; ensuite, chacun des intervenants est doté d'un caractère propre qui explique l'orientation politique de leur discours. Ainsi Calcagno est décrit comme étant « serviteur passionné de la maison de Fiesque et homme de

³⁷² An., *Histoire de la conjuration des Gracques*, op. cit., t. I, p. 153.

³⁷³ *Loc. cit.*

³⁷⁴ *Ibid.*, p. 154.

³⁷⁵ Fiesque veut en effet « conférer avec quelques-uns de ses amis dont il connaissait la capacité. Il en appela trois sur la fidélité desquels il pouvait s'assurer, et qu'il estimait extrêmement pour leurs bonnes qualités, et, après leur avoir déclaré

jugement, mais d'un esprit assez timide »³⁷⁶ (il sera donc opposé à la conjuration), tandis que Verrina est un « homme d'un esprit vaste, impétueux, porté aux grandes choses, ennemi passionné du gouvernement présent, presque ruiné par ses grandes dépenses, attaché fortement, et par intérêt, et par inclination, à Jean-Louis »³⁷⁷ (il sera un des plus bouillants partisans de la révolte). Raphaël Sacco, le troisième personnage intervenant ici, joue un rôle mineur, en réalité, son avis étant rapporté brièvement au discours indirect et ne concernant pas la révolte elle-même, qu'il condamne sans vouloir déclarer « ses pensées sur ce sujet »³⁷⁸, mais plutôt un détail de la stratégie à adopter – la nécessité de l'alliance étrangère pour mener à bien la conjuration. Ainsi le débat sur la conjuration, passage central du texte de Retz, tant par sa position médiane que par son ampleur, prend la forme d'une opposition du pour et du contre, assez semblable aux discours antithétiques de César et Caton dans *La Conjuration de Catilina*, et du reste motif familier des histoires classiques – en l'occurrence, Retz démarquait Mascardi. Cette présentation en chiasme permet également de dramatiser le récit de la prise de décision de Fiesque. En effet, parce qu'il intervient après Calcagno qui prône le contre, Verrina répond dans une diatribe enflammée à l'encontre des Doria par la nécessité pressante de la révolte. Le discours de Verrina qui emporte l'adhésion de Fiesque peut être considéré, de ce point de vue, comme un chef d'œuvre de l'art de persuader. Après avoir raillé la « prudence timide » de Calcagno, reflet de l'essoufflement de la vertu chez les Génois, Verrina montre que le désir de sauver la patrie qui paraît chez Fiesque, alors que ces compatriotes n'osent plus y penser, est une marque que « la fortune le destine à quelque chose de merveilleux »³⁷⁹ et le place finalement « dans une heureuse obligation de soutenir cette haute idée que l'on a conçue de [sa] vertu »³⁸⁰. De l'analyse de la conjoncture et du caractère exceptionnel de Fiesque résultent deux conséquences : l'idée que la légitime défense est requise à moins que Fiesque ne consente à être détruit par son ennemi – car Fiesque en effet ne peut se « dépouiller de [son] naturel et cesser d'être

en général la résolution qu'il avait prise de ne plus souffrir le gouvernement présent de la République, il les pria de lui dire leur avis sur ce sujet » (Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 181).

³⁷⁶ *Loc. cit.*

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 187. Mascardi décrivait sous un jour encore plus sombre le portrait de Verrina : « Il y eut trois personnes qui intervirent en cette consultation d'importance. Vincent Calcagno, Varesien, serviteur des plus confidens du Comte, & garde tres-fidelle de la vie de son Maistre : Raphaël Sacco Jurisconsulte de Savone, de qui le Comte se servoit pour Auditeur & pour Juge de son Estat : Et Jean Baptiste Verrina, bourgeois de Genes ; Ce dernier estat entré par le moyen du voisinage de sa maison avec celle du Comte, en la familiarité de Jean Louis de Fiesque, comme homme fort rusé qu'il estoit, il s'intrigua peu à peu dans ses affaires : Et ayant dessein de soutenir par l'appuy du Comte sa fortune qui s'en alloit ruinée ; il tascha de l'obliger en le secourant d'argent, & ce qui est de plus considerable, en s'insinuant dans la communication de ses secrets plus importants. C'estoit un esprit vaste qui se portoit à choses grandes : ennemy irreconciliable de la Noblesse, tant par maxime de faction que pour injures particulieres » (Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 56-57).

³⁷⁸ *Ibid.*, p. 194. Mascardi avait de même escamoté le discours de Sacco.

³⁷⁹ *Ibid.*, p. 188.

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 189.

généreux »³⁸¹ – ; et l'idée que Fiesque ne peut se dérober au destin qui lui impose de tout tenter pour libérer la patrie et devenir « le dompteur des monstres, le vengeur des crimes, l'asile des affligés, l'allié des grands rois et l'arbitre de l'Italie »³⁸². Quant à la crainte d'être considéré comme usurpateur, Verrina montre qu'elle n'est pas à craindre, en opposant précisément le destin de Catilina, traître à la patrie, à celui d'Alexandre, qui remplit de gloire son royaume³⁸³. Ainsi, cette harangue traversée par la métaphore médicale de la maladie et des remèdes – fussent-ils sévères et violents – démontre la nécessité de la révolte, à la fois parce que Fiesque y est acculé par sa situation en porte-à-faux vis-à-vis du pouvoir et parce que toutes les conditions sont réunies pour la faire réussir. Le caractère persuasif d'une telle intervention tient également à la manière dont elle flatte assurément le caractère glorieux de Fiesque, et le texte souligne d'ailleurs les résultats atteints par Verrina : « Ces raisons donnèrent le dernier coup dans l'esprit du comte, parce qu'elles étaient conformes à l'inclination naturelle qu'il avait toujours eue pour la gloire, et à cette grandeur d'âme qui faisait qu'aucune chose ne lui paraissait difficile pourvu qu'elle fût honorable »³⁸⁴. Pour conclure, si elle rejoint la logique de l'intrigue en projetant son développement et « l'ontologie » du personnage du traître en offrant une plongée dans son caractère, si elle est soigneusement motivée dans son insertion et commentée dans ses conséquences sur l'action, la harangue atteint aussi pleinement sa fonction d'ornement intégré à l'esthétique d'ensemble des textes. En l'occurrence, le fragment de Retz que nous avons commenté soutient la dramatisation du texte d'une part en exprimant de manière pathétique et violente les termes de l'alternative, d'autre part en mettant en

³⁸¹ *Ibid.*, p. 190. L'idée de la nécessité des affaires alliée à la légitime défense est déjà présente dans le texte de Mascardi : « Mais la nécessité qui sert d'aiguillon au courage & à la force, dans les affaires desespérées, sert encore de bouclier à l'innocence dans celles qui semblent injustes » (Bouchard, *La Conjuraton de Fiesque*, *op. cit.*, p. 82).

³⁸² *Ibid.*, p. 191. Ici encore, Retz amplifie le texte de Mascardi : « Il faut remettre quelque chose à la disposition de vostre fortune & du destin, qui tout deux vous ayant choisi pour estre *le libérateur du peuple Genevois, & le restaurateur de l'ancienne valeur Italienne*, trouveront bien le moyen de demesler toute sorte de difficultez » (Bouchard, *La Conjuraton de Fiesque*, *op. cit.*, p. 89).

³⁸³ Sur ce point, l'argumentation que Retz prête à Verrina se révèle beaucoup efficace et plus subtile que celle du même personnage chez Mascardi. Ce dernier écartait apparemment sans trop de difficulté le spectre de l'usurpation : « Souffrez avec patience que les Genevois pour quelque temps vous appellent Tyran, & ne prenez pas pour injure ce dernier mot de resverie de la liberté mourante. Ils s'accoutumeront peu à peu à vous reconnoistre pour Prince legitime, & vous respecteront à la fin comme tel » (Bouchard, *La Conjuraton de Fiesque*, *op. cit.*, p. 86). Mais Retz développe cette argumentation en établissant un *distinguo* entre le grand seigneur qu'est Fiesque et les usurpateurs de bas étage : « Les scrupules et la grandeur ont été de tout temps incompatibles, et ces maximes faibles d'une prudence ordinaire sont plus propres à débiter à l'école du peuple qu'à celle des grands seigneurs. Le crime d'usurper une couronne est si illustre qu'il peut passer pour une vertu ; chaque condition des hommes a sa réputation particulière : l'on doit estimer les petits par la modération, et les grands par l'ambition et par le courage. Un misérable pirate qui s'amusa à prendre de petites barques du temps d'Alexandre passa pour un infâme voleur, et ce grand conquérant qui ravissait les royaumes entiers est encore honoré comme un héros, et, si, l'on condamne Catilina comme un traître, l'on parle de César comme du plus grand homme qui ait jamais vécu » (Retz, *La conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 192).

³⁸⁴ *Ibid.*, p. 195.

abîme l'échec programmé de Fiesque, puisque Verrina insiste sur le surcroît de gloire que le héros pourrait atteindre au cas où il trouverait la mort les armes à la main.

Il est un autre élément ornemental comparable aux harangues par la place qu'il occupe dans les débats sur l'écriture de l'histoire et son statut de genre mineur codifié hors du domaine historiographique : il s'agit des portraits, lieu commun de l'historiographie antique, certes, mais aussi exercice d'école très pratiqué et surtout genre mondain à la mode. En ce sens, comme le rappelle Jacqueline Plantié le portrait est « un élément nécessaire des ouvrages historiques », mais aussi un « élément détachable, et qui peut facilement devenir un morceau de bravoure »³⁸⁵. La circulation entre le texte historiographique et l'univers mondain est frappante en ce qui concerne les portraits, que l'on songe par exemple aux exemples fameux des portraits antithétiques de Retz et de La Rochefoucauld que l'un et l'autre se sont plu à faire courir le monde tout en les incluant dans leurs *Mémoires* respectifs. Le statut important de l'œuvre de Sarasin par rapport à l'esthétique mondaine est d'ailleurs confirmé, en ce point, puisqu'il figure, dès 1698, au sein de l'anthologie de portraits que Richelet présente dans *Les Plus Belles Lettres françoises sur toutes sortes de sujets*³⁸⁶. Du reste, une fois de plus, nous pouvons observer au sujet des portraits le rôle décisif de Salluste comme modèle pour l'écriture de l'histoire. Certes, l'historien romain ne fait pas toujours l'unanimité en ce domaine, pas plus qu'au sujet des harangues, et aux réserves de Rapin que nous avons évoquées, répondent ici la critique de Fénelon lequel pense que « Salluste a écrit avec une noblesse et une grâce singulières ; mais il s'est trop étendu en peintures des mœurs et en portraits des personnes dans deux histoires très courtes »³⁸⁷. Mais c'est pourtant en vertu de cet effort pour cerner les mœurs des personnages qu'il met en scène que Salluste est généralement admiré par les classiques qui y voient un exemple accompli de la postulation morale de l'écriture de l'histoire. Ainsi, dans son *Discours sur les historiens françois*, Saint-Evremond propose précisément le portrait de Catilina en modèle parfait du genre, dans la mesure précisément où le portraitiste s'appuie sur la caractérologie alors admise tout en la dépassant, en montrant que chaque personnage a une manière singulière de s'approprier vices et vertus. Ainsi, ce que Salluste nous montre, « c'est une certaine différence dont chaque vice ou chaque vertu est marquée par l'impression particulière qu'elle prend dans les esprits où elle se trouve »³⁸⁸. En ce sens, Salluste permet de « trouver de la diversité dans certaines qualitez qui paroissent tout-à-fait les mêmes, et qu'on ne sçauroit démesler sans une grande délicatesse de discernement : *subdolus, varius, cujuslibet rei simulator ac dissimulator* ». De

³⁸⁵ Jacqueline Plantié, *La Mode du portrait littéraire en France (1641-1681)*, Paris, Champion, 1994, p. 38.

³⁸⁶ Richelet, *Les Plus Belles Lettres françoises sur toutes sortes de sujets*, t. I, p. 198-199.

³⁸⁷ Fénelon, « Projet d'un traité sur l'histoire », *Lettre à l'Académie*, op. cit., p. 118.

³⁸⁸ Saint-Evremond, *Discours sur les historiens françois*, op. cit., p. 79.

là, pour Saint-Evremond, l'intérêt d'une histoire moraliste qui nous renseigne sur l'essence des tempéraments :

l'audace de Catilina n'est pas la même que celle d'Antoine ; l'ambition de Sylla et celle de Cesar n'ont pas parfaite ressemblance, et de là vient que les Anciens en formant le caractère de leurs grands hommes forment, pour ainsi dire, en même tems le caractere des qualitéz qu'ils leurs donnent, afin qu'ils ne paroissent pas seulement ambitieux et hardis, ou moderez et prudens, mais qu'on sçache plus particulièrement quelle estoit l'espece d'ambition et de courage, ou de moderation et de prudence, qu'ils ont eue³⁸⁹.

En plus de décrire le plus précisément possible le type de qualité morale que chaque caractère met en œuvre, Salluste se distingue aussi tout particulièrement par la manière dont il explique le mélange des qualités en présence, fussent-elles les plus paradoxales. En effet, « pour nous, confie Saint-Evremond, si nous avions à dépeindre un naturel semblable à celui de Catilina, nous aurions de la peine à concevoir dans la même personne, des qualitéz qui paroissent opposées : tant de hardiesse avec un si grand artifice, tant de fierté et tant de finesse, tant d'ardeur en ce qu'il désiroit, avec tant de feinte et de dissimulation »³⁹⁰. Or, ces paradoxes moraux étaient particulièrement prisés dans les portraits mondains et historiques de l'époque, où l'on recherchait volontiers l'effet de surprise que procurait une belle antithèse ou un renversement de qualité. La Bruyère en témoigne autant que Retz et La Rochefoucauld cités plus haut³⁹¹, qui rivalisent en subtils distinguos. Ces derniers ont d'autant plus de poids qu'ils sont portés par un style précis, qui renvoie de nouveau à la spécificité sallustéenne ; car c'est en effet le style coupé qui est le plus apte à décrire cet assemblage surprenant de qualités contraires que l'on rencontre dans les conjurés, et qui ne paraissent jamais mieux, dit encore Saint-Evremond que dans les « termes d'un style coupé et d'une construction variée »³⁹². De fait, l'influence de Salluste du point de vue éthique, esthétique et stylistique, revue et corrigée par la conception classique du portrait mondain permet de rendre compte de l'insertion des portraits dans les récits de conjuration. Deux exemples retiendront plus particulièrement ici notre attention, celui de *La Conspiration de Valstein* et celui de *La Conjuration des Espagnols contre la république de Venise*.

Dans le texte de Sarasin, tout d'abord, le lecteur est placé devant un morceau de bravoure liminaire qui tend à faire de Wallenstein le type accompli du conspirateur selon les *topoi* hérités des

³⁸⁹ *Loc. cit.*

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 83.

³⁹¹ Ainsi La Rochefoucauld peint son frère ennemi comme ayant « plus d'ostentation que de vraie grandeur de courage », ou encore ayant « peu de piété, quelques apparences de religion », et étant « ambitieux sans l'être » (cité dans *Mémoires précédés de La Conjuration de Fiesque*, éd. Simone Bertière, p. 133). Même chose, du côté de Retz qui montre La Rochefoucauld ayant « un bon fonds de raison », pourtant peu « exquis dans l'action », n'ayant « jamais été guerrier, quoiqu'il fût très soldat », et n'ayant jamais non plus « été bon homme de parti, quoique toute sa vie il y ait été engagé » (*Ibid.*, p. 374). Antithèses et effets de surprise reposent donc sur le maniement adroit du distinguo.

³⁹² Saint-Évremond, *Discours sur les historiens français*, *op. cit.*, p. 82.

conceptions antiques qui formaient l'idée de vraisemblance que les contemporains pouvaient avoir en la matière. C'est en ce sens que Jacqueline Plantié explique la référence frappante au portrait de Catilina.

Pour Sarasin, on ne saurait être le peintre de Walstein sans avoir au préalable, relu Salluste, et on ne saurait être l'âme d'une conspiration qu'on ne ressemble à Catilina. [...] Le portrait de Walstein n'est donc pas seulement une reproduction fidèle du héros de l'histoire, il est aussi une réplique donnée par l'auteur au portrait de Catilina par Salluste. Sarasin a élu pour son maître le plus habile des historiens-portraitistes et le choix qu'il a fait du peintre de Catilina atteste son désir de faire apparaître en Walstein le type même du conspirateur³⁹³.

De fait, en ce qui concerne le portrait liminaire de Wallenstein, force est de constater l'ampleur des emprunts faits à Salluste. Il convient pourtant de se reporter également à la source italienne, l'*Historia della vita d'Alberto Valstain* de Gualdo Priorato, pour mesurer le travail de marqueterie entrepris par Sarasin. Lisons le fragment en question pour pouvoir ensuite analyser les reprises faites par Sarasin et le sens des adaptations éventuelles :

Albert Valstein eut l'esprit grand & hardi, mais inquiet & ennemy du repos ; le corps vigoureux & haut ; le visage plus majestueux qu'agreable. Il fut naturellement fort sobre, ne dormant quasi point, travaillant tousjours, supportant aisément le froid & la faim, fuyant les delices, & surmontant les incommoditez de la goutte & de l'âge, par la temperance, & par l'exercice ; parlant peu ; pensant beaucoup ; escrivant luy-mesme toutes ses affaires ; vaillant & judicieux à la guerre ; admirable à lever & à faire subsister les Armées ; severe à punir les soldats ; prodigue à les recompenser, pourtant avec choix & dessein ; tousjours ferme contre le mal-heur ; civil dans le besoin ; ailleurs, orgueilleux & fier ; ambitieux sans mesure ; envieux de la gloire d'autrui ; jaloux de la sienne ; implacable dans la haine ; cruel dans la vengeance ; prompt à la colere ; amy de la magnificence, de l'ostentation & de la nouveauté ; extravagant en apparence, mais ne faisant rien sans dessein, & ne manquant jamais du pretexte du bien public, quoy qu'il rapportast tout à l'accroissement de sa fortune ; mesprisant la Religion qu'il faisoit servir à la Politique ; artificieux au possible, & principalement à paroistre desinteressé ; au reste, tres-curieux & tres-clairvoyant dans les desseins des autres ; tres-avisé à conduire les siens ; sur tout adroit à les cacher, & d'autant plus impenetrable, qu'il affectoit en public la candeur & la liberté, & blasmoit en autrui la dissimulation, dont il se servoit en toutes choses. Cet homme ayant étudié soigneusement les maximes & la conduite, de ceux qui d'une condition privée estoient arrivez à la Souveraineté, n'eut jamais que des pensers vastes, & des esperances trop élevées, mesprisant ceux qui se contentoient de la mediocrité ; en quelque estat que la fortune l'eut mis, il songea tousjours à s'accroistre davantage ; & enfin estant venu à un tel point de grandeur qu'il n'y avoit que les Couronnes au dessus de luy, il eut le courage de songer à usurper celle de Boheme sur l'Empereur, & quoyqu'il sceut que ce dessein estoit plein de péril & de perfidie, il mesprisa le peril qu'il avoit tousjours surmonté, & creut toutes les actions honnestes, quand outre le soin de se conserver, on les faisait pour regner³⁹⁴.

Ce portrait, dans lequel Voltaire ne voyait qu'une « imitation ampoulée » de Salluste³⁹⁵, constitue en réalité une relecture du portrait baroque et pompeux de Priorato, retouchée grâce à une appropriation du modèle antique remarquablement adaptée aux préceptes esthétiques du classicisme – et ce, au point qu'il figure en bonne place, nous l'avons dit, dans l'anthologie de portraits élaborée par

³⁹³ Jacqueline Plantié, *La Mode du portrait littéraire en France (1641-1681)*, op. cit., p. 39-40.

³⁹⁴ Sarasin, *La conspiration de Valstein*, op. cit., p. 90-92.

³⁹⁵ Voir Voltaire, *Œuvres*, éd. cit., t. XIV, p. 387, et tome XXIII, p. 353.

Richelet en 1698. Passant rapidement sur le portrait physique pour se concentrer sur l'éthopée, conformément à l'évolution de la mode en la matière depuis les grands romans de l'époque antérieure³⁹⁶, Sarasin utilise un style dense et coupé, constitué d'épithètes et de participiales disposées dans une phrase à rallonge avec un effet d'accumulation qui permet au portrait de se préciser par étapes successives, grâce aux distinguos et à l'autocorrection. Parallélismes et chiasmes – *point, tousjours ; peu, beaucoup ; punir, récompenser ; envieux, jaloux ; tres-curieux, tres-clairvoyant, tres-avisé* – renforcent cet effet de densité. Du reste, Wallenstein apparaît ainsi comme un parfait conjurateur, car en lui se mêlent les qualités les plus diverses du grand capitaine, du grand politique et du magnanime comme on le définissait dans l'antiquité. La structure du portrait suit de près Salluste tout en y mêlant des éléments empruntés à Priorato dont le portrait de Wallenstein s'inscrit en deux étapes, le portrait liminaire étant complété par l'éloge funèbre qui clôt le texte. D'emblée, Salluste avait insisté sur l'ambivalence du personnage, ouvrant son portrait, comme le fait Sarasin, de la manière suivante : « *magna vi et animi et corporis, sed ingenio malo parvoque* »³⁹⁷. Sarasin suivait également en cela Priorato, mais ce dernier insistait surtout sur l'intelligence de Wallenstein, et moralisait sur le mauvais usage qu'il en fit : « *Destò gran spiriti, disegnò gran machine, formò gran concetti dà prima nella sua idea Alberto: mà qual terreno incolto, e che non mà provò l'aratro delle buone educationi, non potendo partecipare il vigore alle opportune sementi, germogliò in gran copia que'bronchi, e quell'ortiche, dalle quali poseia insaluatiocita la naturalezza* »³⁹⁸. Sarasin suit encore Salluste tout en corrigeant le texte de Priorato lorsqu'il décrit la robustesse du capitaine : « *corpus patiens inediae, algoris, vigiliae, supra quam cuiquam credibile est* »³⁹⁹. On peut dire qu'en ce point Sarasin a emprunté à Salluste autant qu'au dernier portrait de Priorato qui lui-même se souvenait de Salluste, en ajoutant en effet : « *Dormiva poco, non favellava molto, assai pensava, applicavasi vehemente* »⁴⁰⁰. Sarasin inverse ensuite les propos de Salluste qui prête à Catilina « *satis eloquentiae, sapientiae parum* »⁴⁰¹, puis rejette à la fin du portrait la mention du machiavélisme du héros comme un élément essentiel : « *animus audax, subdolos, varius, cujus rei lubet simulator ac dissimulator* »⁴⁰² – élément sur lequel Priorato avait

³⁹⁶ Voir, selon Rapin, le dévoiement du portrait dans les romans (*Instructions pour l'histoire, op. cit.*, p. 86 et sv.).

³⁹⁷ Salluste, *La Conjuración de Catilina, op. cit.*, ch. 5, §.1, p. 58. « une grande vigueur intellectuelle et physique, mais une âme mauvaise et dépravée ».

³⁹⁸ Gualdo Priorato, *Historia della vita d'Alberto Valstain duca di Fritland, op. cit.*, p. 2.

³⁹⁹ Salluste, *La Conjuración de Catilina, op. cit.*, ch. 5, §. 3, p. 58-59 : « un corps capable de supporter la faim, le froid, l'insomnie à un degré inimaginable ».

⁴⁰⁰ Gualdo Priorato, *Historia della vita d'Alberto Valstain duca di Fritland, op. cit.*, p. 68.

⁴⁰¹ *Ibid.*, ch. 5, §. 4, p. 59 : « assez d'éloquence ; de sagesse, peu ».

⁴⁰² *Loc. cit.* : « Une âme audacieuse, fourbe, diverse, sachant tout simuler et tout dissimuler ».

aussi insisté⁴⁰³. Au passage, en se servant de Salluste pour réécrire la matrice italienne, Sarasin a supprimé le long développement sur le portrait physique du personnage⁴⁰⁴ et les remarques sur sa contenance⁴⁰⁵, mais également, tout en restant subtilement dans le registre du blâme, a supprimé toutes mentions trop dysphoriques, accentuées au contraire chez Priorato qui écrit : « *Non sano di complessione, di temperamento igneo, che lo rendeva diligentissimo in tutte le sue azioni, di genio ferace, di costumi crudele, volubili impaziente, capriccioso in tutto* »⁴⁰⁶. En contraste, on mesure mieux l'effet de distance critique imposé par le texte de Sarasin, certes imputable à une écriture mondaine de l'histoire qui tend à gommer les excès, mais aussi à une fidélité au principe d'impartialité et de retrait de l'historien. Ainsi, chez lui, éloge et blâme alternent en gommant cette image unilatérale donnée par Priorato : « toujours ferme contre le mal-heur ; civil dans le besoin ; ailleurs, orgueilleux & fier ; ambitieux sans mesure ; envieux de la gloire d'autrui ; jaloux de la sienne ; implacable dans la haine ; cruel dans la vengeance ; prompt à la colere ; [...] extravagant en apparence, mais ne faisant rien sans dessein » : ce passage qu'on peut considérer comme l'adaptation du fragment de Priorato cité précédemment comme le caractère impulsif du personnage, en rapportant ses actions à l'intelligence (une extravagance calculée) ou à des valeurs en soi positives (le courage et la fermeté, le soin de son honneur et de sa gloire). Pour finir, l'argument de justification destiné à asseoir cette optique de la gloire et qui consiste à dire que la démesure du héros est ce qui le pousse à considérer comme bons tous les moyens propres à l'élever est directement repris du portrait de Catilina : « *Vastus animus inmoderata, incredibilia, nimis alta semper cupiebat. Hunc post dominationem L. Sullae libido maxuma invaserat rei publicae capiundae, neque id quibus modis adsequeretur, dum sibi regnum pararet, quicquam pensi*

⁴⁰³ C'est l'image d'un Wallenstein Protée que le texte italien nous présente : « *Così che tutte le foggie d'habiti, ò pure tutte le nazioni d'Europa, nella persona sola di lui pompeggiando le loro divise, sembrava un Camaleonte di più apparenze, un Proteo di varie figure, un'abbozzatura d'un conferso Arabesco* » (Gualdo Priorato, *Historia della vita d'Alberto Valstain duca di Fritland*, op. cit., p. 68).

⁴⁰⁴ En effet, du long développement de Priorato, Sarasin ne garde que ces quelques traits : « le corps vigoureux & haut ; le visage plus majestueux qu'agréable », là où sa source italienne était bien plus prolixe : « *Di statura fù grande ; ben complesso di corpo, e gagliardo ; di pelo coruino, mà nell'ultimo quasi imbiancato ; di colore verso il palladio, più tosto chiaro, ch'oscuro ; di ciglio severo, e rabuffato sopra il naso ; aquilino questo ; il volto macilente, l'occhio nero ; la guardatura torva, e che fissa intimoriva ; alta la fronte, e maestosa segnata più tosto di linu, che di rughe ; la guancie non polpate, ne depresse ; mà nell'ultimo invecchiando pareveno assaismagrite. Bocca mediocre, e colle labra rossegianti alquanto. Non mai nutrì zazzara ; alcuni soli capelli lasciavasi crescere à modo di ciusso ; mà ribassato all'indietro ; & il simile d'alcuni pochi chiochetti mediocrementemente arriacciati, che dalle tempie se gli ravvoltavano dietro all'orecchie. Picciola parimente, e ristretta la barba, spessa però, e folta, esposta un poco fuori del mento, co'mostacchi mediocrementemente rilevati* » (*Ibid.*, p. 66-67).

⁴⁰⁵ Chez Priorato, la goutte semble de l'ordre de la simulation : « *Affetava un tal camminare, come che di gottoso, tardo, & appoggiato ad una canna d'India* » (*Ibid.*, p. 68). Sarasin supprime la mention de la canne et porte l'incommodité physique de Wallenstein à sa gloire, puisque c'est une occasion de vanter sa tempérance.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 67-68.

habebat »⁴⁰⁷. À ces emprunts à Salluste, Sarasin a également ajouté des vices attendus par le lectorat d'époque, notamment en faisant Wallenstein « amy de la magnificence, de l'ostentation & de la nouveauté », mais aussi en soulignant qu'il « mespris[ait] la Religion qu'il faisoit servir à la Politique ». Enfin, l'analyse de ce portrait nous conduit à deux conclusions qui confirment toutes deux que l'insertion de cet ornement de la prose historique dans les récits de conjuration est tout à fait conforme aux pratiques de l'époque. En effet, après s'être ainsi assuré qu'il rejoint d'un point de vue rhétorique, stylistique et esthétique les attentes des théoriciens, il convient de souligner aussi qu'il a une fonction logique similaire à celle des harangues. Le portrait constitue, en ce sens, une manière de prolepse narrative qui annonce l'action à venir et permet d'expliquer la conjuration, et son échec. Il participe partant à la structure narrative et augmente le plaisir du texte, à la fois par l'effet d'annonce et par la dramatisation qu'il promet. D'autre part, le portrait, lié à l'analyse du caractère et à la portée morale de l'histoire, a une fonction éthique sur laquelle nous reviendrons dans les deuxième et troisième chapitres.

Un deuxième exemple de l'insertion des portraits dans les récits de conjuration nous permettra ici de compléter ces dernières remarques sur la fonction narrative de ces ornements du récit historique. *La Conjuration des Espagnols contre la république de Venise*, qui nous servira de base ici, présente en effet un cas de figure assez différent du texte de Sarasin, dans la mesure où Saint-Réal, plus que tous les autres auteurs du corpus, fait de la conjuration une entreprise collective, certes centrée autour de Bedmar, mais qui implique également une série d'acteurs qui sont décrits au fur et à mesure de leur apparition dans le récit. La dissémination des portraits répond donc à une logique différente de celle du texte de Salluste et de ceux qui, comme Sarasin, Bouchard, Retz, Vertot et l'auteur de *La Conjuration des Gracques*, placent le portrait du protagoniste à l'orée du texte, éventuellement dédoublé par l'éloge funèbre qui clôt le récit. En effet, Saint-Réal décrit tour à tour Dom Alphonse de la Cueva, marquis de Bedmar, Nicolas de Renaut, le duc d'Ossone et pour finir le capitaine Jacques Pierre, tous quatre piliers de la conjuration. Or Saint-Réal, donnant plus de réalisme et de vraisemblance à son texte, a certes utilisé la matrice fournie par Salluste, mais en éparpillant ses éléments dans les quatre portraits en miroir des conspirateurs. Ainsi, premier à paraître sur scène, le marquis de Bedmar, tête pesante de la conspiration, allie intelligence et dissimulation. Décrit comme « l'un des plus puissans Genies & des plus dangereux Esprits, que l'Espagne ait jamais produit »⁴⁰⁸, sa « pratique continuelle de lecture, de meditation, &

⁴⁰⁷ Salluste, *La Conjuration de Catilina*, op. cit., ch. 5, §. 5-6, p. 59 : « Son esprit insatiable aspirait sans cesse au démesuré, à l'incroyable, à l'excessif. Depuis la tyrannie de L. Sulla, une irrésistible envie l'avait envahi de mettre la main sur la république et, pour se procurer un pouvoir royal, tous les moyens lui paraissaient bons ».

⁴⁰⁸ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 23.

d'observation des choses du monde l'avoit élevé a un tel point de sagacité que ses conjectures sur l'avenir passoient presque dans le Conseil d'Espagne pour des Prophetes »⁴⁰⁹. En outre, Bedmar est profondément dissimulé, et l'est d'autant plus qu'il affiche « une humeur libre & complaisante »⁴¹⁰ qui trompe le monde. Après Bedmar, c'est Nicolas de Renault, « homme de savoir & de teste »⁴¹¹ qui intervient dans le récit et assume la plus grande partie du portrait de l'ambitieux et aussi d'une certaine magnanimité qui le hausse à mépriser la vie en témoignant ainsi d'une certaine *virtù*. « Quoi que cet homme fût extrêmement pauvre il estimoit plus la vertu que les richesses, mais il aimoit plus la gloire que la vertu, & faute de voyes innocentes pour parvenir à cette gloire, il n'en est point de si criminelles qu'il ne fût capable de prendre »⁴¹². On reconnaît ici le trait d'ambition démesurée et prête à tout, que Salluste donne à Catilina. Quant au Vice-Roi, « principal Acteur de la Tragedie que l'Ambassadeur composoit », et qui « étoit ce Duc d'Ossonne si fameux par ses galanteries »⁴¹³, il assume le côté fantasque du conspirateur exalté par de vastes desseins, « sujet à des bizarreries qui aprochoient de l'extravagance » et « fecond en desseins extraordinaires »⁴¹⁴. Enfin le « Capitaine Jacques Pierre », corsaire de son métier, représente l'homme de main, auquel sont associés les traits de vaillance et de résistance extraordinaire que l'on trouvait déjà dans Catilina. Ainsi éparpillées au gré des portraits des principaux personnages de l'intrigue, les qualités morales que Sarasin avait concentrées dans Wallenstein, imitant Salluste, fournissent des portraits à la fois plus vraisemblables et dont l'impact sur le récit est accru. En effet, la complémentarité de Jacques Pierre et de Renault, de l'homme de main et de l'homme de tête crée des situations aptes à fournir des scènes à faire, des dialogues sur la meilleure conduite à tenir, ou même des effets dramatiques ; ces derniers, comme nous le verrons dans la troisième partie sont pourtant surtout le fait du caractère fantasque du vice-roi, tandis que l'intelligence hors pair de l'ambassadeur, qui lui permet de se tirer seul d'embarras, est dépeinte avec une certaine ironie à l'endroit des grands quasi « intouchables ». De ces deux usages du portrait, chez Sarasin et chez Saint-Réal, on conclura que les textes du corpus se rapprochent en ce point des exigences classiques en matière d'écriture de l'histoire, tout en privilégiant des esthétiques qui peuvent être différentes en fonction des fins visées par chaque auteur. On peut donc dire, qu'à travers des appropriations parfois divergentes des motifs en

⁴⁰⁹ *Ibid.*, p. 25-26.

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 27.

⁴¹¹ *Ibid.*, p. 68.

⁴¹² *Ibid.*, p. 70.

⁴¹³ *Ibid.*, p. 77.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 78 et 79.

question, le régime de la description, des harangues et des portraits dans les textes étudiés renforcent leur appartenance au genre de l'histoire.

Une dernière catégorie d'ornements de la prose d'histoire mérite toute notre attention : celle des sentences et maximes, dont théoriciens et praticiens de l'histoire faisaient volontiers une des principales beautés rhétoriques du genre. Il est entendu que, comme pour les harangues et les portraits, nous l'envisagerons ici d'abord sous l'angle oratoire avant de revenir sur les fonctions idéologiques de la maxime dans les développements qui suivent à la fin de ce chapitre et au suivant. Comme le portrait, et sans doute plus que lui, la maxime constitue un genre à part entière que le classicisme avait mis à la mode⁴¹⁵ ; l'insertion des maximes dans le genre de l'histoire ne pouvait donc pas ne pas se référer à une poétique exogène en même temps qu'aux débats qu'elle pouvait susciter. Ainsi, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, à partir des années 1660, la maxime, en tant que genre importé dans le roman, la nouvelle ou l'histoire, tend à apparaître comme un élément important des débats sur la moralité et l'exemplarité des belles-lettres. Ainsi, en réaction contre les excès du grand roman de la génération précédente, dans les poétiques parallèles qu'il définit pour les deux types d'histoire véritable et galante, Du Plaisir prend position contre l'abus des sentences moralisantes dans la fiction : « il n'est point ici de maxime ni de politique ni de morale » ; en effet, « si [les histoires] contiennent une instruction générale, c'est par les peintures qu'elles la donnent, et non pas par les méditations ou par les préceptes »⁴¹⁶. Or l'éviction des sentences et maximes morales hors des histoires fictionnelles permet de définir *a contrario* l'usage historiographique de ces pourvoyeuses de leçons. En ce sens, la présence des maximes fait partie de l'attente du lecteur d'histoire véritable, dans la mesure où cette dernière est conçue, nous y reviendrons, comme une morale en action et délivrée par le truchement des exemples – des exemples qu'il faut nécessairement commenter pour en tirer tout le fruit. Chapelain, dans une lettre à Boisrobert de 1633, explique ainsi pourquoi la portée morale de l'histoire, qui est ce qui la distingue de la fiction, doit passer par une intervention textuelle sur la simple linéarité de la narration, un commentaire adressé « aux hommes en général » et qui leur « digère les choses » :

Il est certain que l'histoire prise pour la simple narration, sans qu'elle appuie sur les endroits remarquables, touche les fautes, pénètre les causes vraisemblables, explique les conséquences, fortifie le droit et déteste l'injustice, passera toujours dans l'esprit du lecteur pour un rapport et une

⁴¹⁵ On verra notamment *Les Formes brèves de la prose et le discours discontinu (XVI^e-XVII^e siècles)*, éd. Jean Lafond, Paris, Vrin, 1984. On trouvera beaucoup d'éléments sur la fortune des maximes dans la bibliographie liée au plus illustre représentant du genre, La Rochefoucauld : citons, parmi d'autres, Jean Starobinski, « La Rochefoucauld et les morales substitutives », *Nouvelle revue française*, 1966, p. 16-34 et p. 211-239 ; Jean Lafond, *La Rochefoucauld. Augustinisme et littérature*, Paris, Klincksieck, 1977 et *Images de La Rochefoucauld, actes du tricentenaire (1680-1980)*, éd. Jean Lafond et Jean Mesnard, Paris, P.U.F., 1984.

⁴¹⁶ Du Plaisir, *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire, avec des scrupules sur le style*, éd. Philippe Hourcade, Genève, Droz, 1975, p. 63.

représentation passagère des événements et ne sera jamais suivie de l'utilité qu'elle se propose pour objet. Car il faut considérer qu'elle est écrite pour les hommes en général, le plus grand nombre desquels a besoin qu'on lui digère les choses si l'on veut que l'on en profite ; de sorte qu'à l'égard de la multitude, l'histoire nue et le plus vile roman est tout un⁴¹⁷.

À la fin du siècle, Fontenelle se fait l'écho de ces préoccupations, en soulignant que l'utilité de l'histoire « n'est pas dans tous ces faits différens qu'elle nous présente, mais dans l'ame de ces faits qu'elle nous laisse le plus souvent à découvrir »⁴¹⁸ ; or, l'âme de ces faits, c'est justement ce qui profite à l'âme humaine, qui doit en tirer des exemples de conduites et des règles pratiques. C'est que, comme l'écrit Saint-Réal, « comme toutes les actions des hommes, quelques différentes qu'elles soient, ne sont pourtant composées que d'un certain nombre borné de circonstances & de motifs ; quand une fois l'ame a formé son jugement sur ces circonstances & ces motifs, il lui est bien aisé de transporter les regles, qu'elle s'en est faite en lisant l'Histoire, de les appliquer aux occasions & aux affaires, qui arrivent tous les jours »⁴¹⁹. Ces règles, dans leur généralité même, font précisément l'objet de l'attention des historiens qui tâchent de les cerner au moyen d'un décrochage spécifique de la narration, qu'on peut assimiler aux sentences. Ces dernières sont parfois, comme chez Vertot, dont nous avons vu que les procédés d'écriture se rapprochent le plus de l'histoire sérieuse, mises en avant grâce à leur position en manchette, qui fait songer à la manière dont les sentences sont parfois souligner par des guillemets marginaux dans les impressions de textes dramatiques. Il s'agit généralement de phrases brèves, qui interrompent le fil de la narration et s'en démarquent d'autant plus qu'elles sont écrites au présent. Ainsi, revenant brièvement sur l'origine des rois portugais, dont l'ancêtre commun serait « Tubal », qui aurait laissé son nom au pays, Vertot conclut : « chaque nation a sa chimère au sujet de son origine »⁴²⁰. Dans *La Conjuration des Espagnols*, Saint-Réal interrompt également son récit au moment où les conjurés assistent avec surprise à l'embarquement de toute la flotte vénitienne qui prépare une riposte contre des pirates. L'auteur généralise alors : « les plus fermes resolutions des hommes ne viennent pour l'ordinaire

⁴¹⁷ Chapelain, « Lettre à M. de Boisrobert du 9 mai 1633 », *Opuscules critiques*, éd. A. Hunter, Paris, Droz, 1936, p. 149. Ce fragment est cité par Georges Forestier, « Littérature de fiction et histoire au XVII^e siècle : une suite de raisonnements circulaires », *La Représentation de l'histoire au XVII^e siècle*, éd. Gérard Ferreyrolles, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, « Publications de l'Université de Bourgogne », 1999, p. 130.

⁴¹⁸ « Ce n'est point, poursuit Fontenelle, l'histoire des révolutions des Etats, des guerres et des mariages des Princes, qu'il faut étudier ; mais sous cette histoire il faut développer celle des erreurs et des passions humaines qui y est cachée, et donner tous ses soins à l'apprendre exactement » (Fontenelle, *Œuvres complètes*, éd. Alain Niderst, Paris, Fayard, « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1989, tome III, 463 p., p. 179-180). En commentant l'inutilité de l'histoire telle qu'enseignée habituellement de manière purement factuelle, Fontenelle développe la métaphore habituelle des pendules et de leurs ressorts, mais en la poussant à l'absurde : « J'aimerois autant qu'un homme apprît exactement l'histoire de toutes les pendules de Paris, en quel temps et par quel ouvrier chacune a été faite, combien de fois et combien de temps chacune s'est dérégulée, lesquelles sonnent plus clair que les autres ; mais qu'il ne se souciât nullement de savoir comment cette machine est composée, et quels ressorts la font jouer ». (*Ibid.*, p. 178).

⁴¹⁹ Saint-Réal, *De l'usage de l'histoire*, *op. cit.*, p. 55.

⁴²⁰ Vertot, *Histoire des révolutions de Portugal*, *op. cit.*, p. 3.

que d'une forte imagination du danger qu'ils ont à courir »⁴²¹. « De la manière que les hommes sont faits, écrit ailleurs Saint-Réal, il leur semble toujours qu'on devine leur secret »⁴²². Comme on l'observe, la brièveté de la phrase, le présent de vérité générale et l'effort de généralisation maximale grâce la désignation générique relèvent bien des caractéristiques formelles de la maxime. L'aspect généralisant est parfois encore plus accentué, comme ici dans la *Conjuration de la Baronne d'Alby sur la ville de Barcelone*, par l'absence d'article : lorsque Onoffre Aquilles gagne Chabot à force de libéralités, le texte s'interrompt en effet de la sorte : « Homme vivant ne s'est commis avec les Spadassins, & ces sortes de Messieurs suivant la Cour impunement »⁴²³. L'insertion des maximes est également particulièrement travaillée pour donner du relief à la leçon qu'elles véhiculent. Il arrive qu'elles apparaissent au détour d'une phrase, en incise, comme pour orienter la lecture morale du récit, sans en interrompre le cours. Ainsi, évoquant la conduite imprudente de Dom Sébastien dans la guerre contre les Maures, Vertot se contente de noter en passant : « & comme si la souveraine puissance donnoit une souveraineté de raison, il passa la mer malgré les avis de son conseil, & il entreprit, avec une armée à peine composée de 13 000 hommes, de détrôner un puissant roi, & le plus grand capitaine de l'Afrique »⁴²⁴. Mais le plus souvent, la sentence vient clore un paragraphe, parfois aussi en ouvrir un nouveau en donnant le la d'un développement moralisant. Ainsi, pour rester dans le récit de *La Conjuration du Portugal*, alors que viennent d'être évoqués les origines de la monarchie espagnole, Vertot conclut son développement en remarquant : « Ce sont des héros qui fondent les empires, & des lâches qui les perdent »⁴²⁵. Ce type de remarques moralisantes n'est d'ailleurs pas sans rappeler le style sentencieux utilisé par Salluste, dont les remarques en style coupé émaillent le récit de la conjuration de Catilina. On peut dire ainsi que, au même titre que les harangues et les portraits, les maximes scandent le récit historique et sans doute plus que les premiers fonctionnent comme une sorte de ponctuation narrative. Leur rôle n'est donc pas simplement ornemental, mais elles aussi font partie intégrante de l'histoire, qui perdrait son « âme », pour citer Fontenelle et Saint-Réal, à ne pas moraliser à travers elles. Ainsi, ces efforts que nous avons commentés pour respecter les prescriptions stylistiques et ornementales de la poétique de l'histoire donnent aux textes du corpus une facture spécifique très proche du genre dont elles se réclament généralement. Chemin faisant, nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises l'influence de Salluste, tant sur le style du texte historique que sur la forme des portraits, influence due à son statut

⁴²¹ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 269.

⁴²² *Ibid.*, p. 9.

⁴²³ An., *La Conjuration de Barcelone*, p. 77.

⁴²⁴ Vertot, *Histoire des révolutions de Portugal*, op. cit., p. 22.

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 9.

iconique pour la prose d'histoire. Mais il convient à présent d'étudier plus précisément l'influence bien plus spécifique que *La Conjuration de Catilina* a pu exercer sur notre corpus, en vertu de déterminations génériques : plus que parce qu'il représente souvent une écriture idéale de l'histoire, plus que parce qu'il fournit une unité thématique pour notre corpus, Salluste fournit une matrice formelle originale toujours imitée par nos auteurs, et dont l'imitation précisément tendrait à faire considérer notre corpus comme un sous-genre historiographique bien délimité.

L'influence du modèle sallustéen, une morphologie du récit de conjuration.

Comme nous l'avons observé déjà de manière incidente à l'égard du style, des harangues ou des portraits, Salluste est admiré par les classiques de façon quasi unanime, en dépit des reproches parfois adressés à son obscurité et à sa propension à moraliser l'histoire dans de longs prologues et digressions. C'est que l'historien jouit d'un statut privilégié à l'époque classique, pour les raisons liées à l'évolution de l'art oratoire que nous avons dites, elles-mêmes entretenues par des raisons institutionnelles. En effet, Salluste est inscrit dans le curriculum classique comme objet d'étude et d'imitation, du point de vue rhétorique et éthique. Dans le cursus des collèges jésuites, il figure en bonne place à côté de César et Florus dans la liste d'auteurs étudiés en classes d'humanité, avant celle de rhétorique⁴²⁶. Si les collèges assuraient la popularité de Salluste dans un certain monde qui n'était pas forcément proche du lectorat des récits de conjuration, on peut dire également que l'historien romain faisait partie de la culture de l'honnête homme lettré et peut-être même de la culture mondaine, si l'on en juge par la diffusion de ses œuvres, qui restent des succès de librairie tout au long du siècle. Peter Burke jadis et naguère Dominique Morineau, dans leurs travaux consacrés à la réception des historiens anciens dans l'Europe et la France moderne, ont montré que les rééditions de *La Conjuration de Catilina* font de Salluste un des historiens anciens les plus souvent édités. Dans la période qui nous intéresse, Denis Morineau recense 81 rééditions de Salluste, ce qui le place en tête des éditions d'historiens anciens (avec 42 fois *La Conjuration de Catilina* et 39 la *Guerre de Jugurtha*) ; ensuite seulement viennent Quinte-Curce (79 éditions),

⁴²⁶ Rappelons que, dans le cursus jésuite, en quatrième étaient étudiés Aurelius Victor et Eutrope, en troisième Justin, Quinte-Curce et César, en classe d'Humanités César de nouveau, Salluste et Florus, et pour finir, en classe de Rhétorique Tite-Live, Tacite, Velleius Paterculus et Valère-Maxime. Chez les oratoriens, on constate des différences notables, mais Salluste demeure au programme de la seconde : en troisième sont étudiés César, Justin et Florus, en classe d'Humanités, Florus, Cornelius Nepos, Valère-Maxime et Salluste, enfin, pour la classe de Rhétorique, Tacite, Velleius Paterculus et Suétone. Voir, pour ces remarques, Édith Flamarion et Catherine Volpilhac-Auger, « La collection *Ad usum Delphini* et l'histoire », *Littératures classiques*, n° 30 (1997), « L'Histoire au XVII^e siècle », Paris, Klincksieck,

Florus (52 éditions), Suétone (39 éditions) et la *Germanie* de Tacite (38 éditions)⁴²⁷. Le recensement de Peter Burke, concernant l'ensemble de l'Europe entre 1450 et 1700, est plus éloquent encore : « Cet historien, dit Chantal Grell qui résume son propos, a recensé, en Europe, pour la période envisagée, 282 éditions du *Catilina* (1^{er} titre) et 271 du *Jugurtha*, César en 4^{ème} position et Quinte-Curce en 5^{ème} ne comptant respectivement que 189 et 179 éditions et Tacite, 152 pour les *Annales* et les *Histoires* »⁴²⁸. Or, non content d'être l'historien latin le plus édité au XVII^e siècle, Salluste est aussi parmi les plus traduits à l'époque, ce par quoi il rejoint précisément la culture vernaculaire et mondaine, différente de celle issue des collèges⁴²⁹. On peut donc dire que Salluste s'impose à plusieurs niveaux et pour diverses raisons dans la culture des classiques, participant de la sorte à l'exemplarité de l'histoire de Catilina, d'ailleurs accrue par d'autres textes antiques fort étudiés et traduites, notamment les fameuses *Catilinaires* de Cicéron. L'ensemble de ces éléments culturels mêlés à divers degrés a certainement favorisé la réception des récits de conjuration comme une sorte d'exercice d'*imitatio*, puisque leur facture formelle est si proche de *La Conjuration de Catilina* qu'on pouvait aisément la concevoir comme un jeu impliquant la connivence du lecteur, qu'il fût savant ou honnête homme.

Aussi bien, les contemporains non plus que la postérité ne se sont pas trompés sur l'évidente filiation entre *La Conjuration de Catilina* et les œuvres de notre corpus. Ainsi, pour s'en tenir à *La Conjuration des Espagnols contre la république de Venise*, le modèle que constituait Salluste a souvent été mis en avant pour expliquer le texte de Saint-Réal. Voltaire établissait déjà le parallèle dans son *Siècle de Louis XIV*⁴³⁰, au dix-neuvième siècle, Stendhal le prolongeait en rapprochant Salluste de Saint-Réal, dont le traité *De l'usage de l'histoire* devait d'ailleurs inspirer une fameuse

note 20, p. 213. Voir, plus généralement, pour la place de l'histoire antique dans le cursus jésuite, l'ouvrage classique de François de Dainville, *L'Éducation des Jésuites (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978.

⁴²⁷ La période concernée par ce recensement est 1650-1699. Voir : Dominique Morineau, *La Réception des historiens anciens dans l'historiographie française (fin XVII^e-début XVIII^e siècle)*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris-Sorbonne, 1988, p. 591-598.

⁴²⁸ Chantal Grell, « Le modèle antique dans l'imaginaire du complot en France au XVII^e siècle », *Complot et conjurations dans l'Europe moderne*, op. cit., p. 165. Voir également : Peter Burke, « A survey of popularity of ancient historians, 1450-1700 », *History and theory*, n°5 (1966), p. 135-152.

⁴²⁹ Nous donnons ici quelques exemples notoires de traduction de *La Conjuration de Catilina* au XVII^e siècle : Jean Baudouin, *Les Œuvres de Salluste, de nouveau traduites en françois par Jean Baudouin*, Paris, 1616, in-4, 292 p. ; Marie le Jars de Gournay, *Versions de quelques pièces de Virgile, Tacite, Saluste, avec l'institution de Monseigneur frère unique du roy*, Paris, 1619, in-8, 176 p. ; Philippe Odet, sieur Desmares, *L'Histoire de Saluste de la conjuration de Catilina et de la guerre de Jugurtha*, Paris, 1644, réédition en 1663, in-8°, 319 p. ; Bernard Du Theil, sieur de Saint-Léonard, *L'Histoire romaine de Salluste, contenant la Guerre de Catilina et de Jugurtha*, Paris, E. Loyson, 1670, 396 p. ; Jacques Cassagnes, *L'Histoire de la guerre des Romains contre Jugurtha et l'histoire de la conjuration de Catilina, ouvrages de Salluste nouvellement traduits en françois*, Paris, réimprimé trois fois en 1675, in-12, 360 p.

⁴³⁰ Voir *supra*, deuxième partie, ch. II, p. 351-352.

épitaphe du *Rouge et le Noir*⁴³¹. Quant à Sainte-Beuve, il affirme lui aussi, dans *Les Causeries du lundi*, que *La Conjuración des Espagnols*, a été conçue par Saint-Réal comme « l'occasion de faire un beau pendant à la *Conjuración de Catilina* par Salluste »⁴³². Enfin, ces lecteurs postérieurs prenaient eux-mêmes modèle sur les contemporains qui n'ont pas hésité à établir ces rapprochements entre le modèle antique et les récits de conjuration. Balzac, à qui Sarasin a envoyé son manuscrit, n'écrit-il pas à celui qui était surtout alors un poète mondain : « Ce commencement m'a ravi et vous ne pouvez pas refuser à la France, qui vous sollicite par moy, de l'achever. Il est en vostre pouvoir de lui donner un véritable Saluste »⁴³³ ? Mme de Nemours, dans ses *Mémoires*, en qualifiant le comte de Fiesque de « nouveau Catilina »⁴³⁴, montre encore que même un lecteur qui n'était pas « savant » ni imbibé de la culture latine des collèges devait trouver évident le parallèle avec Salluste et lire les récits de conjuration dans un esprit de connivence avec leur intertextualité. Qui plus est, les auteurs du corpus ne manquèrent pas, bien entendu, de souligner les liens entre les récits de conjuration et le modèle antique, bien que l'émulation liée à l'exercice d'*imitatio* et le contexte esthétique de la querelle des Anciens et des Modernes aient souvent eu pour conséquence une minimisation délibérée du rôle de Salluste. En ce sens, l'exemple de Mascardi est intéressant ; dans la « Préface de l'Historien au Lecteur », l'auteur met ostensiblement le modèle antique en concurrence avec un modèle moderne :

Et ce n'est pas sans exemple. Je laisse là les anciens & en particulierement celui de Saluste : seulement j'en apporterai un moderne, mais qui est de tres-grande autorité. Mon Seigneur le Cardinal Bentivoglio a escrit en Italien quelques pieces d'histoire, avec tant d'excellence ; que pour ce qui est du stile & du jugement, je ne voi pas qu'apres cela il se puisse rien desirer davantage.

Salluste est certes évoqué comme référence incontournable, mais il semble céder la vedette à un historien moderne. Pourtant, cette préférence donnée aux Modernes dans la préface se trouve, en un

⁴³¹ Les goûts historiques de Stendhal montrent son intérêt pour les récits de conjuration et les ouvrages couvrant les révolutions de palais ou d'État ; voici une liste qu'il se propose à lui-même, reprise dans les *Marginalia* : « Saint-Simon, le plus grand historien qu'ait eu la France (en cette qualité supérieur à Montesquieu) ; Rhulière[sic], Bossuet, Saint-Réal, Vertot » (*Mélanges intimes et Marginalia*, établissement du texte et préfaces par Henri Martineau, Paris, le Divan, t. I, p. 234). À côté des histoires universelles à la Bossuet, on aura reconnu l'optique particulière de Saint-Réal et Vertot. Rhulière[sic], quant à lui, est l'auteur d'une relation de la révolution de Russie à la mort de Pierre III. C'est ailleurs, dans une lettre de 1803, que Beyle établit clairement le parallèle entre Saint-Réal et Salluste, en demandant à sa sœur : « As-tu lu Saint-Réal, Salluste ? » (texte cité par Louis Bassette, dans son article : « Sur une épitaphe du *Rouge et le Noir* : Stendhal et Saint-Réal », *Stendhal-Club*, n°35 (1967), p. 243).

⁴³² Charles-Augustin Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, Paris, Garnier Frères, 1858-1872, t. IX, p. 463-464.

⁴³³ Lettre de Guez de Balzac citée par Gustave Dulong, *L'Abbé de Saint-Réal*, *op. cit.*, p. 47.

⁴³⁴ Ce fragment est extrait du portrait de Retz par Mme de Nemours (Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours, *Mémoires*, Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV, jusqu'à la paix de Paris, conclue en 1763, éd. A. Petitot [Seconde série], 1824, t. 34, p. 413-415). Dans ce portrait réprobateur, Mme de Nemours, prenant la mesure du travestissement du texte de Mascardi, s'étonne que Retz ait « os[é] même entreprendre de justifier dans ce nouveau Catilina ce que l'auteur qui a écrit contre lui y a si justement et si sagement condamné » ; c'est qu'elle y voit une préfiguration du destin de Retz, qui, dit-elle, « se faisoit même plus d'honneur et plus de plaisir du nom de petit Catilina qu'on lui donnoit quelque fois, qu'il ne s'en promettoit du chapeau de cardinal ».

sens, contrebalancée dans le courant du texte par les mentions explicites de Salluste. Celles-ci interviennent, il est vrai, sur un plan qui est davantage idéologique et politique que formel. Reste que l'écho textuel ainsi créé confirme la place centrale de Salluste pour l'écriture des conjurations, place que la préface tentait de dénier. Il en va ainsi du rôle essentiel que Salluste joue dans la formation de l'esprit même du conjurateur :

& afin que rien ne manquast de ce qui pouvoit entierement faire precipiter cét esprit qui estoit desja si fort sur le pachant : Fiesque suivant le conseil de ses amis, se mist à lire soigneusement la vie de Neron, la Conjuration de Catilina, & le petit livre du Prince de Machiavel. De la lecture de ces Livres, il se sentit peu à peu couler dans l'esprit la cruauté, la perfidie, & l'amour de son propre interest, par-dessus toute sorte de considerations & de loix tant humaines que divines. Et d'abord lisant ces choses avec admiration & estonnement, & les detestant en soy-mesme comme estans indignes d'un Cavalier, il luy sembla par apres qu'elles pouvoient s'excuser sur l'exemple des Grands, lequel est receu parmy ceux qui font profession de s'entendre aux affaires d'Etat. Tant est puissant au bien & au mal, tout ce qui part de la plume d'un homme eloquent & habile à persuader, que mesme cela change insensiblement le cœur et les volonte^z des Lecteurs⁴³⁵.

L'ouvrage de Salluste participe donc à la genèse de la conjuration par l'exemple qu'il donne d'une action néfaste pourtant restée fameuse dans les annales de l'histoire humaine en raison de la grandeur d'âme qu'y fait paraître le protagoniste. Qui plus est, il convient de souligner l'aspect métatextuel du fragment cité : Mascardi et Bouchard ne cherchent pas seulement à moraliser sur la naissance d'un monstre, mais ils commentent en passant la puissance rhétorique du texte de Salluste et l'efficacité de l'art de persuader de l'historien romain. L'homme « eloquent » qu'est Salluste est en effet capable de changer « les volonte^z des Lecteurs » : c'est là, de la part de l'auteur, reconnaître la dette rhétorique envers le modèle antique. Mascardi, en vertu de l'émulation de l'*imitatio*, espère lui aussi avoir un impact sur le lecteur, en conformité avec sa perspective morale condamnant toute entreprise factieuse. Ainsi, par toute sorte de mentions explicites, la filiation des récits de conjuration avec le modèle sallustéen, reconnue par les contemporains et par la postérité, est soulignée jusque dans le cours du récit historique même ; pourtant, plus encore que pour les raisons stylistiques dont nous avons parlé et qui valent pour une grande partie de l'historiographie classique, c'est pour des raisons d'ordre narratif et structurel que *La Conjuration de Catilina* peut être considérée comme un architexte commun à tous les récits de conjuration.

La première de ces raisons tient au format même du texte de Salluste ; il s'agit, comme on sait, d'un texte bref, un des premiers du genre, tranchant sur le genre annalistique ou testimonial alors en vogue. Ni Tite-Live, ni César, Salluste définit et justifie de manière singulière le style de monographie historique qu'il adopte et que reprendront les classiques sous l'étiquette de « morceau d'histoire ». Or, la justification de cette pratique historiographique s'étend sur deux volets complémentaires, l'un, exogène, étant lié à la biographie de l'historien et à son parcours intellectuel,

l'autre, endogène, relevant de la complétude logique et exemplaire des faits rapportés. Ainsi, quand il présente les raisons qui l'ont poussé à écrire, à la fin du premier palier de son introduction, au chapitre IV, Salluste s'attache à nouer précisément les deux explications. Il commence d'abord par les données biographiques :

Aussi lorsqu'après bien des misères et des périls mon esprit eut retrouvé le calme, et que je fus résolu à passer le reste de ma vie loin de la politique, je ne songeai pas à gaspiller dans la paresse et l'inaction de précieux loisirs, ni non plus à consacrer mon activité à cultiver la terre ou à chasser, besognes bonnes pour des esclaves ; mais revenant au dessein et à l'inclination dont m'avait tenu éloigné une ambition mauvaise, je résolus d'écrire l'histoire du peuple Romain, en en détachant les faits qui me semblaient dignes de mémoire⁴³⁶.

Ainsi, l'activité historiographique est inscrite dans un parcours qui part du cœur de l'action politique, motivée par une ambition néfaste, et conduit à une prise de distance par l'écriture de l'histoire. Mais cette histoire elle-même ne sera pas toute l'histoire romaine ; sa valeur exemplaire même, dont on comprend grâce à la « rédemption » de Salluste qu'elle doit être le but recherché par l'historien, impose que soient choisis les faits les plus « dignes de mémoire », comme cette conjuration de Catilina, « événement que j'estime entre tous mémorable par la nouveauté du crime et du péril »⁴³⁷. Ces deux motivations combinées expliquent donc la forme spécifique ici choisie : écrire l'histoire romaine par morceaux (*carptim perscribere*), dans un format resserré (*paucis absolvam*) : « je vais donc, dit Salluste, exposer en peu de mots, et aussi fidèlement que possible, la conjuration de Catilina »⁴³⁸. Le resserrement du volume et le caractère ponctuel mais exemplaire de l'action narrée n'interdisent pas, au contraire, une forme de complétude et de totalité qu'avaient de leur côté les plus amples annales historiques : le verbe même utilisé par Salluste pour rendre compte de son entreprise renvoie d'ailleurs à un parachèvement : *perscribere*.

À la suite de Salluste, les auteurs de récits de conjuration témoignent d'une conscience très nette du moule formel du morceau d'histoire qu'ils doivent à leur devancier, et développent en ce sens une argumentation pour justifier l'histoire fragmentaire qui doit beaucoup à la préface de leur modèle romain. Cette conscience de l'histoire restreinte à un seul fragment monographique prend parfois la forme diffuse d'une nécessaire ascèse de la narration, limitée aux éléments nécessaires pour comprendre la conjuration. Ainsi, Sarasin prend soin, dans un commentaire inscrit au cœur du texte, d'avertir son lecteur des bornes de son entreprise : « Je ne me suis rien moins proposé que de reciter le détail des gestes militaires de Valstein. Plusieurs, qui de dessein formé ont écrit l'Histoire de la dernière guerre d'Allemagne, les ont soigneusement & elegamment racontés. J'en

⁴³⁵ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 31-34.

⁴³⁶ Salluste, *La Conjuration de Catilina*, op. cit., ch. 4, §. 1-2, p. 58.

⁴³⁷ *Ibid.*, ch. 4, §. 4, p. 58.

⁴³⁸ *Ibid.*, ch. 4, §. 3, p. 58.

diray seulement ce qui sera nécessaire à mon sujet »⁴³⁹. Ailleurs, il encadre telle courte digression explicative d'un commentaire métatextuel destiné encore au lecteur : « La mention que j'ay faite des Espagnols de Vienne, m'avertist d'en dire quelque chose en peu de mots, & seulement pour l'esclaircissement de la matiere »... Aussi conclut-il après quelques explications : « Cela nous suffit »⁴⁴⁰. Chez Le Noble et Viani, on constate une conscience encore plus claire de la forme et des contraintes du morceau d'histoire. Dans la préface de *La Conjuration des Pazzi*, Eustache Le Noble affirme ainsi : « j'ay choisi dans les grands Auteurs, les intrigues secrètes des plus fameuses conjurations, & je les ay réduites en petites Histoires particulières »⁴⁴¹, en « morceau d'Histoire »⁴⁴², ajoute-t-il dans la préface d'*Épicaris*. De surcroît, lorsqu'il s'adresse au lecteur dans un *topos* d'humilité initial destiné à vanter les mérites du texte source, le traducteur de la *Conjuratio initia et extincta Neapoli* rattache plus explicitement encore l'ensemble des conjurations pris comme un genre à part entière à la forme spécifique du morceau d'histoire :

La Conjuration de Naples ne seroit pas inferieure à tous les Ouvrages de ce genre, qui ont paru jusqu'ici, si j'avois été assez heureux de suivre de près l'Illustre Auteur, dont j'ai traduit l'ouvrage latin, et dont le nom donneroit un grand relief à ma Traduction, s'il m'étoit permis de le publier ; et quelque disproportion qu'il puisse y avoir entre le Texte latin et la Version françoise, je serois toujours tres-honoré, quand on sçauroit que j'ai été choisi, pour rendre en nôtre Langue un morceau d'Histoire si bien écrit⁴⁴³.

À travers la préface de Viani, c'est donc Sarasin, Saint-Réal et Vertot qui sont regroupés dans une catégorie spécifique de pratique historiographique. Allant plus loin que les auteurs précédemment cités, Mascardi s'attache à justifier la pratique du morceau d'histoire en reprenant les deux paliers d'argumentation proposés par Salluste :

Peut-estre qu'il semblera à quelqu'un que je ne devois pas publier une si petite partie d'un volume entier. A cela je respons que la Conjuraton de Fiesque estant escrite de la façon qu'elle se lit ici dedans, n'est point partie d'un tout : Mais se soutient & subsiste de soi mesme : Et dans le corps de l'histoire elle se verra sous une autre forme. Pource que je ne dois pas en une narration generale m'amuser si fort aux circonstances de chasque faits particuliers. Mon intention est d'ecrire une action toute entiere & avec toutes ses parties ; afin d'avoir sujet de tenter là dedans tous les lieux qui se peuvent presenter dans une longue histoire⁴⁴⁴.

Faire le récit de la conjuration de Fiesque offre donc, du point de vue de l'historien, un double intérêt, explicable par des raisons biographiques et historiographiques. Bien qu'extraite du plus long développement de l'histoire génoise et de l'histoire italienne, la conjuration de Fiesque présente la

⁴³⁹ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, *op. cit.*, p. 283.

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 135. Notons cependant que l'état d'inachèvement du texte pourrait aussi faire penser que les commentaires de ce type constituent autant de jalons à usage personnel, destinés à être gommés dans une version ultérieure du manuscrit.

⁴⁴¹ Le Noble, « Préface », *De la conjuration des Pazzi*, *op. cit.*, np.

⁴⁴² Le Noble, « Préface », *Épicaris*, *op. cit.*, np.

⁴⁴³ An., *La Conjuration de Naples*, *op. cit.*, p. 5-7.

⁴⁴⁴ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 6-7.

cohérence logique d'un tout autonome formé de parties qui toutes ensemble concourent à produire un effet de complétude renforcé par l'exemplarité des événements narrés. Or cet effet de complétude déjà mis en avant par Salluste est également ce qui justifie la pratique du morceau d'histoire sur un plan plus personnel lié à la carrière littéraire de Mascardi. En effet, parce qu'il offre en résumé une vaste gamme de lieux rhétorique courants dans l'historiographie, le morceau d'histoire centré sur une conjuration est un sujet rêvé pour faire ses gammes. Cet argument avancé explicitement par l'auteur de la première *Conjuration de Fiesque* pourrait tout autant servir de justification pour l'ouvrage de Retz, mais encore pour le texte de Sarasin, qui, polygraphe de petits genres mondains à la mode, s'essaie à un type d'écriture plus noble avec *La Conspiration de Valstein*. C'est donc surtout, encore une fois, sur des éléments rhétoriques et stylistiques que s'appuie la justification du morceau d'histoire. On pouvait croire qu'il reflétait la montée en puissance du scepticisme historique ou de la méfiance par rapport à l'histoire qui se font de plus en plus fortes tout au long du siècle. Mais, finalement, le choix de la forme brève a peu de chose à voir avec une position épistémologique qui consisterait à dire, comme le fait Fénelon, qu'on «ne sçait la vérité que par morceaux»⁴⁴⁵. Finalement, les raisons de la double allégeance à Salluste sur le plan de la brièveté stylistique et historiographique doivent être cherchées plus sûrement du côté de l'évolution générale de la prose classique vers les formes ramassées. Dressant un bilan de cette évolution dans le domaine de l'histoire sous Louis XIV, Gustave Dulong caractérisait jadis les mutations en jeu de la façon suivante :

Mais à côté de ces monographies royales, dont Varillas inondera à la fin du siècle le marché littéraire, on voit apparaître des œuvres plus courtes, où des historiens traitent des sujets encore plus étroitement délimités. C'est l'histoire d'une opération militaire, d'une crise politique. De pareils sujets répondent bien, dans leur faible développement, aux préoccupations artistiques qui se font de plus en plus vives chez nos historiens. Il ont un commencement, un milieu, une fin, et permettent de ménager, de graduer l'intérêt [...]. Le modèle n'est plus Tite-Live, mais Salluste⁴⁴⁶.

En plus de l'évidente proximité thématique, on constate donc qu'un ensemble de traits liés à l'évolution de la prose classique et particulièrement de la prose d'histoire concourent à faire de Salluste une référence incontournable pour l'écriture des récits de conjuration. Son rôle de modèle pour nos auteurs se détachait d'un statut exemplaire plus généralement lié à la prose d'histoire et qui ne pouvait qu'accentuer le phénomène d'imitation.

Pourtant, avant d'entrer plus en détail dans la structure narrative issue de Salluste et commune aux récits de conjuration, il convient de mentionner une autre influence structurelle, d'ailleurs également adoptée par Salluste lui-même : celle du récit de vie. Il est en effet frappant de

⁴⁴⁵ Fénelon, *Réflexions sur la grammaire et sur la rhétorique, la poétique et l'histoire*, op. cit., p. 120.

⁴⁴⁶ Gustave Dulong, *L'Abbé de Saint-Réal. Étude sur les rapports de l'histoire et du roman au XVII^e siècle*, op. cit., p. 44.

voir à quel point les textes étudiés ici, au même titre d'ailleurs que d'autres genres classiques comme la nouvelle ou l'éloge funèbre, croisent le genre biographique du récit de vie héroïque, dont le modèle est Plutarque. En dépit du fait que les récits de conjuration sont souvent concentrés sur la narration des événements eux-mêmes, l'importance qu'y prend le chef du complot impose parfois une tendance biographique. C'est tout particulièrement le cas chez Sarasin. Le récit est centré sur Wallenstein et, avant de débiter avec la conspiration proprement dite, revient sur l'enfance, l'éducation et les premières armes du protagoniste d'une manière qui rappelle la biographie ; le récit est également jalonné par des commentaires sur les comportements du général dans la sphère privée⁴⁴⁷. De ces quelques constats, on peut conclure que la structure de la biographie a un impact important sur le texte de Sarasin, non seulement bien entendu parce que le modèle historique de Sarasin consiste principalement dans une biographie, l'*Historia della vita d'Alberto Valstain*, mais aussi parce que l'influence des vies d'hommes illustres, comme celles de Plutarque, avait habitué les contemporains à l'alternance réglée des plans privés et publics. Reste que les lois internes du récits de conjuration rejoignent nécessairement celles de la vie d'un grand homme, parce que la biographie présente schématiquement un découpage à peu près constant, allant de l'enfance prometteuse à la mort héroïque en passant par l'action d'éclat. Cette dernière coïncide sans peine avec la conjuration, toujours terminée par une mort abrupte qui clôt à la fois le récit de vie et le récit de l'action conjuratoire. Le parallélisme entre la vie du protagoniste et la conjuration est tel qu'il impose souvent une fusion, particulièrement sensible au moment où l'éloge funèbre coïncide avec la fin du récit : « Ainsi finit cette grande entreprise ; ainsi mourut Jean-Louis de Fiesque », conclut en ce sens Retz⁴⁴⁸. On peut dire que la superposition du récit de conjuration et du récit de vie est tout particulièrement frappante dans l'anonyme *Conjuration des Gracques*, qui se présente en réalité comme des vies parallèles évoquant tour à tour les deux frères, Tibérius et Caius. Cette structure avait du reste été adoptée par Salluste, dont la grande préface insiste sur le laps de temps qui mène Catilina de la naissance à la conjuration, et dont l'éloge funèbre de Catilina vaincu clôt tout à la fois la conjuration et la vie du protagoniste. C'est que, outre les éléments parallèles entre la vie du factieux et le récit de la conjuration, une telle structure satisfaisait, avec la justification narrative évidente de la biographie, à un secret impératif lié à l'« illusion nécessaire » de structuration logique dont parle Hans-Robert Jauss même au sujet de l'historiographie la plus scientifique qui soit : ainsi le récit historique a besoin du « principe téléologique de la fable poétique qui doit avoir un début, un

⁴⁴⁷ Voir, par exemple, Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 265 et sv.

⁴⁴⁸ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 214.

milieu et une fin »⁴⁴⁹. Ce principe aristotélien de logique interne de la fable s'appuie sur les échos formels du récit de vie, importés dans tous les textes étudiés, avec une mise en valeur du protagoniste qui prolonge le schéma téléologique par des métaphores organicistes ou mécaniques. Ainsi, dans le second texte de *Le Noble*, l'héroïne, personnage marginal dans les textes sources, est pourtant désignée comme le centre même qui anime le tout logique que constitue le récit : ce dernier est, en effet, naturellement centré sur *Épicaris*, « come elle estoit l'ame de cette conspiration, & celle qui donoit le plus grand mouvement à ses ressorts »⁴⁵⁰. Le modèle du récit de vie, en rejoignant une nécessité téléologique commune au récit de fiction et d'histoire, peut donc être considéré comme une hyperstructure du récit de conjuration ; celle-ci apparaît nettement déjà dans *La Conjuration de Catilina*, mais elle ne suffit pas à caractériser l'impact formel de l'œuvre de Salluste sur l'ensemble du corpus. En revanche, la mise en série des textes évoqués révèle de manière frappante la récurrence d'enchaînements narratifs caractéristiques qui renvoient à l'historien latin et forment comme une syntaxe des récits de conjuration.

En ce sens, à la fin d'*Épicaris*, *Le Noble* nous renseigne sommairement sur les étapes obligées du récit de conjuration lorsqu'il conclut son texte de la manière suivante :

Telles furent les causes, les sources, l'intrigue, & la catastrophe de cete fameuse conspiration qui couta la vie ou l'exil à plus de trois cent complices, & qui avoit été conduite avec tant de bonheur jusqu'au jour fatal de son exécution, sans que parmi tant de conjurez il se fût trouvé un seul traître qui la révélat⁴⁵¹.

Ces étapes récurrentes, dont nous allons préciser et analyser le contenu topique, ne sont pas seulement attribuables à « la fixité des thématiques événementielles » dans l'historiographie classique pour reprendre une expression de Steve Uomini, qui prolonge ainsi, peut-être malgré lui, les conclusions de la tradition structuraliste – celles d'un Barthes, par exemple, lequel rangeait les conjurations dans la liste restreinte des faits invariants auxquels puisaient les historiens et qu'ils combinaient dans leurs récits⁴⁵². Mais ces étapes quasi obligées des récits de conjuration sont surtout

⁴⁴⁹ Hans-Robert Jauss, « Expérience historique et fiction », *Certitudes et incertitudes de l'histoire*, publié sous la direction de Gilbert Gadoffre, Paris, P.U.F., « Histoire », 1987, p. 122.

⁴⁵⁰ *Le Noble*, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 177.

⁴⁵¹ *Le Noble*, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 216.

⁴⁵² Nous renvoyons à l'article de Steve Uomini : « Clio chez Calliope : éléments doctrinaux et critiques de l'historiographie romanesque française du premier XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n° 201/4 (1998), p. 669-679, ici p. 672. L'idée selon laquelle l'histoire est faite d'invariants, qui était celle des classiques, a été, comme on sait, réactualisée au XX^e siècle par les courants structuralistes de la nouvelle histoire et de l'analyse du discours. Dans un article intitulé « Le discours de l'histoire », d'abord paru dans *L'Information sur les sciences sociales*, vol. VI/4 (1967), et repris dans *Poétique*, n° 49 (1982), Roland Barthes déconstruit les éléments structuraux de l'énoncé historique qui finissent, selon lui, par « constituer des listes relativement fermées, par conséquent maîtrisables, en un mot des collections » (*Poétique*, n° 49 (1982), p. 17). Aux yeux de Barthes, la manière dont Machiavel procède au début de ses *Histoires florentines* s'explique donc ainsi : « il présente sa "collection", c'est-à-dire la liste des objets juridiques, politiques, esthétiques, qui seront ensuite mobilisés et combinés dans sa narration » ; et il est intéressant de noter que le mot conjuration, précisément, occupe une place importante dans cette liste fermée. « Machiavel, poursuit Barthes, assied son *Histoire* sur

redevables, comme nous le disions, à l'imitation de Salluste, qui a fixé pour ses successeurs une sorte de *morphologie* du récit de conjuration, pour évoquer librement l'ouvrage de Vladimir Propp⁴⁵³, morphologie indéfiniment reproduite, quand bien même elle entrerait en dissonance avec l'époque envisagée ou la nature des faits relatés. Car il va de soi que la conjuration évoquée par Salluste n'a de sens que par rapport à la structure politique de la Rome républicaine, et ne saurait guère être comparée au putsch militaire de Wallenstein, au renversement dynastique souhaité par Fiesque dans la Gênes des Doria, ou encore à la conquête de la souveraineté dans le Portugal du duc de Bragance. En outre, même dans les États souverains ayant conservé à l'époque moderne un modèle républicain, plus ou moins altéré, la problématique politique n'est plus du tout celle de *La Conjuration de Catilina* : la République de Venise, notamment, est en butte à l'impérialisme espagnol sur les cités-États italiennes et non aux menées factieuses d'un citoyen rebelle. Quoi qu'il en soit de ces décalages de contenu, c'est l'impact de la forme sallustéenne qui est ici frappante, et elle l'est d'autant plus qu'elle impose un moule et des types d'enchaînements narratifs à des faits si disparates. Tâchons donc d'énumérer les éléments invariants de cette matrice formelle, sous forme de liste qui en reflète le caractère systématique : description des circonstances favorables à la conjuration, portrait du héros factieux, délibérations sur le projet de révolte, recrutement des conjurés et mise en place du système d'alliance, détermination du plan de l'exécution, contretemps ou embarras qui retardent le moment du passage à l'acte, puis saisie du *καίρῶς*, harangue finale du chef des conjurés, signal du combat, mouvements de troupes et affrontements sanglants, mais trahison ou échec *in extremis* de la conjuration, enfin répression sanglante qui confirme toujours dans son autorité le pouvoir en place. Bien entendu, les éléments qui forment cette séquence peuvent donner lieu à une combinatoire dont les résultats varient en fonction des auteurs et de leurs intentions littéraires ou politiques. En ce sens, par exemple, il arrive que le narrateur, pour ménager l'intérêt dramatique, se livre à la rétention de certaines informations – celles concernant, notamment, le plan de l'exécution : ainsi, le détail de l'exécution est à peine évoqué chez Retz, pour éviter les

une opposition thématique, celle du *mantenere* (verbe qui renvoie à l'énergie fondamentale de l'homme de gouvernement) et du *ruinare* (qui, au contraire, implique une logique de décadence des chose). [...] On atteint ainsi le problème de la nomination des objets historiques : le mot peut économiser une situation ou une suite d'actions ; il favorise la structuration dans la mesure où, projeté en contenu, il est lui-même une petite structure ; ainsi Machiavel se sert-il de la *conjuration* pour économiser l'exposé d'une donnée complexe, désignant la seule possibilité de lutte qui subsiste lorsqu'un gouvernement est victorieux de toutes les inimitiés déclarées au grand jour ». Élément constitutif de la macrostructure de l'histoire, la *conjuration* est aussi, en soi, une microstructure formée d'invariants récurrents, collection d'objets historiques qu'il nous faut à présent dénombrer.

⁴⁵³ Très librement en réalité, puisque notre étude ne se situe qu'incidemment et à titre introductif sur le même plan que l'analyse structurale du folkloriste russe : outre le fait que notre corpus, plus restreint et plus homogène aussi, ne semble pas poser ces épineux problèmes de recension, d'assimilation et de répartition des différentes fonctions mises en jeu dans le conte russe, il tire tout son sens, comme nous le verrons plus bas dans le troisième chapitre, autant voire davantage d'une topique idéologique que d'une topique structurale.

redites et laisser toute sa vigueur, le moment venu, au récit de l'action proprement dit. Mais, inversement, la répétition du plan de guerre peut aussi avoir une fonction dramatique : Saint-Réal, qui en donne une description précise lors de la délibération des factieux, ponctue son texte de nombreux sommaires résumant les préparatifs de l'exécution, avant d'en reformuler le plan dans la harangue finale⁴⁵⁴. Comme le montrent ces exemples, c'est, bien souvent, la portée dramatique ou esthétique qui détermine les variantes de la séquence décrite plus haut, nous y reviendrons plus bas. Pourtant, l'omission ou la permutation de ces éléments constitutifs sont si limitées qu'on peut considérer, à l'échelle du corpus, que la structure décrite forme, à elle seule, un *topos* narratif. Ce canevas récurrent est sans doute repérable dans des ensembles plus vastes –historiographiques, romanesques ou tragiques comme nous l'avons vu dans la première partie –, mais, à travers les exemples qui nous intéressent ici, le canevas évoqué coïncide étroitement avec la forme synthétique des récits de conjuration : en ce sens, on peut dire que ces derniers constituent un sous-genre, relativement bien codifié, de l'historiographie de l'âge classique.

À partir de cette structure codifiée, il devient certes possible d'observer des variantes ; mais celles-ci ne concernent pas tant l'ordre des éléments structuraux que le traitement singulier de ces mêmes éléments par les différents auteurs. Ainsi, tandis que le détail des délibérations éthiques et politiques intéresse peu le récit romanesque de *Le Noble*, centré sur le dépit amoureux de Francisque Pazzi ou de la courtisane Épicaris, Retz donne beaucoup d'ampleur à cette étape du récit. Contrairement à son habitude, qui est de supprimer tout ce qui peut paraître superflu dans la rhétorique fleurie de sa source italienne, Retz développe considérablement le débat moral sur le bien-fondé de la révolte : trois amis de Fiesque interviennent tour à tour, en style direct, l'un pour s'opposer à la conjuration, l'autre pour la justifier, tous deux en raison d'un impératif de gloire diversement interprété, et le troisième enfin pour justifier également la révolte, tout en recentrant le débat dans l'optique d'un réalisme politique qui fait fi de la gloire. Le fait que les noms des

⁴⁵⁴ L'espace toujours accru qui sépare le projet de l'effet, en jouant simultanément sur l'attente et la répétition, est le principal vecteur de l'intérêt dramatique dans le texte de Saint-Réal, nous y reviendrons sous un angle différent dans le troisième chapitre. Contentons-nous de souligner d'emblée qu'il est tout à fait significatif que l'essentiel du projet soit connu dès les premières pages : on y apprend en effet que, selon l'ambassadeur espagnol, « il n'y avoit rien à Venise qui pût s'opposer à une Descente de l'Armée Navale d'Espagne. Pour rendre cette Descente plus seure le Marquis de Bedemar vouloit s'emparer des Postes principaux comme la Place de Saint Marc & l'Arsenal : Et parce qu'il auroit été difficile de le faire pendant que la Ville seroit dans une tranquillité parfaite, il jugea à propos de faire mettre le feu en mesme tems dans tous les endroits qui en étoient le plus susceptibles & qu'il seroit plus important de secourir » (*La Conjuration des Espagnols, op. cit.*, p. 31-32). Or, ce plan d'action n'est pas différent de celui qu'on retrouve, certes plus détaillé et plus techniquement élaboré, dans la harangue finale de Renault, deux cent pages plus loin (*Ibid.*, p. 244). Dans l'intervalle prennent place de nombreux bilans, toujours plus précis, disposés selon un *crescendo* dramatique : lors de la rencontre entre Renault et le Capitaine (*Ibid.*, p. 125-136), puis lors de la réunion d'un cercle élargi de dix-huit conjurés (*Ibid.*, p. 178 et sv.), enfin lorsque les principaux conjurés fixent le plan précis de l'exécution (*Ibid.*, p. 199-208) et quand ils commencent à le mettre en œuvre (*Ibid.*, p. 284-288). À la faveur de ces bilans, l'élaboration progressive de la liste des conjurés revient comme une litanie.

personnages historiques assumant ces morceaux de bravoure soient intervertis dans les deux éditions de *La Conjuración de Fiesque* montre bien que Retz s'intéresse au débat moral de manière purement spéculative : l'hypertrophie de la délibération qu'on observe ici est tout à fait semblable aux longues parenthèses hypothétiques qu'on retrouve dans les *Mémoires* – et qui ont valu à Retz d'être qualifié d'« historien du possible »⁴⁵⁵. De même, le traitement du signal marquant le début des hostilités offre un nouvel exemple des disparités entre les textes. Si Retz et Saint-Réal se contentent de quelques coups de canon et des cris de « Liberté »⁴⁵⁶, Le Noble, suivant Machiavel, s'applique à recréer le raffinement politique italien et décrit avec une minutie sacrilège le signal choisi par les Pazzi – non pas des coups de canons, mais les coups de clochettes de l'Eucharistie :

Enfin le moment fatal de la Communion du Prêtre arriva, & au premier coup dont il frapa sa poitrine, & que la clochete sona, les quatre Assassins portèrent la main à de courtes dagues qu'ils tenoient cachées, & au second coup de la clochete, Bandini plus prompt que pas un passa la sienne au travers de l'estomac de Julien, qui frappé dans le cœur tomba tout étendu, & Francisque plein de rage, ne le croyant pas mort se jeta sur luy, & le perça de tant de coup, & avec une fureur si aveugle qu'en tirant de luy son dernier soupir, il se fit de sa propre dague une blessure à la jambe⁴⁵⁷.

Comme en témoignent ces quelques exemples, ce sont d'abord les options esthétiques ou idéologiques des auteurs qui expliquent des variations de surface n'affectant qu'assez rarement la trame même des récits de conjuration.

Que conclure des considérations qui précèdent, sinon que l'influence sallustéenne se révèle décisive pour l'ensemble des textes du corpus. La désignation parfois explicite de Salluste comme modèle, mais surtout la reprise de l'esthétique du « morceau d'histoire » croisée avec celle du genre biographique, enfin et surtout d'une sorte de matrice narrative que les auteurs du corpus puise dans *La Conjuración de Catilina* font de ce texte un référent essentiel pour notre corpus. En raison de la disparité des textes étudiés du point de vue des intentions morales et politiques, il convient encore une fois de situer cette influence à son juste niveau : c'est-à-dire dans le prolongement des considérations d'ordre poétique. En effet, comme nous avons pu l'observer, l'influence de *La Conjuración de Catilina* est déterminante, dès lors qu'on insiste sur la relative vacuité de son contenu politique, conformément à la réception que lui font les classiques. Comme le note Chantal Grell dans un article sur « Le modèle antique dans l'imaginaire du complot en France au XVII^e siècle », il est remarquable « qu'aucun commentateur ne s'interroge en effet sur les desseins des

⁴⁵⁵ Voir : Janet Taylor Letts, *Le Cardinal de Retz : historien et moraliste du possible*, Paris, A. G. Nizet, 1966, 229 p.

⁴⁵⁶ Pour le rôle des coups de canons comme signal, voir *La Conjuración de Fiesque*, *op. cit.*, p. 205 et 207, et *La Conjuración des Espagnols*, *op. cit.*, p. 201. Dans les deux textes, le plan de l'exécution s'achève sur une recommandation générale : « A ces ordres il en fut ajouté un général, que tous les conjurés appelaient le peuple avec le nom de Fiesque et criaient : « Liberté ! » afin que ceux de la ville, de l'affection desquels on était assuré, ne se trouvaient point surpris » (*La Conjuración de Fiesque*, *op. cit.*, p. 205). « On ne criera rien que *Liberté*, ajoute Saint-Réal, et après toutes ces choses exécutées le Pillage sera permis » (*La Conjuración des Espagnols*, *op. cit.*, p. 208).

⁴⁵⁷ Le Noble, *La Conjuración des Pazzi*, *op. cit.*, p. 180-181.

conjurés » : aussi pouvons-nous conclure avec l'historienne que « cette conjuration sans objet mais dont on décrit les progrès est un exemple vide »⁴⁵⁸ – c'est-à-dire une forme.

Conclusion

Ainsi donc, plus encore que par la reprise d'une certaine topique ou d'une optique idéologique, l'influence du modèle sallustéen se manifeste par la reproduction quasi mécanique et unanime d'une structure formelle préexistante. Ce dernier argument, joint à l'apparente démarche historiographique des auteurs, respectueuse de la poétique de l'histoire telle qu'on la concevait au XVII^e siècle, semble donner raison à Jean Lafond lorsqu'il désigne les récits de conjurations comme un « sous-genre de la littérature historiographique »⁴⁵⁹. On pourrait penser en effet que les constantes formelles que nous venons de décrire s'apparentent à peu de chose près à des constantes génériques, confinant les récits de conjuration dans une province de l'historiographie. Les textes en question relèveraient donc d'un genre à forme fixe, doublement en accord avec le caractère fermé et fixiste des poétiques classiques et avec la permanence des catégories et des formes historiques aux yeux des hommes du XVII^e siècle :

L'histoire, comme le souligne Marie-Thérèse Hipp, apparaît [...] comme un domaine élu de l'analogie, analogie des faits, analogie des pensées, échos qui se répondent de siècles en siècles ; elle est vue comme un éternel retour des mêmes événements, suppose l'existence d'un homme universel, toujours identiques à lui-même, quelle que soit l'époque à laquelle il vit⁴⁶⁰.

Or, si cette « fixité des thématiques événementielles », comme l'écrit pertinemment Steve Uomini⁴⁶¹, a pour corollaire le primat accordé à la forme dans l'appréhension de l'histoire, ce travail de la forme n'est pas séparable d'une inévitable déformation des contenus historiques. Tout en créant les conditions d'intelligibilité de l'histoire, la structure formelle des récits de conjuration impose d'emblée une *dispositio* où doivent trouver place les événements les plus variés. Ainsi, cette disposition des faits n'est jamais qu'une autre forme de l'*inventio*, par où les œuvres du corpus semblent échapper au domaine de l'histoire à proprement parler. Par ailleurs, il est certain que la structure même de ces textes, quand on l'aurait réellement dégagée, ne permettrait pas d'appréhender vraiment leur spécificité puisque non seulement il est possible de trouver cette même matrice dans bien d'autres genres qui ont été étudiés dans la première partie de ce travail, mais encore parce que les récits en question jouent avec cette structure pour y insérer toutes sortes

⁴⁵⁸ Chantal Grell, « Le modèle antique dans l'imaginaire du complot en France au XVII^e siècle », *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, op. cit., p. 170.

⁴⁵⁹ Jean Lafond, « L'imaginaire de la conjuration dans la littérature française du XVII^e siècle », art. cit., p. 117.

⁴⁶⁰ Marie-Thérèse Hipp, *Mythe et réalités. Enquête sur le roman et les mémoires (1680-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976, p. 194.

⁴⁶¹ Steve Uomini, « Clio chez Calliope », art. cit., p. 672.

d'éléments adventices. Ce précipité structural – qui prêterait le flan à la critique si l'on s'en servait à la manière des folkloristes russes⁴⁶² – nous semble donc moins utile pour conclure qu'il existe un genre des récits de conjuration que pour chercher – autre type d'homogénéité – comment et par où les textes en question s'en démarquent inévitablement. Aussi cette remarquable insistance sur la forme, qui comme nous l'avons vu, émane directement des historiens classiques nous pousse à considérer maintenant de quelle manière la fiction opère dans ces espaces qui lui sont explicitement ouverts.

* *

*

LE TRAVAIL DE LA FICTION.

Introduction.

L'accent mis sur la forme à tous les niveaux du travail historiographique au XVII^e siècle semblait inévitablement disposer les récits de conjuration à une certaine dérive fictionnelle : du reste, c'est une évolution constante de l'historiographie classique qu'illustrent maintes carrières d'historiens à l'époque. Sans doute Varillas, souvent cité, est-il un exemple emblématique de cette évolution, mais en aucun cas une exception spectaculaire : Henri-Jean Martin insiste en effet sur la solidité de sa formation historique pour souligner l'aspect déroutant de ses choix : « après avoir travaillé durant une vingtaine d'années parmi les documents anciens de la Bibliothèque du roi, [il] choisira, lorsqu'il lui faudra prendre la plume, de composer des récits plus ou moins romancés »⁴⁶³. Ainsi, Varillas semble représenter le terme d'un processus marquant le recul de l'historiographie savante à la mode humaniste et l'échec relatif de l'histoire « mondaine » (telle que pratiquée notamment par des historiographes royaux comme Mézeray ou Duplex), mais illustrant l'extraordinaire vitalité de ce que Steve Uomini nomme « l'historiographie romanesque » – et dont relèvent aussi bien les histoires tragiques du début du siècle que les nouvelles historiques et les histoires secrètes des années 1660 et de la fin du règne. Cependant, ce passage entre l'histoire et l'histoire romancée, qui semble si aisé pour les classiques et si déroutant à nos yeux, doit une fois de

⁴⁶² On renverra notamment à la critique adressée à Vladimir Propp par Thomas Pavel, qui parle d'un véritable « intégrisme sémantique » : « En continuant cette réduction, Propp ramène les contes merveilleux de son corpus à une seule séquence de trente et une fonctions. La séquence ayant été construite pour rendre compte des propriétés combinatoires, donc syntaxiques, des histoires en question, le modèle proppien néglige par définition le sens spécifique de chaque histoire » (Thomas Pavel, *Univers de la fiction* [*Fictionnal Worlds*, 1986], Paris, Seuil, « Poétique », 1988, p. 12). Même un critique tel que Genette, maître de l'analyse du récit, souligne que « la narrativité d'une œuvre narrative n'épuise pas son existence, ni même sa littérarité. Aucun récit littéraire n'est *seulement* un récit » (Gérard Genette, « Vraisemblance et motivations », *Figures II*, Paris, Seuil, Points Essais, 1969, p. 96, note 2).

plus être expliqué dans le cadre des modèles théoriques de l'époque relatifs à l'histoire et à la fiction. On pourrait schématiser le problème en suivant le résumé de Bernard Magne : « si le romancier peut partager avec l'historien le domaine du vrai, c'est qu'à cette époque la conception de l'histoire demeure, par de nombreux côtés, une conception romanesque »⁴⁶⁴. S'il en est ainsi, c'est que l'histoire et la fiction romanesque partagent aux yeux des contemporains un certain nombre de points communs : elles prétendent, comme nous l'avons vu, à la perfection formelle, elles tendent à offrir des considérations morales en soi abstraites et détachables de leur contexte historique, c'est-à-dire touchant la nature humaine dans son ensemble, conséquemment et par-dessus tout, elles s'arrogent toutes deux le privilège de dire le vrai en croisant des arguments fondateurs qui étaient bien distincts au siècle des humanistes et qu'on peut schématiser ainsi : le premier, héritage d'Hérodote, est l'expression d'un témoignage, le second, héritage d'Aristote, est l'expression de l'universel. Tandis que le premier relevait traditionnellement de l'histoire et le second de la poétique, l'âge classique a peu à peu mêlé ces arguments en montrant comment l'histoire pouvait se hausser à l'universel par les considérations morales qu'elle implique et comment la fiction pouvait témoigner de l'âme humaine par la nécessité où elle est de compléter les faits historiques en leur restituant les motifs et les mobiles humains qui échappent à la seule enquête factuelle pratiquée par les historiens. Cet échange d'arguments fonde une ambiguïté décisive dont les récits de conjuration sont un avatar emblématique et nous montrerons que ces justifications croisées sont utilisées sciemment par les auteurs du corpus pour légitimer une partie de leur pratique historiographique. En ce sens, il convient d'étudier d'abord la manière dont l'esprit partisan, qui anime la plupart des auteurs en dépit de leur protestation d'impartialité, implique nécessairement une déformation de l'histoire et des sources utilisées, et engage parfois les auteurs à franchir insensiblement le cap de la fiction dans la volonté d'en imposer au lecteur pour asseoir le bien fondé de leur cause. Finalement, il nous faudra insister sur l'art du récit qui est souvent mis au service de ce travestissement idéologique, voire, plus essentiellement, mis à profit par une écriture purement récréative, qui s'inspire alors de l'esthétique voisine de la nouvelle historique, non plus pour en imposer mais pour plaire au lecteur.

« Vérité » et interprétation : d'une histoire partisane à l'art de la mystification.

La première partie de cette section sera donc consacrée à la manière dont l'inspiration partisane de la plupart des textes implique de proche en proche le glissement de l'histoire vers la

⁴⁶³ Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, op. cit., t. II, p. 842.

⁴⁶⁴ Bernard Magne, *La Crise de la littérature française sous Louis XIV : humanisme et nationalisme*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, Lille III, Champion, 1976, t. I, Première partie, ch. III, p. 132.

fiction. Nous rappellerons les problèmes que pose la reconstitution d'une hypothétique « vérité » de l'histoire, tant pour les critiques actuels que pour les auteurs étudiés, notamment en reconstituant les limites de leur travail documentaire, avant de montrer comment le travestissement intentionnel des faits repose sur la réutilisation artificieuse des pratiques historiographiques décrites dans la section précédente. Commençons ici en guise de préliminaire par rappeler l'obscurité de la matière historique évoquée par les récits de conjuration, et conséquemment le difficile établissement des faits, comme le prouve l'archéologie de la « vérité » historique. Certes, au XX^e siècle, nombreux furent les critiques qui, tels Gustave Dulong et Andrée Mansau pour Saint-Réal, ou encore Derek Arthur Watts et Simone Bertièrre pour Retz, furent frappés par la dérive fictionnelle des récits de conjuration. Mais, dans la plupart des cas, leur constat était fondé sur l'évolution des recherches contemporaines et la meilleure connaissance que nous avons des faits évoqués dans les textes du corpus. Contentons-nous ici de deux exemples, ceux de Sarasin et de Saint-Réal. Pour le premier, dans *La Conspiration de Valstein*, il ne fait pas de doute en effet que le général non seulement a tâché de s'emparer du pouvoir vers 1634, mais encore que tous ses faits et gestes, et ce depuis sa plus lointaine jeunesse, tendent à prouver la chose. Tel est l'effet d'une rationalisation rétrospective usuelle dans les biographies classiques, mais aussi d'abord d'un fait bien établi : la conspiration de Wallenstein est une réalité indéniable. C'est précisément ce que mettent en doute beaucoup d'historiens récents de la guerre de Trente Ans. Ceux qui se sont penchés à nouveaux frais sur « l'assassinat de Wallenstein »⁴⁶⁵, tendent à conclure que le général, aussi bien lorsqu'il était en fonction que dans l'interlude de sa déposition, a toujours respecté les structures institutionnelles de l'empire et les mécanismes de décision militaire. Certes, en raison de la situation exceptionnelle, Wallenstein s'était vu attribué des pouvoirs étendus en matière de stratégie, qui l'exemptaient de s'en référer à Vienne pour la marche de ses armées, et même pour conclure la paix. Ainsi Sarasin n'innove pas lorsqu'il présente l'étendue exceptionnelle des conditions que Wallenstein fait accepter à l'empereur en échange de ses services :

il leur donna des articles qui contenoient, qu'on le fit Generalissime des armées d'Austriche, & Arbitre de la Paix, avec un pouvoir entierement absolu & independant ; que le Roy de Hongrie ne se trouvast jamais à l'armée ; qu'il pust de son autorité privée, & sans la participation des Conseils de Ferdinand ny de la Chambre de Spire, disposer des confiscations des rebelles, des permissions & des graces, & que les Païs hereditaires fussent destinez à ses troupes pour y prendre leur quartier d'Hyver⁴⁶⁶.

Seulement, il s'écarte de la lecture aujourd'hui admise lorsqu'il y voit un projet de se faire roi de Bohême ou peut-être plus encore. De fait, il semble que Wallenstein n'ait pas songé à se révolter, si

⁴⁶⁵ On verra la mise au point d'Ilja Miecz dans « L'assassinat de Wallenstein (1634) », *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, op. cit., p. 507-534.

ce n'est au cours des semaines qui précèdent sa mort, lorsque Vienne le dépose de sa charge une seconde fois et que Wallenstein commence à craindre pour sa sûreté. Réflexe d'autodéfense et de solidarité militaire, il recueille alors le serment de quelques généraux de son armée pour se mettre à couvert de sa condamnation à mort qui lui parvient alors. Dans les termes même de la pensée de l'époque, il s'agit donc, non pas d'une conjuration de Wallenstein, mais d'un coup d'État de la part de Ferdinand II, qui, sous les pressions ultra-catholiques et craignant l'extrême pouvoir que Wallenstein s'était acquis à la tête de la plus puissante armée d'Europe, avait décidé d'éliminer le général. On peut donc provisoirement en conclure qu'il existe un décalage entre notre connaissance historique et celle de Sarasin, responsable d'une erreur d'optique à nos yeux. Nous reviendrons bientôt dans cette section sur les motifs qui peuvent expliquer cette même optique, mais nous nous arrêterons d'abord sur un autre exemple frappant de ce phénomène de décalage des savoirs.

Il s'agit de *La Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*. Pour cet ouvrage, il existe une véritable histoire des discussions critiques suscitées par la thèse de Saint-Réal. Un jalon important de ce débat est représenté par Pierre-Jean Grosley qui, le premier, au milieu du XVIII^e siècle, met en doute l'existence de la conjuration, en présentant l'œuvre de Saint-Réal comme « un roman dont l'imagination fait tous les frais »⁴⁶⁷. Avec l'accès aux archives vénitiennes, la thèse évolue progressivement, et les travaux d'Alessandro Luzio, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, permettent de mettre en cause la véracité des communications officielles du Conseil des Dix. L'historien en vient à les juger, en cette occasion, « peu crédibles et d'aucune valeur »⁴⁶⁸. S'il est impossible de nier la vague d'arrestations et de condamnations survenue à Venise en avril et mai 1618, à la suite d'un événement singulier dont la nature nous échappe encore en partie, Andrée Mansau montre toutefois que la conjuration est une construction du Gouvernement vénitien, afin de faire pièce à l'ambassadeur espagnol. Le critique cite pour ce faire une précieuse lettre de Sarpi, qui est l'élément décisif du dossier :

il faut qu'un membre du Conseil des Dix écrive une relation, non seulement vraie, mais composée où l'on voie une continuité dans la trahison ; il ne faut rien omettre pour donner un grand poids au récit. Il faut publier les copies des lettres et des écrits des rebelles pour rendre tout cela vraisemblable et authentique. Il faut comparer avec la relation déjà écrite, afin que la deuxième ne soit

⁴⁶⁶ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 129-130.

⁴⁶⁷ Pierre-Jean Grosley, « Sur la conjuration de Venise et sur l'histoire de cette conjuration écrite par l'abbé de Saint-Réal », *Discussion historique et critique présentée à la Société littéraire de Chaalons en Champagne par P.-J. G., pour discours de réception dans cette société, le 13 avril 1756*, Paris, Cavalier, 1756, in-12, 95 p., cité notamment par Andrée Mansau, op. cit., p. 433.

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p. 438. Voir Alessandro Luzio, *La Congiura spagnola contro Venezia nel 1618, secondo i documenti dell'Archivio Gonzaga*, Venise, « Società di storia veneta », 1918, 321 p.

pas en contradiction avec la première, se méfier d'Osuna, de Bedmar et de leurs amis français car il est probable qu'ils essaieront de faire un récit qui démente tout cela⁴⁶⁹.

La thèse de la conjuration des Espagnols ne serait donc qu'une pure fiction, la fiction politique du Conseil des Dix donnant matière à fiction pour le romancier qu'est Saint-Réal. Gustave Dulong avait d'ailleurs déjà bien documenté certain aspect de la thèse reprise par Andrée Mansau. Ce dernier montre que le Conseil des Dix n'a sans doute pas agi sur de pures hypothèses ; et il est peu vraisemblable que, sur une matière si importante, il ait eu recours à des délateurs à gages. Il semble plutôt que les Vénitiens ont dû étouffer des projets incertains dont ils eurent vent alors et qui auraient sans doute avorté d'eux-mêmes. De fait, les archives de Venise montrent que le Conseil recevait presque quotidiennement des avis de ce genre. Si donc il s'est agi de quelque entreprise contre l'état, la chose était sans doute de bien moindre envergure que la conjuration qu'ils supposèrent et forgèrent par la suite à grand renfort de pièces officielles et de propagande. Parallèlement, les Espagnols et leur ambassadeur à Venise, bien au fait de l'agitation qui régnait dans les états de la république en raison notamment du stationnement des troupes de mercenaires au moment de la guerre du Frioul et de Gradisque, tâchaient sans doute de favoriser de loin ces troubles, au besoin en distribuant quelques oboles aux mercenaires. Pourtant, il est probable que, s'ils eurent connaissance d'un projet de quelque ampleur, ils ne le prirent pas tout à fait au sérieux⁴⁷⁰. Alfred Johnson⁴⁷¹, avant Andrée Mansau, et Geoffroy Bremmer⁴⁷², après Gustave Dulong, se rallient à cette thèse. Pour finir, plus proche de nous, le célèbre historien de Venise Avise Zorzi résume l'affaire de la façon suivante :

Peut-être sur son initiative personnelle, bien qu'avec l'appui du souverain, le vice-roi espagnol de Naples tenta avec une escadre en Adriatique de briser la domination vénitienne sur le Golfe. Les résultats des affrontements furent inégaux et il se retira de l'Adriatique. Entre temps, il courut à Venise des bruits de soulèvement et de complot et il y eut de l'agitation parmi les mercenaires enrôlés pour la guerre de Gradisca. L'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Bedmar, qui n'en était pas l'instigateur, était au moins au courant de la conjuration. Les Dix, informés par un capitaine huguenot agirent avec promptitude, trois sbires furent perdus. Le sénat demanda le rappel de l'Ambassadeur⁴⁷³.

Finalement, Alain Biron, le dernier en date à rouvrir le dossier dont nous venons d'évoquer les jalons, est amené à conclure le débat tout en nuance. À ses yeux, il semble difficile de nier, comme on l'a fait au début du siècle en pleine thèse « révisionniste », « qu'il y eut un plan de soulèvement

⁴⁶⁹ Venise, Conseil des Dix, *Consultations juridiques. Filza XIII. Lettre de Paolo Sarpi du 28 novembre 1618* : « Sopra la Congiura », cité par Andrée Mansau, *op. cit.*, p. 406.

⁴⁷⁰ Voir Gustave Dulong, *L'Abbé de Saint-Réal. Étude sur les rapports de l'histoire et du roman au XVII^e siècle*, *op. cit.*, deuxième partie, ch. IV, 1, p. 171 et sv.

⁴⁷¹ Voir Alfred Johnson, *La Fosse (Manlius), Otway, Saint-Réal : origines et transformations d'un thème tragique*, Paris, Hachette, 1901, p. 274 et sv.

⁴⁷² Geoffroy Bremmer, « The Lesson of Saint-Réal », *French Studies*, London, n°24 (1970), p. 364.

⁴⁷³ Voir Avise Zorzi, *Une Cité, une république, un empire : Venise*, Paris, Fernand Nathan, 1980, p. 254.

et comme un projet de conspiration de quelques troupes de mercenaires » ; cependant, Alain Biron ajoute et précise, en reprenant la définition étymologique, que « ce ne fut certainement pas une *conjuración* : entreprise concertée secrètement entre Bedmar et les huguenots, liés entre eux par un serment »⁴⁷⁴. Que conclure de ces exemples fournis par Sarasin et Saint-Réal, sinon qu'en matière de conjuration, l'établissement de la vérité est parfois problématique, soumis à une variété d'interprétations et surtout lui-même sujet à une histoire. Situés à un moment antérieur de cette histoire, les auteurs des récits de conjuration nous semblent parfois manquer la vérité, sans qu'il soit même nécessaire de supposer chez eux une volonté d'en imposer. En outre, les deux exemples proposés ont aussi pour vertu de montrer que fiction et vérité se mêlent intrinsèquement dès qu'il s'agit de conjuration. Ce phénomène connaît certes différents degrés, dont *La Conjuración des Espagnols* et *La Conspiration de Valstein* montrent un extrême : toutes deux ont pu en effet énerver le romancier en quête de sujets neufs, car la fiction trouve ici son origine dans la matière historique elle-même. Dans les deux cas, la conjuration est une fiction qui n'existe qu'en pensée ou dont on exagère l'ampleur et la clientèle impliquée afin de se défaire d'un élément gênant et aussi imposant que pouvait l'être le généralissime des armées autrichiennes ou l'ambassadeur d'Espagne à Venise. On en conclura qu'en matière de conjuration, la manipulation des faits est fort susceptible d'intervenir bien en amont de textes du corpus ; il s'agit pratiquement d'une donnée de départ. Quoi qu'il en soit de cette manipulation originelle, et plus que de les confronter à une hypothétique et toujours débattue « vérité » de l'histoire, il importe de saisir le fonctionnement des distorsions que les récits de conjuration font subir aux faits, c'est-à-dire, en vertu du principe d'autorité, à leurs sources.

Nous procéderons ici en deux étapes. Il s'agira de rappeler d'abord les conditions du travail documentaire des auteurs, qui tiennent à des présupposés épistémologiques et esthétiques liés à l'écriture de l'histoire. Mais celles-ci étant aussi inévitablement liées à l'optique politique des textes, nous nous pencherons sur le travestissement des sources qui en résulte et marque un pas de plus vers la fiction. Une approche synthétique du travail documentaire des auteurs du corpus permet de partager grossièrement les récits de conjuration en deux groupes : ceux qui utilisent sans vergogne une source unique, qui fournit l'essentiel des faits et la structure d'ensemble, et ceux qui mettent en avant le principe du croisement des sources, soit qu'ils compare une source principale à d'autres sources secondaires, soit qu'ils brassent une multitude de sources. Nous savons que se rangent dans la première catégorie des textes extrêmement partisans, ou au contraire, des récits fait à plaisir. En

⁴⁷⁴ Alain Biron, « La conjuration de Venise a-t-elle existé ? », *Cahiers Simone Weil*, Aix, n°14/2 (1991), p. 127-134, ici p. 134. Il s'agit d'une notice historique donné en annexe d'un article intitulé : « *Venise Sauvée* et la tragédie grecque ».

ce sens, on peut ranger dans cette première catégorie le texte de Retz qui, dans sa version initiale, se contente d'utiliser les informations données par *La Congiura del conte Giovanni-Luigi de' Fieschi* d'Agostino Mascardi, tout en inversant sa portée politique, ou encore *La Conjuration des Gracques* qui démarque les *Vies des hommes illustres* traduits par Amyot tout en y insérant l'optique moraliste qui condamne la révolte. On peut penser que c'est précisément l'optique d'abord et avant tout politique de ces textes qui explique le fait qu'une seule source a été consultée, l'établissement des faits paraissant moins important ici que la portée politique qui dériverait de leur mise en forme dans le récit. Cependant, à côté de ces textes très clairement politiques, d'autres ouvrages utilisant une source unique se rangent davantage du côté du loisir mondain ou demi-savant. On pense tout d'abord à ces belles infidèles que sont *La Conjuration de Fiesque* par Bouchard qui traduit, dans une libre adaptation, le latin de Mascardi ou encore *l'Histoire de la dernière conjuration de Naples* fut qui cherche à rendre dans un français agréable le texte anonyme de la *Conjuratio initia et extincta Neapoli* : pour s'en tenir à Bouchard, nous avons vu en quoi son texte devait d'abord se rattacher à une querelle sur « l'excellence » des langues romanes et la transposition des « parolles mesmes les plus Toscanes » dans un français plein de grâce⁴⁷⁵. Mais on doit surtout ranger dans cette catégorie les ouvrages de Le Noble, fondés sur quelques chapitres de Tacite ou de Machiavel. *La Conjuration des Pazzi contre les Médicis et Épicaris*, composés sans doute surtout « pour le plaisir de ceux qui ne cherchent que l'agrément de l'aventure »⁴⁷⁶, se rangent parmi les textes dont la justification des sources est la plus douteuse et qui révèlent le moins de travail documentaire. C'est dans cette catégorie, prise dans son ensemble que prévaut le plus le principe d'autorité, les noms de Tacite, Plutarque, Machiavel et Mascardi justifiant une absence d'investigation documentaire. Si dans bien des cas celle-ci pouvait trouver une raison supplémentaire dans les contingences qui limitaient l'accès aux sources ou tout simplement leur disponibilité – notamment pour les événements récents, ceux de Naples par exemple –, c'est surtout les intentions politiques et esthétiques des auteurs qui permettent d'en rendre compte. Textes partisans et textes faits à plaisir, opposés par leur fonction, se rapprochent donc par l'usage des sources.

Mais où placer entre ces deux extrêmes, les textes qui manifestent plus de respect pour le travail de documentation ? On sait que Sarasin, qui suit principalement Gualdo Priorato, mais évoque dans une sorte de préambule « beaucoup de gens d'esprit » qui ont « laissé diverses Relations » de la révolte de Wallenstein⁴⁷⁷, s'est aussi appuyé sur *Le Soldat Suédois* de Spanheim⁴⁷⁸,

⁴⁷⁵ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. viii.

⁴⁷⁶ Le Noble, « Préface », *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., np.

⁴⁷⁷ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 89.

l'*Itinerarium* de Carve⁴⁷⁹, *Le Mercure d'Allemagne*⁴⁸⁰, du côté des sources historiques, et qu'il a sans doute été influencé par la tragédie de Vernultz⁴⁸¹ et les *Histoires tragiques* de Malingre⁴⁸², du côté des élaborations fictionnelles. Il en va de même chez Vertot qui puise à une multitude « d'historiens Portugais & Espagnols »⁴⁸³, en mêlant le *Mercure français*, les titres déjà évoqués de l'*Historia de Portugal restaurado* de Luis de Menezes et du *Panegyrico apologetico por la desagravia da Lusitania de la servitud injusta, del tyranico yugo y de la insoportable tirania de Castilla* de Francisco de Macedo. L'auteur a en outre eu recours au *Memorie recon dite* de Vittorio Siri et au *Bellum lusitanum* de Gaetano Passarelli⁴⁸⁴. L'ensemble qui en résulte semble de fait plus impartial et plus nuancé, et l'on pourrait donc attendre que le travail de l'historien soit pris plus au sérieux par Sarasin, Vertot et Saint-Réal que par les auteurs évoqués précédemment. On peut même dire que, lorsque les textes présente des réécritures notables tendant à varier les sources, ils gagnent en précision et en impartialité. C'est le cas de *La Conjuration de Fiesque* dans la version posthume de 1682, dont nous avons vu qu'elle est plus neutre politiquement, notamment grâce à l'ajout de précisions tirées de Sigonio, Foglietta, Capelloni ou Du Bellay. Pourtant, de telles conclusions s'appliquent mal à Sarasin, Vertot ou Saint-Réal, ceux des auteurs qui miment le plus profondément les procédures historiographiques et sont par là les plus déroutants. La comparaison des sources apparaît donc comme un leurre destiné à égarer le lecteur. Si la chose est vraie pour Vertot, dont nous avons vu que le recours aux historiens portugais et espagnols n'enlevait rien au discours pro-français qui sous-tend *La Conjuration de Portugal*, nos conclusions sont encore plus frappantes s'agissant de Saint-Réal et de Sarasin.

⁴⁷⁸ Friedrich Spanheim, *Le Soldat suédois, ou Histoire véritable de ce qui s'est passé depuis l'avenue du roy de Suede en Allemagne jusques à sa mort*, (S. l.), 1633, in-8°, vi-496 p.

⁴⁷⁹ Thomas Carve, *Itinerarium R. D. Thomae Carve Tipperariensis, Sacellani Majoris in fortissimam juxta & nobilissimam legione strenuissimi domini colonelli, D. Walteri Deveroux sub sac. caesar. majestate stipendia merentis eum historiam facti Butleri, Gordon, Lesly & aliorum. Editio tertia auctior & correctior. Cum grat. & privileg. sac. caesar. maj. Monguntiae*, Imprimebat Nicolaus Heyll, Sumptibus Joann. Balthasari Runken, Anno 1640, 2 parties en 1 vol. in-8°.

⁴⁸⁰ Nicolaus Vernulaeus, *Fritlandus, tragoedia*, Louvain, L. Coppen, 1637, [texte traduit dans *Un « wallenstein » néo-latin : « le duc de Friedland », « Fritlandus. Tragoedia », par Nicolaus Vernulaeus*, texte édité par Jean-Marie Rousseau et Henri Plard].

⁴⁸¹ *Le Mercure d'Allemagne, ou Relation historique, continuée dès le mois de Septembre 1629. jusques au mois de Septembre 1630. contenant les choses plus memorables advenues en l'Europe, sçavoir est, en Hollande, Allemagne, Italie, France, Espagne, Indie, Angleterre, Hongrie, Poulongne, Prussie, Transsylvanie, Turquie & Savoye. Par Jaques Franc Historiographe de sa Maiesté Imperiale. Et traduit en François par Louys Franc G.*, Genève, Jean de Tournes et Jacques de la Pierre, 1631.

⁴⁸² Claude Malingre, « D'Albert Walstein, Duc de Fritland, Generalissime des armées de Ferdinand deuxiesme du nom, Empereur des Romains, & de plusieurs grands Seigneurs de son party », *Histoires tragiques de nostre temps, dans lesquelles se voyent plusieurs belles maximes d'Estat, & quantité d'exemples fort memorables, de constance, de courage, de générosité, de regrets, & repentances*, Rouen, David Ferrand et Thomas Dare, 1641, p.196-239.

⁴⁸³ Vertot, « Préface », *La Conjuration de Portugal*, op. cit., p. xiii-xiv.

⁴⁸⁴ Voir *supra*, deuxième partie, ch. I, p. 277 et sv.

Nous avons évoqué plus haut la manière dont la thèse vénitienne, résultat d'une propagande politique bien calculée, s'était à peu près imposée à l'époque de Saint-Réal, et avait mis plus d'un siècle avant de pouvoir être critiquée sur des bases solides. Pourtant, l'interprétation opposée à celle du Conseil des Dix avait déjà cours au XVII^e siècle, nous nous en sommes persuadés en évoquant, au chapitre précédent, les *Considérations politiques sur les coups d'État* de Naudé⁴⁸⁵. De ce fait, il pourrait sembler, dans une approche naïve, qu'il faille mettre en cause la négligence de Saint-Réal. C'est la perspective adoptée par Gustave Dulong qui analyse minutieusement l'insuffisance de la documentation de l'auteur, en dépit des affirmations liminaires et tempête contre son manque de conscience historique. Ainsi, souligne Gustave Dulong, Saint-Réal ne tient pas compte de fait que le *Squittinio della libertà veneta* évoqué par l'auteur n'a, du fait même de sa date de publication (1612), aucun rapport avec la conjuration et n'est pas de Bedmar. Parmi les sources manuscrites citées par Saint-Réal, Gustave Dulong montre que peu sont authentiques : *La Relation du marquis de Bedmar* est composée de deux faux documents mis bout à bout ; *La Grande Dépêche du capitaine Jacques-Pierre*, ainsi que le *Sommaire de la procédure* ne sont que des contrefaçons, n'ayant pas de valeur historique. Cette critique des sources pousse Dulong à souligner la désinvolture avec laquelle Saint-Réal utilise ses sources : « Il suffit de se référer à celles qu'il cite pour voir avec quel sans-gêne il les a traitées »⁴⁸⁶. En outre, non content de citer des sources qui, pour diverses raisons, apparaissent sans valeur, Saint-Réal évoque, à la fin de l'« Avis » liminaire, une série ouverte de sources improbables destinées à accroître ses références : « *Le reste est pris de plusieurs autres Memoires Manuscrits, ramassez de differens lieux* ». Cette formule floue révèle, en un sens, ce qu'elle veut masquer, à savoir le peu de sérieux avec lequel Saint-Réal manipule ses sources⁴⁸⁷. Étant certainement au fait de la mascarade vénitienne qu'on réputait alors être un des plus habiles coups d'État jamais exécuté, Saint-Réal a délibérément choisi, entre toutes les sources disponibles, celles qui permettaient de mieux asseoir sa lecture des événements qu'il tire à toute force du côté anti-espagnol. Chez Saint-Réal, une série d'événements ailleurs épars sont concentrés et reliés de manière à établir la thèse du complot. Les escarmouches navales du duc d'Ossone deviennent partie prenante d'une entreprise longuement concertée, par l'entremise du capitaine

⁴⁸⁵ Voir *supra*, deuxième partie, ch. I, p. 270-271.

⁴⁸⁶ Gustave Dulong, *L'Abbé de Saint-Réal. Etude sur les rapports de l'histoire et du roman au XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 186.

⁴⁸⁷ Ces « Memoires » relèvent sans doute de la pure fiction. Saint-Réal recourt à plusieurs reprises à des procédés habiles et discrets pour mêler vérité et fiction ; on verra notamment la manière dont il tâche de donner l'impression de ne faire que transcrire un document historique préexistant lorsqu'il rapporte le plan de l'exécution, démarqué par des italiques semblables à ceux utilisés pour citer les sources en tête d'ouvrage. L'auteur paraît des plus habiles à dresser un faux : rédigé en effet de façon concise, voire elliptique, dans ses références toponymiques et monumentales, ce fragment semble s'adresser directement aux conjurés et partant gagne en vraisemblance.

Jacques Pierre, pour faire débarquer des soldats dans la ville et s'assurer du port ; les agissements de l'ambassadeur depuis son entrée en fonction (notamment la composition du *Squittinio* que Saint-Réal lui attribue) sont relus à travers le filtre du personnage du conspirateur, qu'il sera amené à devenir, la double volte-face du capitaine est inventée avec un luxe de détails pour en faire un conjuré, des soulèvements militaires locaux, comme l'entreprise de Crème, sont rattachés au plan d'ensemble ; bref, rien n'est omis pour rendre non seulement vraisemblable mais irrécusable la thèse de la conspiration. On comprend, dans ces conditions, pourquoi le texte de Saint-Réal, bientôt traduit en italien, a pu être confondu avec la littérature officielle des Vénitiens pour soutenir leur stratégie anti-espagnole. De fait, c'est que Saint-Réal a feint de prendre à la lettre les sources qu'ils avaient eux-mêmes forgées pour perdre le lecteur.

Avec *La Conspiration de Valstein*, nous sommes en présence d'un exemple similaire à celui de *La Conjuration des Espagnols*, quoique plus radical encore en ce que Sarasin ne suit aucun des textes qui pouvaient émaner de la cour de Vienne ; au contraire, il s'appuie sur des relations de mercenaires ayant servis dans les armées autrichiennes sous Wallenstein, ou encore sur les ouvrages évoquant les événements de 1634 du point de vue français. En ce sens, l'insistance avec laquelle il défend la thèse de la conjuration est d'autant plus spectaculaire. S'abritant comme Saint-Réal derrière une multitude de sources, Sarasin procède à un tri strictement motivé par la direction qu'il veut donner à son récit, savoir la préparation de longue main, par Wallenstein, d'une usurpation du pouvoir absolu. Pour ce faire, Sarasin, sans jamais mentionner ses sources, a adjoint à Priorato qui constitue la base du texte, une série d'autres sources divergentes. Certes, cette marquerie de sources variées, gommant toute traces de collage, ressortit à l'esthétique de l'histoire mondaine, c'est-à-dire à un type d'historiographie où le travail du savant est poli à l'usage des honnêtes gens et rendu présentable par l'allègement des références et l'attention portée au style. L'illusion d'immédiateté est donc le fruit d'un travail de mise en forme que seul peut réaliser celui qui, comme Sarasin, se tient entre le monde des érudits et celui des salons. Cette première explication que nous avons avancée dans le chapitre précédent doit ici être complétée par la mise en valeur du travail idéologique opéré par Sarasin pour établir l'idée même d'une conjuration. Cette thèse selon laquelle Wallenstein est un conspirateur né qui a toujours voulu s'arroger le pouvoir suprême parcourt l'ensemble du texte, mais elle apparaît tout particulièrement au moment où le général, déjà une fois limogé, se décide à demander des pouvoirs étendus afin de lancer son plan d'action. C'est donc sur ce point que nous nous concentrerons ici. Le retour de Wallenstein à la tête des armées autrichiennes se passe en deux temps. Il accepte d'abord de revenir sur le front pendant trois mois, puis demande à rentrer dans une condition privée, avant d'accepter de nouveau le généralat, suites aux instantes

prières de l'empereur et cette fois avec d'immenses pouvoirs. Selon Sarasin, il s'agit d'une technique, destinée à faire paraître Wallenstein innocent et à masquer l'ampleur de l'usurpation qu'il prépare. Dans la mise en forme de son récit, Sarasin emprunte donc à sa source principale, la source italienne, l'évocation du premier rappel du général. Sarasin écrit en effet que, « se voyant pressé sans relâche, tantost feignant d'acquiescer aux persuasions, tantost de ceder à l'importunité de son amy [le comte d'Échamberg, envoyé en ambassade], il promit son service, mais quatre mois seulement, pendant lesquels il vouloit estre seul & absolu, & apres ce temps, se demettre de cette autorité onereuse »⁴⁸⁸. C'est en effet ce que fit Wallenstein après quatre mois durant lesquels il remit sur pied l'armée autrichienne, lassant Ferdinand dans une situation désespérée faute d'une personne assez habile pour la conduire après le départ du général. Wallenstein se fait donc rappeler une seconde fois et dicte alors une série de conditions qui étonnent par leur audace. Sarasin les emprunte à Priorato et surtout à Spanheim, qui retranscrit fidèlement les accords signés entre le général et l'empereur⁴⁸⁹. Sarasin, brochant sur le texte de ces accords, souligne le stratagème et la dissimulation profonde de Wallenstein qui feint somme toute une certaine modestie dans les récompenses qu'il exige pour ses services :

Or pour mieux cacher ce qu'il machinoit, & tesmoigner que ses desseins n'excedoient point les pensées d'un homme privé, apres les propositions qui regardoient les affaires generales il en fit pour luy-mesme, pressant avec instance qu'on luy assignât dans l'Autriche la recompense des services qu'il rendroit, & que la Paix ne se pust traiter sans y comprendre sa restitution au Duché de Mekebourg, tesmoignant par là qu'il ne songeoit qu'à s'attacher de nouveau, & à dependre plus que jamais de la Maison d'Autriche, & qu'il limitoit son ambition & ses esperances au seul recouvrement de son ancienne dignité⁴⁹⁰.

⁴⁸⁸ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 119-120. Le passage est issu du texte de Priorato : « *E d'amoli, fatti (come à dire) parziali, lui solo Generale esclamando, à lui finalmente (benche prima ricercassero altro sogetto) con interna mortificazione furono costretti consignar la carica, e confessar bene intense la ricondotta* » (Gualdo Priorato, *Historia della vita d'Alberto Valstain duca di Fritland*, Lyon, Jean-Ayme Candy, 1643, p. 40).

⁴⁸⁹ Voir le rapport de Spanheim : « Au bout, apres beaucoup d'insistances & de contestes, Valstein proposa diverses conditions sans lesquelles il protestoit ne vouloir ouyr parler du Generalat, desirant qu'elles fussent & figurées par l'Empereur, & ratifiées par son Conseil d'Etat. Ces conditions furent, 1. Qu'il fust recogneu & demeurast toute sa vie Generalissime non seulement de sa Majesté Imperiale, mais aussi de toute la maison d'Autriche, & notamment du Roy d'Espagne. 2. Que son Generalat fust absolu & sans dependance. 3. Que ni l'Empereur, ni le Roy de Hongrie ne se trouvassent pas dans l'armée, mais que le dit Roy fist sa residence dans Prague apres qu'elle seroit reconquise, ayant un corps d'armée de 12 000 hommes aupres de sa personne, la presence & d'un Roy, & d'une armée estant necessaire pour tenir les Bohemiens en devoir. 4. Que l'Empereur luy assignast sa recompense dans ses pays hereditaires. 5. Qu'il eust sa part des provinces conquises en l'Empire. 6. Qu'il peust disposer absolument des confiscations, sans que ni la Cour de Vienne, ni la Chambre de Spire y eussent rien à voir. 7. Que l'octroy des sauf conduits & pardons dependist de luy sans reserve, & qu'au contraire ceux de l'Empereur ne fussent valables sans avoir esté ratifiez par luy, qu'autrement la debonnaireté de l'Empereur luy osteroit les moyens de contenter les Officiers, & fournir à l'entretenement de la soldatesque. 8. Que la paix ne peust estre traictée que ses interests n'y fussent compris & qu'on luy fist raison du Duché de Mechelbourg. 9. Qu'il eust un pouvoir entier & absolu de traiter la paix. 10. Que tous frais & provisions necessaires luy fussent fournies. 11. Que toutes les Provinces hereditaires de la maison d'Autriche luy fussent ouvertes pour sa retraite & celle de son armée » (*Le Soldat suédois*, op. cit., p. 168-169).

⁴⁹⁰ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 132-133.

Pour Sarasin, cette apparente humilité masque en fait l'extrême ambition de Wallenstein, qu'il s'ingénie à faire paraître comme un expert en dissimulation. Or, l'idée que le général en veut directement à la monarchie, ce n'est pas chez Priorato qu'il la trouve directement, mais plutôt chez Carve et Spanheim. Ce dernier avait en effet déjà souligné que, absolu à l'armée, Wallenstein était en position d'éclipser l'empereur, et les propos de Carve faisaient échos à ceux de Spanheim sur ce point. Voici en effet la manière dont *Le Soldat suédois* commente le rappel du général :

mais la nécessité des affaires, & l'humeur de celui à qui on avoit à faire, obligerent l'Empereur de ployer, & se contenter du titre, pendant la regence actuelle de Valstein [...]. Au bout la reputation de l'Empereur & de ses affaires souffrit du rabbaïs, & parmi les amis, & parmi les ennemis, dès qu'on sceust ce pouvoir souverain de Valstein, & que son Generalat estoit absolu aussi bien dans l'Empire qu'en son armée⁴⁹¹.

De fait, Spanheim, domestique du Prince Palatin et de l'électeur de Brandebourg, inquiets de voir la puissance de Wallenstein au service de l'Empereur, représentait une source de choix pour établir la thèse de la conjuration. À l'opposé, Priorato, historien vénitien de la France et de l'Empire, avec un point de vue critique sur les deux puissances qui cherchent à étendre leur domination en Italie⁴⁹², est néanmoins à ranger par les historiens moralistes qui cherchent à décrire la révolte de Wallenstein du point de vue politique autant que du point de vue des passions. En insérant donc un passage démarqué de Spanheim au cœur de la trame tirée de Priorato sur le retour de Wallenstein, Sarasin parachève sa démonstration. Voici en effet la manière dont Sarasin brode sur le passage évoqué plus haut :

Tout cela paroissoit utile, & innocent, les pensées de Valstein estoient bien autres ; il tendoient à prendre la Dictature dans l'Empire, afin de rendre mesprisable Ferdinand dépouillé de sa Majesté, & réduit à une oysiveté entiere, & ensemble d'accoustumer les gens de guerre à le reconnoistre seul Maistre, chacun attachant d'ordinaire la servitude à la crainte ou à l'utilité presente, & ne s'estonnant guere de voir usurper la Souveraineté par celui qui en fait les actes, sur celui qui s'en estant comme demis volontairement, semble l'avoir cédée au plus digne⁴⁹³.

La stratégie de Wallenstein culminerait donc dans ce coup de maître, qui consiste à usurper la puissance suprême, non pas violemment par quelque action d'éclat, mais insensiblement, en vertu du pouvoir qu'il détient déjà à l'armée et sur l'Empereur lui-même. De l'utilisation des sources de

⁴⁹¹ Spanheim, *Le Soldat suédois*, op. cit., p. 169. On comparera ce passage avec le texte de Thomas Carve, qui souligne également l'étendu du pouvoir acquis par Wallenstein : « *Annu it tunc quidem sed aegrè (ut Caesari gratiam obtulisse, non a Caesare accepisse censeretur) Fridlandiae Dux, sub eâ conditione, si generalissimus cum absolutâ postestate, sine dependentiâ ab ullo Germanorum Principum, praesse juberetur, ita ut penes se esset ipse Caesar, quantumvis vellet, infringeret* » (*Itinerarium R. D. Thomae Carve*, Nicolas Heyll et Jean Balthasar Runken, 1640, p. 79-80).

⁴⁹² Priorato avait fait l'histoire de la guerre de Trente Ans, et fut aussi parmi les premiers historiens modernes à faire une histoire de la Fronde ; il est également l'auteur d'une histoire du ministère de Mazarin, traduite en français. Voir *Historia delle guerre di Ferdinando II e Ferdinando III, imperatori e del ré Filippo IV d'Espagna. Centro Gustavo Adolfo ré di Suetia e Luigi XIII ré di Francia*, Venise, Bertani, 1640 ; *Historia delle revolutioni di francia sotto il regno de Luigi XIV e regenza d'Anna d'Austria regina di francia. Con la continuatione della guerra tra le duc corone del conte Gualdo Priorato, libri dieci dall'anno 1648 sino ab 1655*, Paris, 1655 ; et *l'Histoire du ministère du cardinal Mazarin traduite de l'italien du comte Galeazzo Gualdo Priorato*, s.l.n.d., 2 vol.

La Conspiration de Valstein, on peut donc déduire que Sarasin ne confronte pas les différences pour chercher à nuancer son récit, mais au contraire qu'il emprunte ça et là les fragments qui correspondent le mieux à sa vision des événements.

Plus généralement, on peut conclure que, pour les auteurs étudiés, la source est souvent mal traitée en fonction d'une optique particulière, qu'elle soit partisane au sens politique, ou plus largement idéologique ou moraliste. Ce qui pousse les auteurs à manipuler leurs sources, c'est une vision politique (la « tyrannie » des Doria pour Retz, des Espagnols pour Vertot), une certaine lecture des événements (la thèse de la conjuration pour Saint-Réal ou Sarasin), voire une conception esthétique (le principe de la « belle infidèle », le romanesque chez Le Noble). Toutes ces considérations extérieures à l'histoire factuelle proprement dite entraînent donc une interprétation des faits qui repose sur la manipulation des sources. Arrêtons-nous brièvement sur les principales opérations de manipulation qui résultent de ces parti pris : elles consistent principalement, et par ordre croissant de « gravité », dans le collage, le triage, l'omission, la distorsion, et débouchent sur la fiction pure et simple.

Le collage est la stratégie la plus universellement pratiquée par les auteurs du corpus pour faire coïncider leur pratique historique – qui, répétons-le, est fondée en grande partie sur le principe d'autorité – et le tour particulier qu'ils entendent donner à leur texte en fonction d'optiques politiques ou esthétiques. Il s'agit souvent de détails ou de passages bien délimités, relevant souvent de l'anecdote, tirés d'un autre texte, sans que l'auteur tienne compte du contexte de la citation en question. De fait, tel est le principe même de l'anecdote, on observe une relative autonomie dans les passages sélectionnés : il semble qu'ils étaient eux-mêmes déjà destinés à être extraits, coupés du texte source. Prenons quelques exemples qui relèvent tour à tour de l'esthétique du récit, du parti pris politique et de l'optique moraliste. On sait que, dans *La Conjuración des Pazzi contre les Médicis*, Le Noble se contente de suivre un chapitre des *Histoires florentines* de Machiavel. C'est le cas notamment lorsque Le Noble évoque l'exécution de la conjuration, démarquant le chapitre VI du huitième livre de l'ouvrage de Machiavel. Ce dernier avait écrit en effet :

Bernardo Bandini, d'une courte lame préparée à cet effet, frappa au cœur de Julien, qui fit quelques pas et chut à terre, où Francesco de' Pazzi s'acharnant, le cribla de coups, portés avec une telle violence que de l'un d'eux il se blessa grièvement la jambe. De leur côté, messire Antonio et le prêtre Stefano assaillaient Laurent, mais, en dépit de plusieurs coups portés, ne le blessaient que légèrement à la gorge. En effet, soit gaucherie de leur part, soit courage de la part de Laurent, qui dès l'attaque, se défendit à main armée, soit secours des assistants, les meurtriers ne purent en faire davantage⁴⁹⁴.

⁴⁹³ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 132.

⁴⁹⁴ Machiavel, *Histoires florentines*, éd. cit., l. VIII, ch. VI, p. 1347-1348.

Le récit de Machiavel relève d'une esthétique particulière cultivant une certaine brièveté, voire une sècheresse dont témoigne ici la présentation brève des faits, sans implication du narrateur, sans adjectifs de valeur ni dramatisation aucune. À l'inverse, Le Noble tâche de tout faire pour que ce point d'orgue du récit semble dramatique et pathétique, soulignant l'horreur qu'on doit avoir pour le meurtre d'un prince, qui plus est dans une église. À cette fin, il emprunte une anecdote au même Machiavel, rapportée dans le chapitre consacré aux conjurations dans *Les Discours sur la première décade de Tite-Live*. Dans ce chapitre, Machiavel rapporte, toujours de manière laconique, une erreur qui coûta la vie aux conjurés : « Antoine de Volterre, envoyé comme nous l'avons dit, pour poignarder Laurent de Médicis, s'écria en l'approchant : « Ah, traître ! » Ce seul mot sauva Laurent et perdit les conjurés »⁴⁹⁵. Cet exemple vient couronner une série d'anecdotes illustrant la manière dont « la majesté prestigieuse qui émane de la personne des princes » peut impressionner les meurtriers⁴⁹⁶, et notamment « faire tomber l'arme des mains » ou « lâcher des mots qui produisent le même effet »⁴⁹⁷. Or, Le Noble retient précisément les considérations morales de Machiavel au moment de faire le récit de la tentative de meurtre :

Mais le succes étoit de l'autre côté bien différent, Antoine de Volterre saisi tout à coup de frayeur dans le moment qu'il falloit exécuter une si grande action, tira sa dague, & se trouvant come ébloui par l'idée de son crime, au lieu de la plonger dans le flanc de Laurens qui étoit à genoux & dans une application pieuse au mystère, il luy porta un coup éourdi [sic] qui luy passa devant le visage sans le fraper, & le Prêtre Etienne qui étoit derrière, ayant aussi peu de résolution, & encore plus d'imprudence, se mit avant que de luy porter le coup à crier, *ah Traître !* & ce cri ayant fait faire à Laurens un mouvement qui rompit les mesures de l'Assassin, la dague au lieu de luy traverser du dos à l'estomac glissa sur son épaule⁴⁹⁸.

On voit donc comment Le Noble a animé et dramatisé le récit sobre de l'exécution dans les *Histoires florentines* : non seulement en insistant sur l'aspect sacrilège du meurtre dans la cathédrale, mais surtout en faisant sentir qu'il s'agit d'un crime de lèse-majesté humaine et divine, dont l'ampleur est palpable pour les meurtriers eux-mêmes. L'anecdote des *Discours*, partie prenante d'une démonstration politique et morale, a donc donné un souffle nouveau au récit de l'assassinat manqué. Ce faisant, le collage de quelques lignes dans la source principale permettait à Le Noble d'atteindre deux buts qu'il se proposait : rendre son récit plus intense et plus dramatique, parvenir à renforcer la cohérence d'un texte qui, rappelons-le, n'était qu'une partie d'une fresque illustrant les trois temps et les trois dangers des conjurations : il s'agissait ici de celles qui échouent pendant l'exécution.

⁴⁹⁵ Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, éd. cit., t. III, ch. VI, p. 630.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 628.

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 629.

⁴⁹⁸ Le Noble, *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., p. 181-182.

On peut faire des observations similaires dans les autres textes du corpus. Contentons-nous ici de deux exemples, évoqués plus brièvement, et dont la dimension est d'emblée plus politique. Le premier concerne Sarasin, le second *L'histoire de la conjuration des Gracques*. Nous avons rappelé que, mis à part de brefs passages, Sarasin se contente de suivre la biographie de Priorato ; s'il emprunte ailleurs, ce sont généralement des anecdotes, dont la taille n'excède pas quelques lignes. Au début du texte, on observe ainsi un collage remarquable. Il s'agit d'une anecdote relative aux troubles de Bohême, qui offrit au jeune Wallenstein l'occasion de s'illustrer et de gagner la faveur de l'empereur. Voici la scène telle que la rapporte Sarasin :

Il ne faut pas que j'obmette icy une particularité que je trouve escrite, & qui marque bien le soin particulier que la fortune prenoit de cet homme. C'est qu'au commencement de ces premiers troubles, & devant que les seditieux eussent entrepris la guerre, les principaux de ce party estant entrez en armes, & sans permission, jusques dans le cabinet de Ferdinand, & là, luy ayant fait leurs propositions avec une telle insolence, que le Comte de la Tour portant la main sur la garde de son espée, osa dire que celle qu'il tenoit satisferoit à leur demande, si on les refusoit ; dans la terreur & la surprise de Ferdinand, Valstein arriva par hazard avec une troupe d'élite qu'il avoit levée, & qu'il vouloit luy faire voir ; ce qui obligea ces audacieux, qui se crurent trahis & perdus, de se jeter aux pieds de ce Prince, auquel depuis il fut tousjours agreable jusques au dernier temps de sa faute⁴⁹⁹.

Il s'agit d'une anecdote, une « particularité », dont la fonction est d'abord, dans le texte de Sarasin, d'aider à établir le caractère exceptionnel, quasi sublime, du destin de Wallenstein, sur lequel nous reviendrons dans la quatrième partie. L'anecdote a donc un aspect esthétique, relatif à la sublimité des conjurations, mais elle participe aussi à la thèse que Sarasin veut soutenir, puisque la manifestation d'un destin exceptionnel est pour le jeune Wallenstein une sorte de présage de l'usurpation dont il rêvera ensuite. Or, on ne trouve pas cette anecdote chez Priorato, ni dans les autres sources que Sarasin a pu consulter – *Le Mercure d'Allemagne* ou Spanheim. En revanche, elle semble être une traduction, parfois presque mot à mot d'un passa de Carve, que voici :

Cum sub exordia belli Bohemici turbae Indies magis magisque gliscerent, huc hominum perfidissimorum progressa est audacia, ut jam se rerum dominos supremam potestate potiri crederent, eoque insolentiae procederent, ut jam in Caesarem conclave nullam obtentam copiam latus armati (quod nefas semper fuerat) tumultosè irrumperent. Accidit verò ut aliquando Comes de Turn, Comitatus pluribus sui sceleris complicitibus, sacrosancta Imperatoris adyta sceleratissimo pede violaret, nec quidquâ Caesarem vultum veritus nescio quae iniqua à Ferdinando II. Impetuosè postularet, & ni votis Caesar annueret ensis capulum detrâ faciens, mucronem minitaretur ; adfuit his in angustiis constituto Cesari opportunè Wallenstein, eum manipulo Cataphractoriorum, què in servitia Imperatoris ex selectissimâ, Bohemiae pube suis impensis collegerat ut se suamque benevolentiam acquireret : cum ecce tibi nefandissimi proditores Equorum armorumque sonitu perclusi ingenua procidunt, & veniam delicti rogant, opinantes nequitiae suae consilia osse detecta, quos quidem tunc Caesar more suo humanissimè complectitur bonisque animis esse jubens, dimittit indemnes. Miratur interim providentissimi Numinis vigilem curam, quod se omni ope destitutum tam mirabili & nusquam sperao medio capitis periculo exemisset⁵⁰⁰.

⁴⁹⁹ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 96-97.

⁵⁰⁰ Thomas Carve, *Itinerarium R. D. Thomae Carve*, Nicolas Heyll et Jean Balthasar Runken, 1640, p. 74.

On voit que Sarasin a respecté le déroulement de l'anecdote et transcrit l'idée d'une providence tutélaire s'intéressant au sort de Wallenstein – « le soin particulier que la fortune prenoit de cet homme ». Si l'anecdote ajoute peu au niveau des événements narrés, en revanche, elle renforce la cohérence esthétique et politique du texte, en mettant l'accent sur le caractère sublime de Wallenstein et en préparant de longue main « sa faute ». On en conclura donc que le collage est un procédé chez les auteurs qui suivent une source principale et ne prétendent pas faire œuvre de traduction. Outre Sarasin et Le Noble, on trouve de pareils exemples dans *L'Histoire de la conjuration des Gracques*, qui, comme nous l'avons vu, mêle à certains moments clefs le texte de Plutarque et les commentaires moraux de Velleius Paterculus.

L'omission constitue une autre manipulation des sources fréquente chez nos auteurs. Elle peut, dans certain cas, s'inscrire dans une sorte de jeu avec le lecteur, si le texte est fondé sur une source célèbre. Tel est peut-être le cas de la subtile distorsion de Tacite dans maints passages d'*Épicaris*. Le caractère souvent limité de l'omission fait qu'elle peut passer inaperçue de ceux qui connaissent la source, mais elle participe peut-être aussi du plaisir que Le Noble prend à jouer avec la matière historique. Prenons l'exemple de Pison, au cœur de la conjuration qui porte habituellement son nom – et que Le Noble s'est ingénié à faire l'ouvrage de l'affranchie *Épicaris*. Dans les *Annales*, Pison est présenté de manière fort ambigu, moins comme un chef de parti que comme un exemple de la débauche du temps, que l'hostilité de Néron a mis presque malgré lui dans l'opposition. En effet, Tacite insiste sur le fait que Pison n'est pas ambitieux : « le complot ne naquit point de son ambition, et toutefois j'aurais peine à dire quel fut le premier qui en eut la pensée »⁵⁰¹. Qui plus est, Pison est présenté comme un homme de peu de vertu, sans tempérance et dissolu :

Issu de la gens Calpurnia, et tenant, par la noblesse du sang paternel, à beaucoup d'illustres familles, il jouissait, auprès du vulgaire, d'une popularité éclatante, qu'il devait à ses vertus, ou à des dehors qui ressemblaient aux vertus. Consacrant son éloquence à défendre les citoyens, généreux envers ses amis, affable et prévenant même pour les inconnus, il avait encore ce que donne le hasard, une haute taille, une belle figure ; mais nulle gravité dans les mœurs, nulle retenue dans les plaisirs : il menait une vie douce, fastueuse, quelquefois dissipée ; et c'était un titre aux yeux de ceux (et ils sont nombreux) qui, vraiment séduits par les charmes du vice, ne veulent pas dans le pouvoir suprême trop de roideur ni de sévérité⁵⁰².

Si Pison est aimé du peuple, c'est donc plus en raison d'une apparence de vertu (et de la dissolution du peuple même), s'il est placé à la tête de la conjuration, c'est plus par hasard que par dessein de conquérir le pouvoir. Tout autre est le portrait de Pison chez Le Noble. Foncièrement vertueux, Pison est poussé à bout par un pouvoir perverti qui ne récompense que le vice, et se sent prêt à prendre les rennes de l'empire : « Pison de son côté, écrit Le Noble, agissoit par de plus grans

⁵⁰¹ Tacite, *Annales*, éd. cit., l. XV, ch. XLIX, p. 441.

⁵⁰² *Ibid.*, l. XV, ch. XLVIII, p. 441.

motifs, sa vertu le rendoit ennemi d'un gouvernement qui n'aprochoit des emplois considérables que ceux qui s'en ouvroient le chemin à force de crimes, ou par des complaisances aveugles aux volontez de Tigelin qui estoit le canal des graces & de la faveur »⁵⁰³. En ce sens, le portrait de Pison par Tacite, cité plus haut, est précisément traduit, avec cette omission de taille qui concerne la dépravation du romain :

Ce jeune Romain estoit de la maison des Calpurniens, lié aux plus illustres familles de la République, il estoit beau, bien fait, riche, magnifique, dans sa dépense, bon, éloquent, doux, libéral, & estimé du Peuple dans un tems que les vertus estoient si rares qu'on adoroit jusqu'aux ombres. Le peu de conformité de ses mœurs avec celles de Néron estoit un obstacle à son avancement, & come il estoit ambitieux, aimé, & cru digne du comble de la fortune, que d'ailleurs il avoit lieu de craindre que ses richesses enviées ne causassent enfin sa ruine, il sentoit son esprit assez disposé aux impressions & aux ouvertures qu'on voudroit lui donner pour monter à la première place⁵⁰⁴.

On voit en ce sens comment l'omission d'une caractéristique morale a permis une totale métamorphose du personnage de Pison. Prenons un autre exemple, tiré de *La conjuration du comte de Fiesque*. Tout aussi minime en apparence, sa portée est de taille puisqu'elle concerne la justification de l'action entreprise par le héros. À la fin du parallèle oratoire qui opposent les trois conseillers de Fiesque, on sait qu'une brève intervention du plus machiavélique de tous, Verrina, vise à emporter l'adhésion du héros à l'idée de renverser les Doria. Chez Mascardi et chez Bouchard, Verrina insiste clairement sur la nécessité de tuer André et Jannetin Doria. Ainsi se conclut la tirade du conseiller :

C'est pourquoy il repliqua avec beaucoup de chaleur ; que c'estoit une lascheté indigne d'un courage noble de se laisser espouvanter par des phantosmes. Qu'il n'y avoit pour lors que deux cens soldats de garnison dans Genes : et que les galeres de Doria quoy qu'en grand nombre demeureroient inutiles pour la defence de la Ville, ayant esté desarmées à cause de la saison contraire à la navigation. André & Jannetin esloignez de tout soubçon d'aucune violence, vivoient exposez à toute sorte d'injures, sans garde publique ny particuliere ; que Jean Louys pouvoit en un instant faire venir bon nombre de gens deslité des bourgs d'alentour, qui eussent esgorgé les Doria dans leur propre maison, & qu'il estoit facile en mesme temps par mer de se rendre maistre des Galeres⁵⁰⁵.

Conformément à son habitude, dictée par des considérations esthétiques, Retz condense le texte de Mascardi en réduisant les périodes et le style oratoire ; mais en l'occurrence, cette condensation du texte source s'accompagne d'une omission de taille : Verrina soutient en effet à Fiesque « qu'au reste il n'était pas besoin de plus grandes forces pour réussir dans ce dessein que celles qu'il pouvait avoir de lui-même, puisqu'il savait bien qu'il n'y avait que deux cent cinquante hommes de guerre dans Gênes, et que les galères de Jannetin Doria étaient entièrement désarmées »⁵⁰⁶. On observe donc que Retz se garde bien de prêter à Fiesque la volonté de tuer les Doria ; au contraire, il laisse

⁵⁰³ Le Noble, *Épicaris*, op. cit., p. 125-126.

⁵⁰⁴ *Ibid.*, p. 129.

⁵⁰⁵ Bouchard, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 98-99.

⁵⁰⁶ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, éd. cit., p. 195.

de côté cette idée, qui n'interviendra que plus tard dans le texte, justifiée par la nécessité de la légitime défense.

Apparenté à l'omission, omission déguisée si l'on veut, le tri entre les sources contradictoires fait partie des principes de manipulations puisqu'il s'opère le plus souvent en fonction de l'optique partisane des auteurs. Saint-Réal représente une fois de plus un excellent exemple de cette liberté prise avec l'histoire sous couvert de faire œuvre d'historien. On se souvient du soin qu'il apporte à citer précisément ces sources, plus que tout autre auteur du corpus. Seulement, il semble que cet ensemble de sources ne soit là que pour l'autoriser à disposer son récit de la manière qu'il l'entend. Dans son étude toujours utile, Gustave Dulong résume ainsi la méthode de Saint-Réal : « lorsque deux sources sont en désaccord, le choix de notre narrateur n'est jamais dicté par le souci de la vérité, mais toujours par la recherche d'un effet littéraire » – et le critique indigné de conclure : « Il a tout vu, il sait tout »⁵⁰⁷. En effet, face à deux sources divergentes, Saint-Réal utilise généralement celle qui lui fournit le plus de possibilités dramatiques. C'est le cas, notamment, des rapports entre le duc d'Ossone et Bedmar, qu'il choisit de représenter comme conflictuels, tandis que la plupart des sources issues des manipulations vénitienne prétendent que les deux hommes s'étaient entendus pour conjurer. Or, on comprend la portée de ce choix : c'est grâce à la suspicion, aux atermoiements, aux sautes d'humeur du duc d'Ossone que le récit est dramatique et haletant dans les moments qui précèdent la conjuration – que l'on songe tout particulièrement à l'opération de contre-espionnage à Venise dirigée par le duc ou encore à l'avancée de la flotte qui tarde toujours à paraître sous divers prétextes, donnant lieu à une correspondance entre les deux hommes tout à fait inventée. Il en va de même de la courtisane, chez qui Renault et le Capitaine se seraient rencontrés. Nulle mention de cela dans les sources. Tout au plus lit-on dans la déposition de Jacques-Pierre que la maison d'une courtisane servait parfois de rendez-vous secret aux conjurés. Mais, en inventant cet épisode sur la base d'une des sources, Saint-Réal a fourni à son récit un passage clef, permettant d'établir la confiance que l'ambassadeur peut avoir dans les deux hommes qu'il prend pour adjuvants. S'il les a choisis indépendamment, leur première mise en présence est particulièrement dramatique : ils s'embrassent, semblent bien se connaître, et Bedmar se croit trahi ; mais c'est tout le contraire. S'étant vus et s'étant appréciés chez la courtisane grecque, ils ont pourtant toujours tu leur nom, prouvant de ce fait qu'ils sont dignes de confiance et que l'ambassadeur a fait le bon choix⁵⁰⁸.

Dernier type de manipulation des sources avant la fiction pure et simple, l'amplification et la distorsion des sources consistent dans la liberté prise avec le matériel fournit par la source : les

⁵⁰⁷ Gustave Dulong, *L'Abbé de Saint-Réal. Etude sur les rapports de l'histoire et du roman au XVII^e siècle*, op. cit., p. 212.

auteurs peuvent ainsi s'emparer d'un thème, d'une idée, d'une anecdote dont les dimensions et l'importance sont considérablement grossies pour asseoir une idée dominante. Revenons au texte de Retz. Nous savons qu'il se caractérise en général par une remarquable économie par rapport à la source italienne. Quand Retz ajoute et brode sur sa source, le fait en est d'autant plus spectaculaire. C'est ce qui advient sur un point crucial, l'argument de l'autodéfense, qui seul permet aux yeux de Retz de laver Fiesque d'un crime autrement peu justifiable dans l'optique noble du combat ouvert. Chez Mascardi, au contraire, le dessein d'assassiner les Doria est évoqué d'emblée et sans détour. Il relève de la lutte machiavélienne pour le pouvoir, la ruse étant une conséquence de la dissimulation employé par Doria et de la « tyrannie » qu'ils sont en train d'établir peu à peu. Aussi la seule trace que l'on puisse trouver de l'argument d'autodéfense se trouve dans le discours que Fiesque tient à ses amis rassemblés chez lui peu avant que le signal du combat ne soit donné : « Jannetin Doria, dit-il, saoul & ennuyé de cette félicité oisive qui le suit, se va travaillant après l'ambition qui le tourmente : & estant desormais prest de faire reussir ses mauvais desseins, il vous menasse de servitude, & me va machinant la mort »⁵⁰⁹. Sur cette seule allusion, que Mascardi donne en fait comme un argument rhétorique, sans fondement, exposé dans un discours pour exhorter à l'action, Retz a développé les dangers qu'aurait couru son héros. Certes, Retz commence par se référer, toujours sans le mentionner, à Mascardi, en évoquant le discours de Fiesque le jour de la conjuration : « ce que dit le comte Jean-Louis de Fiesque le jour même qu'il exécuta son entreprise, [c'est] qu'il était averti depuis longtemps que sa perte était résolue dans l'esprit de Jannetin »⁵¹⁰. Mais Retz ne s'en tient pas là. Il lui fallait asseoir davantage, en évoquant des faits concrets, la menace qui pesait sur Fiesque. Aussi emprunte-t-il à Capelloni – seul emprunt à un historien autre que Mascardi, selon Bertière⁵¹¹ – une anecdote relative à un tueur à gage : « Jannetin [...] qui n'était retenu que par la prudence d'André, voyant que son oncle était sujet à de grandes maladies, avait commandé au capitaine Lercaro de se défaire de tous les Fiesques dans le moment qu'André Doria mourrait »⁵¹². Mais cela n'est pas tout, la citation de la source première, le collage d'une source secondaire mènent ici à une amplification débouchant sur la distorsion, voire la fiction. Retz évoque en effet, sans qu'il soit possible de trouver cette allégation ailleurs chez les historiens du temps, une supposée correspondance prouvant les menées criminelles de Jannetin : « il avait des lettres convaincantes par lesquelles il lui était aisé de prouver que le même Jannetin avait essayé de

⁵⁰⁸ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 120-123.

⁵⁰⁹ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 138.

⁵¹⁰ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, éd. cit., p. 199.

⁵¹¹ *Ibid.*, p. 199 note 1.

⁵¹² *Ibid.*, p. 199.

l’empoisonner par trois diverses fois »⁵¹³. Ce dernier exemple montre avec quelle souplesse les historiens les plus « partisans », ceux qui veulent imposer une thèse politique ou simplement une vision morale des événements évoqués n’hésitent pas au besoin à amplifier les sources, et par là insensiblement à leur faire dire des choses qu’elles ne contenaient pas originellement. De là à la fiction pure et simple, le pas est aisément franchi, et la liste est longue des exemples que nous pourrions citer : le rôle de Camille Cafarel et de sa nourrice dans *La Conjuración des Pazzi*, une partie du personnage d’Épicaris dans le roman du même nom, le caractère romanesque du duc d’Ossone chez Saint-Réal, l’esprit intrigant de la femme du duc de Bragance chez Vertot⁵¹⁴. Tous ces éléments seront repris plus en détail dans la section suivante, où nous rapprocherons les récits de conjuration du genre des nouvelles historiques, mais il reste pour lors à montrer que parfois la fiction flagrante est perçue sous un jour bien différent par les classiques, dans la mesure où elle est issue d’une réutilisation de pratiques historiographiques admises, fondées notamment sur le vraisemblable et le naturel.

S’il est donc clair, au vu de ce qui précède, que pour nous les récits de conjuration apparaissent en grande partie comme œuvre de fiction, la chose, rappelons-le, n’était pas évidente au XVII^e siècle. « Le public contemporain, rappelle Gustave Dulong, et, après lui, presque tout le public du XVIII^e siècle, crut voir dans la *Conjuración*, un exemplaire accompli, presque un chef-d’œuvre du genre historique »⁵¹⁵. Or, s’il en est ainsi, ce n’est pas tant parce que les auteurs étudiés et leurs contemporains ont voulu à toute force mystifier le lecteur que parce que l’histoire traversait une crise profonde à travers tout le XVII^e siècle. Nous avons déjà évoqué les jalons de cette crise et ses principes, qui reposent principalement sur une mise en cause de l’utilité de l’histoire purement factuelle, une condamnation à la fois sceptique, libertine, moraliste et religieuse de la vanité de l’histoire. Sur ce terrain se retrouvaient en effet bien des courants par ailleurs divergents. On peut dire en un sens que ce que nous nommons le roman historique a été le produit de cette crise⁵¹⁶. Cette dernière a favorisé l’adoption, par les romanciers, d’une série de pratiques historiographiques,

⁵¹³ *Loc. cit.*

⁵¹⁴ Pour Saint-Réal, on verra par exemple la liste indignée dressée par Gustave Dulong : « Inventés, tous ces conciliabules nocturnes des conjurés, inventés tous ces beaux discours, inventés tous ces plans machiavéliques, si savamment combinés du marquis de Bedmar, inventée la courtisane grecque, inventés les scrupules, les hésitations, les remords, tout le drame psychologique dont Jaffier est le héros » (Gustave Dulong, *L’Abbé de Saint-Réal, op. cit.*, p. 212).

⁵¹⁵ *Ibid.*, p. 211-212.

⁵¹⁶ Telle est notamment la thèse de Maurice Lever : « Le roman historique doit plutôt sa naissance à une « crise » de l’histoire, et il va, d’une certaine manière, se substituer à elle. Tout, en effet, sera mis en œuvre pour que le lecteur ne sache plus discerner le vrai du faux. Les œuvres de Courtilz de Sandras, le plus fécond représentant de ce type de romans, sont significatives à cet égard, dans la mesure où l’on ne sait pas, aujourd’hui encore, dans quelle catégorie classer certaines d’entre elles. Jamais la frontière du roman et de l’histoire n’aura été aussi floue », *Le roman français au XVII^e siècle*, p. 260

réutilisées de façon artificieuse, mais toujours justifiées par un socle commun à la poétique de l'histoire et du roman. Ainsi les classiques, pour qui d'ailleurs le terme *historien* est synonyme de ce que nous appelons *romancier*⁵¹⁷, vont-ils librement s'appuyer sur ces principes communs et notamment sur deux d'entre eux, que nous avons déjà cités plus haut comme essentiels à l'histoire tant d'un point de vue épistémologique que poétique : la vraisemblance et le naturel. Si les sources sont toujours si proches, bien que manipulées, si les moindres écarts par rapport aux sources semblent si vraisemblables et si motivés, c'est que les récits de conjuration participent d'un climat plus général qui exploite l'ambivalence générique de la littérature à sujet historique. On sait que Courtilz de Sandras, le maître du genre, suscita longtemps la controverse : « est-il bien décidé, par exemple, se demande encore Prévost dans *le Pour et le contre*, que l'*Espion Turc*, les *Mémoires de Rochefort*, ceux de *Pontis*, etc., doivent être rangés dans la Classe des Romans, ou dans celle des Livres de quelqu'autorité ? »⁵¹⁸. Bien plus, le très sérieux *Journal des Savants* pose, en 1708 encore, cette « Question curieuse, si l'histoire des deux conquêtes d'Espagne par les Maures est un roman »⁵¹⁹. De la même manière, Maurice Lever rappelle le malentendu sur lequel reposa longtemps la fortune de Saint-Réal : en effet, « c'est l'historien et non le romancier que Voltaire entendait saluer en qualifiant de « chef-d'œuvre » son *Histoire de la Conjuration des Espagnols contre la république de Venise* »⁵²⁰. Loin d'être naïves, ces incertitudes sont fondées, comme nous avons tâché de le montrer, sur les théories poétiques du temps dont les auteurs du corpus jouent magistralement. Du reste, la critique moderne semble elle-même s'être parfois laissée prendre au piège de cette « bâtardise » générique, pour reprendre le terme de Chantal Grell. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, on trouve dans la *Bibliography of Seventeenth-Century French Prose Fiction* de Ralph Willis Baldner⁵²¹ les noms de La Force pour *Gustave Vasa* et de Claude pour *Le Comte de Soissons*, mais aussi de Grenaille et de Donneau de Visé, auteurs que nous avons rencontrés précédemment⁵²² ; en revanche, ne sont cités pour leur récit de conjuration ni Sarrasin, ni

⁵¹⁷ Il en est ainsi pour Du Plaisir, par exemple ; le français ne connaissant pas de mots distincts pour désigner comme l'anglais, d'un côté *history*, de l'autre *story*, ou comme le latin, selon la formule reprise par Hegel, d'une part *historia*, de l'autre *historia rerum gestarum*.

⁵¹⁸ Texte cité par Georges May, « L'Histoire a-t-elle engendré le Roman ? Aspect français de la question au seuil des Lumières », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 1955, p. 163.

⁵¹⁹ Texte cité par Bernard Magne, *La Crise de la littérature française sous Louis XIV: humanisme et nationalisme, op. cit.*, p. 160, note 163.

⁵²⁰ Maurice Lever, *Le Roman français au XVII^{ème} siècle*, Paris, P.U.F., « Littératures modernes », 1981, p. 206.

⁵²¹ Ralph Willis Baldner, *Bibliography of Seventeenth-Century French Prose Fiction*, New York, Columbia university press, 1967, xiv-197 p.

⁵²² Grenaille est cependant cité pour *Les amours historiques des princes* et non pas pour *Le Mercure Portugais, ou relations politiques de la fameuse révolution d'Etat arrivée en Portugal, depuis la mort de D. Sebastien jusques au couronnement de D. Jean IV, à présent régnant*, Paris, A. de Sommerville et A. Courbé, 1643, in-8°, pièces liminaires

Saint-Réal, ni Vertot. De même, si l'on trouve *L'Abra-Mulé, ou L'Histoire du détronement de Mahomet IV* de Le Noble, ni *La Conjuración des Pazzi* ni *Épicaris* ne figurent pas dans le catalogue. Ainsi, dans cet entre-deux de l'histoire et de la fiction, les récits de conjuration semblent bien persister à poser problème. On y verra, pour conclure, la preuve de l'ingéniosité avec laquelle les auteurs du corpus ont manipulé des critères génériques ambigus, avec une conscience particulièrement aiguë des problèmes de poétique que posait ce mélange des genres. Plus qu'aucun autre texte historique, plus qu'aucune autre nouvelle historique, les récits de conjuration s'établissent sur la frontière ténue entre histoire et roman. On doit souligner à quel point cette ambiguïté même est source d'intérêt pour le lecteur, et provoque un plaisir accru par l'incertitude et l'impossibilité de trancher. Cependant la quête de ce même plaisir, qui semble souvent prendre le dessus sur la transmission d'un savoir ou l'établissement d'une optique politique, montre que les textes ne sont jamais éloignés des préoccupations des romanciers et des nouvellistes. Il convient donc à présent de chercher en quoi la nouvelle historique a pu constituer un modèle générique ou esthétique pour les récits de conjuration.

Récits de conjuration et art du récit : le modèle de la nouvelle historique.

Il s'agit assurément d'un genre florissant qui profite de la disgrâce progressive des grands romans plus particulièrement dans le dernier tiers du XVII^e siècle dans lequel se concentrent également les ouvrages du corpus⁵²³. La définition d'une poétique de la nouvelle et, plus particulièrement, de la nouvelle historique pose un certain nombre de problèmes, d'une part parce que, comme l'écrit Marie-Thérèse Hipp, au XVII^e siècle, « on s'aperçoit bien vite que le terme de *nouvelle* qualifie à peu près indistinctement des œuvres très diverses »⁵²⁴, d'autre part, parce que, s'agissant plus particulièrement des nouvelles dites historiques, sous-genre du précédent, il n'est pas certain qu'on puisse établir un rapport singulier à l'histoire, qui serait différent de celui du roman⁵²⁵.

et 686 p. De même, Donneau de Visé est mentionné pour les *Nouvelles galantes* et les *Nouvelles nouvelles*, mais non pour *l'Histoire de Mahomet IV dépossédé*, Paris, Michel Guéroul, 1688.

⁵²³ Pour s'en tenir à quelques chiffres qui montrent la prolifération des nouvelles dans les quarante dernières années du XVII^e siècle, on observe que de 1656 (date de la première nouvelle d'Ancein, *L'Amant ressuscité*) à 1700 paraissent 24 recueils et 119 nouvelles. Nous renvoyons aux analyses de René Godenne, *La nouvelle française*, Paris, PUF, Littératures modernes, 1974.

⁵²⁴ Marie-Thérèse Hipp, *Mythe et réalités. Enquête sur le roman et les mémoires. (1680-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976, p. 52.

⁵²⁵ Ainsi, on peut dire que les arguments déjà avancés par exemple par Scudéry en ce qui concerne le mélange de l'histoire et de la fiction (notamment dans la préface d'*Ibrahim*) sont repris point par point par les défenseurs de la nouvelle historique, tel que Du Plaisir. Certes, le purisme voudrait que les nouvelles, pour mériter leur nom, soient

Certes, les dimensions du texte semblent être un élément décisif, encore que non dépourvu d'ambiguïté⁵²⁶. Similairement, l'esthétique de la brièveté paraît de toute évidence primordiale pour les récits de conjuration, nous l'avons déjà vu en évoquant le modèle de *La Conjuration de Catilina*, et nous y reviendrons plus bas lorsqu'il s'agira d'évoquer la construction de l'intrigue dans les textes du corpus. Quoi qu'il en soit, les récits de conjuration semblent peu enclins à se désigner eux-mêmes comme nouvelles historiques. Même s'il est d'usage, au XVII^e siècle, d'inscrire dans le titre même des ouvrages le genre auquel ils appartiennent, la plupart des textes ne se réfèrent qu'à leur contenu politique. Tel est le cas de Bouchard, Sarasin, Retz, Saint-Réal. Seul Le Noble, inscrivant ses deux récits dans une plus complète *Histoire secrète des plus fameuses conspirations*, semble souscrire ouvertement à un genre apparenté à la nouvelle historique. Les autres textes, en revanche, reconduisent l'ambiguïté que nous avons déjà commentée en se contentant du terme *histoire*, potentiellement rattachable à la nouvelle ou à l'histoire : *L'Histoire de la conjuration de Portugal*, *L'Histoire de la conjuration des Gracques*, *L'Histoire de la dernière conjuration de Naples*. On en conclura ici, de façon purement prospective, que s'ils jouent tous de cette ambivalence générique, les récits de conjuration en jouent cependant à des degrés fort divers. Ainsi, comparés à Sarasin ou Vertot, Saint-Réal et Retz paraissent davantage s'éloigner de la poétique de l'histoire pour souscrire à certains éléments de la nouvelle historique, tandis que Le Noble s'établit clairement dans ce genre, et il est sans doute le seul à pousser si loin ses textes du côté de la fiction. Comme précédemment par rapport à la poétique de l'histoire, il faudra donc tenir compte de la singularité des textes et ne pas forcer les similitudes. Celles-ci, néanmoins, apparaissent à des degrés divers non seulement dans l'usage ludique de la matière historique, sur laquelle nous insisterons d'abord, mais aussi dans le recours, d'une part au personnel romanesque et aux topiques psychologiques du roman, d'autre part à ses topiques événementielles et ses modes de construction de l'intrigue.

En effet, un des traits qui semble le plus caractéristique de la manière dont certains récits de conjuration dérivent vers la fiction est l'utilisation ludique de l'histoire, sa mise à profit pour construire une narration faite à loisir, bref la reconnaissance d'une finalité qui dépasse l'histoire en tant que telle et relève du pur plaisir. Ainsi, si l'on s'en réfère aux préfaces de Le Noble, on ne peut qu'être frappé par son insistance sur la nature « divertissante »⁵²⁷ de ses histoires secrètes, qui ont

situées à proximité du présent, mais le vœu de Sorel, par exemple, ne semble pas se vérifier dans la pratique : « toutes celles qu'on raconte ne doivent être que des choses arrivées depuis peu, autrement il n'y aurait pas de raison de les appeler des *nouvelles* ».

⁵²⁶ René Godenne, dans l'ouvrage déjà cité, évoque en effet les difficultés rencontrées par la critique pour établir une définition de la nouvelle sur la base de son volume : si D. Aury, dans un article intitulé « Défense de la nouvelle », parle de « court roman », à l'inverse, J. Prévost, dans *Problèmes du roman*, voit en elle « un roman entier ».

⁵²⁷ Le Noble, « Préface », *Épicaris*, *op. cit.*, np.

été composées en partie « pour le plaisir de ceux qui ne cherchent que l'agrément de l'aventure »⁵²⁸. Plus précisément, ce plaisir consiste dans l'adroit mélange qu'on peut trouver dans ses textes entre des événements historiques eux-mêmes piquant par leur singularité et des intrigues sentimentales qui semblent naturellement tissées dans l'histoire et capables d'en expliquer les plus secrètes particularités ; Le Noble entend donc qu'on trouve dans ses textes « le plaisir des événements singuliers mêlez d'intrigues de cœur »⁵²⁹. Pour ce faire, l'auteur se réfère à une pratique courante à l'époque et consiste à « orner [l'histoire] de quelques agréments qui n'en altèrent point la vérité, & qui ne sont que comme des éclaircissemens à ce que les Auteurs m'ont prêté »⁵³⁰. On reconnaît là cet art de la mystification historique mis en place par les auteurs de romans et de nouvelles historiques à l'âge classique et qui vise à approfondir la confusion générique que nous avons évoquée. En ce sens, certains récits de conjuration, en particulier ceux de *Le Noble* et à un moindre degré celui de *Saint-Réal*, semblent participer de cette esthétique du roman historique, magistralement définie par Madeleine de Scudéry dans une célèbre préface d'un roman qui contient une version de l'histoire de Fiesque, *Ibrahim ou l'Illustre Bassa* :

Et pour donner plus de vraisemblance aux choses, j'ai voulu que les fondemens de mon ouvrage fussent historiques, mes principaux personnages marqués dans l'histoire véritable comme personnes illustres, et les guerres effectives. C'est sans doute par cette voie que l'on peut arriver à sa fin : car lors que le mensonge et la vérité sont confondus par une main adroite, l'esprit a peine à les démêler et ne se porte pas aisément à détruire ce qui lui plaît⁵³¹.

De cette façon, les précisions chronologiques et le respect des grands jalons historiques s'intègrent dans une stratégie d'affabulation ; de même, la mise en scène des personnages secondaires, restés dans l'ombre des grands noms de l'histoire, donne au récit une malléabilité propice à la création. Finalement, les théoriciens classiques de cet art de l'illusion s'accordent à dire, comme *Du Plaisir* qui prolonge la leçon de *Clélie*, que « le véritable art du mensonge est de bien ressembler à la

⁵²⁸ *Le Noble*, « Préface », *La Conjuration des Pazzi*, *op. cit.*, np.

⁵²⁹ *Loc. cit.*

⁵³⁰ *Le Noble*, « Préface », *Épicaris*, *op. cit.*, np.

⁵³¹ Nous citons cette préface d'après le texte reproduit dans l'utile anthologie d'Henri Coulet : *Idées sur le roman : textes critiques sur le roman français : XII^e-XX^e siècle*, sous la direction de Henri Coulet, assisté de Rose Fortassié, Paris, Larousse, « Textes essentiels », 1992, 426 p., p. 79 ; Madame de Scudéry poursuit : il n'y a « rien qui établisse mieux une fable bien inventée que ces fondemens historiques qu'on entrevoit partout, et qui font recevoir le mensonge mêlé avec la vérité. Mais, à n'en mentir pas, ce sont deux choses plus difficiles qu'on ne croit à bien mêler ensemble. Car il faut que cela soit si adroitement confondu qu'on ne les puisse discerner l'un d'avec l'autre ». Dans ses *Conversations*, Madeleine de Scudéry revient sur les secrets du romancier pour réussir cette « ingénieuse tissure des fictions avec la vérité » comme disait Corneille : « quand on choisit un siècle qui n'est pas si éloigné qu'on n'en sache quelque chose de particulier, ni si proche, qu'on sache trop tout ce qui s'est passé, et qui le soit pourtant assez pour y pouvoir supposer des événements qu'un historien a pu vraisemblablement ignorer et n'a même pas pu dire, il y a lieu de faire de bien plus belles choses que si on inventait tout. En effet, quand on emploie des noms célèbres, des pays dont tout le monde entend parler, et dont la géographie est exactement observée, et que l'on se sert de quelques grands événements assez connus, l'esprit est tout disposé à se laisser séduire et à recevoir le mensonge avec la vérité » (Scudéry, *Conversations sur divers sujets*, Paris, Claude Barbin, 1680, p. 473).

vérité »⁵³². L'idée de la vraisemblance, si importante pour l'esthétique classique, préside donc à cet exercice d'illusionnisme⁵³³ ; ainsi s'explique le soin apporté à décrire l'entreprise factieuse dans ses motivations profondes et psychologiques. Le dépit de Francisque et la jalousie d'Épicaris sont alors perçus comme des motifs vraisemblables pour décider la perte d'un ennemi et conjurer contre lui. Mais en se retournant contre lui-même, le vraisemblable a eu le destin paradoxal d'accréditer les dérives fictionnelles les plus hardies. En faisant valoir les droits du vrai contre le vraisemblable⁵³⁴, on achève de boucler le cercle qui renvoie de l'histoire à la fiction, et de la fiction à l'histoire⁵³⁵, et c'est ainsi que Le Noble, dans le fragment déjà cité, peut prétendre corriger et expliquer l'histoire par la fiction, sinon même pratiquer un type d'historiographie supérieure au simple « morceau d'histoire ». Ce n'est pas ici le lieu de se demander si les classiques « croyaient » – comme on a pu se demander si les Grecs croyaient à leurs mythes – à ces justifications théoriques de la nouvelle historique, fondées sur un échange d'arguments entre histoire et fiction ; il convient en revanche d'observer l'efficacité avec laquelle les auteurs du corpus opèrent cette fiction de l'histoire et de la fiction. Cette pratique se trouvera ici à des degrés variables et avec des succès divers.

La première chose frappante en ce sens dans les textes étudiés est le recours au personnel romanesque, présenté selon la psychologie topique et fixiste qui avait cours alors. Non seulement les

⁵³² Voir Scudéry, *Clélie*, quatrième partie, tome VIII, cité par Jacques Chupeau, « La réception du roman historique sous Louis XIV », *La Réception du roman français du XVII^e siècle en France de 1660 à 1789, Œuvres et Critiques*, n° XII/1 (1987), p. 65.

⁵³³ Rappelons en effet que, selon les prescriptions de toutes les poétiques classique, l'historien comme le romancier doivent suivre « dans une intrigue le cours ordinaire de la nature : on n'y avance rien qui ne soit fondé, on y fuit les mêmes coups de hasard » (Du Plaisir, *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le style*, *op. cit.*, p. 50). La vraisemblance consiste alors, en quelque sorte, en la programmation du hasard, orchestration vraisemblable d'une nature, perçue elle-même comme rationnelle. On voit de quelle manière cette exigence poétique « conduit au romanesque par le canal de l'infidélité à l'histoire », comme le notait René Bray : « Il faut aux grands genres, dit-il, le support d'un sujet historique ; un sujet historique ne peut être altéré dans ses traits essentiels ; mais le poète doit choisir un sujet vraisemblable, et s'il le faut, modifier les incidents, non essentiels, de l'histoire pour le soumettre à la vraisemblance » (*La Formation de la doctrine classique en France*, Paris, Nizet, 1926, p. 209 et p. 211). Dans son ouvrage *De la connaissance des bons livres*, Sorel constate en ce sens l'efficacité mystificatrice de la vraisemblance : « On fait de ces Livres de plaisir qui pour mieux imiter l'Histoire, sont rendus les plus vraysemblables qu'il est possible. Il faut que ce qu'on y raconte, paroisse si faisable et si agreable tout ensemble, que le Lecteur prenne cela pour vray, ou souhaite que cela le soit, estant fasché lors qu'on luy dit que ce n'est que fiction » (texte cité par J. Chupeau, « La réception du roman historique sous Louis XIV », *op. cit.*, p. 63).

⁵³⁴ Telle est, par exemple, l'attitude adoptée par Donneau de Visé dans la préface de ses *Nouvelles* : « Le Lecteur fera, s'il luy plaist, reflexion, que ie ne suis pas Poëte dans cet Ouvrage, & que ie suis Historien. Le Poëte doit s'attacher à la vray-semblance & corriger la vérité qui n'est pas vray-semblable. L'Historien au contraire ne doit rien écrire qui ne soit vray ; & pourveu qu'il soit assuré de dire la vérité, il ne doit point avoir d'égard à la vray-semblance » (cité par Aron Kibédi-Varga, « Pour une définition de la nouvelle à l'époque classique », *La Nouvelle en France jusqu'au XVIII^e siècle*, actes du XVII^e Congrès de l'Association internationale des études françaises, 25 Juillet 1965, *C.A.I.E.F.*, n° 18 (1966), Paris, Les Belles Lettres, p. 56).

⁵³⁵ Avec un certain bonheur d'expression, Duclos revient en 1741 sur cette évolution circulaire : d'abord le roman s'est séparé de l'histoire, qui ennuyait ; puis « on exigea plus de vraisemblance ; et bientôt, pour plaire, il fallut que le roman prit le ton de l'histoire et cherchât à lui ressembler. Ce fut une espèce d'hommage que le mensonge rendit à la vérité, et l'histoire rentra presque dans ses droits sous un nom supposé » (texte cité par Bernard Magne, *La Crise de la littérature française sous Louis XIV: humanisme et nationalisme*, *op. cit.*, p. 157).

réécits de conjuration ont tendance à être centrés sur des personnages mineurs de l'histoire, mais ils les utilisent davantage comme des « fonctions » du récit qu'ils ne les présentent comme des acteurs historiques. Il est certain que les auteurs du corpus trouvaient avantage à recourir à des personnages secondaires, attestés chez les historiens, certes, mais laissés dans l'ombre. De la sorte, ils permettaient d'accréditer la « vérité » du récit, tout en formant la base d'un travail d'affabulation. On peut penser qu'il en est ainsi, par exemple, de Jaffier, de Renaud et de Jacques-Pierre, que Saint-Réal exploite à loisir dans le sens de la fiction, ce que les personnages plus fameux de Bedmar et même du duc d'Ossone, quoique déjà passé dans le domaine de la fiction, ne lui permettaient guère de faire⁵³⁶. Le Noble n'agit pas autrement en érigeant Épicaris, au statut de personnage principal, au point qu'elle éclipse Pison et Sénèque. On sait que cette dernière n'occupe que quelques paragraphes chez Tacite. Épicaris est un personnage mineur, une courtisane, présentée sous un jour défavorable : « rien d'honnête jusqu'alors n'avait occupé sa pensée »⁵³⁷. Du reste, elle « était entrée dans le secret sans qu'on ait su comment »⁵³⁸, et ses fonctions, son extraction, son sexe même, semble en faire un personnage anecdotique. Ce qui la sauve, chez Tacite, c'est la constance avec laquelle elle souffre la torture sans rien révéler du complot :

exemple plus admirable dans une affranchie, dans une femme, qui, soumise à une si redoutable épreuve, protégeait de sa fidélité des étrangers et presque des inconnus, tandis que des personnes de naissance libre, des hommes, des chevaliers romains et des sénateurs, sans avoir subi la torture, trahissaient ce qu'ils avaient de plus cher⁵³⁹.

C'est donc parce qu'Épicaris constitue un *exemplum* dans les *Annales* que Le Noble a pu l'extraire et lui donner l'envergure qui est la sienne dans *Épicaris* : donnant son titre à l'ouvrage, Épicaris est, comme nous l'avons vu, « l'âme de cette conspiration, & celle qui donoit le plus grand mouvement à ses ressorts »⁵⁴⁰. Son portrait suit immédiatement celui de Néron dans la première partie du texte, et elle est présentée, au mépris de la vérité historique, comme une rivale de Poppée, une femme dont la beauté fait une telle impression sur l'empereur que ce dernier pourra hésiter à la livrer à la torture à la fin du texte. Personnage mineur de l'intrigue politique, Épicaris devient donc le centre du récit notamment grâce à son investissement du côté de l'intrigue sentimentale. De même que la courtisane grecque chez Saint-Réal, de même que la duchesse de Bragance chez Vertot⁵⁴¹, Épicaris

⁵³⁶ Ce dernier, comme on sait, avait fait l'objet d'une comédie de Jean Mairet : *Les Galanteries du duc d'Ossone, vice-roy de Naples, comédie de Mairet*, Paris, P. Rocolet, 1636, x-128 p.

⁵³⁷ Tacite, *Annales*, *op. cit.*, p. 443.

⁵³⁸ *Loc. cit.*

⁵³⁹ *Ibid.*, p. 447.

⁵⁴⁰ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 177.

⁵⁴¹ On comparera le portrait d'Épicaris avec celui de la duchesse de Bragance : « Elle étoit née avec une forte inclination pour tout ce qui paroissoit grand, & cette inclination étoit peu-à-peu devenue une passion demesurée pour la gloire & pour l'élévation » (Vertot, *Histoire de la conjuration de Portugal*, *op. cit.*, p. 104).

apparaît donc comme le type même de la femme forte, personnage topique dans l'imaginaire romanesque du temps⁵⁴². C'est sans doute sa disponibilité au typique, favorisé par l'*exemplum* de Tacite, qui a attiré l'attention de Le Noble, lequel élabore sans difficulté un portrait allant dans ce sens : « la nature luy avoit doné un cœur de Reyne, un esprit d'une vivacité, d'une pénétration & d'une prudence admirables, une générosité digne du Thrône, une fermeté d'ame à l'épreuve de tout »⁵⁴³.

Aussi est-ce le caractère topique et typique qui préside bien souvent à la présentation des personnages, non seulement chez Le Noble, mais chez Saint-Réal, Retz, ou encore les textes anonymes de *La Conjuración de Barcelone* ou *La Conjuración de Naples*. En effet, on retrouve un peu partout le personnel romanesque le plus traditionnel : héros généreux, femmes galantes, épouses explorées, rivaux et jaloux, dupes, entremetteuses, aventuriers de tous crins. Nous laisserons de côté, pour l'instant, le type des généreux, si important pour les récits de conjuration qu'il relève, nous semble-t-il, de l'esthétique du corpus et sera étudié dans le chapitre quatre. Revenons sur des données typiques plus immédiatement liées au roman et à la nouvelle. Les personnages de l'épouse fidèle en butte à l'ambition démesurée d'un mari conspirateur et celui de l'aventurier interlope, ruiné et sans scrupule sont sans doute les deux éléments qui permettent d'établir le plus de liens entre les textes. La femme d'un héros brave ou imprudent, appelée à intervenir à un moment crucial du récit afin de tempérer son ardeur, constitue en effet un élément topique dans les nouvelles historiques. On pourra comparer sur ce point l'intervention de la femme de Fiesque et celle de la femme de Caius Gracchus, certes personnages attestés chez les historiens consultés par les auteurs, mais pourtant soumis ici à un traitement particulier destiné à renforcer l'aspect dramatique des événements à grand renfort de pathétique. Dans *L'Histoire de la conjuration des Gracques*, Licina, femme de Caius, prend la parole après Cornélie, mère des Gracques et après l'intervention *in absentia* de leur père à travers l'adresse de Caius à la statue de ce dernier. Son entrée en scène marque donc le point culminant d'une gradation destinée à faire toucher le lecteur en le faisant compatir au destin de Tibérius et trembler pour l'avenir de Caius. Ce dernier, pourtant, ne veut pas écouter les conseils de sa femme qui le presse de renoncer à aller au Capitole :

Caius, au contraire, sortit en robe longue, & sans armes, pour ne rien changer à sa coùtume, & ne pas paroître avoir part aux fureurs de la Sédition. Il s'échappa des mains de sa Femme Licina, qui voulut en vain l'arrêter ; & qui, revenue d'un évanouissement que sa fuite lui causa, *Il part*, dit-elle, *pour une Guerre où il périra infailliblement, sans que je puisse espérer la ressource de me consoler de sa perte par la Gloire qu'il y aura acquise*⁵⁴⁴.

⁵⁴² On verra notamment de Pierre Le Moyne, *La Galerie des femmes fortes*, Paris, A. de Sommerville, 1647.

⁵⁴³ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 9-10.

⁵⁴⁴ An., *La Conjuración des Gracques*, *op. cit.*, p. 219.

La femme de Caius permet donc de présenter une espèce de miroir au lecteur, qui devrait ressentir des émotions similaires de terreur et de pitié. Similairement, la femme de Fiesque apparaît alors que ce dernier a « passé le Rubicon », dans une pathétique scène d'adieux. Au moment où il s'apprête à se lancer dans l'action, Fiesque « s'en alla dans l'appartement de sa femme, qu'il trouva dans les pleurs, prévoyant bien que ces grands préparatifs qui se faisaient dans sa maison ne pouvaient être destinés par son mari qu'à quelque action dangereuse ». Elle-même cherche à jouer sur l'émotion pour fléchir son mari et le détourner d'une action si dangereuse et qui peut être fatale : « elle fit tous les efforts imaginables pour le détourner de cette action et se servit de tout le pouvoir que lui donnait sur son esprit la tendresse qu'il avait pour elle; mais ni ses larmes ni ses prières ne purent ébranler sa résolution »⁵⁴⁵. Évanouissements, larmes, supplications font ainsi partie des éléments attendus d'une scène d'adieu ; et le traitement de ces scènes dans les récits de conjuration est tout à fait similaire avec ce qu'on rencontre dans les nouvelles historiques.

Autre élément du personnel romanesque, l'aventurier est une figure marquante des textes du corpus. Ce type de personnage a sans doute une histoire un peu à part, puisqu'on le trouvera moins fréquemment dans les grands cycles des romans héroïques du milieu du siècle, mais qu'il réapparaît, après une éclipse, dans la nouvelle historique en drainant un imaginaire qui remonte au début du siècle sous l'influence du roman picaresque. Hors à côté du héros noble et révolté qui fait souvent le centre des textes gravitent toutes sortes d'aventuriers, chaque fois différents certes, mais dont on peut reconnaître quelques traits communs : il s'agit surtout du contraste entre une naissance basse et un courage élevé, fondé sur la ruse plus que sur la force, une grande détermination jointe à un mépris pour la vie dans l'esprit de quelqu'un qui n'a rien à perdre. On peut comparer sur ce point, le bras droit de Bragance, Pinto Ribeiro, « homme actif, vigilant, consommé dans les affaires, & qui avoit une passion violente pour l'élévation du duc »⁵⁴⁶ au conseiller de Fiesque, Verrina, « homme d'un esprit vaste, impétueux, porté aux grandes choses, ennemi passionné du gouvernement présent, presque ruiné par ses grandes dépenses, attaché fortement, et par intérêt, et par inclination, à Jean-Louis »⁵⁴⁷. Il y a dans ce type d'aventurier une sorte d'énergie du désespoir, jointe à l'intérêt matériel et parfois à un désir d'acquiescer de la gloire par n'importe quel moyen, le tout couronné par une certaine excentricité. Ainsi, l'on trouve dans *L'Histoire de la conjuration de Naples*, un jeune napolitain ruiné et un peu illuminé qui va prêcher la révolte dans les marchés, en faisant miroiter le

⁵⁴⁵ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 204.

⁵⁴⁶ Vertot, *La conjuration de Portugal*, op. cit., p. 69-70.

⁵⁴⁷ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 187. On comparera également les motivations de Pinto, qui semble aussi intéressé que Verrina : en effet, il « se flattoit d'avoir un jour beaucoup de part au ministère, s'il pouvoit venir à bout de faire régner » le duc de Bragance (Vertot, *La Conjuration de Portugal*, op. cit., p. 69-70).

pillage au simple peuple : « dans le même tems, Janvier Pansuto, jeune homme qui sçavoit assez les belles lettres, avoit jusques là, employé inutilement sa Rhetorique, en haranguant d'abord les Pêcheurs, & ensuite le petit Peuple, dans le Marché de Sainte Marie du Carmel, où il étoit allé pour les faire déclarer »⁵⁴⁸. De même, le texte de Saint-Réal grouille de personnages de ce genre qui semblent des originaux ; exemplaire en ce sens est Renautl, ruiné, mais ambitieux, et ce, plus par désir de la gloire que de l'argent : « Quoi que cet homme fût extrêmement pauvre il estimoit plus la vertu que les richesses, mais il aimoit plus la gloire que la vertu, & faute de voyes innocentes pour parvenir à cette gloire, il n'en est point de si criminelles qu'il ne fût capable de prendre »⁵⁴⁹.

On peut considérer, en un sens, le personnage de l'entremetteur comme la version féminine de l'aventurier ; il s'agit néanmoins d'un personnage intemporel et tout à fait topique dans les romans ou nouvelles historiques. Le Noble est celui qui laisse plus de place à ce personnage, à travers la « nourrice » de Camille, personnage entièrement inventé, et qu'il nomme La Monna. Certes, cette « nourrice », parfois aussi décrite comme la gouvernante, pourrait sembler plus proche de l'idée de confidente, si son rôle était davantage passif. Ici, au contraire, elle pousse Camille à agir plus qu'elle n'en révèle l'âme à la manière d'un miroir. Enfin, si l'on peut dire qu'elle participe des deux topiques, il semble que sa conduite retorse emprunte bien plus à l'image négative de l'entremetteuse qu'à celle positive de la nourrice. Ainsi, cette dernière pourrait être comparée avec le rôle tenu par la courtisane grecque chez Saint-Réal, bien que dépeinte plus brièvement. Quoi qu'il en soit, elle joue un rôle pivot dans *La Conjuración des Pazzi*, en favorisant à la fois l'union secrète entre Julien de Médicis et Camille et la rivalité entre Julien et Francisque Pazzi, qui va mener directement au projet de la conjuration. Certes, La Monna paraît d'abord être un personnage compatissant, présent pour éveiller Camille à la conscience de la passion qui l'habite. Ayant reconnu son trouble à l'occasion du bal, elle lui confie : « vous êtes dans les premières agitations d'une violente passion qui ne fait que presque de naître »⁵⁵⁰. Mais La Monna quitte bientôt son rôle sympathique, pour jouer avec la passion de Camille pour Julien. Sans rien lui témoigner de ses intentions, celle-ci, par une série de « politiques mystérieuses »⁵⁵¹, impénétrables pour la jeune fille, instaure une rivalité entre Julien et Francisque, de manière à attirer le meilleur parti possible, et le plus sérieux. C'est ainsi que La Monna fait un compte rendu controuvé à Camille au sortir d'un premier rendez-vous avec Julien : « elle luy dit que les veuës de cet amant n'estant pas droites, elle devoit arracher entièrement de son cœur toute l'inclination qu'elle auroit pu concevoir pour son

⁵⁴⁸ An., *La Conjuración de Naples*, op. cit., p. 105-106.

⁵⁴⁹ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 70.

⁵⁵⁰ Le Noble, *La Conjuración des Pazzi*, op. cit., p. 36.

⁵⁵¹ *Ibid.*, p. 81.

mérite, & que son intérêt & la fortune demandoient qu'elle se déterminât en faveur de Francisque »⁵⁵². Ainsi, tout en attristant Camille, La Monna ne tarde pas à enflammer l'esprit des deux rivaux, eux aussi décrits selon la psychologie typique attendue dans les romans.

Premier moteur de la jalousie, La Monna est donc présentée comme dissimulée et machiavélique : « la gouvernante, écrit Le Noble, [...] par l'émotion qu'elle avoit reconuë dans l'esprit de Julien à la découverte de son Rival, voyoit que sa ruse prenoit le chemin du succez qu'elle proposoit »⁵⁵³. À l'autre extrémité, Francisque Pazzi est lui-même rendu jaloux, puisqu'on lui révèle qu'il a un rival au cours d'un entretien finalement accordé. Dès lors, les deux rivaux se livrent à une joute oratoire, par billets interposés, ou lors d'entretiens accordés au compte-goutte. Chacun, suspicieux et susceptible, comme on peut l'attendre, cherche à décrier l'adversaire : « Que vous offre le jeune Médicis ?, dit ainsi Francisque, sinon un amour indigne de vostre sang et de vostre vertu ? »⁵⁵⁴. De fait, la « fourbe »⁵⁵⁵ de La Monna a permis de faire ressortir ces autres personnages types que sont les rivaux en amour et le jaloux. Ces derniers, comme on le voit, sont décrits avec toutes les caractéristiques et les effets rhétoriques attendus. Francisque, tout particulièrement, ne regarde plus Julien que « comme un Rival d'amour & de fortune contre lequel toutes sortes de raison devoient armer sa haine »⁵⁵⁶. Enfin, comme dans les nouvelles historiques, la jalousie réciproque des rivaux constitue le secret ressort de leurs actions politiques. Ainsi, tandis que Le Noble avance dans la chronique historique des faits, il ne manque pas une occasion de rappeler l'explication psychologique renvoyant au caractère typique des personnages. Voici, par exemple, le discours tenu sur Julien de Médicis :

Le dépit jaloux se mit aussi de la partie, & lorsqu'il réfléchissoit que ce thrésor de mérite & de vertu, cet objet de sa tendresse, cette fille dont il estoit aymé pouvoit être en un instant la conquête d'un Rival, il se sentoit prest de consentir à tout ce qui pouvoit assurer à son amour la possession d'une maîtresse si acomplie⁵⁵⁷.

On voit qu'amour et politique se mêlent inextricablement dans les raisons alléguées pour expliquer la conduite de Julien qui, désobéissant à son frère, fomenta l'enlèvement de Camille, en partie par rivalité politique, en partie parce que c'est bien ce que l'on attend d'un amant passionné craignant son rival.

On retrouve donc dans les récits de conjuration, et tout particulièrement chez Le Noble, une grande partie du personnel romanesque attendu par tout lecteur de nouvelle historique. Ces

⁵⁵² *Ibid.*, p. 73.

⁵⁵³ *Ibid.*, p. 92.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, p. 98.

⁵⁵⁵ *Ibid.*, p. 122.

⁵⁵⁶ *Loc. cit.*

personnages sont eux-mêmes agis par une psychologie conventionnelle mise à profit pour expliquer l'histoire, ce qui constitue un principe essentiel de l'esthétique de la nouvelle historique. Cette galerie de personnages typiques s'appuie bien entendu sur une métamorphose des acteurs historiques qui, en quelque sorte, prêtent leur nom à des fonctions déjà constituées : la nourrice rouée, l'aventurier rusé, le jaloux belliqueux. Pourtant, bien des critiques ont montré que cette fictionnalisation des personnages historiques finissait par fonctionner en circuit fermé, dont les effets accréditent l'idée qu'il s'agit d'histoire véritable, ou plutôt neutralisent la distinction entre histoire et fiction. Non seulement, en effet, comme l'a remarqué Françoise Gevrey⁵⁵⁸, par la récurrence d'un éventail onomastique puisé dans l'histoire, les nouvelles historiques tissent un univers de fiction qui happe d'emblée les acteurs historiques et les déréalise – et l'on peut penser que cela pouvait être le cas pour Wallenstein, le duc d'Ossone, Bedmar, Philippe IV ou Olivarès que l'on retrouve dans d'autres textes de l'époque. Lorsqu'ils apparaissent au lecteur, ils sont déjà, en quelque sorte, des personnages de fiction. Plus encore, il convient de souligner que, comme pour le terme *histoire*, le mot *personnage* recouvre une certaine ambivalence au XVII^e siècle. La conception aristocratique de l'histoire, une histoire faite par les grands hommes, porte en effet le personnage historique ou fictif au devant de la scène ; de cette façon, comme le montre Jean Molino dans son article sur la naissance du roman historique, il semble que le conquérant, le général vainqueur, l'aventurier ambitieux ou le conjurateur soient les héros tout désignés de la fiction aussi bien que de l'histoire :

Le mouvement naissant des initiatives individuelles, le roman historique choisit de suivre le développement de ces initiatives individuelles qui mettent en péril l'ordre du monde : le héros du roman, c'est l'homme qui – selon les mots de Cicéron – « *rebus novis studet* »⁵⁵⁹.

Parmi la galerie de personnages cités, le conspirateur est donc déjà constitué, aux yeux des contemporains, comme un personnage type à la fois de l'histoire et de la fiction. L'existence d'une grille de lecteur qui précède le travail de mise en forme par l'historien ou le romancier favorise donc cette typification des personnages. En outre, on peut dire que, de même que ces personnages types circulent entre les nouvelles historiques, créant un univers cohérent et familier, de même, les auteurs du corpus ont semblé adopter le principe du « petit nombre d'acteurs » décrit par Du Plaisir. De la sorte, la clôture de l'univers historique se retrouvait à la fois dans les volumes d'histoire et dans les romans de l'époque. En outre, tout en s'opposant aux grands romans de la première moitié du

⁵⁵⁷ *Ibid.*, p. 104.

⁵⁵⁸ Françoise Gevrey rappelle en effet que : « cette onomastique des Grands offre l'originalité de constituer une gamme de noms qui, par un jeu d'intertextualité, reparaissent d'une nouvelle à l'autre » (*L'Illusion et ses procédés. De La Princesse de Clèves aux Illustres françaises*, Paris, José Corti, 1988, p. 44).

⁵⁵⁹ Jean Molino, « Qu'est-ce que le roman historique ? », art. cit., p. 209.

siècle⁵⁶⁰, cette restriction du personnel historique favorisait la concentration de l'intrigue et « l'union des matières », comme le dit encore Du Plaisir⁵⁶¹

En effet, le recours au personnel historique le plus classique, dans les récits de conjuration, a partie liée avec l'utilisation des topiques événementielles qui forment le fond des nouvelles historiques. Si la série de personnages évoqués plus haut permet d'unir les matières, c'est qu'ils s'inscrivent en effet dans une trame où sont noués une série d'éléments conventionnels. Parmi ceux-ci, on notera la prévalence d'une intrigue sentimentale nichée au cœur de l'intrigue historique, assortie d'éléments topiques concernant le portrait galants des acteurs, les lieux attendus de l'intrigue (fêtes, bals et tournois) et les étapes du récits (billets et rendez-vous secrets, songes et présages). Comme on le voit, la présence accentuée de ces éléments ne concerne guère que les textes de *Le Noble* et se retrouve à un moindre degré dans *La Conjuration de Barcelone*, voire dans *La Conjuration des Gracques*. Pourtant, la combinatoire de ces *topoi* narratifs mène ultimement à une structuration du récit marquée par la concentration de l'intrigue, les parallélismes et la disposition symbolique des événements, dont la présence est repérable dans tous les textes du corpus.

Commençons par rappeler ici l'évidence avec laquelle s'impose l'intrigue sentimentale dans certains textes, et la manière dont elle semble inévitablement assortie au roman ou à la nouvelle historique. On a déjà souligné à quel point l'intrigue de cœur transforme le récit de la conjuration des Pazzi chez *Le Noble* ; de fait, au début du XVIII^e siècle, Lenglet-Dufresnoy, qui réfléchissait sur l'écriture de l'histoire, montre que la part historique du texte est dénaturée par l'importance de l'amour qui fait basculer le récit vers la fiction : « ce petit Ouvrage qui est la relation d'un événement tragique arrivé en 1478 est vrai dans le fond ; mais on l'a orné de circonstances amoureuses, sans lesquelles un Roman n'a pas la hardiesse de se présenter dans le monde »⁵⁶². Caractère essentiel de la nouvelle historique, l'intrigue sentimentale est également soulignée dans *Épicaris*, au point qu'elle permet de donner une cohérence au texte, non seulement en reliant les deux parties, mais en recentrant l'attention sur le personnage d'Épicaris. Pour assurer la concentration de l'intrigue, en effet, *Le Noble* invente l'idée qu'Épicaris est une amante déçue et trompée : malgré toute sa noblesse de cœur, celle-ci s'est en effet laissée séduire par Néron, et « le

⁵⁶⁰ Du Plaisir insiste sur les raisons qui font haïr les anciens romans, montrant comment tous les défauts découlent de leur trop grande étendue : « leur longueur prodigieuse, ce mélange de tant d'histoires diverses, leur grand nombre d'acteurs [...], l'embarras de leur construction, leur peu de vraisemblance, l'excès de leur caractère, sont des choses qui paraissent assez d'elles-mêmes » ; le remède à ce mal consiste également à restreindre l'ampleur de l'ouvrage : « on ne prend ordinairement pour matière des romans qu'un seul événement principal » (Du Plaisir, *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le style*, op. cit., p. 45).

⁵⁶¹ « Le petit nombre d'acteurs » dans une nouvelle, selon Du Plaisir, a plusieurs avantages : « D'un côté, l'union des matières en est plus suivie ; de l'autre l'imagination n'est point sans cesse occupée à reconnaître les personnes dont on parle, et enfin, chacun y est mieux caractérisé » (*Loc. cit.*).

plaisir de posséder le maître du monde avoit trop enraciné dans son cœur l'amour qu'elle avoit conçu pour lui, & elle ne put cesser de l'aimer tout vicieux qu'il étoit »⁵⁶³. L'ascendant, tout à fait historique, que Poppée prend peu à peu sur Néron, au détriment d'Agrippine est mis à profit dans le texte de *Le Noble* pour illustrer la manière dont l'empereur s'est jouée d'Épicaris, suscitant alors un désir de vengeance. La tiédeur de Néron au moment où celui-ci s'éprend de Poppée éveille les soupçons d'Épicaris, mais ils ne sont confirmés que plus tard, lorsque l'empereur révoque Octavie. C'est que Néron, homme lubrique et emporté, ne peut se résoudre à congédier Épicaris dès qu'il est mis face à « sa beauté présente ». Aussi se propose-t-il « de les amuser toutes deux »⁵⁶⁴ et « la méchanceté de son ame trouva du plaisir dans les fausses paroles »⁵⁶⁵ dont il trompe Épicaris. La cruauté de l'empereur atteint son comble lorsqu'il livre Épicaris aux désirs de Tigelin. Le ressentiment de celle-ci n'en sera que plus fort et sa résolution d'abattre le tyran plus inébranlable. On trouve également, dans *La Conjuration de la baronne d'Alby sur la ville de Barcelone*, une mise en relief étonnante de la passion. L'amour est là encore placé à la source de l'action politique, mais dans un sens différent que chez *Le Noble*. Ce n'est pas le dépit amoureux qui motive les conspirateurs, mais plutôt la passion qui sert d'appât, selon la stratégie retorse de la baronne d'Albi. Cette dernière est en effet présentée comme « voluptueuse & illustre non seulement par les charmes de la lubricité ; mais encore capable de mépriser la retenue & la regularité de celles, qu'on appelle honnestes femmes »⁵⁶⁶. De fait, elle ne va pas hésiter à mettre ses charmes au service de ses ambitions politiques pour renverser la tutelle française en Catalogne. Pour ce faire, elle décide d'abord d'engager dans sa cause Onoffre Aquilles. Elle sait que ce dernier languit pour elle malgré sa froideur, et décide de se montrer plus aimable envers lui.

Elle qui ne songeoit, qu'à le gagner tout à fait, prevint ses civilités à la premiere rencontre & attira bien-tost son attachement. Cette premiere douceur lui fut infiniment sensible, il parle d'amour elle l'escoute, il lui fait de grandes protestations, elle les reçoit, il devient le plus passionné homme du monde & elle paroist fort touchée. Un jour il se resolut de ne languir pas davantage & avec des transports ordinaires aux Amants, il demande à jöiür, la Baronne, qui ne desiroit autre chose, que de le voir reduit en cet Estat-la ; Respondit, qu'elle estoit preste de contenter sa passion ; mais que ce seroit à certaines conditions justes toutefois, & même honorables pour lui, il promit toutes choses⁵⁶⁷.

La passion est donc un piège qui se referme sur Aquilles. À travers ce récit des manœuvres retorses de la baronne d'Albi, il apparaît clairement que l'intrigue sentimentale n'a pas le même statut ici que dans les deux textes de *Le Noble*. En effet, toute trace de galanterie est effacée au profit du

⁵⁶² Texte cité par Philippe Hourcade, *Entre Pic et Rétif, Eustache Le Noble, op. cit.*, p. 264.

⁵⁶³ *Le Noble, Épicaris, op. cit.*, p. 13.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, p. 27.

⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 36.

⁵⁶⁶ An., *La Conjuration de Barcelone, op. cit.*, p. 58.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, p. 60-62.

machiavélisme politique. C'est ce que confirme le tour ironique de l'engagement d'Aquilles dans la conjuration, le récit étant centré sur la jouissance désirée, promise et finalement obtenue :

Il voulut croire, & il se persuada (pour plaire à cette femme) qu'il pouvoit entrer avec honneur en de nouveaux interests, & pour dire tout, en peu de mots, il jouït & devint perfide, il confirma plusieurs fois sa perfidie par serments, par ses entretiens avec cette femme & par toute la complaisance, qu'il s'efforçoit de lui tesmoigner au peril de ses biens, de son honneur, & de sa propre vie. Apres cela, il ne fut plus question, que de servir utilement dans le parti⁵⁶⁸.

En plaçant ainsi la passion et la jouissance physique au principe de l'engagement politique, on peut dire que ce texte anonyme joue en quelque sorte avec les codes de la nouvelle historique tels que les comprend par exemple *Le Noble*. La passion n'en reste pas moins au cœur de l'intrigue, même si elle est traitée avec une distanciation ironique et pour dépeindre sous un jour fort négatif le couple de conjurés, parfaitement anti-galants, et ce d'autant plus que la baronne, avec le soutien pervers d'Aquilles, usera du même stratagème pour engager une autre personne dans la conjuration⁵⁶⁹.

Une fois établie cette importance de l'intrigue de cœur dans les textes du corpus qui se rapprochent le plus de l'esthétique de la nouvelle historique, il convient d'en dérouler les conséquences manifestes par la réutilisation d'un matériel topique lié à la présentation des personnages, aux lieux et aux étapes de l'intrigue. Morceaux de bravoure attendus, les portraits galants des protagonistes de l'intrigue de cœur ne manquent pas, conformément au souhait de Du Plaisir de « caractériser fortement et d'une manière sensible les personnes de qui on parle »⁵⁷⁰. Ils suivent une structure classique, allant du physique au moral, de « l'effiction » à « l'éthopée »⁵⁷¹, et leur aspect romanesque se mesure à une profusion d'épithètes hyperboliques, dont le résultat est souvent un brouillage de la caractérisation due à la concomitance des contraires et à l'exagération. Prenons une nouvelle fois pour exemple *La Conjuration des Pazzi*. Celle-ci commence par une série de portraits visant à présenter les différents protagonistes. Viennent d'abord les portraits jumeaux des Médicis, puis celui des Pazzi, avec une insistance particulière sur Francisque. Le portrait de Camille est toutefois donné en dernier, dans un demi-suspens qui permet une mise en relief. Chose remarquable chez *Le Noble*, la condamnation de Francisque en tant que conjuré apparaît ténue, sinon inexistante, dans le portrait initial. Ce dernier est plutôt rédigé d'une manière conforme à

⁵⁶⁸ *Ibid.*, p. 63-64.

⁵⁶⁹ Pour engager Chabot, en effet, plusieurs moyens sont utilisés : « le premier despendoit de la Baronne d'Alby, qui estoit disposee à lui donner de l'amour, à quoi Onoffre Aquilles ne s'opposa point, soit qu'il ne creut pas, qu'il y deubt y avoir de Conclusion, soit que son amour s'estant rallenti par la jouïssance, il ne chercha plus que la douceur d'un plaisir commode, & n'eut point d'agreement avec elle si considerable, que la liaison de leurs communs interests » (*Ibid.*, p. 75-76).

⁵⁷⁰ Du Plaisir, *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le style*, op. cit., p. 51 et sv.

⁵⁷¹ Pour la forme du portrait dans les nouvelles classiques, voir Françoise Gevrey, *L'Illusion et ses procédés. De La Princesse de Clèves aux Illustres françaises*, Paris, José Corti, 1988, p. 87 et sv., ainsi que Jacqueline Plantié, *La Mode du portrait littéraire en France (1641-1681)*, Paris, Champion, 1994.

l'héroïsation qu'on atteint d'un portrait galant. Tout au plus souligne-t-il le caractère vindicatif de Francisque et sa grande témérité : il s'agit en effet d'un « homme d'esprit, bien-fait de sa personne, vif & agréable dans la conversation, impatient sur l'ofence, hardi jusqu'à la témérité ; capable de tout oser, & qui ne manquoit pas de jugement pour conduire les plus grandes entreprises ; & avec toutes ces qualitez il avoit un cœur fort tendre à l'amour »⁵⁷². C'est surtout ce dernier élément, la disposition à l'amour, qui indique la topique dans laquelle s'insère le portrait des protagonistes. Quelques pages plus haut, Le Noble avait en effet procédé à une description similaire au sujet de Julien de Médicis, posant les jalons de la rivalité amoureuse qui va ensuite constituer le fond de l'intrigue :

Laurens n'avoit pas vingt ans lorsque son pere mourut, & Julien étoit de deux ans plus jeune ; ils étoient non seulement l'un & l'autre tres-bien faits, mais extrêmement adroits dans tous les exercices qui peuvent rendre les Princes acomplis, leur esprit étoit d'une vaste étenduë, & les soins qu'on avoit employé à les instruire leur avoit doné une capacité peu comune à des personnes d'un caractere si éminent. Mais ce qui les rendoit encore plus recomandables, c'est qu'ils possédoient tous deux au plus haut degré la libéralité & la magnificence, qui étoient les deux vertus particulieres de leur maison. Pour ce qui est de leur génie le caractere en étoit diférent, puisque Laurens étoit plus vif, plus ambitieux, & plus hardi dans ses entreprises, & Julien plus doux, plus moderé, & plus sensible aux plaisirs de l'amour⁵⁷³.

On peut donc dire que ces portraits croisés paradoxalement décrivent peu ; ils avancent une caractérisation floue et topique en ce qui concerne la beauté physique et l'intelligence des héros, à quoi s'ajoutent des éléments qui font partie du mythe médicéen ; leur fonction est surtout de disposer à l'intrigue sentimentale, en montrant que Julien et Francisque ont tous deux un cœur fort tendre. Lorsqu'apparaît Camille, les ficelles de l'intrigue sont ainsi aisément nouées :

Camille étoit d'une beauté ébloüissante, blonde, & tres-bien faite, elle n'avoit que dix-huit ans, & son esprit estoit fin, mêlant beaucoup d'enjoûment à une grande douceur, mais elle avoit une ambition démesurée [...]. Ainsi prête à toujours agir par le principe intéressé de son établissement, elle avoit resolu de se faire un point fixe de défendre son cœur contre l'amour, & de se servir des aparances de cette passion autant qu'elles pouroient contribuer au but qu'elle se proposoit⁵⁷⁴.

Camille, dont l'apparence est à peine décrite plus précisément, va s'offrir comme objet de rivalité aux deux autres protagonistes, et ce, d'autant plus qu'elle semble s'être fortifiée contre la passion. Le portrait ouvre ainsi un deuxième aspect de l'intrigue sentimentale ici qui consiste dans l'éveil de Camille à l'amour véritable. Les étapes de ce voyage initiatique constituent les scansions du récit.

Mais avant d'en venir à ces dernières, il convient, après les portraits, de s'attacher au décor de l'intrigue sentimentale, lui aussi inspiré par la topique des nouvelles du temps. Encore une fois, Le Noble rivalise d'ingéniosité en ce sens. Ainsi la scène de première rencontre entre Francisque,

⁵⁷² Le Noble, *La Conjuraton des Pazzi*, op. cit., p. 11.

⁵⁷³ *Ibid.*, p. 9.

⁵⁷⁴ *Ibid.*, p. 25.

Julien et Camille se situe lors d'un tournoi aux allures chevaleresques donné à l'occasion du baptême du fils de Laurent de Médicis :

Clarice des Ursins, femme de Laurens, & qu'on apeloit publiquement la Princesse, y parut vêtue en Junon pour y distribuer le prix, & sa présence ayant fait doner à tout le beaux séxe de Florence la liberté d'y assister, les galeries qui environoient la place où se devoient faire les Courses & les Combats, étoient remplies de tout ce que la Toscane avoit de plus belles femmes & de plus aimables filles⁵⁷⁵.

De son côté, Néron affectionne également la mascarade mythologique, comme dans cette fête aquatique, dont la description emprunte aux lieux communs de l'époque :

Les tables pour l'Empereur & ses Favoris furent dressées dans une galère magnifique toute brillante d'or & de peintures délicates, anchrée au milieu du lac, & entourée de barques remplies de toutes sortes de voix & d'instrumens, au son desquels les services furent apportez dans d'autres barques conduites par des Tritons & par des Dieux Marins⁵⁷⁶.

Enfin, *La Conjuraton des Pazzi* dévoile les lieux enchanteurs de quelques rocailles, où les entretiens des amants sont stratégiquement situés. Elles sont bien entendu le fait de l'imagination de Le Noble, mais celle-ci emprunte les chemins tracés du *locus amoenus* à sujet mythologique dont on trouve la trace aussi bien dans l'art des jardins que dans l'art du récit : ainsi le « Salon d'Orphée »⁵⁷⁷ succède à la « grotte de Piti » dont « la voute estoit toute de pierre ponce entrelasées avec le Tuf, & de grans lits de gazon, ne sembloient être nés dans les enfoncemens obscurs que pour inviter ceux qui s'y retireroient à s'abandoner au sommeil que provoquoit le gazouillement des eaux »⁵⁷⁸. Ce lieu idyllique protège en outre le sommeil de Camille, alors décrite comme une belle endormie destinée à piquer l'imagination du lecteur :

Elle estoit couchée sur le gazon, la tête sur une manière de coussin que Monna luy avoit fait de sa mante & de son voile pliez, la main gauche estoit apuyée sur son estomac, & son bras droit qui pendoit nonchalemment à côté du lit, donnoit par cette contrainte plus d'air à une gorge plus blanche que l'albâtre⁵⁷⁹.

Ces descriptions de lieux improbables dont Le Noble a le secret ressortissent très certainement à l'esthétique du roman ou de la nouvelle, mais n'est-il pas étonnant d'observer la description d'une grotte jusque sous la sobre plume de Sarasin ?

J'en décrirais volontiers le détail, les jardins embellis d'un grand nombre de statues, les fontaines, les grottes, les canaux abondants en poissons, dépense curieuse et délicate, les volières rares

⁵⁷⁵ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁷⁶ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 115-116.

⁵⁷⁷ Voici la description qu'en donne Le Noble : « C'estoit une espèce de grotte superbe placée dans le centre d'un petit bois, & dans laquelle par un artifice merveilleux l'eau & l'air forcez & mêlez ensemble métoient [...] en mouvement des figures d'animaux qui paroisoient s'assembler au son de la lyre de ce musicien » (*La Conjuraton des Pazzi*, *op. cit.*, p. 95).

⁵⁷⁸ *Ibid.*, p. 30.

⁵⁷⁹ *Ibid.*, p. 32.

pour leur étendue, plantées d'arbres couverts d'oiseaux de toutes sortes et enfermés de raies de fer, si l'histoire souffrait les digressions inutiles quoiqu'agréables⁵⁸⁰.

Certes, il ne s'agit pas chez Sarasin de décrire ici le cadre d'une idylle, bien que le poète normand s'en soit parfois montré friand ; cette petite digression descriptive, d'ailleurs toute entière conduite sur le mode de la prétérition, se rattache plutôt à l'art de la variété que réclame l'histoire accomplie ; sa présence permet néanmoins d'établir un lien subtil avec la nouvelle, que d'autres traits liés à la construction de l'intrigue viendront renforcer.

De fait, l'intrigue des récits de conjuration qui se rapprochent le plus de la nouvelle historique et galante réinvestit des éléments traditionnels liés au développement de la passion amoureuse. L'étape décisive est sans conteste la scène de rencontre, et *La Conjuración des Pazzi* offre un exemple parfait de l'esthétique galante à ce sujet. En effet, Camille se détache d'un monde qui paraît déjà en soi parfait et hyperbolique. Lors du tournoi déjà évoqué qui réunit « tout ce que la Toscane avoit de plus belles femmes & de plus aimables filles »⁵⁸¹, la loge de la femme de Laurent rassemble « l'élite des charmes » : ainsi « la superbe loge de la Princesse » semble être rien moins que « les Cieux ouvers ». C'est dans ce cadre hyperbolique qu'opère le charme de Camille :

Mais le cœur fit à l'égard de Julien & de Francisque une décision que les yeux & l'esprit auroient eu peine à faire ; tous deux entrèrent à cheval à la tête de leur quadrilles, & des deux bouts de la lices s'estant approcher au petit pas pour rendre à la princesse le respect qui luy estoit dû, ils jetèrent tout à la fois les yeux sur la belle & jeune Camille de la maison des Cafarels, & furent en même tems frapez des traits qui partirent des plus beaux yeux qu'ils eussent jamais veus⁵⁸².

La passion, qui passe ici par le regard, prend l'aspect d'un coup de foudre dont la simultanité pour les deux rivaux renforce le caractère extraordinaire. La passion se développe ensuite au rythme des rendez-vous secrets qui sont accordés à l'un et l'autre des jeunes gens par la « politique adréte » de La Monna⁵⁸³. Mais, comme il arrive dans les romans, le hasard fait parfois bien les choses, et procure des occasions aux amants de se déclarer malgré eux. C'est ainsi que Julien, rôdant autour du palais de Camille, l'aperçoit seule une nuit dans son jardin :

[il] ne s'y fut pas plutost glissé qu'à la clarté de la Lune, il vit une fille qui se promenoit sous un berceau : il ne s'imaginoit pas que ce fût Camille, mais voulant tout tenter & pour découvrir qui ce pouvoit bien estre, il se coula doucement dans l'ombre, mais dés qu'il fut vis à vis il reconu que c'estoit elle, & qu'elle estoit seule⁵⁸⁴.

« Quelle surprise agréable, mais quel trouble, & quelle agitation de cœur ! », commente le narrateur. Divine surprise qui sert la passion de Camille, dont le trouble parle pour elle, mais dont l'angoisse

⁵⁸⁰ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 266.

⁵⁸¹ Le Noble, *La Conjuración des Pazzi*, op. cit., p. 17.

⁵⁸² *Ibid.*, p. 19.

⁵⁸³ *Ibid.*, p. 27.

⁵⁸⁴ *Ibid.*, p. 52.

est compréhensible et palpable pour le lecteur empathique qui n'ignore pas que Camille « se trouvoit d'un costé presque sous les fenestres de la chambre de sa Tante qui pouvoit n'être point endormie, & de l'autre Monna estoit avec Francisque »⁵⁸⁵. Voici donc un exemple parmi d'autres de la manière dont Le Noble joue avec l'élément topique de la rencontre des amants pour accroître la portée dramatique de son texte.

Cette dernière repose également bien souvent sur l'insertion habile, dans la trame narrative, d'un autre élément attendu dans les nouvelles historiques et galantes : les billets. Ceux-ci interviennent souvent à des moments particulièrement dramatiques, soit qu'ils permettent de rassurer les protagonistes et le lecteur, soit au contraire qu'ils contribuent à accroître la tension du récit. De ce dernier cas participe les lettres qui atteignent un mauvais destinataire. Ainsi, Francisque qui cherchait à rencontrer Camille, la voyant endormie dans une grotte dont nous avons déjà cité la description, se saisit d'une lettre qu'elle a laissée échapper en s'endormant. Il s'agit d'un billet tendre, cacheté d'un petit amour et non signé, qui provoque immédiatement la jalousie de Francisque, même si ce dernier ignore encore, de même que le lecteur, que l'auteur du billet n'est autre que Julien. De la même manière, mais la galanterie en moins, *Épicaris* met en scène la cocasse circulation d'un billet de l'empereur destiné à Poppée (et sur les tablettes mêmes qui portaient la lettre d'Épicaris) : Néron le remet à Pythagore qui est censé le donner à Psyché, affranchie de Poppée. Pour ce faire, Pythagore, jeune eunuque, se déguise en fille et se rend de nuit chez Psyché, lorsqu'il est enlevé par Sylla, laissant alors tomber les tablettes qui sont trouvées par un affranchi de Pallas, grâce auquel la lettre de Néron parvient à Agrippine. Tandis que Sylla est condamné à mort par Néron angoissé, Agrippine fait rendre les tablettes à Othon pour l'avertir du crime de sa femme Poppée. Agrippine ironise sur la situation en refermant la lettre d'« un cachet sur lequel estoit gravée l'aventure de Mars et de Venus, surpris par le bon-homme Vulcain »⁵⁸⁶. De fait, la circulation de lettre compromettante est chose courante dans les nouvelles du temps, et peu importe le caractère invraisemblable du parcours accompli par les billets ; *Épicaris* pourrait sur ce point être comparé à *La Princesse de Clèves* ou au *Prince de Condé*. Mais il arrive aussi que la lettre ait simplement sa fonction galante originelle, et soit là comme une preuve de l'expression sincère et forte d'une passion de l'inclination de l'amant pour sa dame. On peut citer en ce sens la lettre adressée par Julien à Camille qu'il vient de faire enlever dans sa maison de campagne pour s'unir secrètement avec elle des liens du mariage :

Je serois injuste si je doutois de vostre amour après la confiance que avez euë à ma parole, mais vous ne le seriez pas moins si vous doutiez des sentimens de réconnoissance que j'en dois avoir : qu'y a-

⁵⁸⁵ *Ibid.*, p. 53.

⁵⁸⁶ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 46.

t-il que je ne doive faire pour une personne qui a tout fait pour moi ? Vous me verriez présentement à vos pié vous jurer une foy aussi sincère qu'éternelle, si le trop grand calme de mon frère qui cache sans doute quelque tempête ne métoit un frein à mon impatience, & ne me forçoit de rester icy pour nos intérêts communs. Je voleray vers vous si-tôt qu'il me sera possible. Comptez cependant sur la foy inviolable d'un homme qui ne sera jamais à d'autre qu'à vous, & qui borne tous ses desirs à vous voir élevée au rang que vous méritez, & à posséder de la maniere que vous le souhaitez. J. DE MEDICIS.

Fragment de discours galant inséré dans la narration, la lettre vaut par son style qui tâche d'imiter les recommandations poétiques du temps, notamment par le retour, malgré la présence sereine des symétries et des balancements du style périodique, de la fureur amoureuse, répandant ça et là une certaine négligence⁵⁸⁷.

Les présages constituent un autre élément topique des nouvelles classiques que nous retrouvons dans les récits de conjuration, et qui participent, comme les lettres, à la mise en tension du récit. Il s'agit d'une technique éprouvée du roman, souvent condamnée d'ailleurs par les théoriciens de l'histoire⁵⁸⁸. Ainsi, par exemple, les « songes épouvantables »⁵⁸⁹ qui terrassent Camille s'inscrivent bien dans une tradition romanesque :

Je viens de vous voir encore entre deux Tigres qui vous ont déchiré aux pieds des Autels, j'y ay veu couler vostre sang, & mes pleurs & mes cris bien loin d'amolir leur rage ne servoient qu'à les rendre plus impitoyables, le souvenir que j'y en ay m'efraye, & quoy que ce ne soit qu'une ombre qui s'est dissipée à mon réveil, mes douleurs & mes craintes ne peuvent cesser⁵⁹⁰.

La vertu des présages est évidemment d'ordre dramatique, puisqu'ils font attendre une catastrophe prochaine, à la fois redoutée et retardée par la narration du songe. Dans une optique similaire, on rencontre l'usage des présages dans *L'Histoire de la conjuration des Gracques*. Certes, l'auteur anonyme suit en l'occurrence le texte de Plutarque, mais on peut dire que l'insistance avec laquelle il rapporte les présages évoqués par l'historien grec indique qu'ils ne heurtaient pas sa compréhension de l'histoire et qu'ils devaient correspondre à son esthétique du récit. Il semble que les présages qui font trembler Tibérius, puis Caius, se répondent de part et d'autre du récit. Si Caius est poussé sur la scène politique par « certaines visions qu'on dit qu'il eut »⁵⁹¹, où son frère lui serait

⁵⁸⁷ On verra par exemple les *Sentiments sur les lettres* de Du Plaisir : « ce ne sont pas toujours, dit-il en effet, les serments les mieux exprimés, ni les raisonnements les plus suivis qui persuadent les personnes tendres. Au contraire, la marque qu'une passion n'est point sincère est d'être expliquée avec subtilité » ; plus encore, « le cœur aussi bien que l'esprit a son style, et si le style est moins juste, il n'est pas moins éloquent » ; enfin, « tous ces désordres sont des beautés, pourvu qu'ils soient exprimés naïvement » (Du Plaisir, *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le style*, op. cit., p. 28).

⁵⁸⁸ « Toutes les Profecies, dit par exemple Gomberville, me sont infiniment suspectes, aussi bien que les songes, les Phantosmes, & les presages : en tout cela il y glisse touiours, ou de l'impiété, ou du mensonge, ou de la moquerie » (*Discours des vertus et des vices de l'histoire et de la manière de la bien écrire*, op. cit., p. 129).

⁵⁸⁹ Le Noble, *La conjuration des Pazzi*, op. cit., p. 158.

⁵⁹⁰ *Ibid.*, p. 167.

⁵⁹¹ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 194.

apparu, le lecteur a tout à craindre pour l'avenir de Caius. En effet, Tibérius avait lui aussi connu des signes avant-coureurs de sa chute prochaine :

Les Poulets ne voulurent point manger de tout le matin : il se blessa rudement au pied, en sortant de sa porte ; & , comme il eut avancer quelques pas dans la rue, il vit deux corbeaux combattans l'un contre l'autre, l'un desquels fit cheoir justement à ses pieds un gros caillou qui auroit pû facilement l'assommer⁵⁹².

Le développement ternaire de ces présages, leur caractère symbolique et macabre jouent avec l'angoisse du lecteur pour porter à un degré supérieur l'aspect dramatique du texte.

De la sorte, si l'on met bout à bout la réutilisation de la topique des nouvelles galantes, l'intrigue de cœur, le personnel galant, les lieux et les temps de l'intrigue, on conclura que les récits de conjuration de *Le Noble* se rattachent très fortement au genre de la nouvelle, et que d'autres, comme *La Conjuration des Gracques* ou *La Conjuration de Barcelone*, empruntent des éléments significatifs à ce genre à la mode. Mais, de manière plus commune encore dans notre corpus, on observe une mise en forme du récit qui rappelle les préoccupations des auteurs de nouvelles classiques. Deux éléments nous paraissent significatifs ici : la concentration de l'intrigue et les parallélismes ménagés dans les textes. On peut dire en effet que l'effet de concentration est le propre de la nouvelle, opposée aux romans fleuves de la première moitié du XVII^e siècle. Il semble de fait que la forme des récits de conjuration subissent sur ce point la double influence de l'esthétique du « morceau d'histoire » et de la nouvelle historique. Le résultat est, pour reprendre les mots de Varillas, qu'il « n'y a point de genre d'écrire plus contraint, ni plus réservé »⁵⁹³. Nous avons observé précédemment que certains auteurs du corpus pouvaient s'éloigner de la « vérité » de l'histoire en péchant par omission ; ce procédé relève de la manipulation des sources, mais il s'explique aussi le plus souvent par la contrainte du récit bref, qui oblige à condenser l'intrigue et à ne retenir de l'histoire que le strict nécessaire. Non seulement les digressions sont systématiquement ôtées, mais les auteurs visent à une sorte d'épure événementielle, qui favorise le passage par le schéma déjà observé chez Salluste et toujours reproduit. La chose allait dans le sens d'une certaine économie de moyens prônée par le classicisme. Contentons-nous ici de deux exemples frappants : d'une part le travail d'épure effectué par Retz à partir du texte de Mascardi, d'autre part, la réduction de la présentation annalistique de Tacite en structure dynamique dans *La Conjuration des Pazzi*. Même si la monographie que Mascardi consacre à Fiesque obéit déjà à un principe de concentration, on peut dire que ce dernier est assez proche du principe de la biographie, saisissant son protagoniste depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort. En revanche, Retz s'est écarté de cette structure biographique en

⁵⁹² *Ibid.*, p. 178.

⁵⁹³ Varillas, *Discours en forme de préface sur les Anecdotes de Florence ou Histoire secrète de la maison de Médicis*, La Haye, A. Leers, 1685, p. 2.

opérant un certain nombre de coupes qui resserrent le texte autour de la conjuration et de sa justification politique. En ce sens, Retz résume le préambule de Mascardi consacré à l'ascension des Doria, omet les particularités de la vie de Fiesque avant sa révolte, résume d'une phrase les propositions françaises faites par l'entremise d'Augustin Trivulse. Retz reprend les discours sur le bien-fondé de la conjuration, mais résume les préparatifs, omet la transformation machiavélienne de l'attitude de Fiesque, surtout simplifie les conséquences de l'échec de Retz et la répression de la conjuration pour revenir encore sur la question des justifications. Cette rapide présentation des omissions de Retz permet de comprendre comment opère la concentration du récit : il s'agit d'abord pour Retz de décrire un événement dans son aspect factuel le plus sec, et peu de paragraphes suffisent en ce sens ; il s'agit ensuite de raisonner sur le bien-fondé et les moyens d'une conjuration en général et de là résultent les débats entre les conseillers et les conciliabules des factieux. De même, *Le Noble*, dans *Épicaris*, n'utilise réellement qu'une petite portion du quinzième livre des *Annales*, à savoir essentiellement le chapitre 48, qui constitue à peine quelques paragraphes. Il emprunte aux chapitres précédents quelques détails liés à l'incendie de Rome, tandis que le livre quatorze fournit grossièrement l'intrigue du mariage de Poppée et de la répudiation d'Octavie, avec la fin du règne d'Agrippine et le discrédit de Burrus et de Sénèque. Ainsi, non seulement, *Le Noble* a-t-il omis bien des circonstances qui mènent à la conjuration, mais il a aussi œuvré à donner plus de cohérence à son récit en faisant intervenir *Épicaris* dès le début et en la mettant en concurrence avec Poppée, en retardant le discrédit de Sénèque jusqu'au moment de la conjuration pour justifier son adhésion, en postposant l'incendie de Rome pour en faire un décor aux délibérations factieuses, enfin et surtout en justifiant la conjuration par les récents débordements de Néron en ce qui concerne Agrippine et Octavie, tandis que Tacite y voyait des événements éloignés dans le temps, et se refusait à conclure sur les motivations des conjurés. Chez Retz comme chez *Le Noble*, on peut dire que la concentration du récit repose sur une simplification des événements et surtout sur un effet de motivation, d'explication logique de la concaténation de chaque fait évoqué, qui tend à supprimer tout élément superflu.

Parallèlement à ce travail de concentration, où l'on peut voir les influences mêlées de l'historiographie à la Salluste et de la nouvelle historique, on observe un autre phénomène qui relève de la construction de l'intrigue telle qu'on la trouve dans la prose fictionnelle, à savoir la mise en valeur de parallélismes, satisfaisants pour l'esprit et pour l'esthétique, mais sans doute peu historiquement fondés. Certes, les récits de conjuration présentent de nombreuses symétries dictées

par l'histoire elle-même, tels que le projet d'assassinat parallèle des Médicis⁵⁹⁴ ou bien le destin des deux Gracques qui semble en tout point anaphorique. Cependant, la recherche d'effets d'itération attribuables au romancier plus qu'à l'historien est manifeste, par exemple, à travers les réactions symétriques du sénat romain dans les deux volets de *La Conjuration des Gracques*, ou encore dans la double intrigue de *La Conjuration des Espagnols*, récit dans lequel les factieux se partagent en deux groupes aux destins opposés : les aventuriers Jaffier, Jacques Pierre et Renaud d'un côté, de l'autre les grands d'Espagne Tolède, Ossone et Bedmar. De son côté, *Épicaris* fournit une illustration frappante de construction symétrique puisque le récit des *Annales* est redistribué de manière à former deux intrigues parallèles, la première engendrant la seconde, puisque le discrédit d'Épicaris entraîne sa vengeance conjuratoire. Philippe Hourcade a montré comment ces parallélismes permettent d'agencer le jeu des personnages par couples antithétiques, à peu près comme dans une tragédie⁵⁹⁵. À travers ces symétries savamment ménagées dans les textes comme dans les nouvelles contemporaines, les récits de conjuration pourraient donc satisfaire à l'esprit de géométrie réclamé par Fontenelle : « un géomètre comme moi [...] ne quitte point son Euclide pour lire quatre fois une nouvelle galante, à moins qu'elle n'ait des charmes assez forts pour se faire sentir des mathématiques »⁵⁹⁶. On conclura en disant que ces traces visibles de la construction fictionnelle de l'intrigue sont donc sans doute le legs le plus important du genre de la nouvelle dans notre corpus. C'est en tout cas l'emprunt le plus répandu, si on le compare aux autres types de recyclage concernant l'emploi de certains personnages, de certains lieux ou moments de l'intrigue, topiques dans la nouvelle historique et galante.

Conclusion.

Nous concluons en soulignant une nouvelle fois les multiples visages du travail de la fiction dans les textes du corpus, et en rappelant d'abord que ces facettes diverses ont bien une assise commune : s'il existe tant de degrés reconnaissables menant subtilement de l'histoire à la fiction, c'est qu'en effet les deux domaines ne cessent d'échanger au XVII^e siècle leurs argumentaires épistémologiques, rhétoriques et éthiques. La quête du vrai, la prétention de percer les secrets de

⁵⁹⁴ On verra par exemple la mise en scène géométrique du crime imaginée par les conjurés : « Laurens de Medicis se trouveroit placé entre le Comte de Mont-sec & Jacques de Pazzi, & Julien entre Francisque & Bandini, que chacun des quatre auroit encore un conjuré derrière sa chaize pour le soutenir, & qu'au signal d'une santé qui seroit portée sur la fin du repas, on les poignarderoit tous deux en même tems, & des deux côtez » (Le Noble, *La Conjuration des Pazzi*, p. 161).

⁵⁹⁵ Philippe Hourcade, « Eustache Le Noble ou le romancier de passage », *Littératures classiques*, n° 15 (1991), p. 295, et *Entre Pic et Rétif, Eustache Le Noble, op. cit.*, p. 259-260.

⁵⁹⁶ Texte cité par Aron Kibédi-Varga, « Pour une définition de la nouvelle à l'époque classique », *C.A.I.E.F.*, n°18 (1966), Paris, Les Belles Lettres, p. 60.

l'histoire, le statut des sources et le travail de mise en forme qui en découle, la finalité morale et exemplaire, tous ces arguments fondateurs pouvaient être mis en avant aussi bien par l'histoire que par la nouvelle historique. Il va de soi qu'il existe des degrés, et la variété des textes étudiés invite à d'inévitables distinctions. Ainsi, nous avons vu d'abord que, même dans les textes qui se réclament le plus de l'histoire et de son exigence d'impartialité, l'esprit partisan pouvait engager insensiblement à un certain nombre de manipulations de l'histoire tendant à l'affabulation. Non seulement la reprise du principe de croisement des sources n'est pas un gage d'impartialité (témoin Saint-Réal et Sarasin), mais les récits de conjuration pratiquent volontiers le collage, l'omission, le triage, l'amplification et la distorsion des textes sources, ce qui mène insensiblement à la fiction pure et simple. Si cette dernière est encore soumise à la perspective partisane et politique chez Retz, Sarasin, Vertot par exemple, elle semble en revanche dériver vers le plaisir du texte et le simple ludisme dans les textes de Saint-Réal et surtout de Le Noble. C'est ce qui nous a poussé, après avoir précédemment souligné l'influence du modèle de *La Conjuration de Catilina*, à proposer un autre modèle pour expliquer les récits de conjuration, celui de la nouvelle historique et galante. En effet, les textes en question se rapprochent des nouvelles historiques par le recours à un personnel attendu, la réutilisation d'une topique événementielle, la structure de l'intrigue. Ces similitudes, toutefois, admettent des degrés divers qui peuvent aller de la reprise systématique, comme chez Le Noble, maître de l'histoire secrète, à l'emprunt isolé d'un élément ou d'un thème (les jardins de Wallenstein chez Sarasin, les présages dans *La Conjuration des Gracques*, les personnages d'aventuriers chez Saint-Réal ou *La Conjuration de Naples*, l'intervention éplorée de l'épouse chez Retz et dans *La Conjuration des Gracques*). De ce croisement entre le morceau d'histoire et la nouvelle historique, sensible tant au plan théorique que pratique, il résulte une « bâtardise », comme disait Chantal Grell, des plus perturbantes pour nous. Elle nous pousse à revenir une dernière fois pour conclure sur la question du genre des récits de conjuration et sur les raisons qui peuvent expliquer ultimement la conformité de tous les textes du corpus en ce qui concerne l'ambiguïté générique.

* *

*

CONCLUSION.

Ainsi parvenus au terme de ce parcours allant de l'histoire à la fiction, il convient pour finir de poser de nouveau la question du genre des récits de conjuration, et peut-être de la poser à nouveaux frais en se demandant si la finalité des textes permet de clarifier leur appartenance générique. Soulignons-le d'emblée, il n'est guère aisé de renoncer à penser en termes génériques.

Sans doute la hiérarchie et la stricte clôture générique cultivées par les classiques ne nous aident-elles guère en ce sens. Aussi les critiques qui se sont intéressés à notre corpus ont-ils souvent tenu à prendre position sur cette question, mais leurs positions furent aussi floues, la plupart du temps, que les textes envisagés. Rappelons quelques-unes de ces positions. Jean Lafond, le dernier en date à s'être penché sur le corpus, parle d'abord de « sous-genre de la littérature historiographique » : c'est même ce constat qui nous a servi de point de départ. Mais le critique, qui se veut en l'occurrence historien d'un « imaginaire des conjurations », tend dans sa conclusion à rejeter les textes étudiés du côté de la fiction⁵⁹⁷. Similairement, toutes sortes de discours contradictoires ont été tenus au sujet d'un des textes les plus emblématiques de la série, celui de Saint-Réal. Certains ont avancé, comme Josué Montello, « qu'à son avis, le métier d'historien se confondait avec le métier de romancier »⁵⁹⁸. À l'autre extrême, René Démoris affirme que « Saint-Réal ne s'occupe pas de fiction. Ce qu'il vise est bel et bien l'histoire, une nouvelle histoire, en somme »⁵⁹⁹. Gustave Dulong a semblé adopter simultanément ces deux positions en reprochant à Saint-Réal, comme un mensonge plus ou moins délibéré, son manque de clarté générique : « au moment même, dit-il, où il donnait au roman historique une forme intéressante et nouvelle, il lui manqua soit la conscience nette de ce qu'il faisait, soit la franchise de le dire. Ce malentendu pèse lourdement, aujourd'hui encore, sur sa réputation »⁶⁰⁰. Ces quelques exemples de positions contradictoires nous montrent que le discours critique s'est laissé prendre au piège de l'ambivalence générique des récits de conjuration.

Une sortie possible du paradoxe consisterait peut-être à revenir sur les termes d'une question qui pourrait sembler mal posée. En ce sens, dans son article consacré à la naissance du roman historique, Jean Molino met en garde contre une propension à l'anachronisme dans l'approche du problème de la synthèse historico-romanesque : « dire que le roman historique c'est du roman plus de l'histoire, c'est supposer que nous savons ce qu'est l'histoire ; plus encore c'est supposer que roman et histoire sont des essences intemporelles qui se sont peu à peu incarnées dans leur

⁵⁹⁷ « Ils participent de la fiction et font appel à l'imaginaire dès lors même qu'ils racontent une histoire, en l'occurrence une histoire dramatique où sont nécessairement mis en œuvre les mêmes moyens littéraires que ceux dont use la fiction romanesque » (Jean Lafond, « L'imaginaire de la conjuration dans la littérature française du XVII^e siècle », art. cit., p. 130).

⁵⁹⁸ « De cette façon, poursuit Josué Montello, l'ouvrage de Saint-Réal. *De l'usage de l'Histoire*, écrit dans le but de constituer une théorie de l'Histoire, en accord avec les idées en cours au XVII^e siècle, s'est transformé avec le temps en une théorie – la première certainement – du roman historique » (Josué Montello, *Un Maître oublié de Stendhal*, Paris, Seghers, 1970, p. 111).

⁵⁹⁹ René Démoris, « Saint-Réal et l'histoire ou l'envers de la médaille », *De l'usage de l'histoire*, texte publié par René Démoris et Christian Meurillon avec la collaboration de Christian Descamps, Groupe d'études et de recherches sur la littérature des XVII^e et XVIII^e siècles, Université de Lille III, Villeneuve d'Ascq, 1980, p. 44.

⁶⁰⁰ Gustave Dulong, *L'Abbé de Saint-Réal*, op. cit., p. 217.

vérité »⁶⁰¹. Que faire donc pour éviter cette erreur téléologique ? Sans doute, se reporter, comme nous avons tâché de le faire, aux historiens et aux nouvellistes de l'époque en confrontant les textes aux théories en cours. Mais cette approche ne mène guère qu'à la thèse de la « bâtardise », du mélange plus ou moins harmonieux entre des catégories distinctes et définies extérieurement à l'objet qui est le nôtre. Pour sortir de ce raisonnement circulaire, Steve Uomini, dans un article stimulant déjà cité, affirme qu'il est « moins fructueux d'entreprendre l'identification systématique des « germes » de l'imaginaire introduits dans le corps de l'histoire avérée, que de tenter une explication intrinsèque de la synthèse historico-romanesque »⁶⁰². En ce sens, les récits de conjuration constitueraient une synthèse originale d'histoire et de roman. La thèse est séduisante, mais semble un peu trop spéculative et finalement d'une application limitée, dans la mesure où, comme nous l'avons vu, quasiment chaque texte emprunte à l'histoire et à la fiction de manière singulière qui décourage presque sur ce point une approche globale.

Pourtant la théorie synthétique défendue par Steve Uomini semble trouver une assise dans la perception des contemporains qui ont fréquemment témoigné d'une conscience diffusée du genre des conjurations. Contentons-nous ici de deux exemples d'importance. Antoine de La Fosse, dont Gustave Dulong a fait l'étude dans son ouvrage comparatiste sur la conjuration au Grand Siècle, place en tête de sa tragédie *Manlius Capitolinus* une préface destinée à reconnaître ses dettes envers un texte en prose concernant une toute autre conjuration, texte qu'il désigne comme le modèle moderne du genre de la conjuration, tout en évoquant sans plus de précisions une série de textes relevant du genre en question : « je me suis encore appuyé, écrit-il, de la lecture de plusieurs fameuses Conjurations anciennes & modernes ; & j'avoue que j'ai beaucoup emprunté, surtout de celle qui a été écrite en notre Langue, par un savant Abbé, assez connu par le mérite des Ecrits qu'il a mis au jour »⁶⁰³. Saint-Réal se voit ici attribuer une place de choix parmi les conjurations modernes, et semble devenir le référent pour le corpus, dont le nom éclipse les autres. Cette conscience, encore floue ici, d'un genre de la conjuration – qui peut n'être qu'une évocation thématique ici puisque La Fosse est dramaturge et non romancier – est exprimée de manière bien plus précise en tête de *La Conjuraton de Naples* dans la préface du traducteur français :

⁶⁰¹ Telle serait donc la commune erreur de perspective de la critique en la matière : « le *telos*, le but de l'histoire et du roman, a toujours été présent à chaque moment de leur développement, et l'évolution nous mène vers la réalisation, l'accomplissement de ce qui était annoncé et écrit. Au XIX^e siècle enfin, le roman est devenu le roman, l'histoire est devenue l'histoire » (Jean Molino, « Qu'est-ce que le roman historique ? », art. cit., p. 195).

⁶⁰² Steve Uomini, « Clio chez Calliope : éléments doctrinaux et critiques de l'historiographie romanesque française du premier XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n°201/4 (1998), p. 670.

⁶⁰³ Antoine de La Fosse, « Préface », *Manlius Capitolinus, tragédie, représentée pour la première fois en 1698*, Paris, P. Ribou, 1698, ii-76 p., np. i.

La Conjuración de Genes, celle de Venise, et de Portugal, sont les Pièces les plus parfaites que nous ayons en ce genre. [...] La Conjuración de Naples ne seroit pas inferieure à tous les Ouvrages de ce genre, qui ont paru jusqu'ici, si j'avois été assez heureux de suivre de près l'Illustre Auteur, dont j'ai traduit l'ouvrage latin⁶⁰⁴.

Le dernier texte de notre corpus nous livre donc un témoignage clef : pour la première fois, les textes que nous avons choisis d'étudier sont mis en série et référés à un « genre » bien particulier. Cette conscience nous autorise-t-elle néanmoins à parler de genre du récit de conjuration ? Ce genre est-il constitué de la même manière que la tragédie ou la nouvelle historique ? Sans doute non. Aussi faut-il préférer une approche fine du corpus qui maintienne les dissemblances entre les textes et les pratiques variées de l'histoire savante, mondaine ou romanesque. De la sorte, si Retz représente le type de l'histoire partisane, travestissant sa source, Sarasin et Vertot se rangent du côté de l'histoire mondaine, « civilisant » la doctrine pour le monde des honnêtes gens, tandis que Saint-Réal est un adepte de l'histoire moralisée aux résonances à la fois sceptiques et augustinienne et que *Le Noble* est bel et bien un nouvelliste plein d'imagination. Pourtant, ce qui unit ces textes divers du point de vue générique, ce n'est pas tant un certain degré de mélange historico-fictionnel que le jeu constant instauré avec les genres constitués. On peut dire, en dernière analyse, que chacun des textes joue consciemment et subtilement avec ses attributs génériques de manière à maintenir une ambivalence suscitant chez le lecteur le plaisir de l'ambigu et de l'indécidable. Non seulement cette ambiguïté générique faite à plaisir prolonge-t-elle l'ambiguïté de la matière historique faite des secrets et des mystères de l'histoire, mais encore permet-elle de poursuivre le jeu avec le lecteur à un autre niveau, celui de la signification politique.

⁶⁰⁴ An., *La Conjuración de Naples*, *op. cit.*, p. 5-6.

Chapitre III.

Y a-t-il une leçon des récits de conjuration ?

INTRODUCTION.

Il faut en convenir d'emblée, et en dépit des vérités locales que nous avons présentées dans le premier chapitre de cette seconde partie, les récits de conjuration pris comme ensemble ne sont pas moins ambigus politiquement que génériquement. Cette ambiguïté est observable dans les trois types de rapport de la fiction au politique que nous avons évoqués en introduction⁶⁰⁵, et qui fourniront ici encore un point de départ utile pour formuler les questions auxquelles nous tâcherons de répondre dans ce chapitre. Face au silence ou aux effets de sourdine, dans la littérature historiographique et théorique, sur la question des conjurations au XVII^e siècle, il semble tout d'abord que les textes étudiés outrepassent l'interdit purement thématique qui pèse sur le sujet : est-ce par provocation politique ou bien, avec la distance et la protection de l'écran fictionnel, pour le pur plaisir du lecteur ? Cette question initiale conduit à se demander si les récits de conjuration revêtent un aspect polémique qui consisterait à entrer, de biais ou de front, en conflit avec le pouvoir. De fait, ce que nous avons nommé l'interdit polémique est abordé diversement par les textes du corpus, souvent de manière contradictoire en superposant deux attitudes qui renvoient aux deux tendances de la pensée classique des conjurations que nous avons dégagées dans le deuxième chapitre de la première partie⁶⁰⁶. D'une part, certains textes semblent se rattacher à l'usage critique des conjurations que nous avons reconnu, notamment, dans les Mazarinades, les pamphlets protestants et les critiques de la fin du règne ; en ce sens, avec les récits de conjuration, on

⁶⁰⁵ Voir *supra*, introduction, p. 14-19.

observerait la continuité d'un discours critique de la Fronde à la fin de règne, discours sans solution de continuité mais exilé dans un domaine autre que celui du pamphlet et d'ailleurs couvert par l'indétermination générique qui trouverait là une nouvelle raison d'être. Mais, d'autre part, les textes en question semblent tout aussi bien se rattacher à une autre tendance de la pensée classique, à savoir le traitement oblique des conjurations dans les doctrines absolutistes : polémiques par leur engagement contre les détracteurs de l'empire louis-quatorzien, les récits de conjuration chercheraient, en ce sens, à montrer la gloire de la monarchie, non seulement parce que les textes évoquent le contexte européen d'une manière favorable à la France (Venise, Barcelone et Naples anti-espagnoles, Wallenstein révélant la tyrannie de l'Empereur), mais aussi parce qu'ils insistent invariablement sur l'échec des conjurés et le maintien de la puissance légitime (si ce n'est lorsqu'il s'agit d'une restauration, comme avec Bragance, aboutissant de fait au même but : stigmatiser la tyrannie espagnole et faire l'éloge d'une monarchie légitime). Comme nous avons tâché de le montrer au deuxième chapitre de la première partie, les filtres rhétoriques ou idéologiques appliqués par les classiques, soit qu'il s'agisse d'une critique, soit qu'il s'agisse d'une « sourdine », s'expliquent à la fois par l'interdit qui pèse sur l'évocation des conjurations et par l'impossibilité où sont les contemporains d'évacuer tout à fait cet objet gênant de la pensée politique, charrié qu'il est par la longue tradition de la pensée politique occidentale. De fait, c'est la subtilité de ces filtres, ces stratégies d'écriture et ces masques du discours qui expliquent la concomitance de deux explications possibles et vraisemblables pour les mêmes textes. Dans la plupart des cas, l'ambiguïté au niveau que nous appelons polémique apparaît irréductible – similaire en ce sens aux problèmes que nous avons rencontrés au sujet de l'ambivalence générique, impossible à décider même au vu des critères théoriques d'époque. En conséquence, il semble que l'unité politique du corpus doive être cherchée à un niveau plus abstrait, celui que nous avons nommé proprement politique.

À ce dernier niveau, politique au sens abstrait et théorique, les récits de conjuration se ressemblent plus qu'aux niveaux thématique et polémique ; l'imbrication de la perspective critique et encomiastique conduit à une suspension du jugement politique, au sens « partisan », celui que nous appelons polémique : cette incertitude maintenue participe certes au plaisir du texte, mais permet également de vider les récits de conjuration de leur contenu politique « engagé » pour ou contre la monarchie en place. En d'autres termes, il ne s'agit plus de s'inscrire en faux contre le pouvoir ou au contraire d'en faire l'éloge, mais de réfléchir sur les conduites politiques dans une optique moraliste, à l'occasion de l'exemple fourni par les conjurations. En ce sens, les conjurations deviennent un exemple paradoxal donnant lieu à une réflexion désengagée sur les grands concepts

⁶⁰⁶ Voir *supra*, première partie, ch. II, §. 2, p. 98-116 et p. 116-130.

politiques que l'on retrouve dans tous les manuels de cour et les miroirs des princes de l'époque. C'est à ce dernier niveau qu'il faut chercher une leçon générale et quasiment uniforme des récits de conjuration. Il s'agira donc, dans ce chapitre, de montrer d'abord comment les textes du corpus, selon un principe que nous avons déjà observé aussi bien sur la scène tragique que dans les genres en prose, jouent avec l'interdit thématique et polémique des conjurations en juxtaposant éloge et blâme des factieux, pour, dans un deuxième temps, montrer comment cette concomitance aboutit à la formation d'un *exemplum* paradoxal qui a pour effet de dépolitiser la question des conjurations afin d'engager une réflexion sur l'action politique en général. Cette lecture correspond à l'optique moraliste, au sens classique du terme, cherchant non pas tant à louer ou blâmer qu'à classer, décrire et comprendre.

* *

*

UNE LEÇON AMBIVALENTE : LA COEXISTENCE DE L'ELOGE ET DU BLAME.

Introduction.

« Le Roman ne pense qu'à plaire, & l'Histoire ne pense qu'à instruire »⁶⁰⁷ déclarait sans nuance le défenseur de l'histoire qu'était René Rapin. À l'opposé, on peut dire que, profitant de leur bâtardise générique, les récits de conjuration entendent le plus souvent réconcilier ces deux finalités : Le Noble, par exemple, rappelle en préface que, parmi les diverses façons d'instruire, « la plus sublime, c'est d'emprunter la finesse de l'Art, pour envelopper ces préceptes dans des récits d'histoires & d'événemens qui donent des leçons sans paroistre les doner »⁶⁰⁸. De fait, la plupart des textes, dans leurs propos liminaires, insistent sur les « leçons » des récits de conjuration, sur leur portée morale, au sens où elles exposent vertus et vices des protagonistes en guidant le lecteur vers une juste appréciation de ceux-ci. Pourtant, cette appréciation est loin d'aller de soi. À la fin de sa préface, Saint-Réal souligne certes que l'ensemble des vices répandus dans le cours d'une conjuration lui « ont toujours fait regarder ces sortes d'Entreprises, comme les endroits de l'Histoire les plus moraux & les plus instructifs »⁶⁰⁹ : mais si la condamnation semble ici implicite, il en va souvent différemment chez maints auteurs qui s'abritent habilement derrière l'impartialité de l'historien et l'apparence d'un jugement nuancé pour parler en faveur des conjurés : éloges et critiques apparemment distribués avec justice permettent en fait d'introduire un discours de

⁶⁰⁷ René Rapin, *Instructions pour l'histoire*, op. cit., p. 30.

⁶⁰⁸ Le Noble, « Préface », *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., n.p. i.

⁶⁰⁹ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 11.

légitimation du factieux, qui avance sous-main grâce à d'habiles stratégies argumentatives, narratives ou rhétoriques visant à emporter l'adhésion du lecteur, souvent en le prenant au dépourvu. Revenant sur les événements qu'il vient de narrer, l'historien de *La Conjuration de Fiesque* se donne ainsi pour tâche un juste équilibre de l'éloge et du blâme, et affirme que « cette entreprise, considérée dans ses commencements comme un chef-d'œuvre du courage et de la conduite des hommes, paraît, dans ses suites, toute pleine des effets ordinaires de la bassesse et de l'imperfection de notre nature »⁶¹⁰. Sous couvert de conclure sur une condamnation de la conjuration et des vices humains, le narrateur suggère donc un autre aspect de l'événement qui tend à le réhabiliter comme un « chef-d'œuvre ». À l'instar de Retz, bien des auteurs du corpus paraissent ainsi, à des degrés divers, faire le procès du factieux, tout en utilisant par ailleurs des stratégies de légitimation plus ou moins explicites venant se superposer à la condamnation apparente. En ce sens, les récits de conjuration semblent reconduire ce principe de coexistence de l'éloge et du blâme que nous avons déjà observé dans la littérature de conjuration à l'âge classique, autant sur la scène tragique que dans les divers genres en prose fictionnelle⁶¹¹. Il nous faudra tâcher de comprendre comment les textes du corpus s'inscrivent dans ce cadre et quelle est, éventuellement, leur originalité propre. Pour ce faire, nous étudierons tour à tour la condamnation et l'éloge des conjurés, avant de proposer, dans la section suivante, une réflexion sur les mécanismes et les fonctions particulières de l'ambivalence ainsi créée.

Le procès des conjurés.

Nul doute que les partages axiologiques ne soient bien tranchés dans les fictions de l'âge classique, et les récits de conjuration n'échappent pas à cette règle, en apparence du moins. Prenons simplement un exemple, proche du corpus. Dans sa préface d'*Ibrahim ou L'illustre Bassa* qui, comme on sait, contient une version de la conjuration du comte de Fiesque, Madeleine de Scudéry déclare sans ambiguïté : « j'ai à vous dire, lecteur, qu'ici la vertu paraît toujours récompensée, et le vice toujours puni »⁶¹². Si l'on trouve rarement une opinion si tranchée dans les récits de conjuration, il semble néanmoins que la leçon du corpus aille abondamment dans ce sens. Les conspirateurs qui ont voulu rompre l'harmonie de la société civile et s'opposer au pouvoir légitime sont immanquablement punis, et les textes soulignent cette morale à grand renfort d'épithètes dépréciatives : ainsi Saint-Réal au moment d'introduire la catastrophe de son drame : « mais enfin le Ciel ne voulut pas abandonner l'ouvrage de douze Siecles, & de tant de sages Testes à la fureur

⁶¹⁰ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 212

⁶¹¹ Voir *supra*, première partie, ch. III, p. 163-226, *passim*.

d'une Courtisane, & d'une Troupe d'hommes perdus »⁶¹³. Cette apparente clarté dans la condamnation des conjurés est le résultat de la rencontre dans notre corpus de deux optiques morales : la première est liée à l'historiographie pratiquée par les auteurs, la seconde vient de la tradition antique d'explication des conjurations.

Reprenant à l'envi l'idée, empruntée à Cicéron, d'une histoire maîtresse de vie⁶¹⁴, on sait que la plupart des théories classiques de l'historiographie assignent pour but à l'historien d'être moraliste. Certes, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les récits de conjuration souscrivent à différents types d'histoire, mais ce principe, assez universel, est d'autre part particulièrement présent dans l'histoire mondaine et dans celle qu'on pourrait appeler justement histoire morale, toutes deux dominantes dans notre corpus. De la dernière, Saint-Réal est sans doute le meilleur représentant, et l'on peut dire que *La Conjuration des Espagnols* pourrait trouver ses clefs de lecture dans le traité *De l'usage de l'histoire* qui la précède de peu. Dans une perspective où se mêlent le scepticisme cartésien face à la multiplicité sans raison des faits⁶¹⁵ et le pessimisme augustinien sur la nature déchue de l'homme⁶¹⁶, Saint-Réal invite à lire l'histoire comme le meilleur discours qui soit sur l'homme et sa nature viciée. Condamnant l'histoire factuelle, il entend promouvoir une histoire qui soit plutôt comme une « Anatomie spirituelle des actions humaines »⁶¹⁷, et c'est en ce sens qu'il faut comprendre l'intérêt que revêt pour lui la conjuration de Bedmar. Un « portrait de l'âme humaine au naturel », voilà ce que doit être l'histoire bien comprise, selon Saint-Réal⁶¹⁸, qui distingue en ce sens « l'Usage Moral de l'Histoire », donné comme exemple à suivre, de « l'Usage Politique », réprouvé car sans valeur⁶¹⁹. Similairement, on trouve dans les préfaces des textes du corpus maintes déclarations en faveur d'une compréhension moraliste des événements racontés. Le Noble, comme on sait, explique que son « plaisir » tient à une « sorte d'application à connoître le cœur de l'home, & les principes de tous ses mouvemens »⁶²⁰. Modelant son dessein

⁶¹² Georges et Madeleine de Scudéry, « préface », *Ibrahim ou L'illustre Bassa*, dans Henri Coulet, *op. cit.*, p. 77.

⁶¹³ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, *op. cit.*, p. 288-289.

⁶¹⁴ Les classiques ont en effet souvent brodé sur la série de formules, devenues topiques, par lesquelles Cicéron définissait l'histoire : « *Historia vero testis temporum, lux veritatis, vita memoriae, magistra vitae, nuntia vetustatis* » (*De oratore*, l. II, ch. IX, §. 36).

⁶¹⁵ L'histoire factuelle, pour Saint-Réal, apparaît en effet entièrement dépourvue d'intérêt : « Je vous l'ai dit plusieurs fois, il me semble qu'il n'est rien de plus inutile, que l'étude de l'Histoire, de la manière qu'on l'étudie d'ordinaire ; comme il n'y auroit rien de si utile, si on l'étudioit bien » (Saint-Réal, *De l'usage de l'histoire*, *op. cit.*, p. 1).

⁶¹⁶ « Les hommes sont également méchants dans tous les siècles, ils ne font que varier dans les manières de l'être, lorsqu'ils semblent se corriger ; & leur amendement, quelque louable qu'il paroisse, n'est souvent qu'un effet d'inconstance, plutôt que de bonté » (*Ibid.*, p. 26).

⁶¹⁷ *Ibid.*, p. 55.

⁶¹⁸ Saint-Réal, *De l'usage de l'histoire*, *op. cit.*, p. 52.

⁶¹⁹ *Ibid.*, p. 82.

⁶²⁰ Le Noble, « Préface », *La Conjuration des Pazzi*, *op. cit.*, np.

historiographique sur l'optique anthropologique qu'il trouve notamment chez Plutarque, Le Noble insiste, au seuil de ce qui devait être une série de conjurations, sur la manière dont il entend être lu : « Mais ce n'est pas à la seule écorce extérieure du discours & de l'avanture que je voudrais qu'on s'attachât, il faut que celui qui veut en profiter étudie en les lisant ce qu'opère le cœur humain dans les passions qui l'animent »⁶²¹. Cet art de lecture qui prend ici la forme d'une espèce de pacte avec le lecteur est similaire à celui activé, notamment, au début de *La Conspiration de Valstein* ou de *La Conjuration de Naples*. Dans le premier texte, une manière de préambule souligne en effet que si l'histoire de Wallenstein est « tres-necessaire & tres-agreable » tout ensemble, c'est parce que le lecteur pourra « profiter des défauts ou des vertus des hommes celebres » qui y sont peints⁶²². De même, *La Conjuration de Naples* se recommande au lecteur car « on y voit aussi décrit le jeu des passions les plus violentes »⁶²³. Cette leçon correspond donc pleinement au type d'histoire moralisée que promeuvent les textes du corpus, au point même que ce trait semble un marqueur essentiel de ce genre qui n'en est pas un. Non seulement, en effet, la portée moraliste correspond à la tendance principale de l'historiographie de la seconde moitié du XVII^e siècle, mais encore elle est tout particulièrement attachée aux récits de conjuration depuis l'antiquité et notamment à travers l'exemple sallustéen. En ce sens, on peut mettre en parallèle les commentaires classiques sur *La Conjuration de Catilina* et la célèbre formule de Saint-Réal qui résume pour toute une époque de l'historiographie ce qu'est le « veritable usage de l'Histoire » :

Car savoir, c'est connoître les choses par leurs causes ; ainsi savoir l'Histoire, c'est connoître les hommes, qui en fournissent la matière, c'est juger de ces hommes sainement ; étudier l'Histoire, c'est étudier les motifs, les opinions, & les passions des hommes, pour en connoître tous les ressorts, les tours, & les détours, enfin toutes les illusions qu'elles savent faire aux esprits, & les surprises qu'elles font aux cœurs⁶²⁴.

Or s'il est un type d'histoire où l'historien peut s'adonner à peindre le « portrait de l'âme humaine au naturel » et le lecteur pratiquer ce « veritable usage de l'Histoire », c'est sans nul doute au sujet des conjurations ; non seulement Salluste insistait d'emblée sur ce type de lecture moraliste, mais la réception classique de *La Conjuration de Catilina* n'avait de cesse de souligner cet aspect de l'œuvre. Dans sa préface à sa nouvelle traduction de l'historien latin, Jacques Cassagnes souligne l'aspect moraliste de l'ouvrage dans des termes étonnement proches de ceux de Saint-Réal : « il lève le masque à toutes les passions, il fait, pour ainsi dire, l'anatomie du cœur humain, il démêle les divers ressorts qui font mouvoir le monde politique ; & pour les faire bien distinguer, il les découvre

⁶²¹ *Loc. cit.*

⁶²² Sarasin, *La Conspiration de Valstein, op. cit.*, p. 89.

⁶²³ An., *La Conjuration de Naples, op. cit.*, p. 4-5.

⁶²⁴ Saint-Réal, *De l'usage de l'Histoire, op. cit.*, p. 2.

pièce à pièce, et en montre la composition et l'industrie »⁶²⁵. Ainsi, pour les textes qui nous occupent, cette optique morale liée à la conception de l'historiographie elle-même se double d'une perspective théorique sur la conjuration, qui tend à expliquer celle-ci non pas comme le résultat de tensions politiques, le fruit d'un contexte social ou économique, la manifestation de motifs religieux, mais plutôt comme le symptôme et l'expression tout ensemble de mœurs viciées, au plan individuel ou collectif. Tel est, on s'en souvient, l'explication anthropologique des complots et conjurations avancée par Aristote, reprise notamment par Polybe dans sa réflexion sur la chute des empires, enfin consolidée par Salluste qui apparaît de la sorte comme la matrice à la fois formelle et idéologique du corpus⁶²⁶. À la rencontre de ces deux traditions historiographique et philosophique, les récits de conjuration s'attachent donc à dresser la liste des vices à l'origine des conjurations.

La liste en est longue, sans contredit. Elle semble s'appuyer sur la liste déjà dressée par Aristote, qui relevait neuf causes occasionnelles de révolte⁶²⁷, et va de la concupiscence charnelle à la convoitise pour les biens matériels, tout en stigmatisant particulièrement l'orgueil et l'ambition. De fait, dans leur lecture des conjurations, les classiques tendent à restreindre la palette des vices présentée par Aristote, en privilégiant des regroupements abstraits à la manière des moralistes : parmi ceux-ci, ressortent tout particulièrement les « mouvemens de fureur, d'ambition et de vengeance, qui ont animé les Chefs de parti » comme le souligne le traducteur de *La Conjuration de Naples* qui parle alors, on s'en souvient, du « genre » des récits de conjuration en général⁶²⁸. Semblable à Saint-Réal, qui dans son traité *De l'usage de l'Histoire* avait donné une suite de considérations sur sept topiques morales que potentiellement toute histoire devait illustrer, Le Noble montre un souci de classement et de rationalisation qui tend à dégager quatre vices responsables des conjurations en général – lui aussi parlait dans une perspective généralisante puisqu'il introduisait une série d'ouvrages projetés sur les conjurations : « On y verra dans toutes, de quelle manière le cœur humain se remuë par les principes de l'intérêt, de l'ambition, de l'amour & de la vengeance, qui sont les quatre motifs qui déterminent les actions politiques des homes »⁶²⁹. Nous suivrons ici ce découpage moral fourni par les textes eux-mêmes, en commençant par l'amour et la vengeance,

⁶²⁵ Cette citation est tirée de la préface de Jacques Cassagne à la traduction qu'il donne de *La Conjuration de Catilina* en 1675 (« Préface », *L'Histoire de la guerre des Romains contre Jugurtha roi des Numides et l'histoire de la conjuration de Catilina, ouvrage de Salluste, traduit en françois*, Paris, David, 1713 (1675), np., citée par Chantal Grell, « Le modèle antique dans l'imaginaire du complot en France au XVII^e siècle », art. cit., p. 170).

⁶²⁶ Voir *supra*, première partie, ch. II, §1, p. 64-74.

⁶²⁷ Celles-ci consistaient dans les éléments suivants : l'appât du gain, l'appât des honneurs, la démesure, la crainte, la supériorité excessive des chefs, le mépris, un accroissement de puissance disproportionné d'un ou de plusieurs citoyens, la brigue électorale et l'incurie. Chacune de ces causes est en effet présente dans les récits de conjuration, mais nous n'insisterons ici que sur celles qui stigmatise les révoltés (et non le pouvoir en place).

⁶²⁸ An., *La Conjuration de Naples*, op. cit., p. 3-4.

⁶²⁹ *Loc. cit.*

comme cause et conséquence de la concupiscence charnelle. Cette dernière était perçue comme une cause importante et tout à fait vraisemblable. La première conspiration que l'histoire ait enregistrée, celle d'Harmodios et d'Aristogiton, était en effet explicable par une triangulation passionnelle dans laquelle le désir occupait le centre. Ce type d'explication trouvait un accueil favorable dans l'historiographie classique elle aussi dérivant d'une anthropologie ; puisque l'histoire est le produit des hommes qui la font, il était logique de leur accorder toute l'attention. Or il existe une continuité remarquable entre cette conception de l'histoire et l'écriture romanesque de l'histoire telle qu'elle nous est apparue dans certains récits de conjuration, notamment chez Le Noble. C'est donc chez ce dernier surtout que nous trouverons l'amour ou le désir charnel à l'origine de la conjuration. Ainsi, au début de la deuxième partie d'*Épicaris*, lorsque l'héroïne est mise en parallèle avec Pison, elle apparaît d'abord comme un personnage de jaloux cherchant à se venger de l'affront reçu. La mise en valeur de Pison permet même de rabaisser les motivations d'Épicaris : si cette dernière agit par motifs sentimentaux, « Pison de son côté agissoit par de plus grans motifs »⁶³⁰. Ce qui la pousse à conjurer, c'est donc le « mépris, ou plutôt à l'horreur qu'elle avoit conçue contre l'Empereur »⁶³¹. Chez le même auteur, Francisque représente l'archétype du jaloux. Ses actions politiques se voient condamnées par le motif même qui les explique. En effet, sa jalousie atteint à la fureur, une fureur conforme à la théorie de l'égarement passionnel et qui dénature Francisque, le pousse à passer à l'extrême, à sortir de la règle politique :

le dépit qu'il en conçut porta sa jalousie jusqu'à la fureur, il ne regarda plus le jeune Médicis que comme un Rival odieux qui le privoit d'un succès qui sans cette traverse luy paroissoit indubitable. [Dès lors,] il n'y avoit point d'extrémité à laquelle il ne fust prest de se porter pour vanger son amour⁶³².

En outre, même hors de l'histoire romancée pratiquée par Le Noble, on peut trouver l'aveuglement passionnel à l'origine de la conjuration. *La Conjuration de la baronne d'Alby sur la ville de Barcelone* offre un exemple saisissant de l'utilisation de la lubricité comme amorce pour s'assurer du personnel factieux : conduite par une femme, la conjuration a besoin cependant d'hommes les mieux placés à la petite cour de Barcelone et surtout auprès du vice-roi. Chabot est désigné comme un « homme vain, presomptueux & léger » qui pourrait leur rendre toute sorte de services auprès du comte d'Harcourt à conditions de trouver des moyens propres à l'engager fermement dans la cause de la baronne. On se sert donc « de trois moïens pour le gagner »⁶³³, à savoir l'amour, l'argent et

⁶³⁰ Le Noble, *Épicaris*, op. cit., p. 129.

⁶³¹ *Ibid.*, p. 149.

⁶³² Le Noble, *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., p. 119-120.

⁶³³ An., *La Conjuration de Barcelone*, op. cit., p. 75.

l'ambition. Le premier est décrit d'une manière cynique, puisque non seulement il ne sert que d'appât pour Chabot, mais qu'il a déjà servi d'amorce pour Aquilles :

Le premier despendoit de la Baronne d'Alby, qui estoit disposee à lui donner de l'amour, à quoi Onoffre Aquilles ne s'opposa point, soit qu'il ne creut pas, qu'il y deubt y avoir de Conclusion, soit que son amour s'estant rallenti par la jouissance, il ne cercha plus que la douceur d'un plaisir commode, & n'eut point d'agreement avec elle si considerable, que la liaison de leurs communs interests⁶³⁴.

Cette présentation de la baronne qui l'assimile à une courtisane sans scrupule tend à prouver le bien fondé du portrait initial qui la montrait sensible aux « charmes de la lubricité »⁶³⁵. Tout en jetant le discrédit sur les fondements de la conjuration, cette peinture des vices des conjurés semble au moins aussi efficace qu'une condamnation de leurs motifs politiques, puisqu'elle montre que les conjurés sont d'emblée des âmes damnées. Perspective religieuse, misogynie et politique se mêlent d'ailleurs dans la condamnation des femmes qui tâchent de prendre le pouvoir : « Quand une femme a fait un premier faux pas, tous les autres lui coutent peu »⁶³⁶. Du manque de fidélité conjugale au manque de fidélité politique, il n'y a donc qu'un pas, vite franchi.

En un sens associée à la concupiscence charnelle, au moins dans la perspective chrétienne, la convoitise pour les richesses est aussi un des motifs bas et mesquins donnés par les auteurs du corpus comme cause des conjurations. Ce dernier est assez universellement répandu et exécré. Dans les récits de la conjuration de Fiesque, Verrina apparaît comme l'archétype de l'homme ruiné, vénal et prêt à tout pour redresser sa fortune. Si Retz se contentait, assez discrètement, pour des raisons à la fois esthétiques et idéologiques que nous avons déjà commentées, de dire que Verrina est « presque ruiné par ses grandes dépenses »⁶³⁷, en revanche, Bouchard suivait davantage Mascardi en insistant sur les mécanismes psychologiques à l'œuvre chez une personne endettée et de peu de mérite :

Après ces considerations, suivoit celle du peu de bien qui luy restoit, estant presque tout consumé de debtes : aiguillon puissant à un esprit sensible, pour luy faire embrasser toute sorte de conseils furieux & desesperes ; tant à cause de l'incommodité presente, que pour le souvenir des commoditez passées. Cét homme voyant donc qu'il ne pourroit pas tenir long-temps cachée la playe qu'il portoit en l'ame, dans un estat tranquille & paisible de la Republique : Il desiroit de la cacher parmy le trouble & la confusion universelle de sa Patrie⁶³⁸.

Ainsi, chez Bouchard, Verrina est condamné non seulement parce qu'il ne sait pas souffrir constamment un revers de fortune qui a ruiné sa famille, mais parce qu'il entend délibérément cacher son déshonneur dans la ruine publique. Au-delà de la question pécuniaire, son absence de

⁶³⁴ *Ibid.*, p. 75-76.

⁶³⁵ *Ibid.*, p. 59.

⁶³⁶ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 17.

⁶³⁷ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 187.

⁶³⁸ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 58.

tranquillité d'âme explique donc son insatisfaction face à la tranquillité publique. Tout aussi misérable est le portrait de Chabot dans *La Conjuration de Barcelone*. L'anonyme nous dépeint la triste manière dont ce dernier se fait acheter, et ce, non ironie sur la gratitude de cet homme vénal ; ce dernier s'étant plaint de son manque d'argent,

Aquilles lui respondit que chacun connoissoit son credit, & pour de l'argent qu'un honneste homme n'en manquoit jamais, qu'il estoit le moindre de ses serviteurs ; mais qu'il auroit toujors mille pistoles pour son service. Homme vivant ne s'est commis avec les Spadassins, & ces sortes de Messieurs suivant la Cour impunement. L'Offre faicte, elle fut acceptée, & il fut question à la même heure de fournir de l'argent comptant. Il faut donner cette louange à Monfr. Chabot & à ceux de sa sorte, qu'ils font valoir plus que gens du monde ceux qui les obligent dans la chaleur de l'argent receu en quelque lieu que se trouvoit S. Olais (c'est ici le nom que portoit Chabot) il ne parloit que de l'esprit, de l'agreement & de la generosité d'Onoffres Aquilles⁶³⁹.

C'est donc un portrait ridicule qui est ici dressé de Chabot, assorti d'ailleurs d'une morale sous forme de maxime exprimant la vérité générale et la condamnation sans appel. Tout aussi ridicules sont, chez Saint-Réal, les grands ruinés que Bedmar parvient à approcher malgré la défense expresse faites aux Vénitiens de communiquer avec les étrangers : le secret de ces rapprochements tient bien entendu aux largesses de l'ambassadeur qui n'hésite pas à se servir en l'occurrence des vertus du catholicon d'Espagne. L'habile Bedmar cherche en particulier la familiarité de « quelques Senateur aussi pauvres des biens de fortune que de ceux de l'esprit », à qui il put « persuad[er] à force de leur faire du bien que depuis cette Affaire [le différent avec le Paul V] on ne pouvoit plus estre Venitien en seureté de conscience »⁶⁴⁰. Cette présentation ironique de la convoitise rejoint donc la peinture malicieuse de la luxure, telle qu'on la trouve par exemple dans *La Conjuration de Barcelone* : « pour dire tout, en peu de mots, il joiüt & devint perfide »⁶⁴¹. Bassesse morale qui ne peut trouver aucune excuse, pas même les dettes contractées, la convoitise rend les conjurés ridicules pour une autre raison : elle entre en flagrante contradiction avec le désintéressement, le dévouement au bien commun qui sont généralement mis de l'avant dans les argumentaires factieux. Ainsi, en dévoilant la convoitise au fondement de leur action, les récits de conjuration montrent l'individualisme des protagonistes. L'auteur de *La Conjuration de Naples* dresse une liste effroyable des prétentions des conjurés, où l'ironie voire l'humour percent derrière le procédé d'énumération et d'accumulation :

Les Conjurez auroient pour le prix de leur fidelité à la Maison d'Autriche ; sçavoir, le Prince de Cazerte, Fundi ; le Marquis del Vasto, le Montferrat ; Spinello, Tarente ; Capece, Nola ; le Marquis de Rofrarro, Salerne ; Sangro, Cozence ; les Caraffe, la Principauté de Macchia, Gamba Corta, outre la Principauté de Pourbin, la Charge de Grand Maréchal de Camp ; & Grimaldi celle de Grand Ecuier du Roiaume⁶⁴²

⁶³⁹ An., *La Conjuration de Barcelone*, op. cit., p. 76-77.

⁶⁴⁰ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 43.

⁶⁴¹ An., *La Conjuration de Barcelone*, op. cit., p. 64.

⁶⁴² An. *La Conjuration de Naples*, op. cit., p. 49-50.

Ainsi, les conjurés napolitains tendent simplement à se « partag[er] entr'eux le Roïaume », pour ensuite « appeler l'Archiduc, pour lui donner un vain titre de Roi ». La conclusion de l'anonyme est cinglante et touche au fond des motivations factieuses : « de sorte que ces genereux Défenseurs de la Patrie, ces illustres Protecteurs du droit public, qu'ils disoient hautement avoir été violé, n'avoient en vûe que leurs intérêts particuliers »⁶⁴³. Si donc les moralistes classiques n'ont cessé d'insister sur l'intérêt et l'amour-propre qui se coulent dans toutes les actions humaines et pervertissent le jugement, force est de constater que les conjurations offrent des exemples frappants de l'état vicié de la nature humaine. Dans la conjuration, l'amour-propre pousse ses conséquences à la limite, faisant désirer au moi la place du roi. C'est parce qu'il est déjà, en un sens, absolu que l'amour-propre veut se hausser au pouvoir absolu. En ce sens, Bouchard soulignait qu'à l'origine de l'action de Fiesque est « l'amour de son propre interest, par-dessus toute sorte de considerations & de loix tant humaines que divines »⁶⁴⁴. Enfin l'accent mis sur l'amour-propre à travers l'intérêt nous engage à considérer un des avatars de l'amour-propre les plus propres à faire le procès des conjurés : l'ambition.

Si, chez Retz, Fiesque est « passionnément amoureux de la gloire »⁶⁴⁵, Mascardi et Bouchard nomment autrement les vices de celui qui, « dès qu'il estoit petit garçon [...] donna des signes évidens d'une orgueil & d'une fierté qui passoit son aage »⁶⁴⁶. L'orgueil est en effet l'autre nom, plus communément avancé, pour ce que Retz appelle la gloire et que les auteurs du corpus décrivent souvent comme de l'ambition. Ainsi, Joseph Capece, principal conjuré napolitain, s'applique à « rassembler ses Amis & ses Compagnons de débauche » et « sçût gagner en flatant à propos la passion qu'ils avoient de s'élever, & de se tirer de l'obscurité où leur mauvaise fortune les mettoit »⁶⁴⁷. De même, Pison est décrit comme « ambitieux »⁶⁴⁸, tandis que l'auteur de *La Conjuraton des Gracques* insiste sur ce vice qui mine les belles qualités des deux frères : en effet, malgré sa défense des intérêts du peuple, il semble que Tibérius agisse surtout « pour sa fortune particuliere »⁶⁴⁹, tandis que les ennemis de Caius « ne purent jamais lui reprocher que cette Ambition, qui le faisoit se charger de tout, sans vouloir se reposer de rien sur personne »⁶⁵⁰. De même, lorsque vient le moment de faire l'éloge funèbre de Tibérius, l'anonyme construit surtout sa

⁶⁴³ *Loc. cit.*

⁶⁴⁴ Bouchard, *La Conjuraton de Fiesque*, *op. cit.*, p. 34.

⁶⁴⁵ Retz, *La Conjuraton de Fiesque*, *op. cit.*, p. 176.

⁶⁴⁶ Bouchard, *La Conjuraton de Fiesque*, *op. cit.*, p. 31.

⁶⁴⁷ An. *La Conjuraton de Naples*, *op. cit.*, p. 39-40.

⁶⁴⁸ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 129.

⁶⁴⁹ An., *La Conjuraton des Gracques*, *op. cit.*, p. 139.

⁶⁵⁰ *Ibid.*, p. 201.

critique autour de cet argument essentiel, en lui reprochant d'avoir été « séduit par une Ambition démesurée, dont tous ces ennemis l'ont accusé, & qui étoit sans contestation son véritable Vice »⁶⁵¹. Mais une fois ce principe d'ambition reconnu comme étant le moteur essentiel des conjurations, les auteurs du corpus s'appuient sur deux stratégies parallèles pour en faire la critique. La première consiste à railler les prétentions des conjurés, la seconde à déconstruire l'ambition et le nom de gloire dont elle se pare parfois, en montrant qu'il s'agit d'une fausse vertu, destinée à tromper les attentes de celui qui s'y laisse prendre.

Le versant satirique de cette critique de l'ambition, pour commencer par lui, est bien représenté dans les textes du corpus. On le trouve notamment chez Le Noble, qui, tout en mettant en avant le personnage d'Épicaris, raille la fiction de noblesse que cette esclave se construit afin de donner une assise et une justification à son désir de grandeur :

Elle estoit née Esclave dans la maison d'Antonie, & se piquoit, comme l'Afranchi Pallas de la vaine gloire de descendre des Anciens Princes d'Arcadie. Pour appuyer cette imagination la nature luy avoit donné un cœur de Reyne, [...] & quoyque son tempérament la portât aux plaisirs, un principe de grandeur & d'ambition l'avoit tellement rendue maîtresse de cette pente, qu'elle ne s'y laissoit emporter qu'à propos, & suivant les veues de sa fortune & de son intérêt⁶⁵².

Épicaris semble donc n'être qu'une esclave douée d'un peu trop d'imagination. Son improbable filiation avec les princes d'Arcadie est le maigre bien que s'attribue une ambition dévorante, qui n'a d'abord pour tout moyen d'action que la seule imagination ; mais le rappel des moyens concrets qu'Épicaris se donne pour satisfaire son ambition nous éloigne de la noblesse et de cœur et de sang qu'elle voudrait bien s'attribuer : le mouvement qui règle le portrait d'Épicaris est donc puissamment ironique puisque, de l'imagination d'un destin royal, il renvoie à la réalité sombre et triviale d'une vie de courtisane. Plus sarcastique encore, sinon franchement comique, est le tableau de l'imagination délirante de Chabot dans *La Conjuration de Barcelone* ; on peut dire que le recrutement de Chabot constitue d'ailleurs un excellent résumé des trois motifs d'amour, d'intérêt et d'ambition qui animent les conjurés, puisque, comme nous l'avons vu, ils sont tour à tour essayés sur le personnage pour l'engager dans la cause factieuse. L'ambition couronne cependant l'ouvrage des amis de la baronne d'Albi : « Mais le troisieme artifice qu'ils emploierent est trop spirituel & trop bien pris sur la connoissance qu'ils avoient de son humeur chimérique (en quoi il est semblable à plusieurs autres) pour estre oublié »⁶⁵³. L'ambition joue en effet sur le caractère volontiers chimérique des conjurés, elle exploite un délire de grandeur, commun à tous les protagonistes qui se rencontrent dans les textes du corpus, ce qui donne à l'*hybris* de Chabot un caractère emblématique

⁶⁵¹ *Ibid.*, p. 142.

⁶⁵² Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 9-10.

⁶⁵³ An., *La Conjuration de Barcelone*, *op. cit.*, p. 78-79.

d'ailleurs souligné ici (« semblable à plusieurs autres ») ; voici donc l'amorce tendue à l'ambition chimérique de Chabot :

Ils lui dirent qu'il leur estoit venu une pensée pour son établissement, laquelle à leur avis n'estoit pas à rejeter, & qu'il leur sembloit, qu'il devoit songer au Gouvernement de la Catalogne, que pour eux ils feroient une brigade si forte contre Dom Joseph Marguerit, qu'il lui seroit impossible d'y resister, & qu'alors se servant du credit de son cousin & du sien propre, il pourroit s'establir en sa place facilement, qu'à la verité il y avoit une chose contraire à ce dessein ; c'est que par les constitutions de Catalogne il faut que le Gouverneur soit Catalan ; mais que cette difficulté seroit bien tost levée, s'il vouloit se faire naturalizer⁶⁵⁴.

L'approbation enthousiaste de Chabot à un dessein si élevé que lui-même sans doute n'y aurait pas songé tire sa force comique du décalage qui existe, et qui est ici souligné grâce au rappel de la loi catalane, entre d'une part le poste déjà rempli et hors d'atteinte qu'on lui suggère et d'autre part la médiocrité du personnage, qui n'a pour tout atout que le fait d'être cousin du vice-roi et vaniteux outre mesure.

On retrouve ce décalage comique, à divers degré, ailleurs dans le corpus, avec parfois des avatars plus subtils visant toujours à faire ressortir la démesure des conjurés. On renverra notamment aux prétentions quasi impériales de Wallenstein, qui se fait construire un palais digne de rivaliser avec ceux de Vienne et de somptueuses écuries « avec des mangeoires de marbre »⁶⁵⁵ ; dans sa magnifique demeure de Gidzin, le général s'entoure de plus d'une véritable cour, que Sarasin décrit en ces termes :

cinquante Hallebardiers estoient tousjours de garde dans son anti-chambre, gens choisis pour leur mine, & connus pour leurs actions. Au dehors on trouvoit des sentinelles, & par tout des Estafiers bien faits ; douze hommes marchaient incessamment autour de son Palais, afin d'empescher le bruit qu'il ne pouvoit souffrir, en cela delicat jusqu'à la foiblesse. Il entretenoit soixante Pages, tous enfans d'ancienne race, qui apprenoient leur exercices sous des maistres fameux qu'il tenoit à ses gages. Ses Livres estoient éclatans & riches. Il avoit un nombre infini de Gentil-hommes servans ; quatre Maistres de sa chambre s'informoient de ceux qui luy vouloient parler, & les admettoient à l'audience. Six barons, & six Chevaliers se trouvoient tousjours près de sa personne pour recevoir ses commandemens. Des Gentils-hommes de la chambre de l'Empereur, qui portoient la clef dorée, avoient chez luy la mesme place. Son grand Maistre d'Hostel estoit un Seigneur de marque⁶⁵⁶.

Chez Sarasin, la condamnation morale de l'ambition est donc plus subtile que chez Le Noble ou dans *La Conjuration de Barcelone*. Elle ne s'attaque pas à une chimère d'ascendance royale ou un rêve de gouvernement, mais passe par la description minutieuse, et apparemment neutre, d'une cour qui se veut mimétique d'une cour royale ; ce faisant, l'effet de liste ici patent charrie un effet discrètement comique dû à la démesure qui s'y étale. La conclusion de Sarasin souligne d'ailleurs la condamnation implicite du général : « il estoit facile à Valstein, vivant plus splendidement que les

⁶⁵⁴ *Loc. cit.*

⁶⁵⁵ Sarasin, *La Conspiration de Valstein, op. cit.*, p. 111.

⁶⁵⁶ *Ibid.*, p. 112-113.

Rois, de souhaiter leur rang & leur dignité »⁶⁵⁷. Inverse du procédé utilisé par Sarasin, mais tout aussi subtilement ironique, est le motif qui consiste à souligner non pas la grandeur mais l'obscurité des personnages, pour mieux rendre ridicules leurs prétentions factieuses. En ce sens, les deux principaux conjurés de la conjuration de Naples sont décrits de la manière suivante : « la legereté qu'ils avoient toujours laissé paroître dans leurs actions, & l'obscurité où ils avoient vécu jusques alors, empêcherent que personne ne relevât les paroles trop hardies qui leur échappoient »⁶⁵⁸. À l'inverse de Wallenstein, si Malitia Carasse et François Spinelli se distinguent, c'est donc par leur médiocrité. Dans tous les cas, pourtant, le principe de décalage est identique, et repose sur la disparité entre les prétentions des personnages et ce qu'ils sont réellement sous leurs oripeaux factieux. À travers les exemples cités, Épicaris, Chabot, Wallenstein ou les conjurés napolitains, on reconnaît un principe satirique que l'on a déjà rencontré dans les réécritures comiques des conjurations à travers quelques pamphlets et opuscules polémiques⁶⁵⁹.

La satire, cependant, n'est qu'un des multiples visages de la critique de l'ambition qui fait le fond du procès des conjurés dans le corpus. À côté de la satire, la déconstruction de l'ambition comme vertu illusoire représente une voie imparable pour stigmatiser un vice rendu responsable des projets conjuratoires. En un sens, l'on peut dire que cette dénonciation repose, de même que la satire, sur la mise en valeur de l'aspect chimérique de l'ambition. Cet argumentaire peut être confié soit à des personnages côtoyant les conjurés et jouant le rôle de « bons conseillers », soit au narrateur lui-même commentant l'action qu'il rapporte. Les effets divergent dans l'un et l'autre cas, et l'on peut dire que le premier est sans doute plus complexe, mais aussi plus efficace, dans la mesure où il laisse au lecteur le loisir d'observer les conjurés se perdre eux-mêmes dans l'illusion que leur crée l'ambition, en dépit des bons conseils qu'ils ont reçus. Retz emblématise ce type de montage, et nous y reviendrons plus bas, après avoir d'abord donné un exemple du dispositif plus simple, dans lequel la critique de l'ambition est assumée par le narrateur. C'est le cas, notamment, de *La Conjuration de Portugal*. Dans ce texte, la figure du duc de Bragance est ambiguë, comme on sait, car l'ambition lui fait défaut : mais c'est pour mieux faire ressortir ce vice dans les personnages qui l'entourent, c'est-à-dire d'un côté Pinto Ribeiro, de l'autre la femme du duc. Cette dernière est, en effet, douée de la plus grande ambition, et présentée de la manière suivante :

Cette princesse étoit Espagnole de naissance, sœur du duc de Medina Sidonia, grand d'Espagne, & gouverneur d'Andalousie. Elle étoit née avec une forte inclination pour tout ce qui paroissoit grand, & cette inclination étoit peu-à-peu devenue une passion demesurée pour la gloire & pour l'élévation. Le duc son père, qui s'étoit apperçu qu'on ne devoit pas moins attendre de son esprit que de son

⁶⁵⁷ *Loc. cit.*

⁶⁵⁸ An. *La Conjuration de Naples, op. cit.*, p. 17-18.

⁶⁵⁹ Voir *supra*, première partie, ch. III, §. 5, p. 227-233.

courage, avoit pris soin de cultiver un si beau naturel avec une application singulière. Il avoit mis auprès d'elle des personnes habiles, qui lui avoient inspiré des sentimens pleins de cette ambition, que l'on regarde dans le monde comme quelque chose de noble, & comme la première vertu des princes⁶⁶⁰.

Dans ce passage, l'ambition fait l'objet d'une démolition méthodique, par des voies tout opposées à celles de la satire. Plutôt que de critiquer de front l'ambition, cette dernière est d'abord présentée de manière méliorative (un « beau naturel » qui engage à la quête de la « gloire »). Cependant, cette même présentation positive de l'ambition est attribuée par le narrateur au jugement du plus grand nombre : le narrateur insiste sur le fait que c'est le regard du « monde » qui fait de l'ambition « quelque chose de noble ». La réalité, dans l'optique moraliste, semble tout autre ; pour Vertot, il ne s'agit en effet que d'une passion non seulement « demesurée », mais qui met à bas l'idée de « gloire » bien comprise, puisqu'en l'occurrence, elle pousse une princesse espagnole, liée par le sang à l'Andalousie, à conspirer contre son pays pour un profit qui apparaît uniquement personnel. Cette prétendue passion pour la gloire n'est donc pas « la première vertu des princes », mais plutôt l'autre nom que se donne l'intérêt sans vergogne et l'amour-propre qui veut toute chose pour soi. Il n'est que de lire le passage du *Bellum lusitanum* dont s'inspire ici Vertot pour voir à quel point il a transformé la pensée de Gaetano Passarelli. De la duchesse de Bragance, ce dernier écrivait en effet : « *Ad haec, politicas artes, bonos & malos regiminis dolos, dominationis arcana, humani latibula ingenii, non modo intelligere mulier, sed & pertractare quoque ac provehere, tam naturâ quâm disciplinâ mirificè instructa fuit* ». Vertot a donc réécrit le texte de Passarelli, qui semble neutre sinon élogieux pour la duchesse parce qu'il la montre consommée dans les *arcana imperii*. Vertot n'infirme pas le portrait de Passarelli, mais dévoile ce qui se cache au principe de l'habileté politique de la duchesse. C'est donc non pour ses attributs extérieurs ou ses glorieuses réussites mais en son principe que l'ambition est démolie, dans une optique qui ressemble, de fait, à celle des moralistes, de Pascal à La Rochefoucauld en passant par La Bruyère. En ce sens, la distance ainsi créée avec le jugement du « monde » est au moins aussi efficace que le décalage satirique.

Un autre procédé de cette déconstruction de l'ambition consiste à attribuer la critique moraliste à un personnage proche du principal conjuré. De cette manière, le lecteur, plutôt que d'être guidé par le jugement du narrateur, comme nous l'avons vu précédemment, est livré à lui-même, pressé de tirer des conclusions alors que les balises morales s'effacent dans une certaine mesure. *La Conjuration de Fiesque* par Retz représente un bon exemple de ce dernier procédé. À côté de Verrina qui, comme on l'a vu, fait l'éloge de la sédition, Calcagno tient le discours inverse ; or le cœur de son discours consiste précisément dans la critique de l'ambition mal comprise et cherche à faire saisir au fougueux comte de Fiesque la fragile ligne de partage entre le bon usage des grandes

⁶⁶⁰ Vertot, *La Conjuration de Portugal*, *op. cit.*, p. 104.

vertus, et leur excès qui les rend vicieuses. Calcagno commence par saisir l'attention de son maître en se montrant compréhensif face à cette ambition qui « chatouille incessamment les personnes de votre condition, de votre âge et de votre mérite » et dont le caractère chimérique invente « des images pompeuses et éclatantes de gloire et de grandeur »⁶⁶¹. Cependant, c'est justement l'imagination qui est en cause, et qui peut faire basculer une vertu – ce qu'est assurément l'ambition – dans le plus horrible des vices pour un prince : changer la quête de la gloire en *hybris*, voilà le travail d'une imagination mal réglée :

mais, en même temps que votre imagination vous représente tous les objets de cette passion qui fait les hommes illustres, il faut que votre jugement vous la fasse connaître aussi pour celle qui les rend d'ordinaire les plus malheureux, et qui renverse les biens assurés pour courir après des espérances incertaines. Songez que, si son juste usage fait les hautes vertus, son excès fait aussi les grands crimes; imaginez-vous que c'est elle qui a autrefois mêlé tant de poisons et affilé tant de poignards contre les usurpateurs et les tyrans, et que c'est elle-même qui vous pousse maintenant à être le Catilina de Gênes⁶⁶².

C'est donc parce que l'imagination n'est pas réglée par le jugement qu'elle tend à devenir excessive, à faire d'une vertu un vice, à transformer Fiesque non pas en César mais en Catilina, apprenti conspirateur ridicule par la manière et les moyens de sa révolte, trouble-fête sans avenir qui a mal saisi le temps et les enjeux, égaré par une funeste imagination de gloire. C'est que, derrière cette imagination, il n'y a, comme pour Fiesque aux yeux de Calcagno, qu'un désir de régner égoïstement, qu'une pure excroissance imaginaire de l'amour-propre, en bref, une volonté de tyrannie plus qu'un désir de libérer le pays de la tyrannie des Doria. Ainsi, sans froisser son maître, et feignant de croire qu'il agit par de nobles motifs patriotiques, Calcagno souligne néanmoins que les esprits ordinaires attribueront toujours son action à l'amour-propre, et il en tire impitoyablement les conséquences : « Ne vous flattez pas, lui dit-il, que le motif que vous avez de sauver la liberté de la République puisse être autrement reçu dans le monde que comme un prétexte commun à tous les factieux » ; non seulement, Fiesque ne sera pas cru, mais une fois la ville prétendument libérée, que fera Fiesque ? « Que ferez-vous au milieu d'une ville désolée qui vous regardera comme un nouveau tyran plutôt que comme un libérateur ? Où trouverez-[vous] des fondements solides qui puissent appuyer votre nouvelle grandeur ? »⁶⁶³. En effet, pire encore que d'être un nouveau Catilina serait de représenter pour Gênes un nouveau Doria. Or, Calcagno montre que c'est inévitablement le chemin que prend Fiesque en raison d'une ambition dérégulée qui s'attache à une fausse gloire, là où la véritable ambition peut seule le satisfaire :

⁶⁶¹ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 186.

⁶⁶² *Loc. cit.*

⁶⁶³ *Ibid.*, p. 185.

Apprenez donc à régler votre ambition, souvenez-vous que la seule qui doit être suivie est celle qui se dépouille de son propre intérêt, et qui n'a pour but que son devoir. Il s'est trouvé bien des conquérants, qui ont ravagé des États et renversé des couronnes, qui n'avaient pas cette grandeur de courage qui fait regarder d'un œil indifférent les élévations et les abaissements, le bonheur et le malheur, les plaisirs et les peines, la vie et la mort; et cependant c'est cette amour de la belle gloire, et cette hauteur d'âme qui fait les hommes véritablement grands et qui les élève au-dessus du reste du monde; c'est la seule qui peut vous rendre parfaitement heureux⁶⁶⁴.

La vision néo-stoïcienne de Calcagno permet ainsi de répondre à la situation politique où se trouve Fiesque, sans renoncer à l'ambition : au contraire, l'ambition bien comprise, tempérée par le jugement, est celle qui consiste à tenir sa place dans le monde sans bouleverser son équilibre, même s'il semble momentanément néfaste à l'amour-propre. Ainsi comprise, cette ambition à la fois dans le monde et au-dessus de lui mène à une *magnitudo animi* qui procure le vrai contentement. Il semble donc, pour finir, que si l'argumentation de Calcagno est si puissante, c'est parce qu'il dégage un espace où la vraie ambition s'oppose à la mauvaise, technique classique de la pensée morale. Au plan d'ensemble, son point de vue, opposé à celui de Verrina, est d'autant plus frappant que le lecteur est en mesure d'observer progressivement la vérification du propos de Calcagno ; non seulement, Fiesque ne donne pas de programme politique qui semble faire penser qu'il cherche autre chose que de remplacer Doria, mais encore la focalisation de la conjuration sur sa seule personne explique en dernière analyse son échec, lorsque, lui-même noyé dans la rade de Gênes, le mouvement qu'il a lancé échoue de mort naturelle. Certes, l'ambiguïté du texte de Retz, sur laquelle nous reviendrons, vient assurément du fait que le lecteur est laissé libre de faire cette lecture, et de la privilégier par rapport à d'autres. Cependant, son impact est indéniable et son efficacité aussi forte que si le narrateur intervenait lui-même, comme nous l'avons vu avec Vertot, pour condamner la mauvaise ambition.

Enfin, comme nous venons de le voir avec *La Conjuration de Fiesque*, la mort du héros est souvent particulièrement pathétique ; on peut dire qu'après la dénonciation quelque peu théorique et abstraite des vices factieux, notamment la concupiscence, l'intérêt et l'ambition, la mort ignominieuse des protagonistes intervient comme une illustration concrète de la condamnation morale des conjurés, une sorte de démonstration par les faits. S'il est vain de spéculer sur l'usage fort pathétique que Sarasin aurait pu faire de la mort de Wallenstein, trahi par l'empereur qu'il avait trahi et délaissé de ceux dont il avait fait la fortune, si l'on doit également mettre à part le texte de Vertot, où la mort frappe d'abord les ennemis espagnols, les autres textes du corpus, se souvenant de Salluste, font de la mort des conjurés un moment pivot du récit ; comme dans *La Conjuration de Catilina*, c'est souvent la mort du chef des conjurés qui retient toute l'attention, donnée comme

⁶⁶⁴ *Ibid.*, p. 186-187.

emblématique du châtement mérité que s'attire tout rebelle à l'état. Dans le déroulement narratif du récit, la mort du chef des conjurés est ainsi mise en relief par la manière dont elle est généralement isolée, détachée du récit du fiasco des factieux comme des suites politiques de l'événement. En ce sens, Fiesque meurt au beau milieu de l'entreprise, le chef des conjurés napolitains n'est trouvé qu'à la fin d'une course poursuite à travers les ruines d'une abbaye transformée en champ de bataille, Caius Gracchus n'est saisi qu'au terme d'une fuite en avant, alors même qu'il vient de se donner la mort. *La Conjuration des Gracques* résume d'ailleurs cet isolement narratif, en rappelant que la mort du dernier Gracques intervient après une série d'événement qui viennent de faire l'objet du récit : « Enfin, ne pouvant plus être secouru, tous ses Amis morts ou pris, avec la douleur d'un Homme abandonné & trahi par ceux dont il défend la Cause, il se jeta dans un Bocage consacré aux Furies, où son Serviteur Philocrates le tua, & se tua lui-même en même tems »⁶⁶⁵. On peut dire ainsi que l'accent mis sur la mort des conjurés passe d'abord par une mise en relief narrative. Cependant, si cette dernière peut être comprise comme un prolongement ou plutôt une illustration de la leçon morale des textes, c'est aussi grâce à trois techniques annexes qui se greffent sur cette mise en valeur dans le récit. La première consiste à insister sur le caractère humiliant de la mort imposée aux factieux, la seconde sur le caractère absurde d'une mort sans doute commandée par la providence, la dernière consiste à présenter le suicide auquel recourent parfois les conjurés comme un acte à la fois impie et lâche, mimant le crime de lèse-majesté humaine et divine que constitue la conjuration elle-même.

De manière assez similaire aux histoires tragiques, dont nous connaissons l'aspect édifiant, et que nous avons commentées dans la première partie à travers les exemples de Pierre Mathieu, François de Rosset et Claude Malingre, les récits de conjuration ont tendance à mettre l'accent sur le caractère socialement et humainement édifiant des supplices imposés aux conjurés, dans une optique fortement exemplaire. Le lecteur est donc témoin d'une violence hypertrophiée, représentée de manière à le frapper. Loin de nous faire grâce des éléments macabres et sanglants, la plupart des textes insistent au contraire sur les détails les plus choquants, et sur leur caractère public. La justice apparaît ainsi rendue sur un théâtre qui rappelle le théâtre de l'échafaud, avec sa disposition spectaculaire. Ce n'est pas un hasard, d'ailleurs, si les métaphores théâtrales resurgissent à ces moments charnières. Ainsi, Florence est-elle décrite comme « un Théâtre sanglant de la malheureuse Catastrophe des conjurez »⁶⁶⁶. De fait, leurs supplices sont exhibés aux yeux de tous : leurs « corps étoient traînez de toutes parts, déchirez avec la dernière fureur, & les têtes portées par toutes les ruës

⁶⁶⁵ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 222.

⁶⁶⁶ Le Noble, *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., p. 189.

sur la pointe des lances & des épées »⁶⁶⁷. Les principaux d'entre eux sont menés au lieu du supplice dans une sorte de parodie de chemin de croix :

Francisque arêté dans son lit fut conduit nû avec ignominie jusqu'au Palais, sans que les outrages sanglans qu'on luy fit par les chemins pussent jamais le forcer ni à changer de visage ni à profere un seul mot [...] & enfin après qu'on l'eust accablé d'opprobres, d'injures & d'imprécations, on le pendit aux croisées du Palais à costé de l'Archevesque, & l'on précipita ensuite leurs corps pour estre le joiuet de la fureur du peuple⁶⁶⁸.

Pratique d'ailleurs fréquente sous l'Ancien Régime, il est une sorte de justice populaire qui parachève la justice du prince, en ajoutant toute l'horreur d'un jeu macabre ; l'exhibition des corps sans vie, la parade des têtes enfourchées sur des piques rend visible, sinon palpable, l'horreur du crime et l'exemplarité de la punition. Le caractère macabre dans ce type de représentation vient d'une sorte de réification du corps mort, manipulé à loisir par le peuple⁶⁶⁹. Ainsi, les restes de Caius ne sont même pas livrés à la vengeance du peuple, et à ses rites judiciaires particuliers, mais connaissent simplement un destin trivial : « Ceux, qui le poursuivoient, coupèrent sa tête ; &, comme on avoit promis à quiconque l'aporteroit, ou celle de Fulvius, autant pesant d'or, on lui arracha la cervelle, & on y subrogea du plomb, qui la fit peser dix-sept livres »⁶⁷⁰. Cette trivialité, en rendant encore plus sensible l'ampleur de l'abandon de Caius par le peuple, est une finale ironique, puisque les mêmes motifs d'intérêt, dont on dit qu'ils ont pu animer Caius, sont ceux-là mêmes qui animent ici la lâcheté de ses poursuivants. L'idée que les conjurés puissent être effectivement punis non seulement pour l'énormité de leur crime, mais par le biais, pour ainsi dire, des vices dont nous venons de donner un aperçu, est en effet essentielle à l'efficacité morale de l'humiliation du supplice.

Mais il arrive également bien souvent que la mort des conjurés soit commentée dans l'optique non pas d'une justice sociale, mais plutôt providentielle, l'aspect sordide ou trivial des rituels judiciaires étant alors remplacé par l'absurde d'une mort qui ne peut être expliquée que par l'intervention de Dieu. Le cas de la mort de Fiesque correspond tout particulièrement à ce schéma,

⁶⁶⁷ *Loc. cit.*

⁶⁶⁸ *Ibid.*, p. 190.

⁶⁶⁹ Dans le même registre, on verra également la fin pathétique de Vasconcellos, secrétaire d'état espagnol dans le Portugal annexé, réduit à se cacher dans une armoire car transi de peur et finalement déchiré par le peuple en furie : « Cependant il ne paroissoit point, & les conjurés étoient au desespoir qu'il échappât à leur vengeance, lorsqu'une vieille servante, menacée de la mort, fit signe qu'il étoit caché dans une armoire ménagée dans l'épaisseur de la muraille, où il fut trouvé couvert de papiers [...]. La frayeur où le jeta la vue d'une mort qu'il voyoit présente de tous côtés, l'empêcha de dire un seul mot. Dom Rodriguo de Saa, Grand Chambellan, lui donna le premier coup de pistolet ; ensuite percé de plusieurs coups d'épée, les conjurés le jeterent par la fenêtre, en criant : 'Le tyran est mort, vive la liberté, & Dom Juan, roi de Portugal !'. Le peuple, qui étoit accouru au palais, poussa mille cris de joie en le voyant précipiter, & répondit par de grandes acclamations aux conjurés. Ensuite il se jeta avec fureur sur le corps de ce malheureux : chacun en le frappant crut venger l'injure publique, & donner les derniers coups à la tyrannie » (Vertot, *La Conjuraton de Portugal*, *op. cit.*, p. 172-173).

⁶⁷⁰ An., *La Conjuraton des Gracques*, *op. cit.*, p. 222.

bien qu'une fois encore, elle soit traitée de manière très différente dans les deux versions de Bouchard et de Retz. C'est sans doute, bien entendu, chez le premier que la mort de Fiesque revêt le caractère le plus dramatique et que la leçon providentielle est soulignée de la manière la plus explicite. Bouchard, après Mascardi, insiste d'abord sur l'absurdité de la mort de Fiesque, d'autant plus absurde qu'il meurt au moment où il vient de gagner la partie, mais de sa propre faute et sans rencontrer l'ennemi. On sait que les conjurés génois s'étaient assurés de la flotte du port de la ville ; mais voyant la menace que leur fait courir la révolte des forçats qui demandent la liberté à grands cris, le chef des conjurés décide d'y mettre bon ordre :

[Fiesque] courut en haste à la Capitane, qui flotloit lentement agitée par le mouvement plain de desordre des gens effroiez qui estoient dedans. Il monta donc sur le pont qui n'estoit fait que d'une simple planche, laquelle portant d'un bout sur le rivage, venoit à s'appuyer de l'autre sur la petite eschele qui est proche de la poupe : & la galere s'estant tant soit peu esloignee du bord, il chet lui & le pont dans l'eau : & pource qu'estant armé de toutes pieces il n'eut pas la force de revenir au bord à la nage, & le bruit joint à l'obscurité des tenebres empeschant que l'on ne le peust voir ni ouïr : Il mourut miserablement, se pouvant dire qu'il fut suffoqué plustost dans un borbier sale & puant que dans l'eau de la mer⁶⁷¹.

Ainsi la mort du protagoniste de la conjuration n'a rien de glorieux, non seulement parce que Fiesque n'est qu'à la périphérie du combat (et contre des forçats désarmés), mais surtout parce que le « borbier » du port semble peu digne d'un grand chef de guerre ; la manière dont il y tombe paraît due à un malencontreux hasard, mais renvoie en réalité à un double niveau d'interprétation. D'une part, symboliquement, cette mort illustre la perversion morale de Fiesque et la nature de son forfait : non seulement l'enveloppe bourbeuse qui l'entourne est le sort des traîtres qu'on jetait alors dans les fleuves en les privant de ce fait de toute sépulture chrétienne, mais encore, comme le souligne Bouchard, Fiesque a « esté estouffé par ses armes mesmes en qui il avoit mis toute la seureté de sa vie »⁶⁷². Les armes rebelles de Fiesque se sont donc retournées contre lui. Ces faits, avérés dans l'histoire, étaient trop beaux pour n'être pas récupérés au profit de la lecture providentialiste de l'histoire que Mascardi met en avant dès l'orée du texte en soulignant cette « grace particuliere du Ciel » qui semble veiller au destin de Gênes⁶⁷³. De fait, immédiatement après le passage cité plus haut, Mascardi en donne une lecture qui voit dans la disproportion entre l'insignifiance de la cause et l'ampleur politique de la conséquence de la mort de Fiesque un signe indubitable de la présence divine :

C'est ainsi que la providence Divine qui n'erre jamais, prend plaisir de se joüer de la folle sagesse des miserables humains, laquelle par un petit mouvement arrivé de hazard comme par le petit caillou roulant du haut de la montagne, destruit en un instant l'orgueilleuse machine qui avoit esté bastie par une si longue espace de temps avec tant d'artifice, & avoit esté fondée & etablie sur tant de

⁶⁷¹ Bouchard, *La Conjuraton de Fiesque*, op. cit., p. 160-161.

⁶⁷² *Loc. cit.*

⁶⁷³ *Ibid.*, p. 1.

forces ; faisant retomber sur la teste des plus coupables ces foudres espouvantables, qui avoient esté lancez avec tant de barbarie dans le sein pitoyable de la Patrie, & de tant de Citoyens innocens⁶⁷⁴.

La disproportion entre cause et conséquence et le retournement de la faute contre le coupable sont donc deux signes qui activent la lecture providentialiste chez Mascardi traduit par Bouchard, mais qu'en est-il dans la version parallèle de Retz ? Certes, la critique a souvent insisté sur l'espèce d'escamotage de la piteuse mort de Fiesque que Retz aurait voulu discrètement orchestrer. Bien entendu, on ne trouve chez lui aucun des adjectifs de valeur, aucun des développements moralisants du texte italien. Il y a bien là une part d'anti-Mascardi, cela n'est pas niable, et pourtant l'atténuation de Retz s'inscrit aussi naturellement dans la recherche de propreté stylistique, qui caractérise sa version de l'événement. S'il y a atténuation chez Retz, c'est donc d'abord le fruit d'un travail sur le style. Penchons-nous de plus près sur le passage en question :

[Fiesque] trouva [les galères] presque toutes désarmées et s'en rendit maître avec beaucoup de facilité ; mais craignant que, dans cette confusion, la chiourme ne relevât la capitane, sur laquelle il entendait beaucoup de bruit, il courut en diligence pour y donner ordre, et, comme il était sur le point d'y entrer, la planche sur laquelle il passait venant à se renverser, il tomba dans la mer ; la pesanteur de ses armes et la vase, qui était profonde en cet endroit, l'empêchèrent de se relever, et l'obscurité de la nuit jointe au bruit confus qui se faisait de toutes parts ôtèrent aux siens la connaissance de cet accident, en sorte que, sans s'apercevoir de la perte qu'ils avaient faite, ils achevèrent de s'assurer du port et des galères⁶⁷⁵.

Libéré de la rhétorique ampoulée et de la perspective providentielle de Mascardi, le texte de Retz présente néanmoins la chute de Fiesque dans toute son absurde trivialité. On dira qu'il ne pouvait en aller autrement, puisqu'il s'agit d'un fait historique. Pourtant, nous savons que Retz ne rechigne pas, à l'occasion, à prendre certaines libertés par rapport à l'histoire. En l'occurrence, il a maintenu le récit de la mort de son héros : plus encore, contrairement à la lecture couramment admise et en dépit du processus d'identification et d'héroïsation, il nous semble qu'il l'a même rendue plus ridicule encore que chez Mascardi, où celle-ci est teintée de tragique providentiel, tandis que le style coupé de Retz dissèque au scalpel la misérable fin d'un apprenti factieux. Le passage est traversé d'une discrète ironie, ironie du sort autant que d'auteur. Toutes deux se combinent pour souligner que la conjuration suit son cours même en l'absence du maître d'œuvre. Retz n'a choisi ni de ne rien dire, ni d'enterrer proprement son héros en faisant son éloge funèbre (celui-ci, classiquement, est repoussé aux dernières pages) ; mais Retz a fait autre chose : il n'en a pas dit assez. Ce manque et cette absence autour de la mort de Fiesque attirent inévitablement le regard, et créent des effets d'ironie. Au demeurant, la lecture providentialiste n'est pas loin, et le lecteur attend la chute de Fiesque depuis le début du texte, où Retz avait pris soin d'assurer que « la Providence permet qu'il

⁶⁷⁴ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 160-161.

⁶⁷⁵ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 208.

arriva un accident [...] qui confirma pour la dernière fois, les uns dans le commandement et les autres dans la servitude »⁶⁷⁶. Quelles que soient les spéculations de Retz sur les mérites et le génie de Fiesque, il reste que cette mort, vaguement teintée de providentialisme, se rattache à une sorte de condamnation, même si cette dernière est prise dans un complexe réseau de significations à côté de propos qui font l'éloge de Fiesque ou qui l'excusent.

Pour finir, il convient de s'arrêter sur un autre type de mort qui marque la condamnation morale des révoltés : le suicide. Particulièrement dramatique, celui-ci convient à l'esthétique de l'histoire tragique qui fournit ici des éléments aux auteurs du corpus. Certes, pour les textes qui traitent de l'antiquité, on peut penser que le suicide relèverait d'une manière de stoïcisme héroïque ; pourtant, même dans *La Conjuration des Gracques* ou dans *Épicaris*, cela est loin d'être le cas. À cause de la condamnation chrétienne portant sur le suicide, la mort de Caius, d'Épicaris, celle de Sangro ou de Jaffier sont inévitablement suspectes. Certes, ce que le suicide ou la volonté suicidaire met d'abord en avant, c'est le désir d'échapper à une mort plus horrible que celle que l'on se donne à soi-même. Ainsi, dans *La Conjuration de Naples*, Charles Sangro, trouvé « caché dans un magasin de Charbon », « conjura dans les termes les plus pressans, les Seigneurs qui se trouverent presens, de le dérober à l'infamie du supplice, & de consentir qu'il se donnât la mort »⁶⁷⁷ ; de même, son complice Joseph Capece, « poursuivi de tous côtez par des Coureurs [...], jusques à la montagne de la Incoronata, & ne voïant aucun moïen d'échapper, [...] se donna lui-même la mort, pour en éviter une plus honteuse »⁶⁷⁸. Ainsi, le suicide, en effet accompli ou non, révèle et relève encore l'horreur du supplice auquel s'exposent les conjurés. Mais, sur un plan davantage symbolique, le suicide renvoie au mécanisme même de la conspiration, souvent décrit dans les traités politiques que nous avons évoqués, comme une forme d'autophagie du corps politique. Retourner les armes contre soi-même évoque le geste même qui préside au projet conjuratoire et qui consiste à détruire la « mère » patrie. C'est parce que la conjuration fonctionne sur le modèle des poupées russes, à partir d'une trahison initiale dérivant vers d'autres trahisons de plus en plus éclatées que, pour finir, l'arme tendue contre la patrie se retourne contre la société factieuse, puis se glisse dans le sein même du factieux. Cette rage contre soi est parfaitement exprimée dans la mort de Caius, avec le miroir que lui tend son propre esclave : « Enfin, ne pouvant plus être secouru, tous ses Amis morts ou pris, avec la douleur d'un Homme abandonné & trahi par ceux dont il défend la Cause, il se jeta dans un Bocage consacré aux Furies, où son Serviteur Philocrates le tua, & se tua lui-même en même

⁶⁷⁶ *Ibid.*, p. 171-172.

⁶⁷⁷ An., *La Conjuration de Naples*, op. cit., p. 161-162.

⁶⁷⁸ *Ibid.*, p. 167.

tems »⁶⁷⁹. Soit qu'ils furent séduits par les offres du sénat, soit qu'ils suivirent les propos plus modérés de Drufus, les amis de Caius Gracches ont peu à peu abandonné celui qui les défendait pour revenir au calme politique et au loyalisme : dans une situation sans issue, qui illustre l'auto-engendrement de la guerre civile et du refus d'allégeance à l'intérieur de son propre parti, Caius est acculé au suicide symboliquement commis dans un bois sacré dédié aux déesses de la vengeance ; c'est sur lui, cependant, que cette vengeance s'exerce en premier. Symétrique par rapport à Caius est la triste aventure de Jaffier dans *La Conjuración des Espagnols*. Avec Jaffier, la trahison ne vient pas de l'extérieure, mais de lui-même ; c'est parce qu'il est effrayé devant les violentes conséquences de la conjuration qu'il décide d'en faire part au conseil des Dix, moyennant accord préalable : « il vouloit auparavant que le Doge & le Conseil lui promissent une grace & qu'ils s'engageassent par les serments les plus saints à faire ratifier au Senat ce qu'ils auroient promis : Que cette grace étoit la vie de vingt-deux Personnes qu'il nommeroit, quelque crime qu'elles eussent commis »⁶⁸⁰. Cette parole obtenue et consacrée par l'autorité du Doge, Jaffier révèle toute la conjuration, entraînant une série d'arrestations immédiates, puis la mort brutale de ses amis : « on tâcha d'apaiser Jaffier par toute sorte de moyens. On lui offrit de l'argent & de l'emploi ; il refusa tout, s'obstina à demander inutilement la vie de ses Compagnons »⁶⁸¹. « Inconsolable de leur Supplice », Jaffier finit par sortir de Venise et décide de se venger du conseil en reprenant le projet factieux :

La pitié qu'il ressentoit pour ses Compagnons, se redoubloit autant de fois qu'il consideroit qu'il étoit la cause de leur mort : Il apprit en chemin que l'Entreprise sur Bresse étoit encor en état de réussir : Le desir de se vanger du Senat, l'obligea à s'aller jeter dans cette Ville ; mais il y fut à peine, que les Dix ayant penetré cette Affaire par des Papiers des Conjurez, on y envoya des Troupes, qui s'emparerent des Postes principaux, & passerent au fil de l'épée quelques Espagnols qui y avoient été introduits. Jaffier fut pris combattant à leur teste, comme un homme qui ne cherche qu'à vendre cherement sa vie, & étant conduit à Venise peu de jours après, il y fut noyé le lendemain de son arrivée⁶⁸².

Certes, il semble à première vue paradoxal que le moins factieux des conjurés vénitiens devienne le plus acharné ; mais la mort de Jaffier, suicide déguisé et inverse de celui de Caius, illustre, de manière plus complexe, le même principe de retournement contre soi et de l'auto-engendrement de la trahison. Chez Saint-Réal, à la trahison des conjurés contre l'état s'ajoute la trahison de l'état contre la foi donnée, double trahison dont le Savoyard souligne malicieusement l'ironie, conformément à son anthropologie pessimiste et son optique moraliste. En décrivant l'arrestation de Jaffier, Saint-Réal faisait sans doute un clin d'œil à la mort de Catilina, lui aussi trouvé à la tête des

⁶⁷⁹ An., *La Conjuración des Gracques*, op. cit., p. 222.

⁶⁸⁰ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 290.

⁶⁸¹ *Ibid.*, p. 320-321.

conjurés dans un acharnement donné par l'énergie du désespoir. Dans les deux cas, la condamnation morale des factieux se doublait d'un même pessimisme politique et historique. Pour résumer les quelques développements qui précèdent, il apparaît que la mort des factieux, toujours mise en valeur comme un moment clef des textes, se présente comme une sorte de sanction historique et morale à la fois : humiliante et horrible, la mort des conjurés illustre une condamnation morale exercée par la société ou la providence, et démontre finalement que l'échec et la mort est ce à quoi tendent naturellement les conjurations puisque fondées sur une trahison initiale qui, tôt ou tard, doit emporter également les conjurés. C'est pourquoi, à côté de la critique théorique des vices factieux, leur mort apparaît comme une démonstration par les faits, apte à frapper particulièrement le lecteur.

Au vu de ce qui précède, la condamnation morale des conjurés semble irréfutable dans l'ensemble du corpus. C'est par la satire et la déconstruction des prétendues vertus que les auteurs stigmatisent les principaux vices qui, dans une interprétation anthropologique de l'histoire, sont donnés comme étant à la source des conjurations – notamment la passion, l'intérêt et l'ambition. Cette critique moralisante trouve une illustration éclatante dans la mort ignominieuse des conjurés : pourtant, comme nous l'avons entr'aperçu précédemment, il arrive que la critique de l'ambition ne soit pas si univoque, de même que parfois le récit de la mort des comploteurs est corrigé après coup par des éloges funèbres larvés. En ce sens, à côté de la condamnation morale qui nous est apparue dépourvue d'ambiguïté, la plupart des textes font place à un jugement plus nuancé sur les conjurations : coexistant avec le procès du factieux, mises bout à bout avec lui, des stratégies de légitimation parcourent le corpus. On se demandera si ces stratégies se servent de l'apparente condamnation comme d'un écran, première ruse d'un discours politique clandestin enfoui dans les textes. Les récits de conjuration seraient alors des manuels de révolte cryptés, où les conspirateurs seraient réhabilités.

Les stratégies de légitimation.

On ne peut nier, en effet, qu'à des degrés divers en fonction des textes, les conjurés ne fassent l'objet d'un discours d'abord curieux, parfois empathique, voire admiratif, élogieux, favorable. Lorsque nul de ces cas de figure ne se présente, on ne peut nier que les conjurés n'aient au moins voix au chapitre, que leurs propos, parfois leurs hésitations ou leur propres justifications ne soient rapportées avec une certaine étendue. Nous tâcherons, dans les paragraphes qui suivent, de chercher jusqu'à quel point peut aller cette réhabilitation des conjurés, de quelle manière elle s'exprime et comment les auteurs parviennent parfois à contourner la condamnation attendue et la

⁶⁸² *Ibid.*, p. 321-323.

censure implicite, dans l'optique polémique d'évocation des conjurations, dont nous avons parlé. Cette optique polémique explique, à nos yeux, pourquoi certains textes présentent une image positive des conjurés, et, pour mieux rendre compte de ce phénomène, il faut garder en mémoire la double portée de l'aspect polémique des textes : ces derniers peuvent pratiquer un discours polémique dans la mesure où ils entrent en conflit avec des puissances ennemies de la France. C'est le cas de Sarasin, Saint-Réal, Vertot, mais aussi de *La Conjuration de Barcelone* et de *La Conjuration de Naples*. On peut aussi penser que, de proche en proche, les récits de conjuration qui cherchent à justifier les conjurés pourraient en venir à menacer le pouvoir en place. Prêchant l'insoumission, voire la révolte ouverte, il s'agirait de textes sulfureux, de pamphlets cachés, de manuels politiques cryptés. Le texte de Retz, du moins pour la tradition critique, semble être celui qui s'inscrit le plus clairement dans cette perspective. En tâchant ainsi de ne pas effacer les différences entre les textes, et en gardant à l'esprit les buts variés qu'ils poursuivent, nous tâcherons de rendre compte des fragments de justification politique inscrits dans le corpus. Pour ce faire, il nous a semblé de bonne méthode de s'intéresser d'abord aux stratégies de légitimation explicites, puis d'en venir aux structures explicites de plaidoiries pour les conjurés. Les premières sont les plus évidentes, et sans doute les plus troublantes : le lecteur est en effet placé face à un discours justifiant l'acte des conjurés, sans que le contexte immédiat explique toujours de quelle manière il faut lire ce plaidoyer. Ainsi nous pencherons-nous tour à tour sur les deux principaux terrains d'argumentation qui permettent de justifier les conjurés, à savoir celui du bien public et celui de l'éthique héroïque.

L'Histoire de la conjuration des Gracques est en effet l'un des textes qui posent le plus ouvertement le problème de la justification des conjurés, puisque les deux frères sont montrés comme se sacrifiant à la cause publique. En ce sens, s'il est vrai que l'ambition est la « Passion dominante »⁶⁸³ de Tibérius, ce dernier meurt néanmoins « le plus haï des Grands, & le plus estimé de tous »⁶⁸⁴, en raison « de [sa] haute Naissance, de [son] Mérite, & de [ses] Vertus »⁶⁸⁵. De même, les ennemis de son frère Caius doivent également convenir de ses vertus et « ne purent jamais lui reprocher que cette Ambition »⁶⁸⁶. Or, quelles sont les vertus des Gracques dans le domaine politique ? Apparemment de défendre « le Bien public, le Soulagement des Peuples, l'Amour pour l'ordre en la Justice »⁶⁸⁷. Le mythe républicain des Gracques semble ainsi pleinement récupéré par l'auteur anonyme. Tibérius, le premier promoteur des lois agraires, est représenté dans le rôle de

⁶⁸³ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 176.

⁶⁸⁴ *Ibid.*, p. 186.

⁶⁸⁵ *Ibid.*, p. 139.

⁶⁸⁶ *Ibid.*, p. 201.

⁶⁸⁷ *Ibid.*, p. 146-147.

défenseur des opprimés, et ses interventions pathétiques et énergiques au forum réactivent la rhétorique républicaine et démocratique. En introduisant une de ses plus violentes harangues, l'auteur anonyme pose ainsi un cadre qui semble nettement favorable à Tibérius :

Mais rien ne put fléchir l'avidité insatiable des Riches, qui ne cessèrent de déclamer contre Tiberius, auquel ils ne firent pas difficulté de donner les noms de Séditieux & de Perturbateur du Repos public ; & c'est pour lors que le Tribun fit cette Harangue si touchante & si pathétique, sans sortir jamais de son caractère de douceur, qui engageoit encore davantage le Peuple, & irritoit d'autant plus les Ennemis⁶⁸⁸.

Cette entrée en matière qui stigmatise, non plus l'avidité des Gracques, mais celles des riches et des sénateurs, en montrant finalement que ce sont les puissants qui poussèrent Tibérius à la révolte – et lui donnèrent le nom de révolté – tend à donner à la harangue qui suit un souffle quasi révolutionnaire :

On vous appelle, ajouta-t-il, les Maîtres de la Terre. Quels Maîtres ! Qui n'en possèdent pas un pouce, dont ils puissent disposer un moment, & dont il leur soit permis de se faire une hutte ! [...] Est-ce là la République : & n'est-ce pas pour cette étrange Inégalité, que nos Ancêtres n'ont pu souffrir les Rois, & la Monarchie ? Croit-on que le seul nom des Rois ait fait cette grande aversion de nos Peres ? C'est bien plutôt cette Disproportion de bien immense & odieuse, que la faveur du Prince répandoit prodigieusement sur quelques uns, tandis que les autres, égaux ou supérieurs en Mérite & en Service, restoient dans l'indigence & dans la disette⁶⁸⁹.

Pour Tibérius, la république ne s'explique pas comme un mode de gouvernement opposé à la monarchie, mais trouve son essence dans la répartition équitable des biens et des faveurs ; en parlant ainsi, sa harangue suggère que la république des sénateurs n'est pas différente de la monarchie de jadis car il y règne la même « étrange Inégalité », la même « Disproportion de bien immense & odieuse ».

Qui plus est, l'engagement de Tibérius en faveur de la plèbe ne consiste pas tout entier en discours : son exemple est frappant car il transforme la rhétorique républicaine en exemple sacrificiel ; il meurt sous les coups d'une troupe rassemblée par Scipion Nasica, et bientôt son frère agira de même et connaîtra le même sort. Ce sacrifice des Gracques à la cause populaire est souligné par l'intervention cruciale de Cornélie à la veille de la mort de Caius. Cette dernière intervient en effet peu après que

Cornélie, la Mere de Gracchus, l'eut exhortée elle-même en public, à ne plus souffrir les insultes du Consul, & à se ressouvenir qu'un même esprit & un même sort étoit réservé à son Frere & à lui, & qu'il ne devoit point refuser au Peuple opprimé une vie qu'elle ne lui avoit donnée que pour le Bien & pour la Liberté publique ; que pour elle, quelque grande que fût la douleur que sa perte lui causeroit, ainsi qu'avoit été celle de son Frere, elle ne se croiroit pourtant pas trop malheureuse d'avoir mis au jour deux Enfants, qui auroient vécus & seroient morts les Protecteurs de la Liberté publique⁶⁹⁰.

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p. 153 et sv.

⁶⁸⁹ *Loc. cit.*

⁶⁹⁰ *Ibid.*, p. 214.

Le texte ménage un effet de clôture qui confirme l'espèce de prédiction de Cornélie et achève d'asseoir la réputation des Gracques en tant que « Protecteurs de la Liberté publique », puisqu'en effet Caius ne tarde pas à mourir, à son tour, non sans s'être d'abord recueilli bien pathétiquement dans le temple de Diane, à qui il confie son amertume pour « le Peuple, dit-il, pour qui je suis sacrifié »⁶⁹¹. En ce sens, l'auteur du texte semble favorable aux Gracques, dont l'action n'est d'ailleurs désignée comme révolte ou conjuration que par les sénateurs, comme nous l'avons dit plus haut. Certes, cet aspect du texte résulte sans doute d'une combinatoire complexe, dans laquelle l'optique moraliste et héroïsante de Plutarque et sa reprise par Amyot dans le style du néo-stoïcisme humaniste ont beaucoup de part. On peut supposer que l'anonyme s'est contenté de donner une belle traduction qui gomme les rudesses de son prédécesseur, en se concentrant sur le travail du style plutôt que sur l'adaptation culturelle, si l'on peut dire. Au vrai, une telle chose est difficilement imaginable, car le seul choix de l'histoire des Gracques plutôt que de tout autre dans le recueil est significatif d'un propos politique en même temps qu'esthétique. Qui plus est, le soutien accordé aux Gracques mène l'anonyme à ajouter aux *Vies parallèles* des éléments de justification qui assurément n'y figurent pas. On est frappé de constater en ce sens que l'anonyme, après avoir reconnu l'ambition de Tibérius, lui trouve des circonstances atténuantes, et se montre prêt à l'excuser puisqu'elle avait pour but la liberté des romains : « Il se peut faire aussi, qu'il ne fût pas exempt de sentimens de Justice & de Générosité, qui l'obligeoit à rechercher un Pouvoir absolu, pour rendre la République parfaitement libre, & la délivrer de la Tirannie & des Concussions des Riches & des Grands »⁶⁹². Les éléments de plaidoyer en faveur des premiers *populares*, par la violence du ton et la clarté anti-aristocratique du propos, font ainsi de *La Conjuration des Gracques* le texte le plus inquiétant du corpus. Il est toutefois difficile, nous y reviendrons dans la section suivante, de dire comment ces propos pouvaient être lus en 1693. Même si nous proposerons *in fine* une tout autre lecture, il n'est pas exclu qu'ils aient pu être considérés alors dans la ligne des revendications républicaines qui animaient périodiquement les conjurés et les théoriciens du XVII^e siècle, qu'ils aient songé au modèle des Provinces-Unies, du *commonwealth* ou de Venise (tels le seigneur de Sardan ou le chevalier de Rohan) ou à des référents aristotéliens ou chrétiens (entre autres et pêle-mêle Turquet de Mayerne, Davant, Dubosc-Montandré ou le curé Meslier, évoqués en première partie).

Moins radicaux parce qu'ils ne rompent pas avec la forme monarchique du gouvernement sont les conjurés qui semblent justifiés pour s'être battus par zèle patriotique et – paradoxalement en

⁶⁹¹ *Ibid.*, p. 222.

⁶⁹² *Ibid.*, p. 176-177.

apparence – par loyalisme monarchique. En ce sens, ils ne cherchent pas, comme les Gracques à changer la forme du gouvernement en reversant les partis dominants, mais simplement à troquer un tyran contre un bon prince. Le duc de Bragance, Épicaris et, jusqu'à un certain point, Bedmar et Fiesque sont du nombre. Ces personnages sont présentés non comme des ambitieux centrés sur leur propre avancement, mais plutôt comme des citoyens intéressés au devenir de l'état et cherchant à le protéger de sa ruine. Puisque les deux derniers protagonistes cités méritent un traitement à part pour les raisons que nous dirons plus bas, commençons par les exemples les plus évidents de légitimation des conjurés élevés au rang de défenseurs du bien public. Dans cette perspective, le cas de Vertot est particulièrement probant, notamment parce que le propos thématique de l'ouvrage, la restauration des rois portugais, s'accorde avec sa portée politique anti-espagnole : ces raisons combinées ont poussé Vertot à faire de Bragance le modèle du « bon » conjuré. En effet, ce dernier est montré exempt des vices qui déparent habituellement ce genre de personnage. Notamment, Bragance est montré comme dénué d'ambition, au point même que son « humeur douce, agréable » est présentée comme « un peu paresseuse »⁶⁹³. C'est son père, Théodose, qui tâche de lui léguer, « comme par succession », l'habitude de regarder les Espagnols « comme les usurpateurs d'une couronne qui lui appartenait »⁶⁹⁴. Car, de fait, les abus des ministres espagnols qui traitent « les Portugais moins comme des sujets naturels, que comme des peuples soumis par les armes & par le droit de la guerre »⁶⁹⁵, réduisent les Portugais, à tout tenter pour « s'affranchir d'une domination qui leur avoit toujours paru injuste, & qui devenoit tyrannique & insupportable »⁶⁹⁶. Ainsi, c'est « du glorieux titre de libérateur de la patrie »⁶⁹⁷ que Bragance et ses amis entendent se parer, dans un mouvement de renoncement aux intérêts particuliers, qui tend à l'oblation sacrificielle. À côté de Bragance, conspirateur malgré soi, se tient Dom Michel d'Almeida, « vénérable vieillard », qui « faisait gloire d'aimer sa patrie plus que sa fortune »⁶⁹⁸. Bien entendu, le succès de la conspiration, à la différence des autres textes, et la réalité de la restauration des rois portugais donnent du poids au plaidoyer en faveur des conjurés ; et Vertot est sans doute celui qui va le plus loin en ce sens.

Pourtant, de la même manière, dans *Épicaris*, Le Noble s'est livré à un travail de justification des conjurés, en les lavant des vices qu'on leur associe généralement, et en présentant les protagonistes comme des héros dévoués à leur patrie. Certes, si l'héroïne paraît un peu suspecte car

⁶⁹³ Vertot, *La Conjuración de Portugal*, op. cit., p. 50.

⁶⁹⁴ *Loc. cit.*

⁶⁹⁵ *Ibid.*, p. 42.

⁶⁹⁶ *Ibid.*, p. 46.

⁶⁹⁷ *Ibid.*, p. 75.

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 76.

ses motifs semblent liés à un amour déçu, Pison semble de son côté être mû « par de plus grands motifs »⁶⁹⁹ : paré de toutes les vertus, ce dernier est en effet « beau, bien fait, riche, magnifique, dans sa dépense, bon, éloquent, doux, libéral, & estimé du Peuple dans un tems que les vertus estoient si rares qu'on adoroit jusqu'aux ombres »⁷⁰⁰. Qui plus est, Épicaris, elle-même, semble l'objet d'une transformation, d'une transfiguration qui la fait passer d'une image de courtisane grecque à une sorte de modèle d'héroïsme patriotique. Elle aussi est animée par « le zèle du bien de l'Etat »⁷⁰¹ et déclare aux conjurés qu'elle surprend en plein conciliabules : « ne prenez point pour une Esclave de Tigelin une ame toute Romaine, & qui n'a pas des sentimens moins généreux que les vostres »⁷⁰². De fait, ses sentiments s'avèrent être les plus nobles de tous, car elle seule résiste aux tortures jusqu'au bout sans nommer personne. À la fin du texte, elle devient, elle l'esclave, la seule à pouvoir vraiment défier Néron, du moins en parole : avant de mourir sous la torture, elle revient encore sur ses motivations et lui déclare : « le cœur d'une Romaine que je porte sous l'habit d'une Grèque Afranchie ; & le salut de l'Etat m'y ont fait entrer »⁷⁰³, dans le seul but, partagé avec les autres conjurés et explicité dès les premières pages, de « se délivrer d'un Tyran insupportable »⁷⁰⁴.

Ainsi donc le dévouement au bien public permet de justifier certains des conjurés, et ce procédé semble particulièrement efficace non seulement pour les Gracques, mais aussi pour Bragance ou Épicaris. Le cas de *La Conjuración des Espagnols* doit sans doute être rangé dans cette catégorie, mais un peu à part. En effet, le héros de Saint-Réal, bien que faisant l'objet de plusieurs évaluations divergentes à l'intérieur du texte, est lui aussi d'abord présenté comme un excellent sujet, dévoué à la gloire de son roi. Ainsi, dans le portrait introductif du personnage, le lecteur apprend que le marquis de Bedmar est un des plus excellents officiers de la couronne, diplomate accompli et d'une intelligence redoutable⁷⁰⁵. Qui plus est, ses motivations, lorsqu'il conçoit le dessein de la conjuration, sont loin d'être liées aux vices mentionnés plus haut, mais semblent toute patriotiques. Voici en effet la conjoncture qui explique sa résolution : dans le contexte de la guerre du Frioul, « comme il vit que l'Archiduc seroit obligé de faire la Paix ; & qu'elle ne pouvoit estre que honteuse pour eux [les Espagnols] parce que le tort étoit de leur côté, il resolut d'entreprendre

⁶⁹⁹ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 129.

⁷⁰⁰ *Loc. cit.*

⁷⁰¹ *Ibid.*, p. 149.

⁷⁰² *Ibid.*, p. 121

⁷⁰³ *Ibid.*, p. 208.

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 7.

⁷⁰⁵ Nous renvoyons notamment au passage suivant : « Les Ambassadeurs d'Espagne étoient alors en possession de gouverner les Cours où ils étoient envoyez, & le Marquis de Bedemar avoit été choisi pour Venise dez l'année mille six cens sept, comme pour le plus difficile des Emplois Etrangers, & dans lequel on ne peut s'aider de Femmes, de Moines ni

quelque chose pour la prévenir »⁷⁰⁶. Plus précisément, cette résolution motivée par la défense de la patrie aboutira à former une entreprise extraordinaire, décrite en référence au concept de coup d'État et justifiée dans la même optique. L'on apprend en effet que Bedmar aurait confié, dans une missive au duc d'Usède, qu'« il croyoit estre dans l'état auquel la Nature & la Politique obligent un Sujet fidele à recourir aux voyes extraordinaires pour préserver son Prince & son Pays d'une infamie autrement inevitable »⁷⁰⁷. C'est donc, pour reprendre la formule déjà citée de Naudé, « un excès de droit commun, à cause du bien public » que Bedmar s'apprête à pratiquer, et l'intérêt de l'état permet, en un sens, de blanchir le conjuré. Certes, un tel argument demeure polémique dans le cas du marquis de Bedmar, dans la mesure où le contexte international de son entreprise implique que l'on raisonne en terme d'intérêts opposés non d'un seul état, mais de deux pays en conflit. Bien entendu, cette situation limite grandement l'efficacité du plaidoyer de la raison d'état. Pourtant, à travers l'ensemble du texte, on retrouve cet argumentaire, cette fois recyclé et ancré dans la seule optique vénitienne. En ce sens, Venise apparaît comme emblème de la tyrannie, au même titre que le Sénat pour les Gracques, les Espagnols pour les Portugais ou Néron pour Épicaris ; et le projet factieux ne vise plus alors qu'à rendre à l'état vénitien une liberté opprimée, voire perdue. En effet, dans *La Conjuración des Espagnols*, Venise est décrite comme le pire des gouvernements autoritaires, jugement assumé par la voix narrative elle-même : « Il n'y eut jamais de Monarchie si absoluë dans le Monde que l'Empire avec lequel le Senat de Venise gouverne cette Republique. On y fait une difference infinie jusque dans les moindres choses entre les Nobles & ceux qui ne le sont pas »⁷⁰⁸. Cette critique du mythe républicain sur lequel Venise fonde une partie de sa domination rejoint ainsi les propos d'Épicaris envers Néron, ou les critiques des Portugais envers les Espagnols. Le réactivation de la rhétorique anti-tyrannique donne alors plus de poids au combat des conjurés pour la liberté de Venise ; ces propos patriotiques de dévotion au bien public sont, une fois de plus, concentrés dans le discours aux conjurés, ici assumé par Renault, à la veille de lancer l'offensive :

Et en vérité, mes Compagnons, qu'est-ce qu'il y a sur la Terre, qui soit plus digne de la protection du Ciel, si ce que nous faisons ne l'est pas ? Nous detruisons le plus horrible de tous les Gouvernemens ; nous rendons le bien à tous les pauvres Sujets de cet Etat à qui l'Avarice des Nobles le raviroit éternellement sans nous⁷⁰⁹.

Les conjurés sont donc justifiés car ils sont le vecteur d'une justice sociale nécessaire ; selon Renault, ses amis sont blanchis parce qu'ils agissent sous la pression d'une sorte d'obligation

de Favoris. Le Conseil d'Espagne étoit si content de lui, que quelque besoin qu'on en eut ailleurs, on ne pouvoit mesme aprs six ans se resoudre à le rapeler » (Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 28-29).

⁷⁰⁶ *Ibid.*, p. 29-30.

⁷⁰⁷ *Ibid.*, p. 33-34.

⁷⁰⁸ *Ibid.*, p. 36-37.

⁷⁰⁹ *Ibid.*, p. 254.

morale. En effet, Renault fait une discrète référence au discours tyrannicide fondé sur l'idée de la délégation du pouvoir à l'autorité politique par le peuple qui en est originellement investi par Dieu, avec, pour contrepartie, la possibilité pour le peuple de demander des comptes aux gouvernants, voire de les priver de leur autorité. Ainsi, la protection du ciel, source et fin du pouvoir politique, permet un plaidoyer audacieux pour la conjuration qui va jusqu'à justifier le mal en vertu du bien public. En se livrant à une description apocalyptique de Venise ruinée par les conjurés, Renault ne déguise pas la violence de l'entreprise mais escamote la question du mal en l'enveloppant dans l'alibi anti-tyrannique :

Et quand nous verrons ces Palais, où l'Impiété est sur le Trône, brûlans d'un feu, plutôt Feu du Ciel, que le nôtre ; ces Tribunaux, souillez tant de fois des larmes & de la substance des Innocens, consommez par les flammes devorantes ; le Soldats furieux retirant ses mains fumantes du sein des Méchans ; la Mort errante de toutes parts, & tout ce que la Nuit, & la Licence Militaire pourront produire de Spectacle plus affreux, souvenons nous alors, mes chers Amis, qu'il n'y à rien de pur parmi les hommes, que les plus loüables actions sont sujettes aux plus grans inconveniens, & qu'enfin, au lieu des diverses Fureurs qui desoloient cette malheureuse Terre, les desordres de la Nuit prochaine sont les seuls moyens d'y faire regner à jamais la Paix, l'Innocence, & la Liberté⁷¹⁰.

Loin d'éluder le problème de la violence, Renault devance la condamnation moraliste en justifiant la nécessité du mal, parce qu'il débouche sur un plus grand bien, celui de la liberté retrouvée. Malgré le spectacle affreux des débordements attendus dans une guerre civile et qui rappelle la nature déchue de l'homme, l'hypotypose de Venise en flammes est emportée ici par une densité de références théologiques autour du droit de révolte concédé au peuple qui devient la voix de Dieu pour punir le tyran : ce qui embrase la république vénitienne, c'est bien un « feu, plutôt Feu du Ciel, que le nôtre », dans un mouvement d'apocalypse faisant enfin le partage entre les bons et les méchants. Pour conclure, cette justification hardie de la violence politique fondée sur le bien public rejoint le plaidoyer en faveur de Bedmar comme sujet zélé de la couronne espagnole ; ces deux niveaux de justification marchent main dans la main contribuant à faire de *La Conjuración des Espagnols* un des textes allant le plus loin dans la présentation positive des conjurés – et partant, comme nous le verrons plus bas, une des œuvres les plus ambivalentes.

Dans cette optique de justification politique en vertu du bien public, Fiesque, pour finir par lui, ne détonne pas avec les conjurés que nous venons de mentionner. Tout au plus mérite-t-il une attention particulière et un traitement à part, dans la mesure seulement où les justifications qu'il avance lui-même et celles que lui prête le narrateur sont insérées dans un réseau complexe où la condamnation jouxte la justification – installant le texte de Retz dans un degré d'ambivalence encore supérieure à celui de Saint-Réal. Or, la justification de Retz prévaut sur bien des plans et l'on sait à quel point Retz prend soin de parer Fiesque de toutes les vertus, s'opposant entièrement à Mascardi.

⁷¹⁰ *Ibid.*, p. 256-257.

Ainsi, Fiesque est « doué d'un des plus beaux et plus élevés esprits du monde, ambitieux, hardi et entreprenant »⁷¹¹, mais non ambitieux au sens trop matériel qu'on a pu donné à ce terme dans la rubrique précédente. Pour Retz, Fiesque n'est pas capable de basse concupiscence, c'est la gloire, bien plutôt, qui le motive – nous y reviendrons plus bas. Ainsi, « par son esprit et par son courage »⁷¹², Fiesque décide de prendre la défense de la patrie. Son patriotisme en fait donc potentiellement un esprit similaire à Bragance, Épicaris ou Bedmar, et pourrait donc être à la source d'une légitimation du projet de révolte. Pourtant, malgré ce constat de départ, le texte complexe de Retz nous convie à distinguer entre divers modes d'insertion des discours patriotiques pour tâcher de les hiérarchiser et de leur donner un sens : apparaissent ainsi, à côté des discours prêtés aux conseillers de Fiesque, les propos du protagoniste lui-même, enfin les jugements du narrateurs sur les motivations « républicaines » du factieux. En ce qui concerne précisément l'engagement de Fiesque pour le bien de la « république » et de « l'état », on peut dire qu'il se présente tout d'abord comme une sorte d'alibi dans le discours de Verrina, le mauvais conseiller. Sur ce point, le texte de Retz est donc semblable à celui de Mascardi et de Bouchard, mettant en cause la sincérité des propos de Verrina que l'on sait motivé par ses propres intérêts qui ne sont guère glorieux. Pourtant, Verrina feint de ne chercher que le bien de cette « république qui n'a presque plus rien de libre que le nom »⁷¹³ ; c'est en portant secours à ses concitoyens, en les libérant d'une tyrannie déguisée qu'il entend s'illustrer comme sauveur de la patrie. En ce sens, son argumentation est retorse dans la mesure où elle prône l'usurpation du pouvoir et l'instauration d'un gouvernement monarchique pour le bien de l'état et de « la liberté publique » ; pour lui, Gênes est en effet parvenue à un moment où « les esprits de ses citoyens sont trop désunis pour pouvoir vivre davantage sous le gouvernement de plusieurs », au moment donc où « on ne peut résister à la tyrannie qu'en établissant une monarchie légitime »⁷¹⁴. Ainsi, toute l'argumentation de Verrina tend à montrer qu'au point où sont les choses à Gênes, le salut de l'état et le salut de Fiesque coïncident heureusement avec la nécessité de la révolte et l'usurpation personnelle du pouvoir : il s'agit non seulement du seul remède aux maux du temps mais encore d'une sorte d'obligation morale faite à Fiesque. Le droit de révolte mis en avant par Verrina est en fait une obligation et une obligation de nature à la fois égoïste et altruiste. Pour résumer, il semble donc qu'à un premier niveau d'insertion, le discours patriotique dans *La Conjuration de Fiesque* par Retz tombe sous le coup de la présentation somme toute négative de Verrina en mauvais conseiller machiavélique : fidèle et dévoué domestique de Fiesque, Verrina est

⁷¹¹ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 176.

⁷¹² *Ibid.*, p. 177.

⁷¹³ *Ibid.*, p. 192.

⁷¹⁴ *Ibid.*, p. 193.

aussi et surtout poussé par la quête des biens matériels et prône la recherche de la gloire pour des raisons qui sont précisément réprochées par l'auteur.

Or, ce premier constat mène à un problème de lecture, puisque, à un second niveau d'insertion du discours patriotique, on retrouve l'argumentation de Verrina dans les propos prêtés au héros lui-même. Fiesque semble en effet avoir retenu la leçon de son conseiller machiavélique, lorsqu'il s'adresse à ses compagnons peu avant de lancer l'offensive :

Mes amis, leur dit-il, c'est trop souffrir de l'insolence de Jannetin et de la tyrannie d'André Doria : il n'y a pas un moment à perdre si nous voulons garantir nos vies et notre liberté de l'oppression dont elles sont menacées. Y a-t-il quelqu'un ici qui puisse ignorer le danger pressant où se trouve la République ?⁷¹⁵

Puisque, en vertu d'une injuste usurpation, Jannetin est prêt à élever son « autorité sur les ruines de cet État », les amis de Fiesque ont pour obligation de sauver leur vie en même temps que la république. Cette heureuse conjonction de la concupiscence et du patriotisme est donc identique à celle établie par la trompeuse rhétorique de Verrina. En conséquence, il semble qu'il faille prendre au sérieux les propos prêtés à Fiesque qui bénéficie toujours chez Retz d'un éloge nuancé. Pour mieux mesurer la manière dont ce dernier a utilisé l'argument patriotique pour légitimer l'action de Fiesque, on peut comparer les deux conjurations. Si, chez Retz, le personnage de Verrina est intéressé, chez Mascardi, ce dernier est constamment noirci par son machiavélisme affiché et la démesure de ses propos. Évoquant Machiavel en se référant au bras de fer avec la fortune que l'homme doué de *virtù* ne manque jamais d'entreprendre, Verrina parle ostensiblement d'immortalité, *hybris* qui disparaîtra chez Retz⁷¹⁶. Qui plus est, Retz a éliminé l'évocation des motifs condamnables de Fiesque ; là où Mascardi le faisait agir par « la cruauté, la perfidie, & l'amour de son propre interest, par-dessus toute sorte de considerations & de loix tant humaines que divines »⁷¹⁷, Retz a tenu à souligner que ses desseins conjuratoires étaient « conformes à l'inclination naturelle qu'il avait toujours eue pour la gloire, et à cette grandeur d'âme qui faisait qu'aucune chose ne lui paraissait difficile pourvu qu'elle fût honorable »⁷¹⁸. Mais c'est surtout dans les propos prêtés à Fiesque que les deux textes diffèrent le plus radicalement, dans un mouvement d'inversion souvent noté par la critique. Revenons donc au discours de Fiesque aux conjurés. Chez Retz comme chez Mascardi, Fiesque utilise l'argument de nécessité et de légitime défense qu'il croise avec celui

⁷¹⁵ *Ibid.*, p. 202.

⁷¹⁶ On verra notamment le passage suivant : « Meritez par vos actions le triomphe que le Ciel vous a destiné, & faites connoître au monde que vous avez sceu estre l'artizan de vostre fortune. Surpassez mes esperances, quoy que tres-hautes par vostre vertu ; & assurez dans vostre maison un florissant Empire, consacrant quand & quand vostre nom à l'immortalité » (Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 95).

⁷¹⁷ *Ibid.*, p. 31-34.

⁷¹⁸ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 195.

du dévouement patriotique. Seulement, les conséquences immédiates de ce dernier n'ont pas la même portée. Chez Mascardi, Fiesque utilise « l'amour de la patrie » comme un alibi pour s'arroger une sorte de tyrannie de fait sur ses « amis » rassemblés par ses soins dans son palais :

Je le proteste tout haut. Il faut, mes amis, nécessairement combattre ou mourir. Le sang qui par un excès d'ingratitude aura été refusé au secours de la République perissante, sera repandu en ce lieu ci même, pour laver la tache d'une si grande perfidie ; & la première victime qui doit cette nuit être consacrée à l'amour de la patrie tombera icy esgorgée de mes mains, au cas que quelqu'un ose faire resistance⁷¹⁹.

Cet esprit d'intimidation et ces menaces sont bien entendu contraires au dévouement patriotique et à la générosité censés animer Fiesque et on comprend sans peine pourquoi Retz les a fait disparaître ; dans la version de Retz, le sort réservé aux deux personnages qui refusent de suivre Fiesque n'est pas celui d'être égorgés sur place, mais simplement d'être « enfermés[s] dans une chambre, afin de leur ôter le moyen de découvrir son dessein »⁷²⁰. La conduite de Fiesque est donc diamétralement opposée à celle décrite par Mascardi. Parce qu'il refuse de sacrifier ses amis au « bien de l'état », le Fiesque de Retz accrédite la sincérité de ses motifs, tandis qu'à travers la tyrannie de ses propos, le Fiesque de Mascardi montre que le bien public n'est pour lui que rhétorique. Inversement, chez Retz, la noblesse des desseins de Fiesque est soulignée par le narrateur aussitôt après le discours aux conjurés, de la manière suivante : « la douceur dont il usa envers ces deux personnes fait que je ne puis croire ce que quelques historiens passionnés contre sa mémoire ont publié, qui est que le discours qu'il fit dans cette assemblée ne fut rempli que de menaces contre ceux qui refuseraient de l'assister »⁷²¹. En ce sens, l'argument patriotique n'est pas seulement avancé dans les propos de Fiesque, il est aussi utilisé comme une justification par le narrateur qui en assume la vérité en s'exprimant à la première personne.

Ainsi, en commentant l'action de Fiesque, la voix du narrateur tend à excuser, voire à justifier son action, en utilisant une série d'argument où figure en bonne place la considération du bien public. De fait, intérêt privé et intérêt de l'état se trouvent mêlés dans les interventions du narrateur qui ne manque jamais de porter un jugement de valeur sur la conjuration. Prenons pour point de départ, la justification de la ruse et de la dissimulation. Celles-ci sont bien entendu au fondement de la conjuration comme entreprise secrète, et relèvent de techniques d'action en tout opposées à l'éthique nobiliaire. Le narrateur les justifie néanmoins de la manière suivante :

je ne pense pas que l'on puisse blâmer avec justice la dissimulation du comte, parce que, dans les affaires où il s'agit de notre vie et de l'intérêt général de l'État, la franchise n'est pas une vertu de

⁷¹⁹ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 148-149.

⁷²⁰ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 203.

⁷²¹ *Ibid.*, p. 203-204.

saison, la nature nous faisant voir, dans l'instinct des moindres animaux, qu'en ces extrémités l'usage des finesse est permis pour se défendre de la violence qui nous veut opprimer⁷²².

La réactivation de la comparaison machiavélienne du lion et du renard offre un fondement naturel à la dissimulation et permet de dédouaner Fiesque d'une conduite qui sert habituellement à critiquer les tyrans contre lesquels agissent les conjurés. Dans la justification de la dissimulation, ce qui est frappant cependant, c'est qu'il ne s'agit pas d'une pure réponse à une menace personnelle ; le conjuré n'use pas de dissimulation face au prince dissimulé pour son seul intérêt, mais simultanément pour lui et pour « l'intérêt général de l'État ». C'est précisément ce principe d'intérêt général qui permet de transformer la dissimulation machiavélienne en action patriotique. Or ce principe de métamorphose de ce qui pourrait être regardé comme vices privés en vertus publiques traverse l'ensemble du texte. Prenons deux exemples aux deux extrémités de *La Conjuration de Fiesque*. Lorsqu'il introduit son sujet, le narrateur souligne d'emblée que « l'élévation extraordinaire de [la] maison [Doria] produisit le grand mouvement dont nous allons parler, et donna ensuite un exemple mémorable à tous les Etats de ne souffrir jamais dans leurs corps une personne si éminente » : c'est donc la vie « éclatante » de cette maison qui « donn[e] de l'ombrage à la République » et justifie finalement « le dessein de l'abaisser »⁷²³. À la fin du texte, lorsqu'il revient sur les événements génois et dit vouloir les juger avec impartialité, le narrateur avance l'idée que l'action de Fiesque est « excusable », « si l'on a égard à la puissance de la maison de Doria, qui lui [Fiesque] donnait un juste sujet d'appréhender la ruine de la république et la sienne propre »⁷²⁴. Une fois de plus, intérêt personnel et intérêt de l'état sont associés si étroitement que le procédé de justification employé par l'auteur conduit à considérer Fiesque comme le sauveur de la patrie. En conclusion, le texte de Retz est fondé sur la reprise du même argument à plusieurs niveaux, par diverses voix, d'où la complexité idéologique du récit. Si les propos du mauvais conseiller nous invitent à déconstruire l'argument patriotique, en revanche, cet argument gagne en crédibilité lorsqu'il est avancé par le protagoniste, voire assumé par le narrateur à première personne. Si la défense du bien public sert donc la plaidoirie politique chez Retz comme dans les autres exemples étudiés plus haut, l'exemple retzien nous met également sur la voie du deuxième principal terrain d'argumentation en faveur des conjurés : celui de l'éthique héroïque.

Ce dernier est toutefois plus restreint que le précédent, et nous conduira à mettre en valeur tout particulièrement les textes de Sarasin, Saint-Réal, Le Noble et surtout Retz, où la justification des conjurés fondée sur l'éthique héroïque est la plus développée. Absent de *La Conjuration de*

⁷²² *Ibid.*, p. 199.

⁷²³ *Ibid.*, p. 176.

⁷²⁴ *Ibid.*, p. 214.

Barcelone et de *La Conjuration de Naples*, ce type de justification repose essentiellement sur l'argument de la quête de la gloire ; ce dernier est jugé apte à ennoblir les conjurés en soulignant qu'ils se conforment à un idéal moral valorisé par la tradition aristocratique de la littérature classique et en démontrant, à rebours, qu'ils ne sont pas agis par de plus bas motifs, tels que l'intérêt ou l'ambition, objets de critiques et de satires comme nous l'avons vu plus haut. Certes, la gloire connaît divers avatars dans le corpus, liés au discrédit qui touche l'éthique héroïque progressivement démolie à mesure que l'on avance dans le siècle mais aussi et surtout lié aux spécificités esthétiques et politiques des textes. Ainsi, chez Sarasin, le général des armées impériales représente encore la version militaire du culte de la gloire : « envieux de la gloire d'autrui ; jaloux de la sienne », Wallenstein est en effet « un esprit passionné pour la gloire »⁷²⁵. Chez Vertot, le culte héroïque se transpose dans la « femme forte » qu'est la duchesse de Bragance qui « étoit née avec une forte inclination pour tout ce qui paroissoit grand, & cette inclination étoit peu-à-peu devenue une passion demesurée pour la gloire & pour l'élévation »⁷²⁶ : c'est cette quête de la gloire qui justifie les actions les plus hardies, dans un combat héroïque engageant tout l'être et fondé sur le tout ou rien ; « en un mot, résume Vertot, [elle ne manquait pas de] courage pour entreprendre les choses les plus difficiles, pourvu qu'elles lui parussent grandes & glorieuses »⁷²⁷. Ailleurs, comme dans *La Conjuration des Gracques*, c'est une version romaine du culte de la gloire qui se présente au lecteur – la Rome républicaine offrant un exemple de cet aristocratismes de l'âme qui distingue les simples citoyens des héros promis à l'immortalité. Ainsi, par exemple, en acceptant les menaces que fait peser sur lui son engagement populaire, Tibérius se montre davantage soucieux de sa gloire que de sa propre conservation ; face à ceux qui lui conseillent de fuir Rome après que l'évincement d'Octavius, son collègue au tribunat, eut aigri le sénat, il « n'eût garde, note le narrateur, de penser à ternir sa Gloire, qu'il aimait uniquement, par une fuite si lâche »⁷²⁸. Mais, comme nous le disions, c'est surtout chez Retz que l'éthique de la gloire est investie dans le plaidoyer en faveur du protagoniste. Si, par exemple, le factieux hésite à accepter les offres françaises, c'est en raison d'un « certain chatouillement de gloire, qui fait toujours souhaiter avec passion de ne devoir qu'à soi-même les belles actions que l'on veut faire »⁷²⁹. « Comme il était passionnément amoureux de la gloire »⁷³⁰, souligne ailleurs le narrateur, Fiesque n'agit que « par une émulation d'honneur et une

⁷²⁵ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 119.

⁷²⁶ Vertot, *La Conjuration de Portugal*, op. cit., p. 104.

⁷²⁷ *Loc. cit.*

⁷²⁸ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 174.

⁷²⁹ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 180.

⁷³⁰ *Ibid.*, p. 176.

ambition généreuse »⁷³¹ qui le lavent de tout soupçon d'ambition machiavélique et de concupiscence pour les biens de fortune. On explique sans peine pourquoi Retz apparaît ici comme le plus fervent défenseur de l'éthique héroïque de la gloire ; non seulement, d'un point de vue historique voire biographique, il incarne une génération nourrie aux idéaux chevaleresques qui furent encore ceux du siècle de Louis XIII – la règle du cardinal, selon Madame de Sévigné, ne fut-elle pas « de faire toujours ce qu'il y avait de plus grand et de plus héroïque » ? –, mais surtout, d'un point de vue d'histoire politique et d'histoire littéraire, Retz avait besoin plus qu'un autre du secours de la gloire pour justifier un personnage malaisément justifiable et dont Simone Bertière a fait « l'histoire d'une héroïsation manquée ». En dépit de cette dernière, force est pourtant de convenir de l'habileté du plaidoyer retzien. La gloire en effet a permis de dépolitiser le cas de Fiesque, en jouant habilement sur son échec historique qui, sans rien ôter à son héroïsme, lui assure cependant une sorte d'immunité morale, en suspendant sur son cas tout jugement de valeur politique : Fiesque s'offre désormais non pas au jugement mais à l'admiration du lecteur par sa force d'âme, constamment tendue par la quête d'une gloire qu'il obtient à défaut de pouvoir politique – et justement parce qu'il échoue là où un plein succès l'aurait compromis avec les machiavéliens et la nécessité de justifier l'usurpation d'un pouvoir qu'il se réservait sans doute pour lui seul. À partir de l'exemple de Fiesque, on peut également conclure, plus généralement, en considérant l'efficacité de la plaidoirie fondée sur la gloire : par l'opération de celle-ci, Wallenstein semble plus intéressé à la conquête des lauriers militaires qu'à celle du pouvoir de l'empereur, Bragance plus soucieux d'illustrer son nom déjà glorieux que d'étendre son apanage, Tibérius aspirant davantage à un certain idéal politique qu'au pur plaisir de se tailler une part de pouvoir. Si la gloire est présentée comme la motivation première des conjurés, on peut dire qu'au plan du plaidoyer politique, celle-ci permet non seulement de répondre à l'accusation morale de concupiscence, mais préserve les conjurés de l'échec en leur faisant obtenir le bien moral qu'il cherchait. L'argumentation fondée sur la gloire est donc au principe d'un processus d'héroïsation qui repose sur une transfiguration esthétique des conjurés que nous étudierons au prochain chapitre.

Si la gloire est le but ultime de l'éthique héroïque, les conjurés ne peuvent espérer y atteindre qu'en pratiquant une série de vertus habilement rappelées par les textes : courage, témérité, mépris de l'argent, de l'hypocrisie, de la bassesse, mais surtout générosité, honneur et loyauté, tel est l'éventail des qualités morales dont les protagonistes sont doués. Dans une optique qui, en créant le héros classique, a recyclé et modernisé les valeurs chevaleresques médiévales, l'exaltation du moi, qui caractérise la quête de la gloire, est pourtant préservée de toute compromission avec le

⁷³¹ *Ibid.*, p. 180.

pragmatisme machiavélien qui conseille la ruse et la dissimulation. Au contraire, si elle donne bien lieu au conflit ouvert des volontés généreuses, la conjuration peut alors être conçue dans le cadre de la loyauté héroïque et chevaleresque. Certes, il serait difficile de lire ainsi les textes de Saint-Réal ou de Le Noble : *La Conjuration des Pazzi* baigne en effet dans une atmosphère chevaleresque, mais cela est vrai davantage pour la peinture de la passion que pour l'action politique, puisque la conjuration culmine dans un acte sacrilège, un double meurtre programmé au moment de la consécration de l'hostie dans une église, prenant l'adversaire entièrement au dépourvu et par surprise. C'est donc dans les textes qui se rattachent le plus à l'éthique chevaleresque que l'on pourra trouver une conception de l'action politique fondée sur le conflit ouvert et loyal, notamment chez Sarasin, Retz et Vertot. Essentielle à cette conception du conflit est l'idée que la conjuration est le fait de la légitime défense. Si, comme on l'a vu, Bragance est poussé, presque malgré lui, à comploter pour se mettre sur le trône du Portugal, en réaction légitime à l'oppression étrangère, Wallenstein, de son côté, est lui aussi acculé à conspirer par légitime défense. Non seulement, le général subit les conséquences de la politique des dévots viennois et se voit déposer de sa charge à deux reprises, ce qui pourrait justifier la légitime défense, mais encore Sarasin a pris soin de le présenter, depuis le début du texte, comme loyal et fidèle serviteur de l'empereur, ennemi des moyens non légitimes d'acquérir le pouvoir ; on sait par exemple qu'il refuse d'entrer dans les troubles de Bohême, « préférant encore le certain et l'honnête aux choses douteuses et tumultueuses »⁷³². Ce n'est donc que parce qu'il est poussé au désespoir, deux fois abandonné par l'empereur qu'il a pourtant sauvé, que Wallenstein se voit contraint de tout hasarder pour se tirer d'affaire. En effet, le général est confronté à une alternative qui rappelle le fameux impératif définissant l'éthique héroïque : « meurs ou tue ». Confronté à cette situation extrême, Wallenstein semble n'avoir guère la possibilité de ne pas conspirer ; et ce dernier « trouv[e] plus juste de se servir des forces, que ses ennemis lui mettaient entre les mains, pour hasarder de les ruiner et de s'agrandir, que pour les rétablir et se perdre »⁷³³. Dictée par la nécessité et la dure règle héroïque, son action est ainsi conçue comme un bras de fer avec le pouvoir, sorte d'ordalie qui doit exprimer le jugement céleste sans autre issue que la victoire ou la mort, comme dans le combat chevaleresque. Si *La Conspiration de Valstein* peut être lue dans cette perspective, c'est que Sarasin a voulu préserver une part d'héroïsme chez son protagoniste. Cependant, et sans doute en vertu de la stratification du texte que nous avons évoquée au premier chapitre, le texte offre aussi une autre lecture de la conjuration en présentant Wallenstein comme purement intéressé, démesurément

⁷³² Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 256.

⁷³³ *Ibid.*, p. 273.

ambitieux, dissimulé à l'extrême et profondément calculateur, enfin prêt à tout pour obtenir le pouvoir. C'est donc sans doute encore chez Retz que l'on trouve le plus abondamment une légitimation de la conjuration fondée sur une conception chevaleresque de la lutte ouverte entre grands. Plus que les autres auteurs évoqués, Retz a développé l'argument de la légitime défense et conséquemment l'impératif du « meurs ou tue » : « Tendrons-nous la gorge à ces bourreaux qui veulent joindre notre perte à celle de la liberté publique ? », résume Verrina lors du conseil de guerre au début de l'ouvrage, auquel fait écho la harangue de Fiesque aux conjurés : « puisque le mal est violent, les remèdes le doivent être, et si la crainte de tomber dans un esclavage honteux a quelque pouvoir sur vos esprits, il faut vous résoudre à faire un effort pour briser vos chaînes et prévenir ceux qui vous en veulent charger »⁷³⁴. Dans la mesure où la république est accaparée par un seul clan familial, sans aucun espoir de partage du pouvoir ni de la faveur, le conjuré est confronté à une situation du tout ou rien ; ne pouvant espérer voir sa vertu récompensée, Fiesque se trouve « dans une heureuse obligation de soutenir cette haute idée que l'on a conçue de [sa] vertu »⁷³⁵. C'est donc la vertu, principe entièrement positif, qui se trouve être la cible de l'oppression politique visant Fiesque et la source légitime de sa réaction.

Ainsi donc, dans les exemples cités, l'argument de la quête de la gloire est rendu crédible, au sujet des conjurés, parce qu'ils partagent une conception chevaleresque et héroïque de l'action politique, éloignée des principes promus par les penseurs politiques modernes. Afin de parachever cette réhabilitation des conjurés, il restait néanmoins aux auteurs cités à montrer que la gloire recherchée n'était pas compromise par la quête d'un quelconque intérêt – vice toujours stigmatisé comme étant à la source de tous les troubles civils. Pour ce faire, les textes adoptent principalement deux types d'argumentation. La première consiste tout simplement à souligner le désintéressement des conjurés. Ainsi, Tibérius semble d'emblée doué d'une sorte de supériorité héroïque par son mépris des biens matériels, voire de la vie. De même, son frère paraît se sacrifier pour le bien public, de sorte que ce désintéressement même semble à l'origine du pouvoir qu'on lui octroie sans qu'il paraisse le rechercher : « Ce desintéressement le fit aimer encore davantage : on lui accorda sa demande pour Fannius ; & il fut lui-même confirmé Tribun pour l'année suivante sans qu'il l'eut demandé, quoi qu'il fut inouï qu'on eut jamais donné aucune Charge à qui que ce soit sans la poursuivre dans la Place »⁷³⁶. De la même manière, Verrina, en s'adressant à Fiesque, prendra le

⁷³⁴ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 202.

⁷³⁵ *Ibid.*, p. 189.

⁷³⁶ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 202.

désintéressement de son maître comme un acquis, qu'il serait insultant de mettre en doute : « Vous connaissant désintéressé au point que vous l'êtes »...⁷³⁷

Cependant, les textes ne pouvaient tout à fait nier que l'intérêt ne fût présent, sous une forme ou une autre, parmi les motifs des conjurés. Aussi le deuxième type d'argumentation employé par les auteurs consiste à montrer que l'intérêt des conjurés coïncide heureusement avec la quête de la gloire, et qu'ainsi, loin de les dégrader, il constitue comme un bien additionnel qui sert par contraste à mettre en valeur la gloire. Dans *La Conjuración des Pazzi*, on trouve à plusieurs reprises ce type d'argument. En tâchant de justifier leur action, les conjurés font valoir que le jugement sur les conjurations dépend habituellement de leur issue, heureuse ou malheureuse : en ce sens, « lors qu'elles réussissent, dit Bandini à Francisque Pazzi, on les loue comme des choses entreprises en faveur d'une liberté opprimée » ; aussi, si Francisque rencontre le succès espéré, « confondant par là sa vengeance particulière avec l'intérêt public, il tireroit tout à la fois & de la gloire & de l'utilité de l'extermination de son Rival »⁷³⁸. Plus loin, gloire et intérêt sont à nouveau étroitement associés, puisque les conjurés, assemblés pour prêter serment, décrivent leur projet comme « une action qu'ils comparoient à celle des deux Brutus, & dont ils atendoient autant de gloire que d'avantages »⁷³⁹. En ce sens, dans une perspective soit religieuse, soit purement politique, les motifs d'intérêts particuliers peuvent être compris comme une béquille utilisée par Dieu ou par les destins des empires pour réduire à néant un gouvernement tyrannique. Ce n'est pourtant pas cette explication qui prime chez Le Noble, puisque l'on sait que le gouvernement des Médicis est justifié et reconduit à l'issue de la conjuration. On peut donc plutôt penser que l'argument de la gloire est ici une rhétorique vicieuse destinée à couvrir l'appétit de vengeance de Francisque Pazzi. C'est donc, une nouvelle fois, vers Retz qu'il faut se tourner pour trouver cet argument développé dans une optique quelque peu convaincante ; s'efforçant de masquer les discordances entre motivation publique et privée, Verrina les réconcilie en remontrant à Fiesque qu'« il y a des rencontres où l'intérêt se trouve si attaché avec l'honneur, qu'il est presque aussi honteux de ne le considérer pas, qu'il est quelque fois glorieux de le mépriser »⁷⁴⁰. Ainsi, il serait contre la gloire, pour Fiesque, de ne pas songer à se défendre en s'assurant le pouvoir ; on sait comment Verrina résume ces options apparemment contradictoires : « c'est une chose rare et souhaitable tout ensemble de se trouver dans une occasion où l'on soit obligé, comme vous l'êtes aujourd'hui, par le motif du bien public et de votre gloire

⁷³⁷ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 189.

⁷³⁸ Le Noble, *La Conjuración des Pazzi*, op. cit., p. 141.

⁷³⁹ *Ibid.*, p. 163.

⁷⁴⁰ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 189.

particulière, de vous mettre une couronne sur la tête »⁷⁴¹. Ainsi, le texte de Retz, appuyé ponctuellement par ceux de Le Noble, Sarasin ou Vertot, que nous avons évoqués tour à tour, témoigne de l'efficacité de l'argument de la gloire pour légitimer les conjurés ; cet argument tend à aligner la conduite des conjurés sur l'éthique héroïque en montrant à la fois la légitimité de leur combat, réponse naturelle à une menace contre leur honneur et leur vie, et la pureté de leurs motifs, non pas intérêt, mais souci de ce qu'ils se doivent et de ce qu'ils doivent à leur vertu. Ainsi, la défense du bien public et l'éthique héroïque forment les fondements des structures explicites de la plaidoirie politique en faveur des conjurés ; or les auteurs du corpus utilisent aussi une série de stratégies qui tendent à faire l'éloge des conjurés, en passant non pas par des arguments positifs mais par des manipulations textuelles, sur lesquelles nous allons maintenant nous pencher.

Parmi ces structures implicites, la mise en place de parallèles favorables aux conjurés constitue un premier élément témoignant de la partialité pour les factieux. À côté de faire-valoir destinés à magnifier les protagonistes, les auteurs cherchent aussi à intéresser le lecteur au sort des conjurés en l'impliquant par l'émotion, et en suscitant chez lui admiration ou compassion. Arrêtons-nous d'abord sur le premier de ces éléments. Bien des textes du corpus portent la marque d'un balancement entre deux portraits concurrents : celui du tyran et celui du conjuré. Or, si cela n'est pas universellement le cas, le portrait du tyran peut néanmoins avoir pour fonction de mettre en valeur le conjuré, de justifier son action, voire d'éveiller une secrète sympathie à son égard. Tel est le cas, par exemple, dans *Épicaris*. En effet, c'est sans doute dans ce texte que l'aspect néfaste du tyran est développé avec le plus d'ampleur, à travers la légende noire de Néron. Placé à l'orée de l'ouvrage, le portrait de Néron fait une impression forte et durable sur le lecteur, donnant le ton de la débauche et du crime :

Ainsi, quatre parricides l'ayant défait de son Père, de son Frère, de sa Mère, & de sa Femme, un reste de vertueux que ses crautes barbares avoient épargné dans Rome, le regardoit comme un monstre indigne du rang où le malheur de l'Empire l'avoit élevé, & les esprits après tant de crimes se trouvèrent disposez à se délivrer d'un Tyran insupportable⁷⁴².

Bien qu'il insiste sur son ambition, que l'on peut regarder comme un vice menant à la guerre civile, le portrait d'Épicaris, qui suit de près celui de Néron, la présente néanmoins de manière positive, sa pénétration, sa prudence et sa générosité étant trois clefs de l'action politique qui font penser qu'en elle réside l'espoir de l'empire et la fin de la tyrannie. De la sorte, on voit comment opère le parallèle : l'excès du mal magnifie la vertu, fût-elle factieuse. Au-delà des portraits initiaux, on peut

⁷⁴¹ *Ibid.*, p. 193. On verra également le discours de Fiesque aux factieux, qui reprend et synthétise les propos de Verrina, en montrant que justice, utilité et gloire coïncident sans heurt dans le projet conjuratoire : « il est utile par l'avantage que vous en tirerez, dit-il à ses amis, il est juste à cause de l'oppression que vous souffrez, et il est glorieux enfin par la grandeur de l'entreprise » (*Ibid.*, p. 203).

⁷⁴² Le Noble, *La Conjuración des Pazzi*, *op. cit.*, p. 7.

dire que la structure même d'*Épicaris*, divisée comme on sait en deux parties, reconduit cette opposition liminaire puisque la première partie explore les débauches de Néron et la seconde les vertus des conspirateurs à l'œuvre. Il semble d'ailleurs que l'introduction des conjurés, au début de la deuxième partie, renoue avec cet esprit de contraste puisque leur première réunion improvisée a lieu lors d'une débauche collective dans les jardins de Néron :

Les débauchées y dansoient d'une manière lascive au son des flûtes & des violons [...] & alors on lâcha la bride à la licence éfrénée, tout y fut permis, on entra de tous côtes dans les bocages pleins de lits de gazons préparez exprés, & les ombres y couvrirent la plus effroyable débauche dont on a jamais ouy parler⁷⁴³.

C'est sur cette toile de fond que naît la conjuration : fuyant la brutalité de Tigelin, *Épicaris* se réfugie dans une grotte où se noue précisément l'intrigue factieuse avec la complicité de Pison : ainsi, la révolte s'arc-boute réellement sur la débauche et la tyrannie de Néron, suscitant chez le lecteur une certaine compréhension, voire une sympathie, par le seul biais de ces effets de juxtaposition textuelle qui valent autant de commentaires d'auteurs.

Un procédé similaire est à l'œuvre chez Vertot et Retz, mais l'accent est mis davantage sur les vices et vertus proprement politiques des protagonistes. Au Portugal, on sait que le pouvoir est entre les mains de Vasconcellos, secrétaire d'état de la vice-reine Marguerite de Savoie qui gouverne pour le roi d'Espagne. Or Vasconcellos est le type parfait du tyran. S'appliquant à diviser les grands pour les rendre inoffensifs, tirant de lourds impôts du peuple pour le réduire à ne penser qu'à la subsistance immédiate, Vasconcellos devient la bête noire du pays et apparaît « comme [...] une victime qui étoit due au ressentiment de tout le Portugal »⁷⁴⁴. « Portugois de naissance, mais ennemi juré de son pays, & tout Espagnol d'inclination », Vasconcellos est décrit comme « impitoyable, inflexible, & dur jusques à la cruauté ; sans parens, sans amis, sans égards [...], insensible même aux plaisirs, & incapable d'être touché par les remords de sa conscience »⁷⁴⁵. En contraste, Bragance, qui conspire presque sans le vouloir, et Pinto, dévoué serviteur et patriote convaincu, quoique coupables peut-être d'ambition, apparaissent tous deux comme des héros de la patrie alliant douceur, justice, compassion, vertus entièrement opposées aux vices du secrétaire d'état. Similairement, chez Retz, tout est fait pour créer une dichotomie entre les vices politiques des Doria et les vertus de Fiesque. Dénoncées par Fiesque, « l'insolence de Jannetin » et « la tyrannie d'André Doria »⁷⁴⁶ sont également développées d'emblée par le narrateur dans un portrait introductif de Jannetin, qui précède le portrait de Fiesque : « extrêmement vain, altier et insolent »,

⁷⁴³ *Ibid.*, p. 117.

⁷⁴⁴ Vertot, *La Conjuration de Portugal*, *op. cit.*, p. 135.

⁷⁴⁵ *Ibid.*, p. 175.

⁷⁴⁶ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 202.

Jannetin « menait une façon de vie plus éclatante que celle d'un citoyen qui ne veut pas s'attirer de l'envie et donner de l'ombrage à la République. Il témoignait même assez ouvertement qu'il en dédaignait la qualité »⁷⁴⁷. Le pouvoir et l'arrogance de Jannetin, fondés non sur le mérite, mais sur le fait qu'il a « en survivance toutes les charges de son père »⁷⁴⁸, contrastent de fait avec les vertus de Fiesque et l'impossibilité où il est de les exercer, faute d'emploi. Mais cette antithèse portant sur le mérite se double d'une opposition sur la conception de l'action politique. Tandis que Jannetin apparaît dissimulé, ayant maintes fois tâché de se défaire de Fiesque – témoin ces « lettres convaincantes par lesquelles il lui [à Fiesque] était aisé de prouver que le même Jannetin avait essayé de l'empoisonner par trois diverses fois »⁷⁴⁹ –, Fiesque est présenté comme incapable de dissimulation, sinon de manière purement défensive. Le narrateur feint même de supposer un moment l'hypothèse selon laquelle Fiesque aurait inventé ces tentatives d'assassinat comme pures calomnies et, si tel était le cas, poursuit-il, « on ne peut désavouer que ces fausses marques d'amitié, données avec tant d'affectation, ne fussent des artifices indignes d'un grand courage comme le sien »⁷⁵⁰. Mais une telle condamnation de la dissimulation rejaillit plutôt sur la conduite des Doria, dans la mesure même où Fiesque apparaît foncièrement incapable d'agir ainsi. Insulté par la hauteur prétentieuse de Jannetin, Fiesque « pr[it] feu ouvertement » et cette faute politique, commente le narrateur, « a servi du moins à le mettre à couvert du blâme que quelques historiens lui ont voulu donner, en disant qu'il avait l'esprit naturellement couvert et dissimulé »⁷⁵¹. La sincérité et la loyauté de Fiesque paraissent donc accrues par la dissimulation et la perfidie de Jannetin. De la sorte, on voit avec quelle adresse certains auteurs du corpus sont parvenus à suggérer, grâce au faire-valoir tyrannique, la légitimité de l'action des conjurés et la noblesse de leurs motifs.

Cependant, le parti pris en faveur des conjurés opère parfois plus subtilement encore, à travers la présentation de leur destin d'une manière qui cherche non pas à produire un jugement de valeur rationnel, mais à impliquer le lecteur en jouant sur ses émotions. Nous reviendrons plus bas sur l'impression que doit laisser sur le lecteur l'héroïsation des conjurés ; contentons-nous ici de rappeler à quel point l'accent mis sur l'aspect pathétique de leur destinée est susceptible de laisser une impression favorable. Ici encore, bien des textes conservent des traces d'une partialité pour les conjurés, souvent en dépit des protestations du contraire. Contentons-nous ici de deux exemples, tout d'abord celui, assez attendu de la nouvelle historique de *Le Noble*, puis celui, moins évident, de

⁷⁴⁷ *Ibid.*, p. 176.

⁷⁴⁸ *Loc. cit.*

⁷⁴⁹ *Ibid.*, p. 199.

⁷⁵⁰ *Loc. cit.*

⁷⁵¹ *Ibid.*, p. 180.

l'histoire mondaine de Sarasin. Dans *Épicaris*, tout d'abord, Le Noble qui se donne ostensiblement pour but de « donn[er] les mesmes movemens au Lecteur qu'à ceux dont ils lisent les aventures »⁷⁵², cherche à bien peindre les passions pour mieux toucher le lecteur. Mais une telle esthétique implique également un jeu constant sur le *pathos*, qui parvient, en un sens, à rédimmer les conjurés, à détourner le jugement négatif que le lecteur est d'abord enclin à porter sur leur action. En ce sens, la première partie du texte établit la cruauté que subit la protagoniste, confronté à la trahison de Néron, « la méchanceté de son ame »⁷⁵³ l'ayant de plus livrée aux désirs de Tigelin, qui, au début de la deuxième partie, finit par l'enlever et par la séquestrer pour obtenir ce qu'il désire d'elle. Héroïquement, poussée par le « zèle du bien de l'Etat »⁷⁵⁴, cette dernière « prit la résolution de l'amuser par une fausse complaisance, & de tirer de cet apât de nouveaux motifs de le haïr, & de plus sûrs moyens de d'exécuter tout ce qu'elle sa haine méditoit »⁷⁵⁵. Pourtant, Tigelin se lasse rapidement de l'attitude dilatoire d'Épicaris et la fait attacher à une chaise spécialement conçue pour venir à bout de ses désirs, lorsque, au comble du pathétique, Épicaris est miraculeusement libérée par le grand incendie de Rome qui rappelle Tigelin dans la capitale de l'empire. Mais l'héroïne n'est sauvée que pour être bientôt attachée de nouveau à des instruments de torture, une fois la conjuration découverte. En effet, sans que Tigelin n'ose dire un mot, elle est livrée aux plus atroces tortures, et c'est dans une autre chaise, celle qui l'emmène vers une nouvelle séance de question, qu'Épicaris se donne elle-même la mort dans un passage fortement chargé de *pathos* : « Elle prit sa ceinture, y fit un nœud coulant, l'attacha à la traverse de la chaise, passa la tête dedans & se donant tout le mouvement qu'il lui fut possible [...elle s'ôte] le reste de la vie que la torture lui avoit laissé »⁷⁵⁶. Ainsi, indépendamment des vices et des vertus prêtés à Épicaris, la manière dont le récit se noue autour de passages pathétiques indique une manipulation narrative en faveur de l'héroïne sans doute autant qu'une esthétique particulière liée à celle des histoires tragiques.

Sans être ailleurs à ce point accentuée, une similaire implication du lecteur par la compassion se retrouve dans d'autres textes, tout à fait étrangers à l'esthétique de la nouvelle historique ou de l'histoire tragique. En ce sens, le cas de Sarasin pourra compléter utilement notre propos, puisque *La Conspiration de Valstein* est l'un des textes qui se rapprochent le plus de l'histoire sérieuse, ici « civilisée » pour le public mondain. Or, comme nous l'avons dit, le narrateur semble porter un jugement nuancé sur le général rebelle, et tendre à le tenir coupable du crime de haute trahison tout

⁷⁵² Le Noble, « Préface », *Épicaris*, *op. cit.*, np.

⁷⁵³ *Ibid.*, p. 36.

⁷⁵⁴ *Ibid.*, p. 149.

⁷⁵⁵ *Ibid.*, p. 137.

⁷⁵⁶ *Ibid.*, p. 215.

en tenant registre des fautes de l'empereur. Ainsi, la déposition de Wallenstein donne lieu à des jugements de valeur qui filtrent à travers une présentation pathétique de l'événement. Ainsi, c'est bien l'empereur et non le général qui semble critiqué à l'issue de la Diète de Ratisbonne : « la foiblesse de l'Empereur [...], écrit Sarasin, fut assez grande pour consentir en le demettant, à se despoüiller de sa puissance & de sa fortune, & pour abandonner un homme dont on n'auroit point tant pressé la ruine, s'il luy avoit esté moins fidele, ou qu'il l'eut rendu moins redoutable »⁷⁵⁷. La fidélité de Wallenstein et son intelligence militaire sont donc peu récompensées. Le décalage entre le don et le contre-don est ici à la source d'un effet pathétique prolongé dans le décalage entre l'extérieur – « sans parler de soy », Wallenstein se résigne « en apparence sans desordre & sans douleur » – et l'intérieur auquel accède le lecteur – « son déplaisir pourtant fut fort grand »⁷⁵⁸. Qui plus est, Sarasin souligne que, même durant sa relégation, Wallenstein conserva sans doute sa fidélité. L'historien évoque à ce sujet les bruits colportés par certains auteurs – « je sçay qu'on a dit qu'en ce temps-là » – selon lesquels Wallenstein se serait lié en secret avec le roi de Suède, mais c'est pour mentionner aussitôt l'opinion adverse : « quelques autres au contraire assurent qu'on luy suppose ce crime, pour excuser par de nouvelles fautes, la cruauté de sa mort »⁷⁵⁹. Même si, comme l'on sait, le récit de Sarasin n'est pas achevé et ne nous permet donc pas de confronter cette opinion avec la narration de la mort de Wallenstein, il reste qu'un tel jugement de valeur renforce l'aspect pathétique du renvoi du protagoniste et, sur le plan des émotions, touche le lecteur d'une manière qui le dispose à excuser la réaction criminelle du général.

Nous concluons cette section en rappelant l'efficacité du double aspect explicite et implicite de la plaidoirie en faveur des conjurés⁷⁶⁰ : en dépit de la condamnation morale des conjurés, conforme au mode d'explication classique de l'action politique et attendue par les lecteurs, le conspirateur apparaît néanmoins comme une figure trouble et ambiguë à l'issue de la plupart des récits étudiés. Certes, ce phénomène de légitimation peut s'expliquer de prime abord par les diverses options politiques présentes dans le corpus : la portée pathétique de la nouvelle historique chez Le

⁷⁵⁷ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 106.

⁷⁵⁸ *Ibid.*, p. 108.

⁷⁵⁹ *Ibid.*, p. 109.

⁷⁶⁰ Historiquement, du moins, certains témoignages de lecture infirment la thèse d'une « héroïsation manquée », pour reprendre l'expression que Simone Bertière a appliquée au cas de Fiesque. Tournant le dos aux critiques adressées par Mascardi au conjuré, Retz et Scudéry puis Schiller et Rousseau transforme la figure du traître en héros dévoué au bien de la patrie, légitimé dans son entreprise par ses mobiles généreux. Ainsi, dans une lettre à la comtesse du Wartensleben, Jean-Jacques Rousseau décrit en effet « le comte Louis de Fiesque » comme celui qui « voulut briser les fers de Gênes, sa patrie, et la délivrer du joug des Doria ». Amorcé par Retz, encore affermi par Schiller, le procès de justification a raison de la légende noire développée par Mascardi, au point que l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* reconnaisse en Fiesque un « jeune homme si aimable, si vertueux, si parfait » (fragments cités par Simone Bertière, « Le personnage de Jean-Louis de Fiesque de Mascardi à Schiller : histoire d'une héroïsation manquée », art. cit., p. 161 et sv.).

Noble, l'aspect crypto-républicain mais plus vraisemblablement moraliste de *La Conjuración des Gracques*, similairement la morale du pouvoir chez Saint-Réal, peut-être le pamphlet anti-Richelieu larvé chez Retz et la part anti-impériale de l'éloge de Wallenstein chez Sarasin. Sans nier la pertinence de ces explications partielles, y voir des réponses définitives à la portée politique des textes serait assurément attacher trop d'importance à ce qui n'est qu'un aspect dans un mécanisme à balancier : pas plus que leur condamnation, la légitimation des conjurés ne donne la clef des récits de conjuration.

Conclusion.

Pour conclure, si les récits de conjuration, comme nous le rappelions en introduisant cette section, apparaissent fréquemment « comme les endroits de l'Histoire les plus moraux & les plus instructifs »⁷⁶¹, ce ne peut être au sens le plus courant de l'adjectif *moral*. Certes, comme nous l'avons d'abord rappelé, les récits de conjuration insistent sur la fresque des vices dont les factieux font étalage : passion, intérêt, ambition sont autant de dérèglements moraux qui entraînent les plus profonds bouleversements de l'histoire. Mais nous avons pu observer à quel point la condamnation des conjurés est contrebalancée, dans les textes mêmes qui semblent *a priori* les plus sévères, par des stratégies de légitimation faisant apparaître les conjurés comme dévoués au bien public, soucieux de leur gloire, héros à plaindre ou à admirer, réhabilités en vertu de principes moraux que le lecteur est invité à partager. Puisque aucun des textes n'est réductible à l'un de ces aspects antithétiques, il convient de se demander quelle est la fonction de leur maintien simultanés. Il est clair qu'en dernière analyse, cette structure des récits de conjuration rejoint celle déjà observée dans les textes contemporains, et notamment au théâtre et dans les genres romanesques. Éloge et blâme expriment dans leur simultanéité un acquiescement au pouvoir monarchique et une mise en garde contre ses dérives éventuelles. Pourtant, la leçon des récits de conjuration est plus complexe et plus riche que cela, notamment parce qu'il s'agit des textes qui vont le plus loin du côté de l'éloge des conjurés, sans cesser de faire l'anatomie morale des factieux. De ce point de vue, on peut dire qu'il y a une spécificité des récits de conjuration qui tient dans le passage à la limite : en effet, loin de résoudre l'opposition entre les deux pans de l'argumentation *pro et contra*, bien des récits de conjuration semblent vouloir approfondir ce clivage, notamment ceux qui, reconnaissons-le, apparaissent les plus complexes et les plus achevés esthétiquement – comme l'œuvre de Sarasin, Retz, Saint-Réal et l'histoire des Gracques. La concomitance de ces aspects contradictoires égare le lecteur dans un labyrinthe d'options morales opposées que l'on peut interpréter diversement. Dans

⁷⁶¹ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, *op. cit.*, p. 11.

certains cas, on pourrait penser qu'il s'agit, pour les auteurs de récit de conjuration, de souscrire à l'impartialité de l'histoire qui, comme l'affirme René Rapin, « doit me laisser le cœur libre, pour juger plus sainement de ce qu'elle me dit »⁷⁶². Pourtant, il semble plus probable que cette concomitance d'une optique critique et d'une optique encomiastique ait principalement deux autres fonctions, qui pour se trouver également dans d'autres genres que nous avons étudiés plus haut, constituent pourtant une spécificité des récits de conjuration par leur aspect systématique. La première de ces fonctions est à rattacher à ce qu'on pourrait nommer le plaisir du texte : en effet, en refusant de conclure, en maintenant toujours, exhibée ou en sourdine, l'ambivalence des conjurés, les textes du corpus jouent sur le plaisir de l'incertain, sur une sorte de fascination secrète pour la grandeur dans le mal et l'héroïsme en négatif : ainsi l'ambivalence morale des textes rejoint leur indétermination générique et se prolonge dans un autre aspect ludique, sur lequel nous reviendrons dans le chapitre suivant : celui de jouer à se faire peur – pour finalement se rassurer. Mais si l'ouverture du texte peut être ainsi être conçue comme principe de plaisir, elle a également une autre fonction dans le corpus, qui nous permet de revenir *in fine* sur le sens de l'adjectif *moral* : en effet, si, dans la perspective classique, le moraliste n'est pas tant celui qui juge, que celui qui décrit et qui classe, alors il semble que l'ambivalence des récits de conjuration puisse être interprétée d'une nouvelle manière et qu'elle ne soit pas incompatible avec une lecture moraliste. Ce réajustement permet de considérer l'ambivalence des textes non comme un frein au discours moraliste, mais au contraire comme sa condition de possibilité : en brouillant l'urgence de juger *bien* ou *mal* la conjuration, les textes en question cherchent à constituer une exemplarité singulière, traçant un cadre moralement neutre pour un examen dépolitisé des conduites humaines sur la scène politique. La section suivante s'attache précisément à mener une telle lecture, en présentant d'abord son cadre de fonctionnement puis les leçons qu'elle entend transmettre.

* *

*

LECTURES POLITIQUES D'UN EXEMPLUM PARADOXAL.

Introduction.

On ne peut nier en effet qu'en maintenant simultanément éloge et blâme, les récits de conjuration ne fonctionnent comme d'étranges *exempla* : mais il semble précisément que ce soit parce qu'ils refusent de conclure et demeurent ambigus que les textes en question engagent

⁷⁶² René Rapin, *Instructions pour l'histoire*, op. cit., p. 72.

habilement le lecteur à passer du jugement à l'analyse, des pièges faciles de la « moralité » au plaisir de l'anatomie spirituelle de l'âme humaine, pour paraphraser une formule de Saint-Réal. Car, de fait, les récits de conjurations semblent souscrire pleinement, comme nous l'avons rappelé plus haut, au principe d'exemplarité conjointement prôné par la fiction en prose et par l'histoire, conçue comme maîtresse de vie⁷⁶³. Aux fragments tirés des préfaces des récits de conjuration que nous avons déjà cités, nous pouvons ajouter en ce sens les réflexions de Saint-Réal dans son fameux traité *De l'usage de l'histoire* : ce dernier mêle étrangement une sorte de scepticisme cartésien pour la factualité historique et l'optique janséniste méprisant la vanité de la science historique ; il en ressort une méfiance pour l'accumulation des faits, sans valeur en soi, et au contraire une valorisation de « l'usage moral »⁷⁶⁴ de l'histoire, tant il est vrai que Saint-Réal travaille à « former des hommes, & non pas des perroquets »⁷⁶⁵. Si l'on étend cette position – certes particulière à Saint-Réal, mais pourtant largement partagée comme on le verra – au corpus en question, on comprend que cet « usage moral » de l'histoire est en fait le seul permis et le seul possible ici. La conjuration comme fait y est majoritairement traitée comme un *exemplum* détachable et, de fait, détaché de son contexte politique ; ainsi, plus que partout ailleurs dans la littérature historiographique du temps, on retrouve ici une des caractéristiques de l'anecdote historique à l'âge classique : sa relative autonomie référentielle. Dès lors, la conjuration est neutralisée politiquement : les auteurs semblent peu pressés de prendre position dans les conflits de naguère, les liens même qui en prolongent les effets jusqu'au lecteur contemporain sont flous dans bien des cas, bref, la conjuration comme topique événementielle n'est pas réellement mise au service d'un réquisitoire ou d'un plaidoyer dans une optique polémique ; bien plutôt, elle est à prendre dans l'optique politique au sens abstrait tel que défini en introduction⁷⁶⁶. Ainsi s'explique le refus de juger, nécessaire à cet *exemplum* paradoxal ; ainsi s'explique également le nécessaire échec des conjurés. Pour décrire le type d'exemplarité à l'œuvre dans les récits de conjuration, on peut citer ici le fragment des *Mémoires* de La Noue sur lequel se clôt précisément *La Conjuration des Espagnols* :

Quand quelque fait est décrit à la vérité & avec ses circonstances, encor qu'il ne soit parvenu qu'à mi-chemin, si peut-on toujours en tirer du fruit ; tout ainsi que de ceux qui ne parviennent que jusques au tiers où au quart du cours commun de la vie, on ne laisse pas d'en tirer de bons exemples ; car la vertu, en toutes les parties de l'âge, où d'une action, se fait aucunement paroître⁷⁶⁷.

⁷⁶³ Voir *supra*, deuxième partie, ch. III, p. 429-430.

⁷⁶⁴ Saint-Réal, *De l'usage de l'histoire*, *op. cit.*, p. 82.

⁷⁶⁵ *Ibid.*, p. 3.

⁷⁶⁶ Voir *supra*, « Introduction », p. 18-19.

⁷⁶⁷ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, *op. cit.*, p. 328.

La conjuration constitue un « bon exemple » en dépit de (ou plutôt grâce à) son inachèvement et surtout, comme Saint-Réal le suggère entre les lignes, en dépit de son caractère négatif : exemple négatif qui n'est pas un contre-exemple, mais qui, une fois qu'on l'a vidé de son contenu polémique, offre un lieu particulièrement pertinent pour mener une analyse des agissements politiques. En ce sens, les textes fonctionnent comme des *exempla* paradoxaux qui donnent matière à réfléchir sur l'homme et les ressorts moraux qui le font agir, mais aussi sur les conduites politiques débattues à l'époque, indépendamment de tout contexte conjuratoire. C'est précisément sur cette leçon des textes que nous allons nous arrêter à présent, en commençant par décrire le mode de fonctionnement de cette exemplarité particulière fondée sur la suspension du jugement.

Le fonctionnement d'un exemplum paradoxal : une délectable suspension du jugement.

Si la suspension du jugement moral est bien l'effet produit par la juxtaposition des deux positions antithétiques analysée ci-dessus, à savoir la critique et la légitimation des conjurés, elle résulte aussi de caractéristiques textuelles plus spécifiquement destinées à brouiller les pistes : c'est elles que nous étudierons à présent comme ensemble de techniques reliées à l'art du paradoxe et tendant à annuler réciproquement tant les arguments en faveur de la conjuration que ceux qui la condamnent. Ainsi, la mise en place intentionnelle d'un récit suspensif passe par une série de procédés concernant notamment l'énonciation, l'objet du discours, enfin sa portée politique. Il convient d'étudier tour à tour comment l'ambiguïté, dans ces domaines respectifs, est créée de manière à décourager un jugement univoque.

En ce qui a trait à l'énonciation, on constate tout d'abord que l'instance assumant la narration est souvent insituable, variant au cours du récit. Cela apparaît dans *La Conjuración des Gracques*, mais aussi, plus vigoureusement, chez Sarasin et chez Retz. Pris globalement, ces trois textes partagent clairement un même motif : tous trois sont écrits à partir d'une source principale dont le point de vue est escamoté car divergent de celui de l'auteur moderne ; on peut ainsi soutenir que les variations de surface que l'on observe dans la voix narrative sont les scories du travail de transposition, un travail parfait inabouti, où la voix source rencontre la voix moderne dans un conflit non résolu qui crée l'effet de contradiction. C'est ce qui semble en effet arriver dans *La Conjuración des Gracques*. La matrice de Plutarque, charriant une optique moralisante et héroïque, perce toujours derrière la transposition de 1693. Prenons par exemple Tibérius, dont le caractère, chez Plutarque, est toujours présenté comme emprunt de douceur, emblème d'une maîtrise de soi héroïque autant que d'un idéal politique. Ainsi, dans l'épisode de la rivalité entre Tibérius et son collègue au tribunal Octavius, le conjuré fait preuve d'une modération louable, qui témoigne de sa grandeur d'âme :

Si ne dirent-il jamais une seule mauvaïse parole l'un contre l'austre, souligne Plutarque, ny ne leur eschappa jamais, en quelque cholere qu'ils feussent, un mot qui touchast l'honneur de son compaignon : par où il appert que l'estre bien né et bien nourry, modere et arreste l'entendement de l'homme, non-seulement ès choses de plaisir, le guardant d'oultre-passer les bornes d'honneur, ny en fait ny en dict, mais aussy en courroux, et ès plus ardentès ambitions et convoitises d'honneur⁷⁶⁸.

Dans la version de l'anonyme de 1693, la tempérance de Tibérius est certes soulignée à plusieurs reprises, notamment dans le portrait initial, pourtant, lorsque surgit le conflit entre les deux tribuns, Tibérius ne fait preuve d'aucun ménagement à l'égard de son collègue acheté par le sénat, et le narrateur sort de sa stricte fonction d'« historien » pour commenter les faits de la manière suivante :

ce fut un spectacle bien étrange de voir tirer un Tribun ignominieusement par des Licteurs, & des affranchis, hors de son Tribunal : & cette violence de Gracchus, dans laquelle on reconnoit peu son Caractere doux & sage, nous montre combien la Passion nous aveugle, & nous fait oublier nous-même & nos propres intérêts⁷⁶⁹.

Cet exemple montre comment opère cette discordance interne, due à la fluctuation de l'instance narrative qui se situe tantôt du côté du plaidoyer, tantôt du côté du réquisitoire. Certes, on peut en trouver les fondements dans la démarcation du texte source, dont la transposition n'aurait pas été systématique, mais il semble qu'un tel flottement soit maintenu à dessein, dans le but d'égarer le lecteur.

On aboutirait à des conclusions similaires au sujet de Retz et Sarasin, à la différence que, chez ces derniers, la discordance de la narration s'explique autant par l'adhésion ou la distance variable par rapport à la source que par les diverses étapes de rédaction qui menèrent aux textes que nous connaissons. La complexité de l'histoire des textes, sur lesquels nous avons formulé quelques hypothèses au premier chapitre, explique pourquoi le lecteur peut avoir l'impression que plusieurs narrateurs se font concurrence au sein de l'œuvre. Cette situation narrative affecte le jugement porté sur les conjurés et brouille la leçon des textes. Ainsi, pour Wallenstein, on sait que l'attitude de Sarasin a pu varier en fonction des impulsions extérieures susceptibles d'expliquer la rédaction. Si une première version a pu être réalisée au moment où la France s'intéressait à discréditer l'empereur et songeait à l'alliance avec le général, sans doute la version que nous connaissons a été retouchée après la fin de la guerre de Trente Ans dans une toute autre perspective, favorisant une histoire moralisée et mondaine. Ainsi les propos du narrateur présentent Wallenstein tour à tour (et pas forcément dans cet ordre) comme « fidele » à l'empereur⁷⁷⁰, tantôt usant d'une « profonde simulation »⁷⁷¹ pour tromper l'empereur et « prendre la Dictature dans l'Empire »⁷⁷², tantôt contraint

⁷⁶⁸ Plutarque, « Tibérius et Caius », *Œuvres*, *op. cit.*, p. 328.

⁷⁶⁹ An., *La Conjuration des Gracques*, *op. cit.*, p. 164.

⁷⁷⁰ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, *op. cit.*, p. 95 et p. 106.

⁷⁷¹ *Ibid.*, p. 108.

⁷⁷² *Ibid.*, p. 132.

à la « révolte » en raison d'un certain nombre de « causes qui l'obligèrent à conspirer »⁷⁷³. De la sorte, le lecteur a l'impression non pas que l'historien n'est « prevenu d'aucun de ces mouvemens » intéressés qu'il critique chez ses prédécesseurs, mais plutôt qu'il adopte tour à tour sans esprit de suite l'attitude des uns et des autres : « ceux-cy [ayant] parlé de Valstein comme d'un monstre ; ceux-là comme d'un Heros »⁷⁷⁴. Similairement, chez Retz, alternent plusieurs points de vue qu'on peut rapporter aux différentes époques de rédaction. Celles-ci s'opposent non pas sur la question de l'héroïsation de Fiesque, mais sur la manière de conduire cette transfiguration du conjuré grâce au concept de la gloire auquel nous avons déjà fait référence. Ces divergences sont parfaitement résumées par la réécriture des éloges funèbres concluant les textes. Les versions manuscrites se terminent sur le jugement suivant : « Et je crois que, pourvu qu'il pût faire des actions qui lui en donnassent [de la gloire], il les regardait d'un même œil, soit qu'elles l'élevassent sur le trône, soit qu'elles le portassent sur l'échafaud »⁷⁷⁵. Dans les premières versions, la gloire, idéal nobiliaire faisant rêver la génération Louis XIII, sert de justification inconditionnelle à toute sorte de conduite, suspendant tout jugement moral. Or, en 1665 et *a fortiori* en 1682, au moment où l'héroïsme s'est érodé dans les représentations littéraires et philosophiques, la gloire apparaît subordonnée à d'autres critères pour évaluer l'action de Fiesque : « Néanmoins je crois que nous pouvons dire, avec toute l'équité que doit garder un historien qui porte son jugement sur la réputation des hommes, qu'il n'y avait rien à désirer, dans celle du comte Jean-Louis, qu'une vie plus longue, et des occasions plus légitimes pour acquérir de la gloire »⁷⁷⁶. Ainsi, ce changement d'optique, sans nécessairement entraîner une ample réorganisation de la matière textuelle – de fait, les modifications minutieusement étudiées par Dereck Arthur Watts s'avèrent souvent minimales – impose néanmoins un point de vue plus critique sur Fiesque. Sa force d'âme s'offre toujours à l'admiration du lecteur, mais son destin fonctionne comme un contre-exemple. Sont donc juxtaposés, dans la version finale de 1682, des propos élogieux sur la magnanimité de Fiesque ou son refus du machiavélisme, et des doutes sur la légitimité de son action. À travers ces décalages, l'œuvre semble être un texte-palimpseste où cohabitent diverses versions.

Mais si, comme nous venons de le voir, l'énonciation est ambiguë dans certains récits de conjuration en raison des variations de l'instance narrative, elle peut l'être tout autant à cause de l'incertitude concernant les destinataires. Le Noble est sans doute ici l'auteur qui offre le meilleur exemple, d'un point de vue théorique, puisque son discours préfaciel, nourri sans doute de ses

⁷⁷³ *Ibid.*, p. 92.

⁷⁷⁴ *Ibid.*, p. 90.

⁷⁷⁵ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, éd. Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot, éd. cit., p.1160.

⁷⁷⁶ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 214-215.

méditations en vue d'un *Traité des conjurations*, s'adresse simultanément à deux destinataires opposés. Brodant sur une ambiguïté bien présente dans son modèle machiavélien – écrit simultanément, rappelons-le, « et pour les sujets et pour les princes »⁷⁷⁷ –, Le Noble entretient volontairement ce type d'ambiguïté en présentant son « Traité politique des conspirations » comme un « Traité également utile aux uns pour les prévenir & les éviter, & aux autres pour les en détourner, en leur faisant conoistre les dificultez presque insurmontables qui en rendent le succez come impossible »⁷⁷⁸. Le traité projeté par Le Noble et son application concrète sous forme d'*exempla* que représenteraient les trois conjurations ont donc un double destinataire, auquel Le Noble s'adresse apparemment d'un même mouvement puisqu'en condamnant les conjurations, il montre aux sujets la vanité de ces dernières et rassure les princes sur leur propre pouvoir. Cependant, les adverbess modalisateurs ici multipliés – « presque insurmontables », « come impossible » – ont pour effet de rendre au moins douteuse l'apparente simplicité de la portée politique du texte, et laissent deviner l'existence simultanée de deux destinataires disjoints, sans qu'on puisse dire lequel prime vraiment : d'une part, bien entendu, le prince ; de l'autre, le conjuré, qui saura lire entre les lignes les recettes politiques permettant, précisément, de rendre les difficultés d'une conjuration surmontable et son succès possible. Or les deux textes de Le Noble illustrent cette ambivalence du destinataire. Dans *Épicaris*, les conjurés en puissance peuvent apprendre, avec un luxe de détails pratiques, comment tromper la vigilance du prince en choisissant des complices dans son plus proche entourage, de même que le prince et son conseiller sont pressés de prendre toutes les menaces au sérieux – *Épicaris* déjà une fois interrogée fut remise en liberté – mais aussi de se réformer pour diminuer les motifs de haine à leur égard. Similairement, dans *La Conjuración des Pazzi*, le récit de l'événement central articule une double leçon, destinée à deux types de lecteurs. D'une part, Le Noble s'adresse au prince lorsqu'il rappelle le soin que dieu prend des grands hommes, en leur envoyant toutes sortes de signes prémonitoires destinés à les avertir d'un funeste événement. Certes, la chose a partie liée avec la conduite du récit et sa dramatisation, mais prend la forme d'une leçon politique ; Julien souffre d'une pathologie symboliquement prémonitoire : alors qu'il se promène dans les jardins en compagnie de Francisque, « ils ne furent pas plutôt arivez au

⁷⁷⁷ Rappelons que Machiavel s'adresse de façon ambiguë au prince en place autant qu'à ses sujets : « Je n'ai pas cru devoir laisser ce sujet sans le traiter, tant les conspirations sont dangereuses et pour les sujets et pour les princes. Elles ont fait périr et détrôner plus de souverains que les guerres ouvertes. En effet, peu d'individus sont en état de faire une guerre ouverte à un prince, mais chacun est à même de conspirer. Il n'est pas d'entreprise plus dangereuse et plus téméraire pour les hommes qui s'y hasardent : les périls les environnent de toutes parts. Aussi arrive-t-il que bien peu réussissent, pour une infinité qui sont tentés. Que les princes apprennent donc à se garder des conspirations, et leurs sujets à s'y engager avec plus de circonspection, ou plutôt à savoir vivre contents sous les maîtres que le sort leur a donnés » (Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Livre*, op. cit., p. 617). Voir *supra*, première partie, p. 77 et sv.

⁷⁷⁸ Le Noble, « Préface », *La Conjuración des Pazzi*, op. cit., np.

bout de la grande allée de Cyprés que Julien se sentit féble, & s'assit sur un banc de marbre, & presque en mesme tems il tomba évanouï entre les bras de Francisque »⁷⁷⁹. L'évanouissement annonce ici la mort prochaine, et doit être compris comme « un pressentiment que la nature a coûtume de donner aux homes extraordinaires, lors que le Ciel leur prépare de grans malheurs »⁷⁸⁰. Dans cette mystique politique que Le Noble emprunte à son époque, les princes doivent donc être à l'écoute des signes du destin. Or, l'effet de ce même pressentiment permet de développer parallèlement une leçon destinée cette fois aux factieux, dans la mesure où Julien décide au dernier moment d'annuler sa venue au dîner du cardinal, où devait précisément avoir lieu l'assassinat. Les conjurés doivent faire face à un bouleversement total de leurs plans et sont réduits à tenir « à la haste un Conseil secret sur un événement si peu attendu »⁷⁸¹. De ce conseil, où les conjurés décident d'agir dans une église plutôt que dans un banquet, résultent deux leçons qui synthétisent l'ouvrage dans l'optique empruntée à Machiavel : d'une part, le retrait de deux conjurés permet de souligner la faiblesse de la volonté humaine et son inconstance profonde, « tant il est vray que la plûpart des homes manquent pour ne vouloir pas être tout à fait bons ou tout à fait méchans »⁷⁸². Ensuite, le choix de remplacer Mont-sec et Jacques de Pazzi par des hommes inexpérimentés aux choses de la guerre montre l'erreur fatale de Francisque et de Bandini ; ces derniers n'ont pas gardé sous les yeux le fait que les conjurations, plus que tout autre chose, réclament « une intrépidité à toutes épreuves, une presence d'esprit inébranlable »⁷⁸³. Ces propos généralisant le cas particulier se donnent bel et bien comme des leçons politiques destinées aux conjurés, et semblent parfaitement répondre au vœu de Le Noble exprimé dans sa préface : « j'espère qu'on trouvera tout ce que la politique la plus fine & la plus délicate a de conduite pour l'exécution d'un grand dessein »⁷⁸⁴. En ce sens, on peut dire que les deux textes de Le Noble s'adressent simultanément au prince et aux sujets susceptibles de se révolter contre lui.

Cette ambiguïté constamment maintenue traverse également la plupart des autres textes, à l'exception peut-être de *La Conjuración de Barcelone* et de *La Conjuración de Portugal*. On en retrouve, par exemple, le fonctionnement dans *La Conjuración de Naples*, œuvre où les deux interlocuteurs trouvent matière à réfléchir à proportions égales. En effet, à l'apprenti conjuré sont destinées les réflexions techniques sur la manière de recruter les mécontents, de soulever le peuple,

⁷⁷⁹ *Ibid.*, p. 165.

⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 164.

⁷⁸¹ *Ibid.*, p. 171.

⁷⁸² *Ibid.*, p. 173.

⁷⁸³ *Loc. cit.*

⁷⁸⁴ *Ibid.*, np.

de faire entrer des hommes armés dans la ville et de mener une lutte de barricades, tandis qu'au prince sont adressées les remarques sur la manière de se conduire en temps d'instabilité, sur la meilleure réponse à donner aux factieux, type particulier de combat, puisqu'« il ne s'agissoit pas en effet, d'attaquer des ennemis declarez, mais de découvrir ceux qui l'étoient, & qui se déroboient aux perquisitions du Viceroi, en se confondant avec les bons citoyens »⁷⁸⁵. Similairement, chez Retz, bien des considérations techniques s'adressent à l'apprenti conjuré, comme les réflexions sur le recrutement des conspirateurs, les techniques pour semer le trouble de nuit dans la ville et s'assurer des points stratégiques, la nécessité des alliances étrangères ; pourtant, même s'il s'agit d'une part de l'œuvre souvent occultée, le narrateur s'adresse également au prince, notamment lorsqu'il présente « le grand mouvement dont nous allons parler » comme « un exemple mémorable à tous les États de ne souffrir jamais dans leurs corps une personne si éminente, que son autorité puisse faire naître le dessein de l'abaisser »⁷⁸⁶. On oublie aussi d'habitude la manière élogieuse dont la prudence d'André Doria est présentée d'entrée de jeu, et à quel point le narrateur s'attache à en discuter les effets, comme dans un véritable traité sur la politique du prince. Bien qu'« au-dessus du commun », la prudence d'André Doria est trompée par la ruse de Fiesque, et apparaît dès lors semblable à celle de « ces hommes extraordinaires que les autres vont consulter comme des oracles » : ils « pénètrent si vivement dans l'avenir sur les intérêts qui leur sont indifférents, [mais] deviennent presque toujours aveugles sur ceux qui leur importent davantage »⁷⁸⁷. Similairement, le texte s'adresse au prince lorsqu'il agite la question cruciale de la clémence ou de la rigueur pour punir les conjurés. Le narrateur critique ainsi le sénat pour s'être rangé à l'avis d'André Doria et avoir « viol[é] la foi publique » après avoir promis la clémence. Ainsi donc, *La Conjuración de Fiesque* est parcourue par la même tension, déjà observée ailleurs, entre un discours destiné au prince et un discours portant sur la conjuration et ses techniques. L'ambiguïté du discours moral dans les textes du corpus est donc attribuable en grande partie à une construction énonciative complexe où la voix du narrateur est tantôt favorable, tantôt défavorable aux conjurés, et où celle-ci semble s'adresser tour à tour au prince et à de potentiels opposants politiques.

Cette ambiguïté énonciative est redoublée par une incertitude sur l'objet du discours, phénomène qui doit beaucoup à la difficulté de construire l'événement *conjuración*, pour les historiens d'hier – et parfois encore pour ceux d'aujourd'hui, comme nous l'avons rappelé précédemment⁷⁸⁸. Ainsi, dans un certain nombre de textes, le récit est centré sur un événement

⁷⁸⁵ An., *La Conjuración de Naples*, *op. cit.*, p. 129.

⁷⁸⁶ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, *op. cit.*, p. 176.

⁷⁸⁷ *Ibid.*, p. 197.

⁷⁸⁸ Voir *supra*, première partie, ch. I, p. 29-30.

instable, décrit tantôt comme conjuration, tantôt comme coup d'État. On peut dire que cette ambiguïté plane sur le texte de Saint-Réal : même si ce dernier cherche à accréditer la thèse vénitienne d'un complot dirigé par l'ambassadeur d'Espagne, les lecteurs connaissaient de toute évidence la thèse adverse qui attribuait l'affaire à l'imagination du conseil des Dix ayant habilement exploité quelques troubles. En ce sens, l'expulsion de Bedmar et la mort de suspects français et espagnols sont bien entendu présentées comme un coup d'État vénitien. Il est clair que nulle trace d'une telle interprétation de l'événement ne se retrouve dans *La Conjuration de Venise* : cependant, l'acharnement avec lequel Saint-Réal tâche d'établir la thèse inverse doit être lue comme un jeu avec le lecteur, même si ce dernier n'est pas historien érudit, mais lecteur honnête homme. Ainsi, les traces de constructions narratives (par exemple les retards à répétition d'Ossone), l'invention d'événements mineurs rendus vraisemblables par la typologie psychologique des personnages (les palinodies de Jaffier), l'utilisation de sources d'invention vénitienne et l'attribution fantaisiste (notamment du *Scrutinio della liberta veneta* invraisemblablement attribué à Bedmar) peuvent être conçues comme une réplique, trop prononcée pour passer inaperçue, à la thèse du coup d'état présente en creux dans le texte de Saint-Réal. Les choses en vont différemment dans *La Conspiration de Valstein*, puisque les deux thèses cohabitent plus franchement. Ainsi, le narrateur tâche de donner une logique au parcours de Wallenstein en montrant que ce dernier aurait eu le dessein de prendre le pouvoir depuis son entrée dans le monde. En ce sens, dès le moment où il offre ses troupes à l'empereur, choisissant de ne pas entrer dans les troubles de Bohême, mais de les combattre, Wallenstein aurait déjà arrêté son dessein, « n'en prétendant pas moins de l'Empire »⁷⁸⁹. Mais la thèse inverse est également représentée, celle qui, historiquement, a le plus de vraisemblance et qui consiste à dire que Wallenstein a toujours respecté l'autorité impériale, hormis peut-être dans les dernières semaines lorsqu'il voyait sa vie en danger : « il est vrai, écrit en ce sens Sarasin, que l'ambition & la conjoncture des affaires, & des accidents de sa fortune, luy représentant son entreprise juste & facile, le pousserent en suite à la vouloir executer »⁷⁹⁰. La conspiration supposée de Wallenstein ne serait donc qu'une réponse au coup d'état de Ferdinand qui finit par « abandonner un homme dont on n'auroit point tant pressé la ruine, s'il luy avoit esté moins fidele, ou qu'il l'eut rendu moins redoutable »⁷⁹¹. Dans cette optique, *La Conspiration de Valstein* peut être lue comme le récit des causes et des circonstances d'un fameux coup d'état. Plus incertain encore est le texte anonyme portant sur les Gracques. Tout d'abord, assimiler leur action politique à une conjuration pose un certain nombre de problèmes, tant il est vrai que le caractère extrêmement

⁷⁸⁹ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 96.

⁷⁹⁰ *Ibid.*, p. 92.

public de leur engagement pour la plèbe en tant que tribuns défie les critères définitoires de la conjuration qui incluent évidemment l'idée de secret. Inversement, on pourrait donc penser que c'est le sénat qui œuvre dans le domaine du complot en se débarrassant à deux reprises d'éléments qui entravent son pouvoir au moyen de menées secrètes impliquant le fait de suborner un traître et d'aiguiser les armes contre les deux frères. C'est d'ailleurs, comme on sait, ce qu'un des amis de Tibérius déclare au tribun : « les Riches viennent de conjurer contre vous dans le Sénat »⁷⁹². Or, dans ce cas précis, il conviendrait davantage de parler de coup d'état que de conjuration, dans la mesure où l'action violente et hors norme entreprise contre les tribuns part du centre du pouvoir, et non de ceux qui souhaitent l'acquérir. Ainsi, dans *La Conjuración des Gracques* comme dans les textes de Sarasin et de Saint-Réal, l'ambiguïté de l'objet du discours, oscillant entre coup d'état et conjuration, entretient l'instabilité de l'énonciation.

Or si cette ambiguïté sur l'objet du discours, coup d'état ou conjuration, a partie liée avec la perspective adoptée par rapport au pouvoir, elle tient également à la manière dont l'on envisage la distance spatiale ou temporelle qui éloigne généralement les événements narrés du lecteur de l'âge classique. Le discours sur l'étranger, pour commencer par la distance géographique, est en effet propre à entretenir l'incertitude sur la leçon morale des textes. Rejoignant sur ce point la vogue des fictions ayant pour cadre l'Espagne, le Portugal ou l'Italie, les récits de conjuration partagent la perspective communément adoptée jouant à la fois sur la jouissance du dépaysement et l'art du parallèle. De fait, si chez Le Noble et Saint-Réal notamment, les contrées « exotiques » que sont Florence et Venise autorisent un certain nombre de clichés et de *topoi* servant le romanesque – le penchant charnel des Italiens, leur jalousie, leur promptitude à la vengeance –, les pays « éloignés » permettent aussi, sur le plan politique, de s'enorgueillir des succès et de la stabilité de la monarchie à la française, ou bien de souligner les bienfaits d'un régime républicain assurant un gouvernement plus doux et une meilleure répartition du pouvoir. Ainsi, dans un premier temps, on peut dire effectivement que Florence, Gênes et Venise permettent d'illustrer le *topos* classique de l'instabilité du gouvernement républicain. En ce sens, Florence, transformée en république après des siècles de luttes entre factions nobiliaires rivales, « a eu la destinée de celles que les querelles particulières conduisent aux dissensions publiques, ces dissensions aux factions, & les factions à la perte de la liberté »⁷⁹³. Similairement, c'est la rivalité entre Guelfes et Gibelins qui explique la situation instable de la république au moment où Doria impose sa suprématie, et où Fiesque croit pouvoir usurper le pouvoir en jouant précisément sur les dissensions internes qui minent la concorde civile.

⁷⁹¹ *Ibid.*, p. 106.

⁷⁹² An., *La Conjuración des Gracques*, *op. cit.*, p. 180.

Car, ce n'est qu'en apparence que la république de Gênes jouit de la paix retrouvée sous la protection de Charles Quint : « le peu d'union qui était parmi eux [les concitoyens], et les semences de haine que les divisions précédentes avaient laissées dans les cœurs étaient des restes dangereux qui marquaient bien que ce grand corps n'était pas encore remis de ses maladies ». L'essentiel de ces dissensions tourne autour du partage du pouvoir, de sorte que « les uns commandaient avec orgueil ; les autres obéissaient avec rage, et beaucoup croyaient obéir parce qu'ils ne commandaient pas assez absolument »⁷⁹⁴. C'est donc la république en tant que mode de gouvernement qui est critiquée à travers ces textes montrant que la conjuration est inscrite en puissance dans le régime républicain. Profondément instable, ce type de régime dégénère naturellement, comme l'avait déjà souligné la tradition aristotélicienne, ou bien en anarchie, ou bien en tyrannie, deux extrêmes politiques qui profitent nécessairement de l'essence autodestructrice des républiques aux yeux des classiques – témoin le gouvernement vénitien, qui se flattait d'être la plus vieille république et l'emblème de ce type de régime, mais que Saint-Réal décrit comme l'extrême de l'absolutisme : « il n'y eut jamais de Monarchie si absolue dans le Monde que l'Empire avec lequel le Senat de Venise gouverne cette Republique »⁷⁹⁵.

Pourtant, on peut penser qu'abrités par la distance géographique et la coupure radicale de l'altérité, les exemples de républiques ici traités permettent de poser un regard critique sur la monarchie et tout particulièrement sur la forme autoritaire de celle-ci, dont les contemporains étaient familiers. En ce sens, les textes évoqués semblent se situer dans la droite ligne de la charge critique des conjurations que nous avons évoquée plus haut⁷⁹⁶. En ce sens, c'est un régime libéral du partage du pouvoir qui a permis la montée de familles populaires à Florence, particulièrement celle des Médicis : ce régime « éleva quantité de nouvelles familles, & comme parmi les Arts celui de la Laine qui luy seul en composoit trois étoit le plus puissant, la famille des Médicis fort ancienne parmi les principales populaires, étant appuyée des supôts de cet Art, se rendit bientôt une des plus illustres par la part qu'elle eut dans le gouvernement public »⁷⁹⁷. Ces conditions favorables ont été exploitées par le génie d'un homme, Sylvestre de Médicis, « fin, courageux, & politique » : « c'est à son génie, à sa prudence & à sa hardiesse que cete famille doit le premier fondement de sa grandeur »⁷⁹⁸. Or, en laissant aux volontés individuelles leur libre jeu de rivalités, les républiques

⁷⁹³ Le Noble, *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., p. 2.

⁷⁹⁴ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 171.

⁷⁹⁵ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 36-37.

⁷⁹⁶ Voir *supra*, première partie, ch. II, p. 98-116.

⁷⁹⁷ Le Noble, *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., p. 3.

⁷⁹⁸ *Ibid.*, p. 4.

permettent précisément à de tels génies de concourir au bien commun. Ainsi, le narrateur de *La Conjuración de Fiesque* ne se fait pas faute de louer André Doria d'être le « Restaurateur de la liberté »⁷⁹⁹ et, comme on sait, attribue la révolte de Fiesque à la perversion du mécanisme républicain, faisant donc en creux l'éloge de ce dernier :

L'on peut juger, souligne le narrateur, que si le naturel du comte de Fiesque n'eût point trouvé le chemin de la gloire traversé par l'autorité des Doria, il fût assurément demeuré dans les bornes d'une conduite plus modérée, et aurait employé utilement pour le service de la République les mêmes qualités qui pensèrent la ruiner⁸⁰⁰.

De la sorte, on comprend comment fonctionne l'altérité géographique dans les récits de conjuration : certes, à un premier niveau, le fait que la conjuration soit située à l'étranger permet de stigmatiser les travers du régime républicain généralement honni par la pensée politique du temps ; cependant, cette apparence de critique peut être considérée comme un masque efficace cachant un autre discours visant cette fois la monarchie de type absolutiste dans ses dérives autoritaires ; on peut penser que ce dernier discours est d'autant plus efficace que le premier paraît naturel et convaincant.

Bien entendu, un mécanisme similaire est à l'œuvre dans les textes qui choisissent une époque éloignée du narrateur. On y retrouve apparente dissemblance et parallèle secret. Les deux textes situés dans la Rome antique illustrent tout particulièrement ce point. Malgré leur différence d'esthétique, *Épicaris* et *La Conjuración des Gracques* partagent le même usage de l'éloignement historique comme bouclier contre la censure et moyen rhétorique d'articuler un double discours sous couvert d'orthodoxie politique. Certes, comme dans les exemples cités plus haut, on peut penser que l'art du parallèle joue d'abord en faveur du gouvernement monarchique : la période choisie dans *La Conjuración des Gracques* est précisément celle qui prélude aux guerres civiles signant la mort de la république, et dont le conflit des Gracques est souvent compris comme le dernier épisode. En effet, la république est présentée comme étant au bord de la ruine, en raison « d'une Division entiere entre les deux Ordres »⁸⁰¹ : d'un côté, les sénateurs « s'unirent tous enfin pour obliger le Peuple à des Dérérences jusques alors inconnues »⁸⁰²; de l'autre, les « Tribuns du Peuple, Magistrats qui étoient inviolables, & dont la puissance devint monstrueuse » œuvrent pour que « les Distinctions fussent libres, & que ces Démonstrations d'une grandeur choquante & méprisante fussent bannies d'un Etat où le Peuple avoit le suprême Pouvoir »⁸⁰³. Du conflit des deux ordres incarnés par les sénateurs et les tribuns résulte une crise profonde entraînant « toutes les guerres civiles des Romains qui n'ont

⁷⁹⁹ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 175.

⁸⁰⁰ *Ibid.*, p. 177.

⁸⁰¹ An., *La Conjuración des Gracques*, op. cit., p. 126.

⁸⁰² *Ibid.*, p. 124.

⁸⁰³ *Ibid.*, p. 125.

pas discontinué depuis jusqu'à la totale Destruction de la République »⁸⁰⁴. D'une certaine manière, l'anonyme montre que ces guerres intestines sont la conséquence d'un gouvernement qui laisse l'autorité en suspens entre des partis adverses. La monarchie moderne, conçue comme le gouvernement d'un seul arbitrant la juste répartition de la faveur, est précisément la réponse à l'instabilité et l'inévitable autophagie qui rongent les républiques. Pourtant, le même texte décrit les agissements des uns et des autres dans les deux camps adverses comme des marques, non pas d'un gouvernement républicain, mais d'une véritable tyrannie. C'est la « Tyrannie du Tribun » que fustige le sénat⁸⁰⁵, tandis que, de son côté, Tibérius Gracchus, dans une harangue déjà citée, montre que ce n'est pas « le seul nom des Rois » qui a conduit les romains à adopter le gouvernement républicain, mais bien l'inégalité et « cette Disproportion de bien immense & odieuse, que la faveur du Prince répandoit prodigalement sur quelques uns, tandis que les autres, égaux ou supérieurs en Mérite & en Service, restoient dans l'indigence & dans la disette »⁸⁰⁶. Certes, on dira ici qu'il ne s'agit que de discours prêtés aux différents acteurs, mais il semble que le narrateur lui-même reprenne la terminologie de Tibérius, lorsqu'il évoque « la Tyrannie & [l]es Concussions des Riches »⁸⁰⁷. Il ne s'agit sans doute pas, pour l'anonyme, de soutenir la supériorité de ce type de régime, contrairement à ce que semble suggérer Jean Lafond lorsqu'il décrit *La Conjuración des Gracques* comme le texte « le plus politiquement marqué sans doute de tous ceux que nous a laissé le dix-septième siècle sur la Rome républicaine »⁸⁰⁸. Il semble plutôt que l'évocation des apparents mérites de la république ait plutôt pour fonction de mettre en garde les princes contre un excès d'autoritarisme, une dérive tyrannique susceptible de ruiner l'état. Et telle est bien encore la leçon d'*Épicaris* : « Tyran insupportable », Néron suscite une réaction qui mêle affranchie, chevalier, sénateur dans un esprit « républicain » dont le but n'est pas tant de changer la forme du gouvernement que de faire régner un prince éclairé. Pour Néron comme pour les Gracques, l'*exemplum* fonctionne grâce à la distance maximale séparant le temps du récit du temps de la lecture : dans les deux cas, on exploite des mythes romains quasi détachés de toute histoire. Le parallèle possible avec le temps présent gagne en puissance, de même que la cohabitation à l'intérieur d'un même texte entre le discours en faveur du prince et en faveur de ses opposants.

Avant d'en venir à l'ambivalence des catégories morales elles-mêmes, il est un autre type d'ambiguïté qu'on peut aligner avec ceux déjà évoqués, à savoir le double aspect de la chute des

⁸⁰⁴ *Ibid.*, p. 191.

⁸⁰⁵ *Ibid.*, p. 165.

⁸⁰⁶ *Ibid.*, p. 153.

⁸⁰⁷ *Ibid.*, p. 178.

⁸⁰⁸ Jean Lafond, « L'imaginaire de la conjuration dans la littérature française du XVII^e siècle », *art. cité*, p. 127.

récits de conjuration. Tous ou presque orchestrent la sanglante vague de répressions par laquelle le pouvoir en place réaffirme sa force et son contrôle sur l'état mis sens dessus dessous – même *La Conjuration de Portugal* peut trouver place dans ce cadre descriptif, si on la considère comme le récit d'une restauration, faisant donc triompher une famille royale « légitime ». Or ce finale attendu, inscrit dans les contraintes formelles de ce genre qui n'en est pas un, semble avoir une double fonction : certes, la répression du complot fait triompher le pouvoir en place en montrant l'impossibilité de ce type d'entreprise, mais la mort des factieux a également un effet pervers sur la leçon politique attendue ; en effet, en les soustrayant à leur responsabilité politique, l'exécution des factieux souvent décrite à grand renfort de pathétique fait basculer les conjurés dans le domaine héroïque, voire purement esthétique. Non seulement, leur mort introduit à une espèce de rachat sur le plan esthétique, mais elle occulte également, en retour, le problème technique et politique : c'est parce que tout finit mal pour les conjurés et bien pour le prince que les récits de conjuration ont pu légitimement voir le jour et la fin tragique pour les conjurés est un laissez-passer, qui détourne les yeux de l'éventuelle nocivité du discours politique, de l'analyse des conditions propres à faire réussir la conjuration, de l'exposé méthodique des techniques de la révolte. Il y a donc une étrange dissonance entre la conclusion des textes et leur propos central. Certes, dans *La Conjuration de Barcelone*, dans *La Conjuration de Naples* ou dans *La Conjuration des Pazzi*, cette dissonance est d'une étendue limitée, puisque ces textes, comparativement peu ambigus dans leur condamnation des conjurés, ne manquent pas l'occasion de célébrer le pouvoir en place dans son triomphe final. Ainsi, Florence ne devient un « Théâtre sanglant »⁸⁰⁹ que pour mieux élever Laurent de Médicis tant il est vrai « que cete conspiration fut le degré qui porta sa maison à sa domination absoluë »⁸¹⁰. De même, à Naples, la répression de la conjuration permet au vice-roi de triompher : « jamais événement n'a fourni matiere d'un plus beau triomphe & d'une joie plus universelle que celle-ci »⁸¹¹, tandis qu'à Barcelone, la conjuration « n'a produit aux Catalans que des supplices & de la confusion aux Espagnols », rehaussant la « vigueur », la « hardiesse » et la « conduite » du comte d'Harcour⁸¹². Mais une telle célébration finale paraît pourtant moins attendue chez Retz ou dans le second texte de *Le Noble*. Dans *Épicaris*, malgré l'héroïsme du personnage éponyme et la haine dont Néron est entouré, le tyran est confirmé dans sa suprématie grâce à une répression « qui couta la vie ou l'exil à plus de trois cent complices »⁸¹³. Similairement, à l'issue de la conjuration, André

⁸⁰⁹ *Le Noble, La Conjuration des Pazzi, op. cit.*, p. 189.

⁸¹⁰ *Ibid.*, p. 193.

⁸¹¹ An., *La Conjuration de Naples, op. cit.*, p. 163.

⁸¹² An., *La Conjuration de Barcelone, op. cit.*, p. 105.

⁸¹³ *Le Noble, Épicaris, op. cit.*, p. 216.

Doria est « reçu avec tous les honneurs imaginables » ; son dépit d'avoir perdu son neveu se tourne en haine contre les conjurés et il « sut couvrir avec tant d'adresse ses intérêts particuliers sous le voile du bien général »⁸¹⁴ qu'il obtient du sénat la mort de tous les complices malgré la foi jurée. Comme on le voit avec ces derniers exemples, le triomphe final du souverain est en fait entaché par l'idée que la répression de la conjuration le mène à franchir le dernier seuil qui le séparait encore de la tyrannie véritable. La leçon était d'ailleurs déjà la même dans *La Conjuración des Pazzi*, où Laurent jouit de réformes en sa faveur et d'une garde rapprochée qui « comencèrent à luy doner un air de Prince qu'il n'avoit ozé prendre jusqu'alors »⁸¹⁵. Ainsi donc, la conclusion sanglante des textes du corpus a également deux visages, faisant l'éloge de la légitimité princière tout en condamnant irrémédiablement les conjurés ou bien, au contraire, montrant le dernier acte d'un tyran accompli justifiant une révolte qui échoue piteusement.

Mais la mort pathétique des conjurés a surtout une vertu décisive, celle de soustraire les factieux à la dernière étape de l'enquête morale : à savoir la quête des intentions. Puisque rien ne permettra jamais de savoir quel aurait été leur comportement en cas de victoire – réforme pour le « bien de la patrie » ou gouvernement tyrannique –, les motivations des conjurés dont nous avons parlé s'évanouissent dans un domaine qui demeure de pure spéculation. Une telle insaisissabilité du conjuré parachève les divers niveaux d'ambiguïté que nous avons évoqués plus haut. En ce sens, par exemple, la conjuration de Wallenstein est tantôt attribuée à « l'ambition », tantôt à l'autodéfense – la crainte de se voir condamné faisant en effet croire au général « qu'on ne pouvoit rien commettre d'injuste contre ses mortels ennemis »⁸¹⁶. Certes, ces hypothèses sur les motifs de Wallenstein sont rarement mises en présence dans le même fragment du texte ; Sarasin laisse au lecteur le soin d'en juger et de se faire une idée d'ensemble. Aussi l'ambiguïté sur ce point est-elle moins forte que chez Le Noble qui aime à mettre en présence des motivations contradictoires, sans jamais trancher. Voici, par exemple, de quelle manière Le Noble décrit l'engagement d'Épicaris à la tête de la conjuration :

Ce fut donc alors que le zèle du bien de l'Etat se joignant au mépris, ou plutôt à l'horreur qu'elle avoit conçue contre l'Empereur depuis la mort d'Agripine & celle d'Octavie, & le désastre général de Rome irritant encore plus son couroux que le [sic] perte particulière qu'elle avoit faite de sa maison & de ses meubles précieux qui faisoient la plus grande partie de son bien, elle se résolut enfin de porter Pison à une entreprise digne de son courage & de sa vertu, en conspirant la perte d'un Tyran odieux à tout l'Empire⁸¹⁷.

Intérêt matériel, dépit amoureux, horreur morale pour le tyran, zèle pour le bien de l'État, voici donc les motifs ici mis en présence, sans que l'auteur précise réellement quelle en est la hiérarchie aux

⁸¹⁴ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 211.

⁸¹⁵ Le Noble, *La Conjuración des Pazzi*, op. cit., p. 194.

⁸¹⁶ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 128.

⁸¹⁷ Le Noble, *Épicaris*, op. cit., p. 149.

yeux de la conspiratrice. Inextricable mélange moral, ce tableau des motifs achève de rendre ambivalent et complexe le personnage d'Épicaris. Dans la plupart des textes étudiés, c'est d'ailleurs sur le mode de l'hypothèse que ces motifs contradictoires sont évoqués, formant un improbable agrégat dont le lecteur doit décider en quelle teneur y entre chaque ingrédient. Les éléments narratifs faisant transition entre les principaux événements, comme le passage à l'acte ou la mort des conjurés, s'avèrent être des lieux privilégiés pour présenter cet impossible bilan moral. Ainsi, peu avant la mort de Tibérius, l'auteur de *La Conjuración des Gracques* dresse une liste variée des motifs qui ont pu inspirer le tribun :

Son Ambition, qui étoit sa Passion dominante, étoit sa véritable raison [...]. On ne sçauroit dire précisément, quel Etablissement il envisageoit dans le but de cette Ambition : on jugeroit peut-être témérairement, si l'on croyoit qu'il en vouloit à la Royauté, comme le lui ont reproché tous ses Ennemis ; mais, il est bien sûr que son imagination se remplissoit de mille idées de Grandeur, de Pouvoir, de Commandement, & d'Administration, qui toutes ensemble ne sont gueres éloignées de l'idée de la Monarchie. Rien ne flatte si agréablement que l'espérance de commander. On doit aussi avoüer, qu'il se mêla peut-être dans ses Projets des mouvemens de vengeance contre le Sénat attaché à lui nuire & à le perdre. Il se peut faire aussi, qu'il ne fût pas exempt de sentimens de Justice & de Générosité, qui l'obligeoit à rechercher un Pouvoir absolu, pour rendre la République parfaitement libre, & la délivrer de la Tirannie & des Concussions des Riches & des Grands⁸¹⁸.

Ce passage, dont l'on excusera la longueur, montre précisément par son ampleur l'étendue des motifs qui ont pu inspirer Tibérius : chacun d'entre eux est certes pesé et discuté, mais sans jamais déboucher sur quelque conclusion. Au contraire, le mode hypothétique prime ici, sans que le narrateur s'engage dans un sens ou un autre, comme en témoignent le recours à l'impersonnel, l'emploi du conditionnel et des modalisateurs. D'une manière similaire, on retrouve dans *La Conjuración de Fiesque*, la même manière de souligner l'incertitude sur les motivations profondes du factieux. À la fin de l'éloge funèbre, Retz évoque en effet le doute qui demeurera à jamais sur l'usage que Fiesque aurait fait du pouvoir et surtout sur les bornes de son ambition⁸¹⁹.

Ambigus par l'énonciation, par leur objet, par l'insaisissable intériorité des héros, les récits de conjuration reposent enfin et surtout sur des catégories morales instables. En ce sens, la plupart d'entre eux prolongent l'ambiguïté sur laquelle Salluste avait construit sa représentation de Catilina. Être vil par bien des aspects, sa détermination et son courage militaires sont pourtant reconnus comme héroïques, et l'ambition dont procède la conjuration est certes un défaut, mais, comme le souligne Salluste, « ce défaut-là malgré tout était assez voisin de la vertu »⁸²⁰. Situées dans un

⁸¹⁸ An., *La Conjuración des Gracques*, op. cit., p. 176-177.

⁸¹⁹ « Si le succès en eût été aussi heureux, que sa conduite fut pleine de vigueur et d'habileté, il est à croire que la souveraineté de Gênes n'eût pas borné son courage ni sa fortune, et que ceux qui condamnerent sa mémoire après sa mort auraient été les premiers à lui donner de l'encens durant sa vie » (Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 214).

⁸²⁰ Salluste écrit : « quod tamen vitium propius virtutem erat » (Salluste, *La Conjuración de Catilina*, éd. cit., ch. XI, p. 65).

espace improbable entre bien et mal, les catégories morales appliquées aux conjurés mènent ainsi à une espèce de suspension du jugement par la contrariété des points de vue mis en présence. Certes, une fois de plus, ce principe ne s'applique pas à tous les textes avec la même ampleur, mais on le trouve particulièrement présent là où un système de relativité maximale désoriente le lecteur et fait finalement perdre tout repères moraux. C'est tout particulièrement le cas dans les textes insistant sur la dimension héroïque de l'entreprise conjuratoire ; ainsi, Wallenstein ou encore Bedmar, bien que mus par l'ambition, partagent ce principe moteur avec les plus grands héros de l'histoire et sont si accomplis en *virtù* que, malgré leur échec, ils apparaissent comme de grands hommes ; tel est également le cas de Fiesque, et c'est aussi chez Retz que l'ambivalence morale est poussée à son comble, achevant d'égarer le lecteur. On trouve dans le texte un jeu de références aux héros antiques, conjurateurs heureux ou malheureux, qui montre la relativité de tout jugement moral : en effet, comme Verrina le rappelle à son maître, « toutes les affaires ont deux visages différents, et les mêmes politiques qui blâment Pompée d'avoir affermi la puissance de César en l'irritant, ont loué la conduite de Cicéron dans la ruine de Catilina »⁸²¹. Si Verrina établit ici la relativité des jugements moraux, ce fragment ne constitue qu'une première étape de son habile raisonnement ; illustrant lui-même la réversibilité en question, il revient sur l'exemple de César, d'abord présenté négativement, pour en faire l'éloge :

Un misérable pirate qui s'amuse à prendre de petites barques du temps d'Alexandre passa pour un infâme voleur, et ce grand conquérant qui ravissait les royaumes entiers est encore honoré comme un héros, et, si, l'on condamne Catilina comme un traître, l'on parle de César comme du plus grand homme qui ait jamais vécu⁸²².

Cependant, on peut dire que le texte de Retz prolonge l'ambivalence en question, puisque Fiesque est tour à tour comparé aux deux termes du parallèle, tantôt figuré en César, tantôt en Catilina. Si Calcagno lui donne l'étiquette de « Catilina de Gênes »⁸²³ voulant affermir le pouvoir du nouveau César⁸²⁴, ailleurs le narrateur le compare incidemment à César, lorsque, décidé à passer à l'action, Fiesque reste sourd aux injonctions de sa femme et de son gouverneur : « Il avait, comme on dit de César, passé le Rubicon »⁸²⁵. Par ce jeu de références contradictoires, le texte dans son ensemble

⁸²¹ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 191.

⁸²² *Ibid.*, p. 192.

⁸²³ *Ibid.*, p. 186.

⁸²⁴ Calcagne compare en effet la situation d'André Doria à celle de César : « César avait au souverain degré toutes les qualités nécessaires à un grand prince, et néanmoins il est certain que sa courtoisie, sa prudence, son courage, son éloquence, ni sa libéralité ne l'eussent pas élevé à l'empire du monde, s'il n'eût trouvé de grandes résistances dans la République. Le prétexte que lui fournit la persécution de Pompée ; la réputation que leurs démêlés lui donnèrent occasion d'acquérir, le profit qu'il tira des divisions de ses citoyens, ont été les véritables fondements de sa puissance, et cependant il semble que vous ayez dessein d'ajouter à l'établissement de la maison de Doria le seul avantage qui lui manquait » (*Ibid.*, p. 184-185).

⁸²⁵ *Ibid.*, p. 204.

illustre donc le principe énoncé par Verrina sur les « deux visages différents » de toutes les affaires. Textes bifrons, les récits de conjuration présentent souvent ces deux visages de façon contiguë, notamment en équilibrant éloge et blâme. Certes, une telle pratique pouvait se fonder sur la nécessité pour l'historien de garder ses distances avec le jugement de valeur, ou plutôt d'en suggérer les fondements, tout en laissant au lecteur le soin de conclure. Ce travail d'impartialité faisait partie des conditions imposées aux historiens, mais il semble que d'autres motifs ont favorisé l'adoption de cette technique dans les textes du corpus, notamment celui non pas de conduire à un jugement définitif, mais au contraire à la suspension de tout jugement, sous couvert de laisser toute latitude au lecteur.

L'on a déjà insisté sur la manière tantôt positive, tantôt négative dont les héros de *La Conjuration des Gracques* sont présentés : ils tombent parfois sous le coup de la condamnation morale de l'intérêt et de l'ambition, et semblent parfois réhabilités en vertu de leur zèle démocratique. Or ce va-et-vient apparaît non seulement à l'échelle du texte considéré dans son ensemble mais dans des fragments qui soulignent l'impossibilité pour l'historien d'aboutir à une conclusion à l'égard des Gracques : « On a dit d'eux, qu'ils auroient pu obtenir sans peine, & par leur mérite propre, tout ce qu'ils tâchèrent vainement d'acquérir par la force & par la sédition : & il n'est pas encore décidé, s'ils étoient coupables d'Ambition, ou purement zélez pour la Liberté du Peuple »⁸²⁶. En ce sens, il semble que la présentation mesurée du pour et du contre n'ait pas pour fonction de mener ultimement à un jugement réfléchi mais, au contraire, à une incertitude maintenue et renforcée sur les qualités morales des conjurés. *La Conjuration de Fiesque* par Retz s'inscrit également dans cette perspective, en se refusant à conclure. Dans la version de 1665, le narrateur propose en effet une distribution du blâme et de l'éloge dont l'aspect mesuré achève de perdre le lecteur : ainsi, la conjuration est tour à tour décrite comme « criminelle », « noble » et « excusable », en fonction de critères changeants dont le narrateur dresse la liste :

Ainsi mourut Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, que les uns honorent de grands éloges, et les autres chargent de blâme, et que plusieurs excusent. Si l'on considère cette maxime qui conseille de respecter toujours le gouvernement présent du pays où l'on est, sans doute que son ambition est criminelle ; si l'on regarde son courage et toutes les grandes qualités qui éclatèrent dans la conduite de cette action, elle paraît noble et généreuse ; si l'on a égard à la puissance de la maison de Doria, qui lui donnait un juste sujet d'appréhender la ruine de la république et la sienne propre, elle est excusable⁸²⁷.

⁸²⁶ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 224.

⁸²⁷ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 214.

En faisant ainsi observer les différentes facettes d'un événement que le narrateur se refuse finalement à juger, *La Conjuración de Fiesque* élude la leçon attendue : à la place d'une morale de l'histoire, on ne trouve que le labyrinthe des jugements possibles, maintenus comme possibles⁸²⁸.

Nous soulignerons de nouveau, pour conclure, la puissance du dispositif exemplaire mis en place dans les récits de conjuration. S'agissant d'événements qui portaient en soi une condamnation de fait partagée par la plus grande majorité des lecteurs, les auteurs du corpus ont dû rivaliser d'ingéniosité pour rendre un tel jugement difficile ou douteux : tel, nous semble-t-il, est le résultat et le but profond de l'ambiguïté de l'énonciation, de l'objet du discours et de la leçon apparente dans les récits de conjuration. En brouillant les espèces, les textes engagent les lecteurs à ne pas conclure d'un point de vue moral, et à chercher ailleurs la leçon apportée. En poussant ainsi le lecteur à considérer les conjurations non pas d'un œil critique mais en faisant, en quelque sorte, abstraction du contexte politique, les textes en question ont su transformer un thème polémique en objet exemplaire pour réfléchir et donner des leçons sur la conduite de l'homme de cour comme du ministre ou du roi. Les récits de conjuration trouvaient alors à s'insérer dans une longue tradition de pensée politique, mais peut-être pas là où on les attendait. C'est donc sur le contenu de cette leçon que nous nous arrêterons pour finir.

Les récits de conjuration comme manuels de cour et miroirs des Princes.

« Lorsque l'on n'a pas le loisir ni la commodité de faire des expériences, écrit le père Lamy en 1683, il faut consulter ceux qui les ont faites »⁸²⁹ : nous avons compris que cet éloge traditionnel de l'exemplarité historique ne saurait s'appliquer aux récits de conjuration, non seulement parce qu'il n'est guère question de louer l'entreprise conspiratrice en tant que telle, mais aussi parce que, quand cela serait le cas, une conjuration réussie ne passe jamais dans l'histoire sous forme de conjuration ; c'est ce que soulignait à sa manière l'auteur de *La Conjuración des Espagnols* en reconnaissant ironiquement qu'il n'y avait pas de conjuration réussie, encore moins de traces écrites d'un événement se donnant pour tel⁸³⁰. Nous savons qu'il n'y a donc pas, en ce sens, de leçon ou

⁸²⁸ On peut remarquer, certes, que le narrateur tente ultimement une synthèse de ces optiques opposées, en reconnaissant à la fois l'aspect « généreux » et l'aspect « criminel » de la conjuration ; mais il s'agit moins d'une synthèse que de la reconnaissance implicite d'une contradiction essentielle et irréductible : « Néanmoins je crois que nous pouvons dire, avec toute l'équité que doit garder un historien qui porte son jugement sur la réputation des hommes, qu'il n'y avait rien à désirer, dans celle du comte Jean-Louis, qu'une vie plus longue, et des occasions plus légitimes pour acquérir de la gloire » (*Ibid.*, p. 214-215).

⁸²⁹ Bernard Lamy, *Entretiens sur les sciences*, *op. cit.*, p. 82.

⁸³⁰ Il convient de souligner, similairement, qu'il ne saurait y avoir de leçons des conjurations dans la pratique ; en effet, dit Saint-Réal, « pour n'y faire point de faute considérable, il seroit nécessaire d'avoir déjà été d'une autre, mais il est rare qu'un mesme homme soit de deux en sa vie. Si la premiere reussie, les avantages qu'il en retire le mettent d'ordinaire en état de n'avoir plus besoin de s'exposer au mesme hazard. Si elle ne reussit pas, il y perit, ou s'il échappe

d'exemple donnés par les récits de conjuration. En revanche, contraint qu'il est de s'abstraire des faits *a priori* condamnables qui lui sont présentés dans un cadre amoral et suspensif, le lecteur peut jouir du bénéfice de l'exemplarité historique la plus traditionnelle, celle qui faisait conclure à Gabriel Naudé, par exemple : « je n'est pas eu la pratique du monde pour découvrir par effet les ruses et méchancetés qui s'y commettent, mais j'en ai toutefois vu une grande partie dans les histoires et tragédies »⁸³¹. Ce n'est donc pas la pratique des coups d'État qui intéresse exclusivement l'auteur des *Considérations politiques* lorsqu'il se fait lecteur d'histoire, mais, d'un point de vue de sujet et de courtisan, ce sont généralement « les ruses et méchancetés » dont il convient de se défier. Similairement, Guez de Balzac, autre défenseur de « l'utilité de l'histoire aux gens de Cour », encourage « une application judicieuse du temps passé au present, & de la Speculation à la Pratique »⁸³², de manière à profiter des exemples des vices et vertus où qu'ils se trouvent. Or, non seulement par ce que l'on sait de son traité *De l'usage de l'histoire*, mais aussi à travers ce que l'on apprend du protagoniste de *La Conjuration des Espagnols*, on peut conclure que Saint-Réal souscrit pleinement à ce mode de lecture de l'histoire fondé sur le parallèle du présent et du passé d'une manière dépolitisée, apolitique si l'on veut. C'est d'ailleurs par sa science du parallèle que le marquis de Bedmar se signale d'abord au lecteur, dans le portrait initial donné par Saint-Réal : non seulement Bedmar « possédoit tout ce qu'il y a dans les Historiens Anciens & Modernes qui peut former un homme extraordinaire », mais « il comparoit les choses qu'ils racontent avec celles qui se passoient de son Temps : Il observoit exactement les differences & les ressemblances des affaires, & combien ce qu'elles ont de different change ce qu'elles ont de semblable »⁸³³. On peut penser avec quelques raisons que Saint-Réal encourage précisément ce type de lecture pour son propre texte et ce, non pas, bien entendu, pour présenter un *modus operandi* à qui voudrait fomenter un complot, mais pour permettre aux lecteurs habiles de puiser des leçons et des préceptes de vie sur la scène publique. Cette position de Saint-Réal peut être étendue à l'ensemble des textes en question. À l'appui de cette hypothèse, l'on trouvera quelques passages incitant délibérément le lecteur à jouer le

il n'arrive guere, qu'il veuille courir le mesme risque une seconde fois » (Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, *op. cit.*, p. 6-7).

⁸³¹ Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'Etat* [1639], précédé de « Pour une théorie baroque de l'action politique » par Louis Marin, notes et annexes de Frédérique Marin et Marie-Odile Perulli, Paris, Les Éditions de Paris, 1988, p. 81.

⁸³² Dans une section des *Entretiens* en effet intitulée « De l'utilité de l'histoire aux gens de Cour », Balzac écrit : « Il ne sera pas estrange si par une application judicieuse du temps passé au present, & de la Speculation à la Pratique, il s'acquitte tres-dignement, non seulement des actions civiles, mais aussi des actions militaires. Ses Essais seront des Chefs-d'œuvres. Un tel apprentif sera Maistre, dans une profession, à laquelle il viendra, avec de si excellens preparatifs, avec un si bon Guide, & tant de science » (Jean-Louis Guez de Balzac, *Les Entretiens* [1657], éd. Bernard Beugnot, Paris, Didier, Société des textes français modernes, 1972, p. 363).

⁸³³ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, *op. cit.*, p. 23-24.

jeu du parallèle. Ainsi, dans *La Conjuration des Gracques*, lorsque le narrateur déclare que « l'on doit agir, quand on s'est brouïllé avec le Sénat, à peu près comme lors qu'on s'est révolté contre son Prince »⁸³⁴. Il faut reconnaître toutefois que le procédé qui consiste à souligner ainsi le parallèle possible entre les époques demeure limité. Force est de constater, en revanche, que les textes du corpus multiplient les réflexions ayant trait à la morale civile et politique.

Après avoir évoqué le plaisir que peut donner une agréable fiction à l'orée d'*Épicaris*, Le Noble, on s'en souvient, affirmait que « les genies plus pénétrants [...] trouveront dequoy se contenter dans les secrets politiques de cete intrigue »⁸³⁵ : le plaisir du texte, contentement au sens fort, vient donc également de l'analyse politique, et l'on peut dire que les textes en question réservent une place significative à des développements non narratifs ayant pour objet la méditation des événements passés. Pour reprendre l'exemple de *La Conjuration des Gracques*, on entendra souvent la voix narrative arrêter le fil du pur récit pour faire entendre son analyse. Ainsi, lorsque le sénat, craignant la puissance de Caius, décide d'entrer dans les bonnes grâces de son collègue au tribunat afin de diviser les forces du parti populaire : « & c'est ici, à mon sens, commente le narrateur, le tour de la plus fine & de la plus recherchée Politique, qu'on trouve dans tout le cours des Affaires de ce tems-là »⁸³⁶. Plus loin, après avoir évoqué le fait que Caius, parti reconstruire Carthage, s'absente de Rome à un moment où la ville est en pleine ébullition, le narrateur fait de nouveau entendre sa voix en disant que ce « voyage [...] fut à mon sens l'une des plus grandes fautes qu'ait faites le Tribun »⁸³⁷. Le narrateur prend donc en charge les commentaires politiques qui émaillent le récit et constituaient de toute évidence une attente du lecteur car ils participaient au plaisir qu'il pouvait prendre à s'immiscer dans les arcanes du pouvoir et à comprendre les dessous de cartes politiques. En ce sens, c'est sans nul doute *La Conjuration de Fiesque* par Retz qui offre le plus d'assise à ce type de contentement de la part du lecteur. Le narrateur n'a de cesse, en effet, d'interrompre le fil du récit pour réfléchir les événements narrés, avec un degré de généralité et d'abstraction qui permet une véritable sortie hors de l'histoire pour entrer dans le domaine de la théorie politique. Ces digressions analytiques fréquentes prennent parfois l'aspect de discussions liées à la stratégie militaire, générant au sein du morceau d'histoire un effet de « spécialité » et de connaissance de l'art martial que le lecteur se délecte de partager. Avant la mise en œuvre de la conjuration, le narrateur revient ainsi longuement sur la question de la division des troupes factieuses :

⁸³⁴ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 175.

⁸³⁵ Le Noble, « préface », *Épicaris*, op. cit., np.

⁸³⁶ An., *La Conjuration des Gracques*, op. cit., p. 203.

⁸³⁷ *Ibid.*, p. 204.

Il n'est pas aisé de décider s'il n'eût point été plus avantageux et plus sûr de ne faire qu'un gros de toutes ces troupes qui étaient séparées en tant de quartiers différents et éloignés les uns des autres, que de les désunir, parce que le nombre en était assez considérable pour croire que, si elles fussent entrées par un même endroit dans la ville, elles auraient poussé tout ce qui se serait présenté devant elles et auraient attiré le peuple en faveur du parti victorieux⁸³⁸.

Nous ne citons ici que le début d'une discussion de plusieurs pages, analysant tour à tour le pour et le contre pour trancher la question de la division des troupes. Il va de soi qu'à un moment si stratégique du récit, celui où le lecteur attend de connaître le sort des conjurés, cette digression atténuée considérablement la tension narrative, mais permet en revanche de mieux lire l'exécution proprement dite, sous un angle quasi technique. Reste que le texte de Retz est sans doute le seul à proposer ce degré de technicité militaire, et il convient de préciser que ces dernières s'inscrivent dans le cadre plus large d'un discours politique adaptable à bien des situations. Comme pour les autres textes du corpus, l'œuvre en question ne vaut pas tant comme analyse d'une conjuration que comme réflexion sur l'action politique en général.

En effet, malgré les digressions techniques, *La Conjuración de Fiesque* se signale surtout par la fréquence de propos généralisant, qui renforcent l'idée selon laquelle l'événement narré est un prétexte à réflexion morale et politique, plus qu'un manuel de révolte. La critique a souvent relevé en ce sens le rôle des comparaisons à valeur générique, utilisant un comparant qui appartient aux éléments naturels. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'expliquer pourquoi Fiesque se résout à la violence de la prise d'armes, après avoir pourtant vécu paisiblement les premiers jours de la domination des Doria, le narrateur recourt à une comparaison fluviale – le *topos* du fleuve qui déborde de son lit⁸³⁹ – ; ailleurs c'est le mécanisme de la production de la foudre qui sert de comparant :

Les grandes actions ressemblent aux coups de foudre : le tonnerre ne fait jamais de violents éclats ni des effets dangereux que quand les exhalaisons dont il se forme se sont longtemps combattues ; autrement ce n'est qu'un amas de vapeurs qui ne produit qu'un bruit sourd et qui, bien loin de se faire craindre, a de la peine à se faire entendre. Il en est ainsi des résolutions dans les grandes affaires : lorsqu'elles entrent d'abord dans un esprit et qu'elles y sont reçues sans y trouver que de faibles résistances, c'est une marque infaillible qu'elles n'y font qu'une impression légère et de peu de durée, qui peut bien exciter quelque trouble, mais qui ne sera jamais assez forte pour produire aucun effet considérable⁸⁴⁰.

L'aspect éminemment topique d'une telle comparaison est au fondement de son exportation possible hors des événements précis relatés dans le texte. Tous les traits caractéristiques du style sentencieux sont ici employés, même si la longueur de la comparaison retzienne nous éloigne évidemment du genre de la maxime. Néanmoins, les présentatifs, les tournures impersonnelles, l'usage du présent de

⁸³⁸ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, *op. cit.*, p. 205.

⁸³⁹ « Les grands fleuves ne font jamais de mal tant qu'ils demeurent dans leur lit naturel et que rien n'empêche leur cours ; mais, au moindre obstacle qu'ils rencontrent, ils s'emportent avec violence, et la résistance d'une petite digue est cause bien souvent qu'ils inondent les campagnes qu'ils arroseraient avec utilité » (*Ibid.*, p. 177).

⁸⁴⁰ *Ibid.*, p. 179.

vérité générale, la prédominance de substantifs abstraits orchestrent ici une sortie de l'histoire et pointent vers une exemplarité transposable hors du contexte de la conjuration. De fait, les textes du corpus fourmillent de semblables passages, conçus comme détachables du récit. Ainsi, au moment où Le Noble évoque les deux conjurés florentins qui viennent à manquer car effrayés à l'idée de commettre un crime dans une Église, le récit s'interrompt sur cette maxime, d'ailleurs reprise de Machiavel : « Tant il est vray que la plûpart des homes manquent pour ne vouloir pas être tout à fait bons ou tout à fait méchans »⁸⁴¹. On trouve d'autres exemples similaires chez Saint-Réal, dont l'espèce de préface à *La Conjuration des Espagnols* est destinée à poser un cadre de lecteur moraliste et exemplaire du récit à venir : aussi réfléchit-il sur les grandes actions historiques en se détachant de l'événement de 1618 : « quelque haine qu'on ait pour les Tirans, on s'aime toûjours plus soi-mesme qu'on ne hait les autres »⁸⁴² – maxime où l'on reconnaît un discours sur l'homme en général, proche des idées moralistes sur l'amour-propre. De manière similaire, on trouve chez Vertot une tendance à conclure un développement par une sentence : ainsi, lorsqu'il évoque la décision imprudente de Dom Sébastien, dernier roi de Portugal, d'envahir le Maroc, Vertot conclue en disant « comme si la souveraine puissance donnoit une souveraine raison »⁸⁴³. Ces quelques exemples nous en convainquent, les récits de conjuration abondent en maximes qui cherchent à tirer profit de l'exemple paradoxal présenté par les conjurations. Par leur thématique même, que nous avons entraperçue – jugement, vertu, amour-propre, raison –, ces réflexions et maximes sur la politique sont proches de celles proposées par les moralistes et les penseurs politiques du temps. À travers leur variété, qu'il ne s'agit pas ici de nier, se dessine pourtant une préoccupation constante pour les principaux concepts récurrents dans tous les traités classiques sur la morale politique, chapeauté par celui qui agit comme principe régulateur de l'action politique en général, à savoir la prudence.

De fait, les textes du corpus désignent eux-mêmes ce domaine de réflexion comme étant le propre du genre, un domaine dont le lecteur pourra tirer tout particulièrement profit. Dans l'espèce de préface à *La Conjuration des Espagnols*, que nous avons déjà évoquée, le narrateur, dans un mouvement inhabituel de confidences à la première personne, qui donne sans doute une résonance particulière à ce passage, explique ainsi :

Je ne sai si mon jugement est seduit par l'amour du Sujet que j'ai pris à traiter ; mais j'avoüe ingenuement qu'il me semble, qu'on ne vit jamais mieux ce que peut la prudence dans les affaire du monde & ce qu'y peut le hazard, toute l'étenduë de l'esprit humaine & ses bornes diverses, ses plus

⁸⁴¹ Le Noble, *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., p. 173.

⁸⁴² Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 7

⁸⁴³ Vertot, *La Conjuration de Portugal*, op. cit., p. 22.

grandes elevations & ses foiblesses les plus secrettes, les égards infinis qu'il faut avoir pour gouverner les hommes, la difference de la bonne subtilité avec la mauvaise, de l'habileté avec la finesse⁸⁴⁴.

En ce sens, la leçon générale des récits de conjuration peut être comprise sous la rubrique englobante de la prudence et des catégories qui en relèvent et permettent d'expliquer l'action humaine dans l'histoire. De même, dans sa préface traduite par Bouchard, Mascardi affirmait son désir de prendre pour modèle, dans son récit de la conjuration de Fiesque, l'histoire du cardinal Bentivoglio entre autres choses parce que « les Considerations [y] sont pleines de prudence »⁸⁴⁵. Ces remarques de Mascardi témoignent de l'importance de la prudence – ou de l'imprudence – manifestes aussi bien dans le récit historique que dans la conduite même de l'enquête par l'historien, une enquête qui en effet « veut estre maniee en toutes ses parties avec chois et prudence »⁸⁴⁶. Pour fonctionner comme un exemple de prudence, le récit de conjuration doit donc logiquement procéder de la prudence de l'historien lui-même. Celle-ci s'applique d'abord à distinguer vraie et fausse prudence, et à proposer constamment à l'admiration du lecteur des modèles accomplis de prudence en la personne des grands princes, des grands seigneurs ou des grands capitaines.

En ce sens, on peut dire que tous les principaux personnages mentionnés dans les textes du corpus, qu'ils fassent partie de la conjuration ou en soient la cible, sont jaugés par rapport à la prudence ; si l'on se concentre sur les exemples positifs, on verra que, dans *La Conjuration des Pazzi*, l'ancêtre des Médicis est présenté comme modèle en ce sens : « c'est à son génie, à sa prudence & à sa hardiesse que cete famille doit le premier fondement de sa grandeur »⁸⁴⁷. La Monna, dans le même texte, est louée pour « son esprit & sa prudence »⁸⁴⁸, tandis que Julien de Médicis apparaît à cette dernière et à Camille comme un parangon de prudence ayant trouvé « le secret d'unir une extrême prudence à une grande jeunesse »⁸⁴⁹. On se souvient que, dans *Épicaris*, l'héroïne éponyme possède également, avec « un cœur de Reyne, un esprit d'une vivacité, d'une pénétration & d'une prudence admirables »⁸⁵⁰. Résumant *La Conjuration de Portugal*, Vertot écrit que « le duc de Bragance est porté sur le trône : & sans être ni soldat, ni capitaine, il s'y maintient par sa prudence, par la douceur de son gouvernement »⁸⁵¹. Chez Sarasin, c'est Tilly, double de Wallenstein, qui est décrit comme « possed[ant] les parties d'un grand Capitaine, la bonne fortune,

⁸⁴⁴ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 12-13.

⁸⁴⁵ Mascardi, « Préface de l'Historien au Lecteur », *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 6-7.

⁸⁴⁶ *Ibid.*, p. 4.

⁸⁴⁷ Le Noble, *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., p. 4.

⁸⁴⁸ *Ibid.*, p. 83.

⁸⁴⁹ *Ibid.*, p. 61.

⁸⁵⁰ Le Noble, *Épicaris*, op. cit., p. 9-10.

⁸⁵¹ Vertot, « Préface », *La Conjuration de Portugal*, op. cit., p. xiii.

la prudence, la valeur, le soin »⁸⁵², tandis que Mascardi et Bouchard avaient décrit Théodore Trivulse, un temps gouverneur de Gênes au nom du roi de France, comme « s'estant acquis dans les plus hauts emplois de la guerre le nom de brave & prudent Capitaine »⁸⁵³. De même, chez Saint-Réal, Nicolas de Renault, tête pensante de la conjuration, est « aussi habile homme qu'il en avoit le bruit »⁸⁵⁴, tandis que le marquis de Bedmar semble incarner la définition même de la prudence, doué qu'il est de « talens singuliers pour manier [les grandes Affaires] », savoir : « une facilité de parler & d'écrire avec un agrément inexprimable : Un instinct merveilleux pour se connoître en hommes : Un air toujours gai & ouvert, où il paroissoit plus de feu que de gravité, éloigné de la dissimulation jusqu'à approcher de la naïveté »⁸⁵⁵. On pourrait encore multiplier les exemples de ce genre ; tous concourent à montrer que les récits de conjuration apparaissent comme autant de galeries d'hommes prudents. Plus encore, il semble que les textes en question se déploient autour de la définition même de la prudence politique et en offre un contre-exemple à méditer.

Une telle définition, pourtant, ne va pas de soi. Si, comme l'écrit Retz, « la prudence est celle de toutes les vertus sur laquelle le commun des hommes distingue moins justement l'essentiel de l'apparent »⁸⁵⁶, c'est sans doute, dans l'optique du mémorialiste, parce que sa pratique est complexe et étagée sur plusieurs niveaux, mais c'est aussi, plus généralement, parce que des conceptions antagonistes partagent les contemporains à une époque marquée par une véritable crise de la prudence sur laquelle nous reviendrons plus bas, mais qu'on peut décrire de la manière suivante : entre Machiavel et Hobbes, la prudence telle qu'héritée de l'aristotélisme et du thomisme est en effet sujette à une métamorphose radicale, sur fond de renégociation des rapports entre éthique et politique : la révolution galiléenne introduite par Hobbes dans le prolongement de Machiavel – et souvent comparée au tournant cartésien dans la raison théorique – consiste, comme on sait, à fonder une science politique sur l'autonomie radicale d'une raison pratique répondant désormais à l'unique nécessité non pas de bien vivre, mais de vivre, voire de survivre : or cette mutation, selon la formule lapidaire d'André Tosel, tendrait à « liquide[r] la prudence »⁸⁵⁷. Pour mieux comprendre le sens de

⁸⁵² Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 114.

⁸⁵³ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 17-18.

⁸⁵⁴ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 69.

⁸⁵⁵ *Ibid.*, p. 27.

⁸⁵⁶ Retz, *Mémoires*, présentés et annotés par Michel Pernot, texte établi par Marie-Thérèse Hipp, Paris, Gallimard, « Folio classique », 2003, p. 709.

⁸⁵⁷ Nous empruntons l'expression à André Tosel, « De la prudence des Anciens à la prudence des Modernes », *De la prudence des anciens comparée à celle des modernes : sémantique d'un concept, déplacement des problématiques*, éd. André Tosel, Paris, Diffusion Les Belles lettres, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, « Série Agon », n° 7, 1995, p. 15. Replacée dans la longue histoire de la prudence, cette crise aboutira à la dévaluation du concept aux XVIII^e et XIX^e siècles – on se souvient par exemple de la formule dépréciative de Voltaire parlant de « sottise prudence » dans une lettre à La Harpe, datée de mars 1775 (lettre citée par Pierre Aubenque, *La Prudence chez Aristote*, avec un

ce bouleversement et la manière dont il est transcrit dans les récits de conjuration, il convient d'abord de se concentrer sur le socle traditionnel, aristotélicien et thomiste, de la pensée de la prudence. À l'âge classique, ce legs antique et médiéval aboutit à la formation d'une espèce de vulgate que Pierre Charron, au début du siècle, résume de la manière suivante : « elle consiste en trois choses qui sont de rang, bien consulter & deliberer, bien juger & resoudre, bien conduire & executer »⁸⁵⁸. Ainsi, la *délibération*, la *résolution* et l'*exécution* seront analysées comme trois temps canoniques d'une *doxa* prudentielle, culminant dans la saisie du *moment opportun*. Or cette tripartition semble fonder les grands axes structuraux de la morphologie du récit de conjuration, telle que nous l'avons évoquée plus haut⁸⁵⁹. Plus précisément encore, on la trouve souvent commentée au sein des textes de façon explicite, dans l'optique exemplaire.

En ce sens, le premier élément constitutif de la prudence, celui que l'on traduisait généralement par *délibération* occupe de fait une place centrale dans les récits de conjuration. La délibération porte essentiellement sur la connaissance de la conjoncture des affaires et la juste prévoyance de son évolution. C'est une vertu prospective qui se trouve donc au fondement de toute conduite prudente. Elle prend généralement la forme de réflexions sur l'état des régimes sur le point

appendice sur *La Prudence chez Kant*, Paris, Presses universitaires de France, « Bibliothèque de philosophie contemporaine », [1963] 3^e édition 1986, « Avant-propos », p. 1) – avant que la validité opératoire de la prudence ne soit réévaluée par les théories de l'action, notamment stratégique et financière, dans le dernier tiers du XX^e siècle. Au demeurant, l'hétérogénéité des conceptions de la prudence est telle qu'il n'est pas aisé d'en dresser une liste satisfaisante, malgré la multiplication des typologies à ce sujet. Confronté à cette pluralité, Gil Delannoï, dans son *Éloge de la prudence*, note ainsi la nécessité d'établir non pas une histoire de la prudence, mais une « histoire des prudences », tant il est vrai qu'« il y a plusieurs principes de prudence : juste mesure (Aristote), mesure du possible (Machiavel, Guichardin), libéralisme (Locke, Montesquieu), démocratie (Rousseau ?), prudence intellectuelle (Montaigne). Ces principes se complètent et se critiquent » (*Éloge de la prudence*, Paris, Berg International, « Pensée Politique et Sciences sociales », 1993, 189 p., p. 18). De manière plus radicale encore, Eugene Garver, à l'orée de son livre *Machiavelli and the History of Prudence*, émet de fortes réserves sur la possibilité même d'une histoire philosophique en ce domaine (voir : Eugene Garver, *Machiavelli and the history of prudence*, Madison, Wis., University of Wisconsin Press, 1987, xiv-238 p., p. 6 et sv.). Pour les grandes étapes de cette histoire problématique, outre les ouvrages déjà cités, nous nous permettons de renvoyer, pour le Moyen-Âge et la Renaissance, à Daniel Mark Nelson, *The Priority of Prudence : Virtue and Natural Law in Thomas Aquinas and the Implications for Modern Ethics*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1992, xvi-164 p. et à Victoria Kahn, *Rhetoric, prudence, and skepticism in the Renaissance*, Ithaca, Cornell University Press, 1985, 243 p. ; pour l'âge classique à Germain Poirier, *Corneille et la vertu de prudence*, préface de Jacques Morel, Genève, Droz, « Histoire des idées et critique littéraire », 1984, xii-344 p., et à la récente thèse de Sophie Gouverneur, *Prudence et subversion libertines* [thèse de doctorat (Philosophie), sous la direction de Pierre-François Moreau, Université de Paris-Sorbonne, 2003, 1 vol., 564 p.], Paris, Champion, 2005, 532 p. ; sur les prolongements contemporains et dans une perspective comparatiste, on pourra lire : Denise Brihat, *Risque et prudence*, Paris, Presses universitaires de France, « Initiation philosophique », 1966, 104 p., et un ouvrage collectif : *Une Prudence moderne ?*, éd. Philippe Raynaud et Stéphane Rials, sous l'égide de l'Institut La Boétie, avec la participation de Chantal Millon-Delsol, Paris, Presses universitaires de France, « Politique d'aujourd'hui », 1992, 154 p.

⁸⁵⁸ Pierre Charron, *Œuvres revues, corrigées et augmentées* [Paris, 1635], *De la sagesse, Livre troisième, auquel sont traités les avis particuliers de la Sagesse, par les quatre Vertus Morales*, Genève, Slatkine Reprints, 1970, p. 2. Pour l'origine aristotélicienne de ces concepts, on pourra se reporter au bel ouvrage de Pierre Aubenque, déjà cité : *La Prudence chez Aristote, op. cit.*, seconde partie, ch. III : « Anthropologie de la prudence », p. 106-152, qui traite des notions de délibération (*boulésis*), de choix (*proairésis*) et de jugement (*gnomè*). Sur le temps opportun (*kairos*), lire : *Ibid.*, p. 95-105.

⁸⁵⁹ Voir *supra*, deuxième partie, ch. II, p. 370-381.

de verser dans l'anarchie ou la révolte, assumées par le narrateur ou déléguées aux principaux factieux, qui recourent fréquemment à une consultation sur l'opportunité de conjurer. On comprend donc que l'illustration de cette première étape de la prudence n'est pas cantonnée dans les préfaces ou les préambules, mais occupe une partie significative des préliminaires précédant la préparation de l'action. On sait que la délibération ainsi comprise occupe près de la moitié de l'ouvrage chez Retz et au moins autant dans les deux textes de Le Noble, dont la coupure centrale partage la délibération de la résolution et de l'exécution, toutes deux traitées plus brièvement. Les limites des parties reproduisent clairement ce partage dans *La Conjuration des Pazzi* et *Épicaris*, la première partie « galante » des deux textes permettant de poser le cadre où la conjuration apparaît progressivement comme une chose non seulement possible mais encore souhaitable du point de vue des révoltés. Plus généralement, les commentaires sur la prudence apparaissent lorsqu'il s'agit de relier la connaissance acquise de l'état déplorable de tel ou tel régime politique avec la prévoyance d'un avenir plus sombre encore ; mais cette science de la prospective n'est, bien entendu, pas limitée au point de vue factieux. Au contraire, même chez Retz, les commentaires en ce sens concernent également la gestion du pouvoir par ceux qui le détienne. Le narrateur, dans *La Conjuration de Fiesque*, évoque ainsi une faute du sénat génois : « quelques personnes accusent la République d'avoir manqué de conduite en cette occasion, et soutiennent que ce fut une imprudence extrême au Sénat de souffrir que Jean-Louis obligât ainsi tout le monde et s'acquît avec tant de soin les cœurs de ses citoyens »⁸⁶⁰. Il est vrai, par ailleurs, que le même principe est employé pour condamner l'élévation des Doria à la tête de la même république dans la mesure où, non pas le narrateur mais Calcagno critique « l'imprudence de la République, qui a permis l'élévation de cette maison qu'elle ne saurait plus souffrir sans honte, ni abattre sans danger »⁸⁶¹. Dans les deux cas, c'est donc un manque de prévoyance qui permet de qualifier la conduite du sénat d'imprudente, tandis que l'opération de la prudence permet précisément, comme l'écrit Bouchard, de « prévoir les disgraces par une prévoyance nécessaire, non pas pour nous tourmenter nous mêmes, mais pour leur ôter avec la prudence tout ce qu'elles peuvent avoir de venin »⁸⁶². Caractérisée par une juste appréciation du présent et une anticipation raisonnée de l'avenir, la prudence est le meilleur guide vers une action réussie ; pourtant, si cette première étape du déploiement de la prudence participe à la dramatisation du récit, c'est d'abord parce qu'elle débouche sur le choix.

Dans les récits de conjuration, la délibération, avec les débats, les hésitations et palinodies qui l'accompagnent, permet en effet de mettre en relief ce moment clef du texte où les protagonistes

⁸⁶⁰ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 198.

⁸⁶¹ *Ibid.*, p. 183-184.

décident de se laisser entraîner dans une action qui marquera l'histoire et leur sera fatale. De fait, se souvenant de l'accent qu'Aristote met sur la *proairesis* comme effet de la délibération, les textes du corpus soulignent toujours cette acmé d'autant plus dramatiquement qu'en choisissant de basculer dans la révolte, les conjurés s'engagent dans une situation non réversible et ont, « comme on dit de César, passé le Rubicon », pour citer Retz⁸⁶³. On sait, comme nous venons de le rappeler, que près de la moitié de *La Conjuración de Fiesque* par Retz est consacrée à la délibération qui fait intervenir tour à tour Calcagno, Verrina puis Raphaël Sacco (qui se contente en fait d'intervenir sur un aspect mineur du débat plutôt dichotomique incarné par les deux conseillers, à savoir la question du soutien français) : à la fin des tirades de ces trois personnages, qui (du moins pour les deux premiers), ont monologué à la première personne sur plusieurs pages usant d'une puissante rhétorique pour louer ou critiquer le projet factieux, le lecteur est comme replacé dans l'optique de Fiesque et peut sentir par lui-même le travail de maturation du choix. Certes, la disposition du texte, qui laisse d'abord parler Calcagno, contredit ensuite par Verrina qui n'est corrigé que sur un point minime, le lecteur voit bien de quel côté penche la balance insensiblement. Pourtant, rien n'est dit des sentiments de Retz sur la série d'arguments contradictoires évoqués. Il faut donc attendre la réplique finale de Verrina à Sacco pour que le narrateur revienne enfin à la figure de Fiesque, soulignant le choix factieux.

Ces raisons donnèrent le dernier coup dans l'esprit du comte, parce qu'elles étaient conformes à l'inclination naturelle qu'il avait toujours eue pour la gloire, et à cette grandeur d'âme qui faisait qu'aucune chose ne lui paraissait difficile pourvu qu'elle fût honorable : il se résolut enfin d'entreprendre celle-ci avec ses propres forces⁸⁶⁴.

La critique – y compris lors de la réception immédiate du texte – a souligné l'aspect quelque peu scolaire que prend la délibération dans le texte de Retz, qui reproduit d'ailleurs la structure de Mascardi. Pour l'un et l'autre auteur peu importait pourtant que les tirades symétriques de Calcagno et Verrina sentent un peu l'école du moment qu'elles illustraient la difficulté de la délibération et le mécanisme du choix politique. Ailleurs, certes, comme chez Sarasin et Saint-Réal, ce mécanisme est illustré de façon plus subtile, mais non moins dramatique. Dans *La Conspiration de Valstein*, les deux pans de la délibération sont en effet intégrés dans un même mouvement qui porte le lecteur au cœur de l'esprit hésitant du général. Sarasin a recréé la méditation solitaire de Wallenstein et le moment où le doute se transforme en décision. Le lecteur partage d'abord l'hésitation du protagoniste : « Valstein estant demeuré seul, inquiet et resveur, commence à agiter en son esprit la grandeur & la difficulté de la chose qu'il vouloit entreprendre, les mesurant tantost par la crainte qui

⁸⁶² Boucard, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 88-89.

⁸⁶³ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 204.

⁸⁶⁴ *Ibid.*, p. 195.

rend tout malaisé, tantost par l'ambition qui ne trouve rien qui le soit »⁸⁶⁵. Dans une sorte de discours indirect libre, le récit fait part de l'examen méthodique du pour et du contre, auquel se livre le général :

L'impossibilité d'usurper la domination sur un Prince legitime, & de soulever des peuples qui font un point de Religion de l'obeissance du Souverain, le danger de confier un tel secret ; l'infidélité ordinaire aux esprits factieux ; les supplices & l'infamie s'il réussissoit mal, sinon, le meurtre, le poison & la défiance de toutes choses, l'espouventent. D'autre part, la colere des mauvais traitemens receus, la haine, l'appetit de vengeance, & plus que tout, l'avidité de regner ne pouvant s'éteindre dans cet esprit immodéré, le précipitoient aveuglement. Il voyoit plus de la moitié de l'Allemagne soumise au Roy de Suede, le reste presque branlant & mal assuré, les Potentats de l'Europe liguez avec Gustave, ou mal intentionnez pour la Maison d'Autriche, cette Maison sur le declin, & jugeoit par ces conjonctures, le temps tres-propre à la nouveauté⁸⁶⁶.

La revue du pour et du contre reproduit le mouvement déjà observé dans *La Conjuration de Fiesque* et correspond à la méthode prudentielle menant à faire un choix. De fait, du mouvement de balancier allant de l'un à l'autre extrême résulte finalement le choix, qui surgit non moins dramatiquement que chez Retz : « dans ce trouble violent, écrit Sarasin, flottant avec doute, tantost embrassant les bonnes resolutions, tantost les plus pernicieuses, apres s'être longs-temps tourmenté il s'abandonna enfin aux mauvais conseils, & determina de tenter l'usurpation de la Boheme »⁸⁶⁷. Considérons un dernier exemple de choix conjuratoire et de son traitement dramatique. Dans *La Conjuration des Espagnols*, Saint-Réal fait assumer le choix de la conspiration par le seul Bedmar, et ce dernier, comme Wallenstein, semble n'avoir pour confident que lui-même. Or, les choses sont pourtant plus complexes, dans la mesure où, selon la thèse de Saint-Réal, l'ambassadeur agissant pour le roi d'Espagne aurait besoin de l'aval de son conseil, une autorisation qui, bien sûre, ne peut être donnée formellement. En ce sens, on peut dire que, d'une certaine manière, *La Conjuration des Espagnols* fait l'ellipse de l'examen du pour et du contre, puisque l'interlocuteur de Bedmar ne peut répondre qu'à mots couverts. Certes, le marquis prend lui-même sa résolution : « comme il vit que l'Archiduc seroit obligé de faire la Paix ; & qu'elle ne pouvoit estre que honteuse pour eux parce que le tort étoit de leur costé, il resolut d'entreprendre quelque chose pour la prevenir »⁸⁶⁸. Cette résolution se traduit, dans la missive envoyée au conseil d'Espagne en termes volontairement flous⁸⁶⁹, auxquels la réponse ne peut être qu'elliptique : de fait, le duc d'Usède lui répond de manière « froide », se contentant « en termes generaux, [de] lou[er] son zele, & qu'il se remettoit du reste à sa prudence

⁸⁶⁵ Sarasin, *La Conspiration de Valstein, op. cit.*, p. 120.

⁸⁶⁶ *Ibid.*, p. 120-121.

⁸⁶⁷ *Ibid.*, p. 121-122.

⁸⁶⁸ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols, op. cit.*, p. 29-30.

⁸⁶⁹ Bedmar écrit en effet qu'il « croyoit estre dans l'état auquel la Nature & la Politique obligent un Sujet fidele à recourir aux voyes extraordinaires pour preserver son Prince & son Pays d'une infamie autrement inevitable » (*Ibid.*, p. 33-34).

accoutumée »⁸⁷⁰. Pourtant cette forme de délibération biaisée confirme Bedmar dans son choix : « il ne songea plus qu'à disposer son Dessein en sorte qu'il se pût assurer d'estre avoüé »⁸⁷¹. Or cette seconde partie dans l'opération de la prudence est précisément celle qui, une fois les fins arrêtées, cherche à mettre en adéquation moyens et fins, mécanisme que Charron résumait comme celui qui consiste à « bien juger & resoudre ».

Après avoir délibéré sur le présent et l'avenir, et après être parvenu à un choix en fonction de cette délibération, la résolution consiste, en effet, à mettre en adéquation fins et moyens. La prudence, à l'étape de la résolution, consiste donc à user du jugement pour apprécier la situation et mettre en place des moyens sûrs pour la transformer d'une manière conforme au but visé. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit de faire face aux conjurés, dans *La Conjuración de Naples*, le vice-roi s'adresse à des personnes prudentes :

en un mot, il choisit des personnes qui pussent examiner par elles-mêmes, les forces de Rebelles, & qui ne s'en rapportassent pas à l'opinion, qui grossit toujours les objets ; qui eussent assez de fermeté pour ne pas prendre le change dans cette occasion, & assez de prudence pour employer à propos le conseil & la force, où le peril paroîtroit plus grand⁸⁷².

L'usage de la réflexion et de la force, de la diplomatie et des armes en fonction du contexte, voilà un exemple de discrimination pratique que permet une prudence accomplie. De fait, dans la suite du texte, on comprend que le vice-roi a fait un bon choix en confiant au duc de Popoli le choix de mener les opérations ; ce dernier retient d'abord la fougue des loyaux sujets prêts à se sacrifier sur le champ mais en vain, avant de mettre sur pieds une armée qui remportera la victoire. Dans cet exemple, l'emploi du jugement prudentiel est tourné contre les conjurés, mais il est, bien entendu, plus fréquent de trouver le même principe illustré par l'action des conjurés eux-mêmes. En effet, si la résolution occupe une place importante dans les récits de conjuration, c'est surtout dans la mesure où ce que nous avons nommé plus haut le plan de l'exécution constitue un passage topique qui implique la réunion hautement secrète des conjurés pour établir la procédure à suivre, en raisonnant des moyens à mettre en œuvre. Incendie, saisie des places militaires stratégiques, des lieux publics symboliques du pouvoir, ouverture du port aux navires alliés, libération des prisonniers et des forçats, soulèvement du peuple, formation de barricades... Telles sont les procédures généralement suivies dans les conjurations urbaines. Dans *La Conjuración de Barcelone*, on observe ainsi le

⁸⁷⁰ *Ibid.*, p. 36.

⁸⁷¹ *Loc. cit.*

⁸⁷² An., *La Conjuración de Naples, op. cit.*, p. 101. Le choix du vice-roi est d'ailleurs confirmé plus bas, puisque le récit souligne la prudence du duc de Popoli qui prône la temporisation et le pragmatisme plutôt que l'emportement glorieux et la fougue chevaleresque face aux révoltés : « Il ajoûta, qu'il y avoit de l'imprudence à exposer à un peril certain, les plus fermes appuis du Roïaume, assez affoibli d'ailleurs, dans une occasion sur tout où une pareille démarche ne seroit d'aucune utilité à l'Etat » (*Ibid.*, p. 113-118).

passage entre les deux premiers temps de la prudence, entre la prise de décision d'une part et, de l'autre, la réflexion sur les moyens à mener au but visé :

La resolution estant prise, ils confererent long temps, sur les moiens, qu'ils tiendroient, pour l'execution de leur entreprise ; ils n'en trouverent point d'autre, que de faire entrer dans la ville force gens armez, disposer tous leurs amis, & envoyer advertir celui, qui commendoit l'armée navalle de venir le 8. Septem. auquel temps ils croioient devoir avoir préparé toutes choses. Leur dessein estoit de délivrer aux Espagnols le Bastion de la marine, de rompre les prisons, ou on avoit mis grand nombre d'Officiers Espagnols pris à la bataille de Liorens, & tâcher de se rendre Maistres de la Tersanne, ou l'on tenoit les simples soldats, d'attendre le reste de la fortune, & si les choses ne succedoient pas, de se sauver comme ils pouvoient dans le tumulte⁸⁷³.

Après la délibération et le choix, reste donc à réfléchir « sur les moiens » ; « il ne restoit plus qu'à régler la marche & l'ordre de l'attaque », écrit aussi Vertot à une étape similaire de *La Conjuraton de Portugal*⁸⁷⁴ ; « il ne restoit plus qu'à regler l'ordre de l'Execution » lit-on dans *La Conjuraton des Espagnols*⁸⁷⁵. Cette opération centrale de la prudence débouche sur un plan d'attaque qui, en faisant pénétrer le lecteur dans un vrai conseil de guerre, lui offre la satisfaction de partager en secret les considérations stratégiques sur le complot, dont le vulgaire témoin de l'histoire ne voit que l'explosion spectaculaire. Tantôt, comme dans les exemples précédents, le plan de l'exécution donne lieu à un passage assez resserré, ailleurs, comme dans *La Conjuraton des Espagnols* ou *La Conjuraton de Fiesque*, il peut s'étendre sur plusieurs pages et offrir un luxe de détails, le moindre élément étant prévu et préparé pour s'enchaîner avec les autres comme dans un mécanisme d'horlogerie⁸⁷⁶.

Or, de même que pour le moment crucial du choix, l'élaboration du plan de guerre constitue souvent un acmé du récit, et le caractère secret de la réunion des conjurés, joint à l'imminence du sort des armes, renforce son caractère dramatique. Chez Saint-Réal, notamment, on sait que Renault

⁸⁷³ An., *La Conjuraton de Barcelone*, op. cit., p. 89-90.

⁸⁷⁴ Le texte de Vertot s'attarde en effet sur le plan de l'exécution et l'analyse des moyens mis en œuvre pour mener à bien la conjuration : « Il ne restoit plus qu'à régler la marche & l'ordre de l'attaque. Ils arrêterent qu'ils se partageroient en quatre bandes, pour se jeter dans le palais en même temps par quatre endroits différens, afin d'occuper toutes les avenues, sans que les Espagnols pussent communiquer ensemble, ou se secourir mutuellement. Que dom Michel d'Alméida attaqueroit la garde Allemande, qui étoit à l'entrée du palais ; que le grand veneur Mello, son frère, & dom Estevan d'Acugna, à la tête des bourgeois, surprendroient une compagnie d'Espagnols qui montoient tous les jours la garde devant un endroit du château, qu'on appeloit le fort : que Teillo de Menezès, le grand chambellan Emmanuel Saa, & Pinto, se rendroient maîtres de l'appartement de Vasconcellos, dont ils se déferoient sur le champ ; & que dom Antoine d'Almada, Mendoze, dom Carlos Norogna & Antoine de Salfaigne s'assureroient de la personne de la vice-reine, & de tous les Espagnols qui étoient dans le palais, pour servir comme d'ôtages s'il en étoit besoin. Que, pendant qu'ils seroient occupés à se rendre maîtres chacun de leur postes, on détacheroit quelques cavaliers avec des principaux bourgeois, pour proclamer dans la ville dom Juan, duc de Bragance, roi de Portugal. Qu'ayant assemblé le peuple dans les rues, ils s'en serviroient pour se jeter du côté où il paroîtroit encore quelque résistance. On se sépara, dans la résolution de se trouver le samedi premier décembre, les uns chez dom Michel d'Alméida, & les autres chez d'Almada & Mendoze, où les conjurés devoient s'armer » (Vertot, *La Conjuraton de Portugal*, op. cit., p. 140).

⁸⁷⁵ Saint-Réal, *La Conjuraton des Espagnols*, op. cit., p. 198.

⁸⁷⁶ Chez Saint-Réal, le plan de l'exécution occupe les pages 199 à 208 et est retranscrit en italiques, suggérant ainsi que l'historien s'inspire d'une pièce manuscrite conservée dans les archives du procès.

fait assembler les conjurés de nuit, la veille de l'exécution, chez la courtisane grecque, pour faire le point, dit-il, sur « les moyens destinez pour vous conduire à la gloire que vous cherchez »⁸⁷⁷. En disposant ces moyens, les conjurés ont, souligne Renault, « pris toutes les precautions que la prudence humaine peut suggerer » :

Tous ces differens Secours, que je viens de nommer sont disposez de telle sorte, que chacun d'eux pourroit manquer sans porter le moindre prejudice aux autres ; Ils peuvent bien s'entr'aider, mais ils ne sauroient s'entre-nuire ; Il est presque impossible qu'ils ne reüssissent pas tous, & un seul nous suffit⁸⁷⁸.

On trouvera, chez Retz, un organisation similaire du texte, l'explication des moyens mis en œuvre intervenant à la suite de la réunion finale des conjurés⁸⁷⁹, mais il arrive pourtant que l'opération de la prudence ne soit pas ainsi mise en scène, se resserre dans le for intérieur et n'implique pas immédiatement la prise d'arme, comme c'est le cas par exemple avec la temporisation de Wallenstein⁸⁸⁰. Dans tous les cas, il s'agit d'un morceau attendu, à l'occasion duquel le lecteur peut aiguïser sa réflexion politique en observant les conjurés à l'œuvre, sur un terrain certes technique et dont on n'attend pas une exemplarité immédiate, mais qu'on peut prendre plutôt comme un cas pratique illustrant l'action de la prudence. Sans être grand chef de guerre, sans être conspirateur, on appréciera ainsi le juste choix que Wallenstein, Fiesque ou Bedmar ont su faire des moyens propres à les mener au pouvoir, même si l'on observe l'échec systématique de ces moyens, sur les conséquences duquel nous reviendrons à la fin de ce chapitre. Ainsi donc, qu'il s'agisse de faire face aux conjurés ou qu'il s'agisse pour ces derniers de préparer l'exécution de leur entreprise, la prudence offre une leçon uniformément répartie à travers les textes : l'observation de la situation et une juste anticipation permettent de bien juger des moyens propres à atteindre la fin choisie et de bien résoudre leur combinaison en vue de l'exécution. Or, cette dernière forme précisément le dernier des trois temps de la prudence sur lequel nous allons maintenant nous arrêter.

« Les choses étant ainsi disposées, écrit Retz, il ne manquait qu'à choisir le jour pour les exécuter, à quoi il se trouva quelques difficultés »⁸⁸¹ : c'est là résumer l'essentiel du problème de l'exécution, concentré tout entier sur la question du moment opportun. Savoir saisir le *kairos* était pour Aristote la marque du parfait prudent, et nul doute qu'en ce sens, les conjurations n'offrent des

⁸⁷⁷ Saint-Réal, *La Conjuraton des Espagnols*, *op. cit.*, p. 246. Ce passage reprend, en les résumant, les principaux points évoqués dans le plan de l'exécution écrit et arrêté « de concert » par Bedmar, Renault et le capitaine, auquel nous faisons allusion dans la note précédente.

⁸⁷⁸ *Ibid.*, p. 249-250.

⁸⁷⁹ Retz, *La Conjuraton de Fiesque*, *op. cit.*, p. 204-205.

⁸⁸⁰ « Valstein ayant jetté si heureusement les fondemens de sa revolte, delibera de tirer la guerre en longueur, afin d'avoir le temps de gagner à soy l'armée, de laisser ruiner le Duc de Baviere par les Suedois, d'affoiblir luy-mesme les Provinces hereditaires dans le quartier d'hyver, & de s'accommoder à loisir avec les Ennemis de son Maistre » (Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, *op. cit.*, p. 135-136).

récits exemplaires, puisque le succès ou l'échec de telles entreprises est fonction du moment précis de leur exécution. En ce sens, on observe dans *La Conjuración des Espagnols*, une remarquable tension créée autour de la saisie du moment opportun. Certes, Bedmar a su mener prudemment son entreprise au point de maturité, mais, pour lancer l'exécution, il lui manque encore le concours du duc d'Ossone, qui tarde toujours à lui envoyer la flotte promise qui doit permettre de faire entrer dans Venise, de nuit et en grand secret, un nombre important d'hommes d'armes. Dès lors, l'ambassadeur est placé dans une étrange position, faisant tout pour retarder la conclusion de la paix entre Venise et l'Espagne, afin d'éviter le licenciement des mercenaires stationnés aux environs de la ville et nécessaires à la conjuration. « On jugera aisément par ces choses, qu'il étoit important de hâter l'Execution puisqu'il étoit si difficile d'entretenir les affaires dans l'état où il falloit qu'elles fussent pour reüssir »⁸⁸². Mais précisément, l'imprudence de Bedmar consiste ici à s'être « expos[é] dans une affaire de cette nature au caprice du Duc d'Ossonne, qu'il devoit connoître depuis longtemps. Le retardement étoit mortel dans la conjoncture des choses »⁸⁸³. De fait, les conjurés prudents font tout ce qui est en leur pouvoir pour ne jamais différer l'exécution une fois que le moment opportun se présente ou dès lors qu'une date est fermement arrêtée. Ainsi, le sage Pinto a su résister aux frayeurs de ses amis qui craignent que leur secret ne soit découvert, et en écrivent au duc de Bragança pour ajourner le complot :

Mais Pinto, qui connoissoit bien de quelle importance il est dans de pareilles affaires de différer d'un seul jour, écrivit secrettement au prince de n'avoir aucun égard à sa lettre ; que ce n'étoit qu'une terreur panique des conjurés, dont ils seroient revenus devant que le courier fût arrivé à Villaviciosa⁸⁸⁴.

Au demeurant, plutôt que d'ajourner le complot, la prudence, en cas d'événements imprévus, conseille au contraire d'avancer la date fatidique, de crainte que le secret ne crève dans l'intervalle.

Action de la prudence, la révision de la date ou plutôt de l'heure du passage à l'acte fait pourtant partie des plus grands « dangers » contre lesquels Machiavel tâche de mettre en garde l'apprenti conspirateur, un « contre-ordre » pouvant se révéler fatal⁸⁸⁵. C'est pourtant ce que l'on observe à plusieurs reprises dans le corpus. Dans *La Conjuración de Naples*, « les Conjurez effraïez des précautions que prenoit le Viceroy, avancerent le tems où la Conjuración devoit éclater, & quoique le terme en eût été fixé au 5 d'Octobre, ils jugerent à propos de l'avancer au 22 de

⁸⁸¹ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 200.

⁸⁸² Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 162-163.

⁸⁸³ *Ibid.*, p. 152-153.

⁸⁸⁴ Vertot, *La Conjuración de Portugal*, op. cit., p. 150.

⁸⁸⁵ « Or j'affirme, écrit Machiavel, qu'il n'est rien qui déconcerte ou entrave autant une action engagée par les hommes que d'avoir brusquement et sans délai à changer tous leurs plans et à les détourner de leur direction première. Et si jamais contre-ordre engendre désordre, c'est bien à la guerre et dans les actions du genre de celles dont nous traitons » (Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, op. cit., p. 627).

Septembre »⁸⁸⁶. Similairement, les conjurés de Florence doivent faire face à un revirement de situation lorsque Julien de Médicis fait savoir, le matin du jour de l'exécution, qu'il ne se trouvera pas au dîner du cardinal de Riario où devait avoir lieu le double assassinat ; ce dernier avait pourtant été répété soigneusement, avec toute la prudence possible. On devait disposer les choses de la manière suivante :

Laurens de Medicis se trouveroit placé entre le Comte de Mont-sec & Jacques de Pazzi, & Julien entre Francisque & Bandini, que chacun des quatre auroit encore un conjuré derrière sa chaize pour le soutenir, & qu'au signal d'une santé qui seroit portée sur la fin du repas, on les poignarderoit tous deux en même tems, & des deux côtez⁸⁸⁷.

Or ce rôle dont chaque conjuré s'était pénétré va être entièrement bouleversé par la décision de commettre le meurtre pendant l'eucharistie, décision prise dans l'improvisation, « dans une Chapelle obscure de l'Eglise, [où les conjurés] tirent à la haste un Conseil secret sur un événement si peu attendu »⁸⁸⁸. Or les conséquences de ce changement sont fatales pour les conjurés, selon un principe qu'avait souligné Machiavel dont s'inspire Le Noble :

Rien n'est plus essentiel alors, écrit Machiavel, que chacun des participants ait fermement arrêté dans son esprit le rôle qu'il doit remplir : si durant plusieurs jours les acteurs ont appliqué leur imagination à une certaine façon d'être et d'agir et qu'il leur faille en changer tout soudain, il est inévitable que tous soient déconcertés et que tout s'écroule⁸⁸⁹.

De fait, n'ayant pas bénéficié d'assez de temps pour apprivoiser l'idée d'un meurtre dans une église, les conjurés commettent des erreurs, notamment le prêtre Etienne qui, avec « encore plus d'imprudence » que les autres, se mit à crier « *ah Traître !* » au moment de frapper Laurent de Médicis, permettant à ce dernier d'esquiver le coup⁸⁹⁰. On peut donc dire que, si les Pazzi n'ont pas vraiment manqué de prudence dans la gestion du contretemps, leurs complices en revanche n'ont pas su agir en conséquence et ont manqué le moment opportun. Agir à contretemps est d'ailleurs une des caractéristiques de l'imprudence et ne concerne pas uniquement le *kairos* dont il a été question plus haut : les protagonistes peuvent tout à fait, en ce sens, manquer de prudence pendant l'exécution et même après – témoin l'imprudence de Jérôme de Fiesque qui affirme fièrement aux émissaires du sénat être désormais chef des conjurés, signifiant ainsi la mort de son frère, réponse, comme l'écrit Bouchard, donnée « avec tant d'imprudence, & si fort hors de temps »⁸⁹¹. À travers les exemples qui précèdent, il apparaît clairement que les récits de conjuration permettent d'illustrer

⁸⁸⁶ An., *La Conjuration de Naples*, op. cit., p. 73-74.

⁸⁸⁷ Le Noble, *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., p. 161.

⁸⁸⁸ *Ibid.*, p. 171.

⁸⁸⁹ Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, op. cit., p. 627-628.

⁸⁹⁰ Le Noble, *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., p.181-182.

⁸⁹¹ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 184-185. Ce fut « une extrême imprudence » dira également Retz. (*La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 210).

une conception classique de la prudence que nous avons décrite comme une sorte de vulgate tirée d'Aristote et de Thomas d'Aquin. Le déploiement de la prudence en trois temps rythmés par la délibération, la résolution et l'exécution rejoint de fait la structure explicite des textes étudiés. Pourtant, non content d'être des *exempla* politiques de cette *koyné* prudentielle, les récits de conjuration se font aussi témoins de l'évolution de la conception de l'action politique au XVII^e siècle, et la prudence aristotélicienne ne tarde pas à s'opposer, au sein des textes, à une prudence moderne fondée sur des principes différents de ceux établis dans l'antiquité et au Moyen-Âge et qui se virent radicalement mis en cause entre Machiavel et Hobbes.

On se souvient du mot d'André Tosel que nous évoquions précédemment ; au sujet de Hobbes, le critique écrit en effet que « son apport est réellement révolutionnaire en ce qu'il renverse *stricto sensu* les présupposés de la philosophie pratique et liquide la prudence »⁸⁹². Pour comprendre cette évolution radicale et la crise de la prudence qui en résulte, il faut se reporter au legs d'Aristote, sur lequel nous avons fondé les remarques qui précèdent. Nous savons que, sur fond de polémique contre Platon, Aristote avait institué l'autonomie de la philosophie pratique, munie d'une vertu intellectuelle propre, la *phronésis*, de façon à ce que les affaires humaines, contingentes par nature, puissent être appréhendées et décidées au sein même de la contingence qui leur est propre. Si l'on se réfère à l'analyse donnée au livre VI de l'*Éthique à Nicomaque*, le *Phronimos* (c'est-à-dire l'homme le mieux à même d'accomplir sa tâche d'homme, l'*ergon anthropou*) désigne celui qui est capable de délibérer correctement sur ce qui est bon à la fois pour lui-même et pour l'homme en général – réalisant ainsi la fin de la *praxis*, l'*eu prattein*. C'est dire à quel point cette façon d'agir en vue du Bien articule étroitement le nécessaire et le contingent, l'universel et le particulier – et dispose ce faisant à la réélaboration du concept par la philosophie chrétienne. Or, cette conception, dominante jusqu'à la fin du XV^e siècle, va être remise en cause, au seuil de la première modernité, conjointement par la sécularisation et par la subjectivation de la finalité éthique de la prudence, dont la conséquence ultime sera de rendre inopérante la distinction entre *praxis* et *theoria*. De cette révolution, Machiavel est sans doute l'un des plus illustres représentants. Pourtant, lorsqu'il cherche à apprécier l'originalité du moment machiavélien, Christian Lazzeri montre que le Florentin n'innove réellement ni sur la sécularisation de la prudence – préparée de longue main par l'académie napolitaine du Quattrocento, notamment par Pontano qui, sans rompre avec la recherche d'une finalité éthique, la conçoit comme purement mondaine, menant à un « souverain bien relatif » –, ni sur l'élimination de toute finalité éthique normative – acquise dès le XV^e siècle dans les milieux des

⁸⁹² André Tosel, « De la prudence des Anciens à la prudence des Modernes », *op. cit.*, p. 15.

marchands écrivains italiens⁸⁹³. En réalité, l'originalité de Machiavel tient plutôt dans la redéfinition décisive d'une finalité prudentielle purement relative au sujet, donnant lieu à des « comparaisons internes d'avantages et de désavantages relatifs »⁸⁹⁴. Seul le sujet dans sa singularité est donc habilité à délibérer sur ce qui est bon pour lui et sur les moyens pour parvenir à ce bien relatif. Ainsi, la subjectivisation des fins éthiques fait non seulement éclater le couple théorie/pratique qui faisait la raison d'être de la prudence selon Aristote, mais rend également impossible toute prescription normative eu égard à la pratique, et frappe enfin de vanité toute définition théorique du concept de prudence.

Ces critiques de la prudence aristotélicienne qui tendent à rendre vaine toute appréhension théorique de la prudence permettent paradoxalement de formaliser un autre régime de la prudence : le fonctionnement de cette dernière dans un ordre d'action réputé exceptionnel, extraordinaire. Il en va ainsi, pour s'en tenir à deux exemples représentatifs, du concept de « prudence mixte » élaboré par Juste Lipse⁸⁹⁵ ou encore de l'idée proposée par Charron d'une prudence « extraordinaire » requise pour les affaires difficiles et opposée à la prudence « facile » qui opère selon les lois ordinaires⁸⁹⁶. Pour Lipse comme pour Charron, il s'agit de tenter une théorie de l'action détachée

⁸⁹³ Voir Christian Bec, *Les Marchands écrivains. Affaires et humanismes à Florence, 1375-1434*, Paris, La Haye, Mouton, 1967, 491 p. Sur la *prudenza* des *mercatores* comme « prudence de la chair », « uniquement préoccupée du bien-être matériel », lire p. 329-330 et, plus généralement, l'ensemble du troisième chapitre de la deuxième partie : « Affaires et place de l'homme dans le monde. *Fortuna, Ragione, Prudenza* », p. 301-330.

⁸⁹⁴ Christian Lazzeri, « Prudence, éthique et politique de Thomas d'Aquin à Machiavel », *De la prudence des Anciens comparée à celles des Modernes, op. cit.*, p. 79-128, ici p. 105-106.

⁸⁹⁵ C'est aux chapitres XIII et XIV du livre IV *des Politicorum sive civilis doctrinae libri sex*, et seulement après avoir solidement enté la rationalité politique sur des préceptes moraux, dans la pure tradition des arts de gouverner, que Juste Lipse envisage la question de savoir si, à la prudence, il convient d'« ajouter & mesler quelque chose de la lie & des fanges des fraudes & tromperies » (Juste Lipse, *Les Politiques. Livre IV*, traduction de Charles Le Ber, 1597 [1590], avant-propos de Jacqueline Lagrée, publication du Centre de philosophie morale et politique de l'Université de Caen, Caen, Presses Universitaires de Caen, « Bibliothèque de Philosophie morale et politique. Textes et Documents », 1994, 91 p., p. 79 et sv.). Il apparaît que, pour « ce siècle & les hommes d'aujourd'hui », pour ces royaumes « ruynez par dol & par fraude », la force et son autorité persuasive ne sont plus suffisantes : dès lors, Juste Lipse en vient à admettre la fraude et la finesse au sein d'une *prudencia mixta*, à condition qu'elles soient subordonnées au « bien & utilité publique » (ch. XIII) et qu'elles se maintiennent dans certaines bornes (ch. XIV) : si la fraude « legere », qui opère par « deffiance & dissimulation », est recevable en raison de sa vertu défensive, si parfois la nécessité justifie également la fraude « moyenne » qui, « aux confins & voisinage du vice », consiste notamment en « conciliation & deception » grâce à la persuasion ou aux présents, le troisième type de fraude, la fraude « grande » impliquant « la Perfidie et l'Injustice » est à bannir absolument car, autorisant par exemple la rupture des serments relatifs au bien des sujets ou l'arbitraire envers des particuliers riches ou puissants, elle ferait passer les intérêts privés du Prince avant l'intérêt public de l'État. En dépit de ces restrictions, Juste Lipse élabore, pour consolider la philosophie étatiste, un concept hautement opératoire, et qui sera d'ailleurs enveloppé dans l'opposition à la « raison d'Enfer ».

⁸⁹⁶ À la lumière de la « prudence mêlée » de Lipse, Charron réoriente la prudence aristotélicienne en repensant les limites éthiques de l'action politique. De façon classique, il distingue trois types de prudence en fonction des agents impliqués dans l'action : il existe ainsi une « privée » (qui d'ailleurs mérite à peine le nom de prudence), une prudence « sociale & oecumenique en petite compagnie », enfin « prudence publique et politique ». C'est cette dernière qui obéit à deux régimes distincts en fonction des chemins empruntés par les affaires, « les uns ordinaires, faciles, les autres extraordinaires », comportant « des accidens qui apportent quelque nouvelle difficulté & ambiguïté » : « Aussi, conclut Charron, lon peut dire y avoir prudence ordinaire & facile, qui chemine selon les loix, coutumes & train ja estably, l'autre extraordinaire et plus difficile » (Pierre Charron, *De la sagesse, op. cit.*, p. 4). Sans aller aussi loin et sans

des cadres de la morale normative « ordinaire » ; aussi peut-on dire qu'il existe une similarité patente, à l'âge classique, entre les problématiques de la prudence et celles de la raison d'État – la difficulté commune à ces deux ordres de réflexion étant de penser la question cruciale de la *régularité* de l'action d'exception⁸⁹⁷. Les conjurations s'offrent donc, une nouvelle fois, comme miroir du coup d'État. Ainsi pourra-t-on observer dans les récits de conjuration un conflit entre les deux types de prudence que l'on vient d'évoquer. Nous étudierons les diverses formes prises par ce conflit, après avoir souligné, dans un premier temps, la présence d'une prudence non aristotélicienne dans les textes en question.

Il est bien évident que, souvent en dépit des tentatives pour présenter les conjurations comme fruit de la prudence normée, les textes du corpus évoquent des événements qui renvoient à l'usage d'une prudence « mixte », d'une action politique utilisant des moyens extraordinaires, hors de la morale commune. Les « espèces » de « fraude » auxquelles réfléchit Lipse, les cas limites sur lesquels s'exercent un Charron ou un Naudé pourraient trouver un prolongement concret dans les récits de conjuration, où la dissimulation, quelle que soit sa justification, apparaît comme un élément primordial. Cela est vrai, une fois de plus, pour les deux partis en présence. Chez Sarasin, par exemple, l'empereur est loué pour « sa Prudence & sa Justice » à l'occasion du coup d'État contre Wallenstein : la dissimulation du pouvoir en place est donc valorisée comme fraude prudente et nécessaire⁸⁹⁸. Similairement, la ruse du côté des conjurés est souvent décrite comme l'effet d'une prudence consommée, sans nécessairement être représentée comme la seule réponse possible face à la dissimulation des princes. Ainsi, pour poursuivre avec *La Conspiration de Valstein*, on verra le

être aussi clair que Lipse dans la justification de la fraude moyenne, Charron énumère néanmoins avec plus de détails les cas limites qui légitiment la prudence extraordinaire et qui renvoient, en définitive, aux événements politiques menaçant directement l'exercice du pouvoir – tels que « conjuration contre la personne du Prince ou l'État », « trahison contre les places & compagnies », « émotions populaires », « factions & ligues entre les sujets des uns contre les autres », « séditions du peuple contre le Prince ou Magistrat », « rebellion contre l'autorité & la teste du Prince », « guerres civiles », etc. (*Ibid.*, p. 46).

⁸⁹⁷ Cette question redouble en réalité le paradoxe constitutif de la prudence comme théorie universelle du contingent le plus éminemment singulier. Pour reprendre le témoignage de la *Sagesse* de Charon, la prudence y est décrite comme « tres-difficile », « à cause de l'infinité ja ditte, car les particularitez sont hors de science, comme hors du nombre, *si qua finiri non possunt, extra sapientiam sunt* » (Charron, *De la sagesse*, op. cit., p. 2). Si elle ne saurait être une science à proprement parler (ce qu'impliquait déjà la définition d'Aristote), la prudence n'est même plus une *techné* ou un art, dès lors qu'on souligne le caractère doublement singulier de la prudence extraordinaire s'appliquant à un domaine hyperboliquement contingent, si l'on peut parler ainsi. S'appuyant tour à tour sur Lipse et sur Charron, Gabriel Naudé va plus loin qu'eux dans les prescriptions des coups d'État par une « raison » pratique sans raison, une prudence sans règle aucune. Contrairement à ce que semble promettre le titre du deuxième chapitre, il n'y a pas pour Naudé, comme pour Lipse, différentes « espèces » de fraudes admises : le coup d'État est toujours singulier et absolu ; il est même de son essence de révéler l'absolu du pouvoir. Voir : Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État* [1639], édition établie par Frédérique Marin et Marie-Odile Perulli, Paris, Gallimard, « Le Promeneur », 2004, 287 p., notamment ch. II. « Quels sont proprement les coups d'État, et de combien de sorte », p. 85, p. 86, p. 104, *passim*.

⁸⁹⁸ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 90.

portrait du protagoniste enfant, où la naïveté sans fard d'un naturel déjà frondeur est dépréciée face à une dissimulation qui semble s'imposer de soi :

Son pere l'éleva en la Religion Protestante dont il faisoit profession, & voulut qu'il apprist les Lettres ; mais son esprit turbulent n'estant pas propre au repos des Muses, les Maistres le chasserent de l'Eschole, parce qu'au lieu d'estudier, il ne s'occupoit qu'à faire des ligues contre ses compagnons, & à les soulever contre l'obeïssance & la discipline, tant le naturel a de force en cet âge, auquel il n'est, ni caché par la dissimulation, ni corrigé par la prudence⁸⁹⁹.

Or cette présentation initiale et dépréciative du naturel de Wallenstein vaut surtout pour son rôle dans la mise en valeur de la prudence consommée du général parvenu à la maturité, ce dernier étant présenté en effet comme « sur tout adroit à cacher [ses desseins], & d'autant plus impenetrable, qu'il affectoit en public la candeur & la liberté, & blasmoit en autrui la dissimulation, dont il se servoit en toutes choses »⁹⁰⁰. De fait, les principales étapes de la maturation du projet conjuratoire de Wallenstein sont scandées par des références à son adroite dissimulation. Il en va ainsi au moment que Sarasin identifie comme celui de la prise de décision :

Mais voyant que l'execution d'un tel dessein dependoit de la disposition de beaucoup de choses qui devoient estre publiques & interpretées, comme il estoit naturellement tres-propre à dissimuler & à feindre, il se resolut, sans admettre alors aucuns Confidens de cette derniere resolution, de la cacher sous un profond silence, & de s'employer tout entier à agir de telle sorte que ses actions semblassent n'aller qu'au bien de l'Empire, quoy qu'elles eussent un but tout contraire, afin que son dessein n'estant point soupçonné d'abord, on n'en peut ruiner les commencemens ordinairement foibles, & que lors que l'on viendroit à le decouvrir, il fut en estat de le faire reüssir par la force⁹⁰¹.

L'art de la dissimulation mis en pratique par Wallenstein relève d'une prudence accomplie qui tâche d'ensevelir « sous un profond silence » un dessein nocif pour l'État jusqu'à ce qu'à la prudence puisse succéder la force. Malgré les critiques relatives qui accompagnent ce type de ruse promue au rang de prudence dans le texte de Retz (et destinées à préserver l'éthique héroïque de tout reproche de machiavélisme), on peut dire généralement que la dissimulation triomphe à travers l'ensemble du corpus. Ainsi, le marquis de Bedmar est, lui aussi, présenté comme un modèle accompli de dissimulation : ce dernier arbore en effet

⁸⁹⁹ *Ibid.*, p. 92-93.

⁹⁰⁰ *Ibid.*, p. 91.

⁹⁰¹ *Ibid.*, p. 122. On verra également le détail de l'accord conclu au moment où Wallenstein retrouve le poste de général des armées impériales : « Or pour mieux cacher ce qu'il machinoit, & tesmoigner que ses desseins n'excedoient point les pensées d'un homme privé, apres les propositions qui regardoient les affaires generales il en fit pour luy-mesme, pressant avec instance qu'on luy assignât dans l'Austriche la recompense des services qu'il rendroit, & que la Paix ne se pust traiter sans y comprendre sa restitution au Duché de Mekebourg, tesmoignant par là qu'il ne songeoit qu'à s'attacher de nouveau, & à dependre plus que jamais de la Maison d'Austriche, & qu'il limitoit son ambition & ses esperances au seul recouvrement de son ancienne dignité ; demandant de plus que, si on l'ostoit du service, il en fut adverty six mois devant, pour se preparer, disoit-il, à se retirer sans desordre ; soit qu'il taschât de persuader que tenant son autorité indifferente & mal affermie, il estoit esloigné des pensées de la conserver par la force ; soit qu'il fut bien-aise d'avoir ce temps-là pour presser sans precipitation la fin de son entreprise, s'il s'y trouvoit obligé » (*Ibid.*, p. 132-133).

un air toujours gai & ouvert, où il paroissoit plus de feu que de gravité, éloigné de la dissimulation jusqu'à approcher de la naiveté : Une humeur libre & complaisante, d'autant plus impenetrable que tout le monde croyoit la penetrer : Des manieres tendres, insinuanes & flatteuses, qui attiroient le secret des cœurs les plus difficiles à s'ouvrir : Toutes les apparences d'une entiere liberté d'esprit dans les plus cruelles agitations⁹⁰².

Similairement, les personnages de *La Conjuración des Pazzi* rivalisent de dissimulation, tant il est vrai, écrit Le Noble, que « la dissimulation est si naturelle aux Italiens »⁹⁰³ ; de même, il semble naturel que les protagonistes d'*Épicaris* imitent l'exemple donné par un « Maître perdu de débauche, cruel, avare, défiante, & tout ensemble tres-spirituel, ters-rusé, & tres-dissimulé »⁹⁰⁴. Enfin, même dans *La Conjuración de Fiesque* par Retz, hostile, nous l'avons vu, aux « artifices indignes d'un grand courage », le recours à la ruse prudente est finalement justifiée, et ce,

parce que, dans les affaires où il s'agit de notre vie et de l'intérêt général de l'État, la franchise n'est pas une vertu de saison, la nature nous faisant voir, dans l'instinct des moindres animaux, qu'en ces extrémités l'usage des finesses est permis pour se défendre de la violence qui nous veut opprimer⁹⁰⁵.

Cette justification d'une « fraude » moyenne, comme dirait Lipse, fondée sur la légitime défense et confirmée par les lois de la nature, renvoie donc au débat contemporain lié à la prudence extraordinaire. De fait, on peut dire que ce débat et l'opposition des deux prudences apparaissent avec une netteté singulière dans le texte de Retz, ce qui s'explique sans doute par le soin que prend le cardinal à défendre l'éthique de la gloire qui, on le conçoit, s'accorde mal avec la ruse rampante et la dissimulation machiavélique.

Sans qu'on puisse dire véritablement que Mascardi, Bouchard et Retz tranchent véritablement dans un sens ou dans l'autre, *La Conjuración de Fiesque* dans ses multiples versions semble être une illustration concrète des conflits théoriques sur la prudence. Une fois de plus, la structure rhétorique de l'ouvrage, notamment dans sa première moitié, permet de présenter les termes du débat. Dans leur discours pour ou contre la conjuration, Verrina et Calcagno s'opposent ainsi sur ce qu'est la prudence. On trouve ainsi d'un côté la prudence ordinaire, prônée par Calcagno comme étant la seule prudence et, de l'autre, la prudence extraordinaire, défendue par Verrina comme étant la seule digne d'un grand homme et susceptible de réaliser des actions extraordinaires et, partant, de mener à la gloire. Chez Bouchard, Calcagno espère ainsi que Fiesque revienne sur sa

⁹⁰² Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, *op. cit.*, p. 27.

⁹⁰³ Le Noble, *La Conjuración des Pazzi*, *op. cit.*, p. 15. Le comble de la dissimulation de Francisque Pazzi est atteint lorsqu'après la décision d'avancer l'heure de l'exécution au moment de la messe, Francisque vient trouver Julien de Médicis pour le conduire à la cathédrale, de peur que ce dernier ne se dérobe encore ; entraîné alors par « les manières enjouées de ces deux perfides », Julien accepte de se faire accompagner jusqu'au lieu de culte, et « Francisque luy-mesme sous ombre de l'embrasser & de le caresser en luy parlant de folies amoureuses, tâta s'il n'avoit point de Cuirasse sous sa chemise », comble de dissimulation machiavélique (*Ibid.*, p. 179).

⁹⁰⁴ Le Noble, « Préface », *Épicaris*, *op. cit.*, np.

⁹⁰⁵ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, *op. cit.*, p. 199.

décision et que « la prudence & la bonne fortune donnent place aux secondes resolutions qui ont toujours accoustumé d'estre les meilleures »⁹⁰⁶. Chez Retz, Calcagne met également en avant une prudence d'aspect « classique », permettant d'atteindre, dans la tradition aristotélicienne, à la générosité ; ainsi, en concluant son discours en faveur de l'obéissance, il presse son maître en ces termes : « embrassez donc celle-ci par prudence et par générosité, puisqu'elle est plus utile, moins dangereuse et plus honorable »⁹⁰⁷. Dans son discours, Calcagno s'est d'ailleurs explicitement attaqué à l'autre prudence, la prudence « moderne » fondée sur la finalité de l'action sans considération des fins morales. Il s'attaque, en effet, à la fausse prudence qui résulte de « faux raisonnements » liés à « la nature de l'homme, qui, pour l'ordinaire, se considère trop lui-même, c'est-à-dire que de ce qu'il croit pouvoir il fait la règle de ce qu'il peut », au lieu que cette dernière ne devrait résulter que de la considération du bien en soi⁹⁰⁸. À l'opposé, pourtant, se fait entendre la voix de Verrina qui s'attaque violemment aux « froides réflexions d'une prudence timide » qui entravent l'action, notamment « les actions extraordinaires » telles que celle qu'il propose à son maître⁹⁰⁹. C'est donc la prudence comme raisonnement et « conseil » qui est attaquée, celle qui délibère pour mettre en accord les fins morales et les fins pratiques. Or, poursuit Verrina, « les scrupules et la grandeur ont été de tout temps incompatibles, et ces maximes faibles d'une prudence ordinaire sont plus propres à débiter à l'école du peuple qu'à celle des grands seigneurs »⁹¹⁰. Si ce type de prudence dérivée de l'aristotélisme est condamnée, cela ne signifie pas pour autant que Verrina refuse toute prudence ; au contraire, il tâche de mettre en avant une prudence extraordinaire, opposée à cette « prudence ordinaire » et qui opère par d'autres principes, proches de ceux que nous avons entrevus avec Lipse et Charron. Pour « les actions extraordinaires », il existe donc une prudence hors du commun. Comme chez Lipse, on peut dire que celle-ci est surtout requise en réponse à une agression ou pour sauver son honneur :

La nature, dit aussi Verrina, plus infaillible que la politique, nous enseigne d'aller au-devant du mal qui nous menace ; il devient incurable pendant que la prudence délibère sur les remèdes. Que nous servira d'examiner, avec tant de délicatesse, les exemples qu'on nous a proposés ? Ne savons-nous pas

⁹⁰⁶ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 62. Dans le même texte, le narrateur s'attaque également au manque de prudence de la mère de Fiesque, qui, comme on sait, est dotée d'un rôle plus important que dans la version retzienne. Cette dernière transmet son imprudence à son fils en l'abreuvant de conseils pernicieux : « Et la mere ne manquoit point de son costé à mettre, comme on dit d'ordinaire, du bois au feu naissant : Car ayant plus d'ambition que de prudence, elle irritoit l'esprit de son fils, par des paroles aigres & piquantes, comme si en demeurant ravalé dans une condition privée, il eust degeneré de ses ancestres, qui avoient dedans & dehors leur país tenu toujours un plus haut rang, & afin que rien ne manquast de ce qui pouvoit entierement faire precipiter cét esprit qui estoit desja si fort sur le pachant » (*Ibid.*, p. 32-33).

⁹⁰⁷ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 187.

⁹⁰⁸ *Ibid.*, p. 182.

⁹⁰⁹ *Ibid.*, p. 189.

⁹¹⁰ *Ibid.*, p. 192.

que la trop grande subtilité du raisonnement amollit le courage, et s'oppose souvent aux plus belles actions⁹¹¹ ?

Les « plus belles actions » doivent donc prendre pour guide la prudence rusée que nous enseigne la nature, qui s'oppose à toutes les délibérations de la prudence commune et prône la légitime défense hors de tout cadre moral – « Vous ne faites tort à personne, dit aussi le Verrina de Bouchard, lors que pour vous deffendre vous suivez les loix de la nature »⁹¹². C'est d'ailleurs le personnage de Verrina, chez Bouchard, qui confirme que « l'une des principales parties de la prudence » – entendons de la prudence extraordinaire – consiste à « sçavoir divertir sur la teste de nostre ennemy la tempeste qui devoit se descharger sur nostre dos »⁹¹³. Bien entendu, cette prudence de type « extraordinaire » ne peut permettre à ses avocats d'éluder la question du mal. L'intérêt du personnage de Verrina repose d'ailleurs, en ce sens, sur la lucidité dont il fait preuve en assumant pleinement l'écart par rapport aux fins morales de l'action. Son argumentaire, rejoignant la conception machiavélienne du bras de fer avec la fortune, repose d'ailleurs sur l'idée que la « vertu » se manifeste dans la façon de tenir tête au sort qui afflige Fiesque et qui requiert une prudence proche de la *virtù* de Machiavel :

Et si cela ne se peut pas faire qu'avec quelque apparence de mal : la faute ne vous en doit pas estre imputée, mais à la destinée, qui ne vous a point laissé d'autre moyen de sauver vostre vie que par la mort d'autrui ; & qui ne permet à vostre vertu d'avoir d'autre deffence que le crime. Mais que dis-je crime ? ce mot là vient de vous, ô Calcagno, & vous l'avez appris de l'eschole du vulgaire, qui ignore la science de la Principauté⁹¹⁴.

De même qu'elle définit le coup d'État dans le registre de l'extraordinaire – celui dans lequel le pouvoir ne regarde d'autres fins que le pouvoir en soi –, la « science de la Principauté » évoquée par Verrina met en place une prudence conçue pour survivre dans un univers dérégulé comme est celui de l'âge moderne. Ce faisant, l'action se heurte pourtant à une règle ultime, qu'elle soit nommée sort, fortune ou providence ; et ce dernier élément à prendre en compte vient souvent statuer sur le débat des deux prudence en indiquant ce qu'on pourrait considérer comme l'ultime leçon des récits de conjuration.

S'il est vrai que les trois temps de la prudence classique ont pour but la mise en place de moyens parfaitement adaptés à la fin visée, et si l'on a pu observer une illustration parfaite de ce processus dans les textes évoqués, on ne peut qu'être surpris par la chute des récits de conjuration. En effet, ils présentent quasi invariablement l'échec de ce processus, humiliant ainsi le travail de la prudence – fût-elle une prudence extraordinaire. Dès lors, à travers cette conclusion récurrente, on

⁹¹¹ *Ibid.*, p. 191.

⁹¹² Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 83.

⁹¹³ *Loc. cit.*

⁹¹⁴ *Loc. cit.*

reconnaît une optique assez proche de celle des moralistes qui n'ont cessé de déconstruire la prudence au même titre que les autres « fausses vertus » : en effet, ces derniers, et notamment La Rochefoucauld, se sont attaqués à la prudence comme n'étant bien souvent que « l'effet du hasard ou de quelque petit dessein ». Pour l'auteur des *Maximes*, la prudence est en effet une illusion de vertu qui, fût-ce sous sa forme « la plus consommée », « ne saurait nous assurer du plus petit effet du monde »⁹¹⁵. Remotivant ainsi l'explication étymologique, La Rochefoucauld présente la prudence à la fois comme illusoire et comme sacrilège car entrant en conflit avec la Providence : or les récits de conjuration illustrent à leur manière cette critique de la prudence humaine en l'inscrivant dans une structure binaire particulière qui n'accumule les preuves d'une prudence accomplie que pour mieux la balayer finalement. Ainsi, en dépit des exemples de parfaite prudence qui apparaissent tout au long de *La Conspiration de Valstein*, Sarasin affirme que, « dans tout ce qui arrive, il y a souvent une fatalité qui emporte la sagesse, ou qui l'aveugle »⁹¹⁶. La prudence humaine est donc contrecarrée par quelque chose qui la dépasse, chose d'ailleurs diversement nommée dans les textes, qui tendent pourtant à exprimer, à travers cet échec à la prudence, la mainmise divine sur les destinées humaines. Les récits de conjuration redéploient ainsi l'antithèse de la prudence et de la providence sur laquelle les moralistes classiques avaient aimé construire des jeux d'opposition. D'un côté, comme le dit Saint-Réal dans sa manière de préface, « le courage, la prudence, & la fidélité [...] sont également requises dans tous ceux qui y ont part »⁹¹⁷, de l'autre « on ne vit jamais mieux [que dans les conjurations] ce que peut la prudence dans les affaires du monde & ce qu'y peut le hasard », un « hasard » qu'ailleurs le même auteur nomme « fortune » ou le « ciel »⁹¹⁸. De la même manière, pour Le Noble, *L'histoire secrète des plus fameuses conspirations* devrait permettre de montrer aux lecteurs « tout ce que la politique la plus fine & la plus délicate a de conduite pour l'exécution d'un grand dessein, & en même tems tout ce que la fortune se plaist à y apporter d'obstacles pour confondre la prudence humaine »⁹¹⁹. De ce balancement entre prudence et providence, les récits de conjuration sont donc des témoins éclatants ; et, parce que leur structure formelle laisse jusqu'au dernier moment croire en l'efficacité de la prudence, ces derniers revêtent

⁹¹⁵ La Rochefoucauld, *Maximes, suivies de Réflexions diverses*, éd. Jacques Truchet, Paris, Garnier, « Classiques Garnier », 1967, *Maximes* 57 et 65 dans l'édition de 1678, p. 19 et p. 21. Voir aussi le texte de la première édition – dont nous nous servons également ici –, *Max.* 66, p. 298 et *Max.* 75, p. 300 ; et comparer d'une part avec le manuscrit de Liancourt, *Max.* 198, p. 432 et *Max.* 55, p. 411 (où la providence divine est réintroduite en opposition à la fausse prudence humaine), et d'autre part avec l'édition de Hollande, *Max.* 131, p. 460 (où « prudence » est symptomatiquement substituée à « hommes », « grandeur » et « vanité ») et *Max.* 14, p. 442-443.

⁹¹⁶ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, *op. cit.*, p. 115.

⁹¹⁷ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, *op. cit.*, p. 2.

⁹¹⁸ *Ibid.*, p. 12. Voir également p. 250 et p. 288.

⁹¹⁹ Le Noble, « Préface », *La Conjuration des Pazzi*, *op. cit.*, np.

pour finir un aspect ironique : il y a là un sourire du narrateur ou de l'auteur qui renvoie à l'ultime leçon des textes.

Le jeu sur le renversement de l'attente n'est d'ailleurs pas systématiquement négatif eu égard au projet factieux. Il arrive, par exemple, que telle extravagance du duc d'Ossone fasse avancer la conjuration au lieu de la ruiner : « Mais le sucez, écrit Saint-Réal, trompa encor cette fois la prudence du Marquis de Bedemar ; Quelque Demon favorable aux extravagances du Duc d'Ossonne fit prendre aux Venitiens une resolution directement contraire à leur inclination, & à leur interest »⁹²⁰. Pourtant, en paraissant favorables et protecteurs, le « démon » qui guide le factieux, la « fortune » qui règle son sort ou le « ciel » qui semble le bénir trament en réalité un finale qui a toutes les caractéristiques de l'ironie tragique. Plus le soutien de la fortune est souligné, plus la chute se révèle pathétique. Pour reprendre l'exemple de *La Conjuración des Espagnols*, on se souvient que la veille du jour de l'exécution, Renault se félicitait de la manière dont le ciel secondait la prudence des conjurés :

Que si après avoir pris toutes les precautions que la prudence humaine peut suggerer, on peut juger du sucez que la Fortune nous destine, quelle marque peut-on avoir de sa faveur, qui ne soit au dessous de celles que nous avons ? Oüi, mes Amis, elles tiennent manifestement du prodige ; Il est inoüi dans toutes les Histoires, qu'une Entreprise de cette nature ait été découverte en partie sans estre entierement ruinée ; Et la nostre a essuyé cinq accidens dont le moindre selon toutes les aparences humaines devoit la renverser⁹²¹.

On connaît cependant l'issue du drame : aussi peut-on dire que si la conjuration tient du prodige, elle qui, cinq fois au bord du gouffre, fut cinq fois sauvée grâce à la prudence des conjurés et à la faveur du ciel, cet aspect prodigieux n'est là qu'à titre contrastif. Le caractère extraordinaire, maintes fois souligné, permet de mieux révéler en fin de course les vaines prétentions de la prudence humaine et la manière dont le ciel se joue de l'orgueil des hommes et de leurs rêves de grandeur. De fait, tous ou presque tous les récits de conjuration – mettons encore une fois de côté le texte de Vertot – reposent sur cette tension entre l'exemplarité des préparatifs et la chute *in extremis*, le plus souvent pour quelques détails ayant échappé à la prudence des conjurés ou ne pouvant être prévus. C'est bien cette esthétique de l'*in extremis* qui renforce la leçon des textes et leur facture ironique. Dans *Épicaris*, pour prendre un dernier exemple, tout est fait pour souligner la tension du dernier moment, celui où un petit élément imprévisible vient perturber irrémédiablement la mécanique factieuse patiemment remontée : car il est vrai que « le succès de l'entreprise [était] indubitable si le Ciel n'en eût autrement disposé par un hazard inconcevable »⁹²² :

⁹²⁰ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 227.

⁹²¹ *Ibid.*, p. 250-251.

⁹²² Le Noble, *Épicaris*, op. cit., p. 188.

En effet, souligne Le Noble, cette horreur générale qu'avoient conçues toutes les personnes de mérite & de vertu mettoit les Conjurez à couvert des trahisons, & l'on estoit à la veille du jour choisi pour cette grande action, lorsque l'imprudence indiscrete d'un des complices fit naître des conjectures qui causèrent un éfet aussi funeste que l'auroit pu produire la plus lâche perfidie⁹²³.

Contre toute attente donc, malgré ce qu'on peut appeler le génie des conspirateurs, la force et le nombre de leur soutien, les circonstances adéquates et leur habileté à les saisir, enfin même l'apparente justice de leur cause, malgré tout cela l'échec vient faire pièce à la prudence consommée dont ils ont fait montre. Ce contraste entre l'éloge de la prudence conjuratoire et sa dramatique mise en échec noue donc le thème de l'ironie du « sort » et le style de l'ironie d'auteur en dictant clairement une leçon morale et politique. Cette dernière, c'est sans doute Retz qui la formule finalement de la façon la plus pertinente : en mettant conjointement en scène deux parangons de prudence, André Doria et le comte de Fiesque, Retz exprime sans doute le mieux les limites de la prudence. La « sagesse » et la « conduite » de Fiesque⁹²⁴ sont certes « une des causes » de l'absence de méfiance de la part d'André Doria, pourtant « vieux politique, habile et jaloux de son autorité »⁹²⁵, mais « une des causes » seulement :

je dis une des causes, poursuit Retz, parce qu'encore que la conduite de Jean-Louis contribuât à ôter la méfiance de l'esprit de ce vieux politique, habile et jaloux de son autorité, il fallait néanmoins qu'il y eût quelque autre raison d'un si grand aveuglement ; mais il est difficile de la pénétrer, si nous ne la rapportons à la Providence, qui prend plaisir de faire connaître la vanité de la prudence humaine, et de confondre l'orgueil de ceux qui se flattent de pouvoir démêler les replis du cœur des hommes et d'avoir un discernement infaillible pour toutes les choses du monde⁹²⁶.

Malgré les leçons de prudence que les conjurateurs donnent aux courtisans et aux princes, non pour conspirer certes, mais pour se conduire sur la scène politique, les récits de conjuration tendent à illustrer de façon dramatique « la vanité de la prudence humaine ».

Conclusion.

Oráculo Manual y Arte de Prudencia : on se souvient du titre originel du petit traité de Gracián qu'Amelot de La Houssaie a traduit par *L'Homme de cour*. On peut dire qu'à leur manière paradoxale, les récits de conjuration forment des manuels de prudence sous une forme oraculaire qu'il faut savoir décrypter et interpréter. En effet, l'inspection des conduites curiales et l'examen des

⁹²³ *Ibid.*, p. 189.

⁹²⁴ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 196.

⁹²⁵ *Ibid.*, p. 197.

⁹²⁶ *Loc. cit.* Sur l'humiliation de la prudence humaine par la providence divine, tel que Retz lui-même en fait l'expérience, on lira par exemple ce passage des *Mémoires* : « La providence de Dieu, qui, par des ressorts inconnus à ceux mêmes qu'elle fait agir, dispose les moyens pour leur fin, se sert des exhortations de ces messieurs, que je viens de vous nommer [il s'agit de Lamoignon et de dom Carrouges], pour me porter à changer ma conduite » (Retz, *Mémoires*, présentés et annotés par Michel Pernot, texte établi par Marie-Thérèse Hipp, Paris, Gallimard, « Folio classique », 2003, p. 796).

manières de gouverner sont présentés ici, à la fois à l'homme de cour et au prince, sous la forme insolite du récit d'une action néfaste que ni l'un ni l'autre ne sauraient entreprendre. Puisque, comme nous avons tâché de le montrer, le destinataire ne saurait donc être le factieux en herbe, les auteurs évoqués ont, en quelque sorte, désamorcé et dépolitisé un thème en soi polémique, de manière à ce que les événements rapportés puissent toujours être compris comme des *exempla* véhiculant un discours moral et politique – qui ne soit pas que la condamnation classique de la révolte, mais plutôt un examen de tout ce que requiert de conduite et de prudence un homme qui s'aventure dans le « public ». Or si la conjuration est ainsi dépolitisée en partie, c'est à la manière d'un jeu avec le lecteur qui rend les textes surprenants et délectables. En effet, les œuvres étudiées contraignent certes le lecteur à se poser la question de savoir s'il s'agit d'un éloge ou d'une condamnation des conjurations, mais, comme nous l'avons vu, dans le même mouvement, elles rendent cette question impossible à décider, grâce à la mise en place d'un récit suspensif qui ne permet pas de conclure. Tant par l'énonciation utilisée, que par l'incertitude sur l'objet du discours, sur sa portée politique, par le caractère insaisissable des intentions des conjurés et l'ambivalence des catégories morales, les récits de conjuration tâchent de perdre le lecteur et mènent finalement à une suspension du jugement sur les conjurés. Mais cette absence de leçon immédiate ne signifie pas qu'aucune leçon n'est donnée par les textes. Au contraire, une fois écartée la question de la conjuration en tant que telle, les textes renouent avec un discours tout à fait classique sur les modes d'action politique en général. Cette exemplarité retrouvée concerne tout particulièrement la question, alors agitée par les contemporains, de la prudence comme concept régulateur des conduites.

* *

*

CONCLUSION.

Aussi pouvons-nous conclure, au terme de ce chapitre, dans le même esprit qu'au chapitre précédent, à savoir en faisant place à deux réalités divergentes coïncidant dans le corpus. D'une part, certes, la leçon apportée par les différents textes, leur combinatoire variée d'éloge et de blâme ne sauraient faire parler d'homogénéité : de même qu'il n'y a pas, à proprement parler, de genre du récit de conjuration, il n'y a pas de leçon univoque. Mais, d'autre part, de la même manière qu'ils utilisent l'ambiguïté générique, les textes recourent tous, à quelque degré, à l'ambiguïté politique ; et ce principe commun permet *in fine* la formulation d'une leçon politique à un niveau différent de celui auquel nous pouvions nous attendre *a priori*. En effet, notre première démarche a consisté à

interroger les récits de conjuration en se demandant de quelle manière sont jugés les événements évoqués : or il s'est révélé que ce qui paraissait évidence, à savoir la condamnation de la révolte et le procès des conjurés, est pourtant concurrencée, dans les mêmes textes, par des stratégies de légitimation qui tendent à réhabiliter les conjurés, de façon explicite en montrant le bien-fondé de leur cause ou de façon implicite en prévenant le lecteur en leur faveur. Au vu de ces aspects contradictoires, on ne peut donc pas décider si, et jusqu'où, la conjuration est louée ou blâmée, mais c'est sans doute que l'essentiel des textes n'est pas là : en effet, en juxtaposant le pour et le contre, les récits de conjuration contraignent le lecteur à considérer un autre niveau de signification politique. C'est pourquoi nous nous sommes penchés, dans un second temps, sur l'exemplarité du paradoxe auquel notre première approche nous avait menés. Nous avons tâché de montrer par quel tour de prestidigitateur les récits de conjuration escamotent l'aspect polémique de la question pour se concentrer sur ce que nous avons nommé son aspect politique : laissant en suspens le débat du pour et du contre, les textes conduisent à examiner les conduites politiques en général, la conjuration servant alors de prétexte, un prétexte précisément exemplaire par la somme des qualités requises pour conjurer et dont les textes offrent la quintessence au scalpel du moraliste. Ce n'est donc pas un manuel de révolte que nous présentent les textes, mais un manuel de cour et un « art de prudence » dont peuvent profiter le courtisan aussi bien que le prince. Telle est donc la leçon des récits de conjuration. Pourtant, comme nous l'avons souligné au fur et à mesure, bien des éléments qui nous ont mené à cette conclusion requièrent plus amples considérations, non pas du strict point de vue du discours politique, mais du point de vue esthétique. En effet, à travers les deux derniers chapitres, nous avons fréquemment souligné la manière dont le corpus, du point de vue générique ou politique, joue avec le lecteur en le privant de repères ou en s'appuyant sur des repères mouvants. Ce jeu participe bien évidemment du plaisir du texte, mais permet aussi d'indiquer ultimement un certain mode de lecture qui recèle la signification des récits de conjuration. Car ce n'est qu'en apparence que l'échec politique des conjurés et leur héroïsation esthétique entrent en conflit. Au contraire, on peut dire que l'esthétique des textes est finalement pourvoyeuse d'une manière de lire adéquate livrant *in fine* l'essence de la portée politique des récits de conjuration. En nous penchant sur leur esthétique singulière, il nous faudra donc revenir sur le suspens entre bien et mal, éloge et blâme, que nous avons placé au cœur du fonctionnement politique des textes. Il convient en effet d'étudier plus précisément ses manifestations esthétiques, notamment à travers l'héroïsation manquée des conjurés et l'effet anxiolytique de l'histoire tragique. En effet, tous deux prolongent esthétiquement la réversibilité de l'éloge et du blâme en jouant sur ce que l'on pourrait nommer un « art de l'éloignement ». Telle sera donc la dernière hypothèse soumise à examen ici : la glorification –

manquée – du factieux et l’histoire tragique qui en résulte prennent la forme d’un éloge paradoxal qui s’inscrit lui-même dans un art de l’éloignement mettant à distance la hantise de la chute des Empires et présentant l’image inversée d’un rêve d’âge d’or. C’est en ce sens, nous semble-t-il, que l’esthétique répond ici aux questions politiques posées par les textes.

Chapitre IV.

L'esthétique des récits de conjuration

INTRODUCTION.

En introduisant le premier chapitre de cette seconde partie, nous évoquions la difficulté d'établir des critères d'homogénéité qui puissent permettre de décrire le corpus comme un tout unifié : de fait, nous l'avons souligné d'emblée, l'hypothèse d'un ensemble cohérent est une utopie qui ne saurait résister à un examen de la singularité des textes. Nous avons observé cette singularité dans la facture formelle des textes, leurs conditions de publications, les buts poursuivis, enfin la signification très variée qui s'en dégage. Or, en dépit d'une telle variété, nous avons pourtant tenté de rapprocher les textes en soulignant des types d'association qui soient plus étroits que de simples similitudes thématiques. Certes, les résultats engrangés jusqu'à présent mènent à une conclusion en demi-teinte. En effet, sous l'aspect générique, point d'homogénéité réelle, puisque les textes du corpus ont des degrés de parentés très divers avec l'histoire savante, l'histoire mondaine, voire romanesque ou « secrète », avec la nouvelle historique ou galante. De la même manière, les récits de conjuration semblent politiquement très variés, mêlant à divers degrés une appréciation positive et négative des conjurés et constituant, de façon plus ou moins prononcée, un labyrinthe moral. Pour en sortir, nous avons d'abord suggéré de lire les textes avec un recul maximal, à un degré d'abstraction qui puisse les réunir autour d'un discours politique désengagé, portant seulement sur la manière de se conduire dans le monde. Cependant, cette lecture surplombante, comme sortie du paradoxe créé par la concomitance de l'éloge et du blâme, dans sa trop grande généralité, laisse sans doute échapper quelque chose de la signification des récits de conjuration. Or celle-ci apparaît de façon éclatante, nous semble-t-il, si l'on quitte le strict domaine du discours politique pour rejoindre

les effets de sens induits par l'esthétique des récits de conjuration. Ces derniers reposent sur une forte connivence avec le lecteur, que nous avons pu constater dans les deux chapitres précédents ; en effet, du point de vue de l'homogénéité des textes, de ce qui les lie le plus sûrement entre eux, l'acquis le plus évident tient au jeu que nous avons observé précédemment avec les caractéristiques formelles empruntées à divers genres et avec l'éventail des jugements moraux applicables aux conjurés. Du point de vue générique et politique, les récits de conjuration se présentent comme volontairement incertains, indécidables : ils constituent autant de labyrinthes offerts à la perspicacité du lecteur et ce mystère en soi constitue, de toute évidence, un des plaisirs du texte, prolongeant le plaisir initial de l'interdit liée à l'évocation des conjurations. C'est donc ce jeu avec le lecteur que nous pouvons considérer comme une donnée transposable d'un texte à l'autre, un trait cohésif. Or, ce jeu apparaît comme le fruit d'une esthétique singulière : cette dernière, que nous étudierons dans ce chapitre, est le véritable élément fédérateur qui justifie, pour finir, notre groupement de textes sur une base autre que purement thématique.

En effet, cette esthétique commune, dont la mise en œuvre reste bien entendu singulière, éclaire les paradoxes génériques et politiques que nous avons relevés précédemment. Ainsi, la concomitance de l'éloge et du blâme du point de vue politique renvoie, du point de vue esthétique, à une pratique apparentée à l'éloge paradoxal : tout en critiquant le projet factieux, les textes ne laissent pas de faire l'éloge du conjuré, génie politique hors du commun ; or ce procédé opère en deux directions : d'une part, en peignant le conjuré en magnanime et en présentant l'amitié héroïque comme modèle de société, les textes présentent une image de l'harmonie civile, tout en critiquant la mécanique conjuratoire ; d'autre part, en faisant l'éloge des vertus politiques des conjurés, le corpus indique ce que devrait être un bon prince, leçon anti-tyrannique doublée d'un éloge caché du bon roi qu'est Louis XIV. Par ailleurs, du point de vue générique, l'ambiguïté trouve là aussi sa raison d'être dans une pratique esthétique : si, en effet, le corpus emprunte à divers degrés à l'histoire romanesque voire romancée, c'est pour mieux tirer parti des ressources dramatiques et tragiques présentées par les conjurations. En laissant le lecteur dans une relative ignorance du genre réellement pratiqué, les auteurs ont à cœur d'outrepasser les fonctions de l'historien et d'emprunter au romancier le privilège de jouer avec les nerfs du lecteur : car les récits de conjuration reposent sur le plaisir trouble qu'il y a à jouer à se faire peur. En dramatisant à l'extrême le récit d'une conjuration, les auteurs pratiquent néanmoins un art de l'éloignement proche de la vanité littéraire. Le plaisir de la peur ne fonctionne vraiment, en effet, qu'avec la conscience, chez le lecteur, d'une distance radicale entre la stabilité de la monarchie louis-quatorzienne et les empires chancelants dont il voit se dérouler l'histoire tragique. Par cet art de la distance, le terme tragique qui pourrait

menacer la monarchie est repoussé à l'infini. Ainsi donc, ces traits esthétiques communs aux différents textes étudiés font accéder, pour finir, à une leçon collective dont il convient d'étudier le fonctionnement en s'attardant tour à tour sur la signification politique de l'héroïsation manquée des conjurés, puis sur les vertus cathartiques de la dramatisation des conjurations.

* *
*

LA SIGNIFICATION POLITIQUE D'UNE HEROISATION « MANQUÉE ».

Introduction.

Dans un ouvrage sur *Le Domaine héroïque dans les lettres françaises*, Pierre-Henri Simon évoquait naguère, au sujet de Retz, l'existence d'une « religion de la grandeur humaine »⁹²⁷, partout affirmée dans les *Mémoires*. René Pintard pensait retrouver ce trait marquant dans *La Conjuración de Fiesque* et avait parlé de « l'héroïsation d'un factieux »⁹²⁸. On sait pourtant que Simone Bertière est revenue sur cette conclusion en faisant, de Mascardi à Schiller, « l'histoire d'une héroïsation manquée »⁹²⁹. De cette impossible héroïsation, diversement tentée et diversement « manquée » dans notre corpus, on peut dire néanmoins qu'elle constitue un trait récurrent et commun. Pour en saisir le fonctionnement et la fonction, il importe d'emblée de situer les récits de conjuration dans le contexte de l'évolution de l'héroïsme dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. Pour Paul Bénichou, qui a durablement marqué la critique en ce domaine, si le XVII^e siècle apparaît comme « un épisode aigu, quoique tardif, de la vieille lutte qui mettait aux prises la royauté et les grands »⁹³⁰, l'héroïsme est la transposition esthétique de ce conflit et la « démolition du héros » correspond au moment où triomphe définitivement la monarchie sous sa forme absolue. Dans un tel contexte, on conçoit sans peine que faire du conjuré un héros était une entreprise d'emblée vouée à l'échec. Avec les récits de conjuration et leurs héros d'un jour rapidement métamorphosés en anti-héros, on peut considérer qu'on assiste à une résurgence « fin-de-siècle » de l'héroïsme qui confirme sa durable extinction. Pourtant, à y regarder de plus près, les récits de conjuration témoignent également d'une évolution

⁹²⁷ Pierre-Henri Simon, *Le Domaine héroïque dans les lettres françaises (X^e-XIX^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 1963, p. 175-181.

⁹²⁸ René Pintard, « La conjuration du comte de Fiesque ou l'héroïsation d'un factieux », *Héroïsme et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, actes du colloque de Strasbourg (mai 1972), Paris, Klincksieck, « Actes et colloques », 1974, p. 225-230

⁹²⁹ Simone Bertière, « Le personnage de Jean-Louis de Fiesque de Mascardi à Schiller : histoire d'une héroïsation manquée », *Trois Figures de l'imaginaire littéraire*, XVII^e Congrès de la Société française de Littérature générale et comparée, Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 151-166.

⁹³⁰ Paul Bénichou, *Morales du grand siècle*, Paris, Gallimard, « Folio Essais », 1948, p. 68.

de l'héroïsme et présentent sans doute le meilleur exemple d'un nouvel avatar de ce dernier, en illustrant une de ces « étapes » dont a parlé Anthony Lévi⁹³¹. À la fin du règne de Louis XIII s'amorce, comme on sait, un changement radical lié à la reconnaissance de « l'ambiguïté morale de l'héroïsme »⁹³². Entre Descartes, qui reconnaît que « les plus grandes âmes sont capables des plus grands vices aussi bien que des plus grandes vertus » et La Rochefoucauld affirmant qu'« il y a des crimes qui deviennent innocents et même glorieux par leur éclat »⁹³³, l'héroïsme a connu une révolution radicale qui le rend désormais détaché de l'idée de bien auquel il adhérait depuis le Magnanime d'Aristote jusqu'à l'*Heroe* de Gracián⁹³⁴. Or, il semble que de cette évolution, les récits de conjuration soient de parfaits exemples, tant l'héroïsme y est exposé dans toute son ambiguïté. Telle sera ici la première piste suivie, menant à un sublime noir des récits de conjuration. Cependant, l'échec de l'héroïsation ne repose pas seulement sur l'ambiguïté des conjurés. Il semble en effet que les auteurs du corpus aient joué sur l'évolution contemporaine de l'héroïsme se saisissant de ses paradoxes pour en faire un éloge paradoxal de la concorde civile et du règne d'un grand roi. C'est ce qui expliquerait le caractère excessif de l'héroïsme négatif des conjurés : faire l'éloge des conjurés, c'est en réalité, par un renversement que nous étudierons dans un deuxième temps, faire l'éloge de la paix et du bon prince. Nous décrirons donc les différentes formes prises par l'héroïsme dans les récits de conjuration, avant de nous pencher sur les fonctions inattendues de celles-ci.

L'héroïsation ambiguë des conspirateurs.

Si, comme l'a souligné Simone Bertièrre, il y a d'évidentes limites au processus d'héroïsation, force est pourtant de reconnaître que ce dernier peut parfois aller assez loin avant d'être contredit pour des raisons morales ou politiques. Ce processus prolonge ainsi ce que nous avons observé au sujet des stratégies de légitimation des conjurés dans le chapitre précédent. En ce sens, il convient de s'arrêter, dans un premier temps, sur les principaux traits de l'héroïsme factieux lorsqu'il est encore proche de l'héroïsme « Louis XIII », avant d'étudier sa perversion au contact du crime reconnu pour tel et face au problème du mal résolu seulement esthétiquement. Pour ce faire, en ce qui concerne la facture classique de l'héroïsme, nous procéderons en deux temps, tout d'abord

⁹³¹ Anthony H. T. Lévi, « La disparition de l'héroïsme : étapes et motifs », *Héroïsme et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, sous la direction de N. Hepp et de G. Livet, Paris, Klincksieck, « Actes et Colloques » n° 16, 1974, p. 77-88.

⁹³² *Ibid.*, p. 78.

⁹³³ Passages cités dans *Ibid.*, p. 87.

⁹³⁴ Baltasar Gracián, *El Héroe* [1639], traduit sous le titre *L'Héros, de Laurens Gracian, traduit nouvellement en français par le Sr Gervaise*, Paris, Veuve P. Chevalier, 1645, 128 p.

en analysant ses principaux motifs dans les récits en question, ensuite en rapprochant ces mêmes motifs de l'idéal de la magnanimité qui en est le fondement et qui en explique profondément l'esprit.

Un des premiers constats que l'on peut faire au sujet de l'héroïsme dans les récits de conjuration est qu'il s'apparente à un effet de genre. En effet, du point de vue de la facture du récit, nous avons déjà souligné, au deuxième chapitre de cette partie⁹³⁵, à quel point les récits de conjuration présentent des similitudes avec le genre du récit de vie, notamment dans sa version héroïque et hagiographique. Mascardi, avec qui dialogue Retz, Priorato, principale source de Sarasin, Plutarque, matrice de *La Conjuration des Gracques*, et même Tacite et Suétone pour Le Noble pratiquent à bien des égards une écriture proche du genre biographique ; or ce n'est pas seulement quelque chose de la structure du récit de vie qui passe ainsi dans les récits de conjuration mais, du point de vue esthétique, c'est une tendance à la glorification, conforme à la fonction panégyrique des *Vies des hommes illustres*. Ainsi, comme dans ces genres biographiques, l'héroïsation prend ici appui sur l'élaboration rétrospective d'un destin, qui ordonne l'existence du factieux selon un horizon de grandeur, un appel à l'extraordinaire. Ainsi la vie du conjuré est entourée de signes du destin, qui scandent le déroulement du récit, et ces derniers se manifestent dès l'enfance, annonceurs d'une vie hors du commun. Dans *La Conjuration de Fiesque* par Mascardi, le héros éponyme témoigne très tôt d'une maturité étonnante : « Dès qu'il estoit petit garçon il donna des signes évidens d'une orgueil & d'une fierté qui passoit son aage : d'où les hommes d'entendement prevoyoient que cet enfant venoit au monde pour troubler le repos de son païs »⁹³⁶. De même que Fiesque, Wallenstein, dans le récit de Sarasin, semble d'emblée promis à un destin hors du commun par l'agitation factieuse dont il fait montre dès sa jeunesse, fomentant des complots avec ses camarades d'études :

Son pere [...] voulut qu'il apprist les Lettres ; mais son esprit turbulent n'estant pas propre au repos des Muses, les Maistres le chasserent de l'Eschole, parce qu'au lieu d'estudier, il ne s'occupoit qu'à faire des ligues contre ses compagnons, & à les soulever contre l'obeissance & la discipline, tant le naturel a de force en cet âge, auquel il n'est, ni caché par la dissimulation, ni corrigé par la prudence⁹³⁷.

Il existe donc des vertus innées qui disposent les conjurateurs à un destin hors du commun. Cependant, les signes du destin ne se manifestent pas uniquement par la nature même des factieux ; ils prennent souvent la forme d'événements, voire de présages témoignant que la fortune, les astres ou le ciel engagent les conjurés sur une voie peu commune. Pour Wallenstein, lui-même adepte

⁹³⁵ Voir *supra*, deuxième partie, ch. II, p. 376 et sv.

⁹³⁶ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 31.

⁹³⁷ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, *op. cit.*, p. 92-93. Sarasin a emprunté ces détails à sa source principale ; voir Gualdo Priorato *Historia della vita d'Alberto Valstain*, *op. cit.*, p. 3.

d'astrologie et de lecture de l'avenir, cette véritable élection héroïque prend la forme d'une sorte de miracle qui montre le soin que la fortune prend de lui :

estant tombé, sans se blesser, d'une fenestre fort élevée, sur laquelle il s'estoit endormy, il se fit Catholique ; & s'imaginant qu'après cet heureux accident il estoit reservé à quelque chose de grand, il sortit de Page pour voyager, & se rendre digne de ce que le destin sembloit luy promettre⁹³⁸.

Ce miracle est donc le signe d'une sorte de prédestination, d'une protection divine, qui mime le récit hagiographique, dont la première péripétie consiste souvent dans une conversion. Certes, bien des historiens présentent l'attitude du Wallenstein historique comme intéressée et politique, sa carrière étant due en partie à une conversion opportune au catholicisme ; pourtant, si l'on en croit le témoignage de la plupart des contemporains, il semble que, plus que catholique ou protestant de cœur, il se soit surtout fié dans les astres ; toujours accompagné par son astrologue, Wallenstein ne cesse de lui demander ses services pour se rassurer sur le sort qui l'attend⁹³⁹. Ainsi, peu de temps après sa déposition au généralat, il se rassure sur l'avenir, voyant que la « nécessité des affaires » ne tarderait pas à le faire rentrer en grâce, « dequoy Giovan Batista Seny son Astrologue, luy monstroit l'esperance fort proche »⁹⁴⁰. De tels signes du destin sont également présents dans les autres textes qui ne sont aucunement teintés d'astrologie. On peut penser, notamment, à *La Conjuración des Espagnols*, qui, à plusieurs reprises, évoque une sorte de puissance tutélaire qui semble protéger les conjurés et leur promettre un destin glorieux. Dans son adresse aux conjurés, Renault, tout en rappelant à ses compagnons qu'ils sont des miraculés, puisque leur conjuration est trois fois passée près de l'échec, pose la question suivante : « un bon-heur si extraordinaire, si obstiné peut-il estre naturel, & n'avons nous pas sujet de presumer, qu'il est l'ouvrage de quelque Puissance au dessus des choses humaines ? »⁹⁴¹. Même si, chez Saint-Réal, nous avons vu qu'ultimement, elle se révèle être déceptive pour les besoins d'une démonstration morale, cette « Puissance » tutélaire, qui n'est pas nommée à dessein, peut néanmoins, avant la chute du récit, être considérée comme celle du destin qui veille à l'accomplissement de véritables héros. Lorsqu'il évoque, à plusieurs reprises, une

⁹³⁸ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 93. Sarasin emprunte de nouveau sa matière à Priorato, *Historia della vita d'Alberto Valstain*, op. cit., p. 3.

⁹³⁹ On trouve par exemple chez Carve une évocation, très négative, de l'astrologue de Wallenstein : « *Erat fortè tunc temporis non nemo, nesquio quis, Poëtaster, aut siderum inspex, qui ex astris fabulas comminiscebatur qui & Wallensteinio Bohemiae Sceptrum ex aëre confictum addicerat, quâ fortunâ homo vanissimus elatior pro coronâ tali quidvis paciscebatur* », (*Itinerarium R. D. Thomae Carve*, Nicolas Heyll et Jean Balthasar Runken, 1640, p. 82). Wallenstein semble aussi avoir joué des prédictions des astrologues pour mener à bien sa carrière. Voir, par exemple, Friedrich Spanheim qui affirme en ce sens : « Sur tout l'Empereur avoit une confiance particuliere en luy pour les aspects favorables, que son horoscope luy presageoit qui fut le premier mobile de son avancement, le Generalat luy aiant esté ci-devant deféré par l'Empereur, principalement pour ceste consideration : chose asseuree par des personnes du Cabinet » (*Le Soldat suédois*, op. cit., p. 121).

⁹⁴⁰ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 109. Voir aussi Priorato, *Historia della vita d'Alberto Valstain*, op. cit., p. 36.

⁹⁴¹ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 253.

« fatalité » « qui emporte la sagesse, ou qui l'aveugle »⁹⁴², Sarasin fait également intervenir cette puissance supérieure qui façonne la destinée d'hommes hors du commun. L'héroïsation des conjurés commence ainsi par cette élection du destin et cet irrésistible appel à la gloire, présents dans la plupart des textes ; mais l'héroïsation est également due à des qualités propres aux factieux, au premier chef desquelles le « cœur », la vaillance qui réinvestit dans les textes le mythe du grand chef de guerre et permet d'esthétiser la mort des conjurés.

Plus que les harangues finales que nous avons commentées à plusieurs reprises, c'est en effet la mort elle-même qui constitue comme un testament des conjurés et forme le meilleur témoignage héroïque. Si, dans bien des cas, évoqué au début du chapitre précédent, la mort illustre un jugement moral et constitue une sorte de sanction providentielle, plus de la moitié des textes du corpus s'attachent néanmoins à mettre en scène une mort héroïque⁹⁴³. On peut penser qu'en ce sens, Salluste donne le ton en inscrivant la mort de Catilina et de ses complices dans la tradition des guerriers illustres, morts les armes à la main, sans tourner les talons :

Quelques soldats du centre, que le choc de la cohorte prétorienne avait dispersés, gisaient un peu plus loin, mais tous néanmoins étaient frappés de face. Catilina, lui, fut trouvé loin des siens au milieu des cadavres ennemis ; il respirait encore un peu, et gardait sur son visage cet air de violence et d'orgueil qu'il avait eu toute sa vie⁹⁴⁴.

Fusée factieuse dévorée par l'orgueil et la volonté de triompher, Catilina réalise une avancée spectaculaire en terrain ennemi ; il ne meurt pas seulement frappé de face, il meurt encerclé par l'ennemi, joignant la révolte à la provocation, traître poussant les forces romaines à l'abattre traîtreusement en le criblant de coups portés de tous côtés. C'est que les factieux n'abandonnent pas facilement la victoire. Certes, les complices des Pazzi comme les conjurés espagnols prennent la fuite, lorsque cela leur est possible ; mais plutôt que de gagner l'étranger, les amis de Fiesque s'enferment dans la forteresse de Montobbio, les conjurés napolitains se replient derrière des barricades, Francisque, grièvement blessé à la jambe, ne s'alite momentanément que pour mieux reprendre le combat, de même, Jaffier, le traître trahi, devient par la force des choses le combattant le plus acharné pour la cause factieuse. En effet, « la pitié qu'il ressentait pour ses Compagnons », « le désir de se venger du Senat », le poussent à participer à « l'Entreprise sur Bresse »⁹⁴⁵ :

Mais il y fut à peine, que les Dix ayant pénétré cette Affaire par les Papiers des Conjurez, on y envoya des Troupes, qui s'emparèrent des Postes principaux, & passerent au fil de l'épée quelques

⁹⁴² Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 115 et p. 122.

⁹⁴³ Voir *supra*, deuxième partie, ch. III, p. 443 et sv.

⁹⁴⁴ Salluste, *La Conjuration de Catilina*, op. cit., ch. 60, p. 123-124.

⁹⁴⁵ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 321-322.

Espagnols qui y avoient été introduits. Jaffier fut pris combattant à leur teste, comme un homme qui ne cherche qu'à vendre chèrement sa vie⁹⁴⁶.

On observe ainsi ironiquement chez Jaffier la même « fureur » qui anime les autres conspirateurs⁹⁴⁷. Au demeurant, cette ardeur au combat, qui semble défier les forces humaines, est décrite dans les termes mêmes utilisés par les moralistes pour définir la vaillance de l'homme hardi⁹⁴⁸. Or maints passages font échos à ce tableau de la transe guerrière inspirée par la mort de Catilina. La détermination de Francisque et de Bandini, qui vont jusqu'à chercher Julien dans son cabinet, n'a d'égale que la fureur qui s'empare des deux amis au moment de frapper le jeune Médicis. Cet enthousiasme homicide est déclenché par l'impératif du tout ou rien, qui scelle la destinée du factieux. Aussi la transe guerrière culmine-t-elle dans une mort esthétisée, refermant le destin de Jaffier comme de Caius ou Épicaris. En acceptant sans se dérober ce bras de fer final avec la fortune, les conjurés évoqués précédemment se rendent dignes de la gloire à laquelle ils étaient promis ; bien plus, on peut dire que c'est cette mort même qui rend possible pour eux la mythographie héroïque, dans la mesure où plus de succès les auraient de toute évidence livrés à la nécessité d'un jugement moral négatif.

« L'échec garde ainsi à l'entreprise héroïque sa pureté sans lui enlever sa grandeur », résumait pertinemment Chantal Morlet à propos de la version romanesque de la conjuration génoise donnée par les Scudéry⁹⁴⁹. Ce constat s'applique bien entendu à tous les textes envisagés ici (mis à part l'histoire de Vertot). Cette explication permet donc de concilier les deux pans de la leçon morale tantôt favorable tantôt défavorable aux conjurés. Si ces derniers tombent sous le coup d'une condamnation de principe pour leurs vices patents et pour l'immoralité de leur action politique, ils peuvent néanmoins être réhabilités dans un domaine particulier touchant leur grandeur d'âme indépendamment de tout contexte politique. Ce renversement, c'est à l'échec de leur entreprise qu'ils le doivent ; faute d'échouer, ils auraient en effet été placés dans la position délicate d'avoir à s'expliquer sur leurs motifs, qui ne peuvent être autres que ceux de l'égoïsme nobiliaire. Dans *La Conjuración de Fiesque*, c'est sans doute Calcagno qui résume le mieux les charges qui pèseraient sur les conjurés en cas de succès :

Ne vous flattez pas que le motif que vous avez de sauver la liberté de la République puisse être autrement reçu dans le monde que comme un prétexte commun à tous les factieux, et, quand il n'y

⁹⁴⁶ *Ibid.*, p. 322-323.

⁹⁴⁷ Voir, pour un autre exemple : An., *La Conjuración de Naples*, *op. cit.*, p. 84-85.

⁹⁴⁸ Voir par exemple la description donnée par Cureau de La Chambre dans ses *Caractères des Passions*, et dont le modèle explicite est l'héroïsme guerrier de Catilina : « Apres auoir consideré la grandeur du peril sans trouble & sans apprehension, vne certaine colere genereuse, & vn noble desespoir le saisissent, qui le transportant hors de luy-mesme, le poussent au trauers du fer & du feu, & luy font faire des efforts si merueilleux, qu'ils semblent surpasser ses forces naturelles » (M. Cureau de La Chambre, *Les Caractères des passions*, Paris, J. d'Allin, 1663, t. II, p. 15).

⁹⁴⁹ Chantal Morlet, « Jean Louis de Fiesque, héros de roman », *XVII^e Siècle*, n° 109 (1975), p. 48.

aurait, en effet, que le zèle du bien public qui vous porterait à ce dessein, n'espérez pas que l'on vous fasse la justice de le croire, puisque, dans toutes les actions qui peuvent être attribuées indifféremment au vice ou à la vertu, [...] les hommes [...] expliquent rarement les plus innocentes en bonne part⁹⁵⁰.

Ainsi donc, quels que soient réellement leurs motifs, ceux qui aspirent à devenir héros de la liberté ne sauraient prétendre à ce titre qu'en échouant splendidement comme firent tous les conjurés. De fait, si Fiesque avait mis en place sa domination de type monarchique, si Wallenstein s'était couronné roi de Bohême, si les Gracques étaient en effet parvenus à réduire le sénat au silence, il y a fort à parier que le processus d'héroïsation aurait peiné, ou bien aurait pris un tout autre visage : celui de l'hagiographie monarchique officielle. L'auteur de *La Conjuración des Gracques* résumait à sa manière cette impasse de l'héroïsme en disant : « Liberté, nom équivoque, dont tous les Factieux se servirent toujours »⁹⁵¹. Puisqu'ils ne peuvent donc prétendre se prévaloir de la pureté de leurs motifs, toujours douteuse, les conjurés trouvent dans leur grandeur d'âme hors du commun un argument de poids pour les faire figurer dans le panthéon des hommes illustres. La mort magnifie donc le factieux et son échec est un catalyseur de la gloire ; en ce sens, on peut réinterpréter la coloration funèbre et macabre que nous avons souvent soulignée dans les textes du corpus. Celle-ci participe de plain-pied au processus d'héroïsation. Si l'on a pu montrer les liens entre la nouvelle classique et l'éloge funèbre, comme naguère Edwige Keller, il semble que les récits de conjuration constituent un exemple particulièrement probant de ce mélange des genres⁹⁵². En effet, une part importante du plaidoyer en faveur des conjurés repose sur des réflexes esthétiques et des arguments moraux topiques empruntés à l'éloge funèbre. Non seulement, la quasi-totalité des textes envisagés présentent une démarcation claire entre le récit et l'éloge subséquent, mais encore cette dernière étape qui clôt le récit déplace habituellement le débat de la question du mal à celle de la grandeur d'âme. Contraint qu'il est d'équilibrer éloge et blâme, le narrateur recourt alors à une stratégie qui consiste à distinguer la laideur morale de l'action entreprise des qualités, en soi louables, nécessaires pour prendre part à la conjuration. D'où un final en demi-teinte qui reste parfois indécié, comme dans *La Conjuración des Gracques* :

Telles furent les Entreprises & la Mort des deux Fils de Tiberius Gracchus, Petit-Fils de Scipion, qui, par un effet de leur destinée, moururent dans les Desordres Civils, du vivant de Cornélie leur Mere. On a dit d'eux, qu'ils auroient pu obtenir sans peine, & par leur mérite propre, tout ce qu'ils

⁹⁵⁰ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 186.

⁹⁵¹ An., *La Conjuración des Gracques*, op. cit., p. 214.

⁹⁵² À ce sujet, voir Edwige Keller, « La nouvelle classique à la frontière de l'oraison funèbre : du profane au sacré ? », *La Nouvelle de langue française aux frontières des autres genres, du Moyen Age à nos jours*, actes du colloque de Metz (juin 1996), sous la dir. de Vincent Engel et Michel Guissard, Ottignies, Quorum, diffusion Librairie Wallonie-Bruxelles, 1997, p. 158-169.

tâchèrent vainement d'acquérir par la force & par la sédition : & il n'est pas encore décidé, s'ils étoient coupables d'Ambition, ou purement zélez pour la Liberté du Peuple⁹⁵³.

L'entrée en matière classique de l'éloge funèbre et son déroulement topique alliant vices et vertus débouchent ici sur un entre-deux, où transparait néanmoins la reconnaissance du « mérite » des deux frères. Similairement, à la fin de *La Conjuración de Barcelone*, le narrateur distingue entre, d'une part, les sentiments d'Achilles pour la « volupté » qui « allèrent jusques à l'excez, lui firent oublier son devoir & lui cousterent la vie » et, d'autre part, le fait que, « du consentement des Francois & des Catalans », « il estoit spirituel, genereux, & des'intressé qualitez assez rares en toutes sortes de lieu »⁹⁵⁴. Ainsi, la mort d'Achilles démêle aspects blâmables et aspects héroïques de son personnage, de la même manière que Fiesque, dont on dit qu'il n'y aurait rien à souhaiter à son égard « qu'une vie plus longue, et des occasions plus légitimes pour acquérir de la gloire »⁹⁵⁵, apparaît finalement comme doué de « courage » et de nombreuses « grandes qualités » qui le mettent au même rang que « les hommes les plus illustres »⁹⁵⁶. Ainsi donc, l'échec du conjuré, en stimulant le recours à l'esthétique de l'éloge funèbre, permet d'escamoter le problème politique en faveur des qualités morales des protagonistes, offertes à l'admiration du lecteur : à travers celles-ci se fait jour l'idéal de la magnanimité, entre éthique et esthétique.

L'héroïsation des factieux dans les récits de conjuration repose en effet, en grande partie, sur une topique morale, héritière de la formalisation de la gloire donnée par Aristote notamment dans *l'Éthique à Nicomaque*. On sait la fortune de celle-ci et la manière dont les modernes ont hérité ses principaux concepts qui ont influés en retour sur les productions esthétiques. L'étude que Marc Fumaroli a consacré à la reviviscence cornélienne du caractère du magnanime aristotélicien relu par les jésuites, a montré avec brio de quelles manières les classiques ont pu s'approprier la *μεγαλοψυχια*⁹⁵⁷. Pour Aristote, ce terme désigne la conscience que l'homme de bien a de son propre mérite, dont la matérialisation extérieure est la gloire, bien « que nous offrons en hommage aux dieux » et qui est « une récompense accordée aux actions les plus nobles »⁹⁵⁸. La quête de la gloire qui caractérise la magnanimité apparaît, en ce sens, comme « une sorte d'ornement des

⁹⁵³ An., *La Conjuración des Gracques*, op. cit., p. 224.

⁹⁵⁴ An., *La Conjuración de Barcelone*, op. cit., p. 100.

⁹⁵⁵ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 215.

⁹⁵⁶ *Ibid.*, p. 214.

⁹⁵⁷ Marc Fumaroli, « L'héroïsme cornélien et l'idéal de la magnanimité », *Héroïsme et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, op. cit., p. 53-76.

⁹⁵⁸ Les questions relatives à la Magnanimité occupent les chapitres 7, 8 et 9 du livre IV de *l'Éthique à Nicomaque*, éd. J. Tricot, Paris, Vrin, « Bibliothèque des textes philosophiques », 1994, p. 186-196, ici p. 186-187 ; pour le traducteur, la *μεγαλοψυχια* est un terme qui « exprime plutôt la dignité de la personne, sa fierté, le juste sentiment de son mérite » (*Ibid.*, p. 186, note 1).

vertus »⁹⁵⁹. Même s'il existe une multitude de modèles de magnanimité dès l'antiquité, Marc Fumaroli a insisté avec justesse sur deux types rivalisant à la fin de la Rome républicaine, consécutivement liés à deux régimes héroïques : à la *magnanimitas*, vertu stoïque des *optimates*, tels que Caton et Pompée, répond la *magnitudo animi*, vertu active et conquérante des *populares*, incarnée par César et bien sûr par Catilina. Ce dernier constitue bien entendu un modèle prégnant pour les récits de conjuration et l'on conçoit aisément que la *magnitudo animi* puisse triompher dans les textes en question. On y trouve pourtant tour à tour évoqués deux types de grandeur d'âme, qui ne sont pas sans rapport avec les deux magnanimités. Arrêtons-nous donc d'abord sur deux exemples opposés. On sait que, dans *La Conjuration de Fiesque*, Calcagne se fait d'abord l'apôtre de la soumission : il conseille au jeune comte de temporiser. Il ne plaide pas le renoncement au monde politique, mais la recherche de la gloire dans le cadre de l'ordre établi, celui des Doria. Seule cette attitude, en effet, permettrait au héros d'acquérir de l'honneur dans la sphère politique « sans [se] noircir du plus grand de tous les crimes »⁹⁶⁰. La conclusion pacifique de Calcagno illustre donc des arguments qui rappellent ceux de la *magnanimitas* stoïcienne : « c'est, dit-il, cette amour de la belle gloire, et cette hauteur d'âme qui fait les hommes véritablement grands et qui les élève au-dessus du reste du monde »⁹⁶¹. Hauteur et distance, telle est bien l'attitude stoïcienne en politique, pour laquelle le sage est celui qui ne se mêle au monde qu'autant qu'il y est appelé et contraint. Pour autant, il ne se situe pas en retrait, ne se dérobe pas à son devoir ni à son destin, mais sa magnanimité consiste à accomplir sa tâche avec vertu et droiture, sans se troubler de rien⁹⁶². Or, Fiesque, impatient et belliqueux, paraît à l'opposé de ce portrait et plus proche de la magnanimité guerrière ; il ressemble en ce sens à Wallenstein qui en est l'archétype. Homme de guerre par profession, Wallenstein est un parfait exemple de *magnanimitas*. Même s'il est clair que Sarasin ne s'est « rien moins proposé que de reciter le détail des gestes militaires de Valstein »⁹⁶³, il lui faut pourtant fréquemment dérouler la liste de ses conquêtes dans une atmosphère épique :

Il soumit la Ville & le Diocese d'Alberstat, subjugua Hall, & son Evesché, fit le dégast dans les terres de Magdebourg, entra dans celles d'Anhalt, fortifia Dessau, défit Mansfeld, & avec luy quatre mille Hollandois aguerris qui estoient les principales forces de l'armée Danoise. De là ayant pris Zebst, & voyant que Mansfeld & Weimar, avec leurs troupes, tournoient par la Silesie vers la Hongrie pour y soulever les rebelles, & s'y joindre à Gabriel Bethleem ; il suivit Bethleem & Mansfeld, & les trouvant

⁹⁵⁹ *Ibid.*, p. 189.

⁹⁶⁰ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 187.

⁹⁶¹ *Ibid.*, p. 186.

⁹⁶² À ce portrait pourrait correspondre en revanche l'attitude de Caius, toujours constant, même en dépit des nombreux présages qui annoncent sa chute : on se souvient qu'en pleine émeute, refusant d'écouter les conseils de sa femme, il « sortit en robe longue, & sans armes, pour ne rien changer à sa coûtume, & ne pas paroître avoir part aux fureurs de la Sédition » (An., *La Conjuration des Gracques*, *op. cit.*, p. 219).

⁹⁶³ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, *op. cit.*, p. 136.

au siège de Novegrade, les vainquit, tailla en pièces les Janissaires qui estoient venus au secours du Transilvain, & poussa hors de l'Allemagne Mansfeld, qui en avoit esté la terreur depuis tant d'années. Retournant en suite dans la Silesie où Weimar estoit mort, il obligea la moitié de ses troupes à se rendre, surmonta le reste, prit toutes les places révoltées, & apres avoir pacifié les Provinces hereditaires, ramena contre le Roy de Dannemarc son armée victorieuse, à laquelle il joignit celle de Tilly. Avec ces grandes forces il défit le Marquis d'Urlach, subjuga l'Archevesché de Breme, & l'Holsace, remplit ses troupes de nouvelles levées que Charles de Lauembourg faisoit pour les Ennemis, se rendit maistre de tout ce qui est entre l'Ocean, la mer Baltique & l'Elbe⁹⁶⁴.

Alimentant le mythe du grand conquérant, de tels passages centrés sur les verbes d'action et l'accumulation illustrent une magnanimité active et guerrière ; digne d'Alexandre dont rien n'arrête les conquêtes, Wallenstein est présenté comme un personnage hors du commun, véritable héros qui entreprit et mena presque à terme « une chose aussi memorable qu'extraordinaire, & dont l'exécution sembloit impossible pour un particulier »⁹⁶⁵. C'est donc sur cet aspect hors norme et surhumain qu'est fondé l'héroïsme du magnanime. Conforme aux critères aristotélien, l'héroïsme de Wallenstein provient non pas réellement de ces actes mêmes mais de leur origine interne, une vertu hors pair : en effet, souligne Sarasin, « il ne fust redevable de sa dignité qu'à son ambition, & à sa vertu »⁹⁶⁶. Pour conclure provisoirement, il semble ainsi que les récits de conjuration s'appuient en partie sur deux conceptions opposées de la magnanimité pour peindre les conjurés en héros. À la *magnanimitas* guerrière de Wallenstein s'oppose la *magnitudo animi* néo-stoïcienne d'un Calcagno.

Il convient pourtant de nuancer ce partage entre les deux magnanimités et leur investissement dans les récits de conjuration. Si l'on pourrait penser que seule la grandeur d'âme guerrière correspond réellement au type du conjuré, le détail des textes montre que le corpus a interprété les modèles d'héroïsme disponibles d'une manière floue et en empruntant alternativement à l'un et l'autre. Plus encore, il semble que le mélange des deux magnanimités ait ici pour fonction de définir un type particulier d'idéal héroïque, qu'il nous faut tâcher de définir. Comme nous l'avons observé au sujet de la prudence, l'impavidité guerrière doit accompagner la temporisation et la réflexion stratégique pour former le parfait conspirateur. Pour ce dernier, il ne faut pas tant agir précipitamment qu'observer les circonstances propices à l'action, contempler les lésions du corps politique qui rendent possible le renversement d'un État. En ce sens, magnanimité active et magnanimité contemplative concourent à former un esprit hors du commun, mêlant des aptitudes diverses voire opposées, nécessaires au parfait chef de parti. De la magnanimité contemplative du sage, le chef de parti doit posséder l'acuité de l'intelligence et la capacité à s'adapter à toutes les situations, il doit penser et peser ensemble toutes les objections, s'appliquer à prévenir jusqu'aux

⁹⁶⁴ *Ibid.*, p. 98-99.

⁹⁶⁵ *Ibid.*, p. 98.

⁹⁶⁶ *Loc. cit.*

dangers imaginaires : « un Chef, écrit Saint-Réal, doit avoir égard à toutes les terreurs Paniques, & aux plus ridicules imaginations [...], tout de mesme qu'aux difficultez les plus solides qui se rencontrent dans son Entreprise, parce que les unes & les autres sont également capables de la ruiner »⁹⁶⁷. De fait, les conjurés espagnols font l'expérience de ce type d'angoisse lors de la découverte du complot de Crème, de même que les conspirateurs portugais chez Vertot, qui la veille de l'exécution, se croient découverts et trahis par « un homme de qualité » que d'Almada croit pouvoir engager dans l'entreprise, mais qui se révèle « timide & retenu à la vue du péril »⁹⁶⁸. Les conjurés ordonnent à Pinto d'écrire à Bragance pour différer la conjuration, mais ce dernier « qui connoissoit bien de quelle importance il est dans de pareilles affaires de différer d'un seul jour, écrivit secrettement au prince de n'avoir aucun égard à sa lettre ; que ce n'étoit qu'une terreur panique des conjurés, dont ils seroient revenus devant que le courier fût arrivé à Villaviciosa »⁹⁶⁹. Ces exemples montrent que la prudence ramifiée du chef de parti doit sonder la réalité aussi bien que les imaginations et les cœurs. C'est pourquoi, comme l'écrit Saint-Réal, il faut au grand stratège « un instinct merveilleux pour se connoître en hommes »⁹⁷⁰, mais ces vertus de cabinet ont besoin du soutien d'une ferme résolution et d'un courage propres à soutenir constamment l'exécution. Le stratège doit se faire guerrier, la contemplation se prolongeant dans l'action violente. Ainsi, chez cet homme doué de toutes les magnanimités, « la résolution marche de pair avec le jugement », selon la formule de Retz qui ne cache pas « qu'il faut plus de grandes qualités pour former un chef de parti que pour faire un bon empereur de l'univers »⁹⁷¹. Héros extraordinaire, le chef de parti doit pourvoir à tout et diriger ses compagnons pour les mener à la fin commune tant souhaitée ; à la différence de l'empereur qui peut exiger l'obéissance de ses sujets, le chef de parti doit être l'âme assurant la difficile cohésion des conspirateurs : « quelque haine qu'on ait pour les Tirans, résume Saint-Réal, on s'aime toujours plus soi-mesme qu'on ne hait les autres »⁹⁷². Aussi est-ce pourquoi le génie particulier du chef de parti rassemble les qualités du bon prince et du bon capitaine. Le fait que le chef de parti soit inquiet voire tué démontre a contrario cette importance cruciale du conjuré non seulement comme tête pensante des opérations mais comme élément cohésif. Ainsi, dans *Épicaris*, l'emprisonnement et l'interrogatoire de l'héroïne éponyme plongent les conspirateurs dans le plus profond désarroi, puisqu'« elle estoit l'ame de cette conspiration, & celle qui donoit le plus grand

⁹⁶⁷ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 8.

⁹⁶⁸ Vertot, *La Conjuración de Portugal*, op. cit., p. 146.

⁹⁶⁹ *Ibid.*, p. 150.

⁹⁷⁰ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 26-27.

⁹⁷¹ Retz, *Mémoires*, éd. Simone Bertière, éd. cit., p. 238.

⁹⁷² Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 7.

mouvement à ses ressorts »⁹⁷³. De même, chez Retz, la mort du héros supprime brutalement la cohérence de l'entreprise et plonge la société factieuse dans l'anarchie : « sa valeur et sa bonne conduite, qui étaient comme les suprêmes intelligences de tous les mouvements de son parti, venant à manquer par sa mort, il tomba tout à coup dans un désordre qui acheva de le ruiner »⁹⁷⁴. Grand stratège, grand chef de guerre, prince accompli, le chef de parti emprunte donc certainement aux différents modèles d'héroïsme et de magnanimité disponibles à l'époque, mais les sublime en quelque sorte par son aspect englobant : cette synthèse étonnante fait du chef de parti une sorte d'hapax de l'héroïsme.

Ainsi le mélange des modèles d'héroïsme fait apparaître l'originalité du sublime factieux, dont la description est une gageure pour les auteurs du corpus. Sans pouvoir se rattacher à une tradition bien définie, cet héroïsme à la frontière du sublime est d'abord caractérisé dans le corpus par une passion pour l'extraordinaire⁹⁷⁵. Cet amour immodéré de l'extraordinaire est tel qu'il dicte un choix systématique pour les voies et les actions hors du commun. Fiesque néglige les leçons de Calcagno qui préconise les voies communes pour parvenir à la gloire⁹⁷⁶ ; c'est le parti contraire qu'adopte le « Catilina de Gênes » lorsqu'il épouse l'idée de la conjuration, moyen radical de l'action politique, qui brise le fonctionnement ordinaire du pouvoir et des contre-pouvoirs, dans l'optique « républicaine » aussi bien que nobiliaire. En outre, chez Saint-Réal, le vice-roi de Naples n'est-il pas présenté comme un homme « fécond en desseins extraordinaires »⁹⁷⁷ ? De la même manière, Sarasin décrit Wallenstein, non seulement comme un être tourmenté par une « cruelle passion de grandeur qui ne le laissoit point en repos »⁹⁷⁸, mais comme un héros capable de tout tenter pour y parvenir :

S'estant donc confirmé contre le peril, & résigné entierement à quelque chose de plus puissant que sa raison, soit que vous nommiez cela fatalité ou genie, il commença d'acheminer insensiblement son entreprise, pour laquelle il avoit besoin d'un long-temps, d'une grande fortune, & de beaucoup d'artifices⁹⁷⁹.

⁹⁷³ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 177.

⁹⁷⁴ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 213.

⁹⁷⁵ En ce sens, on pourrait rapprocher les héros de Retz de la manière dont il se projette lui-même dans ses *Mémoires* comme adepte des voies extraordinaires de l'action politique. Observant le goût prononcé de l'auteur de *La Conjuration de Fiesque* pour les « partis » et pour les « troubles », Madame de Nemours expliquait également les raisons de cette attirance de la manière suivante : « Outre qu'ils flattoient bien davantage son inclination, il en avoit tant pour toutes les choses extraordinaires, qu'il en auroit préféré une de cette nature qui auroit été médiocre ou mauvaise, à une qui auroit été bonne et solide, s'il n'avoit pu y parvenir que par des voies ordinaires » (Mme de Nemours, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 414).

⁹⁷⁶ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 184.

⁹⁷⁷ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, *op. cit.*, p. 79.

⁹⁷⁸ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, *op. cit.*, p. 122.

⁹⁷⁹ Priorato avait simplement écrit : « *Gran risoluzione era questa del Valstain, e tale qual fuole procedere da un'animo sdegnato, e da cuore tormenterno da propria passione* », (*Historia della vita d'Alberto Valstain*, *op. cit.*, p. 54). À la

Mise en déroute, la raison seule ne peut justifier en effet la résolution du général. Celle-ci est l'expression d'une disposition innée à l'extraordinaire, d'un génie de la révolte, qui est aussi une fatalité intérieure, une pente constante de l'être à se situer au-delà du commun. Il y a une sorte de folie du conspirateur, une manie de l'exceptionnel et de l'anormalité. Un adjectif fréquemment employé dans les récits de conjuration reflète l'insatiabilité quasi maniaque du conspirateur, celui de *vaste*. Reprenant à l'envi le portrait de Catilina – que Salluste avait présenté comme *vastus animus immoderata, incredibilia, nimis alta semper cupiebat*⁹⁸⁰ –, portrait que Saint-Evremond avait commenté dans une *Dissertation sur le mot de Vaste*, à la frontière entre considérations lexicologiques et héroïques⁹⁸¹, les auteurs de récits de conjuration tendent à expliquer l'agitation perpétuelle des conspirateurs par leur esprit vaste⁹⁸². Verrina n'est-il pas présenté comme un « homme d'un esprit vaste, impétueux, porté aux grandes choses »⁹⁸³ ? De même, Wallenstein hait naturellement tout ce qui est médiocre :

Cet homme ayant étudié soigneusement les maximes & la conduite, de ceux qui d'une condition privée estoient arrivez à la Souveraineté, n'eut jamais que des pensers vastes, & des esperances trop élevées, mesprisant ceux qui se contentoient de la mediocrité ; en quelque estat que la fortune l'eut mis, il songea tousjours à s'accroistre davantage ; & enfin estant venu à un tel point de grandeur qu'il n'y avoit que les Couronnes au dessus de luy, il eut le courage de songer à usurper celle de Boheme sur l'Empereur⁹⁸⁴.

La métaphore spatiale qui motive l'usage de l'adjectif *vaste* rejoint d'une certaine manière l'étymologie du sublime alors admise et sa définition même comme ce « qui est élevé au-dessus des autres »⁹⁸⁵. Mais cette grandeur des pensées et des desseins des conspirateurs trouvait également des échos du côté d'un nouvel héroïsme détaché des normes morales, héroïsme que les moralistes essayaient alors de définir. Selon La Rochefoucauld, notamment, « les grandes âmes ne sont pas celles qui ont moins de passions et plus de vertu que les âmes communes, mais celles seulement qui

présence d'un génie propre, d'un *ingenium* factieux (que, comme on sait, Sarasin a souligné en insérant l'anecdote à des liges faites au Collège, dès la jeunesse de Wallenstein), l'auteur superpose ici l'idée de *fatum*, d'une destinée extraordinaire qui outrepassé le registre humain (ce que confirme les mentions récurrentes de l'astrologie). Il s'agit peut-être aussi d'un écho des propos de Vernultz qui parlait à propos de Wallenstein de « *consilia plus quam humanae ambitionis* », des « desseins d'une ambition plus qu'humaine » (*Fritlandus*, Argument de la tragédie, *op. cit.*, p. 15). La déroute de la « raison » fait également l'objet de nombreuses réflexions du personnage du Vieillard, observateur moralisateur des événements : « Allons, c'est la folie qui ravit son esprit », (*op. cit.*, I, 4, v. 331).

⁹⁸⁰ Salluste, *La Conjuration de Catilina*, *op. cit.*, ch. V, §.5, p. 59.

⁹⁸¹ Saint-Evremond, « Dissertation sur le mot de Vaste », *Œuvres en prose*, éd. René Ternois, Paris, S.T.F.M., t. III, p. 367-417, notamment, p. 392 et sv.

⁹⁸² Les propos de Madame de Nemours au sujet de Retz font ici encore écho à la représentation des conspirateurs dans les textes du coprus : « le coadjuteur, dit-elle, ne pouvoit trouver que dans les aventures extraordinaires de quoi remplir ses idées vastes, et satisfaire toute l'étendue de son imagination » (Mme de Nemours, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 413-415).

⁹⁸³ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 187.

⁹⁸⁴ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, *op. cit.*, p. 91-92.

ont de plus grands desseins »⁹⁸⁶. Les âmes hors du commun sont donc capables d'accueillir des desseins extraordinaires – qu'ils soient *grands* ou *vastes*, selon la distinction discutée par Saint-Evremond, importe guère, puisqu'on conçoit alors leur caractère sublime comme détaché de toute considération morale. En ce sens, le point décisif qui achève la transformation du conjuré en héros et le distingue du simple aventurier est la capacité, comme dit Retz, à « distinguer l'extraordinaire de l'impossible », et en cela tient le « jugement héroïque »⁹⁸⁷. On voit donc de quelle manière les auteurs du corpus ont tenu la gageure de représenter l'héroïsme atypique des conspirateurs : ils ont, en un sens, contourné l'obstacle en le définissant par ce qu'il n'était pas. Le repoussoir de l'ordinaire sert à faire valoir ce qu'ils sont, mais de façon négative ou floue : hors de l'ordinaire, hors du commun, le héros est caractérisé par le mot de *vaste*, qui renvoie finalement à un *je ne sais quoi* qui n'est pas sans rapport, bien entendu, avec l'esthétique du sublime.

Avant d'en venir aux limites de cette héroïsation, il convient pour finir de faire place à une caractéristique importante des récits de conjuration qui ont tout particulièrement mis en avant un héroïsme au féminin. Certes, ce dernier était à la mode dans la deuxième moitié du XVII^e siècle non seulement sur la scène tragique, mais dans les nouvelles historiques dont les textes du corpus sont parfois très proches. Phénomène esthétique et moral, l'héroïsme féminin était débattu dans les cercles mondains et *La Galerie des femmes fortes* de Pierre Le Moyne par exemple fut un succès de librairie⁹⁸⁸. Dans les récits de conjuration, si la comtesse de Fiesque et Licina, femme de Caius, n'ont guère part qu'aux larmes, remplissant ainsi une fonction pathétique traditionnelle dans la prose classique, ailleurs le rôle des héroïnes s'avère plus décisif pour la conduite de l'action. Ainsi, le logis de la courtisane grecque est un haut lieu de l'intrigue dans *La Conjuration de Venise*, Épicaris est au cœur de récit de Le Noble comme la baronne d'Albi dans *La Conjuration de Barcelone*. Dans ces textes, le souvenir de la Sempronina de Salluste est partout sensible. Chez Salluste, celle-ci est décrite comme une femme perdue de débauches, « qui avait déjà commis plus d'un méfaits d'une audace toute virile »⁹⁸⁹. En ce sens, on peut dire que, dans un premier temps, l'héroïsme masculin sert de référence à l'héroïsme féminin, et le factieux à la factieuse. Ainsi, certains textes du corpus ne distinguent guère les sexes, comme chez Vertot où la duchesse de Bragance est peu distinguée des héros masculins. Avec « une passion demeurée pour la gloire & pour l'élévation », celle-ci

⁹⁸⁵ Telle est en effet la définition du *Dictionnaire de Furetière*. Sur le sublime, voir les ouvrages classiques : Baldine Saint Girons, *Fiat lux : une philosophie du sublime*, Paris, Quai Voltaire, 1993, 628 p., et Théodore A. Litman, *Le Sublime en France (1660-1714)*, Paris, Nizet, 1971, 287 p.

⁹⁸⁶ La Rochefoucauld, *Maximes*, Maxime supprimée 31, éd. cit., p. 137.

⁹⁸⁷ Retz, *La Conjuration de Fiesque*, op. cit., p. 124.

⁹⁸⁸ Pierre Le Moyne, *La Galerie des femmes fortes*, Paris, A. de Sommaville, 1647.

⁹⁸⁹ Salluste, *La Conjuration de Catilina*, op. cit., ch. XXV, p. 79.

possède à la fois le « courage pour entreprendre les choses les plus difficiles » et les « lumières pour trouver le moyen d'y parvenir »⁹⁹⁰. On reconnaît là, à côté de la vaillance, la prudence, qui forment deux états de l'héroïsme masculin. Pourtant, chez Salluste même, outre ces qualités, Sempronia possède également des attributs distincts : à côté d'une grande finesse d'esprit, elle excelle dans différents arts, tels que la musique et la danse. Ainsi, prenant exemple sur *La Conjuration de Catilina*, les auteurs du corpus tendent à attribuer aux conspiratrices des traits perçus comme masculins, notamment la force d'âme et la vaillance, à côté d'autres caractéristiques que la littérature contemporaine donnait topiquement aux femmes. Certes, ces traits pouvaient rappeler ceux des femmes de mauvaises vies – et l'on ne peut nier que, comme Sempronia, les héroïnes de Saint-Réal, *Le Noble* et de *La Conjuration de Barcelone* n'aient des mœurs douteuses. Pourtant, dans un contexte où la dissimulation est valorisée, un certain nombre de caractéristiques – notamment la perfidie et la rouerie traditionnellement attribuées à la maquerelle – deviennent des éléments positifs. Si La Monna, dans *La Conjuration des Pazzi*, use à l'envi d'artifices et de ruses pour assurer le cœur de Camille au plus offrant, la description du personnage demeure en ce sens, et ce, sans doute, parce qu'il s'agit d'un personnage mineur dans le récit. Les choses en vont différemment dans *La Conjuration de Barcelone*. À travers sa « lubricité » même, la baronne d'Albi possède un héroïsme singulier qui la distingue des autres femmes :

En effet, le même esprit, qui lui fait haïr les opinions communes, fait qu'elle n'improove pas un adulateur en quoi elle a beaucoup de semblables, mais elle a plus qu'elles, en ce qu'elle est capable d'entreprendre une grande conspiration & de la conduire & de tenter la ruine de tout un Etat, pour se satisfaire⁹⁹¹.

En ce sens, conclut l'auteur anonyme – dont la seule chose que l'on puisse affirmer est qu'il s'agit d'un homme –, « outre les agréments de son sexe, elle a toute la hardiesse du nostre, une parfaite intelligence de toutes choses & une plus grande dextérité à conduire les affaires importantes, aussi bien, que les délicates »⁹⁹². Alliant les meilleurs traits propres aux deux sexes, la baronne d'Albi apparaît bien comme une femme forte, douée de qualités extraordinaires qui fondent un héroïsme en quelque sorte bâtard. On observe des traits similaires chez Épicaris, l'héroïne que *Le Noble* a empruntée à Tacite tout en renforçant les qualités « masculines » qu'il trouvait déjà chez l'historien. Lisons de nouveau le portrait dressé par *Le Noble* :

C'estoit une jeune Gréque qui n'avoit que dix-sept ans lorsque Néron en devint amoureux, elle estoit née Esclave dans la maison d'Antonie, & se piquoit, comme l'Afranchi Pallas de la vaine gloire de descendre des Anciens Princes d'Arcadie. Pour appuyer cette imagination la nature luy avoit donné un cœur de Reyne, un esprit d'une vivacité, d'une pénétration & d'une prudence admirables, une

⁹⁹⁰ Vertot, *La Conjuration de Portugal*, op. cit., p. 104.

⁹⁹¹ An., *La Conjuration de Barcelone*, op. cit., p. 59.

⁹⁹² *Loc. cit.*

générosité digne du Thrône, une fermeté d'ame à l'épreuve de tout, une beauté qui dans sa naissance éfaçait tout ce qu'il y avoit de plus brillant dans Rome, & quoyque son tempérament la portât aux plaisirs, un principe de grandeur & d'ambition l'avoit tellement rendue maîtresse de cette pente, qu'elle ne s'y laissoit emporter qu'à propos, & suivant les veues de sa fortune & de son intérêt⁹⁹³.

Ce portrait allie donc l'ensemble des caractéristiques dont nous parlions précédemment, et les procédés d'héroïsation y sont d'autant plus sollicités qu'il leur faut surmonter non seulement le sexe du personnage mais également son statut social. S'il nourrit une généalogie chimérique, l'imaginaire princier entretenu par Épicaris ne laisse pas de révéler une sorte de royauté du cœur qui rachète son statut d'affranchie. Du reste, elle fait elle-même l'autopsie de sa grandeur d'âme en affirmant face à Néron venu assister à sa torture qu'elle porte « le cœur d'une Romaine [...] sous l'habit d'une Gréque Afranchie »⁹⁹⁴. En outre, constance et grandeur d'âme empruntent ici à la vaillance masculine : au moment d'affronter Néron, en effet, Épicaris « fai[t] paroistre sur son visage une assurance mâle »⁹⁹⁵, conduite virile qui répond à celle de Sempronia et de la baronne d'Albi. De plus, comme par sa fermeté d'âme, elle se rattache aux héroïnes de Salluste et de Saint-Réal par sa conduite intéressée et politique, qui sait habilement tirer parti des attraits de la beauté. Enfin, le désir de gloire et l'ambition généreuse font d'Épicaris un véritable héros dans le style de Fiesque. Le portrait d'Épicaris réunit donc de façon étonnante de nombreux éléments de l'héroïsme, faisant de la jeune grecque une hydre aux visages variés. En ce sens, comme pour les héros précédemment étudiés à la frontière de multiples modèles, l'héroïsme des conspiratrices s'avère difficile à cerner, puzzle de qualités extraordinaires dont la somme confine au sublime.

Comme nous le disions en introduisant cette partie, héros et héroïnes souffrent pourtant de nombreuses contradictions dans les récits de conjurations. Celles-ci concernent non seulement le succès au sens politique, autant que la conduite morale des personnages que nous avons rencontrés jusqu'ici. En effet, le processus d'héroïsation semble mis en péril par la sanction de l'histoire et par l'incompatibilité de la perfidie avec l'éthique de la gloire. Ainsi, lorsqu'elle étudie les métamorphoses du « personnage de Jean-Louis de Fiesque de Mascardi à Schiller », Simone Bertière s'appuie sur de telles considérations, notant que « l'Histoire lui a refusé sa consécration »⁹⁹⁶, en dépit du processus d'héroïsation. Il est vrai que Fiesque, Bedmar, la baronne d'Albi ou Francisque Pazzi n'ont pas connu la même fortune que César ou Brutus. Mais s'agit-il pour autant d'une « héroïsation manquée » ? Certes, la noirceur du crime, le mépris de toute morale, la dissimulation rampante, l'éthique de la gloire pervertie aux fins d'intérêts pratiques immédiats,

⁹⁹³ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 9-10.

⁹⁹⁴ *Ibid.*, p. 208.

⁹⁹⁵ *Loc. cit.*

· tout cela est bien contraire à l'héroïsme du « classicisme Richelieu »⁹⁹⁷. Mais cette mutation éthique du magnanime, ainsi compromis dans l'univers du complot, pourrait n'être un symptôme de la « démolition du héros » au sens classique. Car le héros n'est pas mort pour autant : il se transforme, comme l'ont suggéré les témoignages des moralistes cités précédemment. En ce sens, on peut dire que les récits de conjuration représentent une étape de cette métamorphose qu'il faut considérer dans la longue durée, et ce, notamment par ce que, dans les textes du corpus, les protagonistes se heurtent de front au problème du mal qui constitue un vecteur de rénovation éthique et esthétique du héros. Ainsi la plupart des conspirateurs, bien que donnés pour héros, affichent ouvertement une complaisance certaine pour le crime et des agissements sans égard pour la morale. Dans *La Conjuration de Naples*, Carasse est ainsi décrit comme « incapable d'user d'autres moïens que de ceux qui lui étoient suggerez par la ruse & par la fourberie »⁹⁹⁸ ; il recrute des complices mû non pas par quelques motifs politiques mais par le seul « goût qu'ils avoient toujours eu pour la nouveauté »⁹⁹⁹. De même, Wallenstein est tout à fait conscient de la perfidie de son projet, qui risque de menacer la pureté de son héroïsme militaire, cependant, sa passion pour la gloire trouve des arguments pour contourner le problème du mal :

Enfin, dit le narrateur, estant venu à un tel point de grandeur qu'il n'y avoit que les Couronnes au dessus de luy, il eut le courage de songer à usurper celle de Boheme sur l'Empereur, & quoyqu'il sceut que ce dessein estoit plein de péril & de perfidie, il mesprisa le peril qu'il avoit tousjours surmonté, & creut toutes les actions honnestes, quand outre le soin de se conserver, on les faisait pour regner¹⁰⁰⁰.

Cette « honnêteté » relève bien entendu d'une morale singulière, assez similaire à celle prônée par un autre héros problématique, Renault, la tête pensante de la conspiration des Espagnols. Lui aussi présenté comme amoureux de la « vertu », Renault, pourtant, « aimoit plus la gloire que la vertu, & faute de voyes innocentes pour parvenir à cette gloire, il n'en est point de si criminelles qu'il ne fût capable de prendre »¹⁰⁰¹. Tout en arborant par ailleurs les caractères du parfait héros, bien des conjurés sont décrits comme méprisant les règles de la morale civile et politique commune ; cet héroïsme dans le mal apparaît ainsi comme une constante des récits de conjuration, qui insistent en outre sur les conséquences sanglantes du tyrannicide.

⁹⁹⁶ Bertière, « Le personnage de Jean-Louis de Fiesque de Mascardi à Schiller : histoire d'une héroïsation manquée », art. cit., p. 151.

⁹⁹⁷ Nous empruntons l'expression à Roger Zuber, *Précis de Littérature française du XVII^e siècle*, Paris, P.U.F., 1990, p. 153.

⁹⁹⁸ An., *La Conjuration de Naples*, op. cit., p. 32.

⁹⁹⁹ *Ibid.*, p. 40.

¹⁰⁰⁰ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 91-92.

¹⁰⁰¹ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 70.

En effet, la plupart des textes du corpus non seulement ne cherchent pas à masquer l'immoralisme de leurs héros mais s'attardent avec une complaisance macabre sur les aspects les plus sanglants des événements rapportés. Que l'on songe, par exemple, avec quel enthousiasme et quelle soif de sang Francisque accomplit sa vengeance dans *La Conjuración des Pazzi* : « Francisque plein de rage, ne le croyant pas mort se jeta sur luy, & le perça de tant de coup, & avec une fureur si aveugle qu'en tirant de luy son dernier soupir, il se fit de sa propre dague une blessure à la jambe »¹⁰⁰². L'aveuglement morbide et sanguinaire est bien représenté par cette blessure symbolique que l'assassin se fait à lui-même, abolissant ainsi la limite des corps dans une sorte de transe guerrière et de délire criminel. Or, ce tableau sanglant est étendu aux dimensions d'une ville entière dans la vision nocturne et apocalyptique imaginée par Renault lors de la dernière harangue aux conjurés espagnols la veille de l'exécution. Le crime, qui n'est plus centré ici sur la personne du Prince, y devient universel ; et Renault, rappelant à ses « chers Amis, qu'il n'y à rien de pur parmi les hommes », s'écrie : « Ne craignons donc point de prendre l'espée d'une main & le flambeau de l'autre pour exterminer ces Miserables » ; il poursuit en recourant à l'hypotypose pour marquer l'auditoire par des images violentes du chaos sanglant dans lequel Venise s'apprête à plonger et peint « la Mort errante de toutes parts » et « le Soldat furieux retirant ses mains fumantes du sein des Méchans »¹⁰⁰³. Ces images morbides offertes aux lecteurs avant même l'exécution dans *La Conjuración des Espagnols* trouvent un écho dans le premier texte de *Le Noble* où Francisque alimente sa soif de sang en se remémorant les hauts faits de ses aïeux. Tourmenté par le désir de vengeance et par l'appel au meurtre, le héros trouve en effet asile dans sa galerie de portraits où la peinture, parlante par voie d'images sanguinaires, tient lieu de harangue aux factieux : « & ne pouvant dans ses agitations prendre aucun repos, il fut dans la galerie de ses peintures attendre que l'heure de se rendre au temple fust arrivée, & ne s'attacha qu'à considérer celles où l'on voyoit du sang répandu »¹⁰⁰⁴. S'exaltant à la vue des tableaux qui, selon la coutume, représentent sans doute les ancêtres du factieux, Francisque semble s'efforcer de ranimer cette disposition congénitale au meurtre et à la révolte, puisant ses forces dans le souvenir entretenu de crimes ancestraux. Cette soif de sang atteint, dans le même texte, une sorte d'acmé avec le meurtre projeté dans la cathédrale de Florence : en ce sens, l'immoralisme des héros est de l'ordre du sacrilège.

On peut considérer tout d'abord que, pour les conjurés, le rituel du pacte prend souvent l'aspect d'une messe noire qui prend volontiers la forme d'une sorte de rituel biblique inversé, sur lequel nous reviendrons plus bas. En outre, le caractère blasphématoire des héros apparaît sans doute

¹⁰⁰² *Le Noble, La Conjuración des Pazzi, op. cit.*, p. 180-181.

¹⁰⁰³ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols, op. cit.*, p. 255-257.

plus visiblement encore dans le choix du lieu et de la date du crime. Ainsi, bien que ce choix soit présenté comme une nécessité tactique, les conjurés espagnols décident de « remette[r] l'Exécution jusqu'à la Feste de l'Ascension »¹⁰⁰⁵, date qui n'est pourtant pas dépourvue de signification symbolique. Enfin, si, en dépit de ses complices, notamment Verrina, Fiesque refuse d'assassiner les Doria dans une Église ou lors d'un banquet, afin de ne pas rompre les lois du mystère saint ou de l'hospitalité, on sait que les événements contraignent les Pazzi à consommer le crime dans une cathédrale, en pleine messe : plus encore, les conjurés décident de frapper lors de la consécration de l'hostie :

Enfin le moment fatal de la Communion du Prêtre arriva, & au premier coup dont il frapa sa poitrine, & que la clochéte sona, les quatre Assassins portèrent la main à de courtes dagues qu'ils tenoient cachées, & au second coup de la clochéte, Bandini plus prompte que pas un passa la sienne au travers de l'estomac de Julien, qui frappé dans le cœur tomba tout étendu¹⁰⁰⁶.

Dans la version dramatisée de *Le Noble* plus encore que chez Machiavel, il y a donc un parallélisme très marqué entre le rite sacré commémorant le sacrifice du Fils de Dieu et l'oblation sacrificielle du prince dans le tyrannicide. Au premier son des cloches l'officiant et les factieux se préparent au sacrifice ; au moment de l'élévation de l'hostie correspond l'élévation de la dague qui retombe sur la victime immolée. Le sacrifice politique emprunte donc profondément les structures du sacrifice religieux et la rédemption de l'État s'accomplit dans un rituel qui légitime la violence libératrice. Pour autant, l'échec de la double tentative d'assassinat provoque un tumulte saisissant dans la cathédrale qui contraste intentionnellement avec ce pseudo-parallélisme et bloque son fonctionnement, le lecteur étant mis en présence d'une vision apocalyptique :

L'esprit humain ne peut concevoir, ni les paroles décrire l'horreur du tumulte qui s'éleva dans l'Eglise. Quand toutes ses voutes écroulées auroient fondu de toutes parts le fracas, le bruit & l'épouvante n'auroient pas été plus terribles ; quiconque avoit une épée la tira, les uns s'avançoient pour apprendre le sujet de désordre, d'autres qui vouloient fuir se renversoient sous les portes de l'Eglise, & en fermoient le passage au torrent qui les suivoient, & qui tombant & s'acumulant dessus, les acabloient & les étoufoient sous la foule, les femmes pousoient des cris capables de faire trembler ce superbe édifice, ce n'étoit que desordre, pleurs, gémissemens & confusion¹⁰⁰⁷.

Si l'univers ordonné de la création est célébré dans l'univers architectural de la cathédrale, ce dernier s'écroule ici symboliquement sur lui-même, à l'image de l'ordre politique menacé par la guerre civile. Ainsi donc, si les auteurs du corpus ont juxtaposé de cette manière une construction

¹⁰⁰⁴ *Le Noble, La Conjuración des Pazzi, op. cit.*, p. 170.

¹⁰⁰⁵ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols, op. cit.*, p. 215. La date elle-même évolue au fil du récit ; il s'agit pour les Espagnols de profiter d'un événement culturel : « Depuis le Dimanche qui precede l'Ascension jusqu'à la Pentecoste, il y a à Venise une des plus celebres Foires du Monde » (*Ibid.*, p. 233). Enfin, « le jour fut pris pour le Dimanche avant l'Ascension qui étoit le premier de la Foire » (*Ibid.*, p. 239).

¹⁰⁰⁶ *Le Noble, La Conjuración des Pazzi, op. cit.*, p. 180-181.

¹⁰⁰⁷ *Ibid.*, p. 184.

héroïque et des images sanglantes et apocalyptiques, c'est sans doute pour renforcer une certaine esthétique de l'héroïsme dans le mal, esthétique qui confine au sublime.

De fait, dans les récits de conjuration, il semble ne pas y avoir de solution de continuité entre l'immoralisme factieux et le sublime héroïque, la grandeur du crime étant au contraire une sorte de catalyseur de l'héroïsme. C'est ce que paraît indiquer Saint-Réal dans une espèce de préface qu'il donne à sa *Conjuration des Espagnols* :

Je ne sai, écrit-il, si mon jugement est seduit par l'amour du Sujet que j'ai pris a traiter ; mais j'avoüe ingenuement qu'il me semble, qu'on ne vit jamais mieux ce que peut la prudence dans les affaires du monde & ce qu'y peut le hazard, toute l'étenduë de l'esprit humain & ses bornes diverses, ses plus grandes elevations & ses foiblesses les plus secretes¹⁰⁰⁸.

En ce sens, si les conjurations montrent la misère de l'esprit humain, elles exaltent également sa grandeur, une grandeur en négatif, puisque la puissante séduction exercée par ces événements ne semble pas tant consister dans la perspective morale de l'homme vaincu que dans la grandeur du crime et le sublime noir de l'homicide politique. Indépendamment de la perspective morale, la difficulté de l'entreprise fraie la voie au sublime : « De toutes les entreprises des hommes, dit Saint-Réal, il n'en est point de si grandes que les Conjurations. Le courage, la prudence, & la fidelité qui sont également requises dans tous ceux qui y ont part, sont des qualitez rares de leur nature »¹⁰⁰⁹. Incomparable par les qualités d'âme qu'elle requiert, la conjuration l'est également par le nombre et l'ampleur des obstacles auxquels se heurtent les factieux, en sorte que Saint-Réal conclut : « toutes ces difficultez sont presque insurmontables »¹⁰¹⁰. Or, le sublime des conjurations est à chercher précisément dans le tremblé du *presque insurmontable*, dans le défi de l'extraordinaire qui se maintient à la limite de l'impossible. Il n'est pas jusqu'à la réunion des conjurés, hommes hors du commun, qui ne soit extraordinaire : comme un groupe d'hommes rares et destinés à de grandes choses, l'agrégat des conjurés relève d'une intersection miraculeuse de destinées hors du commun. Lorsqu'il songe à trahir ses amis, Jaffier reconnaît cette confluence improbable : « Mais trahir tous ses amis ! & quels amis ? Intrepides, intelligens, uniques en merite dans le talent où chacun d'eux excelle ; c'est l'ouvrage de plusieurs siecles de joindre ensemble une seconde fois un aussi grand nombre d'hommes extraordinaires »¹⁰¹¹. Sublimes par la protection du secret, sublimes par le dépassement des obstacles et par la réunion d'hommes hors du commun, les conjurations le sont enfin et surtout par la noirceur du crime. Elles esquissent, comme l'affirme René Pintard, « mêlée à

¹⁰⁰⁸ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 12.

¹⁰⁰⁹ *Ibid.*, p. 1-2.

¹⁰¹⁰ *Ibid.*, p. 10.

¹⁰¹¹ *Ibid.*, p. 281-282.

l'éthique de la gloire, une esthétique des beaux crimes à laquelle rêveront, de leur côté, un Corneille, un Cyrano de Bergerac, un La Rochefoucauld »¹⁰¹².

C'est La Rochefoucauld en effet qui affirmera qu'« il y a des héros en mal comme en bien »¹⁰¹³. Au fur et à mesure que l'on avance dans le XVII^e siècle, comme nous l'avons rappelé, la pureté héroïque se révèle progressivement insoutenable et comme inévitablement flétrie dès lors qu'elle s'insère dans le jeu politique. Bien plus, tragédies et romans mettent de plus en plus en scène des personnages dont les vices ne sont pas incompatibles avec le statut héroïque. Comment expliquer ce phénomène ? C'est que, comme l'écrit Descartes avant La Rochefoucauld, « les plus grandes âmes sont capables des plus grands vices aussi bien que des plus grandes vertus »¹⁰¹⁴. Car le vice autant que la vertu a ses degrés ou ses qualités, révélant la grandeur de l'âme qui en est la source. Le génie sublime peut, sans perdre son excellence, se tourner dans un sens ou dans l'autre et c'est ainsi, par exemple, que Corneille, dans son *Discours de l'utilité et des parties du poème dramatique*, explique la raison de son attachement secret au personnage de Cléopâtre, bien qu'il soit vicieux au plus haut point : « tous ses crimes sont accompagnés d'une grandeur d'âme qui a quelque chose de si haut qu'en même temps qu'on déteste ses actions on admire la source dont elles partent »¹⁰¹⁵. En ce sens, Saint-Réal présente le sujet de son ouvrage comme un lieu privilégié de cette élévation dans le mal, et reconnaît qu'on « y verra de tres-grande qualitez employées pour une fin detestable »¹⁰¹⁶. Le portrait de Bedmar confirme cette remarque liminaire, parce qu'en lui coexistent la grandeur d'âme et l'inclinaison au mal. N'est-il pas présenté en effet comme « l'un des plus puissans Genies & des plus dangereux Esprits, que l'Espagne ait jamais produit »¹⁰¹⁷ ? L'ambassadeur excelle, il est vrai, dans la gestion du crime et raisonne avec acuité sur les difficultés rencontrées, faisant toujours preuve d'une grande rigueur dans le mal. Les talents nécessaires pour mener à bien une conjuration apparaissent ainsi dignes d'honneur en eux-mêmes et s'intègrent dans la perspective d'un escamotage moral destiné à légitimer les conjurés. Mais la conjuration est d'abord justifiée par la grandeur même de la fin qu'elle poursuit : le pouvoir. Fin absolue, détachée de tout contexte moral et qui n'est référée qu'à elle-même, le pouvoir est l'horizon de toute âme héroïque capable de le conquérir :

¹⁰¹² Pintard, « La conjuration du comte de Fiesque ou l'héroïsation d'un factieux », art. cit., p. 230.

¹⁰¹³ La Rochefoucauld, *Maximes et Réflexions diverses*, éd. Jean Lafond, Paris, Gallimard, « Folio classique », 1976, Maxime 185, p. 73.

¹⁰¹⁴ Fragment cité par A. H. T. Levi, « La disparition de l'héroïsme : étapes et motifs », art. cit., p. 87.

¹⁰¹⁵ Corneille, *Discours de l'utilité et des parties du poème dramatique*, *Œuvres complètes*, présentation et notes d'André Stegmann, Paris, Editions du Seuil, 1963, p. 826.

¹⁰¹⁶ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 13.

¹⁰¹⁷ *Ibid.*, p. 23.

Le crime d'usurper une couronne, écrit Retz, est si illustre qu'il peut passer pour une vertu ; chaque condition des hommes a sa réputation particulière : l'on doit estimer les petits par la modération, et les Grands par l'ambition et par le courage. Un misérable pirate qui s'amusait à prendre de petites barques du temps d'Alexandre passa pour un infâme voleur, et ce grand conquérant qui ravissait les royaumes entiers est encore honoré comme un héros, et, si l'on condamne Catilina comme un traître, l'on parle de César comme du plus grand homme qui ait jamais vécu¹⁰¹⁸.

Réservé à l'élite nobiliaire, le jeu de la domination et du pouvoir remplace les critères moraux traditionnels. Dans cette éthique de caste, l'ambition, fût-elle criminelle, couronne les vertus héroïques. C'est que, sans considération de l'issue concrète, indépendamment de la morale, l'ambition conduit en effet à la gloire. Après avoir dépeint le sac de Venise, dans un fragment que nous avons déjà mentionné, Renault conclut de façon désinvolte : « Voilà mes Compagnons, continua-t'il, quels sont les moyens destinez pour vous conduire à la gloire que vous recherchez »¹⁰¹⁹. Dans la harangue de Renault, l'incohérence n'est qu'apparente, puisqu'il existe une distance infinie entre fin et moyen, gloire et massacre sanglant : pour les conjurés, peu importe en effet les moyens qui mènent à la gloire tant recherchée, comme le montre également un fragment de la version manuscrite de *La Conjuraton de Fiesque*, pleine encore d'une fougue qui disparaîtra dans la version de 1665. Dans le manuscrit, le narrateur assume pleinement ce jugement final qui présente le désir de gloire comme la seule motivation du héros : « Et je croy que pourveu qu'il pust faire des actions qui luy en donnassent, il les regardoient d'un mesme œil, soit qu'elles l'eslevassent sur le trosne, soit qu'elles le portassent sur l'eschaffault »¹⁰²⁰. Le mépris de la mort n'est pas à lui seul la marque du héros ; il s'intègre dans un processus de valorisation, qui, à proprement parler, crée les valeurs héroïques en les plaçant au-dessus de la vie. En ce sens, le modèle de gloire ici proposé est radicalement opposé au modèle aristotélien évoqué précédemment. Dans les récits de conjuration, la gloire n'est pas en contradiction avec le mal, elle constitue plutôt une réponse au problème du mal : une réponse non pas morale mais esthétique. À travers l'esthétique des beaux crimes, évoquée par René Pintard, les récits de conjuration offrent à l'admiration du lecteur les qualités hors pair du conjuré qui lui valent une gloire finalement détachée de tout contexte politique. De la sorte, l'héroïsation des conjurés n'est pas tant une héroïsation manquée qu'une héroïsation paradoxale : fondée sur la reconnaissance d'une certaine grandeur dans le mal, elle en fait reluire la source extraordinaire – tout en suggérant qu'elle eût pu mener à une excellence dans le bien. Ayant ainsi décrit le fonctionnement de cette héroïsation paradoxale, il convient à présent de réfléchir sur sa signification.

¹⁰¹⁸ Retz, *La Conjuraton de Fiesque*, op. cit., p. 192.

¹⁰¹⁹ Saint-Réal, *La Conjuraton des Espagnols*, op. cit., p. 246.

¹⁰²⁰ Fragment cité par Simone Bertière, « Le personnage de Jean-Louis de Fiesque de Mascardi à Schiller », art. cit., p. 156.

Un éloge paradoxal de la concorde civile et du prince parfait.

Héros paradoxal parce que sa grandeur d'âme débouche néanmoins sur le mal radical, le conjuré est donc un être ambigu, que transcrit une représentation elle aussi ambivalente. Nous avons observé en ce sens que le procès des conjurés alterne avec des stratégies de légitimation, dont le processus d'héroïsation est sans doute le point d'orgue. Mais si le lecteur doit éprouver de la difficulté à donner un sens à ce balancement entre éloge et blâme du point de vue des arguments politiques, en se situant en revanche du point de vue esthétique, on peut trouver une réponse à l'ambiguïté du héros. Nous tâcherons en ce sens d'étudier l'héroïsation paradoxale du conjuré précisément sous l'angle esthétique de l'éloge paradoxal. Ce dernier permet en effet de donner une cohérence aux aspects contradictoires observés précédemment : relevant en effet « d'une esthétique et d'une éthique de la dissonance », comme l'écrit Patrick Dandrey, le pseudo-*encomion* exhibe un décalage entre « la thèse ou l'objet qui s'y trouve loué en dépit de l'évidence, de la logique et de l'opinion couramment admises – ou simplement contre toute attente »¹⁰²¹. Ainsi, l'éloge inattendu du conspirateur, sous la forme d'une héroïsation recourant à toutes les ressources de l'épidictique, relève d'un type d'éloge paradoxal. Ce dernier est susceptible en effet de revêtir plusieurs formes et plusieurs fonctions, principalement si l'on distingue « entre l'exercice sophistique et la visée philosophique du paradoxe, entre l'intention seulement ludique et l'ambition morale implicite ». Dans le cas des récits de conjuration, l'héroïsation du factieux, tout en se fondant sur une forte connivence avec le lecteur, nécessaire au fonctionnement de l'épidictique paradoxal, relève moins du versant ludique du pseudo-*encomion* que du versant pédagogique et moral. En ce sens d'ailleurs, l'éloge, si paradoxal fût-il, ne cesse de répondre pleinement aux critères du genre épidictique, « voué à *montrer* qualités ou défauts du sujet ou de l'objet traité », « deceler, mettre au jour, apprécier et faire apprécier la juste valeur des choses »¹⁰²². En ce sens, non seulement, bien entendu, l'éloge équivaut ici au blâme, mais le blâme même pointe vers un éloge en creux : à côté de la condamnation du conjuré au motif qu'il ruine l'état, demeure donc une appréciation élogieuse de ce qui est bon : et ce bien finalement loué concerne principalement la société civile et le prince qui la dirige. Tout d'abord, du point de vue de l'image de la société civile, et comme nous l'avons observé au chapitre précédent, les conjurés sont d'abord critiqués car leurs passions viciées sont responsables du délitement du corps politique. Pourtant, la société factieuse, société secrète, société dans la société, représente un idéal en négatif de l'harmonie civile défendue par tous les auteurs

¹⁰²¹ Patrick Dandrey, *L'Éloge paradoxal de Gorgias à Molière*, Paris, P.U.F., « Écriture », 1997, p. 3.

¹⁰²² *Ibid.*, p. 288-289.

cités. Ensuite, du point de vue de l'image du prince, certes, les conjurés sont critiqués pour leurs visées tyrannicides, comme nous l'avons vu, mais, par l'excellence politique dont ils font preuve, les conjurés représentent également comme un prince en négatif, un double inversé du prince parfait, où s'abrite un portrait idéalisé. Nous étudierons donc tour à tour ces deux aspects de l'éloge paradoxal du conjuré.

Un premier aspect de l'épidictique paradoxal lié à l'héroïsation des conjurés concerne en effet la société civile et le problème de la cohésion du corps politique. En ce sens, l'aspect le plus évident des récits de conjuration sur cette question ne relève nullement du paradoxe : au contraire, on observe une critique violente de ces hommes damnés qui tâchent de briser concorde civile pour des motifs purement personnels et intéressés. Nous avons observé au chapitre précédent que cette critique repose principalement sur le procès des passions, mais elle prend aussi appui, de manière tout aussi efficace, sur l'éloge paradoxal des conjurés. En effet, ces derniers forment une société parallèle dont la cohésion extraordinaire et héroïque permet de valoriser en creux une société rêvée qui soit aussi fortement harmonieuse que la société factieuse. Certes, il est des conspirateurs, tel Wallenstein, qui ensevelissent leur dessein « sous un profond secret », « sans admettre alors aucuns Confidens », mais il s'agit plutôt d'une exception à la règle, d'autant plus que le général d'Empire peut s'appuyer sur l'amitié extraordinaire de la plus puissante armée d'Europe¹⁰²³. De fait, d'ordinaire, les conjurateurs recherchent le conseil et le soutien d'un certain nombre de proches. Fiesque ne veut pas « conclure une affaire de cette importance sans en conférer avec quelques-uns de ses amis dont il connaissait la capacité » ; aussi en appelle-t-il « trois sur la fidélité desquels il pouvait s'assurer »¹⁰²⁴. Chez Mascardi, le même héros avait d'ailleurs déjà voulu « deliberer plus meurement avec ses amis, de la façon dont il devoit se porter dans l'entreprise qu'il projettoit »¹⁰²⁵. C'est même « suivant le conseil de ses amis », qu'il « se mist à lire soigneusement la vie de Neron, la Conjuracion de Catilina, & le petit livre du Prince de Machiavel »¹⁰²⁶. Similairement, Tibérius est encouragé et guidé « par quelques Amis hardis, & d'un naturel entreprenant, tels qu'étoient Blossius le Philosophe, & Diophane le Rhétoricien »¹⁰²⁷. Certes, « s'acquérir des amis », comme l'écrit Retz, comporte bien entendu un aspect stratégique et politique : aussi le Fiesque de Mascardi

emploi[e] beaucoup d'artifice à s'acquérir l'amitié de ces jeunes Nobles que l'on nomme Populaires. Il s'introduisoit dans leurs compagnies avec une gentillesse admirable : il donnoit à

¹⁰²³ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 122.

¹⁰²⁴ Retz, *La Conjuracion de Fiesque*, op. cit., p. 181.

¹⁰²⁵ Bouchard, *La Conjuracion de Fiesque*, op. cit., p. 51.

¹⁰²⁶ *Ibid.*, p. 33.

¹⁰²⁷ An., *La Conjuracion des Gracques*, op. cit., p. 148.

quelques uns, aidoit les autres dans les affaires qui se presentoient, & s'offroit de les servir tous en particulier avec des tesmoignages d'une courtoisie extraordinaire¹⁰²⁸.

Pourtant, dans tous les textes étudiés, ce n'est pas tant l'aspect politique des amitiés qui est souligné que le caractère extraordinaire de la réunion des conjurés. Hommes extraordinaires, héroïsés comme nous l'avons vu, la société des conspirateurs est une société héroïque secrète, qui renvoie à un certain imaginaire de la chevalerie : bien qu'ils concourent à une fin mauvaise en soi, la vaillance, l'intelligence et surtout la fidélité des conspirateurs assurent la cohésion d'une microsociété hors du commun. Les textes ne cessent de souligner le caractère improbable d'une telle constance dans l'amitié. Dans *La Conjuraton de Portugal*, Vertot écrit ainsi :

Ce qui est remarquable, c'est que dans un si grand nombre, composé de prêtres, de bourgeois & de gentilshommes, qui étoient la plûpart animés par des intérêts différens, il n'y en eut pas un qui manquât à sa parole & à la fidelité qu'il avoit promise. Chacun pressoit le moment de l'exécution, comme s'il avoit été le chef & l'auteur de l'entreprise, & que la couronne dût être la récompense des périls où il s'exposoit¹⁰²⁹.

La disparité sociale et presque idéologique est ici soulignée à dessein pour donner au lecteur l'occasion d'admirer la cohésion des factieux. Similairement, Retz souligne la fidélité des amis de Fiesque : « pas un de ceux qui lui avaient promis de le servir ne manqua de foi ni de discrétion dans une affaire si délicate : chose extraordinaire, à la vérité, dans les conjurations, où il faut tant d'acteurs et tant de secret »¹⁰³⁰. Enfin, c'est sans doute Saint-Réal qui exprime le plus fortement le caractère hors du commun de la réunion des conjurés peints en héros. On sait qu'il a soigneusement dramatisé les attermoiements du traître Jaffier, en mettant en balance l'amitié et le devoir. De fait, Jaffier ne peut se résoudre à trahir ses amis, malgré la compassion qu'il éprouve pour ses compatriotes dont il craint le massacre sanguinaire. Sa décision tient précisément au pouvoir que ses amis ont sur lui, et notamment le Capitaine. Dans un passage dramatique, on observe son esprit basculer à mesure que s'éloigne son ami :

[Jaffier] répondit avec des marques de zele, de fidelité & de reconnoissance qui auroient rassuré le plus soubçonneux de tous les hommes. C'étoit le dernier effort de sa resolution mourante ; Elle acheva de disparoître avec le visage de son Ami, & n'ayant plus devant les yeux le seul homme dont la consideration pouvoit le retenir il s'abandonna tout entier à son incertitude¹⁰³¹.

Pourtant, la difficulté du choix de Jaffier tient à l'héroïsme de ses amis ; sur le point d'opter contre eux, son esprit en effet se révolte : « Mais trahir tous ses amis ! & quel amis ? Intrepides, intelligens,

¹⁰²⁸ Bouchard, *La Conjuraton de Fiesque*, op. cit., p. 101.

¹⁰²⁹ Vertot, *La Conjuraton de Portugal*, op. cit., p. 163.

¹⁰³⁰ Retz, *La Conjuraton de Fiesque*, op. cit., p. 196.

¹⁰³¹ Saint-Réal, *La Conjuraton des Espagnols*, op. cit., p. 278-279.

uniques en mérite dans le talent où chacun d'eux excelle ; c'est l'ouvrage de plusieurs siècles de joindre ensemble une seconde fois un aussi grand nombre d'hommes extraordinaires »¹⁰³².

Si une telle valorisation de l'union des conjurateurs parachève le processus d'héroïsation que nous avons décrit précédemment et fait de l'entreprise conjuratoire quelque chose de sublime, le sens d'un tel discours du point de vue politique ne peut guère être cherché du côté de l'éloge pur et simple de la révolte : pourtant, comme nous le disions, l'admiration pour la société des conjurés n'est pas radicalement étrangère aux fins de l'encomiastique. Si le genre oratoire en question a pour fonction de discriminer et de publier le bon et le mauvais, alors l'admiration pour les sociétés secrètes, toute paradoxale, prend sens. En montrant sur quels principes d'amitié et de fidélité fonctionnent les sociétés négatives ici présentées, les récits de conjuration disent quelque chose comme un idéal pour la société civile. Il ne s'agit pas de dire qu'il faut créer des sociétés secrètes pour mieux comploter contre l'état, mais de montrer aux lecteurs ce que serait l'état s'il était fondé sur la valeur et la fidélité qui sont paradoxalement ceux des conjurés. De fait, les récits de conjuration ne cessent de stigmatiser le manque de cohésion politique, à l'origine de tous les déboires des empires. Dans son introduction à *La Conjuración de Fiesque*, Retz souligne la fragilité de la société des Génois, insistant sur « le peu d'union qui était parmi eux, et les semences de haine que les divisions précédentes avaient laissées dans les cœurs »¹⁰³³. De manière plus forte encore, toute l'intrigue de *La Conjuración des Gracques* est fondée sur « le sujet éternel des Divisions des Peres & des Plébéïens, du Sénat & du Peuple, des Riches & des Pauvres »¹⁰³⁴. De fait, « les Divisions qui chaque jour s'augmentoient entre le Sénat & le Peuple »¹⁰³⁵ font présager le pire et constitue, souligne le narrateur, « le grand prétexte des Révolutions que j'écris »¹⁰³⁶. Le Noble, au début de *La Conjuración des Pazzi*, souligne également les conséquences tragiques du manque d'harmonie civile. Florence, en effet, « a eu la destinée de celles que les querelles particulières conduisent aux dissensions publiques, ces dissensions aux factions, & les factions à la perte de la liberté »¹⁰³⁷. Il est donc clair que les conjurations qui font l'objet du corpus sont données comme une illustration de la discorde civile dont elles tirent leur source et à laquelle elles s'alimentent sans

¹⁰³² *Ibid.*, p. 281-282. Le même caractère extraordinaire du secret gardé et de la parfaite amitié apparaît également à travers *La Conjuración des Pazzi* où Francisque craint, mais sans fondement, « que parmi le grand nombre des complices il ne s'en trouvât quelqu'un qui par infidélité, par crainte, ou par indiscretion ne révélât le secret de cete entreprise » (Le Noble, *La Conjuración des Pazzi*, *op. cit.*, p. 160).

¹⁰³³ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, *op. cit.*, p. 171.

¹⁰³⁴ An., *La Conjuración des Gracques*, *op. cit.*, p. 143.

¹⁰³⁵ *Ibid.*, p. 136.

¹⁰³⁶ *Ibid.*, p. 143.

¹⁰³⁷ Le Noble, *La Conjuración des Pazzi*, *op. cit.*, p. 2.

cesse. Inversement, en louant « les douceurs de la paix »¹⁰³⁸ et « la tranquillité publique »¹⁰³⁹, les récits de conjuration ne donnent pas qu'une illustration négative de leur propos pacifique à travers la rupture de l'harmonie civile ; ils offrent également, de façon paradoxale, un exemple du « bien qu'il y a dans la concorde »¹⁰⁴⁰. La société factieuse est alors offerte, au moins partiellement, pour modèle : extraordinaire par l'harmonie qui s'y développe, réunissant des personnes de toutes conditions, aux intérêts particuliers divergents mais unis dans une quête commune, cette petite société dans la société présente précisément ce qui manque aux états délabrés en proie aux dissensions internes. En « assoupissant entr'eux les dissensions »¹⁰⁴¹, les compatriotes devraient prendre exemple sur les conjurés et fermer la « playe ouverte » qui saigne la patrie ; c'est en agissant de la sorte que le « corps de la République » pourra être fortifié contre toute menace – y compris, bien entendu, contre les conjurations – « par la réunion universelle de toutes les parties »¹⁰⁴². Ainsi, pour conclure provisoirement ici, on soulignera de nouveau la manière dont, dans les récits de conjuration, deux méthodes cohabitent pour donner une leçon d'obéissance pacifique : une méthode traditionnelle, qui consiste, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, à critiquer les rebelles, cause de la ruine publique ; une méthode inhabituelle qui recourt à l'éloge paradoxal pour aboutir à la même conclusion. En effet, en valorisant la cohésion de la société factieuse, les textes fournissent un plaidoyer pour la concorde. Or on observe un fonctionnement similaire en ce qui concerne non plus les sujets mais les princes. Non seulement, certes, les tyrans sont critiqués et les bons rois loués de façon frontale, mais encore les conspirateurs, par les qualités héroïques qu'ils rassemblent, sont une image inversée du prince parfait. Ici encore, la rhétorique de l'épidictique paradoxal, à travers la connivence et une part de jeu, mène le lecteur en terrain connu, puisque les textes rejoignent les leçons les plus traditionnelles de la littérature politique classique.

Il existe, en effet, un lien étroit entre la figure du conspirateur et le prince, lien que les textes ne manquent jamais de souligner. Cela est certes vrai du fait que les conjurés sont des aspirants souverains, et que le sort des armes décide du nom, élogieux ou ignominieux, que la postérité leur donnera. Comme le note Vertot, après Retz, c'est l'issue qui fait la vertu ou le crime : « Enfin le jour parut, dit Vertot, où le succès alloit décider si le duc de Bragance méritoit le titre de roi & de libérateur de la patrie, ou le nom de rebelle & d'ennemi de l'état »¹⁰⁴³. Il en résulte la circularité, au

¹⁰³⁸ An., *La Conjuration de Naples*, *op. cit.*, p. 1. La même expression est employé chez Retz, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 171.

¹⁰³⁹ An., *La Conjuration de Naples*, *op. cit.*, p. 16.

¹⁰⁴⁰ Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 1-2.

¹⁰⁴¹ *Ibid.*, p. 20.

¹⁰⁴² *Ibid.*, p. 16-17.

¹⁰⁴³ Vertot, *La Conjuration de Portugal*, *op. cit.*, p. 161.

moins virtuelle, entre le prince et le conjuré. Si, comme nous l'avons dit au chapitre précédent, les tyrans sont critiqués pour mieux mettre en valeur les conspirateurs, il suit également que ces derniers peuvent apparaître en creux comme de bons princes potentiels. On se souvient en ce sens du mot ironique lancé par Pinto à un ami qui lui demande ce qu'il prétend faire dans le palais les armes à la main : « Rien autre chose, lui dit-il en souriant, que de changer de maître, & vous défaire d'un tyran, pour vous donner un roi légitime »¹⁰⁴⁴. L'exemple est certes un peu faussé avec *La Conjuración de Portugal*, dans la mesure où il s'agit du seul événement de ce type couronné de succès dans notre corpus : ici, exceptionnellement, le factieux est devenu prince. Mais s'il en va autrement dans tous les autres cas, cela ne signifie pas que le prince soit l'inverse des conjurés : frères ennemis, ils sont plutôt des espèces de doubles se reflétant dans l'éloge paradoxal du conspirateur, peint en parfait législateur, en gouvernant génial, en chef juste et aimé. Ainsi l'étonnante héroïsation des conjurés trouve une nouvelle justification sur bien des points. De fait, les vertus et qualités politiques mises en valeur par le biais des conjurés sont d'ordre divers et recourent, dans un premier temps, les vertus cardinales que les traités politiques présentent comme la clef du bon gouvernement. Si l'on met à part la prudence déjà commentée, on verra que les textes insistent tout particulièrement sur la force et la tempérance, ainsi que la justice et la clémence, qualités qui mènent à un gouvernement doux par lequel le chef des conjurés sait se faire aimer. Couronnant toutes ces qualités, il apparaît que le conspirateur maîtrise parfaitement l'art de gouverner, grâce à un esprit universel et absolu. En ce sens, le portrait du conjuré pourrait être une des réponses classiques à l'impossible portrait du parfait monarque comme à l'impossible histoire de la royauté solaire de Louis XIV. En prenant le biais d'un exemple paradoxal, les récits de conjuration tournent la difficulté rencontrée par tant d'historiographes et de littérateurs politiques.

« Vivez en Prince vertueux, & digne d'estre le maistre du monde »¹⁰⁴⁵ : on se souvient des derniers mots d'Épicaris à Néron, qui pourraient résumer toute la leçon destinée aux princes dans les récits de conjuration. Paraissant devant le tyran après avoir été mise à la question, l'héroïne brave en effet Néron en affirmant, « puisque nous sommes seuls, & que je vais sans doute vous parler pour la dernière fois, que les vices honteux dont vous deshonorerez la majesté de votre caractère sont odieux à tous ceux qui ont de la vertu »¹⁰⁴⁶. Opposés en cela à la figure du tyran, les conspirateurs, en dépit de leur ambition à deux visages, sont généralement loués pour leur vertu. Face à Néron, Pison est plein de « vertu » ; face aux mœurs corrompues des sénateurs, Tibérius est décrit comme « doué de toutes les Vertus que le naturel, l'éducation, le soin, & l'expérience peuvent donner à un Homme sur la

¹⁰⁴⁴ *Ibid.*, p. 167.

¹⁰⁴⁵ *Le Noble, Épicaris, op. cit.*, p. 209.

Terre »¹⁰⁴⁷, tandis que, de son frère Caius, il est dit que « pour les mœurs, on ne sçauroit en trouver dans quel autre [sic] que ce soit de plus pures, & de plus irréprochables »¹⁰⁴⁸. Plus précisément, ces vertus que les textes font reluire et admirer paradoxalement chez les conspirateurs sont les vertus princières par excellence, les vertus cardinales. Parmi celles-ci, la force et la tempérance sont particulièrement soulignées. Si certains ont parlé de Wallenstein « comme d'un Heros »¹⁰⁴⁹, c'est en effet qu'il est « hardy », « industriel »¹⁰⁵⁰. Non seulement exemplaire par sa vaillance, il est aussi particulièrement apte à gouverner ses armées en vertu de son extraordinaire tempérance : comme Catilina, dont Sarasin imite ici le portrait, Wallenstein est décrit comme « naturellement fort sobre, ne dormant quasi point, travaillant tousjours, supportant aisément le froid & la faim, fuyant les delices, & surmontant les incommoditez de la goute & de l'âge, par la temperance, & par l'exercice »¹⁰⁵¹. Similairement, Francisque Pazzi est « hardi jusqu'à la témérité » ; vaillance et tempérance caractérisent également Renault chez qui Saint-Réal reconnaît « cette indifférence si rare pour la vie & pour la mort, qui est le premier fondement de tous les desseins extraordinaires »¹⁰⁵². Pourtant, les vertus sur lesquelles nous venons d'insister, bien que nécessaires au prince, ne sont pas senties comme les plus représentatives du bon gouvernant : commune au grand chef de guerre, à l'habile ministre, au roi, ce sont des vertus annexes pour lesquelles la force du parallèle biaisé entre prince et conjuré est moins patente que pour d'autres vertus comme la justice et la clémence.

Il s'agit de vertus proprement politiques sur lesquelles la littérature civile du temps n'a cessé de réfléchir ; les miroirs du Prince font de la question de la justice une pièce maîtresse de tout bon gouvernement. L'administration de la justice et l'aspect doux et modéré du gouvernement représente également un thème central des récits de conjuration : l'arbitraire, l'ingratitude, la mauvaise répartition de la faveur princière sont constamment critiqués dans les textes du corpus. Sarasin évoque la « cruauté » de l'assassinat arbitraire de Wallenstein¹⁰⁵³ ; Le Noble critique « un gouvernement qui n'aprochoit des emplois considérables que ceux qui s'en ouvroient le chemin à force de crimes, ou par des complaisances aveugles aux volonteiz de Tigelin qui etoit le canal des graces & de la faveur »¹⁰⁵⁴ ; Bouchard et Retz déplorent ce « malheur que l'on peut dire estre fatal

¹⁰⁴⁶ *Ibid.*, p. 206.

¹⁰⁴⁷ An., *La Conjuration des Gracques*, *op. cit.*, p. 141.

¹⁰⁴⁸ *Ibid.*, p. 197.

¹⁰⁴⁹ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, *op. cit.*, p. 90.

¹⁰⁵⁰ *Ibid.*, p. 115.

¹⁰⁵¹ *Ibid.*, p. 90.

¹⁰⁵² Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, *op. cit.*, p. 70-71.

¹⁰⁵³ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, *op. cit.*, p. 89.

¹⁰⁵⁴ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 122.

aux Princes, de ne pas faire cas des personnes de merite, lors qu'elles se monstrent le plus affectionnées à leur service »¹⁰⁵⁵ ; Bouchard, qui pense avec Mascardi que la justice « renduë exactement à tous » est le principe du bon gouvernement, consacre même toute la dernière partie de son texte à une discussion sur la justice et le pardon, mettant en avant « ceux qui loüoient grandement la clemence, comme qualité absolument requise en ceux qui gouvernent les Estats »¹⁰⁵⁶ ; de son côté, l'auteur de *La Conjuraton de Naples* donne son récit comme un exemple « qui servira à convaincre tous les Politiques, qu'il n'est point de plus ferme appui pour les Couronnes, & pour les Princes qui les portent, que la justice des armes »¹⁰⁵⁷. On peut donc dire que la critique du gouvernement tyrannique est présentée ici de manière tout à fait topique, à travers l'éloge de l'équité et un rêve de juste répartition de la faveur ; cependant, comme observé précédemment, l'éloge du conjuré permet encore une fois, de manière paradoxale, de mettre en valeur la justice comme vertu politique. Ce n'est donc pas seulement la chute des récits de conjuration traditionnellement consacrée à la question de la clémence accordée ou non aux fautifs, qui porte ce débat crucial, mais les conspirateurs eux-mêmes qui arborent toutes les marques de bons administrateurs attachés à l'équité. Wallenstein en témoigne, qui est toujours loué pour sa manière de gouverner les armées ; lorsqu'il demanda la mainmise sur les tribunaux militaires, le général soutint « qu'il falloit que les bienfaits & les chastimens fussent presens dans les armées si on vouloit conserver l'ordre, & y gagner l'affection »¹⁰⁵⁸ : en ce sens, Wallenstein souligne les deux aspects de la justice et se montre lui-même « severe à punir les soldats ; prodigue à les recompenser, pourtant avec choix & dessein »¹⁰⁵⁹. Similairement, dans *La Conjuraton des Gracques*, Caius semble mû par « l'Amour pour l'ordre en la Justice »¹⁰⁶⁰, il possède « une droiture & une intégrité inaltérable, un amour pour la justice, qui soûtenoit l'innocent, & punissoit le crime sans perdre tout-à-fait & sans détruire le coupable »¹⁰⁶¹. À son tour, Tibérius est « imitateur parfait de son Frere, dans l'amour qu'il avoit pour l'équité, qui ne lui laissa jamais souffrir l'injustice, sans la démasquer & sans la poursuivre, sous quelque voile qu'elle fût déguisée, & de quelque puissance qu'elle fût soûtenuë »¹⁰⁶². Dans *La Conjuraton de Portugal*, par ses qualités, son tempérament et l'administration de son domaine, le duc de Bragance donne également « l'espérance d'un gouvernement doux, sage & plein de

¹⁰⁵⁵ Bouchard, *La Conjuraton de Fiesque*, op. cit., p. 3.

¹⁰⁵⁶ Bouchard, *La Conjuraton de Fiesque*, op. cit., p. 200-201.

¹⁰⁵⁷ An., *La Conjuraton de Naples*, op. cit., p. 25-26.

¹⁰⁵⁸ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 131.

¹⁰⁵⁹ *Ibid.*, p. 90-91.

¹⁰⁶⁰ An., *La Conjuraton des Gracques*, op. cit., p. 146-147.

¹⁰⁶¹ *Ibid.*, p. 141.

¹⁰⁶² *Ibid.*, p. 197.

modération »¹⁰⁶³. Un tel exercice de la justice rendue également à tous acquiert aux conjurés l'amour de leur concitoyens : à l'opposé du tyran régnant par la terreur, les conspirateurs savent se faire aimer et gouvernent ainsi plus sagement que leurs ennemis. En ce sens, par son équité et « par sa libéralité à tenir table pour les Officiers, & à secourir les soldats dans leurs necessitez »¹⁰⁶⁴, Wallenstein est véritablement « chery des gens de guerre »¹⁰⁶⁵. De même, l'empire des Gracques sur le peuple romain vient de leur engagement pour la justice et la pratique d'une libéralité qui remédie aux déséquilibres des richesses. « Libéral jusqu'à la profusion », Caius est décrit comme « donnant tout sans réserve : pitoyable pour les malheureux, qui étoient tous assûrez de trouver chez lui une protection infaillible »¹⁰⁶⁶. Tibérius lui ressemble, « libéral jusqu'à la profusion d'un Patrimoine, que son Frere avoit déjà presque épuisé »¹⁰⁶⁷. Ainsi, par l'équité et l'exercice d'une libéralité sentie alors comme la manifestation extérieure d'un sentiment de compassion et de justice, les conspirateurs montrent l'exemple aux princes ; ils rivalisent avec eux sur un terrain qui leur appartient. Si, d'un point de vue stratégique, de telles pratiques ont parfois un but de propagande – il s'agit de montrer qu'on est potentiellement un candidat idéal au trône –, la justice et la libéralité des conjurés transparaissent, au même titre que l'harmonie des sociétés factieuses, à travers l'éloge paradoxal comme un idéal désiré.

Par la pratique des vertus cardinales et princières, le conspirateur est donc un double inversé du tyran qu'il combat, et incarne ainsi un idéal de tous les traités politiques modernes. Qui plus est, c'est surtout par son esprit polyvalent et universel que le conjuré représente un rêve princier récurrent depuis les premiers temps de l'âge moderne. On ne peut qu'être frappé, sur ce point, par la concaténation des adjectifs qui se succèdent dans les portraits des conspirateurs suggérant une profusion de talents pourtant impossible à embrasser dans une description complète. Chez Sarasin, qui prend modèle sur le style coupé de Salluste en juxtaposant à loisir les épithètes laudatives, Wallenstein est décrit à travers une longue liste d'attributs dont le lecteur a l'impression qu'elle n'épuise pas l'universalité du héros.

Albert Valstein eut l'esprit grand & hardi, mais inquiet & ennemy du repos ; le corps vigoureux & haut ; le visage plus majestueux qu'agreable. Il fut naturellement fort sobre, ne dormant quasi point, travaillant tousjours, supportant aisément le froid & la faim, fuyant les delices, & surmontant les incommoditez de la goute & de l'âge, par la temperance, & par l'exercice ; parlant peu ; pensant beaucoup ; escrivant luy-mesme toutes ses affaires ; vaillant & judicieux à la guerre ; admirable à lever & à faire subsister les Armées ; severe à punir les soldats ; prodigue à les recompenser, pourtant avec choix & dessein ; tousjours ferme contre le mal-heur ; civil dans le besoin ; ailleurs, orgueilleux &

¹⁰⁶³ Vertot, *La Conjuración de Portugal*, op. cit., p. 52-53.

¹⁰⁶⁴ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 94.

¹⁰⁶⁵ *Ibid.*, p. 121.

¹⁰⁶⁶ An., *La Conjuración des Gracques*, op. cit., p. 141.

¹⁰⁶⁷ *Ibid.*, p. 197.

fier ; ambitieux sans mesure ; envieux de la gloire d'autrui ; jaloux de la sienne ; implacable dans la haine ; cruel dans la vengeance ; prompt à la colere ; amy de la magnificence, de l'ostentation & de la nouveauté ; extravagant en apparence, mais ne faisant rien sans dessein, & ne manquant jamais du pretexte du bien public, quoy qu'il rapportast tout à l'accroissement de sa fortune ; mesprisant la Religion qu'il faisoit servir à la Politique ; artificieux au possible, & principalement à paroistre desinteressé ; au reste, tres-curieux & tres-clairvoyant dans les desseins des autres ; tres-avisé à conduire les siens ; sur tout adroit à les cacher, & d'autant plus impenetrable, qu'il affectoit en public la candeur & la liberté, & blasmoit en autrui la dissimulation, dont il se servoit en toutes choses¹⁰⁶⁸.

Ce portait, que nous donnons ici dans son intégralité après en avoir cité différents extraits, pris dans son ensemble, crée un effet de vertige par sa longueur et l'effet d'accumulation syntaxique généré par l'absence de ponctuation forte et la mise en facteur commun de tous les attributs. Semblable au style encomiastique que l'on retrouve dans les éloges princiers, la technique ici employée suggère la complétude et le sublime du génie de Wallenstein. Le même mécanisme d'accumulation est observable chez Saint-Réal, qui décrit le marquis de Bedmar comme « l'un des plus puissans Genies & des plus dangereux Esprits, que l'Espagne ait jamais produit » :

On voit par les Ecris qu'il a laissé, qu'il possedoit tout ce qu'il y a dans les Historiens Anciens & Modernes qui peut former un homme extraordinaire : Il comparoit les choses qu'ils racontent avec celles qui se passaient de son Temps [...]. Cette pratique continuelle de lecture, de meditation, & d'observation des choses du monde l'avoit élevé a un tel point de sagacité que ses conjectures sur l'avenir passaient presque dans le Conseil d'Espagne pour des Profeties. A cette connoissance de la nature des grandes Affaires étoient joints des talens singuliers pour les manier : Une facilité de parler & d'écrire avec un agrément inexprimable : Un instinct merveilleux pour se connoître en hommes : Un air toujours gai & ouvert, où il paroissoit plus de feu que de gravité, éloigné de la dissimulation jusqu'à aprocher de la naiveté : Une humeur libre & complaisante, d'autant plus impenetrable que tout le monde croyoit la penetrer : Des manieres tendres, insinuanes & flatteuses, qui attiroient le secret des cœurs les plus difficiles à s'ouvrir¹⁰⁶⁹.

On constate donc dans le portrait du chef des conjurés espagnols un effet similaire à celui observé chez Sarasin : la multiplication des talents est vertigineuse et tend à montrer les capacités universelles du conspirateur. On se souvient que Retz faisait précisément résider en cela la difficulté d'être « chef de parti » : il faut un si grand nombre de qualités réunies en une même personne qu'un tel héros semble improbable. Les protagonistes du corpus paraissent pourtant répondre au souhait retzien, de sorte qu'on peut dire que, comme Tibérius, chacun d'eux est « instruit dans toutes les Sçiences & dans tous les Arts, capable également de l'Administration des Affaires de la Guerre, de la Justice, & du Gouvernement ». De fait, Tibérius, comme ses pairs à travers le corpus, est représenté comme

se mêlant de toute sorte d'Affaires, & voulant lui-même les toutes exécuter ; persuadé, avec raison, que personne n'en étoit plus capable que lui : & ses Ennemis même étoient forcés d'admirer la facilité avec laquelle il répondoit en même tems aux Ambassadeurs étrangers, aux Officiers de Guerre,

¹⁰⁶⁸ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 90-91.

¹⁰⁶⁹ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 23-27.

aux Magistrats de Justice, aux Gens de Lettres, & aux Ouvriers, Massons & Sculpteurs, &c, qui sans cesse avoient affaire à lui¹⁰⁷⁰.

Par son esprit universel, le conjuré est donc capable de tout comprendre et de tout diriger, s'adressant en connaissance de cause à chacun de ceux qui composent la faction et donnant un mouvement d'ensemble aux parties du tout qu'est la conjuration. À la manière du prince, tête du corps politique, le chef des conjurés, comme il est dit d'Épicaris, n'est l'âme du complot que parce qu'il en maîtrise tous les aspects. Ainsi donc, par son universalité et sa complétude, l'esprit du conjuré présente au prince, par la vertu de l'éloge paradoxal, une image de ce qu'il devrait être. Sur ce point, en effet, les penseurs politiques, les moralistes, les adeptes de la caractérologie classiques s'accordent à rêver un prince qui rassemble en lui-même toutes les qualités et vertus. Parmi une pléthore d'exemples, on peut citer la description que Huarte traduit par Chappuys donne du parfait politique, génialement doué des toutes les qualités, « un homme de grande mémoire, de grand entendement & de grande imagination : lequel estudiant les Loix sera fameux lecteur, grand avocat, & non moindre gouverneur : mais nature forme tant peu de ceux-là, que ceste reigle peu passer pour generale »¹⁰⁷¹. Véritable hapax, l'homme digne de gouverner a un « caractère » formé en réalité par la réunion tempérée de tous les autres, d'où la perfection de l'esprit princier :

Il faut sçavoir, dit Huarte, que de neuf temperamens qui se trouvent en l'espece humaine, Galien dit qu'un seul rend l'homme très-prudent en tout ce que naturellement il peut avoir. En iceluy les premieres qualitez sont tellement mesurees, que la chaleur ne surpasse la froideur, ny l'humidité la siccité, ains se trouvent égaux & conformes, comme si de fait entre eux n'y avoit contrariété & naturelle opposition. Dequoy resulte & provient un instrument tant propre aux œuvres de l'ame raisonnable, que l'homme vient à avoir parfaite memoire, pour les choses passees : une grande imagination, pour voir ce qui est à venir & un grand entendement pour distinguer, inferer, discourir, juger & eslir. Nulle de toutes les autres differences d'esprit que nous avons traicté, n'est entierement parfaicte¹⁰⁷².

Cette description idéale de l'âme princière comme seule vraiment « parfaicte » rejoint le portrait des conjurés tel que nous l'avons présenté ici ; à défaut d'avoir pu trouver cette perfection incarnée dans les princes, les historiens du corpus se sont plu à rêver pour le factieux ce tempérament parfait ; de fait, le conjuré se prêtait à cet investissement idéal par sa nature fugitive : oubliés de l'histoire, les héros en question ne font sur la scène politique qu'une intrusion brève et malheureuse, laissant à l'imagination politique libre cours sans porter à conséquence. Si le portrait comme l'histoire du roi s'avère difficile sinon impossible sous Louis XIV, en revanche, il semblait plus facile d'inscrire le rêve d'un prince parfait dans une figure héroïque transitoire vite oubliée par l'historiographie. À

¹⁰⁷⁰ An., *La Conjuraton des Gracques*, op. cit., p. 197.

¹⁰⁷¹ Gabriel Chappuys, *Anacrise, ou Parfait jugement et examen des esprits propres et nez aux sciences, composé en espagnol par M. Jean Haart, Docteur, natif de S. Jean du pied du port : & mis en françois, au grand profit de la république, par Gabriel Chappuis, tourangeau. De nouveau reveu et corrigé*, Lyon, Jean Didier, 1608, [XXVIII]-320 p., in-12, p. 56.

travers l'héroïsation du factieux se cache donc un fragment de l'imaginaire politique moderne où la construction idéale de la figure du prince se laisse libre cours et accepte même ses limites en tant que pure fiction : l'imagination politique est en un sens couverte par les faits, puisque aucun de ces princes supposément idéaux ne sont parvenus à se mettre une couronne sur la tête.

Conclusion.

Si, comme jadis Paul Bénichou, on a pu expliquer le déclin général de l'héroïsme dans la deuxième moitié du XVII^e siècle comme un reflet littéraire de ce dernier épisode du combat perdu de l'aristocratie nobiliaire face à la puissance montante de l'absolutisme, cette héroïsation effectivement « manquée » que l'on retrouve dans les récits de conjuration a sans doute en partie une autre explication. En prenant acte de l'évolution de l'héroïsme et en reconnaissant son ambiguïté morale, les auteurs du corpus visent sans doute des effets esthétiques liés à une sublime noir fondé sur la grandeur dans le mal, l'esthétique des grands crimes capable de faire trembler et rêver le lecteur. Pourtant, cette esthétique a elle aussi une portée idéologique qui permet, nous semble-t-il, de répondre à l'éloge de personnages autrement condamnés, aussi bien dans la littérature du temps que dans les textes ici étudiés. En effet, par un mécanisme observable aussi bien au théâtre que dans le roman, l'héroïsme en mal tend à être vidé de sa portée sulfureuse : ce que les textes proposent à l'admiration du lecteur, c'est la magnanimité, source même de l'héroïsme plus que les actions, toutes négatives, qui en découlent. Ainsi dégagé de son contexte politique concret, l'héroïsme ambigu des conspirateurs peut se lire comme une manière d'allégorie. L'esthétique héroïque a donc une fonction politique par ricochet ; on peut en effet considérer l'héroïsation du factieux comme relevant d'un éloge paradoxal, un éloge allant contre la *doxa* et l'attente du lecteur, fondé sur une connivence avec ce dernier qui comprend qu'il ne peut s'agir réellement de faire l'éloge de l'interdit mais que cet éloge inversé a malgré tout des fonctions morales ; ces dernières tiennent au fait que le pseudo-*encomion* est porteur de blâme autant que d'éloge : s'il critique la révolte, l'éloge paradoxal du factieux permet de louer l'harmonie civile reflétée dans la cohésion des microsociétés conspiratrices ; s'il est porteur d'une condamnation de l'insoumission, le pseudo-*encomion* du conjuré abrite malgré tout, avec un réquisitoire contre la tyrannie de l'arbitraire absolutiste, un éloge du prince parfait, inscrit dans la figure héroïque et sublime du parfait chef de parti. En conclusion, on comprend que l'esthétique ici choisie permet de répondre aux questions politiques soulevées dans les chapitres précédents : à travers la part de jeu qu'implique l'éloge paradoxal, les récits de conjuration, loin de prôner la révolte, rejoignent en réalité les leçons les plus

¹⁰⁷² *Ibid.*, ch. XIV, p. 219.

traditionnelles de la morale politique du temps, prônant d'un côté l'obéissance des sujets, de l'autre la discipline morale et la pratique de la vertu pour les princes. C'est, semble-t-il, une leçon similaire, assortie d'une égale dimension de connivence avec le lecteur, qu'on retrouve dans un autre trait esthétique essentiel aux récits de conjuration, que l'on peut appeler l'esthétique tragique.

* *
*

LES VERTUS APAISANTES D'UN RECIT A SUSPENS.

Introduction.

Ce n'est sans doute pas un hasard si, avant de nourrir momentanément la vogue des récits dont nous nous occupons, les complots et conspirations ont d'abord triomphé sur la scène tragique et ont alimenté sous Louis XIII un véritable cycle de « tragédies de la conspiration »¹⁰⁷³. Ce cycle d'ailleurs ne s'arrête pas au règne de Louis XIII, et l'on trouve encore bien des tragédies à sujet conjuratoire sous Louis XIV, avec notamment la tragédie de Lafosse et la pièce d'Otway, adaptation de *La Conjuración des Espagnols*¹⁰⁷⁴. De fait, les textes du corpus se prêtent aisément au passage sur scène et ce, pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, la tension entre le faible pouvoir de la prudence humaine et la mainmise du destin atteint une ampleur tragique qui triomphe dans la péripétie et la catastrophe des textes. Ensuite, les procédés de narration employés mettent en valeur cette configuration tragique et proposent une action construite à peu près selon les étapes voulues par Aristote pour toute tragédie – la reconnaissance jouant ici un rôle crucial avec la délation et l'identification du traître. Pourtant, sans pousser trop loin une comparaison entre des genres à tant d'égards différents, on pourra parler d'esthétique tragique dans un sens non générique en faisant référence aux thèmes, aux structures et aux effets non seulement de la tragédie mais du tragique en général. En effet, transposés dans la prose brève, on retrouve ici un certain nombre de traits qui ont constamment préoccupé les dramaturges d'un point de vue esthétique mais aussi les moralistes d'un point de vue politique et philosophique. Ainsi, en ce qui concerne l'esthétique, les auteurs du corpus, sans doute plus que tout autre nouvelliste classique, ont pris soin de se démarquer de l'action diffuse du grand roman en dramatisant une action tendue destinée à créer un suspens haletant ; au cœur de

¹⁰⁷³ Voir *supra*, première partie, ch. III, §. 3, p. 163-166 et p. 178-198.

¹⁰⁷⁴ Voir Antoine de Lafosse, *Manlius Capitolinus, tragédie, représentée pour la première fois en 1698*, Paris, Pierre Ribou, 1698, 84 p., rééd. dans *Théâtre du XVII^e siècle*, éd. Jacques Truchet et André Blanc, Paris, Gallimard, 1992, tome III, p. 989-1037, Thomas Otway, *Venice Preserv'd or a Plot Discover'd, A Tragedy*, Londres, J. Hindmarsh, 1682. Sur le parallèle entre ces deux tragédies et la nouvelle de Saint-Réal, voir : Alfred Johnson, *La Fosse (Manlius), Otway, Saint-Réal : origines et transformations d'un thème tragique*, Paris, Hachette, 1901, 449 p.

ce processus de dramatisation opère une poétique du secret qui joue sur la déclinaison esthétique d'un thème souvent lié au tragique. Mais ces deux éléments qui fondent ici une esthétique tragique ont une portée idéologique qui joue elle aussi sur l'inversion des signes et la connivence avec le lecteur : en effet, loin de prêcher la fin du monde et l'écroulement des grands empires, les récits de conjuration utilisent l'esthétique tragique comme un jeu sur une crainte bien présente dans l'esprit des contemporains, comme nous l'avons observé précédemment dans la première partie. Or, en jouant à se faire peur, auteurs et lecteurs de récits de conjuration ne sont pas catastrophistes : au contraire, ils se confirment dans l'idée que, d'une part, la chute ne menace vraiment que de petites républiques instables situées aux confins de l'Europe entre les grands puissances monarchiques et que, d'autre part, une puissance supérieure qui veille toujours sur les États est présente pour bénir l'empire louis-quatorzien. En effet, tous les textes, en vertu de leur esthétique tragique même, soulignent l'échec des conjurés et démontrent l'impossibilité d'une révolte heureuse. De même que l'héroïsation des conjurés n'a pas pour fonction de faire des émules, de même l'esthétique tragique n'est pas alarmiste : il s'agit ici d'éloigner une menace qui se révélait fortement anxiogène pour les contemporains, et de la traiter homéopathiquement, et conformément aux fins de la tragédie, en purgeant cette crainte par l'effet de la terreur provoquée à la lecture d'un empire chancelant au bord de l'abîme. Nous procéderons donc ici encore en deux temps : après avoir décrit les structures de cette esthétique dramatique, nous tâcherons d'interpréter son sens et le fonctionnement de cette étrange *catharsis* politique.

Un récit dramatique.

Comme nous l'avons souligné dans le deuxième chapitre de cette partie, si les auteurs de récit de conjuration effectuent un important travail sur leurs sources, c'est au moins autant pour des raisons d'ordre historiographique que par souci d'efficacité narrative ; il s'agit pour eux de recomposer et d'élaborer la matière brute livrée par les témoignages et de créer ainsi une dynamique rassemblant la structure annalistique ou fragmentée de l'histoire dans un tout organique de parties reliées entre elles par un enchaînement nécessaire¹⁰⁷⁵. Ainsi, comme le fait remarquer René Rapin, « l'ordre des temps » n'est pas suffisant pour faire une bonne histoire. Il existe en effet un ordre d'une autre nature, qui appartient en propre à la composition, « un ordre de raison dans l'arrangement des événements » et « ce n'est que par cet ordre caché qu'on intéresse un lecteur [aux

¹⁰⁷⁵ Une telle condensation de l'intrigue répond d'ailleurs aussi bien aux exigences de la poétique de l'histoire qu'à l'idée que les nouvellistes se font de la forme brève qu'ils pratiquent : « La principale perfection d'une histoire, dit par exemple Fénelon, consiste dans l'ordre et dans l'arrangement. [...] Il faut en montrer l'unité et tirer, pour ainsi dire, d'une seule source tous les principaux événements qui en dépendent » (Fénelon, *Réflexions sur la grammaire, la rhétorique, la poétique et l'histoire*, op. cit., p. 111).

personnages], qu'on luy montre leurs mœurs, leurs pensées, leurs desseins, leurs motifs, leurs actions comme elles sont, dans une espee de dépendance les unes des autres »¹⁰⁷⁶. En ce sens, les récits de conjuration reposent sur la concaténation nécessaire des événements, chaque étape de leur déroulement étant strictement motivée¹⁰⁷⁷. Or cette exigence d'unité alterne avec l'exigence parallèle de diversité, puisque, comme le souligne Rapin, « une narration devient fade, quand elle n'a nulle diversité d'incidens, d'aventures, de figures, & d'expressions »¹⁰⁷⁸. Profitant de l'indétermination générique que nous avons déjà commentée, la dramatisation du récit s'établit donc sur des principes communs à la poétique de l'histoire et à l'élaboration romanesque : empruntant à l'un et à l'autre, la logique événementielle et la composition géométrique du récit cèdent parfois le pas à une « diversité d'incidens », propres à captiver le lecteur et à le faire trembler. Les récits de conjuration jouent particulièrement sur les possibilités offertes par une dynamique narrative faisant alterner attente et déflagration soudaine de l'action. Un des principaux vecteurs de suspens consiste en ce sens dans l'annonce d'une chute, sentie comme inévitable et d'ailleurs constitutive du thème conjuratoire, et sa réalisation toujours différée par des renversements et des coups de théâtre qui reculent le moment de l'exécution. Le sentiment du tragique naît de cet entre-deux, sur lequel repose l'essentiel de la narration dans les récits de conjuration. Parce qu'elle est donc essentiellement la dramatisation d'une attente, la narration implique ici d'une part la présence d'une menace pour l'état sans cesse réaffirmée, d'autre part la multiplication d'« incidens » qui retardent, limitent, dispersent cette menace sans l'annihiler. Après avoir insisté sur l'expression dramatique de ces « incidens » pris dans un sens large, nous reviendrons plus particulièrement sur le rôle central du secret dans cette mise en tension du récit.

On peut dire tout d'abord que, semblables aux tragédies, les récits de conjuration consistent dans la narration d'un drame annoncé. À la manière du spectateur de tragédie, chaque lecteur de conjuration connaît ou perçoit plus ou moins précisément le caractère et l'issue tragiques du récit qu'il entame. En outre, les auteurs des textes du corpus prennent soin de multiplier des effets d'annonce destinés à souligner cette configuration tragique, en insistant tout particulièrement sur la menace que les conjurations constituent pour la stabilité étatique. Brodant sur l'angoisse générée par les événements qui secouent l'Europe de la deuxième moitié du XVII^e siècle, les récits de conjuration cherchent à exploiter chez les lecteurs la crainte de la chute des empires. Différents en cela des penseurs politiques qui s'efforcent à la même époque de minimiser cette angoisse, les

¹⁰⁷⁶ René Rapin, *Instructions pour l'histoire*, op. cit., p. 52.

¹⁰⁷⁷ C'est ce principe que Gérard Genette s'est plu à nommer « le théorème de Valincour » (« Vraisemblance et motivations », *Figures II*, Paris, Seuil, « Tel Quel », 1969, p. 97).

¹⁰⁷⁸ René Rapin, *Instructions pour l'histoire*, op. cit., p. 51.

auteurs du corpus en font un puissant ressort du suspens. Ainsi, la plupart des textes insistent sur le nombre impressionnant de conditions favorables à la subversion des états et ici réunies à l'orée des textes. Tout suggère que le moment d'un grand bouleversement est venu, comme le montrent quelques exemples choisis parmi une pléthore de fragments similaires. Dans *La Conjuración de Naples*, César d'Avalos, un des chefs du complot, presse l'empereur de leur envoyer du renfort, car l'entreprise a atteint son « point de maturité » :

Il ne cessoit de presser & solliciter ce Prince d'envoier des Troupes en Italie ; il l'assuroit que l'expedition de Naples étoit à son point de maturité, & que cette Ville, dont les Habitans étoient amollis & énervez par les délices d'une longue paix, ne resisteroit pas, étant sans défense & ouverte de tous côtez¹⁰⁷⁹.

Le royaume de Naples est donc présenté sur le point de basculer dans sa ruine : l'analyse de cette situation dramatique, ici résumée en quelques lignes, s'étend parfois sur plusieurs pages, comme dans *La Conjuración des Espagnols*, où Saint-Réal attribue à Bedmar le *Squittinio della Libertá Veneta* qu'il transcrit en français et insère dans le cours du texte : ce pamphlet, en faisant l'analyse des fondements imaginaires de l'empire vénitien, montre sa fragilité réelle et a pour effet de renforcer la crainte du lecteur en présentant une république pluriséculaire sur le point de sa ruine. Il en va de même dans *La Conjuración de Fiesque*, où Retz, pour une fois proche du style imagé et grandiloquent de Bouchard, recourt à des images cataclysmiques pour évoquer l'imminence d'un grand bouleversement : Retz compare ainsi la violence de ce qui se prépare au débordement furieux d'un fleuve¹⁰⁸⁰ ou à la maturation d'un grand orage¹⁰⁸¹ ; il utilise aussi occasionnellement la métaphore médicale fondée sur la comparaison du corps humain et du corps politique. Ainsi, commentant la fragilité de la société génoise, il écrit :

mais le peu d'union qui était parmi eux, et les semences de haine que les divisions précédentes avaient laissées dans les cœurs étaient des restes dangereux qui marquaient bien que ce grand corps n'était pas encore remis de ses maladies, et que sa guérison était semblable à la santé apparente de ces visages bouffis, sur lesquels beaucoup d'embonpoint cache beaucoup de mauvaises humeurs¹⁰⁸².

¹⁰⁷⁹ An., *La Conjuración de Naples*, op. cit., p. 27-28.

¹⁰⁸⁰ Voir le fragment suivant : « Les grands fleuves ne font jamais de mal tant qu'ils demeurent dans leur lit naturel et que rien n'empêche leur cours ; mais, au moindre obstacle qu'ils rencontrent, ils s'emportent avec violence, et la résistance d'une petite digue est cause bien souvent qu'ils inondent les campagnes qu'ils arroseraient avec utilité. Ainsi l'on peut juger que si le naturel du comte de Fiesque n'eût point trouvé le chemin de la gloire traversé par l'autorité des Doria, il fût assurément demeuré dans les bornes d'une conduite plus modérée, et aurait employé utilement pour le service de la République les mêmes qualités qui pensèrent la ruiner » (Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 177).

¹⁰⁸¹ « Les grandes actions ressemblent aux coups de foudre : le tonnerre ne fait jamais de violents éclats ni des effets dangereux que quand les exhalaisons dont il se forme se sont longtemps combattues ; autrement ce n'est qu'un amas de vapeurs qui ne produit qu'un bruit sourd et qui, bien loin de se faire craindre, a de la peine à se faire entendre. Il en est ainsi des résolutions dans les grandes affaires : lorsqu'elles entrent d'abord dans un esprit et qu'elles y sont reçues sans y trouver que de faibles résistances, c'est une marque infallible qu'elles n'y font qu'une impression légère et de peu de durée, qui peut bien exciter quelque trouble, mais qui ne sera jamais assez forte pour produire aucun effet considérable » (*Ibid.*, p. 179).

¹⁰⁸² *Ibid.*, p. 171.

C'est ici la décomposition et le pourrissement du corps politique qui est annoncé à travers une métaphore médicale d'aspect fortement dysphorique voire macabre. L'usage de la comparaison renforce le caractère dramatique de la chute annoncée, à laquelle le lecteur s'attend à assister ; de fait, à côté de ces circonstances favorables qui semblent rendre aisée toute révolution, les conjurés sont toujours présentés comme des « hommes turbulens, qui paroissent n'être nez, que pour le renversement des Monarchies, et qu'il semble que Dieu n'a destinez que pour punir certaines Nations »¹⁰⁸³. Ainsi, les armées de Wallenstein vont « mettre l'Empire pres de sa subversion »¹⁰⁸⁴, la première étape de la conjuration des Gracques fait vaciller la république au point que « si, comme par miracle, la République se sauva de cette Conjuraton, elle reçût un funeste Exemple, & un Présage de sa Destruction prochaine »¹⁰⁸⁵ ; l'échec même de Tibérius, loin de pacifier Rome, inaugure « le commencement de toutes les guerres civiles des Romains qui n'ont pas discontinué depuis jusqu'à la totale Destruction de la République »¹⁰⁸⁶. Ainsi, *La Conjuraton des Gracques*, tout en entretenant la peur du lecteur tout au long du récit, reporte celle-ci même au-delà de la narration, les deux conjurations pouvant se lire comme le prélude à une série d'événements sanglants qui subvertissent entièrement la forme de l'État. Mais quelle que soit la forme adoptée par cette prédiction dramatique d'une chute à venir, le rappel angoissant de la mortalité des régimes constitue une constante des récits de conjuration qui semblent toujours se situer, comme l'écrit Retz au sujet de Gênes, « dans le période où [la république] doit changer, par cette fatalité secrète, mais inévitable, qui marque de certaines bornes à la révolution des Etats »¹⁰⁸⁷. Ainsi situés à un moment charnière de l'histoire, les événements que le lecteur languit et redoute de découvrir excitent chez lui une angoisse assez comparable à celle thématifiée dans certains textes, comme ici dans *La Conjuraton de Naples* : « la crainte de quelque grande révolution étoit marquée sur tous les visages. On ne parloit plus d'autre chose parmi le Peuple, & c'étoit le sujet de toutes les conversations »¹⁰⁸⁸.

Si donc les textes insistent tant sur l'attente d'une chute à venir, c'est que le suspens se glisse précisément dans l'intervalle qui sépare l'annonce du drame de sa consommation. Cet intervalle est riche en renversements de toutes sortes et les narrateurs semblent prendre plaisir à retarder le récit de l'exécution, moment où l'avenir de l'état doit se jouer, par l'insertion d'événements malheureux qui ne sont pourtant pas fatals aux conspirateurs. Les contretemps et les divers accidents qui perturbent

¹⁰⁸³ An., « Préface », *La Conjuraton de Naples*, *op. cit.*, p. 3-4.

¹⁰⁸⁴ Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, *op. cit.*, p. 130.

¹⁰⁸⁵ An., *La Conjuraton des Gracques*, *op. cit.*, p. 188.

¹⁰⁸⁶ *Ibid.*, p. 191.

¹⁰⁸⁷ Retz, *La Conjuraton de Fiesque*, *op. cit.*, p. 193.

¹⁰⁸⁸ An., *La Conjuraton de Naples*, *op. cit.*, p. 75.

le bon déroulement de la conjuration exercent ainsi un double effet : d'une part, ils sont en eux-mêmes une source de suspens, dans la mesure où le lecteur peut trembler en partie pour les héros en mal dont il découvre la tragique histoire ; d'autre part, comme l'on sait que l'identification du lecteur aux conjurés est limitée, les contretemps jouent de manière plus retorse sur la crainte de la chute des régimes : puisqu'en effet, les conspirations paraissent survivre miraculeusement aux différents incidents, elles semblent favorisées par la fortune et menacer toujours plus sérieusement l'état par leur capacité à tromper la vigilance du gouvernement et à évoluer en dépit des embûches. Ainsi, le suspens repose dans la mise en scène d'une menace pour les conjurés, menace subséquentement soustraite. Il en va ainsi dans *La Conjuración des Espagnols* où Saint-Réal recourt à la topique éprouvée de l'intervention des corsaires qui viennent bouleverser les plans de Bedmar ; au moment où les vaisseaux du duc d'Ossone, spécialement construits pour pouvoir s'infiltrer dans les canaux de Venise, s'appêtent à venir en aide aux conjurés espagnols, l'attaque des corsaires, comme dans les romans les plus conventionnels, menace de ruiner la conjuration toute entière :

Au second jour de route cette petite Flotte rencontra des Corsaires de Barbarie qui l'attaquerent. Comme elle n'étoit préparée que pour servir de voiture aux hommes qu'elle portoit, & non pas pour rendre un grand Combat, elle fut fort incommodée par l'Artillerie des Barbares, dont les Brigantins étoient plus maniables & mieux armez. Mais quoi que le trop de gens qui étoient entassez sur ceux de Naples ne leur laissât pas l'espace nécessaire pour se defendre avec ordre ; néanmoins, comme c'étoient tous Espagnols choisis, ils traitterent si rudement à coups d'épée ceux des Ennemis qu'ils purent accrocher, que ces Corsaires se seroient peut-estre repentis de les avoir arrestez en chemin, si les uns & les autres n'eussent pas été dispersez par une furieuse Tempeste qui les separa dans la plus grande chaleur du combat¹⁰⁸⁹.

Coup de théâtre sur coup de théâtre, ce fragment illustre un des mécanismes favoris du suspens dans les récits de conjuration, consistant à présenter un danger puis à l'escamoter ensuite. On pourrait faire une observation similaire à propos du même texte, lorsqu'intervient l'entrevue de Nolot et du Capitaine ; le narrateur mène le récit en se plaçant du point de vue de Bedmar qui, craignant d'être trahi, recule le moment de mettre en présence les conjurés. Parce qu'ils possèdent, de plus, des caractères forts différents, Bedmar les consulte tous deux séparément et les prépare incidemment à se rencontrer : coup de théâtre, comme nous savons, ils tombent dans les bras l'un de l'autre, s'étant déjà aperçus chez la courtisane. Bedmar se croit trahi. Il n'en est rien, car cette femme ne leur a pas révélé leur identité respective : le mécanisme suspensif consiste ici à donner toute son ampleur à un pan du récit qui sera invalidé par la suite de l'intrigue. Ailleurs, la source de l'imprévu peut résider dans le caractère même de tel ou tel personnage. Ainsi, ne serait-ce que par son tempérament étrange, le duc d'Ossone est le ressort tout désigné du mécanisme dilatoire dans *La Conjuración des Espagnols*. Le vice-roi de Naples tarde en effet à envoyer ses troupes, lorsqu'il ne s'agit plus pour

¹⁰⁸⁹ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 210-211.

Bedmar que de saisir le moment opportun qui s'offre à lui et menace de lui échapper. Multipliant à ce sujet les précisions de date, le narrateur ne manque pas de signaler l'attente insoutenable à laquelle doit se résigner l'ambassadeur. La volonté de déterminer les raisons du duc d'Ossone soulève même une sorte d'enquête policière, dont l'aspect dramatique repose sur le décalage entre l'abondance des hypothèses et l'absence de preuve¹⁰⁹⁰. De même, dans *La Conjuration des Pazzi*, le narrateur, répondant aux promesses liminaires, ne se fait pas faute d'opposer de nombreux obstacles à la détermination des conjurés factieux. On retiendra tout particulièrement la dérobade de Julien de Médicis, qui annonce le matin même du jour fatidique, qu'il ne se rendrait pas au dîner où il est attendu par ses assassins. Événement imprévu qui contraint les conjurés à avancer l'exécution et à la reprogrammer dans la cathédrale, seul lieu où le deux frères Médicis pourraient être assassinés en même temps. Cependant, nouveau coup de théâtre, Julien, en proie à un étrange pressentiment, hésite à se rendre à l'église : nouveau rebondissement magistralement orchestré par Le Noble, qui prend plaisir à moduler l'incertitude de Julien et la manœuvre de Francisque qui décide d'intervenir en personne pour l'emmener à la messe, alors même que les cloches en annoncent le début. Comme dans *La Conjuration des Espagnols*, l'effet de surprise ne fait ici que reconduire l'attente qui s'exalte ainsi par degrés jusqu'à l'explosion de la violence. L'ouvrage de Vertot illustre également ce procédé, puisque quelques heures avant l'exécution, leur victime menace de leur échapper. En effet, quelques heures après la tombée de la nuit précédent le jour fatidique, le ministre Vasconcellos est aperçu traversant le Tage : dès lors, l'« inquiétude » des conjurés est sans borne. « L'alarme se répandit aussi-tôt parmi eux : ils se persuadèrent que cet homme fin & habile, qui avoit des espions de tous côtés, avoit découvert quelque chose de la conjuration »¹⁰⁹¹ :

Aussi-tôt l'image des supplices, avec toutes les horreurs de la mort, se présenta à l'esprit de plusieurs : la peur leur faisoit voir leurs maisons environnées d'officiers de justice pour les arrêter : déjà quelques-uns songeoient à se sauver en Afrique ou en Angleterre, pour se dérober à la cruauté des Espagnols [...]. Enfin, ils passèrent une partie de la nuit dans ces agitations, &, pour ainsi dire, entre la vie & la mort, lorsque ceux des conjurés qui étoient restés sur le port pour observer ce qui se passeroit, vinrent leur apprendre que le Secrétaire étoit rentré au bruit des hauts-bois, n'étant sorti que pour une fête où il étoit convié¹⁰⁹².

La sortie de Vasconcellos n'était donc qu'une fausse alarme, mais la description de l'angoisse des conjurés est communicative et destinée à faire trembler le lecteur. Sans multiplier davantage les exemples qui foisonnent dans les textes, on comprend que le soin pris à narrer de façon dramatique les contretemps et accidents qui précèdent l'exécution du complot doit être mis en parallèle avec

¹⁰⁹⁰ Dans une entorse à la narration linéaire qui caractérise habituellement ce type de récit, Saint-Réal insiste d'abord sur le silence du duc d'Ossone qui reste inexpliqué et partant excite la curiosité des factieux (voir *Ibid.*, p. 151-163) ; l'enquête se dénoue ensuite par une analepse explicative (*Ibid.*, p. 163 à 171).

¹⁰⁹¹ Vertot, *La Conjuration de Portugal*, *op. cit.*, p. 153.

¹⁰⁹² *Ibid.*, p. 154-155.

l'angoisse de la chute des régimes sur laquelle insistent à loisir les récits de conjuration. Non seulement les contretemps participent au suspens en eux-mêmes mais, dans la mesure où ils n'affectent pas la conjuration, ils portent à son paroxysme la crainte de voir le complot couronné de succès. Or, comme nous venons de l'entrevoir grâce au fragment de Vertot, il est un motif, dans les récits de conjuration, qui illustre à merveille cette exploitation du suspens : le secret, lié à la hantise de la trahison.

Par sa présence fascinante – et parfois encore mystérieuse – dans l'histoire elle-même, par sa portée politique liée à la question de la dissimulation, par son exploitation dramatique liée à l'esthétique de l'histoire secrète, le secret est un motif polymorphe dans les récits de conjuration. Du point de vue de la dramatisation, le secret opère dans un cycle allant du nouement au dénouement attendu en passant par une série d'étapes particulièrement pourvoyeuses de suspens. Comme nous avons noté les deux temps du fonctionnement du récit de la chute annoncée, de même le secret, qui n'en est qu'une variété notable, a un cycle de vie qui implique deux acmés. S'engager au secret est de fait un moment fort du complot, et si le délitement progressif du secret énerve le lecteur par sa lenteur calculée, c'est le moment bref de la trahison qui constitue néanmoins l'inverse symétrique du pacte. En aval de la trahison, le secret s'évapore souvent avec une lenteur particulièrement dramatique, sur laquelle nous reviendrons après avoir évoqué chronologiquement les deux premières étapes de la vie du secret. On a pu comparer précédemment la société factieuse à une microsociété qui se démarque de la plus grande tout en la reflétant. Mais si la société est ainsi recréée avec une cohésion accrue, c'est sans doute grâce au rituel du pacte, qui rejoue, en négatif, les théories contractuelles dont nous avons évoqué la contrepartie philosophique¹⁰⁹³. Il y a donc sans aucun doute un aspect idéologique dans le soin mis à représenter le pacte, qui se rattache à ce que nous disions de la portée idéale de l'amitié conjuratoire ; cependant, la représentation du pacte vaut également comme contrepoint de la trahison, qui en est le pendant dramatique. Le pacte permet donc de mettre en tension le récit, d'une manière à peu près similaire à l'évocation de l'imminence de la chute. En ce sens, la plupart des récits de conjuration semblent broder sur le souvenir de *La Conjuration de Catilina*, où Salluste faisait allusion à un rituel d'alliance par le sang. On se souvient qu'à l'issue d'un nocturne conseil de guerre dans la maison de Porcius Laeca, Catilina veut s'assurer de la fidélité totale de ses compagnons avant de leur révéler l'ensemble de ses projets :

au moment où il faisait prêter le serment à ses complices, [Catilina] aurait fait circuler des coupes pleines de sang humain mélangé à du vin ; tous y ayant goûté, après avoir prononcé la formule d'exécration, comme il est d'usage dans les sacrifices solennels, il leur aurait découvert son dessein¹⁰⁹⁴.

¹⁰⁹³ Voir *supra*, première partie, ch. II, §.2, p. 116 et sv.

¹⁰⁹⁴ Salluste, *La Conjuration de Catilina*, *op. cit.*, ch. XXII, §. 1-2, p. 77.

Sans aller jusqu'à évoquer des images aussi crues, les modernes récits de conjuration retiennent cependant l'atmosphère sulfureuse du pacte des conjurés, rituel apparenté à une sorte de messe noire intrigante. Les paramètres de cette mise en scène sont toujours les mêmes : rencontre nocturne dans un lieu écarté, foi jurée de façon absolue par une promesse sur la vie. Ainsi, les conjurés espagnols « s'enferm[ent] chez la Grecque avec Renault & le Capitaine, dans le lieu le plus secret de la maison, après les précautions ordinaires dans ces rencontres »¹⁰⁹⁵. Similairement, Le Noble souligne l'importance du serment par une réunion secrète et nocturne dans laquelle les conjurés lient irrémédiablement leur destin :

Ils s'assemblèrent la nuit chez Francisque, où l'on répéta ce que chacun devoit faire, & dans quel ordre toutes les choses se conduiroient. Ils se lièrent même tous encore par un nouveau serment de périr ou d'exécuter une action qu'ils comparoient à celle des deux Brutus, & dont ils atendoient autant de gloire que d'avantages¹⁰⁹⁶.

Ainsi, par les précautions qui l'entoure, la nécessité du secret et l'engagement absolu des conjurés à travers lui, le pacte a une valeur particulièrement dramatique. Cette dernière est encore rehaussée par l'insistance mise à souligner le caractère extraordinaire du secret et la hantise de la trahison qui traverse les textes.

« SECRET : La révolution qui arriva en Portugal, l'année 1640, fut un miracle du secret » : c'est en effet ce que l'on trouve dans la table des matières qui accompagne l'ouvrage de Vertot¹⁰⁹⁷. Le narrateur prend soin de souligner au moment de conclure le récit de la conjuration : « Tel fut le succès de cette entreprise, qu'on peut dire qui fut un miracle du secret, soit que l'on considère le grand nombre, ou les diverses qualités des personnes à qui il fut confié »¹⁰⁹⁸. Véritable *topos* des récits de conjuration, le caractère extraordinaire, voire sublime, du secret est en effet constamment souligné. Le secret tient lieu de « miracle », comme l'avait souligné Machiavel :

Le secret gardé par un grand nombre de conjurés est un véritable miracle ; on l'a vu cependant s'opérer dans la conspiration de Pison contre Néron, et, de notre temps, dans celle des Pazzi contre Laurent et Julien de Médicis. Dans celle-ci il y avait plus de cinquante conjurés ; elle fut conduite, sans être découverte jusqu'à l'exécution¹⁰⁹⁹.

De fait, en empruntant sa matière aux *exempla* donnés par Machiavel, Le Noble retient également l'aspect miraculeux du secret, s'émerveillant de ce que la conspiration de Pison « avoit été conduite avec tant de bonheur jusqu'au jour fatal de son exécution, sans que parmi tant de conjurez il se fût trouvé un seul traître qui la révélât »¹¹⁰⁰. Similairement, Retz souligne ce qu'a d'improbable un

¹⁰⁹⁵ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, *op. cit.*, p. 244.

¹⁰⁹⁶ Le Noble, *La Conjuración des Pazzi*, *op. cit.*, p. 163.

¹⁰⁹⁷ Vertot, *La Conjuración de Portugal*, *op. cit.*, p. 338.

¹⁰⁹⁸ *Ibid.*, p. 211.

¹⁰⁹⁹ Machiavel, *Discours sur la première Décade de Tite-Live*, *op. cit.*, p. 622.

¹¹⁰⁰ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 216.

secret de cette nature, gardé fidèlement par tant de complices, sans que rien n'en ait transpiré pendant si longtemps : « chose extraordinaire, à la vérité, dans les conjurations, où il faut tant d'acteurs et tant de secret, que, quand il n'y aurait point d'infidèle, il est malaisé qu'il ne s'y trouve point quelque imprudent »¹¹⁰¹. Ainsi, la hantise de la découverte du secret, qu'elle soit attribuée à la trahison, à l'imprudence ou la malchance, complète le mécanisme de dramatisation du secret. C'est parce que le lecteur le sait extraordinairement fragile qu'il peut partager l'angoisse des conjurés sur ce point. Ainsi, si Wallenstein semble une fois hésiter, c'est qu'il est retenu tant par « le danger de confier un tel secret » que par « l'infidélité ordinaire aux esprits factieux »¹¹⁰². Or si l'angoisse est forte avant de se lancer dans l'entreprise, elle augmente à mesure que l'exécution approche, et le récit exploite habilement les effets narratifs de cette hantise croissante, comme ici dans *La Conjuración des Pazzi* : « Ces contretemps chagrinoient l'impatience de Francisque, qui craignoit que parmi le grand nombre des complices il ne s'en trouvât quelqu'un qui par infidélité, par crainte, ou par indiscretion ne révélât le secret de cete entreprise »¹¹⁰³. Dans les récits de conjuration, la crainte de la trahison est telle qu'elle revêt parfois un aspect obsessionnel, d'autant plus que la peur relève de l'imagination et que ses fondements sont toujours sujets à interprétation. En ce sens, comme le souligne Saint-Réal, la peur est liée à la nature même du secret, car qui porte en lui un secret de cette espèce craint toujours d'être deviné tant il est vrai que, « de la maniere que les hommes sont faits, il leur semble toujours qu'on devine leur secret »¹¹⁰⁴. Le duc de Bragance, parmi d'autres exemples, illustre cette vérité. Il se croit trahi au moment où il reçoit un courrier du ministre espagnol l'appelant à la cour, démarche en réalité inspirée par des motifs politiques : « La crainte d'être trahi s'empara de son esprit ; & comme ceux qui roulent de grands desseins dans leur tête croient que le monde, appliqué à leurs démarches, devine toujours leur secret, ce prince habile, mais un peu timide & défiant, se crut précipité dans les plus grands malheurs »¹¹⁰⁵. En outre, la crainte d'être trahi est, en elle-même, porteuse de ce qu'elle redoute puisque, par ironie du sort, elle est bien souvent cause de quelque imprudence. Pour Saint-Réal, en effet, parce que « la plupart des gens qui veulent extrêmement quelque chose témoignent trop de la vouloir »¹¹⁰⁶, le conspirateur torturé par la hantise de la trahison se trahit bien souvent lui-même. Ainsi donc, par la mise en scène du pacte et l'insistance à montrer que le secret tient du miracle dans les conjuration, les auteurs du corpus

¹¹⁰¹ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 196.

¹¹⁰² Sarasin, *La Conspiration de Valstein*, op. cit., p. 120.

¹¹⁰³ Le Noble, *La conjuration des Pazzi*, op. cit., p. 160.

¹¹⁰⁴ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 10.

¹¹⁰⁵ Vertot, *La Conjuración de Portugal*, op. cit., p. 115.

¹¹⁰⁶ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 3.

entretiennent une tension volontaire autour de la trahison, faisant partager aux lecteurs la hantise des conspirateurs. Un dernier élément participe de cette mise en scène et dispose à la dramatisation de la délation en tant que telle : le motif récurrent de la liste des conjurés.

Il s'agit, comme nous l'avons rappelé au deuxième chapitre de cette partie, d'une constante formelle de la structure des récits de conjuration, empruntée au modèle sallustéen. L'historien latin se plaît en effet à aligner une kyrielle de noms : Lentulus Sura, P. Autronius, L. Cassius Longinus, C. Céthégus, P. et Serv. Sulla¹¹⁰⁷. Le but de cette pratique est sans conteste lié à l'exhibition de la vérité historique, mais sa reprise insistante dans les textes du corpus répond également à d'autres types de préoccupations ayant trait à la dramatisation. En effet, établir avec soin la liste des complices, la répéter fréquemment à mesure que cette liste grossit, cela permet au narrateur d'une part de montrer le sérieux de la menace qui pèse sur l'état, d'autre part de disposer d'une pierre d'attente pour la seconde partie du cycle de vie du secret. Ainsi, le dévidement du secret opère en prenant à rebours la liste des conjurés, tour à tour découverts et condamnés. On comprend donc l'importance de ce trait formel, que *La Conjuration des Espagnols* illustre à merveille. Sans craindre de lasser le lecteur, Saint-Réal dispose de semblables listes aux moments clefs du récit, et en répète tous les éléments à mesure que la conjuration grossit. Ainsi, lors de la rencontre entre Renault et le Capitaine, Bedmar en dresse un premier état : il nomme trois Français, Durand, de Brainville et de Bribe, un Savoyard, Ternon, un Hollandais, Theodore, trois Italiens, Robert Revellidò, Louïs de Villa-Mezzana et Guillaume Retrosi¹¹⁰⁸. Au moment de la mise au point des derniers préparatifs, le cercle du secret est élargi à dix-huit personnes, dont le récit consigne à nouveau les noms, tout en opérant un ordre de classement, selon l'ancienneté et selon l'importance : aussi Jaffier est-il le dernier nommé de ces nouveaux venus :

C'étoient cinq Capitaine de Vaisseaux comme lui, Vincent Robert de Marseille, Laurens Nolot, & Robert Brulard desquels il a déjà été parlé, ces deux derniers Franc-Comtois aussi bien qu'un autre Brulard nommé Laurens, avec un autre Provençal nommé Antoine Jaffier¹¹⁰⁹.

On constate donc que, avec Jaffier en bout de liste, l'ordre ici adopté sera précisément inversé dans le déroulement des perquisitions et arrestations à Venise. Enfin, dernière occurrence d'une pratique entêtante, une nouvelle liste est dressée par le narrateur au moment d'évoquer la réunion qui a lieu la veille de l'exécution. Le personnel factieux est ici repris dans son intégralité, mais avec une précision accrue qui rappelle en quelque sorte les formules utilisées dans les contrats et que l'on retrouve dans les pièces d'archives supposément consultées par Saint-Réal :

¹¹⁰⁷ Salluste, *La Conjuration de Catilina*, op. cit., ch. XVII, p. 71.

¹¹⁰⁸ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, op. cit., p. 130-131.

¹¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 179.

Il y avoit les trois François qui logeoient avec Renault, le Lieutenant du Comte de Nassau, les trois Petardiens, l'Anglade, les deux Officiers de l'Arsenal, le Capitaine & le Lieutenant qui y avoient eu de l'emploi autre-fois, Nolot, les deux Brulard, Jaffier, Robert, l'Hollandois Theodore, le Savoyard qui s'étoit trouvé à l'Escalade de Geneve, & l'Ingenieur Revellido¹¹¹⁰.

La récurrence de telles listes, qu'on pourra comparer avec celles présentes dans *La Conjuration des Pazzi* ou dans *La Conjuration de Naples* par exemple¹¹¹¹, a donc une fonction dramatique apparente, celle de refléter une menace croissante pour l'état, mais aussi une fonction dramatique cachée, mais essentielle : elles constituent autant de pierres d'attente pour le drame à venir et l'horreur de la délation, qui prendra à rebrousse poil la liste des complices pour la transformer en liste de suppliciés. En habituant le lecteur à entendre ces noms, même tout à fait secondaires, d'une manière quasi incantatoire, les listes du personnel de la conspiration disposent donc patiemment un détonateur à retardement.

Dans bien des récits de conjuration, le dévoilement progressif du secret lentement noué constitue la catastrophe du drame. Mais la dramatisation commence en amont de la révélation du secret elle-même, puisqu'un des moments clefs du suspens repose sur la fausse alerte. Comme Saint-Réal l'a souligné, il est de la nature même du secret de suggérer à qui abrite le secret une méfiance disproportionnée. Ainsi, le moindre signe est interprété par les conspirateurs comme une marque de trahison. Il y a donc une sorte d'ironie narrative utilisée par les récits de conjuration rapportant en détails une menace qui finit par s'évanouir. En ce sens, les conjurés de Barcelone sont environnés de signes qui témoignent de la méfiance du gouvernement ; en effet, le gouverneur de la Catalogne, étant au front, le comte d'Harcour dépêche Le Plessis-Besançon pour « tascher de découvrir, s'il n'y avoit point de conspiration »¹¹¹² : les complices qui se croient trahis à la nouvelle de cette ambassade « se trouvoient en des peines extraordinaires »¹¹¹³. « Ces inquietudes & ces

¹¹¹⁰ *Ibid.*, p. 244.

¹¹¹¹ De fait, dans l'ouvrage de Le Noble, le récit de la conjuration ne commence réellement qu'« après que ces quatre hommes, c'est-à-dire, Francisque, le Prince de Fourli, l'Archevêque de Pise, et le Comte de Montsec eurent résolu la conjuration » (*La Conjuration des Pazzi, op. cit.*, p. 149). On observe que Le Noble a privilégié ici les noms prestigieux de personnages influents, de manière à impressionner le lecteur en montrant l'ampleur de la menace sur Florence, puisqu'on imagine que les moyens vont suivre leur résolution et qu'ils sont forts d'une importante clientèle. Dans *La Conjuration de Naples*, on trouve une variation ironique de ce procédé qui consiste à s'en tenir aux noms des grands influents. En effet, l'auteur anonyme égrenne les noms de petites personnalités de Naples, mais accole à chaque conjuré ses prétentions de grandeur. Ici, c'est le décalage qui semble ridicule, et la liste cherche à critiquer l'ambition. Il reste néanmoins qu'elle a une fonction dramatique de pierre d'attente pour la suite de la narration : « Les Conjurez auroient pour le prix de leur fidélité à la Maison d'Autriche ; sçavoir, le Prince de Cazerte, Fundi ; le Marquis del vasto, le Montferrat ; Spinello, Tarente ; Capece, Nola ; le Marquis de Rofrarro, Salerne ; Sangro, Cozence ; les Caraffe, la Principauté de Macchia, Gamba Corta, outre la Principauté de Pourbin, la Charge de Grand Maréchal de Camp ; & Grimaldi celle de Grand Ecuier du Roïaume ; de sorte que ces genereux Défenseurs de la Patrie, ces illustres Protecteurs du droit public, qu'ils disoient hautement avoir été violé, n'avoient en vûe que leurs intérêts particuliers, & qu'après avoir partagé entr'eux le Roïaume, ils consentoient à recevoir ce Maître & à appeler l'Archiduc, pour lui donner un vain titre de Roi » (*La Conjuration de Naples, op. cit.*, p. 49-50).

¹¹¹² An., *La Conjuration de Barcelone, op. cit.*, p. 84

¹¹¹³ *Ibid.*, p. 86.

embarras »¹¹¹⁴ ont pour effet de redoubler plus que jamais la hantise de la trahison portant les conjurés à renouveler les assurances de la solidité du pacte qui les lie :

Ce fut un si estrange changement parmi eux, que ceux qui portoient plus loin leurs esperances ne faisoient plus de vœux, que pour éviter le supplice. Ils s'obligerent les uns les autres par les plus grands serments, qu'on puisse faire, & se promettans de mourir plutost mille fois, que de s'accuser¹¹¹⁵.

Similairement, l'inquiétude est à son comble lorsque des agents du gouvernement napolitain interceptent des lettres douteuses entre les mains du père Jean Villena : comme il s'agit de « Memoires écrits en chiffre »¹¹¹⁶, le malheureux est mis à la question ; sous la torture, il finit par avouer qu'il héberge un Sicilien, nommé Joseph de Arena, mais cette révélation, sans être une fausse information, n'est pas de conséquence pour les conjurés, puisque le Sicilien en question n'est pas d'intelligence avec eux. En dépit de cela, « les Conjurez effraïez des précautions que prenoit le Viceroi, avancerent le tems où la Conjuracion devoit éclater, & quoique le terme en eût été fixé au 5 d'Octobre, ils jugerent à propos de l'avancer au 22 de Septembre »¹¹¹⁷. Comme précédemment, la crainte est ici tout à fait fondée car elle repose sur des éléments qui peuvent être interprétés comme la découverte de la conjuration. Ce que le pouvoir découvre n'est pourtant qu'un élément de la vérité (vagues bruits d'une conjuration à Barcelone, mémoires cryptés à Naples) qui ne mène pas au complot en tant que tel. La chose est différente dans *Épicaris*, où le délateur possède en effet la vérité sur le complot : chez Le Noble, c'est donc l'interprétation du prince qui est erronée, et ce, grâce aux habiles manœuvres de l'héroïne. On sait que cette dernière, réfugiée à Misène pour éviter Tigelin, fait l'objet des soins de Proculus, l'assassin d'Agrippine, qui s'est vu récompensé par Néron avec la charge de commandant de l'Escadre des galères de Misène. Proculus, qui s'estime pourtant mal payé pour son zèle, prête l'oreille à la conspiration ; mais, balançant le succès incertain de cette dernière et la certitude des récompenses s'il sauve l'empereur, décide de tout avouer, « croyant avoir trouvé un moyen seur pour faire cette haute fortune après laquelle il aspirait »¹¹¹⁸. Inutile de dire quelle est alors la détresse des conjurés. Il ne s'agit plus d'un signe extérieur interprétable à loisir, mais d'un témoignage fondé. Or, dans un moment de suspens particulièrement dense, Le Noble met en scène l'interrogatoire d'Épicaris. Celle-ci tient hardiment tête à Proculus : « Quoi ! lui dit-elle, infame, est-ce ainsi que tu te vanges des mépris que j'ai eus pour ton indigne amour ? »¹¹¹⁹. Plus encore, elle va jusqu'à jouer avec la vérité en s'en moquant comme d'un mensonge évident, tour de

¹¹¹⁴ *Ibid.*, p. 92.

¹¹¹⁵ *Loc. cit.*

¹¹¹⁶ An., *La Conjuracion de Naples*, *op. cit.*, p. 71

¹¹¹⁷ *Ibid.*, p. 73-74.

¹¹¹⁸ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 176.

¹¹¹⁹ *Ibid.*, p. 179.

hardiesse qui empêche le délateur de répliquer quoi que ce soit : « Mais nome-moi quelqu'un de cette imaginaire conjuration ? »¹¹²⁰. La tension atteint donc son comble ici puisque, dans un jeu des plus risqué, Épicaris renvoie l'accusation à l'accusateur. Épicaris, Proculus et le lecteur, qui savent qu'il ne s'agit pas d'une conjuration imaginaire doivent compter sur la crédulité de Néron et sur son reste de passion pour la belle Épicaris, capable de prévenir son esprit en faveur de celle-ci. Ce sont les talents dramatiques de l'héroïne qui seuls assurent le succès du stratagème, puisqu'en effet son mensonge est constitué de « paroles animées d'un courage intrépide, d'une présence d'esprit merveilleuse, & d'une tranquillité d'ame que la seule vertu peut donner »¹¹²¹. Cet exemple de fausse alerte nous situe donc au bord du précipice, et la chute des conjurés est évitée de justesse. C'est dans cet espace infime que repose toute la tension de tels épisodes, et Vertot nous en fournit un dernier exemple magistral, puisque ce dernier a multiplié les fausses alertes à la veille de l'exécution. Nous avons mentionné l'escapade nocturne de Vasconcellos, cible principale de la conjuration ; or, de part et d'autre de cet incident, deux personnes viennent à avoir connaissance du complot et constituent de potentiels traîtres. Le premier est un ami d'Almada, « homme de qualité qui faisait paroître dans toutes les occasions une haine violente contre le gouvernement des Espagnols : il ne les appeloit jamais que des tyrans & des usurpateurs »¹¹²². C'est ce qui pousse Almada à lui faire part du complot pour l'engager à y entrer, mais, chose inattendue, celui-ci refuse de « prendre aucun engagement avec les conjurés, sous prétexte du peu de solidité qu'il voyoit dans cette affaire. Fier & intrépide, tant qu'il crut la chose fort éloignée, mais timide & retenu à la vue du péril qu'il falloit partager »¹¹²³. Inutile de dire que d'Almada est « au désespoir d'avoir si mal placé son secret » ; aussi ne trouve-t-il d'autre moyen, pour éviter une trahison que de mettre l'épée à la main : heureusement pour les conspirateurs, la couardise du traître en puissance joue aussi pour le secret, et « à la vue d'une épée nue », « il fit plusieurs sermens de garder inviolablement le secret »¹¹²⁴. Cependant, d'Almada, qui craint que la volonté de ce dernier vacille lorsqu'il se verra hors de péril, prévient les conjurés qui entrent alors dans une angoisse profonde que Vertot décrit comme « une terreur panique »¹¹²⁵. Mais à peine revenus de cette angoisse, les conjurés, malgré le « peu de temps » qui les sépare de l'exécution, sont encore sujets à un autre « accident ». En effet, Georges

¹¹²⁰ *Ibid.*, p. 180.

¹¹²¹ *Ibid.*, p. 181.

¹¹²² Vertot, *La Conjuration de Portugal*, *op. cit.*, p. 144-145.

¹¹²³ *Ibid.*, p. 146.

¹¹²⁴ *Ibid.*, p. 148.

¹¹²⁵ *Ibid.*, p. 150.

Mello, frère du Grand Veneur, loge chez un parent, devenu son ami, et en qui il pense pouvoir se fier, ce qui le pousse à lui révéler l'entreprise :

A peine Mello fut-il dans sa chambre, qu'il se repentit de l'excès de sa confiance. Il se reprocha d'avoir mis inconsidérément la destinée de tant de gens de mérite entre les mains d'un homme dont il n'étoit pas assez assuré : il lui sembla même qu'il avoit démêlé dans ses yeux & dans toute sa contenance une inquiétude secrète, & des marques de surprise & de frayeur à la vue d'une entreprise si périlleuse. Enfin il craignit que la peur des supplices, ou l'esperance d'une récompense assurée, ne le déterminât à révéler son secret¹¹²⁶.

Une fois de plus, c'est la circulation du secret qui entretient l'angoisse. « Plein de ces réflexions, qui agitoient son esprit », Mello ne peut trouver de repos. Bien lui en prend, car au milieu de sa veille, il surprend les préparatifs du délateur ; ces derniers sont évoqués sous un jour qui reproduit les conciliabules secrets des conjurés et illustre la réversibilité du secret. En effet, Mello

se promenoit à grands pas dans sa chambre, lorsqu'un bruit confus de gens qui parloient assez bas, & comme en secret, ayant attiré son attention, il ouvrit la fenêtre pour mieux entendre ce qui se disoit. A la faveur d'une lumière assez sombre, il apperçut son parent à la porte de la maison prêt à monter à cheval¹¹²⁷.

Fou de rage, Mello, comme Almada plus haut, doit recourir à la menace pour empêcher la délation¹¹²⁸. Ainsi, dans *La Conjuración de Portugal*, trois périls se succèdent peu avant le jour fatidique, et tous sont liés à la gestion du secret et à la manière dont son évaporation crée une angoisse aussi intense que le secret est incontrôlable, ou plutôt une peur aussi irrationnelle qu'est la propagation du secret. À travers les exemples cités, on comprend donc que les auteurs de récits de conjuration ont emprunté à l'histoire des incidents avérés liés au secret¹¹²⁹, mais les ont traités de manière à renforcer leur aspect dramatique, soulignant l'angoisse des conjurés de manière à communiquer cette angoisse aux lecteurs.

Celle-ci atteint son comble, bien entendu, au moment de la découverte du complot. Le dévoilement du secret constitue un acmé des récits de conjuration, moment attendu et redouté, dans lequel le lecteur s'attend à éprouver des sentiments de terreur et peut-être de pitié. De fait, un grand soin est apporté à narrer la découverte des conspirations de manière dramatique. Ce dénouement toujours lié de près ou de loin à la délation prend de nombreux visages dans les textes, mais on peut distinguer trois types principaux. Le premier implique une imprudence de la part des conjurés, qui

¹¹²⁶ *Ibid.*, p. 159.

¹¹²⁷ *Loc. cit.*

¹¹²⁸ On verra le passage suivant : « Aussi-tôt la colère & la fureur s'emparant de son ame, il descendit brusquement de sa chambre, & courut à lui l'épée à la main, il lui demanda fièrement, quelle affaire extraordinaire le faisoit sortir de sa maison au milieu de la nuit, quel dessein il avoit, & où il vouloit aller. L'autre, extrêmement surpris, cherchoit de mauvaises raisons pour justifier sa sortie. Mais Mello, menaçant de le tuer, le contraignit de remonter dans sa chambre » (*Ibid.*, p. 159-160).

¹¹²⁹ On sait que Le Noble renvoie implicitement à la figure historique de Proculus évoquée par Tacite, tandis que Vertot cite en manchette le *Bellum lusitanum* de Gaetano Passarelli.

les livre au pouvoir ; le second consiste dans une délation sans visage ; le dernier montre la figure ambivalente du traître comme un personnage complexe et hésitant. Ces trois manières de faire s'évanouir le secret diffèrent dans la manière de créer une catastrophe dramatique, mais sont toutes porteuses d'un sentiment tragique. Le second ouvrage de Le Noble constitue un exemple d'imprudence fatale pour les conjurés, menant à la révélation du secret ; C'est Scévin, un des principaux conjurés, qui se trahit d'abord par son inquiétude, ensuite par une attitude qui laissent présager que quelque chose d'extraordinaire se prépare. En effet, ce dernier « fit pendant toute la journée paroître une inquiétude terrible, & un abattement d'esprit extraordinaire » ; en outre, « il fit son testament, dona la liberté à une partie de ses Esclaves, & de l'argent à d'autres ». Mais c'est surtout en brandissant ouvertement l'arme du crime que Scévin se trahit : « il tira de son cabinet le poignard qu'il avoit montré aux Conjurez dans les jardins de Lucain, & le dona à Milique l'un de ses Afranchis pour le faire aiguïser »¹¹³⁰. Or c'est de ce dernier que part la trahison. En effet, Milique soupçonne quelque chose d'anormal et, poussé par sa femme, il se rend au palais de l'empereur pour rendre compte des agissements de son maître. Interrogé, Scévin se défend bien, en prétextant qu'il s'agit d'une arme ayant appartenu à son père et que les préparatifs de la veille ont pour raison un grand voyage qu'il s'appête à faire. Or la femme de Milique suggère qu'on interroge Natalis, avec qui Scévin a eu de longs entretiens la veille. Parce que leurs réponses ne concordent pas, tous deux sont donc mis à la torture et vont progressivement tout révéler. Si Scévin a joué de malchance, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même d'une conduite si imprudente. La dramatisation intervient ici par les obstacles qui couvrent toujours le secret jusqu'au moment où la torture a raison des conjurés. Il en va de même dans *La Conjuración de Barcelone*, où néanmoins la délation n'est pas le fruit d'une imprudence. Anonyme, sans visage, elle paraît d'abord impuissante et ce n'est que par un surcroît de hasard que le secret est finalement dévoilé. En effet, le vice-roi de retour de campagne trouve Barcelone en pleine ébullition sans pouvoir déceler précisément l'origine des troubles. Or, dit le narrateur, « quelqu'un dont je ne sçai pas le nom, lui deffera heureusement le Baille, ou Baillif de Mattaro, & l'asseura que de sa capture despendoit la connoissance de toutes choses »¹¹³¹. Cependant, de même que Scévin précédemment, le baillif se défend à merveille : « on l'interrogea avec beaucoup de dexterité ; mais il fut impossible de le surprendre, ni de lui rien faire avoüer »¹¹³². Le suspens, croissant jusque là, est sur le point de retomber, lorsqu'une nouvelle accusation relance la tension : « ces discours joints au peu de preuves contre lui, commençoient à faire quelque impression sur l'esprit du Comte d'Harcour, quand il receut un second

¹¹³⁰ Le Noble, *Épicaris*, op. cit., p. 190.

¹¹³¹ An., *La Conjuración de Barcelone*, op. cit., p. 92.

avis »¹¹³³. Cependant, même cette seconde délation ne permet guère de pousser plus loin l'enquête, puisque, « avec cela, bien loin d'avoir une conviction entière, on n'avoit pas mêmes des présomptions assez fortes, pour lui donner la question »¹¹³⁴ : c'est donc encore par une forme d'accident que la révélation du secret est obtenue, non par la faiblesse du conjuré, mais par l'habileté des Catalans :

On fut contraint desplûcher toute sa vie, & apres une exacte recherche, on trouva certains vieux crimes, dont à peine le malheureux se souvenoit, n'estant point préparé là dessus, ou ne pouvant peut estre pas s'en deffendre, il fut condamné à la mort, & apres la condamnation aussi tost appliqué à la torture. La force des tourmens & le peu de ressource, qu'il voioit en ses affaires, lui firent tout confesser, il chargea Dom Onoffres Aquilles comme un des chefs de la faction, & quand on eust tiré de lui tout ce qu'il sçavoit, on l'envoia au supplice¹¹³⁵.

Si donc l'aspect dramatique, dans *Épicaris* comme dans *La Conjuration de Portugal*, vient de la résistance du secret alors qu'il est sur le point d'être éventé, on peut dire que le tragique ressort de la constance des conjurés. Ni Scévin ni le baillif de Mattaro ne s'effraient ou ne laissent échapper le secret lorsqu'ils sont inquiétés ; ce n'est que la torture la plus violente qui a raison d'eux.

Fondée sur le même mécanisme dramatique, la force du récit de Saint-Réal en revanche tient au fait que la torture est, en quelque sorte, intériorisée dans le personnage du traître. Ici, certes, c'est un des conjurés qui est à l'origine de la délation, et son nom est connu, mais ses atermoiements et le conflit des principes qui le poussent et le retiennent sur la voie de la trahison en font un personnage hautement dramatique. Jaffier, en effet, présente assez tôt des signes de faiblesses aux yeux de ses complices :

Renault, qui connoissoit parfaitement les raports & les liaisons necessaires qu'il y à entre les plus secrets mouvemens de l'ame, & les plus legeres demonstrations exterieures qui échapent, quand on est dans quelque agitation d'esprit, ayant examiné meurement ce qui lui avoit paru à la mine & dans la contenance de Jaffier, crût devoir declarer au Capitaine qu'il ne croyoit point que cet homme fut seur¹¹³⁶.

L'habileté de Saint-Réal consiste en effet à fonder les doutes des complices sur la science incertaine de la physiognomonie, de sorte que rien ne permet de prouver les dires de Renault et que la hantise de se voir trahi renvoie encore une fois à l'irrationalité de la peur. De fait, la manière de mise à l'épreuve organisée par le Capitaine ne permet pas de convaincre les conjurés de la faiblesse de Jaffier ; bien au contraire, puisque ce dernier, personnage sensible, réagit de façon positive aux signes de confiance que ses amis lui témoignent : « cet homme qui fut attendri par les témoignages qu'on lui donnoit de l'estime qu'on avoit pour lui, y répondit avec des marques de zele, de fidelité &

¹¹³² *Ibid.*, p. 93.

¹¹³³ *Loc. cit.*

¹¹³⁴ *Ibid.*, p. 93-94.

¹¹³⁵ *Ibid.*, p. 94.

¹¹³⁶ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, *op. cit.*, p. 259-260.

de reconnaissance qui auroient rassuré le plus soubçonneux de tous les hommes »¹¹³⁷. Cependant, voilà, dit Saint-Réal, « le dernier effort de sa resolution mourante ». Jaffier va sombrer dans une irrésolution terrible qui va le balloter entre les deux à prendre : trahir sa patrie ou trahir ses amis. Saint-Réal a merveilleusement peint la profondeur de ce débat qui partage Jaffier. D'un côté, c'est de la « pitié » qu'il éprouve au souvenir des propos de Renault sur la nuit de l'exécution : « son imagination rencherissoit sur cette Peinture ; elle lui representoit exactement & avec les plus vives couleurs toutes les cruautez & les injustices inevitables dans ces occasions »¹¹³⁸. D'un autre côté, Jaffier se pense incapable de trahir ses amis, des amis doués en outre de tant de qualités héroïques : « c'est l'ouvrage de plusieurs siecles de joindre ensemble une seconde fois un aussi grand nombre d'hommes extraordinaires », peut-on lire dans ses pensées, grâce à une forme de discours indirect libre¹¹³⁹. Or l'incertitude qui résulte du flottement entre ces deux positions antithétiques est telle qu'elle va conduire Jaffier au bord de la folie, jusqu'à ce que cette irrésistible angoisse lui suggère de tout déclarer au Conseil des Dix sous réserve d'obtenir « la vie de vingt-deux Personnes qu'il nommeroit, quelque crime qu'elles eussent commis »¹¹⁴⁰. Si la naïveté de Jaffier va ainsi permettre une prompte révélation du secret, c'est ici le lent cheminement vers la trahison qui rend le récit dramatique, et l'originalité de Saint-Réal est d'avoir situé cette tension dans l'âme même de son personnage.

Une fois évoqués les divers procédés qui permettent de dramatiser la révélation du secret, reste à montrer comment ce dernier continue de pourvoir à la tension du récit après avoir été découvert. En effet, l'ensemble du secret factieux est rarement révélé d'emblée dans son intégralité : le pouvoir crève le secret, mais n'en apprend les détails que petit à petit, dans une lente procession de délations et révélations subalternes qui défont peu à peu ce que le secret avait fait. Les récits de conjuration sont donc construits de façon symétriques, opposant de part et d'autre de la révélation la progressive constitution de la société factieuse et son progressif délitement. Les listes des conjurés peu à peu dressées et actualisées dans les textes sont donc reprises, mais à l'envers, allant de proche en proche jusqu'à la désignation de tous les complices. Ce procédé est un des plus performants sur le plan de la dramatisation. Il crée un rythme qui tient le lecteur en haleine quand bien même ce dernier pense avoir atteint la fin du récit. Cet enchaînement de délations subséquentes n'est pas sans créer des effets ironiques. D'une part, en effet, les trahisons contrastent bien entendu avec l'ampleur des manifestations de fidélité auxquelles s'obligent les conjurés. Ainsi, la confession du baillif de

¹¹³⁷ *Ibid.*, p. 277-278.

¹¹³⁸ *Ibid.*, p. 279.

¹¹³⁹ *Ibid.*, p. 282.

¹¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 290.

Mattero intervient quelques pages après de nouvelles assurances de constance : « ils s'obligèrent les uns les autres par les plus grands serments, qu'on puisse faire, & se promettans de mourir plutost mille fois, que de s'accuser »¹¹⁴¹. Mais d'autre part et surtout, la divulgation locale et partielle du secret crée des situations ironiques du point de vue du lecteur parce qu'elle tend nécessairement à mettre en présence des conjurés découverts et des conjurés toujours protégés par le secret. Dans ce mécanisme de construction de la vérité en poupées gigognes, il faut donc tenir compte de ces situations scabreuses qui viennent renforcer la tension du récit. Pour reprendre l'exemple de *La Conjuraton de Barcelone*, on peut admirer la manière dont, après les révélations contraintes du baillif de Mattero, les uns et les autres s'entraccusent pour sauver leur vie, avec des formes de chassé-croisé digne de la comédie :

une excution si prompte estonna tous les conjurés, & plus qu'aucun autre, Amingan : celui-cy avoit eu beaucoup de confiance avec un Cavalier nommé Margolla, dont la fidelité commençoit à lui devenir suspecte. Il tascha par toutes sortes de moyens de le faire éloigner ; mais n'en pouvant venir à bout, il gagna deux hommes pour l'accuser. L'Accusation faite, il alla lui même pour l'avertir de ce qui s'estoit passé contre lui, le conjurant de s'esloigner promptement ; afin de se garentir & tout ses amis ensemble ; Margolla conneut l'artifice d'Amingan ; mais pour lui oster tout soupçon, il lui promit de pourvoir à leur commune seureté par la fuite ; au lieu d'executer sa promesse, il va trouver le Comte d'Harcour, implore sa mizericorde & pour joiür de l'impunité promise, il l'asseure qu'il donnera de grandes lumieres de la conspiration. On lui faict grace, il dit, tout ce qu'il sçavoit, & accuse Amingan, comme un des plus embarassez dans l'affaire, on arresta Amingan & ne voulant rien advoüer, on le garde étroitement dans la prison¹¹⁴².

Le thème comique de l'arroseur arrosé a, bien entendu, ici tous les traits du tragique, mais c'est une ironie tragique qui participe de la tension des dernières pages du texte. On observe des effets similaires à la fin d'*Épicaris*. À partir de la révélation de l'esclave de Scévin, les limites du secret se résorbent peu à peu dans l'espace public jusqu'à ce que « la catastrophe de cete fameuse conspiration cout[e] la vie ou l'exil à plus de trois cent complices »¹¹⁴³. De fait, Scévin et Natalis ont accusé Pison, puis Sénèque, qui parlent de Lucain, Afranius et Sénécion, qui, à leur tour, dénoncent tous leurs proches. Ironiquement, à travers la tourmente, il est un des conjurés qui est couvert plus longtemps que les autres, en raison de sa position stratégique dans la répression du complot : « & ce qui fut admirable, c'est que le Préfet de Rome qui estoit un des Conjurez, mais qu'on avoit point encore accusé, ayant esté chargé de ces exécutions, les faisoit faire avec d'autant plus de sévérité qu'il croyoit par là couvrir la part qu'il avoit dans la conspiration »¹¹⁴⁴. Ainsi donc, la tension du récit est maintenue jusqu'à l'épuisement total du secret qui achève de faire éclater la société des conspirateurs : le rythme binaire qui caractérise la vie du secret est donc particulièrement propre à

¹¹⁴¹ An., *La Conjuraton de Barcelone*, op. cit., p. 91.

¹¹⁴² *Ibid.*, p. 94-96.

¹¹⁴³ Le Noble, *Épicaris*, op. cit., p. 216.

¹¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 203.

entretenir le suspens jusqu'aux dernières pages des récits de conjuration et constitue, à côté d'autres procédés de dramatisation comme l'exploitation de l'angoisse liée à la chute des empires et les coups de théâtre, le pilier de la mise en tension du récit.

Or il convient de revenir, pour finir, sur l'effet de cette mise en tension : ce dernier est en effet transcrit dans le texte, et fortement thématiqué puisque l'angoisse qui résulte des rebondissements de l'action affecte profondément les principaux personnages. De fait, tous les conjurés sont en proie à une profonde anxiété. Tandis que, dans *La Conjuration des Pazzi*, les « contretemps chagrinoient l'impatience de Francisque »¹¹⁴⁵, que « tous les conjurez [...] étoient dans une inquiétude merveilleuse »¹¹⁴⁶, La Monna était « alarmée par les inquiétudes de Camille & par les horreurs de ses songes »¹¹⁴⁷. De la même manière, les conjurés portugais, se craignant découverts, « passèrent une partie de la nuit dans ces agitations, & pour ainsi dire, entre la vie & la mort »¹¹⁴⁸. En apprenant la nouvelle de la sortie imprévue de Vasconcellos, leur imagination s'enflamme :

Aussi-tôt l'image des supplices, avec toutes les horreurs de la mort, se présenta à l'esprit de plusieurs : la peur leur faisoit voir leurs maisons environnées d'officiers de justice pour les arrêter : déjà quelques-uns songeoient à se sauver en Afrique ou en Angleterre, pour se dérober à la cruauté des Espagnols¹¹⁴⁹.

Comme nous l'avons vu, l'irrationalité de l'angoisse se nourrit du caractère toujours incertain des conjurations fondées sur une fidélité que tant de choses peuvent faire vaciller, « tant il est vrai, souligne encore Vertot, que de pareilles entreprises sont toujours très-incertaines, & souvent fort périlleuses, sur-tout quand la crainte des supplices ou l'espérance des récompenses peut faire des traîtres & des infidèles ! »¹¹⁵⁰. Ainsi, chez Saint-Réal, Jaffier constitue un bel exemple d'un personnage torturé par une imagination enflammée, mais cela est le propre de tout conjurateur. Comme Francisque Pazzi qui cherche à échauffer la sienne au contact des peintures sanglantes représentant les hauts faits de ses ancêtres, les conjurés vénitiens voient dans le cataclysme sanglant qui va bouleverser Venise une manière de purgation. L'agitation de l'imagination, l'inquiétude de l'âme ébranlent également le comte de Fiesque dans la version de Bouchard. Ce dernier montre les deux visages de Fiesque, dissimulé lorsqu'il parcourt la ville, abandonné à ses rêveries terrifiantes lorsqu'il est seul :

¹¹⁴⁵ Le Noble, *La Conjuration des Pazzi*, op. cit., p. 160.

¹¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 179.

¹¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 177.

¹¹⁴⁸ Vertot, *La Conjuration de Portugal*, op. cit., p. 154-155.

¹¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 154.

¹¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 155-156.

Car bien que quand il alloit à cheval par la ville ou qu'il traitoit avec ses amis, il couvrist merveilleusement bien par une guaieté apparente l'interieur de son ame, neantmoins apres qu'il estoit de retour au logis, s'estant retiré dans sa chambre, il se transformoit en un autre personne, estant plongé dans de profondes pensées & demeurant quasi comme estourdy¹¹⁵¹.

Comme pour Jaffier, cette agitation intérieure se traduit physiquement, par « des mouvemens inquiets de son corps, & par les changemens de son visage »¹¹⁵². Tous ces traits marquent un « desordre d'esprit extraordinaire » assez semblable à celui de Jaffier. Chez ce dernier, pourtant, l'inquiétude confine au délire, dans la mesure où la « funeste image » de Venise en ruine devient obsessionnelle : « en vain il fait effort pour la chasser ; plus obstinée que toutes les Furies des Fables, elle l'occupe au milieu des repas, elle trouble son repos, elle s'introduit jusques dans ses songes »¹¹⁵³. Que conclure donc d'une telle insistance à décrire l'angoisse des conjurés ? La thématization de l'inquiétude accompagne certainement la dramatisation du récit dont nous avons souligné les principaux procédés. Elle entretient un climat tendu qui reflète les réflexions sur l'imminence de la chute, l'apparition d'événements inattendus, le rythme haletant d'agrégation des fidélités factieuses et de dilapidation du secret. Si l'insistance sur l'angoisse vaut une manière de commentaire sur le récit, elle permet également d'impliquer le lecteur : l'angoisse ainsi représentée est communicative et passe des protagonistes aux lecteurs. Grâce à l'ensemble des procédés évoqués, on comprend aussi que l'implication du lecteur est double : tremblant à la fois pour l'état menacé et avec les conjurés marchant vers l'inévitable échec. Or c'est précisément ce dernier qu'il convient d'interroger pour finir. Si les récits de conjuration mettent en place une narration dramatique, dans une esthétique que nous venons de décrire, il faut se demander quelle en est la fonction ultime.

Conjurer la hantise de la chute des monarchies.

La multiplication de la « chute des trônes » à l'époque moderne a généré une angoisse qu'Yves-Marie Bercé a souligné non pas seulement comme une inquiétude conjoncturelle, mais comme une constante dans la structure de l'imaginaire monarchique à travers les âges¹¹⁵⁴. Dans la France de l'après-Fronde, cette sensibilité pouvait être exacerbée, en dépit de la construction d'un type « absolu » de gouvernement monarchique et malgré les efforts convergents de tous les littérateurs politiques pour taire l'aspect inquiétant que pouvaient avoir les anciennes conceptions de

¹¹⁵¹ Bouchard, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 120.

¹¹⁵² *Loc. cit.*

¹¹⁵³ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 281.

¹¹⁵⁴ Voir « Les chutes des trônes », *Les Monarchies*, sous la direction de Yves-Marie Bercé, avec la collaboration de Guy Antonetti, Colette Beaune, Yves-Marie Bercé, Jean-Pierre Brancourt, Alexandre Grandazzi, Sylvie Le Bohec-Bouhet, Philippe Levillain, Paris, P.U.F., 1997, 536 p., ch. V, p. 275-292.

la cyclicité étatique et les plus modernes idées du contrat. Cette série d'escamotages combinés, dont nous avons rappelé le fonctionnement dans la première partie de ce travail, tendait de toute évidence à pacifier une angoisse, et l'on peut s'étonner de prime abord en voyant que les récits de conjuration semblent prendre le contre-pied de tous les efforts contemporains. En soulignant la fréquence des conjurations, en brochant sur la fragilité des régimes, en créant un récit particulièrement dramatique et éprouvant, les textes en question entretiennent délibérément un discours anxiogène. Pour revenir une fois encore sur une des questions centrales posées en introduction, on peut se demander si la volonté des auteurs consiste à jouer de cette angoisse pour démontrer la facilité qu'il y a à renverser les trônes, offerts aux hommes assez hardis pour oser entreprendre quelque révolution. Ou bien encore, si l'on ne va pas jusque là, du moins peut-on croire que le corpus s'empare d'une angoisse latente pour véhiculer une critique visant les excès de la monarchie. Or nous avons déjà observé à plusieurs reprises qu'une telle lecture des textes par les contemporains est improbable. De même que l'héroïsation du conjuré n'a pas pour but de mettre en valeur ces parangons de révolte mais, au contraire, à travers l'esthétique de l'éloge paradoxal, de souligner les vertus de la concorde civile et du bon prince, de même la dramatisation de l'histoire tragique qu'est la conjuration consiste à entretenir une angoisse chez le lecteur pour, dans un renversement similaire à celui de l'héroïsation, montrer finalement que la menace en question n'est pas sérieuse. En effet, tout en exaltant le suspense, les récits de conjuration vont tout faire pour éloigner la menace du lecteur, montrer que la chute des trônes ne saurait affecter le pays. C'est d'ailleurs seulement à ce prix que l'esthétique tragique peut être délectable pour le lecteur. Jouer à se faire peur pour mieux se rassurer sur l'état présent de la monarchie louis-quatorzienne, voilà en effet ce que cherche le lecteur de récit de conjuration. Comme le sens de l'héroïsation manquée du conjuré consiste dans l'inverse de la leçon attendue, de même l'esthétique tragique du récit a des vertus cathartiques qui, par l'excès d'angoisse, purgent en réalité les passions du lecteur et tendent à le rassurer. Nous allons donc observer le fonctionnement en deux temps de cette catharsis qui cherche à conjurer la hantise de la chute des monarchies, tout en observant *in fine* que les meilleurs textes du corpus sont ceux qui reconnaissent ironiquement que cette catharsis est une construction.

« Qu'est-ce qui attire tant de monde chez un Danseur de corde, qui cherche durant deux heures toutes les manières imaginables de se tuer ? », demande Saint-Réal dans son traité *De l'usage de l'Histoire*. « C'est le danger où l'on voit ce misérable exposé durant tout ce tems-là, c'est le mal qu'il peut se faire ». Certes, un quart d'heure pourrait suffire à lasser les badauds, mais c'est la continuité du danger qui fascine l'attention des heures durant. « On attend, poursuit Saint-Réal, pour

voir si par hasard il ne pourroit point se précipiter ; ce n'est que cela »¹¹⁵⁵. Cet *exemplum*, où l'on reconnaît l'influence du divertissement pascalien, Saint-Réal le donne pour expliquer l'intérêt que doit exercer l'histoire de tous les temps, dans la mesure où « les hommes sont également méchants dans tous les siècles, [et] ne font que varier dans les manières de l'être »¹¹⁵⁶. Appliqué au corpus qui nous occupe, l'anecdote du danseur de corde pourrait également expliquer la véritable fascination que le lecteur éprouve à voir les royaumes au bord de l'abîme flirter avec le vide. Si, dans leur contenu narratif, toutes les conjurations se ressemblent, comme nous l'avons observé, si seuls changent les noms des protagonistes, cette monotonie n'érousse guère l'intérêt que l'on prend à lire les mille manières différentes dont les conjurés décident la mort des empires. Si les étapes du récit se ressemblent, les méthodes pour conjurer varient tout en maintenant continûment la menace qui excite le lecteur. De fait, pour que les textes fonctionnent du point de vue de la catharsis, il est nécessaire que cette menace reste menace ; il faut qu'elle soit projetée vivement dans l'imaginaire, sans se réaliser historiquement. D'où la récurrence, dans les récits de conjuration, des plans de l'exécution et des rêveries macabres sur l'état en ruine. Les images fortes qui se succèdent, le sang, les flammes, le viol et le pillage restent dans le domaine imagé ; nulle part en effet, ce spectacle n'est décrit comme réel. C'est que, en ce cas, l'angoisse du lecteur fondée sur l'imaginaire deviendrait une frayeur réelle et aurait pour effet d'arrêter instantanément le plaisir de la lecture. On comprend donc quelle fonction remplit, autant esthétiquement que politiquement, l'inévitable échec des conjurés, inscrit dans les lois du genre. En ce sens, l'imagerie cataclysmique est concentrée dans les conciliabules qui préparent l'exécution, tandis que le traitement du fiasco de l'entreprise est souvent bref et retenu, sauf lorsqu'il s'agit d'évoquer la punition exemplaire des conspirateurs. Ainsi, les conjurés de Barcelone évoquent le « tumulte » qui ne manquera pas de secouer la ville lorsqu'ils auront achevé « de délivrer aux Espagnols le Bastion de la marine, de rompre les prisons, ou on avoit mis grand nombre d'Officiers Espagnols pris à la bataille de Liorens, & [...] de se rendre Maîtres de la Tersanne, ou l'on tenoit les simples soldats »¹¹⁵⁷. De même, les napolitains espèrent « faire poignarder le Viceroy, & [...] se saisir ensuite du Château neuf, qui est une Citadelle tres forte ; parce qu'après ces deux expeditions, la Ville restant sans Chef & sans défense, se déclareroit bien-tôt pour eux »¹¹⁵⁸, après qu'ils auront semé le désordre autour de la citadelle, incendié les points stratégiques et appelé le peuple aux cris de « Liberté ». Dans *La Conjuration des*

¹¹⁵⁵ Saint-Réal, *De l'usage de l'histoire*, op. cit., p. 24.

¹¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 26.

¹¹⁵⁷ An., *La Conjuration de Barcelone*, op. cit., p. 90.

¹¹⁵⁸ An., *La Conjuration de Naples*, op. cit., p. 66-68.

Pazzi, le drame est plus intimiste en apparence puisque le plan initial consiste d'abord à se débarrasser des deux Médicis :

Laurens de Medicis se trouveroit placé entre le Comte de Mont-sec & Jacques de Pazzi, & Julien entre Francisque & Bandini, que chacun des quatre auroit encore un conjuré derrière sa chaize pour le soutenir, & qu'au signal d'une santé qui seroit portée sur la fin du repas, on les poignarderoit tous deux en même tems, & des deux côtez¹¹⁵⁹.

Mais une fois ce drame privé mené à bien, les Pazzi prévoient également de mettre Florence sens dessus dessous : « ils se saisiroient des Magistrats, les forceroient d'approuver la mort des Médicis, & d'établir une nouvelle forme de Gouvernement »¹¹⁶⁰, tandis que leurs complices parcoureraient la ville en appelant le peuple à se révolter contre l'ancienne domination médicéenne. Dans *La Conjuración de Fiesque*, Retz prend également plaisir à détailler les ordres donnés aux conjurés pour porter méthodiquement le chaos dans Gênes. Certes, le but où tendent les conjurés est ciblé et consiste également à « tuer André et Jannetin »¹¹⁶¹, mais ce résultat est le fruit d'une patiente approche pour se saisir de tous les points stratégiques de la ville :

Corneille, son frère bâtard, eut ordre, dès qu'on serait arrivé au Bourg, de se séparer, avec trente hommes détachés, pour marcher à la porte de l'Arc et s'en rendre maître ; Hiérôme et Ottobon, ses frères, avec Vincent Calcagno, eurent charge de prendre celle de Saint-Thomas, en même temps qu'ils entendraient le coup de canon que l'on tirerait de sa galère, commandée par Verrina, qui était toute prête pour serrer la bouche de la Darse et investir celle du prince Doria. Le comte devait se rendre par terre à cette porte, après avoir laissé des corps de garde, en passant, à l'arc de Saint-André, de Saint-Donat, et à la place des Sauvages, avec le moins de bruit qu'il se pourrait¹¹⁶².

Ce qui frappe le lecteur dans ce tableau de l'exécution programmée, c'est l'étau qui se resserre irrémédiablement sur la ville, ne laissant aucune chance de salut aux Doria. La mécanique semble imparable – à tel point d'ailleurs, c'est l'une des surprises angoissantes de la conjuration de Fiesque, qu'elle fit momentanément triompher les conspirateurs. Ainsi donc le tableau de l'exécution est un puissant pourvoyeur d'angoisse puisqu'il représente la patrie en ruine ; or nulle part ailleurs que dans *La Conjuración des Espagnols* ce tableau n'est représenté avec des images aussi violentes. L'hypotypose de la ruine de Venise commence dans le discours de Renault et vient ensuite hanter l'imagination enflammée de Jaffier, avec une rémanence qui fait trembler le lecteur, et ce, d'autant plus qu'il est ainsi impliqué dans la reconnaissance des images. Le beau discours de Renault, d'ailleurs conçu comme une ultime mise à l'épreuve de ses amis, suffit en effet à faire trembler le plus aguerri des conjurateurs :

Ne craignons donc point de prendre l'espée d'une main & le flambeau de l'autre pour exterminer ces Misérables ; Et quand nous verrons ces Palais, où l'Impiété est sur le Trône, brûlans d'un feu,

¹¹⁵⁹ Le Noble, *La Conjuración des Pazzi*, op. cit., p. 161.

¹¹⁶⁰ *Loc. cit.*

¹¹⁶¹ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 205.

¹¹⁶² *Ibid.*, p. 204-205.

plûtost Feu du Ciel, que le nôtre ; ces Tribunaux, souillez tant de fois des larmes & de la substance des Innocens, consommez par les flammes devorantes ; le Soldat furieux retirant ses mains fumantes du sein des Méchans ; la Mort errante de toutes parts, & tout ce que la Nuit, & la Licence Militaire pourront produire de Spectacles plus affreux, souvenons nous alors, mes chers Amis, qu'il n'y à rien de pur parmi les hommes, que les plus louables actions sont sujettes aux plus grans inconveniens, & qu'enfin, au lieu des diverses Fureurs qui desoloient cette malheureuse Terre, les desordres de la Nuit prochaine sont les seuls moyens d'y faire regner à jamais la Paix, l'Innocence, & la Liberté¹¹⁶³.

Le tableau du chaos anticipé dans Venise est rendu d'autant plus frappant ici par la rhétorique pacifique employée par Renault pour justifier l'action des conjurés. Nul doute qu'en finissant sur la paix et la liberté, Renault ne rehausse par contraste la noirceur du massacre des Vénitiens. Ce tableau fait d'images insoutenables, destinées à tester les conjurés, fait une durable impression sur Jaffier dont l'imagination ajoute aux images macabre de Renault :

Son imagination rencherissoit sur cette Peinture ; elle lui representoit exactement & avec les plus vives couleurs toutes les cruautez & les injustices inevitables dans ces occasions. Depuis ce moment il n'entendoit plus de tous costez que des cris d'Enfans qu'on foule aux pieds, des gemissemens de Vieillards qu'on égorge, des hurlemens de Femmes qu'on deshonne ; Il ne voyoit que Palais tombans, Temples en feu, Lieux Saints ensanglantez ; Venise la triste, la déplorable Venise se presentoit par tout devant ses yeux, non plus triomphante comme autre-fois de la Fortune Ottomane & de la fierté Espagnole, mais en cendres, où dans les fers, & plus noyée dans le sang des ses Habitans, que dans les eaux qui l'environnent¹¹⁶⁴.

On ne saurait peindre de façon plus pathétique le tableau d'une nation mourante : le lecteur est inévitablement intéressé au destin de Venise par le jeu sur le *pathos*, l'appel à la pitié et les sentiments humains pour les femmes, les enfants et les vieillards venus d'un conspirateur même. Par la circulation de ces images frappantes, Saint-Réal porte sans doute l'angoisse du lecteur à un point culminant ; mais, comme pour les autres auteurs du corpus, c'est pour mieux la faire disparaître ensuite, l'annihiler soudainement en peignant le misérable échec des conjurés et la solidité des empires.

« Mais enfin, poursuit en effet Saint-Réal, le Ciel ne voulut pas abandonner l'ouvrage de douze Siecles, & de tant de sages Testes à la fureur d'une Courtisane, & d'une Troupe d'hommes perdus »¹¹⁶⁵. C'est là trancher, dans un contraste saisissant, avec la patiente narration des préparatifs et l'éloge au moins larvée de la prudence des conjurés. Dérobant soudainement à l'angoisse, les motifs qui pouvaient l'alimenter, le narrateur soulage le lecteur, en lui montrant que la menace des conjurés ne porte pas à conséquence. On peut dire que la soudaineté de ce retrait du danger fait partie prenante du plaisir du texte, nous y reviendrons plus bas. Soulignons d'abord le sens de ce revirement du texte, qui consiste toujours à mettre en valeur la fortune, Dieu ou le génie des républiques, qui veillent à leur sécurité. Sous une forme ou une autre, la paix retrouvée est en effet

¹¹⁶³ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 255-257.

¹¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 279-281.

¹¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 288-289.

toujours attribuée à la providence, même dans les textes présentant une conception apparemment plus laïcisée de l'histoire et de la politique. Ainsi, même chez Retz, le retour à la paix est le fait d'une puissance supérieure. Non seulement la conclusion du texte reconnaît que « la suite de l'entreprise [de Fiesque] est un de ces coups que la sagesse des hommes ne saurait prévoir »¹¹⁶⁶, mais d'emblée le narrateur avait disposé le lecteur à ce type d'interprétation en affirmant : « la Providence permit qu'il arriva un accident qui fit éclater tout d'un coup ces différents sentiments, et qui confirma pour la dernière fois, les uns dans le commandement et les autres dans la servitude »¹¹⁶⁷. Certes, dans la source de Retz, l'aspect providentiel de la chute des conjurés était encore plus mis de l'avant, mais le résultat demeure similaire. Chez Mascardi, le narrateur ne manque en effet aucune occasion de rappeler le rôle de Dieu, là où Retz n'a souligné cette leçon qu'aux deux extrémités du texte. Prenons deux exemples frappants, la morale de Calcagno et la mort de Fiesque. Tandis que, chez Retz, Calcagno se contente de déconseiller la conjuration pour des motifs d'honneur et en insistant sur l'aspect imprudent de l'entreprise, chez Mascardi, le « bon » conseiller de Fiesque fait du dessein de son maître une sorte de résolution diabolique : « je crains : & je prie Dieu qu'il luy plaise de rendre ma crainte vaine ; je crains, dis-je, que ces pensées troubles & inquietes, ne soient quelques malignes inspirations de vostre mauvaise fortune, qui vous ait desja destiné à perdre la reputation, la vie & les biens »¹¹⁶⁸. Dieu s'oppose ici à quelques forces « malignes », qui laissent présager l'issue du combat. De même, tandis que la mort de Fiesque est en quelque sorte escamotée chez Retz, traitée d'un point de vue informatif et sans jugement de valeur, Mascardi la réfère à la providence de façon insistante :

Il mourut miserablement, se pouvant dire qu'il fut suffoqué plustost dans un borbier sale & puant que dans l'eau de la mer : aiant esté estouffé par ses armes mesmes en qui il avoit mis toute la seurere de sa vie ; C'est ainsi que la providence Divine qui n'erre jamais, prend plaisir de se joüer de la folle sagesse des miserables humains, laquelle par un petit mouvement arrivé de hazard comme par le petit caillou roulant du haut de la montagne, destruit en un instant l'orgueilleuse machine qui avoit esté bastie par une si longue espace de temps avec tant d'artifice, & avoit esté fondée & etablie sur tant de forces ; faisant retomber sur la teste des plus coupables ces foudres espouvantables, qui avoient esté lancez avec tant de barbarie dans le sein pitoyable de la Patrie, & de tant de Citoyens innocens¹¹⁶⁹.

De fait, on ne saurait exprimer plus clairement la leçon de la « providence Divine » méprisant la « folle sagesse » humaine et punissant les coupables sans « errer ». Il est évident que de telles leçons, qu'elles soient appuyées comme chez Mascardi ou suggérée comme chez Retz, concourent puissamment à rassurer le lecteur, en rapportant le désordre factieux à un ordre supérieur dont nul ne saurait s'abstraire impunément. On conclura ici en évoquant la leçon de *La Conspiration de Naples*,

¹¹⁶⁶ Retz, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 214.

¹¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 171-172.

¹¹⁶⁸ Bouchard, *La Conjuración de Fiesque*, op. cit., p. 72-73.

où l'intervention divine est soulignée plus que partout ailleurs. Non seulement, en effet, la découverte de la conjuration est attribuée « à la protection dont S. Janvier honore [la] Ville »¹¹⁷⁰, mais encore la mise en échec des conjurés s'accompagne d'un véritable miracle, liée à la liquéfaction du sang de ce saint, dont le cœur est conservé dans la cathédrale de Naples. C'est ainsi que saint Janvier aurait rendu sensible la protection dont il entoure le royaume de Naples, et l'auteur anonyme ne se fait pas faute de rapporter ce miracle :

Après que toutes les Troupes eurent passé, ce Prelat alla à la Chapelle de Saint Janvier, où il se prosterna devant le Reliquaire qui renferme le Sang de ce Saint, qui étoit alors liquéfié, quoiqu'on l'eut vû dans son état ordinaire de coagulation, au commencement du combat, & il y demeura jusqu'à ce qu'il eut eu des nouvelles assurées de la fuite des Conjurez¹¹⁷¹.

Une manifestation aussi sensible de la protection céleste a un effet désangoissant sur le lecteur, convaincu dès lors que Dieu ne permet guère le renversement d'une autorité politique qu'il a lui-même établie. En conclusion, quelle que soit la forme prise par la puissance tutélaire qui assure la survie des empires – qu'il s'agisse d'une puissance laïque comme ce « bon Genie de la Republique » évoqué par Saint-Réal¹¹⁷² ou de « la justice de Dieu » à laquelle se réfère *La Conjuration de Naples*¹¹⁷³ –, on peut dire que son intervention protectrice garantit la stabilité des empires et soulage l'angoisse du lecteur accumulée au fil des pages.

On comprend donc comment fonctionne cette esthétique tragique ; les textes forment une sorte de diptyque déséquilibré autour de l'échec des conspirateurs. L'angoisse s'est accumulée au fil d'un récit dramatique et tendu, mais elle crève soudainement dans les dernières pages du texte. Or plus cette suspension de l'anxiété est soudaine, plus le plaisir du texte est accru. Il est clair néanmoins que ce plaisir même ne fonctionne que si le lecteur a d'emblée la quasi certitude qu'il peut trembler en vain, qu'il peut se faire peur impunément ; cependant, avec l'accroissement de la peur au moment où l'état est au point de verser dans le chaos, le plaisir que le lecteur retire de cette sorte de jeu est fonction du niveau d'angoisse. Aussi les textes les plus « réussis » de ce point de vue sont ceux qui insistent sur le caractère *in extremis* du salut des gouvernements menacés par les conjurations. Dans la veine de la nouvelle historique croisée avec l'histoire tragique, *Le Noble* s'est fait une sorte de spécialité de cette configuration du récit, dans laquelle l'échec de la conjuration

¹¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 160-161.

¹¹⁷⁰ An., *La Conjuration de Naples*, *op. cit.*, p. 74.

¹¹⁷¹ *Ibid.*, p. 155.

¹¹⁷² Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, *op. cit.*, p. 289.

¹¹⁷³ En présentant son protagoniste, le narrateur de *La Conjuration de Naples* écrit en effet : « La hauteur avec laquelle il donnoit ses conseils, la chaleur qu'il avoit à les faire executer, & l'attention continuelle qu'il apportoit à la suite des affaires, lui en firent abandonner la conduite, par les autres Conjurez, dès qu'il en eut une fois pris connoissance ; mais aussi il ne tarda pas à donner à toute l'Europe, un exemple terrible de la justice de Dieu & de celle des hommes » (An., *La Conjuration de Naples*, *op. cit.*, p. 38-39).

tient à peu de chose, intervient quelques heures avant l'exécution et est attribuée à la volonté du ciel. Ainsi, dans *Épicaris*, c'est l'imprudence de Scévin qui cause la perte des conjurés. S'il n'avait pas affiché un besoin si pressant de faire aiguïser son poignard la veille de l'exécution, ni donné congé à ses esclaves et mis de l'ordre dans ses affaires, alors sans doute la conjuration n'aurait pu être percée. La puissance de l'effet produit sur le lecteur tient au peu de temps qui sépare la découverte du complot de son déroulement programmé ; elle tient aussi au caractère apparemment imparable de la stratégie factieuse, opposée aux indices dérisoires qui la font échouer. C'est ce que souligne Le Noble en disant que « le succès de l'entreprise [était] indubitable si le Ciel n'en eût autrement disposé par un hazard inconcevable »¹¹⁷⁴. Le Noble souligne également le caractère ironique de la petite imprudence qui fait échouer toute la machine factieuse patiemment remontée :

Cette horreur générale qu'avoient conçues toutes les personnes de mérite & de vertu mettoit les Conjurez à couvert des trahisons, & l'on estoit à la veille du jour choisi pour cette grande action, lorsque l'imprudence indiscrete d'un des complices fit naître des conjectures qui causèrent un éfet aussi funeste que l'auroit pu produire la plus lâche perfidie¹¹⁷⁵.

Cet aspect en quelque sorte ironique de la découverte du complot est jugé si important que le narrateur y revient en conclusion en disant que « cete fameuse conspiration [...] couta la vie ou l'exil à plus de trois cent complices, & [...] avoit été conduite avec tant de bonheur jusqu'au jour fatal de son exécution, sans que parmi tant de conjurez il se fût trouvé un seul traître qui la révélat »¹¹⁷⁶. Un mécanisme similaire est à l'œuvre dans *La Conjuraton de Naples*. Dans ce texte, c'est également la nécessité de polir et nettoyer les armes devant servir au complot qui est à l'origine de la délation. En effet, « Joseph Massa Garde des armes de la Citadelle » porte ces dernières « dans la boutique d'Octave Nicodeme, Ouvrier Armurier de cette Place ». Là, « il lui découvrit en même tems l'état de la Conjuraton, & lui annonça la mort du Gouverneur, & la prise de la Citadelle, comme deux choses dont le succès étoit infallible, & qui devoient être executées le soir suivant à deux heures de nuit »¹¹⁷⁷. Or, Nicodème, « étonné de la grandeur du péril » décide de faire avertir le vice-roi de Naples, sauvant ainsi le royaume d'un chaos autrement inévitable. Une fois de plus, le narrateur souligne la puissance de l'intervention de la providence et le fait que le royaume est passé très près de la ruine, puisqu'à peine quelques heures ont séparé la révélation du complot de sa mise en route supposée :

On avoit observé jusqu'alors, un grand secret dans la conduite de cette affaire, & elle auroit échapé aux lumières du Viceroi, si par une providence particuliere de Dieu, qui tient dans sa main la destinée de tous les hommes, elle n'eut été assez tôt découverte pour le salut des Napolitains. Grace

¹¹⁷⁴ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 188.

¹¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 189.

¹¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 216.

¹¹⁷⁷ An., *La Conjuraton de Naples*, *op. cit.*, p. 75-77.

qu'ils eurent lieu d'attribuer à la protection dont S. Janvier honore leur Ville, qui célébroit alors avec beaucoup de piété, le miracle de la liquéfaction du Sang du ce Saint¹¹⁷⁸.

En soulignant ainsi l'heureux destin des gouvernements, les auteurs d'*Épicaris* et de *La Conjuración de Naples* ne font pas que mettre en valeur le rôle de la providence, ils permettent aux lecteurs de prolonger le frémissement qu'ils ont ressenti tout au long du récit et les poussent à apprécier le calme retrouvé après la tempête. Tout en prenant plaisir à ces récits mouvementés, le lecteur peut se rassurer face à l'évidence qu'illustrent tous les récits de conjuration : il est une providence qui règle les mouvements de l'histoire, punit les troubles qui menacent la continuité des empires et magnifie les princes légitimes et les états pluriséculars. Malgré les apparences, le lecteur de l'époque louis-quatorzienne trouve donc dans les récits de conjuration une leçon apaisante.

Pourtant, il faut reconnaître, pour finir, que cette leçon est parfois plus complexe qu'un simple discours visant à rassurer l'angoisse du lecteur. En effet, comme nous l'avons souligné, cette angoisse même ne paraîtrait pas si elle n'était pas fondée de quelque manière, et nous savons que les événements autant que les discours contemporains permettaient à celle-ci de trouver un substrat propice. La hantise de la chute des empires n'était donc pas une peur vaine dans la deuxième moitié du dix-septième siècle. Aussi, dans bien des textes, la leçon ne consiste pas à jouer l'autruche en masquant purement et simplement l'éventualité de la chute. Au contraire, en montrant la possibilité maintenue du bouleversement des régimes les mieux établis, certains récits de conjuration invitent le lecteur à poursuivre la réflexion politique. C'est ce qui advient notamment avec les conjurations romaines. On arguera, certes, qu'il s'agit d'un cas à part puisque, par la distance temporelle et par la différence des modes de gouvernement, les événements romains n'ont rien de comparable avec l'Europe moderne. De fait, dans *La Conjuración des Gracques*, le lecteur assiste au prélude des guerres civiles qui mirent à bas un régime républicain qui n'avait pas de contrepartie dans le monde moderne ; de même, dans *Épicaris*, c'est un type particulier de tyrannie impériale que Le Noble représente sur le déclin. Il semble pourtant qu'au vu du principe de transposition des *exempla*, ces deux cas de figure présentent des conclusions susceptibles d'intéresser le lecteur moderne. Or, ces conclusions reviennent à faire la chronique d'une mort annoncée. Ainsi, les récits de conjuration semblent n'avoir désamorcé l'angoisse des lecteurs que pour la reconduire sur un autre terrain. En ce sens, dit l'anonyme de *La Conjuración des Gracques*, « si, comme par miracle, la République se sauva de cette Conjuración, elle reçût un funeste Exemple, & un Présage de sa Destruction prochaine »¹¹⁷⁹. De fait, la conjuration des Gracques « a été le commencement de toutes les guerres civiles des Romains qui n'ont pas discontinué depuis jusqu'à la totale Destruction de la

¹¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 74-75.

République »¹¹⁸⁰. Similairement, dans *Épicaris*, malgré l'échec de la conjuration, Néron ne tarde pas à devoir s'incliner : « enfin ce qu'Épicaris lui avoit prédit ariva, & [...] une révolte générale fit ce que cete conjuration particulière n'avoit pu exécuter »¹¹⁸¹. Ainsi donc, ces deux exemples, tout en insistant sur l'échec des conjurés et, du moins chez Le Noble, sur l'intervention divine, réactivent le discours sur la mortalité des empires et la cyclicité des régimes étatiques. Or cette leçon n'est pas isolée. Si on la rapproche de certains traits, dans la conclusion des autres récits de conjuration, on aperçoit une dernière fonction de l'angoisse et de son soulagement dans le corpus, une fonction qui se rapproche de celle de la vanité en peinture.

Tout en rassurant le lecteur par l'échec des conjurés, bien des textes, en effet, ne nient pas que les gouvernements ne soient transitoires et mortels. Même les œuvres les plus apparemment défavorables aux conspirateurs laissent transpirer cette leçon qui renvoie, comme nous l'avons évoqué, au discours antique sur la cyclicité des régimes. Ainsi, dans *La Conjuration de Fiesque* par Mascardi, le lecteur n'est pas confronté à une histoire arrêtée, à une république stagnante, mais à la dynamique du cycle de vie des régimes. Prenant exemple sur la conjuration de Fiesque, Mascardi reconnaît que, pour bien des raisons, Gênes a connu des révoltes à travers l'histoire qui ont fait muer la forme de son gouvernement :

& si quelquefois ou par legereté, qui est naturelle à la populace, ou par l'avarice, que la consideration des richesses excessives d'autruy, a accoustumé de resveiller d'ordinaire dans les esprits : ou bien par le desir de quelque vengeance particuliere, l'on a veu naistre des revoltes dans Genes ; à ce que l'on peut voir par les Histoires ; elles n'ont jamais eu pour fin l'oppression de la liberté ; mais seulement la mutation de la forme du Gouvernement¹¹⁸².

En ce sens, ce que remet en cause le texte de Mascardi, pourtant tout à fait orthodoxe du point de vue du pouvoir, c'est la permanence des formes de gouvernement ; or cette mise en cause touche précisément la forme mais non pas ceux qui les font. Comme le montre la citation précédente, s'il est quelque chose de constant dans la variété de l'histoire politique, ce n'est pas les grands empires mais les motifs des hommes qui les font et défont. Les récits de conjuration mènent ainsi à une autre forme de leçon. Toujours liée à l'idée de répondre à l'anxiété de la chute des régimes, cette ultime leçon considère la question différemment pour promouvoir un autre type de propos pacifiant. Au-delà du parti pris pour les conjurés ou pour les princes, les textes s'ingénient en effet à montrer la vanité de la politique. Aussi tyrannique qu'apparaisse André Doria, la conjuration non seulement confirme, mais renforce sa tyrannie. Après avoir triomphé des conjurés, ce dernier,

¹¹⁷⁹ An., *La Conjuration des Gracques*, *op. cit.*, p. 188.

¹¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 191.

¹¹⁸¹ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 216.

¹¹⁸² Bouchard, *La Conjuration de Fiesque*, *op. cit.*, p. 203.

passionnément animé contre [la douceur à leur égard], l'emporta encore une fois sur la clémence du Sénat, et fut cause qu'il fit exécuter Hiérôme de Fiesque, Verrina, Calcagno et Assereto, et que l'on donna le sanglant arrêt contre Ottobon, qui porte défenses à sa postérité, jusques à la cinquième race, de s'approcher de Gênes¹¹⁸³.

Chez Mascardi, la puissance réaffirmée d'André Doria est soulignée avec plus de force encore et sans doute non moins d'ironie, puisque le « Sauveur de la Patrie » « parla là dessus avec tant d'autorité & d'effect, que personne ne luy osant contredire, ces miserables furent tous finalement fait mourir »¹¹⁸⁴. Ainsi, l'emprise du supposé tyran sort renforcée de la conjuration. Semblable à André Doria, Laurent de Médicis profite pleinement de la publicité que lui fait la menace de la conspiration. Non sans ironie, Le Noble souligne même que c'est la répression de cette conjuration qui le fait verser dans la tyrannie :

L'on peut dire mesme que cete conspiration fut le degré qui porta sa maison à sa domination absoluë [...] les Gardes que la République luy dona sous prétexte d'assurer sa vie contre de semblables entreprises, & qu'il feignit quelques tems de ne vouloir point accepter, comencèrent à luy doner un air de Prince qu'il n'avoit ozé prendre jusqu'alors¹¹⁸⁵.

Il n'est pas jusqu'à son frère, Julien de Médicis, qui ne se survive d'une certaine manière, tout aussi ironique d'ailleurs, puisque le narrateur souligne malicieusement le destin exceptionnel de l'enfant issu du mariage illégitime et secret de Julien avec Camille : ce bâtard « fust luy-mesme élevé sur le Thrône sacré de Rome, & y regna glorieusement sous le nom de Clement sept ». Mais si l'ironie est palpable du côté des princes, que dire de celle qui épingle les conspirateurs, voire plus largement les sujets. On peut relire dans cette optique le finale en liesse qui clôt habituellement les récits de conjuration. On verra ainsi avec quelle ironie le narrateur de *La Conjuracion de Barcelone* évoque les réjouissances publiques qui suivent la répression du complot : « Ce fut une Espece de contestation entre les Catalans à qui feroit paroistre plus de joye, la plus saine partie agissoit sincerement, & les moins zelés avec affection ; mais enfin tout le monde sembloit se rejouir de voire cette grande conspiration si heureusement dissipée »¹¹⁸⁶. Le finale de *La Conjuracion de Naples* n'est pas moins dépourvue d'ironie : comment accorder en effet le nombre de conjurateurs spontanément recrutés parmi le peuple la nuit de l'exécution et l'aspect universel de la liesse populaire qui suit l'échec de l'entreprise le lendemain ?

Jamais événement n'a fourni matiere d'un plus beau triomphe & d'une joie plus universelle que celle-ci [...]. Les Napolitains marchioient en foule, devant les Victorieux [...]. Ils les appelloient, *Peres de la Patrie & Défenseurs de sa liberté*. D'un autre côté, le Peuple chargeoit d'imprécations le Prince

¹¹⁸³ Retz, *La Conjuracion de Fiesque*, op. cit., p. 212.

¹¹⁸⁴ Bouchard, *La Conjuracion de Fiesque*, op. cit., p. 200-201.

¹¹⁸⁵ Le Noble, *La Conjuracion des Pazzi*, op. cit., p. 193-194.

¹¹⁸⁶ An., *La Conjuracion de Barcelone*, op. cit., p. 101.

de Macchia & les autres Conjurez, & il répandoit tout son fiel sur leurs noms qu'il prononçoit avec horreur¹¹⁸⁷.

Mais ce n'est pas seulement les conjurés de la plus basse extraction qui passent ainsi impunis dans le camp du vainqueur : les principaux chefs factieux, comme les principaux princes en place, échappent toujours aux sanctions. La chose est ironiquement attribuée au sexe de la baronne d'Albi dans *La Conjuración de Barcelona*, mais la raison profonde est bien entendu son rang social ; tandis que tous ses complices sont torturés sans pitié, la baronne essuie une peine fort douce : « en suite la Baronne d'Alby fut arrestée & son sexe & sa beauté firent les premières impressions pour son salut, sa naissance, le mérite & les services de Dom Joseph Dardenne son beaufrère acheverent de l'obtenir, pour tout supplice elle fut envoyée à Tarragone »¹¹⁸⁸. L'ironie ne s'arrête pas là : dans son exil, en effet, la baronne trouve encore l'occasion de s'adonner à son péché : « le Comte d'Harcour donna ordre quelle fut conduite à Tarragone & Chabot se rendit à Vaille, petite ville où elle devoit passer, où elle fut obligée de coucher, & la, dit-on, ils menagerent les derniers moments, qu'ils pouvoient se voir à leur aise »¹¹⁸⁹. Ainsi le retour en force des tyrans comme l'impunité des grands factieux renvoient une leçon de vanité qui se dégage des récits de conjuration. Le texte de Saint-Réal est sans doute celui qui insiste le plus tragiquement sur ce point. En effet, tandis que tous les complices que Bedmar a réunis autour de lui sont mis à mort sans aucune forme de procès, ce dernier est simplement muté par le conseil d'Espagne, tandis que ses autres complices possédant quelque noblesse ne se voient pas plus inquiétés :

D. Pedre voyant toutes choses desespérées, acheva de licentier ses Troupes ; & rendit Versel ; Le Duc d'Osbonne fit de grans biens à la femme & aux enfans du Capitaine, en les mettant en liberté, & le Marquis de Bedemar reçut d'Espagne un Ordre pour aller servir de Premier Ministre en Flandres, & quelques années après de Rome, le Chapeau de Cardinal¹¹⁹⁰.

Couronnant la facture ironique de la conclusion de Saint-Réal, la double promotion de Bedmar est destinée à souligner l'impunité des grands, qu'ils soient princes ou conspirateurs, faisant et défaisant les destinées des empires. Ce qu'illustrent donc les récits de conjuration, ce n'est pas la lutte contre « l'oppression de la liberté » comme l'écrivait Bouchard, car celle-ci n'est jamais le but des conspirateurs ; au contraire, c'est la nature égoïste et vaine de la politique faite par les grands. L'esthétique dramatique et tragique prend une autre signification au contact de cette seconde conclusion des textes. Si le lecteur n'a pas lieu de trembler et de craindre pour l'avenir du gouvernement, ce n'est donc pas seulement parce qu'une puissance tutélaire veille à la survie des états, mais aussi parce que la frêle agitation politique des prétendues grandeurs de ce monde

¹¹⁸⁷ An., *La Conjuración de Naples*, op. cit., p. 163-164.

¹¹⁸⁸ An., *La Conjuración de Barcelona*, op. cit., p. 102-103.

¹¹⁸⁹ Loc. cit.

n'affecte que l'écorce des gouvernements. En ce sens, la vanité des conjurations, c'est autant la vanité qu'il y a à conjurer que la vanité qu'il y a à s'occuper de politique. En ce sens, la leçon de vanité constitue un remède à l'angoisse aussi puissant que l'anxiolytique providentiel.

Conclusion.

Au terme de ce parcours, on perçoit mieux le fonctionnement et les fonctions de la dramatisation narrative dans les récits de conjuration. Si l'exploitation du suspens relève d'un choix esthétique constant à travers toutes les œuvres du corpus, nous avons tâché de montrer que ce choix n'est pas simplement lié au plaisir du texte, mais qu'à travers sa dimension esthétique, il permet de répondre à certaines questions politiques posées par les textes. Ainsi, en renvoyant le lecteur à un contexte historique angoissant, en le faisant trembler à travers le récit aussi bien pour les conjurés que pour l'État, les textes offrent au lecteur avide de récits dramatiques de quoi satisfaire un certain désir esthétique, mais ils lui offrent également une réponse à une angoisse qui, elle, dépasse le domaine des belles lettres. En jouant à se faire peur, les lecteurs cherchaient aussi des voies exécutoires pour une angoisse plus profonde et celle-ci bien ancrée dans le réel. Offrant en ce sens une manière de catharsis, les récits de conjuration permettaient ainsi de rassurer le lecteur en lui montrant invariablement les conjurés défaits et punis, ainsi que les princes légitimes toujours confirmés dans l'exercice de leur pouvoir qu'ils tiennent de Dieu et que Dieu leur préserve inchangé. Pourtant, pour les plus profonds d'entre eux, les récits de conjuration suggèrent parfois un autre remède à l'angoisse générée par l'instabilité potentielle des régimes et des empires ; en soulignant, avec ironie, l'impunité des grands et la permanence transhistorique de leurs travers, le corpus démontre, de manière plus retorse, une leçon de stabilité déjà évoquée grâce à la protection du ciel. C'est ici la vanité de la politique qui est soulignée et le peu d'intérêt qu'elle mérite.

* *
*

CONCLUSION.

Les facteurs d'homogénéité des textes étudiés nous ont semblé instables dans les deux sections précédentes consacrées aux aspects génériques ainsi que moraux et politiques, en sorte que nous avons pu nous demander si l'improbable unité du corpus ne devrait pas conduire à privilégier l'approche morcelée utilisée dans le premier chapitre de cette partie. Il apparaît pourtant que les principes esthétiques décrits dans ce chapitre permettent de fédérer le corpus en soulignant l'unité

¹¹⁹⁰ Saint-Réal, *La Conjuración des Espagnols*, op. cit., p. 327.

esthétique et la cohérence idéologique de ce dernier. En effet, quelle que soient les variations de surface, l'héroïsation ambiguë des conjurés et la dramatisation extraordinaire du récit sont des constantes que l'on retrouve dans tous les récits de conjuration. Qui plus est, on peut même dire que ces constantes esthétiques fournissent des réponses aux questions posées d'une part par l'ambiguïté générique, d'autre part par les incertitudes politiques. Génériquement, tout d'abord, les récits de conjuration jouent sur la malléabilité des frontières entre histoire et nouvelle historique afin de mêler à une matière historique toujours respectée des éléments esthétiques empruntés à l'art du récit et à la fiction, dont les textes avaient besoin pour fonctionner d'un point de vue politique. Ainsi, l'héroïsme des conjurés de même que l'art du récit tendu sont empruntés au domaine de la prose fictionnelle. D'autre part, du point de vue de la leçon politique, c'est encore une fois les choix esthétiques qui permettent de réunir les textes. Certes, tous peuvent être lus, nous l'avons vu, comme des manuels de cour et des miroirs des Princes, mais une telle leçon, dans sa généralité, passe sous silence le problème spécifique de la révolte. Pour trouver une réponse et une unité sur ce terrain, qui reste bien entendu essentiel au récits de conjuration, il faut de nouveau interroger l'esthétique des textes, et là encore cette dernière transpose une leçon unanime. Ainsi, l'héroïsation ambiguë des conspirateurs s'explique par la prégnance dans les textes d'une esthétique de l'éloge paradoxal, permettant, à travers la figure du factieux, de faire l'éloge de la concorde civile et du prince accompli. De même, l'extrême tension du récit, générant peur et angoisse sur la fragilité des empires, a pour but d'opérer une manière de *catharsis*, soulageant la crainte du lecteur en éloignant la menace de la chute : l'échec des conspirateurs, la protection providentielle des monarchies légitimes apparaissent *in fine* pour montrer invariablement que l'angoisse des lecteurs n'est pas fondée. En adoptant un point de vue surplombant sur l'esthétique des récits de conjuration, on retiendra donc ce qu'ont en commun cet éloge paradoxal et cette pseudo-*catharsis*, précédemment décrites. Tous deux sont fondés sur un principe de renversement : inversion de l'objet de l'éloge, inversion de l'angoisse purgée par la soudaine prise de conscience de la vanité d'une menace politique. D'un point de vue englobant, ce principe de renversement semble bien au fondement du plaisir de la lecture des récits de conjuration. Par la connivence qu'implique l'éloge paradoxal, par le jeu angoissé auquel le lecteur accepte délibérément et voluptueusement de se faire prendre, le corpus implique très fortement son public dans la construction d'un sens, selon des principes invariablement reproduits d'un texte à l'autre. À nos yeux, ces principes uniformes justifient *a posteriori* le groupement de ces textes pourtant si divers par ailleurs.

Conclusion

*Le Caractère de la royauté et de la tyrannie, faisant voir par un discours politique, 1° les qualités nécessaires à un prince pour bien gouverner ses sujets ; 2° les maux qui arrivent aux peuples lorsque les souverains sont incapables de les gouverner*¹ : tout à fait classique, le titre de cette mazarinade en forme de pseudo-syllogisme semble résumer la signification des récits de conjuration et les deux aspects de leur portée politique et morale. Miroirs des Princes, les textes du corpus ne cessent d'insister sur les vertus royales et servent de mise en garde contre les dérives de l'autoritarisme absolutiste lorsqu'il va trop ostensiblement contre l'intérêt des sujets. Mais cette première leçon est d'emblée évoquée sous forme paradoxale : d'une part, l'éloge du bon prince et la description des vertus royales se cachent le plus souvent derrière l'exemple répulsif fourni par le tyran, voire sous le masque des conjurateurs peints en véritables héros dignes de gouverner. D'autre part, la conclusion des textes du corpus revient toujours, par quelques détours, à confirmer sur leur trône les princes en place, fussent-ils des « tyrans » aussi implacables qu'André Doria ou Néron. Mais cette leçon pour les princes se double d'une leçon pour les sujets, deuxième volet moral du corpus qui n'est pas moins paradoxal que le premier. En effet, les textes tendent d'une part à faire peur, d'autre part à rassurer. Dans un premier temps, la leçon d'obéissance à l'attention des sujets est ainsi évoquée à travers le contre-exemple du destin tragique des rebelles contre l'ordre établi. Figure pathétique et tragique, le conjurateur permet de décourager tout imitateur. Mais, dans un second temps, ce triste destin a également pour fin de rassurer le lecteur qui ne tremble à l'aspect des empires au bord de l'abîme que pour mieux jouir de la stabilité présente de la monarchie louis-quatorzienne. En outre, l'esthétique impliquée par cette exemplarité paradoxale à la fois pour le prince et pour les sujets ne fonctionne pleinement que grâce à un principe de connivence avec le lecteur, dans lequel repose *in fine* la plus grande réussite des textes évoqués. En attirant la curiosité du lecteur qui accepte fébrilement d'enfreindre l'interdit thématique lié aux conjurations, en jouant esthétiquement sur l'aspect nocif de leur contenu polémique, en entraînant le lecteur dans un jeu qui consiste à se faire peur pour mieux se rassurer, les récits de conjuration reposent tous sur un principe de renversement porteur de plaisir, qui, semble-t-il a assuré le succès du corpus, constamment réédité au XVIII^e siècle² et générant une littérature spécialisée dans la question des conjurations,

¹ An., *Le Caractère de la royauté et de la tyrannie, faisant voir par un discours politique, 1° les qualités nécessaires à un prince pour bien gouverner ses sujets ; 2° les maux qui arrivent aux peuples lorsque les souverains sont incapables de les gouverner*, Paris, 1652, in-16, 24 p.

² Au XVIII^e siècle, on retrouve parfois les récits de conjuration du corpus publiés en recueils ; la plupart de ces miscellanées semblent n'obéir à aucune logique autre que celle des pièces curieuses. Ainsi, on découvre *La Conjuration des Pazzi* au tome XI de la *Bibliothèque de campagne, ou Amusemens de l'esprit et du cœur*, publié à La Haye, chez Jean Néaulme en 1738, au milieu d'une histoire tragique comme *La Comtesse de Vergi, nouvelle historique, galante et tragique* [par Adrien de La Vieuville, comte de Vignacourt] ou d'un roman de Crébillon, d'un tout autre style, *Les Égaremens du cœur et de l'esprit*. Le même ouvrage de Le Noble est publié par Pons-Augustin Alletz, dans un volume tout aussi disparate, un *Choix d'histoires intéressantes, telles que la conjuration des Pazzi contre les Médicis, la*

dont l'un des fleurons au milieu du XVIII^e siècle semble être cette volumineuse *Histoire des conjurations, conspirations et révolutions célèbres tant anciennes que modernes*, de François-Joachim Du Port Du Tertre³.

Revenons brièvement sur le parcours qui nous a conduit de privilégier cette lecture des récits de conjuration. C'est la première partie de cette étude qui nous a permis de poser les bases pour lire les textes sélectionnés, non en se confinant dans un corpus restreint et qui peut sembler marginal à plus d'un titre, mais en s'appuyant successivement sur les données contextuelles, la pensée politique et la littérature du temps. En ce sens, nous avons tâché de retracer un cadre interprétatif large, qui a fait successivement apparaître des éléments de continuité en matière lexicale, théorique et esthétique : chaque fois, en effet, nous avons été confronté à une forme d'épidictique ambigu, voire paradoxal. Dans le lexique, les usages flottants semblent recevoir l'aval de la règle puisque les dictionnaires juxtaposent des éléments négatifs et positifs dans les définitions du champ lexical de la conjuration (chapitre I) ; de même, la « doctrine » absolutiste qui, bien entendu, condamne les conjurations, tâche vainement de les évacuer de toute conceptualisation politique ; même réduites à peu, les conjurations sont pourtant toujours essentielles à toute pensée du cycle de vie des États et, en expliquant parfois l'origine des gouvernements en place, elles permettent aussi de critiquer leurs excès en esquissant la menace de leur ruine prochaine (chapitre II). On retrouve donc également dans le domaine politique une concomitance de l'éloge et du blâme, à laquelle les belles-lettres adaptent une esthétique particulière, qui, à travers tous les genres classiques – pamphlet, histoire,

renaissance des lettres en Italie, Paris, Veuve Duchesne, 1781, in-12. Dans la tradition erronée des *Œuvres complètes* de Saint-Réal, il arrive fréquemment que *La Conjuration des Espagnols* soit publiée avec *La Conjuration des Gracques* qu'on lui attribuait. En outre, les deux ouvrages restent associés comme les chefs d'œuvre du genre lancé par Salluste et connaissent jusqu'au XIX^e siècle une fortune scolaire : le texte de Saint-Réal servait en effet de base à l'exercice d'imitation de *La Conjuration de Catilina*. Ainsi, « un Professeur de l'Université » publie-t-il en 1819 *l'Histoire de la conjuration des Espagnols contre la république de Venise et Histoire de la conjuration des Gracques, avec une version latine en regard et la traduction en vers hexamètres des portraits de quatre des principaux conjurés, suivies des tables indicatives des passages que l'on peut donner en devoir, par un professeur de l'Université* (Paris, Delalain, 1819, in-12, 262 p.). On notera également, à côté des miscellanées, des recueils plus systématiquement centrés sur les conjurations. Ainsi, en 1866, la *Bibliothèque du Foyer* donne le premier exemple éditorial de rapprochement des textes de Sarasin, Retz et Saint-Réal (*Bibliothèque du Foyer, collection des meilleurs auteurs Français et étrangers, contenant Conspiration de Walstein de Sarrasin, Conjuration du Comté [sic] de Fiesque de Retz, Conjuration des Grecques [sic] de Saint-Réal*, Paris, Bureau de la Publication, 1866, in-16). Au même siècle, Charles Nodier, puis Antoine de Latour donneront suite à ce parallèle, en « redécouvrant » les conjurations à l'époque romantique. Nodier publie ainsi : *Les Trois Conjurations. Le Cardinal de Retz, Sarrazin, Saint-Réal, avec notes et préface de M. C. Nodier et M. P. Laurentie*, Paris, Imprimerie de Béthune, « La Bibliothèque choisie » [Bibliothèque choisie par une société de gens de lettres, sous la direction de M. Laurentie, III^e section « Histoire et Mémoires historiques »], 1830, in-12 ; bibliophile lui aussi, Antoine de Latour regroupe de *Petits chefs-d'œuvre historiques* (Paris, Firmin Didot frères, 1846, 2 vol., in-18.), contenant *La Conspiration de Valstein, La Conspiration de Fiesque, Relation des campagnes de Rocroy et de Fribourg par Henri de Bessé, Histoire de la révolution de Russie en 1762 par Rulhières, Précis de l'histoire des Maures en Espagne par Florian et La conjuration des Espagnols contre Venise*, par l'Abbé de Saint-Réal.

³ François-Joachim Du Port Du Tertre, *Histoire des conjurations, conspirations et révolutions célèbres tant anciennes que modernes, dédiée à S.A.S Monseigneur le duc d'Orléans, Premier Prince du Sang. Par M. Duport Du Tertre*, en collaboration avec Fréron et P. Nicéron, Paris, Duchesne, 1754-1760, 10 vol., in-12.

tragédie et roman –, varie dans sa mise en œuvre et sa facture mais non dans son principe (chapitre III). C'est enfin ce même principe qui, dans la deuxième partie de ce travail, nous a permis de lire les récits de conjuration que nous avons regroupés dans notre corpus. En tâchant de toujours tenir compte de la nature très diverse de ce corpus, sur laquelle nous avons d'abord insisté (chapitre I), nous n'avons jamais totalement écarté aucune des trois hypothèses suggérées en introduction. Au contraire, nous avons cherché à montrer de quelle manière elles se nouent pour éclairer les facettes des textes étudiés. En ce sens, la première hypothèse de lecture, selon laquelle la conjuration n'apparaîtrait dans les textes que comme une topique, offerte à l'élaboration rhétorique et esthétique, a permis de mettre en valeur le rôle de l'*imitatio* dans le corpus : cette dernière est patente dans la reprise du modèle sallustéen, mais aussi dans la manière dont les textes importent la topique de la conjuration et l'adaptent aux cadres génériques de la nouvelle historique ou de l'histoire secrète (chapitre II). Mais l'examen du corpus nous a également conduit à vérifier la validité partielle de la deuxième hypothèse, celle qui attribue à l'évocation des conjurations un sens bel et bien politique, dans la mesure où les textes peuvent aussi contenir une charge critique contre le pouvoir, qu'il s'agisse de la « tyrannie » de Richelieu, de l'empereur, ou encore des ministres espagnols. Il y a donc un usage polémique des récits de conjuration, certains textes étant plus engagés dans cet usage que d'autres. S'il est difficile d'attribuer un quelconque impact à *Épicaris* ou à *La Conjuration des Pazzi* sur la situation contemporaine immédiate, en revanche, le texte de Retz peut passer, au moment où il circule sous forme manuscrite, pour anti-Richelieu, puis anti-Mazarin, de même que le texte de Saint-Réal et *La Conjuration de Barcelone* sont violemment anti-espagnols. Ce sont donc ces divers usages des récits de conjuration qui expliquent que le conspirateur puisse être plus ou moins blâmé ou loué (chapitre III). Mais qu'advient-il, si, comme dans la plupart des textes, les conjurés sont tout à la fois admirés et critiqués ? Pour répondre à cette question, notre dernière hypothèse nous a semblé plus efficace : en mettant à nu le fonctionnement du pouvoir et de la société civile, les récits de conjuration professent à la fois une leçon de vertu pour les princes et une leçon d'obéissance pour leurs sujets. Cette double leçon est paradoxale : elle paraît légitimer à la fois et de manière contradictoire le tyran et les conjurés aspirant à le renverser, en même temps qu'elle suppose le contraire exactement, à savoir l'illégitimité des uns et des autres. Cette dernière hypothèse nous semble la plus englobante car elle permet de rendre compte de l'aspect extrêmement ambivalent, à la fois des conjurés et des princes, que nous retrouvons dans l'ensemble du corpus : elle permet de donner un sens aux textes tout en expliquant le fonctionnement esthétique fondé sur une exemplarité paradoxale et sur les vertus apaisantes d'un récit dramatique (chapitre IV). Si donc l'entrelacs de ces trois lectures permet de décrire au mieux des textes qui diffèrent sur bien des

points, la dernière hypothèse mise à l'épreuve débouche néanmoins sur la reconnaissance de principes esthétiques communs à tous les textes. Cette esthétique des récits de conjuration, transmuant la thématique sulfureuse de la révolte en la fondant dans le moule de la morale politique la plus orthodoxe, est parfois comparable sur certains points avec ce que l'on a pu observer dans la tragédie ou le roman ; elle reste, cependant, un trait distinctif du corpus dans la mesure où, avec ses deux composantes héroïque et dramatique, elle est la seule à pousser aussi loin les pouvoirs esthétiques de la coïncidence entre l'éloge et le désabusement. Mais si ces deux dimensions pouvaient tenir si fortement ensemble, tandis que leur alliance peut paraître étrange au lecteur d'aujourd'hui, c'est que les esprits des contemporains y étaient disposés.

« Les grandes Monarchies sont sujettes à tomber de tems en tems en des désordres, auxquels toute la prudence des plus sensez a bien de la peine à trouver des remèdes », lit-on dans une Mazarinade de 1651. « La constitution présente de la France ne nous [en] persuade [que] trop ; et le dérèglement qui va toujours croissant depuis quelques années dans les principales et quasi toutes les parties de cette monarchie, nous fait appréhender avec raison quelque décadence ou révolution estrange »⁴. Ce fragment de la *Requete de la noblesse pour l'assemblée des états généraux* fait état, parmi tant d'autres textes, de l'angoisse qui pouvait habiter les contemporains de la Fronde, une angoisse dont l'écho, persistant bien qu'assourdi, comme nous l'avons vu au chapitre II de la première partie, se répercute de proche en proche tout au long du règne de Louis XIV jusqu'aux pamphlets qui suivent la révocation de l'Édit de Nantes et aux critiques réformistes de la fin du règne. Partie prenante des structures de l'imaginaire monarchique tout au long de l'Ancien Régime, comme l'a montré Yves-Marie Bercé, cette angoisse se prolonge, au-delà du XVII^e siècle, dans l'historiographie des révolutions, qu'a étudiée notamment Jean-Marie Goulemot, historiographie parallèle à celle des conjurations⁵, et dont l'un des derniers avatars, prélude au romantisme est bien représenté par *Les Ruines, ou Méditations sur la révolution des empires* de Volney⁶. Or, les récits de conjuration que nous venons d'évoquer participent de cette appréhension dramatique de la ruine des empires. Ils offrent, en effet, chacun à sa manière, « un funeste Exemple, & un Présage de [...] Destruction prochaine »⁷. Saint-Réal, qui signe sans doute le meilleur récit de conjuration classique,

⁴ Célestin Moreau, *Choix de Mazarinades*, pour la Société de l'Histoire de France, Paris, J. Renouard, 1853, t. II, p. 230-231. Mazarinade n°3472 dans Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, Paris, 1850-1851, 3 vol. Texte cité par Jean-Marie Goulemot, *Le règne de l'histoire*, *op. cit.*, p. 42.

⁵ Sur ce point, on verra d'ailleurs les remarques sur l'ambivalence du mot *révolution* et la manière dont il peut alterner avec conjuration, *supra*, première partie, ch. I, p. 28-29.

⁶ Constantin-François de Chasseboeuf, comte de Volney, *Les Ruines, ou Méditations sur la révolution des empires ; par M. de Volney, député de l'Assemblée Nationale de 1789*, Paris, Desenne, Volland, Plassan, 1791, 410 p.

⁷ An., *La Conjuration des Gracques*, *op. cit.*, p. 188.

a des mots terribles pour offrir au lecteur, à travers les pensées du traître Jaffier, une image hallucinée de cette fin tragique, qu'il convient de citer de nouveau pour conclure :

Son imagination rencherissoit sur cette Peinture ; elle lui representoit exactement & avec les plus vives couleurs toutes les cruautés & les injustices inevitables dans ces occasions. Depuis ce moment il n'entendoit plus de tous costez que des cris d'Enfans qu'on foule aux pieds, des gemissemens de Vieillards qu'on égorge, des hurlemens de Femmes qu'on deshonne ; Il ne voyoit que Palais tombans, Temple en feu, Lieux Saints ensanglantez ; Venise la triste, la deplorable Venise se presentoit par tout devant ses yeux, non plus triomphante comme autrefois de la Fortune Ottomane & de la fierté Espagnole, mais en cendres, où dans les fers, & plus noyée dans le sang de ses Habitans, que dans les eaux qui l'environnent⁸.

Or la hantise exprimée par ces images violentes nous permet, en dernière analyse, de rendre compte du canevas formel adopté par les récits de conjuration, de l'héroïsation trouble des factieux, de la dramatisation narrative. À travers la fixité de la séquence narrative, à travers l'héroïsation bloquée par l'échec et la mort ignominieuse, à travers l'extrême suspens qui accompagne les derniers moments de la conjuration et la précipite inévitablement dans l'échec, il s'agit toujours, en quelque sorte, d'arrêter le cours du temps. Qu'il soit décrit comme un « hazard inconcevable »⁹, comme un « miracle »¹⁰ ou « un exemple terrible de la justice de Dieu »¹¹, l'inévitable échec nous retient, en effet, au bord de l'abîme. Pour reformuler une dernière fois notre lecture du corpus, nous serions tenté de comparer les récits de conjuration avec ce que nous apprennent les études sur l'historiographie de la chute de l'Empire romain : si la hantise de la mort de Rome s'est exprimée avec une vigueur remarquable plus d'un demi millénaire avant sa chute effective, au moment même où sa puissance atteignait son apogée¹², on peut penser, de façon similaire, qu'au cœur du Grand Siècle, au moment où chacun s'accorde à célébrer le zénith louis-quatorzien, cette angoisse pouvait aussi hanter les esprits – même s'ils s'interdisaient de lui donner une autre forme que celle de la dénégation. Si l'on pouvait, comme La Mothe Le Vayer, déplorer « je ne sais quelle fatalité dans la conduite des Estats, qui leur fait trouver leur fin au moment de leur plus haute exaltation »¹³, l'application de ce constat à la monarchie française n'était en effet guère envisageable – du moins pas de manière frontale, comme nous l'avons vu plus haut. C'est pourquoi les récits de conjuration nous semblent relever de ce que Thomas Pavel appelle un « art de l'éloignement »¹⁴ : c'est dans la

⁸ Saint-Réal, *La Conjuration des Espagnols*, *op. cit.*, p. 279-281.

⁹ Le Noble, *Épicaris*, *op. cit.*, p. 188.

¹⁰ An., *La Conjuration des Gracques*, *op. cit.*, p. 188.

¹¹ An., *La Conjuration de Naples*, *op. cit.*, p. 39.

¹² A ce sujet, voir par exemple : Santo Mazzarino, *La Fin du monde antique. Avatars d'un thème historiographique [La fine del mondo antico]*, trad. André Charpentier, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1973, 210 p.

¹³ La Mothe Le Vayer, *Du gouvernement politique*, texte cité par René Pintard, *Le Libertinage érudit*, *op. cit.*, p. 542, et par Jean-Marie Goulemot, *Le Règne de l'histoire*, *op. cit.*, p. 63.

¹⁴ Voir Thomas Pavel, *L'Art de l'éloignement. Essai sur l'imagination classique*, Paris, Gallimard, « Folio essais », 1996.

distance maximale entre l'univers symbolique de la chute et l'univers réel de la monarchie conquérante qu'opère la sourdine classique à l'œuvre dans notre corpus, concordant donc parfaitement avec les efforts des historiographes et des penseurs politiques du temps pour escamoter les conjurations. Euphémisant la hantise d'un temps « autre », arrêtant le cycle angoissant des révolutions temporelles, les récits de conjuration cherchent ainsi à prolonger esthétiquement la gloire du présent.

Bibliographie

I. SOURCES PRIMAIRES (AVANT 1800).

1. CORPUS RESTREINT DES « RECITS DE CONJURATION ».

- [1]. BOUCHARD (Jean-Jacques), *La Conjuration du comte de Fiesque, traduite de l'italien du Sgr Mascardi, par le Sr de Fontenai Ste Geneviève et dédiée à monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu. Avec un recueil de vers à la louange de son éminence ducale*, Paris, Jean Camusat, 1639, 2 parties en 1 vol, in-8°, 206 p.
- [2]. SARASIN (Jean-François, pseud. Atticus Secundus), *La Conspiration de Valstein [contre l'empereur]*, d'abord parue dans un *Recueil de diverses pièces curieuses pour servir à l'histoire*, Cologne, 1655, in-12, puis imprimée dans *Œuvres de Monsieur Sarasin*, réunies par Ménage, avec une épître de celui-ci et un discours de Pellisson, Paris, Augutin Courbé, 1656, 3 t. en 1 vol., in-4°, t.I, p. 89-136. [NB. Il existe aussi une édition moderne, celle des *Œuvres complètes*, éd. Paul Festugière, Paris, Champion, 1926, 2 vol., t. II, p. 252-283].
- [3]. An., *La Conjuration de la donna Hyppolite d'Arragon baronne d'Alby, sur la ville de Barcelone. En faveur du roy catholique, en l'an 1645, 1646, 1647, & 1648*, dans un *Recueil de diverses pieces curieuses, pour servir à l'histoire*, contenant I. Responce faite aux Mémoires de Mons. le comte de la Chastre, par Monsr. le comte de Brienne, Ministre & Secretaire d'Estat. II. Conjuration de la donna Hyppolite d'Arragon baronne d'Alby, sur la ville de Barcelone. En faveur du roy catholique, en l'an 1645, 1646, 1647, & 1648 III. Relation de la mort du marquis de Monaldescki, grand écuyer de la reyne Christine de Suede, fait par le reverend pere Le Bel, ministre de l'ordre de la Sainte Trinité, du couvent de Fontaine-Bleau. Le 6. Novembre 1657, Cologne, Jean du Castel, 1662, in-12, p. 55-105 [BnF G-28256].
- [4]. RETZ (Jean François Paul de Gondi, cardinal de), *La Conjuration du comte de Fiesque [1665]*, suivie des *Mémoires*, éd. Simone Bertière, Paris, Éditions Garnier, « Classiques Garnier », 1987, p. 169-215. [NB. Nous renvoyons occasionnellement à l'édition suivante : *La Conjuration de Fiesque, édition critique publiée d'après le texte de 1665 avec des variantes provenant de manuscrits inédits*, Oxford, Clarendon Press [Oxford University Press], 1967, xxxiv-121 p.].
- [5]. SAINT-REAL (César Vichard, abbé de), *La Conjuration des Espagnols contre la république de Venise en l'année 1618*, Paris, Claude Barbin, 1674, in-12, i-329 p. Cette édition est reproduite en fac-similé dans *Don Carlos et La Conjuration des Espagnols contre la république de Venise*, introduction et notes d'Andrée Mansau, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 1977, 675 p., p. 297-643.
- [6]. VERTOT (René Aubert d'Auboeuf, Abbé de), *Histoire de la conjuration de Portugal en 1640*, Paris, Veuve E. Martin, J. Boudot, E. Martin, et au Palais, chez C. Barbin, 1689, in-12, xx-278 p. ; puis rééd. sous un titre modifié : *Histoire des révolutions de Portugal [1711]*, édition « revue et augmentée », Paris, Libraires associés, 1786, xiv-396 p.
- [7]. An., *Histoire de la conjuration des Gracques, Œuvres posthumes de M. de Saint-Réal*, Paris, Claude Barbin, 1693-1695, 2^{nde} partie, p. 1-175 ; nous utilisons l'édition suivante : *Œuvres de Monsieur l'abbé de Saint-Réal*, La Haye, Les frères Vaillant et N. Prévost, 1722, 5 vol., in-12, t. I, p. 121-224.
- [8]. LE NOBLE (Eustache, sieur de Tennelière, baron de Saint-Georges), *Histoire secrète des plus fameuses conspirations. De la conjuration des Pazzi contre les Médicis*, suivant la Copie imprimée à Paris, 1698, in-12, 200 p.
- [9]. LE NOBLE (Eustache, sieur de Tennelière, baron de Saint-Georges), *Épicaris, suite des Histoires des plus fameuses Conspirations*, suivant la Copie imprimée à Paris, 1698, in-12, 216 p.
- [10]. An., *Histoire de la dernière conjuration de Naples, en 1701*, Paris, P. Giffart, 1706, in-12, x-180 p. ; traduction de l'ouvrage suivant, également anonyme : *Conjuratio initia et extincta Neapoli anno 1701*, Anvers, J. Frik, 1704, in-4°, 64 p. et 3 p. d'errata. [BNF K- 8354 / Z FONTANIEU- 191 (2)].

2. CORPUS LARGE : CONJURATIONS ET BELLES LETTRES A L'AGE CLASSIQUE.

- [11]. PLATON, *Le Politique*, texte établi et traduit par Auguste Diès, Paris, Les Belles lettres, « C.U.F. », 5^e tirage, 2000, in-16, lxxv-257-311 p.
- [12]. PLATON, *La République*, texte établi et traduit par Émile Chambry, avec introduction d'Auguste Diès, Paris, Les Belles lettres, « C.U.F. », 1959-1964, 3 vol., in-16, cliv-142 p., 187 p. et 125 p.
- [13]. ARISTOTE, *Politique*, texte établi et traduit par Jean Aubonnet, Paris, Les Belles Lettres, « C.U.F. », (1971) 3^e tirage 1991, 2 t. en 3 vol., notamment l. V, t. II, vol. II, p. 1-95.
- [14]. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, nouvelle traduction avec introduction, notes et index par J. Tricot, Paris, Vrin, « Bibliothèque des textes philosophiques », 1994, notamment l. III et l. IV.
- [15]. CICÉRON, *De re publica, La République*, trad. E. Bréguet, Paris, Les Belles lettres, « C.U.F. », 1980, 2 vol., 277 et 208 p.
- [16]. CICERON, *Laelius de amicitia*, texte établi et traduit par François Combès, Paris, Les Belles Lettres, « C.U.F. », 1993.
- [17]. SENEQUE (Lucius Anaeus), *De clementia*, éd. François-Régis Chaumartin, Paris, Les Belles Lettres, « C.U.F. », 2005, 121 p.
- [18]. SALLUSTE, *La Conjuration de Catilina [De conjuratione Catilinae] ; La Guerre de Jugurtha ; Fragments des histoires*, texte établi et traduit par Alfred Ernout, revu et corrigé par J. Hellegouarch, Paris, Les Belles lettres, « C.U.F. », 15^e tirage, 1999, 313 p.
- [19]. PLUTARQUE, « Vies de Tibérius et Caius Gracchus », *Œuvres de Plutarque, traduites du grec par Jacques Amyot*, Paris, Jean-François Bastien, 1784, 7 vol., in-8°, t. VI, p. 312-384.
- [20]. *Fragments aus der Zweiten « Justification du duc de Bourgogne » des Magisters Johann Petit*, éd. W. Holtzmann et Otto Cartellieri, Heidelberg, C. Winter, 1914, 55 p.
- [21]. POLITIEN (Ange, 1454-1494), *Della congiura dei Pazzi [Angeli Politiani Pactiana conjurationis commentarium]*, éd. Alessandro Perosa, Padoue, Editrice Antenore, 1958, in-8°, xxxii-101 p.
- [22]. SEYSSSEL, *La Monarchie de France et deux autres fragments politiques [1519]*, éd. Jacques Poujol, Paris, Librairie d'Argences, « Bibliothèque elzévirienne. Nouvelle série Études et documents », 1960, in-8°, 255 p.
- [23]. *Le Sommaire et recueil des histoires romaines contenant les faits belliqueux de Jules Cesar, de Pompee, et de la tres cruelle conjuration de Luce Cathilin, citoyen romain contre la noble cite de Romme. Ainsi qu'il est amplement recite par Suetone, Saluste & Lucan. Et comment le roy Elevandre fust curieux de scavoir la naissance du fleuve de Ganges, qui est lun des quatre fleuves procedans de paradis terrestre et de lempeschement qui fut donne a ses gens a ce commis Et du miracle digne de memoire qui fust demonstre par ung vieil & ancien homme qui gardoit le passage dudit fleuve de Ganges*, Paris, 1532.
- [24]. GUICHARDIN (François), *Avertissements politiques [Ricordi, 1512-1530]*, trad. J.-L. Fournel et J.-Cl. Zancarini, Paris, Cerf, « La nuit surveillée », 1988, 174 p.
- [25]. MACHIAVEL (Nicolas), *Le Prince [Il Principe, 1531, rédigé en 1513], Discours sur la première décade de Tite-Live [1532, rédigés de 1512 à 1519], Œuvres complètes*, trad. par Edmond Barincou, introduction de Jean Giono, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1952, xix-1640 p.
- [26]. CALVIN, *L. Annaei Senecae Libri duo de clementia ad Neronem caesarem Joan. Calvini commentariis illustrati [1532]*, rééd. F. L. Battles et A. M. Hugo, *Calvin's Commentary on Seneca's De clementia*, Leiden, 1969.
- [27]. BODIN (Jean), *La Méthode de l'histoire [Methodus ad facilem historiarum cognitionem, Parisii, Martinum Juvenem, 1566, in-4°, 463 p.]*, trad. P. Mesnard, Paris, P.U.F., coll. « Corpus des philosophes français », 1951.
- [28]. LE ROY (Loys), *Considération sur l'histoire françoise et l'universelle de ce temps, dont les merveilles sont succinctement récitées Platon et Aristote... par Loys Le Roy, dict Regius, ensemble un traicté*

de l'origine, antiquité, progrès, excellence et utilité de l'art politique, des législateurs plus renommez, par Loys Le Roy, dict Regius, Paris, F. Morel, 1568, in-8°.

[29]. FOGLIETTA (Uberto), *Uberti Folietae ex universa historia rerum Europae suorum temporum. Conjuratio Joannis Ludovici Flisci. Tumultus neapolitani. Caedes Petri Ludovici Farnesii, Placentiae ducis*, Naples, J. Cacchium, 1571, in-4°, vi-94 ff. [K- 3549 (1)].

[30]. *Histoire de Marie royne d'Escosse, touchant la conjuration faite contre le roy, & l'adultere commis avec le comte de Bothwel, histoire vrayement tragique, traduite de latin en françois*, [De Maria Scotorum regina, totaque ejus contra regem conjuratione, trad. Philippe Camuz], Edimbourg, Thomas Waltem, 1572, in-12, 88 p. [traduction de l'ouvrage attribué à George Buchanan par Barbier, mais plutôt dû à Thomas Wilson, secrétaire d'État d'Élisabeth I^{ère}, d'après John Scott, *A Bibliography of works relating to Mary queen of Scots*, 1896. Fausse adresse : impr. à Londres, d'après Weller, à la Rochelle, d'après Scott].

[31]. DU HAILLAN (Bernard de Girard), *Discours sur les causes de l'execution faite ès personnes de ceux qui avoient conjuré contre le Roy & Son Estat*, Paris, P. L'Huillier, 1572, pièce.

[32]. LA BOETIE (Etienne), *De la servitude volontaire ou Contr'un* [éd. posth. 1574], éd. Malcolm Smith, avec des notes additionnelles de Michel Magnien, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 2001, 110 p.

[33]. *Résolution claire et facile sur la question tant de fois faite de la prise des armes par les inférieurs, où il est montré par bonnes raisons tirées de tout droit divin et humain, qu'il est permis et licite aux Princes, Seigneurs et peuple inférieur, de s'armer pour s'opposer et résister à la cruauté et félonnie du Prince supérieur, voire même nécessaire pour le devoir du quel on est tenu au pays et République* [texte attribué à Odet de La Noue], Basle, Les heritiers de J. Oporin, 1575.

[34]. CHODEMEY (Hierosme de), *L'Histoire de la conjuration de Catilin*, suivie d'un *Traicté des conjurations extraict du troisieme livre des discours de Machiavel*, Paris, Abel l'Angelier, 1575, in-8°, 58 ff. [la traduction du chapitre de Machiavel se trouvant ff. 42-59].

[35]. LE ROY (Loys), *De la vicissitude ou variete des choses en l'univers, de Loys Le Roy, et concurrence des armes et des lettres par les premieres et plus illustres nations du monde, depuis le temps où a commencé la civilité, et memoire humaine jusques à present. Plus s'il est vray ne se dire rien qui n'ayt esté dict paravant : et qu'il convient par propres inventions augmenter la doctrine des anciens, sans s'arrester seulement aux versions, expositions, corrections, et abrezes de leurs escrits*, Par Loys Le Roy dict Regius, Au tres-chrestien Roy de France et de Poloigne Henry III du nom [1575], texte revu par Philippe Desan, Paris, Fayard, « Corpus des Œuvres de philosophie en langue français », 1988.

[36]. BODIN (Jean), *Les Six Livres de la république* [1576], revu par Christiane Frémont, Marie-Dominique Couzinet, Henri Rochais, Paris, Fayard, « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1986, 6 vol., 340 p., 123 p., 209 p., 216 p., 229 p., 550 p.

[37]. GENTILLET (Innocent), *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume ou autre principauté [...] contre Nicolas Machiavel*, in-8°, pièces limin., 639 p., [s.l.] Genève, 1576 ; rééd. *Anti-Machiaveli : Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume ou autre principauté*, éd. C. Edward Rathé, Genève, Droz, « Classiques de la pensée politique », 1968, 636 p.

[38]. LA ROCHE (Victor de), *Les Œuvres de Salluste traduits de latin en françois, correspondant l'un l'autre. La vie de Salluste et les témoignages des modernes, la conjuration Catilinaire, la guerre Jugurthine, la déclamation de Portius Latro, les oraisons adversaires de Salluste et Cicéron, les invectives de Cicéron contre Catilina*, Paris, C. Micard, 1577, in-12, limin., 308 p. et tables.

[39]. *Vindiciae contra tyrannos, sive de Principis in populum populique in principem legitima potestate, Stephano Junio Bruto auctore* [ouvrage attribué à Hubert Languet, à Théodore de Bèze, et plus vraisemblablement à Philippe de Mornay], Edimbourg, 1579, in-8°, XII-236 p., traduction : *De la puissance legitime du Prince sur le peuple, et du peuple sur le Prince, traité tres utile & digne de lecture en ce temps, escrit en latin par Estienne Iunius Brutus, & nouvellement traduit en françois, préf. de C. Superantius*, s.l.n.d., 1581, reprod. en fac-sim., Paris, EDHIS, 1977, 264 p.

- [40]. LA NOUE (François de), *Discours politiques et militaires du Seigneur de la Nouë, nouvellement recueillis & mis en lumiere*, Basle, François Forest, 1587, limin., table + 710 p.
- [41]. CAMPANACCI (Jacopo Maria), *Genuensis reip. motus a Io. Aloysio Flisco excitatus ; ejusdem et L. Sergii Catilinae comparatio. Auctore Jacobo Maria Campanacio. Ad ill.mum & exc.mum D.D. Ferdinandum Gonzagam Melficti, principem, & ac magnum in regno neapolitano Justitiarum*, Bononiae, Alexandrum Benacium, 1588, in-4°, xxiv-83 p.
- [42]. LUCINGE (René de), *De la naissance, durée et cheute des estats, où sont traittées plusieurs notables questions sur l'establissement des empires et monarchies [...], par René Lusinge*, Paris, M. Orry, 1588, in-8°, limin. + 198 ff. ; rééd. Michael J. Heath, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 1984, 288 p. [NB. trad. *The Beginning, continuance and decay of estates, wherein are handled many notable questions concerning the establishment of empires and monarchies, written in French by R. de Lusing [sic]... and translated into English by J. F. [John Finett]*, London, J. Bill, 1606, in-4°, 163 p. ; *De Augmento, conservatione et occasu imperiorum libri tres, in quibus de imperii turcici amplitudine [...] multae [...] quaestiones [...] excutiuntur, a Renato de Lusinga, [...] lingua primum gallica conscripti, inde in italicam ab Hier. Nasello conversi, nunc vero latinitate donati a Jacobo Geudero [Jacob Geuder von Heroltzberg]*, Francfort, S. Heusler, 1609, in-8°, limin. + 309 p. + index et errata].
- [43]. LIPSE (Juste), *Les Politiques [Politiorum sive civilis doctrinae libri sex]*, Leiden, 1589], trad. Charles Le Ber, La Rochelle, 1590 et Simon Goulart, Paris, 1597 ; rééd. *Les Politiques. Livre IV*, traduction de Charles Le Ber, 1597 [1590], avant-propos de Jacqueline Lagrée, publication du Centre de philosophie morale et politique de l'Université de Caen, Caen, Presses Universitaires de Caen, « Bibliothèque de Philosophie morale et politique. Textes et Documents », 1994, 91 p.
- [44]. An., *Discours de la trèspernicieuse conspiration pour surprendre la ville de Senlis, machinée par aucuns ligueurs chanoines, curez, vicaires, moines, cordeliers, & habitans d'icelle ville*, Tours, Claude Monstr'œil et Jean Richer, 1590, in-8°, 20-iii p. [Mazarine 8° 35253-10].
- [45]. An., *Advis d'un François à la noblesse catholique de France, sur la remonstrance d'un ligueur, auquel le devoir des catholiques, à la mémoire du feu Roy, & envers le Roy à présent regnant, ensemble la conjuration de la Ligue contre l'Estat, ses traitez & alliances avec l'Espagnol sont declarez*, Tours, Jamet Mettayer, 1590, x-i-152 p. [attribué à Étienne PASQUIER ou Philippe de Mornay, d'après D. Thickett, « Bibliographie des œuvres d'Étienne Pasquier », *Travaux d'humanisme et Renaissance*, n°97 (1956), p. 93].
- [46]. BELLOY (Pierre de), *De l'autorité du roi et des crimes de lèse-majesté*, Paris, 1591, in-8, 74 p.
- [47]. DROUIN (Daniel), *Le Miroir des rebelles traitant de l'excellence de la majesté royale*, Tours, 1592, in-8, 284 p.
- [48]. DURET (Claude), *Discours de la verité des causes et effects des decadences, mutations, changements, conversions, & ruines des Monarchies, Empires, Royaumes, & Republics. Selon l'opinion & doctrine des anciens & modernes Mathematiciens, Astrologues, Mages, Philosophes, Historiens, Politiques, & Theologiens. Au Roy. Par Claude Duret Bourbonnois, Conseiller et advocat de sa Majesté à Moulins*, Lyon, Benoist Rigaud, 1595, in-8, xvi-540 p.
- [49]. An., *La Conspiration faite par les Peres Jesuites de Douay, pour assassinet le Prince Maurice d'Oreng, Conte de Nassau, Avec le Portraict racourcy du cousteau à quatre trenchans, de l'invention Jesuitique*, suivant la copie imprimée à Leide, 1598, 16 p.
- [50]. MARIANA (Juan de), *De rege et regis institutione*, Tolède, P. Rodericus, 1599, viii-446-ix p.
- [51]. LA POPELINIERE (Hector-Lancelot de), *L'Histoire des histoires, avec l'idée de l'histoire accomplie ; plus le dessein de l'histoire nouvelle des Français, et pour avant-jeu, la réfutation de la descente des fugitifs de Troie aux Palus-Méotides, pour y dresser les plus beaux États qui soient en l'Europe, et entre autres le royaume des Français, Par de La Popelinière*, Paris, M. Orry, 1599, in-8°, rééd. Philippe Desan, Paris, Fayard, « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1989, 2 vol., 403 p. et 358 p.
- [52]. BARCLAY (William), *De regno et regali potestate, adversus Buchananum, Brutum, Boucherium et reliquos Monarchomaquos*, Paris, G. Chaudière, 1600, 542 p.

- [53]. An., *Lettre mystique touchant la conspiration dernière avec l'ouverture de la caballe mystérieuse des jésuites, révélée par songe, à un gentilhomme des troupes du conte Maurice, écrite à frère Jean Boucher. Cum examine indicis expurgatorii. Le tout dédiée à l'excellence du conte Maurice, Par M.D.L.F.*, Leiden, 1602, iv-49-124 p.
- [54]. An., *Parentic, ou Discours de remontrances au peuple françois, sur le sujet de la conjuration contre l'Etat*, Paris, Pierre Chevalier, 1602, in-8°, vii-i-38 p.
- [55]. CHARRON (Pierre), *Œuvres [Œuvres revues, corrigées et augmentées, Paris, 1635], De la sagesse, Livre troisième, auquel sont traictez les advis particuliers de la Sagesse, par les quatre Vertus Morales [1601-1604]*, Genève, Slatkine Reprints, 1970.
- [56]. JACQUES I^{er}, *Basilicon doron ou présent royal de Jacques I^{er}, roi d'Angleterre, Écosse et Irlande au prince Henri, son fils*, Paris, 1603, in-12, 115 p. [E 3164].
- [57]. CLAPMAR (Arnold), *De arcanis rerum publicarum* [Brême, 1605], avec une introduction de Ioan. Corvinus, *Breviarum de arcanis rerum publicarum* et un commentaire de Christoph Besold, *Dissertatio de arcanis rerum publicarum* [Tübingen, 1614], Leyde, J. Marci, 1644, 4 parties en 1 vol. in-12.
- [58]. *A True and Perfect Relation of the whole proceedings against the late most barbarous traitors, Garnet a Jesuite, and his confederats*, London, Robert Barker, 1606, in-4°, 208 p. [Mazarine 4° A 10589. Ex-libris ms « Orationis Parisiensis catalogo inscriptus »].
- [59]. *Narratio fidelis et succincta de nupera illa prodicione longe immanissima, a jesuitis et conjuratis in magnum Magnae Britanniae regem intentata, ex commentariis Anglicis, publica autoritate editis, in unum historiae corpus congesta*, Leyde, Jan Janszoon Orlers, 1607, in-4°, 38-ii p. [Mazarine 4° 10302-8].
- [60]. CHAPPUYS (Gabriel), *Anacrise, ou Parfait jugement et examen des esprits propres et nez aux sciences, Composé en Espagnol par M. Jean Haart, Docteur, natif de S. Jean du pied du Port : & mis en François, au grand profit de la République, par Gabriel Chappuis, Tourangeau. De nouveau reveu et corrigé*, Lyon, Jean Didier, 1608, in-12, xxviii-320 p.
- [61]. HERRING (Francis), *Pietas pontifica, seu, Conjuracionis illius prodigosae, et post natos homines maximè execrandae, in Jacobum primum magnae Britanniae Regem, Augustam, principem Henricum, totamque familiam regiam : nec non ordines omnes regni, ad summum Parliamenti concilium convocatos, Novembris quinto, an. Dom. 1605. inaudito et diabolico stratagemate designandae, & sola virgula divina, non multis ante praestitutum facinoris tempus, horis, patefactae, brevis adumbratio poetica : ad illustriss. et potentiss. principem, Jacobum primum, magnae Britanniae, Galliae et Hyberniae Regem : authore Fr. Heringio*, Londres, J. Roberts, 1606-1609, 2 vol., 18 p. et 61 [1] p.
- [62]. An., *Traité du mariage de Henry III roy de France et de Navarre, avec la sérénissime princesse de Florence. Des ambassadeurs de part et d'autre, de son heureuse arrivée en France, à Marseille, et ses entrées en Avignon, et Lyon. Plus la conspiration, prison, jugement & mort du duc de Biron avec un sommaire de sa vie, & pareillement le procez de Jean [sic pour Nicolas] L'Hoste. Avec la généalogie de la maison de Medicis* [1607], Rouen, Jean Petit, 1610, in-8°, 88 p. [Mazarine 8° 23738-6].
- [63]. TURQUET DE MAYERNE (Louis), *La Monarchie aristo-démocratique, ou le Gouvernement composé et meslé des trois formes de légitimes républiques, par Loys de Mayerne Turquet*, Paris, Jean Berjon et Jean le Bouc, 1611, in-4°.
- [64]. HUME (David), *Le Contre Assassin ou Réponse à l'apologie des Jésuites*, s.l., 1612, in-8, pièces lim., 391 p. [8° Ld4 72]
- [65]. DUPUY (Pierre), *Complot et finesse de six poissonnières et harangères, pour attraper le Tasteur. Par Pierre Du Puy, à un sien amy*, Paris, 1613, 16 p.
- [66]. HUME (David), *L'Assassinat du roi, ou Maximes du vieil de la montagne vaticane et de ses assassins pratiquées en la personne du défunt Henri le Grand*, s.l., 1614, in-8, 110 p. [8° Lb35 909].
- [67]. LUCINGE (René de, sieur des Allymes), *La Manière de lire l'histoire par René de Lusinge, sieur des Allymes* [Paris, T. Du Bray, 1614, in-8°, 67 p.], rééd. Michael J. Heath, Droz, « T.L.F. », 1993, 164 p.

- [68]. BAUDOUIN (Jean), *Les Œuvres de Salluste, de nouveau traduites en françois par Jean Baudouin*, Paris, 1616, in-4°, 292 p.
- [69]. *Conspiration et trahison admirable des Espagnols, nouvellement descouverte contre la Seigneurie de Venise, et le succez d'icelle. Extraict d'une lettre enouyée de Venise le 21. may dernier 1618*, [s.l.] 1618, 7 p.
- [70]. JUVIGNY (Samson de Saint-Germain), *Traité d'État contenant les points principaux pour la conservation des monarchies*, Paris, 1618, in-8, iv-71 p.
- [71]. MATTHIEU (Pierre), *La Conjuration de Conchine*, Paris, P. Rocolet, 1618, in-8°, limin. et 327 p. [rééd. *La Conjuration de Conchine ou l'Histoire des mouvemens derniers*, Paris, P. M. Thevenin, 1619, in-8°, limin. et 327 p.]. [Rés. 8-LB36-1018].
- [72]. *Cinquiesme tome du Mercure François, ou, Suite de l'Histoire de nostre temps, sous le regne du Tres-Chrestien Roy de France & de Navarre, Louys XIII. Contenant ce qui s'est passé de memorables ez annees 1617, 1618 et 1619. Jusques à la Declaration de la volonté du Roy sur le depart de la Royne sa Mere du Chasteau de Blois. Publiée le 20 Juin 1619*, Paris, Estienne Richer, 1619, 3 t. en un vol., 336 p., 304 p., 246 p.
- [73]. GOURNAY (Marie le Jars de) et M. de Bertault, évêque de Séez, *Versions de quelques pièces de Virgile, Tacite et Saluste, avec l'institution de Monseigneur, frère unique du Roy*, Paris, F. Bourriquant, 1619, in-8°, limin. + 176 p.
- [74]. MATTHIEU (Pierre), *Histoire des prosperitez malheureuses d'une femme Cathenoise, grande Seneschalle de Naples, En suite d'Aelius Sejanus, par Pierre Matthieu*, Rouen, Jacques Besongne, 1619, 119 p.
- [75]. MATTHIEU (Pierre), *Remarques d'Estat et d'histoire sur la vie et les services de Monsieur de Villeroy, par P. Matthieu*, Rouen, Jacques Besongne, 1619, 120 p.
- [76]. BOITEL (Pierre), *Le Coup d'État ou L'Histoire mémorable des victoires de Louis le Juste*, Tours, 1620, in-8°, 45 p.
- [77]. GOMBERVILLE (Marin Le Roy, seigneur de), *Discours des vertus et des vices de l'histoire et de la manière de la bien écrire*, Paris, T. Du Bray, 1620, in-4°, 176 p.
- [78]. An., *Tragédie nouvelle de la perfidie d'Aman, mignon et favori du roi Assuérus. Sa conjuration contre les juifs, où l'on voit naïvement représenté l'état misérable de ceux qui se fient aux grandeurs. Le tout tiré et extrait de l'ancien testament du livre d'Esther. Avec une farce plaisante et récréative, tirée d'un des plus grand esprits de ce temps*, Paris, Veuve Ducarroy, 1622, in-8°, 32 p.
- [79]. BRINON (Pierre de), *La Tragédie des rebelles, où sont les noms feints, on void leurs conspirations, machines, monopoles, assemblées, pratiques et rebellion descouvertes, dediee à la reyne*, Paris, Veuve Jean du Carroy, 1622, in-8, 31-i p. [RES- YF- 3917 (3)].
- [80]. HERAULD (Didier), *Fragment de l'examen du Prince de Machiavel où il est traité des confidants, ministres et conseillers particuliers du prince, ensemble de la fortune des favoris*, sl., 1622, in-12, xvii-343 p.
- [81]. *Ossuniana conjuratio qua D. Petrus Gyron, Ossunae dux, regnum neapolitanum (irrito tamen eventu) sibi desponderat, una cum relatione stratagematis quo illustriss. cardinalis Borgia, designatus duci successor, in eam provinciam sibi aditum et successionem fecerit*, Venise, 1623, in-4°, 42 p. [attribué à Bartolomeo Tortoletti, pseud. Negletto, accademico romano, d'après Melzi]. [BnF C- 573 (2)].
- [82]. CHAPPUZEAU (Charles), *De la société, de la vie humaine, des alliances et ambassades des Princes et devoirs des ambassadeurs*, Paris, 1623, in-4°, viii-40 p.
- [83]. CRUCE (Émery de La Croix), *Le Nouveau Cynée ou Discours d'Estat représentant des occasions et moyens d'establiir une paix generale et la liberté du commerce par tout le monde. Aux monarques et souverains de ce temps*, Paris, J. Villery, 1623, in-8°, limin. + 226 p.
- [84]. FARET (Nicolas), *Des vertus nécessaires à un Prince pour bien gouverner ses sujets*, Paris, 1623, in-4°, 107 p.

- [85]. CAUSSIN (Nicolas), *La Cour sainte, ou L'Institution chrétienne des grands, avec les exemples de ceux qui dans les cours ont fleuri dans la sainteté*, Paris, 1624, in-8°, 800 p.
- [86]. GARASSE (François), *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou prétendus tels, contenant plusieurs maximes pernicieuses à la religion, à l'Etat, et aux bonnes mœurs, combattues et renversées par le père F. Garasse*, Paris, 1624, in-4°, 1025, p. + table. [BnF D 11421].
- [87]. GODEFROY (Theodore), *De l'Origine des roys de Portugal, yssus en ligne masculine de la maison de France qui regne aujourdhuy*, Paris, 1624, 48 p.
- [88]. SULLY (Maximilien de Béthune, duc de), *Extraits des Mémoires de Sully concernant la nécessité de punir les factieux, les conspirateurs, les criminels d'État*, Paris, Migneret, s.d., 8 p.
- [89]. NAUDE (Gabriel), *Apologie pour tous les grands personnages qui ont esté faussement soupçonnez de magie*, Paris, François Targa, 1625, in-8°, limin. + 616 p.
- [90]. ROSSET (François de), « De la conjuration de Bajamont Tiepoli, Gentil-homme Venitien, contre sa patrie, & sa fin mal-heureuse. Histoire XIV », *Les Histoires tragiques de nostre temps : Où sont contenuës les morts funestes & lamentables de plusieurs personnes, arrivées par leurs ambitions, amours desreglées, sortileges, vols, rapines, & par autres accidents divers & memorables. Composées par François de Rosset, & dédiées à feu monseigneur le chevalier de Guise. Seconde édition reveuë, corrigée & augmentée par l'auteur*, Paris, Antoine Brunet, 1625, lim. + 557 p., fac-similé, avec une préface de René Godenne, Genève, Slatkine Reprints, 1980, xix-557 p., p. 382-401.
- [91]. MASCARDI (Agostino), *La Congiura del conte Giovanni-Luigi de' Fieschi*, Milan, C. Lantoni, 1629, in-8°, 140 p., frontispice gravé [rééd. Anvers, 1629, in-4°, limin., 107 p. frontispice gravé ; Venise, 1629, in-4°, limin., 110 p. ; trad. espagnole : *Conjuración del conde Juan Luis Fiesco... por Agustín Mascardi, traduzida en castellano por don Antonio Velasquez*, Madrid, J. Sanchez, 1640, in-4°, 52 ff.].
- [92]. FARET (Nicolas), *L'Honneste Homme ou L'Art de plaire à la cour* [1630], éd. Maurice Magendie, Paris, P.U.F., 1925, in-8°, 120 p.
- [93]. NAUDE (Gabriel), *Addition à l'histoire de Louys XI, contenant plusieurs recherches curieuses sur diverses matieres* [1630], Paris, Fayard, « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1999, 196 p.
- [94]. MEMMIUS (Conrad, pseud. Jacques Franc), *Le Mercure d'Allemagne ou Relation historique, continuée dès le mois de septembre 1629. jusques au mois de septembre 1630. contenant les choses plus memorables advenues en l'Europe, sçavoir est, en Hollande, Allemagne, Italie, France, Espagne, Indie, Angleterre, Hongrie, Poulongne, Prussie, Transsylvanie, Turquie & Savoye*, par Jacques Franc Historiographe de sa Maiesté Imperiale, et traduit en François par Louys Franc, Genève, Jean de Tournes, & Jaques de la Pierre, 1631, in-8°, 263 p.
- [95]. BALZAC (Jean-Louis, Guez de), *Le Prince* [Paris, T. du Bray, P. Roccolet et C. Sonnius, 1631], *Œuvres*, publiées par Valentin Conrart, Paris, L. Billaine, 1665 ; fac-similé, Genève, Slatkine Reprints, 1971, 2 vol., t. II, p. 1-122.
- [96]. SILHON (Jean de), *Le Ministre d'Estat, avec le véritable usage de la politique moderne*, [1^{ère} partie : 1631, 2nd partie : 1643, 3^{ème} partie : 1661], Amsterdam, Antoine Michiels, 1661, 2 vol., in-12.
- [97]. SIRMOND (Jean), *Le Coup d'État de Louis XIII*, Paris, 1631, in-8°, 95 p.
- [98]. BETHUNE (Philippe de), *Le Conseiller d'Etat, ou recueil des plus générales considérations servant au maniement des affaires publiques*, Paris, 1632, 503 p.
- [99]. LE BRET (Cardin), *De la souveraineté du roi, de son domaine et de sa couronne*, Paris, 1632, 709 p. et table.
- [100]. SILHON (Jean de), *Histoires remarquables tirées de la seconde partie du ministre d'Estat, avec un discours des conditions de l'Histoire*, Paris, P. Roccolet, 1632, in-8°, limin., 61 p. [le discours sur l'histoire est constitué par l'épître dédicatoire: « A M. le président de Memes »].

- [101]. SPANHEIM (Friedrich), *Le Soldat suédois, ou Histoire véritable de ce qui s'est passé depuis l'avenue du Roy de Suede en Allemagne jusques à sa mort*, s. l., 1633, in-8°, vi-496 p.
- [102]. *Conjuratio Fridlandica detecta*. Juxta exemplar Bruxellae, L. Meerbecii, 1634, s.l.n.d., in-4°, pièce.
- [103]. MASCARDI (Agostino), *Dell'arte istorica* [Roma, Giacomo Facciotti, 1636], fac-similé de l'éd. de Florence, F. Le Monnier, 1859 dans *Dell'arte istorica*, Modène, Mucchi, « Ristampa anastatica, Rosa di Gerico », 1994, 12-xvi-479 p.
- [104]. LA MOTHE LE VAYER (François de), *Discours de l'histoire*, Paris, Jean Camusat, 1638, 239 p.
- [105]. MALINGRE (Claude, sieur de Saint-Lazare), « Histoire VI. D'Albert Walstein, Duc de Fritland, Generalissime des armées de Ferdinand deuxiesme du nom, Empereur des Romains, & de plusieurs grands Seigneurs de son party », *Histoires tragiques de nostre temps, dans lesquelles se voyent plusieurs belles maximes d'Etat, & quantité d'exemples fort memorables, de constance, de courage, de générosité, de regrets, & repentances*, Rouen, David Ferrand et Thomas Dare, 1641, 890 p., p.196-239.
- [106]. SCUDERY (Georges de), *La Mort de César. Tragédie* [1636]. *Par monsieur de Scudéry, seconde édition, Avec Privilège du Roy*, Paris, Augustin Courbé, 1637, 86 p. Voir aussi éd. critique publiée par Éveline Dutertre et Dominique Moncondh'huy, Paris, S.T.F.M., 1992, xxvii-398-i p.
- [107]. BINET (Etienne), *Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux ?*, Paris, 1636, in-8°, 313 p.
- [108]. GUERIN DU BOUSCAL (Guyon), *La Mort de Brute et de Porcie ou la Vengeance de la mort de César, tragi-comédie*, Paris, T. Quinet, 1637, in-4°, viii-104 p.
- [109]. VERNULTZ (Nicolas de, pseud. Nicolaus Vernulaeus), *Fritlandus, tragoedia*, Louvain, L. Coppen, 1637, texte réédité et traduit dans *Un « wallenstein » néo-latin : « le duc de Friedland », « Fritlandus. Tragoedia », par Nicolaus Vernulaeus*, éd. Jean-Marie Rousseau et Henri Plard, 1989, Bruxelles, University Press, xxxi-149 p.
- [110]. BOUCHARD (Jean-Jacques), *Monumentum Romanum Nicolao Claudio Fabricio Perescio, senatori Aquensi, doctrinae virtutisque causa factum*, Rome, typis Vaticanis, 1638, xx-119 p.
- [111]. GRACIAN (Baltasar), *El Héroe* [1639], trad. *L'Héros, de Laurens Gracian, traduit nouvellement en français par le Sr Gervaise*, Paris, Veuve P. Chevalier, 1645, 128 p.
- [112]. MAIRET (Jean), *Le Grand et Dernier Solyman ou La Mort de Mustapha*, Paris, Augustin Courbé, 1639, in-4°, limin. et 141 p.
- [113]. NAUDÉ (Gabriel), *Considérations politiques sur les coups d'Etat* [1639], précédé de « Pour une théorie baroque de l'action politique » par Louis Marin, notes et annexes de Frédérique Marin et Marie-Odile Perulli, Paris, Les Éditions de Paris, 1988, 223 p, rééd. Paris, Le Promeneur, 2004, 285 p.
- [114]. LA CALPRENEDE (Gautier Coste de), *Le Comte d'Essex*, tragédie, Paris, 1639, in-4°, limin., 95 p.
- [115]. CARVE (Thomas), *Itinerarium R. D. Thomae Carve cum historia a facti Butleri, Gordon, Lesly et aliorum edition tertia*, Mainz, J.B. Kuntzen, 1640, 2 parties en 1 vol., in-8°. [BnF M14382].
- [116]. ACCETTO (Torquato), *De l'honnête dissimulation [Della dissimulazione onesta, 1641]*, trad. Mireille Blanc-Sanchez, éd. Salvatore S. Nigro, Lagrasse, Verdier, 1990, 99 p.
- [117]. CORNEILLE (Pierre), *Cinna* [1640-1641], *Œuvres complètes*, éd. Georges Couton, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1980-1987, 3 vol., t. I, p. 903-969.
- [118]. SÃO AGOSTINHO MACEDO (Francisco de), *Panegyrico apologetico por la desagracia da Lusitania de la servitud injusta, del tyranico yugo y de la insoportable tirania de Castilla, con el derecho, virtud y cuydado de Don Juan IV año sessenta de su captividad*, Lisbonne, L. de Queiros, 1641, in-4°, 46 p.
- [119]. SCUDERY (Georges et Madeleine de), « Histoire de Jean-Louis, comte de Lavagne », *Ibrahim ou L'Illustre Bassa* [1641], rééd. avec introduction et notes à l'Épître et à la Préface par Rosa Galli Pellegrini, établissement du texte, notes, annexes et fiches historiques par Antonella Arrigoni [l'éd. ici transcrite est celle

de Rouen, Compagnie des Libraires du Palais, 1665 – BnF Y2-67959 à 67962], Fasano-Paris, Schena editore, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, 2 vol., 1226 p., vol. II, troisième partie, livre V, p. 841-909.

[120]. *La Bibliographie politique du Sr Naudé, contenant les livres et la méthode nécessaires à estudier la politique avec une lettre de M. Grotius et une autre du Sr Haniel sur le mesme sujet, le tout traduit du latin en françois*, trad. Charles Challine, Paris, Vve de G. Pelé, 1642, in-8°, limin., 193 p., table.

[121]. HOBBS (Thomas), *De cive*, Paris, 1642, in-4, ix-276 p., *Éléments philosophiques du citoyen, traité politique où les fondements de la société civile sont découverts*, trad. Samuel Sorbière, s.l., 1649, rééd. *Du citoyen* éd. Gérard Mairet, Paris, Le livre de poche, « Classiques de la philosophie », 1996, 350 p.

[122]. GUALDO PRIORATO (Galeazzo, comte de Comazzo), *Historia della vita d'Alberto Valstain, duca di Fritland, del conte Gualdo Priorato, alla maesta christianissima di Liugi terzodecimo, rè di Francia, di Navarra, etc., il Giusto, il Trionfante*, Lyon, Jean-Ayme Candy, 1643, in-4°, iv-66 p.

[123]. DU CROS (Simon), *Histoire de Henri II, dernier duc de Montmorency, contenant ce qu'il a fait de plus remarquable depuis sa naissance jusqu'à sa mort*, Paris, Antoine de Sommaville, 1643, in-4°, limin., 303 p.

[124]. GRENAILLE (François de, sieur de Chatounières), *Le Mercure portuguais, ou Relations politiques de la fameuse révolution d'Etat arrivée en Portugal, depuis la mort de D. Sebastien jusques au couronnement de D. Jean IV, à présent régnant*, Paris, Antoine de Sommainville et Augustin Courbé, 1643, in-8°, limin. et 686 p.

[125]. DESMARES (Philippe Odet, sieur), *L'Histoire de Saluste de la conjuration de Catilina et de la guerre de Jugurtha*, Paris, Antoine de Sommaville, 1644, in-8°, limin. et 319 p. ; réédition en 1663, in-8°, 319 p.

[126]. CASENEUVE (Pierre de), *La Catalogne françoise où il est traité des droits que le Roi a sur les Comtez de Barcelone et de Roussillon par P. de Caseneuve*, Toulouse, Bosc, 1645.

[127]. DE SOUSA DE MACEDO (Antonio), *Lusitania liberata ab injusto Castellanorum dominio, restituta legitimo principi, serenissimo Joanni IV, per D. Antonium de Sousa de Macedo*, Londres, R. Heron, 1645, pièces limin., 794 p.

[128]. TRISTAN (François L'Hermite, sieur de Solier, dit), *La Mort de Sénèque. Tragédie* [Paris, Toussaint Quinet, 1645], éd. Jacques Madeleine, Mayenne, S.T.F.M., diff. Vrin, 1984, vii-134 p.

[129]. LA MOTHE LE VAYER (François de), *Jugement sur les anciens et principaux historiens grecs et latins dont il nous reste quelques ouvrages*, Paris, A. Courbé, 1646, in-4°, pièces limin. et 359 p.

[130]. GRÁCIAN Y MORALES (Baltasar), *Oráculo manual y arte de prudencia [L'Oracle de poche et l'art dela prudence, 1647]*, *L'Homme de cour*, trad. Amelot de La Houssaye, Paris, Vve Martin et J. Boudot, 1684, 321 p. et table ; rééd. Paris, Éditions Champ libre, 1972, 138 p.

[131]. LE MOYNE (Pierre), *La Galerie des femmes fortes*, Paris, A. de Sommaville, 1647, limin., 378 p., table.

[132]. MAGNON (Jean de), *Séjanus, tragédie*, Paris, Toussaint Quinet, 1647, in-4°, viii-92 p.

[133]. CHARLES I^{er}, *The Pourtraicture of His Sacred Majestie in his solitudes and suffering*, s.l., 1648, in-8°, viii-269 p. [attribué à Charles I^{er} ou au Dr. Gauden, Bishop d'Exeter], trad. D. Cailloué, revue par Porrée, *Le Portrait du roy de la Grand'Bretagne durant sa solitude et ses souffrances*, Rouen, J. Berthelin, 1649, in-12, limin. et 400 p.

[134]. *La Conjuration de la maison d'Autriche, contre la liberté de l'Europe en la derniere élection faite à Ratisbonne le 22. decembre 1636. Avec les artifices & nullitez de cette eslection en la personne du roy de Hongrie, Ferdinand, prétendu roy des Romains*, Paris, 1649, in-4°, 8 p. [Moreau 756 ; Mazarine M 10078].

[135]. An., *La Conspiration de quatre femmes des plus nobles et des plus illustres de Paris, qui ont complotté l'entiere ruine de Mazarin*, Paris, Antoine Quenet, 1649, in-4°, 7 p. [Moreau 777 ; Mazarine M 12683].

[136]. An., *Arrivée extraordinaire du courrier françois, apportant les nouvelles du royaume de France, et ce qui s'est passé à Paris depuis le premier mars jusques au 8 dudit mois*, Paris, J. Musnier, 1649, in-4°, pièce.

- [137]. An., *Discours chretien et politique de la Puissance des Rois, avec le portrait de Louis XIII et d'Anne d'Autriche*, s.l.n.d., in-4°, pièce.
- [138]. An., *Épilogue, ou Dernier Appareil du bon citoyen sur les misères publiques*, Paris, R. Sara, 1649, in-4°, 11 p. [Moreau n° 1264].
- [139]. An., *Le Politique chrestien de S. Germain. A la reyne*, Paris, Jean Henault, 1649, 12 p., in-4° [Moreau n° 2811]
- [140]. DU BOSC DE MONTANDRE (Claude), *Le Vray Caractère du tyran, ou toutes les maximes du Mazarin contradictoirement opposes à celles de la politique, de la morale et du christianisme*, s.l., 1650, 35 p.
- [141]. *La Dernière Conjuración du cardinal Mazarin, brassée dans son desespoir contre l'illustre maison de Condé*, Paris, 1651, in-4°, 44 p. [Moreau 1017 ; Mazarine M. 12778].
- [142]. GOMBERVILLE (Marin Le Roy, seigneur de), *La Jeune Alcidiene, par M. de Gomberville*, Paris, Augustin Courbé, 1651, in-8°, limin. et 590 p. [MFILM Y2-7323].
- [143]. HOBBS (Thomas), *Le Léviathan, traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile* [*Leviathan*, 1651], trad. de l'anglais, et comparé avec le texte latin par François Tricaud, Paris, Sirey, « Philosophie politique », 1971, xxxviii-781 p.
- [144]. MEZERAY (François Eudes), *Histoire de France, depuis Faramond jusqu'au regne de Louis le Juste, enrichie de plusieurs belles & rares antiquitez, & de la vie des reynes, des portraits au naturel des rois, des reines, & des dauphins, tirez de leurs chartes, effigies, & autres anciens originaux, et d'un recueil des médailles qui ont esté fabriquées sous chaque regne ; & de leur explication servant d'éclaircissement à l'histoire. par le sieur F. de Mezeray, historiographe de France, nouvelle édition*, [1643-1651], Paris, Denys Thierry, Jean Guignard, Claude Barbin, 1685, tome I, 712 p. + table.
- [145]. An., *La Conjuración italienne contre la France, par l'introduction des Italiens, des Anglois, & des Savoyards, au Conseil du Roy, qui sont les effets de la haine que le Cardinal Mazarin porte aux François*, Paris, 1652, 37 p.
- [146]. An., *La Conjuración decouverte, des sieurs Servient, Le Tellier, de Lyonne & autres : Triumvirat du Conseil du Cardinal Mazarin. Contre Messieurs les Princes & la Ville de Paris, proscrips par Arrest de la Cour de Parlement. I. Pour la justification de la pure intention de Son Altesse Royale. II. Dessenin du Triumvirat, pour faire un changement dans l'Estat. III. Leurs trahisons contre la Ville de Paris. IV. Mazarin déclaré ennemy juré de la Maison Royale*, Paris, Louys Hardouin, 1652, 16 p., « Avec permission ». [Moreau 757 ; Mazarine M 10754].
- [147]. An., *La Dernière Conjuración du cardinal Mazarin, brassée dans son desespoir contre l'illustre maison de Condé*, Paris, 1652, in-4°, 44 p.
- [148]. An., *Le caractère de la royauté et de la tyrannie, faisant voir par un discours politique, 1° les qualités nécessaires à un prince pour bien gouverner ses sujets ; 2° les maux qui arrivent aux peuples lorsque les souverains sont incapables de les gouverner*, Paris, 1652, in-16, 24 p.
- [149]. An., *La Conjuración italienne contre la France, par l'introduction des Italiens, des Anglois, & des Savoyards, au Conseil du Roy, qui sont les effets de la haine que le Cardinal Mazarin porte aux François*, Paris, 1652, in-4°, 37 p. [Moreau 759 ; Mazarine, M. 12672].
- [150]. An., *Le Guide au chemin de la liberté faisant voir I. Que les François sont traitez en esclaves, II. Qu'ils ont droit de tout faire pour sortir d'esclavage*, Paris, 1652, 24 p.,
- [151]. An., *Instructions politiques, contenans Le veritable remede aux maladies de l'Estat, & les moyens asseurez pour y establir & conserver la tranquillité publique, presentées à nosseigneurs de la cour du Parlement, & à toutes autres personnes ayans pouvoir & charge dans l'Estat*, Paris, Jean Brunet, 1652, pièce.
- [152]. An., *Le Masque levé contre la conduite de la cour. Et le coup de grace donné au C. Mazarin. Où l'auteur fait voir dans douze raisons invincibles, que l'establissement du repos de la France dépend de la*

ruine de Mazarin. Et que les Français n'ont, ny ressentiment, ny honneur, ny courage, ny force, s'ils ne levent ouvertement le masque, pour faire une conspiration generale contre le rétablissement de ce ministre. Dédié à Monseigneur le Prince, Paris, 1652, 24 p. [Moreau 2419 ; Mazarine M 11574].

[153]. An., *La Mercuriale, faisant voir : I. L'injustice des deux partis, soit en leurs fins, soit aux moyens dont ils se servent pour y parvenir, II. La nécessité d'un tiers parti pour réduire les autres deux à la raison, Paris, 1652, in-4°, 24 p.*

[154]. An., *Relation du complot formé en la ville de Reims, pour poignarder le cardinal Mazarin, & la façon dont il a esté decouvert. Avec les noms des complices, Paris, Pierre Valée, 1652, 7 p. [Moreau 3151 ; Mazarine M 12171].*

[155]. ALEXIS, *Instructions politiques, contenant le véritable remède aux maladies de l'Etat et les moyens assurés pour y établir et conserver la tranquillité publique, Paris, 1652, pièce.*

[156]. ALEXIS, *La Véritable et Sincère Union des Princes et des peuples, pour la cause commune, Paris, 1652, pièce.*

[157]. DU BOSC DE MONTANDRE (Claude), *Discours important sur l'autorité des ministres et l'obéissance des subjects, Paris, 1652, in-4°, 14 p.*

[158]. DU BOSC DE MONTANDRE (Claude), *L'Escueil de la royauté ou la politique du Conseil, où l'on verra dans un raisonnement pathétique, I. Que le Conseil nous fait apprehender le retour du roy, lors que nous le desirons avec passion, et qu'il veut le faire revenir en tyran, lors que nous demandons qu'il revienne en roy. II. Que le Conseil fait apprehender ce regne, en ce qu'il ne veut point que le roy relasche mesme dans les choses qui sont les plus contraires à l'avantage des peuples. III. Que le Conseil fait mépriser le roy, en ce qu'il le fait parler fièrement, lors mesme qu'il n'a pas assez de force, pour faire vouloir ce qu'il veut. IV. Que le Conseil fait agir le roy, non pas pour establir les interets de la royauté, mais pour establir les interets de ses ministres. V. Que le Conseil semble degrader le roy, en ce qu'il le fait agir en sujet ambitieux, qui veut s'establir par complot et par intrigue. Par le Sieur d'Orandre, 1652, in-8°, 32 p. [Moreau 1183 ; Mazarine M. 12851].*

[159]. DU BOSC DE MONTANDRE (Claude), *La Decadence visible de la royauté, reconnuë par cinq marques infaillibles. I. Par le peu d'autorité que ceux qui sont interessez à la soutenir, ont auprès de sa majesté. II. Par le peu de respect que les peuples ont pour tout ce qui vient de la part du roy. III. Par l'usage des fourbes que le Conseil fait pratiquer à sa majesté, pour abuser de la simplicité des peuples. IV. Par la facilité des entreprises ausquelles on porte sa majesté sans les concerter comme il faut, pour les faire reüssir à son honneur. V. Et par le secours que le Conseil luy fait emprunter des huguenots, en les restablissant en leurs privileges, pour faire triompher le party Mazarin avec plus de succez, 1652, 16 p. [BnF L37b 2347].*

[160]. JOLY (Claude), *Instruction royale ou Paradoxe sur le gouvernement de l'Etat : 1° où l'on verra comme quoi les rois sont obligés de maintenir l'Église dans ses droits et de la défendre contre tous ceux qui la persécutent ; 2° comme ils sont obligés de tenir le serment qu'ils ont fait à leurs peuples en se mettant la couronne sur la tête [1652], s.l.n.d., in-4°, pièce.*

[161]. JOLY (Claude), *Recueil de maximes véritables et importantes pour l'instruction du roy contre la fausse et pernicieuse politique du cardinal Mazarin, Paris, 1652, pièce.*

[162]. HOBBS (Thomas), *Le Corps politique ou les éléments de la loy morale et civile, trad. Samuel de Sorbière [s.l.n.d., 1652], fac-similé, éd. Louis Roux, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, « Images et témoins de l'âge classique », 1973, xxxi-iv-180 p.*

[163]. SANDRICOURT, *Le Complot et entretien burlesque sur l'arrest du 29. Decembre. Contenant les principaux chefs d'accusation proposez par la France contre le ministre du cardinal Mazarin, par le Sieur de Sandricourt, Paris, 1652, 23 p.*

[164]. LA MOTHE LE VAYER, *L'Æconomique du prince. La Politique du prince, Paris, 1653, in-8°, 140 p.*

[165]. CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *La Mort d'Agrippine, veuve de Germanicus. Tragédie [1653], éd. Dominique Moncond'huy, Paris, La Table Ronde, « La petite vermillon », 1995, 127 p.*

- [166]. DU RYER (Pierre), *Dynamis, tragi-comédie de P. Du Ryer*, Paris, Antoine de Sommaville, 1653, in-4°, 116 p.
- [167]. GUALDO PRIORATO (Galeazzo, comte de Comazzo), *Histoire des révolutions & mouvemens de Naples, arrivés pendant les années 1647 et 1648, traduite de l'italien du comte*, Paris, S. Piget, 1654, in-4°, limin., 143 p.
- [168]. PELLISSON (Paul), *L'Esthétique galante, Discours sur les Œuvres de Sarasin* [1656], éd. Alain Viala, Toulouse, Société de Littératures classiques, « Collection de rééditions de textes rares du XVII^e siècle », 1989, 137 p.
- [169]. BALZAC (Jean-Louis Guez de), « De l'utilité de l'histoire aux gens de Cour », *Les Entretiens* [1657], édition critique avec introduction, notes et documents inédits établie par Bernard Beugnot, Paris, Didier, S.T.F.M., 1972, xlv-659 p., p. 359-366.
- [170]. CUREAU DE LA CHAMBRE (Marin, pseud. Philalèthe), *L'Art de connoistre les hommes. Première partie, où sont contenus les discours préliminaires qui servent d'introduction à cette science* [1659], Paris, J. d'Allin, 1667, 3^e édition, in-12, iv-469 p.
- [171]. DU VERDUS, *Les Éléments de la politique de Monsieur Hobbes, de la traduction du sieur Du Verdus*, Paris, H. Le Gras, 1660, in-8°, limin. et 488 p.
- [172]. SORBIERE (Samuel), *De l'amitié. À Monsieur de Vaubrun, comte de Nogent, mestre de camp general des carabins de France*, Paris, Estienne Loyson, 1660, 83 p.
- [173]. SENAULT (Jean-François), *Le Monarque ou Les Devoirs du souverain, par le R. P. Jean François Senault, prestre de l'Oratoire*, Paris, Pierre le Petit, 1661, in-4°, limin., 516 p.
- [174]. CUREAU DE LA CHAMBRE (Marin, pseud. Philalèthe), *Les Caractères des passions* [t. I : 1640, t. II : 1645, t. III-IV : 1659, t. V : 1662], Paris, J. d'Allin, 1663, 2^e édition, in-12.
- [175]. HAY DU CHASTELET (Paul), *Traité de l'éducation de Monseigneur le Dauphin, au roy*, Paris, J. Hénault, 1664, in-12, 306 p.
- [176]. PUGET LA SERRE (Jean), *Maximes politiques de Tacite*, Paris, J. Ribou, 1664, 2 vol., in-12.
- [177]. LE MOYNE (Pierre), *De l'Art de régner. Au roy. Par le pere Le Moyne de la compagnie de Jésus*, Paris, Sébastien Cramoisy & Sébastien Mabre-Cramoisy, 1665, in-fol., pièces lim., 730 p. et table.
- [178]. LA ROCHEFOUCAULD (François de), *Maximes et réflexions diverses* [1665], éd. Jean Lafond, Paris, Folio, 1976, 314 p.
- [179]. PRIOLEAU (Benjamin), *Benjamini Prioli Ab excessu Ludovici XIII de rebus gallicis historiarum libri XII*, Charleville, Gédéon Poncelet, 1665, in-4°, limin., 8 parties, pagination changeante.
- [180]. SAINT-REAL (César Vichard, abbé de), *Réconciliation du mérite et de la fortune*, Paris, Claude Barbin, 1665, in-12, 60 p.
- [181]. DU PUY (Pierre), *Histoire des plus illustres favoris anciens et modernes, recueillie par feu Monsieur P. D. P., revue & augmentée de plusieurs pieces par le Sieur Louvet, docteur en medecine & historiographe*, Lyon, Barthelemy Riviere, 1667, tome 1, 434 p. + table, tome 2, 446 p. + table.
- [182]. DESJARDINS (Marie-Catherine), *Carmente, histoire grecque* [1668], *Œuvres complètes de Mme de Villedieu*, Paris, Compagnie des Libraires, 1720-1721, 12 vol., t. III, 576 p.
- [183]. LA MOTHE LE VAYER (François), *Deux discours. Le Premier : Du peu de certitude qu'il y a dans l'histoire. Le Second : De la connaissance de soy mesme*, Paris, Louis Billaine, 1668, in-12, limin., 148 p.
- [184]. RACINE (Jean), *Britannicus, tragédie en 5 actes* [Paris, F. Locquin, s.d., 1669, in-12, 74 p.], *Œuvres complètes*, éd. Georges Forestier, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1999, t. I, p. 371-438.
- [185]. DU THEIL (Bernard, sieur de Saint-Léonard), *L'Histoire romaine de Salluste, contenant la guerre de Catilina et de Jugurtha*, Paris, E. Loyson, 1670, in-12, limin. et 396 p.

- [186]. HUET (Pierre Daniel), *Zayde, histoire espagnole par Monsieur de Segrais [Mme de La Fayette], Traité de l'origine des romans, par Monsieur Huet* [1670], Paris, C. Barbin, 1671, in-8°, 67-154 p.
- [187]. LE MOYNE (Pierre), *De l'histoire*, Paris, A. Billaine, 1670, in-12, 321 p.
- [188]. NICOLE (Pierre), *L'Education d'un prince divisée en trois parties, dont la dernière contient trois traités utiles à tout le monde, avec trois Discours de Pascal sur la condition des grands*, Paris, Vve Ch. Savreux, 1670, in-12, pièces limin., 426 p. [Le privilège est au nom du Sr de Chanteresne, pseud. de Nicole], rééd. Pascal, *Œuvres complètes*, éd. Michel Le Guern, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2000, t. II, p. 194-199.
- [189]. SAINT-REAL (César Vichard, abbé de), *De l'usage de l'histoire*, Paris, Claude Barbin et Estienne Michallet, 1671, in-12, 248 p. (privilège du 19 Juillet 1671 au nom de Michallet), rééd. du texte [à partir des *Œuvres meslées*, Utrecht, Antoine Schouten, 1693, in-12, p. 1-98] par René Demoris et Christian Meurillon, avec la collaboration de Christian Descamps, Université de Lille III, Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Littérature des XVII^e et XVIII^e siècles, Université de Lille III, Villeneuve d'Ascq, 1980, in-8°, 77 p.
- [190]. SPINOZA (Benedictus/ Baruch de), *Traité théologico-politique* [1670], trad. Jacqueline Lagrée et Pierre-François Moreau, Paris, P.U.F., 1999, 861 p.
- [191]. *Acte d'union de la noblesse de Normandie* [c. 1671], dans Alfred Maury, « Une conspiration républicaine sous Louis XIV. Le complot du chevalier de Rohan et de Latréaumont », *Revue des Deux Mondes*, 1886, p. 397-400.
- [192]. BOUHOURS (Dominique), *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1671, in-12, x-556 p. ; réédition par Ferdinand Brunot, Paris, Armand Colin, 1962, in-16, xii-268 p.
- [193]. GALARDI (François), *La Tyrannie heureuse, ou Cromwel politique, avec ses artifices & intrigues dans tout le cour de sa conduite, par le Sieur Galardi*, Leyde, Jean Pauwels, 1671, 108 p.
- [194]. CASSAGNES (Jacques), *L'histoire de la guerre des Romains contre Jugurtha et l'histoire de la conjuration de Catilina, ouvrages de Salluste nouvellement traduits en françois*, Paris, D. Thierry, 1675, in-12, limin., 359 p.
- [195]. SPINOZA (Baruch), *Traité politique*, texte, traduction, introduction et notes par Sylvain Zac, Paris, Vrin, « Bibliothèque des textes philosophiques », 1968, 269 p.
- [196]. An., *Examen de la liberté originnaire de Venise. Traduit de l'italien. avec une harangue de Louïs Hélian ambassadeur de France contre les Vénitiens, traduite du latin et des remarques historiques, [Scrutinio della liberta veneta]*, Ratisbonne, Jean Aubri, 1677, 259 p.
- [197]. RAPIN (René), *Instructions pour l'histoire*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1677, in-12, viii-150 p.
- [198]. BOSSUET, *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte* [1^{ère} éd. : 1679, 2nd éd. : 1700-1704, puis 1709], rééd. Jacques Le Brun, Genève, Droz, « Les Classiques de la pensée politique », 1967, xxxiv-480 p.
- [199]. MENEZES (Luis de), *Historia de Portugal restaurado, offerecida ao serenissimo principe Dom Pedro, nosso senhor, escrita por Dom Luis de Menezes, conde da Ericeyra*, Lisbonne, J. Galvão, 1679, 2 vol.
- [200]. NANI (Batista), *Histoire de Venise. Par Bapt. Nani, cavalier, et procureur de S. Marc*, trad. de l'abbé Tallemant, Paris, Claude Barbin, 1679, épître, préface + 511 p.
- [201]. L'ESTRANGE (Roger, Sir), *Histoire de la conspiration d'Angleterre, traduite de l'anglois du sieur L'Estrange par L.D.L.F.*, Londres, Richard Bentley, 1679, xxii-200 p. ; rééd. *Histoire de la conspiration faite contre Charles II, roy d'Angleterre et Jaques II, son frère et son successeur, auparavant duc d'Yorc, par R. L'Estrange*, Paris, Robert Pépie, 1689, in-8°, 164 p. [Mazarine 8° 52716].
- [202]. BOSSUET (Jacques-Bénigne), *Discours sur l'Histoire universelle* [1681], éd. Jacques Truchet, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, in-16, 440 p.
- [203]. [Autre titre : *Recit veritable de l'exécrable conspiration du parti papiste, contre la vie de Sa Sacrée Majesté, par Tite Oates*].

- [204]. OATES (Titus), *Narration véritable de l'execrable conspiration du parti papiste, contre la vie de sa sacrée majesté, le gouvernement de l'Angleterre, & la religion protestante, avec la liste des noms de plusieurs nobles, gentilshommes, & autres conjurés, & des principaux officiers tant civiles que militaires, qui devoient contribuer à son execution, publiée par l'ordre des tres honorables seigneurs spirituels en temporels assemblez & Parlement, par Tite Oates, docteur en theologie, Suivant la Copie de Londres, 1679, in-12, 120 p. [Autre titre : *Les conspirations d'Angleterre, ou, L'Histoire des troubles suscités dans ce royaume, de puis l'an 1600. jusques a l'an 1679, inclusivement*, Cologne, J. Le Blanc, 1680, iii-544 p.]*
- [205]. OTWAY (Thomas), *Venice Preserv'd or a Plot Discover'd, A Tragedy*, Londres, J. Hindmarsh, 1682, in-4°. [éd. consultée : *A collection of the best english plays, chosen out of all the best authors*, London, the Company of Booksellers, 1730, vol. XVI. – BnF YK-2010].
- [206]. *Les particularitez de la conspiration découverte contre le roy de la Grande Bretagne, & contre le duc d'York: : avec ce qui s'est passé à l'exécution du capitaine Vvalcot, de William Hone, de Jean Rouse & de Mylord Russel* [19 août 1683], Paris, Au Bureau d'Adresse, 1683, 7-i p.
- [207]. DU PLAISIR, *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le style* [1683], édition critique avec notes et commentaires par Philippe Hourcade, Genève, Droz, « T.L.F. », 1975, 145 p.
- [208]. LAMY (Bernard), *Entretiens sur les sciences, dans lesquels on apprend comment l'on doit étudier les Sciences, et s'en servir pour se faire l'esprit juste, et le cœur droit* [1683], édition critique présenté par François Girbal et Pierre Clair, Paris, P.U.F., 1966, 448 p.
- [209]. ROCOLES (Jean-Baptiste de), *La Fortune marastre de plusieurs princes & grands seigneurs de toutes nations, depuis environ deux siecles. Par le sieur J. B. de Rocolles, historiographe de France & de Brandebourg*, Leyde, J. Mongné, 1683, 298 p.
- [210]. ROCOLES (Jean-Baptiste de), *Les Imposteurs insignes ou Histoires de plusieurs hommes de néant, de toutes nations, qui ont usurpé la qualité d'empereurs, roys & princes : Des Guerres qu'ils ont causé, accompagnées de plusieurs curieuses circonstances. Par Jean Baptiste de Rocolles, historiographe de France & de Brandebourg*, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1683, 566 p.
- [211]. An., *Brutus, ou Cesar vangé, tragedie. Sera representée au college de la Marche avec le ballet du triomphe de l'empire pour la distribution des prix, le vendredy 4. d'aoust à midy*, Paris, François Le Cointe, 1684, in-4°, 11 p. [Argument et scénario d'une tragédie en cinq actes, suivis du scénario de *Le Triomphe de l'Empire, ballet composé par le sieur de La Montagne*, en un prologue général, quatre parties et un ballet général, donné en intermède].
- [212]. PASSARELLI (Gaetano), *Bellum lusitanum ejusque regni separatio a regno castellensi, cum abrogatione superadjecta Alphonsi, regis Lusitani, authore R. P. D. Cajetano Passarello*, Lyon, J. Posuel et C. Rigaud, 1684, 532 p.
- [213]. SAINT-EVREMOND (Charles Marguetel de Saint-Denis, seigneur de), « Sur les historiens français » [1684], *Œuvres en prose*, éd. René Ternois, Paris, Didier, « S.T.F.M. », 1966, t. III, p.60-95.
- [214]. MERLAT (Élie), *Traité du pouvoir absolu des souverains : pour servir d'instruction, de consolation et d'apologie aux églises réformées de France qui sont affligées, par Elie Merlat, ministre réfugié*, Cologne, J. Cassander, 1685, in-12, 336 p.
- [215]. VARILLAS (Antoine), *Les Anecdotes de Florence, ou L'Histoire secrete de la maison de Medicis. Par le sieur de Varillas*, La Haye, Arnout Leers, 1687, préface + 323 p.
- [216]. AMELOT DE LA HOUSSAYE, *La Morale de Tacite. De la flatterie*, Paris, 1686, in-8, 250 p.
- [217]. An., *Histoire de la décadence de la France, prouvée par sa conduite*, Cologne, Pierre Marteau, 1687, pièce.
- [218]. MERE (chevalier de), *Maximes, sentences et réflexions morales et politiques*, Paris, E. Du Castin, 1687, in-12, xvi-248 p.

- [219]. PRECHAC (Jean), *Le Prince esclave, nouvelle historique où l'on voit les particularités de la dernière bataille que les Chrétiens ont gagnée contre les Turcs, la déposition du Grand Seigneur, et la manière dont Sultan Solyman qui règne aujourd'hui a été élevé sur le trône*, Paris, T. Guillain, 1688, in-12, iv-260 p.
- [220]. DONNEAU DE VISE (Jean), *Histoire de Mahomet IV dépossédé*, Paris, Michel Guérout, 1688, in-12, limin., 298 p.
- [221]. LA BRUYERE (Jean de), *Les Caractères* [1688], édité par A. Adam avec une préface de Marcel Jouhandeau, Paris, Folio, 1975, 508 p.
- [222]. RICHELIEU (Armand Jean du Plessis, duc de), *Testament politique de Richelieu* [Amsterdam, H. Desbordes, 1688, 2 part. en 1 vol. in-12] éd. Françoise Hildesheimer, Paris, Société de l'Histoire de France, diffusion Honoré Champion, 1995, 387 p.
- [223]. An., *Présages de la décadence des empires, Où sont mêlées plusieurs observations curieuses touchant la religion & les affaires du temps* [ouvrage attribué à Pierre Jurieu], Mekelbourg, Rodolphe Makelckauw, 1688, 262 p.
- [224]. An., *Les Soupirs de la France esclave, qui aspire après la liberté*, Amsterdam, 1689, in-4°, 228 p. [1^{ère} édition selon Barbier, contenant quinze « mémoires », dont le premier est daté du 1^{er} septembre 1689 et le dernier du 1^{er} octobre 1690, et qui seraient dus à Michel Le Vassor ou Pierre Jurieu].
- [225]. An., *Le Vray Interest des princes chrestiens. Opposé aux faux interests, qui ont été depuis peu mis en lumiere*, Strasbourg, Jean Marlorat, 1688, 226 p.
- [226]. An., *Le Véritable Portrait de Guillaume Henri de Nassau, nouvel Absolon, nouvel Hérode, nouveau Cromwell, nouveau Néron*, Bruxelles, L. Marchant, Paris, 1689, in-4°, pièce. [Attribué à Antoine Arnauld].
- [227]. JURIEU (Pierre), *Lettres pastorales adressées aux fideles de France, qui gemissent sous la captivité de Babylon [sic]. Ou sont dissipées les illusions que M. de Meaux dans sa Lettre Pastorale, & les autres convertisseurs emploient pour seduire. Et où l'on trouvera aussi les principaux evenemens de la presente persecution*, Rotterdam, Abraham Acher, 1686-1689.
- [228]. RICHELET (Pierre), *Les Plus Belles Lettres des meilleurs auteurs françois sur toutes sortes de sujets*, Paris, D. Horthemels, 1689, in-8°, limin., 432 p.
- [229]. VANEL (Claude), *Abrégé nouveau de l'histoire générale des Turcs, où sont décrits les événements et les révolutions arrivées dans cette vaste monarchie depuis son établissement jusqu'à présent, par M. Vanel*, Paris, C. Osmont, 1689, 4 vol., in-12.
- [230]. LE NOBLE (Eustache), *Histoire de l'establissement de la république de Hollande ou sa révolte*, Paris, Veuve P. Bouillerot, 1689-1690, 2 vol., in-8°.
- [231]. ORLEANS (Pierre-Joseph d'), *Histoire de M. Constance, premier ministre du roi de Siam, et de la dernière révolution de cet état*, Tours, P. Masson, 1690, in-12, limin., 244 p.
- [232]. BERNARD (Catherine), *Brutus, tragédie*, Paris, Veuve de Louis Gontier, 1691, in-12, x-72 p. [BnF 8-YTH-20360].
- [233]. RAGUENET (François, abbé), *Histoire d'Olivier Cromwell*, Paris, Paris, Claude Barbin, 1691, in-4°, limin., 433 p.
- [234]. BOURSAULT (Edme), *Marie Stuart, reine d'Ecosse, tragédie en cinq actes en vers*, Paris, J. Guignard, 1691, in-12, viii-70 p. [NUMM-85939].
- [235]. CORDEMOY (Géraud de), « De la nécessité de l'histoire, de son usage, et de la manière dont il faut mêler les autres sciences en la faisant lire à un prince », « Ce qu'on doit observer en écrivant l'Histoire », *Divers traitez de métaphysique, d'histoire et de politique. Par feu M. de Cordemoy, conseiller du roy, lecteur ordinaire de monseigneur le Dauphin, de l'Académie Française*, Paris, Veuve Jean Baptiste Coignard et Jean Baptiste Coignard, 1691, table + 291 p. [Microfilm M-50135].
- [236]. VOLANT DES VERQUAINS (Jean), *Histoire des révolutions de Siam arrivées en l'année 1688*, Lille, Jean-Claude Malte, 1691, in-8°, limin., 176 p.

- [237]. LE BLANC (Marcel), *Histoire de la révolution du royaume de Siam arrivée en l'année 1688 et de l'état présent des Indes*, Paris, D. Horthemels, 1692, in-12, limin., 192 p.
- [238]. LETI (Gregorio), *La Vie d'Olivier Cromwell*, trad. P. Coste, Amsterdam, Antoine Schelte, 1694, 2 vol., in-8°, 476 p. et 555 p.
- [239]. An., *Histoire de la conjuration faite à Stokolm contre Mr Descartes*, Paris, Jean Boudot, 1695, in-12, 53-vi p.
- [240]. BOISGUILBERT (Pierre Le Pesant, sieur de), *Le Détail de la France. La Cause de la diminution de ses biens et la facilité du remède* [1695], s.l., 1696, in-12, 245 p.
- [241]. MONTPELLIER (Gervaise de, pseudo. de Gabriel Daniel), *Histoire de la conjuration faite à Stokolm contre M. Descartes*, Paris, Jean Boudot, 1695, in-12, 53 p. [BNF R-38602].
- [242]. ORLEANS (le père Josph d'), *Histoire des revolutions d'Angleterre depuis le commencement de la Monarchie, par le Père d'Orleans de la Compagnie de Jésus*, Paris, Claude Barbin, 1675-1695, 3 t. en 2 vol., 564 p. - 457 p.
- [243]. MUSSARD (Jean), *La Conspiration de Compesières* [manuscrit c. 1695, première éd. 1903], poème en dialecte savoyard, présenté par Claude Barbier et Olivier Frutiger, sous la direction de Gaston Tuailon, ill. par Alfred Dumont, Viry, La Saléviennne, 1988, 101-i[carte] p. [BnF. 8- YE- 25362].
- [244]. VERTOT (René Aubert d'Auboef, abbé de), *Histoire des révolutions de Suède*, Paris, M. Brunet, 1695, 2 t. en 1 vol., in-12.
- [245]. An., *L'Art d'assassiner les rois : enseigné par les Jesuites a Louis XIV et Jaques II où l'on decouvre le secret de la derniere conspiration formée à Versailles le 3 de Septembre 1695 contre la vie de Guillaume III roy de Grand Bretagne et decouverte à Whithall le 2 Mars 1696*, Londres, Thomas Fullher, 1696, 184 p.
- [246]. An., *La Peste du genre humain ou la vie de Julien l'Apostat mise en parallele avec celle de Louis XIV*, Cologne, Pierre Marteau, 1696, in-12°, 296 p. [attribué à Samuel Johnson d'après Barbier].
- [247]. An., *Relation fidelle et veritable de la procedure criminelle faite contre Robert Charnok, Edouard King et Thomas Key, accusés et convaincus d'avoir conspiré contre la vie de Guillaume III. roi de la Grand' Bretagne, pour renverser les loix du royaume, et le livrer aux ennemis de l'etat : avec la sentence de mort prononcée contre eux à la cour de justice de Old Baly à Londres le 11. de Mars 1696*, La Haye, Moetjens, 1696, 240 p.
- [248]. ABBADIE (Jacques), *Histoire de la dernière conspiration d'Angleterre, avec le détail des diverses entreprises contre le Roi et la nation qui ont précédé ce dernier attentat*, Londres, W. Redmayne, 1696, in-8°. [BNF 8-NC-1631].
- [249]. LE NOBLE (Eustache), *Abra-Mulé, ou L'Histoire du déthronement de Mahomet IV. Troisième nouvelle historique. Par M. Le Noble*, Paris, Martin et George Jouvenel, 1696, 2 vol., in-12, 168 p. - 151 p. [Privilège du 2 septembre 1694, achevé d'imprimer le 20 mai 1696].
- [250]. LA FORCE (Charlotte-Rose de Caumont, demoiselle de Brion), *Gustave Vasa, histoire de Suède*, Paris, S. Bénard, 1697-1698, 2 vol. in-12.
- [251]. LE NOBLE (Eustache), *Contes et fables. De Mr. Le Noble, avec le sens moral, ouvrage enrichi de figures et divisé en deux volumes* [1697], Amsterdam, George Gallet, 1749, tome I^{er}, p. 20-23. [BnF 8-YE-6023].
- [252]. LETI (Gregorio), *Critique historique, politique, morale, économique, & comique sur les lotteries, anciennes & modernes, spirituelles, & temporelles, des Etats, & des Eglises, traduit de l'italien de Monsieur Leti*, Amsterdam, Theodore Boeteman, 1697, tome I, 408 p. [BnF E*-1900 (1)].
- [253]. LAFOSSE (Antoine de), *Manlius Capitolinus, tragédie, représentée pour la premiere fois en 1698*, Paris, Pierre Ribou, 1698, 84 p. [BnF 8-YTH-10811]; [rééd. *Théâtre du XVII^e siècle*, éd. Jacques Truchet et André Blanc, Paris, Gallimard, 1992, tome III, p. 989-1037].

- [254]. An., *Histoire de Henry II, dernier duc de Montmorency, pair et maréchal de France, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roi, en Languedoc* [signé C. D.], Paris, S. Jacques, 1699, 544 p.
- [255]. CLAUDE (Isaac), *Le Comte de Soissons et le cardinal de Richelieu rivaux de madame la duchesse d'Elboeuf, nouvelle galante* [1690], Cologne, Pierre le jeune, 1699, in-12, frontispice gravé et 239 p. [BnF Y2-23572].
- [256]. (PSEUDO-)MAZARIN (Jules), *Breviarum Politicorum scandum rubricas Mazarinicas* [1700], réédition : *Bréviaire des politiciens*, traduit du latin par Florence Dupont, avec une post-face de Giovanni Macchia, Langres, Café-Clima, 1984 ; rééd. *Bréviaire des politiciens*, traduit par François Rosso, présenté par Umberto Eco, Paris, Arléa, 1996, 129 p.
- [257]. PERRAULT (Charles), « Jean-François Sarasin », *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leur portrait au naturel* [vol. I., 1696 – vol. II., 1700], éd. D. J. Culpin, Tübingen, Gunter Narr Verlag, coll. « Biblio 17 », 2003, t. I, portrait 38, p. 195-197.
- [258]. VAUBAN (Sébastien Le Prestre, marquis de), *Projet d'une dîme royale*, s. l., A la sphère, 1700, in-12.
- [259]. BARBIER (Marie-Anne), *Cornélie, mère des Gracques, tragédie* [1703], édition présentée par Alicia C. Montoya, texte établi et annoté par Volker Schröder, Toulouse, Société des Littératures classiques, « Collection de rééditions de textes rares du XVII^e siècle », diffusion Honoré Champion, 2005, lxiv-92 p.
- [260]. CAMPION (Nicolas de, abbé), *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*, Paris, F. Delaulne, 1704, in-12 [rééd. partielle dans *Mémoires de Henri de Campion ; suivis de trois entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*, éd. Marc Fumaroli, Paris, Mercure de France, 1967, 343 p.].
- [261]. *Pièces fugitives d'histoire et de littérature anciennes et modernes, avec les nouvelles historiques de France et des pays étrangers sur les ouvrages du tems, et les nouvelles découvertes dans les arts et les sciences, pour servir à l'histoire anecdote des gens de lettres*, par Jérôme Du Perrier, Anthelme de Tricaud, Flachet de Saint-Sauveur, Jean Fronteau, Paris, J. Cot, puis P. Giffart, 1704-1706, 5 parties, in-12.
- [262]. MAJELLI (Carlo), *Regni Neapolitani erga Petri cathedram religio adversus calumnias anonymi vindicata*, s.l., 1708, 129 p.
- [263]. BARBIER (Marie-Anne), *La Mort de César, tragédie* [Paris, Pierre Ribou, 1709], *Les tragédies et autres poésies de mademoiselle Marie-Anne Barbier*, Leiden, Boudouin Jansson Vander Aa, 1723, 342 p., p. 234-310. [BnF YF-3649].
- [264]. JOHNSON (Samuel), *Samuel Johnson's translation of Sallust : a facsimile and transcription of the Hyde manuscript*, éd. David L. Vander Meulen and G. Thomas Tanselle, New York, The Johnsonians, « Bibliographical Society of the University of Virginia », 1993, vi-40 p.
- [265]. LE NOBLE (Eustache), « Galeaz duc de Milan. LXXXIII. Entretien. Par M. Le Noble », *Nouveaux Entretiens politiques* (mars 1709), Paris, Veuve Séraphin Lainé, 1709, 45 p. [BnF 8°L2C 58].
- [266]. MAJELLI (Carlo), *Apologeticus christianus quo anonymi conviciatoris error veritate livor caritate dispellitur*, s.l.n.d., [Roma, 1709], 2 vol., in-4°.
- [267]. FENELON (François de Salignac de La Mothe), *Plans de gouvernement* [1711] dits *Tables de Chaulnes*, *Œuvres*, éd. Jacques le Brun, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1997, p. 1085-1105.
- [268]. FENELON (François de Salignac de La Mothe), *Dialogues des morts composez pour l'éducation d'un Prince* [1712], *Œuvres*, éd. Jacques Le Brun, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1983, t. I, p. 277-510 [en particulier : VII « Confucius et Socrate », IX « Romulus et Tatiüs », XLII « César et Caton », XXXIV « Marcus Coriolanus et F. Camillus », LXII « Le connétable de Bourbon et Bayard »].
- [269]. LENGLET-DUFRESNOY, *Methode pour etudier l'histoire, Où après avoir établi les principes & l'ordre qu'on doit tenir pour la lire utilement, on fait les remarques necessaires pour ne se laisser tromper dans sa lecture : avec un catalogue des principaux historiens, & des remarques critiques sur la bonté de leurs ouvrages, & sur le choix des meilleures editions*, Paris, Antoine Urbain Coustellier, 1713, 463 p.

- [270]. TRICAUD (Anthelme de), *Histoire de la dernière révolte des Catalans et du siège de Barcelone*, Lyon, T. Amaulry, 1714, in-12, ii-360 p.
- [271]. FENELON (François de Salignac de La Mothe), *Réflexions sur la grammaire, la rhétorique, la poésie et l'histoire ou Mémoires sur les travaux de l'Académie, à M. Dacier secrétaire perpétuel de l'Académie* [1716], édition critique par Ernesta Caldarini, Genève, Droz, Textes Littéraires Français, 1970, notamment ch. VIII, p. 107-120.
- [272]. VERTOT (René Aubert d'Auboeuf, Abbé de), *Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la République romaine*, Paris, F. Barois, 1719, 3 vol., in-12.
- [273]. MASSIAC (Gabriel de), *Faits mémorables des guerres et révolutions de l'Europe depuis la première campagne de Hollande en 1672 jusqu'en 1721*, Toulouse, E. Manavit, 1721, in-8°, viii-200 p.
- [274]. BLACKMORE (Richard), *A True And Imperial History of the conspiracy against the person and government of King William III. of glorious memory, in the year 1695*, London, Knapton, 1723, in-8°, 196 p.
- [275]. MESLIER (Jean), *Œuvres de Jean Meslier* [-1729], éd. Roland Desné, Paris, Éditions Anthropos, 1970-1972, 3 vol., 541 p.-600 p.-648 p.
- [276]. DU CERCEAU (Jean-Antoine), *Histoire de la dernière révolution de Perse*, Paris, Briasson, 1728, 2 vol., in-12, cxii-393 p.
- [277]. DU CERCEAU (Jean-Antoine), *Conjuration de Nicolas Gabrini, dit Rienzi, tyran de Rome en 1347, ouvrage posthume du R. P. Du Cerceau de la compagnie de Jésus, achevé et publié par le P. Brumoy, avec Les Incommoditez de la grandeur, comédie-héroïque* [le héros est Philippe, duc de Bourgogne...], *Diverses pièces de poésies*, Paris, Veuve Etienne, 1733, in-12, xxiv-600 p.
- [278]. JOURDAN (Jean-Baptiste), *Lettre à Monsieur de Fontenelle, contenant un parallèle en abrégé de la tragédie de Venise sauvée avec La Conjuration de Venise de Saint-Réal, la tragédie de Manlius Capitolinus et la pièce anglaise d'Otway*, Paris, Ballard Fils, 1747, in-8°, 33 p.
- [279]. BOUGEREL (Joseph), *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence, par le P. Bougerel*, Paris, C. Hérisant fils, 1752, in-12.
- [280]. MANASSES DE PAS (Isaac, Marquis de Feuquières), *Lettres et négociations du marquis de Feuquières, ambassadeur extraordinaire du Roi en Allemagne, en 1633 et 1634*, Amsterdam, Jean Neaulme, Paris, Desaint et Saillant, 1753, 3 tomes, in-8°.
- [281]. DU PORT DU TERTRE (François-Joachim), *Histoire des conjurations, conspirations et révolutions célèbres tant anciennes que modernes, dédiée à S.A.S Monseigneur le duc d'Orléans, Premier Prince du Sang. Par M. Duport Du Tertre*, Paris, Duchesne, 1754-1760, 10 vol., in-12, en collaboration avec Fréron et P. Nicéron. [BNF G-14052].
- [282]. GROSLEY (Pierre-Jean), « Sur la conjuration de Venise et sur l'histoire de cette conjuration écrite par l'abbé de Saint-Réal », *Discussion historique et critique présentée à la Société littéraire de Chaalons en Champagne par P.-J. G., pour discours de réception dans cette société, le 13 avril 1756*, Paris, Cavalier, 1756, in-12, 95 p.
- [283]. An., *L'Esprit de Saint Réal*, Amsterdam, Philippe Vincent, 1768, xii-432 p. [compilé par L. Lesbros de La Versane, selon la permission du 23 juillet 1767, ou bien par D.-P. Chicaneau de Neuville selon Barbier].
- [284]. FENELON (François de Salignac de La Mothe), *Lettre à Louis XIV* [publiée pour la première fois par D'Alembert en 1787], précédée de *Un Prophète à la cour* et accompagnée de notes par F.-X. Cuhe, Rézé, Séquences, « L'ire du Temps », 1994, 59 p.
- [285]. TALLEMANT DES REAUX (Gédéon), *Historiettes* [1840], éd. Antoine Adam, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1960-1961, 2 vol., 1374 p.-1727 p.
- [286]. CHAPELAIN (Jean), *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, éd. Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Imprimerie nationale, 1880-1883, 2 vol., xiv-746 p. et 967 p.

- [287]. BOUCHARD (Jean-Jacques), *Jean-Jacques Bouchard, Lettres inédites, écrites de Rome (1633-1637), Les correspondants de Peiresc*, éd. Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Picard, 1881, 83 p.
- [288]. CHAPELAIN (Jean), *Opuscules critiques*, éd. Alfred C. Hunter, Paris, Droz, S.T.F.M., 1936, 535 p.
- [289]. CANAULT (Jean), *Vie du maréchal J.-B. d'Ornano [...] par son secrétaire Jean Canault*, éd. Jean Charay, Grenoble, Éditions des quatre seigneurs, 1971, 335 p.
- [290]. FONTENELLE (Bernard Le Bouyer de), « Sur l'Histoire », *Œuvres complètes*, éd. Alain Niderst, Paris, Fayard, 1989, t. III, p. 169-185.
- [291]. MABILLON (dom Jean), *Brèves Réflexions sur quelques règles de l'histoire*, Paris, P.O.L., éd. Blandine Barret-Kriegel, 1990, 164 p.

II. SOURCES SECONDAIRES (APRÈS 1800).

1. HISTOIRE.

- [292]. MATTE (Louis), *Crimes et procès politiques sous Louis XIV : le procès de Fouquet ; la conspiration du chevalier de Rohan ; le Masque de fer* [thèse de Université de Paris, Faculté de droit], Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1910, in-16, 264 p. [Mazarine 8° 67004].
- [293]. BATTIFOL (Louis), *La Duchesse de Chevreuse. Une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, Paris, 1913.
- [294]. VAISSIERE (Pierre de), *Un Grand Procès sous Richelieu : l'affaire du maréchal de Marillac (1630-1632)*, Paris, Perrin, 1924, in-16, xx-251 p.
- [295]. VAISSIERE (Pierre de), *Conjuration de Cinq-Mars*, Paris, Hachette, 1928, in-16, 125 p.
- [296]. DERBLAY (Claude), *Un Drame sous Louis XIV. L'Affaire du chevalier de Rohan*, Paris, La Nouvelle édition, 1945, in-16, 308 p. [BnF 16- LN27- 82769].
- [297]. DETHAN (Georges), *Gaston d'Orléans, conspirateur et prince charmant*, Paris, A. Fayard, 1959, in-16, 501 p.
- [298]. MANDROU (Robert), *Introduction à la France moderne (1500-1640) : essai de psychologie historique*, Paris, Albin Michel, 1961, xxviii-401 p.
- [299]. MONGREDIEN (Georges), *10 Novembre 1630. La Journée des Dupes*, Paris, 1961, xxiv-276 p.
- [300]. ELLIOT (John H.), *The Revolt of the Catalans, a study in the decline of Spain (1598-1640)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1963, xvi-624 p.
- [301]. PORCHNEV (Boris), *Les Soulèvements populaires en France de 1623 à 1648* [éd. russe 1948, éd. allemande 1954], Paris, SEVPEN, « École pratique des hautes études. VIème section / Centre de recherches historiques », 1963, 679 p.
- [302]. MOUSNIER (Roland), *L'Assassinat d'Henri IV*, Paris, Gallimard, « Trente journées qui ont fait la France », 1964, vi-412 p.
- [303]. DEFOURNEAUX (M.), « Complot maçonnique et complot jésuitique », *Annales historiques de la Révolution française*, 1965, p. 170-186.
- [304]. DUFOUR (A.), « La Paix de Lyon et la conjuration de Biron », *Journal des Savants*, 1965, p. 428-455.
- [305]. LASSAIGNE (Jean-Dominique), *Les Assemblées de la noblesse de France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, préface de François Dumont, Paris, Éditions Cujas, 1965, viii-254 p.
- [306]. ROTHKRUG (Lionel), *Opposition to Louis XIV. The Political and Social Origins of the French Enlightenment*, Princeton, Princeton University Press, 1965, xv-533 p.
- [307]. *Preconditions of Revolution in Early Modern Europe*, éd. Robert Forster and J. P. Greene, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1970, 214 p.

- [308]. FOISIL (Madeleine), *La Révolte des nu-pieds et les révoltes normandes de 1639*, Paris, Presses universitaires de France, 1970, 368 p.
- [309]. *L'Abolition de la « féodalité » dans le monde occidental*, actes du colloque du C.N.R.S., Toulouse, 1968, Paris, 1971, 2 vol.
- [310]. MANN (Golo), *Wallenstein : his life* [1971], traduit de l'allemand par Charles Kessler, London, Deutsch, 1976, 909 p.
- [311]. JOUHAUD (Christian), *Idées et mentalités d'opposants ormistes. Bordeaux, 1651-1653*, Bordeaux, 1973, thèse de 3^e cycle dactylographiée.
- [312]. MAZZARINO (Santo), *La Fin du monde antique. Avatars d'un thème historiographique [La Fine del mondo antico, 1959]*, trad. de l'italien par André Charpentier, Paris, Gallimard, N.R.F., « Bibliothèque des Histoires », 1973, 211 p.
- [313]. BERCE (Yves-Marie), *Histoire des croquants : étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève, Droz, « Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes », 1974, 2 vol., viii-973-xii p.
- [314]. JODOGNE (Pierre), « La Conjuration des Pazzi racontée par les chroniqueurs français et bourguignons du XV^e siècle : Comynnes, A. de But, Th. Basin, J. Molinet », *Culture et politique en France à l'époque de l'humanisme et de la Renaissance*, Atti del convegno internazionale di Torino in collaborazione con la Fondazione Giorgio Cini di Venezia, 29 Marzo – 3Aprile 1971, éd. Franco Simone, Turin, Accademia delle Scienze, 1974, p. 169-212.
- [315]. PILLORGET (René), *Les Mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, Paris, A. Pedone, 1975, lvi-1044 p.
- [316]. BERCE (Yves-Marie), *Fête et révolte : des mentalités populaires du XVI^e au XVIII^e siècle* [1976], Paris, Hachette, 2006, 253 p.
- [317]. MALETTKE (Klaus), *Opposition und Konspiration unter Ludwig XIV. Studien zu Kritik und Widerstand gegen System und Politik des französischen Königs während der ersten Hälfte seiner persönlichen Regierung*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1976, 402 p.
- [318]. MANDROU (Robert), *L'Europe « absolutiste ». Raison et raison d'État (1649-1775)*, Paris, Fayard, 1977, 367 p.
- [319]. KETTERING (Sharon), *Judicial Politics and Urban Revolt in Seventeenth-Century France : The Parlement of Aix (1629-1659)*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1978, xi-370 p.
- [320]. ACTON (Harold), *The Pazzi Conspiracy : the Plot against the Medici*, London, Thames and Hudson, 1979, 128 p. [BnF 4- K- 2567].
- [321]. CHEVALLIER (Piere), *Louis XIII, roi cornélien* [1979], Paris, France-loisirs, 1980, 680-xii p.
- [322]. BERCE (Yves-Marie), *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, P.U.F., « L'historien », 1980, 263 p.
- [323]. GUERREAU (Alain), *Le Féodalisme, un horizon théorique*, Paris, Le Sycomore, 1980, 229 p.
- [324]. RANUM (Orest Allen), *Artisans of Glory. Writers and Historical Thought in Seventeenth-Century France*, Chapel Hill (N.C.), University of North Carolina Press, 1980, xii-355 p.
- [325]. ZORZI (Avisé), *Une cité, une République, un Empire : Venise*, Paris, Fernand Nathan, 1980, 227 p.
- [326]. KAPLAN (Steven Laurence), *Le Complot de famine : Histoire d'une rumeur au XVIII^e siècle [The Famine plot persuasion in eighteen-century France]*, trad. Michèle et Jacques Revel, Paris, A. Colin, 1982, 77 p.
- [327]. *De la mort de Colbert à la révocation de l'édit de Nantes : un monde nouveau ?*, actes du 14^e colloque du Centre méridional de rencontres sur le XVII^e siècle (janvier 1984), éd. Louise Godard de Donville, Marseille, C.M.R. 17, 1984, 410 p.

- [328]. GOUBERT (Pierre) et ROCHE (Daniel), *Les Français et l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2 vol., 1984, 383 p. et 392 p.
- [329]. *L'État baroque (1610-1652). Regards sur la pensée politique de la France du premier XVII^e siècle*, éd. Henry Méchoulan, Étude liminaire d'Emmanuel Le Roy Ladurie, Paris, Vrin, 1985, xxxv-504 p.
- [330]. *Destin et enjeux du XVII^e siècle*, textes réunis par Yves-Marie Bercé, Norbert Dufourcq, Nicole Ferrier-Caverivière, Jean-Luc Gautier, Paris, P.U.F., 1985, 344 p.
- [331]. BLUCHE (François), *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, 1039 p.
- [332]. CONSTANT (Jean-Marie), *Les Conjurateurs. Le Premier Libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Hachette, « Littérature générale », 1987, 298 p.
- [333]. KIMMEL (Michael S.), *Absolutism and his Discontents : State and Society in Seventeenth-Century France and England*, New Brunswick (N.J.), Transaction Book, 1987, xi-265 p.
- [334]. SALMON (John Hearsey McMillan), *Renaissance and Revolt. Essays in the Intellectual and Social History of Early Modern France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, ix-306 p.
- [335]. CONSTANT (Jean-Marie), « Amitié, système de relation et politique dans la noblesse française aux XVI^e et XVII^e siècles », *Aux sources de la puissance : sociabilité et parenté*. Actes du colloque de Rouen, Rouen, Presses de l'Université de Rouen, 1988, p. 145-154.
- [336]. LA CONDAMINE (Pierre de), *Pontcallec : une étrange conspiration au cœur de la Bretagne*, préface de M. le Duc de Castries, Mayenne, Y. Floc'h, « Le Fin mot de l'histoire », 1988, 357-xvi p.
- [337]. MUCHEMBLED (Robert), *L'Invention de l'homme moderne : sensibilités, moeurs et comportements collectifs sous l'Ancien régime*, Paris, Fayard, 1988, 513 p.
- [338]. JOUANNA (Arlette), *Le Devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, 504 p.
- [339]. JOUANNA (Arlette), « Un programme politique nobiliaire : les Mécontents et l'État », *L'État et les aristocraties. France, Angleterre, Écosse. XII^e-XVII^e siècle*, dir. Philippe Contamine, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 247-277.
- [340]. COCULA (Anne-Marie), « Les trois dimensions de la conspiration de Biron », *Les Lettres au temps de Henri IV*, actes du 4^e colloque de l'Association Henri IV (mai 1990), Pau, Association Henri IV, 1991, 417 p., p. 341-458.
- [341]. BERCE (Yves-Marie), *Le Roi caché. Sauveurs et imposteurs. Mythes politiques populaires dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 1990, 483 p.
- [342]. BRIGGS (Robin), « Noble Conspiracy and Revolt in France, 1610-1660 », *Seventeenth Century French Studies*, n°12 (1990), p. 158-176.
- [343]. MOTLEY (Mark), *Becoming a French Aristocrat. The Education of the Court Nobility, 1580-1715*, Princeton (N.J.), Princeton university press, 1990, x-241 p.
- [344]. MUCHEMBLED (Robert), *Société, culture et mentalités dans la France moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, 1990, 187 p.
- [345]. BIROU (Alain), « La Conjuración de Venise a-t-elle existé ? », *Cahiers Simone Weil*, Aix, n°14/2 (1991), p. 127-134.
- [346]. DUCCINI (Hélène), *Concini. Grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Albin Michel, 1991, 461 p.
- [347]. HENNEQUIN (Jacques), « Les conjurations sous Henri IV et Louis XIII d'après les mémorialistes », *La cour au miroir des mémorialistes, 1530-1682*, dir. N. Hepp, Paris, 1991, p. 89-93.
- [348]. BERCE (Yves-Marie), *La Naissance dramatique de l'absolutisme (1598-1661)*, Paris, Seuil, « Points. Histoire », « Nouvelle histoire de la France moderne. 3 », 1992, 282 p.

- [349]. FARGE (Arlette), « Qui pourrait m'empêcher d'aller tuer le roi ? », *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, « Librairie du XX^e siècle », 1992, 314 p., troisième partie, p. 197-223.
- [350]. MUCHEMBLED (Robert), *Le Temps des supplices. De l'obéissance sous les rois absolus (XV^e -XVIII^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 1992, 259 p.
- [351]. DELORME (Philippe), *Les Rois assassinés*, préf. de Jacques de Bourbon Busset, Etrepilly, C. de Bartillat, « Gestes », 1993, 294 p.
- [352]. BONNEY (Richard), *The Limits of Absolutism in Ancien Régime France*, Aldershot, Variorum, 1995, xii-338 p.
- [353]. DEBRIFFE (Martial), *La Duchesse du Maine ou La conspiration de Cellamare*, Paris, l'Encre, 1995, 222 p.
- [354]. MALETTKE (Klaus), « Complots et conspirations contre Louis XIV dans la deuxième moitié du XVII^e siècle », *XVII^e Siècle*, n° 186 (1995), p. 113-133.
- [355]. WOODBRIDGE (John D.), *Revolt in prerevolutionary France : the Prince de Conti's conspiracy against Louis XV (1755-1757)*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1995, xvii-242 p.
- [356]. *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome, l'Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident moderne de l'Université Paris-Sorbonne et le Dipartimento di storia moderna e contemporanea dell'Università degli studi di Pisa, Rome, 30 septembre-2 octobre 1993, sous la direction de Yves-Marie Bercé et Elena Fasano Guarini, École française de Rome, Palais Farnèse, diffusion Boccard, 1996, 773 p.
- [357]. *I Re nudi : congiure, assassini, tracolli ed altri imprevisti nella storia del potere : atti del convegno di studio della Fondazione Ezio Franceschini, Certosa del Galluzzo*, [Florence], 19 novembre 1994, éd. Glauco Maria Cantarella et Francesco Santi, préface d'Ovidio Capitani, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, « Quaderni di cultura mediolatina », 1996, xvii-181 p.
- [358]. *Sociétés et idéologies des temps modernes : hommage à Arlette Jouanna*, publié sous la direction du Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, de l'Université de Montpellier III, textes recueillis par J. Fouilleron, G. Le Thiec, H. Michel, avec une préface de Yves Durand, Montpellier, Université de Montpellier 3, 1996, 2 vol., xiv-822 p.
- [359]. GRENIER (Jean-Yves), *L'Économie d'Ancien Régime : un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996, 489 p.
- [360]. SARRAZIN (Hélène), *La Fronde en Gironde : l'Ormée, un mouvement révolutionnaire (1648-1654)*, Bordeaux, Les Dossiers d'Aquitaine, « Mémoires de France », 1996, 187 p.
- [361]. *Les Monarchies*, sous la direction de Yves-Marie Bercé, avec la collaboration de Guy Antonetti, Colette Beaune, Yves-Marie Bercé, Jean-Pierre Brancourt, Alexandre Grandazzi, Sylvie Le Bohec-Bouhet, Philippe Levillain, Paris, P.U.F., 1997, 536 p., notamment p. 275-292.
- [362]. MINOIS (Georges), *Le Couteau et le poison : l'assassinat politique en Europe (1400-1800)*, Paris, Fayard, 1997, 445 p.
- [363]. CORNETTE (Joël), *La Mélancolie du pouvoir : Omer Talon et le procès de la raison d'État*, Paris, Fayard, 1998, 442 p.
- [364]. BOUYER (Christian), *Gaston d'Orléans (1608-1660). Séducteur, frondeur et mécène*, Paris, Albin Michel, 1999, 334 p.
- [365]. BEGUIN (Katia), *Les Princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Paris, Champ Vallon, 1999, 462 p.
- [366]. CONSTANT (Jean-Marie), « L'amitié : le moteur de la mobilisation politique dans la noblesse de la première moitié du XVII^e siècle », *XVII^e Siècle*, n°205 (1999), p. 593-608.
- [367]. GOURDIN (Jean-Luc), *La Duchesse du Maine : Louis-Bénédict de Bourbon, princesse de Condé*, Paris, Pygmalion, 1999, 403 p.

- [368]. *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, actes du colloque (Paris, 24-26 septembre 1998) organisé par la Direction des archives et de la documentation du Ministère des Affaires étrangères et par le Centre pour la recherche, l'enseignement et la publication dans le domaine de l'histoire de l'Europe de l'université Paris XII-Val de Marne, réunis par Lucien Bély avec le concours d'Isabelle Richefort, avant-propos d'Hélène Carrère-d'Encausse, présentation de Louis Amingues, introduction de Marc Fumaroli, Paris, P.U.F., 2000, vi-615 p.
- [369]. GANTET (Claire), *La Paix de Westphalie, 1648 : une histoire sociale, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Belin, « Essais d'histoire moderne », 2001, 447 p.
- [370]. COGITORE (Isabelle), *La Légitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conspirations*, Rome, École française de Rome, « Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome », Paris, diff. Bocard, 2002, viii-298 p.
- [371]. NICOLAS (Jean), *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Seuil, « L'univers historique », 2002, 609-iv p.
- [372]. FERNANDEZ (Hélène), « Représenter un procès politique au XVII^e siècle : Michel de Marillac à Rueil (1632) », *Représentations du procès. Droit, Théâtre, Littérature, Cinéma*, éd. Christian Biet et Laurence Schifano, Nanterre, Presses de l'Université Paris X-Nanterre, « Représentation », 2003, 483 p.
- [373]. MARTINES (Lauro), *April blood : Florence and the plot against the Medici*, London, Pimlico, (2003) 2004, xviii-302 p.
- [374]. *Conspiracies and conspiracy theory in early modern Europe : from the Waldensians to the French Revolution*, actes du colloque de Birbeck College (juin 2001), éd. Barry Coward, Aldershot, Ashgate, 2004, ix-276 p.

2. HISTOIRE DE LA PENSÉE POLITIQUE.

- [375]. LABITTE (Charles), *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, Paris, Joubert, 1841, lxxv-327 p.
- [376]. BRISSAUD (Jean-Baptiste), *Un Libéral au XVII^e siècle : Claude Joly*, Paris, A. Fontemoing, 1898, 67 p.
- [377]. SEE (Henri), « Les idées politiques à l'époque de la Fronde », *Revue d'Histoire moderne*, n°3 (1901-1902), p. 713-738.
- [378]. LACOUR-GAYET (Georges), *L'Éducation politique de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1898 (rééd., 1908, 1923), x-472 p.
- [379]. BOUCHEZ (Ferdinand), *Le Mouvement libéral en France au XVII^e siècle (1610-1700)*, Lille, C. Robbe, 1908, 220 p.
- [380]. ESMEIN (Adhémar), « La maxime *Princeps legibus solutus est* dans l'ancien droit public français », *Essays in Legal History*, éd. Paul Vinogradoff, Londres, Oxford University Press, 1913, p. 201-214.
- [381]. SEE (Henri), *Les Idées politiques en France au XVII^e siècle*, Paris, M. Giard, 1923, in-8°, 371 p.
- [382]. BLOCH (Marc), *Les Rois thaumaturges. Études sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Strasbourg, Presses de l'Université de Strasbourg, 1924, vii-542 p.
- [383]. GAIFFE (Félix), *L'Envers du grand siècle. Étude historique et anecdotique*, Paris, Albin Michel, 1924, xxiv-367 p.
- [384]. MEINECKE (Friedrich), *L'Idée de la raison d'État dans l'histoire des Temps modernes [Die Idee der Staatsräson in der neueren Geschichte, 1924]*, Genève, Droz, 1973, xxx-396 p.
- [385]. ASCOLI (G.), *La Grande-Bretagne devant l'opinion publique française au XVII^e siècle*, Paris, 1930, 2 vol., t. I, p. 70 et sv.

- [386]. COVILLE (Alfred), *Jean Petit. La question du Tyrannicide au commencement du XV^e siècle*, Paris, Auguste Picard, 1932, xi-615 p.
- [387]. MESNARD (Pierre), *L'Essor de la philosophie politique au XVI^e siècle*, Paris, Boivin, 1936, viii-712 p.
- [388]. CHEREL (Albert), *La Pensée de Machiavel en France*, Paris, Artisans du Livres, 1936, 351 p. [notamment ch. sur « La pensée de Machiavel en France au temps de la Fronde »].
- [389]. STRAUSS (Leo), *Political philosophy of Hobbes. Its basis and its genesis*, Oxford, 1936, xx-172 p.
- [390]. PINTARD (René), *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, Paris, Boivin, 1943, 2 vol., xi-767 p.
- [391]. RAMBAUD (M.), « Les prologues de Salluste et la démonstration morale dans son œuvre », *Revue d'études latines*, n°24 (1946), p. 115-130.
- [392]. VAUTIER (Clémy), *Les Théories relatives à la souveraineté et à la résistance chez l'auteurs des « Vindiciae contra Tyrannos »*, [thèse de licence et de doctorat, Université de Lausanne, Faculté de droit], Lausanne, F. Roth, 1947, 174 p.
- [393]. SIMON (Renée), *Un Révolté du Grand Siècle, Henri de Boulainvilliers, historien, philosophe, astrologue*, préface Henri Gouhier, Garches, Édition du nouvel humanisme, 1947, viii-207 p.
- [394]. Article « Tyrannie », *Dictionnaire de théologie catholique, contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire*, dir. de A. Vacant, E. Mangenot et Mgr É. Amann, et alii, Paris, Letouzey et Ané, 1950, t. XV, 2^{ème} partie (trinité – zwinglianisme).
- [395]. ORCIBAL (Jean), *La Genèse d'Esther et d'Athalie*, Paris, Vrin, 1950, 152 p.
- [396]. MARAVALL (José Antonio), *La Philosophie politique espagnole au XVII^e siècle, dans ses rapports avec l'esprit de la Contre-réforme*, traduit par Louis Cazes et Pierre Mesnard, Paris, Vrin, 1955, notamment ch. IX, p. 287-322.
- [397]. RENAUDET (Augustin), *Machiavel, nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, Gallimard, 1956, 319 p.
- [398]. KANTOROWICZ (Ernst), *Les Deux Corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen Age* [1957], trad. Jean-Philippe Genet et Nicole Genet, Paris, Gallimard, 1989, 638-xxxii p.
- [399]. KOSELLECK (Reinhart), *Le Règne de la critique* [Kritik und Krise, 1959], Paris, Éditions de Minuit, « Arguments », 1979, 180 p.
- [400]. AUBENQUE (Pierre), *La Prudence chez Aristote*, avec un appendice sur *La Prudence chez Kant*, Paris, Presses universitaires de France, « Bibliothèque de philosophie contemporaine », [1963] 3^e édition 1986.
- [401]. EARL (D.C.), *The Political Thought of Sallust*, Cambridge, Cambridge University Press, 1963, viii-132 p.
- [402]. GALLOUÉDEC-GUENUYS (Françoise), *Le Prince selon Fénelon*, Paris, P.U.F., 1963, xx-308 p.
- [403]. HELLEGOUARC'H (Joseph), *Vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, 2^e tirage revu et corrigé, Paris, Les Belles lettres, « Études anciennes », (1963) 1972, 601 p.
- [404]. BONTEMS (Claude), « L'Institution du Prince de Guillaume Budé », *Le Prince dans la France des XVI^e et XVII^e siècles*, éd. Claude Bontems, Léon-Pierre Raybaud et Jea-Pierre Brancourt, Paris, P.U.F., 1965, p. 1-143.
- [405]. DOMMANGET (Maurice), *Le Curé Meslier, athée, communiste et révolutionnaire sous Louis XIV*, Paris, Julliard, 1965, 555 p.
- [406]. DUFOUR (Alain), *Histoire politique et psychologie historique*, Genève, Droz, « Travaux d'histoire éthico-politique », 1966, 130 p.

- [407]. THUAU (Étienne), *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu* [1966], postface de Gérard Mairet, Paris, Albin Michel, 2000, 504 p.
- [408]. BEC (Christian), *Les Marchands écrivains. Affaires et humanisme à Florence (1375-1434)*, Paris, La Haye, Mouton, 1967, 491 p.
- [409]. GOULEMOT (Jean Marie), « Le mythe de Cromwell et l'obsession de la république chez les monarchistes français de 1650 à 1700 », *L'Esprit républicain*, actes du colloque d'Orléans (septembre 1970), éd. Jacques Viard, Paris, Klincksieck, 1972, xiii-464 p.
- [410]. DAINVILLE (François de), *L'Éducation des Jésuites (XVII^e-XVIII^e siècles)*, textes réunis par Marie-Madeleine Compère, Paris, Éditions de Minuit, 1978, 570 p.
- [411]. THIREAU (Jean-Louis), *Les Idées politiques de Louis XIV*, Paris, P.U.F., 1973, 126 p.
- [412]. TIFFOU (Etienne), *Essai sur la pensée morale de Salluste à la lumière de ses prologues*, Montréal-Paris, Presses de l'Université de Montréal - Éditions Klincksieck, « Collection Etudes et commentaires », 1973, 612 p.
- [413]. TYVAERT (Michel), « L'image du roi : légitimité et moralité royales dans les histoires de France au XVII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 21, 1974, p. 521-547.
- [414]. POCOCK (John G. A.), *Le Moment machiavélien. La Pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique* [1975], Paris, P.U.F., 1997, xlv-586 p.
- [415]. GINZBURG (Carlo), « High and Low : the Theme of Forbidden Knowledge in the Sixteenth and Seventeenth Centuries », *Past and Present*, n°73 (1976), p. 28-41.
- [416]. LE ROY LADURIE (Emmanuel), « Cabales au XVII^e siècle », *Annuaire du Collège de France*, n°76 (1976), p. 617-635.
- [417]. SKINNER (Quentin), *Les Fondements de la pensée politique moderne [The Foundations of Modern Political Thought, (vol. 1), The Age of Reformation (vol. 2), 1978]*, trad. Jérôme Grossman et Jean-Yves Pouilloux, Paris, Albin Michel, « L'évolution de l'humanité », 2001, 923 p.
- [418]. DEPRUN (Jean), *La Philosophie de l'inquiétude en France au XVIII^e siècle*, Paris, Vrin, 1979, 454 p.
- [419]. GROSRICHARD (Alain), *Structure du sérail : la fiction du despotisme asiatique dans l'Occident*, Paris, Seuil, 1979, 234 p.
- [420]. HÖPFL (Harro) et THOMPSON (Martyn P.), « The History of Contract as a Motif in Political Thought », *American Historical Review*, n° 84/4 (1979), p. 919-944.
- [421]. YARDENI (Myriam), *Utopie et révolte sous Louis XIV*, Paris, Nizet, 1980, 163 p.
- [422]. CARRIER (Hubert), *La Fronde, contestation démocratique et misère paysanne : 52 mazarinades présentées par Hubert Carrier*, Paris, ÉDHIS, 1982, 2 vol., pagination multiple.
- [423]. GUENANCIA (Pierre), *Descartes et l'ordre politique : critique cartésienne des fondements de la politique*, Paris, P.U.F., « Philosophie d'aujourd'hui », 1983, 256 p.
- [424]. SYME (Ronald), *Salluste*, trad. P. Robin, Paris, Les Belles Lettres, 1983, 326 p.
- [425]. FERREYROLLES (Gérard), *Pascal et la raison du politique*, Paris, P.U.F., « Épiméthée », 1984, 290 p.
- [426]. CARRIER (Hubert), « La victoire de Pallas et le triomphe des Muses ? Esquisse d'un bilan de la Fronde dans le domaine littéraire. », *XVII^e siècle*, n° 145 (1984), p. 363-376.
- [427]. APOSTOLIDES (Jean-Marie), *Le Prince sacrifié. Théâtre et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Éditions de Minuit, « Arguments », 1985, 181 p.
- [428]. FORD (Franklin Lewis), *Le Meurtre politique, du tyrannicide au terrorisme [Political murder : from tyrannicide to terrorism]*, Cambridge, Harvard University Press, 1985], trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, préface de Pierre Chaunu, Paris, P.U.F., 1990, 546 p.

- [429]. JOUHAUD (Christian), *Les Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, « Collection historique », 1985, 287 p.
- [430]. FOUCAULT (Michel), « *Omnes et singulatim. Vers une critique de la raison politique* » [1986], *Dits et Écrits*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 1994, t. IV, p. 134-161.
- [431]. WEBER (Henri), « La Boétie et la tradition humaniste d'opposition au tyran », *À travers le seizième siècle*, Paris, Nizet, 1986, t. II, p. 93-115.
- [432]. GARVER (Eugene), *Machiavelli and the history of prudence*, Madison, Wis., University of Wisconsin Press, 1987, xiv-238 p.
- [433]. « La trahison », *Le Genre humain*, n°16-17 (1988).
- [434]. GRELL (Chantal) et MICHEL (Christian), *L'École des princes ou Alexandre disgracié. Étude sur la mythologie politique de la France absolutiste*, Paris, Les Belles Lettres, 1988, 246-ii p.
- [435]. RONZEAUD (Pierre), *Peuple et représentations sous le règne de Louis XIV. Les Représentations du peuple dans la littérature politique en France sous le règne de Louis XIV*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1988, 426 p., notamment première partie, ch. VIII. « Définitions en contexte psychologique. 2. Versatilité et révolte », p. 177-204.
- [436]. CHEVALLIER (Pierre), *Les Régicides. Clément, Ravaillac, Damiens*, Paris, Fayard, 1989, 419 p.
- [437]. FARGE (Arlette), « La mort du Roi et l'imaginaire collectif, affaire Thorin (visions et crédulité), 1758 », *Le Père. Métaphore paternelle et fonctions du père : l'Interdit, la Filiation, la Transmission*, préface de Marc Augé, Paris, Denoël, « L'Espace analytique », 1989, 560 p., p. 325-337.
- [438]. GOULEMOT (Jean-Marie), « Vision du devenir historique et formes de la révolution dans les Lettres persanes », *XVIII^e Siècle*, n°21 (1989), p. 13-22.
- [439]. REY (Alain), « Révolution ». *Histoire d'un mot*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 1989, 376 p.
- [440]. SENELLART (Michel), *Machiavélisme et Raison d'État, XII^e-XVIII^e siècle*, Paris, P.U.F., « Philosophies », 1989, 127 p.
- [441]. *Ordre et contestation au temps des classiques*, actes du 21^e colloque du Centre Méridional de Rencontres sur le XVII^e siècle jumelé avec le 23^e colloque de la North American Society for Seventeenth Century French Literature (Marseille, 19-23 juin 1991), édités par Roger Duchêne et Pierre Ronzeau, Tübingen, Romanisches Seminar, « Biblio 17 », 1992, 2 vol., 319 p. et 324 p.
- [442]. *Le Pouvoir de la raison d'État*, éd. Christian Lazzeri et Dominique Reynié, Paris, P.U.F., « Recherches politiques », 1992, 264 p.
- [443]. DESCIMON (Robert), « Les fonctions de la métaphore du mariage politique du roi et de la république. France, XV^e-XVIII^e siècles », *Annales ESC*, 47/6, 1992, p. 1127-1147.
- [444]. FLANDROIS (Isabelle), *L'Institution du Prince au début du XVII^e siècle*, préface de Pierre Chaunu, Paris, P.U.F., 1992, 230 p.
- [445]. PRODI (Paolo), *Il Sacramento del potere. Il giuramento politico nella storia costituzionale dell'Occidente*, Bologne, Mulino, 1992, 602 p.
- [446]. « *Tout pouvoir vient de Dieu...* » (St Paul. Rm XIII, 1.10), *Actes du VII^e colloque Jean Boisset, Actes du XII^e Colloque du Centre d'histoire des réformes et du protestantisme de l'Université de Montpellier*, éd. Marie-Madeleine Fragonard et Michel Peronnet, Montpellier, Sauramps éditions, 1993, 371 p.
- [447]. DELANNOI (Gil), *Éloge de la prudence*, Paris, Berg International, « Pensée Politique et Sciences sociales », 1993, 189 p.
- [448]. KRYNEN (Jacques), *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècles*, Paris, Gallimard, 1993, 556 p.

- [449]. *Raison et Dérison d'État : théoriciens et théories de la raison d'État aux XVI^e et XVII^e siècles*, éd. Yves Charles Zarka, Paris, Presses universitaires de France, « Fondements de la politique. Série Essais », 1994, vii-436 p.
- [450]. LAMARCHE-VADEL (Gaëtane), *De la duplicité. Les figures du secret au XVII^e siècle*, Paris, Éditions de la Différence, « Mobile matière », 1994, 137 p.
- [451]. WILKINS (Ann Thomas), *Villain or hero : Sallust's portrayal of Catiline*, New York, Peter Lang, « American university studies / Classical languages and literature », 1994, ix-171 p.
- [452]. KRYNEN (Jacques), « Droit romain et État monarchique. À propos du cas français », *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge*, éd. Joël Blanchard, Paris, Picard, 1995, p. 13-23.
- [453]. LAZZERI (Christian), « Prudence, éthique et politique de Thomas d'Aquin à Machiavel », *De la prudence des anciens comparée à celle des modernes : sémantique d'un concept, déplacement des problématiques*, éd. André Tosel, Paris, Diffusion Les Belles lettres, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, « Série Agon », n° 7, 1995, 286 p., p. 79-128.
- [454]. SENELLART (Michel), *Les Arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, « Des travaux », 1995, 311 p.
- [455]. ROUSSEAU (Xavier), « De la négociation au procès pénal : la gestion de la violence dans la société médiévale et moderne (500-1800) », *Droit négocié, droit imposé ?*, éd. Ph. Gérard, F. Ost et M. Van de Kerchove, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 1996, p. 273-312.
- [456]. SCHAUB (Jean-Frédéric), « Le temps de l'État, vers un nouveau régime historiographique de l'Ancien Régime français », *Quaderni fiorentini*, n°25 (1996), p. 127-181.
- [457]. CAVAILLE (Jean-Pierre), « Gabriel Naudé, *Les Considérations politiques sur les coups d'État* : une simulation libertine du secret politique ? », *Libertinage et philosophie au XVII^e siècle*, n°2 (1997), p. 105-129.
- [458]. MECHOULAN (Éric), « Du bon usage de la haine et du respect dans les *Pensées* de Pascal », *Philosophiques*, n°24/2 (1997), p. 259-276.
- [459]. CAVAILLE (Jean-Pierre), « De la construction des apparences au culte de la transparence. Simulation et dissimulation entre le XVI^e et le XVIII^e siècle », « Périodisation du XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n°34/2 (1998), p. 73-102.
- [460]. GOJOSSO (Eric), *Le Concept de république en France (XV^e-XVIII^e siècle)* [version remaniée d'une thèse de droit et de sciences politiques, 1997], Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, « Collection d'histoire des idées politiques », 1998, 543 p.
- [461]. SMEDLEY-WEILL (Anette), « Un conspirateur au temps de Louis XIV, le chevalier de Rohan », *L'État classique. Regards sur la pensée politique de la France dans le second XVII^e siècle*, éd. Henry Méchoulan et Joël Cornette, Paris, Vrin, « Histoire des Idées et des doctrines », 1996, 504 p., p. 373-385.
- [462]. *From the Royal to the Republican Body. Incorporating the Political in Seventeenth- and Eighteenth-Century France*, éd. Sara E. Melzer et Kathryn Norberg, Berkeley, University of California Press, 1998, vii-267 p.
- [463]. ZARKA (Yves Charles), *Philosophie et politique à l'âge classique*, Paris, P.U.F., « Fondements de la politique », 1998, viii-296 p.
- [464]. NAGLE (Jean), *La Civilisation du cœur. Histoire du sentiment politique en France du XII^e au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1998, 413-xii p.
- [465]. DUPONT-BOUCHAT (Marie-Sylvie), « Le crime pardonné. La justice réparatrice sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Criminologie*, n°32/1 (1999), p. 31-56.
- [466]. BOUCHER (Jacqueline), « La noblesse française et la tentation du régicide (1589-1610) », *Sociétés et idéologies des temps modernes : hommage à Arlette Jouanna*, publié sous la direction du Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, de l'Université de Montpellier

III, textes recueillis par J. Fouilleron, G. Le Thiec, H. Michel, avec une préface de Yves Durand, Montpellier, Université de Montpellier 3, 1996, 2 vol., xiv-822 p., p. 37-58.

[467]. BEYER DE RYKE (Benoît), « L'apport augustinien : Augustin et l'augustinisme politique », *Histoire de la philosophie politique*, éd. Alain Renaut, Paris, Calmann-Lévy, 1999, t. II, p. 43-86.

[468]. MECHOULAN (Éric), « Le métier d'ami », *XVII^e Siècle*, « L'amitié », n°205 (1999), p. 663-656.

[469]. *Deceptio. Mystifications, tromperies, illusions, de l'Antiquité au XVII^e siècle*, actes des journées d'études organisées par l'équipe d'accueil Moyen âge, Renaissance, Âge baroque, Montpellier, Presses de l'Université Paul-Valéry, 2000, 2 vol., 663 p.

[470]. HALEVI (Ran), « La modération à l'épreuve de l'absolutisme. De l'Ancien Régime à la Révolution française », *Le Débat*, n°109 (2000), p. 75-98.

[471]. MERLIN-KAJMANN (Hélène), *L'Absolutisme dans les lettres et la théorie des deux corps. Passion et politique*, Paris, Honoré Champion, 2000, 364 p.

[472]. DURAND (Yves), *L'Ordre du monde. Idéal politique et valeurs sociales en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, S.E.D.E.S., 2001, 398 p.

[473]. TURCHETTI (Mario), *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, P.U.F., « Fondements de la politique. Série Essais », 2001, 1044 p.

[474]. CAVAILLE (Jean-Pierre), *Dis-simulations : Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto : religion, morale et politique au XVII^e siècle*, Paris, Champion, « Lumière classique », 2002, 453 p.

[475]. COGITORE (Isabelle), *La Légitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conspirations* [version remaniée d'une thèse de Doctorat d'Histoire, Paris IV, 1994], Rome, École française de Rome, Paris, diffusion Boccard, « Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », 2002, viii-298 p.

[476]. COSANDEY (Fanny) et DESCIMON (Robert), *L'Absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Seuil, Points, « L'Histoire en débats », 2002, 319 p.

[477]. *Le Savoir du Prince du Moyen Age aux Lumières*, sous la direction de Ran Halévi, Paris, Fayard, 2002, 373 p.

[478]. JOUHAUD (Christian), « Une « religion du roi » équivoque. Le Prince de Jean-Louis Guez de Balzac », *Le Savoir du prince du Moyen-Age aux Lumières*, éd. Ran Halévi, actes du colloque du Centre de recherches politiques Raymond Aron, juin 1998, Paris, Fayard, « L'esprit de la cité », 2002, p. 175-196.

[479]. DAMIEN (Robert), *Le Conseiller du prince de Machiavel à nos jours : genèse d'une matrice démocratique*, Paris, P.U.F., « Fondements de la politique/ Série Essais », 2003, 445 p.

[480]. MORIARTY (Michael), *Early Modern French Thought : The Age of Suspicion*, Oxford University Press, 2003, xii-271 p.

[481]. *Fénelon : mystique et politique (1699-1999). Actes du colloque international de Strasbourg pour le troisième centenaire de la publication du Télémaque et de la condamnation des Maximes des saints*, éd. François-Xavier Cuhe et Jacques Le Brun, Paris, Champion, 2004, 587 p.

[482]. *Murder and monarchy : regicide in European history (1300-1800)*, éd. Robert von Friedeburg, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2004, xiv-307 p.

[483]. CARRIER (Hubert), *Le Labyrinthe de l'État : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Champion, « Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine », 2004, 694 p.

[484]. MECHOULAN (Éric), « La douceur du politique », *Le Doux aux XVI^e et XVII^e siècles : Écriture, esthétique, politique, spiritualité*, éd. Marie-Hélène Prat et Pierre Servet, Lyon, Université de Lyon III, 2004, p. 221-238.

[485]. *Coups d'État à la fin du Moyen âge. Aux fondements du pouvoir politique en Europe occidentale, actes du colloque international (25-27 novembre 2002), sous la direction de François Foronda, Jean-*

Philippe Genet et José Manuel Nieto Soria, édition scientifique aux soins de François Foronda, Madrid, Casa de Velázquez, « Collection de la Casa de Velázquez », 2005, xiii-644-ii p.

[486]. GOUVERNEUR (Sophie), *Prudence et subversion libertines : la critique de la raison d'État chez François de la Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé et Samuel Sorbière*, Paris, Champion, « Libre pensée et littérature clandestine », 2005, 532 p.

3. HISTOIRE LITTÉRAIRE ET ESTHÉTIQUE.

[487]. SARASIN (Jean-François), *Œuvres choisies de Jean-François Sarrazin*, avec une notice de Charles Nodier, Paris, N. Delangle, « Collection des petits classiques français », 1826, in-16.

[488]. NODIER (Charles), *Les Trois Conjurations. Le Cardinal de Retz, Sarrazin, Saint-Réal, avec notes et préface de M. C. Nodier et M. P. Laurentie*, Paris, Imprimerie de Béthune, « La Bibliothèque choisie » [Bibliothèque choisie par une société de gens de lettres, sous la direction de M. Laurentie, III^e section « Histoire et Mémoires historiques »], 1830, in-12.

[489]. BARATTE (Louis-Henri), *Poètes normands, dir. L.-H. Baratte ; notices bibliographiques par MM. P.-F. Tissot, J. Janin, J.-F. Destigny, J. Morlent, Ed. Neveu, G. Mancel, A. Leflaguais, J. Charma, Th. Lebreton, A. Delavigne, L.-H. Baratte, R. Deslandes et G. Lhéry*, Paris, Lacrampe, 1845.

[490]. LATOUR (Antoine de), *Petits chefs-d'œuvre historiques, précédés d'une introduction et de notices historiques, par M. Antoine de Latour*, Paris, Firmin Didot frères, 1846, 2 vol., in-18. [Le premier tome contient : *La conspiration de Valstein, La conspiration de Fiesque, Relation des campagnes de Rocroy et de Fribourg par Henri de Bessé, Histoire de la révolution de Russie en 1762 par Rulhières, Précis de l'histoire des Maures en Espagne par Florian* ; le deuxième tome : *La conjuration des Espagnols contre Venise*, par l'Abbé de Saint-Réal].

[491]. STENDHAL (Henri Beyle), *Mélanges intimes et Marginalia*, établissement du texte et préfaces par Henri Martineau, Paris, Le Divan, 1936, t. I, p. 234.

[492]. COUSIN (Victor), *La Société française du XVII^e siècle d'après Le Grand Cyrus de Mlle de Scudéry*, Paris, Didier, 1866, 2 vol.

[493]. CHANTELAUZE (Régis de), « Notice pour la conjuration du comte de Fiesque », *Œuvres du Cardinal de Retz*, Paris, Hachette, G.E.F., 1870-1880, 10 vol., t. V, p. 475 et sv.

[494]. JOHNSON (Alfred), *La Fosse (Manlius), Otway, Saint-Réal : origines et transformations d'un thème tragique*, Paris, Hachette, 1901, 449 p.

[495]. MENNUNG (Albert), *Jean-François Sarasin's Leben und Werke, seine Zeit und Gesellschaft, kritischer Beitrag zur französischen Litteratur und kulturgeschichte des 17. Jahrhunderts unter benutzung ungedruckter quellen, von Dr Albert Mennung*, Halle, Max Niemeyer, 1902-1904, 2 t.

[496]. MANNUCCI (Francesco Luigi), *La Vita e le opere di Agostino Mascardi, con appendici di lettere e altri scritti inediti e un saggio bibliografico*, Genève, Tip. della gioventù, 1908, 640 p.

[497]. FUETER (Edouard), *Histoire de l'historiographie moderne [1914]*, trad. Émile Jeanmaire, Paris, Alcan, 1924, in-8°, viii-786 p.

[498]. VAN ROOSBISECK (G. L.), « Corneilles's *Cinna* and the « Conspiration des dames » », *Modern Philology*, n°20/1 (1922), p. 1-17.

[499]. SAMARAN (Charles), « Histoire romancée et roman historique », *Revue des Études Historiques*, 1925, p. 73-76.

[500]. BRAY (René), *La Formation de la doctrine classique en France*, Paris, Hachette, 1927, 391 p.

[501]. MEYER, « Saint-Réal, Vauvenargues, Balzac », *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'archéologie*, t. LXIV (1927), p. 279-287.

- [502]. EVANS (Wilfred Hugo), *L'Historien Mézeray et la conception de l'Histoire en France au XVII^e siècle*, Paris, J. Gambier, 1930, 207 p.
- [503]. HAZARD (Paul), *La Crise de la conscience européenne (1680-1715)*, Paris, Boivin, 1935, x-474 p.
- [504]. MARTIN (Henri-Jean), *Un Polémiste sous Louis XIV, Eustache Le Noble (1643-1711)*, Paris, Thèse de l'École des Chartes, 1946, 2 vol.
- [505]. BENICHOU (Paul), *Morales du Grand Siècle*, Paris, Gallimard, 1948, 232 p.
- [506]. COUTON (Georges), *La Vieillesse de Corneille, 1658-1684*, Paris, Maloine, 1949, v-382 p., fac-similé, préf. Alain Niderst, Paris, Eurédit, 2003.
- [507]. GAUTHIER (René Antoine), *Magnanimité : l'idéal de la grandeur dans la philosophie païenne et dans la théologie chrétienne*, Paris, Vrin, 1951, 523 p.
- [508]. MAY (Georges), « L'Histoire a-t-elle engendré le Roman ? Aspect français de la question au seuil des Lumières », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 1955, p. 155-176.
- [509]. MONGREDIEN (Georges), « L'abbé de Saint-Réal », *Revue de Savoie*, n° 8 (1955), p. 83-91.
- [510]. WATTS (Dereck Arthur), *Le Cardinal de Retz moraliste*, thèse dactylographiée, Université de Paris-Sorbonne, 1954.
- [511]. ADAM (Antoine), *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, Paris, Domat, 1948-1956, 5 vol., notamment t. IV, p. 110-113.
- [512]. THUILLIER (Georges), « Le cardinal de Retz : morale, partis et politique », *Revue administrative*, n°10 (1957), p. 236-241.
- [513]. WATTS (Dereck Arthur), « The Enigma of Retz », *French Studies*, n° XII (1958), p. 220 et sv.
- [514]. DEL LITTO (Victor), *Vie intellectuelle de Stendhal*, Paris, P.U.F., 1962, 731 p., notamment p. 21, p. 194-195 et p. 302.
- [515]. FORSYTH (Elliott Christopher), *La Tragédie française de Jodelle à Corneille (1553-1640) : le thème de la vengeance* [1962], nouvelle éd. revue et augmentée, Paris, Champion, 1994, 484 p.
- [516]. DOUBROVSKY (Serge), *Corneille et la dialectique du héros*, Paris, Gallimard, « Tel », 1963, 591 p.
- [517]. SIMON (Pierre-Henri), *Le Domaine héroïque dans les lettres françaises (X^e-XIX^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 1963, p. 175-181.
- [518]. PEDECH (Paul), *La Méthode historique de Polybe*, Paris, Les Belles Lettres, « Collection d'études anciennes », 1964, 644 p., notamment ch. II, p. 75-98 et ch. VI, p. 303-330.
- [519]. BURKE (Peter), « A survey of popularity of ancient historians, 1450-1700 », *History and Theory*, n°V/2 (1966), p. 135-152.
- [520]. GODENNE (René), « L'association 'nouvelle-petit roman' entre 1650 et 1750 », dans *La Nouvelle en France jusqu'au XVIII^e siècle*, XVII^e Congrès de l'Association, 25 Juillet 1965, C.A.I.E.F., n° 18 (1966), Paris, Les Belles Lettres, p. 67-78.
- [521]. KIBEDI VARGA (Aron), « Pour une définition de la nouvelle à l'époque classique », dans *La Nouvelle en France jusqu'au XVIII^e siècle*, XVII^e Congrès de l'Association, 25 Juillet 1965, C.A.I.E.F., n° 18 (1966), Paris, Les Belles Lettres, p. 53-65.
- [522]. LETTS (Janet Taylor), *Le Cardinal de Retz : historien et moraliste du possible*, Paris, Nizet, 1966, 229 p.
- [523]. MAURENS (Jacques), *La Tragédie sans tragique, le néo-stoïcisme dans l'œuvre de Pierre Corneille*, Paris, Armand Colin, 1966, 314 p.
- [524]. NEVEU (Bruno), *Un Historien à l'École de Port-Royal : Sébastien Le Nain de Tillemont (1637-1698)*, La Haye, M. Nijhoff, 1966, xiv-337 p.

- [525]. BALDNER (Ralph Willis), *Bibliography of Seventeenth-century French Prose Fiction*, New York, Columbia University Press, 1967, xiv-197 p.
- [526]. BARTHES (Roland), « Le discours de l'histoire », *L'Information sur les sciences sociales*, vol.VI/4 (1967), et repris dans *Poétique*, n° 49 (1982), p. 13-21.
- [527]. BASSETTE (Louis), « Sur une épitaphe du *Rouge et le Noir* : Stendhal et Saint-Réal », *Stendhal-Club*, n° 35 (1967), p. 242-253.
- [528]. COULET (Henri), *Le Roman jusqu'à la révolution*, Paris, Armand Colin, 1967, 560 p., notamment p. 263-273.
- [529]. WATTS (Dereck Arthur), « Quelques réflexions sur la conjuration de Fiesque », *Revue des Sciences Humaines*, n° 126 (1967), p. 289-302.
- [530]. MARIN (Louis), « Bagatelle pour un massacre », *Le Récit est un piège*, Paris, Éditions de Minuit, 1968, p. 37-66.
- [531]. STEGMANN (André), *L'Héroïsme cornélien, genèse et signification*, Paris, Armand Colin, 1968, 770 p.
- [532]. ZUBER (Roger), *Les « Belles Infidèles » et la formation du goût classique* [1968], Paris, Albin Michel, 1995, 521 p.
- [533]. GENETTE (Gérard), « Vraisemblance et motivations », *Figures II*, Paris, Éditions du Seuil, « Tel Quel », 1969, p. 71-99.
- [534]. MANSAU (Andrée), « Précisions sur Saint-Réal », *Littérature*, n° 16 (1969), p. 23-37.
- [535]. MARTIN (Henri-Jean), *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)* [1969], préface de Roger Chartier, Genève, Droz, 1999, 3^e éd., 2 vol., xxi-1091 p.
- [536]. MATRAT (Jean), *Le Cardinal de Retz, de la guerre civile considérée comme un des beaux-arts*, Paris, Structures nouvelles, 1969, in-8°, 192 p.
- [537]. BREMMER (Geoffroy), « The Lesson of Saint-Réal », *French Studies*, London, n° 24 (1970), p. 356-367.
- [538]. GODENNE (René), *Histoire de la nouvelle française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, Droz, 1970, 335 p.
- [539]. MONTELLO (Josué), *Un Maître oublié de Stendhal*, Paris, Seghers, 1970, 152 p.
- [540]. PEROUSE (Gabriel A.), *L'Examen des esprits du docteur Juan Huarte de San Juan. Sa diffusion et son influence en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 1970, 228 p.
- [541]. SELIER (Philippe), *Le Mythe du héros ou le désir d'être Dieu*, Paris, Bordas, 1970, 208 p.
- [542]. CARRIER (Hubert), « Sincérité et création littéraire dans les Mémoires de Retz », *XVII^e Siècle*, n°94-95 (1971), p. 39-74.
- [543]. FUMAROLI (Marc), « Les Mémoires du XVII^e siècle au carrefour des genres en prose », *XVII^e Siècle*, n°95 (1971), p. 7-37.
- [544]. HUPPERT (Georges), *L'Idée de l'histoire parfaite* [*The Idea of Perfect History. Historical Erudition and Historical Philosophy in Renaissance France*, 1970], trad. Françoise et Paulette Braudel, Paris, Flammarion, 1972, 216 p.
- [545]. MANSAU (Andrée), « Les œuvres apocryphes de Saint-Réal ou les supercheries des libraires », *État présent de quelques travaux concernant le XVII^e siècle : Racine, le livre, histoire économique, mentalités religieuses*, 2^e colloque de Marseille (janvier 1972), organisé par le Centre Méridional de Rencontre sur le XVII^e siècle, Marseille, Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques, 1973, 192 p., p. 103-111.

- [546]. BECK (Annie), *Genèse de l'esthétique française moderne : de la raison classique à l'imagination créatrice : 1680-1814* [1974], Paris, Albin Michel, « Bibliothèque de L'Évolution de l'humanité », 1994, 939-x p., notamment les contributions de René Pintard et André Stegmann.
- [547]. *Héroïsme et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII*, sous la direction de N. Hepp et de G. Livet, Paris, Klincksieck, « Actes et Colloques », 1974, 362-ix p., notamment les contributions de Marc Fumaroli, René Pintard, André Stegmann.
- [548]. MENDOZA (Bernadette B. de), *Le Cardinal de Retz et ses Mémoires : étude de caractérologie littéraire*, Paris, Nizet, 1974, 207 p.
- [549]. MORTIER (Roland), *La Poétique des ruines en France : ses origines, ses variations de la Renaissance à Victor Hugo*, Genève, Droz, « Histoire des idées et critique littéraire », 1974, 237-xxxii p.
- [550]. GOULEMOT (Jean-Marie), *Le Règne de l'histoire. Discours historiques et révolutions, XVII^e-XVIII^e siècles* [abrégé d'une thèse de doctorat d'abord parue sous le titre : *Discours, histoire et révolutions (Représentation de l'histoire et discours sur les révolutions de l'Age classique aux Lumières)*, Paris, Union générale d'Édition, « 10-18 », 1975], Paris, Albin Michel, « Idées », 1996, 456 p.
- [551]. MOLINO (Jean), « Qu'est-ce que le roman historique ? », dans *R.H.L.F.*, n° spécial « Le roman et l'histoire », 1975, p. 195-234.
- [552]. MORLET (Chantal), « Jean Louis de Fiesque, héros de roman », *XVII^e Siècle*, n° 109 (1975), p.33-50.
- [553]. WATTS (Dereck Arthur), « Le sens des métaphores théâtrales chez Retz et quelques écrivain contemporains », *Travaux de linguistique et de littérature*, n° 13/2 (1975), p. 385-399.
- [554]. COLLINET (Jean-Pierre), *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, édité sous la direction de Jean Sgard, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1976, in-4°, p. 236-238.
- [555]. HIPPE (Marie-Thérèse), *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, « Bibliothèque française et romane », 1976, 585 p.
- [556]. MAGNE (Bernard), *La Crise de la littérature française sous Louis XIV : humanisme et nationalisme*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, 1976, 2 vol., 1026 p., notamment t. I, première partie, ch. III, p. 92-162.
- [557]. MANSOU (Andrée), *Saint-Réal et l'humanisme cosmopolite*, thèse présentée devant l'Université de Toulouse-Le-Mirail, le 19 avril 1974, Lille, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, diffusion Champion, 1976, v-551-158-15 p.
- [558]. « L'histoire au XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 30 (1977).
- [559]. DUBOIS (Claude-Gilbert), *La Conception de l'histoire en France au XVI^e siècle (1560-1610)*, Paris, Nizet, 1977, 668 p.
- [560]. MANSOU (Andrée), « Épicaris, la courtisane. De *La Mort de Sénèque* de Tristan l'Hermite à la conjuration de Le Noble », *Bulletin de la Société Toulousaine d'Études classiques*, n° 175-176 (1977), p. 5-21.
- [561]. MOMIGLIANO (Arnaldo), *Problèmes d'historiographie ancienne et moderne [Essays in ancient and modern historiography, 1977]*, trad. par Alain Tachet, Évelyn Cohen, Louis Évrard et Antoine Malamond, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1983, 482 p.
- [562]. BERTIERE (André), *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1978, 680 p.
- [563]. MESNARD (Jean), « Le Thème de la mort de César dans *Cinna* », *Mélanges J. Lods*, Presses de l'ENS de jeunes filles, n°10, 1978, t. II, p. 707-726.
- [564]. VAN DELFT (Louis), « Qu'est-ce qu'un moraliste ? », *C.A.I.E.F.*, n° 30 (1978), p. 105-120.
- [565]. BERNARD (Marie-Martine), *Eustache Le Noble conteur galant*, thèse de 3^e cycle, Université de Paris X-Nanterre, 2 vol., 1979.

- [566]. CITTI (Pierre), « Du miroir de Saint-Réal à celui de Narcisse : pour une histoire de l'imagination », *Littérature*, n° 33 (1979), p. 100-110.
- [567]. GERARD (Mireille), « Le désir inconscient d'échec dans les mémoires de Retz », *XVII^e Siècle*, n°124 (1979), p. 235-251.
- [568]. PINTARD (René), « Un autre Jean-Jacques Bouchard ? », *XVII^e Siècle*, « Aspects et contours du libertinage », n°127 (1980), p. 225-244.
- [569]. DULONG (Gustave), *L'Abbé de Saint-Réal. Étude sur les rapports de l'histoire et du roman au XVII^e siècle ; Notes et documents relatifs à l'abbé de Saint-Réal*, Paris, Champion, 1921, réimpression en fac-similé, Genève, Slatkine, 1980, 372-175 p.
- [570]. FUMAROLI (Marc), *L'Âge de l'éloquence. Rhétorique et "res literaria" de la Renaissance au seuil de l'époque classique* [1980], Genève, Droz, 2002, xxv-882 p.
- [571]. LOMBARD (Jean), *Courtitz de Sandras et la crise du roman à la fin du grand siècle*, Paris, P.U.F., 1980, 545 p.
- [572]. SCHLOBACH (Jochen), *Zyklentheorie und Epochenmetaphorik, Studien zur bildlichen Sprache der Geschichtsreflexion in Frankreich von der Renaissance bis zur Frühaufklärung*, München, W. Fink, « Humanistische bibliothek », 1980, 387 p.
- [573]. WATTS (Dereck Arthur), *Cardinal de Retz. The ambiguities of a seventeenth-century mind*, Oxford, Oxford University Press, 1980, 300 p.
- [574]. BERTIERE (Simone), « Le personnage de Jean-Louis de Fiesque de Mascardi à Schiller : histoire d'une héroïsation manquée », *Trois Figures de l'imaginaire littéraire*, XVII^e Congrès de la Société française de Littérature générale et comparée, Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 151-166.
- [575]. FUMAROLI (Marc), « Apprends, ma confidente, apprends à me connaître. Les *Mémoires* de Retz et le traité *Du Sublime* », *Versants, Revue suisse des littératures romanes*, n° 1 (1981), L'Age d'Homme, p. 27-56.
- [576]. LEVER (Maurice), *Le Roman français au XVII^e siècle*, Paris, P.U.F., « Littératures modernes », 1981, 277 p.
- [577]. GUICHEMERRE (Roger), « À propos de *La Mort de Sénèque* : les tragédies de la conjuration », *Cahiers Tristan L'Hermitte*, n°4 (1982), p. 5-14.
- [578]. BOURSIER (Nicole), *Le Centre et la circonférence : essai sur l'objet dans la nouvelle classique*, Paris, J.-M. Place, 1983, 174 p.
- [579]. DEMORIS (René), « Aux origines de l'homme historique : le croisement, au XVII^e siècle, du roman et de l'histoire (nouvelles et pseudo-mémoires) », *Le Roman historique (XVII^e-XX^e siècles)*, actes du colloque organisé par le C.M.R. 17 (mars 1983), réunis par Pierre Ronzeaud, *Papers on French Seventeenth Century Literature*, « Biblio 17 », Tübingen, 1983, p. 23-41.
- [580]. COUTON (Georges), *Corneille et la tragédie politique*, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1984, 127 p.
- [581]. HEPP (Noémi), « Idéalisme chevaleresque et réalisme politique dans les *Mémoires* de La Rochefoucauld », *Images de La Rochefoucauld*, actes du Tricentenaire (1680-1980), Paris, P.U.F., 1984, p. 125-140.
- [582]. MUELLER (Marlies), *Les Idées politiques dans le roman héroïque de 1630 à 1670*, Lexington, French Forum, « Harvard Studies in Romance Languages », 1984, 219 p.
- [583]. PLANTIE (Jacqueline), *La Mode du portrait littéraire en France (1641-1681)* [1984], Paris, Champion, 1994, 845-xxxvi p.
- [584]. SIAFLEKIS (Zacharias I.), *Le Glaive et la pourpre. Le Tyrannicide dans le théâtre moderne*, La Calade, Édisud, 1984, 227 p.

- [585]. CARBONNEL (Charles-Olivier), « Retour baroque à une histoire narrative. Les théoriciens de l'histoire en France au XVII^e siècle. », *Études d'historiographie*, éd par Lucian Boia, Bucarest, 1985, p. 83-95.
- [586]. DUTERTRE (Éveline), « Scudéry et Corneille », *XVII^e Siècle*, n°146, janvier-mars 1985, p. 29-46.
- [587]. FUMAROLI (Marc), « La coupole », *La nation*, dans *Les Lieux de mémoire*, éd. Pierre Nora, Paris, 1986, repris dans *Trois Institutions littéraires*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire », p. 9-109.
- [588]. SCHLOBACH (Jochen), « Temps cyclique et temps linéaire du XVI^e siècle au XVIII^e siècle », *Décadence et apocalypse, Cahiers du Centre de Recherche sur l'Image, le Symbole et le Mythe*, n°1 (1986), séminaires de l'année 1985-1986, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 1986, 157 p., p. 1-95.
- [589]. CHUPEAU (Jacques), « La réception du roman historique sous Louis XIV », dans *La Réception du roman français du XVII^e siècle en France de 1660 à 1789, Œuvres et Critiques*, n° XIII/1 (1987), p. 63-75.
- [590]. *Certitudes et incertitudes de l'histoire*, publié sous la direction de Gilbert Gadoffre, Paris, P.U.F., Histoire, 1987, 220 p., notamment les contributions de Marc Fumaroli et Hans-Robert Jauss.
- [591]. MAZOUER (Charles), « Le *Brutus* de Catherine Bernard et Fontenelle et la tradition de l'héroïsme », *Études normandes*, n°3, 1987, p. 49-61.
- [592]. MOMIGLIANO (Arnaldo), « L'histoire entre la médecine et la rhétorique », dans *Certitudes et incertitudes de l'histoire*, publié sous la direction de Gilbert Gadoffre, Paris, P.U.F., Histoire, 1987, p. 31-41.
- [593]. BARRET KRIEGEL (Blandine), *L'Histoire à l'âge classique : Jean Mabillon*, vol. 1 ; *La Défaite de l'érudition*, vol. 2 ; *Les Académies de l'histoire*, vol. 3 ; *La République incertaine*, vol. 4, Paris, P.U.F., « Quadriges », (1988) 1996, 313 p., 350 p., 368 p. et 225 p.
- [594]. GEVREY (Françoise), *L'Illusion et ses procédés. De La Princesse de Clèves aux Illustres françaises*, Paris, Corti, 1988, 387 p.
- [595]. HOURCADE (Philippe), *Entre Pic et Rétif, Eustache Le Noble, (1643-1711)*, Paris, Aux Amateurs de livres, (1988) 1990, 604 p.
- [596]. MORINEAU (Denis), *La Réception des historiens anciens dans l'historiographie française, fin XVII^e-début XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, Paris-Sorbonne (Paris IV), 1988.
- [597]. PRIGENT (Michel), *Le Héros et l'État dans la tragédie de Corneille*, Paris, P.U.F., 1988, viii-571 p.
- [598]. DELON (Jacques), *Le Cardinal de Retz orateur*, Paris, Aux Amateurs de livres, 1989, 572 p.
- [599]. FILLON (Anne), « Politique, théâtre et sentiment dans les Mémoires de quelques gentilshommes conspirateurs de la génération du *Cid* », *L'État et les aristocraties. France, Angleterre, Écosse (XII^e-XVII^e siècle)*, textes réunis et présentés par Philippe Contamine, Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la Recherche Scientifique, Maison française d'Oxford, 26 et 27 septembre 1986, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989, 396 p., p. 305-333.
- [600]. FORESTIER (Georges), « Théorie et pratique de l'histoire dans la tragédie classique », *Littératures classiques*, n° 11 (1989), p. 95-107.
- [601]. FORESTIER (Georges) « Corneille, poète d'Histoire », *Littératures classiques*, supplément au n°11 (1989), p. 37-47.
- [602]. PERNOT (Michel), « Le cardinal de Retz, historien de la Fronde », *R.H.L.F.* , n° 89/1 (1989).
- [603]. DUFAYS (Jean-Michel), « Théories et pratiques de l'historiographie à l'époque moderne. Etat de la question », in *Pratiques et concepts de l'histoire en Europe (XVI-XVIII^e siècles)*, Actes du colloque tenu en Sorbonne les 22 et 23 mai 1989, textes réunis par Chantal Grell et Jean-Michel Dufays, Paris, PUPS, 1990, p. 9-13.
- [604]. KIBEDI-VARGA (Aron), *Les Poétiques du classicisme : Théories et critique à l'âge classique*, Paris, Aux amateurs de livres, 1990, 246 p.

- [605]. BIRON (Alain), « La conjuration de Venise a-t-elle existé ? », *Cahiers Simone Weil*, Aix, n°14/2 (1991), p. 127-134, annexe d'un article intitulé: « *Venise Sauvée* et la tragédie grecque », p. 119-126.
- [606]. COULET (Henri), « Vers le XVIII^{ème} siècle », dans « Romanciers du XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 15 (1991), p. 303-311.
- [607]. HOURCADE (Philippe), « Eustache Le Noble ou le romancier de passage », *Littératures classiques*, n° 15 (1991), p. 291-301.
- [608]. MANSAU (Andrée), « Saint-Réal, ou les miroirs brisés », *Littératures classiques*, n° 15 (1991), p. 227-238.
- [609]. MOREL (Jacques), « Mythologie ou histoire », *Agréables mensonges. Essais sur le théâtre français du XVII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1991, p. 23-30.
- [610]. PICCOLOMINI (Manfredi), *The Brutus revival : parricide and tyrannicide during the Renaissance*, Carbondale, Southern Illinois University Press, 1991, xiv-142 p.
- [611]. COULET (Henri), *Idées sur le roman : textes critiques sur le roman français : XII^e-XX^e siècle*, sous la direction de Henri Coulet, assisté de Rose Fortassié, Paris, Larousse, « Textes essentiels », 1992, 426 p.
- [612]. DANDREY (Patrick), *L'Éloge paradoxal de Gorgias à Molière*, Paris, P.U.F., « Écriture », 1997, 340 p.
- [613]. GRELL (Chantal), *L'Histoire entre érudition et philosophie : étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, 304 p.
- [614]. HELDMANN (Konrad), *Sallust über die römische Weltherrschaft : ein Geschichtsmodell im Catilina und seine Tradition in der hellenistischen Historiographie*, Stuttgart, Teubner, « Beiträge zur Altertumskunde », 1993, 134 p.
- [615]. SERROY (Jean), « Le roman et l'histoire au XVII^e siècle avant Saint-Réal », *Studi Francesi*, n°110 (1993), p. 243-250.
- [616]. BEUGNOT (Bernard), « Pour une poétique de l'allégorie classique », d'abord paru dans *Critique et création littéraires en France au XVII^e siècle*, Colloques Internationaux du C.N.R.S., n°557, p. 409-41, et repris dans *La Mémoire du texte : essai de poétique classique*, Paris, H. Champion, 1994, 428 p.
- [617]. CAIRE-JABINET (Marie-Paule), *Introduction à l'historiographie*, Nathan, 128, 1994, 128 p.
- [618]. LAMARCHE-VADEL (Gaëtane), *De la duplicité. Les Figures du secret au XVII^e siècle*, Paris, Editions de la Différence, « Mobile matière », 1994, 137 p.
- [619]. MERLIN (Hélène), *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, 477 p.
- [620]. EKSTEIN (Nina), « A Woman's Tragedy : Catherine Bernard's *Brutus* », *Rivista di letteratura comparate e moderne*, n° 48 (1995), p. 127-139.
- [621]. *Conjurations et coups d'État dans la France de l'âge classique*, journée d'étude du 11 mai 1995, organisée à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg par le Groupe de recherche « Littérature et politique sous l'Ancien Régime », présidée par Yves-Marie Bercé et Noémi Hepp, actes publiés sous la direction de Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche, *Vives Lettres*, n°1 (1996), Strasbourg, 130 p.
- [622]. BERTAUD (Madeleine), « Sur l'échec des conjurés dans *La Mort de Sénèque* », *Ethics and Politics in Seventeenth Century France, Essays in honour of Dereck A. Watts*, Exeter, University of Exeter Press, 1996, p. 175-184.
- [623]. FORESTIER (Georges), *Essai de génétique théâtrale : Corneille à l'œuvre*, Paris, Klincksieck, « Collection d'esthétique », 1996, 387 p.
- [624]. LAFOND (Jean), *L'Homme et son image : morales et littérature de Montaigne à Mandeville*, Paris, H. Champion, 1996, 474 p.

- [625]. PAVEL (Thomas), *L'Art de l'éloignement. Essai sur l'imagination classique*, Paris, Gallimard, « Folio. Essais », 1996, 460 p.
- [626]. « L'Histoire au XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 30 (1997), Paris, Klincksieck [notamment, articles de Simone Mazauric, Alain Niderst, Philippe Hourcade, Marie-Gabrielle Lallemand, Frédéric Briot].
- [627]. GENETIOT (Alain), *Poétique du loisir mondain, de Voiture à La Fontaine*, Paris, Champion, « Lumière classique », 1997, 614 p.
- [628]. KELLER (Edwige), « La nouvelle classique à la frontière de l'oraison funèbre : du profane au sacré ? », *La Nouvelle de langue française aux frontières des autres genres, du Moyen Age à nos jours*, actes du colloque de Metz (juin 1996), sous la dir. de Vincent Engel et Michel Guissard, Ottignies, Quorum, diffusion Librairie Wallonie-Bruxelles, 1997, p. 158-169.
- [629]. ZUBER (Roger), *Les Émerveillements de la raison. Classicismes littéraires du XVII^e siècle français*, Paris, Klincksieck, 1997, 326 p.
- [630]. *Complots et coups d'État sur la scène de théâtre (XVI^e-XVIII^e siècles)*, textes réunis par François-Xavier Cuhe, journée d'étude du 13 mars 1997, *Vives Lettres*, n°4 (1998), Strasbourg, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 171 p.
- [631]. UOMINI (Steve), *Cultures historiques dans la France du XVII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998, 631 p. [version remaniée d'une thèse d'histoire soutenue à Paris IV, en 1997 : « Histoire cachée : polygraphie historique et comportements intellectuels dans la France du XVII^e siècle »].
- [632]. UOMINI (Steve), « Clio chez Calliope : éléments doctrinaux et critiques de l'historiographie romanesque française du premier XVII^e siècle », *XVII^e Siècle*, n° 201/4 (1998), p. 669-679.
- [633]. *La représentation de l'histoire au XVII^e Siècle*, éd. Gérard Ferreyrolles, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, « Publications de l'Université de Bourgogne », 1999, 190 p., notamment les contributions de Georges Forestier et Christian Meurillon].
- [634]. ROBIC-DE BAECQUE (Sylvie), *Le Salut par l'excès : Jean-Pierre Camus (1584-1652), la poétique d'un évêque romancier*, Paris, Honoré Champion, 1999, 453 p.
- [635]. BERTIERE (Simone), *Le Cardinal de Retz*, Paris, Rome, Memini, « Bibliographie des écrivains français », 2000, 177 p.
- [636]. JOUHAUD (Christian), *Les Pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000, 447 p.
- [637]. WAQUET (Jean-Claude), *La Conjuration des dictionnaires. Vérité des mots et vérités de la politique dans la France moderne*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2000, 267 p.
- [638]. MONTOYA (Alicia C.), « Noble zèle ou exemple séditieux ? Cornélie et Caius Gracchus sur scène : Paris, Amsterdam et Genève », *Réécritures (1700-1820)*, éd. Malcolm Cook et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval, Berne, Peter Lang, 2002, p. 229-242.
- [639]. SPIELMANN (Guy), *Le Jeu de l'ordre et du chaos : comédie et pouvoirs à la fin de règne, 1673-1715*, Paris, Champion, « Lumière classique », 2002, 605 p.
- [640]. « La polygraphie au XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 49 (2003), éd. Patrick Dandrey, Delphine Denis et Jean-Marc Chatelain.
- [641]. SCHRÖDER (Volker), « Écrire les Gracques au temps de Louis XIV », *Le Savoir au XVII^e siècle*, actes du 34^e congrès annuel de la North American Society for Seventeenth-Century French Literature, éd. John D. Lyons, Tübingen, Gunter Narr, 2003, p. 123-134.
- [642]. *L'Histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècles)*, *Elseneur*, n°19 (2004), éd. Carole Dornier et Claudine Pouloin.
- [643]. BANNISTER (Mark), « La Calprenède et la politique des années Mazarin », *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, n°56 (mai 2004), p. 379-395.

- [644]. ESMEIN-SARRAZIN (Camille), *Poétiques du roman : Scudéry, Huet, Du Plaisir et autres textes théoriques et critiques du XVII^e siècle sur le genre romanesque*, Paris, Champion, « Sources classiques », 2004, 943 p.
- [645]. TEYSSANDIER (Bernard), *Le Prince à l'école des images : La Doctrine des mœurs de Martin Le Roy, sieur de Gomberville*, thèse de doctorat en Littérature française, sous la direction de Patrick Dandrey, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 2004, 3 vol., 800 p.
- [646]. *Les Songes de Clio. Fiction et histoire sous l'Ancien Régime*, éd. Sabrina Vervacke, Éric Van der Schueren, Thierry Belleguic, Laval, Presses de l'Université Laval, « Les Collections de la République des Lettres », 2006, 645 p.
- [647]. ROY-GARIBAL (Marine), *Le Parnasse et le palais : l'œuvre de Furetière et la genèse du premier dictionnaire encyclopédique en langue française (1649-1690)*, Paris, Champion, « Lumière classique », 2006, 821 p.
- [648]. STEFANOVSKA (Malina), « *La Conjuration de Fiesque de Retz, un essai sur le lien politique* », *Littératures classiques*, n°57 (2006), p. 9-21.
- [649]. WEISGERBER (Jean), *La Mort du Prince. Le Régicide dans la tragédie européenne du XVII^e siècle*, Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, Peter Lang, « Nouvelle poétique comparatiste », 2006, 188 p.

Table des matières

TOME I

Résumés français/anglais (p. 3)

Sommaire (p. 4).

Liste des abréviations utilisées dans ce volume (p. 5).

Remerciements (p. 6).

Introduction générale (p. 7-22).

Présentation et intérêt du sujet : souveraineté, révolte et représentation de la révolte à l'âge classique. Absence de travaux critiques sur la question. Justification de l'étude d'un corpus restreint, émergeant sur fond d'une riche littérature des conjurations à l'âge classique. Brève présentation du corpus. Unité et diversité du corpus : cohérence générique et disparité politique ?, un jugement à réviser, voire à inverser ; une unité finalement postulée autour de l'esthétique des récits de conjuration et de la signification politique induite par cette esthétique qui fera l'objet de la démonstration. Une esthétique paradoxale fondée sur la distribution ambivalente du blâme et de l'éloge, débouchant sur une double leçon politique adressée à la fois aux sujets et aux souverains. Ce régime de l'épidictique ambigu nous semble être le caractère original des textes étudiés, apte à fédérer le corpus dans un ensemble cohérent. Une hypothèse de départ dont il faut retracer la genèse et décomposer les éléments au profit d'une mise au point sur la manière dont le sens politique des textes peut être envisagé : conjuration et interdit, textes partisans ou textes « subversifs » du point de vue de l'absolutisme ? Concomitance d'aspects contradictoires, explicables si l'on distingue entre trois acceptions de l'usage politique des conjurations : acception thématique, polémique, politique. Un paradoxe initial lourd de conséquences esthétiques : la coïncidence inversement proportionnelle de la portée épictique et démystificatrice dans la représentation des conjurations. Plan adopté dans cette étude : une fois posé le contexte historique, théorique et littéraire, nous nous pencherons sur le corpus des récits de conjuration qui seront successivement étudiés sous l'angle générique, politique et esthétique.

Première partie.

Conjuration et *res literaria* à l'âge classique :

Conditions et paradoxes d'une littérature des conjurations

Chapitre I. Les mots et les choses : nommer la conjuration, conjurer (p. 24-64)

INTRODUCTION. Complémentarité des approches lexicographique et historique. Flottement du lexique parallèle à l'ambiguïté des faits. Après un essai de clarification des mots comme des choses, nous tâcherons de rapporter leur essentielle ambiguïté à leur caractère mimétique du pouvoir mis en cause.

I.1. NOMMER LA CONJURATION : L'ECHEVEAU LEXICOLOGIQUE (P. 25-42).

Introduction. Évanescence du contenu définitionnel du mot *conjuration* : ambivalence de la règle et de l'usage, subordonnés aux instrumentalisation politiques. Rappel de la *doxa* définitionnelle du mot *conjuration*.

I.1.1. Les ambiguïtés de l'usage. Flottements, équivalences et contradictions dans l'usage du champ lexical de *conjuration*. Paradoxes explicables par les difficultés des contemporains (et parfois des historiens modernes) pour construire l'événement *conjuration*.

I.1.2. Les ambiguïtés de la règle. La fausse clarté de la règle et l'ambivalence sémantique dans les dictionnaires classiques : l'exemple de Furetière. Comparaison des séries *conjuration*, *conspiration*, puis *sédition*, *révolte*, *rébellion*, enfin *liberté*, *tyran* et *tyrannie*. Le paradoxe lexicographique des mots de *conjuration* : la réversibilité des connotations méliorative ou péjorative en fonction des contextes.

I.1.3. Une typologie terminologique à fins pratiques. Une première série de termes regroupant *troubles, révolte, rébellion* et *sédition* ; une deuxième série où prennent place d'un côté *ligue, union, parti* et *faction*, de l'autre *complot, intrigue, cabale, brigue* et *conjurat*ion, *conspiration* ; enfin le cas du *coup d'État*.

Conclusion. L'ambivalence lexicologique, considérée comme une conséquence de la modernité politique.

I.2. CONJURER : FORMES ET EVOLUTIONS DES CONTESTATIONS POLITIQUES A L'AGE CLASSIQUE (P. 42-65).

Introduction. Complots et conjurations, types de contestations spécifiques accompagnant l'apparition de nouveaux modes de gouvernement. Objets protéiformes et labiles pour les historiens d'hier et d'aujourd'hui. Typologie contrastive des faits de révolte : régicides, révoltes populaires, conjurations nobiliaires.

I.2.1. Le tyrannicide et le régicide. Recrudescence des tentatives de régicides au tournant des XVI^e et XVII^e siècles. Au cœur des motivations tyrannicides, le zèle religieux, le clientélisme politique, voire plus profondément, la psychologie historique du couple roi-sujet : le régicide et l'imaginaire monarchique de l'amour paternel.

I.2.2. Les révoltes populaires. Ampleur et variété des révoltes populaires endémiques tout au long du XVII^e siècle. Diversité des causes de révolte, mais permanences observables dans les structures et les fonctions de l'agitation populaire : fonctions judiciaire et purificatrice des révoltes, liées au rêve de rénovation politique et sociale, clef de l'imaginaire des contestations sous l'Ancien Régime.

I.2.3. Les conjurations nobiliaires. Traits essentiels que les conjurations partagent avec les autres types de contestations politiques : une conception « affective » de la monarchie, et le projet de restauration d'un âge d'or. Raisons du relatif désintérêt de l'historiographie pour les conjurations, qui prolonge l'escamotage opéré par les historiographes officiels du XVII^e siècle. Rappel de quelques faits : diversité des conjurations nobiliaires, mais constantes dans leurs revendications à la fois matérielles et idéologiques. Évolution des conspirations après la Fronde : exemple des trois conspirations de 1674-1675 ; leur inadéquation au contexte louis-quatorzien. Retour sur les causes des conjurations nobiliaires : limites de la thèse du rejet nobiliaire de la « domestication » curiale ; la conjuration, motif structurel de la monarchie, conçue comme négociation avec le pouvoir ; un calcul rendu vain sous un règne qui sait arbitrer les conflits et répartir la faveur de façon claire, sans intermédiaire.

Conclusion. Parenté des différentes formes de contestations politiques dans l'Ancienne France, et leur inscription naturelle dans les structures de la monarchie. Place à part des conjurations, plus sensibles que le régicide ou la révolte populaire à l'évolution de l'absolutisme ; conséquence pour l'étude de notre corpus : le paradoxe historique des représentations de conjuration, qui se multiplient au moment même où les conjurations disparaissent des pratiques.

CONCLUSION. Le lexique et l'histoire nourrissent le paradoxe de la représentation des conjurations déjà évoqué en introduction. Ils posent de manière renouvelée la question de la signification politique de telles représentations, question qui nécessite que soit d'abord analysée la littérature théorique consacrée aux conjurations.

Chapitre II. Penser la conjuration : archéologie de l'euphémisation classique (p. 65-138)

INTRODUCTION. Importance à la fois larvée et omniprésente de la réflexion théorique sur les conjurations dans la pensée politique occidentale, car elle questionne l'essence du pouvoir (p. 61-62) ; en l'absence d'une réflexion spécifique, il faut reconstituer le discours sur les conjurations à la croisée d'autres problèmes, tels que celui de la souveraineté, du tyrannicide, et dans le contexte de la constitution de la rationalité politique moderne.

II.1. LES REFERENTS THEORIQUES DE L'AGE CLASSIQUE (P. 66-89).

Introduction. Antiquité et Renaissance comme temps forts de la réflexion sur les conjurations face à l'apparente éclipse du Grand Siècle. Constitution d'une tradition de pensée et d'un réservoir d'arguments, avec lesquels le XVII^e siècle entretient, même *in abstentia* et en dépit des dénégations, un secret dialogue.

II.1.1. La valorisation ambiguë des conjurations dans l'Antiquité. La théorie aristotélicienne fondatrice et les deux types d'explication des conjurations, intrinsèque (lié à la typologie des régimes), extrinsèque (lié aux passions humaines) : l'orientation anthropologique fondamentale de cette théorie et la relative « neutralité » politique qui en découle, assortie d'une ambiguïté dont les temps modernes feront leur miel. Une reprise décisive de la théorie cyclique donnée comme clef de l'histoire : l'*anacyclosis* de Polybe et la double explication causale des conjurations, par la ruine extérieure et la crise interne, rapportée à la décadence des mœurs. La tradition romaine : patriotisme et tyrannophobie. Devoirs civiques et ambiguïté de l'amitié politique, notamment conspiratrice. L'exemple de Cicéron et du *De Amicitia*. Un flottement théorique, qui semble laisser à la postérité le soin de juger des conjurations par leur issue. L'exemple de Salluste confirme cette ambiguïté fondamentale, à travers un portrait contrasté de Catilina, entre explication polybienne de la décadence morale et exaltation romaine de l'héroïsme.

II.1.2. Le christianisme médiéval et la tradition du droit de résistance. La christianisation du discours sur les conjurations anti-tyranniques dans l'Antiquité tardive et au Moyen Age ; la filiation de la théorie du droit de résistance limitée d'Augustin à Thomas d'Aquin ; la récupération de cette tradition à la fin du Moyen Age par Jean Petit qui innove, dans le sens du pragmatisme, en mettant l'accent sur la dissimulation. Naissance d'une réflexion qui s'intéresse davantage aux techniques qu'à l'éthique de la résistance au tyran.

II.1.3. Les conjurations au filtre du rationalisme politique renaissant. Une science politique rationaliste appliquée à la conceptualisation des conjurations, évacuant tout jugement moral : la double typologie ternaire machiavélienne, celle des espèces et celle des séquences des conjurations ; pourtant l'originalité de Machiavel consiste dans le primat de la perspective anthropologique dans l'analyse des conjurations (du point de vue des causes comme du déroulement pratique), et partant dans le retour implicite de l'axiologique, avec une fascination très nette pour les grands conspirateurs. L'instrumentalisation des conjurations et du tyrannicide dans le cadre des luttes religieuses de la deuxième moitié du XVI^e siècle : Luther, Calvin et les rhétoriques monarchomaques, reprises par les catholiques zélés après 1589. En conséquence, la progressive déconfessionnalisation des argumentaires en faveur du droit, et du devoir de révolte.

Conclusion. Tout en héritant des argumentaires antiques et médiévaux en faveur des conjurations et du tyrannicide, le déchaînement des passions confessionnelles à la fin de la Renaissance constitue un aboutissement exacerbé qui finit par faire verser le débat dans le domaine de la pure rhétorique : ce sera précisément le terrain sur lequel se placeront les classiques pour répondre aux dangers des conjurations, par la minimisation et l'escamotage rhétorique d'une menace toujours présente pour la monarchie.

II.2. LE XVII^e SIECLE ET LE TRAITEMENT OBLIQUE DES CONJURATIONS (P. 89-138).

Introduction. Apparente éclipse de la pensée politique au XVII^e siècle et silence subséquent au sujet des conjurations, un silence dû en réalité aux stratégies de mises à distance d'un objet menaçant, dont on retrouve les échos à travers la théorie étatiste, d'une part, mais aussi dans les critiques du début et de la fin du règne de Louis XIV, et enfin jusque dans la doctrine absolutiste sous un mode minoré qui en assure l'innocuité.

II.2.1. Étatismes et condamnation ambivalente des conjurations. Le reflux des théories monarchomaques et tyrannicides après 1610. La consolidation de l'inviolabilité du roi et la sécularisation du droit de résistance. Charron et la réponse du prince aux conjurations : prudence extraordinaire, justification de la dissimulation défensive et clémence tactique. Naudé et l'ambivalence des *arcana imperii* : raison et coup d'État ; autoritarisme libertin et condamnation des conjurations, pensées malgré tout comme inévitables en vertu de la nature transitoire des empires ; plus encore, équivalence cryptée des conjurations et des coups d'État dans le discours sur la conquête et la manutention du pouvoir.

II.2.2. Aspects critiques de l'évocation des conjurations dans la pensée politique sous Louis XIV.

Reprise moderne de la pensée de la cyclicité étatique et principe anthropologique de causalité des conjurations : la décadence morale. Impact et présence du discours anxio-gènes de la ruine des empires sur les critiques du début et de la fin du règne de Louis XIV : les Mazarinades et l'exploitation purement rhétorique du spectre des conjurations ; les pamphlets protestants de l'après Révocation : dénonciations feutrées opposées aux violences monarchomaques du siècle précédent mais renouvellement de la réflexion sur la chute des empires et sur les causes des conjurations ; les critiques réformistes de la fin du règne ; l'idée de cycle fortement anxio-gène est remplacée par une conception théologico-politique linéaire et ondulatoire du devenir étatique.

II.2.3. Doctrine absolutiste et pensée des conjurations. Conjurations et théories contractuelles : le Léviathan comme remède à l'angoisse de la chute des régimes, seul apte à pérenniser la stabilité de l'État en rendant obsolète la théorie cyclique antique ; le contrat offre ainsi une des formulations les plus efficaces de l'absolutisme, pourtant limitée en vertu de la reconnaissance à la fois du cycle de vie des états, dont les conjurations sont des catalyseurs, et d'une loi de nature qui légitime les conjurés dans leur association défensive contre l'État qui les poursuit. La « doctrine » de l'absolutisme et le traitement oblique des conjurations : la sourdine classique et l'exemple des vertus cardinales ; une entreprise de mise à distance qui tend à éloigner, sans pouvoir les bannir tout à fait, les spectres de la tyrannie et des conjurations qui l'accompagnent.

Conclusion. Les fondements anciens de la mise à distance louis-quatorzienne des conjurations expliquent son ambiguïté, et dans une certaine mesure son échec ; la rémanence de la tyrannie, qui charrie l'histoire conceptuelle de la résistance politique ; euphémisation manquée et paradoxe théorique des conjurations.

CONCLUSION. Aspect trompeur de la « sourdine » classique, les contours de l'objet qu'elle tâche de faire disparaître renvoient en creux à une longue tradition, qui explique en retour l'ambiguïté de la mise à distance des conjurations au XVII^e siècle. Continuité dans l'ambiguïté des représentations lexicales, théoriques et esthétiques des conjurations.

Chapitre III. Écrire la conjuration: avatars d'un discours épideictique ambigu (p. 139-247)

INTRODUCTION. Négligence des historiens de la littérature pour les conjurations. Un corpus plus vaste et plus profond qu'il n'y paraît. Les belles-lettres s'inscrivent-elles dans le prolongement de l'euphémisation théorique ou en rupture avec elle ? Comment répondent-elles aux difficultés inhérentes à toute représentation de conjuration ? Justification de l'ordre de présentation ici adopté : un degré croissant de similitudes génériques et esthétiques avec les récits de conjuration.

III.1. CONJURATIONS ET LITTÉRATURE PAMPHLETAIRE (P. 141-156).

Introduction. Cohérence thématique, stylistique et formelle du corpus, en dépit de la disparité idéologique. Catégorie de textes qui seront étudiés. Formes de la récupération politique des conjurations : les conjurations comme fiction argumentative où se mêlent rhétorique judiciaire, emphase et satire.

III.1.1. La littérature anti-ligueuse et anti-jésuite au tournant des XVI^e et XVII^e siècles. La portée polémique de la topique des conjurations, exemples anti-jésuites ; réflexion sur la causalité historique et la dépravation morale des conjurés ; mise en place d'un embryon de structure narrative dans les pamphlets. Considérations sur les aspects techniques des conjurations, notamment la dissimulation et le secret. Pensée du devenir étatique, angoisse (mêlée de plaisir du texte) liée à la ruine des empires et leçon morale des conjurations.

III.1.2. Les pamphlets anti-Mazarin pendant la Fronde. Une spécificité des mazarinades qui tient à la nature fictionnelle et instrumentalisée des conjurations. Conjurations et optique moraliste : la critique de l'ambition ; conjuration et réflexion sur la concorde civile : une arme polémique pour faire de Mazarin un fauteur de troubles.

III.1.3. Les pamphlets « anti-papistes » à l'occasion des révolutions anglaises. Un mélange d'histoire et de fiction dans une optique de propagande anti-française. La portée polémique des textes explique cet amalgame : critique frontale des jésuites et charge larvée contre Louis XIV, qui dresse en creux le portrait du parfait monarque. Renouveau du portrait moral des conjurés : cabaler pour cabaler, la révolte comme art de vivre.

Conclusion. Position à la fois emblématique et marginale des pamphlets eu égard à l'écriture des conjurations. Univocité des textes ; un « degré zéro » de manipulation du paradoxe de la représentation des conjurations.

III.2. CONJURATIONS ET HISTORIOGRAPHIE CLASSIQUE (P. 156- 170).

Introduction. Une représentation moins polémique mais souvent aussi partisane des conjurations. Absence de la topique chez les historiographes royaux, mais prolifération des conjurations dans les différents sous-genres historiographiques, qui seront envisagés en fonction de leurs caractéristiques propres.

III.2.1. Les recueils de conjurations. Miscellanées de conjurations et optique moralisante : réflexion sur l'inconstance de la fortune et la vanité des grandeurs d'établissements ; l'exemple d'Ibrahim Bassa : optique religieuse et morale imposée par le contexte des recueils.

III.2.1. Biographies de conspirateur et monographies de conjuration. Une relecture singulière du genre des *Vies des hommes illustres*. Coïncidence d'une optique partisane et d'une optique critique par rapport au pouvoir : l'anthropologie des passions politiques au fondement d'une critique des conjurés comme des mauvais princes. Une réflexion sur l'idéal du pouvoir : l'exemple de la clémence d'Henri IV envers Biron, opposée à la rigueur de Richelieu pour Montmorency. Ambiguïté du portrait des conjurés, à la fois condamnés pour leur *hybris*, et admiré pour leur valeur et leur courage. L'exemple hyperbolique de Cromwell, « tyran sans vice » et « prince sans vertu ».

III.2.3. Histoires générales et conjurations. La place ambiguë des conjurations dans les histoires générales : une historiographie des révolutions, qui désignent un processus historique plus qu'un type précis d'événements ; les conjurations, partie prenante des révolutions. Effacement des conjurations à la surface des textes au profit des « révolutions », concept plus malléable et moins subversif que celui de conjuration. L'exemple de Du Cerceau, qui n'a pas opéré la conversion de la conjuration en révolution, en parlant de Nicolas Gabrini, une exception discordante qui confirme la règle ; les conjurations bannies de la grande histoire.

Conclusion. Malléabilité de la thématique des conjurations, malgré les structures formelles et signifiantes qu'elle charrie et impose aux genres qui l'accueillent ; les trois types de découpage historiographique étudiés révèlent trois attitudes essentielles face aux conjurations.

III.3. CONJURATIONS ET TRAGÉDIE (P. 170-208).

Introduction. La représentation dramatique offre plus d'assise à la représentation oblique des conjurations. Existe-t-il vraiment un « cycle des tragédies de la conspiration » (J. Maurens) ? Un corpus mal défini : problème des bornes chronologiques ; problème des constantes formelles et thématiques. Repenser les limites du corpus en s'attachant à la signification politique et à la manière dont celle-ci conditionne des esthétiques singulières ; trois types d'évocation des conjurations au théâtre : les conjurations-cabales, les conjurations-coups d'État et les conjurations à proprement parler.

III.3.1 Les tragédies de la cabale. Délimitation d'un corpus dramatique où la conspiration est représentée comme une entreprise qui vise à éliminer un personnage influent susceptible de devenir tyran. Présentation paradoxale des protagonistes éponymes, héros dignes du pouvoir, mais dont le pouvoir inquiète. Exemple de la douceur de César. Condamnation sans appel des conjurés mus par de bas motifs (jalousie, orgueil, amour). Une dramaturgie de la terreur, illustrant la pente du pouvoir moderne vers l'autoritarisme de la raison d'État.

III.3.2. Les tragédies du coup d'État. Des tragédies *bifrons*, centrées à la fois sur le prince et sur le conjuré. Exemples de Corneille et La Calprenède ; la nature particulière du tragique dans ces pièces tient au fait que leur véritable objet n'est pas la conjuration mais l'effort tout intérieur de l'âme royale pour accéder à une bonne rétribution des conjurations, par la justice ou la clémence. Le potentiel dramatique du débat

sur la clémence. Le coup d'État de la véritable justice. Tragédies de la cabale et tragédies du coup d'État sont donc symétriques : l'une évoque la nature viciée du pouvoir quel qu'il soit, l'autre sa métamorphose en bon gouvernement.

III.3.3. Les tragédies de la conjuration. Importance des considérations techniques et stratégiques dans ce type de tragédies ; en particulier, ampleur des réflexions sur le secret : nécessité et difficulté de la dissimulation, ingéniosité des conjurés, stratification du secret. Fonctions dramatiques du secret : pacte, trahison et dévidement du secret recourent les trois temps du spectacle tragique selon Aristote. La délation et l'ambiguïté du traître, à la fois intéressé au bien commun de la patrie et fidèle ami : un personnage torturé, dont les palinodies augmentent la qualité tragique des pièces. Une dramaturgie du secret : aveux consécutifs à la trahison et concaténation des révélations, comme autant de coups de théâtre successifs. Paradoxe de la signification politique des tragédies de la conjuration, qui relèvent à la fois des deux catégories précédentes, tragédies de la cabale et du coup d'État ; réflexion sur la classification de Dominique Moncond'huy et la difficulté d'assigner un sens politique univoque aux textes. Principe de dédoublement du jugement moral sur les protagonistes : les motivations antithétiques des conjurés, nobles et dépravées, à travers le face à face des conjurés bons et mauvais, voire au cœur d'un même personnage en proie à un dilemme tragique – notamment celui qui oppose les deux amitiés civile et conspiratrice ; ambivalence du pouvoir toujours confirmé dans sa légitimité par l'échec des conjurés, et pourtant critiqué comme tyrannique – ce jumelage d'un acquiescement au pouvoir et d'une critique de ce dernier relève du paradoxe de la représentation des conjurations ; il donne une assise à la diatribe anti-tyrannique stratégiquement masquée par la condamnation des conjurés.

Conclusion. L'ambivalence générale du personnel tragique, un principe esthétique exploité de trois façons différentes : pour critiquer la dérive tyrannique de tout pouvoir, pour exalter la perfectibilité du prince converti au bon gouvernement, enfin pour allier ces deux positions dans un acquiescement au pouvoir absolu, et dans sa critique radicale, si ce dernier s'écarte de sa forme idéale.

III.4. CONJURATIONS ET GENRES ROMANESQUES (P. 208-237).

Introduction. Aperçu de l'état de la critique sur la représentation des conjurations dans la prose fictionnelle. Divergences esthétiques qui tiennent à la spécificité des sous-genres. Deux traitements fictionnels emphatiques du conjuré en héros ou anti-héros. Problème de l'exemplarité morale dans les genres relevant de l'esthétique héroïque et galante, opposés au traitement rhétorique pathétique qu'en donnent les histoires tragiques.

III.4.1. Conjurations et cycles romanesques. Les conjurations comme histoires « intercalaires » et leur intégration thématique et signifiante dans les grands cycles romanesques ; l'exemple du motif de la clémence dans *Ibrahim*. La relecture des conjurations à travers le prisme de l'esthétique romanesque héroïque et galante : l'idéalisation des protagonistes, la coloration galante imposée au récit, la dramatisation pathétique des événements. Le problème de la portée politique des textes : s'agit-il d'un traitement purement esthétique des conjurations ? Cette hypothèse est contredite par la face sombre des conjurés qui affleure sous le vernis galant. La condamnation de la révolte et la leçon destinée au prince : l'écart maximum ainsi mis en place entre la représentation idéalisée du conjuré et sa condamnation politique.

III.4.2. Conjurations et histoires tragiques. Proximité temporelle des événements relatés. Impératifs de la brièveté, d'où naît la concentration dramatique de la narration. Recherche des effets tragiques, notamment grâce à l'ironie de la chute des conjurés et à la rigueur du châtement. Goût pour le macabre et appropriation esthétique des mises en scène judiciaires. L'exemplarité morale du thème conjuratoire dans les histoires tragiques. Consonance des conjurations avec l'orientation générale des recueils d'histoires tragiques, au moyen de parallèles volontairement entretenus : une leçon englobante, qui montre la vanité des passions humaines, notamment de l'ambition. Orientation chrétienne de l'exemplarité et lecture providentialiste de l'histoire. Portée politique de la représentation tragique des conspirations : un miroir des princes inversé méditant les vertus du bon roi.

III.4.3. Conjurations et nouvelles historiques et galantes. Un genre à la croisée de l'histoire et du roman, qui exploite les vides de l'histoire en les remplissant d'une explication psychologique et galante. Par l'importance qu'y revêt le secret, la topique des conjurations se prête tout particulièrement à ce traitement

de la matière historique. Esthétique du secret et relecture galante des lacunes de l'histoire : l'exemple de l'assassinat du comte de Soissons. Entrelacs du secret sentimental et du secret politique dans une synthèse qui exploite à la fois le pathos galant et le pathos tragique.

Conclusion. À côté de l'héroïsation dans les sommes romanesques et de la condamnation dramatique dans les histoires tragiques, les nouvelles historico-galantes de la fin du siècle ouvrent une troisième voie qui emprunte à ces deux esthétiques pour créer du nouveau en juxtaposant héroïsation et condamnation des conspirateurs. Principe également adopté, à plus vaste échelle, par les récits de conjurations.

III.5. REECRITURES COMIQUES DES CONJURATIONS (P. 237-244).

Introduction. La subversion comique témoigne de l'existence de constantes liées à l'évocation des conjurations ; cette réécriture enjouée sera ici envisagée de manière englobante, à travers pièces satyriques, pamphlets, controverse et poème héroï-comique.

III.5.1. Topiques conjuratoires et sources du comique. Réécriture comique des constantes narratives d'un récit de conjuration : exemple de la liste des conjurés et du pacte ; principe burlesque du décalage entre la structure ainsi réinvestie et l'aspect dérisoire des événements évoqués. Jeu comique sur les topiques rhétoriques des conjurations : exemples des arguments mesquins et ridicules avancés dans les délibérations des conjurés.

III.5.2. Subversion comique et leçon politique des conjurations. Portée critique des représentations de conjuration, encore accrue par le passage à la limite grâce qu'implique la subversion comique. Critique des passions : concupiscence, appétit de vengeance, ambition. Principe de la double postulation des conjurations, critique des conjurés et critique du mauvais gouvernement ; on observe en creux et malgré la distance comique l'éloge du bon prince et de la paix civile.

Conclusion. Ces réécritures comiques confirment l'existence de lieux communs thématiques, structurels et signifiants liés aux conjurations, et la validité d'un mode de lecture duel des conjurations.

CONCLUSION. Constantes narratives, argumentatives et politiques à travers les esthétiques variées dont relèvent les genres étudiés, constantes qui permettent la mise en place d'un cadre interprétatif pour lire les conjurations au XVII^e siècle comme relevant d'un régime épideictique ambigu, où le plaisir lié à l'évocation de l'interdit n'est pas incompatible avec la condamnation morale, culminant dans l'éloge du bon gouvernement : ainsi les Belles Lettres atteignent le but des penseurs de l'absolutisme – minimiser les conjurations – mieux et par des voies opposées. Écriture des conjurations et « récits de conjuration » : une étrangeté générique et un ensemble de singularités à questionner. Démarche adoptée pour ce faire : interrogation générique, politique et esthétique, après avoir d'abord insisté sur l'idiosyncrasie de chacun des textes du corpus.

Deuxième partie.

Les récits de conjuration sous le règne de Louis XIV :

Une réponse esthétique au paradoxe politique

Chapitre I. Le corpus des récits de conjuration (p. 248-336).

INTRODUCTION. Difficulté d'établir les critères d'homogénéité du corpus : les textes ne se rattachent pas à un genre précis et déjà codifié dans les poétiques classiques, ils répondent à des buts semble-t-il variés, émanent d'auteur très divers, relèvent d'esthétiques variées. Présentation de chacun des textes dans sa radicale singularité, ses conditions de publications, les fins poursuivies par son auteur, sa compréhension de l'entreprise historiographique et l'usage des sources. Cette présentation des différences permettra en retour d'établir les fondements d'une comparaison des textes à bon escient.

- I.1. LA CONJURATION DE FIESQUE** par Bouchard : une « belle infidèle » qui tâche de tirer parti de la fortune du livre de Mascardi ; objet de l'ouvrage : la conjuration de Fiesque, chef d'une famille d'ancienne noblesse terrienne, contre les Doria au pouvoir dans Gênes, favorables à la noblesse marchande ; hypothèses sur la rédaction de l'ouvrage ; intentions rhétoriques de Bouchard, au cœur d'un débat sur la précellence du français ou de l'italien parmi les langues vernaculaires, et sur les qualités de la prose d'histoire entre asianisme et atticisme ; les ambitions ecclésiastiques de l'auteur (p. 251-257).
- I.2. LA CONSPIRATION DE VALSTEIN** par Sarasin, un texte qui s'intègre dans une œuvre polygraphique à la fois savante et mondaine, tâchant de « civiliser la doctrine » ; objet de l'ouvrage : la conjuration, réelle ou supposée, de Wallenstein, général en chef de l'armée impériale, pour usurper la couronne de Bohême, ou par ambition ou par crainte d'un retour de fortune ; situation du texte dans la carrière littéraire de Sarasin : trois hypothèses de datation, la période Chavigny, la période Gondi, la période Condé ; hypothèse plus convaincante d'une création continuée jusqu'à la mort de Sarasin ; trois conjectures sur la genèse du texte : l'impulsion mondaine, savante ou politique, toutes trois sans doute essentiellement intriquées (p. 257-269).
- I.3. LA CONJURATION D'HYPPOLITE D'ARRAGON SUR LA VILLE DE BARCELONE** : ouvrage anonyme de circonstance très partisan, sur lequel nous avons peu de renseignements ; les événements en question : au cœur de la guerre de Trente Ans, une tentative de l'Espagne pour déstabiliser la Catalogne, alors sous protectorat français, en organisant une conjuration pour se saisir de Barcelone. Hypothèses sur la genèse de l'ouvrage et sa publication simultanée avec le texte de Sarasin ; malgré l'orientation pro-française, un ouvrage qui dépasse la définition du simple pamphlet et qui présente une vue contrastée des acteurs historiques (p. 269-272).
- I.4. LA CONJURATION DE FIESQUE** par Retz : hypothèses sur la genèse du texte, sur son rapport avec les œuvres de Mascardi et de Bouchard, sur la date de rédaction ; l'évolution, principalement stylistique, entre les manuscrits et les éditions de 1665 ; la réécriture du texte à la manière de Saint-Réal dans la dernière édition de 1682, sans doute par un scribe à la solde de Barbin. Le sens du texte de Retz ? : pamphlet crypté, manuel de révolte qui tâche tant bien que mal de faire de Fiesque un héros malgré son pragmatisme, ou bien exercice de collégien souvent maladroitement rhétorique ? Une lecture plus nuancée du texte comme réflexion sur la société civile permettant de concilier l'aspect rhétorique et pamphlétaire, lecture qui sera ici privilégiée (p. 272-279).
- I.5. LA CONJURATION DES ESPAGNOLS CONTRE LA REPUBLIQUE DE VENISE** par Saint-Réal : la place de l'ouvrage dans une carrière politique et littéraire au service des ducs de Savoie ; sommaire des événements évoqués ; l'interprétation des sources historiques par Saint-Réal afin d'établir la thèse d'une conjuration dirigée par l'ambassadeur d'Espagne à Venise ; cette lecture des événements est l'écho de la thèse officielle vénitienne relayée par les historiens français ; les limites de cette lecture politique obligent à privilégier une lecture moraliste du texte ; le genre de l'ouvrage ? (p. 279-286).
- I.6. L'HISTOIRE DE LA CONJURATION DE PORTUGAL EN 1640** par Vertot : l'historiographie mondaine de Vertot entre érudition et service de la monarchie ; aspirations de Vertot au moment de la publication de ce premier texte et portée partisane et politique sur fond de guerre de la Ligue d'Augsbourg et de succession d'Espagne ; sommaire des événements évoqués ; l'écriture de Vertot : civiliser l'histoire (p. 286-293).
- I.7. L'HISTOIRE SECRETE DES PLUS FAMEUSES CONSPIRATIONS** par Le Noble : *De la conjuration des Pazzi contre les Médicis et Épicaris*, à la différence de l'historiographie sérieuse, mondaine ou moralisée, textes de pure fiction dont la seule fin est le divertissement du lecteur ? ; place des deux récits de conjuration dans la carrière littéraire de Le Noble ; l'ambition du recueil de conjurations projeté par Le Noble : un cycle construit autour de la tripartition machiavélienne des conjurations ; interprétation loyaliste et absolutiste de la théorie de Machiavel ; en conséquence, une visée plus moraliste que politique ; le traitement des sources historiques et les fonctions du romanesque : *La conjuration des Pazzi* et les *Histoires florentines* de Machiavel ; *Épicaris* et les *Annales* de Tacite (p. 293-309).
- I.8. L'HISTOIRE DE LA CONJURATION DES GRACQUES** : circonstances de publication, anonymat, spéculations éditoriales et hypothèse d'attribution ; les sources utilisées, Velleius Paterculus et surtout Plutarque ; la manipulation des sources et le contenu historique de l'ouvrage, qui suit la ligne narrative

tirée des *Vies des hommes illustres* en se concentrant d'abord sur l'histoire de Tibérius, puis de Caius Gracchus ; un texte régi par les principes esthétiques de l'histoire mondaine, notamment du point de vue linguistique, stylistique et narratif ; la transformation de récits de vie en récit de conjuration au profit d'une glose morale qui fait également ressortir fortement le sens politique, anti-tyrannique et loyaliste ; d'où le réemploi de Velleius Paterculus pour corriger Plutarque en imposant une autre optique moraliste : la dégradation des mœurs romaines à l'origine de l'ambition des Gracques de s'arroger le pouvoir, symptôme et cause de la guerre civile qui menace de ruiner la république (p. 309-324).

I.9. L'HISTOIRE DE LA DERNIERE CONJURATION DE NAPLES, EN 1701 : contexte et contenu historique de l'ouvrage, la guerre de Succession d'Espagne et la mise en place, à l'instigation du conseil de Vienne d'une conjuration napolitaine visant à soulever le peuple contre le vice-roi, grand d'Espagne, qui a reconnu le testament de Charles II instaurant le duc d'Anjou sur le trône espagnol. Hypothèses d'attribution : peu de probabilité qu'il s'agisse du duc de Popoli lui-même ; vraisemblance de l'attribution à Carlo Majelli, chanoine de l'église cathédrale de Naples, théologien et historien attaché à la maison Cantelmi. Hypothèses sur le traducteur français : il s'agit probablement d'une collaboration entre Jérôme Du Périer et Anthelme de Tricaud, gazetier littéraire et historien érudit. Belle infidèle et esthétique de l'histoire ; un nouvel élément ajouté par le traducteur : la reconnaissance d'une spécificité du récit de conjuration ; sens de l'ouvrage qui vérifie ces hypothèses d'attribution et le sens éthique et esthétique donné au récit de conjuration (p. 324-335).

CONCLUSION. Extrême hétérogénéité du corpus saisi dans ses singularités contextuelles en ce qui concerne la matière historique, l'écriture de l'histoire, les fins poursuivies. Faut-il en conclure qu'il s'agit d'un leurre fondé sur le titre ou le thème des ouvrages ? Au-delà des disparités locales, une synthèse surplombante est possible, fondé sur le fonctionnement générique, politique et esthétique des textes du corpus.

TOME II

Chapitre II. Y a-t-il un genre du récit de conjuration ? (p. 337-445)

INTRODUCTION. Difficulté de la critique pour appréhender le genre des récits de conjuration. Une « bâtardise » littéraire intentionnelle, qui pose d'emblée la question de l'esthétique et de la signification des textes. Démarche adoptée dans le chapitre : renvoyer histoire et fiction dos-à-dos pour parvenir à une caractérisation plus fine des textes et une compréhension non anachronique des raisons de cette fusion générique.

II.1. LES RECITS DE CONJURATION ET L'HISTOIRE (P. 339-400)

Introduction. Situation paradoxale de l'histoire au XVII^e siècle, parenthèse entre l'histoire parfaite des humanistes et la critique historique des Lumières ; une description néanmoins tributaire de notre conception de l'histoire et qui masque la vitalité des propositions historiographiques à l'âge classique : replacer les récits de conjuration dans ce cadre et analyser d'abord leur inscription dans les genres historiques.

II.1.1. Une démarche historiographique exhibée. L'auto-désignation du texte comme historique. Le désir de se démarquer du roman alors en discrédit. La construction d'un *ethos* d'historien : noblesse du sujet et difficulté de l'entreprise historiographique ; l'exigence d'impartialité ; la sourdine de l'historien. Un effet d'équité dans le jugement de l'historien. Des textes mimétiques des procédures historiographiques : les modalités de la quête de la vérité ; les systèmes de causalité historique ; nécessité d'un récit circonstancié : statut iconique des prologues de Salluste, imités par les textes du corpus ; le principe d'autorité ; l'exhibition des références historiographiques et l'usage des sources : la comparaison des sources, surtout chez Saint-Réal et Vertot ; l'utilisation d'une source unique, selon divers principes en fonction des intentions d'auteur et des esthétiques (élaboration d'un récit agréable pour Le Noble, manipulation politique pour Sarasin et Retz, esthétique de la « belle infidèle » dans *La Conjuration de Fiesque* par Bouchard, *La Conjuration des Gracques* et *La Conjuration de Naples*).

II.1.2. Le respect de la poétique classique de l'histoire. Le primat d'une histoire éloquente sur une histoire érudite. Un milieu entre asianisme et atticisme, le juste tempérament du style classique, la recherche d'un

style à la fois noble, dense et familier. Avatars de cette exigence dans la réécriture des récits de conjurations, par Sarasin et Retz. Salluste, modèle stylistique de la *brevitas*. Les prescriptions ornementales de l'historiographie classique : rareté des descriptions ; nécessité et justification des harangues, les portraits, les maximes et sentences.

II.1.3. Le modèle sallustéen, une morphologie du récit de conjuration. La fortune de Salluste au XVII^e siècle. Les récits de conjuration comme *imitatio* de *La Conjuration de Catilina* impliquant la connivence du lecteur : témoignages de la postérité et des contemporains ; Salluste explicitement reconnu comme modèle par les auteurs du corpus. Salluste et la justification de la monographie historique. L'art du « morceau d'histoire », cadre formel des récits de conjuration. Un cadre lié à la structure canonique du genre biographique et des *Vies parallèles*, lui-même motivé par la nécessaire structure téléologique du récit historique. Les constantes de la construction narrative des récits de conjuration : description des circonstances favorables à la conjuration, portrait du héros factieux, délibérations sur le projet de révolte, recrutement des conjurés et mise en place du système d'alliance, détermination du plan de l'exécution, contretemps ou embarras qui retardent le moment du passage à l'acte, puis saisie du *καιρος*, harangue finale du chef des conjurés, signal du combat, mouvements de troupes et affrontements sanglants, mais trahison ou échec *in extremis* de la conjuration, enfin répression sanglante qui confirme toujours dans son autorité le pouvoir en place. Variations de surface en raison des styles et des esthétiques singulières qui affectent rarement cette trame matricielle du récit de conjuration.

Conclusion. Retour sur l'hypothèse de Jean Lafond qui fait des récits de conjuration un « sous-genre de la littérature historiographique » ; les constantes formelles décrites plus haut pourraient s'apparenter à des constantes génériques, mais validité limitée de cette hypothèse, car le primat de la forme à la fois dans la théorie de l'histoire et les poétiques de l'histoire ouvre de multiple manière sur la fiction.

II.2. LE TRAVAIL DE LA FICTION (P. 400-442).

Introduction. Évolution de l'historiographie au XVII^e siècle : recul de l'historiographie savante humaniste, échec relatif de l'histoire « mondaine », mais extraordinaire vitalité de « l'historiographie romanesque ». Fondements théoriques de cette dernière, grâce à un échange réciproque de justifications (argument du témoignage, argument de l'universel). Place emblématique des récits de conjuration dans le cadre de cette ambivalence des genres.

II.2.1. « Vérité » et interprétation : d'une histoire partisane à l'art de la mystification. La problématique « vérité » de l'histoire : exemples de Wallenstein et de *La Conjuration de Venise*, une histoire de l'établissement de la vérité des faits renvoyant à une fiction originelle. Le travail documentaire des auteurs du corpus et sa justification politique et esthétique : usages d'une source unique ; usages du croisement des sources ; retour sur Saint-Réal et Sarasin dont l'usage d'une pluralité de sources, loin d'être un gage d'impartialité, sert le parti pris politique. Parti pris et principales opérations de manipulation des sources : le collage, l'omission, le triage, l'amplification et la distorsion, la fiction pure et simple. Fiction et réutilisation artificieuse des pratiques historiographiques, fondée sur les principes poétiques communs à l'histoire et à la fiction : la vraisemblance et le naturel. Témoignages de réception : le lecteur pris au piège de l'ambiguïté générique. Sur cette ambiguïté est fondé un principe de plaisir qui indique la proximité de l'univers romanesque.

II.2.2. Récits de conjuration et romanesque : le modèle de la nouvelle historique. Le genre florissant de la nouvelle historique et la mode de l'histoire secrète, auxquels les récits de conjuration se rattachent à des degrés divers. L'utilisation ludique de l'histoire, fondée sur les argumentaires symétriques de l'histoire et du roman, qui président à un véritable art de l'affabulation. Recours au personnel des nouvelles : héros généreux, femmes galantes, aventuriers, nourrices et entremetteuses, rivaux et jaloux ; circularité entre acteurs historiques et personnages fictifs. Réutilisation de la topique événementielle des nouvelles galantes : intrigue sentimentale au cœur de l'intrigue historique ; le portrait galant des protagonistes ; les lieux attendus de l'intrigue : tournois, jardins et rocailles ; les étapes topiques du récit : coup de foudre, billets et rendez-vous secrets, songes et présages ; la structuration du récit : concentration de l'intrigue, structure « géométrique » du récit.

Conclusion. Multiples facettes du travail de la fiction dans le corpus, mais socle commun : les argumentaires interchangeables de l'histoire et du roman. Les degrés du travail de la fiction : parti pris, manipulation des

sources, affabulation. Le modèle de la nouvelle historique et galante. Degrés dans l'assimilation de ce modèle. Un seul constat uniformisant le corpus : l'ambiguïté générique.

CONCLUSION. Difficulté de renoncer à penser en termes génériques et propositions contradictoires de la critique pour situer les textes tantôt du côté de l'histoire, tantôt du côté de la fiction. Une sortie possible de ce cercle critique en partie fondé sur l'anachronisme : évaluer la singularité de la synthèse historico-fictionnelle des récits de conjuration ? Hypothèse appuyée par la conscience diffuse, au XVII^e siècle, d'un genre du récit de conjuration. Mais critique de la notion de genre appliquée au corpus et reconnaissance de pratiques diverses liées à l'histoire savante, mondaine, morale, sceptique, augustinienne ou romanesque. En revanche, un usage commun de l'ambiguïté générique suscitant un certain plaisir de ne pouvoir trancher, jeu avec le lecteur qui se prolonge dans l'ambiguïté de la leçon politique.

Chapitre III. Y a-t-il une leçon des récits de conjuration ? (p. 446-538).

INTRODUCTION. Ambiguïté politiques des récits de conjurations sur trois plans dégagés en introduction. Du point de vue thématique, provocation du pouvoir ou délectation du lecteur ? Du point de vue polémique, critique d'une monarchie trop absolue ou critique des détracteurs du pouvoir ? Contradictions qui se résolvent au niveau proprement politique car concernant le pouvoir en soi : de ce point de vue, les textes apparaissent comme un ensemble cohérent mêlant à divers degrés perspectives critique et encomiastique ; c'est à ce niveau qu'il faut chercher la leçon politique des textes, envisagés comme des *exempla* paradoxaux permettant une analyse « désengagée » et moraliste des conduites politiques.

II.1. UNE LEÇON AMBIVALENTE : LA COEXISTENCE DE L'ELOGE ET DU BLAME (P. 448-492).

Introduction. La portée éminemment morale des récits de conjuration ; le problème de la juxtaposition des vices et des vertus, de l'éloge et du blâme ; alibi pour des stratégies argumentatives, narratives ou rhétoriques visant à réhabiliter les conjurés.

II.1.1. Le procès des conjurés. L'apparente clarté de la condamnation morale ; celle-ci s'inscrit au confluent de l'optique anthropologique prônée par l'histoire mondaine et de la tradition morale d'explication des conjurations issue d'Aristote, Polybe, Salluste. L'éventail des vices stigmatisés comme étant à l'origine des conjurations : l'amour, l'intérêt et l'ambition. Pour cette dernière, deux techniques critiques sont utilisées principalement : la satire et la déconstruction moraliste de l'ambition comme fausse vertu. Une démonstration par les faits : la sanction d'une mort ignominieuse ; mise en valeur narrative de la mort des protagonistes ; mort humiliante par une justice sociale, mort absurde par une justice providentielle, suicide symbolique du mécanisme d'emboîtement de la trahison qu'illustrent les conjurations.

II.1.2. Les stratégies de légitimation. Les structures explicites de plaidoiries politiques : la défense du bien public, le zèle démocratique et le patriotisme comme justification des conjurés ; la réactivation de l'éthique nobiliaire et héroïque : la quête de la gloire, loyauté chevaleresque et légitime défense, le dilemme de la gloire et de l'intérêt, une relecture de la condamnation de l'ambition. Les structures implicites de plaidoiries : la justification des conjurés grâce au repoussoir du tyran ; les traces de partialité pour les conjurés : admiration et compassion. L'ambiguïté de la figure du conjuré, un piège du récit pour exprimer un parti pris politique ?

Conclusion. Concomitance de l'éloge et du blâme, un principe déjà observé dans les autres genres classiques ; la spécificité du corpus tient au renforcement de cette ambivalence et à ses fonctions inédites, notamment celles de renforcer le plaisir du texte et de permettre, dans une optique moraliste et à travers le filtre d'une exemplarité singulière, un examen dépolitisé des conduites politiques.

II.2. LECTURES POLITIQUES D'UN EXEMPLUM PARADOXAL (P. 492-536).

Introduction. « Moralité » et lecture moraliste ; autonomie référentielle de l'*exemplum* classique et « usage moral » de l'histoire : la neutralisation politique des conjurations et la paradoxale exemplarité des textes. La conjuration devient le prétexte à une analyse de l'âme humaine et des conduites curiales et politiques en général.

II.2.1. Le fonctionnement d'un *exemplum* paradoxal : une délectable suspension du jugement. Mise en tension d'un récit suspensif grâce à une série de procédés concernant notamment l'énonciation, l'objet du discours, sa portée politique. Une énonciation ambiguë : stratification des voix narratives *pro et contra* ; visages réversibles des destinataires : le roi ou le grand seigneur d'opposition ? Un objet ambigu : conjuration ou coup d'état ? Radicale hétérogénéité géographique et temporelle ou parallèle caché ? Une leçon ambiguë : la signification de l'échec, célébration du pouvoir ou masque du discours rebelle ? Le caractère insaisissable des intentions des conjurés. L'ambivalence des catégories morales et le refus de conclure. Transformation d'un thème polémique en objet d'analyse curiale et politique.

II.2.2. Les récits de conjuration comme manuels de cour et miroirs des Princes. Comment profiter des récits de conjuration ? pratique du parallèle et plaisir de l'analyse politique. La place du discours politique dans les textes ; sa technicité éventuelle, mais surtout son degré de généralité, souvent exprimé dans le style sentencieux, et le principe de transposition de son exemplarité. La prudence, catégorie englobante permettant de rendre compte de l'action politique, prudence comme objet du texte et technique d'écriture : la prudence de l'historien ; les mutations de la prudence à l'âge classique : le socle aristotélicien et son renversement. Les trois temps de la prudence aristotélicienne et leur commentaire dans les récits de conjuration : la délibération, la résolution et l'exécution. Critique moderne de la prudence aristotélicienne et mise en place d'une prudence « extraordinaire » détachée des fins morales. Prudence « mixte » et justification de la ruse et de la dissimulation. Formes du conflit des deux prudences. Prudence et providence : une solution au conflit des deux prudences et une ultime leçon des récits de conjuration.

Conclusion. Vidée de son contenu politique apparent, grâce à un jeu avec le lecteur qui tend à rendre impossible tout jugement moral, la conjuration pourtant dotée d'une portée exemplaire : un examen des conduites politiques en général, notamment à travers leur principe régulateur, la prudence.

CONCLUSION. Ambiguïté générique comparable à l'ambiguïté politique. La réversibilité du jugement sert moins à rendre possible l'examen des stratégies de la révolte qu'à fonder, sur un socle extraordinaire, une réflexion sur les principes de l'action politique, avec une exemplarité morale renforcée. Le décalage entre signification politique et élaboration esthétique n'est qu'apparent, d'où une dernière hypothèse soumise à examen : la glorification manquée des conjurés et l'aspect euphorique de l'histoire tragique des conjurations prennent la forme d'un éloge paradoxal qui s'inscrit lui-même dans un art de l'éloignement mettant à distance la hantise de la chute des Empires et présentant à l'image inversée d'un rêve d'âge d'or.

Chapitre IV. L'esthétique des récits de conjuration (p. 539-608).

INTRODUCTION. Absence apparente de facteurs d'homogénéité du corpus, du point de vue générique et politique. Pourtant, unité décelable dans une manière commune de jouer avec les règles génériques et l'appréciation morale des conjurés, ambiguïtés qui s'expliquent par des choix esthétiques, considérés comme éléments fédérateurs. Politiquement, la concomitance de l'éloge et du blâme renvoie à une esthétique apparentée à l'éloge paradoxal, l'héroïsation manquée du conjuré menant à une leçon anti-tyrannique. Parallèlement, l'ambiguïté générique s'explique par le désir d'emprunter sans le dire au romancier le privilège de jouer avec les nerfs du lecteur en le confrontant à une histoire tragique qui le rassure sur son présent.

III.1. LA SIGNIFICATION POLITIQUE D'UNE HEROÏSATION « MANQUÉE » (P. 541-575).

Introduction. Les récits de conjuration au regard de l'évolution de l'héroïsme à la fin du XVII^e siècle : la conjuration comme « démolition du héros » ou comme révélatrice d'un avatar « fin-de-siècle » de l'héroïsme dont les contemporains reconnaissent alors l'ambiguïté morale ? Dernière hypothèse : un jeu sur l'héroïsme « noir » comme partie prenante d'une esthétique de l'éloge paradoxal.

III.1.1. L'héroïsation ambiguë des conspirateurs. Un destin hors pair : configuration miraculeuse de la destinée et mécanisme d'élection. Enthousiasme guerrier et esthétique de la belle mort. Un échec nécessaire à l'héroïsation : une esthétique de l'éloge funèbre escamotant le problème politique au profit

de la générosité et de la belle âme. L'héroïsation des conjurés et l'idéal de la magnanimité ; les deux magnanimités, contemplative et guerrière. Un héroïsme atypique : le mythe du chef de parti. Héroïsme à la frontière du sublime : décrire le caractère extraordinaire du conspirateur. Un héroïsme au féminin : la conspiratrice. Les récits de conjuration, héroïsation manquée ou renouvellement du héros ? : l'héroïsme et le problème du mal. La complaisance dans le crime : héroïsme macabre ; héroïsme sacrilège. Le sublime des récits de conjurations et la grandeur dans le mal. La gloire comme catégorie amoralisée et esthétique : la grandeur d'âme proposée à l'admiration du lecteur détachée de son contexte politique sulfureux.

III.1.2. Un éloge paradoxal de la concorde civile et du prince parfait. L'héroïsation ambiguë des conjurés, une forme d'éloge paradoxal. La valorisation de la société factieuse, fondée sur l'amitié héroïque, un idéal en négatif qui permet en creux une critique des dissensions publiques et un éloge de la concorde civile. Le conspirateur, un portrait en creux du prince parfait ? Le conjuré comme exemple de vertus politiques et princières : force et tempérance ; justice et clémence ; le conjuré expert dans l'art de gouverner : la polyvalence d'un esprit universel et absolu, exprimant l'idéal princier moderne.

Conclusion. L'héroïsation « manquée » des conjurés n'est qu'en partie explicable par la « démolition du héros » et la reconnaissance croissante de l'ambiguïté morale de l'héroïsme ; partie prenante d'une esthétique de l'éloge paradoxal, elle permet, à côté d'une condamnation de la révolte, de faire l'éloge de la concorde civile et du prince parfait, paradoxalement grâce aux vertus cachées sous la figure des conspirateurs critiqués. Fondé sur une inversion des signes et une connivence avec le lecteur, l'éloge paradoxal renvoie aux leçons de toute la littérature politique classique.

III.2. LES VERTUS APAISANTES D'UN RECIT A SUSPENS (P. 575-607).

Introduction. Parallèles entre récits de conjuration et esthétique de la tragédie : une action qui répond en partie aux principes aristotéliens, un sens relevant du tragique. Une esthétique tragique fondée sur la dramatisation de la narration et notamment l'exploitation du secret ; un fonctionnement similaire à la catharsis : en jouant à se faire peur à travers des récits tragiques, les lecteurs trouvent un remède à l'angoisse de la chute des empires.

III.2.1. Un récit dramatique. La dramatisation du récit, entre poétique de l'histoire et manipulation romanesque : une structure faisant alterner ordre nécessaire et incidents imprévus. L'exploitation du suspens fondé sur le récit d'un drame annoncé : annonce par une réflexion anxieuse sur la chute des empires ; dramatisation par le mécanisme suspensif des coups de théâtre, qui retardent toujours le moment de l'exécution sans compromettre la conjuration. Un jeu dramatique sur le cycle de vie du secret. Le nouement du secret factieux : mises en scène de l'instant du pacte : sociétés secrètes et messes noires ; la sublimité du secret et la hantise de la trahison ; listes des conjurés, élaboration d'une menace croissante pour l'état et pierre d'attente pour le drame à venir. Le dénouement dramatique du secret : ironie du secret et fausse alerte ; le tragique de la délation et le déroulement inversé de la liste des conjurés. Les effets de cette dramatisation du récit : la thématization de l'angoisse et l'implication du lecteur.

III.2.2. Conjurer la hantise de la chute des monarchies. Angoisse de la chute comme partie prenante de l'imaginaire monarchique, aggravée par la conjoncture politique européenne, une angoisse exploitée par les récits de conjuration : pourquoi ? pour exciter à la révolte, pour critiquer le régime, pour le seul plaisir esthétique. En réalité, l'esthétique sert le dessein politique : les vertus apaisantes d'une esthétique tragique, qui consiste à jouer à se faire peur, pour mieux se rassurer. Présence d'une imagerie macabre et anxieuse, sa fonction contrastive. L'inévitable échec des conjurés et la solidité des empires, illustrant le pouvoir rassurant des puissances tutélaires : le « génie » des républiques, la fortune, Dieu. L'esthétique de l'*in extremis*, un contraste saisissant entre la menace de la chute et le pouvoir de la providence. La présence maintenue de la menace de la chute ; sa fonction, proche de celle de la vanité, jouant d'une constante ironie d'auteur qui s'attaque au caractère intouchable des grands et leurs motivations égoïstes pour condamner la vanité de la politique et du pouvoir ; la vanité comme remède à l'angoisse.

Conclusion. La dramatisation du récit, choix esthétique motivé par esthétique autant que par politique ; il permet d'offrir des réponses aux questions posées par les textes ; en jouant à se faire peur, les lecteurs cherchent en réalité à se rassurer sur la stabilité des monarchies modernes au contact de l'inévitable échec

des conjurés et de la protection tutélaire offerte par le ciel ; ils trouvent dans les textes un autre remède à l'angoisse dans la reconnaissance de la vanité de la politique.

CONCLUSION. L'héroïsation ambiguë et la dramatisation du récit, des éléments esthétiques qui assurent la cohésion du corpus et permettent de répondre au relatif manque d'homogénéité du point de vue générique et politique ; plus encore, ces constantes esthétiques expliquent à la fois l'ambiguïté générique, parce que les textes ont besoin pour fonctionner d'emprunter à l'histoire et au roman, et l'ambiguïté politique puisque la juxtaposition de l'éloge et du blâme est nécessaire à la production d'un éloge paradoxal. Ce dernier, à travers le factieux, permet de faire l'éloge de la concorde civile et du bon roi, tandis que la dramatisation du récit a paradoxalement pour but et pour effet, dans une sorte de *catharsis*, de rassurer le lecteur. D'un point de vue englobant, éloge paradoxal et dramatisation rassurante recourent à un même principe de renversement qui définit l'esthétique des textes et implique le lecteur d'une manière similaire dans la construction du sens à travers l'ensemble du corpus.

Conclusion générale (p. 609-615).

La signification des récits de conjuration : l'exemplarité paradoxale, pour le prince et pour les sujets, et le principe de plaisir qui lui est associé. Retour sur les hypothèses de lecture et les articulations de ce travail. Mise en place d'un cadre interprétatif où le corpus puisse trouver à s'inscrire dans la première partie ; sur le plan lexical, théorique et esthétique sont apparus des éléments de continuité liés à la concomitance de l'éloge et du blâme dans l'évocation des conjurations ; ambiguïté confirmée par les textes du corpus envisagés dans une deuxième partie. Après avoir mis l'accent sur l'idiosyncrasie des textes, les hypothèses de lecture thématique, polémique et politique ont été combinées pour aborder le corpus sous l'angle générique, politique et morale, puis esthétique. Mêlant épictique et démystification, les récits de conjuration reposent sur une esthétique commune qui recourt à l'éloge paradoxal et à la dramatisation trompeuse, tout en impliquant la connivence du lecteur. Si ce dernier accepte de se faire ainsi piéger, c'est que le corpus répond à une attente née de l'angoisse de la chute des empires : en lui montrant ce moment éloigné, voire impossible, en lui rappelant qu'il vit sous un grand roi, les récits de conjuration apaisent le lecteur tout en participant à l'entreprise de glorification du règne.

Bibliographie.

(p. 616-653)

I. Sources primaires (avant 1800). (p. 617-653)

1. Corpus restreint des « récits de conjuration ».
2. Corpus large : conjurations et Belles Lettres à l'âge classique.

II. Sources secondaires (après 1800). (p. 635-653)

1. Histoire.
2. Histoire de la pensée politique.
3. Histoire littéraire et esthétique.

Table des matières.

(p. 654-668)

